ÉTUDE DES ARCHITECTURES ET PATRIMOINES BÂTIS DU XXE SIÈCLE

Raphaël Labrunye, Marion Albericci, Elise Gronnier, Benoît Carrié, Anne Bondon

▶ **To cite this version:**

Raphaël Labrunye, Marion Albericci, Elise Gronnier, Benoît Carrié, Anne Bondon. ÉTUDE DES ARCHITECTURES ET PATRIMOINES BÂTIS DU XXE SIÈCLE. [Rapport de recherche] Ecole nationale supérieure d'architecture de bretagne. 2017. hal-02907584

HAL Id: hal-02907584
https://hal.science/hal-02907584

Submitted on 27 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE

ÉTUDE DES ARCHITECTURES ET PATRIMOINES BÂTIS DU XX^{E} SIÈCLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Bretagne

RAPPORT DE SYNTHÈSE FINAL

15/03/17

Table des matières

Introduction....6
Déroulement de l'étude....7
Phase 1 : État des lieux et réalisation d'un inventaire général....7
Méthodologie de travail....7
Réunion de présentation de la phase 1 le 1er juillet 2016....8
Sélection pour des études monographiques....9
Phase 2 : Monographies des édifices sélectionnés....11
Méthodologie de travail....11
Réunion de présentation de la phase 2 le 1er mars 2017....12
Perspectives de développement....16
Synthèse des fiches réalisées....18
Architecture religieuse....18
Infrastructures....19
Architecture industrielle....20
Cités-jardin ou cités ouvrières....21
Reconstruction de Saint-Malo....21
Architecture scolaire et universitaire....22
Ensemble de logements....23
Unicum....24
Argumentaires pour une liste élargie....27
Unicum....27
Côtes-d'Armor :....27
Ille-et-Vilaine :....27
Morbihan :....28
Programmes universitaires....29
Reconstruction de Brest....30
Reconstruction de Lorient....31
Postes de l'entre-deux-guerres....31
Les séries de maisons....32
Yves Hémar....32
Yves Guillou :....33
Claude Petton :....33
Fiches monographiques....34

Introduction

La DRAC Bretagne a lancé en septembre 2015 une nouvelle campagne de labellisation « Patrimoine du XX^{e} siècle », dans la poursuite des travaux déjà menés en 2000 et 2006. 89 immeubles avaient déjà été labellisés à ce moment là, mais plus de la moitié d'entre eux disposent déjà d'une protection au titre des Monuments Historiques. Par ailleurs, certains types n'avaient pas fait l'objet de recensement approfondi sur la Région Bretagne, comme la production de la deuxième moitié du XX^{e} siècle et les ensembles urbains. La mission d'étude se situe dans un cadre réglementaire évolutif avec l'adoption en juillet 2016 de la Loi « Création, Architecture et Patrimoine » qui concerne en particulier le Label XX^{e} siècle.

Présentation du prestataire
Le marché a été attribué à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) et s'est déroulé de janvier 2016 à février 2017. Raphaël Labrunye, architecte DPLG, docteur en histoire de l'architecture (spécialité XX^{e}), maître-assistant titulaire à l'ENSAB a coordonné l'étude. Il était assisté par Marion Albericci, historienne, chargée d'étude et d'Elise Gronnier, architecte en formation, stagiaire à l'ENSAB. Laetitia Bouvier, responsable de la recherche de l'ENSAB a piloté les aspects administratifs et financiers du marché.

Pour accompagner l'étude, un conseil scientifique a été constitué afin d'apporter son éclairage critique en toute indépendance. Il était composé de :
- Daniel Le Couedic, architecte DPLG, docteur ès lettres et sciences humaines, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).
- Philippe Bonnet, historien, diplômé de l'École Nationale des Chartes, ancien inspecteur des Monuments historiques au ministère de la Culture (1980-1998), professeur associé à l'Université de Bretagne-Sud (2000-2009) et est aujourd'hui conservateur en chef du patrimoine au service régional de l'Inventaire.
Daniel Le Couedic et Philippe Bonnet sont les auteurs de l'ouvrage de référence *Architectures en Bretagne au XX^{e} siècle* (Palantines, 2011).
- Anne Bondon, historienne, Docteur en architecture, maître-assistant à l'ENSA Paris-La-Villette et chercheur associée au GRIEF
- Benoît Carrié, architecte EPFZ, ancien maître-assistant à l'ENSA-Versailles.
- Hélène Jannière, architecte DPLG, Docteur en histoire de l'architecture, Professeur HDR à l'Université Rennes 2.
Anne Bondon et Benoît Carrié ont par ailleurs participé à la rédaction des fiches monographiques.
Le conseil scientifique a tenu son séminaire le 25 avril 2016 à l'ENSAB.

Les interlocuteurs de la DRAC étaient Isabelle Baguelin et Hervé Raulet de la Conservation des Monuments Historiques, ainsi qu'Henry Masson, Conservateur régional.

Déroulement de l'étude.

L'étude s'est déroulé en deux phases :
Phase 1 : État des lieux et réalisation d'un inventaire général, de janvier à juillet 2016
Phase 2 : Monographies des édifices sélectionnés, de septembre 2016 à mars 2017

Pour piloter l'étude, la DRAC a constitué un groupe de travail, auquel était associé le conseil scientifique. Ce groupe était constitué, en plus du personnel DRAC, des ABF des 4 départements ainsi que des représentants des CAUE existants. Le groupe de travail s'est réuni à chaque étape de l'étude, au lancement le 2 mars 2015, à la livraison de l'inventaire le 1er juillet 2016 et à la livraison des monographies le 01 mars 2017.

Phase 1 : État des lieux et réalisation d'un inventaire général

Méthodologie de travail

En l'absence de données centralisées sur la patrimoine du XXe siècle, le premier objectif de cette mission était de disposer d'une base de données la plus exhaustive possible. Pour ce faire, un fichier de base de données a été constitué avec le logiciel File Maker Pro. La définition des rubriques s'est faite en accord avec la DRAC. Dans la perspective de l'évolution du Label XXe sur un cycle glissant de 100 années, seuls les édifices réalisés après 1916 ont été retenus.
Pour constituer cette base de données, plusieurs sources ont été mobilisées. Un premier travail a consisté à identifier chaque édifice cité dans les ouvrages publiés sur l'architecture en Bretagne au XXe siècle, BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel, *Architectures en Bretagne au XXe siècle*, Quimper : Palantines, 2012 et BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel, *Bretagne, un siècle d'architectures: XXe*, Rennes : Terre de brume, 2001. D'autres sources ponctuelles ont permis de compléter cette première liste : la Base Mérimée du Ministère de la Culture, les fiches de travail de Philippe Bonnet, le référencement des églises au XXe en Bretagne d'Isabelle Baguelin. Ont été inclus aussi les édifices protégés MH ou déjà labellisés.
Nous avons ensuite disposé de la base de données de l'inventaire régional (base GERTRUDE, patrimoine.bzh). La base transmise comportait 28000 entrées avec une référence au XXe siècle.
Afin de réduire le champ, plusieurs opérations de tri ont été effectués sur cette base de données :

- suppression des entrées de types non bâtis : croix de chemin, alignement de maison, voie ferrée, Rue, Boulevard, fontaine, grotte, mine, carrière, ardoisière, fortifications, Monument aux morts, bassin, batterie, borne, etc.
- suppression des entrées datées de siècles précédents avec modifications au XXe (souvent des manoirs ou fermes avec intervention ponctuelle récente) ou des édifices datés du premier quart du XXe siècle (un échantillonnage a confirmé qu'il s'agissait d'édifice datant d'avant 1914).
- sélection des édifices « repéré » ou « sélection requise »

887 entrées de l'inventaire régional ont ainsi été intégrées à la base de données.

Nous avons constitué une base de données de plus de 1300 entrées (1349 à date de livraison). Pour chaque édifice, en plus des informations disponibles dans les bases (date, architecte, etc.), nous avons renseigné l'adresse, la géolocalisation par l'intermédiaire de Google Maps, la référence cadastrale et une illustration (photographie d'origine publiée ou capture d'écran Google Street View).
Le fichier ainsi constitué a été transmis aux ABF et aux CAUE des 4 départements. Nous avons aussi transmis la sélection des édifices pour chaque agglomération disposant d'un service du patrimoine (animateur du patrimoine ou secteur sauvegardé). Nous avons mené des entretiens avec chacune de ces personnes ressources afin de compléter les informations (édifices démolis ou dénaturés, édifices non repérés à intégré, documentation disponible, etc.).
Lorsque les fonds d'architectes étaient repérés, nous avons pu compléter les informations disponibles sur les édifices (Fonds d'archives d'architectes à la Cité de l'architecture et du patrimoine, ou archives départementales disponibles en ligne). La base de données a été complétée tout au long de l'étude à partir des visites de terrain ou des entretiens menés lors de la phase 2.
Cette base de données ne vise donc en rien à une sélection des édifices les plus remarquables de Bretagne construits au XXe siècle, mais simplement l'agrégation de l'ensemble des données disponibles sur ce sujet. Il faut bien entendu envisager de conforter cette base au travers de nouveaux travaux de recherche ou de mises à jour des édifices altérés ou rénovés.
Cette base de donnée est livrée aux formats suivant :

- Fichier natif File Maker
- Extraction de la base en format Excel (sans illustration)
- Impression en format PDF (version réduite et version complète des fiches)

Réunion de présentation de la phase 1 le 1er juillet 2016

Une présentation de la base de données a été faite lors de la réunion du groupe de travail du 1er juillet 2016. Il a été remarqué :

- une relative bonne répartition géographique avec une surreprésentation du département d'Ille-et-Vilaine (1/3 de fiches) due à son urbanisation plus importante. Assez logiquement, les littoraux et les agglomérations concentrent la plupart des édifices.
- Les villes disposant d'un patrimoine important du XXe siècle sont très représentés : Rennes (20 % des fiches), Brest (7%), Lorient (4%), comme celles disposant d'un service du patrimoine actif (Quimper, St-Brieuc, Vannes). D'autres communes plus petites ont aussi fait l'objet d'études du service de l'inventaire ou d'un repérage (Hennebont, Saint-Malo, Fréhel, Dinard, etc.).
- L'architecture domestique (villas, maisons, châteaux) représente plus de 20 % du corpus et les logements collectifs 18 %. L'architecture religieuse vient en 3e position avec 13 % des fiches. Ces trois catégories représentent donc 51 % du corpus. Au contraire, l'architecture agricole, militaire, industrielle est très peu représentée (moins de 2 % voire moins de 0,5%).
- Les périodes de l'entre-deux-guerre (1920-1940) et de l'immédiat après-guerre (1950-1970) représentent respectivement 36 % et 24 % du corpus. Cela traduit à la fois le repérage effectif des réalisations de l'entre-deux guerre et la massification de la construction après 1950. Alors que 30 % des édifices déjà labellisés sont datés entre 1910 et 1920, ils ne

représentent que moins de 2 % du corpus, témoin de la sélection opérée en vue du label dans les bases de données de l'inventaire. Les réalisations postérieures à 1970 représentent environ 15 %, témoin du faible repérage de cette période.

- Certains architectes sont très représentés, ce qui témoigne de leur production nombreuse ou de la bonne connaissance de leur œuvre (entre 20 et 30 édifices repérés) : Yves Guillou, Pierre-Jack Laloy, Yves Hémar, Louis Arretche, Jean Fauny, Georges Maillols, Roger Le Flanchec, Georges-Robert Lefort, Yves Lemoine. On notera qu'à l'exception de Louis Arretche, il s'agit d'architecte implantés en Bretagne, et même souvent sur l'un des 4 départements.

Sélection pour des études monographiques

La base de données a été l'outil privilégié pour établir une première sélection d'édifices pour lesquels le label XX^{e} pouvait être envisagé. Cette première liste de 70 édifices a été présentée lors de la réunion du groupe de travail le 1er juillet 2016. La sélection s'est opérée à partir des retours des ABF et des CAUE ainsi que des recommandations du Conseil scientifique.
Nous avons cherché à construire une perspective cohérente à cette première sélection pour la soumettre au groupe de travail. Certaines pistes de travail ont été aussi construites à partir des entretiens menés sur place pour repérer les types de patrimoine qui mériteraient une meilleure valorisation.
Différentes thématiques de travail ont été présentées car elles regroupaient un ensemble d'édifices de la sélection :
Architecture scolaire, Cités-jardin / Cité HBM, Architecture religieuse, Églises préfabriquées, Architecture industrielle, Génie Civil, Sport et loisirs, Architecture hospitalière, Maisons de villégiature, Hébergement touristique, Immeubles de l'entre-deux-guerres, Postes de l'entre-deux-guerres, Reconstruction de Brest, Reconstruction de Saint-Malo, Ensemble de logements des Trente glorieuses, Bretagne « moderne », Architecture des activités maritimes, Matériaux locaux (granit, ardoise), Reconversions, Productions contemporaines.
Au regard des attentes des STAP et des CAUE, plusieurs thématiques ont été identifiées par le groupe de travail afin de valoriser certains patrimoines méconnus du XX^{e} siècle : architecture industrielle, cité-jardin, cité ouvrière, HBM, logement social de l'après-guerre, infrastructures.
Certains types d'édifices faisant l'objet d'une valorisation relative ont été retenus pour une phase ultérieure d'étude : habitat individuel et architecture religieuse (représentant près de 45 % des édifices déjà labellisés).
D'autres champs ont aussi été volontairement mis de côté en raison de la relative bonne connaissance du patrimoine concerné. Il en va ainsi de la Reconstruction de Brest, valorisée dans la ZPPAUP, document qui pourra servir de base de travail à la CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites) pour établir une labellisation pertinente. En fin de compte, nous avons fait le choix de concentrer les efforts d'étude sur le patrimoine peu regardé, inventorié ou reconnu.
La liste finale issue de la réunion du mois de juillet était celle du tableau ci-contre :

Ensemble de logements des Trente glorieuses				
Immeuble Arc-en-ciel	Rennes	1959 (1964?)	Ensemble de logements	Deltombe Jean-Yves (architecte) ; Lemercier Jean (architecte)
Immeuble d'habitation "Plein Ciel"	Lorient	1969	Ensemble de logements	Delayre René (architecte)
Eglises en préfabriqué à plan alvéolaire de Perrin et Martin				
Eglise Saint-Julien-Maunoir	Fougères			
Eglise Sainte-Madeleine	Fougères			
Église paroissiale Saint-Benoît	Rennes	1971	Architecture religieuse	Perrin Yves (architecte) ; Martin Georges (architecte)
Église paroissiale Saint-Marc	Rennes	1972		
Église paroissiale Saint-Marcel	Rennes	1968		
Église Saint-Charles	Redon			
Infastructures				
Centre émetteur de radiodiffusion	Thourie	1936-1939	Génie civil	Laloy Pierre-Jack (architecte)
Pont belvédère sous-tendu	Hédé-Bazouges	1998	Génie civil	Faunières Marion (architecte co-concepteur) ; Fruitet Louis (ingénieur conseil) ; SOGELERG (B.E.T. structure)
Architecture Industrielle				
Centrale hydraulique du Pont-Rolland	Hillion	1933-1935	Architecture industrielle	Hémar Yves (architecte)
Usine Fleetguard	Quimper	1981	Architecture industrielle	R. Rogers & Partners (architecte) ; Rice Peter (ingénieur Ove Arup & partners)
Usine Morel et Gaté	Fougères	1927	Architecture industrielle	Gauvin Louis (architecte)
Cités-jardin ou cités ouvrières				
Cité-jardin du foyer rennais	Rennes	1928-1933	Ensemble de logements	Perrin Hyacinthe (architecte) ; Le Ray Emmanuel (architecte)
Cité-jardin HBM de la Ville-Ginglin	Saint-Brieuc	1931-1933	Ensemble de logements	Le Gouellec Adolphe (architecte)
Littoral maritime				
Piscine du centre de thalassothérapie de la pointe du Goulvars	Quiberon	1967	Architecture de culture, recherche, sport ou loisir	Bruyère André (architecte)
Ecole navale de Lanvéoc	Lanvéoc	1964 (1961-1965?)	Architecture militaire	Guth Pierre-Jean (architecte) ; Copel Gabriel Antoine (artiste)
Centre nautique de l'Ile de Penfret, archipel des Glénans	Fouesnant	1955-1960	Architecture de culture, recherche, sport ou loisir	Gomis André (architecte)
Village de vacances de Kerbernes	Guidel	1968	Architecture de culture, recherche, sport ou loisir	Gomis André (architecte)
Gîtes et local communautaire du Village Vacances familiales (VVF)	Guidel	1963-1967 (1961-1967?)	Architecture de culture, recherche, sport ou loisir	Gomis André (architecte)
Casino municipal	Saint-Malo	1954 (1956?)	Architecture de culture, recherche, sport ou loisir	Arretche Louis (architecte) ; Auffret Henri (architecte)
Remparts de Kerjouanno	Arzon	1973	Ensemble de logements	Félix Madeline (architecte)
École nationale de la Marine marchande	Saint-Malo	1959	Architecture scolaire	Arretche Louis (architecte) ; Hummel Roger (architecte) ; Cornon Raymond (architecte)
Enseignement				
Faculté de Droit	Rennes	1963	Architecture scolaire	Arretche Louis (architecte) ; R. Cornon (architecte) ; Pellerin Francis (sculpteur)
Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne	Rennes	1990	Architecture scolaire	Berger Patrick (architecte)
Groupe scolaire du Grand-Bé	Saint-Malo	1951	Architecture scolaire	Auffret Henry (architecte)
Architecture contemporaine				
Hôtel de Ville	Le Foeil	1995 (1992?)	Architecture de l'administration ou de la vie publique	Velly Michel (architecte)
Auberge de jeunesse du Moulin Blanc	Brest	1983	Architecture commerciale	Schweitzer Roland (architecte)
Maison communautaire de la congrégation des Filles de Jésus / Communauté provinciale des Filles de Jésus	Rennes	1992	Architecture religieuse	Perrin Hervé (architecte) ; Martin Laurent (architecte)
Architecture moderne des années 1930				
Sanatorium de Bodiffé (ancien)	Plémet	1932-33 (?) ; 1998	Architecture hospitalière, d'assistance ou de protection sociale	Tournon Paul (architecte) ; Guervilly Jean (architecte)
Cinéma Le Royal	Saint-Brieuc	1934	Architecture de culture, recherche, sport ou loisir	Fauny Jean (architecte) ; Hédou de la Héraudière Christian (architecte)
Plage municipale des Familles	Pontivy	1937-1938	Architecture de culture, recherche, sport ou loisir	Lecourt (ingénieur) ; Le Cadre Henry (architecte)
Unicum				
Centre social de la ZUP du Blosne - Carrefour 18	Rennes	1977	Architecture hospitalière, d'assistance ou de protection sociale	Le Berre Jean (architecte) ; Du Château Stéphane (ingénieur)
Chapelle de Kervalh	Brech	1959-1963	Architecture religieuse	Guillou Yves (architecte) ; Le Gallo Pierre (architecte)

Phase 2 : Monographies des édifices sélectionnés

Méthodologie de travail

Le travail de recherche s'est déroulé de septembre 2016 à mars 2017. Pour l'ensemble des édifices sélectionnés, les recherches suivantes ont été réalisées :

- visite de l'édifice après prise de contact avec les propriétaires
- recherche aux archives municipales (permis de construire)
- recherche le cas échéant dans le fonds d'archives de l'architecte (Cité de l'architecture à Paris ou archives départementales)
- recherche documentaire (articles, publications, expositions, sites internet).

Par ailleurs un dossier documentaire numérisé a été constitué comprenant :

- photographies de la visite de site
- photographies anciennes (cartes postales, photographies de chantier, publications)
- plans
- plan de situation et plan cadastral

Chaque fiche monographique est structurée de la façon suivante :

- données informatives (dénomination, adresse, géolocalisation, programme et dates)
- localisation (description de l'édifice dans son environnement)
- historique (conception, réalisation et évolutions du projet)
- l'architecte (données biographiques)
- analyse architecturale
- état sanitaire actuel
- position des propriétaires sur la labellisation
- conclusion
- sources
- table des illustrations (plan de situation, plan cadastrale et sélections des illustrations principales actuelle et d'origine)

La visite de terrain a constitué pour nous une phase majeure de l'étude. Elle seule permet d'établir l'état sanitaire actuel de l'édifice mais aussi d'effectuer une analyse architecturale et urbaine pertinente. Seul le centre nautique des Glénans n'a pu être visité pour des raisons d'organisation. Pour ce cas, nous avons obtenu le maximum d'informations à partir d'entretiens téléphoniques et des photographies récentes, et nous avons émis les réserves liées à l'absence de visite dans la fiche. La rencontre avec les propriétaires ou les usagers permet aussi d'établir une première connaissance des perspectives d'évolution de l'édifice. Si les recherches en archives montraient souvent des éléments prometteurs, la visite de terrain a permis de réévaluer l'intérêt des édifices. Quelques édifices ont ainsi été retirés de la liste après visite :

- les Villages de vacances à Guidel (André Gomis architecte)
- l'immeuble « Arc-en-Ciel » à Rennes (Jean-Yves Deltombe architecte)
- l'usine Morel et Gaté à Fougères (Louis Gauvin architecte)
-

Les visites ont aussi été étendues à certaines réalisations de la liste des 70 références :

- l'hôtel de ville de Carnac (Pierre-Alexis Kobakhidze architecte), qui malgré son intérêt n'a pas été retenu en raison de la qualité relative d'usage de l'édifice.
- Le Centre National de la Voile à Quiberon (Yves Guillou architecte) qui a été intégré à la liste en raison de sa qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Par ailleurs plusieurs édifices ont été remarqués au cours de déplacements, comme les postes réalisées dans l'entre-deux-guerre en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor ou l'œuvre d'Yves Hémar autour de Dinard – St Malo. A Lorient, plusieurs zones de la Reconstruction, le groupe scolaire et le marché de Merville ou l'auberge de jeunesse ont été aussi visitées.
Conformément au marché, 24 fiches monographiques ont été livrées dont celle des églises préfabriquées qui comporte 6 édifices à Rennes, Fougères et Redon. A ce sujet, l'un de ces édifice (église St Marc à Rennes) a été démoli au cours de l'étude. La documentation sur les édifices écartés ou seulement visités est disponible dans le dossier numérique.

Réunion de présentation de la phase 2 le 1er mars 2017

La réunion de présentation de la phase 2 s'est déroulé le 1er mars 2017 en présence du groupe de travail de la DRAC. La méthodologie de travail et de sélection opérée, synthétisée dans le présent rapport a été présentée.
Plusieurs remarques ponctuelles ont été émises sur certains édifices étudiés :
- Casino de St Malo : l'UDAP 35 intéressé par la documentation rassemblée lors de l'étude (travaux de rénovation programmés).
- Centre nautique des Glénans : étendre la labellisation à l'ensemble des îles du centre.
- École navale de Lanvéoc : édifice majeur, protection MH envisageable dans la perspective de la démolition programmée de la tour.

Surtout, il a été discuté de la cohérence globale de la liste qui pourrait être présentée en CRPS. La sélection finale, concentrée sur les monographies réalisées ou sur la liste élargie des 70, peut sembler hétérogène dans les périodes, les types ou les architectures présentées. Il a été rappelé l'historique du processus qui a conduit en 2000 et 2006 à labelliser les première vagues en Bretagne, sur la base des publications de Philippe Bonnet et Daniel Le Couedic. Le principe avait été d'opérer une sélection par décennies de 1900 à 1970. Le travail actuel constitue en cela un premier complément d'édifices, notamment pour les décennies les plus récentes. A ce stade, la liste constitue donc un nécessaire rattrapage et comporte plusieurs édifices remarquables qui sortent de toute logique thématique. Enfin, la dizaine d'édifices labellisés depuis 2006 sont tous par ailleurs protégés au titre des Monuments Historiques.
Plus généralement, l'ensemble des édifices présentés fonctionnent comme des révélateurs de la production architecturale en Bretagne au XX^{e} siècle :

- Région très tardivement industrialisée et urbanisée, le patrimoine industriel et urbain reste limité au regard d'autres régions françaises. La focalisation sur l'architecture industrielle, les infrastructures, les ensembles de logements de l'après-guerre ou les cités-jardin, souhaitée par le groupe de travail en juillet, n'a pu être que très partiellement développée.

- Disposant de sa propre École Régionale des Beaux Arts depuis 1905 à Rennes, la Bretagne a une longue tradition de formation d'architectes tout au long du XX^{e} siècle. La quasi totalité des concepteurs étaient implantés en Bretagne (voire dans un département ou dans une agglomération) et n'avaient pas d'envergure nationale ou internationale, comme Hémar, Laloy, Guillou, Perrin, Le Flanchec, etc. Les quelques grandes figures du XX^{e} siècle qui ont construit en Bretagne ont réalisé des œuvres assez modestes (Le Corbusier, Wogensky, Nelson, Abraham…). La seule exception est Richard Rogers et l'usine Fleetguard (Quimper), seule œuvre importante d'une figure internationale. Quelques exceptions notables sont à remarquer. Louis Arretche, architecte de la ville de Rennes et de St Malo, installé à Paris, a énormément construit en Ille-et-Vilaine, et systématiquement avec un architecte associé local, ce qui peut interroger sur l'attribution des œuvres quand on voit la variété des architectures produites. André Gomis, dans une moindre mesure, a réalisé plusieurs œuvres en Bretagne depuis son cabinet parisien, essentiellement pour le tourisme balnéaire, tout comme Félix Madeline à Arzon (mais qui disposait d'une antenne de son cabinet à Vannes). André Bruyère et Roland Schweitzer, architectes parisiens, s'y ajoutent.

- De cette inscription géographique, économique, sociale et culturelle, en résulte une production qui n'intègre pas les canons de l'histoire architecturale communément diffusés. Les différentes discours des architectes et des maîtres d'ouvrages, au travers des périodes, des styles, des programmes, une attention à l'inscription de l'édifice dans son environnement (immédiat ou fantasmé) est toujours notable. Que ce soit dans le choix des matériaux (usage du granit, de l'ardoise) ou dans les formes (jeux de toiture, pittoresque néobreton), les architectures étudiées proposent des écritures architecturales tout à fait singulières. La combinaison d'une ligne épurée et de matériaux traditionnels est une méthode éprouvée à St Malo (Groupe scolaire du Grand Bé, Casino, École de la Marine Marchande). Le modèle moderniste importé pour le cinéma Le Royal ou celui de la cité-jardin de Saint-Ginglin à St Brieuc ont dû s'ajuster à une relative modestie des projets, produisant des effets de combinatoires inédits. Cette question de l'architecture en Bretagne s'est poursuivie dans les années 1980, qui ont été à la fois dans la continuité (inscription des agences dans le territoire breton, utilisation de matériaux locaux, lignes sobres, etc.) et en même temps un profond renouvellement des formes. En témoignent par exemple la mairie du Foeil et l'extension du centre de Bodiffé. Seules les grandes commandes de l'État semblent s'extraire de ce tropisme local en imposant une architecture plus en phase avec les modèles dominants : le centre de radiodiffusion de Thourie, l'école navale de Lanvéoc ou les Universités d'Arretche à Rennes. Le centre social « Carrefour 18 » (Rennes) est lui une émanation d'une version rennaise de l'AUA, et l'auberge de jeunesse de Brest la synthèse parachevée de la production extrêmement cohérente de l'architecte Roland Schweitzer. Par contre l'École Nationale de la Voile a été réalisé par Yves Guillou selon son écriture la plus caractéristique (jeu d'ardoise en façade, formes en pyramide inversée, etc.).

- Au-delà de la ligne architecturale, chacun de ces édifices a une valeur historique propre car il révèle souvent des innovations du maître d'ouvrage. L'usine Fleetguard ou la cité-jardin

du foyer rennais sont des exemples tout à fait remarquables d'une politique volontariste en matière urbaine et architecturale. Il faut noter d'ailleurs que plusieurs maîtres d'ouvrages, publics ou privés, sont directement à l'origine d'œuvres de grande qualité. La piscine de Quiberon, portée par le cycliste Louison Bobet, est la première réalisation en France de thalassothérapie de confort et non de soins. Les remparts de Kerjouanno, première réalisation de la station balnéaire d'Arzon, inspiré par des expériences de villégiature de montagne, a été le lieu de l'invention du modèle de location à la semaine avec des investisseurs étrangers. Le Foyer rennais a été l'opération de fondation de l'office HLM de Rennes. L'usine Fleetguard est un exemple remarquable d'association entre un maire et un industriel étranger particulièrement sensibilisé à l'architecture. Le monastère des Filles de Jésus, centre provincial de l'ordre, s'est construit et a été entretenu en liaison directe et continue avec l'architecte qui a dessiné la plupart des détails d'aménagement dans l'édifice. La chapelle de Kerhval illustre l'appétence des années 60 pour l'autoconstruction, par les jeunes en formation dans le centre situé à proximité. Le centre de voile des Glénans se situe aussi dans cette veine avec une innovation majeure en terme de sensibilisation aux questions environnementales. Le pont-passerelle de Hédé témoigne aussi d'une politique volontariste en matière d'architecture des infrastructures portée par le département d'Ille-et-Vilaine, dans un site patrimonial de première importance. Il faut donc s'attacher à regarder les innovations dans leurs dimensions d'ensemble, économiques, sociales, pédagogiques, architecturales ou constructives pour saisir ce que chaque micro-histoire de ces édifices peut nous faire comprendre de la société du XX^{e} siècle.

Au-delà de la recherche d'une cohérence sur la labellisation qui pourra être proposée en CRPS, la discussion s'est aussi portée sur la distinction à faire entre le Label XX^{e} et la protection MH. L'exceptionnalité des édifices relèverait a priori plus de la protection MH, dès lors qu'il y a consensus sur le fait que ces édifices sont considérés comme du patrimoine. Le label aurait plutôt vocation à se diriger vers ce qui n'est pas considéré comme du patrimoine, comme des infrastructures ou des édifices récents dans des villes disposant d'un patrimoine ancien important. Il s'agit d'utiliser le label comme un outil pédagogique. Le label peut aussi être une première étape de sensibilisation auprès des propriétaires pour engager ensuite la protection MH.
Philippe Bonnet suggère de présenter quelques types qui ne font pas consensus : les ensembles de logements, l'architecture de sport, de loisir, l'enseignement. Il cite notamment le lycée de Paimpol qui figure dans la liste élargie et qui fut, là encore, un exercice d'expérimentation sociale impliquant les parents dans les espaces scolaires. Ces trois types d'édifices rassemblent une part importante de la sélection restreinte :

Ensembles de logements : immeuble Plein Ciel de Lorient, Foyer Rennais, la Ville Ginglin, et les Remparts de Kerjouanno.
Architecture de sport et de loisir : Piscine de Quiberon, Centre nautique des Glénans, Casino municipal de St Malo, Cinéma Le Royal de St Brieuc, Plage municipale des familles de Pontivy, (Centre social Carrefour 18).
Enseignement : École naval de Lanvéoc, École nationale de marine marchande, Faculté de Droit de Rennes, ENSAB, Groupe scolaire du Grand Bé.

Le même exercice peut être mené sur la liste élargie afin de repérer les édifices appartenant aux trois types précités. La liste élargie comporte en tout 9 édifices d'enseignement, 6 de logements collectifs et 10 de sports/loisirs.
Certains édifices isolés qui ne rentrent pas dans ces types relèvent aussi de types qui ne son pas spontanément considérés comme patrimoniaux, comme l'usine Fleetgaurd ou le pont-passerelle de Hédé.
Par ailleurs certains édifices isolés comme l'auberge de jeunesse de Brest, la mairie du Foeil, ou la maison des Filles de Jésus constituent des œuvres de premier plan.

Perspectives de développement

Le travail mené lors de cette mission a naturellement vocation à être poursuivi afin de développer la valorisation du label XX^{e}.
Plusieurs pistes de développement ont été évoquées, comme l'intégration de la base de données dans la base KARTENN de l'inventaire (pour les 1300 fiches) et dans la base GERTRUDE (pour les monographies), permettant de mettre à disposition des acteurs du patrimoine l'ensemble des informations récoltées.

D'un point de vue méthodologique, il est apparu que l'exercice de rédaction des monographies concentre beaucoup d'efforts sur peu d'édifices car ils sont étudiés isolément. Une des pistes évoquées est de travailler par série, permettant de mutualiser les recherches. Il ne s'agit évidemment pas d'étendre la labellisation à l'ensemble d'une série, mais bien d'opérer une méthode de travail permettant de mieux situer un édifice dans le contexte d'une commande particulière ou l'œuvre d'un architecte par exemple.
Les visites de terrain et l'exploration de la base de données nous font esquisser plusieurs possibilité des séries à analyser :

- **Les constructions universitaires**. Plusieurs bâtiments figurent dans la liste finale (faculté de Droit de Rennes, École de Marine Marchande de Saint Malo, École naval de Lanvéoc...) mais il reste des équipements d'intérêt, à commencer par les campus d'Arretche (en collaboration avec d'autres architectes) à Rennes (Villejean, Beaulieu, Pontchaillou). Arretche y développe un principe de composition assez semblable mais toujours adapté, Beaulieu concentrant par ailleurs un nombre d'œuvres d'art assez substantiel.

- **Lorient, ville reconstruite**, ne dispose pas de ZPPAUP donc pas d'inventaire du patrimoine XX^{e}. Si l'immeuble "Plein ciel" avait vocation à représenter cette thématique dans la liste initiale, les déplacements sur le terrain ont confirmé la grande richesse des immeubles de la Reconstruction et leur rénovation récente respectueuse de l'état d'origine. Par ailleurs, plusieurs équipements de premier intérêt doivent être étudiés, comme le marché métallique et l'école Merville.

- **Les maisons des architectes** Yves Hémar (Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor, entre-deux guerres), Yves Guillou (Morbihan, années 60-70) et Claude Petton (Finistère, années 70). La documentation existe et chaque édifice de ces architecte participe à la fois à une série et constitue une œuvre originale. Tous les trois ont la caractéristique de construire dans un territoire circonscrit pour une clientèle spécifique. Hémar travaille sur des résidences secondaires en bords de mer dans une veine régionaliste de très grande qualité, et souvent de grand luxe. Guillou développe deux types, l'un à patio, l'autre à pans de toitures exacerbés, utilisant principalement l'ardoise en couverture ou sur essentage. Ses archives sont aux archives départementales du Morbihan. Petton s'inspire des maisons usoniennes de Wright pour développer plusieurs dizaines de maisons en bois dans le Finistère. Ses archives sont aux archives départementales des côtes d'Armor. La base de données compte 13 maisons Guillou, 10 maisons Petton, 5 maisons Hémar. Le travail en série permettrait de sélectionner les œuvre les plus remarquables.

- **Les postes des années 30**. Dans les années 30, la Poste réalise plusieurs dizaines d'édifices avec l'appui d'un architecte départemental (Pierre Jack Laloy pour l'Ille et Vilaine par exemple). Les réalisations de style régionaliste sont à chaque fois remarquables, même si elle peuvent être très modestes. La récurrence de l'utilisation de mosaïques (notamment Odorrico) est notable au-delà des frontières des départements. La base de données compte une soixantaine de postes. Les restructurations de la Poste peuvent faire craindre des altérations substantielles. La poste de St Briac est programmée en centre d'affaires, celle de St Malo intra-muros est transformée en logements.

- **Les églises d'Yves Perrin**. Nous avions volontairement circonscrit les édifices religieux dans la première étude au regard de l'importance du corpus (près de 150 édifices religieux dans la base) et de sa relative "protection" actuelle. Les déplacements nous ont fait découvrir des églises d'Yves Perrin avec une écriture moderne assumée avec des matériaux traditionnels et surtout une collaboration très étroite avec les artistes.

Au-delà d'une rationalisation des tâches de recherche, ce travail permettrait in fine de déployer le label XX^{e} sur une sélection plus étendue et plus circonstanciée. Cette diffusion du label est certainement un gage de sa meilleure connaissance auprès des acteurs locaux concernés par la valorisation patrimoniale. Le document annexé présente un argumentaire synthétique pour les édifices de la liste restreinte et des éléments de travail pour la liste élargie.

Synthèse des fiches réalisées

Les numéros indiqués dans les titre correspondent à la référence de la base de données.

Architecture religieuse

- **0466 - Chapelle de Kervalh, Guillou Yves (architecte), 1963, Brech**

La chapelle de Kervalh est un édifice singulier dans la production de l'agence d'Yves Guillou. C'est en effet un programme excessivement simple et modeste. Elle est cependant représentative de l'œuvre de l'architecte par la recherche formelle dont elle a fait l'objet et l'emploi de matériaux traditionnels de Bretagne. S'en dégage une atmosphère particulière, humble et chaleureuse, malgré sa rusticité. L'histoire de sa construction, menée à bien avec très peu de moyens (remploi de matériaux), et avec l'implication de stagiaires de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), est intéressante et représentative de l'esprit d'initiative, d'une volonté et d'une liberté de faire parfois rencontrés en architecture dans les années 1960.
Le sculpteur rennais Francis Pellerin (premier prix de Rome) y a réalisé un Christ en croix en bois polychrome pour l'hôtel.

- **Églises préfabriquées à plan alvéolaire de Perrin, Martin et Pellerin, 1970-1972, Rennes, Fougères et Redon :**

L'intérêt des églises en préfabriqué de Perrin et Pellerin réside tout particulièrement dans leur caractère innovant et audacieux. La production industrialisée d'édifices religieux reste un fait exceptionnel. En outre, elles constituent ainsi « *parfait exemple de l'évolution d'une architecture statique vers une architecture dynamique. Il est possible de considérer la présente réalisation comme un des tremplins vers l'église future.* » (ROBIN, Suzanne. *Églises modernes : évolution des édifices religieux en France depuis 1955. Paris : Hermman, 1980. p. 108).* Les églises à plan alvéolaire témoignent d'une tendance architecturale propre aux années 1970 s'orientant vers l'architecture modulaire en quête d'une adaptabilité maximum. Elles sont aussi représentatives d'un renouveau liturgique en cherchant à traduire au mieux la réforme conciliaire de Vatican II par l'abolition de la nef remplacée par une disposition radiale des absides et du chœur et par leur allure modeste. En outre, l'étroite collaboration entre l'artiste et l'architecte pour la conception d'éléments composants l'architecture du bâtiment reste assez exceptionnel. La transformation d'une des réalisation en centre médical et la démolition récente d'une autre montre la fragilité de ce patrimoine.
Afin de déterminer la labellisation d'une ou plusieurs église de ce type, nous préconisons un entretien avec le diocèse pour connaître précisément les perspectives d'usages des édifices.
L'église St Marcel de Rennes semble la plus proche de l'état d'origine mais très peu utilisée.
L'église st Benoît de Rennes semble encore très utilisée mais un ravalement devrait être réalisé pour retrouver un état plus proche de l'origine.

0643 - Église Saint-Julien-Maunoir, 1972 (?) Fougères

> Dans son jus, mais en assez mauvais état. Néanmoins intéressante car construite sur le plan de base (une alvéole centrale accolée de six alvéoles rayonnantes).

0644 - Église Sainte Madeleine, Perrin Yves (architecte) ; Martin Georges (architecte), 1972 (?), Fougères
> Idem.
0653 - Église paroissiale Saint-Benoît, Rennes
> En bon état, toujours très utilisée mais repeinte. Un ravalement devrait être réalisé pour retrouver l'état d'origine.
1351 - Église Paroissiale Sainte-Elisabeth, 1971 Rennes
> Transformée en centre médical. Intérieur intégralement refait.
0659 - Église paroissiale Saint-Marc, 1972, Rennes
> détruite en février 2017.
0660 - Église paroissiale Saint-Marcel, 1972, Rennes
> En bon état. Elle est restée très proche de son état d'origine. Moins fréquentée que l'église Saint-Benoît.
0648 - Église paroissiale Saint-Charles, 1972, Redon
> Peut-être l'église la plus active avec Saint-Benoît (Rennes), mais a connu d'importants de travaux de rénovation qui dénaturent l'esprit d'origine (murs peints + extension).

- **0119 - Couvent des Filles de Jésus, Hervé Perrin et Laurent Martin architectes, 1992, Rennes**

Le couvent des Filles de Jésus apporte un nouveau regard sur l'architecture religieuse. Loin de l'idée de monumentalité destinée à frapper les passants, la recherche de l'essentiel confère au bâtiment une justesse à toutes les échelles. Depuis son insertion dans le tissu urbain, jusqu'à la distribution intérieure et le traitement des détails, chaque élément lie l'édifice à sa fonction. La simplicité du plan permet une lisibilité des fonctions et met en valeur les espaces de distribution. Tout en utilisant un matériau moderne, le béton, les architectes ont su retranscrire la sacralité, le recueillement et la médiation attendus dans un couvent. Le traitement de l'angle permet au bâtiment de s'intégrer parfaitement au contexte urbain et de s'ouvrir sur la ville. Le couvent traduit la manière d'être dans le monde de la congrégation, simple et dans le recueillement, mais résolument ouverte sur la société. L'édifice est aussi un Programme intéressant comme témoin rare de production d'architecture religieuse dans les années 1990.

Infrastructures

- **0252 - Centre émetteur de radiodiffusion, Laloy Pierre-Jack (architecte), 1936-1939, Thourie**

L'intérêt de ce bâtiment réside à la fois dans sa singularité au sein de la production de l'architecte Pierre-Jack Laloy (qui se détourne du régionalisme pour adopter une posture fonctionnaliste), mais aussi dans le caractère exceptionnel du programme. Il s'agit en effet d'un équipement de pointe voulu par le Ministère des P.T.T, inclus dans un programme plus vaste d'équipement du pays en matière de radiodiffusion. Par ailleurs, l'histoire du bâtiment, et notamment celle de son occupation pendant la Seconde Guerre mondiale, en font un objet architectural phare dans le commune de Thourie. Sa notoriété s'étend à l'ensemble du département, voire de la région.

Il ne faut néanmoins pas perdre de vue son affectation actuelle (le bâtiment appartient à une société de manutention qui se sert du bâtiment usine comme d'un entrepôt) qui rend impossibles les visites au public et ne permet pas d'envisager des travaux de restauration et de mise en valeur de l'édifice. En effet, bien que la structure du bâtiment soit saine, son état sanitaire visuel est dégradé. La pertinence de l'attribution du label « Patrimoine du XX^{e} siècle » peut être questionnée à ce titre.

- ***1344 - Pont belvédère sous-tendu, Pierre Lafon et Marion Faunières, 1998, Hédé***

Le pont belvédère sous-tendu des 11 écluses est un ouvrage de 43.5 m de long pour 9 mètres de large sensiblement axé nord-sud. Son franchissement est de 30 mètres. Les forces exercées sur la structure sont équilibrées par des haubans de sous-tension. Ce pont a la particularité de se situer sur un site exceptionnel très fréquenté par les promeneurs. Il est d'ailleurs aujourd'hui bien intégré au circuit de promenade grâce à la passerelle piétonne reliée au chemin de halage et qui aboutissent sur un parking côté sud. L'ouvrage s'intègre harmonieusement dans le paysage grâce à une architecture légère et attentive à la topographie. Il participe par ailleurs à la mise en valeur du site grâce au belvédère aménagé sur la passerelle piétonne. Par ailleurs, le pont témoigne d'une évolution de l'attitude des pouvoirs publics face à la réalisation des ouvrages d'art et d'une collaboration étroite entre architectes et ingénieurs.

Architecture industrielle

- **0148 - Centrale hydraulique du Pont-Rolland, Hémar Yves (architecte),1933-1935, Hillion**

Il s'agit d'un édifice en granit remarquable par sa composition générale exceptionnelle pour une centrale hydraulique. Un atelier, des logements et des dépendances de style néo-breton y sont annexés. Des références à l'architecture médiévale insérées dans l'ensemble par l'architecte rende cette construction singulière. L'usine a conservé l'ensemble de ses machines de production d'origine : riche témoignage du passé industriel du site et de l'électrification des Côtes-d'Armor (alors Côtes-du-Nord) – la production d'électricité s'y est arrêté en 2013.

- **0114 - Usine Fleetguard,R. Rogers & Partners (architecte) ; Rice Peter (ingénieur Ove Arup & partners), 1981, Quimper**

L'usine Fleetguard est une enveloppe élémentaire délimitant un volume ponctué par des mâts tous les 18 mètres auxquels sont fixés des haubans qui suspendent la toiture. Elle est un exemple d'architecture high-tech représentative de l'œuvre de Richard Rogers Partnership. Sa structure novatrice lui confère à la fois de grandes qualités techniques et une esthétique particulière qui l'a, dès le départ distinguée d'une usine « classique ». C'est un cas rare d'architecture industrielle réalisée par un architecte de renom. L'attention portée au respect du site et l'intégration réussie de la construction dans son environnement est également à souligner. Le bâtiment n'a pas changé d'affectation depuis sa mise en activité. L'usine constitue un témoignage d'un épisode important de l'histoire de l'industrie à Quimper et d'une action pour l'aménagement du territoire menée par la municipalité de Marc Bécam, personnage public de premier plan qui a marqué l'histoire contemporaine de la ville.

Cités-jardin ou cités ouvrières

- ***0274 - Cité-jardin du foyer rennais, Le Ray Emmanuel (architecte) ; Perrin Hyacinthe (architecte),1928-1933, Rennes***

Le Foyer Rennais est le premier chantier de l'Office municipal d'HBM de Rennes et le seul exemple construit avant la Seconde Guerre mondiale, ce qui en fait déjà un édifice exemplaire. La qualité du travail d'Emmanuel le Ray doit être ici soulignée. Avec ce premier exemple d'un urbanisme d'îlot à Rennes, l'architecte signe une élégante composition ordonnancée autour de trois rues et deux jardins où les pleins et les vides viennent se compléter dans un ensemble harmonieux. Les jeux de volumes, les variations subtiles dans les matériaux, les ouvertures et la polychromie offrent une image pittoresque à cet ensemble de logements conçu pour des familles aux revenus modestes. Ce travail peut être rapproché de certaines cités-jardins d'Île-de-France tant dans le dessin général (pavillons d'entrée, perspective de la rue centrale, composition ordonnancée autour d'espaces verts de loisirs) que dans la qualité des finitions. Le Foyer Rennais est le seul exemple breton de ce type d'habitat. Encore bien conservé, il mérite une attention particulière.

- **0278 - Cité-jardin HBM de la Ville-Ginglin, Le Gouellec Adolphe (architecte),1931-1933, Saint-Brieuc**

La HBM de la Ville-Ginglin est une réalisation à signaler, notamment parce qu'il en existe peu de ce type en Bretagne. Elle présente un programme de cité-jardin complet, proposant à la fois logements, commerces et équipements nécessaires à une vie en autonomie. Son intérêt réside aussi dans ses particularités. Elle semble en effet en décalage avec les cités-jardin contemporaines, notamment de part le style architectural adopté par Adolphe Le Gouellec, mais aussi en terme de normes de confort, très basses pour l'époque. Ce décalage trahit peut-être le retard pris par la Bretagne en matière de développement socio-économique jusqu'à l'après Seconde Guerre mondiale. La réflexion atour de la diversité typologique et morphologique de l'ensemble par ses concepteurs en font néanmoins un objet architectural et urbanistique intéressant, dont l'esprit a malheureusement été dénaturé au fur et à mesure des destructions et aménagements successifs. Bien que les pavillons aient été préservés, il ne reste plus rien de la partie nord-est de l'ensemble où étaient implantés les bâtiments collectifs. Ils ont été remplacés par des constructions hétéroclites qui brisent l'unité de l'ensemble. De plus, l'apparente négligence dans l'entretien des bâtiments de la place de la Cité rend l'endroit peu attrayant.
L'attribution du Label Patrimoine du XX^{e} siècle pourrait contribuer à guider les interventions futures, et peut-être même à se rapprocher de l'état originel du quartier, notamment en ce qui concerne les bâtiments de la place de la Cité. La constitution d'une ZPPAUP / AVAP semblerait néanmoins plus pertinente.

Reconstruction de Saint-Malo

- **0103 - Groupe Scolaire du Grand-Bé, Auffret Henry (architecte), 1951, Saint-Malo**

Le programme scolaire d'origine est intéressant de par sa position intra-muros et son insertion dans le tissu de la Reconstruction, avec une prise de position urbaine marquante. Le jeu des matériaux et des façades en béton brut et granit avec écriture moderne est remarquable. On note

également la composition savante entre les ouvertures des salles de classe, les logements et parties pleines, maintenant une lisibilité de la structure continue en façade. Cet édifice important témoigne de la période de Reconstruction d'après guerre d'une part et du contexte démographique qui s'en est suivi. La requalification en logements d'une partie du bâtiment n'a pas altéré ni transformé l'architecture originelle. Le bâtiment, peu modifié et bien entretenu, mérite une labellisation au titre du patrimoine remarquable du XX^{e} siècle.

- **0357 - Casino municipal, Arretche Louis (architecte) ; Auffret Henri (architecte), 1954 (1956?), Saint-Malo**

Le casino succède aux trois casinos précédents et s'inscrit dans la tradition des bains de mer et la politique de Reconstruction d'après guerre. Édifice remarquable par sa situation exceptionnelle à la proue de la ville moderne, l'articulant avec la ville intra-muros par la géométrie et l'utilisation du granit en façade. L'œuvre est caractéristique de la Reconstruction avec une composition rigoureuse et fonctionnaliste organisée en deux volumes, un circulaire accueillant le restaurant face au château, et un grand parallélépipède accueillant le casino. Son réaménagement interne n'affecte pas les façades extérieures qui conservent l'écriture d'Arretche et Auffret. Le label permettrait certainement de favoriser des aménagements intérieurs de plus grande qualité, dans l'esprit des nombreux détails d'origine.

- **0355 - École nationale de la Marine marchande, Arretche Louis (architecte) ; Hummel Roger (architecte) ; Cornon Raymond (architecte), 1959, Saint-Malo**

Il s'agit d'un programme caractéristique des grandes institutions maritimes de l'État implantées en Bretagne. L'ENMM est un édifice singulier dans la reconstruction de la ville intra-muros de St-Malo de par son expression minimaliste (suppression des cheminées et des chiens assis). Arretche a dessiné un plan masse ouvert et épuré les volumes extraits de toute émergence, affirmant la modernité du projet. Il présente une belle composition volumétrique ordonnancée permettant la création de plusieurs fronts sur la mer. L'école de la marine marchande est un compromis entre l'architecture traditionnelle proposée pour la reconstruction de la ville close de Saint-Malo et les tendances modernistes contemporaines, associant béton et granit. L'édifice, installé dans un site inscrit, assure une transition entre des éléments de l'ancien couvent et de l'ancienne caserne et les parties contemporaines de l'école. L'école de la Marine Marchande de Saint Malo a été conçue spécifiquement pour les besoins de l'enseignement naval. Malgré le développement du numériques qui a modifié les modes d'enseignement, elle continue d'accueillir les élèves sur le même site tout en modernisant ses équipements, à la différence de l'école du Havre par exemple.

Architecture scolaire et universitaire

- **0105 - Faculté de Droit, Arretche Louis (architecte) ; R. Cornon (architecte) ; Pellerin Francis (sculpteur), 1963, Rennes**

La faculté de droit de Rennes doit, en tant que premier établissement universitaire rennais construit après la Seconde Guerre Mondiale, représente le prestige et le renouveau de la tradition universitaire rennaise. Aussi témoigne-t-elle, malgré l'utilisation d'éléments préfabriqués

nécessitée par des préoccupations économiques, d'une volonté de représentation par l'utilisation de matériaux régionaux et luxueux, la qualité des équipement et l'élégance sobre des décors. Le bâtiment est à la fois situé dans le prolongement de la tradition universitaire rennaise et ancré dans la modernité de son temps. Sa composition soignée et la qualité de ses espaces en font un objet architectural digne d'intérêt. Par ailleurs, le grand amphithéâtre, pièce majeure de l'ensemble, est remarquablement conservé et présente à lui seul un atout considérable. Les œuvres qui ponctuent l'ensemble sont elles aussi à signaler. La labellisation doit être non seulement l'occasion de réévaluer la paternité complète de l'édifice (les 3 architectes ainsi que les artistes) mais aussi permettre de mieux sensibiliser les usagers lors des travaux d'entretien et de rénovation nécessaires.

- **0409 - École navale, Pierre-Jean Guth (architecte), 1964, 1970, Lanvéoc**

La destination de l'École navale de Lanvéoc-Poulmic en fait un édifice unique. Il s'agit en effet de la seule école navale destinée à former des officiers du pays. Sa situation privilégiée et bien exploitée en front de mer, alliée au caractère spectaculaire de son architecture, font de cet édifice un objet exceptionnel dont les pièces emblématiques (hall d'honneur, hall des élèves, « Borda », carré des officiers, espace « Tradition »…) sont porteuses d'une symbolique forte censée représenter la Marine Nationale. Bien que la tour « Intrépide » soit en phase d'être détruite, il semble pertinent d'envisager l'attribution du Label. Par ailleurs, le bâtiment Orion en tant qu'objet isolé est digne d'intérêt. Il faudra cependant s'attacher à préserver l'espace vide de la place d'arme. Une architecture verticale pourrait aussi être envisagée à la place de la tour Intrépide afin de maintenir la composition initiale très puissante.
L'École navale étant la plupart du temps inaccessible au public, le Label Patrimoine du XXe siècle peut être ici envisagé en tant que garant de l'intérêt patrimonial et architectural du bâtiment auprès de ses propriétaires et usagers. Néanmoins, l'organisation de visite lors des Journées du Patrimoine assure la possibilité de mise en valeur du bâtiment auprès du public.

- ***0405 - École d'architecture de Rennes, Patrick Berger, 1988***

L'édifice conçu par Patrick Berger est intéressant à plusieurs titres, notamment parce qu'il s'agit de l'une des premières écoles d'architecture réalisée après la réforme de 1969 (avec Lyon et Rouen), et de l'une des premières œuvres de cet architecte internationalement reconnu. La mise en œuvre soignée à partir de matériaux bruts, la lisibilité du plan et des fonctions, la qualité des espaces et de leur usage sont à souligner. Les projets d'évolution aboutiront sans doute un jour, dans le respect des dispositions de l'architecte. Très nettement visible sur ses différentes façades depuis les quais ou la rue, l'école est un témoin de l'architecture de qualité des années 1980 dans la ville de Rennes et mérite à ce titre une labellisation.

Ensemble de logements

- **0341 - Immeuble d'habitation Plein Ciel, Delayre René (architecte), 1969, Lorient**

L'état de conservation assez exceptionnel de l'immeuble Plein-Ciel, dû à l'implication de la copropriété dans son entretien, le restitue dans son intégrité et en fait un objet particulièrement caractéristique la reconstruction tardive de Lorient. En effet, il s'inscrit dans un îlot très ouvert

dont la composition répond à une conception moderne de l'urbanisme. Le Plein-Ciel, avec la « banane » et la tour Guénemé, est l'un des points forts de cet îlot. Par ailleurs, son emplacement stratégique (dans la perspective d'une des artères principales de Lorient) en fait également un repère urbain important à l'échelle de la ville.

- **0110 - Remparts de Kerjouanno, Félix Madeline (architecte), 1973, Arzon**

Les Remparts de Kerjouanno témoignent d'une tentative réussie d'évocation de l'architecture traditionnelle dans le respect de l'environnement naturel et culturel de la région, tout en s'inscrivant dans son temps et sans tomber dans le pastiche. D'autre part, comme le souligne Jean-Michel Hervieux (ancien directeur du CAUE du Morbihan) dans l'ouvrage collectif *Bretagne, un siècle d'architectures : XX^{e}*, Félix Madeline intervient pour cette réalisation avant un changement d'orientations pour l'aménagement de la station. Aussi les Remparts de Kerjouanno constituent-ils un précieux témoignage des orientations originelles prises pour l'aménagement de la zone touristique par ses initiateurs. Par ailleurs, Félix Madeline est un architecte intéressant à valoriser. Enfin, les Remparts de Kerjouanno s'inscrivent dans la politique d'aménagements touristiques des années 1970 (stations de montagne et stations balnéaires) dont les caractères urbains et architecturaux restent globalement à réévaluer.

Unicum

- **0125 - Centre de rééducation fonctionnelle de Bodiffé (ancien sanatorium de Bodiffé), Paul Tournon Paul (architecte) ; Jean Guervilly (architecte),1932-33 ; 1998, Plémet**

Le sanatorium de Bodiffé constitue un bel exemple d'architecture des sanatoriums de la première moitié du XX^{e} siècle. Son étagement en gradin en fait par ailleurs un témoin caractéristique de l'architecture thérapeutique et des théories hygiénistes des années 1930. L'intérêt de cet édifice réside aussi dans l'emploi de procédés constructifs innovants et dans l'adoption d'un rationalisme affirmé. Le sanatorium de Plémet occupe d'ailleurs une place particulière dans l'œuvre de Tournon en tant que son expérience de la modernité la plus poussée. La question de la reconversion de ce type d'établissements, devenus caduques suite à la découverte d'un traitement efficace contre la tuberculose, se pose. Jean Guervilly se prête avec succès à l'exercice en prenant réellement en considération le bâtiment existant dans son intervention tout en lui adjoignant une extension de qualité. Les deux bâtiments se confrontent et se complètent avec élégance.

- **0136 - Cinéma Le Royal, Jean Fauny (architecte) ; Christian Hédou de la Héraudière (architecte), 1934, Saint-Brieuc**

Édifice singulier articulant sur un étroit terrain le programme d'une salle de cinéma, le cinéma Le Royal présente une structure ne béton habillée d'une façade en granit expressionniste et d'un couronnement puriste en enduit blanc. Les intérieurs ont été réaménagé respectueusement par le cabinet d'architecture qui l'occupe aujourd'hui (SABA Architectes). Par ailleurs, Jean Fauny est un architecte à valoriser.

- **0203 - Plage municipale des Familles, Lecourt (ingénieur) ; Le Cadre Henry (architecte), 1937-1938, Pontivy**

La plage municipale des familles représente un héritage culturel et historique de Pontivy. Elle conserve encore aujourd'hui cette vocation d'accueil et de mixité sociale qui a motivé sa création. Dans l'ensemble des équipements nés de l'hygiénisme, cette plage municipale de plein air reste un type tout à fait singulier et mérite à ce titre une valorisation certaine. La façade principale est un témoin de l'architecture Art Déco des années 1930, et présente d'autant plus d'intérêt qu'elle reste une réalisation atypique dans la production architecturale régionaliste de cette période. La fragilité de l'ensemble, due à un abandon partiel de certaines structures, au réaménagement peu respectueux d'autres parties et à l'équilibre économique incertain rend d'autant plus important une politique dynamique de valorisation patrimoniale.

- **0424 - Centre nautique de l'Ile de Penfret, archipel des Glénans, Gomis André (architecte), 1955-1960, Fouesnant**

La base de l'île de Penfret du Centre Nautique des Glénans est le témoin d'une histoire maritime, mais aussi humaine incarnée par le personnage de Philippe Viannay qui contribue à la démocratisation du nautisme en tant que loisir, qui se développe par ailleurs considérablement les années suivantes. La création de l'École Nationale de Voile dans les années 1970 à Saint-Pierre-Quiberon (Yves Guillou architecte), confirme cette émergence. Démarche d'autoconstruction à la fois économique et respectueuse du site, le centre nautique des Glénans adopte une attitude pionnière en matière d'écologie. Les deux bâtiments principaux sont visibles de la mer, ce qui les place dans une position intéressante pour le label. L'archipel est un site protégé et l'école des Glénans est en lien direct avec ce patrimoine. La labellisation permettrait d'unifier l'intérêt porté au site. L'étude mériterait d'être approfondie et étendue aux autres îles de l'archipel qui possèdent également un bâti issu de la production d'André Gomis. Cette démarche permettrait de reconstituer une l'histoire complète de l'aménagement de l'archipel par le CNG.

- **0437 - Piscine du centre de thalassothérapie de la pointe du Goulvars, Bruyère André (architecte), 1967, Quiberon**

La création de l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon est un événement qui a profondément marqué la commune de Quiberon, que ce soit d'un point de vue économique (l'institut a fortement contribué à l'essor touristique de la ville) ou historique (il s'agit du premier institut de ce genre en France). Par ailleurs, le centre est toujours fortement associé au nom de Louison Bobet, sportif de renom lors de la construction de la thalassothérapie. La piscine de l'institut est un objet architectural intéressant car issu de la production d'un architecte qui a relativement peu construit (il s'agit d'ailleurs de la seule réalisation d'André Bruyère en Bretagne) et dont la démarche architecturale est singulière. Les travaux de réhabilitation mené en 2011 sont plutôt respectueux du bâtiment d'origine, mis à part la fermeture du patio qui ne respecte la ligne du toit qui confère pourtant au bâtiment son élégance et son dynamisme. On peut alors voir dans l'attribution du label Patrimoine du XX^{e} siècle un moyen de valoriser l'histoire sociale et culturelle que représente la réalisation de cet édifice, l'architecture rare d'André Bruyère, ainsi que de prévenir quelques modifications moins heureuses qui pourraient advenir.

- **0422 - Centre social de la ZUP du Blosne - Carrefour 18, Le Berre Jean (architecte) ; Du Château Stéphane (ingénieur), 1977, Rennes**

Le centre social Carrefour 18 est particulièrement caractéristique de l'utopie sociale des années 1970 incarnée par l'AUA, ainsi que de l'architecture proliférante de ces années. Par ailleurs, les habitants du quartier sont très attachés à cet équipement qui est encore très fréquenté. L'existence de bâtiment ayant été vaguement remise en cause, l'attribution du Label pourrait permettre une prise de conscience de son intérêt patrimonial et contribuer à sa protection. Le label pourrait aussi permettre d'engager une réflexion globale au lieu de faire des réaménagements par opportunités. Par ailleurs une amélioration énergétique et un remplacement des toitures pour une restitution plus proche de l'origine pourraient être étudiés pour pérenniser l'équipement.

- **0117 - Auberge de jeunesse du Moulin Blanc, Schweitzer Roland (architecte), 1983, Brest**

L'auberge de jeunesse de Brest est certainement une œuvre majeure dans la production de l'architecte Roland Schweitzer. Son organisation volumétrique et programmatique, certains détails architecturaux, l'insertion dans le paysage sont tout à fait caractéristiques des édifices construits par l'architecte au cours de sa carrière. Mais cet édifice se singularise par une mise en œuvre de matériaux nobles, la conception intégrée du mobilier et une qualité des espaces communs. Cette œuvre mériterait certainement une protection plus forte, car ce type de programme est amené à évoluer fortement pour répondre aux exigences d'accueil et de confort contemporaines.

- **0123 - Hôtel de Ville, Velly Michel (architecte),1995, Le Foeil**

La mairie du Foeil représente un tournant dans la production architecturale en Bretagne pour les édifices publics. Elle est caractéristique d'une production qui suivra, avec de grands volumes parallélépipédiques horizontaux. Il s'agit peut-être la réalisation la plus remarquable de Michel Velly. Michel Velly est un architecte breton à la carrière relativement courte (il a cessé de construire dans les années 1990). Ses premières réalisations se situent dans une mouvance plutôt régionaliste, jusqu'au choc du concours du lycée hôtelier La Closerie à Saint-Quay-Portrieux remporté par Yves Lion. Nombre de jeunes architectes bretons sont marqués par cet événement et vont rejeter le vocabulaire de l'architecture traditionnelle bretonne en s'engageant dans une démarche davantage conceptuelle. Ils ont montré qu'on pouvait être moderne en Bretagne et ont généré une nouvelle façon de concevoir l'architecture. Ces « locomotives » ont ouvert la voie et ont entraîné derrière elles les générations suivantes, encouragées et obligées par leurs acquis. Michel Velly peut être considéré comme le fondateur de ce « mouvement ». Il est dogmatique, radical, et d'une « rigueur indestructible » dans sa démarche pionnière. La mairie du Foeil, d'une efficace simplicité, s'inscrit dans cette ligne.

Argumentaires pour une liste élargie

Unicum

Côtes-d'Armor :

- **0406 - Lycée maritime Arretche, 1967-1973, Paimpol**

"Bâtiment longitudinal s'inscrivant dans un rectangle, doté au centre d'un gymnase et d'une coure bordée de galeries reliant l'internat et l'externat disposés à chaque extrémités. Des extensions latérales abritent notamment une maison des jeunes circulaire. L'ensemble joue sur la forte déclivité du terrain."
(http://archiwebture.citechaillot.fr/fonds/FRAPN02_ARRLO/inventaire/objet-15553)

- **0124 - Hôtel de Ville et Médiathèque, Madec Philippe (architecte) ; 1995 (1994?), Plourin-Lès-Morlaix**

Édifices caractéristiques d'un travail de longue haleine mené en concertation avec la population sur l'urbanisation d'un bourg en périphérie d'agglomération. Écriture contemporaine utilisant les matériaux locaux.

Ille-et-Vilaine :

- **0166 - Musée de la Mer, Hémar Yves (architecte), 1935, Dinard**

Édifice important du littoral urbain de Dinard. Voir les intérieurs avec transformation en hôtel-restaurant. De style plutôt régionaliste avec des détails modernes et art déco. Beau travail ornemental. Centre de recherche, musée de la mer et aquarium créé par l'explorateur Jean Charcot. Comment composer avec sa nouvelle fonction d'hôtel de luxe ?

- **0192 - Yacht Club de Dinard, Hémar Yves (architecte), 1932, Dinard**

Édifice en parfait état visible implanté dans l'espace public sur le littoral et qui a gardé sa fonction d'origine. Voir les intérieurs (fresques de Jacques Boullaire conservées?). Granit. Intéressant car il a gardé sa fonction première, n'a pas subi beaucoup de modifications et représente les bâtiments maritimes, type important en Bretagne.

- **0562 – Ancien Siège de La Banque Populaire de l'Ouest, Odile Decq (architecte), Benoît Cornette (architecte), Peter Rice (ingénieur), 1990, Montgermont**

« Odile Decq hésite à qualifier de high tech ce siège bancaire qui lui assura la notoriété à 35 ans, mais elle se souvient que son ingénieur lui avait dit : « il faut faire des choses complexes pour les obliger à avoir besoin de vous ». Ce fut le cas. La longue barre de 120 mètres qui accueille le service de production est toute d'acier et de verre. Elle est entaillée sur un tiers de son déploiement par une portion de cylindre intégralement vitrée, qui apporte la lumière au cœur de l'édifice. Mais cette incision ne se discerne qu'une fois dépassé le dispositif qui devance la façade. Pour tamiser la lumière, des vélums ont été disposés sur une structure tenue à bonne distance, dont la simplicité n'est qu'apparente car leur maintien et leur actionnement relève d'un dispositif

qui nécessita toute la subtilité de Rice et tout le souci du détail des architectes. Le dessin des portiques et des pièces de cette machinerie, le carénage des façades aveugles : tout renvoie au high tech inutilement contesté et même à l'univers des grands navires de course au large des aérodynes où Odile Decq avoue trouver matière à inspiration. », BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel, *Architectures en Bretagne au XXe siècle,* Quimper : Palantines, 2012 . p. 336
Édifice menacé de destruction

- **0417 - Le TNB, ancienne maison de la culture, Jacques Carlu, Michel Joly, Patrick Coué, 1968, Rennes**

Également pour les intérieurs et la typologie qui s'inscrit dans le cadre des maisons de la culture. Œuvre cosignée par Jacques Carlu, architecte national de renom.
« Édifice implanté l'emplacement de l'ancienne Maison de force, détruite en 1944. Issue des ambitions et des espoirs de la fin des années 60, la maison de la culture est un édifice emblématique de la fin du 20e siècle. Sa façade ondulante et vitrée (aujourd'hui partiellement occultée) crée un rythme original et fluide pour un édifice important situé en bordure d'une rue relativement étroite » (notice de l'inventaire régional : http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/b3d6564c-83ad-42b3-bd6b-4dab2632ca21)

- **0744 - Centre des télécommunications, La Mabilais, Louis Arretche, 1971, Rennes**

Bâtiment hélicoïdal sur 5 niveaux dont deux en retrait. Élément de façade en béton préfabriqué. Un bâtiment de plain-pied à toiture courbe abritait à l'origine un restaurant (voir destination actuelle). Un édifice « signal » dans le paysage rennais. Architecture à la fois « futuriste » et représentative des années 1970. Le minitel et la carte à puce y ont été inventés (CCET pendant 30 ans). Réhabilitation (2013 – Agence Unite et Legendre) qui se veut respectueuse de l'architecture d'origine. Actuellement : espaces de bureaux, coffee Shop et restaurant. Œuvre de l'artiste Bruno Peinado (éclairage de l'antenne)

Morbihan :

- ***1198 - Eglise Saint-Pierre, Caubert de Cléry Guy (architecte) ; Atelier Rault (maître-verrier), 1954-1956, Pleugriffet***

Les verrières de l'atelier Rault, la coupole et le grand porche en granit sont particulièrement remarquables. Les peintures murales à l'intérieur de l'édifice sont du peintre Muriel de Bussy.

- **0677 - Église Saint-Pie X, Caubert de Cléry Guy (architecte), 1956, Vannes**

Œuvre singulière d'un architecte ayant produit des églises dans l'entre-deux-guerres d'une tout autre facture. Composition globale avec cloître et presbytère. En béton armé. Guy Caubert de Cléry se serait inspiré de l'église de Reise (village natal du pape Pie X) pour cette réalisation. Intérieur : Nef rythmée par des arcades de béton brut d'un seul tenant. Les parties hautes sont éclairées par des verrières. L'artiste breton André Mériel-Bussy a peint un chemin de croix dans la partie basse de la nef, ainsi que la grande fresque du chœur représentant la Cène.

Programmes universitaires

- ***0404 - Faculté des Sciences de Beaulieu, Arretche Louis (architecte) ; Hec Albert (architecte) ; Monge Jean (architecte), 1963, Rennes***

Édifice caractéristique d'une vaste politique d'État de développement des Universités et la création de campus périphériques (Villejean et Beaulieu). Organisation rationnelle à partir d'une trame constructive en béton intégrant les éléments plus vastes du programme. Suit le principe de préfabrication « ouverte ». Afin de pouvoir s'adapter aux différentes modifications subies par le programme, Arretche divise le site en volumes accueillant chacun un élément de l'ensemble. Les bâtiments peuvent ainsi être géré individuellement. Les différents éléments sont reliés par des chemins couverts. Ce système assure une certaine souplesse dans la conduite du projet. Cette opération témoigne ainsi de l'habileté de ses architectes à s'adapter à la commande et de leur maîtrise de toutes les phases du projet. On observe trois échelles de construction : légère, semi-lourde et lourde. Les bâtiments sont traités différemment selon leur fonction. Un soin particulier est apporté aux bâtiments de l'administration, aux amphithéâtres et à la bibliothèque. Les bâtiments d'enseignement et les logements étudiants sont quant à eu traités plus simplement. Jeu avec la topographie du terrain (demi-niveau, passerelles...).
Le campus de Beaulieu accueille aussi un nombre considérable d'œuvres :

- Mathurin Méheut y a réalisé des peintures sur le thème de la géologie (à l'origine exposé dans l'institut de géologie, désormais dans le bâtiment n°5 – Classé MH)
- Paul Griot, l'Anneau de Möbius (parvis d'entrée du bâtiment administratif (bâtiment 1) du campus)
- François Stahly, Le grand aimant, (entrée de l'IUT de Rennes).
- Francis Pellerin, Sculpture en granit dans un bassin à l'entrée de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, 2 fresques murales, (ENSC de Rennes & bâtiment 1)
- Ervin Patkaï, sculpture en béton (entrée du bâtiment 28)
- Vincent Batbedat, La Porte du soleil, (est du bâtiment 2)

L'université de Rennes-Beaulieu témoigne de l'intense activité de Louis Arretche au service de l'Education > > Comment délimiter le site ? Que fait-on des ajouts successifs de bâtiments sur le campus ? Intègre-t-on le restaurent universitaire d'Arretche et Maillols ?

- **0388 – Faculté de Lettres et de Sciences Humaines, Louis Arretche (architecte), 1963, Rennes**

« L'histoire du campus de Villejean remonte au IVe Plan qui prévoyait en 1961 la construction sur le territoire français la mise en chantier de structures universitaires suffisantes pour accueillir près de 500 000 étudiants, doublant ainsi les capacités en une décennie. La question des emprises nécessaires à la construction des universités fut un élément clef pour la décision du lieu de leurs implantations. Le programme de 1961 prévoyait pour les facultés de Lettres, de Droit et de Médecine une superficie d'une dizaine d'hectares, alors que les facultés de science pouvaient se voire réserver une centaine d'hectares. De nouveaux campus "hors la ville" devaient donc être développés. A Rennes, le campus universitaire est fixé à Villejean alors en plein essor. Il regroupa l'université de Sciences Humaines, la faculté de Médecine et l'école nationale de la Santé Publique qui se virent attribuer une superficie de 42 hectares, prélevée sur la ZUP aménagée à la

périphérie de la ville. Les débuts du campus Son ouverture remonte à 1969, date à laquelle l'Université de Rennes 2 a fait sa première rentrée. Les bâtiments initiaux (actuels A à E de l'université Rennes 2 Haute Bretagne, comme ceux de la faculté de médecine) sont l'œuvre de Louis Arretche, comme pour ceux du campus de Beaulieu ou encore la dalle Kennedy toute proche. Les bâtiments initiaux de EHESP sont l'œuvre de Raymond Lopez » (fiches Philippe Bonnet)

Reconstruction de Brest

- **0332 - Hôtels particuliers, de Jaegher Jean / Jules ? (architecte),1955, Brest**

Édifices singuliers dans la Reconstruction de Brest, composant habitats individuels et immeubles collectifs. Composition urbaine avec une place centrale participant à l'axe secondaire de la Reconstruction de la ville. Caractéristique de la politique de revalorisation du centre-ville avec intervention de Béatrice Taburet, coloriste conseil.

- **0331 - Immeubles d'habitation, Grangé Henri (architecte) ; Vacher Maurice (architecte), 1957, Brest**

Édifice valorisant la reconstruction de Brest. A mi-chemin entre l'îlot et la barre. Tentative de percée des principes modernistes à la fin de la reconstruction. Le plan en peigne (plots R+2 liées les uns aux autres le long de la rue par des murs-bahut) permet l'aménagement de petits jardins.

- **1259 - Piscine Foch, Cortellari Albert (architecte), 1962, Brest**

Édifice à regarder de plus près. Composition générale monumentale avec voûte en béton. Travaux en 2012-2013 : le bassin n'a pas été touché mais restructuration intérieure / isolation intérieure :
« "On ne touche pas au bassin", précise Sylvain Le Roy, responsable du service Activités aquatiques à BMO. "Les travaux visent notamment à rendre l'équipement accessible à tous : les personnes à mobilité réduite entreront par le nouveau hall d'accès où un espace vestiaires douches leur sera dédié. Un élévateur permettra aux nageurs d'accéder aux bassins de natation, qu'ils pourront gagner grâce à des mâts de mise à l'eau. L'amélioration des conditions de travail des agents se traduit par la création de vestiaires avec douches et WC, salle de pause, l'utilisation de l'ancienne conciergerie pour la création de bureaux…. Les six personnes de l'équipe de maintenance des cinq piscines sont localisées à Foch." Par ailleurs, les couloirs d'accès aux bassins ont aussi été revus : les scolaires et associations en auront un, le public un autre. Douches et sanitaires sont réhabilités, une salle de réunion créée, comme un espace de remise en forme. "La ventilation a été refaite et la production d'eau chaude sanitaire revue. Nous sommes dans un bâtiment béton, une isolation intérieure a été ajoutée pour limiter les problèmes de condensation et le pérenniser." »
(cotebrest.fr, 11/09/2012, *Un bon coup de jeune pour la piscine Foch - http://www.cotebrest.fr/2012/09/13/un-bon-coup-de-jeune-pour-la-piscine-foch/*).

- **0638 - Église Saint-Luc, Pinsard Pierre (architecte),1965, Brest**

Réalisée par un architecte intéressant (un peu méconnu) auteur du couvent des dominicains à Lille (édifice peut-être plus intéressant que celui-ci).

- **0634 - Église Saint-François du Guelmeur, Lacaille, Lechat, Perrin et Houdon, 1958, Brest**

« Le vocabulaire change, les lignes se modernisent. Saint François du Guelmeur en 1958 sur Saint Marc fut construite par le cabinet Y. Michel. Le béton permet des lignes particulières : l'église du Landais montre une horizontalité dans les lignes et les tours offrent une ambiance zen. Les vitraux réalisés par le maître verrier jésuite Boulaire fait dire à un paroissien lors de l'inauguration : "c'est moderne mais c'est beau". A propos des vitraux abstraits, "la lumière chante" disait une autre personne »
(http://www.brest-bellevue.net/IMG/pdf/BOUGUEN_journees_du_patrimoine_2.pdf)

- **0344 - École Jean Macé, Lopez Raymond (architecte) ; Gravereaux Raymond (architecte), 1953, Brest**

Composition rigoureuse de deux architectes parisiens. Béton et granit. Présentée à l'exposition du quai Malaquais (ENSBA)

Reconstruction de Lorient

- **0106 – Halles de Merville, Félix Le Saint (architecte), 1964, Lorient**

Intéressant car architecture métallique plutôt rare dans le cadre de la reconstruction. Dans son état et usage d'origine. Par ailleurs, ce type de programme est peu représenté par le Label Patrimoine du XX^{e} siècle.

- **0343 - Groupe scolaire de Merville, Martel Jean (architecte) ; Ouvré Maurice (architecte),1948-1953 ?, Lorient**

Construction scolaire de l'après-guerre. Composition rigoureuse, utilisation du béton et granit. Première école reconstruite après la guerre (en France?) sur l'emplacement de l'ancienne. Bonne occasion de raconter la Reconstruction de Lorient dirigée par Georges Tourry. Le chantier de l'école marque le début de la reconstruction de la ville et fera office de chantier modèle, exemplaire des choix faits pour la reconstruction de la ville. Structure en béton armé. Couverture en bardeaux de terre cuite. Association de deux architectes issus de deux écoles architecturales différentes (Martel est plutôt classique et Ouvré ouvert à la nouveauté) qui font de l'école de Merville une réalisation à la fois moderne et rassurante pour les lorientais.

Postes de l'entre-deux-guerres

Postes recensées et datées :
Pierre-Jack Laloy :

- **0730 – Poste de Saint-Briac-sur-Mer, Pierre-Jack Laloy (architecte), Armel Beaufils (sculpteur), Odorico (mosaïste), 1937**

> parmi les plus intéressantes

- **0967 – Poste de Saint-Aubin-d'Aubigné, Pierre-Jack Laloy (architecte), 1931-1932**
- **0968 – Poste de Vignoc, Pierre-Jack Laloy (architecte), 1931**
- **0969 – Poste de Morlaix, Pierre-Jack Laloy (architecte), 1932**

> parmi les plus intéressantes

- **0970 – Poste de Concarneau, Pierre-Jack Laloy (architecte), 1934**
- **0841 – Poste de Cancale, Pierre-Jack Laloy (architecte), 19350971 – Poste de Carhaix-Plouguer, Pierre-Jack Laloy (architecte), 1937**
- **0215 - Poste de Vitré, Pierre-Jack Laloy (architecte), Louis Garin (peintre), 1933**

> parmi les plus intéressantes

Yves Hémar :

- **0144 – Poste de Rocabey à Saint-Malo, Yves Hémar (architecte), 1923**
- **0159 – Poste intra-muros à Saint-Malo, Yves Hémar (architecte), 1928**

Autres architectes :

- **0142 – Poste de Plemeur-Bodou, Jules de Jaegher (architecte), 1936-1938**
- **0160 – Poste de Lancieux, Jean Gratien (architecte), 1934**
- **0161 – Poste de Gouarec, Paul-Marie Rolland (architecte), 1934**
- **0162 – Poste de Plouagat, Jan Ary (architecte), 1935**
- **0206 – Poste de Saint-Gyldas de Rhuys, Jules Bardet et Robert Lamourec (architectes), 1934**
- **0216 – Poste de Saint-Lunaire, René Aillerie (architecte), Odoricco (mosaïste), 1932**
- **0889 – Poste de Perros-Guirec, Jean Le Corre (architecte), 1931**
- **1015 – Poste de Dinan, A. Jolly (architecte), Pierre Raighasse (peintre), 1934-1935**

Les séries de maisons

Yves Hémar

Maison recensées :
(Villa le Revenant à Saint-Lunaire déjà labellisée)

- **0724 - Maison de Villégiature dite Force Dix, Hémar Yves (architecte), vers 1936, Saint-Briac-sur-mer**
- **0170 – Villa « Ar Maner », 1929, Dinard,**
- **1294 – Maisons du « Val Armor », 1939, Dinard**
- **0834 – Maison « La Margared », 1929, Dinard**
- **0169 – Villa « maner-Kezec », 1925 – Fréhel**
- **0832 – Maison « Le Manoir », 1925, Fréhel**
- **0838 – Villa Saint-Michel, 1930, Fréhel**
- **0989 – Villas jumelles « Les Lutins » et « Picardie », ?, Fréhel**
- **0990 – Villa de M. Lantzenberg, ?, Fréhel**
- **0991 - Maison » Le coup de roulis », ?, Fréhel**

- **0941 – Ville « L'escale », 1923, Saint-Malo**
- **0953 – Villa « Steredenn Vor », 1935, Saint-Malo**
- **0684 – Château Richeux, vers 1925, Saint-Méloir-des-Ondes**

Yves Guillou :

Maison recensées

- **0104 – Maison Cadoret, 1960, La Trinité-sur-Mer**
- **0337 – Maison Schogel, 1960-1963, La Trinité-sur-Mer**
- **0484 – Maison Frick, 1958-1962, Locmariaquer**
- **0488 – Maison Latscha, 1973, Vannes**
- **0489 – Maison Plasseraud, 1970, Carnac**
- **1122 – Villa Orsal, ?; Locmaria (Belle-île)**
- **1200 – Villa Bouillaud, ?, Arradon ?**
- **1203 – Maison Dalido, 1973-1975, Arradon**
- **1210 – Maison Saris, 1967, Arradon**
- **1207 – Villa Belz ? / Crunchec ?, 1956 ?, 1976-1978 ?, Carnac**
- **1208 – Maison, ?, Quiberon**

Claude Petton :

Maison recensées

- **Maison Petton à Plougastel Daoulas déjà labellisée.**
- **0491 – Maison, ?, Plouzané**
- **0492 – Maison Genée, 1967, Le Relecs-Kerhuon**
- **0493 – Maison Le Joncour, 1969, Plougastel-Daoulas**
- **0494 – Maison Le Vourc'h, 1972, Kernilis**
- **0495 – Maison Branalec, 1973, Saint-Pol-de-Léon**
- **0496 – Maison Labbé, 1977, Bourg-Blanc**
- **0497 – Maison Prémel, 1976, Brest**
- **0498 – Maison Vallégant, 1974, Carantec**
- **0499 – Maison Jaffrès, 1977, Landivisiau**

Fiches monographiques

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Saint-Malo (35400)

Groupe scolaire du Grand Bé

DRAC Bretagne – École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation (APPL) :
École du Grand Bé, Groupe scolaire du Grand Bé, Groupe scolaire Intra-muros

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

École maternelle et primaire

Localisation :

- Géolocalisation : 48°38’52’’N 2°1’36’’O
- Adresse (ADRS) : 1 rue des bouchers, 35400 Saint-Malo
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 267 AB 01

Datation :

- (SCLE) 3ème quart du 20è siècle.
- (DATA)

1948 : programme de reconstruction des groupes scolaires de Saint-Malo

1948 : APS et devis descriptif des travaux

1949 : appel d’offre par l’association syndicale de reconstruction

1951 : inauguration

1954-1956 : extension de l’école des garçons

1960 : construction de deux classes sous le préau suite à l’instauration de la mixité dans les groupes scolaires

1995 : l’école prend le nom officiel d’école du Grand Bé

Acteurs d’origine (AUTR) :

- Maîtrise d’ouvrage : Ministère de la Reconstruction et du Logement, Ministère de l’Éducation Nationale
- Maître d’œuvre : Henri Auffret (architecte en chef de la ville de Saint-Malo)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Ministère de l’Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Je ne pense pas les écoles sont propriétés des communes. Par ailleurs les étages supérieurs transformés en logements sont propriétés de l’office HLM de la ville.

Rédacteur : Elise Gronnier

Date de l’étude : janvier 2017

Localisation :

Le groupe scolaire du Grand Bé est situé à quelques mètres des remparts Ouest de Saint-Malo. Il est circonscrit par les rues de la Pie qui boit au Nord, des Bouchers à l'Ouest et Saint sauveur au Sud. A l'Est, il est bordé par un ensemble d'immeubles de logements donnant sur la rue de Dinan. L'ensemble de l'édifice occupe quasiment la totalité de l'îlot issu de la reconstruction ?.

Programme :

Programme initial : (archives municipales de Saint-Malo)

- école de filles avec internant
- école de garçons
- école maternelle
- logements d'instituteurs

L'école de filles à un accès sur la rue de la pie qui boit. Elle comprend :

Au sous-sol :

- 1 cuisine et 1 office
- 1 réfectoire donnant sur cour
- 1 cour de récréation donnant sur la rue Saint Sauveur
- 1 préau couvert
- 1 garage à vélo couvert
- Sanitaires sur cour

Au RDC :

- 5 classes avec vestiaires
- 3 bureaux de direction
- 1 hall d'attente

Au R+1 :

- 10 classes avec vestiaires
- 1 salle de sciences
- 1 salle de dactylographie

Au R+2 :

- 1 dortoir de grandes avec lavabos et douches
- 1 dortoir de petites avec lavabos et douches

L'école des garçons a son entrée sur la rue des Bouchers et se compose de :

- 5 classes
- 1 cantine
- 1 préau couvert
- 1 garage à vélo couvert
- 1 cour de récréation
- Sanitaires sur cour

L'école maternelle a son entrée rue saint sauveur et comporte :

- 3 classes d'exercice
- 1 salle de repos
- 1 salle de jeux avec vestiaires
- 1 local sanitaires
- 1 cour de récréation

Le bâtiment en bordure de la rue de la Pie qui boit accueil les logements d'instituteurs répartis comme suit :

- R+2 : 3 logements
- R+3 : 8 logements
- Sous combles : greniers accessibles par des trappes depuis les paliers
- Sous-sol : caves et séchoir commun

Programme réalisé : conforme au programme initial, avec en 1954-1956 surélévation de l'école maternelle pour agrandir l'école des garçons (ville de Saint-Malo) : 3 classes supplémentaires et en 1971 : transformation d'une partie du préau de l'école des garçons en gymnase. En 2007, les anciens locaux de l'école des filles et les R+1 et R+2 de l'école des garçons sont transformés en 36 logements (Emeraude OPH)

Historique :

L'essor démographique d'après guerre et la reconstruction de Saint-Malo suite aux dommages laissés par la Seconde Guerre mondiale ont motivé la construction du groupe scolaire du Grand Bé. En 1948, pour faire face à l'augmentation des effectifs, la ville de Saint-Malo lance un vaste programme de renouvellement des ses établissements scolaires. Henry Auffret, malouin d'origine et architecte de la ville de Saint-Malo depuis 1945, sera en charge de la construction des groupes scolaires : Grand Bé (1948-1952), Rocabey (1949-1952), Gasnier-Duparc (1948-1952), Les Cottages (1953-1954), La Découverte (1953-1954). Le programme du groupe scolaire du Grand Bé est adopté en 1948 et est le premier de la série. Il sera inauguré en 1951. Les règles de non mixité en vigueur à l'époque sont

respectées : cours séparées selon les sections, les ages et les sexes, avec un programme en adéquation avec l'activité scolaire.
Les années 1960 et la suppression des classes non mixtes amène quelques changements dans l'école, notamment la création de salles de cours en RDC du bâtiment des garçons. Si la hausse démographique a motivé la construction du groupe scolaire du Grand Bé, la dépopulation d'intra-muros et le départ de certaines administrations du centre intra-muros sont responsables de la baisse de fréquentation du groupe scolaire. Avec 180 élèves en 1968, l'école n'en compte plus que 80 en 1995. L'ancien bâtiment des filles et les étages du bâtiments des garçons le long de la rue de la Pie qui boit sont alors vendus à Emeraude OPH pour en faire des appartements, mis en service en 2007. L'école connaît depuis une vie scolaire stable et les enfants scolarisés sont principalement issus de la population commerçante « sédentaire » intra-muros.

L'architecte :

Henry Auffret :
Henry Auffret (1919-2007) est diplômé des de l'École des Beaux-Arts et de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris. Malouin d'origine, il assiste le premier architecte en chef de la reconstruction de Saint-Malo, Marc Brillaud de Laujardière en 1944, avant d'être nommé architecte de la ville de Saint-Malo en 1945. Il sera par la suite architecte-conseil du ministère de la Construction et de l'Urbanisme (1953-67). Jusqu'à la fin des années 1970, il construisit de nombreux bâtiments publics dans al cité malouine. On lui doit notamment : des îlots d'habitation à Saint-Malo, les phares des Roches-Douvres et du Grand jardin, le centre hospitalier, le Palais du Grand large, casino et Centre des impôts de Saint-Malo. Il intervient également à Brest, Vannes et Quimper au titre d'architecte en chef des ZUP de ces villes, ainsi qu'en Normandie.

Analyse :

Le grand bâtiment est situé à l'alignement dans la continuité des immeubles de logements. Il articule ainsi l'équipement avec la ville. Par ailleurs la partie sud est elle beaucoup plus ouverte avec le petit édifice en partie centrale de l'îlot qui libère ainsi des espaces devant et derrière permettant la création des cours et l'affirmation d'un équipement public indépendant. L'espace de la rue est de ce côté complètement différent, à la manière de la reconstruction de St Malo qui propose un mixte savant de formes urbaines traditionnelles et modernes.
Le groupe scolaire du Grand Bé se compose de deux bâtiments qui suivent la déclivité du terrain.
Au Nord, le long de la rue de la Pie qui boit, le bâtiment principal (anciennes écoles primaires des garçons et filles, cours complémentaires, appartements et internat des filles) suit l'alignement de la

rue et le gabarit des immeubles voisins. Il fait front sur la partie haute de l'îlot et permet l'aménagement au Sud des cours de récréation. Sa façade Nord rappelle l'écriture de l'école de la Marine marchande, non loin de là. Très minérale par l'utilisation du granit, elle est scandée par le rythme des ouvertures et des éléments porteurs. Un sous bassement important sert d'assise à une première rangée d'ouvertures en bandeau courant sur toute la façade du bâtiment au RDC et est reprise au R+2. Le troisième étage (initialement des anciens logements) est percé régulièrement par une série d'ouvertures carrées.

Le pignon Ouest est quasiment aveugle, à l'exception de trois ouvertures au R+3 et de la grille d'entrée principale, ajourée et travaillée.

La façade Sud abandonne les matériaux locaux au profit du béton préfabriqué. Très largement ouverte, un soin du détail est apporté aux modénatures et encadrements de baies en béton moulé. Le préau au RDC détache une parte de l'ensemble du sol et laisse apparaître les poteaux porteurs. Au R+2, la façade est mise en retrait pour permettre l'aménagement de loggias pour les logements. Les larges ouvertures et l'aménagement des loggias en R+2 allègent la façade qui vient dialoguer avec la façade Nord plus massive et traditionnelle.

Les ouvertures traduisent le programme interne du bâtiment et varient en fonction. La trame de base reste la même et correspond à la structure visible en façade. Le bâtiment repose sur une structure porteuse en poteau-dalle qui permet de dégager un plan libre modulable en fonction du programme.

Cette organisation mixte programmatique d'origine entre logement, salle de classes et salle d'activité a permis la transformation relativement simple en logement car la structure porteuse était adaptée à ces différents programme.

En rapport direct avec ce premier bloc, le bâtiment des Maternelles/Elémentaires s'insère dans la partie basse de l'îlot, perpendiculairement à la rue des Bouchers et le long de la rue Saint Sauveur. Initialement conçu avec un toit terrasse, le bâtiment sert d'appui à la cour surélevée (ancienne cour des garçons). Cette cour borde le bâtiment principal sur la moitié Ouest de sa longueur. Une extension, ajoutée en 1954 sous la direction de la ville de Saint-Malo, coiffe le bâtiment d'une toiture en ardoise qui reprend l'écriture sobre des constructions alentours. Cette extension donne au bâtiment un gabarit plus à même de dialoguer avec les dimensions importantes du bloc principal. Ce bâtiment articule les deux niveaux du site. La cour surélevée dessert le premier niveau occupé par les Elémentaires qui rejoint directement au RDC (donc R-1 du bâtiment principal), les classes des Maternelles. Le bâtiment reprend la même écriture que la façade Sud du bloc principal. Très largement percé, en matériaux préfabriqués, l'architecte a apporté ici aussi un soin aux détails dans les encadrements de baies et les modénatures des façades. Les façades reprennent le même jeux

que le bâtiment principal : minérale et fermée au Nord, très ouverte au Sud. Ce travail de façade renforce le dialogue des bâtiments.

L'articulation en escalier entre les niveaux haut et bas du site est lisible depuis l'ancienne cour des filles, au même niveau que la rue Saint Sauveur, qui longe la moitié Est de l'édifice principal. Elle dessert le R-1 du bloc principal. Transformé en garages pour les logements, il se détache du sol et allège la structure imposante de la façade Sud du bâtiment principal.
En lien direct avec le bâtiment des Maternelles/Elémentaires, le réfectoire se glisse sous la cour surélevée.

Les toitures du bâtiments des garçons et filles et de la maternelle sont très simples, dépouillées de chien assis et de cheminées, comme pour l'école de Marine marchande ou l'ancien hôtel des impôts d'Arretche situés non loin de là.

« Le groupe scolaire du Grand-Bé situé au cœur de la cité malouine, propose une architecture rigoureuse. La volumétrie étirée et le rythme des façades, scandé par l'intervalle des éléments porteurs et des baies disposées en bandeaux, se distingue nettement du parti de reconstitution adopté pour les immeubles de logement, tout en s'intégrant à lui par le choix des mêmes matériaux, granit, ciment moulé imitant la pierre, béton. » Hervé Raulet, lha.revues.org

État sanitaire visuel :
Le bâtiment est en bon état général. Les dégradations existantes relèvent du second œuvre : ouvrages fragilisés en béton brut. Les huisseries et mobilier sont d'origine, ainsi que le sol dans le bâtiment des maternelles. Une rampe PMR et d'une porte d'entrée (allège cisaillée) ont été ajouté pour permettre l'accueil du bâtiment des maternelles et élémentaires. Une partie de l'ancien bâtiment des garçons et celui des filles ont été modifié pour être reconvertis en logements. La façade n'en est cependant pas affectée.

Position du propriétaire et des concepteurs :
L'école souhaite continuer d'entretenir l'école, des demandes régulières pour son entretien sont adressées à la mairie de Saint-Malo. La direction souhaite également ouvrir une classe supplémentaire.

Conclusions :

Le programme scolaire d'origine est intéressant de part sa position intra-muros et son insertion dans le tissu urbain de la reconstruction, avec une prise de position urbaine marquante. Le jeu des matériaux et des façades en béton brut et granit avec écriture moderne est remarquable et s'inscrit entre tradition et modernité. On note également la composition savante entre les ouvertures des salles de classe, les logements et parties pleines, maintenant une lisibilité de la structure continue en façade.

Cet édifice important témoigne de la période de reconstruction d'après guerre d'une part et du contexte démographique qui s'en est suivi. La requalification en logements d'une partie du bâtiment n'a pas altéré ni transformé l'architecture originelle. Le bâtiment, peu modifié et bien entretenu mérite une labellisation au titre du patrimoine remarquable du XXe siècle.

Sources :

Visite et entretien :

Visite du site le 7 décembre 2016

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

FOUCQUERON Gilles, « Ecole du Grand Bé », dans *Saint Malo 2000 ans d'Histoire*, édition Docteur Foucqueron, 1999, p.715-716

BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel, « Groupe scolaire du Grand Bé », dans *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 132-133

Archives :

- Archives municipales de Saint-Malo cote 152S153-154 :

Devis descriptif 1948

Descriptif technique

Descriptif du programme 1959

Plans : plan d'ensemble, plan d'extension de l'école des garçons

Sites internet :

lha.revues.org

ecoledugrandbe.com

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Groupe scolaire du Grand Bé

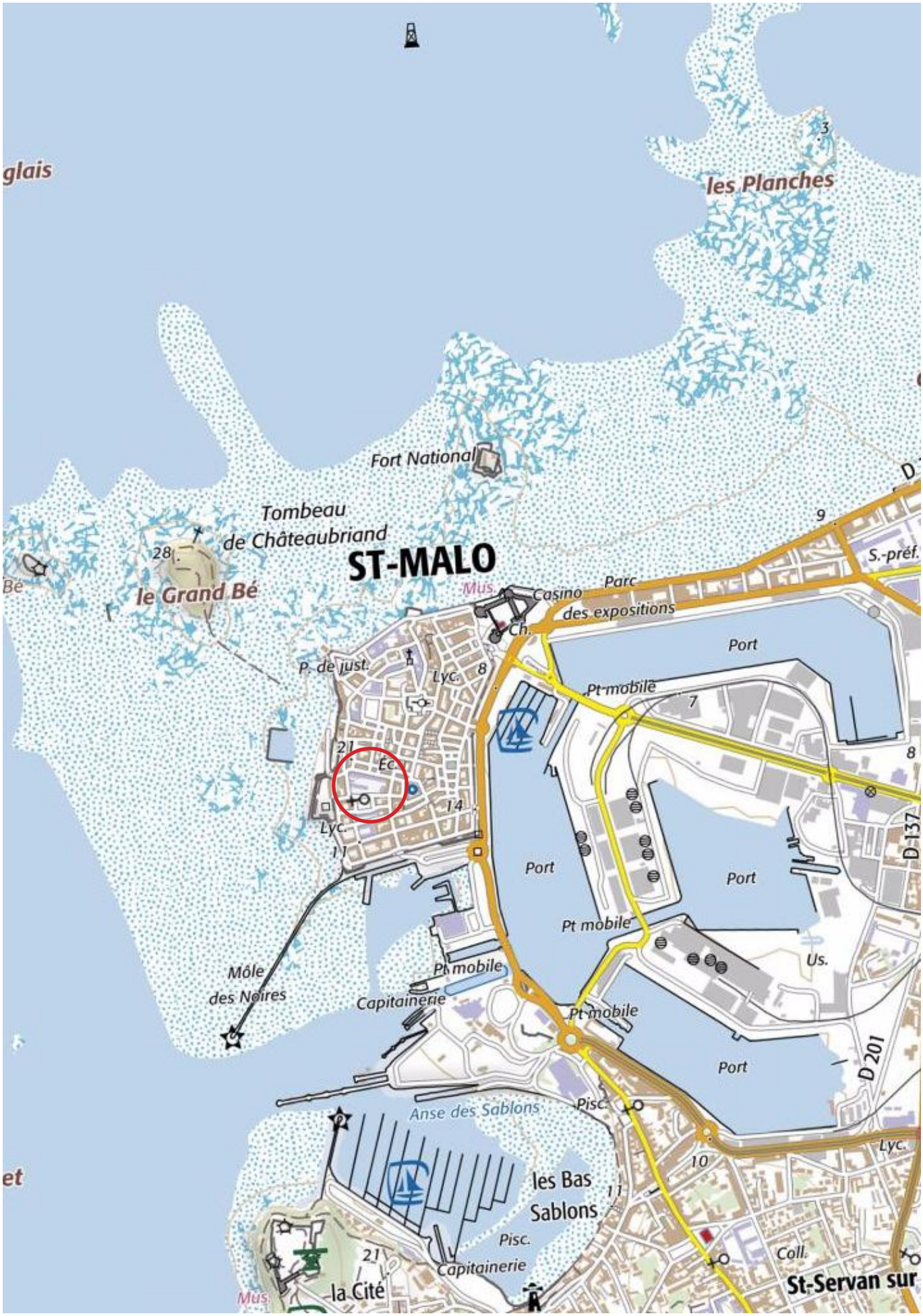

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
SAINT-MALO

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-MALO
38 Bd des Déportés 35414
35414 SAINT-MALO
tél. 02.99.20.80.99 -fax 02.99.20.80.77
cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

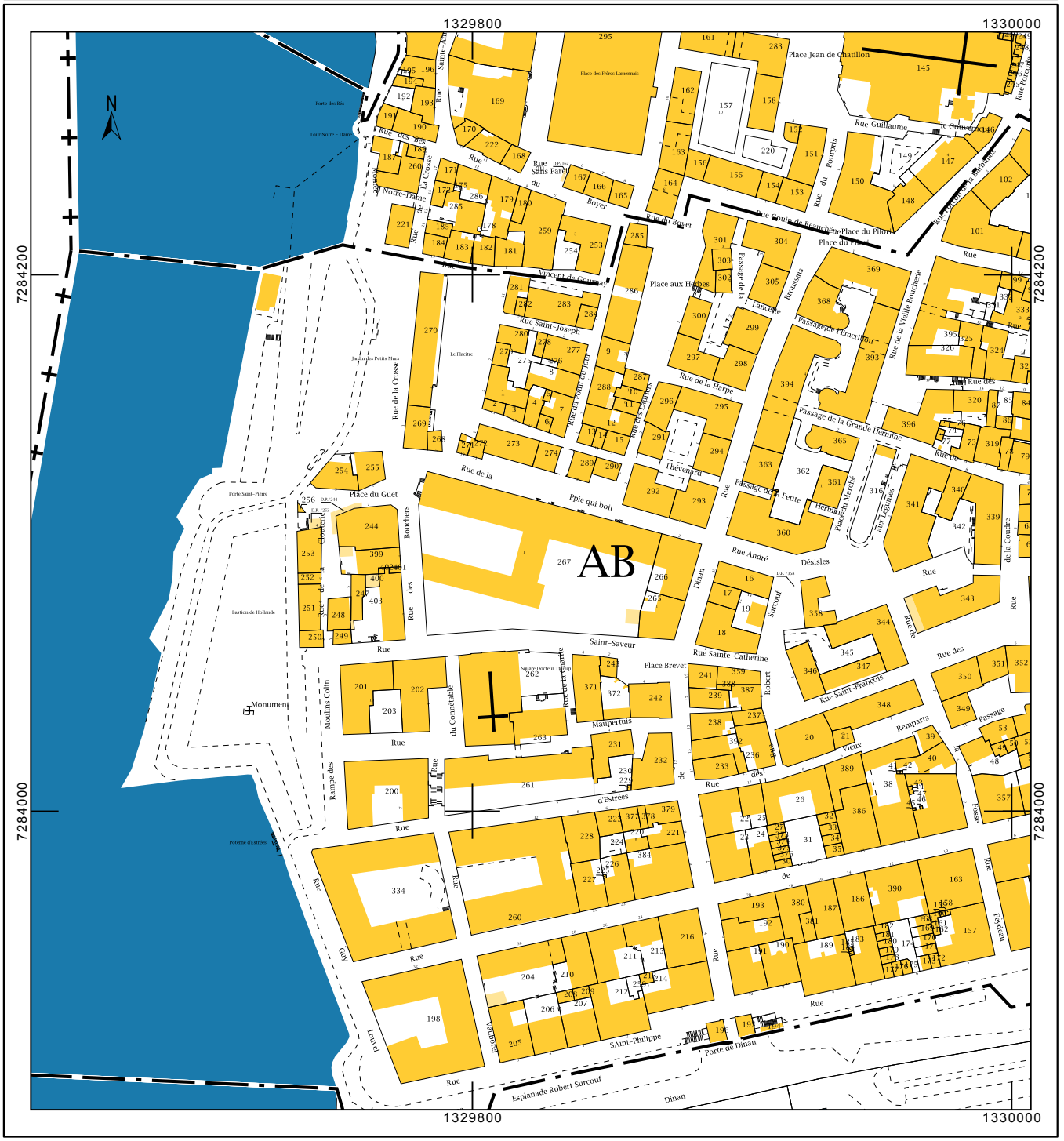

De haut en bas : (gauche) vue du pignon Ouest depuis la rue des bouchers, (droite) vue de l'entrée depuis la cour, (gauche) vue du bâtiment Maternelle/Elémentaire, (droite) vue du bâtiment de l'ancien collège, actuel bâtiment des Primaires et logements, (gauche) vue de la cour, (droite) vue du bâtiment de l'ancien collège, (gauche) vue du pignon Est du bâtiment des Maternelles/Elementaires et cour surélevée, (droite) vue de la façade Sud du bâtiment des Maternelles/Elementaires depuis la rue Saint Sauveur
Sources : photos personnelles Raphaël Labrunye

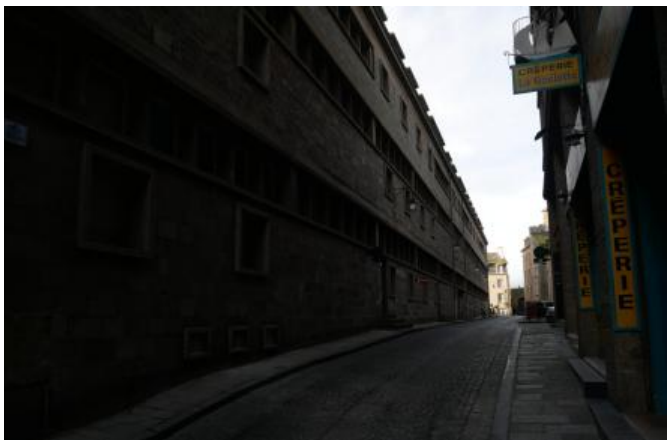

De haut en bas : (gauche) vue de la façade Sud du bâtiment de l'ancien collège, (droite) vue de la façade Nord du bâtiment de l'ancien collège depuis la rue de la pie qui boit, (gauche) vue des équipements d'origine, (droite) vue intérieure du bâtiment des Maternelles/Elementaires, (gauche) vue du réfectoire, (droite) vue d'une classe de maternelle, (gauche) vue de l'espace commun des maternelles, (droite) détail du sol dans la partie des Maternelles
Sources : photos personnelles Raphaël Labrunye

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Rennes (35000)

Faculté de droit

Appellation (APPL) : Faculté de droit, Faculté de droit et de sciences économiques, faculté de droit et de science politique.

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- établissement d'enseignement supérieur.

Localisation :

- Géolocalisation : N48°7'5.20" W1°40'11.14"
- Adresse (ADRS) : 9, rue Jean Macé 35000 Rennes
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 1980 BD 438, 439

Datation :

- (SCLE) 3ème quart du 20è siècle.
- (DATA)

- 1953 : premier projet étudié par Raymond Cornon et Alain Le Normand.
- 12 juillet 1956 : arrêté ministériel (Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement) accordant le permis de construire au recteur de l'académie de Rennes au nom du Ministère de l'Éducation Nationale.
- 1957 : étude du projet définitif (d'après les plans conservés aux archives de l'Institut Français d'Architecture).
- 25 octobre 1963 **:** inauguration de la faculté de droit.
- 19 avril 1991 : dépôt de demande de permis de construire de l'extension de la faculté de droit.
- 25 juillet 1991 : arrêté préfectoral accordant le permis de construire de l'extension de la faculté de droit.

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Maître d'œuvre : Louis Arretche (architecte) ; Raymond Cornon (architecte)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Rédacteur : Marion Albericci

Localisation :

La faculté de droit et de sciences économiques est construite à la limite nord du centre ville de Rennes, sur un terrain d'environ 6 000 m² bordé au nord par la rue Jean Guéhenno (anciennement rue de Fougères), à l'Est par l'école universitaire du management (IGR-IAE), au sud par la rue Jean Macé et à l'Ouest par l'avenue du Doyen Roger Houin (ancienne avenue Jules Ferry).

Le quartier est essentiellement construit d'édifices de la première moitié du 20e siècle. Hormis les hôtels particuliers et immeubles de rapport, se trouvent dans les environs immédiats de la faculté la maison des étudiantes de Jean Gallacier (1932), le Lycée Jean Macé, l'Institut de géologie, actuelle présidence de l'université Rennes I, construit par Yves Lemoine (1939) et le restaurant universitaire La Fougères construit par Maillols en (1949). C'est donc sur territoire déjà fortement marqué par la présence d'établissements scolaires et universitaires que s'implante la faculté.

Programme :

Programme initial : « Faculté de droit à Rennes », L'Architecture d'aujourd'hui, n°47, avril-mai 1953, p. 37. : projet de Alain le Normand et Raymond Cornon.

> Amphithéâtres : 1 de 800 places, 1 de 350 places, 2 de 300 places, 2 de 200 places, 4 salles de cours de 60 places.

> locaux réservés aux études : salles de travail-bibliothèques pour les étudiants ; bureaux des directeurs d'étude et des assistants ; salles spéciales pour le droit romain, le droit privé, le droit public, les études politiques, les sciences économiques, l'école régionale d'administration.

> locaux réservés à l'administration : secrétariat et archives, locaux pour les professeurs, bureau du doyen, salle du conseil de la faculté, salle des thèses et des actes, locaux sanitaires et annexes, logement du concierge et des appariteurs.

> logements du personnel et archives au dernier étage.

Programme réalisé : d'après un article paru dans le périodique *Hygiène et confort des collectivités (n° XX, 1962) :*

L´édifice doit regrouper à l´origine la faculté de Droit, l´École Régionale d´Administration, l´Institut d´histoire comparée et l´Institut des sciences économiques ainsi que les services d´administration.

> enseignement magistral : 2 amphithéâtres de 200 places ; 1 amphithéâtre de 350 places ; 1 amphithéâtre de 700 places, destiné de plus à servir aux séances solennelles de l'université ou à des colloques ou congrès universitaires (avec cabine de projection de cinéma, équipements nécessaires à la traduction simultanée). [Le périodique ne mentionne pas 2 amphithéâtres de 110 places pourtant réalisés].

> un ensemble de salles de lecture, de petites salles de travail et de bureaux pour : la faculté de droit, une École Régionale d'Administration, une Institut d'Histoire Comparée, un Institut de Sciences économiques ; des services d'administration et de réception du doyen et des professeurs.

Programme actuel :

Le bâtiment héberge aujourd'hui la Faculté de droit et de science politique, ainsi qu'un Institut d'Études Judiciaires.

Une extension a été construite. Celui-ci comprend un amphithéâtre d'environ 550 places et des salles de cours.

Historique :

Le premier établissement universitaire rennais voit le jour en 1734 suite au transfert de la faculté de droit de Nantes. En 1803, une École de Médecine est créée, suivie en 1808 de l'université impériale laïque de Rennes, qui rayonne sur sept départements. Les facultés de Lettres et de Sciences s'établissent en 1810 et 1839. En 1847, un « palais universitaire », actuel musée des Beaux-Arts, est construit sur les quais de la Vilaine selon les plans de l'architecte Vincent Boullée. Quarante ans plus tard, en 1896, on réunit l'ensemble de ces facultés pour créer l'une des seize universités françaises. C'est à cette période que la faculté de Droit s'établit dans l'ancien archevêché, place Sainte-Melaine.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les effets du baby-boom et l'augmentation du taux d'accès à l'enseignement supérieur dû au prolongement de la scolarité obligatoire, à la généralisation de l'enseignement secondaire et à la banalisation du baccalauréat, nécessitent la construction de nouveaux équipements universitaires. A Rennes, les bâtiments universitaires situés en centre ville deviennent rapidement insuffisants pour accueillir l'ensemble de la population étudiante qui croît de façon constante, et ceux malgré les travaux d'agrandissement mené sous la municipalité d'Yves Milon. Afin de perpétuer la tradition universitaire de Rennes et d'affirmer la ville en tant que capitale intellectuelle, la municipalité rennaise (dont les premiers magistrats sont des universitaires de 1945 à 2008 : Yves Milon, Henri Fréville puis Edmond Hervé) va adopter une politique de construction volontariste. Dès la fin des années 1940, un plan d'aménagement de Rennes étudié par Georges-Robert Lefort propose d'aménager un complexe universitaire en périphérie ouest de la ville, à l'emplacement de l'actuel campus de Villejean. Il devait accueillir les facultés de Lettres, de Sciences, de Médecine et de Droit. Le projet va cependant évoluer et la faculté de Droit, alors encore située dans l'archevêché place Saint-Melaine, va finalement être projetée au nord du centre-ville de Rennes, rue Jean Macé.

La planification et la réalisation de constructions universitaires sont à cette période très centralisées. Ce sont les recteurs qui transmettent les demandes des Académies au Ministère. Ils déterminent les emplacements et font établir les plans masse des campus. En 1952, le terrain destiné à la faculté de droit est cédé à l'État.

L'étude du projet est confiée aux architectes Alain Le Normand et Raymond Cornon. La maquette d'une première version de la faculté est présentée à l'Exposition des constructions scolaires de l'ENSBA en 1953. Il s'agissait d'un édifice à l'allure de paquebot évoquant la cité radieuse de Le Corbusier : une barre montée sur d'épais pilotis sous laquelle venait se glisser un bâtiment circulaire partiellement enterré dans lequel était logé un grand amphithéâtre de 700 places surmonté d'une coupole. Des amphithéâtres secondaires et des salles de cours étaient distribuées par une circulation semi-circulaire autour du grand amphithéâtre. Le projet, bien que remarqué (il fait l'objet d'une publication dans *l'Architecture d'Aujourd'hui*, n°47, 1953) est examiné et rejeté par le Conseil Général des Bâtiments de France. D'après un courrier adressé au maire de Rennes, Henri Fréville, par le doyen de la faculté de droit le 24 mars 1954 (AM Rennes, 1078 W 65), le projet est alors réétudié et approuvé par le Ministère et par le Conseil des bâtiments de France. Afin que les crédits déjà accordés ne soient pas perdus, un marché de travaux pour les terrassements de 12 millions de francs a été autorisé par une commission des marchés en 1953 et les travaux exécutés. La construction du bâtiment tarda alors à démarrer, le directeur général de l'administration au Ministère de l'Éducation Nationale souhaitant faire étudier par les services de construction scolaires et universitaires les devis qui lui avaient été soumis par les architectes de la nouvelle faculté de droit. Ces devis reçoivent finalement l'approbation des services concernés, la construction de la faculté doit pouvoir commencer.

Les plans conservés dans le fonds Arretche à la Cité de l'Architecture et du patrimoine indiquent pourtant que le projet continue d'être étudié. Ils questionnement d'ailleurs la paternité du projet. Un plan (non daté) conservé aux archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine nous indique que Le Normand et Cornon sont les architectes du projet et que Louis Arretche en est « l'architecte coordinateur ». Or, on constate sur des plans datés de l'année 1957 que le nom d'Alain Le Normand disparaît. Cornon est toujours désigné comme étant l'architecte et Louis Arretche l'architecte « conseil » cette fois-ci (en référence à sa fonction d'architecte conseil de la ville de Rennes de 1953 à 1971 ?). Finalement, un plan d'ensemble daté de 1963 ne fait plus mention que de Louis Arretche. Les documents consultés ne nous ont pas permis d'expliquer ces variations d'attribution malgré des projets très proches. Néanmoins, des articles de presse conservés aux archives municipales de rennes relatent une affaire polémique (on parle du « scandale de la faculté de droit à Rennes ») s'étant tenue en 1955. Dans un article du Ouest-France du 16 juin 1955, il est question d'un « jeune architecte parisien » définit comme suit : *« M. Cornon s'adjoignit un jeune architecte parisien, plus spécialement chargé de suivre l'affaire auprès des services ministériels intéressés afin d'éviter les longs retard dans la transmission des dossiers. »* D'après cette description, il pourrait bien s'agir d'Arretche. Or, ce « jeune architecte parisien » se serait approprié le projet, au détriment même de Raymond Cornon :

« On ne fut pas peu surpris il y a quelques semaines de voir une seconde entreprise de terrassement détruire ce qui avait été fait jusque là et partir sur de nouveaux plans. M. Cornon et les services locaux ayant à connaître de l'affaire en restèrent bouche bée.
Que s'était-il donc passé ? Simplement que le jeune architecte parisien, favorisé par sa présence « sur place », c'est-à-dire auprès des bureaux ministériels d'où sortent les décisions, avait modifié et transformé le projet de Cornon, en tirant une monture à son propre nom. Puis, «fort de complicités rennaises « occultes » et sans doute de l'approbation tacite de certains bureaux parisiens, il avait éliminé, en fait, M. Cornon, et pris sa place.
Tout ce travail souterrain avait été exécuté sans le moindre souci des règlements, sans les consultations et autorisations prévues, autrement dit en pleine illégalité. Et il a fallu la lourde faute commise par ce personnage singulier passant commande de marbre italien pour 150 millions sur un gros œuvre évalué à 190 millions, causant ainsi un préjudice considérable aux granitiers de notre région, pour que le pot aux roses soit découvert ».
(« 600 000 millions pour la faculté de droit dont 130 millions de marbre italien ! Vive émotion au conseil Général », *Ouest-France*, 16 juin 1955)

Un autre article daté du 28 juillet évoque à nouveau l'affaire impliquant un « architecte de Paris », en ajoutant que les travaux auraient débuté avant même que le permis de construire ait été délivré :

« Le chantier de la rue de fougères, dont l'importance peut se chiffrer à 600 millions environ, a été entrepris sans permis de construire et sans plans approuvés !
Monsieur Cornon a précisé qu'il avait reçu l'ordre du gouvernement d'établir un plan définitif et il pense que des parties déjà construites, des piliers notamment, devront être démolies.
[…] Cornon avait recommandé de ne pas commencer le chantier, mais les deux entreprises associées auraient, dit-on, été très vivement encouragées par un architecte de Paris dont le plan prévoyait l'achat de 130 millions de marbre italien !!! »
(« Quelques révélations après les licenciements de la STABA », Ouest-France, 28 juillet 1955)

Et effectivement, le permis de construire n'a été accordé que le 12 juillet 1956, alors qu'un courrier adressé par le doyen de la faculté de droit au maire de Rennes, Henri Fréville nous apprend que les travaux de terrassement sont effectués en mars 1954. Un courrier adressé au doyen de la faculté par Henri Fréville en juin 1954 nous informe que les travaux ont été interrompus. Ce courrier indique par ailleurs que les crédits alloués par l'état pour la construction de la faculté ont été bloqués :

« En effet, pour mettre fin à des errements passés et éviter que des travaux importants soient engagés sans étude préalable et suffisante, il a été décidé, d'une façon générale, qu'aucune somme ne serait désormais versée pour travaux à entreprendre aussi longtemps que le « programme » d'ensemble n'aurait pas été définit, et son financement prévu dans le plan général des constructions du Ministère. » (Archives municipales de Rennes, 1078 W 65)

Par la suite, le chantier connaît des retards dus au refus par le contrôleur financier du Ministère de l'Éducation Nationale concernant l'attribution de crédits pour la dernière tranche de travaux en 1960.

Malgré ces aléas, le chantier se poursuit et la faculté de droit est inaugurée le 25 octobre 1963, soit 10 ans après la présentation du premier projet de Le Normand et Cornon.

L'édifice bénéficie des contributions de deux artistes, Paul Lemagny et Francis Pellerin, qui ont respectivement livré 1 et 4 œuvres dans le cadre du 1% artistique. Ces œuvres sont toujours présentes dans l'enceinte de la faculté.

En avril 1991, une demande de permis de construire pour l'extension de la faculté sur le terrain adjacent, à l'angle de la rue Georges Sand et de la rue jean Guéhenno, est déposée. L'agence Imothep (Jean, Groslard et Losfeld architectes) réalise le bâtiment.

Originellement faculté de droit et de sciences économiques, l'institution est devenue faculté de droit et de science politique. Elle ouvre une antenne à Saint-Brieuc en 1987. Elle accueille aujourd'hui plus quatre mille étudiants. La faculté propose une licence en droit en parcours général ou spécifiques. La mention science politique est proposée à partir de la troisième année. En Master, six mentions permettent aux étudiants de se spécialiser dans le domaine de leur choix : droit des affaires, droit européen, droit public (qui comprend une spécialité d'histoire du droit), droit privé (qui inclut une filière de droit notarial), droit social, ainsi que science politique. L'établissement héberge aussi 6 centres de recherche et partage ses locaux avec un Institut d'Études Judiciaires qui prépare au Barreau et à la Magistrature.

Les architectes :

Alain Lenormand (1924-?) :

Alain LENORMAND est élève de l'atelier de Charles Lemaresquier et diplômé en 1948 de l'École Nationale des Beaux-Arts. Il conçoit la faculté de droit de l'université de Paris en association avec François Carpentier et Noël Lemaresquier, ainsi que le collège littéraire universitaire de Brest. (BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. Architectures en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 190-191 : photo p. 191)

Raymond Cornon :

Raymond Cornon obtient son diplôme d'architecte DPLG en 1933. En plus de son poste de professeur d'histoire de l'art à l'école régionale d'architecture de Rennes de 1937 à 1948, il assure diverses fonctions au service de l'État. Il sera conseiller technique du ministère de l'Éducation nationale de 1942 à 1970, architecte des monuments historiques de 1942 à 1973, architecte des bâtiments civils et palais nationaux chargé du palais de justice de Rennes de 1946 à 1964 et de l'ancien archevêché de Rennes de 1946 à 1974. Il assure également le fonctionnement de son agence à Rennes.

Son activité est surtout localisée dans les départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Ainsi participe-t-il aux restaurations et reconstructions de Saint-Malo, Fougères, Rennes, Quimper, Vannes, Nantes et Vitré.

Parmi les bâtiments et monuments dont il a la charge, on peut citer le parlement de Bretagne à Rennes, le château de Châteaubriant, le château de Clisson, la cathédrale et le château de Nantes.

Dans son travail d'agence, il est notamment l'auteur de nombreuses maisons individuelles, de la résidence La Corne de Cerf à Vitré en 1964, de la cité administrative universitaire (1968) et de la faculté de droit à Rennes. (présentation du fonds Raymond Cornon, 281 AA, Archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine).

Louis Arretche :

Louis Arretche (1905-1997) commence ses études d'architecture à l'École Supérieure Nationale des Beaux-Arts de Paris en 1923 sur les conseils de l'architecte bordelais Ferret, un ami de son père. Il intègre l'atelier de George Gromort (1870-1961), architecte principalement connu en tant que professeur à l'École des Beaux-Arts et pour ses ouvrages de théorie qui prennent la suite de ceux de Julien Guadet (1834-1908). Arretche se forge simultanément une expérience professionnelle en travaillant dans les agences de Michel Roux-Spitz et Roger-Henri Expert. En 1934, il obtient son diplôme et se joint à Georges Gromort pour enseigner dans son atelier. Il débute alors une carrière de professeur respecté et admiré par ses élèves.

Louis Arretche cumule de plusieurs fonctions et distinctions officielles qui lui ont valu l'obtention de nombreuses commandes pour différents ministères : Éducation Nationale, Défense, Postes et Télécommunications et Santé Publique. Il va également réaliser de nombreuses études d'urbanisme partout en France, diriger des projets de reconstruction, de rénovation ou d'aménagement principalement dans le Grand Ouest. Dans sa monographie consacrée à l'architecte, Dominique Amouroux écrit qu'il est *« le plus oublié des architectes français de la seconde moitié du 20ème siècle ».* Même durant la période la plus prolifique de sa carrière, les réalisations de l'architecte ne semblent susciter que très modérément l'intérêt, y compris dans la presse spécialisée : *«* Architecture d'aujourd'hui *et* Architecture Française *[...] lui ouvrirent leurs colonnes avec parcimonie dans les années 1950 puis l'ignorèrent totalement dès la fin des années 1960 ».*

Parmi les très nombreux projet réalisés par l'agence de Louis Arretche, on compte la Reconstruction de Saint-Malo de 1947 à 1960 (dont notamment l'École Nationale de la Marine marchande de 1951 à 1959 et le Casino de 1954 à 1957), l'usine marémotrice de la Rance (1954-1965), la station de recherche biologique de Paimpont (1960-1968), le Centre électronique de l'Armement à Bruz (1965-1985), L'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Rouen (1963-1979), la serre-restaurant du parc floral à Orléans-La Source (1966-1967), l'aménagement de la côte des basques à Biarritz (1976-1979)… Rien qu'à Rennes, dont il est l'architecte-urbaniste conseil de 1953 à 1971, Arretche dirige l'aménagement de la ZUP Villejean-Malifeu (1959-1975), la rénovation du quartier du Colombier (1958-1987). Il réalisé

également le Centre des télécommunications, actuel Mabilay (1970-1975), la salle omnisports, actuel salle de spectacle le Liberté (1956-1961), le centre de tri postal, etc… Côté construction universitaire, il conçoit, en plus de la faculté de Droit, les campus de Villejean (1963-1967) et Beaulieu (1956-1982) ainsi que la faculté de médecine et de pharmacie (1963-1975) à Rennes. On lui doit également les deux campus nantais.

Les artistes :

Paul Lemagny (1905-1977) :

Paul Lemagny apprend la gravure à l'école des Beaux Arts de Valenciennes et poursuit ses études à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris. Il est récompensé pour son travail au salon des artistes français et parvient à exposer aux Salons des Indépendants et des Tuileries grâce à son ouverture aux tendances et techniques les plus modernes. Lemagny obtient le Second Grand Prix de Rome en 1928 et le premier Grand prix de Rome en 1934. A son retour de la villa Médicis en 1938, il devient professeur de dessin à l'ENSBA.

Paul Lemagny se consacre un temps à l'illustration d'ouvrages (plus de 28), puis, de 1940 à 1958, il dessine plus de deux cent maquettes de timbres pour l'administration des postes. En 1949, il est élu membre de l'académie des Beaux-Arts. A partir des années 1950, Lemagny délaisse le dessin classique d'après nature pour se rapprocher de la démarche surréaliste. Il réalise alors de nombreuses estampes et des gravures murales de grande dimension, dont celle de la faculté de droit à Rennes. Il livrera à la chambre des commerces et d'industrie du Havre une de ces œuvres notoires : un monde sous-marin fantasmagorique gravé sur un mur de 200 m².

Francis Pellerin (1915-1998):

Dès l'âge de treize ans, Francis Pellerin est apprenti menuisier. Il prend des cours d'ébénisterie aux Beaux-Arts de Rennes avant d'être admis à l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris où il intègre l'atelier de Jean Boucher. Au début de sa carrière, Francis Pellerin se rapproche pendant en temps du mouvement Seiz Breur et partage son atelier avec son ami Giolioli. Il remporte de nombreux prix dont le prix Chenavart et celui du salon des artistes français en 1938.

Pellerin obtient le premier Grand Prix de Rome en 1944 et séjourne à la villa Médicis en 1946. C'est à cette période qu'il s'oriente vers une sculpture intégrée à l'architecture se détachant progressivement de la figuration.

En 1948, il revient à Rennes. Il enseigne alors la sculpture à l'École des Beaux-Arts et le modelage à l'école d'architecture. A cette même période, il livre de nombreuses œuvres dans le cadre du 1% artistiques. Il travaillera notamment à plusieurs reprises avec Yves Guillou, Yves Perrin et Louis Arretche.

Analyse :

La faculté de droit est composée 4 bâtiments. Le bâtiment des études (bâtiment B), une barre à l'ouest du site, est dessinée selon un axe nord-sud. Deux blocs rectangulaires hébergeant les deux plus grand amphithéâtres (bâtiments A et C) sont juxtaposés perpendiculairement au bâtiment B. Un dernier petit bâtiment rectangulaire (bâtiment D), au sud-est du terrain, abrite des logements. Les bâtiments sont disposés de façon à former un ensemble fermé au sein duquel sont aménagés un patio et une cour traitée à la façon d'un cloître. La faculté dispose de deux entrées principales : l'une à l'est, avenue du Doyen Roger Houin et l'autre au nord, rue Jean Guéhenno.

Le bâtiment des études, barre couverte d'un toit terrasse, s'élève sur 8 niveaux, en comptant les 3 niveaux du rez-de-chaussée (rez-de-chaussée bas, rez-de-chaussée haut et entresol). On distingue cependant seulement 6 niveaux sur la façade de composition ternaire. Le premier niveau de la façade principale, à l'ouest, en retrait sous un portique aux colonnes de granit, est intégralement vitré. Aux niveaux supérieurs, le fenestrage continu impliqué par l'utilisation d'éléments préfabriqués confère à la façade une certaine monotonie. La façade arrière est élevée selon le même procédé. Cependant, un événement est créé par le décrochement de la façade, la barre étant moins large dans sa partie sud que dans sa partie nord. Le pignon nord, rue Jean Guéhenno, présente un arrière-corps intégralement vitré dans lequel est logé la cage d'escalier. Il est paré de granit, ainsi que le pignon sud qui est lui percé de minces baies verticales et petites fenêtres hautes horizontales. Ce mur est décoré d'une œuvre de Paul Lemagny, une plaque d'ardoise portant l'inscription « Université de Rennes, faculté de droit et de sciences économiques ». Le bas-relief représente un plan simplifié de la faculté. Deux flèches y signalent les entrées principales.

L'accès au bâtiment se fait à l'ouest par un escalier en pente douce menant à un parvis en terrasse. Cet aménagement permet une transition douce entre la rue de l'intérieur de l'édifice. L'entrée débouche sur un hall d'accueil en « sol libre » à l'origine adjoint d'un vestiaire. Le sol est carrelé de marbre. Un entresol sur pilotis, qui comprend une salle de réception ajointe d'une petite cuisine, divise le volume dans sa hauteur sur une partie de sa surface. Les volumes laissés libres sont ceints par une galerie. Le hall distribue les amphithéâtres 2 et 3, compris dans le bâtiment des études, et l'amphi 1, qui se trouve dans le bâtiment C juxtaposé perpendiculairement à la barre. Ces amphithéâtres se trouvent au rez-de-chaussée bas, soit au niveau du sol naturel. Les amphis 2 et 3 sont identiques. Ce sont les plus petits de la faculté : il contiennent un peu moins de 200 places. Ils sont pourvus en lumière naturelle par de grandes fenêtres hautes.

Les cages d'escaliers sont situées aux extrémités nord et sud de la barre. Le bâtiment est aussi équipé d'un ascenseur dans sa partie nord. Au premier étage sont aménagés la salle des thèses, le bureau du doyen, la salle du conseil avec la salle des professeurs et leur vestiaire en enfilade, le standard et des locaux attribués à l'administration de l'établissement. Dans la partie la plus étroite de la barre, au sud, les pièces sont distribuées par un couloir central. Dans la partie large, au nord, les pièces

s'articulent autour d'une sorte de cour intérieure éclairée par un puits de lumière naturelle provenant du plafond à caissons vitrés, au sommet de l'édifice. La colonne de vide est ceinte par des circulations en galerie à chaque étage. Le mur laissé libre du 1er au 5ème étage (côté ouest) est décoré d'un dessin inspiré d'un circuit électronique dont le tracé est légèrement en creux. Des niches géométriques, parfois vitrées, disposées aléatoirement s'intègrent à la composition. Les autres étages comprennent principalement des bureaux, des salles de cours, des salles de travaux pratiques et des salles de réunion. Autrefois, le deuxième étage était occupé par la bibliothèque des départements, accessible dès la première année de Licence. Elle a été réaménagée récemment en bureaux et salles de cours. Elle s'étendait sur toute la surface de la partie sud de la barre. Au quatrième étage était aménagée une vaste salle de lecture qui est aujourd'hui le seul centre de documentation compris dans l'enceinte de la faculté de droit. La bibliothèque universitaire de droit a été transférée place Hoche.

Un autre espace de transition entre la rue et l'intérieur de la faculté est aménagé au nord de l'ensemble. Il s'agit d'un espace paysager, le jardin des amphithéâtres, qui conduit soit à la seconde entrée principale de l'édifice par un escalier. Cet espace permet également l'accès à l'arrière du bâtiment du grand amphithéâtre (bâtiment A) par une pente douce, et à un espace aménagé en sous-sol qui abrite aujourd'hui une cafétéria mais dont l'attribution d'origine n'a pu être confirmée. Ce jardin est agrémenté de deux œuvres d'art que l'on doit au sculpteur Francis Pellerin. La première, daté de 1962, est une sculpture en ronde bosse en béton polychromé par insertion de mosaïques. Cette sculpture de 2 x 1.25 x 0.65 m, placée au centre du bassin qui longe une partie du bâtiment, évoque un poisson stylisé. La seconde (1962), également en ronde bosse, s'exprime en écho de la première en haut de l'escalier menant à l'entrée nord. Elle suggère également un poisson. Sa surface est légèrement martelée pour évoquer les écailles.

L'escalier de l'accès nord débouche sur un élément clef de la composition de l'ensemble. Cet élément fait à la fois office d'espace d'accueil (il constitue la deuxième entrée principale de la faculté), de transition (les parois généreusement vitrée créent par leur transparence un dialogue entre l'intérieur et l'extérieur, offrant à la fois une vue sur la rue et sur le patio) et de distribution (il assure la liaison entre le bâtiment des études et le bâtiment des amphithéâtres et permet d'accéder au patio). En outre, il comprend en son centre l'escalier suspendu qui mène à l'entrée solennelle du grand amphithéâtre. Cet espace desservant des pièces à fonction officielles tient donc un rôle important de représentation. L'escalier aboutit à un palier carrelé de marbre situé au niveau de l'entresol. En face de l'escalier se trouve l'entrée du grand l'amphithéâtre, agrémentée d'une belle porte monumentale en cuivre surélevée par quelques marches. A l'opposé, on accède à une salle de réception comprise dans le bâtiment A.

Le bâtiment du grand amphithéâtre, perpendiculaire au bâtiment des études, s'élève sur 4 niveaux : rez-de-chaussée bas, rez-de-chaussée haut, entresol et 1er étage. Il est couvert d'un toit à 4 arêtes à pente légère qui abrite une charpente métallique. Ses façades sont bardées d'ardoises et parées de granit. Des bandeaux vitrés pourvoient généreusement le bâtiment en lumière naturelle. Les amphithéâtres 4 et 5 sont disposés au rez-de-chaussée bas. Leur accès se fait par un hall situé au rez-de-chaussée haut à l'arrière du bâtiment. Un escalier à volée double y dessert la partie haute du grand amphithéâtre. Celui-ci occupe tout l'espace du premier étage. Il dispose d'un grand balcon et compte près de 700 places. Les murs sont bardés de bois panneaux de bois finement perforés. Les sièges sont recouverts de tissu noir et chacun d'entre eux dispose d'une tablette en bois dépliante. Le faux plafond blanc à caissons présente un jeu de pentes qui suivent la forme du toit. Il est incrusté de petits luminaires ronds. Des brises soleils verticaux permettent d'isoler la pièce de la lumière du jour. Cet amphithéâtre, destiné aux séances solennelle, à des colloques ou des congrès universitaires, était à l'origine équipé d'un système de traduction instantané et d'une cabine de projection de cinéma. Le soin accordé au traitement de cette pièce et son équipement ambitieux témoignent d'un certain standing.

L'amphithéâtre 1 est accolé au flanc est du bâtiment des études, au sud du terrain. Il s'élève sur 3 niveaux : rez-de-chaussée haut, d'où se fait l'accès à l'amphithéâtre, et rez-de-chaussée bas. Cet amphithéâtre, le 2ème plus grand de l'établissement avant l'extension de 1991, compte près de 400 places. De la même manière que sur le bâtiment du grand amphithéâtre, les matériaux dominant sont le granit l'ardoise et le verre. Les ouvertures permettent une vue sur la rue et sur le patio.

Le patio est logé au carrefour des bâtiments A, B et C, au niveau du rez-de-chaussée haut. Il est agrémenté d'un petit jardin. Une sculpture en ronde bosse (1962) ainsi qu'un bas relief (1960), tout deux de l'artiste Francis Pellerin, y sont installés. La sculpture, appelée « la boule », est un objet en béton polychromé aux lignes circulaires qui a pour thème le Bien et le Mal, notions évoquées par la dualité des couleurs (le noir et le blanc) et la fragmentation de la boule. Cette « boule » fait partie des formes récurrentes rencontrées dans l'œuvre du sculpteur. Le bas relief est une fresque de plaques de grès émaillés striées offrant un camaïeu de ton bruns, beige et gris. Pascale Chauvineau décrit ainsi le travail de l'artiste : *« Francis Pellerin définit son mur comme « résonance et non fruit de concepts », il s'agit d'orchestrer les formes les couleurs, les matières… et non pas d'illustrer la magistrature dont le rouge et le noir sont les couleurs […] La fresque est un exercice que Francis Pellerin va exploiter à plusieurs reprises, avec des matériaux de la région, tirant parti des couleurs singulières de chaque pierre et de leurs reliefs ».* (Pascale Chauvineau, Etude du fonds Francis Pellerin : 1915-1998, [Rennes] [s. n.], 2001).
Du patio, on peut accéder par un passage aménagé sous la liaison entre les bâtiments A et C à une cour traitée comme un « cloître » située en contrebas. Le « cloître » est ceint au sud et à l'est par une

galerie couverte. Cette galerie, doublée dans sa hauteur au sud, est surmontée à l'est par le bâtiment des logements (2 logements en T2 bis). Les deux bâtiments des amphithéâtres viennent clore l'espace au nord (bâtiment A) et à l'ouest (bâtiment C).

Si la structure du bâtiment est en béton armée et les façades du bâtiment des études en éléments préfabriqués, le granit et l'ardoise, matériaux emblématiques de la région, sont très présents, notamment sur les bâtiments hébergeant les amphithéâtres, représentants symboliques du prestige intellectuel de l'établissement. Le marbre, roche communément associée au luxe, est aussi largement utilisé en revêtement des sols des espaces d'accueil et de représentation. Des esquisses conservées aux archives de la cité de l'architecture et du patrimoine révèlent par ailleurs un certain degré d'attention accordé aux détails. Les poignées de portes en laiton, les micros... sont étudiées avec précision. La faculté dispose également d'un équipement de pointe pour l'époque dans son grand amphithéâtre. Ces éléments témoignent d'une volonté de faire de cette faculté un établissement universitaire prestigieux.
Le bâtiment révèle d'agréables surprises au gré du cheminement. Les larges ouvertures vitrées proposent des vues tantôt reposantes (le patio), tantôt impressionnantes (l'escalier nord du bâtiment des études offre une belle vue sur le nord de Rennes) et assure un dialogue dynamique entre l'intérieur et l'extérieur. Le monumental puit de lumière crée un espace rare et inattendu. Les œuvres disséminées dans l'établissement contribuent à l'étonnement et à la qualité des lieux. Le jeu des circulations induit par des galeries, passages, escaliers et différences de niveaux contribue à fragmenter les volumes tous en les liants savamment.
Comme le suggèrent Isabelle Barbedor et Catherine Guilot (notice de la Faculté de droit, base Gertrude), Le bâtiment se caractérise par *« une modernité fortement revendiquée, sensible dans la dimension des espaces, la qualité des équipement et l'élégance sobre des décors »*

Le bâtiment de la faculté de droit est à la fois hors gabarit et bien intégré dans son environnement urbain grâce au retrait d'alignement L'aménagement des espaces extérieurs (parvis en terrasse et jardin) devant les deux entrées au nord et à l'ouest du bâtiment permet une transition en douceur entre la rue et le bâtiment. Son emplacement en centre ville le distingue des autres établissements universitaires rennais contemporains qui se développent en périphérie. La faculté de droit garde ainsi une place significative en centre ville, à la façon des universités traditionnelles.
Sa composition architecturale, qui fait aussi plutôt référence à l'université traditionnelle (un ensemble fermé ménageant des cours intérieures) la distingue également des campus de Villejean, et plus encore du campus de l'université de Sciences de Beaulieu qui, à la façon des campus « à l'américaine », est construit sur un vaste terrain de 135 hectares sur lequel sont construits tous les équipements nécessaires à un fonctionnement autonome, à la façon d'une petite ville. Aussi y

trouve-t-on une résidence universitaire, un restaurant universitaire, un centre sportif, un CROUS, un centre commercial, un bureau de poste, une maison de jeunes, un centre culturel…
Cependant, nous pouvons tisser un parralèlle dans l'organisation des édifices. Premier établissement universitaire d'Arretche à Rennes, la faculté de Droit semble avoir été l'inspiratrice des axes de dévloppements des autres campus (pharmacie et médecine (dates), Villejean (dates) et Beaulieu (dates). Le dispositif général, conçu par les architectes Lenormand et Coulon, combine une longue barre accueillant les espaces répétitifs (administrations, salle de cours) et des volumes indépendants d'amphithéâtres venant se glisser ou se juxtaposer à la barre. A des degrés divers les trois autres campus garderont ce principe. Seules les bibliothèques seront traitées comme des volumes indépendants ce que ne permettait probablement pas le site de la faculté de Droit.

Etat sanitaire visuel :
Le bâtiment est en bon état apparent. Les dégradations existantes relèvent du second œuvre : peinture qui s'effrite ou qui gondole par endroit, huisseries métalliques rouillées... Les huisseries sont d'ailleurs d'origine, hormis celles de l'entrée nord malheureusement remplacées par des huisseries en PVC.
Deux amphithéâtres ont été refaits : l'A3 (en 2012-2013) et l'A4 : les murs ont été repeints en blanc, sièges et tables ont été changés. Un ascenseur a été installé dans le A3 pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les amphi A3 et A4 sont respectivement identiques aux amphis A2 et A5, ce qui permet de comparer l'état d'origine avec l'état actuel. Dans les amphis non refaits, les sièges rembourrés en cuir artificiel et les peintures des amphithéâtres d'origine sont considérablement abîmés, et les tables sont inévitablement couvertes de graffitis.

Une main courante a été installée le long de l'escalier de l'entrée nord.
Le hall d'accueil du bâtiment des études a été refait en 2008. Des « sas » circulaires en barreaux de bois ont été installés à chaque porte, remplaçant des sas vitré parallélépipédiques bleus (qui n'étaient probablement pas d'origine). Les portes à doubles battants ont été remplacées par des portes automatiques. Des guichets d'accueil circulaires ont été aménagés. La portion du hall du bâtiment des étude va être prochainement réaménagé en en espace informatique pour les personnes à mobilité réduite au niveau de l'amphi 5.
A l'entresol, la moquette de la salle de réception a été remplacée par un carrelage fendu par endroits.
Au premier étage, la salle du conseil a été refaite vers 2011. La moquette et le mobilier ont été changés et les murs repeints. Même chose pour la salle des professeurs. L'espace de détente des professeurs (ancien vestiaire) a été refait au début des années 2000.
Au 2ème étage, la bibliothèque des départements a été supprimée dans les années 2000 (transférée place hoche) et remplacée par des salles de cours, des bureaux et des salles de réunion et de

conférence distribuées par un couloir central, de la même façon qu'aux autres niveaux. Les murs sont peints en jaune et les portes en orange.
Au quatrième étage, la bibliothèque accessible à partir du master 1 (ancienne salle de lecture), est restée dans son jus et est semblable à l'ancienne bibliothèque des départements.
Des salles informatiques et une cafétéria ont été aménagés en sous-sol.

D'une manière générale, des travaux de peinture ont été réalisés. Les couleurs choisies sont parfois très vives (rose, orange…). Le mur décoré du puits de lumière, apparemment peint en blanc ou laissé brut à l'origine d'après les photographies conservées à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, a été repeint en jaune et les circuits tracés en creux en rouge.
Le patio et le cloître ne sont pas/plus accessibles aux étudiants. Le cloître sert parfois pour réceptions organisées pour le personnel lorsqu'il fait beau.

Le grand amphithéâtre (amphi 6), pièce majeure de la faculté, est quant à lui resté dans son jus et n'a quasiment pas connu de modification depuis la construction de l'édifice. On note seulement l'ajout de deux ascenseurs permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La faculté a connu une transformation majeure au début des années 1990 avec l'ajout d'une extension à l'est du terrain. Cette extension comprend un amphi de 500 places, des salles de cours et des salles de travaux dirigés. L'extension en reliée au bâtiment du grand amphithéâtre au niveau du rez-de-chaussée haut par une galerie vitrée. La liaison est également assurée par une passerelle aménagée au premier étage du bâtiment du grand amphithéâtre. Cette passerelle aboutit au toit aménagé de la galerie de transition qui permet d'accéder à au premier étage de l'extension. Le bâtiment est bardé de panneaux de béton blanc, d'ardoises et d'aluminium.

Position du propriétaire et des concepteurs :
A compléter

Conclusions :
La faculté de droit de Rennes doit, en tant que premier établissement universitaire rennais construit après la Seconde Guerre Mondiale, représenter le prestige et le renouveau de la tradition universitaire rennaise. Aussi témoigne-t-elle, malgré l'utilisation d'éléments préfabriqués nécessitée par des préoccupations économiques, d'une volonté de représentation par l'utilisation de matériaux régionaux et luxueux, la qualité des équipement et l'élégance sobre des décors.
Le bâtiment est à la fois situé dans le prolongement de la tradition universitaire rennaise et ancré dans la modernité de son temps. Sa composition soignée et la qualité de ses espaces, en font un

objet architectural digne d'intérêt. Par ailleurs, le grand amphithéâtre, pièce majeure de l'ensemble, est remarquablement conservé et présente à lieu seul un atout considérable.

Les œuvres qui ponctuent l'ensemble sont elles aussi à signaler. La labellisation doit être non seulement l'occasion de réévaluer la parternité complète de l'édifice (les 3 architectes ainsi que les artistes) mais aussi permettre de mieux sensibiliser les usagers lors des travaux d'entretien et de rénovation nécessaires.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site le 30 septembre 2016 par Marion Albericci

Bases de données :

- http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/dossier/universite-de-rennes-i-faculte-de-droit/f64b89ac-0145-4d58-9975-03cfb4c163a9 : notice Gertrude de l'inventaire de la Région Bretagne – Notice « Faculté de droit ».

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- **AMOUROUX Dominique**. Louis Arretche. Gollion : Infolio, 2010 |Carnets d'Architectes, n°6]. p. 164
- **BARBEDOR Isabelle**, « Faculté de droit », in **BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel.** Bretagne, un siècle d'architectures: XXe. Rennes : Terre de brume, 2001. p. 162-163
- **BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel.** Architectures en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 190-191
- **RAMBERT Charles.** Constructions scolaires et universitaires. Paris Vincent, Fréal, 1955. p. 14 ; 128- 132

Articles :

- « Quelques révélations après les licenciements de la STABA », *Ouest-France*, 28 juillet 1955
- « Faculté de droit à Rennes », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°47, avril-mai 1953, p. 37.
- « La Faculté de Droit de Rennes, *Hygiène et confort des collectivités »*, n°59, 1962, p. 107-112
- « Louis Arretche mort d'un maître », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n°4600, 24 janvier 1992, p. 93.
- JOFFROY Pascal, « Arretche, Le Professeur », *Le Moniteur architecture*, n°28, fév. 1992, p. 11.
- GAUTIER Joël-Yves, « Louis Arretche, l'architecte qui a modelé Rennes », *Place Publique Rennes*, n°6, juil-août 2010, p. 78-87.
- GUIDET Thierry, « Le bâtisseur oublié », *Place Publique Rennes*, n°36, 2010.

Archives :

- Archives municipales de Rennes :

Cote 766 W 18 : dossier de permis de construire de la faculté de droit

- Observations formulée par le service incendie, 9/12/1964Courrier adressé par A. Meynier, recteur de l'académie de Rennes, au maire de Rennes joint au dossier de permis de construire (indique qu'il contient une série de plan à diverses échelles, un devis descriptif, un devis sommaire des travaux), 7/04/1955.
- Courrier adressé au recteur de l'académie de Rennes pour retour de dossier de permis de construire (pièces manquantes : arrêté d'alignement, plan de situation et plan masse, plan d'exécution avec devis descriptif et estimatif), 2 mai 1955.
- Arrêté ministériel (Secrétariat d'Etat à la Reconstruction et au Logement) accordant le permis de construire au recteur de l'académie de Rennes, 12/07/1956
- Arrêté municipal d'alignement, 1/6/1955

Cote 1078 W 65 : correspondances et articles de presse concernant la construction de la faculté de droit

- Courrier adressé au maire de Rennes, Henri Fréville, par Alain Le Normand : réduction économiques voulue par le Ministère, 19/01/1954.
- Courrier adressé au doyen de la faculté de droit par le maire de Rennes, Henri Fréville, 1/6/1954.
- « 600 000 millions pour la faculté de droit dont 130 millions de marbre italien ! Vive émotion au conseil Général », Ouest-France, 16/6/1955
- Article Ouest-France du 28/7/1955 : « Quelques révélations après les licenciements de la STABA.
- Correspondances (entre le doyen de la faculté, le maire de Rennes et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) concernant le refus du contrôleur financier du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports d'accorder un crédit de 367 millions risquant d'entraîner un important retard dans les travaux et de nuire au bon fonctionnement de la faculté, avril à juin 1960
- Aide mémoire de M. l'architecte Le Normand relatif à la nouvelle faculté de droit : Quant et pourquoi le granit fut abandonné et remplacé par du travertin ?, n. d.
- Courrier adressé par le Doyen de la faculté de droit au maire de Rennes, 14/3/1954
- Correspondances (maire de Rennes, entreprise les granits de Bretagne (René Rioche), recteur de l'académie, préfet d'Ille-et-Vilaine, mars 1958

Cote 1164 W 25 : documents relatifs à l'inauguration de la faculté de droit (invitations, menu, logistique…) le 25 octobre 1963

Cote 874 W 9 : dossier de permis de construire de l'extension de la faculté de droit.

- Demande de permis de construire avec plans (plan de masse, plan de situation, façades, coupe, perspective, plan rdc, plan étage), 19/04/1991

- Avis favorable de la Ville de Rennes (Jean-Yves Chapuis, adjoint délégué à l'urbanisme), 10/6/1991
- Avis favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, 10/6/1991
- Arrêté préfectoral accordant le permis de construire de l'extension, 25/7/1991

- Archives du Centre d'Architecture et du Patrimoine :

112 IFA (fonds Louis Arretche)

Cote 112 IFA 62/3 : Plans calques non datés, non signés – projet non-réalisé :

Façades nord et ouest ; façades est et sud ; plan du rez-de-chaussée haut ; plan du rez-de-chaussée bas ; plan des étages ; coupes ; plan de situation ; étude comparative des avant-projets

Cote 112 IFA 62/4 : Plans calques, avril 1960 à décembre 1963 - projet réalisé :

- Amphithéâtres et bâtiments des études rdc bas et haut, 6/4/1960 ; plan calque du 1er étage, 6/6/1960 ; bâtiment des études, étages 2 à 5, 7/6/1960 (signés R. Cornon et Louis Arretche)
- Plan d'ensemble, 19/12/1963 (signé Louis Arretche Arretche)

Cote 112 IFA 62/6 : Plans calques, juin 1957 à décembre 1960, (signés R. Cornon et Louis Arretche architecte conseil) :

- Amphithéâtres, coupes longitudinales, 15/06/1957 ; Amphithéâtres, plan du rez-de-chaussée haut, 15/9/1958 ; Amphithéâtre 700, plan du rez-de-chaussée haut, 30/12/1960 Modèle des sièges pour les amphithéâtres, 30/12/1960

Cote 112 IFA 62/7 : Plans calques, avril 1957 à septembre 1959 (signés R. Cornon et Louis Arretche architecte conseil) :

- Amphithéâtres, façade nord, 25/4/1957 ; Bâtiment des études, façade nord, 4/4/1958 ; Bâtiment des études, façade sud, 4/4/1958 ; Bâtiment des études, coupe longitudinale, 9/4/1958 ; Bâtiment d'habitation, façade sud, 1/9/1958 ; Bâtiment d'habitation, façade ouest, 1/9/1958 ; Bâtiment des études, façade ouest, 15/4/1958 ; Bâtiment des études, façade ouest, 15/9/1959

Cote 112 IFA 63/3 : détail micro, n.d, n. s.

Cote 112 IFA 63/4 : plans calques n. d. (signés A. Le Normand et R. Cornon architectes, L. Arretche architecte coordinateur) – projet réalisé :

- Plan de situation, plan masse ; façade est ; façade ouest ; façade nord.

Cote 112 IFA 64/1 : Plan calque du détail des terrasses du bâtiment d'habitation, détail de la travée est de l'escalier, 23/11/1959 (tamponné Louis Arretche)

Cote 112 IFA 65/1 :

- plans ; esquisses du patio ; élévation façade nord ; élévation du grand amphithéâtre, n. d., n. s.
- élévation du bâtiment des amphithéâtres façade ouest, 15/3/1957, n. s.

Cote 112 IFA 531 :

- détail 8 poignées en laiton, grande porte centrale, bâtiment des études façade ouest, n. d. (tamponné Devaux Fils & Cie, Serrurerie - Ferronerie, Paris XIe)

- bâtiment des études façade ouest : entrée principale, n.d, n. s. ; détail porte, n. d., n ; s.

Cote 112 IFA 1036/1 : Plans papier 15/9/1957 (signés R. Cornon et Louis Arretche architecte conseil) – projet réalisé :

- Bâtiment d'habitation, plans du rez-de-chaussée haut et du rez-de-chaussée bas ; plan étages 1-3 , partie gauche ; plans étages 1-3, partie droite ; plans du quatrième étage ; petit amphithéâtre et bâtiment des études, coupes transversales ; coupe longitudinale sur petits amphithéâtres ; bâtiment des études façade ouest ; bâtiment des études façade nord.

258 AA (fonds Louis Arretche) :

Cote 258 AA 221/3 : photographies

- Vues de la maquette. N.d. (3 épr. NB ; clichés anonymes) ;
- Vues de chantier. N.D. (35 épr. NB [dont clichés en doubles exemplaires] ; clichés Jean Bars, Marc Lavrillier et anonymes)
- Vues aériennes. Avril 1962 (fin de chantier)-juil. 1963 (9 épr. NB ; clichés Heurtier)
- Vues extérieures d'ensemble et de détails du bâtiment en fin de chantier et réalisé (env. 50 épr. NB, 2 épr. coul. ; 4 diapos sur plaques de verre ; clichés Jean Bars, Marc Lavrillier, K.C. Actualités et anonymes)
- Vues intérieures : couloirs, coursives, escaliers, amphithéâtres, salles de classe, salle de réunion, bibliothèque, bureaux, etc. N.d. (env. 80 épr. NB ; clichés Jean Bars, Marc Lavrillier, K.C. Actualités, C. Schulhof et anonymes).

Sites internet :

- http://archiwebture.citechaillot.fr/fonds/FRAPN02_CORRA, notice Raymond Cornon par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine [consultée le 14/12/2016]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

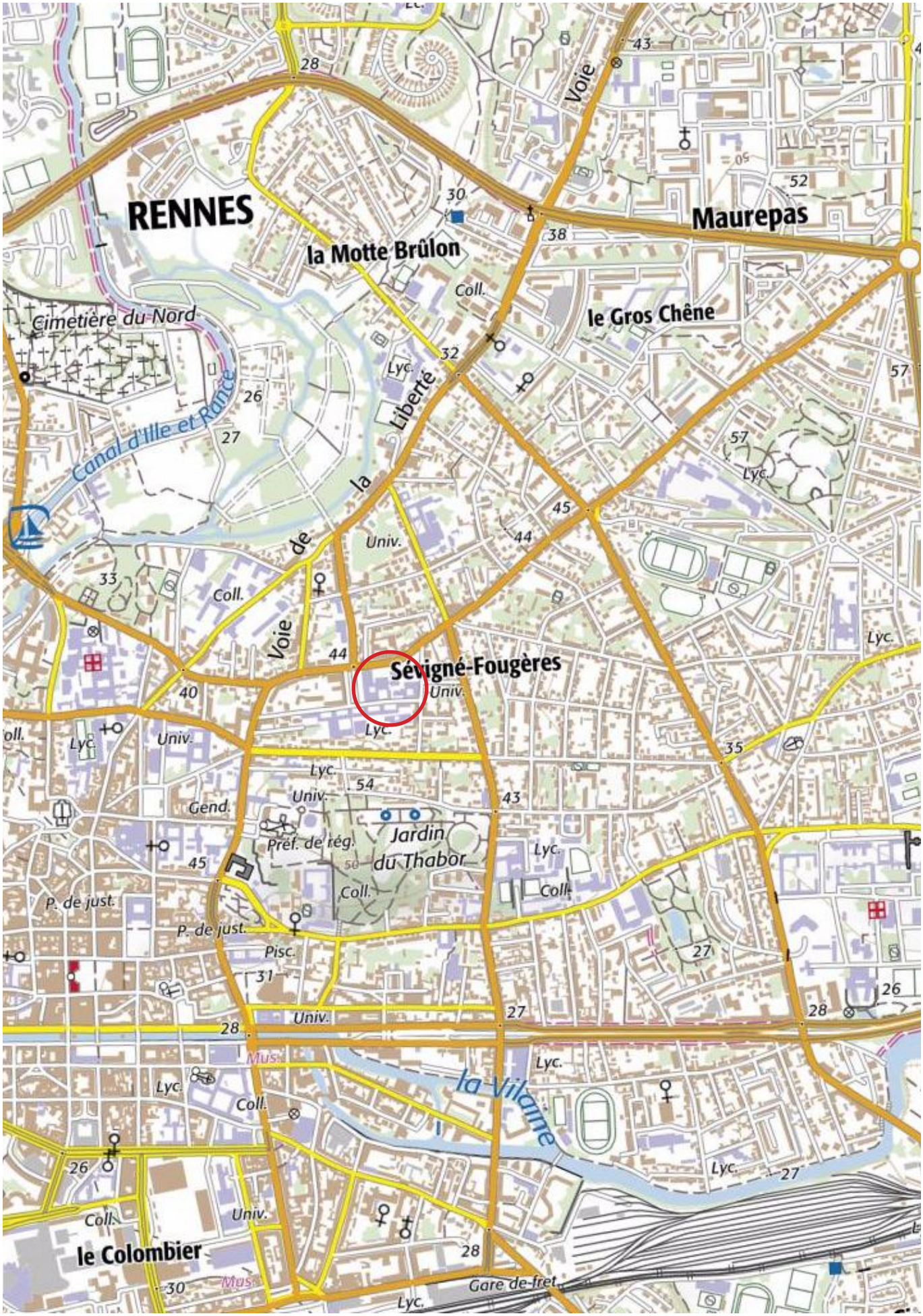

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : BD
Feuille : 000 BD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

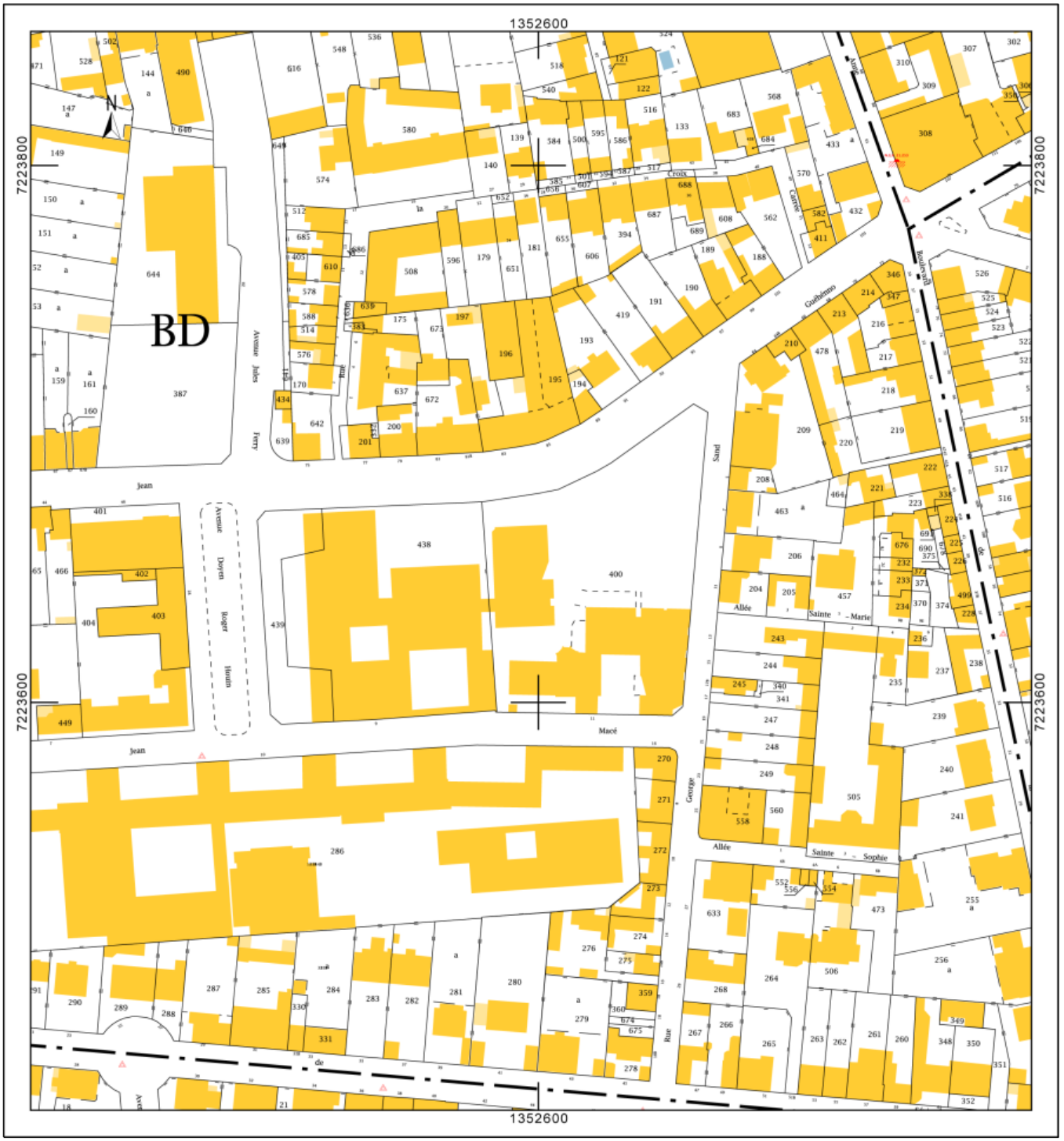

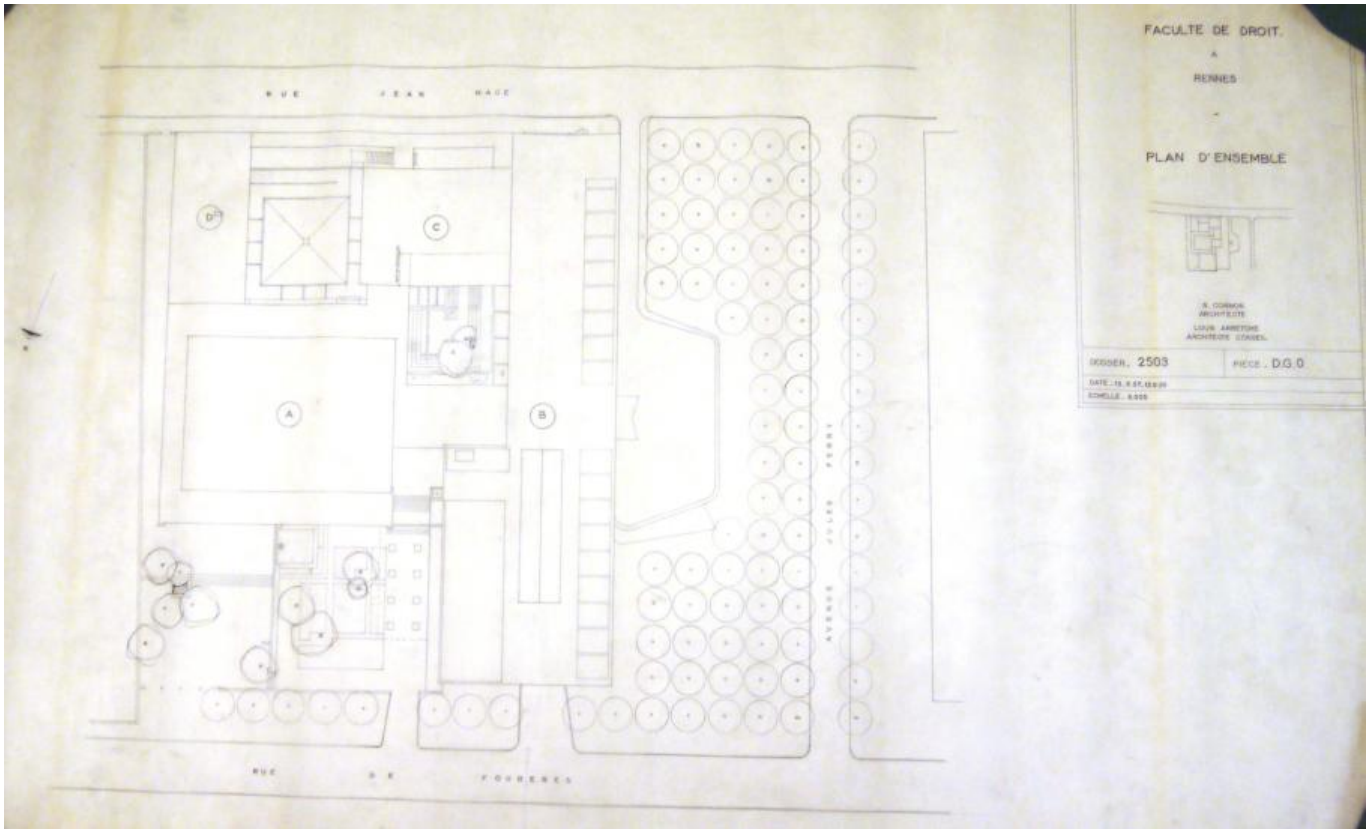

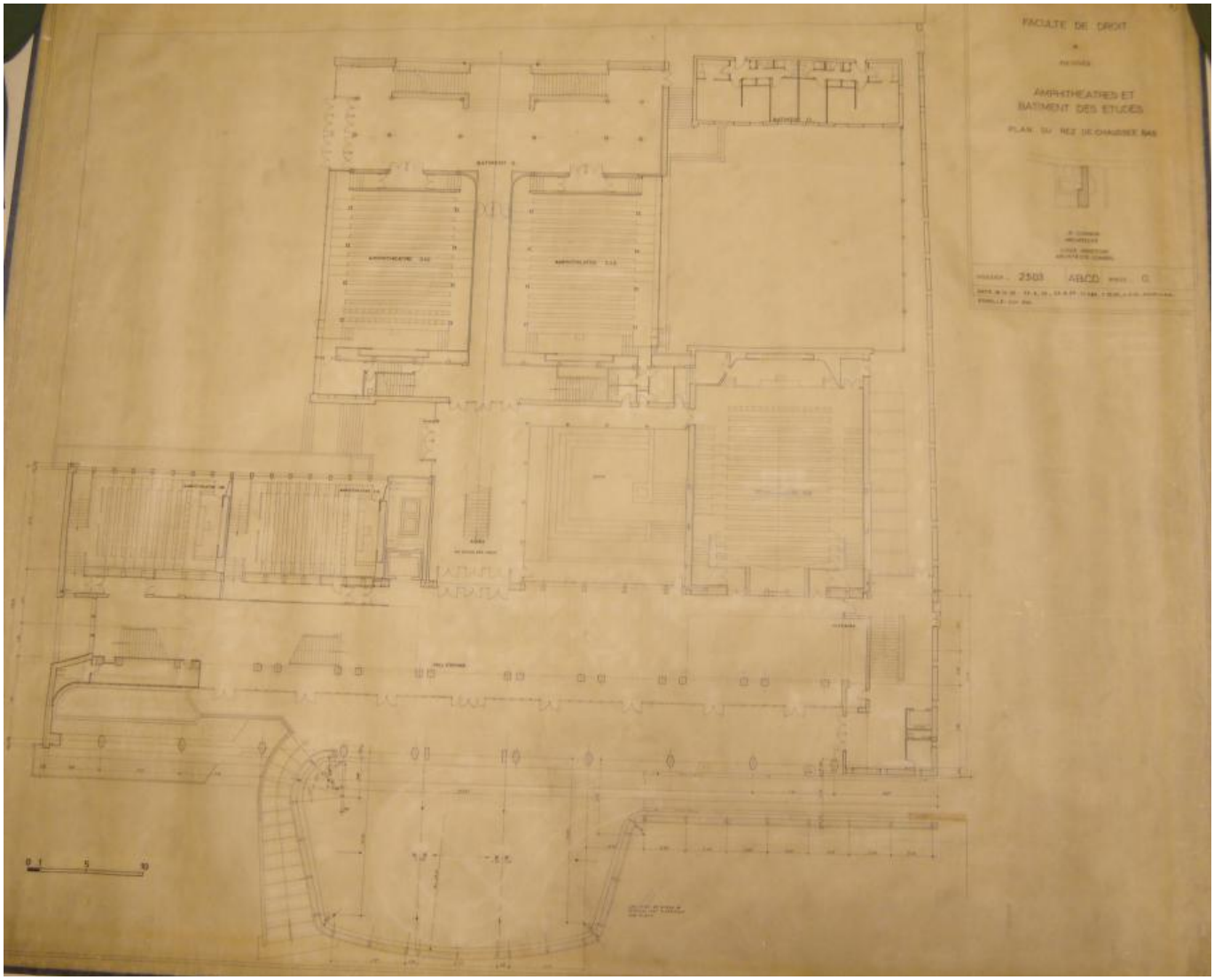

(Haut) plan d'ensemble, (bas) plan du premier étage bas
Sources : Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA

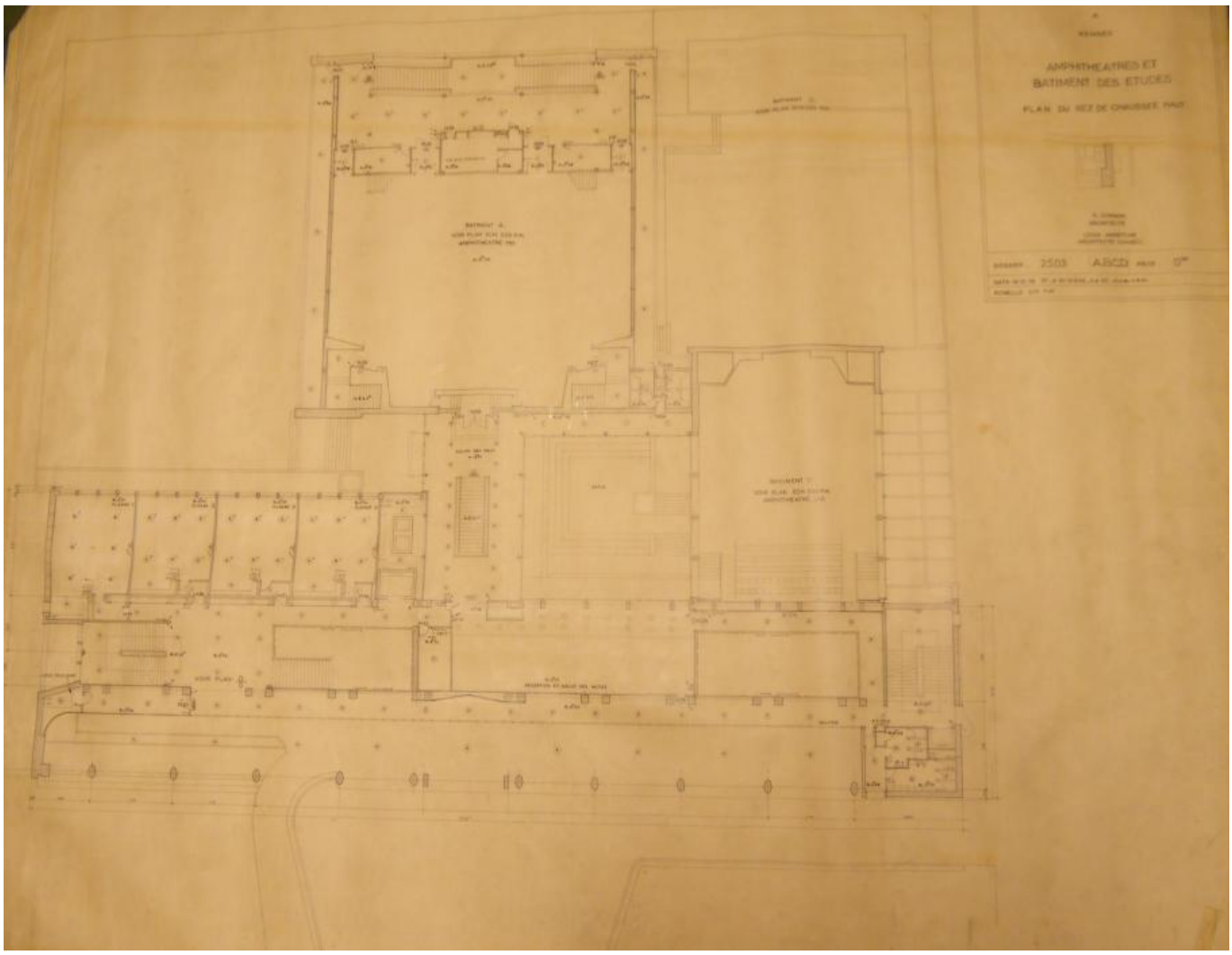

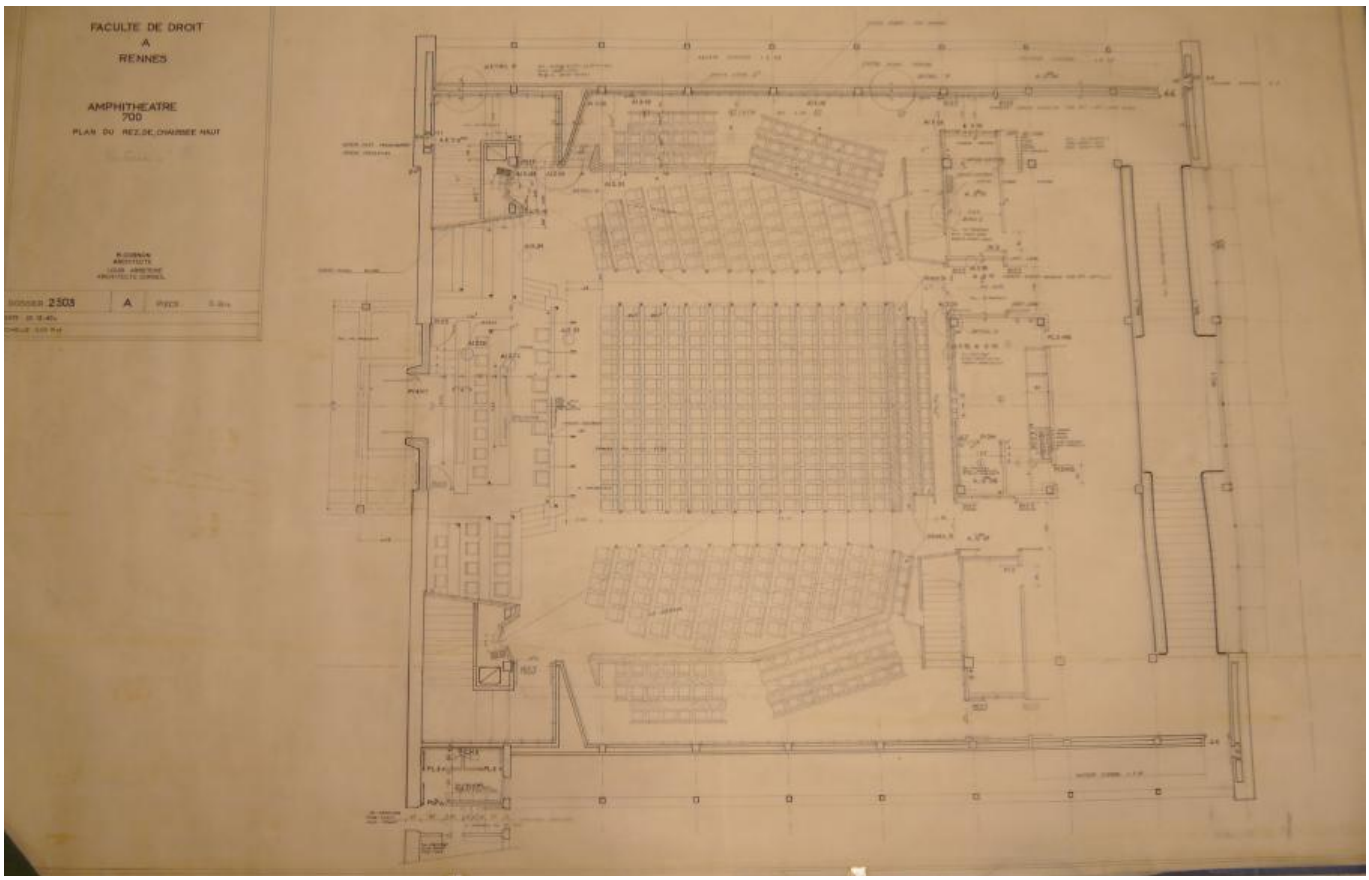

(Haut) plan du RDC haut, (bas) plan du grand amphithéâtre
Source : Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA

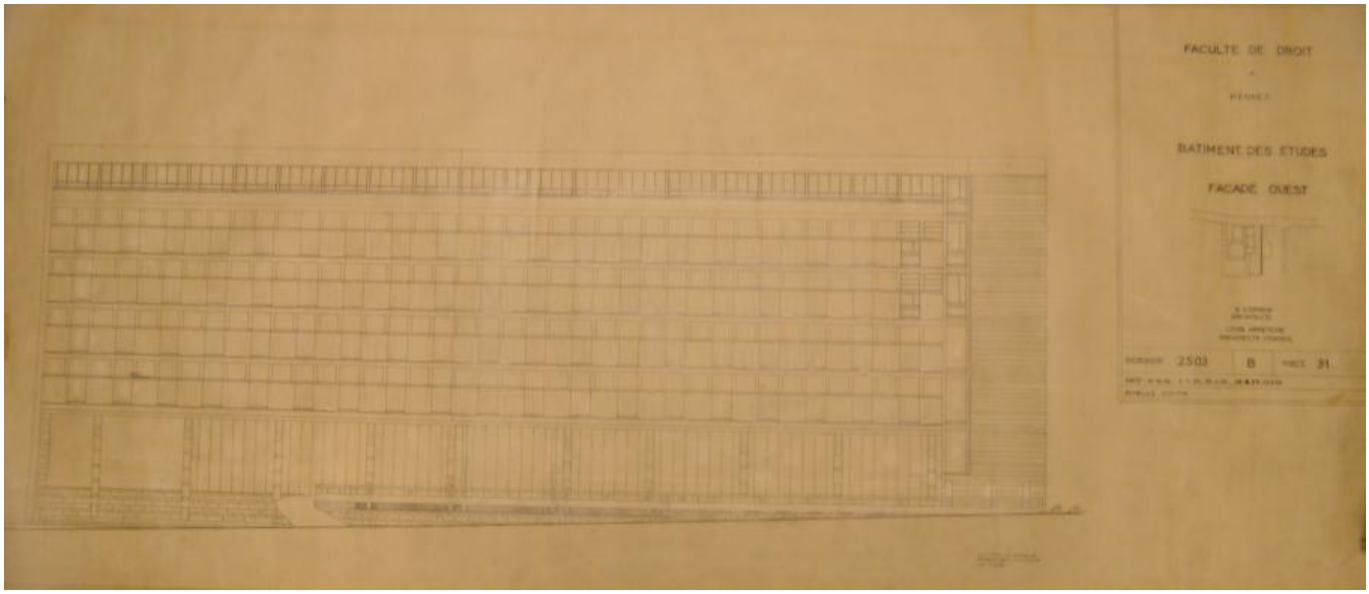

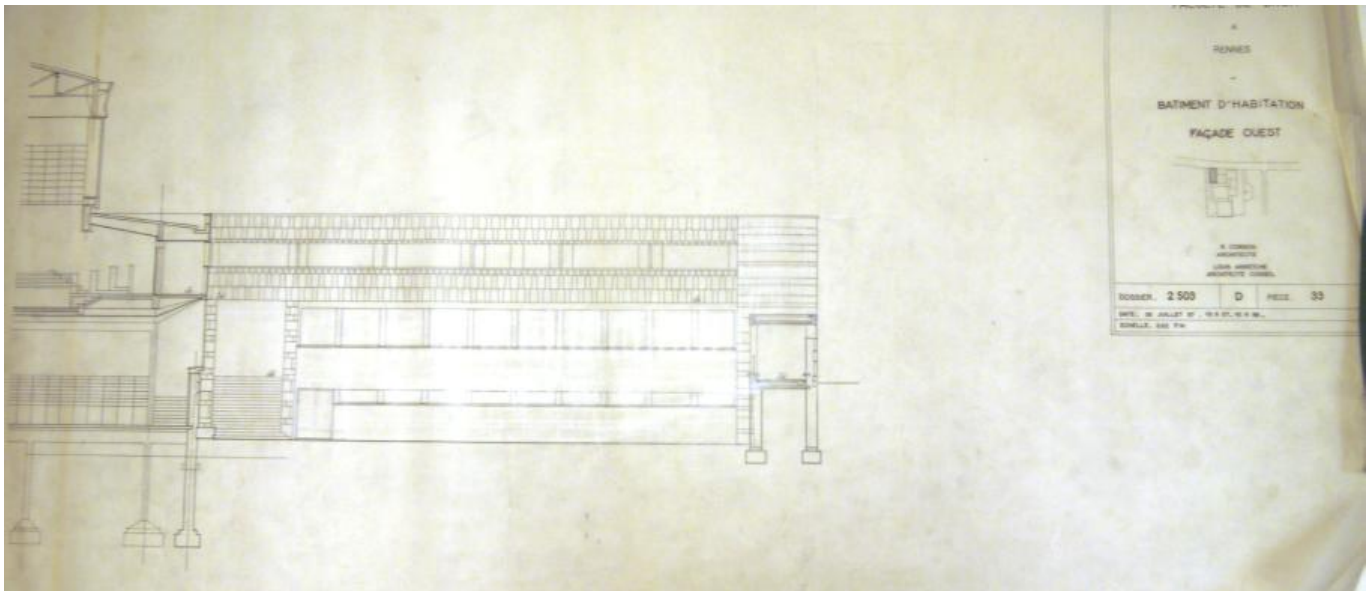

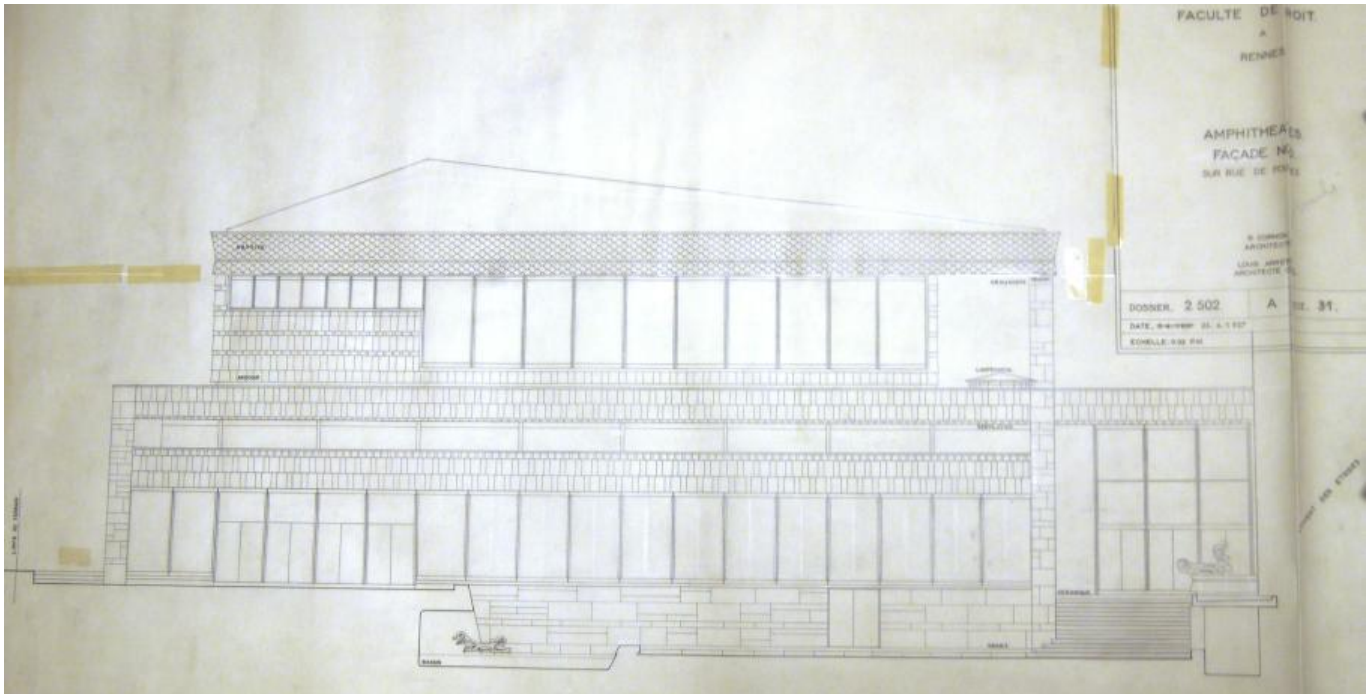

De haut en bas : Façade d'entrée principale Ouest, façade du bâtiment d'habitation, façade de l'amphithéâtre
Source :Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA

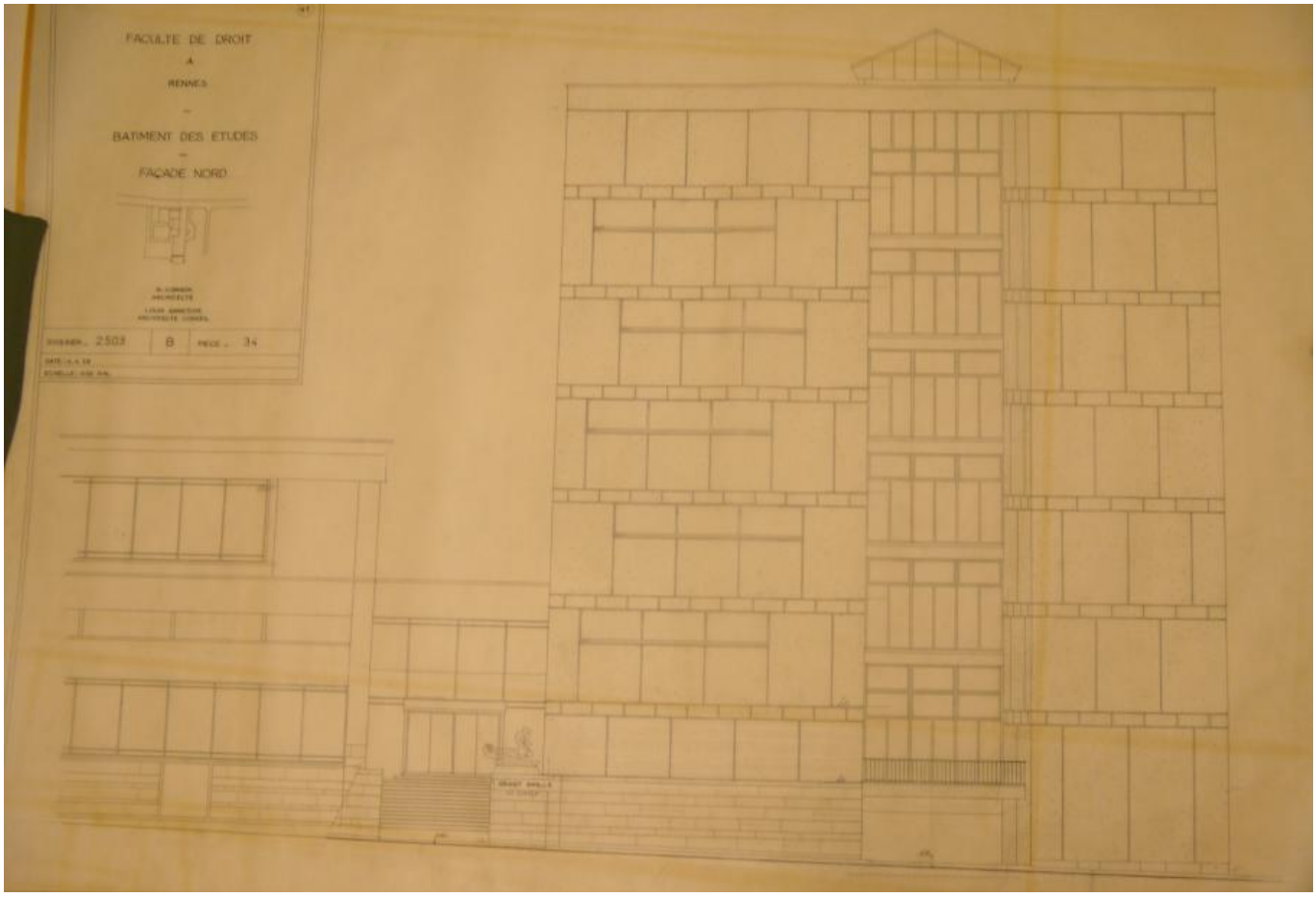

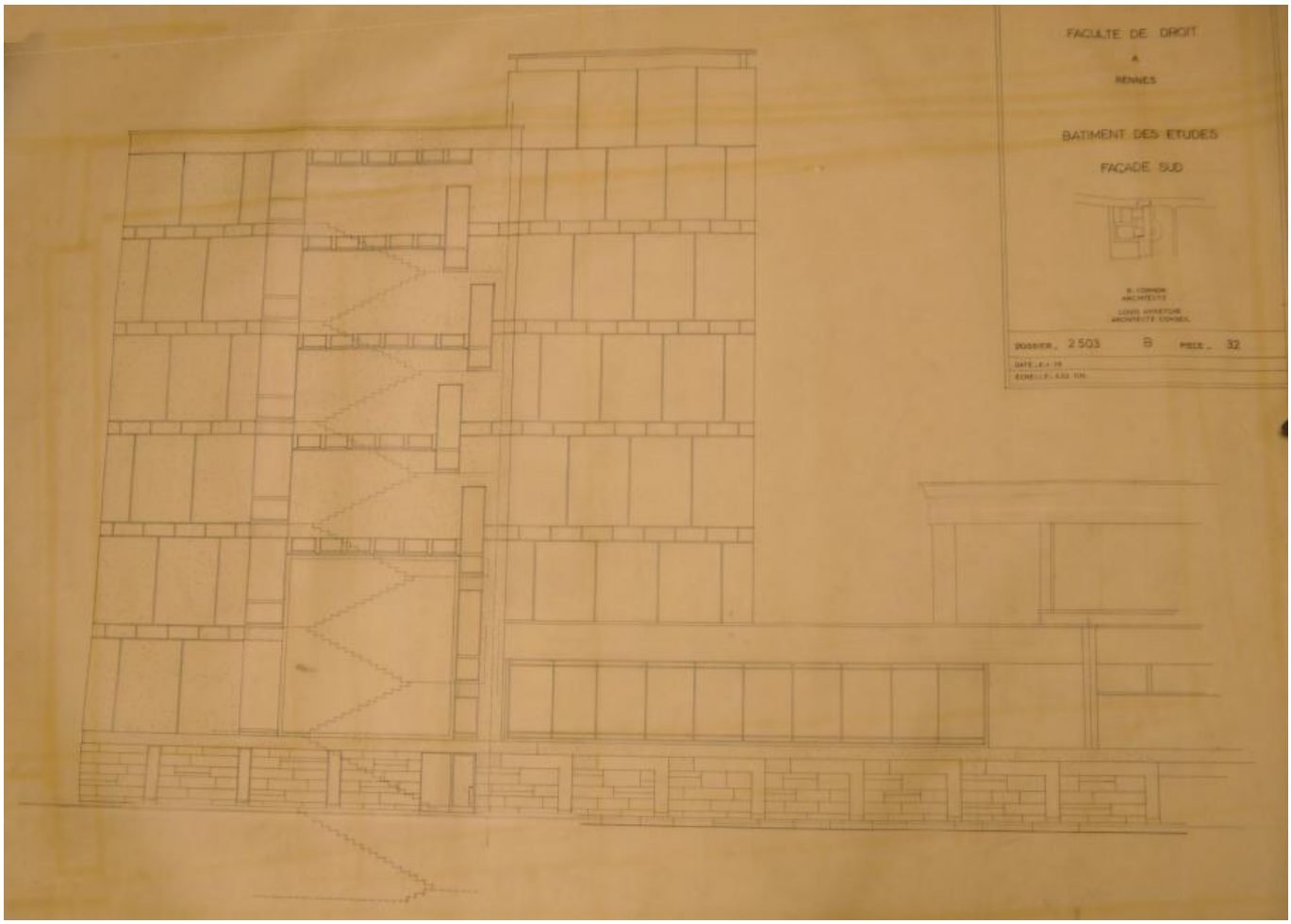

(Haut) façade Nord, (bas) façade Sud
Source : Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA

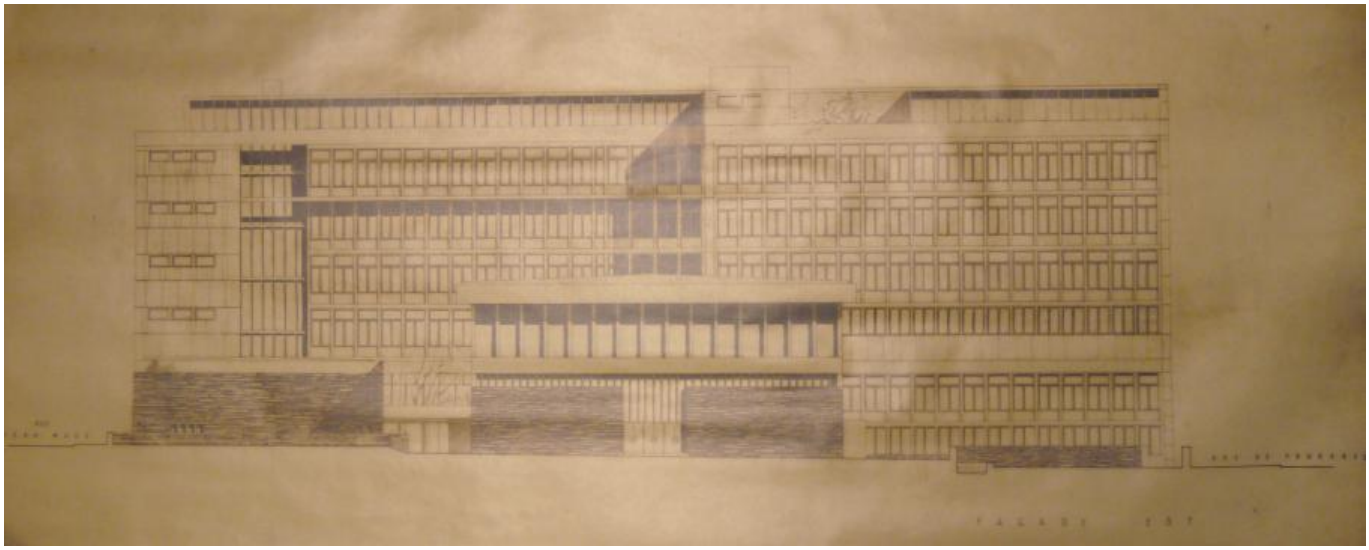

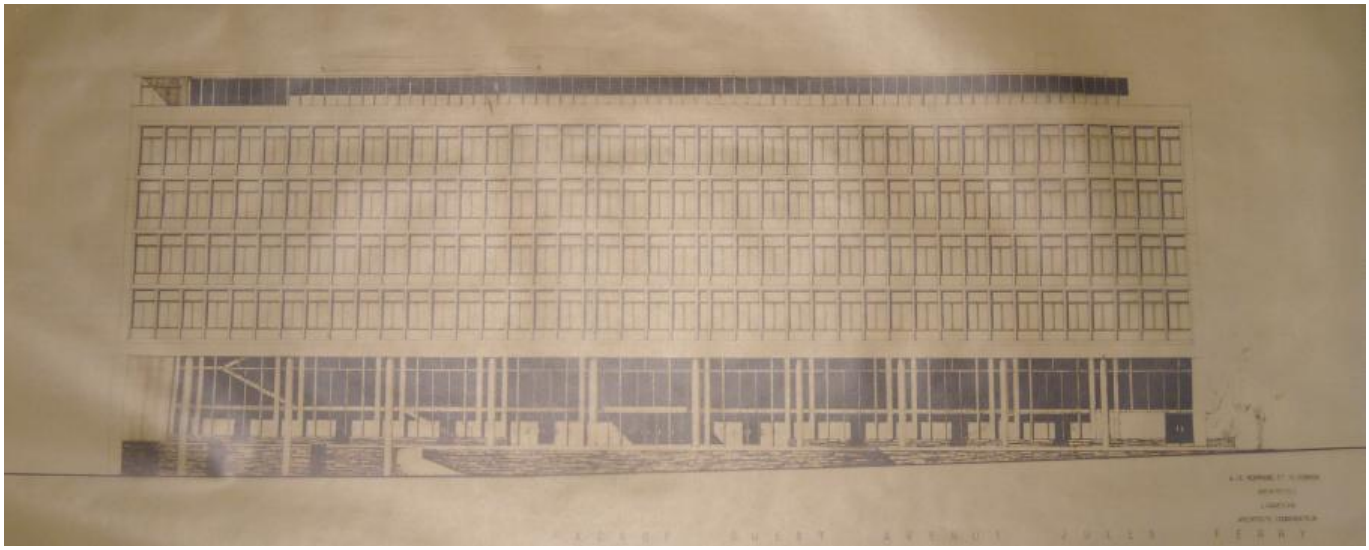

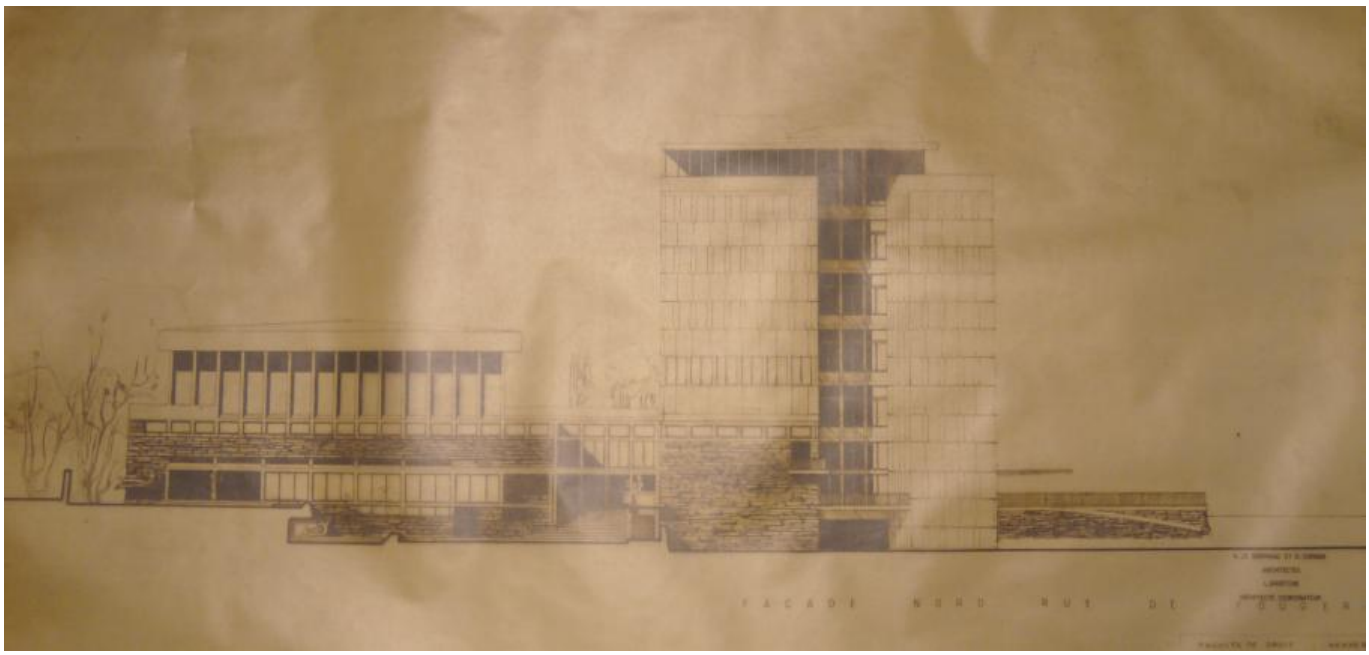

De haut en bas : Dessin de la façade Est, Dessin de la façade Ouest, dessin de la façade Nord
Source : Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA

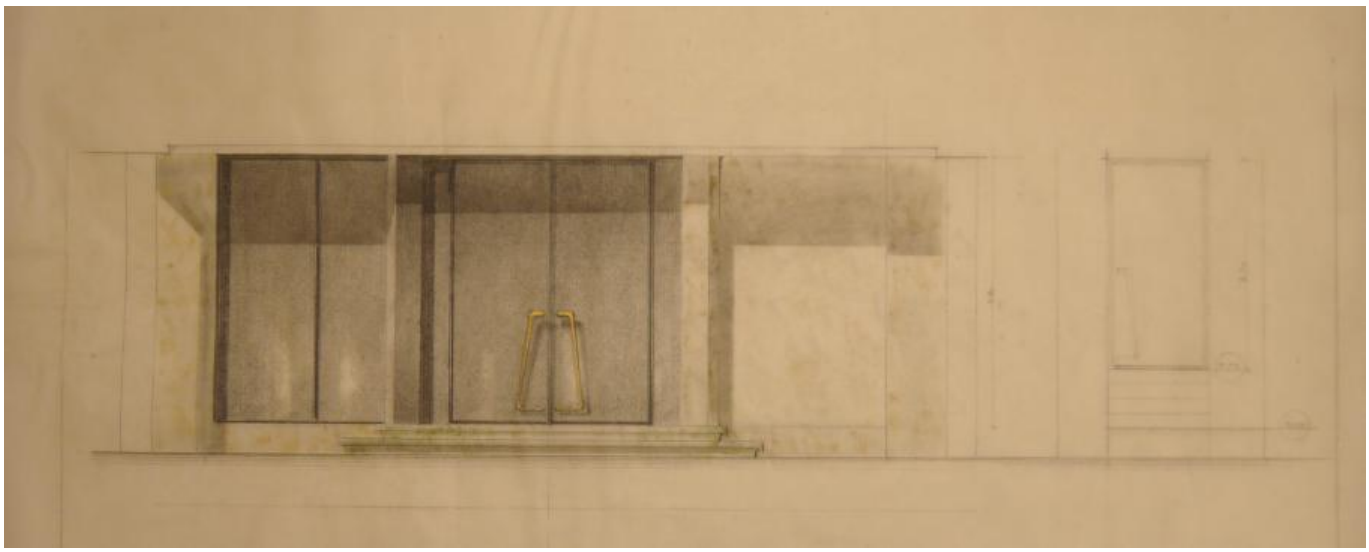

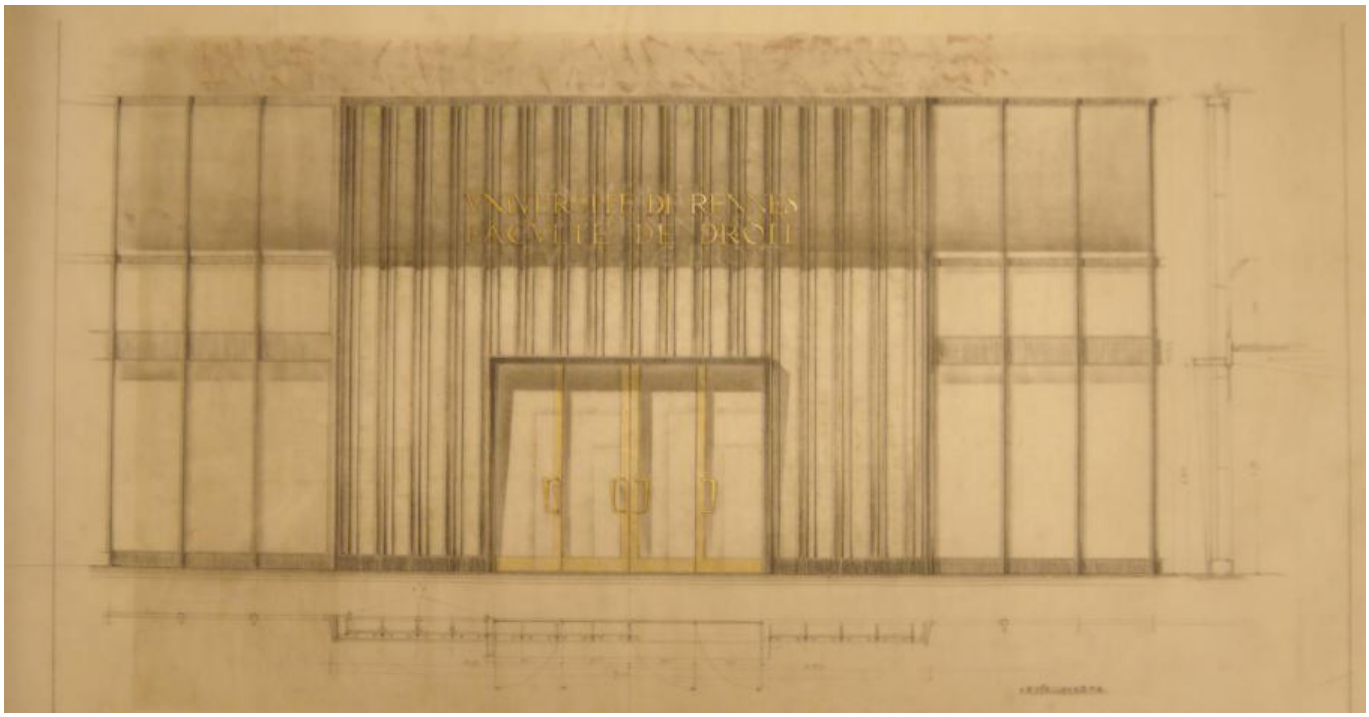

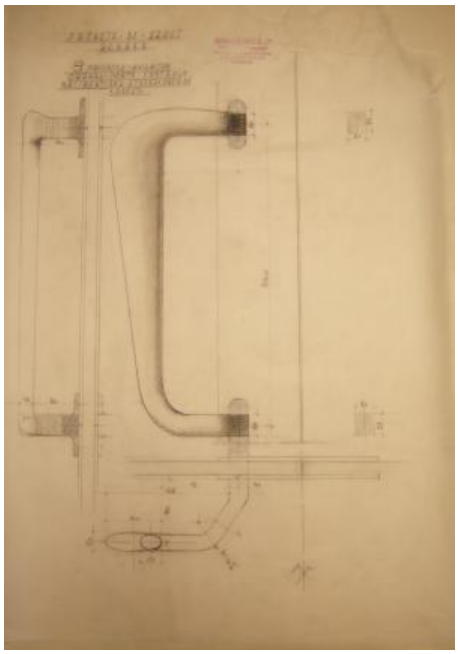

De haut en bas : Détail de la porte du grand amphithéâtre, détail de la porte d'entrée principale, détail de la poignée de la port principale et de la porte du grand amphithéâtre
Source : Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA

De haut en bas : (gauche) vue Nord dans les années 1960, (droite) vue Nord actuelle, (gauche) vue de l'entrée dans les années 1960, (droite) vue de l'entrée actuelle, (gauche) vue du hall dans les années 1960, (droite) vue du hall actuel, (gauche) vue des étages et du puits de lumière dans les années 1960, (droite) vue des étages et du puits de lumière actuels
Sources : Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA, photos personnelles Elise Gronnier

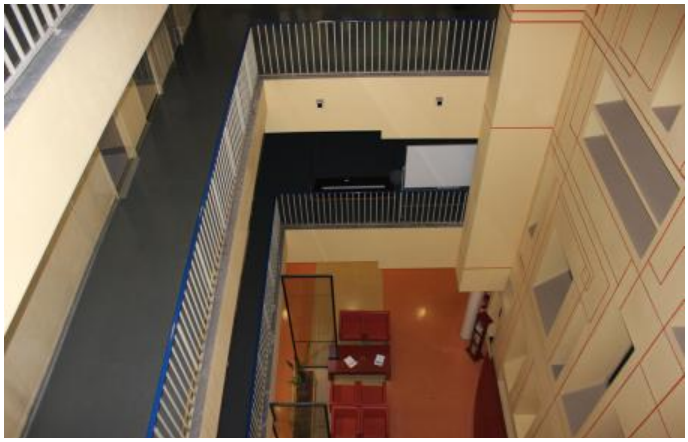

De haut en bas : (gauche) vue du puits de lumière et des étages, (droite) vue de la bibliothèque des Masters, (gauche) vue d'un amphithéâtre rénové, (droite) vue d'un ancien amphithéâtre d'origine, (gauche) vue du patio et de la fresque de Pellerin, (droite) vue de l'accès à la cour intérieure, (gauche) vue du bassin attenant à l'amphithéâtre, (droite) vue de la faculté dans son contexte
Sources : photos personnelles Elise Gronnier

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Morbihan (56)

Arzon (56640)

Résidence Les Remparts de Kerjouanno

Appellation (APPL) : Le rocher de Kerjouanno ; Le domaine des Remparts ; Les remparts de Kerjouanno

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- Immeuble d'habitation
- Immeuble à logements

Localisation :

- Géolocalisation : 47°32'08.3"N 2°52'40.0"W
- Adresse (ADRS) : Résidence Les Remparts de Kerjouanno, 56640 Arzon
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 000 AN 01, 472

Datation :

- (SCLE) 3e quart du XXe siècle
- (DATA)

35 17 24 mai 1972 : présentation du projet à l'Architecte des Bâtiments de France de Rennes.

35 17 15 mai 1973 : dépôt de la demande de permis de construire (n° 22 763) par la S.C.I. (Société Civile Immobilière) « Le Rocher de Kerjouanno », S. A. SACOGIM

35 17 25 octobre 1973 : réunion du groupe de travail relatif au plan d'Occupation des Sols de la commune d'Arzon.

35 17 7 décembre 1973 : permis de construire accordé par arrêté préfectoral.

35 17 10 janvier 1974 : déclaration d'ouverture de chantier.

35 17 27 septembre 1982 : déclaration d'achèvement des travaux avec attestation de conformité signée par l'architecte, Félix Madeline, le 4 octobre 1982.

35 17 octobre 1982 : demande par la Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers du Bâtiment et des travaux publics de demande de transfert du permis de construire pour la réalisation de la cinquième tranche de travaux à la direction départementale de l'équipement.

35 17 26 novembre 1982 : demande de changement de titulaire de permis de construire accordée par le commissaire de la République : *« Le permis de construire Accordé au nom de LE ROCHER DE KERJOUANNO (SCI) S.A. – SACOGIM – 1 pl. du Cirque – 44000 NANTES est transféré partiellement (5ème tranche 4 644 m² Hors d'œuvre au bénéfice de CNPO –Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers du Bâtiment et des travaux publics) »*

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : S. A. SACOGIM (1, Place du Cirque, 44 000 Nantes) ; Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers du Bâtiment et des travaux publics (pour la cinquième tranche non réalisée)
- Maîtrise d'œuvre : Félix Madeline (architecte)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Copropriété
- Gestionnaire : Foncia Sogiv (M. Jérémy Prieur, gestionnaire de copropriété)

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : 2016

Localisation :

La résidence « Les Remparts de Kerjouanno » se trouve à Arzon, commune d'environ 2 000 habitants située à l'extrémité de la presqu'île de Rhuys dans le Morbihan. Arzon est bordée au nord par le golfe du Morbihan, au sud par la baie de Quiberon et à l'est par la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys. La commune comprend deux stations balnéaires à caractère très différent : Port-Navalo, datant du début du XXe siècle, et Le Crouesty, station balnéaire qui se développe depuis les années 1970 autour de ce qui est désormais le plus grand port de plaisance de la côte bretonne (environ 1 500 emplacements).

La résidence est construite à moins de deux kilomètres du port de plaisance du Crouesty, sur un éperon rocheux se dressant entre deux grandes plages de la côte sud-est d'Arzon. Le site est délimité au nord par l'avenue de Kerlun, à l'ouest par un ensemble pavillonnaire, à l'ouest par la résidence du Fogeo et au sud par la mer. Les Remparts de Kerjouanno offrent une vue imprenable sur les plages et l'océan en contrebas.

Programme :

Programme initial : Ensemble de studios et de petits appartements destinés à la résidence de vacances. (Note explicative, n. d. - Archives Municipales d'Arzon) :

Selon les informations figurant dans le dossier de demande de permis de construire daté du 15 mai 1973 (archives municipales d'Arzon) :

- 320 logements : 184 d'une pièce, 50 de deux pièces, 75 de trois pièces, 11 de quatre pièces.
- Superficie totale de 24 795 m² : Surface habitable globale : 14 964 m² ; Bâtiment Ouest : 8544,35 m² ; bâtiment central : 5 209.28 m² ; Bâtiment sud : 1 649,82 m² ; bâtiment ponctuel sur la place : 273.36 m² ; Bâtiment est : 1 528 m² au sol
- Places de stationnement : 335 : 114 boxes ou garages. 221 aires au sol.

Les locaux sous les portiques seront à usage commercial (Note explicative, n. d. - Archives Municipales d'Arzon) :

Programme réalisé : le bâtiment Est ne sera finalement pas réalisé.

Programme actuel : Le programme n'a pas connu de modification majeure. On peut cependant noter la désertification de l'ensemble par les commerçants, parfois remplacés par des habitations.

Historique :

Raymond Marcellin, homme politique d'envergure nationale (plusieurs fois ministre, député et sénateur du Morbihan, président du conseil général, puis du conseil régional de Bretagne, maire de Vannes…) est président du conseil général du Morbihan en 1964. Il mène une politique volontariste d'aménagement qui s'inscrit dans la lignée du mouvement national visant à développer l'aménagement touristique du littoral français initié dans le Languedoc-Roussillon par le biais d'une mission interministérielle. Raymond Marcellin se rapproche de la DATAR (Délégation

interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) et préconise la mise en valeur de la presqu'île du Rhuys, et spécialement des littoraux de Sarzeau (fief du ministre) et d'Arzon. Arzon ayant déjà connu deux projets d'aménagement (en 1947 et 1952), son aménagement est considéré en priorité. La SATMOR (Société d'économie mixte pour l'équipement touristique du Morbihan), pilotée par le Conseil Général, est alors créée. En juillet 1967, la SATMOR fait appel à Félix Madeline pour élaborer le schéma de la zone touristique Kerjouanno-Le Crouesty. Le projet consiste en la création d'un vaste port de plaisance autour duquel doit s'organiser une station éclatée en plusieurs sites. Elle doit pouvoir accueillit 1 500 lits au total.

Le projet d'urbanisation de la côte est rapidement controversé. Aux critiques et inquiétudes, les pouvoirs publics répondent que : « *cela se serait fait […] d'une façon ou d'une autre. Ou bien on laisse construire à la petite semaine, dans l'anarchie, comme cela s'est fait dans d'autres communes côtières pas très éloignées ; ou l'on maîtrise l'opération en lui donnant un sens et en protégeant le site ».* (« L'aménagement touristique de la presqu'île de Rhuys : Les remparts de Saint-Malo à l'assaut des dunes de Kerjouanno », *Ouest-France Vannes*, 18 juillet 1974). Afin de mener à bien cette opération d'aménagement, la SATMOR adopte la politique foncière suivante : elle rachète à des prix dérisoires, en ayant souvent recours à l'expropriation, les terrains aux habitants de la commune pour les revendre aux promoteurs immobiliers. Cette méthode, visant officiellement à limiter le coût du sol, fera place à une « logique foncière spéculative » dès la fin des années 1970 (Ewan Sonnic, *« Politiques foncières et recompositions sociospatiales en zone côtière. L'exemple de la presqu'île du Rhuys »*, 2009).

Le plan d'aménagement prévoit la construction de maisons individuelles (soit construites directement par le propriétaire du terrain, soit par l'intermédiaires de promoteurs) ou de collectifs de deux ou trois étages, quatre ou cinq tout au plus. L'ensemble du projet est contrôlé par le Ministère des affaires culturelles et les constructions sont soumises à des cahiers d'architecture très stricts.

Le premier plan d'aménagement de la zone réalisé par Félix Madeline se conçoit dans un contexte ou la pression foncière n'est pas encore à son apogée. Aussi est-il conçu dans un esprit de conservation du caractère naturel du site.

> *« L'idée qui a présidé à l'étude de ce vaste projet est simple. Autour de l'épine dorsale que constitue route nationale Vannes-Port-Navalo, on a délimité deux zones : l'une au nord, tournée vers le golfe du Morbihan, qui sera protégée ; l'autre au sud, vers la mer, le complexe Kerjouanno-Le Crouesty, livrée à la construction mais où l'on a décidé de garder un « maximum de nature ». Sur les 140 hectares de dunes, 55 à 60 seulement seront « construits ». Et dans cette « zone naturelle », on a regroupé en villages, hameaux et bourgs pour conserver à l'ensemble de son caractère traditionnel breton, correspondant au site.*

> *Pour cela, on s'est efforcé d'accuser les points forts naturels, les pointes rocheuses, pour se retirer à 400 ou 500 mètres, sur les parties dunaires et les coteaux, toujours dans le sens du paysage.*
> *C'est la raison pour laquelle a été abandonnée d'emblée une ébauche de projet, qui prévoyait le tracé d'un grand boulevard le long de la mer. Surtout, pas de La Baule ! Et pas de voitures. Tous les garages, obligatoires, seront souterrains. Une petite route serpente à travers les hameaux d'où l'on aperçoit la mer d'à peu près partout. »* (« L'aménagement touristique de la presqu'île de Rhuys : Les remparts de Saint-Malo à l'assaut des dunes de Kerjouanno », *Ouest-France Vannes*, 18 juillet 1974).

C'est donc sur l'éperon rocheux qui sépare les plages du Fogeo et de Kerver, dans le secteur K de la zone d'aménagement de Kerjouanno, qu'est décidée la construction d'une résidence destinées à des locations saisonnières. La SACOGIM, promoteur nantais, achète les terrains et confie la réalisation de l'ensemble à Félix Madeline. La gestion de l'opération est assurée par la SCI « Le Rocher de Kerjouanno.

La demande de permis de construire est déposée le 15 mai 1973. Suite à cette demande, la DDE fait savoir qu'une suite favorable ne peut être donnée au projet, la hauteur des deux bâtiments centraux excédant les 11 mètres réglementaires.
Le 5 juillet 1973, le directeur de la SACOGIM adresse une demande de dérogation de hauteur au préfet du Morbihan, ces bâtiments *« ayant été jugés nécessaires par l'architecte, en accord avec la SATMOR, pour donner une silhouette d'ensemble plus harmonieuse. Il a semblé important, en effet de placer une légère dominante dans la masse du village et d'écarter ainsi l'inconvénient d'une horizontalité trop marquée. Cette disposition rappelait d'ailleurs la forme traditionnelle des bourgs de jadis donnée par la nef et la tour de l'église».* Il est précisé dans ce courrier que le principe a été très apprécié par le conservateur des bâtiments de France lors de la présentation du projet à Rennes le 24 mai 1972.
Afin de pouvoir démarrer les travaux et commercialiser les appartements à la date prévue, la SACOGIM demande en octobre 1973 au directeur départemental de l'Equipement l'obtention en deux temps du permis de construire :
- dans un premier temps pour la partie conforme au plan d'urbanisme en vigueur (début novembre 1973)
- dans un second temps pour la partie concernant les bâtiments excédant les 11 m réglementaires qui posent problème pour la délivrance du permis (12 décembre 1973).

Le 25 octobre 1973, une réunion se tient en mairie d'Arzon afin d'évoquer les problèmes rencontrés par la direction départementale de l'équipement pour la délivrance des permis de construire concernant la zone de Kerjouanno. M. Maris, Chef de section principal, service UOC (?), estime alors qu' *« une certaine souplesse dans la composition est nécessaire pour éviter un effet de barre inesthétique ».* M. Penhouët, Ingénieur des Pont et chaussées, chef du GEP, renchérit en faisant remarquer que *le « règlement actuel est trop rigide en imposant une hauteur maximum de 11.50 m*

pour les bâtiments, [et qu'] une certaine souplesse est nécessaire ». Est alors décidée l'étude d'un POS partiel pour cette zone, que l'on confie à Félix Madeline. Ce POS partiel pourra éviter au projet des Remparts de Kerjouanno un passage en commission de dérogation.

Le permis de construire est finalement accordé par arrêté préfectoral le 7 décembre 1973, sous réserve que *« Les détails des plans (façades en pierres apparentes, espaces verts, plantations, zone interdites à la circulation, promenades sur les remparts) seront scrupuleusement respectés »*. Le chantier s'ouvre en 1974. Quatre tranches de travaux s'échelonnent alors pendant 10 ans.
Lors des terrassements, un énorme blockhaus a été découvert. Des artificiers nantais ou dû intervenir.
En avril 1976, la première tranche, au sud, est terminée et les logements habités. Le reste de la résidence est en construction ou en projet. Le 15 octobre 1976, un tableau adressé à la direction départementale de l'équipement par la SACOGIM nous renseigne sur le programme des travaux. La première tranche (98 logements, 8 commerces, 7 912 m² HO), est alors terminée. La deuxième tranche (65 logements, 10 commerces, 5 852 m²) est en cours et doit s'achever au deuxième trimestre 1977. La troisième tranche (90 logements, 6 200 m² estimés), doit débuter au 1er trimestre 1977 et s'achever au deuxième trimestre 1978. Enfin, la quatrième tranche (50 à 60 logements, 5 600 m² estimés), doit débuter le 1er trimestre 1978 et prendre fin au 2e trimestre 1979.
Il est plus tard question d'une cinquième tranche (qui correspond à la quatrième tranche d'origine) de travaux concernant le bâtiment est. Pour sa réalisation, la conduite de l'opération est reprise par la Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers du Bâtiment et des travaux publics. Le permis de construire est transféré le 26 novembre 1982. Le bâtiment Est ne sera pourtant jamais construit, mais aucun document n'aura permis de retracer la suite de l'affaire.
L'achèvement des travaux est déclaré le 27 septembre 1982.

Les Remparts de Kerjouanno sont qualifiés de « controversés » dans l'ouvrage de Philippe Bonnet et Daniel Le Couédic, *Architectures en Bretagne au XXe siècle*, notamment à cause des difficultés rencontrées par l'architecte avec le département. > il serait intéressant de détailler cet facette de l'histoire mais manque de doc… A voir avec Heleen Statuis Muller

Le Rocher de Kerjouanno est un temps appelé le « Domaine des Remparts ». Cette appellation ne plait pas à Félix Madeline, qui ne veut pas suggérer l'idée d'un domaine privé pour la résidence. C'est finalement l'appellation « Les Remparts de Kerjouanno » qui sera retenue pour la résidence.

Dans les années 1980, de nouvelles orientations sont prises pour l'aménagement de la station Kerjouanno-Le Crouesty. Félix Madeline n'y prend pas part.

L'architecte :

Félix Madeline est né en 1923 et mort en XXXX. Il étudie à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts où il enseignera par la suite.Madeline s'associe brièvement à Bernard Guillouët, puis reprend l'agence de son père. Il exerce en tant qu'architecte DPLG à Paris. Au début de sa carrière, il réalise de nombreux logements à Metz (ZUP des Hauts de Blémont), Brest et Marseille. Madeline a également été pressenti par le ministère pour être l'architecte urbaniste d'une importante opération au Puy-en-Velay.

Il est implanté à Paris ? Date de décès ?

Félix Madeline n'arrive pas par hasard à Arzon. Au moment de l'aménagement de la zone touristique Kerjouanno-Le Crouesty, il possède déjà une résidence en Bretagne et une agence secondaire à Vannes. L'architecte est d'ailleurs l'auteur de la résidence de La Rabine à Vannes, en collaboration avec Jean-Martin Walter, et de la résidence Gambetta à Brest (300 logements), avec Maurice Goarant. Par ailleurs, il passe beaucoup de temps à Port-Navalo. Madeline se construit une villa à Arzon sur la pointe du Monteno, une maison carrée avec un patio, dans un style qui n'est pas sans rappeler celui des « Remparts ».

De 1964 à 1983, il est inscrit au Conseil National de l'Ordre des architectes.

Felix Madeline termine sa carrière en tant qu'architecte conseil en Loire Atlantique et en Vendée. Il démissionnera de ce poste à la fin des années 1980**.**

Madeline accèdera par ailleurs aux fonctions d'architecte conseil du ministère de l'Equipement et du ministère l'Environnement et du cadre de vie, mission qu'il assurera successivement dans différents départements. Il est également membre de la société française des urbanistes et lauréat de l'institut de France.

Analyse :

Le plan de la résidence des Remparts de Kerjouanno a été bâti en fonction de la délimitation du terrain et du caractère du rocher. D'après M. Ledivenah, chef de l'agence de Madeline, l'architecte était très sensible à l'intégration des constructions. Comme le livre la note explicative du projet (n. d.), *« les volumes disposés de façon libre et les hauteurs variées ont fait l'objet d'une étude sur maquette afin d'inscrire harmonieusement l'opération dans le site. »*

Les Remparts de Kerjouanno est un ensemble de 280 logements qui s'organisent autour de deux placettes. Les bâtiments qui ceinturent l'ensemble s'élèvent sur deux ou trois niveaux. Ils sont couverts de toits à pentes. Les portiques sous lesquels étaient aménagés les espaces commerciaux longent les rez-de-chaussée intérieurs. Les façades sont rythmées par des baies dont les dimensions varient de façon faussement aléatoire. Des loggias, dissimulées à l'intérieur des appartements, sont aménagées dans ces ouvertures. Les appartements comprennent trois à cinq pièces avec logements

d'étage en duplex pour la quasi-totalité d'entre eux. Ils sont traversant, mis à part ceux du rez-de-chaussée qui jouxtent les espaces commerciaux.
Deux bâtiments centraux. Sur la place « centrale » s'élève un bâtiment traité différemment. Il est plus massif que les autres immeubles : sa base est plus large et il s'élève sur quatre niveaux. Les façades principales sont rythmées par des piles de béton au parement de pierres qui s'élancent sur toute la hauteur de l'édifice. De grandes baies vitrées s'ouvrent sur des loggias. Des baies plus étroites viennent s'aligner de façon régulière sur les pignons bardés de pierre, côté nord et sud du bloc. Contrairement aux autres constructions, sont toit à pente est en retrait de la façade, ce qui lui confère un caractère moins traditionnel. Les appartements sont des studios ou des deux pièces distribués par un axe de circulation central tracé dans la longueur de l'édifice.
Enfin, une tour de six niveaux, la «vigie », élevée dans la place centrale, domine l'ensemble. Elle est pourvue de baies verticales et de petites fenêtres carrées. Les studios (1 par étage), sont desservis par un escalier tournant logé dans un angle de la tour. C'est manifestement un choix de composition urbaine pure, car une telle typologie ne semble pas du tout efficiente d'un point de vue immobilier.
Un chemin de promenade est aménagé autour de la partie sud de l'ensemble, en surplomb du rempart appuyé au rocher qui ceinture la résidence. Cette promenade permet également un accès aisé d'une plage à l'autre.

Les murs de soutènement sont en maçonnerie de moellons de granit. Les murs porteurs sont en béton banché dans des coffrages métalliques. Les murs de façade sont composés d'une paroi externe à parement de granit doublé d'une paroi légère isotherme. Les planchers sont faits de dalles pleines en béton armé lisse.
Les couvertures présentent un chevronnage et des pannes en sapin, ainsi qu'un voligeage en panneau « Mussy ». L'isolation thermique est assurée par de la laine de verre. Les toits sont couvert s d'ardoises d'Angers-Trélazé de 6.8 mm d'épaisseur.

Félix Madeline fait ici référence à l'architecture des forteresses et villes closes du littoral breton. Son chef d'agence, M. Ledivenah, confie que l'architecte aimait beaucoup le style « Vauban ». Madeline déclare au quotidien *Ouest-France* du 18 juillet 1974 sa volonté d'évoquer Saint-Malo à travers les remparts qui soutiennent ce « bourg ». Néanmoins, ces remparts n'ont pas seulement rôle d'évocation : il protègent la résidence de la mer.
Le noms des rues et places sont d'ailleurs évocateurs de ce parti : place du Pont-levis, de la tourelle, de la poterne, ruelle de l'arche, venelle des marchands… « *La recherche d'une échelle coutumière se traduit dans les cheminements et les implantations. »* (Note explicative, n. d. - Archives Municipales d'Arzon). Les placettes et les rues pavées agrémentées de fontaines sont parcourues en leur milieu par un caniveau, à la façon des villes médiévales. La vigie évoque un clocher, repère dans la ville

traditionnelle. A cela s'ajoutent les variations de niveaux perceptibles dans les jeux de toitures et le décalage des façades.
Ces intentions sont exprimées par le directeur de la SACOGIM de sa demande de dérogation de hauteur au préfet du Morbihan le 5 juillet 1973. Il évoque les deux bâtiments centraux *« ayant été jugés nécessaires par l'architecte, en accord avec la SATMOR, pour donner une silhouette d'ensemble plus harmonieuse. Il a semblé important, en effet de placer une légère dominante dans la masse du village et d'écarter ainsi l'inconvénient d'une horizontalité trop marquée. Cette disposition rappelait d'ailleurs la forme traditionnelle des bourgs de jadis donnée par la nef et la tour de l'église».*

Enfin, les matériaux donnent à l'ensemble l'aspect d'un village traditionnel breton : le béton est utilisé pour les structures internes, mais les façades sont parées de granit breton. Les couvertures sont quant à elles en ardoise. Les matériaux sont mis en avant pour la promotion de la résidence : *« Granit et ardoise distinguent votre résidence. Des matériaux faits pour durer, des matériaux faits pour vieillir : moellons de granit en façade et en pignons, murets de granit, toitures en ardoises,… Une qualité réelle parce que éprouvée, le seul élément qui se valorise dans le temps».* Tous ces éléments cherchent en effet à conférer à l'ensemble le caractère pittoresque d'un village traditionnel. La plaquette de promotion des Remparts de Kerjouanno publiée pendant la construction de la résidence joue sur ce registre : elle parle de bâtiments *« édifiés selon la tradition bretonne des vieilles cités maritimes ».*

On note également la tentative de faire des espaces commun de cette résidence un véritable espace public de qualité : *« La circulation et le stationnement automobile ont été placés sous dalle, afin de livrer aux seuls piétons les rues et les placettes […]. Des portiques au droit des boutiques animent les façades intérieures. Enfin un revêtement très soigné du sol en pavage, redonne la qualité perdue aujourd'hui du domaine public que décorent plantations et fontaines. »*

La démarche de Félix Madeline est, selon Philippe Bonnet et Daniel Le Couédic (*Architecture en Bretagne au XXe siècle, p. 250-251*), à rapprocher de celle adopté par François Spoerry à Port-Grimaud, qui avait *« balayé les convictions du mouvement moderne »*, et *« avait prétendu « organiser des espaces donnant l'impression de procéder de la longue maturation, des hasard et du temps »..* Pour autant Madeline ne verse pas dans le pastiche ou le revival Le dessin des façades est résolument moderne avec des jeux de décalages de baies. La tour et le grand édifice à proximité sont traités comme des parallélépipèdes à la géométrie pure. Les voitures sont reléguées en souterrain, c'est une ville sur dalle. En ce sens, l'utilisation de matériaux traditionnels et un dessin rigoureux des façades, dans une composition urbaine jouant avec le pittoresque, Madeline parvient à trouver un point d'équilibre peu fréquent dans l'urbanisasion du tourisme de masse des années 1970.

Etat sanitaire visuel :

La résidence est en bon état apparent.On note cependant la disparition des commerces. La résidence est peu animée et moins attractive qu'elle ne l'a été autrefois.

De nombreux volets à battants ont été remplacés par des volets roulants.

Position du propriétaire et des concepteurs :

La Ville d'Arzon souhaiterait mener des travaux d'isolation phonique et thermique sur la résidence avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le label pourrait aider à valoriser l'intérêt patrimonial de la résidence et à débloquer des fonds.

Conclusions :

Les Remparts de Kerjouanno témoignent d'une tentative réussie d'évocation de l'architecture traditionnelle dans le respect de l'environnement naturel et culturel de la région, tout en s'inscrivant dans son temps et sans tomber dans le pastiche.

D'autre part, comme le souligne Jean-Michel Hervieux (ancien directeur du CAUE du Morbihan) dans l'ouvrage collectif *Bretagne, un siècle d'architectures : XXè,* Félix Madeline intervient pour cette réalisation avant un changement d'orientations pour l'aménagement de la station. Aussi les Remparts de Kerjouanno constituent-ils un précieux témoignage des orientations originelles prises pour l'aménagement de la zone touristique par ses initiateurs.

Sources :

Visite et entretien :

Visite du site le 26 octobre 2016 par Raphaël Labrunye et Marion Albericci

Bases de données :

Bibliographie :

Ouvrages :

- SONNIC Ewan, *« Politiques foncières et recompositions sociospatiales en zone côtière. L'exemple de la presqu'île du Rhuys »*, dans BUHOT Clotilde, GERARD Yann, BRULAY Fabien, CHOBLET Claire (dir.). *Tensions foncières sur le littoral*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009. 172 p.

Mention dans des ouvrages :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 250-252
- HERVRIEUX J.-M., « Les remparts de Kerjouanno », dans BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel. *Bretagne, un siècle d'architectures: XXe.* Rennes : Terre de brume, 2001. p. 188-189

Articles :

- « L'aménagement touristique de la presqu'île de Rhuys : Les remparts de Saint-Malo à l'assaut des dunes de Kerjouanno », *Ouest-France Vannes*, 18 juillet 1974

Archives :

- Archives du CAUE 56 : dossier de préparation pour l'ouvrage collectif BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel. Bretagne*, un siècle d'architectures: XXe.* Rennes : Terre de brume, 2001. 254 p. (correspondance, éléments biographiques, entretien avec M. Ledivenah, chef d'agence de Félix Madeline, Plaquette de promotion des Remparts de Kerjouanno, vers avril 1976.)
- Archives municipales d'Arzon :

$\frac{35}{17}$ Plans : plan du sous-sol, cave et parking ; élévation extérieure côté ouest ; élévation extérieure côté est ; coupes ; plan d'assemblage partie sud rez-de-chaussée ; plan d'assemblage partie sud étage courant ; plan d'assemblage partie ouest étage courant ; plan d'assemblage partie ouest rez-de-chaussée ; plan des duplex, escaliers en partie centrale ; coupe AA' (ouest-est) façades sud ; coupes BB' (sud-nord) sur la place et la rue ; façades côté cuisines ; façades côté séjour ; plan de repérage ; plan masse, 24/04/1973

35 17 Plans : bâtiment R+4 à l'est de la place, plans, façade ; bâtiment ponctuel sur la place, plans, façade, 4/05/1973

35 17 Demande de permis de construire déposé par la SCI Le rocher de Kerjouanno, 15/05/1973

35 17 Surfaces hors œuvre par niveau et globales, n. d.

35 17 Plans : réseau eaux pluviales niveau rez-de-chaussée, 25/05/1973

35 17 Courrier de la DDE du Morbihan au directeur de la SACOGIM l'informant qu'un avis favorable ne peut-être réservé à son projet, n. d.

35 17 Courrier du directeur de la SACOGIM au préfet du Morbihan demandant une dérogation de hauteur pour les Remparts de Kerjouanno, 5/07/1972

35 17 Courrier de M. Maris au directeur de la SACOGIM en réponse du courrier du 5 juillet 1973 relatif à la dérogation de hauteur, n. d.

35 17 « Zone touristique de Kerjouanno, permis de construire », auteur et perspectives inconnues, n. d.

35 17 Plans en complément du permis de construire : plan général des parkings sous-sol, 12/07/1973

35 17 Procès verbal de la réunion tenue en mairie relative au Plan d'Occupation des Sols, 25/10/1973

35 17 Courrier du directeur de la SACOGIM à la DDE demandant l'obtention en deux temps du permis de construire.

35 17 Arrêté préfectoral accordant le permis de construire, 7/12/1973

35 17 Plan de situation avec tampon pour avis favorable au permis de construire du 7 décembre 1973, n. d.

35 17 Plan 1ère et 2nd tranches avec tampon pour avis favorable au permis de construire du 7 décembre 1973, n. d.

35 17 Déclaration d'ouverture de chantier, 16/01/1974

35 17 Courrier de M. Drouet de la SACOGIM à la DDE avec en PJ un tableau concernant le programme des travaux, 15/10/1976

35 17 Déclaration d'achèvement des travaux, 4/10/1982

35 17 Courrier du directeur « équipement » de la CNPO à la DDE relatif à la 5è tranche des Remparts de Kerjouanno à édifier, 12/10/1982

35 17 Arrêté accordant le changement de titulaire de permis de construire à la CNPO, 26/11/1982

35 17 Document de la SACOGIM présentant les 3 types d'appartements, n. d.

35 17 SACOGIM, *« La pointe de Kerjouanno, descriptif de principe »,* n. d

35 17 *« zone touristique de Kerjouanno – secteur K : note explicative »,* n. d.

Sites internet :

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Remparts de Kerjouanno

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
MORBIHAN

Commune :
ARZON

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VANNES
Cité administrative 13 Avenue Saint Symphorien 56020
56020 VANNES Cedex
tél. 02 97 01 50 66 -fax 02 97 01 51 75
cdif.vannes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

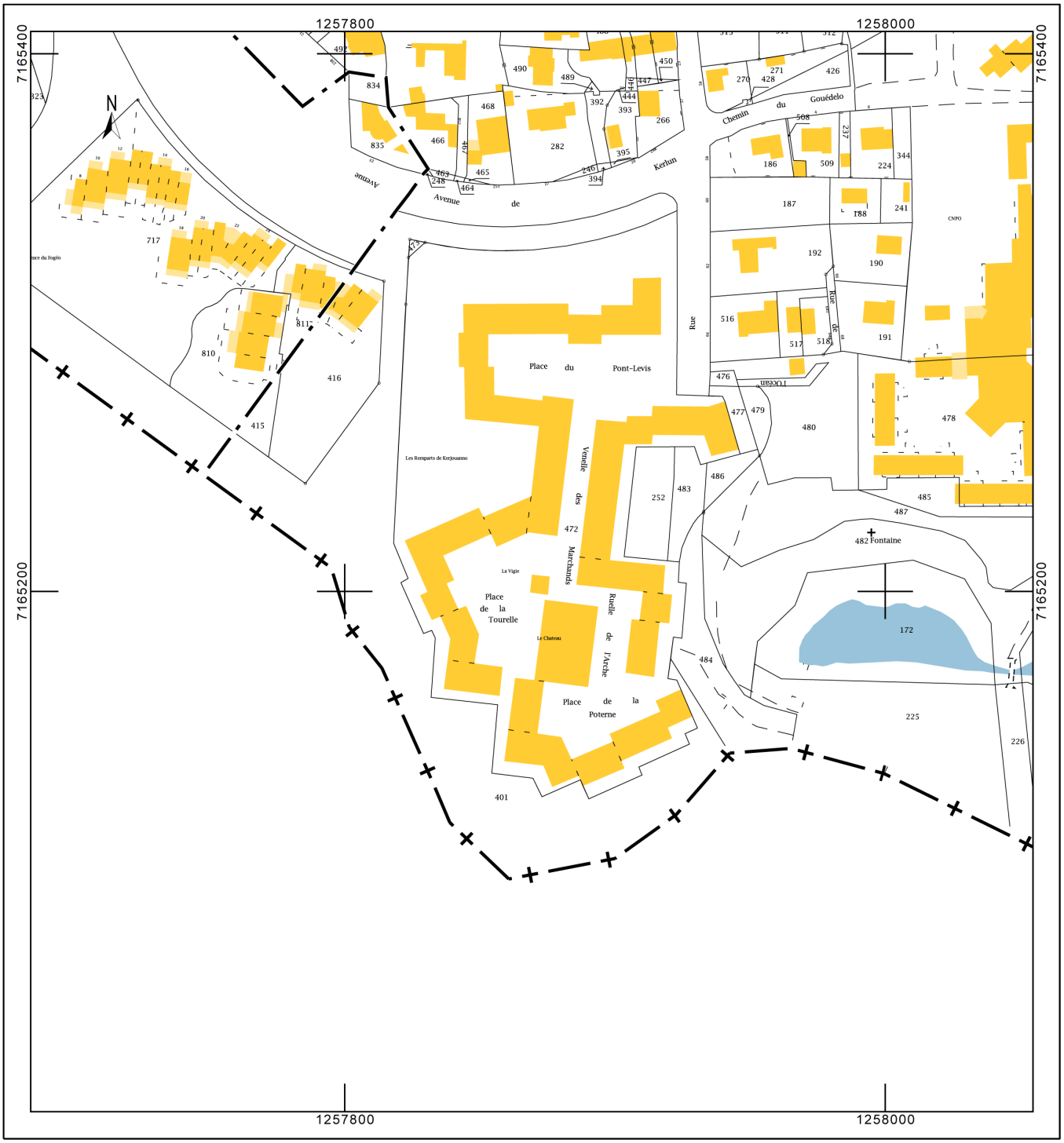

De haut en bas : plan masse des remparts de Kerjouanno, photos du chantier
Source : Archives municipales d'Arzon

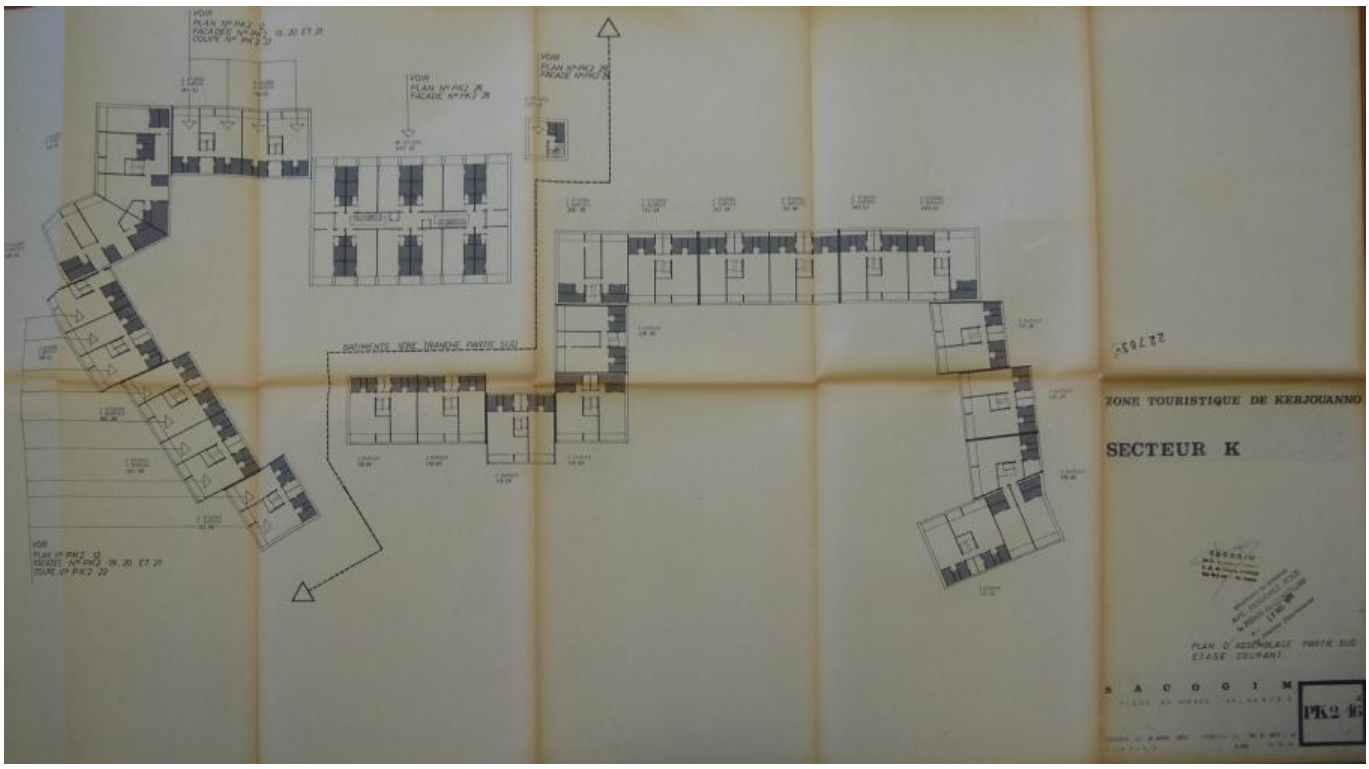

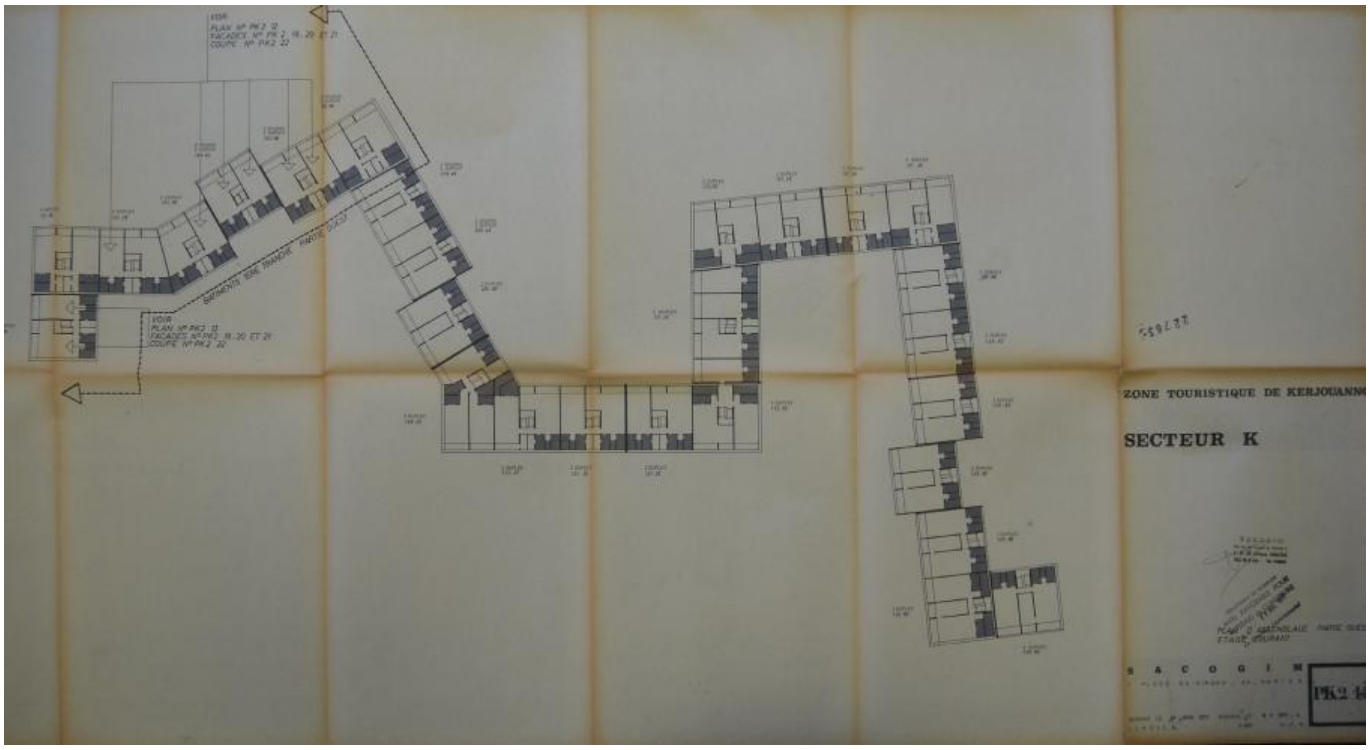

De haut en bas : plan d'étage courant de la partie Ouest, plan d'étage courant de la partie Sud, vues actuelles des bâtiments Ouest et Sud
Sources : Archives municipales d'Arzon, photo personnelles de Raphaël Labrunye

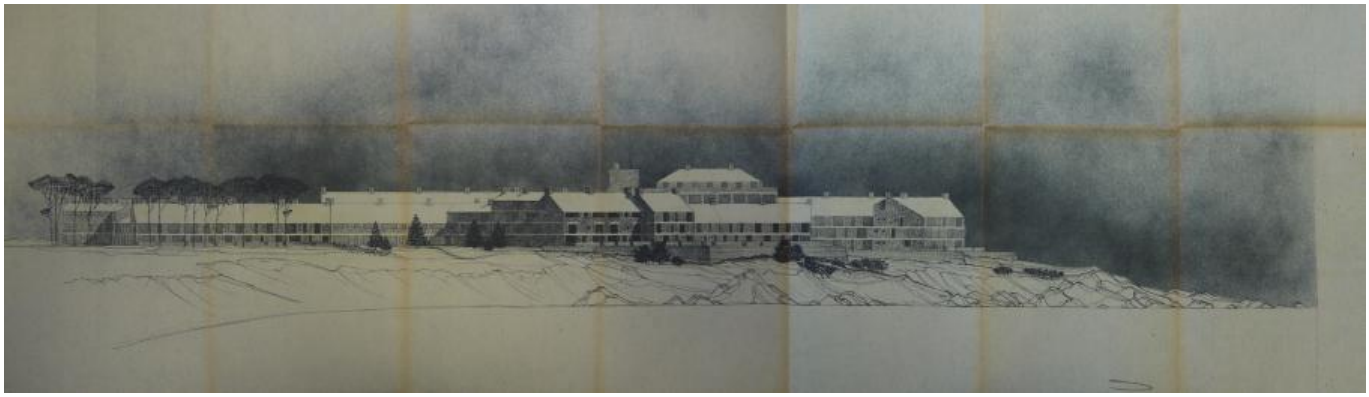

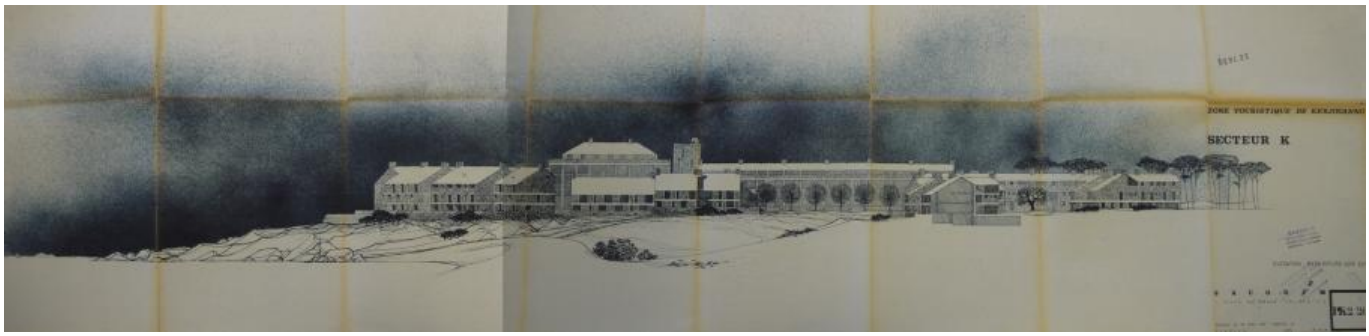

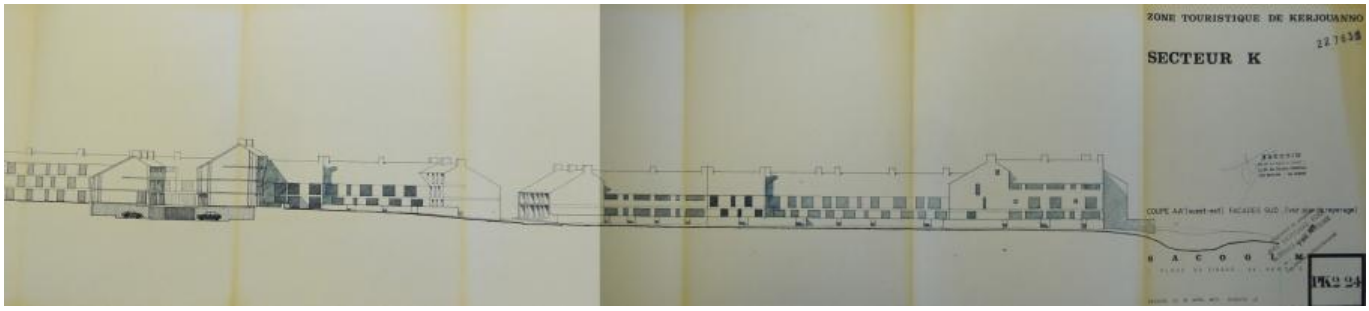

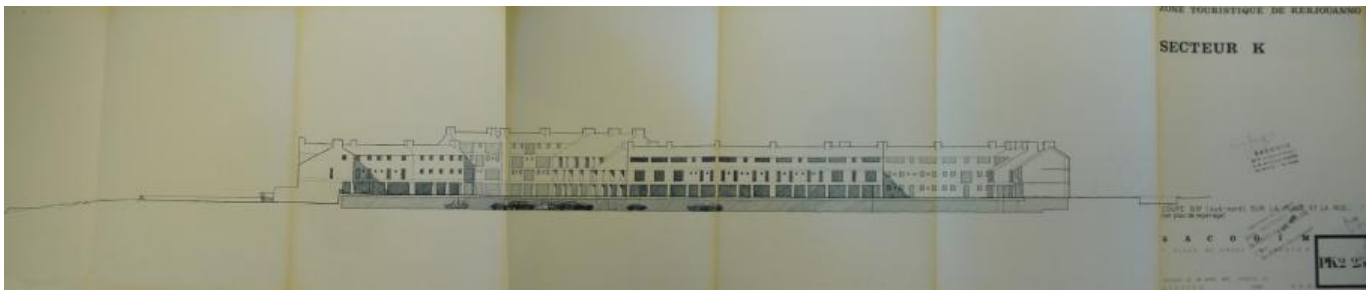

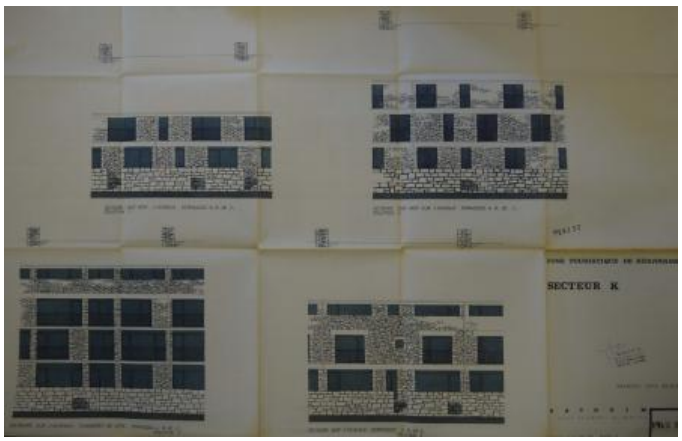

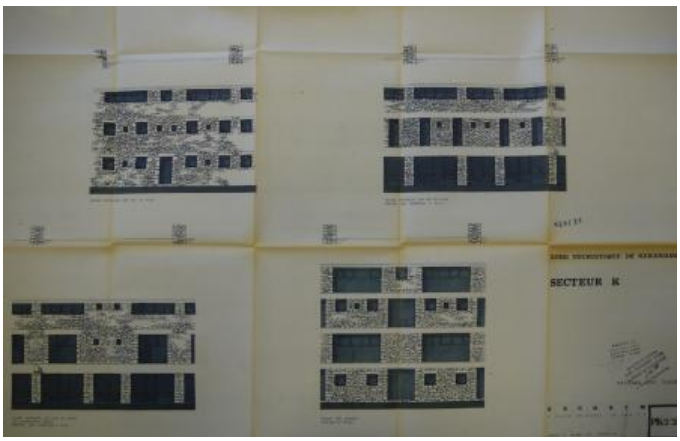

De haut en bas : Dessin de la façade Ouest, dessin de la façade Est, coupe transversale Est/Ouest façade Sud, coupe longitudinale Nord/Sud sur la place et la rue, (gauche) vue des façades des bâtiments Sud/Sud-Ouest côté séjour, (droite) vue des façades des bâtiments Sud/Sud-Ouest côté cuisine
Source : Archives municipales d'Arzon

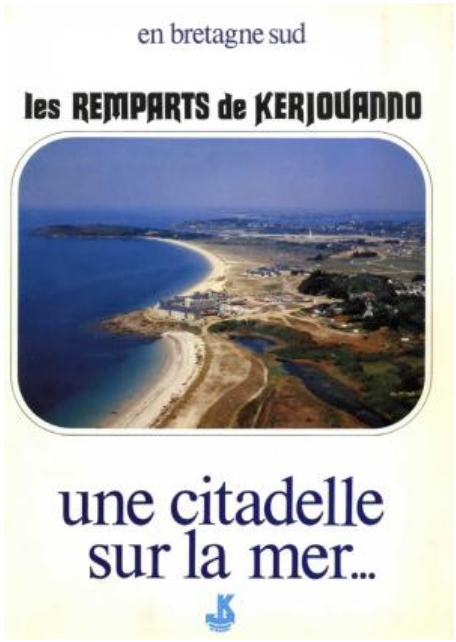

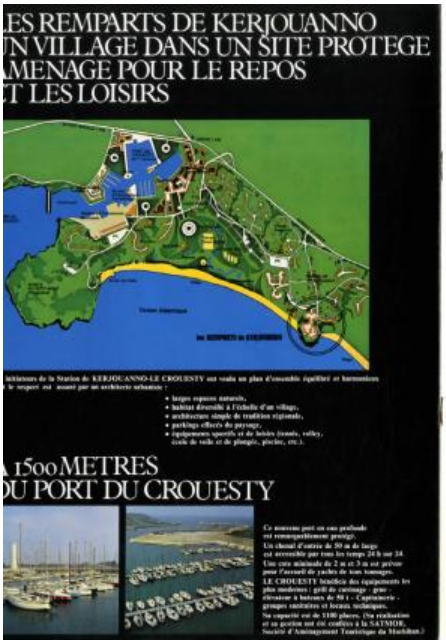

De haut en bas : (gauche et droite) plaquette promotionnelle pour les remparts de Kerjouanno vers 1976, (gauche) photo des remparts et de la plage dans les années 1985, (droite) vue des remparts depuis la plage dans les années 1990, (gauche et droite) vue aériennes des remparts dans les années 1990
Sources : CAUE Morbihan, gogeo.free.fr, nicole tonnelle vaspart over blog, vue aérienne delcampe, vue aérienne topsy

De haut en bas : (gauche et droite) vues des cours en coeur d'îlot, (gauche) vue des bâtiments Ouest, (droite) vue des bâtiments Sud/Est, (gauche et droite) vues des bâtiments en coeur d'îlot, (gauche) vue traversante vers la mer, (droite) vue depuis le Nord des remparts
Source : photos personnelles de Raphaël Labrunye

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Finistère (29)

Quimper (29000)

Usine Fleetguard / Cummins Filtration

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation : Usine Fleetguard, Usine Cummins Filtration

Dénomination et genre :

- architecture industrielle
- usine

Localisation :

- Géolocalisation : 47°59'04.5"N 4°02'24.4"W
- Adresse : 280 route de Rosporden
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale : 64 EV 01

Datation :

- 4e quart du 20e siècle
- Historique :

- 20 juillet 1978 : Signature du protocole d'accord entre la ville de Quimper et la société Fleetguard pour l'implantation d'une unité de production de filtres pour moteurs diesel
- 27 septembre 1978 : annonce du choix de l'architecte Richard Rogers
- 28 mai 1979 : dépôt de dossier de demande de permis de construire
- 27 juillet 1979 : permis de construire accordé
- 15 janvier 1980 : date prévue pour le commencement des travaux
- 5 septembre 1979 : ouverture du chantier
- Jeudi 20 septembre 1979 : début des travaux de terrassement
- 20 septembre 1979 : pétition pour demande d'autorisation d'aménagement de l'accès à l'usine Fleetguard
- 6 novembre 1979 : arrêté préfectoral autorisant les travaux
- 15 novembre 1979 : demande d'alignement de terrain par la direction départementale de l'équipement
- mars 1980 : premier mat dressé
- 12 juin 1981 : déclaration d'achèvement de travaux par Daniel Lyonnet, directeur de projet.
- 16 novembre 1981 : inauguration.

Acteurs d'origine :

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Quimper, Marc Bécam maire. Délégation composée de M. Auffret (adjoint au maire), Mme Herlédan (adjointe au maire), M. Le Breton (directeur des services techniques de la Ville), M. Jardel (conseiller économique)
- Maîtrise d'ouvrage déléguée : Fleetguard International corporation. Président Irving Miller M. Evans, responsable de la construction des usines en Angleterre et en Europe.
- Maître d'œuvre :

- Architectes - Richard Rogers Partnership : Ram Ahronov (chargé du projet), Ian Davison, Marco Goldschmied, Kunimi Hayashi, Sue McMillan, Richard Rogers, Richard Soundy, John Young.
- Ingénieurs structure - Ove Arup + Partners : Peter Rice (Directeur du projet Structure), Tom Barker (Directeur du projet Services)
- Metreurs : Northcroft Neighbour and Nicholson
- Gros œuvre : Société armoricaine Ducassou et Cie (Quimper), Henri Le Tuadec responsable des travaux
- Structure métallique : Chagnas, (Machechoul, 44)
- Couverture Bardage : Alcoba S.A., (Neuilly sur Seine, 92)
- Bureau de controle : Socotec

Acteurs actuels :

- Propriétaire : Cummins Inc., président Rich Freeland
  Pierre Gringe, facilities manager

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : octobre 2016

Localisation :

L'usine Fleetguard est située en position surélevée, sur un plateau aux portes Sud-Est de la Ville de Quimper, au-delà des quartiers pavillonnaires périphériques. Elle se situait à trois kilomètres de l'agglomération à l'époque de la construction, dans la Zone Industrielle du Gand Guelen, ancienne ZAD (Zone d'aménagement Différé) à vocation industrielle du grand Guelen. Elle est desservie par la route départementale 765 (route de Rosporden), ancienne RN 165.

L'usine est construite sur une parcelle de 67 800m² constitué de « trois champs délimité par des haies touffues et denses comptant un grand nombre d'arbres matures ». (*Rapport sur la nature et l'étendue des besoins à satisfaire,* septembre 1979, archives municipales de Quimper). Le terrain présente une dénivellation de 12 mètres du Nord-Est au Sud-Ouest.

A sa construction, l'usine était cernée par un paysage agricole vallonné sur trois côtés (nord, est et ouest) et par une zone de petites industries (au sud). L'activité de la zone s'étant développé depuis, le caractère industriel de l'environnement s'est renforcé. Le paysage au nord de l'usine reste cependant très vert.

Le *rapport descriptif sur la nature et l'étendue des besoins à satisfaire* nous indique que « la vue est exceptionnelle dans toutes les directions et plus spécialement de l'escarpement nord du terrain où l'on peut clairement voir la ville de Quimper ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui, la végétation obstruant la vue.

Programme :

Programme réalisé: Un bâtiment d'une surface totale de 8748 m², extensible à 40 000m², attribué à une usine de fabrication de filtres pour moteurs diesel (administration + atelier)

Surface de toiture : 8 100 m² ; Surface de plancher : 8 748 m² ; Production 1 620m² ; Stockage 5 076 m² ; Département presse 432 m² ; Centrale d'énergie 324 m² ; Laboratoire 324 m² ; Sanitaires, vestiaires, etc. 216 m² ; Cantine 108 m² ; Bureaux 630 m² ; Local courrier/photocopie 18m². (*Rapport sur la nature et l'étendue des besoins à satisfaire,* sept. 1979)

Programme actuel : Le programme n'a pas connu de modification majeure. L'activité de l'usine est restée la même depuis sa construction. Certaines activités (stockage des palettes, des matériaux inflammables, zone de traitement des déchets, atelier maintenance, infirmerie…) ont été reléguées à l'extérieur des bâtiments dans de nouvelles constructions sans intérêt architectural. La chaufferie a aussi été transférée dans un local extérieur, laissant la place à un espace dédié à l'administration (salle de réunion). Des planchers et des cloisons ont été montés dans certaines parties de l'atelier au gré des évolutions de l'activité de l'usine (atelier cartouche côté est, atelier module côté sud en 2007…).

Historique :

Fleetguard Incorporation est une filiale du groupe Cummins Incorporation, entreprise américaine fondée en 1919 à Colombus (Indiana) par Clessie Cummins. Elle conçoit, fabrique et distribue des moteurs Diesel, ainsi que des produits connexes comme des filtres ou des turbocompresseurs. Au moment de la construction de l'usine Fleetguard à Quimper, le président de Cummins Filtration est Irving Miller (1909-2004), créateur de la Fondation Cummins. En 1957, Miller offre à la Ville de Columbus que la fondation prenne en charge l'ensemble des frais d'architectes pour la construction des nouveaux bâtiments publics de la ville. La petite ville de Colombus bénéficie alors de l'intervention d'architectes tels que Eero et Eliel Saarinen, Ieoh Ming Pei, Kevin Roche, Richard Meier, Harry Weese, César Pelli, Gunnar Birkerts et Skidmore, Owings & Merrill, Dinkeloo, Caudill, Rowlett et Scott, Alexander Girard… Columbus est aujourd'hui célèbre pour son architecture.

Le groupe Cummins décide d'implanter sa filiale Fleetguard (dont le siège se trouve à Nashville dans le Tennesse) en Europe au cours des années 1970. Elle commence à vendre ses produits sur le marché européen en 1974, puis envisage la construction d'un centre de production. Plusieurs villes entrent alors en concurrence pour l'accueil de l'unité de production de l'industriel américain. Les articles de presse quotidienne conservés aux archives municipales de Quimper mentionnent Francfort en Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche, Longwy dans le nord de la France, l'est de la France, Clermont-Ferrand, Nantes ou encore Redon. Cummins Inc. prend contact avec Quimper en 1974 par l'intermédiaire de l'association Ouest-Atlantique. Cette association soutenue par la DATAR (Direction de l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Territoriale) est créée en 1970 pour l'aménagement du territoire. Elle est à l'époque présidée par Jacques Voisard. L'association est dissoute en 2012 faute de financements publics.
Le personnage public associé à cette opération est Marc Bécam, maire de Quimper de 1977 à 1989. Il cumulait les fonctions politiques : secrétaire d'État aux collectivités territoriales de 1977 à 1980 (gouvernements de Raymond Barre), conseiller général du Finistère pour le Canton de Quimper de 1973 à 1988, député du Finistère de 1967 à 1977, puis de 1986 à 1988 et enfin sénateur du Finistère de 1980 à 1986. Quimper est bien décidée à séduire l'industriel américain. Pendant quatre ans, des négociations se tiennent entre la firme et la Ville qui bénéficie du soutien de Ouest-Atlantique. Une délégation du Cummins Inc. se rend régulièrement sur place pour étudier la région et son intérêt pour l'implantation de l'usine, tandis que la municipalité fournit des dossiers vantant les atouts de la ville. Le protocole d'accord entre la Ville de Quimper et la société Fleetguard pour l'implantation d'une unité de production de filtres pour moteurs diesel est finalement signé le 20 juillet 1978. Fleetguard s'implante dès 1979 à Quimper en installant un centre de distribution dans 100m² d'une usine relais construite au petit Guélen. Trois personnes y travaillent.

L'industriel aurait choisi la France pour *« l'abondance des matières premières, la qualité des réseaux de communication et la facilité de développement sur le marché intérieur »*, et Quimper pour

« l'abondance de la main d'œuvre qualifiée ; les conditions d'accueil offertes par la ville ; le charme et la beauté naturelle de la région» (« Fleetguard : construction en 79, 60 employés au départ, 200 à terme *», Ouest-France*, 21 juillet 1978).Par ailleurs, la société Fleetguard aurait souhaité implanter sa principale usine européenne sur un site à caractère *« rural et conservateur »* afin de *« retrouver l'esprit de son implantation d'origine dans l'Indiana et le Tennessee »* (J.-L . K., « Usine Fleetguard », dans BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel. *Bretagne, un siècle d'architectures : XXe.* Rennes : Terre de brume, 2001. p. 200). En effet, M. Auffret (adjoint au maire), confie dans un article du journal *Ouest-France* paru en 1979 que *« C'est cette campagne qui a pesé elle aussi dans les décisions de [leurs] partenaires américains, parce qu'elle ressemblait étrangement, à la différence du climat près, à celle du Tennesse et, en particulier aux environs de Cookeville où Fleetguard, dans un bâtiment de 40 000m², fabrique ses filtres dans une installation comptant parmi les plus modernes de sa branche »*.

Pour convaincre l'industriel, la municipalité propose un système de préfinancement de la construction de l'usine. Les terrains et travaux sont payés par la Ville, puis la société verse pendant cinq ans un prix de location égal aux annuités de prêt contractées par la municipalité, soit 22 millions de francs à un taux à 9.25%, puis les 5 millions de francs de dépassement du devis à 14%. L'opération coûte donc 27 millions de francs à la Ville de Quimper. L'opération semble risquée, l'investisseur américain pouvant se retirer de l'affaire au cours des 5 premières années de l'opération. *« Le maire est fou »,* disait-on à l'époque (« 9 octobre 2006. « Fleetguard » fêtait ses 25 ans », *Le Télégramme*, 27 mars 2009). La totalité de la somme investie sera pourtant remboursée en 1985, soit un an en avance, par Fleetguard qui profite de la bonne santé du dollar (7 millions de francs le 25 février, 12 millions le 20 août et 15 millions le 25 novembre).
La ville achète aussi 6 hectares de terrains sur la parcelle mitoyenne en prévision de l'accroissement de l'activité de l'usine, ce qui est perçu comme un signal encourageant.

Jean-Yves Cozan, adjoint aux affaires économiques à la mairie de Quimper, annonce en septembre 1978 que *« Richard Rogers et associés, une firme bien connue d'architectes, situées à Londres et à Paris, a été choisie par Fleetguard Inc. et la Ville de Quimper. »* (« Usine Fleetguard, l'architecte est désigné », *Ouest-France*, 27 septembre 1978). Selon John Young, un associé de Richard Rogers, Quimper souhaite faire appel à un architecte parlant anglais et ayant déjà exercé en France, ce qui est le cas de Rogers à qui l'on doit le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou en association avec Renzo Piano et Gianfranco Franchini. L'architecte aurait d'autre part été recommandé par Kevin Roche qui a beaucoup construit pour Cummins aux Etats-Unis. La société a la volonté de réaliser un bâtiment de haute tenue architecturale correspondant aux standards techniques et à l'image de la firme. Elle souhaite également un bâtiment très adaptable à même d'être agrandi rapidement. Aussi le centre Beaubourg à Paris, édifice particulièrement flexible,

constitue-t-il un argument supplémentaire en faveur de Richard Rogers. L'architecte s'inscrit ainsi dans la lignée d'Eero Saarinen, Kévin Roche et John Dinkeloo qui ont déjà construit pour la marque.

Le permis de construire est accordé par l'arrêté du 27 juillet 1979 signé par le préfet Pierre Jourdan. La demande de permis de construire nous indique que 12 mois de travaux sont initialement prévus pour a construction de l'usine. Il en aura finalement fallu 21, le chantier étant ouvert le 5 septembre 1979 et clos le 12 juin 1981.

L'origine et les perspectives du *Rapport sur la nature et l'étendue des besoins à* satisfaire conservé aux archives municipales de Quimper déjà cité à plusieurs reprises restent difficiles à cerner. Ce document constitue néanmoins une source d'information précieuse sur le projet. Il nous renseigne sur les exigences auxquelles doit répondre le bâtiment. Il s'agit de « *créer un bâtiment du haute qualité architecturale », « hautement adaptable capable de répondre aux besoins et aux fonctions évoluant en cours de construction et d'utilisation », « capable d'évolution et de changement aussi bien pendant le planning des étapes que lors d'accroissement plus restreints afin d'organiser un développement à la fois continu et plus graduel ».*
Des recommandations relatives au respect du site sont formulées : *« la pente raide, la beauté agricole d'origine du site et sa proéminence rendent important le fait de minimiser l'intrusion du bâtiment sur le site »*. L'architecte chargé du projet exprime cette sensibilité par rapport au site dans *Architecture Intérieure Crée* en 1981 : « *Ne pas poser une boite dans le site était très important pour nous. Le terrain a été partiellement excavé et la structure a une certaine analogie avec les paysages qu'on peut voir du côté de Douarnenez ou de Lorient ».* On préconise alors « *d'enterrer le bâtiment dans le site autant que ce sera économiquement viable, de prendre soin de niveler, planifier et paysager le site, d'ériger en tertre le sol excavé de façon à réduire l'impact du bâtiment et à le protéger des vents et de l'inclémence du temps, de conserver le plus grand nombre d'arbres et de haies, de laisser suffisamment de terrain autour du bâtiment pour faciliter l'intégration du bâtiment dans le site, de limiter au maximum le nombre des routes et de parkings sur le site* ». Le bâtiment devra s'élever sur « *un seul niveau constitué de poteaux à 18 m entr'axes dans les deux sens laissant une hauteur libre intérieure de 8.2 m utilisant des éléments légers avec isolation incorporée dans une structure externe ».*
La disposition interne doit fournir « *un haut degré de flexibilité et la possibilité d'une croissance multidirectionnelle aussi bien par étapes prédéterminées que dans le cas d'une extension de certains départements baie par baie* ». *« Les bureaux, laboratoire et locaux pour le personnel devront être située en façade nord* », et les « *chaînes de production d'est en ouest et situées au sud des bureaux* ». Le département presse devra être situé en façade sud.
On projette une *« trame structurelle de 18 m² […] dont les dimensions sont basées sur la portée économique maximum capable de croître dans n'importe quelle direction* ». On oppose ce système à

celui retenu pour l'usine de Cookeville « *où l'emphase était portée sur une forme de bâtiment purement rectangulaire avec toutes les limitations inhérentes à ce système quant à l'accroissement et au changement dans chaque département* ».

Les articles de presse quotidienne retracent l'historique de l'activité de l'usine.
Au début des années 1980, Fleetguard emploie 1500 salariés répartis en 2 unités : à Cookeville dans le Tennesse et Lake Mills dans l'Iowa. L'usine quimpéroise de Fleetguard Incorporation entre en activité le 8 juin 1981 et les travaux sont déclarés achevés le 12 juin 1981. L'établissement est officiellement inauguré le 16 novembre 1981. L'usine fabrique des filtres à air pour moteurs diesel de poids lourds, engins agricoles de travaux publics, machinisme agricole et marine. Cette unité fournit toute l'Europe, et même les États-Unis pour certaines productions. Elle accueille également la direction européenne de la filiale. Son directeur, Derek Nutt, succède tout juste à Jean Reaubourg. Fleetguard Quimper emploie 60 à 65 salariés et produit 1500 filtres par jour. On espère alors augmenter le nombre de salariés à 135 d'ici la fin de l'année 1983 et 200 d'ici fin 1986, pour un investissement de 40 à 45 millions de francs.

Comme le relate un article du quotidien *Le Télégramme* (« Créée par une société américaine, l'usine des temps futurs fonctionne déjà au Petit-Guélen », 29 octobre 1981), la société s'applique à véhiculer une image moderne et progressiste, notamment concernant les conditions de travail des salariés : *« Il n'y aura, affirmaient-il, ni pointeuses, ni normes, ni contrôles, ni petits chefs* ». Tous les salariés, ouvriers et administratifs, empruntent la même entrée, partagent les mêmes sanitaires… « *Les bureaux sont vitrés et constamment ouverts*» ; « *Le tutoiement est de rigueur et les employés s'appellent par leurs prénoms* ». Afin de responsabiliser les salariés et de rendre leurs tâches moins monotones, « *chaque ouvrier est responsable de la préparation, de l'exécution et du contrôle de son propre travail. Autrement dit, il vérifie la qualité de la matière première, règle sa machine, la nettoie, contrôle les articles réalisés, comptabilise les pertes et rédige de temps à autre un bref compte rendu* ». On parle de *« ligne »,* et non de *« chaîne ».* Les deux sexes sont représentés paritairement et les salaires sont plus élevés que la moyenne de la région.

En 1983, l'usine emploie 85 salariés. En 1984, Yves Petitjean prend la direction de l'usine. Une seconde ligne de production s'ouvre (fabrication de filtre à eau, huile et carburant), entraînant l'embauche de 40 à 50 personnes. La place vient à manquer dans les locaux administratifs et les services marketing, logistique, finances, planification et comptabilité sont transférés dans les locaux de 434 m² au Braden, quartier situé au sud-est de l'agglomération quimpéroise. En 1986, Fleetguard emploie 147 personnes et a quadruplé son chiffre d'affaire. En 1988, la direction européenne de Fleetguard est transférée à Bruxelles afin de se rapprocher du cœur de l'Europe. En 1991, la production de l'usine a été multipliée par 20 depuis le début de l'activité. On décide de la

construction d'un nouvel entrepôt pour les produits finis destinés au marché français. De 1992 à 1993, la production augmente encore de 15%. Une troisième ligne de production est mise en route en 1994.

Un nouveau centre logistique d'une surface de 6 000 m² est construit sur la parcelle attenante la même année. Son architecte, Pierre Denis, fait référence au premier bâtiment de Richard Rogers Partnership par l'utilisation de bardages métalliques et de haubans rouges. La plus grande partie est consacrée à un vaste entrepôt géré la méthode Kanban. L'édifice comprend aussi des bureaux, le service clientèle, la comptabilité et l'administration des ventes. Un étage est laissé disponible pour des développements futurs. En tout, 31 personnes travaillent dans le nouveau centre. Il permet à l'usine quimpéroise de prendre en charge le marché italien jusqu'ici couvert à partir de la Belgique, ainsi que des destinations françaises, africaines, espagnoles et portugaises. La place gagnée par le nouvel entrepôt permet à Fleetguard d'accroître l'activité du centre de production. 42 embauches se font en 1994 et 15 au début de l'année 1995.

Fleetguard dispose alors de 5 sites de production (Cookeville et Lake Mille aux Etats-Unis, Estado au Mexique, Melbourne en Australie et Quimper en France), et de 7 centres de distribution (Sparta et Reno aux Etats-Unis, Ontario au Canada, Malines et Weedon en Angleterre, Quimper en France et Singapour). La filiale représente 20% du marché français et 10% du marché européen.

En 1995, 294 personnes sont employées à Fleetguard, ce qui en fait l'un des premiers employeurs privés à Quimper. L'ensemble de la filiale emploie quant à elle 2400 salariés. Cette année là, Kuss Filtration, une filiale de Fleetguard fabricant également des filtres automobile, s'installe à Quimper dans les locaux de l'usine. La production doit démarrer en janvier 1996 et 80 emplois sont prévus sur 3 ans. 30 millions de francs sont investis. Cette arrivée, qui renforce l'implantation du groupe américain, est une bonne nouvelle pour Quimper. La filiale est censée s'installer plus tard dans sur les terrains voisins appartenant à la commune (la ville aidant à l'acquisition) initialement destinés à la construction d'un nouvel abattoir. On prévoit la construction de la nouvelle usine pour 1998. Le projet n'a vraisemblablement pas connu de suite.

En 2006, le groupe Cummins décide de regrouper toutes ses divisions afin de renforcer leur impact sur le marché très concurrentiel. Fleetguard change de nom et devient Cummins filtration. Le site du Grand Guelen emploie alors 465 salariés. Une 7ème ligne de production est mise en route en 2007 pour un investissement de 3.2 millions d'euros. Cummins filtration est alors la troisième usine quimpéroise en terme de taille.

L'activité de l'usine n'a fait que croître jusqu'en 2008. En 2009, l'activité subit un plan social dû à une baisse d'activité de l'usine. 62 licenciements économiques sont prononcés. Depuis, l'effectif n'a cessé de diminuer pour atteindre les 370 salariés en 2009. L'Activité Kuss a été vendue par la suite, et ses 50 salariés reclassés chez Cummins Filtration à Quimper.

En 2011, Cummins construit une nouvelle usine en Turquie qui concurrence l'unité quimpéroise. En 2012, le groupe annonce la suppression de 1500 emplois sur 44 000.

La SARL compte actuellement 355 employés. L'activité devrait repartir à la hausse ces prochaines années avec la récupération de l'activité d'un autre site qui va fermer prochainement à l'étranger.

L'architecte :

Richard Rogers Partnership est une agence d'architecture fondée par l'architecte britannique Richard Rogers, né en 1933 à Florence. Il étudie à l'Architectural Association School à Londres puis achève ses études à l'Université de Yale en 1962 où il rencontre Norman Foster. Il fonde avec ce dernier et leurs épouses respectives, Su Rogers et Wendy Cheesman, l'agence d'architecture Team 4. Leur architecture sera rapidement identifiée comme « high-tech » et fonctionnaliste. Il crée ensuite sa propre agence, Richard Rogers Partnership, qui devient Rogers Stirk Harbout & partners.

L'architecte remporte en 1971 le concours pour la réalisation du Centre Pompidou avec Renzo Piano et Gianfranco Franchini.

Parmi ses plus importantes réalisations, figurent le Loyd's building à Londres (1978-1986), la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg (1995), le palais de justice de Bordeaux (1998), le dôme du millénaire à Londres (2000)…

Richard Rogers sera à maintes reprises récompensé pour son œuvre. Il reçoit notamment la médaille d'or du Royal Institue of British architects en 1985 et le prix Stirling en 2006 et le prix Pritzker 2007.

Nous ne disposons pas d'éléments biographiques sur Ram Ahronov, l'architecte chargé du projet de l'usine Fleetguard.

Analyse :

Richard Rogers confie ses intentions pour le projet au journal Ouest-France dans un numéro paru le 17 novembre 1981 : *« Quimper est une belle ville qui a une longue histoire. Cela aurait été dommage de l'abîmer avec une « boite » à bon marché. Les structures extérieures suspendues du bâtiment ressemblent un peu à des bateaux. L'ensemble a été voulu aussi agréable pour les gens qui y travaillent que pour ceux qui passent devant. »*

Il était en effet important pour les maîtres d'ouvrages de respecter le site en minimisant au maximum l'impact visuel de l'usine sur son environnement. Aussi l'édifice est-il légèrement encaissé au nord afin de permettre son intégration dans le sol en pente. Une passerelle en acier fait le lien entre le sol naturel au nord et l'entrée principale du bâtiment.

Les voies d'accès bitumées, différenciant le trafic industriel et les circulations du personnel et des visiteurs, sont rejetées en périphérie du terrain. Le système constructif élaboré pour cet l'édifice permet également de limiter sa hauteur, et donc l'obstruction de la vue.

Ce système se compose d'une structure comportant trois systèmes porteurs suspendus à des poteaux tubulaires en acier de 17 m implantés selon la trame du 18 x 18 mètres. Des tirants en aciers

soutiennent, sur une trame du 6 x 6 mètres, la poussée que la couverture exerce vers le bas. Une série de tirants secondaires s'oppose aux poussées ascensionnelles provoquées par le vent, souvent fort dans cette région. Une troisième série de tirants se croisant entre les mats principaux limitent leur flexion et vient neutraliser les poussées asymétriques. La structure se prolonge (par nécessité statique mais aussi pour suggérer des extensions modulaires) par des tirants obliques qui viennent s'ancrer à 6 mètres des façades. Cette pratique de suspension est systématisée dans tout le bâtiment. L'unité de traitement d'air, la tour de refroidissement ainsi que l'escalier sont supportés par les suspentes de la toiture. La passerelle de l'accès nord est quant à elle suspendue à la poutre de rive.

Les éléments qui composent la structure s'assemblent facilement par des connexions boulonnées ou pincées. Les nouvelles connexions des extensions éventuelles peuvent se faire sans enlever le revêtement existant. Ces éléments de construction (tirants et attaches) rappellent certains ouvrages de génie civil.

Ce système présente plusieurs avantages : il réduit nettement la masse du bâtiment et assure une meilleure intégration au site (*« impression de légèreté qui atténue l'allure massive et fermée de l'enveloppe »,* « Usine Fleetguard à Quimper », *Technique & Architecture*, n°342, 1982, p. 122). Il permet aussi de libérer un maximum d'espace à l'intérieur du bâtiment en laissant la toiture libre pour le passage des canalisations. Par ailleurs, une économie de matériaux est réalisée en réduisant la quantité d'acier nécessaire. La structure est en effet 17% plus légère qu'une structure conventionnelle équivalente, pour un poids total du métal de 47 kg au mètre carré (*Technique & Architecture*, n°342, 1982). Elle peut être assemblé rapidement. Enfin, elle permet une flexibilité d'implantation pour les différents postes de travail.

Les éléments d'enveloppe sont modulables afin de permettre l'extension planifiée de l'usine sur 15 ans. Le bardage est clairement articulé avec la structure afin de permettre l'extension du bâtiment travée par travée sans arrêter les activités de l'usine. Dans les faits, l'usine n'a jamais connu d'extension de ce type.

Le bardage industriel est composé d'une double peau d'acier dont la face externe présente des ondes horizontales. Des joints verticaux rythment la façade tous les deux mètres. Les éléments de bardage sont interchangeables avec des panneaux vitrés, des portes et des petites ouvertures à persiennes. L'enveloppe peut varier facilement selon les besoins de l'entreprise.

La couverture est inclinée de 15 à 20 cm d'une travée à l'autre pour permettre l'évacuation des eaux de pluie en partie basse par des gouttières qui longent les mats de la structure.

L'édifice est quasiment rectangulaire, à l'exception de trois travées non construites au nord-est. L'arrangement interne répond à un *« esprit démocratique »* qui s'inscrit dans la démarche pionnière

adoptée pour la conception de l'usine Reliance Control de Team 4 construite à Swindon en 1967. (**POWELL Kenneth**. *Richard Rogers, architecture of the future*. Basel : Bikhäuser – Publishers of Architecture, 2006. p. 93).

L'espace consacré à l'administration et aux services se situe au nord et occupe une travée (du nord au sud) sur trois (d'ouest en est). Il comprend deux niveaux : le rez-de-chaussée et la mezzanine supportée par un plancher intermédiaire. La mezzanine accueille les bureaux isolés par des cloisons amovibles. A l'origine, la mezzanine accueillait également l'unité de traitement d'air qui a été transférée à l'extérieur du bâtiment.

Au rez-de-chaussée se trouvent la cantine, les vestiaires et le laboratoire.

L'atelier occupe le reste du bâtiment, soit 7 128 m². Un espace cloisonné est aménagé dans l'angle sud-ouest du bâtiment pour d'accueillir une presse à emboutir très lourde qui a nécessité le coulage d'une dalle de béton plus épaisse.

Le passage d'un espace à l'autre se fait par une cage d'escalier en verre encadrée par de larges conduites bleues, liant à la fois physiquement et visuellement la zone de production et l'administration.

Les ouvertures vitrées permettant l'éclairage naturel de l'édifice sont réparties de façon irrégulière. La façade nord est plus généreusement percée de baies alors que les ateliers, et notamment la façade est, sont quasiment opaques. Une bande continue de vitrage s'interpose entre le bardage et la toiture, laissant filtrer la lumière naturelle et participant ainsi à l'éclairage des locaux.

L'architecte adopte une démarche fonctionnaliste en distinguant les éléments de nature différente par la couleur : les éléments structurel en rouge, les éléments de sécurité en jaune (équipement de protection sur l'aire de chargement, barrières de sécurité dans l'atelier…) et les réseaux techniques en bleu (conduites d'aération, etc…). La complexité apparente de la structure haubanée, les réseaux techniques mis en évidence par la couleur à l'intérieur des locaux, ainsi que les espaces rendus totalement libres par l'ingénierie de la structure rattachent cette réalisation au mouvement high-tech dont Richard Rogers est l'un des pionniers. Son esthétique rappelle le centre Pompidou, comme n'a pas manqué de le remarquer Jean Le Nouar, journaliste à *Ouest-France*, qui qualifie l'usine de « Beaubourg-bis » dans son article du 13 juin 1981 écrit à l'occasion de l'ouverture de l'usine. L'expérience de l'usine Fleetguard a engendré d'autres réalisations de l'agence s'inspirant directement de son principe constructif, parmi lesquelles l'ex-usine Center à Saint-Herblain (44) (actuellement magasin Décathlon), qui lui *« donne l'occasion de peaufiner le principe étrenné à Quimper, mais dans un dispositif de large ouverture au public et de déambulation intérieure permettant à tout visiteur d'approcher la perfection des détails directement issus des exigences de la résistance des matériaux.»,* (BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. Architectures en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 336). Le Centre commercial de Saint-Herblain, construit

simultanément (1986-1987) va même jusqu'à reprendre le principe d'accès au premier étage par une passerelle métallique. Fleetguard a aussi fourni une base pour la remarquable usine de microprocesseurs INMOS à Newport (Pays de Galles). On y retrouve le système de tirants d'acier, partant cette fois des tours situées sur la « colonne vertébrale » centrale qui court dans la longueur de l'édifice. De la même manière, Norman Foster va développer un système équivalent de tirants dans le centre de distribution pour le constructeur automobile Renault à Swindon en Grande-Bretagne conçu à partir de 1980.

Etat sanitaire visuel :

L'architecture de l'usine n'a pas subi de modification majeure. Le bâtiment a connu quelques changements dans la distribution des pièces, notamment l'unité de traitement d'air, située à l'origine dans l'angle nord-ouest de la mezzanine, qui a été transférée dans un bloc dissocié du bâtiment, le long de la façade ouest. L'espace libéré est désormais dédié à l'administration (salle de réunion).

Les réseaux de circulation de l'air ont été modifiés : des gaines ont été rajoutées, notamment pour desservir des locaux à pollution spécifique. L'entreprise a le projet de changer les installations de ventilation situées sur le toit et est en attente de savoir quelle charge couverture peut supporter.

Une cloison vitrée, venant fermer totalement la cage d'escalier côté atelier a été montée, probablement pour isoler les bureaux du bruit. Cette cloison a été réalisée sur le même principe que les verrières existantes. Le châssis a cependant perdu son gris d'origine et a été repeint en blanc. Les conduites bleues qui encadraient la cage d'escalier ont été sectionnées. L'articulation entre les deux parties de l'usine en est moins souple et l'escalier perd sont aspect magistral qui mettait en scène l'organisation hiérarchique de l'édifice.

Un puits de lumière a été créé dans les bureaux, l'éclairage étant jugé insuffisant. Les luminaires blancs en forme de bols ont tous été remplacés par des luminaires à LED.

Des planchers et cloisonnements ont été montés au sein de l'atelier pour satisfaire les besoins de l'activité de l'usine. L'espace « presse » est devenu un atelier module en 2007.

L'accroissement de l'activité s'est traduit par l'ajout de constructions périphériques d'apparence provisoire (infirmerie, bureaux…) ou de hangars (local à palette, maintenance, produits inflammables côtés est…), notamment le long des façades est et nord, qui viennent polluer visuellement le site.

Certains panneaux de bardage sont abîmés. Les huisseries des fenêtres rouillent et sont remplacées au fur et à mesure par des huisseries plus épaisses mais respectant l'esprit d'origine. Certains panneaux à persiennes sont littéralement rongés par la rouille. Leur remplacement est prévu.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Une conscience de l'intérêt architectural de l'édifice existe dès le début de son existence, notamment grâce à son architecte de renommée internationale. Déjà peu de temps après sa construction, une visite de l'usine a été organisée pour un groupe d'architectes dans le cadre de journées d'études intitulées « Bretagne Architecture Contemporaine » sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, de la direction de l'Architecture et de la DRAE (Délégation à l'architecture et à l'environnement).

Position du propriétaire et des concepteurs : à voir.

Conclusion :

L'usine Fleetguard est un exemple d'architecture high-tech représentative de l'œuvre de Richard Rogers Partnership. Sa structure novatrice lui confère à la fois de grandes qualités techniques et une esthétique particulière qui l'a, dès le départ distinguée d'une usine « classique ».

L'attention portée au respect du site et l'intégration réussie de la construction dans son environnement est également à souligner.

Le bâtiment n'a pas changé d'affectation depuis sa mise en activité. L'usine constitue un témoignage d'un épisode important de l'histoire de l'industrie à Quimper et d'une action pour l'aménagement du territoire menée par la municipalité de Marc Bécam, personnage public de premier plan qui a marqué l'histoire contemporaine de la Ville.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site le 30 septembre 2016 par Marion Albericci

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- **BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel**. *Bretagne, un siècle d'architectures : XXe.* Rennes : Terre de brume, 2001. p. 200-201
- **BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel**. Architectures en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 334-336
- **BURDETT Richard.** *Richard Rogers : oeuvres et projets.* Paris : Gallimard : Electa, 1996. p. 72-77.
- **COOK Peter.** *Richard Rogers + Architects*. London : Academy Editions , 1985. p. 56-59.
- **POWELL Kenneth**. Richard Rogers, architecture of the furure. Basel : Bikhäuser – Publishers of Architecture, 2006. p. 92-95.

Articles :

- GOULET Patrice, "Fleetguard factory in Quimper; Architects: Richard Rogers & Partners", Architecture interieure cree, n°181, fév.-mars 1981, p. 77-81
- "Rogers, Quimper. Fleetguard. Factory, Quimper, Brittany, France", Architectural review, vol 174, n°1020, fév. 1982, p. 23-30.
- « Centre de production et de distribution, Quimper, France ». L'Architecture d'aujourd'hui, (1982, juin) n°221, juin 1982, p.18-25.
- « Usine Fleetguard à Quimper », Techniques et architecture, n°342, juin 1982, p. 119-123.
- « Fleetguard à Quimper *», Quimper réalité*, n°12, mars 1981
- « Mérite le détour », *Profil*, juil.-août 1981, p. 17-23

Presse quotidienne :

- « L'usine ouvre lundi au Petit-Guélen », Le *Télégramme,* 13 juin 1981
- « L'usine Fleet-Guard en service dès lundi », *Ouest-France*, 13 juin 1981
- « Quatre cents invités pour une inauguration exceptionnelle, « Fleetguard est officiellement quimpérois », *Ouest-France*, 17 novembre 1981
- « Instantanés : Inauguration officielle de Fleet Guard *», Ouest-France*, 29 octobre 1981
- « Créée par une société américaine, l'usine des temps futurs fonctionne déjà au Petit-Guélen, *Le Télégramme*, 29 octobre 1981

- « Une usine américaine à Quimper : l'ambiance, plutôt que le bâton », *Ouest-france*, 2 décembre 1981
- « L'américain Kuss met un pied en Europe en s'installant à Quimper », *Le Télégramme*, 23 février 1995.
- « Les américains se plaisent à Quimper : Kuss (80 emplois) vient de rejoindre Fleetguard », *Le Télégramme*, 23 février 1995.
- « Fleetguard fait venir sa filiale Kuss à Quimper : une nouvelle usine et 80 emploi créés », *Ouest-France*, 23 février 1995
- « Cummins, des incertitudes sur l'avenir », *Ouest-France*, 12 octobre2012
- « 25 ans après, Cummins fait travailler 465 personnes », *Ouest-France*, 11 octobre 2006
- « 9 octobre 2006. « Fleetguard » fêtait ses 25 ans », *Le Télégramme*, 27 mars 2009
- « Fleetguard, début des travaux de terrassement », *Le Télégramme*, 26 septembre 1979
- « Fleetguard, la deuxième chaîne pour 1984 », *Le Télégramme*, 21 avril 1983.
- « Quimper : sous ce toit, 65 emplois nouveaux », *Le Télégramme*, 13 juin 1981
- « Pour « faire du dollar », Fleetguard travaille autrement », *Ouest-France*, 7 mars 19 ??
- « Union consacrée : la maire reçoit les financiers américains », *Le Télégramme*, 24 avril 1985
- « Fleetguard pour trois millions de dollar », *Le Télégramme*, 26 février 1985
- « Fleetguard : deux fois plus d'emplois. Un américain amoureux de Quimper », *Ouest-France*, 1er septembre 1984
- « Fleetgaurd (Quimper) embauchera 50 salariés d'ici la fin de l'année », *Le Télégramme*, 26 juin 1984
- « Les dix ans de Fleetguard. Un nouvel entrepôt en cadeau d'anniversaire », *Le Télégramme*, 16 juin 1991
- « Pour son installation en Europe, la firme américaine FLEETGUARD choisit la ville de Quimper », *Le Progrès*, 20 juin 1981
- « QUIMPER-FLEETGUARD : signature de l'acte de mariage», *Ouest-France*, 26 février 1985
- « C'est la reprise aux Etats-Unis : Fleetguard embauche à Quimper *», Le Télégramme*, 30 octobre 1983
- « Le nouveau centre de distribution inauguré aujourd'hui », Fleetguard s'agrandit de 6 000 m² », *Ouest-France*, 6 mai 1994
- « Fleetguard inaugure son nouveau centre de distribution », *Ouest-France*, 6 mai 1994
- « Création d'emploi ? Deux firmes américaines s'intéressent au site de Quimper », *Le Télégramme*, 17 juillet 1977
- « Deux sociétés américaines (industrie automobile) intéressées par Quimper (150 emplois) », *Ouest-France*, 11 août 1977

- « Décentralisation d'une entreprise américaine d'accessoires-auto (150 employés) : décision prochaine », *Le Télégramme*, 4 novembre 1977
- « Usine FLEETGUARD : l'architecte est désigné », *Ouest-France*, 27 septembre 1978
- L'architecte du centre G. Pompidou construira l'usine Fleetguard au Grand Guélen », *Le Télégramme*, 27 septembre 1978
- « Fleet-Guard : réception de l'usine prévue pour septembre 1980 », *Ouest-France*, 5 mai 1979
- « La ville veut aider les entreprises les plus performantes », *Le Télégramme*, 5 mai 1979
- « Fleetguard : construction en 79, 60 employés au départ, 200 à terme », *??*, 21 juillet 1979,
- « Fleetguard inaugurée lundi au Grand-Guélen », *Ouest-France*, 14 novembre 1987
- « Les implantations d'entreprises à Quimper : - Fleetguard, premiers terrassements en septembre ; - D.O.T., 150 personnes à Créach-Gwen dès lundi », *Le Télégramme*, 30 août 1979
- « Fleetguard : M. Yves Petitjean nommé directeur général *», Le Télégramme*, 3 avril 1984
- « Fleetguard à Quimper : ça monte », *Ouest-France*, 11 avril 1980

Archives :

- Archives municipales de Quimper :

cote 17 W 102 : arrêté préfectoral de permis de construire, déclaration d'intention de commencement de travaux du 16 janvier 1980, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration d'achèvement de travaux du 12 juin 1981, demande d'alignement de terrain, arrêté préfectoral du 6 novembre 1979 autorisant les travaux d'aménagement de l'accès au site, plan de situation d'avril 1979, plan d'aménagement de l'accès au site n. d. avec tampon de la préfecture pour annexe à l'arrêté préfectoral du 6 novembre 1979, coupe côté nord du 20 février 1979, plan du niveau de production de février 1979, plan d'élévation est et ouest de mai 1979, plan d'élévation nord et sud de mai 1979, plan au niveau des bureaux de février 1979, plan du rez-de-chaussée en phase 1 de mai 1979, plan masse de février 1979, dossier de demande de permis de construire reçu le 28 mai 1979 par la mairie de Quimper, permis de construire du 31 mai 1979, courrier adressé par Richard Rogers à la mairie de Quimper de mai 1979.

cote OTH 428 : revue de presse

cote 18 Fi 394 : photographies d'époque (signature de l'accord avec les élus et les représentants de Cummins Inc., visite du chanter par les maîtres d'ouvrage, usine à sa construction, employés…)

- Archives de Cummins Filtration, usine Fleetguard : photos de chantier et de l'usine à sa livraison.

Sites internet :

- http://www.ina.fr/video/RYC9806044673, site des archives en ligne de l'INA, émission *Rennes soir* : le point sur l'impantation de l'usine à Quimper 3 ans après [consulté le 06/09/2016]
- http://www.rsh-p.com/assets/lib/2015/12/22/0200_INMOS_JS_fr.pdf, pdf accessible sur le site de Rogers Stirk Harbour + Partners, document présentant l'usine INMOS à New-Port,Pays de Galles [consulté le 07/10]
- http://www.rsh-p.com/assets/lib/2016/01/08/0022_RelianceControlsFactory_JS_fr.pdf, pdf accessible sur le site de Rogers Stirk Harbour + Partners, document présentant l'usine Reliance Controls à Saint-Herblain (44) [consulté le 07/10]
- http://www.rsh-p.com/assets/lib/2016/04/04/0370_Nantes_JS_fr.pdf, pdf accessible sur le site de Rogers Stirk Harbour + Partners, document présentant le centre commercial de Saint-Herblain (44)
- http://www.pss-archi.eu/immeubles/FR-44162-2147.html , page PSS-archi de l'EX-usine center, Saint-Herblain (44)

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Usine Fleetguard / Cummins Filtration

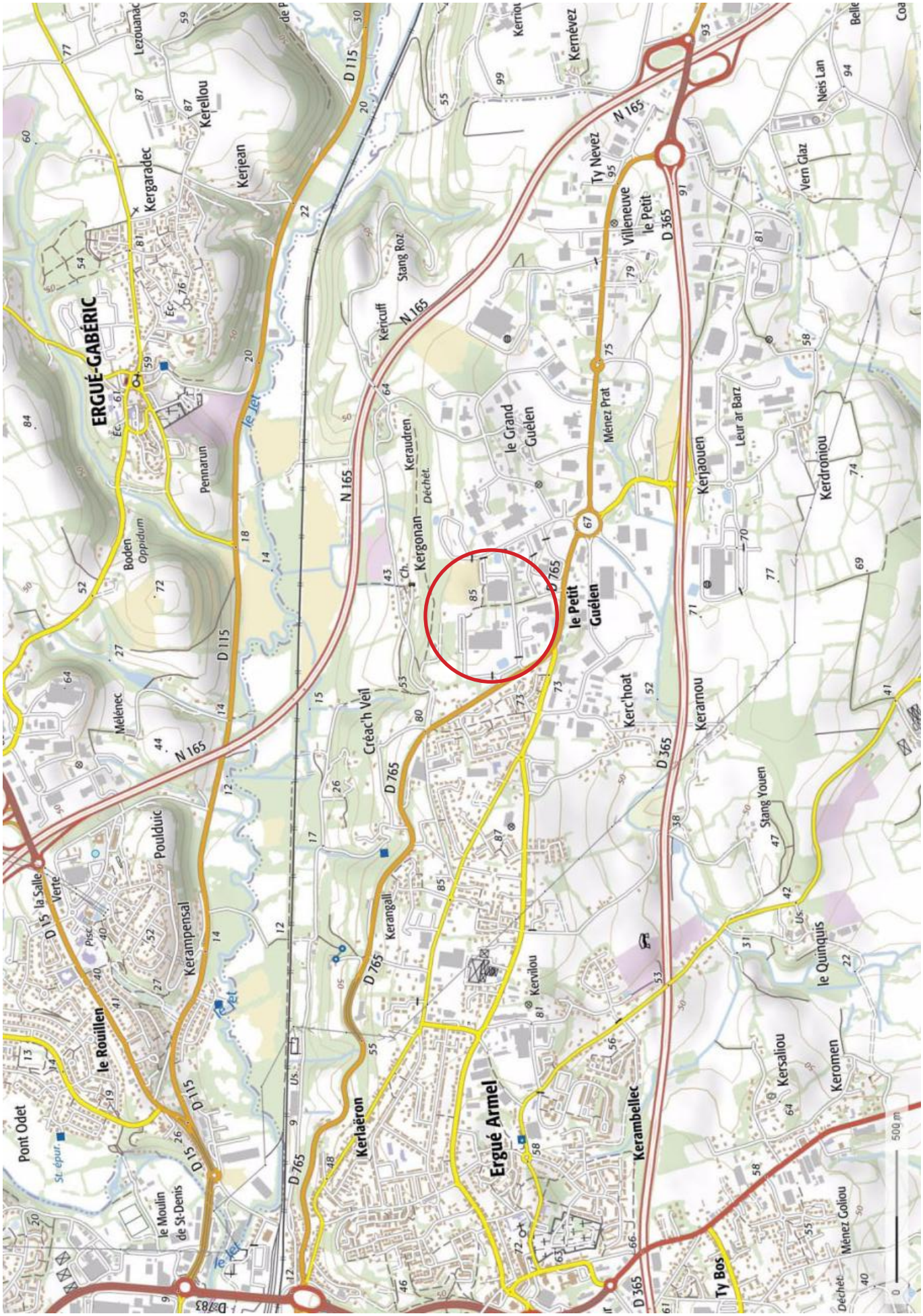

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
FINISTERE

Commune :
QUIMPER

Section : EV
Feuille : 000 EV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
QUIMPER
1, avenue du Braden 29196
29196 QUIMPER CEDEX
tél. 02 98 10 33 50 -fax 02 98 94 36 94
cdif.quimper@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

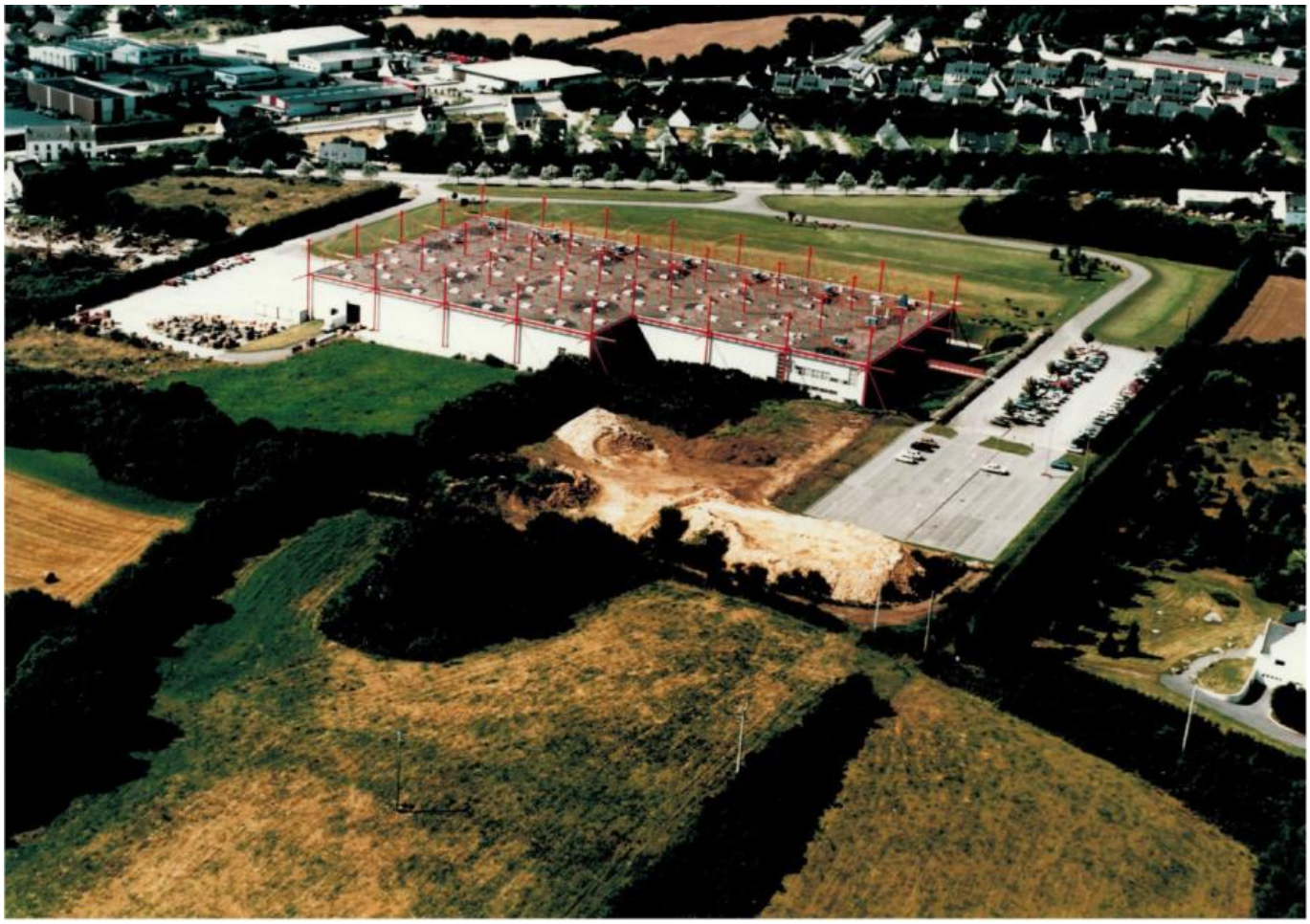

(haut) Vue arienne du bâtiment 1981, (bas) vue aériene 2013
Sources : google maps, archives Fleetguard

De haut en bas : (gauche) portrait de Richard Rogers, (droite) vue aérienne de l'usine de Cookeville Tenessee, signature de l'acte de vente en février 1985, produits Fleetguard
Source : archives Fleetguard

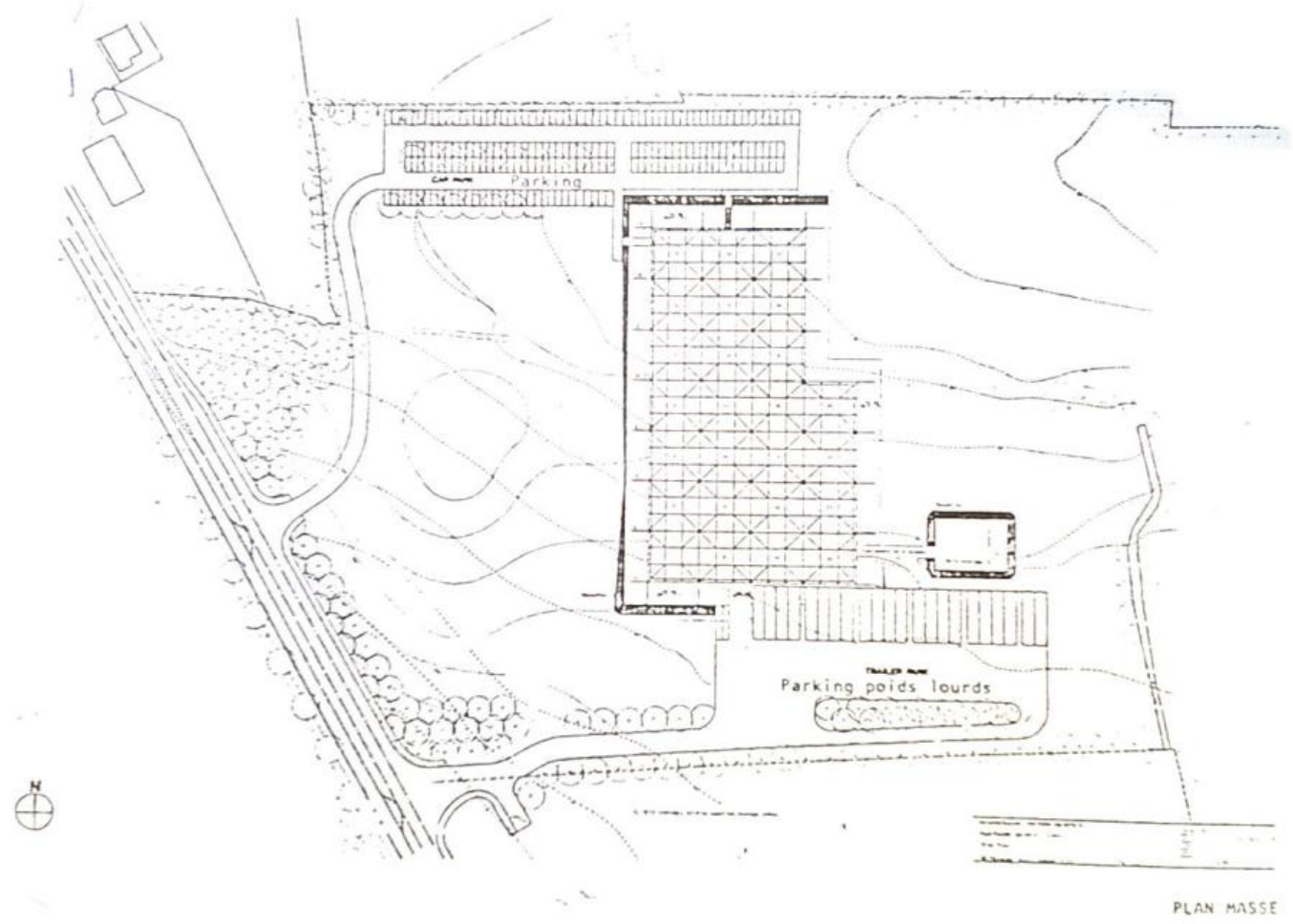

(haut) Vue d'intégration dans le paysage, (bas) Plan masse
Source : Rogers Stirk Harbour + Partners

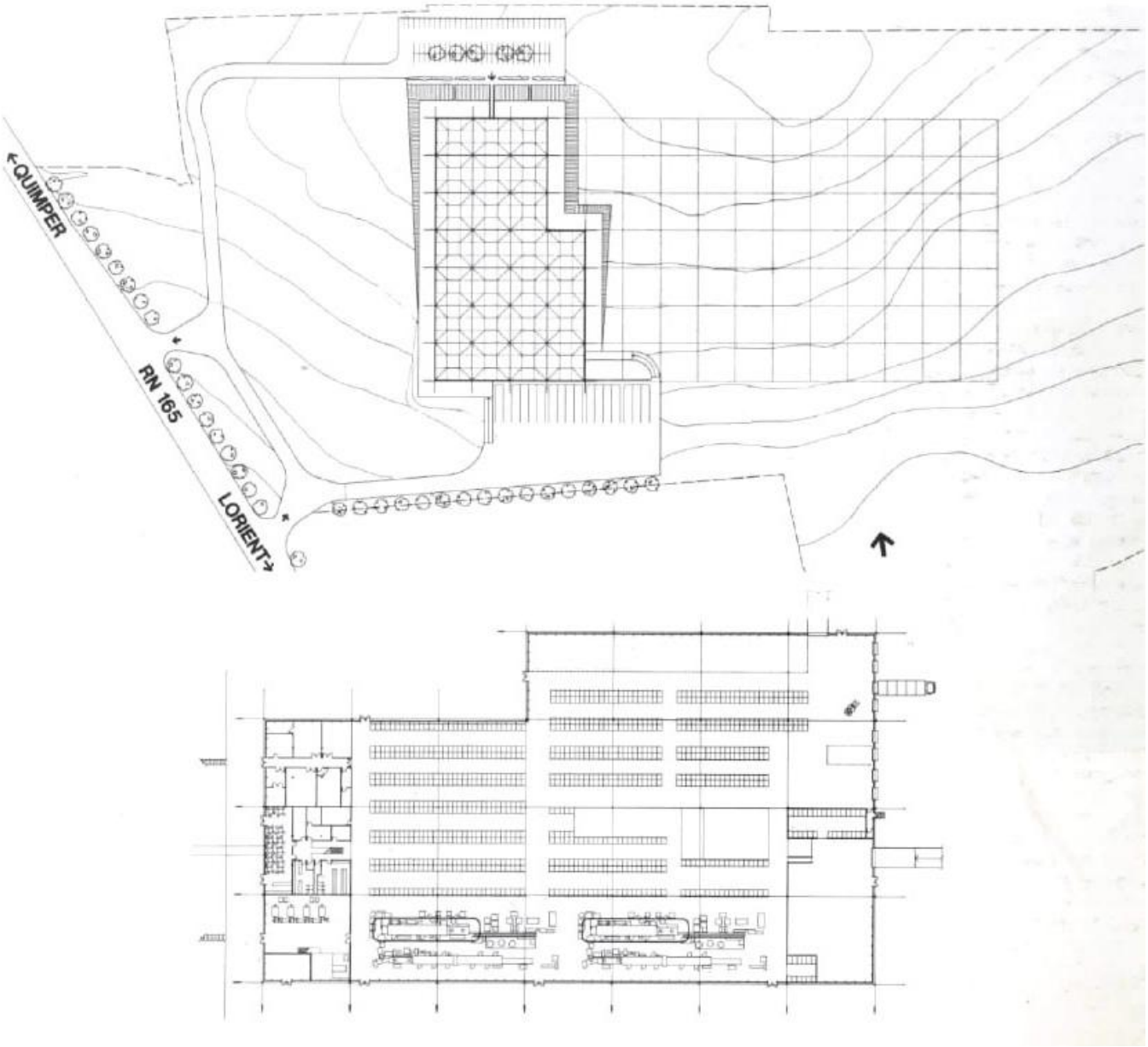

De haut en bas : plan de toiture, plan du RDC, élévation et détail de la structure
Source : Rogers Stirk Harbour + Partners

De haut en bas : maquette de la structure, (gauche) érection de poteaux, (droite) structure, (droite) confection du toit, (droite) vue actuelle du toit
Sources : Rogers Stirk Harbour + Partners, archives Fleetguard

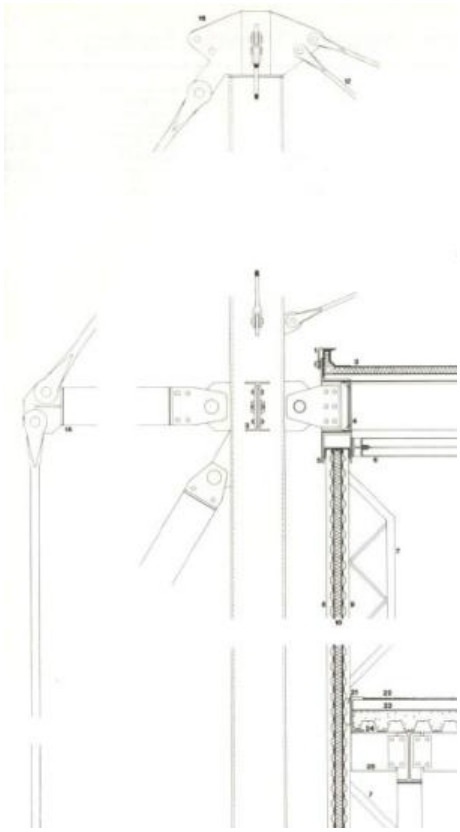

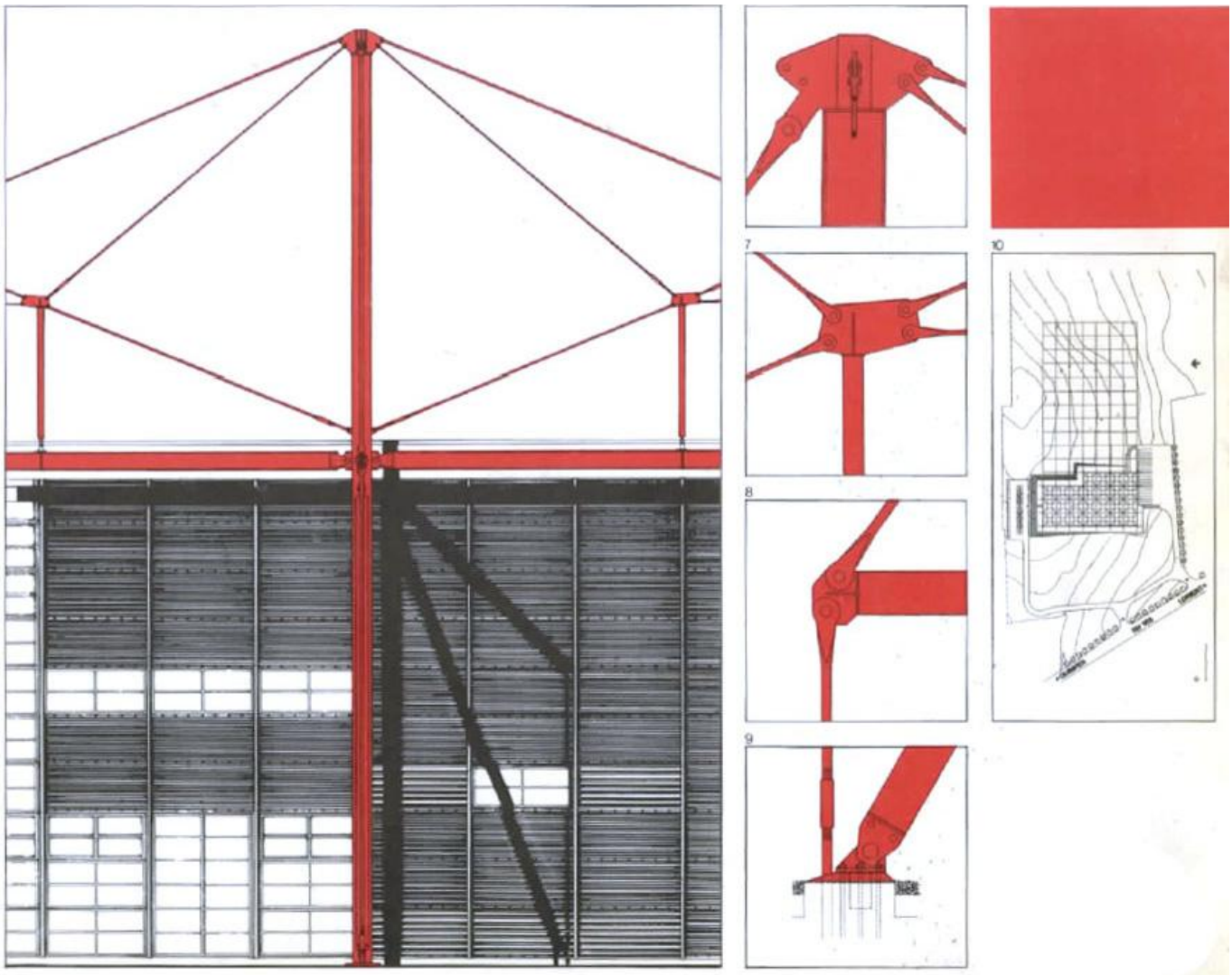

De haut en bas : (gauche) détails structurel des fixations, (droite) fixations, dessin de détail de la structure
Sources : L'architecture d'aujourd'hui n°221, 1982, p.25, Peter COOK *Richard Rogers + architect* 1985, p.57, Rogers Stirk Harbour + Partners

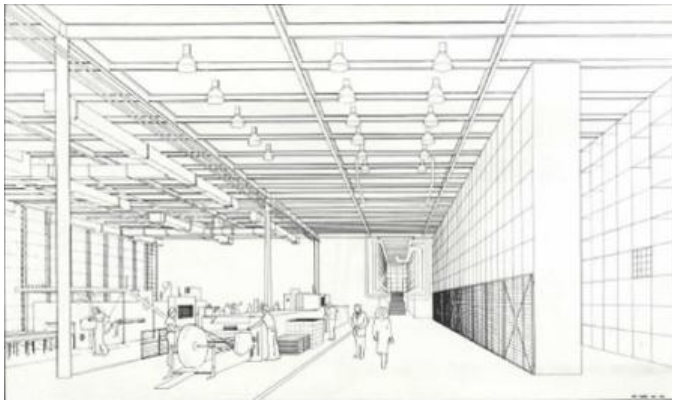

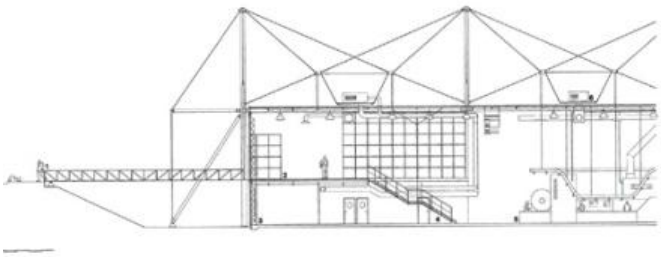

De haut en bas : (gauche) dessin de la structure porteuse de la mezzanine, (droite) dessin des bureaux en mezzanine, construction de la mezzanine, (gauche) photo des mezzanine et ateliers, (droite) coupe transversale de la mezzanine et passerelle d'accès, (droite) vue actuelle
Sources : Architecture Intérieure cree n°181, 1891, p.81, Rogers Stirk Harbour + Partners, archives Fleetguard

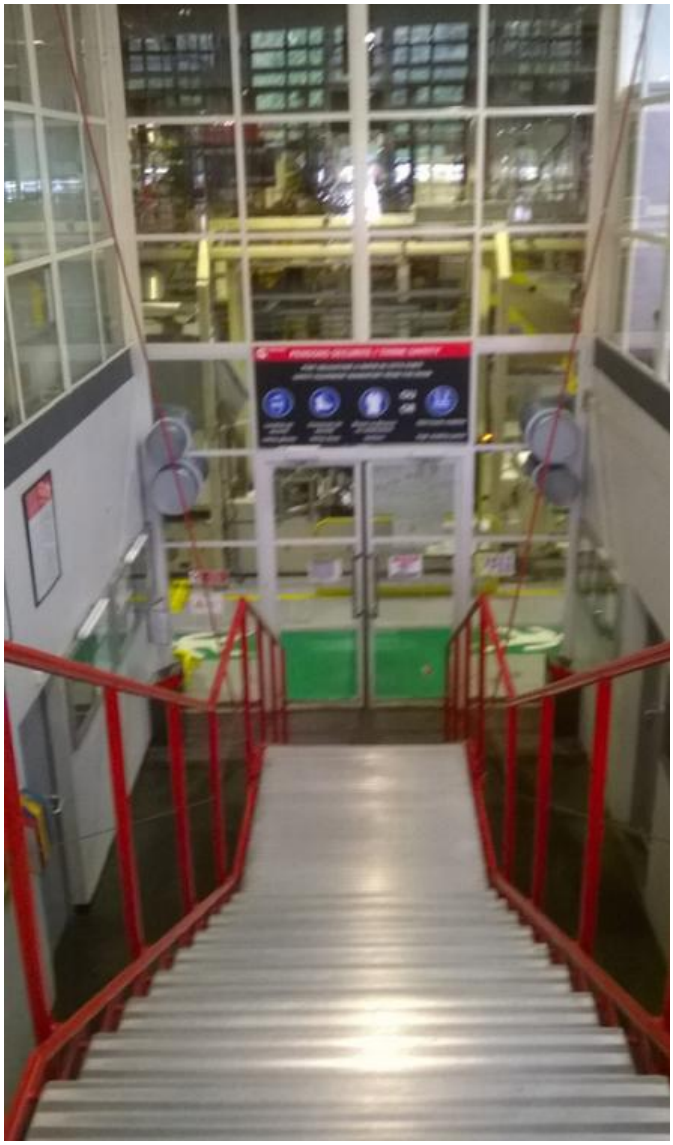

De haut en bas : vue actuelle de l'atelier, (gauche) vue actuelle de l'escalier, (droite) vue de l'escalier
Source : Rogers Stirk Harbour + Partners

De haut en bas : vues comparatives 1981 (gauche)/2016 (droite)
Sources : L'Architecture d'aujourd'hui n°221,1982, p.19, Technique & Architecture n°342, 1982, p.120

Constructions périphériques, ajouts et état du bâtiment

Mise en perspective avec d'autres réalisations, de haut en bas : Centre Pompidou Paris, Centre de distribution Renault Swindon (UK), Usine Reliance Control Swindon (UK), (gauche) Usine INMOS Newport (UK), (droite) ex usine Center St Herblain (FR)
Sources : Rogers Stirk Harbour + Partners, Archiguide

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Finistère (29)

Brest (29100)

Auberge de jeunesse du Moulin Blanc

DRAC Bretagne – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation (APPL) : Auberge de jeunesse de Brest, Auberge de jeunesse du Moulin Blanc

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- auberge
- auberge de jeunesse

Localisation :

- Géolocalisation : N 48°23'40.19" O 4°26'6.88"
- Adresse (ADRS) : 5 rue de Kerbriant 29100 BREST
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 158 BH 01

Datation :

- (SCLE) 4e quart du 20e siècle
- (DATA)

- 21 novembre 1966 : le conseil municipal de Brest délibère la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse dans le cadre du Ve Plan d'Équipement Sportif et Socio-Éducatif.
- 20 octobre 1968 : dossier d'avant-projet par Roland Schweitzer pour une auberge de jeunesse à Keraveloc.
- 12 octobre 1973 : contrat passé entre la Ville de Brest et les architectes Roland Schweitzer et Jean de Jaegher. Ce contrat est approuvé le 25 avril 1975 par la sous-préfecture.
- 5 décembre 1978 : Étude *préliminaire avec évaluation globale indicative* par Roland Schweitzer pour une auberge de jeunesse au Moulin Blanc.
- 9 juillet 1979 : le conseil municipal de Brest confirme sa décision de confier la réalisation de l'auberge de jeunesse à Roland Schweitzer compte tenu du premier contrat passé en 1973.
- 7 juillet 1980 : présentation du projet au conseil municipal de Brest.
- 17 juillet 1980 : *notice justificative, descriptive et estimative* par Roland Schweitzer
- 27 octobre 1980 : courrier adressé par Jean de Jaegher à M. Le Bot, adjoint délégué à l'action culturelle à la mairie de Brest, suite à son éviction de projet.
- 4 septembre 1980 : dépôt d'une première demande de permis de construire.
- 28 octobre 1980 : la Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture (CDOIA) émet des réserves d'ordre esthétique sur le projet présenté.
- 24 novembre 1980 : premier permis de construire refusé.
- 5 décembre 1980 : projet présenté à nouveau à la CDOIA qui émet un avis favorable assorti de quelques réserves à prendre en compte.
- 20 mars 1981 : dépôt d'une deuxième demande de permis de construire

- 23 mai 1981 : arrêté préfectoral (préfet Pierre Jourdan) donnant l'approbation technique pour la réalisation de l'auberge de jeunesse.
- 2 juillet 1981 : arrêté préfectoral autorisant la création de la ZAC de Kerangall et approuvant son plan d'aménagement.
- 9 septembre 1981 : permis de construire accordé par arrêté préfectoral.
- 19 juin 1981 : convention entre le bureau d'étude ARUP, représenté par M. Grut, et l'architecte. Elle est approuvée par le conseil municipal le 24 juillet 1981.
- 12 octobre 1982 : demande de permis de construire modificatif.
- 10 Mars 1983 : arrêté préfectoral (Joël Gadbin, secrétaire général, pour le préfet) accordant le permis de construire modificatif pour l'auberge de jeunesse.

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Brest
- Maîtrise d'œuvre : Roland Schweitzer et Philippe Jean (architectes) ; ARUP : bureau d'étude, représenté par M. Lennart Grut ; électricité / téléphone : entreprise MAZE.

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Ville de Brest
- Gestionnaire : Association départemental des Auberges de Jeunesse du Finistère (Christine Rouillon-Guyot directrice)

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : octobre 2016

Localisation :

L'auberge de jeunesse du Moulin Blanc est située au fond de la rade de Brest, à environ 3 300 m à vol d'oiseau du centre ville et de la gare de Brest, et à 100 m de la route du vieux Saint-Marc. La propriété est délimitée à l'est par le port de plaisance et le centre nautique, à l'ouest et au sud par la rue de Kerbriant (anciennement rue du Kerangall) et au nord par une autre propriété.

Le site s'étend sur un terrain d'une superficie de 7 182 m² dont 4 500 m² d'espace boisé, d'arbres à haute tige et d'arbustes. Le terrain est en pente de 7% vers l'est, soit une différence d'altitude de 6 m. Le terrain était à l'origine construit d'un groupement de trois bâtiments à l'ouest, et de deux dépendances d'un niveau de 48 et 14m² dans l'angle sud-ouest.

L'auberge est construite sur la partie haute du terrain, à l'ouest. Un grand parc très arboré s'étend jusqu'au port de plaisance. La végétation est omniprésente sur l'ensemble du site, dissimulant partiellement la bâtiment.

Programme :

Programme inital :

Selon le compte rendu de la Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture du 5 décembre 1980 (archives municipales de Brest), le programme initial projette la construction d'une Auberge de jeunesse de 120 lits à la périphérie est de la ville de Brest, à proximité immédiate du port de plaisance, et d'un parking de 3 040 m².

Selon la notice justificative, descriptive et estimative du 17 juillet 1980 (AM Brest), il s'agit de concevoir une *« Auberge de jeunesse destinée au séjour d'ajistes individuels ou en groupe et servir de cadre à un grand nombre d'activités socio-éducatives sur le plan local et régional : stages, journée d'étude, colloques et conférences. Utilisation projetée en complémentarité avec le centre nautique ».*

Les deux bâtiments contigus au chemin de Kerangall (rue de Kerbriant) seront conservés. Un aménagement pour personnes à mobilité réduite doit être réalisé.

<u>Bâtiment B. 1 :</u>

- Rez-de-chaussée haut :

> Accueil : Hall d'accueil avec coins détente ; banque d'accueil, bureau du père aubergiste ; dépôt du linge – bagagerie ; dégagement donnant accès à l'accueil, l'infirmerie, le logement du père aubergiste adjoint, et vers l'extérieur en direction du logement du père aubergiste ; l'accès à la salle de séjour ; 2 groupes sanitaires comprenant chacun : 2 wc, 2 lavabos.

> Activités : galerie donnant accès au hall qui dessert les salles d'activité de rez-de-chaussée bas par l'intermédiaire d'un escalier circulaire et d'un ascenseur situé dans le B. 2 ; salle à manger collective fractionnée en 3 espaces comprenant 24, 36 et 60 places.

> Services généraux : cuisine collective ; laverie, plonge ; dégagement avec rangement de chariots ; chambre froide ; réserves ; local poubelles

> logements de fonction : logement du père aubergiste adjoint ; entrée ; kitchenette ; salle de séjour ; salle de bains, wc ; rangement.

> Infirmerie : hall d'accès ; deux chambres indépendantes ; salle de bains, wc.

- Rez-de-chaussée bas :

> Salle de séjour, chaufferie

- Étage :

> 19 chambres à 4 lits (76 lits) : 6 chambres garçons, 3 chambres filles, 2x6 chambres garçons ou filles. Chaque chambre comprend 2 lavabos et 4 rangements individuels

> 2 groupes sanitaires (3 douches, 2 wc et 1 local entretien ; 2 groupes sanitaire (2 douches, 1 wc).

Bâtiment B. 2 :

- Rez-de-chaussée haut

Hébergement accessible aux personnes à mobilité réduite

> 11 chambre à 4 lits, soit au total 44 lits : 4 chambre filles, 4 chambres garçons, 3 chambres garçons ou filles. Chaque chambre comprend 2 lavabo et 4 rangement individuels.

> deux groupes sanitaire comportant chacun 2 WC et 2 lavabos ; 1 groupe sanitaire comprenant 2 douche et 1 lavabo.

- Rez-de-chaussée bas :

> 3 salles d'activités (deux de 33 m² environ et une de 105 m² environ pouvant être divisée en deux)

> Cuisine et salle à manger individuelle de 32 places

> Hall d'accès avec escalier circulaire et ascenseur.

- Belvédère sur le toit

Bâtiment B. 3 :

Logement du Père aubergiste sur un niveau : entrée, cuisine, cellier, salle de séjour avec coin repas, 3 chambres, salle de bains, wc, dégagement avec rangement.

Bâtiment B. 4 :

Accès de service et locaux du personnel ; bureau de l'intendant ; salle à manger du personnel ; sanitaire du personnel (1 lavabo, 1 wc, 1 douche, 1 rangement)

Bâtiment B. 5 :

Garage cycliste.

Bâtiment B. 6 :

Ateliers

Surface construite : Accueil (227 m²) ; Activités (752.42 m²) ; Services généraux (111.25 m²) ; Hébergement (829.56 m²) ; Infirmerie (30.67 m²) ; Logement de fonction (144,37 m²). Pour un total de 2 096,20 m².

Programme réalisé : Idem, avec aménagement du bâtiment B. 6 en logements.

Programme actuel : Idem. La capacité actuelle est de 136 lits. Le belvédère n'est plus accessible au public pour des raisons de sécurité.

Historique :

Les premières auberges de jeunesse apparaissent en Allemagne en 1907 et commencent à se développer en France en 1929. La première auberge de jeunesse brestoise, une baraque en bois, ouvre en 1936 (année au cours de laquelle le Front Populaire généralise les congés payés) dans la cour du patronage laïque de Recouvrance. Puis, elle transférée aux Glacis (actuelle place de la Liberté) où elle demeure jusqu'à la fin des années 1950. Elle s'installe ensuite dans le quartier de Quéliverzan, rue Gaston Rameau, dans un bâtiment neuf construit pour l'accueillir. L'établissement s'avère cependant rapidement *« vétuste et inadaptée avec une capacité de 48 lits en dur et 40 lits en baraquements provisoires»*. Elle ne comporte pas de locaux d'animation, ni de restauration (*dossier de création-réalisation de la ZAC de Kerangall*, décembre 1980, Archives municipales de Brest).

En 1966, Georges Lombard est maire de Brest. Les délibérations du conseil municipal du 21 novembre 1966 témoignent de la volonté de construire une nouvelle auberge de jeunesse dans le cadre du Vème Plan d'Équipement Sportif et Socio-Éducatif. On évoque déjà la possibilité d'implanter l'auberge sur le secteur du Moulin Blanc où la ville a acquis deux propriétés : Vienne et Brenard.

Le projet est confié à Roland Schweitzer, architecte conseil de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse. Schweitzer étant basé à Paris, l'équipe municipale souhaite qu'il collabore sur ce projet avec un architecte brestois. Jean de Jaegher est désigné comme architecte d'opération. Il est demandé aux architectes d'établir trois avant-projets d'une auberge de 100 lits, en tenant compte des possibilités d'utiliser la maison « Vienne » avec bâtiments complémentaires, d'utiliser le terrain « Vienne » avec des constructions totalement neuves, ou encore d'utiliser la partie haute de la propriété Brenard, l'auberge étant totalement indépendante du reste de la propriété. Le coût de l'opération est estimé à 1 300 000 francs.

Un dossier d'avant-projet daté du 20 octobre 1968 conservé aux archives municipales de Brest constitue un premier témoignage des études menées par Roland Schweitzer pour la réalisation de l'auberge de jeunesse. On notera cependant que ce projet n'est pas situé au Moulin blanc mais à Keraveloc (actuel parc de kéraland), en périphérie Nord de Brest, sur un terrain de 5 700 m² à environ 3,6 km à vol d'oiseau du centre ville et de la gare. Les raisons de ce changement de localisation restent inconnues, d'autant que l'auberge sera finalement construite au Moulin Blanc comme c'était initialement prévu.

Cette auberge devait pouvoir accueillir 96 personnes. Les plans inclus dans le dossier d'avant-projet nous dévoilent un édifice s'élevant sur trois niveaux, composé d'un bloc principal autour duquel s'articulent les autres éléments. Le bloc principal, qui abrite les hébergements (16 chambres de 2 ou 3

unités et 2 groupes sanitaires) est carré avec un patio en son centre. Le programme comprend également un abri vélo, une venelle d'accueil, un logement pour le père aubergiste, une infirmerie, des chambres d'hôtes, une salle à manger, une cuisine, une cour de service, un garage, une aire de jeux, des salles de séjour et activités. La surface construite au sol de ce projet est de 897,94 m², pour une surface totale construite de 1 514 m². Les murs extérieurs devaient être en briques pleines flammées apparentes.
On retrouve dans un cahier de détails types daté du 30 juin 1970 des éléments qui seront intégrés au projet définitif, parmi lesquels les « gargouilles » et bassins à galets. Le 12 octobre 1973, un contrat est passé entre la Ville de Brest et les architectes Roland Schweitzer et Jean de Jaegher. Ce contrat est approuvé le 25 avril 1975 par la sous-préfecture. Le projet d'auberge de jeunesse à Kéraveloc n'étant pas suivi d'exécution, et ce malgré l'existence d'un projet d'exécution, le conseil municipal décide de l'indemnisation de l'architecte (773 vacations à 40 francs) par délibération du 7 mai 1979.

De 1973 à 1978, le projet n'est plus documenté aux archives municipales de Brest. Il semble qu'il ait été suspendu pendant cette période. Le changement de municipalité avec l'élection d'Eugène Berest, maire de Brest de 1973 à 1977, pourrait peut-être expliquer l'interruption du projet. Nous en retrouvons la trace à partir de 1978.

Dès mai 1978, le projet se définit en concertation entre la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales et les représentants départementaux de la fédération unie des auberges de jeunesse. La Ville décide alors d'acquérir la propriété Chalus dans le secteur du Moulin Blanc pour l'implantation de l'auberge de jeunesse. Ce terrain a l'avantage d'être à proximité immédiate du port de plaisance qui se trouve en contrebas.
Roland Schweitzer livre une *étude préliminaire avec évaluation globale indicative* le 5 décembre 1978 à la Ville de Brest pour la création d'une auberge de jeunesse de 120 lits (3 chambres de 4 lits). Elle est destinée au séjour d'ajistes individuels ou en groupe et servira de cadre à un grand nombre d'activité socio-éducatives sur le plan local : stages, journées d'étude, colloques et conférences. Deux versions sont alors proposées, l'une concentrant le bâti sur la partie haute du terrain, à l'ouest, l'autre s'étendant jusqu'en bas, vers le port. Aucun des deux plans masses ne correspond encore à la version définitive du projet.

Le 9 juillet 1979, suite à la présentation du projet, le conseil municipal confirme la décision de confier la réalisation de l'auberge de jeunesse à Roland Schweitzer compte tenu du premier contrat passé en 1973.

Lors de sa présentation au conseil municipal le 7 juillet 1980, le projet s'est précisé. Le programme de l'auberge de jeunesse comporte : des locaux d'hébergement, des salles de réunion, des locaux conçus

pour des animations et des activités diverses. L'auberge est appelée à fonctionner avec le centre nautique compte tenu de sa situation. Le prix du terrain est alors de 817 812 francs et on évalue le coût de la construction à 6 623 859 francs. Le plan de financement est établi comme suit : 40% pour la CAF, 25% pour la jeunesse et les sports, 15% pour le Conseil général, 5% pour l'Établissement public régional. La Ville de Brest acquière quand à elle le terrain et apporte le complément de financement de la construction et de l'équipement.

La *notice justificative, descriptive et estimative* du 17 juillet 1980 (Archives municipales de Brest), développe le programme du projet. L'auberge de jeunesse s'inscrit dans un réseau cohérent d'accueil en Bretagne, dont la réalisation la plus récente est l'auberge de jeunesse de Lorient, également réalisée par Schweitzer (1977). La solution proposée prévoit la démolition du bâtiment principal existant pour créer un nouvel ensemble bâti dans l'aire centrale, seul espace constructible pour préserver la ceinture verte composée d'arbres à haute tige. L'adaptation au site, et notamment à la dénivellation du terrain, et la préservation de la végétation existante sont en effet deux critères majeurs qui orienterons l'architecture du bâtiment.

L'auberge doit aussi bien pouvoir accueillir des groupes que des ajistes solitaires. On veut également assurer la vue sur le port de plaisance qui existe depuis le niveau d'accès grâce à la percée existante au Sud-Est. L'organisation intérieure doit permettre une différenciation dans les lieux d'activité afin de contribuer aux rythmes de vie, et permettre une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ce qui conduit à disposer sur un seul niveau l'accueil, la salle à manger et une partie de l'hébergement. Les activités sont en contrebas afin de garder le contact avec le terrain. Elles sont desservies par un ascenseur.

On prévoit de maintenir 3 bâtiments existants (B4, B5, B6) afin *de « sauvegarder le caractère préexistant du chemin de Kerangall* ». Le bâtiment B1 est situé à 15 mètres en retrait par rapport à l'axe de la route suivant la réglementation en vigueur, et sa hauteur est à 16 m NGP, soit 4.60 mètres sous le faîtage du bâtiment principal alors existant.

Les matériaux envisagés sont :

- le béton brut protégé d'un film plastique transparent.
- L'ardoise d'amiante-ciment teinté gris-brun pour les bardages de façade.
- Un bois exotique imprégné est choisi pour les menuiseries, à l'exclusion des séjours dont les huisseries extérieures sont en métal peint

En 1980, le contrat passé en 1973 liant Roland Schweitzer et Jean de Jaegher à la Ville de Brest pour la réalisation de l'auberge est devenu caduc, le projet n'ayant reçu aucun commencement d'exécution au bout de 5 ans. Bien que Schweitzer ait été désigné pour poursuivre l'étude du projet en juillet 1979, De Jaegher en est écarté. Ce dernier ne conteste pas les droits de la Ville de Brest en ce qui concerne l'annulation du contrat, mais signale cependant que *« dans le cas où un architecte de l'extérieur était*

chargé par une administration de la conception d'un projet, celle-ci désignait un architecte domicilié à Brest, pour la conduite des travaux et le règlement des comptes. [Il] espère qu'il en sera de même en ce qui concerne l'Auberge de Jeunesse que la municipalité a décidé de réaliser au Moulin Blanc, et qu'ainsi seront préservés les intérêts des contribuables et ceux des architectes patentés dans [leur] ville ». (courrier du 27 octobre 1980 adressé à M. Le Bot, Adjoint délégué à l'action culturelle à la mairie de Brest – AM Brest 74 W 14). Le bureau municipal a pour sa part estimé *que « Monsieur Schweitzer […] [avait] une mission complète comprenant les études, la conception et la maîtrise d'œuvre »* et qu' *« il n'y [avait] pas lieu de faire appel à un autre architecte ».*

Le 4 septembre 1980, une première demande de permis de construire est déposée.
Dans sa lettre du 1er octobre 1980, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales émet un avis favorable au projet. En revanche, la CDOIA (Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture) considère le projet comme fonctionnel, bien qu'*« il [lui] semble que l'expression architecturale est un peu rigide. Il y aurait lieu à donner un caractère plus souriant à cette auberge de jeunesse »* (compte rendu de la séance du 28 octobre 1981 – Archives municipales de Brest).
Le 24 novembre 1980, le premier permis de construire déposé le 4 septembre est refusé. Il est considéré qu'il ne respecte pas le POS (Plan d'Occupation des Sols) et que *« le projet est à revoir sur le plan esthétique. Il restera adapté à l'architecture de la région et trouvera l'exemplarité architecturale telle qu'elle a été définie et souhaitée par le gouvernement. »*
Une réunion générale est alors organisée par la mairie de Brest en présence de Roland Schweitzer pour présenter le dossier et arrêter, sur l'intervention des représentants de la DDE (Direction Départementale de l'Equipement) et de la Communauté Urbaine de Brest, les modalités permettant de reprendre l'opération. Le choix d'implantation est considéré comme judicieux et la décision de conserver des éléments du bâti ancien est appréciée. Le projet apparaît valable au niveau de sa volumétrie.
Roland Schweitzer explique qu'il a voulu que les volumes ne soient pas trop importants et qu'il a cherché à utiliser des matériaux et des couleurs qui se fondent dans l'environnement. Le bois lui paraissant inadapté dans ce cas précis (il reviendra finalement sur ce choix comme en témoigne l'auberge actuelle), il propose un bardage d'Eternit teinté de couleur brune. Des réserves sur le projet sont formulées. M. Caillau, architecte des Bâtiments de France au Service Départemental de l'Architecture, n'approuve pas le choix des matériaux qui donnent selon lui une allure trop gracile au bâtiment en comparaison *avec « l'architecture un peu lourde qu['ils] connaiss[ent] dans le Finistère »*. Il propose d'utiliser de la pierre issue de carrières de la région. Il insiste sur le choix de matériaux locaux *« pour donner aux usagers l'idée de l'habitat de ce département ».* Schweitzer lui répond qu'il partage son point de vue sur le rôle pédagogique de l'architecture en elle-même. M. Legros, qui intervient au nom de M. Moignet, architecte-conseil du département, souligne aussi la question du choix des

matériaux qui pourraient *« donner plus de force à la construction ».* M. Cailliau exprime également des réserves quant à l'échelle du traitement de certaines façades qu'il estime trop grande.

En définitive, on propose d'adopter les mesures suivantes pour la poursuite du projet :

- La création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), qui peut être rapide et permet une information du public.
- Une nouvelle présentation du projet le 5 décembre 1980 en CDOIA
- Le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire prenant compte des remarques de l'architecte des Bâtiments de France au Service Départemental de l'Architecture et de l'architecte-conseil du département. Il *« s'avère nécessaire le retraitement des façades au niveau de son échelle, à partir de l'emploi de certains matériaux locaux pour les éléments de structure ».*

Le projet est à nouveaux présenté à la CDOIA le 5 décembre 1980 avec avis favorable assorti de quelques réserves à prendre en compte par le concepteur du projet.

Le conseil de la communauté urbaine de Brest se réunit le 30 décembre 1980 pour discuter de la création de la ZAC. de « Kerangall ». La communauté urbaine acquière la propriété De Chalus dans le secteur du Moulin Blanc et la rétrocède à la ville de Brest. La ZAC de « Kerangall » s'étend sur une superficie de 7 182 m². Elle est délimitée à l'ouest par la rue de Kerangall (actuelle rue de Kerbriant), au sud par une venelle (actuelle rue de Kerbriant), au nord par une autre propriété et à l'est par le port de plaisance. Le site du Moulin Blanc est un choix opportun, la collectivité y ayant réalisé d'importants équipements de loisirs. L'implantation de l'auberge en face du port de plaisance doit confirmer la vocation maritime de la commune.

Le dossier de création-réalisation de la ZAC (Archives municipales Brest) consacre un chapitre à l'intégration du projet dans le site. Il y est précisé que *« La préoccupation essentielle de départ est de sauvegarder le parc dont les arbres constituent un environnement particulièrement appréciable pour l'implantation du bâtiment et son intégration dans l'ensemble du site ».* Tous les arbres doivent être conservés. Leur position détermine donc l'implantation de l'édifice qui sera bâti dans l'aire centrale du terrain. Cette volonté de respecter un maximum le site conditionne fortement l'architecture de la future auberge de jeunesse et lui impose un rapport étroit avec son environnement : *« Le souci de préserver l'ensemble des arbres existants et de s'adapter à la morphologie du terrain conduit à fragmenter les volumes. Espace construit et espaces verts constitue ainsi un tout cohérent. Afin que la construction s'efface dans le tissu végétal, le principe des toits en terrasse est retenu. En outre, la fragmentation du bâti permettra de maintenir le chemin de ronde qui est une des données essentielles du parc. Celui-ci sera conservé en l'état ».*

Le 23 mai 1981, le projet de construction reçoit l'approbation technique du projet de construction de l'auberge de jeunesse par arrêté préfectoral (préfet Pierre Jourdan), *« étant entendu qu'il devra être*

tenu compte des observations formulées par la Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture de la séance du décembre 1980 ».
La deuxième demande de permis de construire est déposée le 20 mars 1981.
Le 7 juillet 1981, la création de la ZAC et son plan d'aménagement son approuvé par arrêté préfectoral.
Le permis de construire est accordé par arrêté préfectoral du 9 septembre 1981. Les échantillons de bardage des façades ont été examinés par M. Moignet en présence de M. Le Tallec (adjoint au secrétaire général de la Ville de Brest). Des plaques d'amiante-ciment rectangulaires dans les coloris gris-bronze et marrons ont été retenues à ce stade, ne faisant aucune différence avec les options proposées en juillet 1980. Après comparaison, il semble que les deux notices descriptives - justificatives jointes aux dossiers de permis de construire, l'une datée du 17 juillet 1980 et l'autre du 6 février 1981, sont identiques en tous points.

La convention entre le bureau d'étude ARUP, représenté par M. Grut, et l'architecte est passée le 19 juin 1981 et approuvée par la conseil municipal le 24 juillet 1981.

Les travaux commencent en janvier 1982.

Une demande de permis de construire modificatif est déposé en octobre 1982.
Il concerne notamment :
- Des modifications dues au plan de base du géomètre comportant de nombreuses erreurs en planimétrie et en altimétrie.
- Des modifications d'ordre architectural liées au site concernant le bâtiment B3 (initialement imaginé en béton, il est repensé en tout bois par Philippe Jean, architecte d'application du projet) et l'abandon du bardage de plaque d'amiante-ciment pour un bardage bois.

Le bâtiment est inauguré en mai 1983.
Le bâtiment B6, ou « la chaumière », réalisé par Philippe Jean en 1986, se compose de deux bâtiments anciens ayant frôlé la destruction, l'ancienne maison du gardien et un poulailler, reliés par un bâtiment en bois.

Roland Schweitzer confie que le projet a été *mené « dans une ambiance de travail continue entre les trois intervenants : ville, gestionnaire et concepteur. Le caractère exceptionnel de ces relations est à souligner comme fait essentiel sans lequel la création, de la première esquisse au dernier arbuste en passant par l'équipement et le mobilier, n'aurait jamais atteint ce degré de réponse réelle à l'attente exprimée. Cette volonté a été partagée avec les entreprises qui sont devenues, de ce fait, des partenaires concernés. » (Technique & Architecture, n°351, déc.-janv. 1983-1984)*

La Ville de Brest a reçu en 1991 un prix d'architecture sportive et socio-éducative contemporaine du ministère de la Jeunesse et des Sports pour son Auberge de jeunesse. En 2011, elle fait partie des structures visitées à l'occasion de la remise du prix Architecture Bretagne. Depuis 2011, l'Auberge de jeunesse participe aux Journées européennes du patrimoine et organise des visites guidées ainsi que des expositions.

L'architecte :

Roland Schweitzer est un architecte et urbaniste français, né en 1925 à Bruyères dans les Vosges. Il est diplômé des Beaux-Arts en 1953. L'architecte s'inspire de l'architecture vernaculaire à travers le monde, et notamment japonaise et nordique. Parmi ses influences, on peut identifier Le Corbusier, Jean Prouvé, Ludwig Mies Van der Rohe ou Marcel Beuer.

Roland Schweitzer est architecte conseil de la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) jusqu'en 1986. Il occupe un poste d'enseignant à l'école d'architecture Paris-Tolbiac, où il sera notamment le professeur de l'architecte et auteur Dominique Gauzin-Müller.

À partir de 1991, Schweitzer intervient sur le plan-programme d'aménagement de l'Est de Paris en qualité d'architecte coordonnateur des quartiers T1 et T3 du secteur Tolbiac Nord.

Il a construit de nombreux centres de vacances (Pré Long à Murol, Puy-de-Dôme, en 1973 ; Château de La Carte à Ballan-Miré, Indre-et-Loire, en 1977), des villages de jeunes (Domaine du Four à Cieux, Haute-Vienne, en 1972), des villages de vacances (Lac du Gril à Egletons, Corrèze, en 1969), des centres internationaux pour les jeunes (Choisy-le-Roi, Val-de-Marne, 1961-1969), et bien entendu, de nombreuses auberges de jeunesse dont celle de Brest, Trébeurden (1961-1966) et Lorient (1975-1977) pour la Bretagne. En 1972, il a aussi construit le centre de formation du CEMEA de Bénouville près de Caen.

La qualité particulière des programmes traités par Schweitzer confère à son travail une dimension éthique.

Dans ces nombreux projets, le programme suppose l'articulation entre unités répétitives (chambres) et espaces collectifs (réception). Schweitzer y répond presque à chaque fois par une fragmentation volumétrique superposant des volumes simples les uns sur les autres, affirmant l'horizontalité. De nombreux détails techniques sont repris dans plusieurs de ses projets, comme les gargouilles en béton saillantes déversant l'eau de pluie dans des bassins à galets coiffés de cônes de béton. Bien qu'il ait peu construit en bois, l'architecte est reconnu pour ses recherches dans ce domaine, notamment avec la direction régionale de l'agriculture et de la forêt à Châlons-sur-Marne dans la Marne (1985-1990) et le centre de vacances pour préadolescents à Cieux en Haute—Vienne (1967-1973).

Une autre constante dans l'œuvre de Schweitzer est l'harmonie entre le construit et le site et l'attention portéesaux galeries et aux espaces verts. (François Chaslin, « Préface », *Roland Schweitzer = Roland Schweitzer : un parcours d'architecte*, 2014. p. 4)

Roland Schweitzer est commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres.

Philippe Jean est le collaborateur de Roland Schweitzer sur le projet de l'auberge de jeunesse. Nous ne disposons pas d'éléments biographiques à son sujet.

Analyse :

Le projet répond à un programme pédagogique qui prend en compte l'insertion des espaces socio-éducatifs dans l'environnement naturel ou urbain. En découle une réflexion sur la relation entre architecture et développement et épanouissement personnel :

> *« Le cadre de vie doit être l'aboutissement d'une volonté consciente des critères agissant sur la définition d'une organisation spatiale donnée, découlant elle-même d'un postulat : l'homme est le centre de la perception des espaces, mais s'il lui appartient de les concevoir, en retour, l'environnement agit sur lui ».* On parle *« d'influence pédagogique du cadre de vie ». « Le contenant doit résulter de la définition des lieux de vie basés sur des critères quantitatifs, certes, mais surtout qualitatifs tels que la joie, sollicitation permanente vers la découverte, vers le savoir, la perception ». […]*
> *« L'équilibre est à réaliser en établissant des rapports qui vont au devant des aspirations des jeunes, de leurs besoins profonds et qui* appellent leur curiosité par une multiplicité des lieux, de caractères et de formes différentes. » (Roland Schweitzer*, Notice justificative, descriptive et estimative, 1*7-juillet 1980, p. 5)

Le respect du site et de la végétation existante sont des principes clefs qui conditionneront la conception de l'auberge de jeunesse de Brest. Roland Schweitzer développe ainsi sa réflexion autour du l'intégration du bâtiment au site dans la *Notice justificative, descriptive et estimative* du 17 juillet 1980 :

> *« L'intégration d'un espace bâti implique la connaissance du site qu'il soit paysager ou urbanisé. Cette perception innée dans les sociétés traditionnelles, exige de nos jours une prise de conscience du problème posé afin d'éviter l'agression involontaire d'un milieu préexistant dont les équilibre ne sont plus perçus.*
> *A l'inverse, l'analyse du site, voire du microsite, peut révéler un déséquilibre dû au cumul d'actions ponctuelles sans cohérence globale. Ce constat peut mener à corriger le tissu pour recréer le point de départ d'un nouvel équilibre. La volonté d'intégration au site conduit à fragmenter les volumes, créant ainsi des espaces ouverts qui sont autant d'interpénétrations entre l'environnement et le cadre bâti.*
> *Ces espaces, prolongement naturel des volumes bâtis, entrent à leur tour dans la composition générale, accueillant et la collectivité et l'individu.*
> *Espaces construits et espaces verts forment un tout cohérent.»*

La prise en compte de l'environnement a donc amené à concevoir un édifice composé de deux bâtiments : le B1 à l'ouest, à l'origine destiné à accueillir les groupes, dont l'accès se fait rue de

Kerbriant ; le B2 à l'est, vers le port, initialement attribué aux individuels. Ces deux bâtiments sont reliés par une passerelle. Cette composition permet de préserver le chemin de ronde et les arbres existants, selon le souhait exprimé par le maître d'ouvrage. La circulation a été étudiée de façon à pouvoir sectoriser les bâtiments (4 secteur dans le B1, 2 dans le B2). Cela permet notamment une utilisation partielle des locaux en hiver. L'accès aux personnes à mobilité réduite est assuré de l'entrée principale rue de Kerbriant à leur hébergement dans le B2. Le bâtiment neuf est relié aux deux bâtiments préexistants contigus à la rue de Kerbriant (B4 et B5).

Le bâtiment B3 (dit « bâtiment du directeur », au nord du site) présente un système poteaux-poutres en cèdre qui lui confère une grande légèreté. Les poteaux prennent appui sur des fondations ponctuelles en béton par l'intermédiaire d'un ancrage métallique. Ainsi, le terrain est naturel est sauvegardé. L'arbre intégré à la structure vient rappeler que c'est le bâtiment qui s'adapte au site et non l'inverse. Cette construction est mentionnée par Dominique Gauzon-Müller dans l'ouvrage *Construire avec le bois*, où il est comparé au petit pavillon Moduli de Gullichsen et Juhani Pallasmaa. On y perçoit l'influence de l'architecture traditionnelle japonaise.

Le B6, également nommé « la chaumière » ou « le bâtiment des randonneurs », se compose de deux bâtiments anciens qu'on est venu reliés par une construction basse en bois le long de laquelle court une coursive en caillebotis qui ceint un petit patio. Le B6 comporte des chambres équipées de sanitaires et un logement sur deux niveaux conçu comme un gîte.

Les éléments qui composent l'ensemble (locaux, passerelle, escaliers…) s'encastrent ou se raccordent subtilement. Le savant équilibre entre les pleins et des vides permet d'apprécier les volumes et la masse du bâtiment tout en laissant une impression de stabilité et de légèreté. Les étages carrés destinés aux hébergements s'opposent aux rez-de-chaussée dont les volumes s'organisent en fonction de la végétation préexistante. Cette opposition s'affirme aussi dans le rapport avec l'extérieur : l'intimité des chambres est préservée par de minces baies verticales, tandis les parois des rez-de-chaussée sont presque intégralement vitrées, permettant ainsi une véritable continuité entre l'intérieur et l'extérieur chère à l'architecte allemand Mies Van der Rohe.

Une continuité est également assurée entre l'accès principal à l'ouest et le port de plaisance à l'est afin d'affirmer la complémentarité des les deux activités. Les colonnes qui soutiennent l'avancée de l'étage du B1 n'obstruent pas la vue mais accompagnent le regard vers la rade. La nuit, le rapport s'inverse et c'est vers l'intérieur illuminé que se tourne le regard. Les murs, dont les dimensions sont calculées dans le respect des principes du Modulor de Le Corbusier, sont bas afin de laisser le regard franchir les espaces. L'architecture est soumise à un principe de transparence qui doit répondre à l'esprit des auberges de jeunesse.

Le bâtiment s'élève sur trois niveaux : rez-de-chaussée bas, rez-de-chaussée haut et étage. La pente du site exige que les bâtiments B1 et B2 aient un niveau de décalage. Ainsi, Le rez-de-chaussée haut du B1 correspond à l'étage du B2.

L'organisation des espaces est soigneusement étudiée par l'architecte :

> *« Les espaces sont perçus de façon globale ou fragmentaire, avec des variations dues à la quatrième dimension, le temps et ses rythmes soulignés par la lumière, le jour, la nuit, le rythme hebdomadaire, les saisons ». (Notice justificative, descriptive et estimative, 17-07-1980, p. 6.)*

On pénètre dans l'enceinte de l'auberge par un cheminement matérialisé par des murets qui régule le flot des arrivants. Une petite cour-jardin est aménagée entre l'enceinte et le bâtiment en retrait de la voie. L'entrée se fait par un sas en béton qui se découpe dans les parois de verre permettant l'immersion à l'intérieur du bâtiment avant même le franchissement du sas. Cette entrée débouche sur un espace d'accueil, au rez-de-chaussée haut. A gauche : la réception et des locaux réservés au personnel. A droite : la cuisine et les salles à manger. Des recoins sont aménagés afin de permettre aux usagers de l'auberge de s'isoler ou de se retrouver en petits groupes.

L'accueil et le séjour, inclus dans le même volume, communiquent avec fluidité, bien que clairement dissociés par une variation de niveaux. Le séjour, ourlé par une balustrade, vient se blottir dans le niveau intermédiaire entre le rez-de-chaussée bas et le rez-de-chaussée haut. Cet espace a été conçu par l'architecte *« en place de village avec son coin feu, ses lieux de discussion, la piste centrale » (*Marie-Agnès Ollier, *Auberge de jeunesse de Brest, 30 ans déjà.* Ajad Finistère, 2013*).* Le coin cheminée, rabaissé par rapport au séjour, crée une atmosphère intimiste propice à l'échange.

Un escalier descend du séjour au rez-de-chaussée bas où sont aménagés un espace « cafétéria », agrémenté d'un beau bar en bois souligné d'un plan de travail en inox d'un seul tenant (5,80 m), et une salle d'activité. Au rez-de-chaussée haut, un double escalier symétrique dessert l'étage des hébergements. Chaque chambre est équipée de lits superposés, de deux lavabos et de placard de rangement encastrés.

La passerelle, tunnel carré dont la forme fait écho au sas de l'entrée principal, relie le rez-de-chaussée haut du bâtiment B1 à l'étage du bâtiment B2. Elle débouche sur un espace de distribution desservant les hébergements et permettant l'accès au niveau inférieur par un escalier en colimaçon et par un ascenseur. Le rez-de-chaussée comporte une salle à manger et une cuisine individuelle, ainsi que trois salles d'activité. Sur le toit, le belvédère vient renforcer le lien visuel entre l'auberge et le port de plaisance en contrebas.

Un soin tout particulier est accordé au choix et au traitement des matériaux. *« [Ils] viennent confirmer cet équilibre. Un matériau mal utilisé est une mauvaise leçon, une action contraire à l'éducation esthétique. »* (Roland Schweitzer*, Notice Justificative, descriptive et estimative,* 17-juillet 1980, p. 6 – Archives municipales de Brest). Le bois, le béton et le verre dominent.

Le bois est utilisé pour le bardage des façades, les lambris de certains murs intérieurs, le mobilier et les menuiseries (hormis celles de séjour qui sont métalliques et peintes en bleu ardoise, surnommé le « bleu Philippe Jean », clin d'œil à l'architecte). Le béton est omniprésent et traité de plusieurs façons. Par endroits, les panneaux de béton sont moulés dans un coffrage de bois dont les planches ont été apposées irrégulièrement de façon à créer un délicat relief. La tour parallélépipédique dans laquelle est logée la cage d'ascenseur du B2 est élevée dans un béton à stries burinées à la main. L'attention portée aux détail se manifeste aussi dans les trous de banches des panneaux de béton qui ont été bouchés puis recreusés à la main à la demande de Philippe Jean afin de briser la monotonie des parois. Les couleurs dominantes des parties peintes sont le vert kaki, le rouge brique et le jaune.

L'architecte livre sa réflexion autour du rapport indissociable entre architecture éléments de détails dans la *Notice justificative, descriptive et estimativ*e du projet *du* 17 juillet 1980 *:*
« Le milieu vécu, comme globalité concrète, devient un ensemble organique dont les détails structurent l'ensemble et l'ensemble agit sur les détails. » En résulte une remarquable attention portée à ces derniers : le traitement des matériaux, la qualité des transitions entre les différents éléments qui constituent l'ensemble (joints creux…), le traitement des escaliers et des éléments techniques, le mobilier, etc. Le mobilier fixe (hormis dans les salles à manger et salles d'activités) fait partie intégrante de l'architecture et est remarquable de par son ergonomie, sa simplicité et son ingéniosité. Le mobilier de l'auberge est d'ailleurs largement illustré dans la monographie consacrée à Roland Schweitzer parue en 2014, *Roland Schweitzer : un parcours d'architecte, pp. 452-453.* Tout s'intègre avec élégance, jusqu'aux luminaires, quincaillerie, convecteurs et conduit d'aération de la cuisine, habillé d'un coffrage couleur rouge brique. Comme le souligne Daniel Le Couédic dans l'ouvrage collectif *Bretagne XXe, un siècle d'architectures*, l'équipement vient *« confirmer sans cesse l'architecture et parfois rendre hommage, à Arne Jacobsen notamment* » avec les chaises de la salle à manger.
A l'extérieur, on retrouve les gargouilles saillantes et les bassins à galets récurrents dans l'œuvre de Schweitzer.

État sanitaire visuel :
Marie Schweitzer, fille de Roland Schweitzer, a repris l'agence de son père. Cette dernière et Philippe Jean sont normalement systématiquement consultés lorsque des interventions sont menées sur le bâtiment. Ces interventions sont menées par la Ville, mis à part lorsqu'il s'agit de travaux d'entretien courants.
L'auberge de jeunesse du Moulin Blanc est en bon état apparent. Selon le témoignage de ses gestionnaires, c'est un bâtiment qui vieillit bien, exception faite B6 dont le sol est très abîmé par le développement des racines de l'arbre intégré à la structure qui déforment le bâtiment et entraîne des problèmes d'humidité et d'infiltrations. Le B6 sert de débarras et à l'accueil ponctuel de stagiaires, de

jurys… L'intérieur de l'auberge est assombri par la végétation très développée. Cependant, la Ville de Brest, propriétaire, refuse de couper quoi que ce soit. L'ensemble du mobilier est d'origine. Les tables du séjour ont simplement été rehaussées.
Quelques modifications sont néanmoins à signaler. Certains murs ont été repeints : la cage d'escalier principale menant à l'étage dans le B1 en bleu ciel ; quelques chambres du B1 dans des couleurs très vives. Les couleurs sont néanmoins d'origine dans la majeure partie de l'édifice.
Les deux plafonniers ronds encastrés dans le plafond de la cage d'escalier du B1 ont été remplacés en octobre 2016 par deux suspensions en plastique, laissant de grands trous dans le plafond. Le carrelage en terre cuite de la salle à manger Est du B1 a été remplacé par un carrelage blanc, sans consultation des concepteurs. Les carreaux s'étaient fendus sous l'effet des rayons du soleil. Le belvédère est fermé au public pour des raisons de sécurité (absence de garde-corps).
Un élévateur a été installé pour faciliter l'accès aux PMR dans le séjour dans les années vers 2013 / 2014.

Des travaux de remplacement de la moquette d'origine par du lino de même couleur sont en cours (pris en charge par le gestionnaire). Des travaux de réfection à l'identique que la toiture géré et pris en charge par la Ville de Brest sont prévus pour la fin de l'année 2016. Un projet de repeinte du mur vert de la cage d'escalier est en réflexion, mais aucune démarche n'a été entreprise. La directrice souhaiterait faire intervenir l'EESAB (École européenne supérieure d'art de Bretagne) Brest pour le choix de la couleur.
Un réaménagement des sanitaires des hébergements du B1 est également envisagé.

La convention entre la Ville et l'association est valable 12 ans. Ce système de fonctionnement est pérenne et aucun bouleversement dans la gestion de l'établissement n'est à prévoir.

Position du propriétaire et des concepteurs :
Le gestionnaire (Association départementale des auberges de jeunesse), est très favorable à une labellisation et y voit l'occasion de développer les opérations de médiations qui existent déjà autour du bâtiment (ouverture au public et visites guidées lors des journée du patrimoine et visites du parc).
Les acteurs de la Ville de Brest mis au courant par la directrice de l'auberge de jeunesse du projet de labellisation. A contacter.

Conclusions :
Pour Roland Schweitzer, une architecture de qualité doit non seulement répondre à une exigence fonctionnelle et esthétique, mais aussi contribuer à l'épanouissement personnel. Le cadre de vie est un élément déterminant dans le développement de l'individu et l'architecte se doit de prendre ce facteur en compte en veillant à établir une cohérence entre l'objet architectural et le site sur lequel il

s’implante. Cette sensibilité à l’environnement et l’attention portée à l’individu rapproche la démarche de Roland Schweitzer de celle adoptée par l’architecte austro-américain Richard Neutra tout au long de sa carrière. Cette approche qualitative s’exprime également dans la perfection des détails.

L’auberge de jeunesse de Brest est certainement une œuvre majeure dans la production de l’architecte Roland Schweitzer. Son organisation volumétrique et programmatique, certains détails architecturaux, l’insertion dans le paysage sont tout à fait caractéristiques des édifices construits par l’architecte au cours de sa carrière. Mais cet édifice est se singularise par une mise en œuvre de matériaux nobles, la conception intégrée du mobilier et une qualité des espaces communs. Cette œuvre mériterait certainement une protection plus forte, car ce type de programme est amené à évoluer fortement pour répondre aux exigences d’accueil et de confort contemporaines.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site le 17 octobre 2016 avec Christine Rouillon-Guyot, directrice de l'auberge de jeunesse de Brest.

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. Architectures en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 307-309, 329-333
- GAUZIN-MULLER Dominique. Construire avec le bois. Paris : Le Moniteur , 1999. p. 77, 82
- CHASLIN François (pref.), DUBLER Albert (post.). *Roland Schweitzer : un parcours d'architecte*. Paris : Arsign, 2014. p. 312-331, 452-453.
- LE COUEDIC Daniel, « Auberge de jeunesse », in BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel. Bretagne, un siècle d'architectures: XXe. Rennes : Terre de brume, 2001. p. 206-207
- OLLIER Marie-Agnès, *Auberge de jeunesse de Brest, 30 ans déjà.* Ajad Finistère, 2013

Articles :

- « Apprendre de l'espace : une architecture de Roland Schweitzer », Techniques et architecture, n°351, déc.-jan. 1983-1984. p.133-141

Archives :

- « Entretien avec Roland Schweitzer », Techniques et architecture, n°339, déc. 1981, p. 73-80, P 73-80

Archives :

- Archives municipales de Brest :

cote 74W14 :

- contrat entre la Ville de Brest et les architectes Jean de Jaegher et Rolland Schweitzer, 12/10/1973
- certificat administratif d'indemnisation de Roland Schweitzer, 7/07/1979
- correspondance entre Jean de Jaegher et la Ville de Brest (de juillet 1980 à janvier 1981)
- dossier de permis de construire avec demande de permis de construire (04/09/1980), avec *notice justificative, descriptive et estimative* (17 /07/1980) et plans (20/06/1980) : plan de situation, plan masse, perspective de l'accès, plan du rez-de-chaussée bas, perspective générale, plan du rez-de-chaussée haut, plan du rez-de-chaussée bas, plan de l'étage, façades nord, sud et est, coupes, logement du père aubergiste.
- arrêté préfectoral refusant le permis de construire, 24/11/1980
- comptes rendu des réunions du CROIA, 28/10/1980 et 5/12/1980

- compte rendu de la réunion du 24/11/1980
- compte rendu de la séance du Conseil de la communauté urbaine concernant la création de la ZAC de Kerangall, 30/12/1980
- délibérations du Conseil municipal du 9/07/1979, 7/07/ 1980 et 24/07/1981
- acte d'engagement du marché d'architecture engageant la Ville de Brest et Roland Schweitzer, 03/08/1981
- acte engagement entre le bureau d'étude ARUP et Roland Schweitzer, n. d.

cote 74 W 15 :

- étude préliminaire par Roland Schweitzer avec plans masse et coupes (état existant, versions 1 et 2), 5 décembre 1978
- plan d'avant projet sommaire (façades), 26/09/1979
- notice justificative, descriptive et estimative par Roland Schweitzer, 20 juin 1980
- plans d'avant-projet : plan d'environnement, plan de situation et plan masse, 20 juin 1980
- dossier de permis de construire (20/03/1981) avec notice justificative – descriptive (06/02/1981)
- arrêté préfectoral d'approbation technique pour la construction d'un projet d'équipement socio-éducatif, 22/05/1981
- arrêté préfectoral accordant le permis de construire, 09/09/1981
- analyse comparative concernant le lot n°14 (électricité, téléphone) et n°15 (ascenseurs) par le bureau d'étude ARUP, 26/11/1981
- dossier de demande de permis de construire modificatif de 1982 avec notice descriptive et plans daté (12/10/1982) : plan de situation, plan de masse, façade ouest, façade est, façade ouest et est, façades nord, façade sud, plan coupes façades)
- arrêté préfectoral accordant le permis de construire modificatif, 10/03/1983

cote 21 S 140 :

- dossier d'avant projet avec notice descriptive et estimative, rapport justificatif, plans d'avant-projet : plan de situation, plan de masse, perspectives, rez-de-chaussée haut, rez-de-chaussée bas, 20/10/1968
- projet d'exécution, avec cahier de détail type du et plans : plans de situation, plan masse, perspectives, plan de l'étage, façade, coupe, escalier intérieur, cheminée, sanitaires étage, menuiserie extérieure, banque réception, cuisine individuelle, sans s'entrée, meuble coin de feu, garde corps balcon séjour, programme schématique par tranches, 30 juin 1970

Sites internet :

- http://archives.mairie-brest.fr/4DCGI/WEB_DFResultRechGT/ILUMP106, site des archives municipales de Brest (photographies de chantier et du bâtiment à sa livraison en ligne), consulté le 03/10/2016

Cahier des illustrations

Auberge de jeunesse du Moulin Blanc

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
FINISTERE

Commune :
BREST

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 23/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BREST
Cité Administrative 3, Square Marc Sangnier 29218
29218 BREST CEDEX 2
tél. 02 98 80 89 31 -fax 02 98 80 89 34
cdif.brest@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

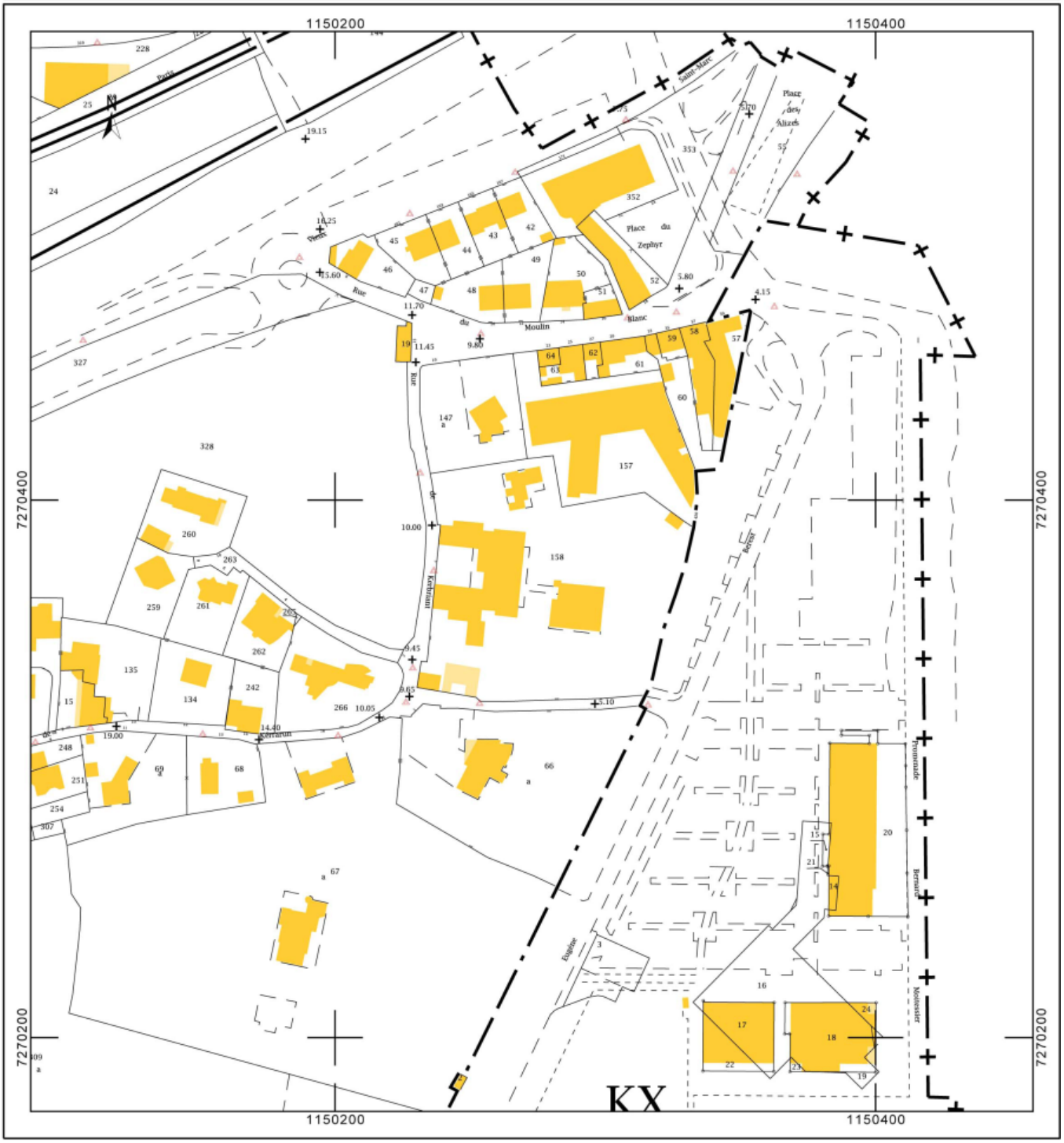

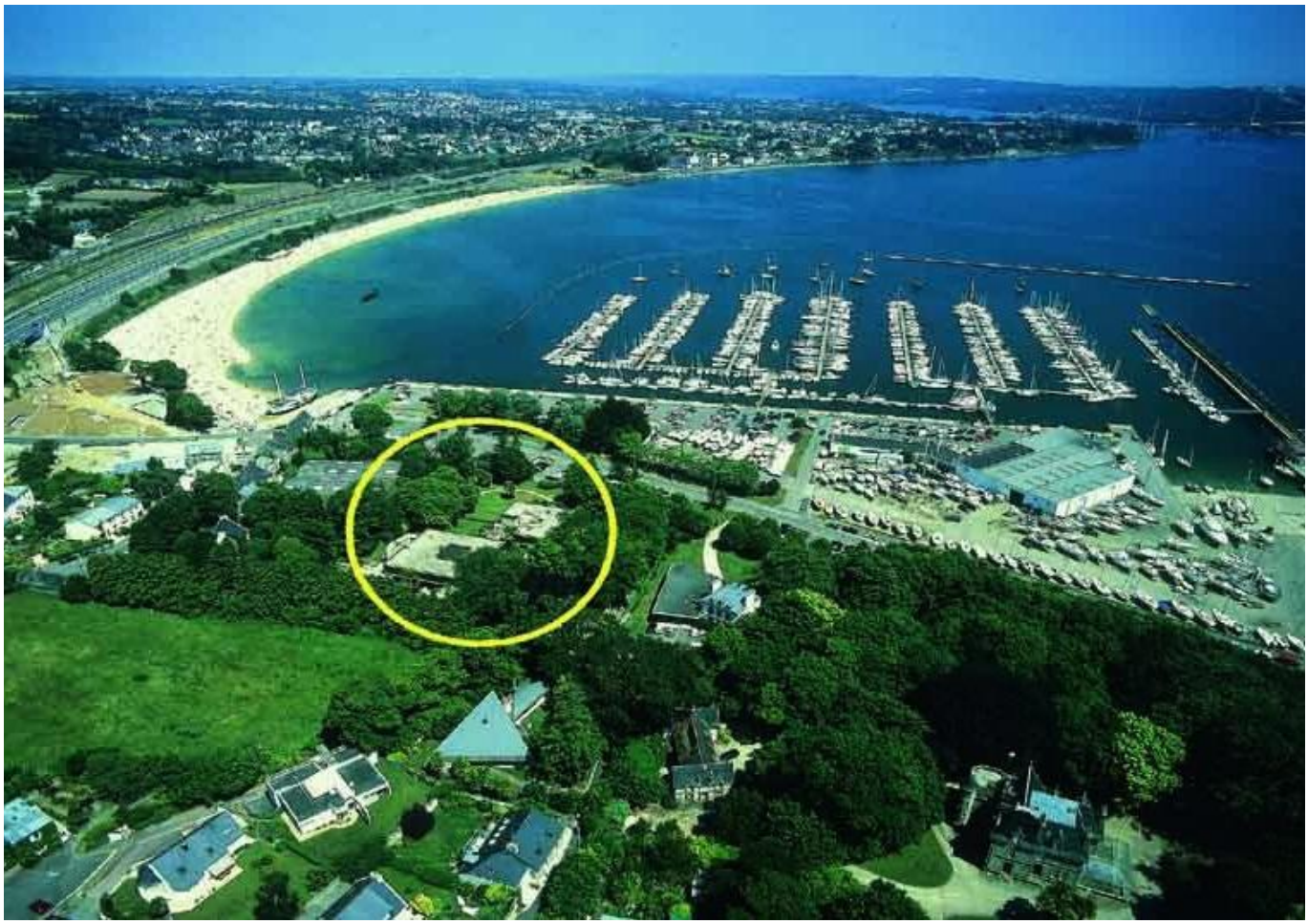

(Haut) vue arienne du bâtiment 1984, (bas) vue aériene 2016
Sources : google maps, tourismebretagne.com

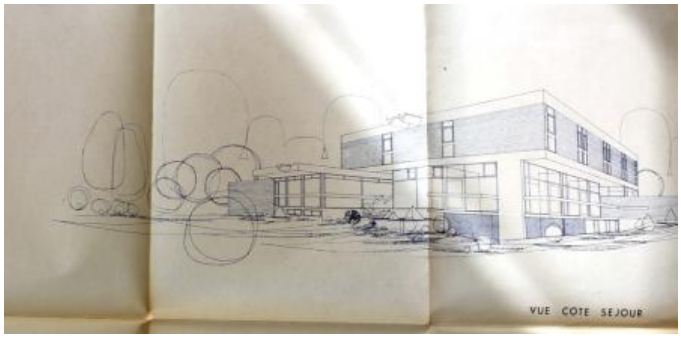

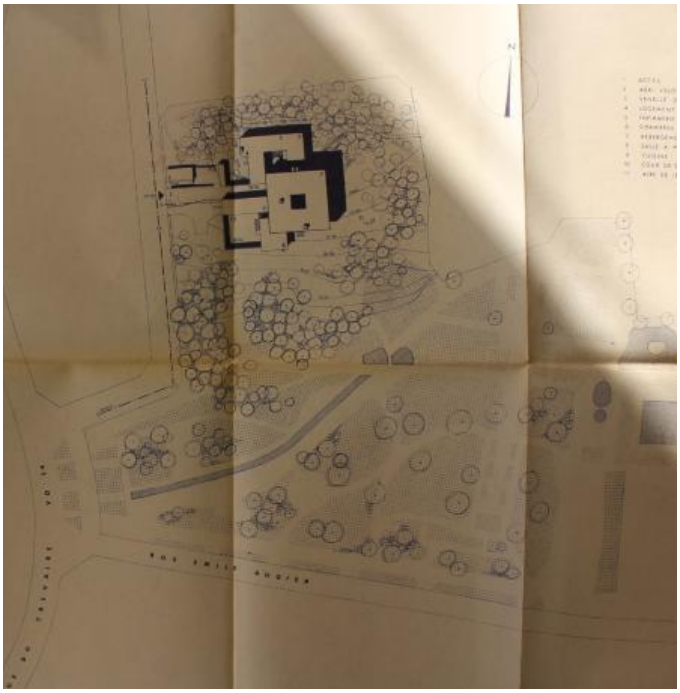

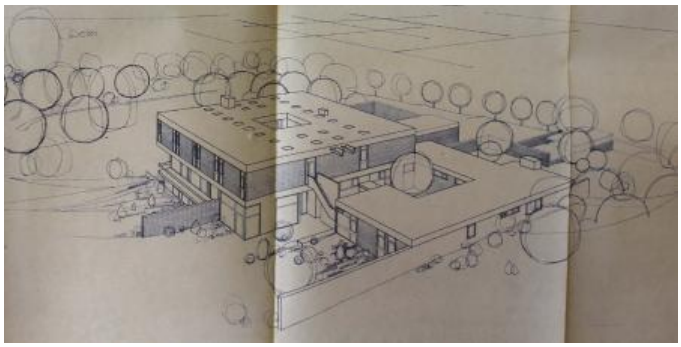

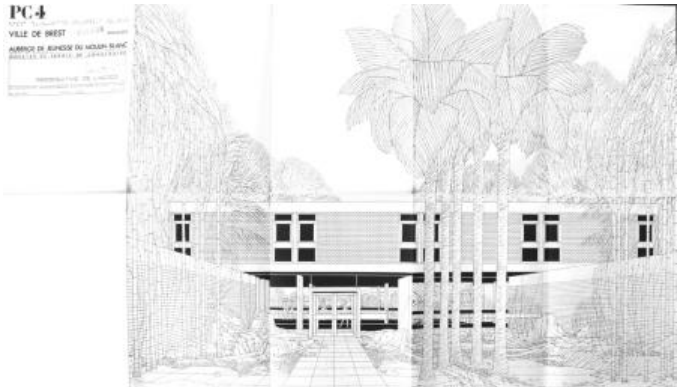

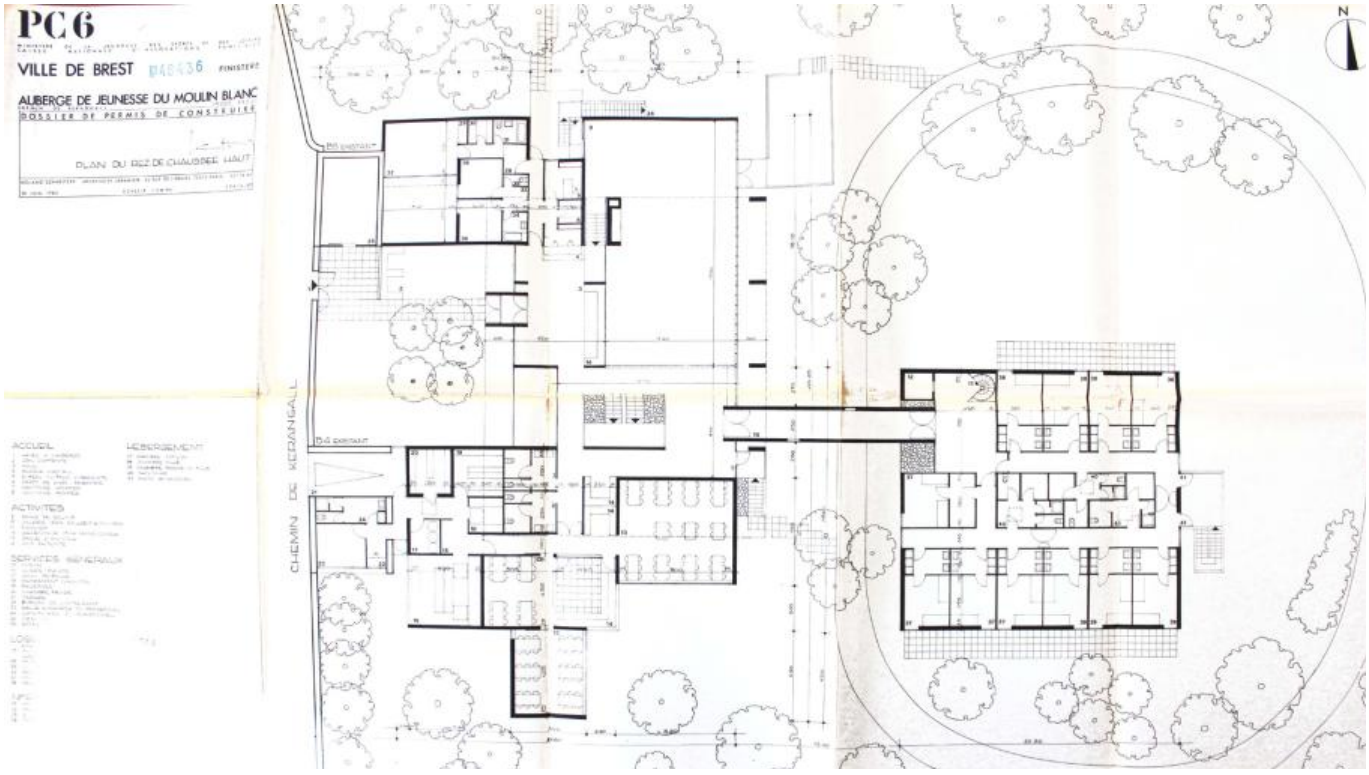

De haut en bas: (gauche) vues du premier projet de l'auberge, (droite) plan de la première proposition de 1968, (gauche et droite) vues de la deuxième proposition de projet pour l'auberge de jeunesse (1980), plan du RDC,
Source : Archives municipales de Brest

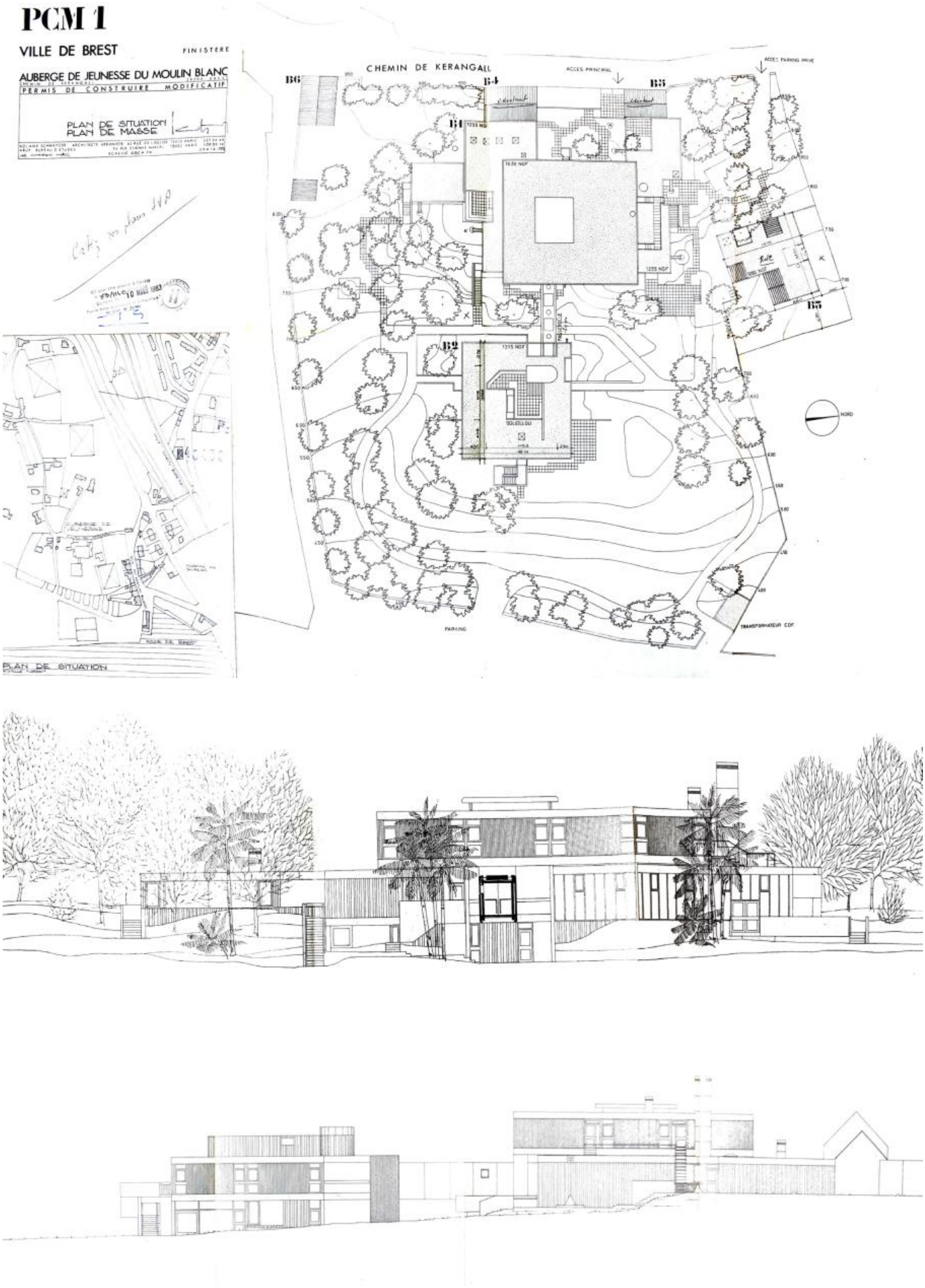

De haut en bas : plan de masse de l'auberge de jeunesse (1982), façade Est, façade Nord
Source : Archives municipales de Brest

De haut en bas : vues comparatives : (gauche) chantier 1982, (droite) vue actuelle (2016), (gauche) salle à manger 1984, (droite) vue actuelle 2016, (gauche et droite) vues d'intégration du bâtiment dans le site, (gauche et droite) photos des bâtiments secondaires
Sources : photos personnelles Marion Albericci, Côté Brest in *Brest hier et aujourd'hui* mars 2016, friant.blogspot.fr, Hostelworld

De haut en bas : vues des différents espaces de l'auberge de jeunesse : (gauche) salle commune, (droite) cuisine commune, (gauche) entrée, (droite) accueil, (gauche) dortoir, (droite) «fontaine», (gauche) vue depuis la bais vitrée de la salle commune
Source : Photos personnelles Marion Albericci

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Rennes (35000)

Couvent des Filles de Jésus

DRAC Bretagne – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation (APPL) : Maison Communautaire des Filles de Jésus, Couvent des Filles de Jésus, Couvent Magenta

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- Couvent des Filles de Jésus ou Maison Provinciale de la Congrégation des filles de Jésus
- Edifice religieux

Localisation :

- Géolocalisation : 48°6'20''N – 1°40'25'' O
- Adresse (ADRS) : 17 Boulevard Magenta 35000 Rennes
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 491 BS 01 et 589 BS 01

Datation :

- (SCLE) 4e quart du 20e siècle
- (DATA)

- 18 octobre 1991 : dépôt d'un premier permis de construire
- 7 novembre 1991 : demande de permis de démolir pour l'ancien bâtiment de l'école
- Juin 1992 : plans des sols, structure, nivellement et plantations, CCTP
- Octobre 1992 : modifications du CCTP
- Novembre 1992 : plans du calepinage des façades
- Décembre 1992 : plans définitifs du projet
- 14 septembre 1992 : début des travaux
- 21 décembre 1992 : deuxième dépôt de permis de construire
- 16 novembre 1993 : achèvement des travaux

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Congrégation des Filles de Jésus
- Maîtrise d'œuvre : Hervé Perrin et Laurent Martin (architectes) ; Ronan Desormeaux (paysagiste) ; OTH : bureau d'étude ; SOCOTEC : bureau de contrôle

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Congrégation des Filles de Jésus
- Gestionnaire : Congrégation des Filles de Jésus

Rédacteur : Elise Gronnier

Localisation :

Le couvent des Filles de Jésus est situé juste au nord de la gare SNCF de **Rennes** à proximité immédiate de l'esplanade Charles de Gaulle. Il s'agit d'une parcelle d'angle délimitée au Sud par la rue Albert Aubry, à l'Ouest par le boulevard Magenta, au Nord par deux autres propriétés et à l'est par un immeuble et les locaux de France bleu Armorique. La parcelle est situé à une jonction marquant une rupture dans l'urbanisation de la ville. Le boulevard Magenta date du XIXème siècle et a conservé son gabarit et son bâti résidentiel. La rue Albert Aubry est une réalisation d'après-guerre. Elle marque la limite des reconstructions dans le quartier de la gare après les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.

Le couvent fait face aux Champs Libres, réalisé en 2006 par l'architecte Christian de Portzamparc. L'accès piéton au couvent se fait par le boulevard Magenta et l'accès véhicule par la rue Albert Aubry. Le terrain a une superficie de 1345m² Et est constitué d'un Sol marécageux

Programme :

Programme inital :

(D'après le CCTP du 5 juin 1992) :

L'édifice est destiné à accueillir la maison provinciale de la congrégation des Filles de Jésus. Le programme comporte donc un lieu de vie de la petite communauté de religieuses qui travaillent à la maison provinciale (logements permanents, oratoire, bureaux, salles communes) ainsi que l'accueil régulier de religieuses de passage Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un couvent (appellation courante de l'édifice) mais véritablement d'un siège administratif à dimension communautaire. L'autre particularité est l'intégration dès le projet d'un atelier d'artiste pour la sœur XXX, diplômée de l'Ecole des Beaux Arts de Rennes et amie de l'architecte Hervé Perrin. L'atelier préexistait dans les bâtiments d'origine.

Le programme comporte : locaux techniques, parking, 22 chambres individuelles, sanitaires, 11 bureaux et salles de réunions, salles collectives cuisine, repas, salons, un jardin extérieur, un atelier d'artiste, un oratoire, un accueil...

Historique :

L'ordre des Filles de Jésus est fondé en 1834 en Bretagne, à Bignan dans le Morbihan. Le projet de créer une congrégation dans ce lieu remonte au XVIIIe siècle à l'initiative du Père Noury (1743-1804), nommé recteur (curé) de Bignan en 1771. Proche de ses paroissiens qui l'élisent maire de la ville en 1790, il rédige *« le projet d'une « maison de piété et de bienfaisance » dont le fonctionnement serait confié à des jeunes femmes vivant ensemble. De ce projet naîtrait un jour une congrégation.* » (fillesdejesus.org). Les événements de 1792 l'oblige à s'exiler en Espagne et au Portugal, avant son retour en France en 1801 où il exerça la fonction de curé de la cathédrale

de Vannes.En 1829, le nouveau recteur de Bignan, le père Coeffic, propose à Perrine Samson, institutrice et religieuse du Tiers Ordre de Saint François de fonder une congrégation dans la lignée du projet du Père Noury.Perrine Samson et les quatre jeunes filles qui se joignent à elle commencent leur noviciat en 1831 et prononcent leurs premiers vœux le 25 novembre 1834. Toutes les activités des sœurs sont marquées par le souci de demeurer « proches des gens » et orientées de façon privilégiée « vers les plus pauvres ». D'autres jeunes filles rejoindront rapidement les premières sœurs et bientôt des communautés pourront être envoyées dans des paroisses avoisinantes qui souhaitaient la présence de religieuses. » (fillesdejesus.org) Contrainte par la législation française défavorable aux ordres religieux à la fin du XIXe siècle, la congrégation se développe dans le monde entier au cours du XXe siècle, notamment au Canada ou en Afrique francophone.

« Les membres de la congrégation ont une forte implication sociale dans la société. Elles effectuent des missions d'enseignement, de soins, d'aide sociale… en fonction des compétences de chacune. Le fonctionnement de l'ordre est donc assuré par le salaire des sœurs qui ont toutes une activité professionnelle et qui transmettent leur patrimoine personnel à la communauté ».

*L*a congrégation est administrée sous forme de « provinces » qui couvrent un ou plusieurs pays. Le bâtiment de Rennes abrite la douzaine de religieuses qui gèrent la direction, l'économat et le secrétariat de la province France-Belgique. . A Rennes, jusque dans les années 70, les sœurs vivaient chez elles. Elles possédaient cependant déjà la parcelle actuelle, acquise en viager en 1954, sur laquelle étaient implantées une école et un foyer de jeunes filles.

Les anciens locaux vétustes et de nouveaux besoins administratifs ont motivé la création d'un nouveau bâtiment sur la parcelle. L'école a été transférée à Saint Armel, près de l'hôpital Sud et la congrégation en garde la tutelle.

En 1986, Hervé Perrin reprend l'agence d'architecture paternelle. Un an et demi plus tard, la congrégation, pensant avoir affaire à Yves Perrin, prend contact avec l'agence Perrin-Martin et confie tout de même le projet de son nouveau siège social aux deux architectes. Bien que le programme soit déjà défini dans les grandes lignes par les sœurs, Hervé Perrin a carte blanche quant à la réalisation du bâtiment. Il expose son idée aux sœurs en maquette qui l'ont acceptée tel quelle. Le projet ne connaîtra pas de changement entre l'idée originelle et le bâtiment livré. Adossé au bâtiment classé de la Caisse d'épargne, le bâtiment se devait de posséder un toit pentu en ardoise, sur demande de l'architecte des bâtiments de France de l'époque, Jean-Michel Germaine. Cependant, la toit du couvent aurait caché le bâtiment classé. Le recours à une toiture plate, comme prévue dans le projet initial, a donc été définitivement adoptée. Le chantier dure un an, et nécessite un suivi quotidien des architectes, notamment pour la mise en oeuvre du « béton Magenta » dont Lafarge souhaite déposer le brevet. L'aboutissement du

projet repose sur une confiance et un dialogue continu entre les sœurs (dont la sœur Lise Maso) et Hervé Perrin, et sur la volonté de la congrégation de voir aboutir ce projet.
Le nouveau bâtiment centralise les activités de la congrégation. Il devient un accueil pour les religieuses venues d'autres villes ou de l'étranger. Il permet ainsi d'accueillir sur un même site les activités administratives et le lieu de vie de la congrégation.
La construction du bâtiment actuel a été en grande partie financée par la vente d'un édifice situé au 13 Boulevard Magenta et par des placements.
Le bâtiment n'a pas connu de modification depuis sa création en 1993. Le jardin intérieur, suite à des problèmes d'étanchéité de la dalle béton, a été refait dans les années 2000. Le portail d'entrée a aussi été déplacé pour éviter une appropriation du sas non désirée.

L'architecte :

Hervé Perrin :

Hervé Perrin est la 3e génération d'architecte de la famille Perrin, après Hyacinthe (1877-1965), son grand-père, et Yves (1921-2013), son père. Ses deux figures renommées de la scène architecturale rennaise sont notamment connues pour leurs édifices religieux. Hyacinthe Perrin a ainsi réalisé XX églises dans l'entre-deux-guerres, notamment Ste Thérèse en 1933 caractérisée par son style art déco et le travail artisanal remarquable. Yves Perrin a lui réalisé plusieurs églises, travaillant en étroite collaboration avec le sculpteur Francis Pellerin, comme à l'église Saint-Yves en 1959. Ces deux concepteurs ont aussi réalisés les églises modulaires en panneaux de béton, construits en plusieurs exemplaires pour le diocèse de Rennes. Cette proximité familiale avec le diocèse explique peut-être la commande faite à Hervé Perrin (A VERIFIER). Ce dernier est diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Rennes en 1979 (quel lien avec la sœurs sculptrice?) puis de l'Ecole d'Architecture de Bretagne en 1987. Il fonde en 1988 avec l'architecte Laurent Martin, l'agence Perrin-Martin à Rennes. Le couvent des Filles de Jésus constitue donc l'une des premières commandes de l'agence (A VERIFIER)Il remporte plusieurs fois le prix d'architecture de Bretagne, notamment pour la maison provinciale des filles de Jésus ou la maison de retraite des Petites Sœurs des Pauvres d'Angers et de Caen Également designer, il gagne plusieurs prix pour son travail sur le mobilier et l'architecture d'intérieur.
Si l'architecture religieuse occupe une partie de l'agence Perrin-Martin, on leur doit également les médiathèques de Domagné et Goven, l'espace socio-culturel de Saint Jouan des Guérets, etc.

Laurent Martin :

A COMPLETER

Analyse :

La parcelle située à l'intersection de la rue Aubry et du boulevard Magenta, offre un emplacement privilégié au bâtiment puisqu'il peut se développer sur deux façades le long des rues.

Le bâtiment forme un « L » composé deux ailes longeant le boulevard Magenta et la rue Aubry. L'aile de la rue Aubry forme un volume saillant à l'intersection des voies, venant ainsi marquer l'entrée de l'édifice. L'échelle des bâtiments est plus réduite que les édifices avoisinants, sans pour autant renoncer à une certaine monumentalité symbolique. Un volume saillant en porte-à-faux et dominant le projet, situé à l'intersection des voies, vient ainsi marquer l'entrée principale.

Les architectes ont travaillé les deux façades différemment, afin de permettre une intégration optimale et réfléchie dans le tissu urbain existant.

Le long de la rue Aubry, la façade Sud s'élève sur 4 niveaux pour venir épauler l'immeuble déjà présent et joue sur la verticalité. Grâce à de grandes saillies verticales dans la façade (mur à redents), reprenant le rythme de la façade du bâtiment en face, les ouvertures viennent se dissimuler dans des alcôves légèrement en retrait afin d'assurer plus de confort et d'intimité aux occupantes tout en captant la lumière naturelle du Sud. La disposition évite tout vis-à-vis et permet de distinguer deux sous-espaces dans la chambre, une partie bureau éclairée et une partie pour le lit en retrait. Cette façade accueille les chambres de passage. Les chambres permanentes sont elles situées sur la cour. La façade présente le même rythme vertical que sur rue, les ouvertures sont cependant orientées frontalement et donnent directement sur le jardin. L'ensemble est distribué par des coursives intérieures éclairées zhénithalement. Le traitement en béton brut des parois confère à cet espace un caractère de rue intérieure.

Le long du boulevard Magenta, la façade Nord est en retrait par rapport à la rue, séparée par un mur en béton banché à claire-voie, permettant une certaine porosité. La façade du bâtiment vient donc s'aligner à celle de l'hôtel particulier mitoyen. Elevée sur 2 niveaux, elle est plus basse que la hauteur des bâtiments avoisinants. En rappel de la brique utilisée sur l'hôtel particulier voisin, les huisseries et volets sont dans la même teinte orangée, conférant ainsi une continuité visuelle entre les deux bâtiments. Ici, l'horizontalité est travaillée, renforcée par le jeu graphique de la clôture. Le bâtiment, tout en longueur est souligné par des fenêtres bandeau sur les deux niveaux qui accompagnent la façade. La façade sur jardin bénéficie du même traitement.

A l'intersection du boulevard et de la rue Aubry, les deux façades sont réunies par deux éléments architecturaux distincts, marquant l'entrée du couvent. La façade Sud se prolonge par un voile béton, détaché de la rue sur deux niveaux pour dégager l'entrée en RDC, il semble jaillir du bâtiment et fendre le paysage urbain. La forme rappelle celle de la proue d'un navire. Elle

accueille l'oratoire du couvent. Le chœur est orienté vers la ville, dans une symbolique de la vocation des Filles de Jésus. Cette ouverture est d'ailleurs matérialisée par un interstice à la jonction des deux voiles qui composent la chapelle. La lumière s'y insère et donne une ambiance particulière et sacrée à la pièce. En façade, des hublots ponctuent la sobriété du béton.
Disposés dans les trous des banchent, leur tracé reprend celui de la Grande Ourse. Ils sont éclairés de nuit et viennent animer la façade, laissant deviner l'intérieur du bâtiment.
En contre point de ce volume soulevé, un cyclindre posé au sol vient conclure la façade sur le boulevard. Il assure la distribution verticale et le volume bas R+1 en retrait sur le boulevard réunit les bureaux et les salles communes avec des ouvertures horizontales. Il est percé de petits jours disposés régulièrement et abrite l'ascenseur enveloppé par un escalier. Ce dernier ne s'appuie sur la parois que ponctuellement, par des corbeaux, pour créer un jour. La lumière apportée par les petites ouvertures le long de la façade courbe, est ainsi diffusée entre les volées. Seul élément cylindrique visible depuis la rue, ce « silo » marque la composition du bâtiment. Il joue le rôle de pivot entre les deux façades.
Ce principe de distribution verticale détaché de la façade se retrouve côté jardin avec un escalier hors œuvre, relié au bâtiment par des passerelles métalliques qui se prolongent pour devenir les coursives aériennes de circulation interne. La distribution verticale est ici considérée comme un élément architectural à part entière, mettant en scène le cheminement et articulant toutes les fonctions du bâtiment.

A l'intérieur de l'espace dessiné par les deux ailes, se glisse le jardin. Si les façades côté rue respectent les alignements, côté jardin, elles se courbent pour effacer l'implantation oblique des bâtiments. Elles préservent ainsi la tranquillité du jardin. Le paysagiste Ronan Desormeaux reprend les mêmes matériaux que le bâtiment, bois et béton. Il aménage ainsi la dalle du parking comme un cheminement marqué par des différences de traitement du sol (bois ou béton brut), et des espaces végétalisés (bambous). La dalle accueillant le jardin cache le sous-sol qui occupe l'intégralité de la parcelle. Il est divisé en parking, chaufferie, locaux de réserve. Il accueille également l'atelier de la sœur Lise Mazo, artiste plasticienne, qui bénéficie d'un éclairage zénithal grâce à une verrière donnant dans le jardin.

Il s'agit donc bien d'une conception fonctionnaliste au sens premier du terme, où chaque fonction est identifiée par une forme spécifique. La composition intérieure du couvent est parfaitement lisible depuis la rue. Chaque façade exprime les fonctions qu'elle accueille, reliées par une galerie centrale qui rappelle la fonction du cloître et de la méditation. Cette faille dans l'édifice créée par la circulation apporte un effet spectaculaire, renforcé par la mise en scène de la lumière zénithale qui vient jouer avec la matérialité brute du béton.

Une attention particulière a été donnée au choix des matériaux et au traitement des surfaces. L'agencement complexe des différents volumes géométriques est unifié par l'emploi du béton banché, laissé brut. Lisse pour les pans droits ou marqué par l'empreinte des coffrages en bois pour les pans courbes, il s'associe parfaitement au bois et au verre. Il magnifie et souligne le dépouillement des lieux.

> *« La finition des surfaces et les variations de volumétries sont exploitées pour accuser les différences de volumétrie. Ainsi les voiles plans ont été coulés en places avec des coffrages métalliques qui ont donné au parement un aspect parfaitement lisse. Les trous de fixation des banches ont servi de support à des cabochons en acier inoxydable qui, associés au calepinage des joints creux, animent, par une fine modénature, les parois de béton gris.*
> *Pour les surfaces courbes, ce sont des banches en planche de sapin qui ont été préférées, de manière à renforcer le contraste entre les formes, amplifier l'accroche de la lumière et à apporter ce côté sensuel qui donne envie de toucher »*
> *(CIVIDINO Herve, «Un angle urbain sculpté », Construction moderne, n°87, 2e trim. 1996, p. 31-34)*

Un des enjeux majeurs résidait dans l'unité parfaite de la teinte du béton. Un long travail a été nécessaire entre les architectes et la centrale béton (Béton Chantier de Bretagne) pour mettre au point un béton à la teinte constante sans épaufrure ni bullage. Le béton développé pour ce projet est d'ailleurs référencé chez Lafarge Béton Granulat sous le nom de *béton Magenta* (en référence au boulevard qui longe le couvent).

Les faux plafonds en bois, le mobilier et le traitement du sol adoucissent l'empreinte très minérale et brute donnée par le béton. La dimension religieuse des espaces est traitée dans les jeux de lumière entre l'opacité et la transparence, qui induisent le recueillement. L'aménagement intérieur a en grande partie été conçue par l'agence. Les luminaires, le mobilier liturgique de l'oratoire, le buffet et la table à manger ont été dessinés par l'architecte. La mise en œuvre est particulièrement élaborée, comme par exemple les luminaires insérés dans les trous de banches à béton. Les chambres disposent aussi de placards et d'une étagère à valise conçue par Hervé Perrin. Le reste du mobilier a peu d'intérêt car il a été récupéré en partie des anciens locaux.
Il s'agit donc d'une œuvre qui s'inscrit dans l'idée de « l'art total » fortement déployée dans la construction religieuse de l'après-guerre, associant artistes et architectes. Le couvent sert aussi de galerie permanente aux sculptures de Lise Mazo.

Etat sanitaire visuel :
Le bâtiment n'a pas connu de modifications majeures depuis son achèvement. Le jardin a été refait à l'identique suite à des problèmes d'étanchéité. Le béton a su conserver sa teinte et le

bâtiment garde son unité visuelle. La congrégation porte une attention toute particulière à l'édifice avec un entretien extrêmement attentif. Chaque modification ou gros entretien est assuré par Hervé Perrin.

Position du propriétaire et des concepteurs :

La congrégation n'envisage pas de projet d'évolution du bâtiment.

Le site reçoit déjà beaucoup de visites et les sœurs sont conscientes de l'intérêt architectural du bâtiment qui sollicite la curiosité d'un large public.

Conclusions :

Le couvent des Filles de Jésus apporte un nouveau regard sur l'architecture religieuse. Loin de l'idée de monumentalité destinée à frapper les passants, la recherche de l'essentiel confère au bâtiment une justesse à toutes les échelles. Depuis son insertion dans le tissu urbain, jusqu'à la distribution intérieure et le traitement des détails, chaque élément lie l'édifice à sa fonction.

La simplicité du plan permet une lisibilité des fonctions et met en valeur les espaces de distribution. Tout en utilisant un matériau moderne, le béton, les architectes ont su retranscrire la sacralité, le recueillement et la médiation attendus dans un couvent.

Le traitement de l'angle permet au bâtiment de s'intégrer parfaitement au contexte urbain et de s'ouvrir sur la ville.

Le couvent traduit la manière d'être dans le monde de la congrégation, simple et dans le recueillement, mais résolument ouverte sur la société.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site le 27 septembre 2016 par Raphaël Labrunye et Marion Albericci

Bases de données :

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- BARBEDOR Isabelle, « Couvent des filles de Jésus », dans BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel. *Bretagne, un siècle d'architectures: XXe.* Rennes : Terre de brume, 2001. p. 124-125
- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 354-355

Articles :

- « Rencontre avec Perrin-Martin, architectes à Rennes », *Perspectives*, n°14, printemps 1994, p. 20
- CIVIDINO Herve, « Un angle urbain sculpté », *Construction moderne*, n°87, 2e trim. 1996, p. 31-34
- Barbedor, Isabelle, « La maison provinciale des Filles de Jésus à Rennes », *Bretagne[s]*, n° 5, janv.-mars 2007, p. 84-89
- CHARBONNIER Patrice, « Architectes de père en fils », *Rennais*, n°386, 15 sept. 2007, p. 44-45

Documents audiovisuels :

- Gonthié, Martine. *Aventures urbaines : cinq chefs d'oeuvre de l'architecture en Bretagne.* Rennes : Cinémathèque de Bretagne, 2006. DVD-ROM (150 mn)

Archives :

- Archives municipales de Rennes :

Cote 904 W 42 :

- Demande de permis de construire modificatif, 21/12/1992
- Arrêté accordant le permis de construire, 11/5/1993
- Déclaration d'achèvement de travaux, 14/3/1994
- Certificat de conformité, 7/2/1996

- Notice descriptive de sécurité (tamponné le 25 janvier 1993 par le service de gestion du droit des sols)
- Plans n. d. (tamponnés le 18 février 1993 pour réception par le service de la gestion du droit des sols et le 11 mai 1993 par Jean-Yves Chapuis, adjoint au maire délégué à l'urbanisme): sous sol et 1er étage ; 2ème, 3ème étage et toiture.

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Couvent des Filles de Jésus - Rennes

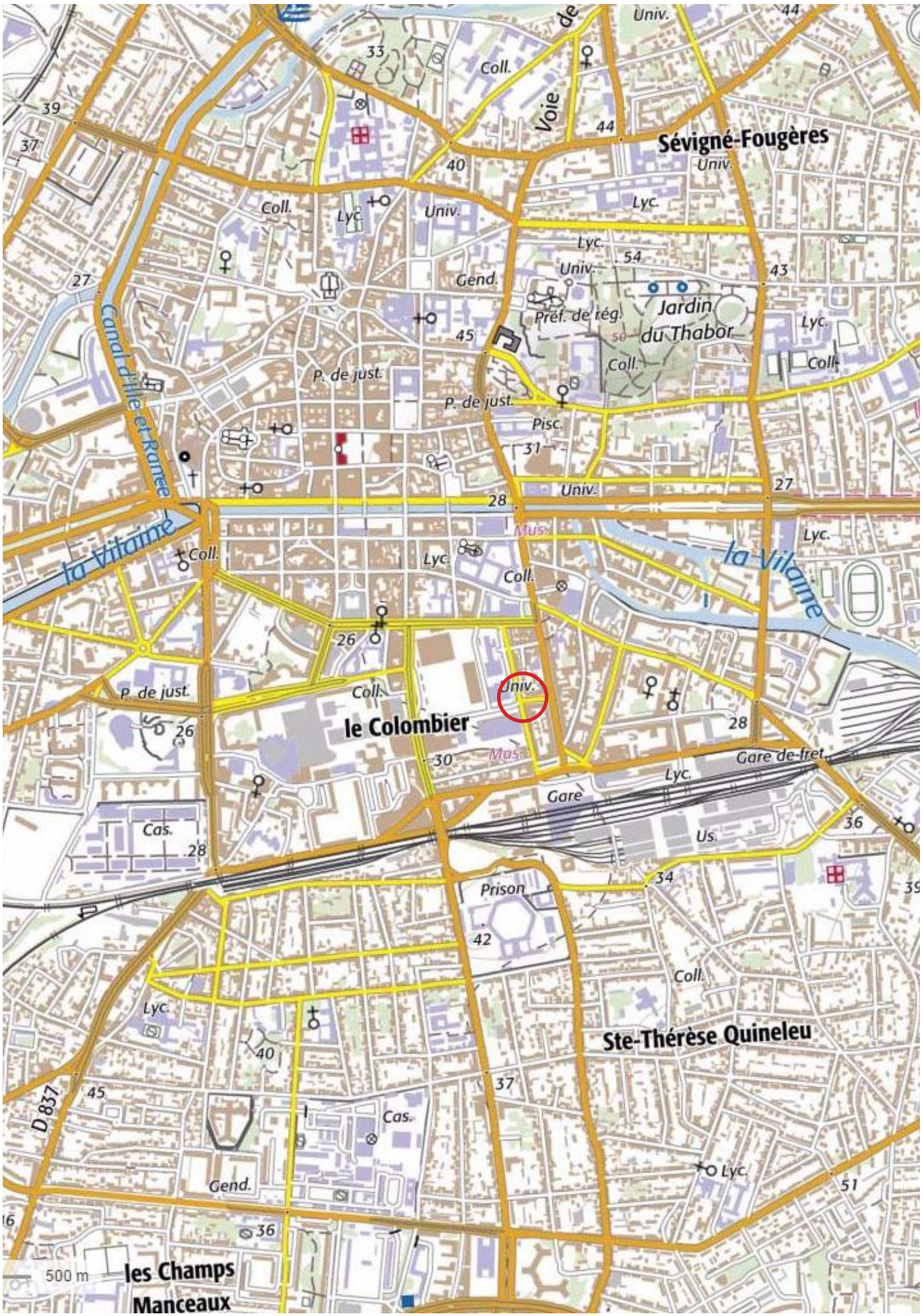

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est gérê par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

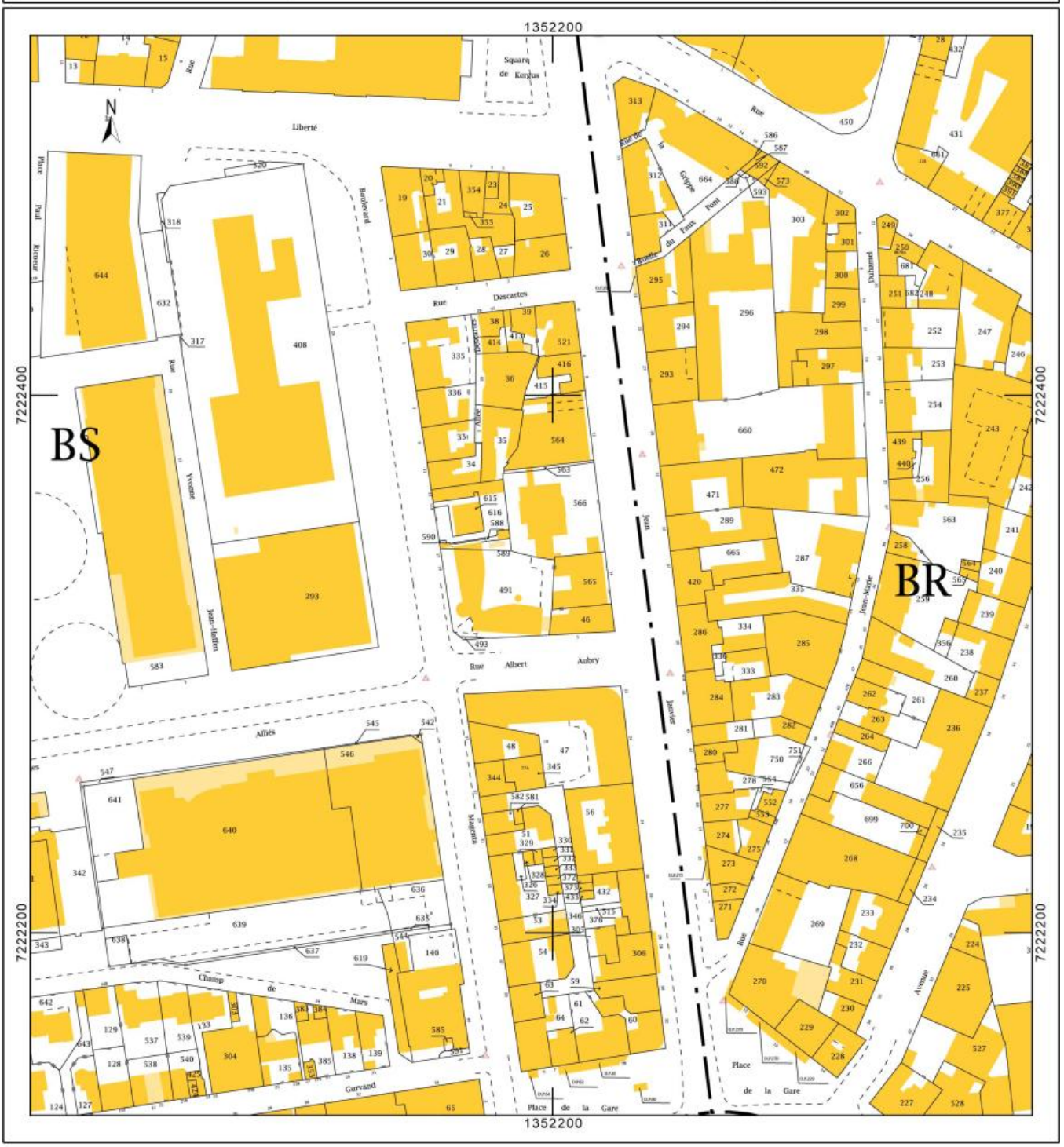

(haut) Vue arienne du bâtiment 1994, (bas) vue aériene 2016
Sources : google maps, Gertrude

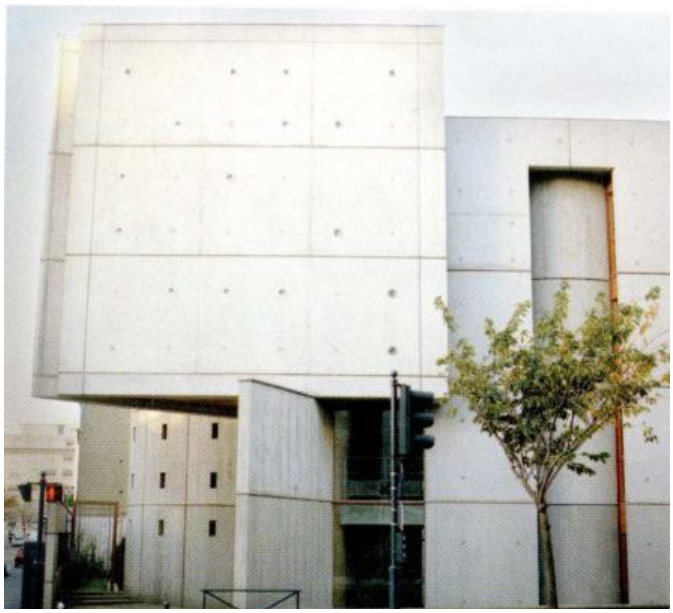

De haut en bas : (gauche et droite) vues générales, (gauche) vue du voile de la chapelle, (droite) vue de la tour de l'escalier, (gauche) vue du jardin, (droite) vue de l'espace côté Nord
Sources : Barbedor, Isabelle, « La maison provinciale des Filles de Jésus à Rennes », Bretagne[s], n° 5, janv.-mars 2007, p. 84-89 ; CIVIDINO Herve, « Un angle urbain sculpté », Construction moderne, n°87, 2e trim. 1996, p 84

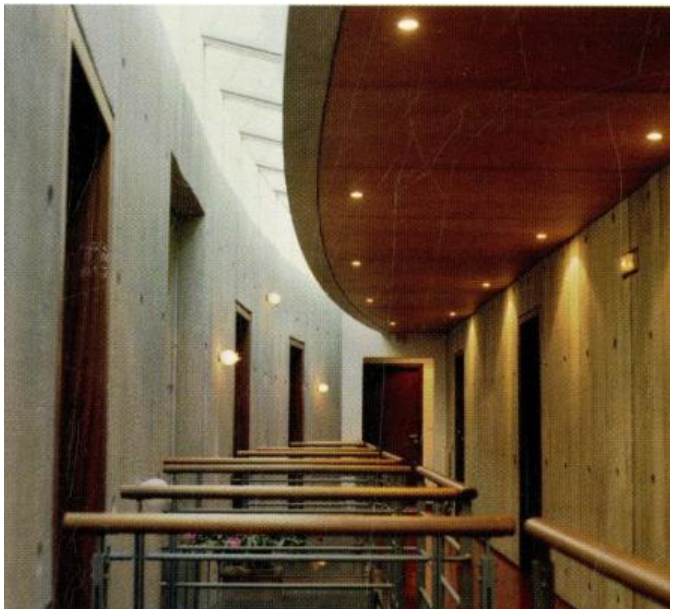

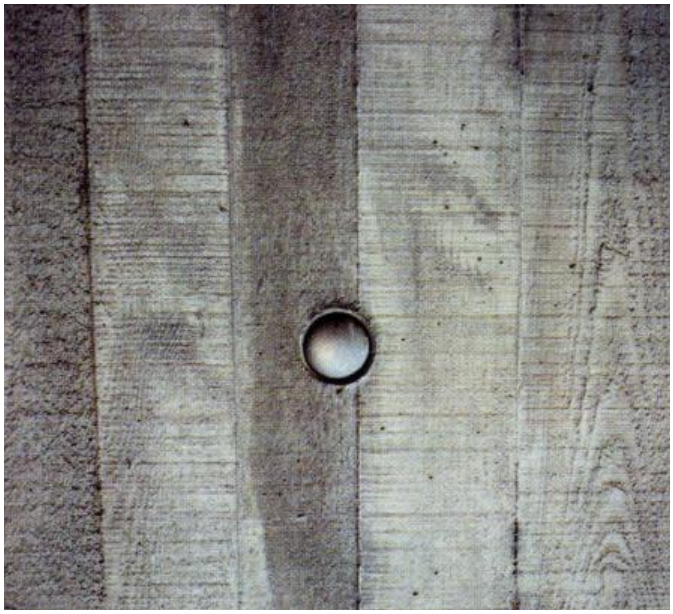

De haut en bas : (gauche et droite) vues intérieures, (gauche) chambre, (droite) détail de banche lisse, (gauche) détail de banche coffrée bois, (droite) détail des eclairages de la chapelle
Sources : Barbedor, Isabelle, « La maison provinciale des Filles de Jésus à Rennes », Bretagne[s], n° 5, janv.-mars 2007, p. 84-89 ; CIVIDINO Herve, « Un angle urbain sculpté », Construction moderne, n°87, 2e trim. 1996, p 84

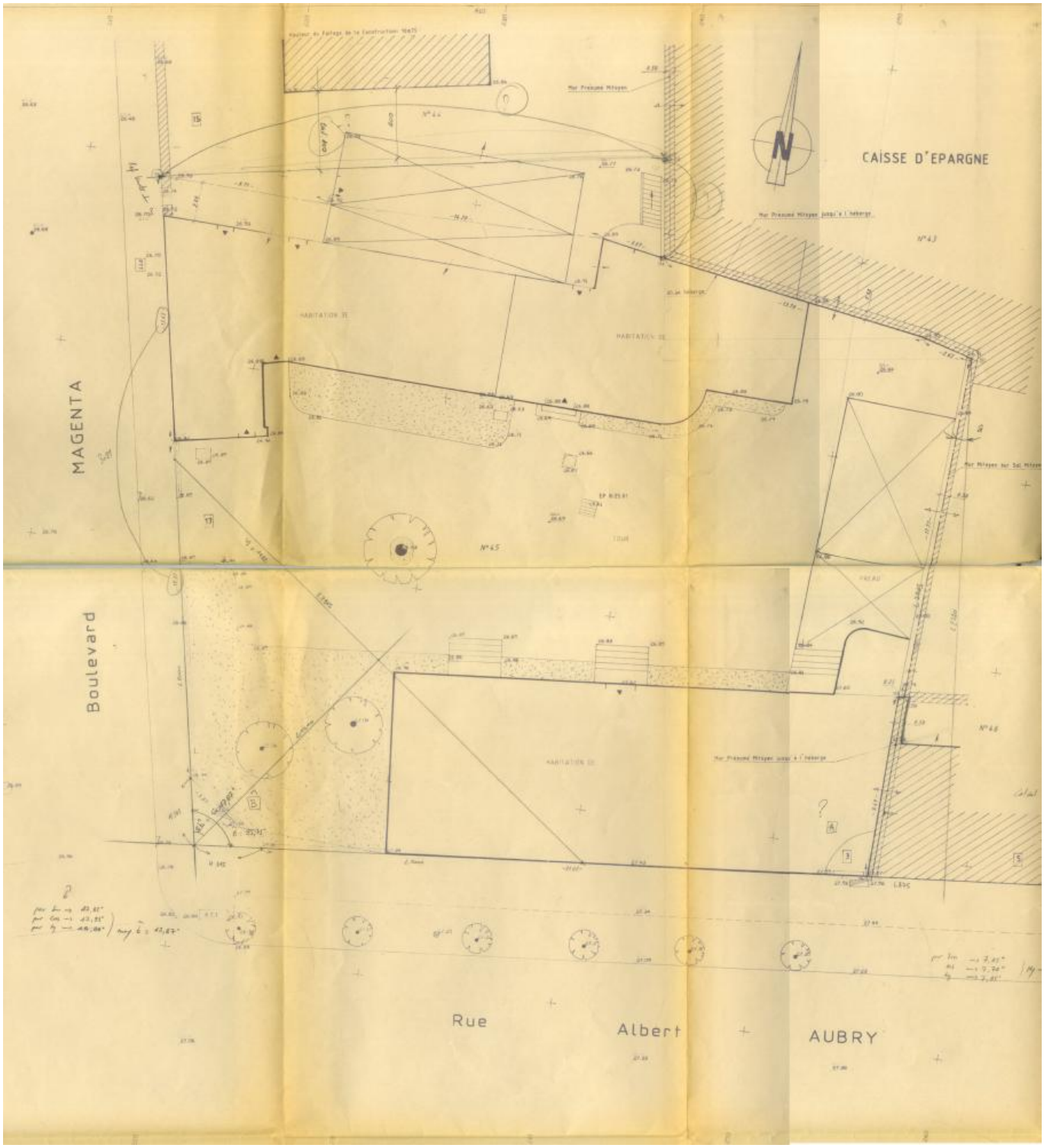

Plan de l'ancien bâtiment sur la parcelle
Source : Agence Perrin - Martin

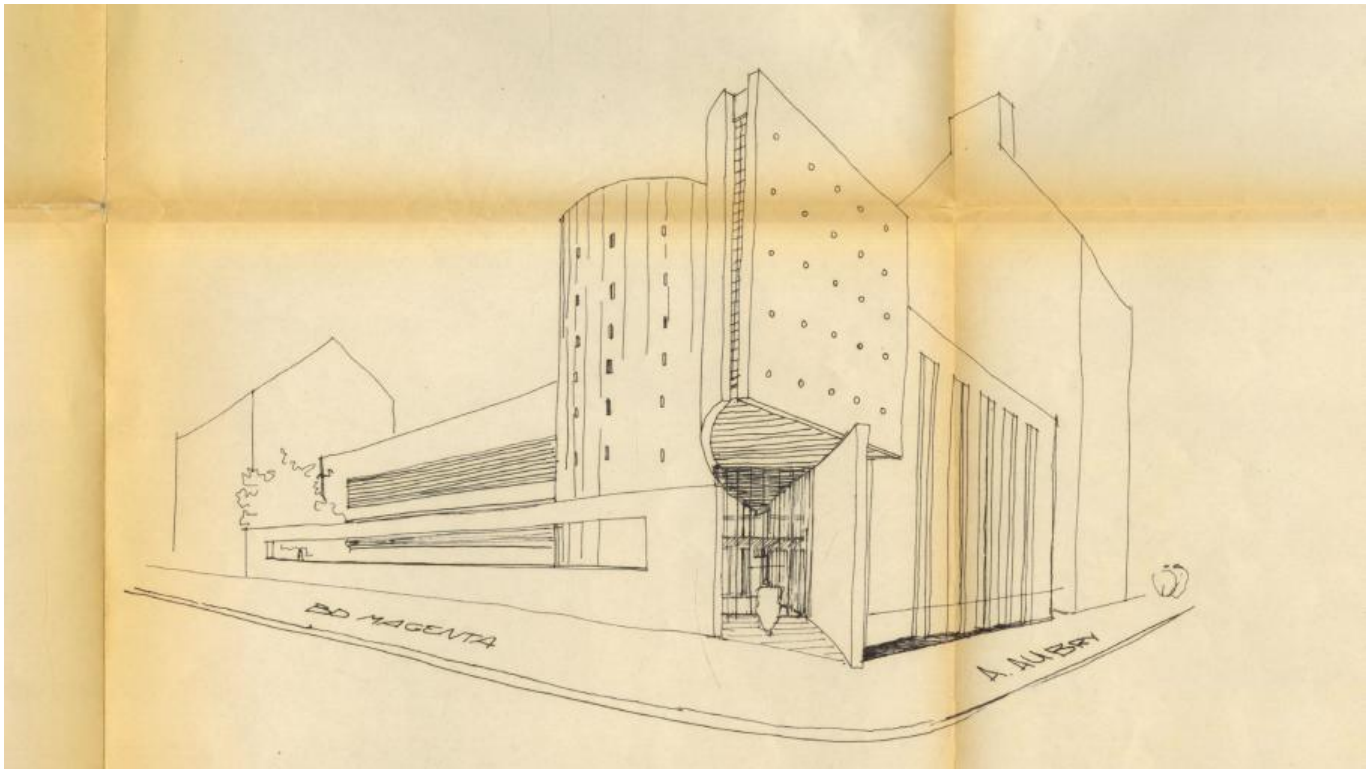

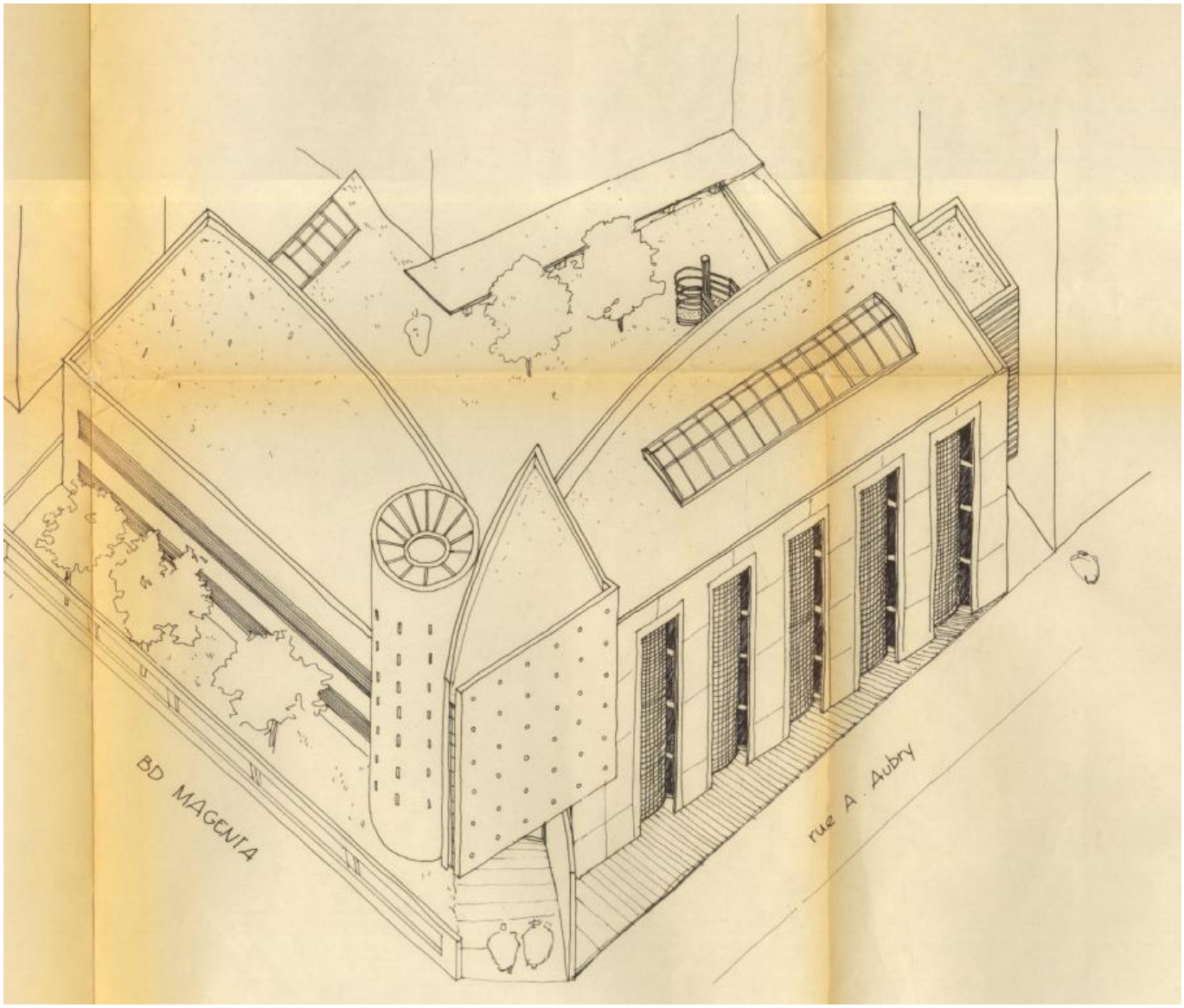

Dessins du projet
Source : Agence Perrin - Martin

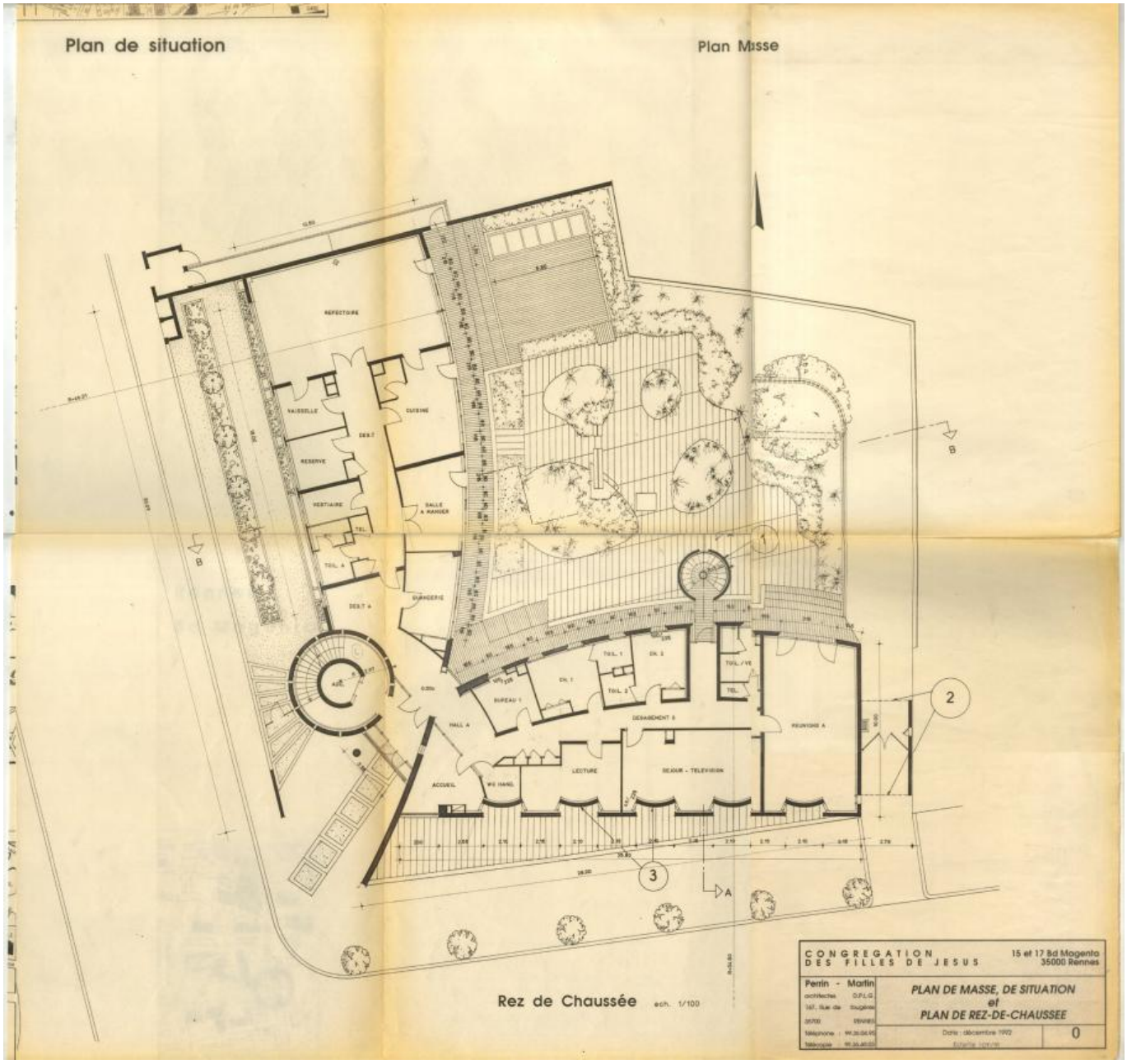

Plan Masse
Source : Agence Perrin - Martin

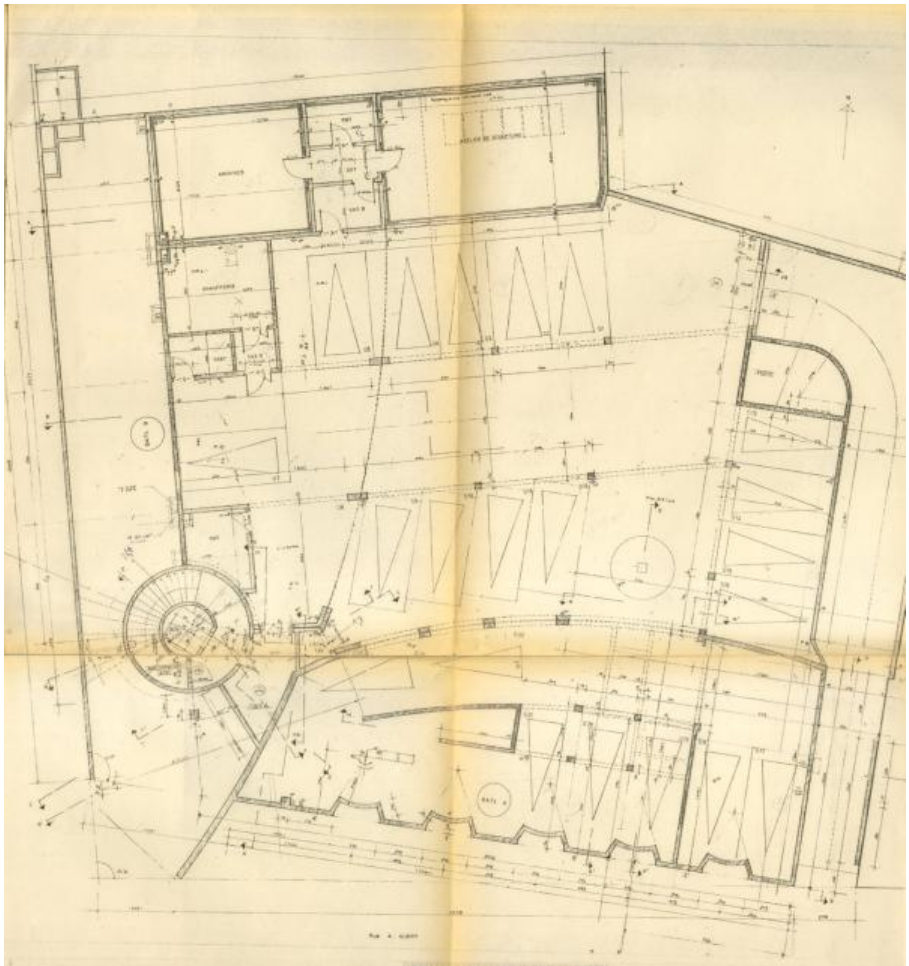

Plan de sous-sol

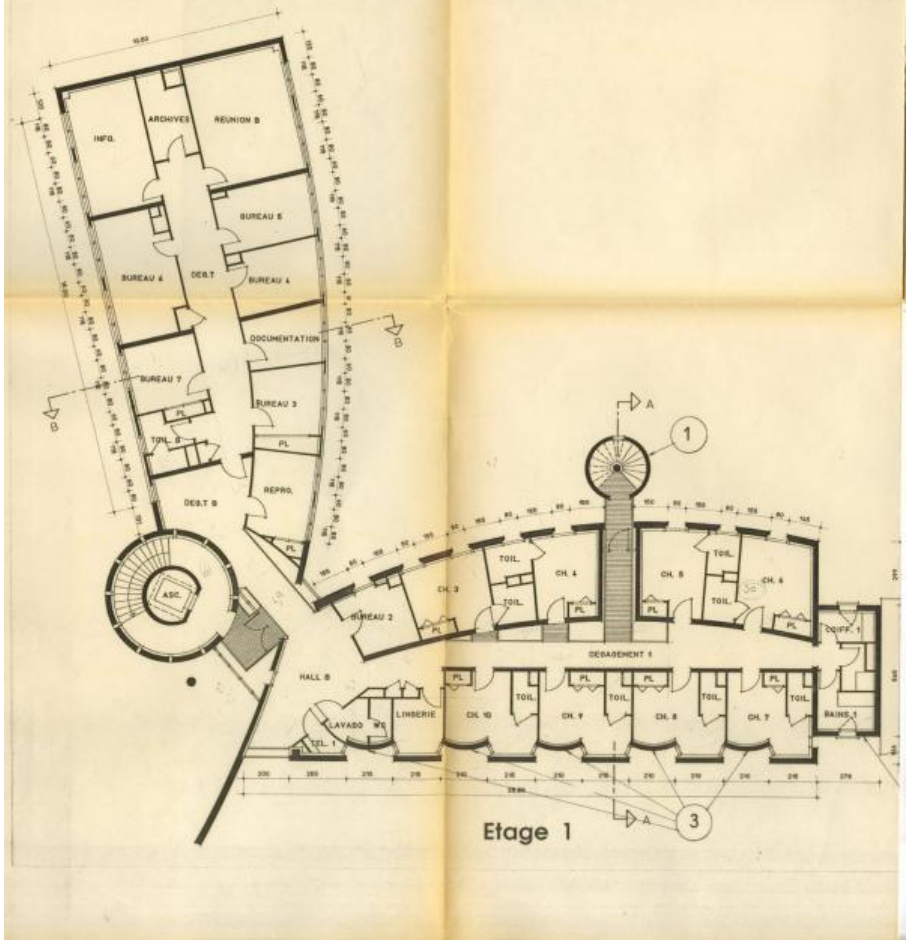

Etage 1

Plans du sous sol et du premier étage
Source : Agence Perrin - Martin

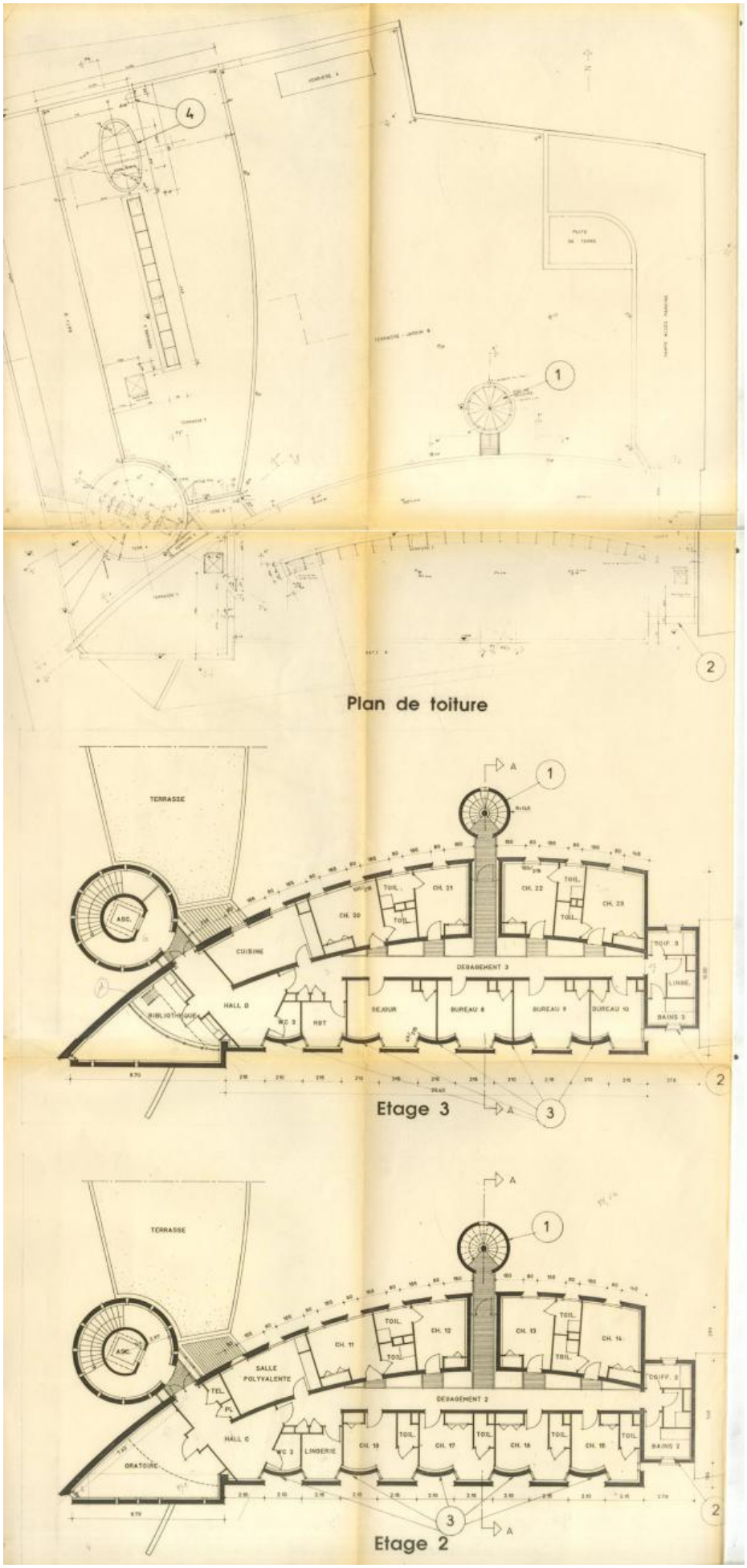

Plans de toiture, deuxième étage et toisième étage
Source : Agence Perrin - Martin

Patrimoine XXe siècle

Proposition de labellisation

Côtes d'Armor (22)

Commune du FŒIL (22800)

Mairie du Fœil

DRAC Bretagne – ENSAB Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne) – 2016

Appellation (APPL) :

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

-

Localisation :

- Géolocalisation (COOR) (Lambert 93) : 68°30'66.90N, 2°62'85.66"O
- Adresse (ADRS) : Place de la Mairie, Le Fœil
- Plan de situation au 1/25000^{e} : en annexe
- Plan cadastral au 1/1000^{e} : en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : Feuille 000 B 01 Parcelles 70, 86

Datation :

- Siècle (SCLE) : Troisième quart XXe siècle
- Date (DATE) : 1992 (mise en service)

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maître d'Ouvrage : Mairie du Foeil
- Architecte : Michel Velly
- Paysagiste : Erwan Tymen
- Entreprise : nc

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Commune
- Gestionnaire : s.o.

Rédacteur : Benoit Carrié

Date de l'étude : Décembre 2016

Auteurs :

Maître d'Ouvrage : Commune du Foeil,
Architecte: Michel Velly
Paysagiste: Erwan Tymen
Entreprise: N.C.

Localisation :

Le territoire de la commune du Foeil enserre de près la petite ville de Quintin sur la moitié de son pourtour et en constitue une zone d'expansion naturelle. A l'habitat diffus hérité de son passé rural est venu s'agréger un tissu pavillonnaire ; une population urbaine côtoie ici une population d'agriculteurs. Le choix de la modernité est ainsi celui d'une population habituée à disposer des équipements qu'offre la ville et celle d'agriculteurs soucieux d'efficacité et au fait des évolutions scientifiques et technologiques.

Au Foeil, à l'inverse des pratiques habituelles, c'est l'église qui à la fin de 19^{e} siècle est déplacée de quelques dizaines de mètres pour laisser place au cimetière, qui forme pour la mairie un surprenant vis-à-vis. Au début des années 80, la commune confie à Michel Velly et à son associé Jean-Yves Philippe la construction, au-dessus de celle-ci, du centre d'animation, qui confirme la centralité du village. Avec cette première réalisation, Michel Velly qui a la confiance des édiles va pouvoir proposer une solution là encore inhabituelle au problème de l'adaptation de la mairie aux nouvelles exigences fonctionnelles : la démolition-reconstruction sur le site même de la mairie.

Un carrefour, un terrain vide faisant face au cimetière, quelques maisons basses, telle est donc la situation urbaine héritée, peu propice à une démonstration monumentale, qui va mener Michel Velly à travailler sur l'effacement et la mise en scène des arrière-plans, la colline boisée et l'ouverture sur le grand paysage.

Programme:

Le programme lui-même n'invite pas à la monumentalité : le secrétariat-accueil, le bureau du maire avec une petite salle de travail attenante et la salle du conseil. Pourtant à partir de ces données très prosaïques, l'architecte parvient à donner une ampleur considérable à sa proposition tout en s'accordant à l'échelle modeste du bâti environnant. S'appuyant sur les tracés orthonormés déjà mis en place sur le centre d'animation, il dessine une vaste composition qui met la nouvelle mairie au cœur d'un dispositif contrasté : le flanc boisé de la colline est parcouru par un escalier rectiligne qui rattache désormais le centre d'animation au centre du village, tandis que le carrefour et les chétifs espaces verts qui le bordaient sont transformés en un vaste parvis qui s'affranchit des marquages routiers et invite à des usages plus riches socialement. Très minéral et dépouillé, ce lieu que l'on découvre avec étonnement une fois franchi de part et d'autre un resserrement du bâti, invite à se concentrer sur la vue emblématique du long volume de granite adossé au flanc de la colline : la pierre se confond ici avec la roche dont les joints évoquent les lignes de fracture, la façade prend des allures de front de taille que l'orifice d'une galerie nous invite à pénétrer. Mais, comme dans les paysages de carrière, cette rudesse minérale est en tension avec la vigueur de la nature, domestiquée dans le massif soigneusement taillé qui accompagne au premier plan les horizontales de la façade, exubérante en arrière-plan où jaillissent des bouquets d'arbre ancestraux.

Mieux vaut ici laisser la parole aux belles photos de Michel Denancé et aux subtilités du texte de Daniel Le Couédic qui accompagne la présentation du projet dans le guide "Bretagne xx^{ème}, un siècle d'architecture" :

" Le Fœil est une commune éparpillée en bordure de Penthièvre, arrachée progressivement aux paroisses ancestrales de Bohl Kintin, Sainr-Thurian et Saint-Donan. Très excentré, son modeste bourg se tapit à l'écart de l'ancienne voie de Cohiniac à Quintin, qui raye son territoire. Il accroche à une forte pente son effilochure conclue par un carrefour, qui éclate aux divers horizons d'une campagne cloisonnée. Nulle place n'accueillait et ne retenait ici, ce qui préoccupa Michel Velly lorsqu'il eut à édifier la nouvelle mairie, dix ans après avoir construit le centre d'animation au flanc du vallonnement, qui domine ce chétif chef-lieu communal. Faute d'espace constitué, il proposa de tailler la colline pour y aménager en creux une manière de cirque partiellement bordé par la longue façade incurvée du nouvel édifice, qu'il imaginait troglodytique. Vint alors le doute. Velly pressentit que cette architecture et cette arène allaient dévorer le bourg. Quelques Jours plus tard naquit le projet, dont nous voyons maintenant l'heureuse concrétisation. Certes, la colline fut à nouveau repoussée, mais à la mesure de l'édifice projeté, conçu comme un bloc erratique échoué dans une anse, au pied de l'escarpement où se dessine la silhouette dentelée du centre d'animation. Une sente en provient ; elle aboute quelques dalles, puis une volée d'escalier qui incise la mairie et la transperce enfin en prenant garde toutefois de ne pas contrarier la parfaite ordonnance de la composition : trois carrés pour le plan, dix pour la roide élévation principale au fin calepinage issu des minces dalles de granit, qui revêtent toute la bâtisse. Seule l'échancrure où l'entrée se loge adoucit un maintien, qui exprime fortement l'édilité et tire un surcroît de distinction d'une suite de détails parfaitement réglés. À l'approche, les menuiseries d'acier inox offrent leur miroir au gris de la pierre de Plounévez-Quintin, tandis qu'en intérieur le noir dispute au blanc un peu de sa lumière dans un savant contraste. Mais alentour ? Presque rien ; un accotement, une sorte de trottoir faite de très grandes dalles de béton, prélude a deux parterres-sentinelles et ultimo à ce qu'aucun mot ne désigne : un devant, qui a son à-côté er forme avec lui, ce qu'il faut peut-être appeler un placitre en référence à cette vague esplanade accommodatrice des vieilles chapelles, sans claire limite. Au Fœil, un tel lieu existe désormais, ouvert, avalant sans manière circulation, stationnement, déambulation. Un lieu sans échelle qu'on sache mesurer, mais qui actualise l'histoire indécise de ce bourg étonné de sa propre audace."

Etat sanitaire visuel et situation de l'édifice :

Une réalisation aussi radicale, tant dans la démarche que dans la forme, ne pouvait manquer de créer, dans une petite communauté villageoise où les relations personnelles comptent autant que les mouvements d'idée, quelques polémiques dont les échos sont aujourd'hui atténués. L'édifice remplit son rôle et tout le monde s'y est accoutumé. Toutefois de certaines qualités en ont été altérées au fil des interventions d'entretien : les minces profils en inox dont la trame poursuivait celle des joints ouverts de la maçonnerie ont laissé place à des profils plus épais et surtout l'alignement d'un matériau à l'autre a été perdu. L'ambiance épurée des murs noirs jouant avec la couleur chaleureuse des boiseries et les prises de lumière ponctuelles en toiture a paru un peu austère aux usagers et une tonalité blanche a présidé au réaménagement de l'accueil. Le dispositif d'entrée a également été modifié pour orienter le visiteur vers l'accueil, ainsi que le couloir central et son plafond prenant jour sur le toit terrasse. Mais le bureau du maire et la grande salle du conseil n'ont connu aucune modification.

Le rapport au paysage a conservé toutes ses qualités : les bouquets d'arbre qui forment l'arrière-plan n'ont pas souffert lors de l'aménagement de la partie haute du coteau. Les haies en avant plan ont

pris leur ampleur et, soigneusement taillées, jouent parfaitement leur rôle dans la composition de la façade.

D'autres échéances attendent le bâtiment, notamment la restauration des parties dégradées des façades, heureusement limitées au passage de l'escalier, mais aussi l'entretien courant comme celui de la couverture également en dalles de granit.

Conclusions :

Dans l'ouvrage "*Bretagne XX^{ème} Un siècle d'Architectures*", rédigé voici quinze ans, Daniel Le Couédic nous avertit "*La brève chronique que nous avons esquissée dans cette introduction a été interrompue au seuil des années quatre-vingts. C'est qu'alors le critique doit prendre le relais de l'historien : le matériau est récent, souvent encore gorgé des polémiques qui accompagnèrent sa mise en œuvre (…) l'ouvrage [le guide] saute allègrement l'écueil pour une raison fort simple : il n'ambitionne nullement de pointer les édifices qui à eux seuls permettraient d'interpréter le siècle en partance.*"

Peut-être est-il temps aujourd'hui, au regard des qualités de l'édifice et de la fragilité qui en est le prix, de prendre plus fermement position et de considérer que l'étape du label, sorte de purgatoire permettant de prendre le recul nécessaire, pourrait ici laisser la place à un classement.

Les facteurs qui militent pour son inscription comme un jalon dans l'histoire de l'architecture sont d'une part le rôle qu'a joué Michel Velly dans l'émergence d'une modernité radicale mais ancrée dans un contexte territorial, d'autre part l'apogée que représente cette œuvre dans la carrière de l'architecte.

L'actualité récente, le choix du jury du prix Pritzker 2017 et sa motivation, vient souligner la fécondité de la voie où il s'est engagé voici 25 ans.

"*Nous vivons dans un monde globalisé où nous devons compter sur des influences internationales, le commerce, la discussion, les transactions, etc. Mais de plus en plus de gens craignent qu'en raison de cette influence internationale ... nous ne perdions nos valeurs locales, notre art local, et nos coutumes locales ... Rafael Aranda, Carme Pigem et Ramon Vilalta nous disent qu'il peut être possible d'avoir les deux. Ils nous aident à voir, d'une manière plus belle et poétique, que la réponse à la question n'est pas dans une alternative binaire et que nous pouvons, du moins dans l'architecture, aspirer à avoir à la fois nos racines fermement en place et nos bras tendus vers le reste du monde.*"

C'est cette voie que, avec d'autres de par le monde, Michel Velly a contribué à ouvrir, celle d'une modernité qui emprunte aux matériaux, aux savoir-faire, aux paysages naturels ou façonnés les éléments d'une poétique qui dépasse enfin les impasses du style international et celles d'un régionalisme desséchant.

Bibliographie :

Ouvrages consultés

Dieudonné Patrick (sous la direction de), Bonnet Philippe, Le Couédic Daniel, *Bretagne xx^{ème}, un siècle d'architecture*, Rennes, Terre de Brume AMAB22 , 2002, p 232-233

Le Couédic Daniel, Michel Velly Gros plan10, catalogue d'exposition, I.F.A., Paris, octobre-novembre 1991 et Maison de l'Architecture de Rennes, Pandora,1991, p 20-23, 42-43, 59

Bonnet Philippe et Le Couédic Daniel, *Architecture en Bretagne au XXème* siècle, Editions Quimper, Palantines 2004 , p 307

Le Couédic Daniel, Prix Architecture de Bretagne 1992-2012: l'architecture aurait donc un prix, Rennes, Maison de l'Architecture de Bretagne, 2012, p18, 34.

Maison de l'architecture de Bretagne, Prix Architecture Bretagne 1994 Rennes Maison de l'Architecture de Bretagne, 1995 p 13

Premel Gérard (sous la direction de) , Les paradoxes d'une relation duelle, Architecture et identité régionale, me paradoxe breton: Actes du colloque. Saint Brieuc Avril 1993. Paris: Institut culturel de Bretagne. 1995 p 19, 67.

Isner Jean-Luc , Mairies en représentation, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, n°4737, 9 Sept.1994, p 31, 32.

Bonne pêche: prix Architecture Bretagne 1994, D'Architecture, n°51, Dec. 1994, p 14-15

Equipements, Le Moniteur architecture, n°57, Déc 1994, p 47-49

Références 95. Bâtiments publics, Techniques et Architecture, n°417, Janv. 1995, p 80-89.

Sites internet

Le Couédic Daniel, Une architecture sous influence, Communications N°1 année 2005
http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2005_num_77_1_2262

Table des illustrations :

Cahier des illustrations en annexe

Cahier des illustrations

Mairie Du Foeil

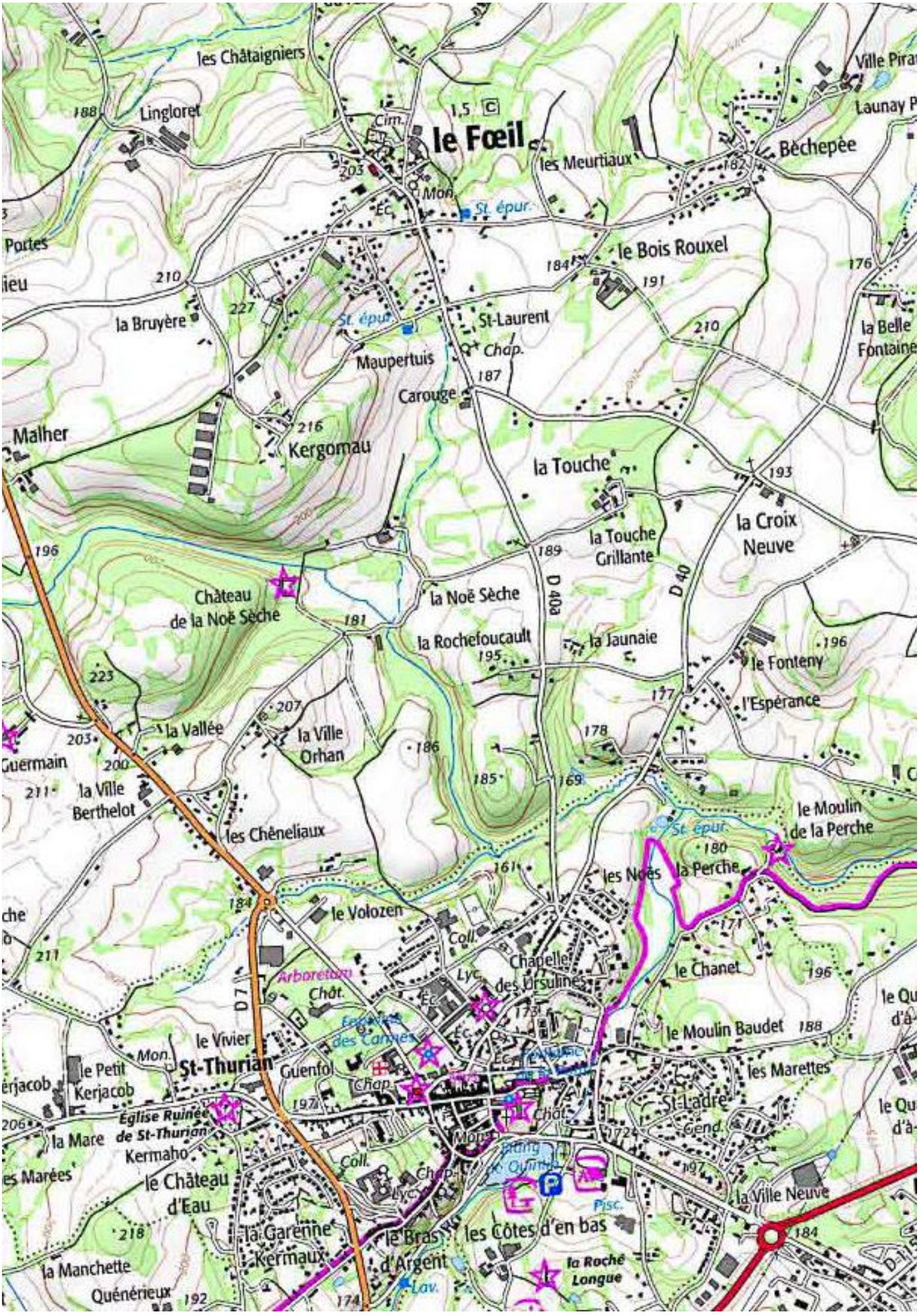

Illustration 1. Plan de situation 1/25 000, © Géoportail IGN

Département :
COTES D ARMOR

Commune :
LE FOEIL

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 22/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Saint-Brieuc
4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022
22022 St Brieuc Cedex 1
tél. 02.96.01.42.42 -fax
cdif.saint-brieuc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

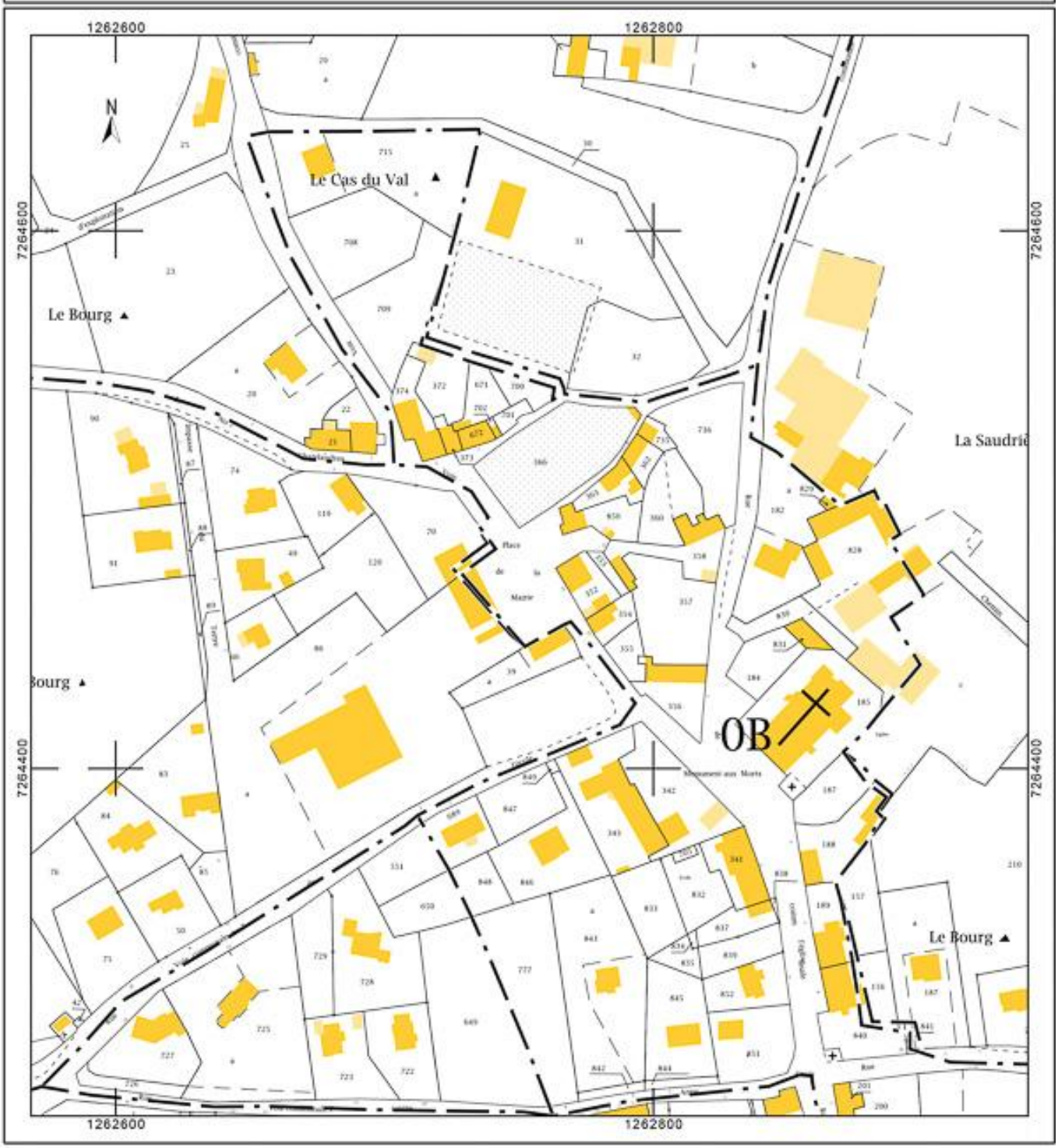

Illustration 2. Plan cadastral 1/2 000, © Cadastre.gouv

Illustration 3. Situation urbaine du centre bourg actuelle, © Géoportail IGN

Illustration 4. Le Foeil au début du siècle, Carte postale, © Ad 22

Illustration 5. Vue aérienne de la mairie dans l'environnement urbain, © Géoportail 2017

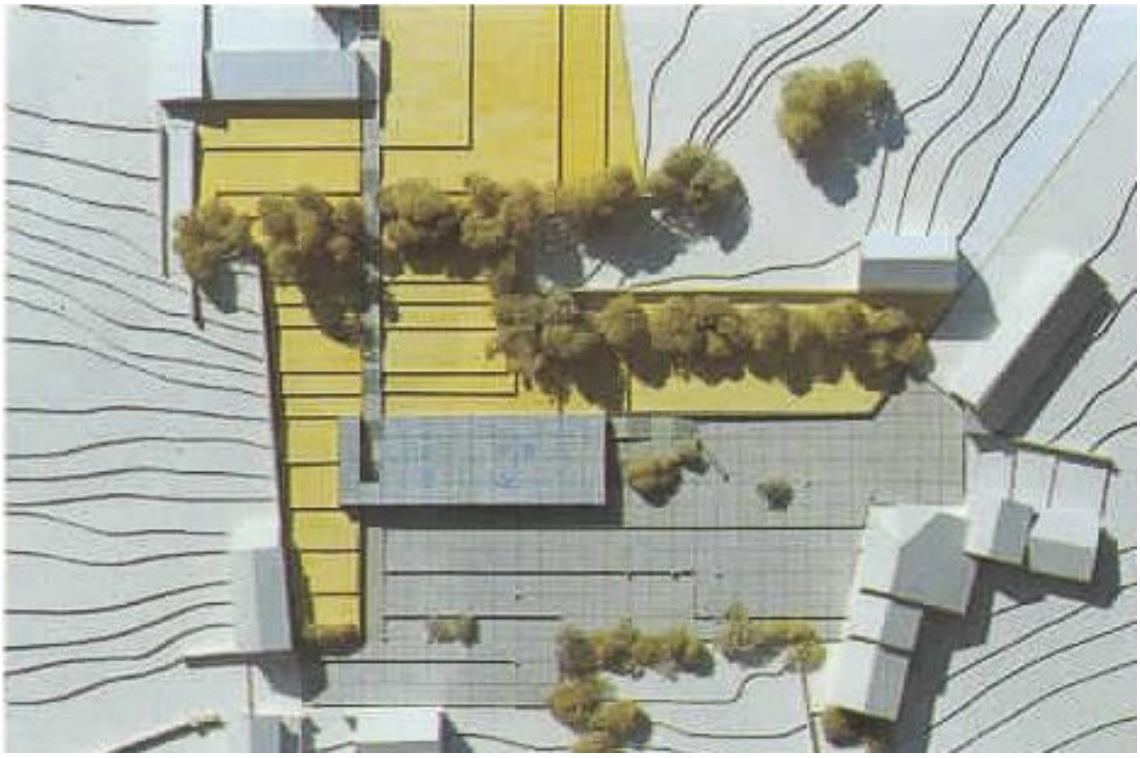

Illustration 6. Plan dmasse, © Michel Velly

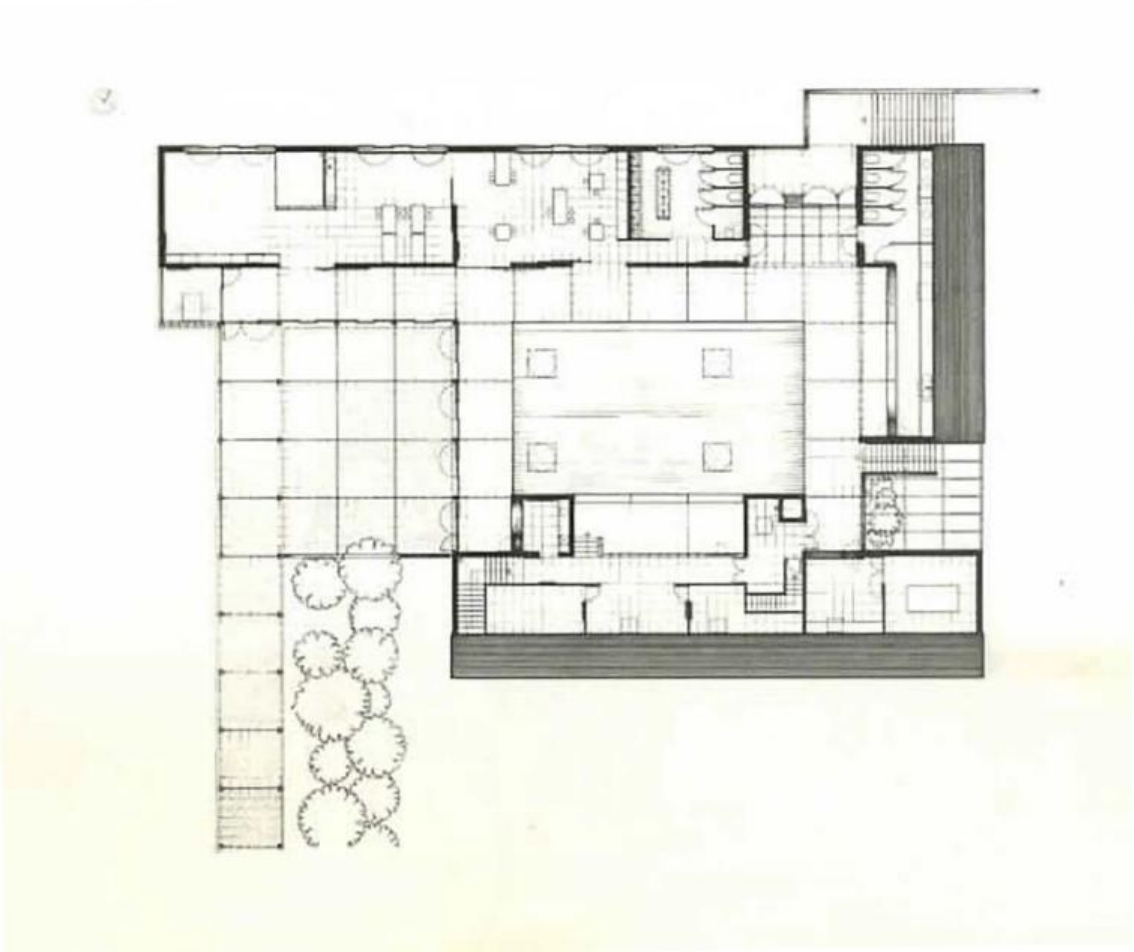

Illustration 7. Le centre d'animation - plan étage, © Michel Velly

Illustration 8. Le Centre d'animation 2016 ©Benoit Carrié

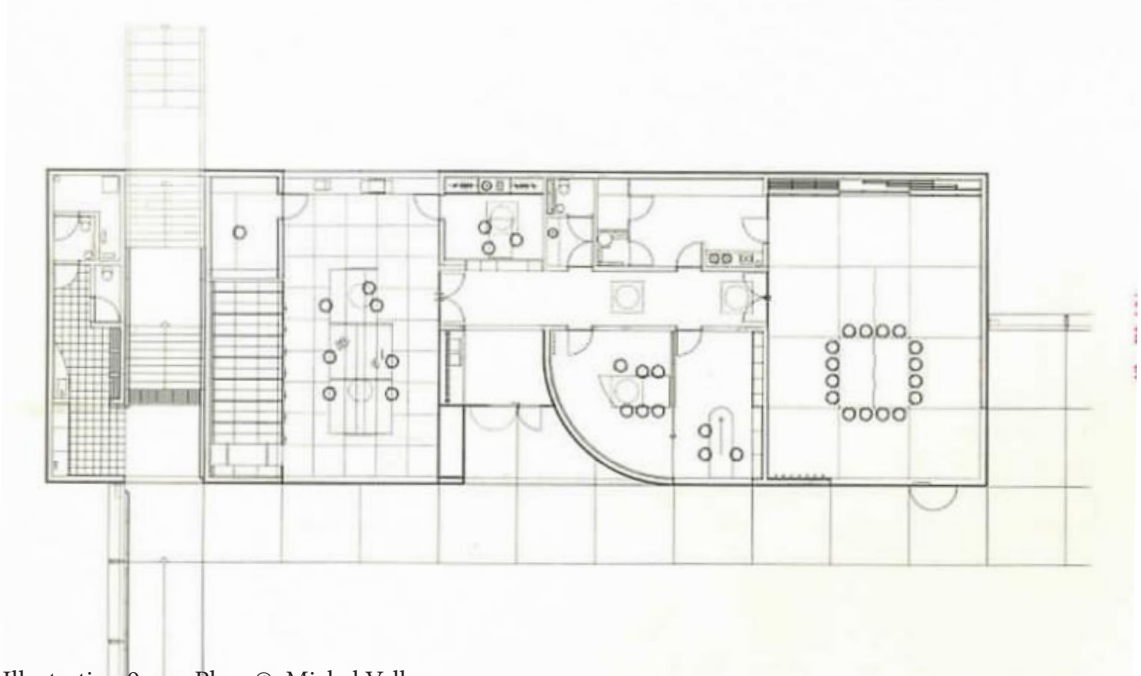

Illustration 9. Plan, © Michel Velly

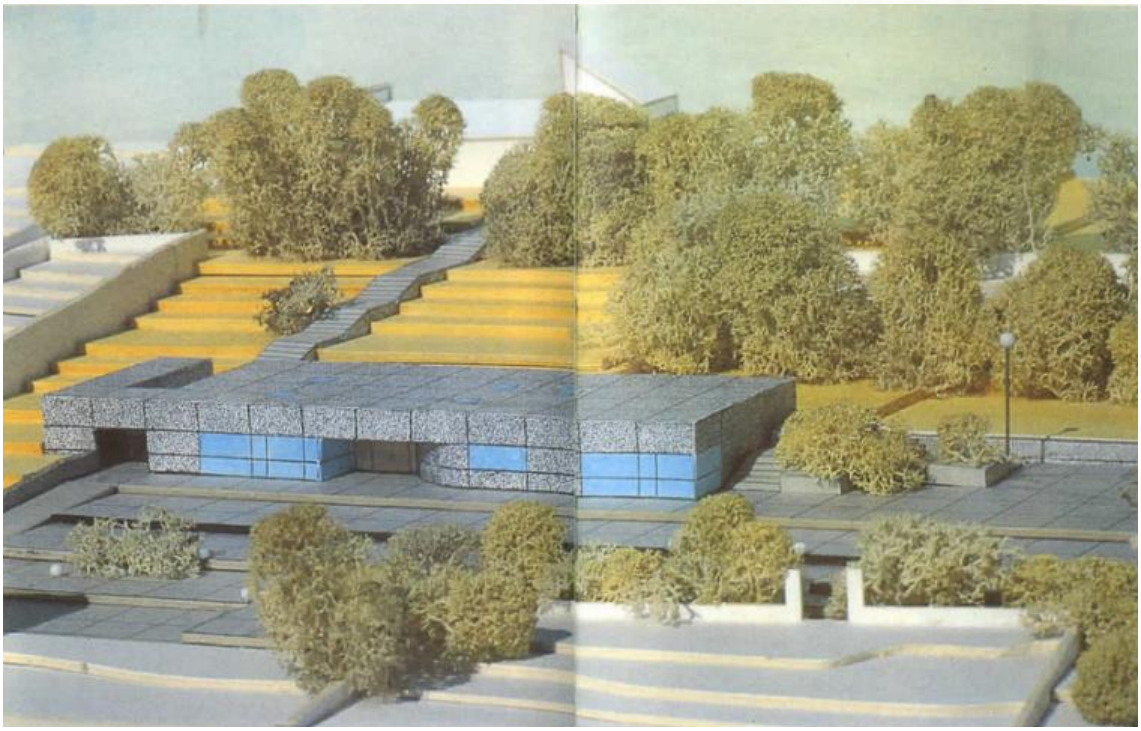

Illustration 11. Maquette © Michel Velly

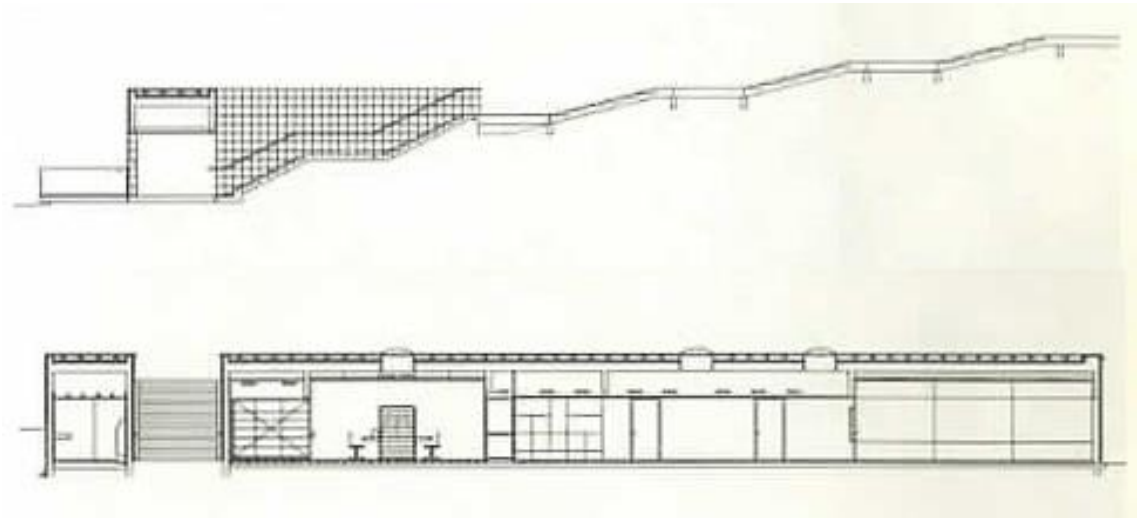

Illustration 10. Coupes longitudinale et transversale © Michel Velly

Illustration 12. L'esplanade depuis l'église © Michel Denancé

Illustration 13. La façade sur l'esplanade © Michel Denancé

Illustration 14. Le retrait de l'entrée © Michel Denancé

Illustration 17. Vue vers l'église © Michel Denancé

Illustration 16. La descente depuis le Centre d'animation © Michel Denancé

Illustration 15. Vue vers la campagne © Michel Denancé

Illustration 18. La salle du conseil, © Michel Denancé

Illustration 19. La salle du conseil depuis la circulation, © Michel Denancé

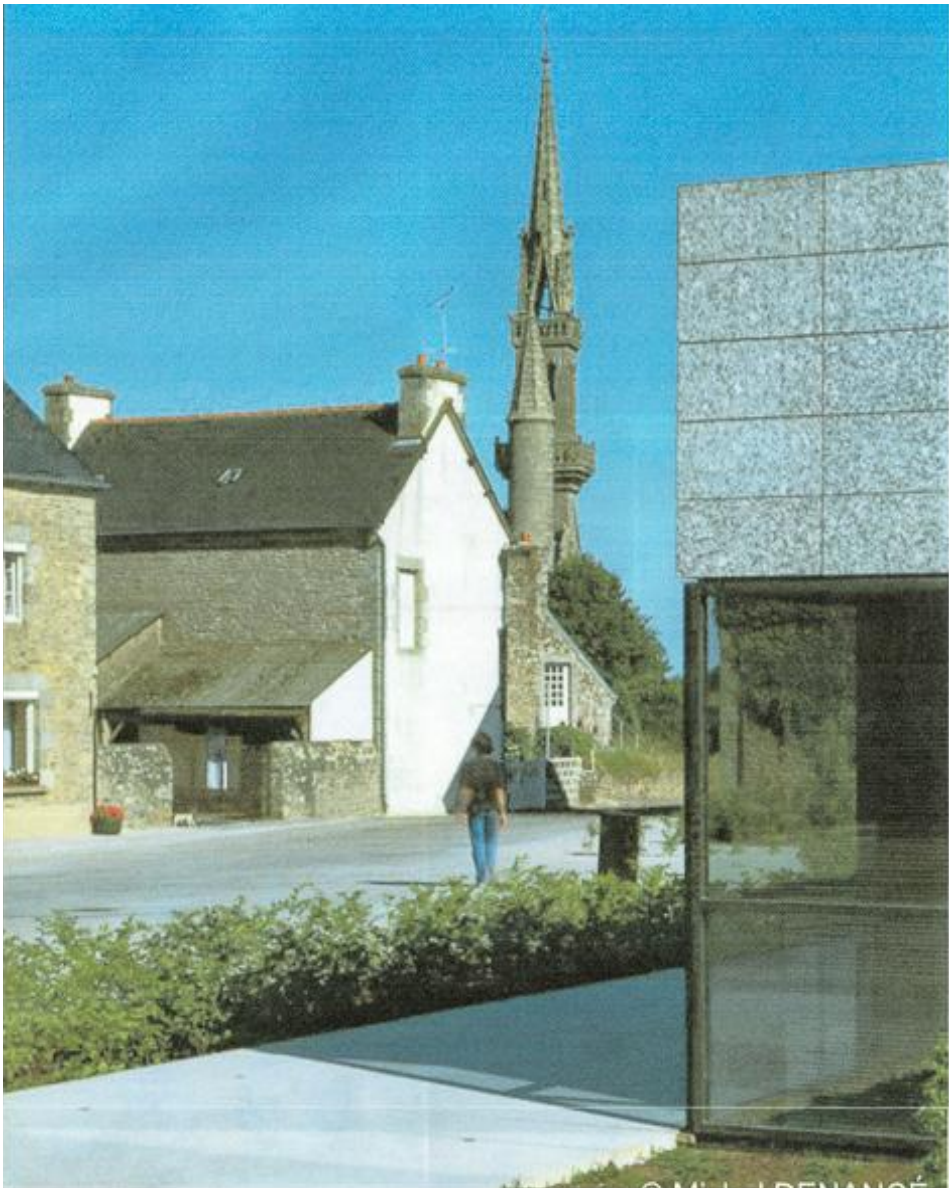

Illustration 20. La mairie et l'église, © Michel Denancé

Illustration 21. La façade et le parvis 2016 © Benoit Carrié

Illustration 22. Le retrait de l'entrée 2016 © Benoit Carrié

Illustration 23. Le retrait de l'entrée et l'accuieil 2016 © Benoit Carrié

Illustration 25. La descente vers le parvis 2016 © Benoit Carrié

Illustration 26. La façade endommagée sur l'escalier 2016 © Benoit Carrié

Illustration 24. L'espace arrière 2016 © Benoit Carrié

Illustration 27. La salle du Conseil vers l'esplanade 2016 © Benoit Carrié

Illustration 28. La salle du Conseil et la grande table de réunion © Benoit Carrié

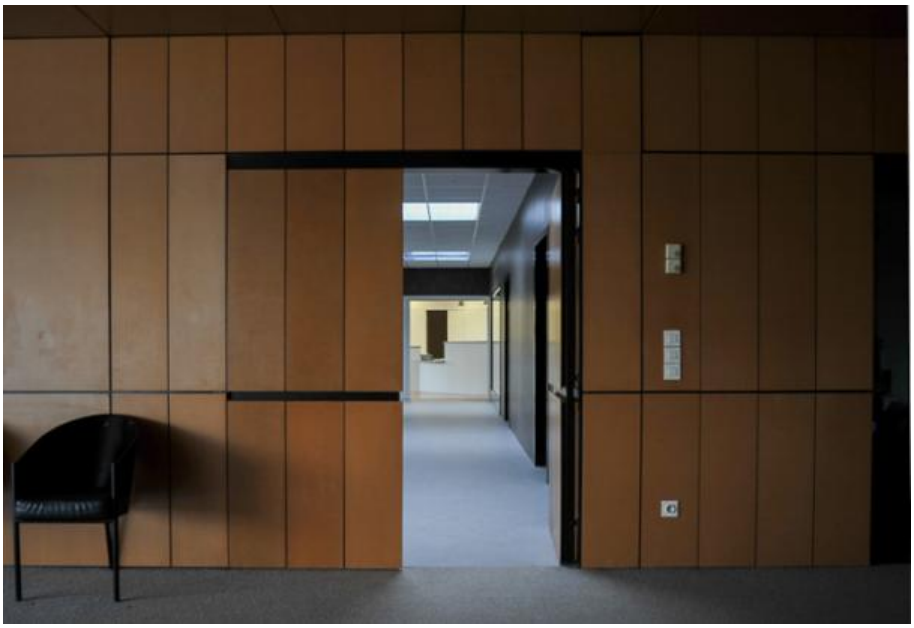

Illustration 29. La circulation depuis la salle de réunion 2016 © Benoit Carrié

Illustration 30. Le nouveau sas d'entrée 2016 © Benoit Carrié

Illustration 32. L'accueil réaménagé 2016 © Benoit Carrié

Illustration 31. Le bureau du maire 2016 © Benoit Carrié

Illustration 34. la grande table de réunion détail, © Benoit Carrié

Illustration 33. La carte de la commune dans le hall oeuvre de Antoine Gilliot et Nathalie Massenet © Benoit Carrié

Illustration 35. Vue vers l'église © Benoit Carrié

Illustration 36. Vue vers la campagne, © Benoit Carrié

Illustration 37. La descente vers le parvis, © Benoit Carié

Illustration 38. Le parc surplombant la mairie © Benoit Carié

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Côtes-d'Armor (22)

Plémet (22210)

Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Bodiffé (ancien sanatorium de Bodiffé)

Appellation (APPL) : Sanatorium de Bodiffé ; Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Bodiffé

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- sanatorium
- édifice hospitalier

Localisation :

- Géolocalisation : 48°10'15.1"N 2°35'52.7"W
- Adresse (ADRS) : Centre Hospitalier de Bretagne, Bodiffé, 22210 Plémet
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : OF 208, 211, 1645

Datation :

- (SCLE) 2e quart du 20e siècle ; 4e quart du 20e siècle
- (DATA)

- 19 octobre 1929 : arrêté du préfet Gaston Touzet déclarant d'utilité publique l'acquisition de la propriété dite « Château de Bodiffé » appartenant aux époux Fauquemont.
- 22 octobre 1929 : réalisation de la vente de la propriété des époux Fauquemont devant maître Bellec, notaire à Plémet, en présence du préfet.
- 13 juillet 1930 : le Ministre de la Santé, Charles Daniélou, approuve les plans et devis des sanatoriums de « Bel-Air » et de « Bodiffé ».
- Janvier 1931 : début des travaux
- 10 juillet 1933 : ouverture à titre provisoire de l'établissement de Bodiffé.
- 10 septembre 1933 : inauguration du sanatorium sous la présidence du Ministre de la Santé, Charles Daniélou.
- 1er février 1934 : ouverture de l'établissement de Bel-Air.
- 29 octobre 1970 : le sanatorium de Plémet devient un établissement public autonome soumis à la loi hospitalière.
- Mai 1971 : fermeture de l'établissement de Bel-Air
- 2 avril 1973 : ouverture d'un Institut médico-éducatif à Bel-Air
- Octobre 1974 : demande de classement en « centre de cure et de soin » de l'établissement de Bodiffé par conseil d'administration du sanatorium de Plémet. L'établissement devient un centre de Pneumo-phtisiologie.
- Mars 1988 : l'établissement de Bodiffé est classé « centre de moyen séjour ».

- Janvier 1993 : le projet de restructuration en centre de rééducation fonctionnelle est approuvé en janvier 1993
- 1995 : début des travaux d'extension du centre (1ère tranche, tranche ferme)
- 1996 : début des travaux de restructuration (2e tranche, conditionnelle 1)
- 1997 : suite des travaux de restructuration (3e tranche, conditionnelle 2)
- 1er juin 1996 : le centre de rééducation de Plémet et le Centre hospitalier de Loudéac se réunissent pour former le Centre Hospitalier Intercommunal Plémet-Loudéac.
- 1998 : inauguration du nouveau centre de rééducation fonctionnelle
- 2015-2016 : travaux de restructuration du plateau technique et de la partie est de l'ancien sanatorium.

Acteurs d'origine (AUTR) :

Sanatorium

- Maîtrise d'ouvrage : Département des Côtes d'Armor
- Maîtrise d'œuvre : Paul Tournon et Louis Feine (architectes) ; Jean Guervilly (architecte).
- Entrepreneur : Yves Offret (Ploumogoar)

Centre de rééducation fonctionnelle :

- Maîtrise d'ouvrage : Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Plémet.
- Maîtrise d'œuvre : Jean Guervilly (architecte), agence F. Debulois, J. Guervilly et L. Dunet.
- Bureau de contrôle : CEP (Saint-Grégoire) ; BET Structure : Bati-structure (Rennes) ; BET Fluide : ETBI (Mordelles)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Centre Hospitalier Centre Bretagne

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : décembre 2016 - janvier 2017

Localisation :

Le sanatorium de Bodiffé, actuel centre de rééducation et de réhabilitation fonctionnelle de Bodiffé, se situe à Plémet, petite commune d'un peu plus de 3 000 habitants. Plémet est traversée par la nationale 164 qui relie Rennes à Châteaulin (Finistère) en passant par le centre Bretagne. La commune est à environ 13 km de Loudéac et 75 km de Rennes.

Le sanatorium fut construit dans le parc boisé d'un château, en pleine campagne. Le domaine s'étendait sur environ 400 m d'est en ouest et 1km du nord au sud. Le centre de rééducation se trouve aujourd'hui à la limite du territoire urbanisé de Plémet, à la frontière entre village et campagne. Le site est compris entre la route nationale (au sud), la rue de la Liberté qui mène au centre bourg (à l'ouest), la rue de Bodiffé (au nord) et le château autrefois inclus dans l'ensemble (à l'est). Un supermarché, la gendarmerie et le stade municipal sont implantés tout près du centre, au nord de celui-ci.

Programme :

Sanatorium :

Programme initial :

Un sanatorium pour tuberculeux pulmonaires.

Le site de Bodiffé doit pouvoir accueillir 115 lits : 96 en dortoirs (soit 16 chambres de 6 lits), 10 en chambres isolées payantes, 9 en chambres non payantes.

Le comité médical avait précisé que les galeries de cure devaient être placées devant les chambres des malades. (*Paul Tournon : architecte, 1881-1964*. Paris : D. Vincent, 1976, p. 151)

Programme réalisé : selon les plans reproduits dans l'ouvrage de Giorgio Pigaffeta et Antonella Mastrorilli, *Paul Tournon, le moderniste sage* (2004), le sanatorium comportait finalement 18 chambres-dortoirs de 6 lits, et non 16.

Centre de rééducation :

Programme réalisé : Restructuration et mise aux normes du bâtiment existant et réalisation d'un plateau technique. L'établissement doit pouvoir recevoir 70 lits au total au terme des travaux.

Surface : 6 400 m² Hors Œuvre Nette, dont 2 350 m² neufs et 4 050 m² réhabilités.

Programme actuel : L'établissement a connu d'importants travaux de restructuration en 2015-2016 : agrandissement des surfaces destinées aux exercices de rééducation, restructuration de la partie est de l'ancien bâtiment (aménagement d'un espace d'hospitalisation de jour et d'un atelier d'orthoprothèses)

Historique :

Cet historique est en grande partie issu d'un document rédigé par le docteur Luc Cavé[1], médecin exerçant au centre de rééducation fonctionnelle de Bodiffé, qui s'appuie notamment sur l'ouvrage d'André Grall, *Histoire de Plémet depuis la Révolution jusqu'en 1975*[2], un recueil de textes puisés dans les archives communales, paroissiales et départementales d'Ille-et-Vilaine. Ce document ne comporte malheureusement que peu d'informations sur l'intervention des architectes Louis Feine et Paul Tournon. L'historique des sanatoriums en général est principalement alimenté par les travaux de Philippe Grandvoinnet[3], architecte et historien de l'architecture.

Les sanatoriums sont des établissements destinés à accueillir des malades de la tuberculose. Leur invention est attribuée à l'allemand Hermann Brehmer. Le premier sanatorium ouvre en 1854 dans les montagnes de Silésie (en actuelle Pologne). En 1860 est créé le grand sanatorium international de Davos, près de Bâle en Suisse. Le premier sanatorium français est construit à Arcachon en 1880. Ces établissements sont réalisés grâce à des financements privés et sont conçus dans des styles éclectiques en vogue à la fin du 19e siècle. Ils sont luxueux, réservés aux classes les plus aisées de la population et ont objectif principal d'offrir repos, alimentation saine et air pur aux malades. L'identification en 1882 du germe tuberculeux par le médecin allemand Heinrich Koch et l'apparition de la radiologie en 1895 vont aider au diagnostic de la maladie. La lutte contre la tuberculose s'engage alors sur des concepts davantage rationnels.

Au début du 20e siècle, la France accuse un retard considérable dans la prise en charge de la tuberculose par rapport à ses voisins, notamment la Suisse et l'Allemagne qui construisent massivement des sanatoriums depuis les années 1880. En Allemagne, on compte près de 13 000 lits pour 60 sanatoriums au début du 20e siècle, contre 6 en France. Le gouvernement se contente encore de préconiser des mesures de prophylaxie pour tenter d'endiguer la propagation de la maladie. On constate que les classes sociales les plus pauvres sont les plus touchées par la tuberculose dont on fait une maladie sociale. Le manque d'air, de lumière, la surpopulation et la promiscuité sont identifiés comme étant les principales causes de l'infection. Un règlement sanitaire issu des théories hygiénistes développées à cette période est adopté à Laurenan en 1903. Cet accord, préconise des mesures d'hygiène concernant notamment l'éclairage, la ventilation et les dimensions des logements. En 1904, le Congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation qui se tient à Paris promeut une architecture s'inspirant du modèle hospitalier et des sanatoriums.

[1] CAVE Luc. Du Sanatorium d Bodiffé au centre de rééducation de Plémet. Loudéac : Imprimerie du centre, 1998.
[2] GRALL André. Histoire de Plémet depuis la révolution jusqu'en 1975. Amicale Laïque Plémet. 1993.

[3] GRANVOINNET Philippe. *Architecture thérapeutique : histoire des sanatoriums en France (1900-1945)*. [S. l.] : MétisPresses , 2014. 347 p. et GRANVOINNET Philippe, « Une architecture thérapeutique : les ambitions du programme sanatorial français de 1919 », *FabricA : travaux d'histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines*, n°2, oct. 2008, p. 50-67

Un programme de construction de sanatoriums populaires est néanmoins lancé en parallèle afin d'isoler les contagieux. En 1901, Albert Calmette crée le premier dispensaire antituberculeux à Lille. En 1903, Léonie Chaptal fonde « l'œuvre des tuberculeux adultes » à Paris. A partir de 1913, la « mission américaine de la préservation contre la tuberculose » de la fondation Rockefeller s'implante en France et contribue activement au développement des dispensaires. En 1922, la fondation Rockefeller transfère ses services au « comité national de défense contre la tuberculose ».

Ces initiatives vont être freinées par l'éclatement de la Première Guerre mondiale et la tuberculose connaît une recrudescence. Près de 70 000 militaires sont réformés pour cause de tuberculose au cours de 18 premiers mois du conflit. De nouvelles mesures sont toutefois prises pendant la guerre. La loi du 18 octobre 1915 institue les comités départementaux d'assistance aux anciens militaires tuberculeux. Ils ont pour but d'assurer leur placement dans des stations sanitaires créées hâtivement à cet effet et aménagées dans des bâtiments existants. La capacité d'hospitalisation des tuberculeux est alors triplée. Le 15 avril 1916, la loi Léon Bourgeois, obligeant les départements à créer des dispensaires antituberculeux et à y rattacher des infirmières spécialisées, est votée. Ces dernières étant mobilisées dans les hôpitaux militaires, la loi ne sera réellement mise en application qu'à la fin du conflit. Cette loi est complétée par le rapport d'André Honnorat de la chambre des députés en 1917, puis par la loi du 7 septembre 1919 instituant des sanatoriums spécialement destinés au traitement de la tuberculose. Ce texte implique que :

> *« Les départements qui ne possèdent pas de sanatoriums où puissent être hospitalisés par leurs soins les tuberculeux relevant du service départemental de l'assistance médicale gratuite seront tenus, dans un délai de cinq ans […] d'assurer cette hospitalisation en passant un traité à cet effet avec un sanatorium public, ou, à défaut, avec un sanatorium privé. »* (HOMMEY Joseph. *Lutte contre la tuberculose, application de la loi du 7 septembre 1919*. 1922)

En 1917, avant l'entrée en vigueur de la loi, on recense en France 12 sanatoriums totalisant 1162 lits. 15 ans plus tard, on en compte 52 765, soit presque 3 500 lits créés par an entre 1920 et 1935. Ces mesures permettent aux plus modestes de bénéficier de soins et témoignent du volontarisme de l'État dans la gestion de cette grave crise sanitaire.

Le traitement de la tuberculose, dont on ne connaissait pas le remède, passe alors par trois axes principaux : l'air, le repos et l'alimentation. La base du traitement de la maladie est la cure d'air. L'architecture des sanatoriums va répondre directement à cette pratique en *« [mettant] en espaces les principes hygiénistes»*. (NAMIAS Olivier, « Quel avenir pour les sanatoriums européens ? », *Archiscopie*, n° 47, févr. 2005, p. 21). Devant l'impuissance à soigner la maladie par la médecine, les sanatoriums sont considérés comme l'instrument principal du traitement. En ressort un type d'architecture caractéristique riche en innovations techniques et architecturales, caractérisée par

l'orientation des bâtiments et le rapport des chambres aux galeries de cure ou aux équipement techniques et chirurgicaux. On parle alors « d'architecture thérapeutique ».
Le taux de mortalité lié à la tuberculose en Bretagne est considérable. En 1930, Il est de 275 pour 100 000 habitants en Ille-et-Vilaine, 283 dans Côtes-du-Nord, 289 en Loire-Inférieure, 297 dans le Morbihan et 320 dans le Finistère (contre 136 en moyenne pour l'ensemble du territoire français).
En 1919, le sanatorium de Mindin est créé à Saint-Brévin les Pins (actuelle Loire-Atlantique). Le littoral breton compte alors plusieurs centres de cure en climat marin privés, édifiés sur le concept de l'établissement créé par le docteur Lhote à Saint-Malo en 1850. Suite aux lois Bourgeois et Honnorat, certains de ces centres vont être assimilés aux sanatoriums publics et bénéficier de subventions de L'État, comme Pen-Bron (centre créé en 1887 à la Turballe en Loire-Atlantique), Rockroum (créé en 1899 à Roscoff dans le Finistère) et Kerpape (créé en 1918 à Ploemeur dans le Morbihan). Le département des Côtes-d'Armor reste lui assez mal équipé, avec seulement 105 lits en «services hospitaliers d'isolement ». En 1922, « l'œuvre antituberculeuse des Côtes-du-Nord » fait construire le préventorium hélio-marin de Saint-Laurent à Plérin (1923-1938, Jean Fauny architecte) et le sanatorium de Trestel à Trévou-Tréguinec (1936, Jean Fauny architecte) destiné à soigner la tuberculose « ostéo-articulaires ».

Dans les années 1930, le centre Bretagne est moins pourvu de ce type d'établissement que la côte. Le milieu rural est pourtant particulièrement touché par la tuberculose. Afin de palier ce déséquilibre, le docteur Chambrin, vice-président du Conseil Général, maire de Plancoët et médecin-chef de l'hôpital des Trois-Croix à Rennes, initie le projet de construction d'un sanatorium destiné aux malades atteints de tuberculose pulmonaire *« sur un site boisé assez retiré de la mer ».*On supposait alors que le climat marin est mieux adapté à la tuberculose ostéo-articulaire et que le climat rural est mieux adapté à la tuberculose pleuro-pulmonaire. Le Conseil général décide le 14 mai 1929 d'étudier le projet de création d'un deuxième sanatorium en Côtes-du-Nord. Le docteur Chambrin rédige alors un rapport pouvant être considéré comme le véritable acte fondateur du sanatorium de Plémet. Ce rapport repose sur un argumentaire dont se dégagent trois points principaux :

- équiper un département très touché par maladie en soin anti-tuberculose, en complément des dispensaires, du préventorium de Saint-Laurent à Trestel et du sanatorium de Trestel à Trevou-Tréguinec.
- Permettre de faire bénéficier les malades du climat breton qu'il juge favorable à la guérison.
- Préférer le format « sanatorium » à « hopital-sanatorium » pour faciliter l'octroi des subventions de L'État et donner plus de liberté dans la fixation des prix de journée de malades.

Deux propriétés sont alors retenues parmi plusieurs sites prospectés pour l'implantation du sanatorium : le château de Coatlio à Ploubezren près de Lannion, et le château de Bodiffé à Plémet,

près de Loudéac, propriété des époux Fauquement. Le choix se porte unanimement sur le site de Bodiffé en centre Bretagne. L'acquisition de la propriété de Bodiffé est déclarée d'utilité publique le 19 octobre 1929 et la vente est réalisée trois jours plus tard, le 22 octobre. L'annonce notariale de mise en vente fait état d'une propriété de plus de 6 hectares comprenant un château de 4 niveaux équipé en eau courante, téléphone et chauffage central (électricité en voie d'installation), des communs (logement de concierge, logement de jardinier, un garage pour quatre autos, une buanderie, une écurie et un chenil) et un parc planté d'arbres avec trois étangs, une roseraie, un jardin potager et une grande serre.
L'acquisition par le département est annoncée publiquement par le préfet le 24 novembre 1929. Il justifie le choix du site par « *la nature du lieu (boisé et éloigné de la mer), la proximité de la route nationale Loudéc-Rennes et l'existence d'une gare de chemin de fer à Saint-Lubin »* (CAVE Luc. *Du Sanatorium de Bodiffé au centre de rééducation de Plémet*. Loudéac : Imprimerie du centre, 1998. p. 9). La création du sanatorium est officiellement annoncée en février 1930. Celle-ci est très favorablement accueillie par le conseil municipal de Jules Loison. Le département acquière également quatre terrains situés à proximité, principalement du côté du site de Bel-Air.

Le rapport de septembre 1929 rédigé par le docteur Chambrin établit déjà la destination des bâtiments existants : le rez-de-chaussée du château doit accueillir les services administratifs et une salle de réunion. Les étages sont investis par des logements de fonction du médecin directeur et du médecin adjoint. Les pavillons servent à loger le receveur-économe et l'infirmière-chef, les annexes sont aménagées pour le personnel et la buanderie utilisée pour le traitement du linge et la désinfection. On prévoit également une conciergerie à l'entrée du sanatorium, du côté de la route nationale, à l'intersection du chemin reliant les sites de Bel-Air et Bodiffé, une chambre mortuaire, un incinérateur et une cabine de cinéma. Le docteur Chambrin considère aussi l'assèchement des étangs afin de perfectionner les installations d'épuration, ce qui ne sera finalement pas fait. On envisageait également initialement de construire, de la même façon que ce qui avait été fait à Plougonven, trois ou quatre pavillons pour les malades, un pavillon de services généraux et un pavillon de service technique. Or, la loi exigeant « d'hospitaliser les sexes en quartiers bien séparés » mena à construire deux établissements implantés à environ 800 mètres l'un de l'autre : le sanatorium de Bodiffé, destiné aux femmes et aux enfants, et le sanatorium de Bel-Air, destiné aux hommes.

Les plans et devis sont approuvés le 13 juillet 1930 par le biais d'une lettre adressé au préfet des Côtes-du-Nord par le Ministre de la Santé. Louis Feine, architecte du gouvernement et conseiller technique du Ministère de la Santé Publique, se voit confier l'étude de construction. Il sera adjoint de Paul Tournon, architecte grand prix de Rome. L'adjudication a lieu le 4 septembre 1930 et le marché est obtenu par Yves Offret, un entrepreneur de Ploumagoar. Les travaux débutent en janvier 1931.

De nombreux ouvriers, familiarisés avec les techniques du béton armé dont est faite l'ossature des bâtiments, sont d'origine italienne. Les charpentiers de l'entreprise Offret sont pour la plupart sud-finistériens et seulement une dizaine d'ouvriers sont originaires de Plémet. Les sites de Bel-Air et de Bodiffé sont construits presque simultanément. Le 10 juillet 1933, l'établissement de Bodiffé ouvre à titre provisoire. Il est inauguré le 10 septembre 1933 sous la présidence du Ministre de la Santé, Charles Daniélou. L'établissement de Bel-Air ouvre le 1er février 1934.

Après concours sur titre, le Docteur Fichet, médecin à Prat et conseiller général du canton de la Roche-Derrien, est nommé médecin-directeur du sanatorium de Plémet par arrêté ministériel du 18 décembre 1932. Un médecin adjoint et trois internes seront également recrutés. En 1933, le personnel non-médical compte 37 employés (3 agents administratifs, 12 infirmières, 11 agents de service, 4 agents de cuisine, 4 agents techniques, 2 jardiniers.)
Le sanatorium connaît rapidement une activité importante. La vie dans l'établissement répond à une discipline stricte. Les séjours durent en moyenne 12 à 18 mois. Des activités sont proposées tout au long de la journée qui est rythmée par les repas (un soin particulier était accordé à la qualité de l'alimentation), les promenades dans le parc, et les cures d'air et de repos, bases du traitement. Des projections cinématographiques, activités théâtrales, jeux divers (billard, jeux de cartes et de société) et une bibliothèque viennent assurer le divertissement des patients. Des fêtes sont régulièrement organisées pour égayer le quotidien. Les visites ont lieu le mercredi et le dimanche.
En 1933, parmi les 290 malades sortis au cours de l'année, 84 sont considérés comme guéris, 45 cas se sont aggravés et 6 patients sont morts. A la fin de l'année 1936, Le sanatorium accueille 124 femmes et 114 hommes. La guerre perturbe peu l'activité du sanatorium malgré l'occupation de la commune de Plémet à partir de juin 1940, les troupes allemandes redoutant la transmission de la maladie.

Après la guerre, l'apparition des antibiotiques apporte enfin une véritable solution médicale au traitement de la tuberculose et le nombre de malades décroît considérablement. *« La conception d'un « édifice-médicament » trouve dès lors ses limites »* (LABRUNYE Raphaël, « Architecture thérapeutique, histoire des sanatoriums en France (1900-1945), [critique de l'ouvrage de Philippe Grandvoinnet] » *Archiscopie*, n°132, été 2014, p. 30). Les traitements chirurgicaux sont parallèlement de plus en plus préconisés, et le sanatorium de Plémet dépose un projet de création d'un centre de chirurgie thoracique pulmonaire qui sera refusé, l'idée de faire venir un chirurgien à temps complet au sanatorium semblant incongrue. Dès le début des années 1960, l'activité du sanatorium décroît, et le docteur Sap, qui dirige le sanatorium, doit envisager une nouvelle orientation médicale pour l'établissement.
Le 29 octobre 1970, le sanatorium devient un établissement public autonome soumis à la loi hospitalière. L'établissement de Bel-Air ferme en mai 1971 et est détruit. Le 2 avril 1973, il cède la

place à un l'établissement public médico-social Belna destiné aux « enfants déficients intellectuels moyens ». Le sanatorium de Bodiffé regroupe alors la totalité des patients. Il devient mixte et comporte désormais 137 lits.

Une tendance générale de reconversion des sanatoriums s'enclenche alors au niveau national. 1973, 32 sanatoriums sur 160 on demandé une autorisation de reconversion en centre de cure et rééducation, en établissement d'oto-rhino-laryngologie ou en pneumologie. C'est le cas du sanatorium de Bodiffé dont le conseil d'administration demande en octobre 1974 le classement en « centre de cure et de soin » spécialisé dans les maladies des voies respiratoires. L'évolution de l'activité de l'établissement entraîne des aménagements, dont notamment la suppression des dortoirs à 6 lits et leur transformation en chambres équipées de fluides médicaux (oxygène). L'établissement compte alors 125 lits (31 chambres à 1 lit, 32 chambres à 2 lits et 10 chambres à 3 lits). En 1982, une aile d'activité « médico-technique » est construite au nord-est du bâtiment sur les plans de l'architecte Gilles Guézo Notre Gilles Guézo à nous de l'ENSAB ???. Elle comprend une salle de radiographie et des locaux pour les examens endoscopiques, les bilans allergologistes et les explorations fonctionnelles respiratoires.

L'ouragan qui sévît en Bretagne de la nuit du 16 au 17 octobre 1987 causa d'importants dommages sur le bâtiment et son parc. La toiture à pans (qui n'était pas d'origine d'après les photographies conservées à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine) a été soufflée et projetée quelques centaines de mètres plus loin. Les murs ont été fissurés et des pylônes cassés. Cet événement marque le début d'une succession de transformations du centre. En mars 1988, l'établissement est classé « centre de moyen séjour ». Un plan conservé aux archives dressé par l'architecte A. Guillou indique que l'établissement connaît un projet de réaménagement à cette période. Nous ne disposons pas davantage d'informations sur ces travaux. En 1991, un nouveau self est aménagé dans le corps de bâtiment perpendiculaire au bâtiment principal.

Un projet de restructuration en centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle est initié en janvier 1992 par le docteur Luc Cavé et approuvé en janvier 1993. Celui-ci concerne une restructuration des locaux de l'ancien sanatorium et la création d'un nouveau bâtiment permettant l'accueil les fonctions techniques du centre, l'ancien bâtiment ne pouvant répondre de façon satisfaisante aux normes inhérentes à ce type d'activité. La construction de l'extension implique la démolition de l'aile perpendiculaire comprenant notamment la salle de kinésithérapie et le self réaménagé deux ans plus tôt. Jean Guervilly est retenu comme architecte de l'opération.

Les travaux débutent en le 12 novembre 1994. Ils se déroulent en 3 tranches. La première tranche (tranche ferme) concerne le nouveau bâtiment (bâtiment technique), dont la surface représente la moitié de celle du sanatorium. Les patients sont toujours installés dans l'ancien bâtiment pendant les travaux. La seconde tranche (première tranche conditionnelle) débute en 1996. Elle concerne la restructuration de la partie est de l'ancien bâtiment. Les travaux se déroulent alors que la partie

ouest du centre est toujours occupée. Le 14 février 1997, à la fin de la deuxième phase de travaux, il est enfin possible d'occuper les locaux neufs de la partie Est, tandis que les travaux se poursuivent la partie Ouest. En juin 1997 est installé un bassin de balnéothérapie, fabriqué par une entreprise de Vendôme (Loir-et-Cher). Le bassin est hissé par une grue à hauteur du premier étage, puis introduit dans le local de balnéothérapie par une ouverture pratiquée au niveau du plafond. Le bâtiment restructuré et agrandi est inauguré en 1998.

Le 1er juin 1996, le centre de rééducation de Plémet et le Centre hospitalier de Loudéac se réunissent pour former le Centre Hospitalier Intercommunal Plémet-Loudéac. Il fait aujourd'hui partie du Centre Hospitalier du Centre Bretagne comprenant également le site de Noyal-Pontivy (Kerio), de Loudéac, l'EHPAD et SSR de Pontivy.

Le château a été racheté par un propriétaire privé et ne fait plus partie du domaine. Le centre possède actuellement deux fois moins de terrain qu'auparavant, soit environ 1 hectare.

L'architecte :

Sanatorium :

Louis Feine (1868-1949) :

D'après le mémoire d'Histoire de l'art d'Annabelle Hebert-Durupt, 2001.

Issu d'une famille d'architectes, Louis FEINE a travaillé en collaboration avec son père Alfred Achille Napoléon et son frère cadet, Albert, au 223 boulevard St-Germain de Paris. Feine est diplômé de l'École des Beaux Arts de Paris en 1895. Vers 1899, il répond à l'appel d'Albert de Dietrich et conçoit avec lui les premiers plans de la demeure alsacienne d'Obernai : la Léonardsau, un manoir au style éclectique commandé par le Baron Albert de Dietrich, qui constitue la première de ses œuvres connues. En 1902, l'architecte réalise pour René Lalique dans le 8e arrondissement de Paris, au 40 cours Albert Ier, un hôtel particulier de style Art Nouveau à la façade décorée sur le thème de la pomme de pins.

Louis Feine s'associe ensuite à son ancien compagnon d'études, Ernest Herscher (1870-1939), architecte, décorateur et graveur (entre autres). Ils conçoivent ensemble en 1905 un projet de grand auditorium en amphithéâtre sur la place du Carrousel du Louvre, devant les jardins de l'ancien Palais des Tuileries à Paris. Ce projet éveilla l'intérêt de l'État et fut exposé au Grand Palais.

En 1910, Feine réalise un immeuble à loyer modéré au 17 boulevard Bessières pour la Société des logements populaires hygiéniques.

L'architecte participe plus tard au vaste chantier lancé par l'Office des habitations bon marché du département de la Seine, destiné à mettre en place quinze cités-jardins.

De 1921 à 1930, il construit la cité-jardin de Cachan (324 logements, maisons individuelles ou doubles, disposées autour d'une place de façon à aménager des points de vue), détruite en 1963.

L'architecte fut aussi chargé de la première campagne de restauration du Château de Syam, villa palladienne du Jura classée en 1994.

Paul Tournon (1881-1964) :

Biographie de l'architecte d'après la notice de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (fonds Paul Tournon, 351 AA).

Paul Tournon est né à Marseille le 19 février 1881, et mort à Paris le 22 décembre 1964.

Il entre à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1902 et y fréquente l'atelier de Louis Scellier de Gisors. Il est second prix de Rome en 1911 et obtient son diplôme d'architecte en 1912. En 1913, il reçoit le titre d'architecte des Bâtiments Civils et palais Nationaux et crée son agence en 1914. Il est appelé à servir dans l'armée pendant la première Guerre mondiale et est décoré par la Croix de guerre à l'issue du conflit.

Après la guerre, Tournon participe à différents concours pour des monuments commémoratifs et réalise celui de Tournon-sur-Rhône. Il reconstruit la ville de Compiègne pour laquelle il réalise, en collaboration avec l'artiste Chapon, de nombreux édifices publics et privés.

Dans les années 1920, Tournon épouse Elisabeth Branly, fille du physicien Edouard Branly. Naîtront de cette union Florence Tournon-Branly (1923-1981), future auteur de vitraux, et Marion Tournon-Branly (1924-2016), qui deviendra architecte.

Tournon participe aux grandes expositions des années 1920-1930.

En 1931, il reçoit la médaille d'argent pour l'architecture privée de la part de la Société Centrale des Architectes Français.

En 1933, il remporte, en collaboration avec Marcel Chappey, le premier prix, au concours de l'OTUA (Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier) pour un Nouveau Palais des expositions.

Tournon réalise plusieurs églises importantes de l'entre-deux-guerres pour lesquelles il a recours au béton armé, notamment l'église Sainte-Thérèse à Elisabethville, le clocher de Villemomble, l'église du Saint-Esprit à Paris, la cathédrale de Casablanca, l'église Notre-Dame-de-l'Océan à Rabat et l'église Saint-Honoré à Amiens. Collaborant pour ses œuvres religieuses avec de nombreux artistes et décorateurs, il inaugure avec le sculpteur Carlo Sarrabezolles la technique de la sculpture sur béton frais.

En 1935, Paul Tournon s'engage dans le comité de rédaction de la revue *L'Art Sacré*, revue dirigée par Joseph Picard œuvrant pour la rénovation artistique des édifices religieux.

L'architecte est nommé architecte en chef de la Banque de France en 1940.

Tournon est professeur et chef d'atelier d'architecture à l'EBA de 1926 à 1939, année durant laquelle il obtient la chaire de Théorie de l'Architecture. Puis, il est élu membre de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts) en 1942, devient directeur de L'École Nationale des Arts décoratifs de 1942 à 1944, et président de la Société centrale des architectes de 1945 à 1948.

La production de Paul Tournon est variée : châteaux, sanatoriums, hôpitaux, résidences étudiantes, banques, laboratoires d'expérience, immeubles d'habitation, pavillons d'exposition, édifices religieux…

Outre le sanatorium de Plémet, Louis Feine et Paul Tournon travaillent ensemble sur un autre établissement de ce type. Il s'agit d'une opération de reconversion d'un sanatorium privé en sanatorium populaire à Béligneux dans l'Ain (transformation de chambres individuelles en dortoirs et balcons élargis au moyen d'une ossature métallique montée en avant de celle existante), et de la reconversion avec extension (1932) du sanatorium Grand Hôtel à Hauteveille dans l'Ain (originellement conçu par les architectes Julien et Duhayon architectes en 1929), en sanatorium départemental de la Seine. Les deux architectes réalisent ensemble le sanatorium de Magnanville en 1932.

Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle :

Jean Guervilly :

Jean Guervilly est le fils d'un entrepreneur en électricité de Plouha (Côtes-d'Armor) amateur de modernité qui l'emmène au début des années 1960 voir une exposition de Le Corbusier. Après une année à l'École Supérieure d'Arts Graphiques Penninghen (ESAG) à Paris, il rentre à l'École spéciale d'architecture. En 1964, il ouvre un cabinet à Paris, puis s'installe Saint-Brieuc.

Jean Guervilly se lance alors dans les concours des collectivités. Il réalise le parking de la rue du Parc, les bureaux du conseil général et la salle Steredenn à Saint-Brieuc, le centre de rééducation de Plémet, des maisons de retraite à Trébeurden, Rostrenen... L'architecte remporte de nombreux concours dans toute la France : les palais de sports du Havre, Chalon-sur-Saône, Toulouse, un hôpital à Montreuil, etc.

Jean Guervilly est également Lauréat du concours pour le Palais des congrès dans l'ancien couvent des Jacobins à Rennes avec Alain-Charles Perrot et Florent Richard, architecte des bâtiments de France, David Cras et Françoise Mauffret, son épouse, avec qui il dirige l'agence d'architecture Guervilly & Mauffret.

L'agence obtient en 2008, un prix spécial du jury de l'Équerre d'argent (pour laquelle il a été nommé 6 fois) pour le pôle universitaire de biologie à Paris. L'architecte obtient également la médaille de vermeil de l'Académie d'architecture en 2009.

Analyse :

Sanatorium :

Le sanatorium de Plémet se compose de deux bâtiments distants d'environ 800 m : celui de « Bel-Air » au sud, destiné aux hommes, et celui de « Bodiffé » au nord, consacré aux femmes. Nous nous intéressons ici particulièrement au bâtiment de Bodiffé, celui de Bel-Air étant détruit.

Le sanatorium de Bodiffé est composé d'une barre de 110 m de long dessinée sur une trame de 10.5m axée est-ouest. Au centre de la barre est accolée perpendiculairement une aile en retour d'équerre formant un « T » où se répartissent les cabinets médicaux. Le bâtiment est constitué d'une ossature de béton armé. Le remplissage des murs est en briques creuses enduites de mortier bâtard blanc.

L'édifice s'élève sur 4 niveaux pour la barre principale, 3 pour la petite barre de l'aile « T » et 2 pour la grande. S'y ajoute un sous-sol qui n'occupe que la moitié de la surface du bâtiment, côté ouest. Le sanatorium étant sur un terrain à forte déclivité d'est en ouest, les salles de hauteur courante (lingerie, désinfection, hydrothérapie…) sont situées au point haut du terrain, à l'est, alors que les pièces nécessitant une hauteur sous plafond plus importante (salons, salles de réunion, chapelle, bibliothèque) sont situées au point bas, à l'ouest. La différence de niveau est compensée par un soubassement en maçonnerie de granit qui s'effile d'ouest en est. L'extrémité ouest se termine par une demi rotonde généreusement vitrée.
L'entrée principale du bâtiment se situe sur la façade sud, au centre de la barre, dans l'axe de l'aile en « T ». Un hall circulaire articule les trois couloirs centraux qui distribuent les différentes pièces dans la grande barre et son appendice. Les circulations verticales (escaliers à paliers à trois volées de marches) s'élèvent entre chaque tiers de la barre principale. Elles sont légèrement en saillie sur la façade nord.
Chaque niveau accueille des chambres-dortoir (18 au total) disposées la long de la façade sud. Elles sont d'une dimension de 10 m x 5 m en moyenne pour 3.80 m de hauteur de plafond. Chacune des chambres accueille 6 lits. Les pièces sont divisées en deux parties par un passage d'accès bordé de cloisons de 2 m de hauteur. Le bâtiment comporte aussi 10 chambres isolées payantes et 9 chambres non payantes situées au dernier étage. Côté sud, de l'autre côté du couloir, s'alignent les locaux techniques et salles de soin.

Selon les préconisations des hygiénistes pour soigner la maladie, les quatre niveaux du bâtiment s'échelonnent en gradins côté sud afin de permettre un ensoleillement optimal des chambres des malades. Les hygiénistes prêtaient alors au système de gradin des vertus thérapeutiques. Les maîtres d'ouvrage allèrent même parfois jusqu'à imposer les gradins dans les cahiers des charges. Cette disposition se retrouve notamment au sanatorium départemental de Seine-et-Oise à Aincourt (1930, Georges-Henri Pingusson), à l'Hôpital annexe des turberculeux à Versailles (1931, Bailly & Saccke architectes), au sanatorium départemental de Boudré (1931) et de Savenay (1931). Puteau en use aussi pour son pavillon des turberculeux à l'hôpital Bodelio à Lorient (1935). Le plus emblématique d'entre eux reste sans doute le sanatorium de Guébriant (1933), conçu par Le Même et Paul Abraham. Ce modèle ne connut pourtant qu'un succès mitigé dû aux difficultés constructives qu'il

posait et au scepticisme du corps médical quant aux propriétés de l'héliothérapie. Aussi, seulement 10 établissements sur 250 le suivirent. Ce n'est que dans les années 1960 qu'il retrouve la faveur des architectes avec l'essor du tourisme de masse et de l'architecture balnéaire. (GRANVOINNET Philippe. *Architecture thérapeutique : histoire des sanatoriums en France (1900-1945)*. [S. l.] : MétisPresses, 2014. 347 p.). A Bodiffé, les grandes baies vitrées des chambres offrent ainsi un accès direct aux larges balcons terrasses (environ 2,25 m) faisant office de galeries de cure filant le long de chaque étage. Les balcons des second et troisième niveaux sont abrités par des auvents pleins. Les auvents étant déployés à un mètre en contrebas du plafond, un espace ajouré d'une série d'ouverture en partie haute des dortoirs permet une aération un ensoleillement constants des chambres.

Le dernier étage, où sont aménagées les chambres isolées, est traité un peu différemment que les niveaux inférieurs. Les fenêtres, alignées régulièrement, sont plus minces et les terrasses ne sont pas équipées de auvents.

Les cages d'escalier en relief, les saillies et les retraits qui se succèdent sur les façades, la rotonde à l'extrémité ouest du pavillon des femmes, les variations dans les types et dimension des ouvertures et la disposition des consoles sur la façade Nord font du sanatorium de Bodiffé un édifice rythmé et animé.

La conception des sanatoriums est aussi l'occasion d'appliquer des innovations techniques répondant à l'idée d'architecture thérapeutique. A Plémet, l'utilisation du béton armé pour l'ossature de l'ouvrage permet d'éviter les joints présents dans les ouvrages de maçonnerie ou les parquets et de rendre les espaces plus hygiéniques. L'emploi du béton armé permet aussi l'étagement en encorbellement côté nord. Ces encorbellements sont supportés par des consoles qui évitent d'avoir recours à une armature encombrante et permettent ainsi de laisser libres les espaces intérieurs.

Un autre procédé astucieux est utilisé en façade sud : l'élément portant de la façade dans la partie supérieure de l'étage forme une poutre en échelle dont les vides sont les fenêtres. Cet élément porteur détermine la distribution des chambres. Les planchers sont suspendus à ces poutres par l'intermédiaire d'aiguilles pendantes de façon à supprimer toute saillie dans les plafonds des chambres de malades. La partie basse des poutres porte les auvents.

Le sanatorium répond à une conception rationnelle de l'architecture. La disposition et les dimensions des espaces résidentiels sont calculées en fonction des besoins du patient. Ce projet répond à des préoccupations fonctionnalistes qui se traduisent notamment par une « hiérarchie figurative et distributive évidente » (PIGAFETTA Giorgio, MASTRORILLI Antonella. *Paul Tournon architecte (1881-1964) : le "moderniste sage »*. 2004, p. 167) et par une lisibilité des fonctions du bâtiment de l'extérieur.

Comme l'expliquent Giorgio Pigaffeta et Antonella Mastrorilli leur monographie consacrée à Paul Tournon, *Paul Tournon architecte (1881-1964) : le "moderniste sage" (2004, p. 167),* cet édifice évoque aussi un *« rationalisme modérée* » qui se traduit par une *« liberté par rapport aux schémas conventionnels et [un] goût pour la planimétrie claire qui se traduit ensuite en des volumes géométriques simples, l'évidente prédilection pour les détails, vus non pas en tant que fonction stylistique, mais plutôt comme éléments d'une composition libre* ». Le sanatorium de Plémet constitue néanmoins « *le niveau de tension maximum auquel Tournon s'aventure dans les années de l'entre-deux-guerres : telle est son expérience de la modernité qui se réalise entièrement (mais aussi s'arrête) à ce niveau. En effet, il ne dépassera pas les limites de ce rationalisme ; au contraire, ses œuvres datant de la même époque ou celles qui suivirent immédiatement tendront à nouveau vers une interprétation de la tradition constructive liée aux formes d'un classicisme extrêmement simplifié. »*

Le sanatorium de Bodiffé est proche dans son plan du sanatorium de Maubreuil à Carquefou (près de Nantes) construit sur le modèle du sanatorium du Plateau d'Assy (1926), mais aussi du pavillon des tuberculeux de l'Hôpital Bodélio à Lorient (1935, M. Puteau architecte) qui use aussi du système à gradin

Le bâtiment de Bel-Air (aujourd'hui détruit), était bâti sur les mêmes principes que le bâtiment de Bodiffé. Il était composé d'une longue barre de 136 mètres associée à deux barres disposées parallèlement à celle-ci, côté nord. Ces deux annexes étaient reliées au bâtiment principal par deux bras disposés en « Y » au centre de la composition. Le tout forme un plan parfaitement symétrique rappelant la forme d'un avion.
Le bâtiment s'élevait sur seulement deux niveaux, car contrairement au pavillon de Bodiffé, le terrain sur lequel il était construit est relativement plat. La façade des barres annexes était très simple et percée régulièrement de baies. La façade nord du bâtiment principal bénéficiant de l'éclairage naturel grâce à des fenêtres hautes sur ses deux niveaux. Tout comme le bâtiment de Bodiffé, le premier étage est aussi encorbellement. Côté sud, le premier étage disposait d'une terrasse en gradin couverte d'un auvent courant le long des dortoirs à 6 lits identiques à ceux de Bodiffé.
L'agencement est très fonctionnel : les chambres individuelles et les dortoirs à 6 lits sont disposé de façon rectiligne sur les façades sud des bâtiments, permettant ainsi aux patients de profiter de la meilleure exposition.

Centre de rééducation fonctionnelle :

La reconversion en centre de rééducation fonctionnelle implique une réhabilitation du bâtiment existant. Par ailleurs, le bâtiment d'origine étant trop étroit et les étages décalés gênant la conception des pièces techniques et locaux de service (salles de soins, balnéothérapie, lingerie, etc.),

il ne permet pas la mise en place de circulations verticales conformes aux normes actuelles. Aussi, une extension comprenant les salles de soins, les pièces techniques, les locaux destinés au personnel, quelques chambres et les circulations verticales, est également réalisée le long du bâtiment existant. En résumé, les niveaux supérieurs de l'ancien bâtiment sont majoritairement consacrés à l'hébergement des patients, alors que le nouveau bâtiment est surtout destiné à l'accueil, aux soins et à l'administration.

Le plan dressé par l'architecte A. Guillou en 1988 nous fournit des informations sur l'organisation des locaux dans l'ancien bâtiment avant sa restructuration dans les années 1990. L'accès principal au bâtiment se faisait par le sud, dans la moitié est de la barre. Trois autres accès étaient possibles : par le sud en partie centrale, et par le nord en partie ouest (par une rampe d'accès) et en partie est pour (accès ambulance). Il était également possible d'entrer dans le bâtiment par la rotonde, à l'ouest. Deux pôles de circulations verticales étaient aménagés entre chaque tiers de la barre. De part et d'autre d'un couloir central se répartissaient, d'est en ouest, un pôle « loisirs » (salle de spectacle, bibliothèque, salon de coiffure, salle de jeux, bar), des chambres et des locaux techniques (lingerie, office, surveillance…). On parvient alors à la partie centrale de la barre dans laquelle un hall accolé de salons de lecture est aménagé. Dans l'amorce de l'aile en retour, des chambres, une infirmerie et des sanitaires. S'en suit une succession de chambres distribuées par un couloir central, puis l'espace d'accueil sur lequel débouche l'entrée principale. La partie abrite, côté sud des bureaux, l'accueil, le bureau des entrées, le standard, les vestiaires du personnel, le secrétariat, et des cabinet de cardiologie, pneumologie et médecine générale. Au nord se succèdent une pharmacie et son annexe, les archives médicales et radiologiques, une salle d'attente, un cabinet ORL un local pour le matériel.

Lors des travaux de 1990, la partie ouest de l'ancien sanatorium est entièrement restructurée. Au rez-de-chaussée, un bassin de balnéothérapie de 8 m sur 5 d'une capacité de 45 mètres cubes est installé dans la rotonde. Cette partie comprend aussi une salle de kinésithérapie, d'ergothérapie, une pièce destinée aux activités bruyante et une cuisine thérapeutique. Au sous-sol sont aménagé un local technique de traitement des eaux du bassin de balnéothérapie, des vestiaires hommes et femmes, un local technique de ventilation, un local de rangement de fauteuil. La moitié est du rez-de-chaussée n'a pas connu d'intervention lors de cette campagne de travaux.
Les niveaux supérieurs de l'ancien bâtiment accueillent les chambres. Les dortoirs sont transformés en chambres individuelles (3 chambres pour un dortoir / trame), et chacune des chambres est équipée d'une salle de bain empiétant un peu sur le couloir, brisant ainsi la monotonie de la circulation. Au troisième étage, les chambres comprises dans l'ancien bâtiment sont plus spacieuses et les salles de bain de certaines d'entre elles (une sur 2) bénéficient d'un éclairage naturel. La hauteur sous plafond des chambres étant devenue trop importante par rapport à leur surface, un faux plafond technique y a été installé.

La façade a connu peu d'interventions : les châssis ont été refaits en aluminium et les parties basses des garde corps ont été munis de panneaux répondant aux normes de sécurité. Les huisseries ont aussi été refaites.
L'appui de quelques poutres précontraintes invisibles a été nécessaire afin de conforter les poutres ajourées utilisées par Feine et Tournon et franchir les portées de dix mètres.

Le nouveau bâtiment est en surface deux fois moins important que le premier. Il s'agit d'une « barrette » technique gris anthracite, conçue comme une « bande servante » (Construction moderne, n°97, 1998) de 90 m de long et de 6 m de large disposée parallèlement à l'ancien sanatorium. Ses proportions (trames de 10 m et hauteur entre planchers de 4.10 m) sont calquées sur l'édifice existant. De la même hauteur que le sanatorium, il s'adapte à la topographie du terrain (4 niveaux à l'est et 5 à l'ouest, dont un niveau en sous-sol). Trois axes de circulation verticale sont situés à chaque extrémité et au centre de la barre.
On entre dans le bâtiment par accès ménagé au milieu de la façade nord. Cette entrée débouche sur un hall traversant les deux bâtiments et dont la paroi vitrée offre une large vue sur le parc au sud. A gauche à l'entrée, un vaste atrium vitré s'élève sur toute la hauteur des 1er et 2e étages qui se rejoignent sur la partie est de l'édifice. Une passerelle traversant l'atrium au 1er étage fait le lien entre l'ancien bâtiment et le pôle ouest de circulation verticale. Au 3ème et dernier étage, un plancher en pont relie les deux bâtiments toute la surface bâtie. L'atrium constitue un espace clef de la composition. Il met en relation les couloirs desservants les chambres, les salons d'étages, le hall d'entrée et le plateau de rééducation. Il assure par ailleurs une transition élégante entre le nouveau et l'ancien bâtiment en laissant apparente la façade en encorbellement du sanatorium.
Les pièces communes et les services généraux (accueil, secteur médical, administration…) se répartissent dans la moitié est du rez-de-chaussée. Dans les niveaux supérieurs, la trame centrale est occupée par un salon d'étage. On y retrouve la hauteur sous plafond et les fenêtres en imposte dans la poutre échelle de l'ancien sanatorium. Il bénéficie donc d'un généreusement ensoleillement. Les étages accueillent aussi les cabinets de médecins, des locaux de surveillance, des salles de soin… Du deuxième étage, on peut accéder à une terrasse aménagée sur le toit du premier étage, à l'est. Au troisième étage, le nouveau bâtiment accueille huit nouvelles chambres.
Au sous sol se trouvent le local à déchets contaminés, les locaux à linge propre et sale, le local poubelle, une cuisine relais et une chambre froide.

Le bâtiment est construit sur un système de structure poteaux-poutres tridimensionnelle. Les poutres en béton précontraint sont préfabriquées en usine, permettant d'offrir une solution économique au franchissement de la portée de 10 mètres. Les poteaux sont quant à eux préfabriqués sur le site et les poutres transversales coulées en place. Les éléments de la structure restés visibles sont teintés par une lasure anthracite qui uniformise les différentes pièces dont se

compose la structure. Les planchers sont réalisés à l'aide de prédalles qui reçoivent une dalle de béton coulé sur place (LAURENT Norbert, « L'extension jette les bases d'une nouvelle identité », *Construction moderne*, n° 97, 4e trim. 1998, p. 10-14).

La façade est rythmée par l'architecture de la structure visible et par une alternance de pleins et de vides. Les parties pleines sont habillées de panneaux d'aluminium entre lesquels de minces fenêtres en bandeau s'insèrent, alors que les parties vides accueillent des escaliers de secours extérieurs aux extrémités de la barrette, ou des grandes fenêtres en retrait au niveau de l'atrium et de l'entrée qui éclairent généreusement l'ensemble. Les pignons, les refends transversaux des parties creuses et le soubassement de l'extension sont revêtus de panneaux de béton couleur anthracite. Ces panneaux sont boulonnés sur des « voiles » dressés entre les poutres transversales. Un joint mousse s'insère entre le voile et les panneaux de béton. Le pignon ouest s'ouvre sur le site, contrairement au pignon est qui est fermé à l'extérieur.

La structure et l'organisation des espaces dégagent des volumes intérieurs simples et modulables répondant de façon satisfaisante au programme d'un établissement médical. Un soin particulier est accordé à la fonction d'accueil à travers l'attention portée aux ambiances et à l'agrément des espaces dont la qualité est primordiale dans un environnement hospitalier. Les grands vides en façade impliquent certes une perte de surface fonctionnelle, mais donne à l'ensemble une dimension surdimensionnée qui lui confère une atmosphère particulière.

Le contraste entre les deux bâtiments fonctionne bien permet une valorisation mutuelle. L'atrium assure une élégante transition entre les deux éléments et permet à l'ancien sanatorium de continuer à exister même à l'intérieur de l'édifice.

Jean Guervilly livre son approche du projet dans un numéro de *Construction Moderne* :

> « *Dans un projet de ce type, je trouve qu'il est important d'avoir du respect pour les qualités intrinsèques de l'ouvrage ancien, tout en gardant la volonté d'affirmer son propre travail. Il ne faut pas se limiter à une lecture qui s'attacherait uniquement à l'image : les questions de fond, me semble-t-il, sont liées à des volumes, à des espaces dont la mécanique d'assemblage fait l'identité du bâtiment existant. C'est cela que je me suis attaché à préserver, en intégrant dans mon projet l'essentiel du travail de Louis Feine et Paul Tournon »* (propos de Jean Guervilly recueillis par Norbert Laurent dans *Construction moderne, n°97, 1998*)

État sanitaire visuel :

L'extension de 1982 existe toujours mais son affectation a changé. Les services de radiologie et pneumologie ne sont plus actifs. Le laboratoire a été supprimé. On y trouve cependant toujours des bureaux et des salles de réunion, ainsi qu'un self qui avait été déménagé dans la barrette technique pour revenir dans ce bâtiment.

L'ascenseur à l'est du bâtiment de 1998 a été rajouté plus tard, bien que la colonne soit d'origine. Pour autant, cet ascenseur est beaucoup moins utilisé que l'ascenseur central.

Une importante campagne de travaux a été menée en 2015-2016, achevant enfin les travaux de restructuration du centre de rééducation. Cette restructuration porte « sur *la création d'espaces de consultation et l'agrandissement du plateau pour répondre aux difficultés existantes liées au manque d'espace technique* [et ainsi accueillir 70 personnes au lieu de 50] *et permettre le développement d'une hospitalisation de jour de six places »* (*Le télégramme*, 18 décembre 2015*).* On a dans un premier tant envisagé de créer une nouvelle extension, projet qui n'a pu être réalisé faute de moyens financiers. Les travaux ont été menés en deux tranches.

La première tranche concerne la partie ouest du rez-de-chaussée. Des portes automatiques venant séparer le hall d'entrée et l'atrium ont été installées en 2016. Des films opaques ont été posés sur ces portes ainsi que sur les vitres deux étages 1 et 2 donnant sur l'atrium afin de préserver l'intimité des patients. Dans l'atrium, des équipements viennent remplacer les espaces paysagers qui ont été supprimés et des claustras ont été installés afin d'améliorer la confidentialité. Des plafonniers radiants ont été ajoutés afin d'améliorer le confort thermique. Le plateau technique, organisé autour de l'atrium, a été restructuré, l'espace libéré par le transfert du self (110 m²) ayant permis l'installation de salles de kinésithérapie et de neurologie.

Les travaux de la deuxième tranche réalisés en 2016 concernent la partie est de l'ancien sanatorium qui accueillait auparavant. Elle reçoit un atelier d'orthoprothèses et le secteur des consultations (300 m²) comprenant des bureaux de consultations et des pièces d'appareillages. Un travail de mise à niveaux a également été effectué, le plancher présentant à l'origine de nombreuses pentes. Ces travaux ont nécessité une opération de désamiantage. Côté sud, des pare-soleil ont été installés au rez-de-chaussée et au 3e étage afin de palier à la surchauffe de la façade.

Un porche a été construit à l'entrée principale afin de protéger les malades couchés à leur arrivée. Cette réalisation, bien intégrée dans la façade, a été conçue par l'agence pontivyenne LBL architectes (Hyver, Brechet, Lohe).

Le bâtiment est dans l'ensemble en bon état. On note simplement la peinture qui s'effrite sur les garde-corps en acier galvanisé en façade sud et sur la structure visible de la façade nord.

Les planchers des 1er et 2e étages au niveau du raccordement entre l'ancien et le nouveau bâtiment présentent une légère pente du sud au nord due à une erreur de calcul axonométrique. Le bâtiment travaille, comme en témoignent les fissures dans la cage escalier.

L'enrobé de bitume autour du bâtiment est en mauvais état.

Un espace détente au fond à droite de l'accueil sera aménagé en 2017.

A l'extérieur, il y a pour projet de réduire les surfaces gazonnées pour augmenter les surfaces bétonnées et créer de nouvelles places de parking (sous réserve d'obtenir les fonds nécessaires).

De gros travaux d'aménagement de voierie sont prévus pour les années pour 2017-2018 (création d'une 4 voie). La tranquillité de l'établissement risque d'en pâtir. Cet aménagement devrait cependant favoriser l'accessibilité au site.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible de joindre l'architecte Jean Guervilly.

Les usagers du centre de rééducation fonctionnel sont conscients de l'intérêt patrimonial et architectural du bâtiment et ne sont à priori pas opposés à l'attribution du Label.

Conclusions :

Le sanatorium de Bodiffé constitue un bel exemple d'architecture des sanatoriums de la première moitié du XXe siècle. Son étagement en gradin en fait par ailleurs un témoin caractéristique de l'architecture thérapeutique et des théories hygiénistes des années 1930.

L'intérêt de cet édifice réside aussi dans l'emploi de procédés constructifs innovants et dans l'adoption d'un rationalisme affirmé. Le sanatorium de Plémet occupe d'ailleurs une place particulière dans l'œuvre de Tournon en tant que son *« expérience de la modernité* » la plus poussée.

La question de la reconversion de ce type d'établissements, devenus caduques suite à la découverte d'un traitement efficace contre la tuberculose, se pose. Jean Guervilly se prête avec succès à l'exercice en prenant réellement en considération le bâtiment existant dans son intervention tout en lui adjoignant une extension de qualité. Les deux bâtiments se confrontent et se complètent avec élégance.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site le 2 décembre 2016 par Elise Gronnier et Marion Albericci

Bases de données :

http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/sanatorium-dit-centre-de-reeducation-et-de-readaptation-fonctionnelles-de-trestel/17876f09-408d-4d7b-a7e7-92fda7ef0136, Inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne, base Gertrude - sanatorium de Trestel, Trévou-Tréguignec.

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 118-376
- C. H., « Centre de Bodiffé », dans BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel. *Bretagne, un siècle d'architectures: XXe*. Rennes : Terre de brume, 2001. p. 236-237
- GRALL André. *Histoire de Plémet depuis la révolution jusqu'en 1975*. Plémet : Amicale Laïque, 1993.
- GRANVOINNET Philippe. *Architecture thérapeutique : histoire des sanatoriums en France (1900-1945)*. [S. l.] : MétisPresses, 2014. 347 p.
- LE COUEDIC Daniel, Maison de l'architecture de Bretagne (Editeur scientifique). *Prix architecture Bretagne 1992-2012 : L'architecture aurait donc un prix.* Rennes : Maison de l'Architecture de Bretagne, 2012. p. 34.
- PIGAFETTA Giorgio, MASTRORILLI Antonella. *Paul Tournon architecte (1881-1964) : le "moderniste sage".* Sprimont (Belgique) : P. Mardaga, 2004, p. 158-167.
- PINGUSSON G.-H. (préf.). *Paul Tournon : architecte, 1881-1964*. Paris : D. Vincent, 1976, p. 151-167

Articles :

- LAURENT Norbert, « L'extension jette les bases d'une nouvelle identité », *Construction moderne*, n° 97, 4e trim. 1998, p. 10-14
- « Réhabilitation », *Le Moniteur architecture*, n°94, déc. 1998, p. 182-191
- « Un + un = trois. Centre de rééducation, Plemet », *Techniques et architecture*, n°442, avr. 1999. p. 30-33
- NAMIAS Olivier, « Quel avenir pour les sanatoriums européens ? », *Archiscopie*, n° 47, févr. 2005, p. 21-22.

- GRANVOINNET Philippe, « Une architecture thérapeutique : les ambitions du programme sanatorial français de 1919 », *FabricA : travaux d'histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines*, n°2, oct. 2008, p. 50-67
- LABRUNYE Raphaël, « Architecture thérapeutique, histoire des sanatoriums en France (1900-1945) » *Archiscopie*, n°132, été 2014, p. 29-30

Presse quotidienne :

- HINAULT Jean-Yves, « Un architecte briochin dans la cour des grands », *Ouest-France*, 8 juillet 2010.
- CH de Plémet, « Les premiers travaux inaugurés », *Le télégramme*, 18 décembre 2015

Archives :

- *IFA :*

Fonds Paul Tournon (1881-1964) - 351 AA

Cote 351 AA 6/8 : vue du bâtiment réalisé, n.d. (cliché anonyme).

- *Archives du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Bodiffé :*

- CAVE Luc. *Du Sanatorium d Bodiffé au centre de rééducation de Plémet*. Loudéac : Imprimerie du centre, 1998.

Plans :

- Avant projet détaillé d'aménagement du rez-de-chaussée, A. Guillou architectes, 25/2/1988.
- Plan topographique, dressé par Jean-Marc Nicolas, géomètre expert, n. d.
- Avant Projet Détaillé (permis de construire) : perspectives, 30/06/1993 ;
- Plans DCE (dossier de consultation des entreprises) :
- Etat des lieux, plan de démolition (rez-de-chaussée, R+1, façades nord et sud, coupes) ; plan masse, VRD situation ; façades sud et nord ; pignons est et ouest ; façade intérieure ; R+1 ; R+2 ; R+3 ; coupes, 24/11/1993
- Plans phases 1 et 2, 8/2/1994

Sites internet :

- http://asso-amisdebodiffe.asso-web.com/36+histoire-du-sanatorium-devenu-centre-de-reeducation.html, site de l'association des amis de Bodiffé, « Histoire du sanatorium devenu centre de rééducation » [consulté le 10/01/2017]
- http://www.cerclesaintleonard.com/page.php?url=galerie/louis-feine, site des amis de la Léonardsau et du cercle de Saint-Léonard, « Louis FEINE, 1868-1949 : architecte de la Léonardsau » biographie constituée d'après le mémoire d'Histoire de l'art d'Annabelle Hebert-Durupt (2001) [consulté le 10/01/2017]

- https://guervillymauffret.wordpress.com/, site de l'agence de Jean Guervilly, Guervilly & Mauffret [consulté le 10/01/2017]
- http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5777362x/f4.image, HOMMEY Joseph. *Lutte contre la tuberculose, application de la loi du 7 septembre 1919*. 1922 [consulté le 26/01/2017]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Centre de rééducation de Bodiffé - Plemet

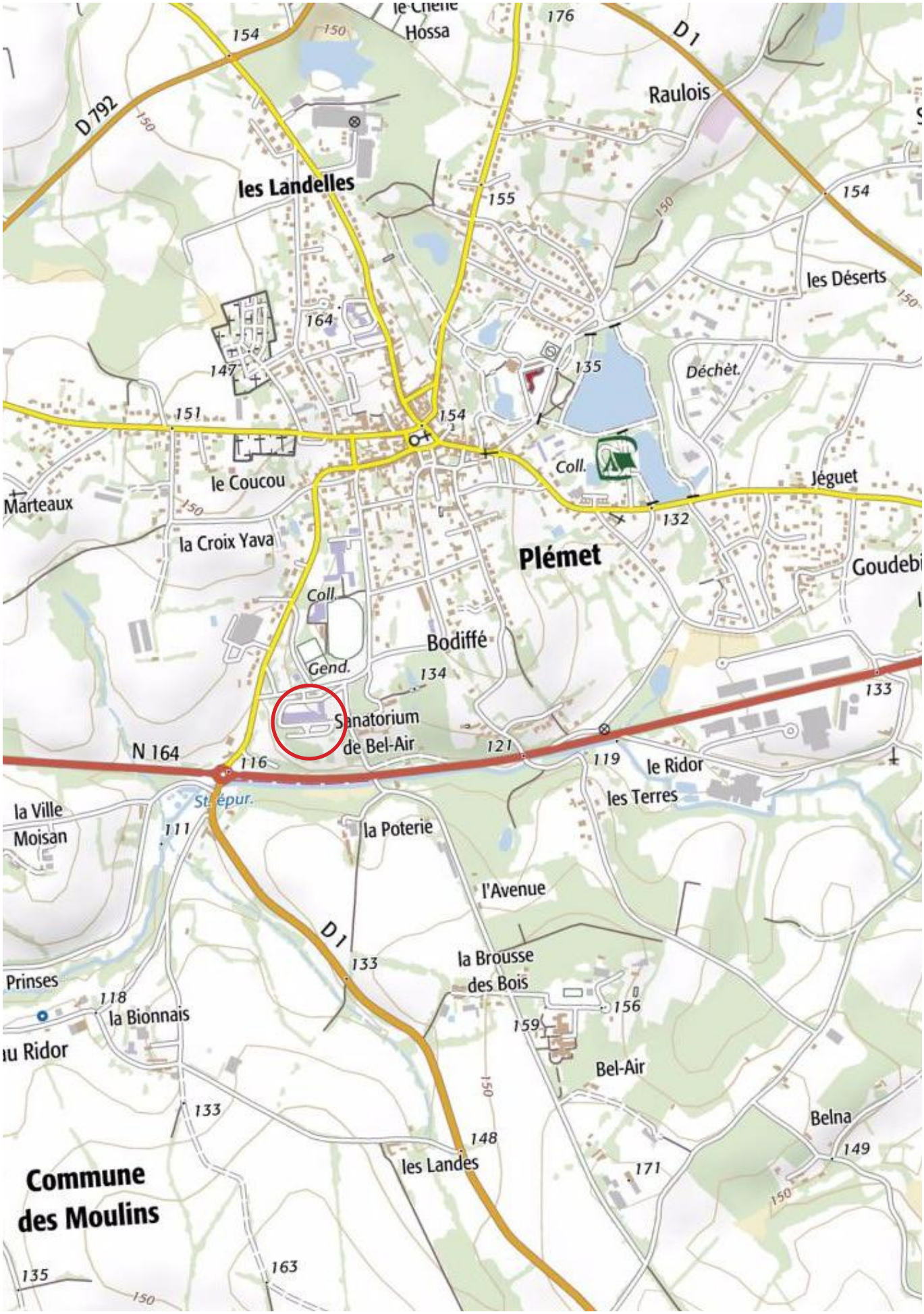

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
COTES D ARMOR

Commune :
PLEMET

Section : F
Feuille : 000 F 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 22/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-BRIEUC
4 rue Abbé Garnier B.P. 2254 22022
22022 SAINT BRIEUC
tél. 02 96 01 42 42 -fax
cdif.saint-brieuc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

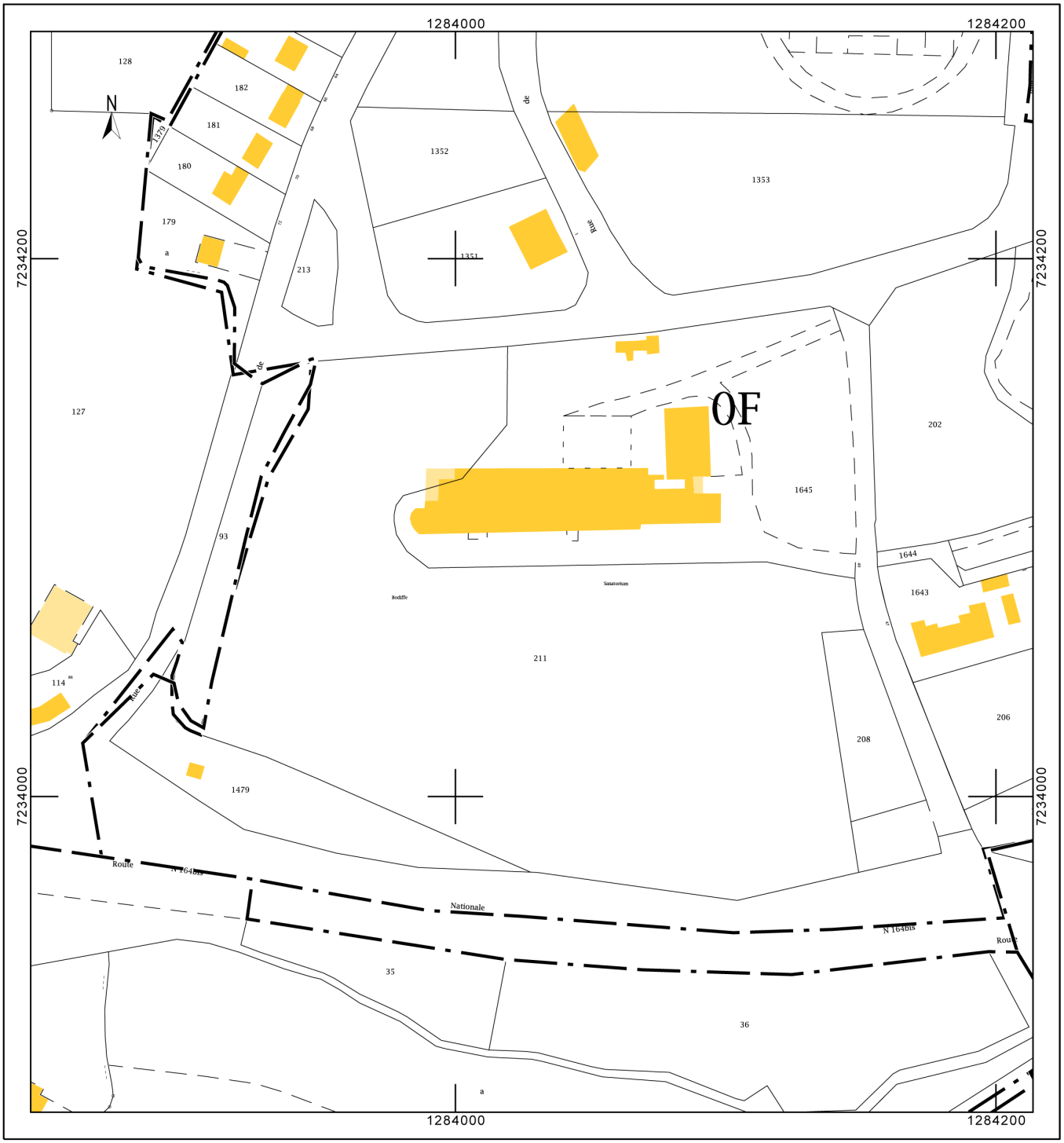

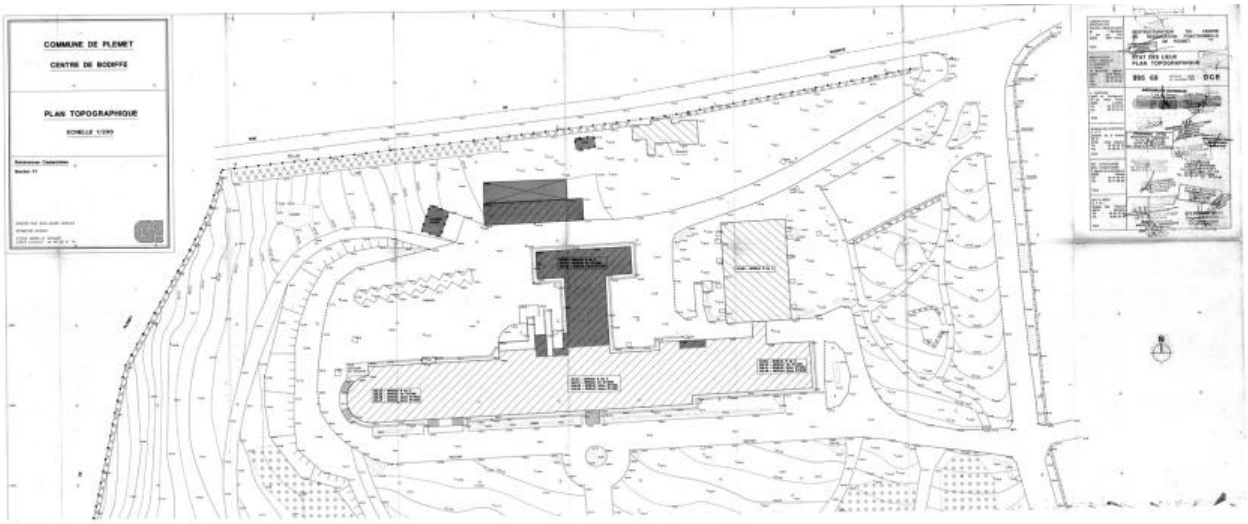

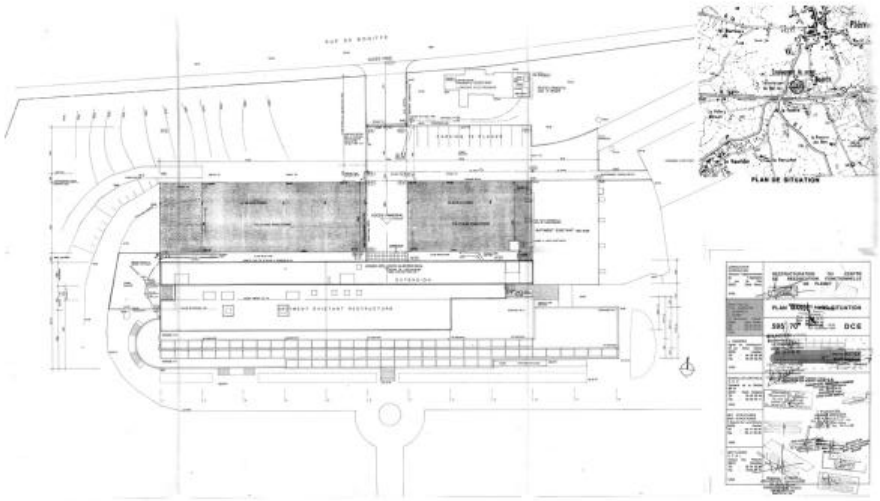

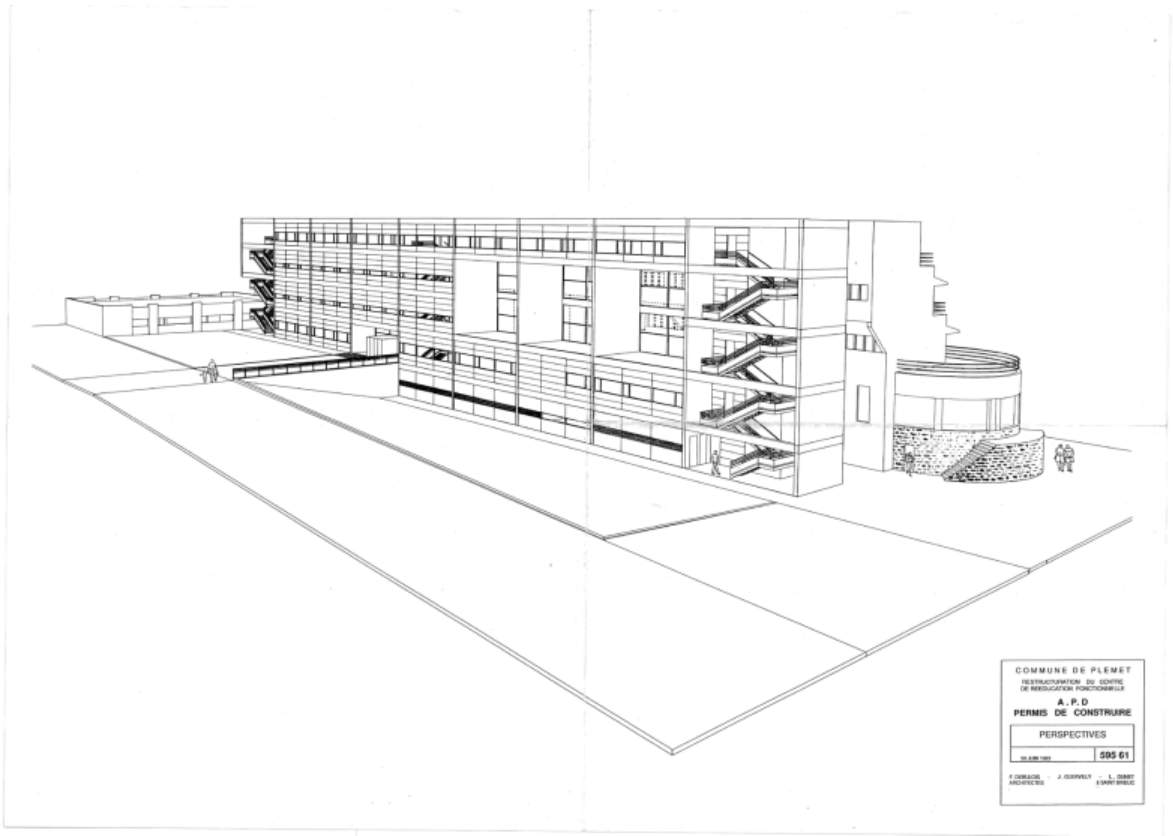

de haut en bas : plan de topographie, plan de masse, dessin perspectif du projet
Sources : Archives du centre de rééducation de Bodiffé

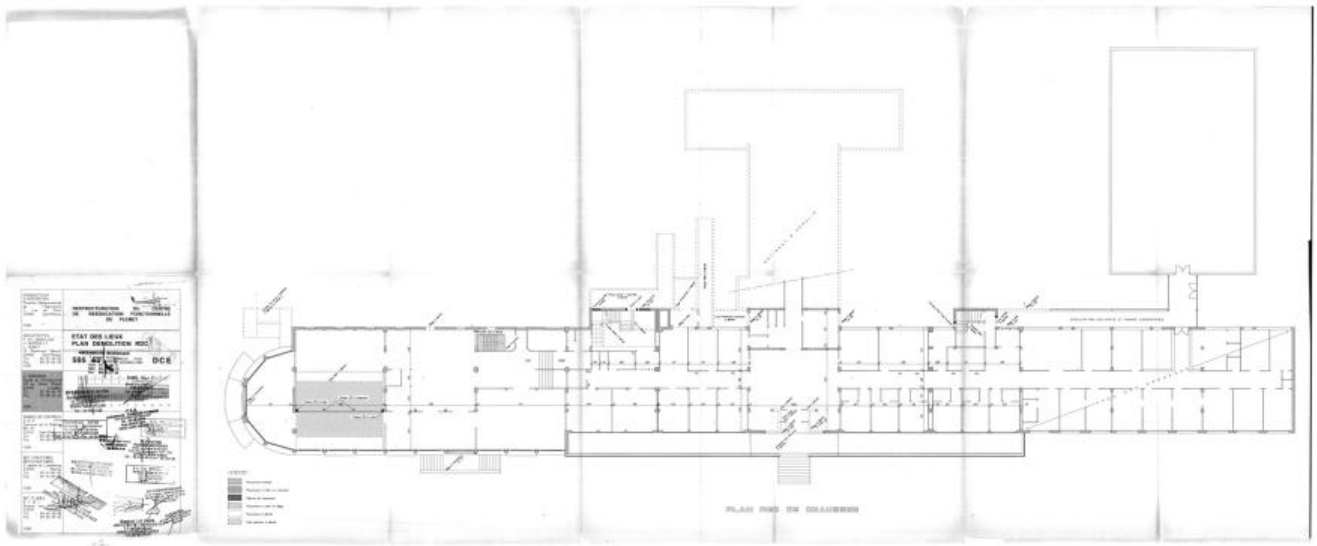

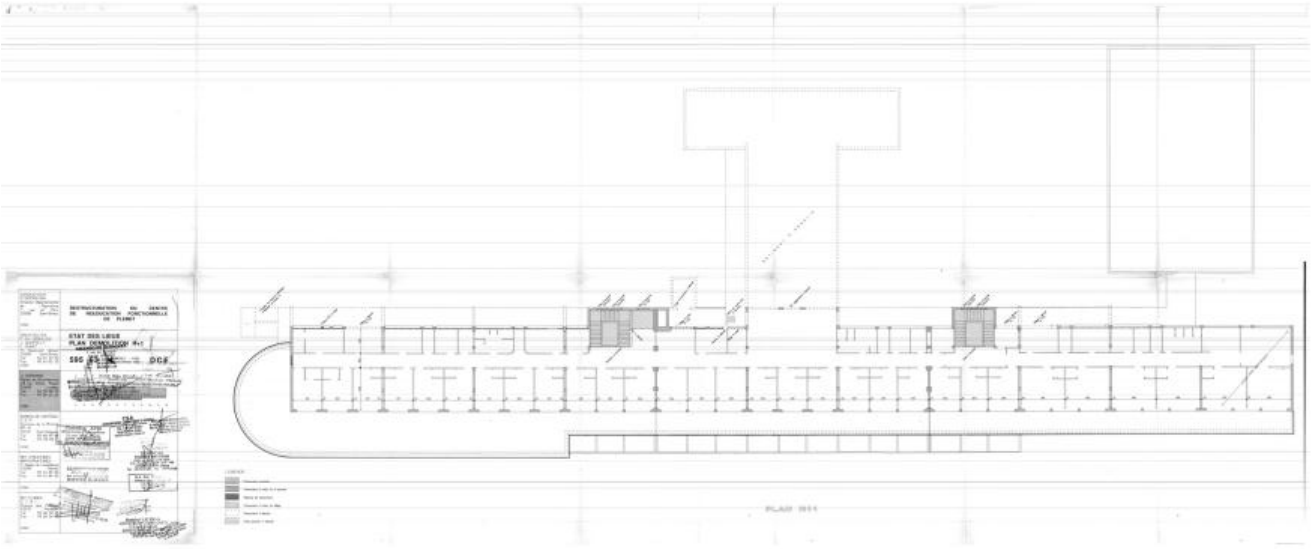

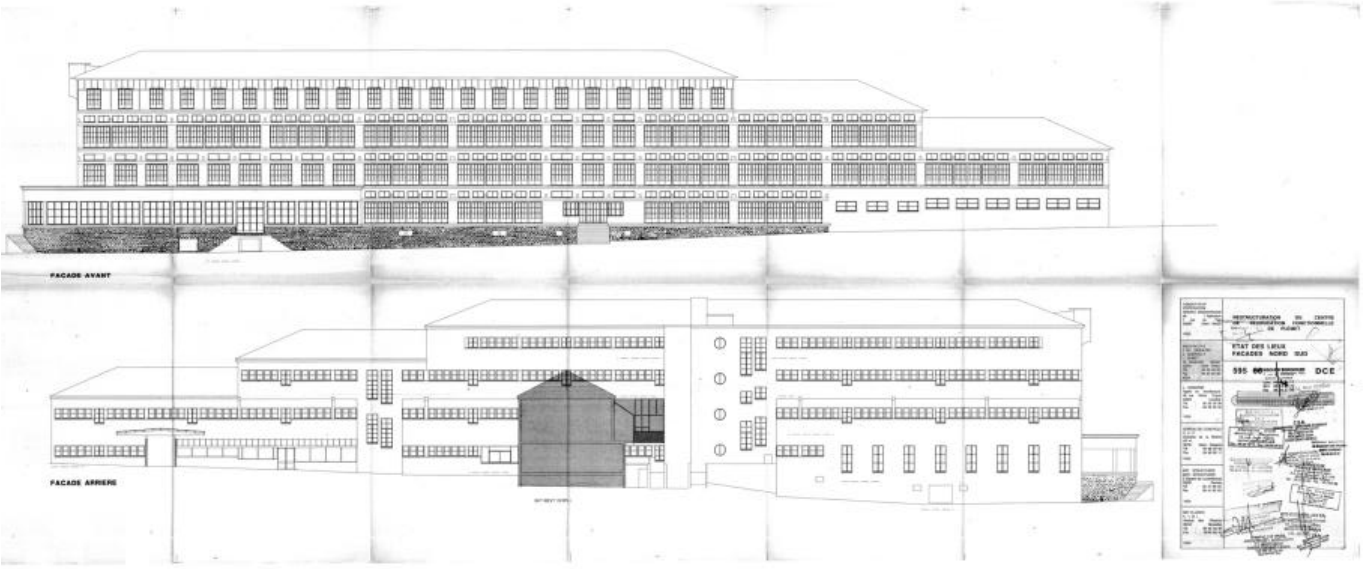

De haut en bas : plan de démolition de l'existant RDC et R+1, façades Nord et Sud de l'existant
Source : Archives du centre de rééducation de Bodiffé

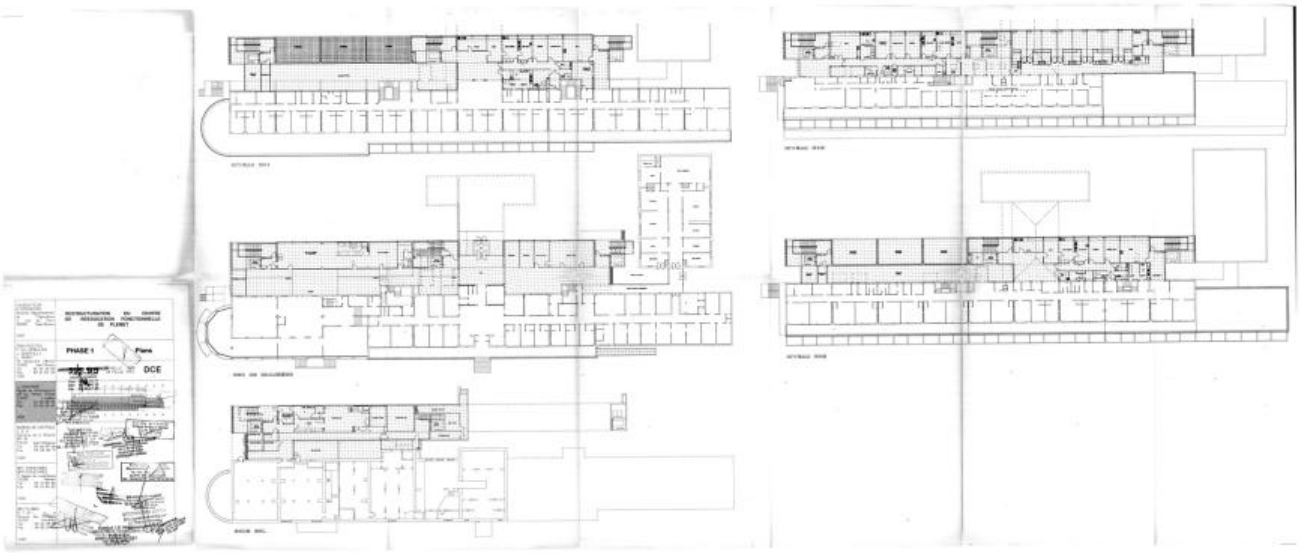

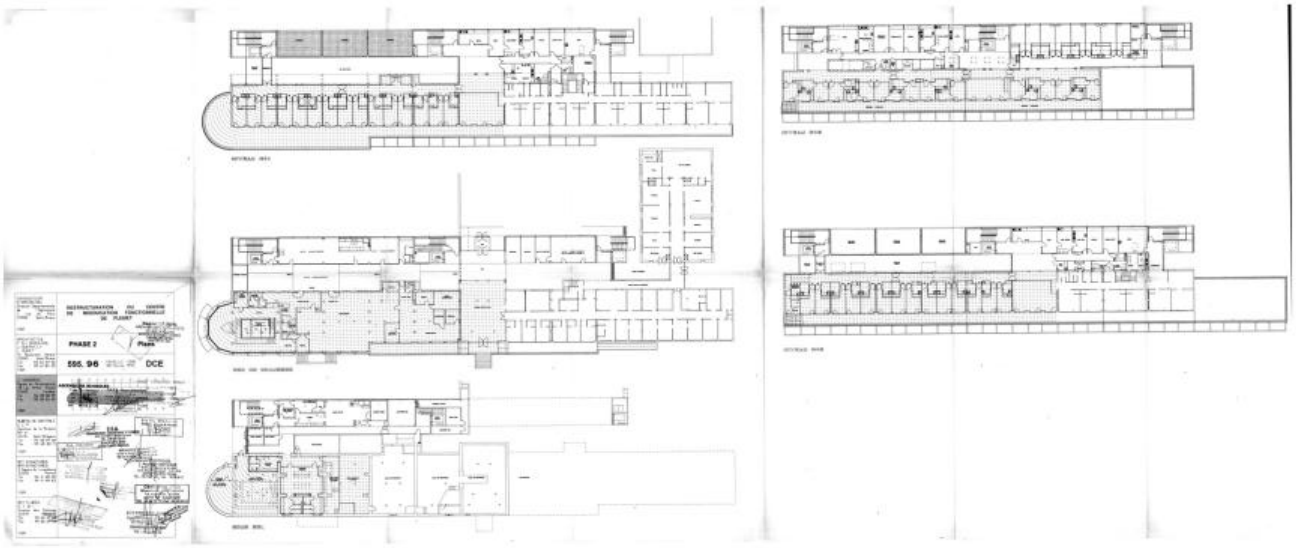

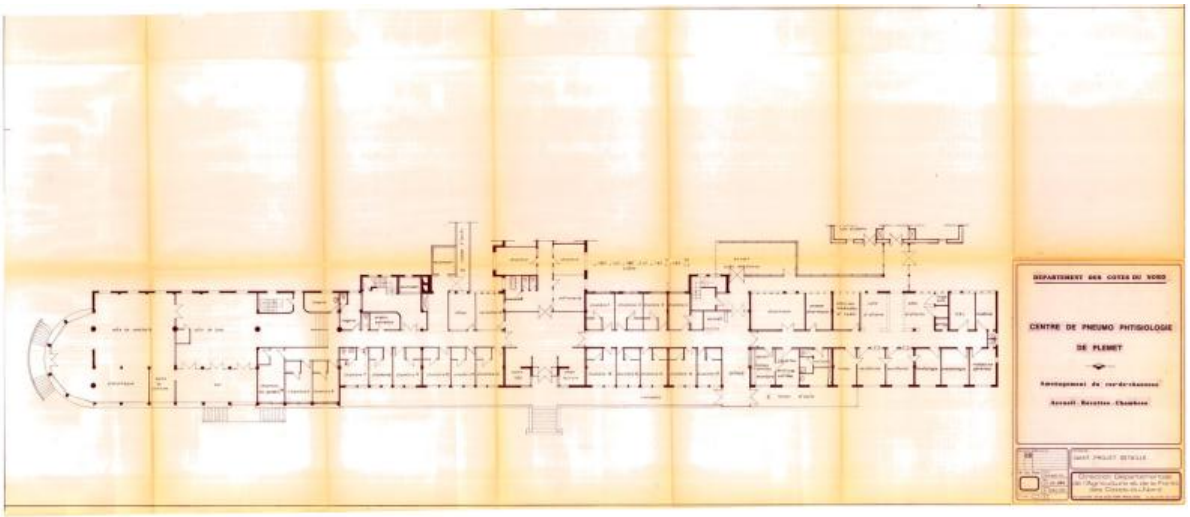

De haut en bas : plan de la phase 1 des travaux, plan de la phase 2 des travaux, plan d'aménagement du RDC
Source : Archives du centre de rééducation de Bodiffé

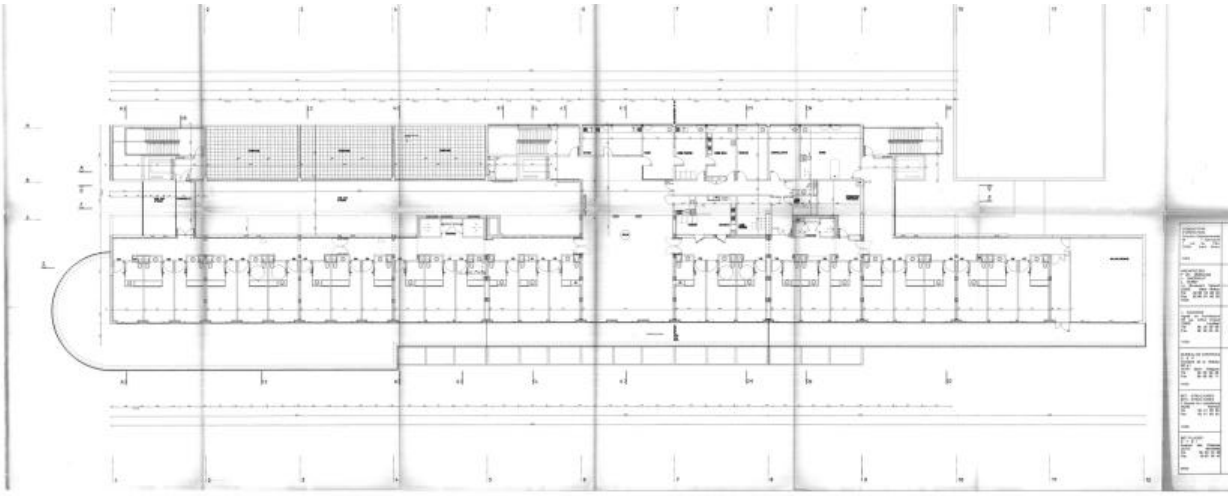

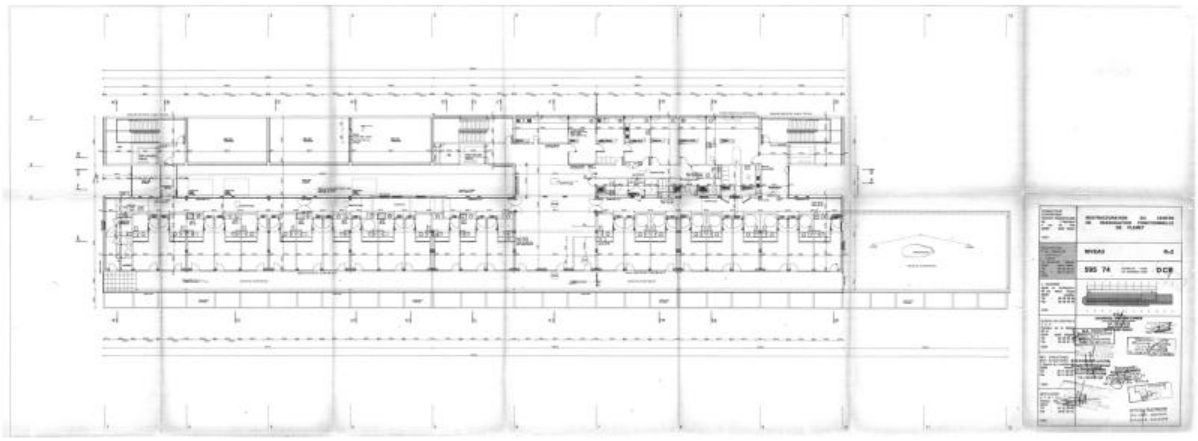

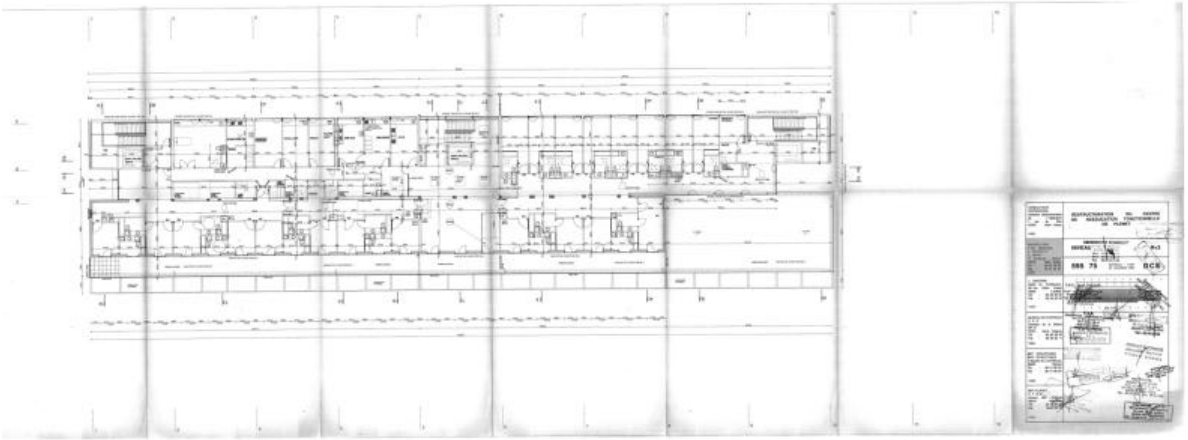

De haut en bas : plan du R+1, plan du R+2, plan du R+3
Source : Archives du centre de rééducation de Bodiffé

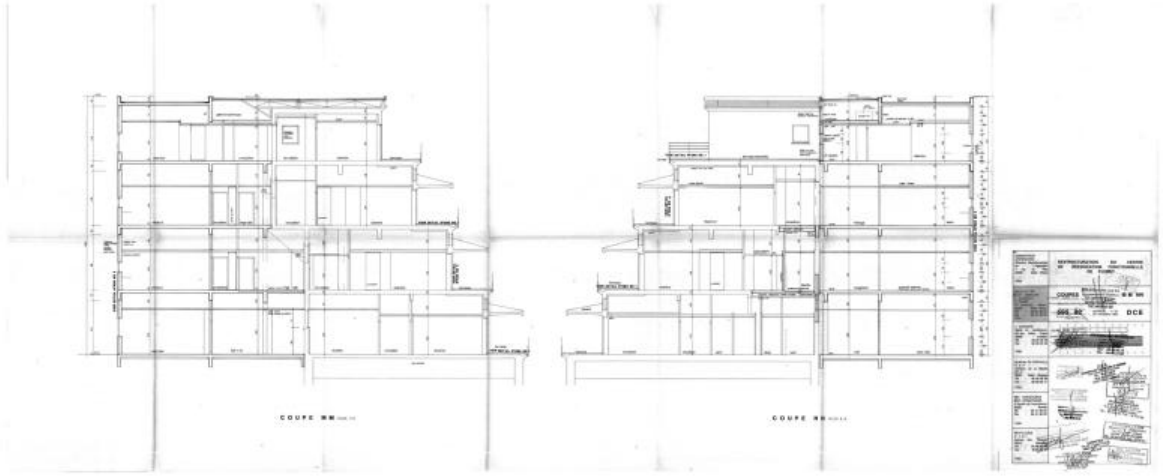

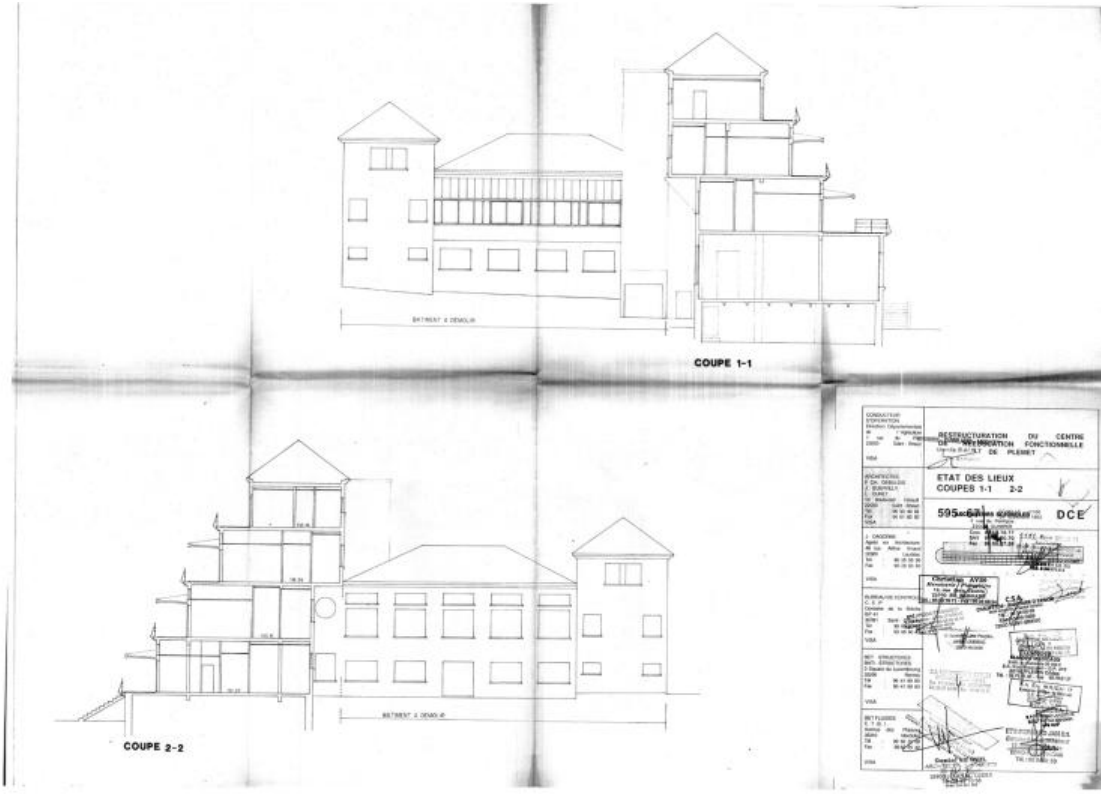

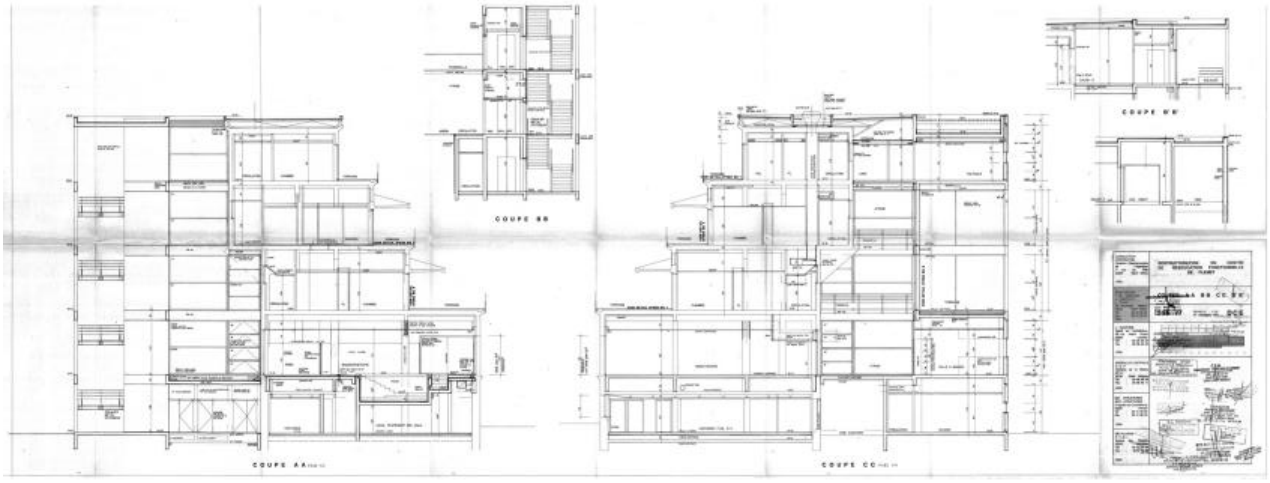

De haut en bas : coupes
Source : Archives du centre de rééducation de Bodiffé

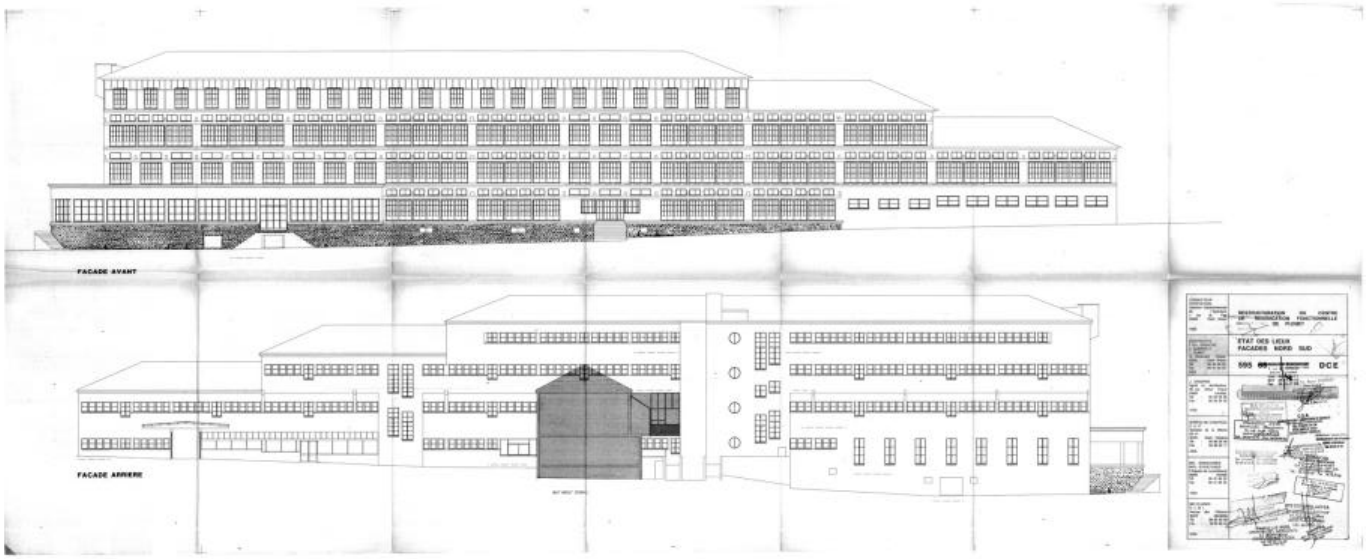

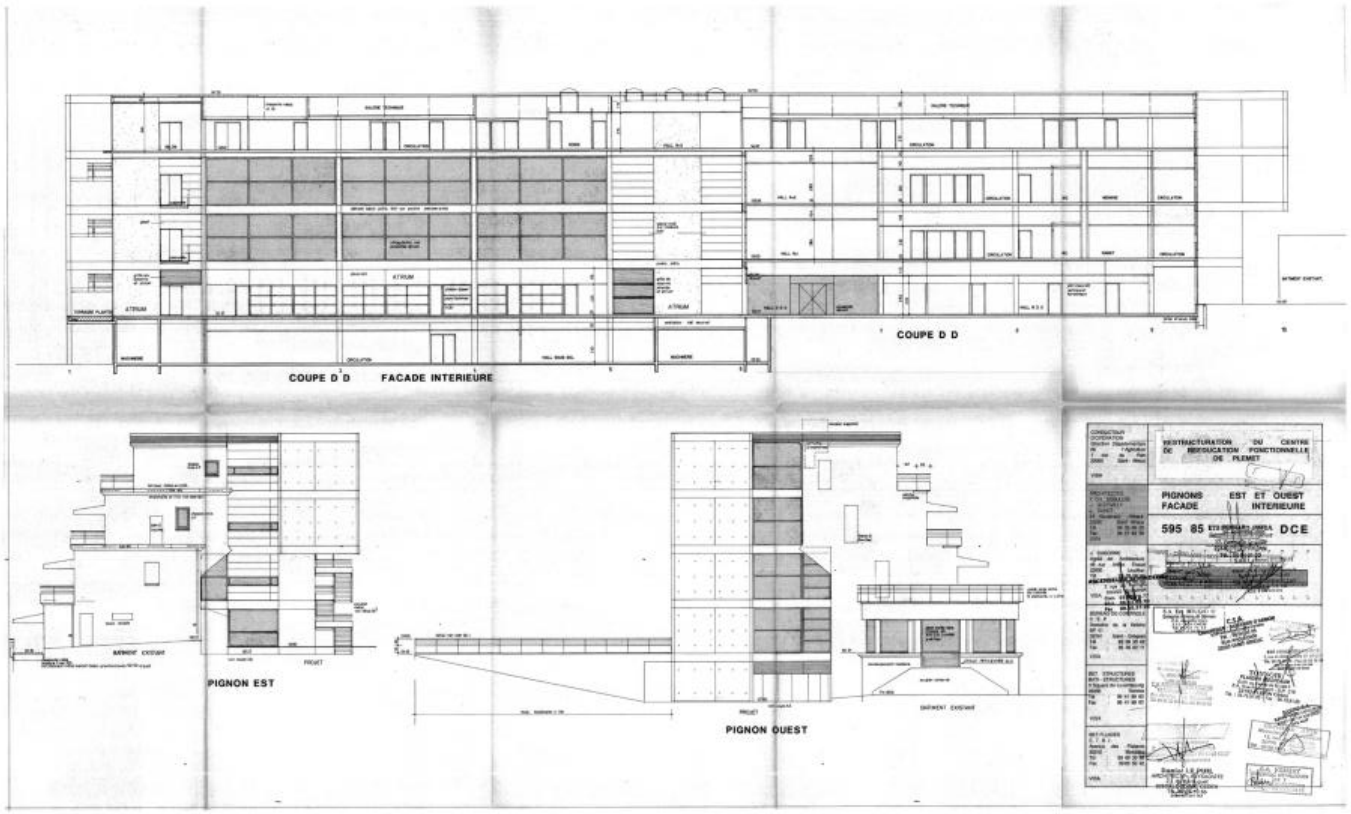

De haut en bas : Façades Nord et Sud, façades Est et Ouest
Source : Archives du centre de rééducation de Bodiffé

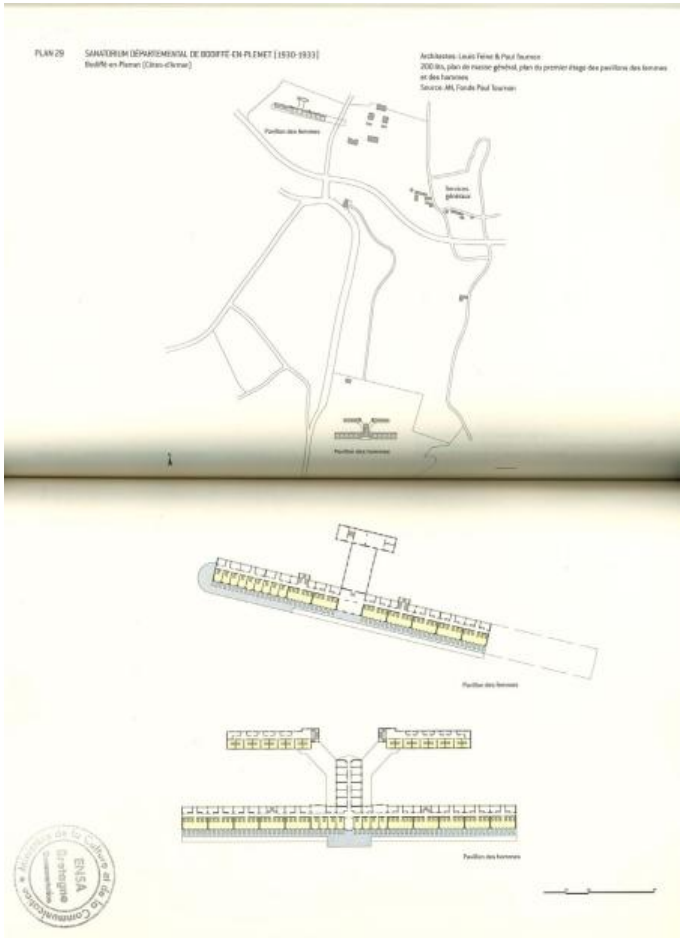

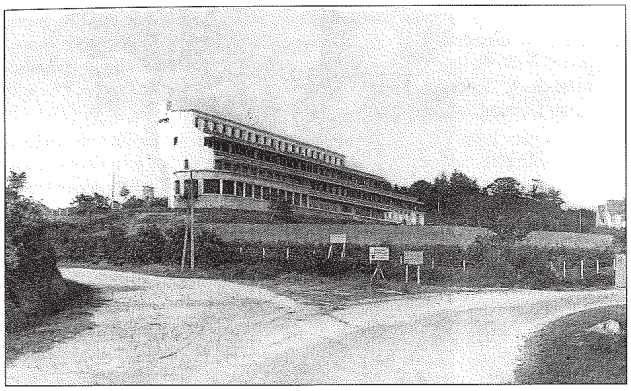

Le bâtiment des Dames (Bodiffé)

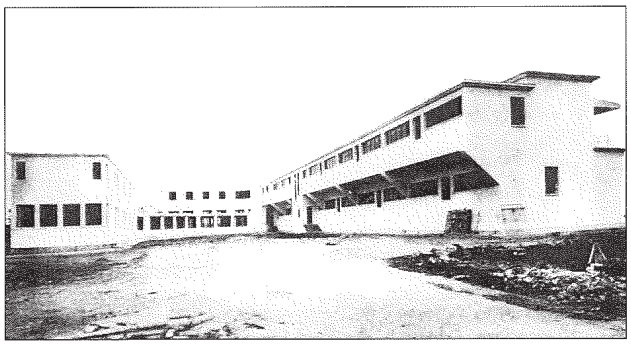

Le bâtiment des Hommes (Bel-air)

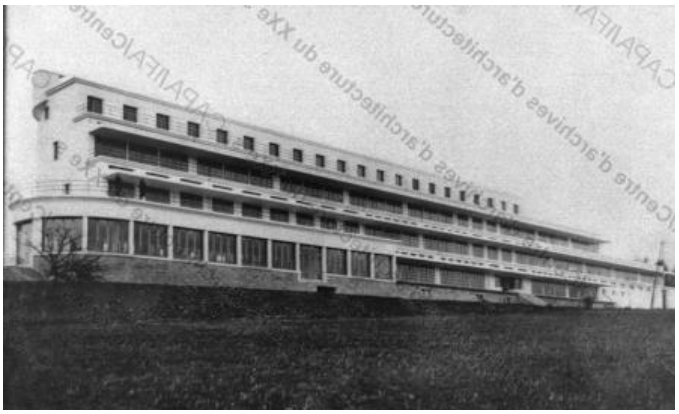

De haut en bas : (gauche) plan masse général et plan du R+1 des pavillons des Hommes et des Femmes, (droite) vues du bâtiment des Femmes et des Hommes, (gauche) vue de la façade Sud dans les années 1932, (droite) vue de la façade Nord dans les années 1932, (gauche) détail de la façade Sud dans les années 1932, (gauche) vue du sanatorium dans les années 1960

De haut en bas : (gauche) vue de la façade Nord, (droite) vue de la façade Est, (gauche) vue de la façade Sud, (droite) vue de la façade Ouest, (gauche) vue extérieure de l'espace balnéothérapie, (droite) détail du raccord entre l'extensoin et l'ancien bâtiment, (gauche) vue de la terrasse du dernier niveau
Sources : photos personnelles Elise Gronnier

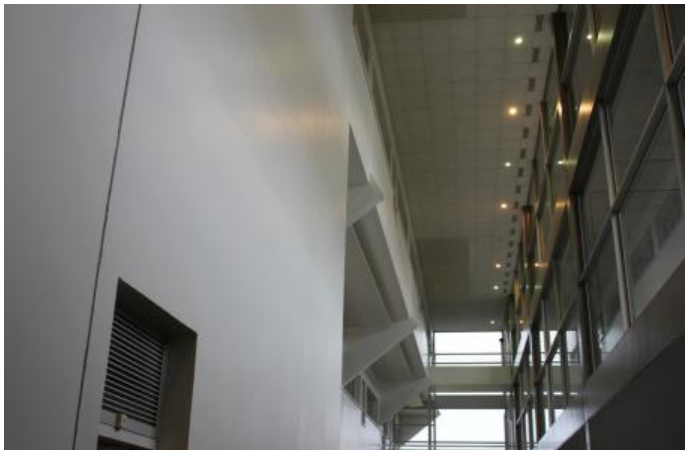

De haut en bas : (gauche) vue du hall d'accueil, (droite) jonction entre l'ancien et le nouveau bâtiment, (gauche) vue intérieure de la jonction entre ancien et nouveau bâtiment, (droite) vue depuis la passerelle du nouveau bâtiment, (gauche) détails des deux bâtiments (droite) vue générale duhall du nouveau bâtiment, (gauche) vue d'une salle détente
Sources : photos personnelles Elise Gronnier

Patrimoine XXe siècle

Proposition de labellisation

Côtes d'Armor (22)

Commune de SAINT-BRIEUC (22 000)

Cinéma Le Royal

DRAC Bretagne – ENSAB Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne) – 2016

Appellation (APPL) :

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

-

Localisation :

- Géolocalisation (COOR) (Lambert 93) :
- Adresse (ADRS) : 6, rue du Combat des Trente 22000 Saint-Brieuc
- Plan de situation au 1/25000^{e} : en annexe
- Plan cadastral au 1/1000^{e} : en annexe
- Référence cadastrale (CADA) :

Datation :

- Siècle (SCLE) : Deuxième quart XXe siècle
- Date (DATE) : 1934

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maître d'Ouvrage : Paul Lavallée
- Architecte : Jean Fauny
- Ingénieur : nc
- Entreprise : nc

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : SABA Agence d'Architecture et Etude notariale Bruno Simon et Catherine Richard
- Gestionnaire :

Rédacteur : Benoit Carrié

Date de l'étude : Février 2017

Historique :

L'inscription dans le plan de la ville des premières salles de cinéma à Saint Brieuc, étudiée en détail par Ghislain Bouvier, raconte l'histoire sociale de cet art comme celle de la société Briochine. Avant-guerre, les premières séances foraines sont une attraction autant qu'un spectacle. L'organisateur itinérant équipé de son matériel projette les films qui lui appartiennent dans des salles sommairement équipées. Les films, plus longs et plus chers prennent ensuite une dimension plus narrative et les sociétés productrices vont dès lors louer leurs films à des salles d'exploitation. Tel est le cas dès 1911 du Cinéma-Théâtre Pathé ouvert aux Champs-de-Mars par la société éponyme pour promouvoir sa production. Cette étape marque la naissance du cinéma en tant qu'équipement urbain.

La dominante moralisante ou distrayante de ces films va se traduire à Saint-Brieuc par une rivalité entre des salles qui s'efforcent de promouvoir un cinéma apostolique et des salles plus orientés vers le loisir et la culture populaire. Les premières, liées aux institutions religieuses vont se trouver plus proches du centre-ville : la salle de l'Ecole Saint-Charles, ouverte aux élèves mais également aux autres habitants, puis en 1932 la salle Dugesclin salle de 750 places créée par deux abbés dans un ancien patronage situé rue Saint Benoit.

En revanche, les salles ouvertes par des entrepreneurs de spectacle, visant le divertissement et une rentabilité financière, ne disposent pas de ce foncier hérité en centre-ville. Elles vont s'implanter dans la partie est de la ville qui, malgré les obstacles topographiques, constitue sa zone d'expansion principale : tel est le cas des cinémas Le Penthièvre, Les Promenades ou Le Royal, et au-delà du Gouédic, de la salle de la cité-jardin de Ginglin.

Paul Lavollée, acteur principal de ce développement du cinéma de loisir à Saint-Brieuc, reprend en 1918 Le Penthièvre, une ancienne salle de patinage située boulevard Clémenceau qu'il réaménage pour en faire une salle de 850 places à usages multiples : cinéma, mais aussi théâtre et musique. Rebaptisée Le Familia, la salle domine dans les années 20 le marché du loisir cinématographique briochin.

Néanmoins, la concurrence qui s'annonce au début des années 30 incite Paul Lavollée à se lancer dans le projet d'une nouvelle salle plus fonctionnelle et dont l'architecture comme le décor correspondent mieux au gout de l'époque. Le choix d'un terrain propice et d'un architecte à la hauteur de l'enjeu sont décisifs pour le succès de l'entreprise.

Localisation

Entre le boulevard Clémenceau bordé de riches villas et le chemin qui suit la crête dominant le Gouédic, aujourd'hui boulevard Waldeck Rousseau, la rue Jean-Jacques fait partie du réseau de voies orthonormé qui après la première guerre ouvre à l'urbanisation ces terrains proches du centre-ville. Ils seront occupés dans un premier temps par des ateliers industriels et des maisons basses. C'est à l'intersection de la rue du Combat des Trente et de la rue Jean-Jacques-Rousseau que Paul Lavollée choisit d'implanter son nouvel établissement dans une situation proche de la Place Dugesclin et propice comme tout angle d'ilot à une mise en scène urbaine.

L'architecte

Il choisit comme architecte Jean Fauny (1895-1973) un des représentants de la modernité en Bretagne qui vient d'achever le Cinéma-Dancing de Saint-Quay-Portrieux. Formé dans l'atelier Pontremoli à l'ENSBA de Paris, il est nommé architecte en 1924 départemental des Côtes-d'Armor. Il

ne peut pour cette raison signer en propre le permis de construire et c'est la signature de son jeune collaborateur Christian Hédou de la Héraudière qui figure sur les plans.

A Saint-Quay-Portrieux, un crescendo volumétrique, partant de la salle à l'arrière-plan, culmine sur la rue avec le spectaculaire jaillissement d'un fanal qui signale de loin l'établissement. Mais ici l'architecture doit se plier à la discipline des règles d'alignement qui bridents les élans verticaux. Pour autant Fauny ne renonce pas à son goût pour une mise en scène expressive qui rejoint sans doute les attentes de son commanditaire. La décomposition lamelliforme du volume qui s'effectue ici en retrait, se termine sur une fente lumineuse. Combinant lumière artificielle et lumière naturelle, innovation en vogue dans les années trente, cette ouverture éclaire le jour le hall d'entrée et la nuit illumine l'enseigne.

Une double symétrie organise la répartition des percements ; l'une, frontale, qui structure la façade sur la rue du Combat des Trente, est dominée par la grande verrière du foyer à l'étage. L'autre, sur l'angle, annonce la situation d'entrée, les baies verticales qui éclairent les escaliers entourant la grande baie centrale. La maçonnerie en moellons de granit et les chaînages d'angle en pierre de taille, conformes à la bienséance briochine, remplacent ici l'enduit blanc de Saint-Quay, jugé sans doute trop moderniste, mais celui-ci reparait sur l'attique dont la volumétrie animée tantôt confirme, tantôt contredit l'organisation volumétrique de la partie basse. Sur l'angle une grande rotonde prolonge à l'extérieur le volume cylindrique du hall et maintient l'unité des deux murs en granit disjoints. Sur la rue du Combat des Trente un retrait dégageant une terrasse confirme la symétrie de cette façade, tandis que sur la rue Jean-Jacques-Rousseau un élément spectaculaire met en valeur les performances statiques du béton et introduit un élément perturbateur dans l'agencement par ailleurs assez classique des façades. Fauny joue ici du contraste entre l'échelle réduite de la façade latérale de la salle et l'échelle massive du volume d'entrée, pour produire un effet spectaculaire avec le porte-à-faux d'un volume vitré en équilibre au-dessus de la salle. La véranda de l'appartement prend ainsi des allures de poste de vigie. Cette dynamique soulignée par le rythme rapproché des poutrelles en console évoque, comme l'a noté Jean-François Briand, les compositions constructivistes du début du siècle.

Le programme

Dans un premier projet l'effectif de la salle monte à 1050 places au détriment du volume de la scène et de la hauteur du foyer. La capacité sera réduite à 850 places avec dans le fond quelques loges protégées des regards. Le programme réalisé hérite de l'ancien établissement de Paul Lavollée une certaine polyvalence, puisque que finalement la salle est équipée d'une scène de 6 mètres de profondeur avec des loges à l'étage, qu'un bar est prévu au niveau du parterre et un grand foyer au niveau du balcon, ce qui autorise également des manifestations théâtrales et diverses réunions publiques. Le vestibule de dimensions restreintes est exclusivement conçu comme un lieu de circulation et Jean Fauny prête une attention particulière à la gestion des flux tant verticaux qu'horizontaux, qu'entrants et sortants. Le profil du plancher et l'inclinaison du balcon permettent d'assurer une bonne visibilité pour toutes les places et la position de la cabine de projection sous le balcon mais surélevée par rapport au parterre assure une image sans distorsion. L'étage supérieur abrite l'appartement de la famille Lavollée, accessible par un escalier séparé.

Construction, décors et matériaux

Structurellement, l'édifice est composé d'une partie en maçonnerie de moellons et béton pour le volume sur la rue du Combat des Trente , le balcon et la façade en retour sur la rue Jean-Jacques Rousseau et d'une partie en charpente métallique légère constituée de pans de fer réalisés à partir

de fers plats et de cornières pour la salle. Cette opposition structurelle n'est nullement perceptible grâce à un décor dans le gout art déco soigneusement étudié pour épouser sous le balcon les contraintes dimensionnelles des poutres en console. Dans la salle, les poteaux métalliques sont incorporés dans une enveloppe en staff cylindrique, sur laquelle les parois se raccordent tangentiellement pour créer un effet de vague. L'espace de la salle en acquiert une dynamique soulignée par des frises dorées à la feuille qui marquent chaque vague. Le plafond lui-même en staff est orné d'une rosace en retrait dont la fonction n'est pas uniquement décorative. Jean Fauny est très attentifs aux aspects techniques concernant tant la projection cinématographique que les questions de confort et de gestion des flux.

Reprenant une technique déjà éprouvé, au théâtre se Champs Elysées par exemple, il utilise la rosace pour la ventilation et pour l'éclairage de la salle. L'invention juste avant la guerre du tube néon a introduit de nouvelles possibilités d'éclairement intégré à l'architecture dont par exemple des architectes comme Robert Mallet-Stevens ou Georges Siclis font un large usage. Cette innovation influe également sur la décoration et les gorges lumineuses qui se glissent dans les articulations des plans permettent d'obtenir des effets plastiques surprenants. Fauny abandonne un premier projet de cadre de scène très ornemental pour cette esthétique plus moderne.

Dans le vestibule, autre espace très soigné du programme, les lignes de la décoration exaltent la verticalité de l'espace, déjà annoncée sur la façade d'entrée. Les garde-corps, les moulures, la typographie de l'enseigne empruntent au répertoire art déco, tout comme le motif des plans en retraits sur la maçonnerie de la grande baie l'angle, mais que l'on retrouve également sur le cadre de scène ou à une échelle moindre sur les portes en bois.

Les parties en béton sont recouvertes d'un enduit soigné réalisé à base de coquillages concassée qui donnent un relief prononcé à cet épiderme. L'oculus des portes latérales et la verrière du foyer font appel à un verre teinté et martelé.

Evolution du bâtiment et état actuel :

Après la guerre, l'évolution de l'art cinématographique, de la distribution des films et de la fréquentation du public vont mettre à rude épreuve l'édifice. Tout d'abord sommé de se plier à l'évolution des salles multiples, il va connaître en 1982 une lourde restructuration menée par Yan Fauny, fils de Jean Fauny. Le projet préserve le vestibule et la grande salle avec son décor, mais le cadre de scène disparait ainsi que la scène elle-même pour permettre la création d'une seconde salle transversalement, tandis qu'une troisième salle est créée dans le bar. Une seconde lucarne est ajoutée sur l'aile en retour rue Jean-Jacques-Rousseau pour créer un logement pour le projectionniste.

Cette transformation ne permet pas de relancer la fréquentation et en 1988 la grande salle est cette fois transformée en boite de nuit, le "Holywood Café". Pour finir en 1999, un promoteur immobilier propose de racheter l'édifice pour le détruire et mener une opération immobilière rassemblant les parcelles adjacentes au sud et à l'ouest. L'opération échoue, sans doute pour des raisons financières.

En Janvier-Février 2000 l'exposition Jean Fauny au Musée d'Art et d'Histoire de Saint Brieuc attire l'attention du public sur l'intérêt architectural de l'édifice et la même année, l'architecte Dominique Bonnot, à la recherche d'un lieu original pour installer son agence SABA, rachète l'édifice en association avec un magasin de meubles Cinna, qui laissera ensuite la place à un magasin moins prestigieux. L'appartement reste alors la propriété de la famille Lavollée.

Dominique Bonnot va alors entreprendre une opération de curage des aménagements successifs et de remise en état des éléments du décor original préservés dans le vestibule comme dans la salle. Il trouve un partenaire partageant son engagement pour la sauvegarde de l'édifice, l'étude des notaires Bruno Simon et Catherine Richard qui rachète la partie autrefois occupée par le magasin. Il réalise un aménagement des deux espaces principaux sous forme de plan basilical avec une architecture contemporaine soignée. Une verrière est créée sur le versant arrière de la toiture de la salle pour éclairer la travée centrale de l'agence d'architecture et une vitrine est percée sur la rue du Combat des Trente reprenant strictement les principes de composition symétrique de cette façade. Quelques années plus tard, il rachète l'appartement et mène la restauration de la verrière du jardin d'hivers.

Conclusion :

Remarquable par son intérêt architectural et par son rôle dans l'histoire culturelle de la ville, le Cinéma Le Royal est de plus aujourd'hui un exemple rare d'édifice du XXe siècle sauvegardé grâce à une initiative privée. L'ancien foyer, accessible depuis le vestibule, est aujourd'hui encore désaffecté et les propriétaires ont évoqué l'idée de lui trouver une affectation culturelle permettant au public de redécouvrir le lieu. Toutes ces raisons militent fortement pour une labellisation.

Sources

Visites et entretiens :

Rencontre avec Monsieur Dominique Bonnot et visite du bâtiment le 7 Octobre 2016.

Bibliographie :

Ouvrages consultés

- LE COUEDIC Daniel, BONNET Philippe, *Les Architectes de l'idée bretonne 1904-1945*, p75-76, Rennes, 1995, 911 p.
- François Chaslin, René Le Bihan, Daniel Le Couedic, Sylvie Blottière-Derrien,Jean-Pierre Peneau, Jean-François Briand, Henri Le Pesq, *1918-1945,– Modernité et Régionalisme* , p 150-151,Liège 1986, Mardaga
- LE COUEDIC Daniel, « Avant propos », in BONNET Philippe, DIEUDONNE Patrick, LE COUEDIC Daniel. *Bretagne, un siècle d'architectures : XXe.* Rennes : Terre de brume, 2001. p. 13
- ROBERT Benoît, AVRIL Henri, BRIAND Jean-Francois (Préfacier), GABRIEL Lucie, LE JEUNE Anne (Préfacier) LE PESQ Henri (Préfacier), PAGEOT Xavier, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor, Archives modernes d'architecture de Bretagne. *Jean Fauny architecte, Exposition. St-Brieuc. Musée d'Art et d'Histoire.* P 35-37, St-Brieuc : Archives Modernes d'Architecture Bretonne : CAUE 22, 2000. 48 p.

Sites internet

Etudes

- BOUVIER Ghislain, *Essai de restitution : L'arrivée et le développement des projections cinématographiques dans la ville de Saint-Brieuc (1896-1940),* Master d'études cinématographiques, sous la direction de Roxane Hamery, année 2013-2014, Université

Rennes 2, UFR Arts, lettres, Communication, Département Arts du spectacle.

- Archives Départementales des Côtes d'Armor : Sous-série 142J- Fonds Jean Fauny
  Equipements recevant du public :
  142 J 192 : Cinéma "Le Royal" : appartement, construction : correspondance, plans papier pliés et plans calque roulés, 1934-1982
  142 J 213/2 : Propriété de Monsieur La Vollée, cinéma "Le Royal" : 17 plans calques, 1934
  Documentation technique :
  142 J 203/1 : Cinéma "Le Royal" et cinéma "Les Promenades" : plans de charpentes métalliques, plans roulés, sans date.
  142 J 217/1 : Cinéma "Le Royal" et cinéma "Les Promenades" : 11 plans calque, sans date.
  Le fonds Jean Fauny fait l'objet de restrictions de publication.

- Archives municipales de Saint-Brieuc
  Permis de construire Projet de division de la salle 1982
  Permis de construire Aménagement d'un Dancing 1988

Table des illustrations : Cahier des illustrations en annexe

Cahier des illustrations

Cinéma Le Royal à Saint Brieuc

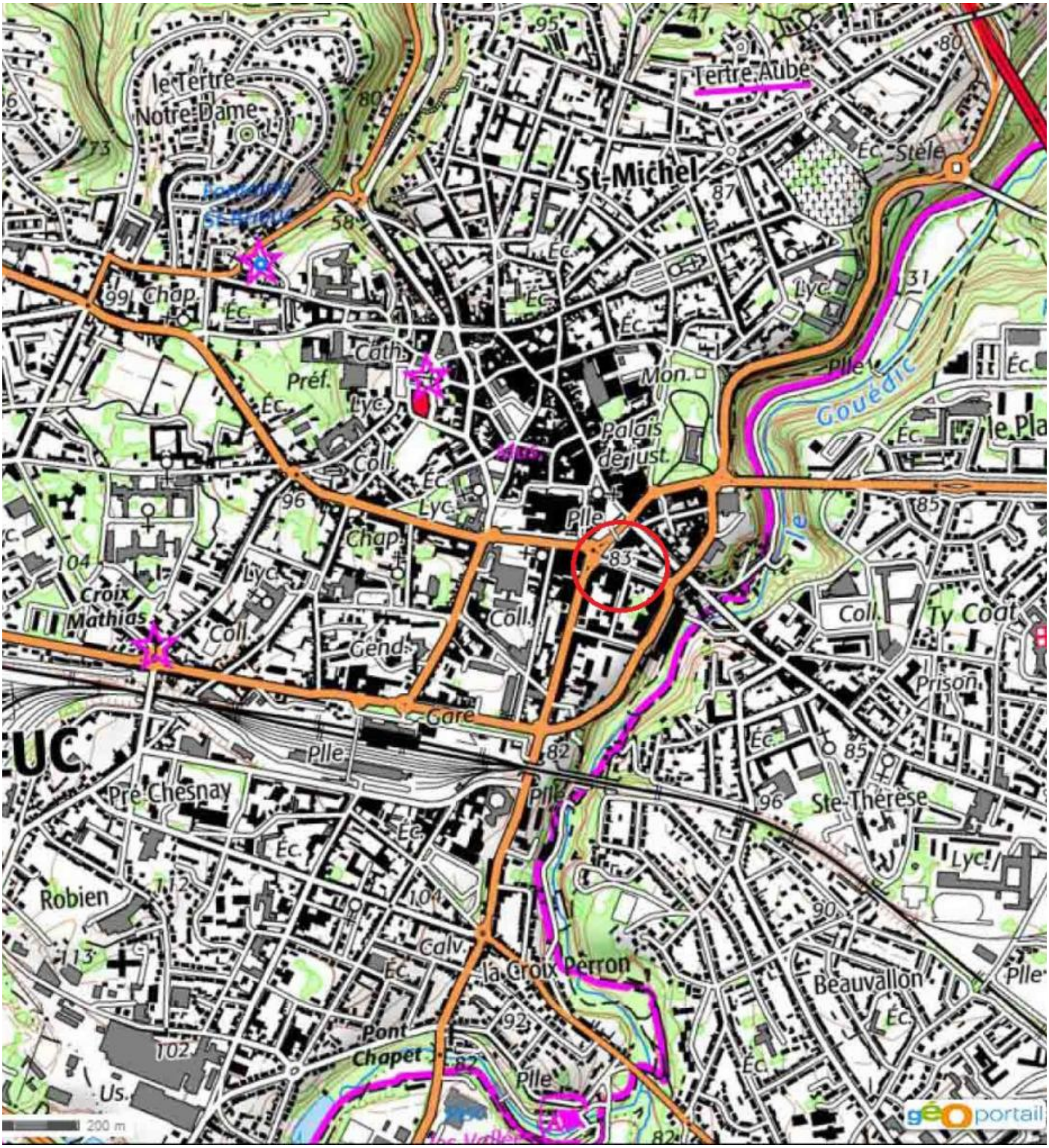

Illustration 1. Plan de situation 1/25000e - Source Géoportail

Département :
COTES D ARMOR

Commune :
SAINT-BRIEUC

Section : BD
Feuille : 000 BD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 23/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Saint-Brieuc
4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022
22022 St Brieuc Cedex 1
tél. 02.96.01.42.42 -fax
cdif.saint-brieuc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Illustration 2. Plan Cadastral au 1/2000 - Cadastre.gouv

Illustration 3. Photo aérienne 2016 - Source : Géoportail

Illustration 4. Plan de la Ville de Saint-Brieuc et du port du Légué dessiné par Sébilleau et Thomas 1897. Source: Gallica, BNF
En bleu la situation du cinéma Le Royal, en rouge, le cinéma-théâtre «Familia»

Illustration 5. Affiche du Cinema-Théâtre «Familia» 19/20 octobre 1925, Source: mémoire Ghislain Bouvier

Illustration 6. Jean Fauny Le Cinéma-Dancing de Saint-Quay-Portrieux 1932 - Source Jean Fauny Architecte, AMAB

Illustration 7. La situation d'entrée en 1934. La même vue sera prise à nouveau, avec les deux voitures (de la famille Lavollée?) avec l'enseigne (voir illustration 16 ci-dessous) - Source Inventaire

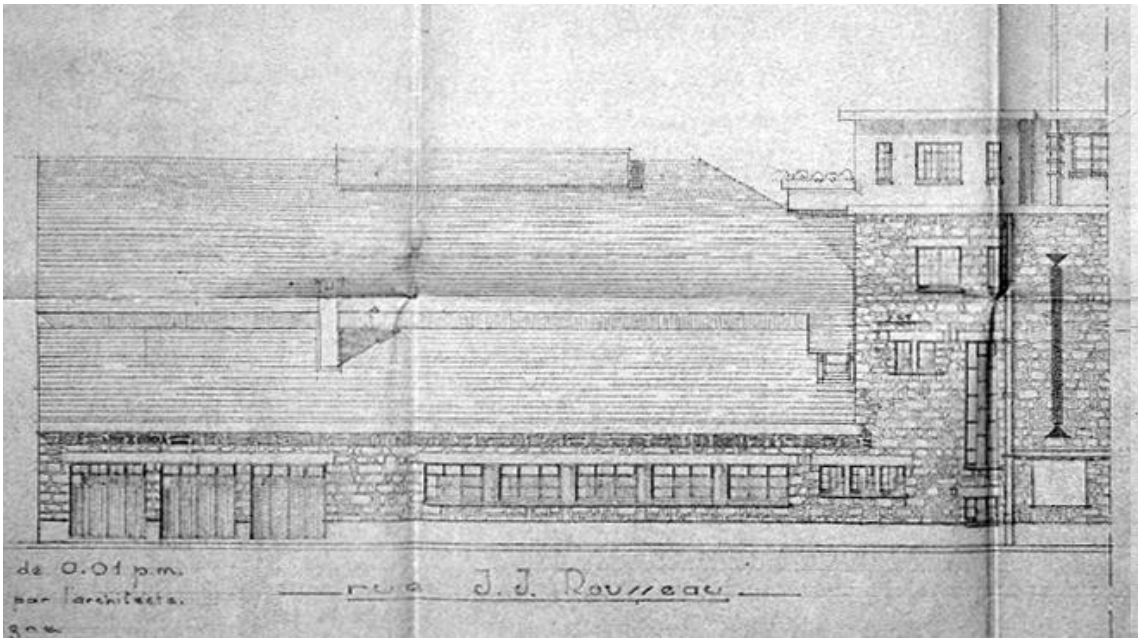

Illustration 8. Façade sur la rue Jean-Jacques Rousseau. La lucarne des loges et la verrière du jardin d'hivers sont absents , Source Archives Départementales 22

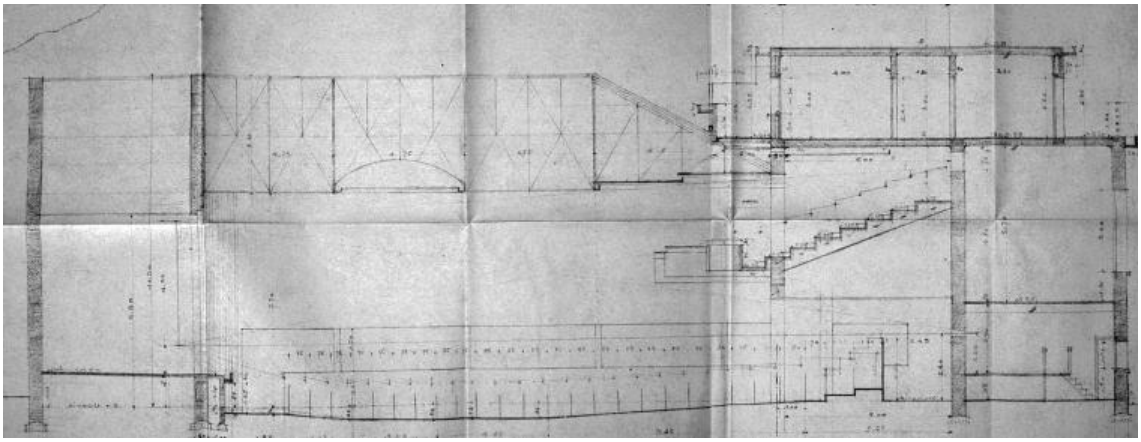

Illustration 9. Coupe longitudinale sur le projet modifié , Source Archives Départementales 22

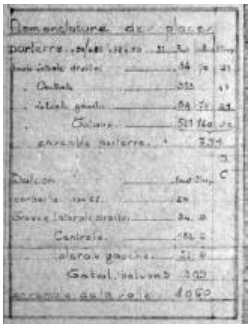

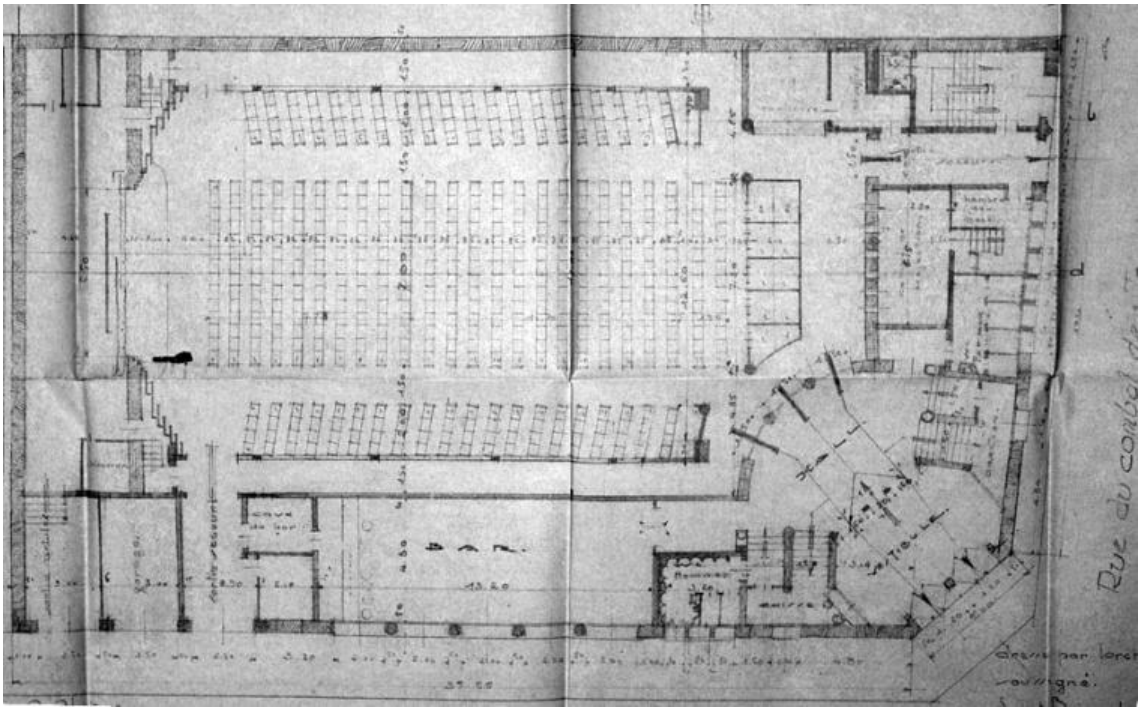

Illustration 10. Plan du parterre du premier projet et calcul des effectifs de 1050 places, Source Archives Départementales 22

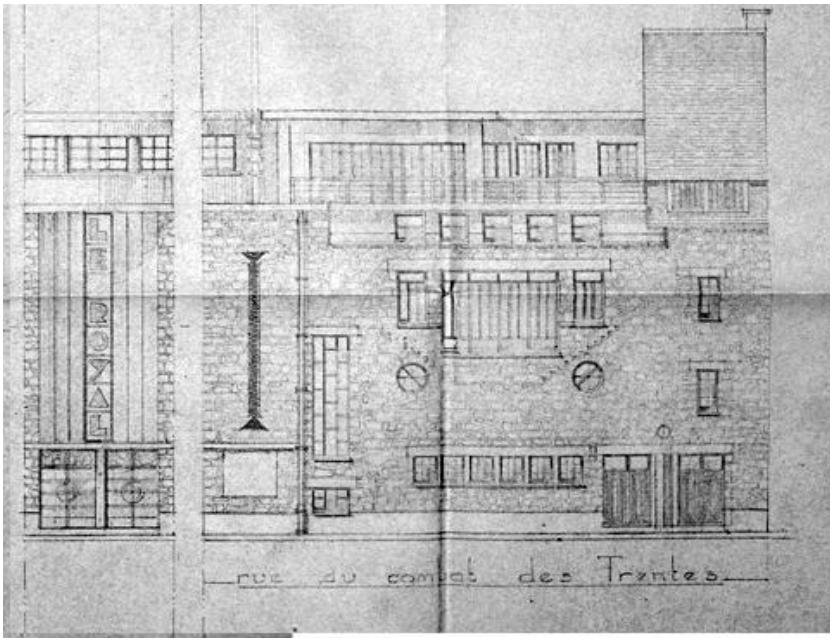

Illustration 11. Façade sur la rue Jean-Jacques Rousseau. La lucarne des loges et la verrière du jardin d'hivers sont absents , Source Archives Départementales 22

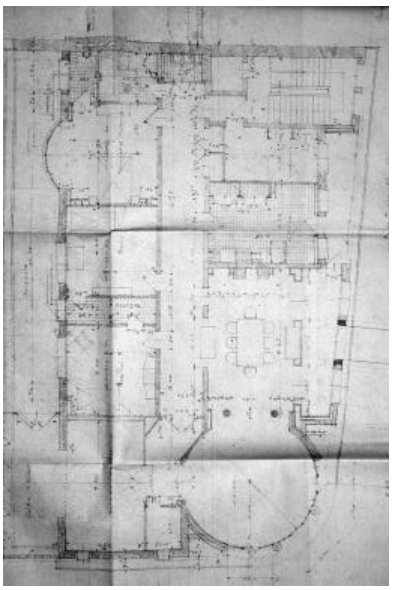

Illustration 12. Plan de l'appartement au dernier étage, Source Archives Départementales 22

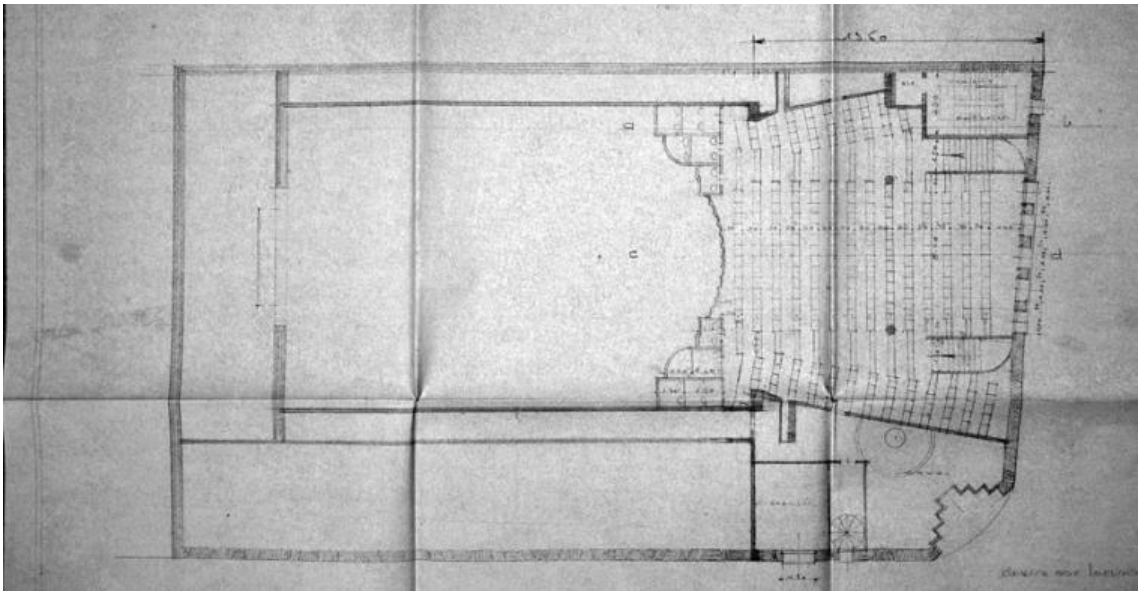

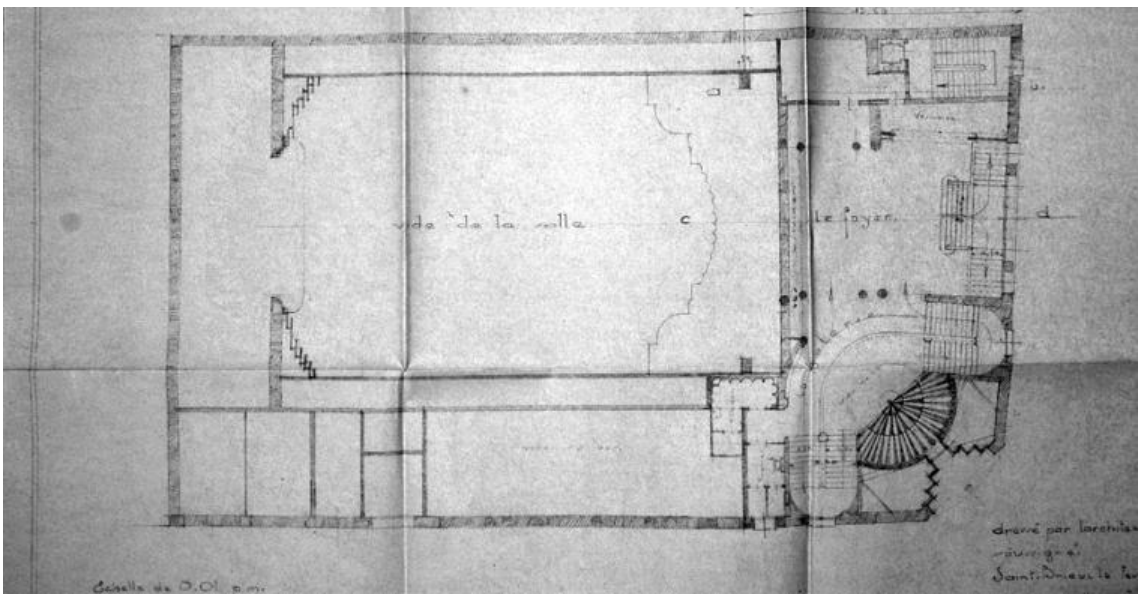

Plan du niveau du foyer et du balcon dans le premier projet , Source Archives Départementales 22

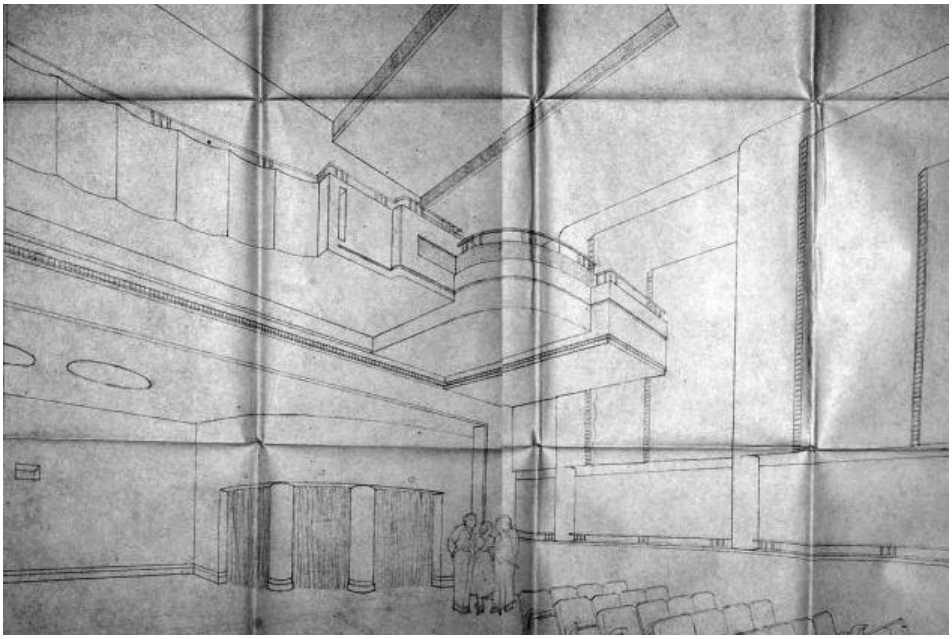

Illustration 13. Perspective de la salle vers le balcon et l'entrée , Source Archives Départementales 22

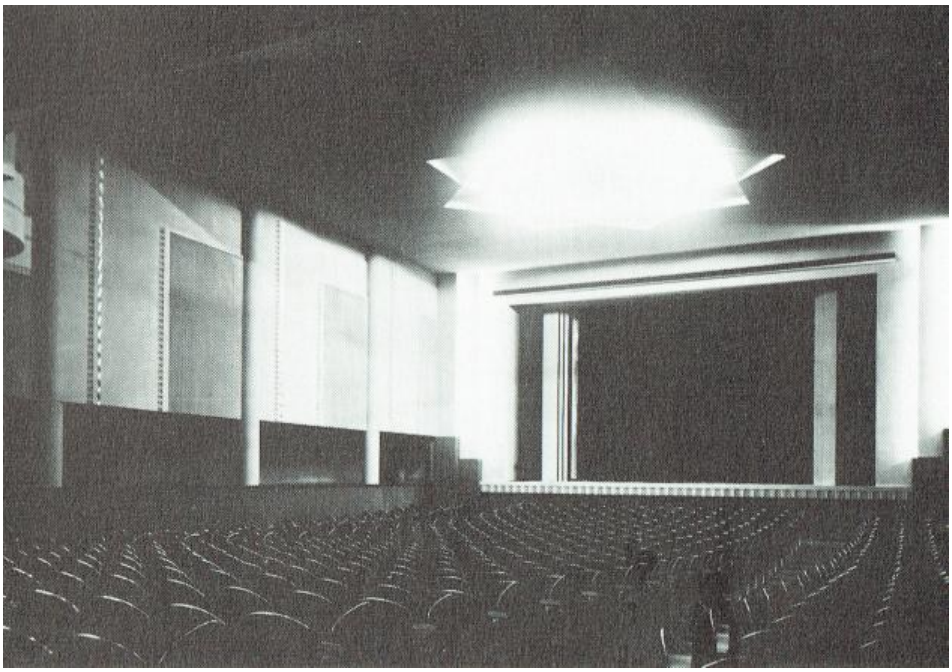

Illustration 14. Vue de la salle vers la scène , Source Archives Départementales 22

Illustration 15. Vue de la salle vers le balcon, Source : Inventaire

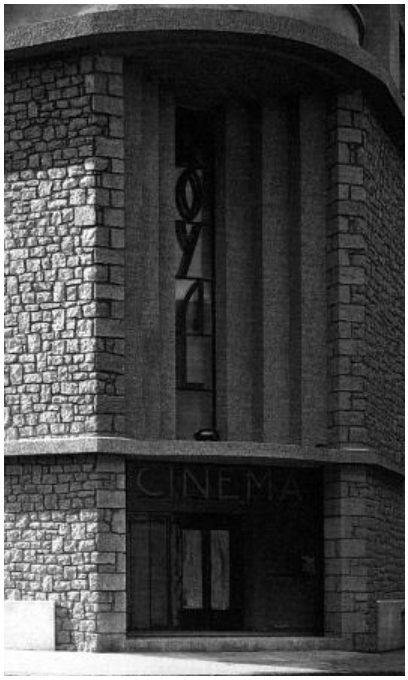

Illustration 16. L'enseigne Le Royal et Cinema - Source AD 22

Illustration 17. Projet pour la lucarne des loges, projet non réalisé - Source AD 22

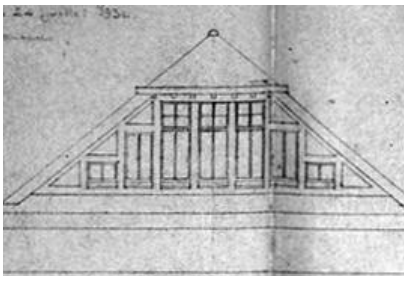

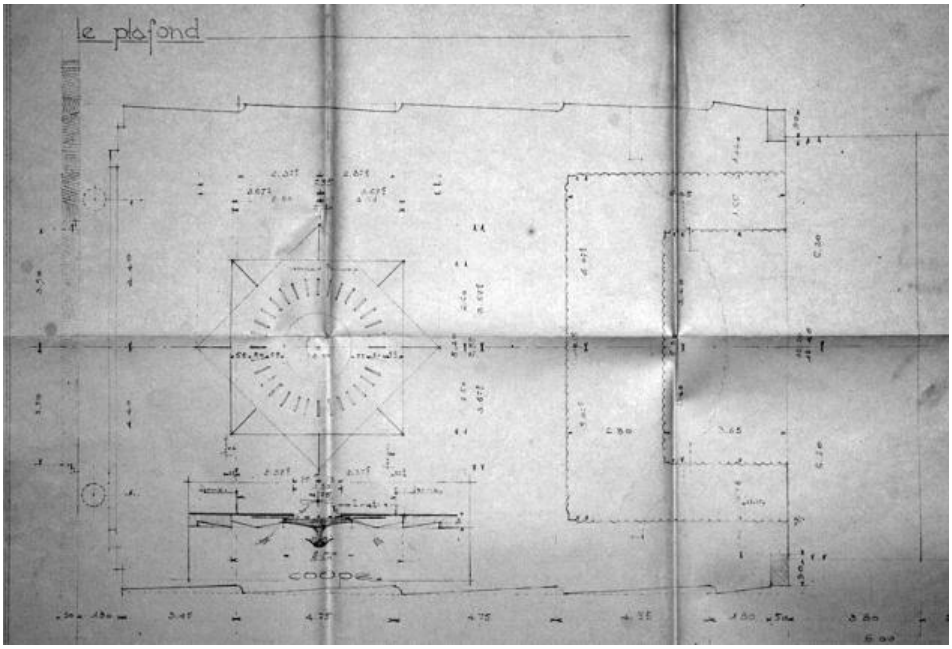

Illustration 18. Vue plafonnante et coupe sur la rosace , Source AD 22

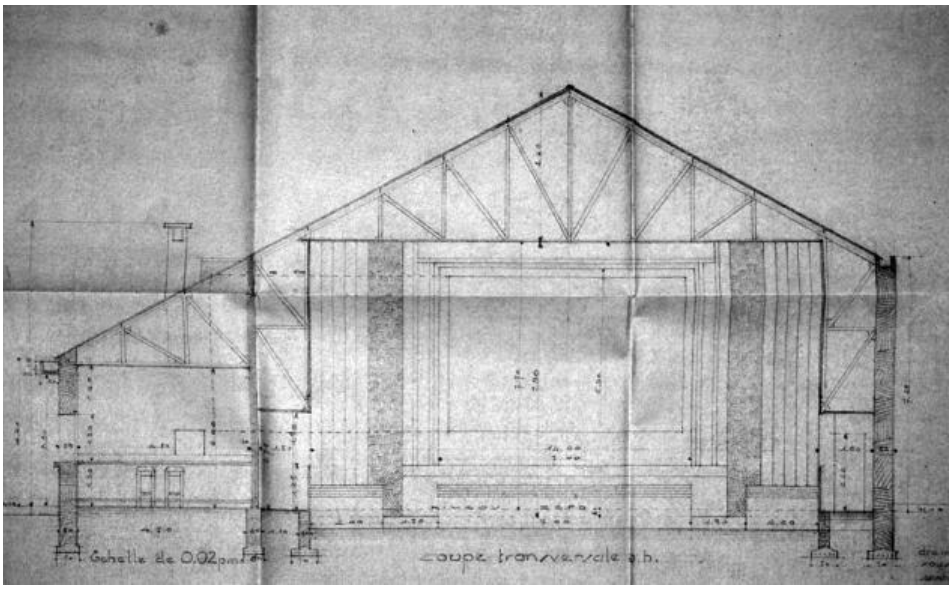

Illustration 19. Coupe transversale vers la scène - Source ArD 22

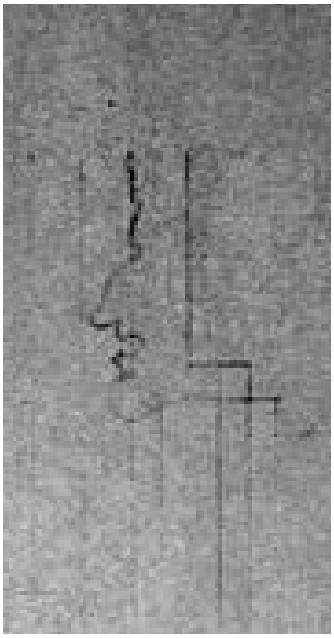

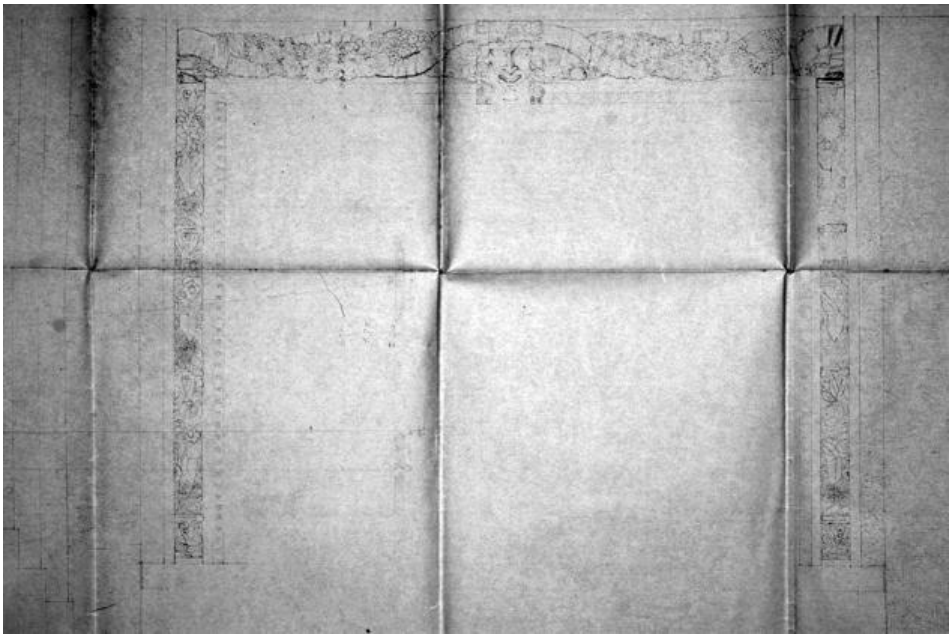

Illustration 20. Projet non réaliséde décor ornemental du cadre de scène - Source AD 22

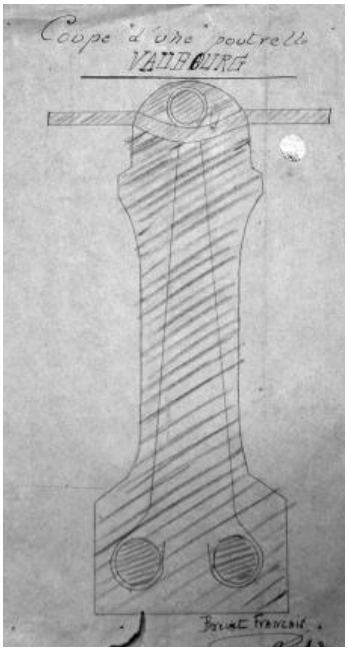

Illustration 21. Principe de la poutrelle «Vaubourg» utilisée pour le balcon - Source AD 22

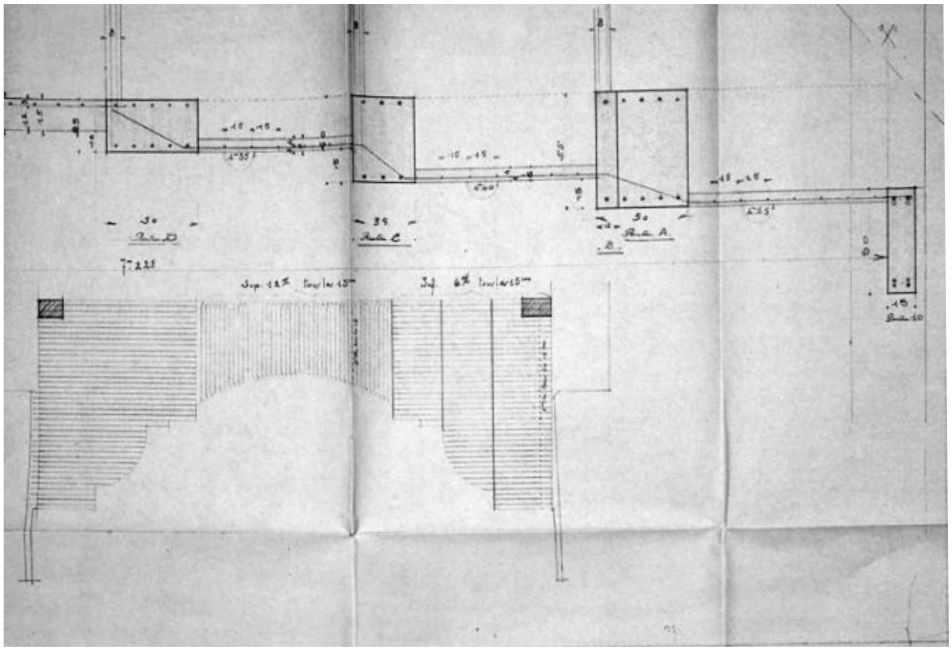

Illustration 22. Plan d'armature du balcon avec l'implantation des poutrelles -Sources AD 22

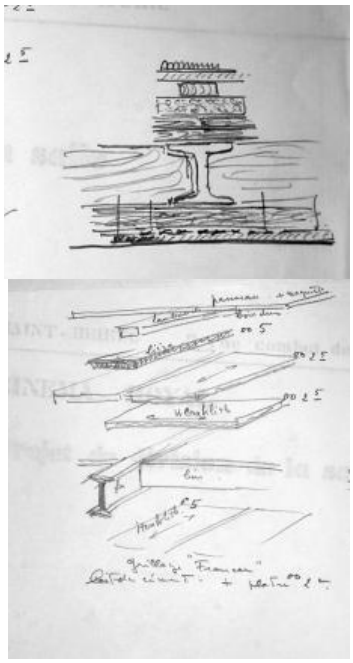

Illustration 24. Croquis de la constitution du plancher - Source AD 22

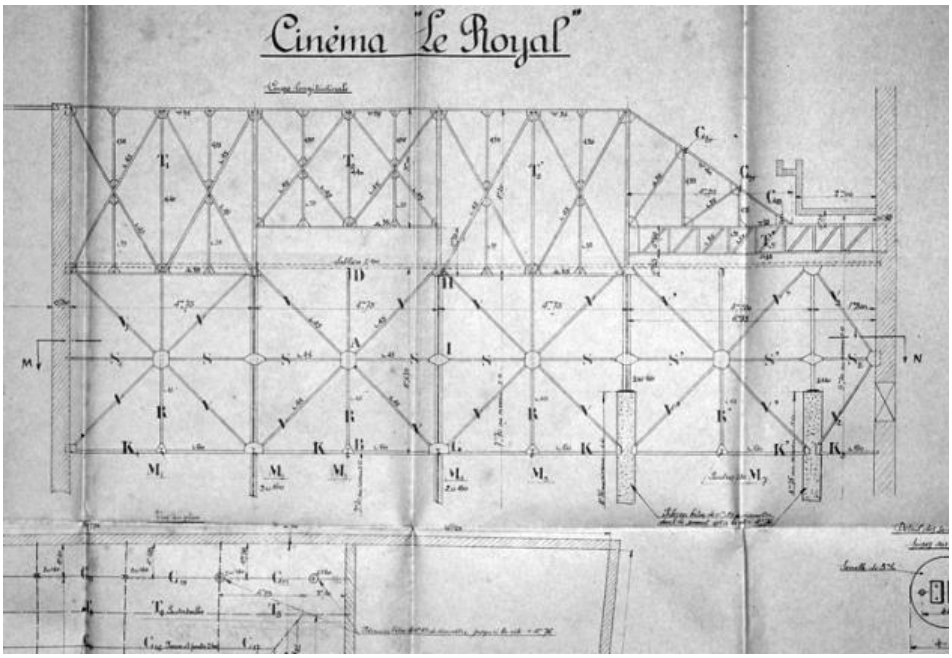

Illustration 23. Coupe sur la charpente métallique de la salle - Source AD 22

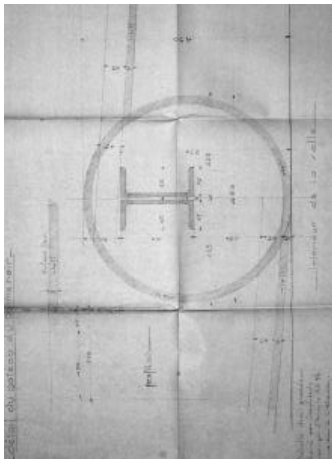

Illustration 25. Principe d'habillage des poteaux métalliques de la salle - Source AD 22

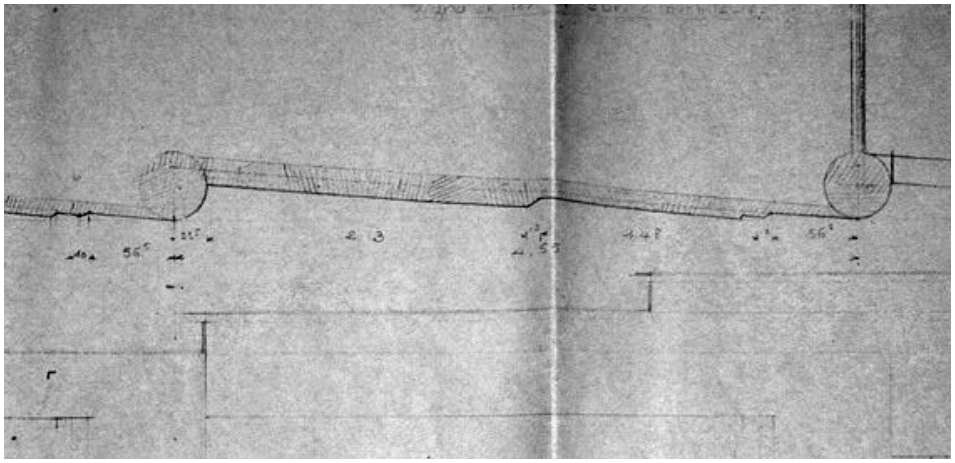

Illustration 26. La paroi latérale de la salle sur une travée - Source AD22

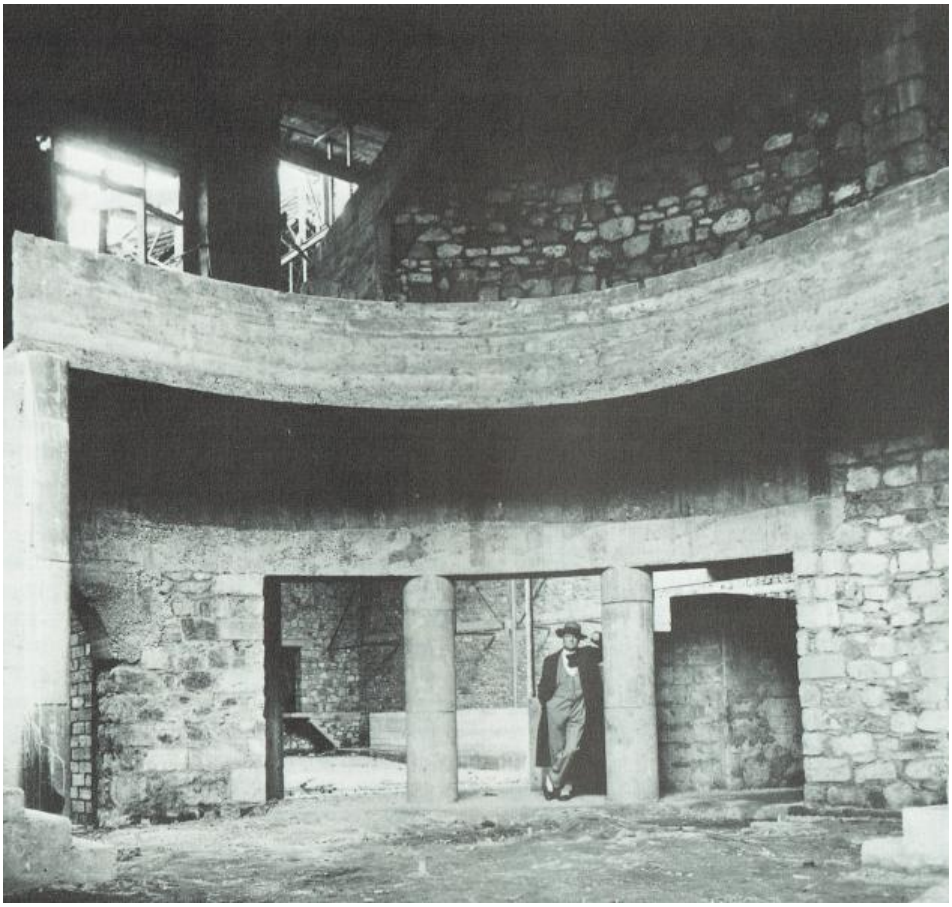

Illustration 27. Le vestivule en chantier avec Jean Fauny - Source AD 22

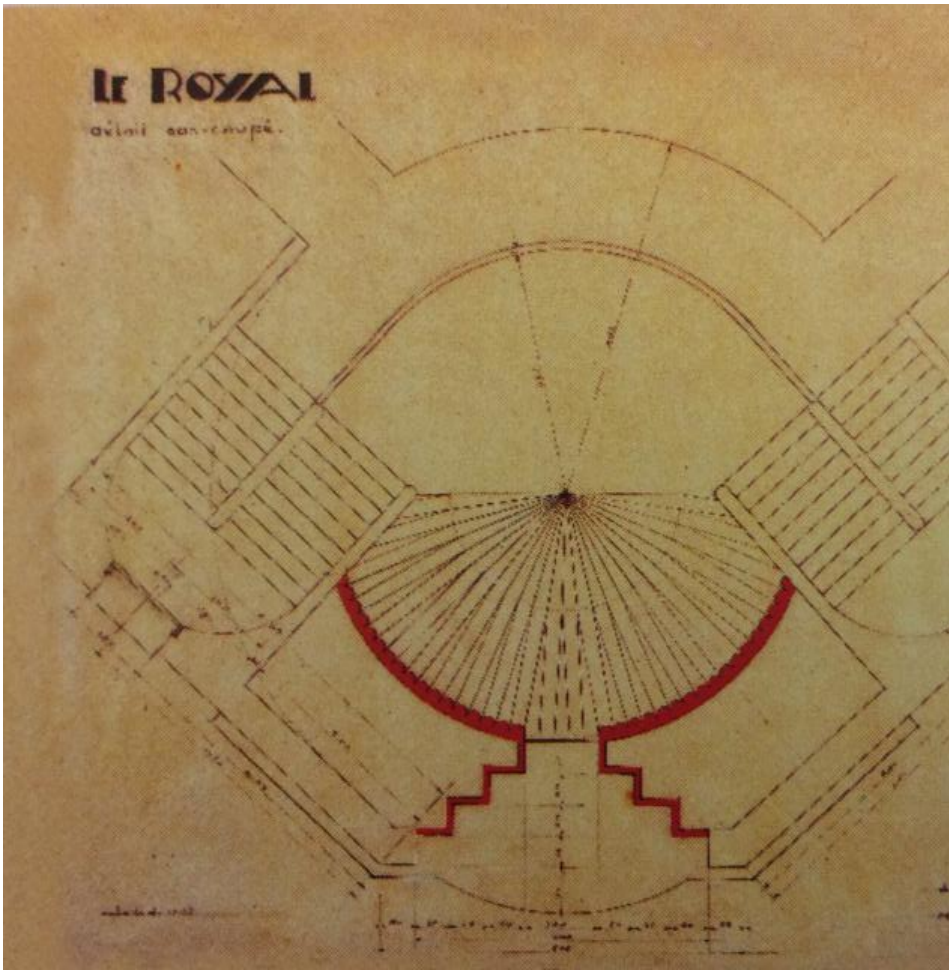

Illustration 28. Plan du vestibule et des escaliers - Sources Livre Jean Fauny architecte de CAUE 22

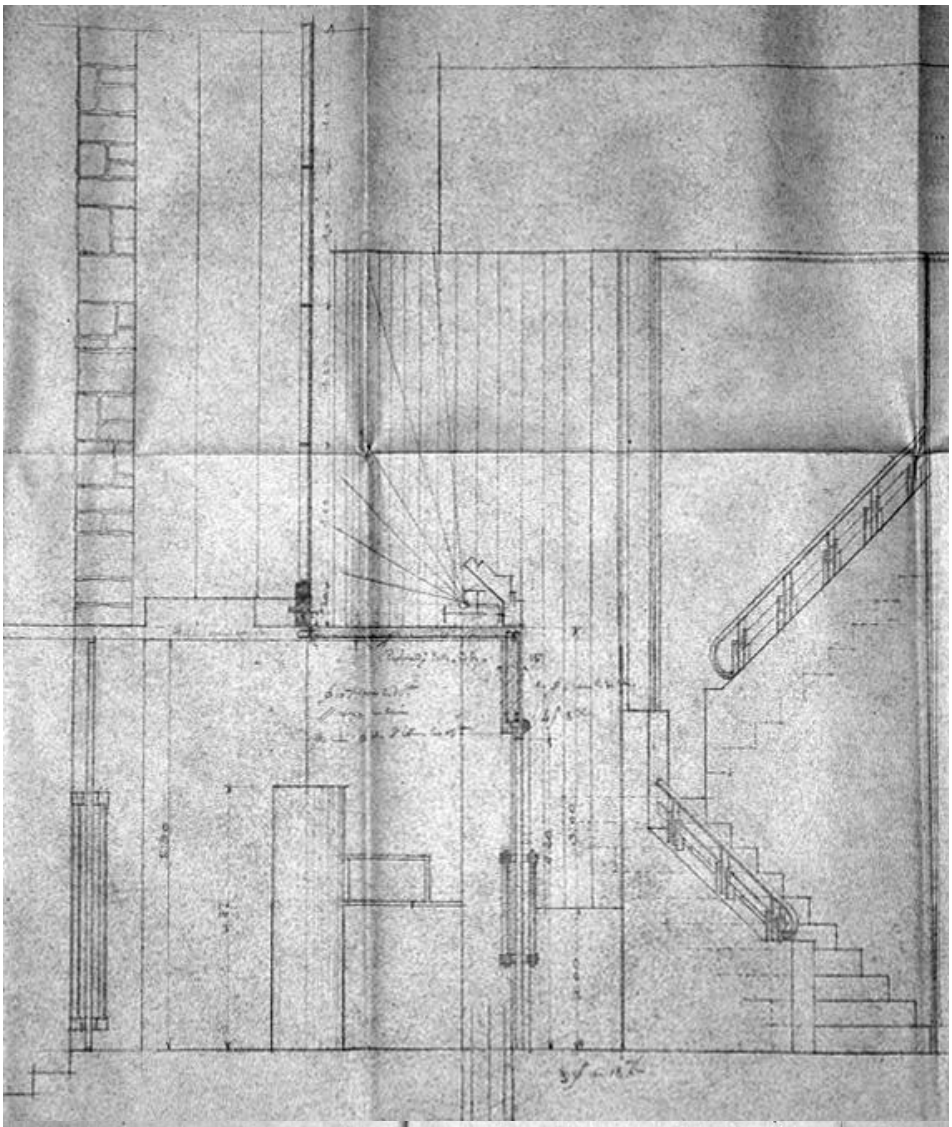

Illustration 29. Coupe sur le vestibule
Source AD 22

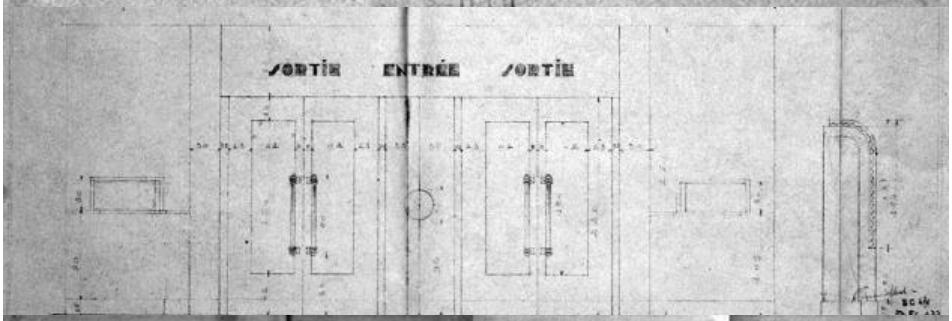

Illustration 30. Principe de circulation du public dans le vestibule - Source AD 22

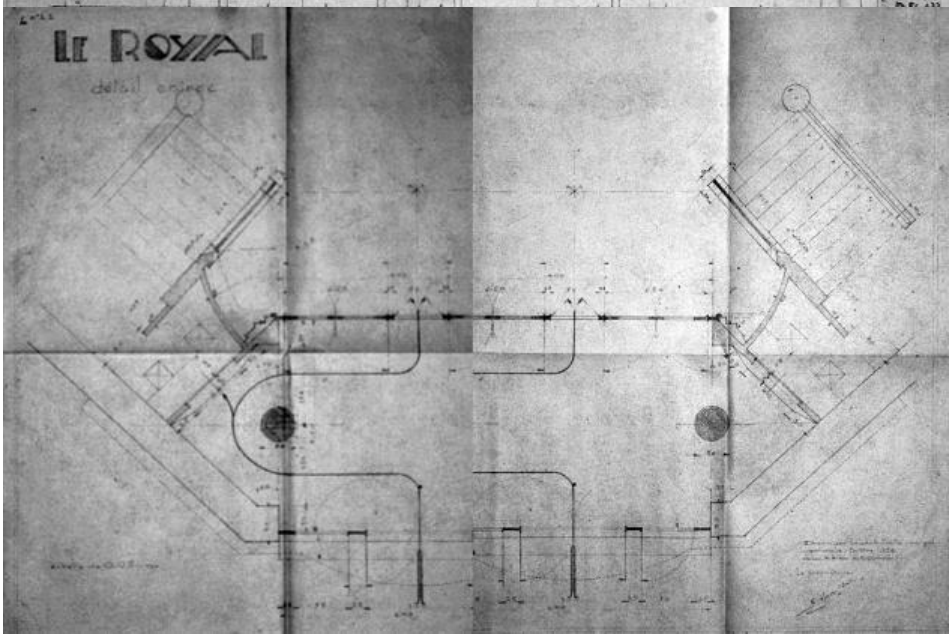

Illustration 31. Principe de gestion des flux du public en plan - Source AD22

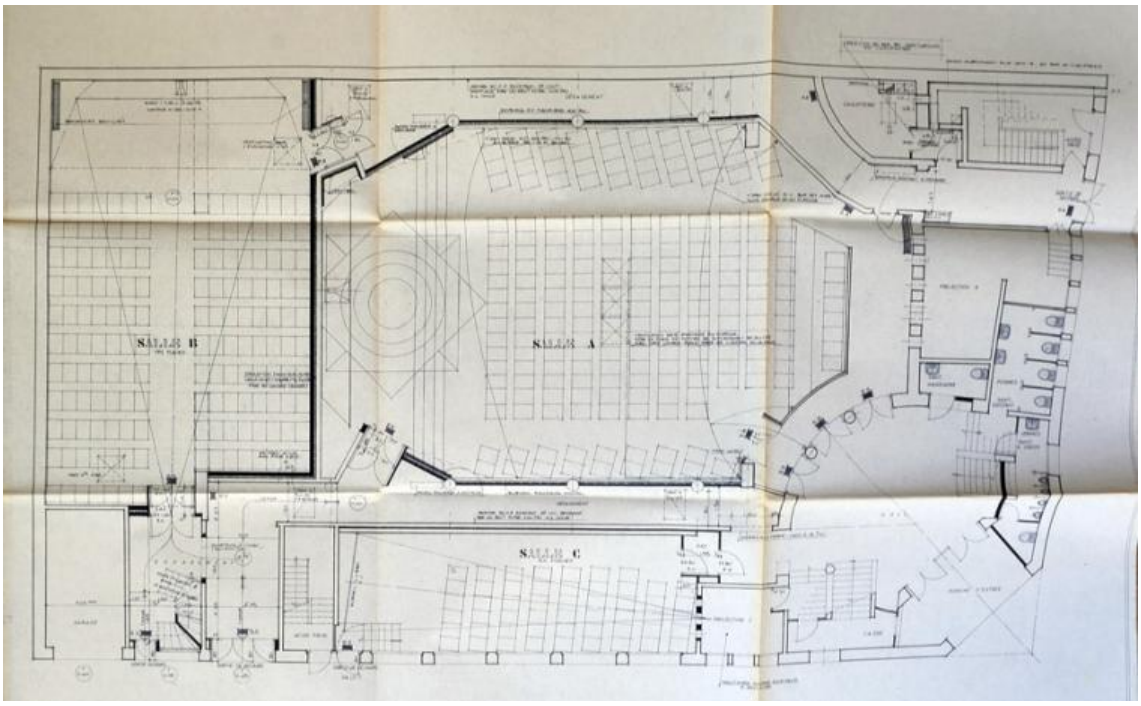

Illustration 32. La réorganisation des espaces pour réaliser trois salles. - Source AD 22

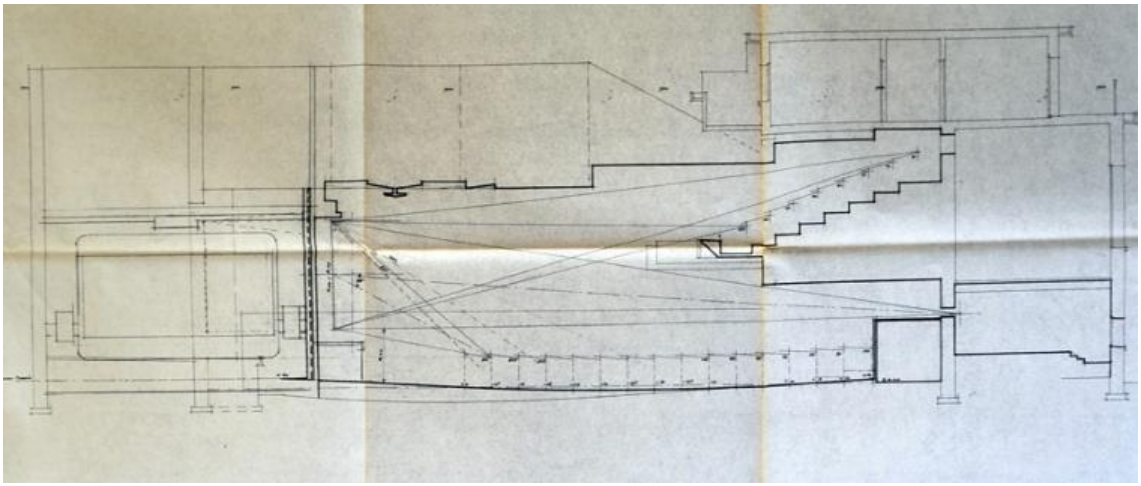

Illustration 33. Coupe sur la grande salle raccourcie d'une travée- Source AD 22

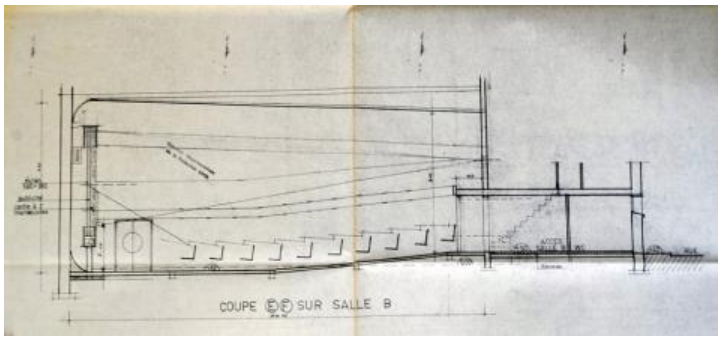

Illustration 34. Coupe sur la salle transversale établie dans la scène élargie d'une travée - Source AD 22

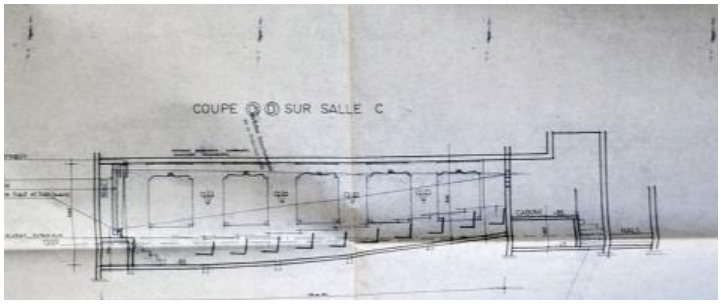

Illustration 35. Coupe sur la petite salle dans le bar - Source AD 22

Illustration 36. Le Royal dans les années 60 - Sources : Archives Municipales de Saint-Brieuc

Illustration 37. La salle occupée par le magasin de meuble Cinna dans les années 2000 - Source Archives Municipales de Saint-Brieuc

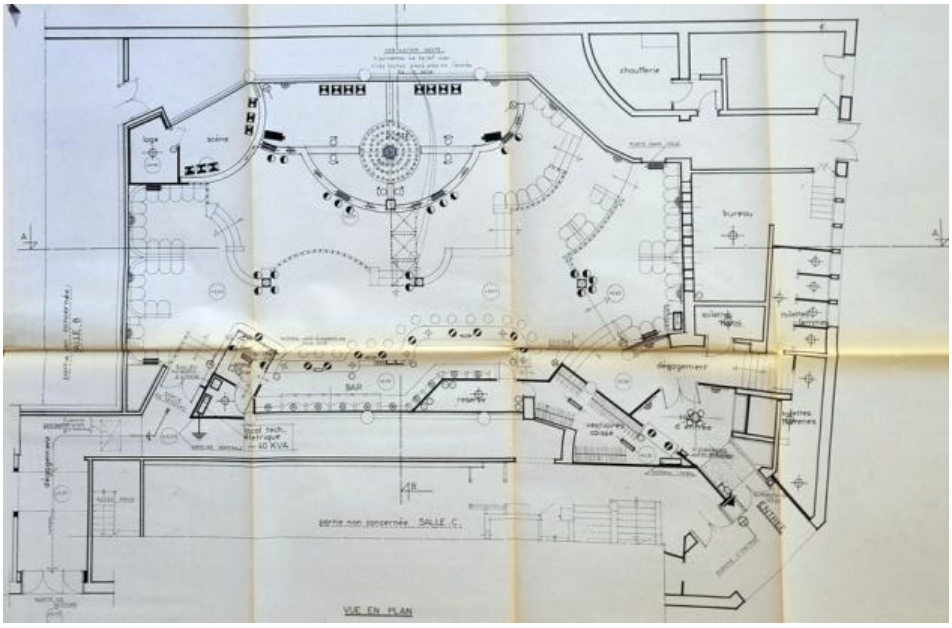

Illustration 38. La grande salle transformée en dancing en 1988 - Source Archives Municipales de saint-Brieuc

Illustration 39. Le volume de la véranda, état original - Source AD 22

Illustration 40. Le volume de la véranda dans les années 80 - Source Inventaire

Illustration 41. Le volume de la véranda état actuel - Photo Benoit Carrié

Illustration 42. Le vestibule état actuel- Photo Benoit Carrié

Illustration 43. Le foyer état actuel - Photo Benoit Carrié

Illustration 44. La terrasse du lugement vue vers le jardin d'hivers - Photo Benoit Carrié

Illustration 45. L'enduit sur les parties en béton - Photo Benoit Carrié

Illustration 46. Le volume haut depuis la rue JJ-Rousseau état actuel - Photo Benoit Carrié

Illustration 47. La situation d'entrée état actuel - Photo Benoît Carrié

Illustration 49. L'enduit sur les parties en béton - Photo Benoit Carrié

Illustration 48. La façade de la salle sur la rue JJ Rousseau état actuel - Photo Benoit Carrié

Illustration 50. La façade sur la rue du Combat des Trente depuis la place Duguesclin - Photo Benoit Carrié

Illustration 51. Le vitrine créée sur la rue du Combat des Trente - Photo Benoit Carrié

Illustration 53. L'occulus des portes latérales - Photo Benoit Carrié

Illustration 52. La porte du logement rue du Combat des Trente - Photo Benoit Carrié

Illustration 54. L'espace central de l'étude notariale vue vers l'entrée - Photo Agence SABA

Illustration 55. Les buresux de l'étude notariale et la paroi de la salle- Photo Agence SABA

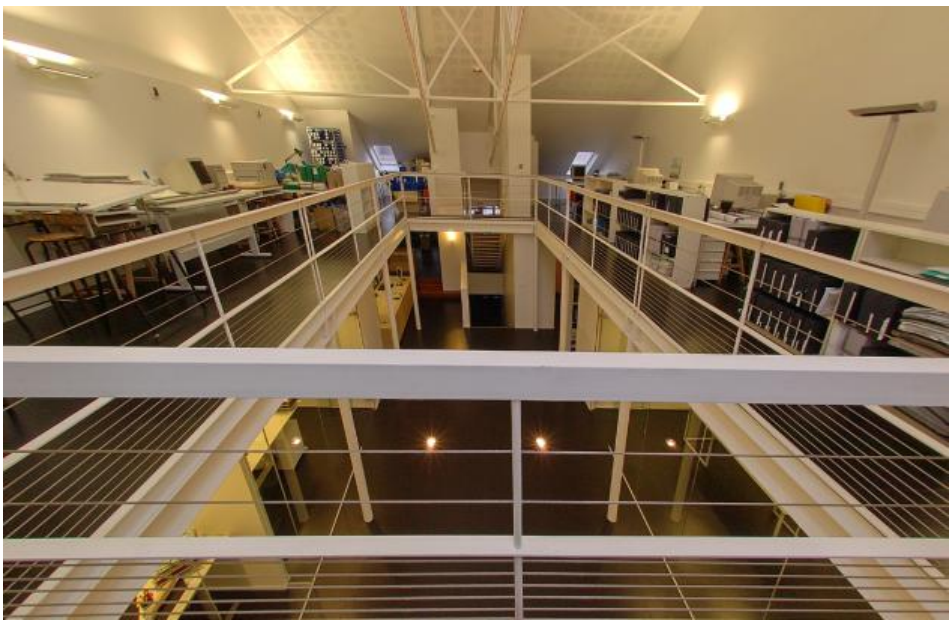

Illustration 56. L'espace central de l'agence SABA - Photo Agence SABA

Illustration 57. L'espace central de l'étude norariale et la rosace - Photo Agence SABA

Illustration 58. Les bureaux de l'agence SABA- Photo Agence SABA

Illustration 59. La verrière éclairant l'espace central de l'agence SABA - Photo Agence SABA

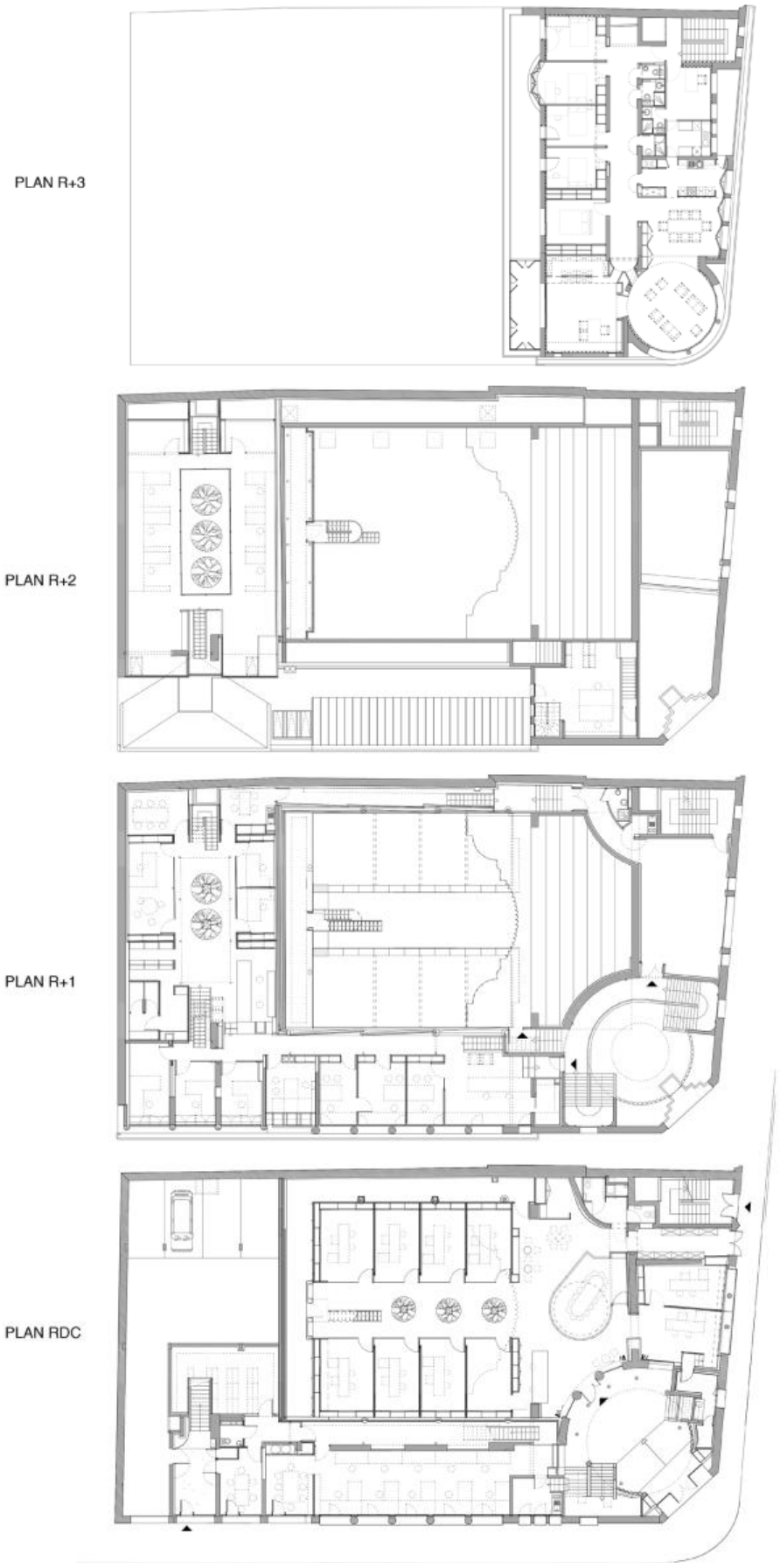

Illustration 60. <Sans lien d'intersection>

COUPE TRANSVERSALE

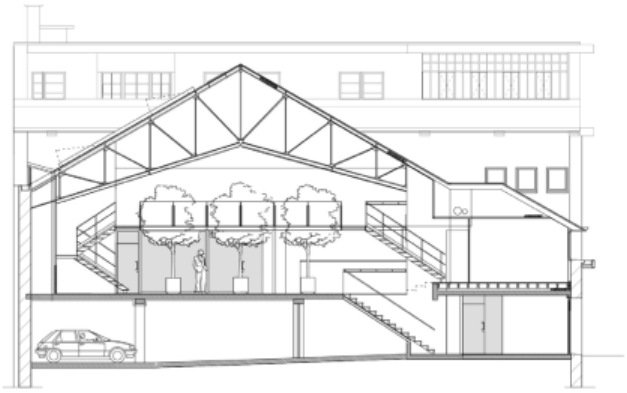

COUPE TRANSVERSALE

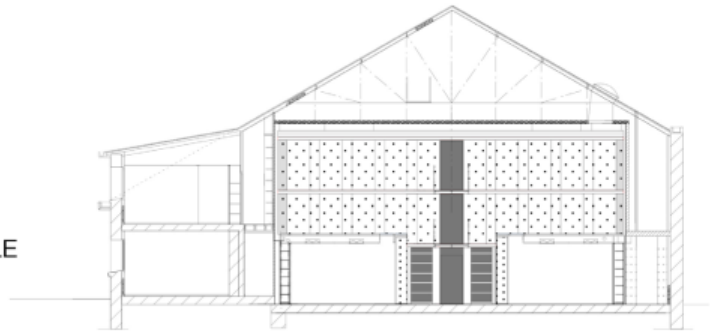

COUPE LONGITUDINALE

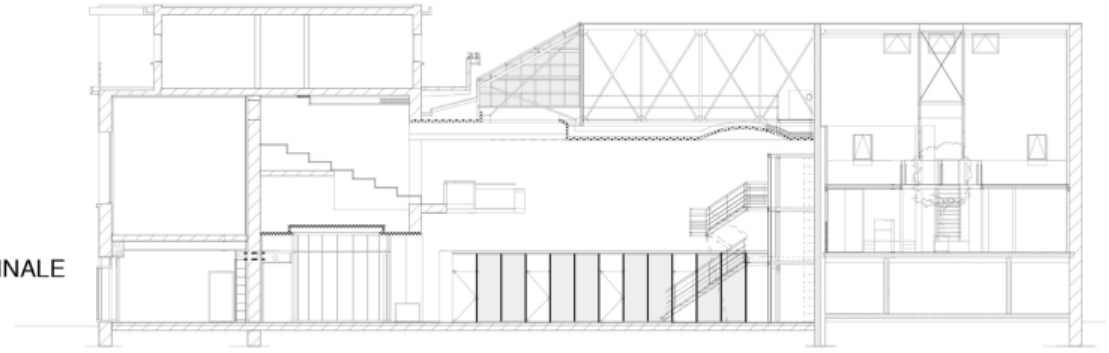

Illustration 61. Coupes état actuel - Agence SABA - Agence SABA

Patrimoine XXe siècle

Proposition de labellisation

Côtes d'Armor (22)

Commune d'HILLION (22 120)

Centrale hydroélectrique du Pont-Rolland

DRAC Bretagne – ENSAB Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne) – 2016

Appellation (APPL) :

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

-

Localisation :

- Géolocalisation (COOR) (Lambert 93) : 48°31'13.28"N, 2°37'22.51"O
- Adresse (ADRS) : Hillion, Le Pont-Rolland, Rue du Pont Rolland
- Plan de situation au 1/25000^{e} : en annexe
- Plan cadastral au 1/1000^{e} : en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : Feuille 000ZD01 Parcelles 90, 92, 93, 94, 95

Datation :

- Siècle (SCLE) : Deuxième quart XXe siècle
- Date (DATE) : Octobre 1935 (mise en service)

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maître d'Ouvrage : Société du Sud-Finistère Electrique
- Architecte : Yves Hémar
- Ingénieur : Eugène Hélary Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées
- Entreprise : nc

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Etat (Mise en vente en cours)
- Gestionnaire : Hors service (Concession EDF non reconduite)

Rédacteur : Benoit Carrié

Date de l'étude : Novembre 2016

Localisation :

La centrale hydroélectrique du Pont Rolland est située sur la rivière Le Gouessant à la limite de la remontée des eaux de mer. L'usine exploite la retenue d'eau créée par le barrage situé 400 m en amont avec une chute d'eau de 21 m depuis le canal de fuite de l'usine des Ponts Neufs située à 1.5 km en amont.

Programme:

La cheminée d'équilibre, vaste réservoir cylindrique de 10 m de diamètre relié au barrage par une conduite forcée enterrée de 3.00 m de diamètre, est destinée à réguler le débit d'alimentation des turbines. Deux conduites de 2.30 m de diamètre alimentent celles-ci tandis qu'une troisième permet d'évacuer le trop-plein directement dans le lit de la rivière.

La salle des machines comprend un soubassement éclairé par des fenêtres munies de pavés de verre qui abrite les deux turbines horizontales de 1370 kw chacune et la salle elle-même, située au niveau de la voie d'accès, qui abrite, à l'aplomb des turbines les générateurs et latéralement le système de régulation. Deux petits escaliers intérieurs disposés le long de la façade relient chacune des turbines à la salle. Turbines et alternateurs sont fournis par les firmes Neyret-Beylier et Piccard Pictet à Grenoble, Fives-Lille à Givors. Un pont roulant, fourni par la firme Coupe-Hugo à Saint-Ouen, permet de lever les alternateurs puis les turbines pour la maintenance.

Le tableau électrique trouve place dans un volume accolé à l'arrière de la salle des machines, la façade de commande et de contrôle ouvrant sur celle-ci. L'appareillage électrique est fourni par la Compagnie Electro Mécanique à Paris.

Les transformateurs prennent place dans un espace ouvert sur la salle des machines et adjacent au tableau qui se développe verticalement pour atteindre l'édicule de départ des lignes électriques. Les transformateurs sont fournis par la firme Matériel Electrique S.W. à Paris.

Un petit escalier hélicoïdal met en communication la salle des machines avec le toit terrasse et les parties hautes du volume des transformateurs.

Un pylône métallique intermédiaire a été rajouté ultérieurement devant le bâtiment.

Deux corps de bâtiment appartenant à l'ancien moulin ont été remaniés pour créer dans l'un des logements de fonction, dans l'autre une remise.

Deux maisons jumelées ont été construites plus tardivement un peu en amont, également pour loger le personnel.

Historique (HIST) :

La place de la centrale de Pont Roland dans l'histoire de l'équipement électrique de la Bretagne

Avant 1917 seules comptent en Bretagne 5 centrales thermiques établies pour alimenter les grands centres urbains, dont celle de Saint-Brieuc. Alimentée par le charbon anglais celle-ci appartient aux établissements Lebon qui distribuent l'électricité dans l'ensemble du Léon.

L'équipement hydroélectrique du Gouessant commence sur une échelle modeste dès 1891 avec la construction par la SA "Energie Electrique de Saint-Brieuc" de la centrale des Ponts Neufs exploitant la retenue d'eau de l'étang existant au point de confluence des derniers affluents (actuellement 1,5 millions de kwh/an).

Après la première guerre mondiale l'exploitation de la force des marées est sommairement étudiée, mais rapidement abandonnée, l'absence d'interconnexion ne permettant pas de remédier aux variations de la production due au cycle des marées. L'administration des Ponts et Chaussées est alors chargée de rechercher en France des possibilités d'aménagement de chutes d'eau et la loi du 10 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique accompagne cette ambition sur le plan réglementaire. Etudiée en 1921, la centrale de Guerlédan, mise en service en 1929, marque avec 20 GW/an un changement d'échelle.

L'aménagement de la chute du Pont Rolland, située à la limite de remontée des eaux de mer, est autorisé par décret du 27 février 1931 qui concède à la société "Sud Finistère Electrique" les travaux d'aménagement, les expropriations devant être menées dans un délai de 2 ans.

L'exploitation du site, devenu propriété publique après la guerre, a été confiée à EDF. La centrale n'ayant pas été intégrée au système de commande et de régulation centralisée basé à Guerlédan l'opérateur a dénoncé la concession en 2005 et la centrale est aujourd'hui déconnectée du réseau.

Le Département des Côtes d'Armor s'est engagé dans une procédure de vente du site, laissant libre son affectation. Cette situation très évolutive marque un étonnant revirement des sensibilités, avec une action associative militant pour la reprise de l'activité productive motivée par des préoccupations écologiques tandis que le pittoresque du lieu invite à une valorisation touristique et culturelle.

Historique du site

La centrale électrique de Pont Rolland, qui fait un tout avec le barrage situé immédiatement en amont, occupe un site mis à profit dès avant 1477, première mention d'un moulin, pour exploiter la ressource hydrologique sur une échelle encore très modeste.

Au 19^{e} siècle trois moulins exploitent les chutes d'eau du Gouessant en aval de l'étang des Salles : en amont du Pont Rolland, le moulin du Clos, le moulin de Lalouette et immédiatement en aval, le moulin du Pont Rolland. Situé à la limite de la remontée des eaux de mer, celui-ci bénéficie de la chute d'eau la plus importante et il sera naturellement désigné pour accueillir le barrage et la centrale électrique au 20^{e} siècle. Le cadastre de 1812 nous montre en ce lieu un établissement desservi par un chemin qui traverse le bief au niveau du moulin lui-même et un pont franchissant ensuite le Gouessant à l'embouchure du bief. Le chemin vicinal de Hillion à Morieux et le pont apparaissent dans leur tracé actuel sur le cadastre de 1848. Le moulin proprement dit semble inchangé tandis que les bâtiments situés de l'autre côté de la cour, logement ou bâtiments de stockage, sont réorganisés. Le plan d'implantation de la centrale et du barrage de 1934 témoigne d'une nouvelle réorganisation du bâti intervenue dans l'intervalle.

Le projet de la centrale prévoit initialement le maintien de l'activité du moulin existant[1], ce qui implique l'implantation de la centrale en aval de celui-ci et la préservation du bief qui l'alimente.

Les bâtiments actuels de part et d'autre du chemin, à l'entrée de la centrale, récupèrent des éléments de cet établissement antérieur, remaniés rationnellement dès la construction de l'usine. Aucune trace visible ne subsiste du bief et des aménagements hydrauliques de cette période

La fée électricité en son château, l'argument du pittoresque

[1] Monsieur Hardouin, propriétaire du moulin s'inquiète lors de l'enquête publique de la préservation de l'accès à ses installations. Registre d'enquête du 7 mai 1932. AD22, Dossier 84s51

Le caractère pittoresque du site jouera sans doute un rôle déterminant dans le choix de l'architecte et dans les options esthétiques du projet.

Dans la notice du 21 septembre 1929 destinée à la Commission Départementale des Sites et Monuments Naturels de Caractère Artistique, l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées estime que l'usine « n'apporte…aucun dommage aux sites de la vallée du Gouessant », constatant que le projet « crée une retenue d'eau dans une partie de la vallée du Gouessant absolument inaccessible au public. Par contre elle laisse absolument intacte la partie très pittoresque, mais peu accessible de la vallée entre le chemin de grande communication N°34 et la mer. » Il ne semble pas que pour finir la Commission ait été saisie du dossier, aucune mention des communes de Hillion et Merieux ne figurant dans les compte-rendus.[2]

Ainsi, la conservation du vieux moulin dans le projet initial, correspond certes au souci de préserver une activité économique, et d'éviter ainsi un dédommagement onéreux, mais il s'agit davantage de donner des gages concernant maintien du caractère "très pittoresque" de ce secteur. C'est ce même argument qu'invoque Monsieur de Méhereuc dont les terrains sont situés dans l'emprise submergée par la retenue d'eau[3], soutenant que "ses terrains ont une valeur d'avenir en raison de leur situation dans un site pittoresque". Mais sa réclamation est rejetée, "les terrains ne semblant pas avoir de valeur d'avenir", et plus est le rapport "les terrains ne sont pas expropriés mais simplement grevés d'une servitude de submersion"[4].

Nombre de carte postales particulièrement dans la série "La Bretagne pittoresque" illustrent alors la sensibilité de la population à la beauté du site naturel et de son aménagement humain ancien. Ce support nouveau lié au développement du tourisme est également un moyen de conforter l'identité culturelle d'un territoire que l'on sent menacée. L'illustration sur ce support nouveau du thème de la chute d'eau et du moulin à eau ne fait que prolonger une tradition ancienne dans la peinture de paysage.

Etapes administratives du projet

Arrêté ministériel autorisant la réalisation 20 juillet 1929
Enquête d'utilité publique 6 Octobre 1929
Avis favorable de la Commission Départementale le 5 Décembre 1929
Décret d'attribution de la concession 27 Février 1931
Arrêté préfectoral demandes d'expropriation et imposition des servitudes 22 Mars 1932
Approbation du projet d'exécution 27 Juillet 1933
Mise en eau à partir d'Octobre 1935
Autorisation de mise en service 22 Octobre 1936

Auteurs :

Maître d'Ouvrage : Société Sud-Finistère Electrique

Architecte : Yves Hémar

[2] Procès-verbaux de la Commission Départementale des Sites et Monuments Naturels (1907-1940) Archives départementales 22, Cote 4 T Supplément articles 59 à 62.
[3] Plan de zone intéressé par la retenue du 5 octobre 1931 AD22
[4] Registre d'enquête du 7 mai 1932. AD22, Dossier 84s51

Né en 1882 et diplômé en 1914 de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris où il étudie dans l'atelier Laloux, Yves Hémar s'installe à Saint Servan et devient architecte de la Ville de Saint-Malo. Il réalise à Saint Sevran, Dinard, Saint-Lunaire, Les-Sables-d'Or-Les Pins de nombreuses villas dans un style régionaliste qui séduit une clientèle fortunée: Maçonnerie de granit et toits en ardoise mais aussi pans de bois en constituent pour l'extérieur, les matériaux principaux. Avec le même répertoire, il réalise à Dinard le Club Nautique et le Muséum d'Histoire Naturelle. La Centrale du Pont-Rolland constitue sa première réalisation dans le domaine du génie civil; après la seconde guerre mondiale, il réalisera avec Henry Auffret la reconstruction du phare du Cap Fréhel.

Ingénieur : Eugène Hélary Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées successeur à ce poste après la guerre de Louis Auguste Harel de la Noë.

Entreprise : N.C.

Analyse :

Avec ce programme inhabituel, Yves Hémar va développer sur une échelle nouvelle une composition volumétrique contrastée en disposant librement selon les nécessités du programme une variété de baies et d'éléments architecturaux empruntés au passé, comme il le fait dans ses villas où dans ses édifices urbains inspirées de l'architecture Art and Craft. Maçonnerie de granit, arcs en plein cintre reposant sur des colonnes, pignons et toits à forte pente, tourelle engagée abritant un escalier font partie de son vocabulaire habituel auquel seul déroge ici le toit plat de la salle des machines. Mais là encore le parapet en tempère la modernité, comme ce sera le cas pour les créneaux qui couronnent le bâtiment bas du phare du Cap Fréhel.

Aux grands éléments fonctionnels que lui dicte le programme, il s'efforce de faire correspondre terme à terme des éléments du vocabulaire de l'architecture médiévale, détournés de leur rôle fonctionnel : à la cheminée d'équilibre, à la salle des machines, aux transformateurs correspondent respectivement la tour ronde en arrière-plan, la salle ouverte sur la rivière et la tour à plan carré surmonté d'un toit à forte pente.

Sur un mode mineur, l'escalier à vis engagé dans la maçonnerie et la façon d'échauguette qui le surmonte ou la maçonnerie en saillie protégeant le départ des lignes électriques en forme de mâchicoulis renforcent la référence médiévale, tout comme le parapet supporté par un encorbellement, l'œil de bœuf, la large arcature ouverte sur la rivière, la grande porte en plein cintre et les contreforts qui soulignent les angles, la saillie en quinconce de la maçonnerie qui couronne la cheminée d'équilibre...

L'assemblage de ces éléments résulte d'un compromis entre les contraintes de la technique de production et celles d'une scénographie réglée selon deux points de vue : la vue lointaine et fixe depuis le pont et la vue rapprochée, plus changeante, depuis le chemin de randonnée sur la rive droite du Gouessant.

Les vestiges de l'ancien moulin et le mur de soutènement qui en avant-plan reprend le tracé du bief, l'escarpement rocheux et le coteau boisé en arrière-plan, le lit de la rivière élargi par la remontée des eaux et les nombreux oiseaux qui y vivent forment avec le bâtiment un paysage construit dont l'harmonie prend pour modèle en l'amplifiant la vue du moulin d'origine.

Tout comme pour le barrage, la construction de l'ensemble est intégralement réalisée en béton armé, la maçonnerie de moellons de granit gris et le toit en ardoise de taille décroissante vers le faîtage ne constituant qu'un habillage. Si sur la salle, à l'avant plan, les arcs des baies et les colonnes qui les supportent sont réalisés en granit taillé tout comme les chainages d'angles et les contreforts,

sur la partie arrière, les linteaux et jambages sont réalisés dans un béton dont l'épiderme soignée s'harmonise parfaitement avec le reste de la construction..
Seul le dessin indenté du porte-à-faux qui raccorde sur la maçonnerie de granit la forte saillie de l'ouvrage en béton protégeant le départ des lignes, forme issue des nécessités constructives de la maçonnerie de pierre, laisse apparaitre un hiatus entre l'usage des matériaux et la réalité constructive, en ce point précisément où l'émergence des lignes trahit la véritable nature de l'édifice. Le pylône métallique installé a postériori devant le bâtiment achève de dissiper le mystère.

La machinerie, toujours opérationnelle bien qu'à l'arrêt depuis quelques années, constitue elle-même un patrimoine culturel intéressant indissociable de l'édifice et de son décor intérieur. L'hygiène associée à cette machinerie de haute valeur a ici dicté au sol l'usage d'un carrelage qui recouvre également les parois à hauteur d'homme. Cette mosaïque constituée de tessons de grès cérame, est une technique importée en France par les maçons italiens alors nombreux à émigrer en France. Le résultat dépasse ici les simples nécessités de l'hygiène. Le traitement raffiné des plinthes et des cimaises comme de la polychromie du motif lui-même contraste avec le dépouillement des parties hautes.

Etat sanitaire visuel et situation actuelle de l'édifice :

Les bâtiments sont en bon état avec quelques lacunes d'entretien récentes (couverture), mais leur avenir est bien sûr lié à celui du barrage. Bien que globalement opérationnelles ces installations sont pour l'instant désaffectées, et l'ensemble est dans une situation dont l'issue est incertaine. En effet, le Conseil Général des Côtes-d'Armor souhaite en céder la propriété, sans toutefois imposer la reprise de la production. Dans cette perspective, il a financé récemment la réalisation d'un déversoir rendu nécessaire par l'arrêt de l'entretien quotidien.

La reprise de la production constitue néanmoins une option réaliste qui est en phase avec les attentes de certaines associations locales soucieuses de maintenir une ressource énergétique peu polluante. Ainsi le conflit initial entre les enjeux économiques et patrimoniaux s'enrichit aujourd'hui d'une composante écologique. C'est également cette contrainte écologique et ses conséquences financières, qui pèsent sur le processus de reprise, les engagements européens imposant aujourd'hui la réalisation d'une passe à poissons pour permettre la migration de certaines espèces et leur reproduction en eau douce. La réalisation de cet ouvrage était déjà envisagée dans le Cahier des Charges joint à la convention du 19 septembre 1930, mais l'administration n'ayant pas alors jugé utile d'établir cet ouvrage, c'est une solution de transfert manuel des alevins, aujourd'hui obsolète, qui a été mise en œuvre.

Conclusions :

Les circonstances de la conception de l'édifice offrent un éclairage original sur le régionalisme, style d'un architecte, esthétique correspondant au goût d'une époque, mais également ici stratégie permettant de résoudre des contradictions entre les nécessités du progrès et l'angoisse liée à la disparition du passé.

L'originalité de la solution proposée ici par Yves Hémar se démarque du modèle classique de l'usine avec sheds retenu pour l'usine des Ponts-Neufs comme de la réponse proposée par les maître du Mouvement Moderne, mais également de la solution régionaliste moins expressive proposée dans le Finistère par l'architecte Chaussepied.

Sources

Visites et entretiens :

Visite du barrage et de la centrale le 24 Octobre 2016 en présence de :
Madame Gwenaëlle HERVOUET DDTM Mission Observation des Territoires du Développement Durable et des Paysages – gwenaelle.hervouet@cotesdarmor.gouv.fr
Monsieur Eric PARIZE DDTM- eric.parize@cotesdarmor.gouv.fr
Monsieur Roger SOUQUIERE – EDF
Monsieur Mickaël COSSON - Maire de Hillion (travaille à la DDTM)

Bibliographie :

Ouvrages consultés

- Daniel Le Couédic, *Les Architectes de l'idée bretonne 1904-1945*, p75-76, Rennes, 1995, 911 p.
- François Chaslin, René Le Bihan, Daniel Le Couedic, Sylvie Blottière-Derrien,Jean-Pierre Peneau, Jean-François Briand, Henri Le Pesq, «1918-1945 – Modernité et Régionalisme », Mardaga 1986.
- La Construction Moderne N°28

Sites internet

- Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France
  Sur le barrage:
  http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/morieux/Geoviewer/Data/html/IA22001694.html
  Sur la centrale
  http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/hillion/Geoviewer/Data/html/IA22001661.html
- Hervé Raulet, « Yves Hémar, Henry Auffret: variations autour du phare breton », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 24 | 2012, mis en ligne le 16 avril 2015, consulté le 22 novembre 2016. URL : http://lha.revues.org/99 ; DOI : 10.4000/lha.99
- Gautier Marcel. L'électrification de la Bretagne. In: *Annales de Géographie*, t. 48, n°275-276, 1939. pp. 472-480. DOI : 10.3406/geo.1939.11350
  www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1939_num_48_275_11350

Etudes

- Catherine Lebret, *L'œuvre d'un architecte néo-régionaliste : Yves Hémar*, mémoire de maîtrise, sous la dir. de François Loyer, université Rennes 2, 1985, 80 p
- Travaux d'architecture, Yves Hémar, E.D.A.R.I. Strasbourg *Document non trouvé*

Archives

- Archives Départementales des Côtes d'Armor:
  Série S – Travaux publics et transports (an VII-1940)
  Sous-série 84S – Service de la gestion des ressources en eau
  84 S 51 : Bassin du Gouessant -Hillion: construction du Pont-Rolland et de l'usine hydroélectrique, 1882-1936
- Série S SUPPLEMENT – Versement de la Direction Départementale de l'Equipement, complémentaire à la série S (1800-1963

SS Supplément 7: Electrification et distribution d'énergie électrique et aménagement d'usines hydroélectriques sur la bassin du Gouessant, chute du Pont Rolland: expropriations, déclaration d'utilité publique, 1931-1937.

- Sous-série 4 T Supplément articles 59 à 62. Procès-verbaux de la Commission Départementale des Sites et Monuments Naturels (1907-1940) sont conservés *Aucune information trouvée*
- Archives municipales de Saint-Malo
  Fonds Yves HEMAR *Aucune information trouvée*
- Direction Départementale du territoire et de la Mer DDTM
  Aucune information trouvée
- EDF

Table des illustrations : Cahier des illustrations en annexe

Cahier des illustrations

Centrale Hydraulique du Pont Rolland à Hillion

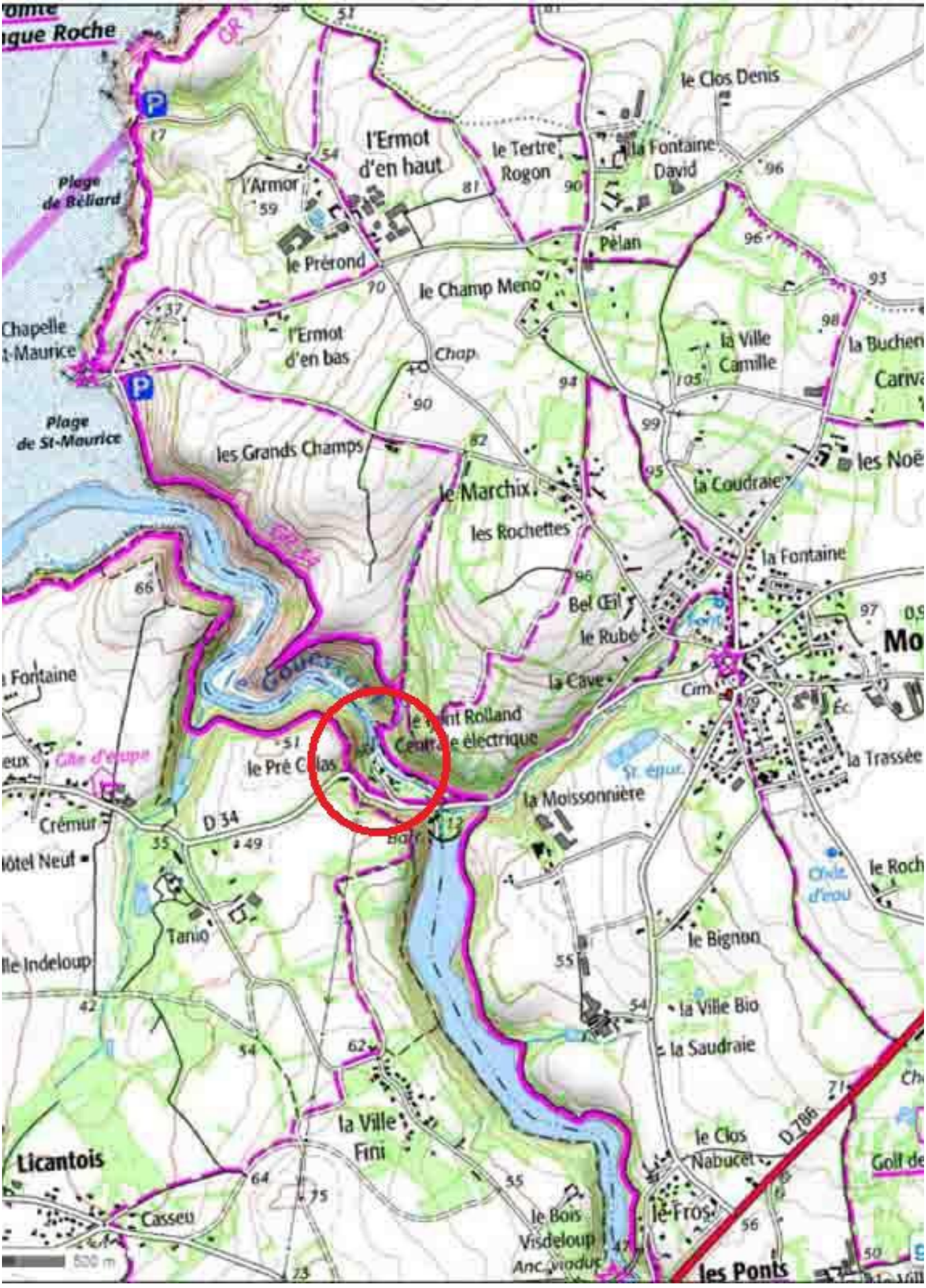

Plan de situation au 1/25 000
Source: Géoportail - IGN

Département :
COTES D ARMOR

Commune :
SAINT-BRIEUC

Section : BD
Feuille : 000 BD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 23/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Saint-Brieuc
4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022
22022 St Brieuc Cedex 1
tél. 02.96.01.42.42 -fax
cdif.saint-brieuc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

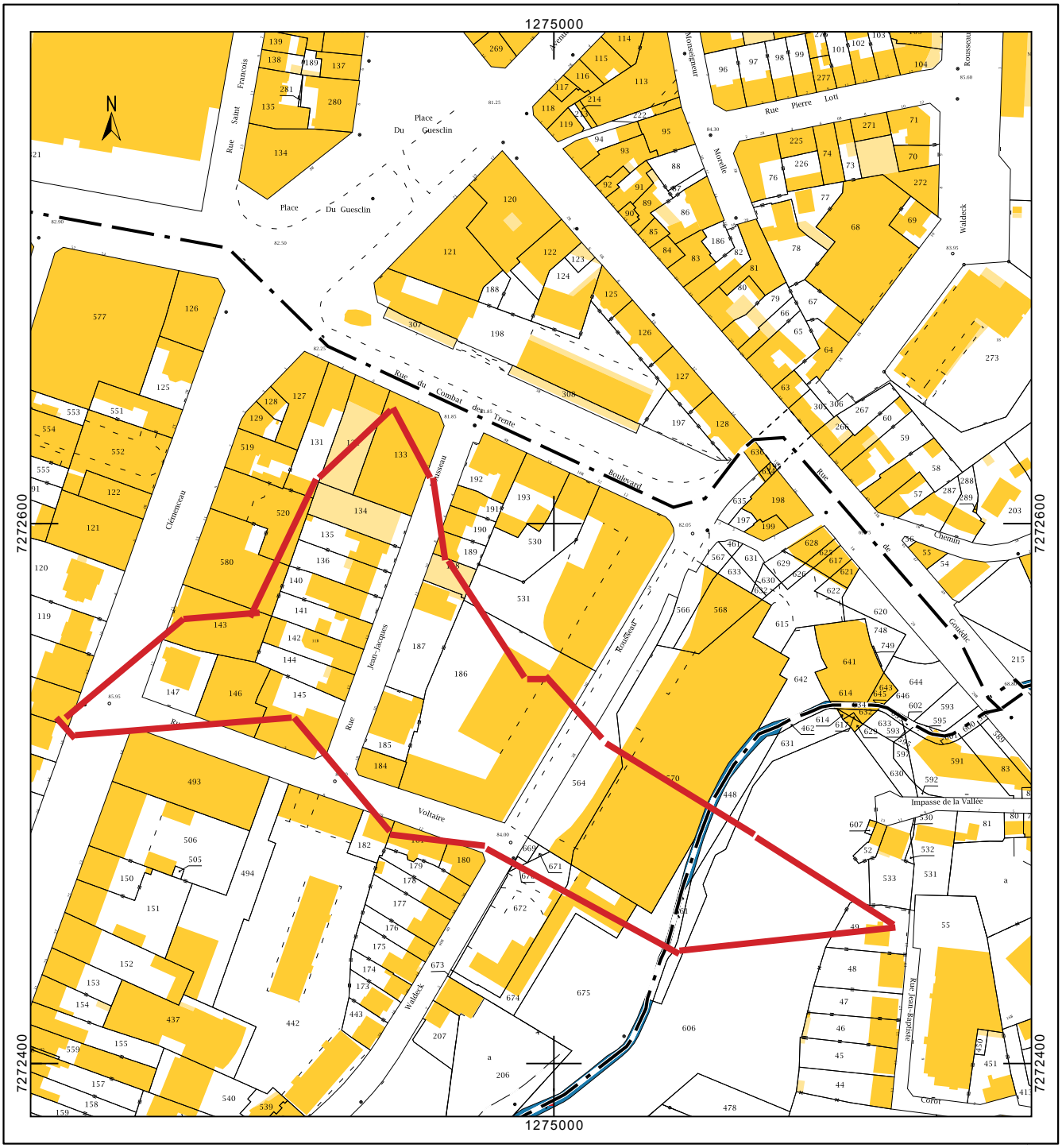

Plan Cadastrale au 1/2000
sources: cadastre.gouv

CADASTRE 1812 (Archives Départementales 22)

CADASTRE 1848 (Archives départementales 22)

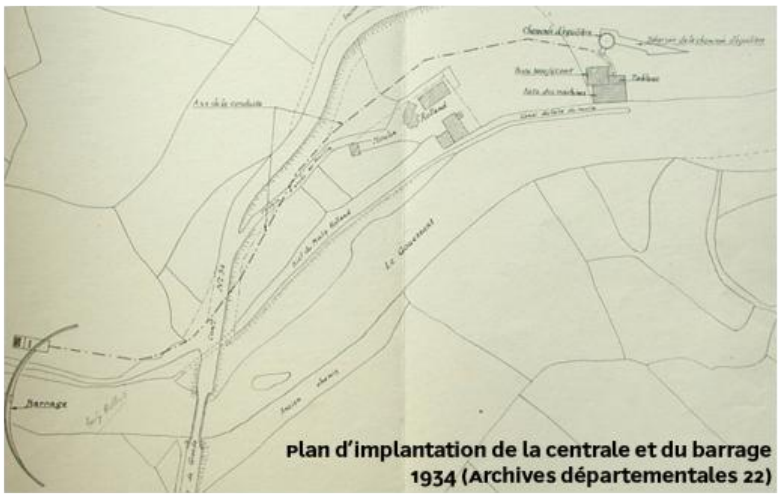

Plan d'implantation de la centrale et du barrage
1934 (Archives départementales 22)

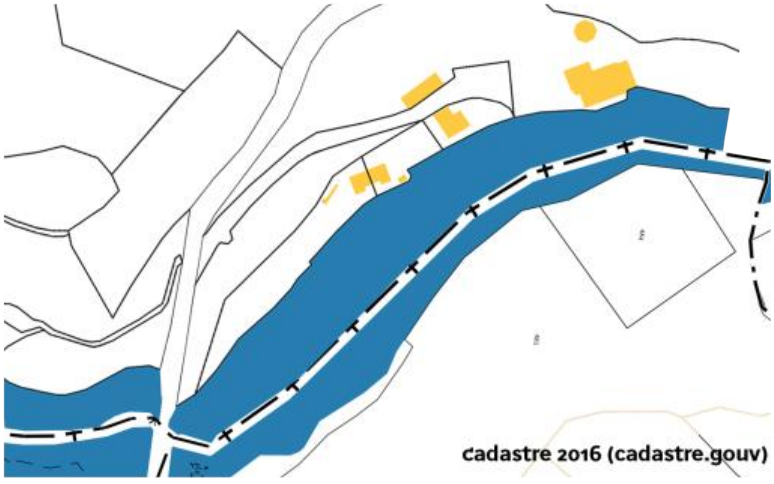
cadastre 2016 (cadastre.gouv)

AD 22 - Date 1904-08 Cote 16 FI 1795

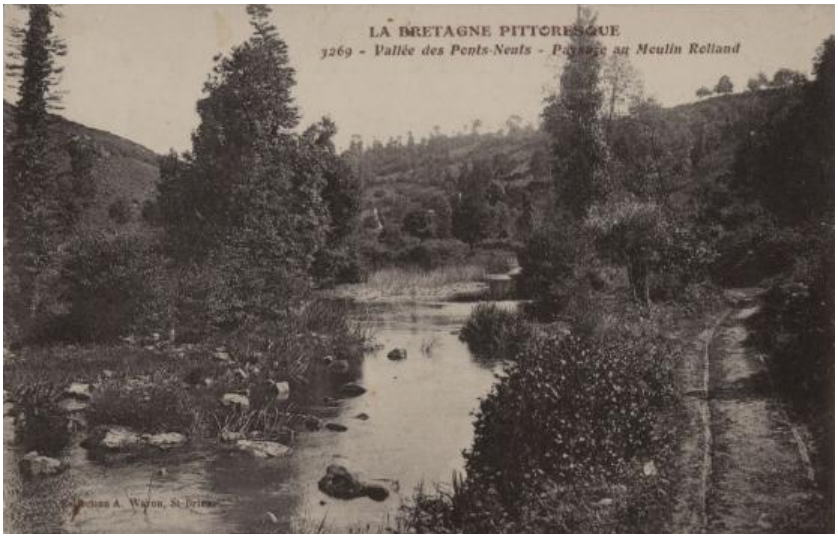

AD 22 - Date 1910 Cote 16 FI 1802

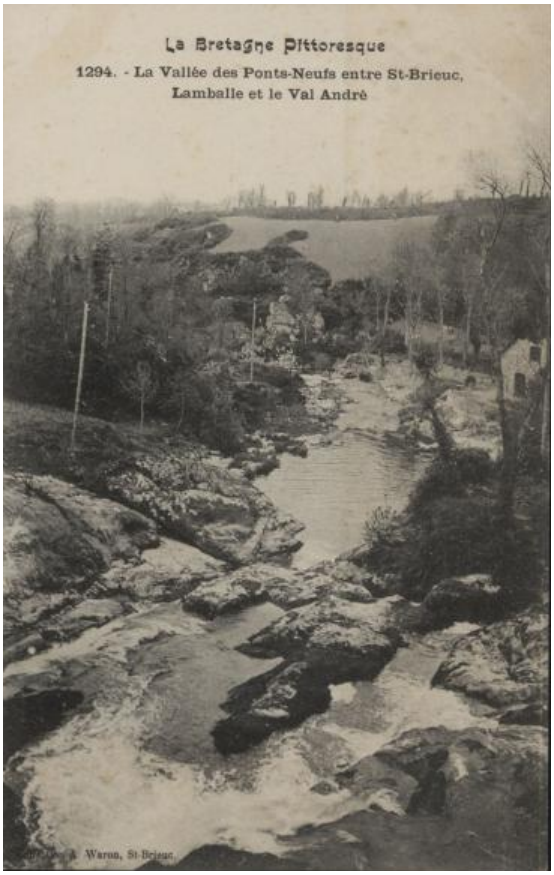

AD 22 - Date 1910 Cote 16 FI 1794

Le site de la vallée des Ponts-Neufs au Pont-Rolland avant la construction de l'usine et du barrage.
Archives Départementales des Côtes d'Armor

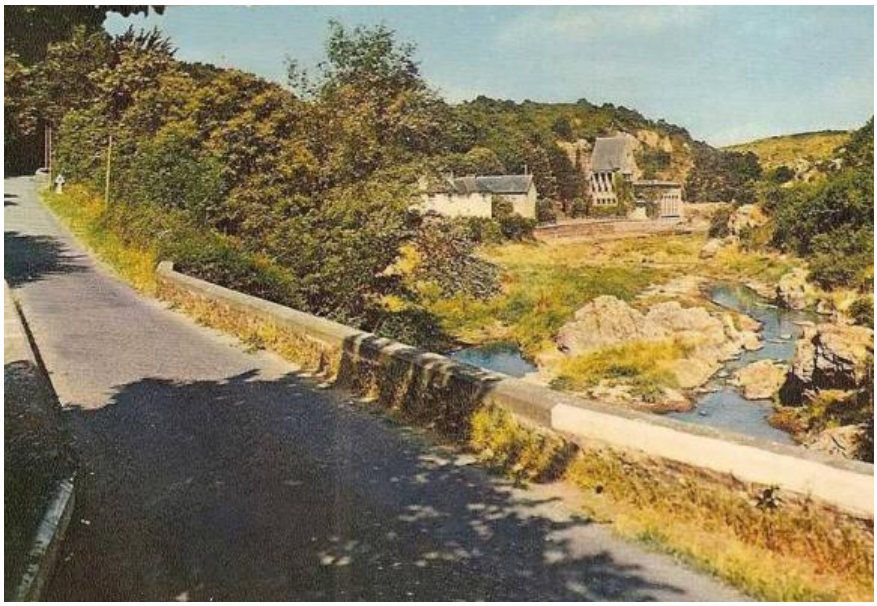

Cartes postales du site après la construction de la centrale
sources: delcampe; géoportail

Vue d'ensemble du barrage depuis le Pont-Rolland

Vue du déversoir et de la surverse récemment réalisés

Vue du plan d'eau de la retenue et du dispositif d'accès aux vannes

Le barrage et la retenue d'eau en amont du Pont-Rolland

L'entrée de la centrale

La vue de la centrale depuis le Ponr Rolland

Vue du Pont Rolland depuis la rive droite du Gouessant

L'entrée de la centrale et le Pont Rolland

La solution du pittoresque: La centrale de Pont Rolland 1935

L'usine hydroélectrique de Saint-Herbot, Charles Chaussepied architecte 1929, source Henri Moreau Wikipedia

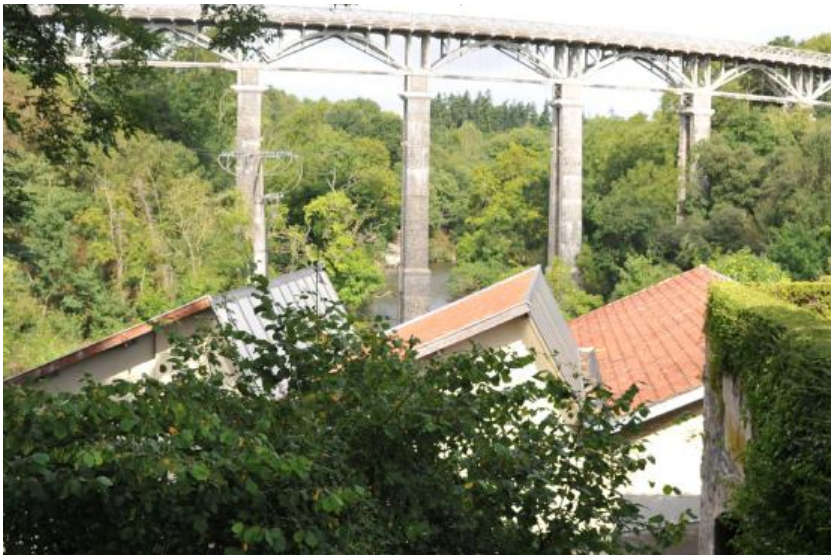

La solution de l'usine à shed. Centrale électrique des Ponts Neufs 1912 (?)

La réponse d'un maître de la modernité : Centrale Edison sur la rivière Noce San Giustina - Gio Ponti architecte 1952 - Source Archives Gio Ponti

Des réponses variées à un programme inédit.

Un assemblage typologique interprétant les composantes fonctionnelles dans un vocabulaire historiciste.

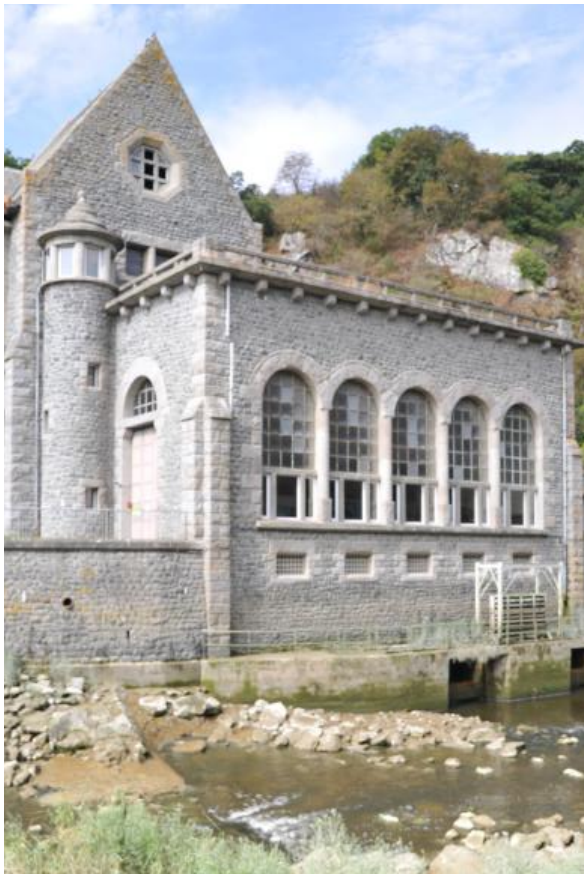

Construction et matériaux

Les machines et équipements électriques

Les vestiges de l’ancien moulin et le logement du personnel

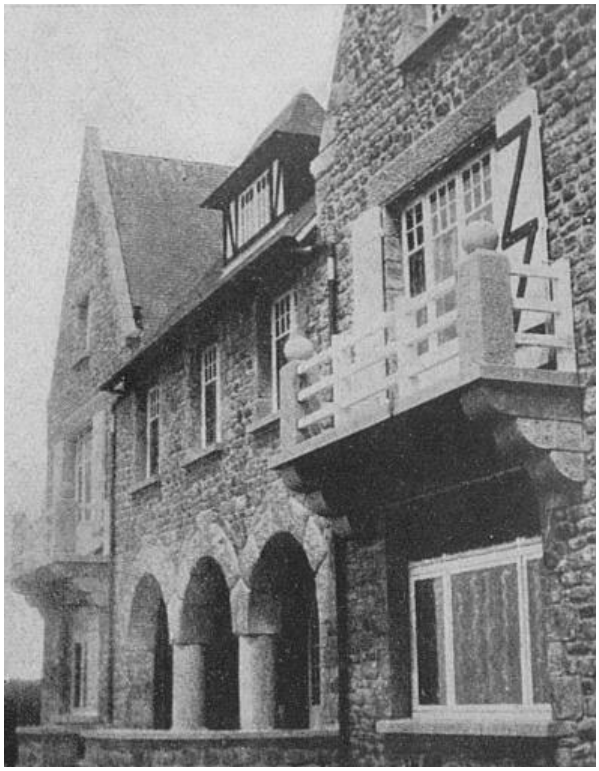

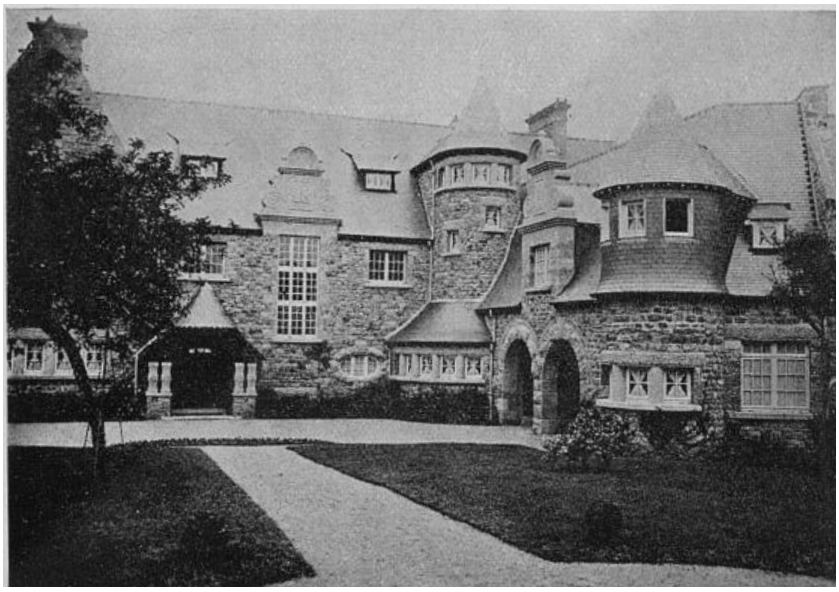

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Morbihan (56)

Pontivy (56300)

Plage municipale des familles

Appellation (APPL) : Plage municipale des familles

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- Plage municipale des familles
- Équipement sportif

Localisation :

Géolocalisation : 48°4’30’’N – 2°58’39’’O

Adresse (ADRS) : La Cascade, rue des 3 frères Cornec – 56300 Pontivy

Plan de situation – en annexe

Plan cadastral – en annexe

Référence cadastrale (CADA) : 000 AH 9 et 000 AH 8

Datation :

(SCLE) 2e quart du 20e siècle

(DATA)

- 30août 1935 : délibération du conseil municipal pour la création de la plage des familles
- Octobre 1935 : délibération d'acquisition des terrains de MM. Le Pipec et Bouffault
- 18 décembre 1935 : le dossier reçoit un avis très favorable de la Préfecture qui le transmet au Ministère de la santé publique et de l'éducation physique
- Mars 1937 : cession du terrain de Mlle Kervenoaël à la municipalité pour élargir la chaussée
- Juillet 1937 : acquisition du terrain de M. Le Pipec
- 6 octobre 1937 : M. Le Cadre est désigné seul habilité au suivi des travaux du fait que M. Lecourt n'ai jamais transmis aucunes pièces ou suivi le chantier
- 18 mars 1938 : nouveaux plans à la suite d'une demande du préfet sur recommandations de M. Le Cadre
- 21 juin 1938 : inauguration de la plage municipale des familles
- 15 février 1944 : réception définitive de la plage municipale des familles
- Juillet 1973 : fermeture de la plage des familles à la demande des services d'hygiène
- 27 février 1974 : l'étude de projet de rénovation et le direction des travaux de rénovation sont confiés à la DDE, sous la houlette de l'ingénieur des TPE, M. Le Tenaff
- 25 juin 1974 : étude pour la rénovation complète de la plage des familles
- Avril 1975 : concours pour le projet de création d'un nouveau bassin en plein air
- 14 novembre 1977 : dépôt de dossier pour la création d'une passerelle piéton
- 22 septembre 1978 : avant projet d'aménagement de la plage des familles
- 10 août 1979 : appel d'offres pour la création d'un bassin de 50x15m et d'une pataugeoire de 12m de diamètre

- 28 janvier 1980 : délibération du conseil municipal qui confie la direction des travaux à la DDE
- 1980 : validation du dossier par la Préfecture
- 1981 : création du local technique pour le traitement de l'eau
- Mai 1982 : déclaration de réouverture de la plage municipale des familles
- 1er juillet 1982 : réouverture officielle

Acteurs d'origine (AUTR) :

Mairie de Pontivy (maître d'ouvrage), M. Lecourt, ingénieur (maître d'œuvre), M. Le Cadre, architecte (maître d'œuvre), M. Pichon, entreprise générale (maître d'œuvre)

Acteurs actuels (STAT) :

Mairie de Pontivy

Rédacteur : Elise Gronnier

Date de l'étude : novembre 2016

Localisation :

La plage municipale des familles est située au Nord de Pontivy, dans l'ancien quartier du Tréleau, à la confluence du Blavet et d'un ancien canal de halage. Au Nord, le site s'ouvre sur les berges du Blavet et une zone boisée. A l'Est, il est bordé par une parcelle agricole. La façade Sud est en contact immédiat avec l'agglomération, séparée des zones urbanisées par le canal de halage. A l'Ouest, le site s'ouvre sur le déversoir et le Blavet.

Programme :

Programme initial : la plage a pour but l'accueil les enfants des écoles qui en ont l'accès gratuit le jeudi et pour l'ensemble de la population.

Le projet comporte :

un grand ensemble appelé « la rotonde et les cabines », constitué par : au centre la rotonde, le hall d'entrée avec salle de réunion au dessus et terrasse couverte permettant l'abri en cas de pluie. De part et d'autre de la rotonde : ensemble des cabines, d'un côté les hommes et de l'autre les femmes. Chaque côté est constitué de 30 cabines de bains payantes et une grande cabine de 5x5m collective et gratuite ayant une capacité d'accueil de 45 personnes. Toutes les cabines sont équipées de bancs et portemanteaux.

En bordure du Blavet, deux bassins : un bassin de natation de 50x8m dont la profondeur varie de 0,80m à 2,50m et un bassin de 20x6m destiné aux enfants et débutants dont la profondeur varie de 0,50m à 0,70m

Entre la rotonde et les bassins, l'ensemble des pelouse et massifs s'étage en pente avec au milieu un carré de repos comportant en son centre un bassin circulaire de 5m de diamètre et de 0,30m de profondeur.

Sur la droite en regardant vers le Blavet, le pavillon du gardien ayant vu sur l'ensemble et possédant, outre le logement du gardien, une terrasse couverte pour abri.

Les bassins sont bordés d'un terre-plein sablé pour bains de soleil,

Un puits est prévu avec groupe moto-pompe pour l'alimentation en eau potable du pavillon, des sanitaires et pédiluves

Programme actuel : Suite aux travaux de 1981, il a été réalisé : un pédiluve supplémentaire pour l'accès à la pataugeoire, le prolongement du garde-corps à l'arrière de la pataugeoire et en extrémité du grand bassin côté local technique, la mise en place de douches au-dessus de chaque pédiluve, la constitution d'une haie autour du bassin et de la pataugeoire, la construction d'allée en pavage jointif (auto-bloquant). La rotonde auparavant ouverte est désormais close. Le RDC du pavillon du gardien (actuellement fermé) a été transformé en bar. Les bassins initiaux ont été remplacés par : un grand basin de natation de 50x15m, un bassin circulaire (pataugeoire) de 12m de diamètre. Un lettrage a été rajouté en 2014 (en concertation avec l'ABF, M. Garetta) sur la façade de l'entrée principale et sur les cabines de bain collectives. Ces dernières ne sont plus utilisées en tant que tel. La

cabine de droite, en regardant vers le Blavet, a été transformée en bar en 2015 et une ouverture « style guichet » a été percée en façade. Le tracé des pelouses a également été modifié.

Historique :

La piscine a été construite dans le quartier populaire du « Tréleau » dont l'activité a toujours été en rapport avec l'eau : moulins, lavoirs... Mal-aimé et délaissé jusqu'au XX^{e} siècle, le quartier est choisi par la municipalité en 1935 pour son rapport immédiat avec le Blavet et son accès facile. La décision de sa construction a été prise en 1935, elle n'est donc pas motivée par la généralisation des congés payés en 1936. « *Si ce lieu n'a pas directement été inspiré par le Front populaire, il correspond à l'idéal de 1936 : étendre la pratique sportive au plus grand nombre* », considère Philippe Bonnet. Éloignés d'une soixantaine de kilomètres des premières plages (Vannes ou Lorient) les pontivyens avaient pris l'habitude de se baigner directement dans la rivière, posant des problèmes d'hygiène, de sécurité et de décence. La création de la plage municipale des familles est également l'opportunité d'améliorer l'économie locale en relançant l'emploi. La visée est également pédagogique, au delà de la création d'un espace de détente, la municipalité souhaite développer la pratique de la natation.

« Une des plus importantes mesures pratiques prises par la municipalité Frotté, au début de son existence, est la construction, sur les bords du Blavet, toujours utilisé comme canal vers Lorient par de nombreuses péniches, d'une plage municipale fort appréciée des habitants qui n'ont pas encore tous la possibilité de se rendre à la mer. »
Charles Floquet, in Pontivy au cours des siècles, Jeanne Laffitte éditeur, 1979, p.184

Les travaux commencent en 1937, sous la direction de MM. Le Cadre et Lecourt. Très vite, M. Le Cadre reprend à sa seule charge les rênes du chantier, M. Lecourt n'y ayant jamais mis les pieds ni transmis aucune pièce technique quant à sa réalisation.

La plage municipale des familles est inaugurée en 1938, on peut encore voir la plaque d'inauguration sur la rotonde :
« La Plage municipale des Familles créée pour le Sport et les Loisirs a été inaugurée le dimanche 30 octobre 1938 par M. de CHAPPEDELAINE, Ministre de la Marine Marchande, député des Côtes du Nord,
M. Eugène FROTTÉ étant maire,
M. Joseph LE CALVÉ, Léon HÉNO, Marcel AUBÉ, adjoints. »

Il faut cependant attendre 1939 pour profiter pleinement des équipements : les jeux, tables et le grand bassin « moderne ». Même le maire, Eugène Frotté, vient y piquer quelques têtes.

Le plaisir est de courte durée : en juin 1940, les Allemands arrivent. Après-guerre, l'infrastructure est un peu oubliée, jusqu'aux années 1970.

En 1973, jugée insalubre et en mauvais état par les services d'hygiène, la plage des familles est fermée. La mairie entreprend alors des travaux de remises aux normes et d'assainissement du site et des bassins : la rotonde est fermée pour y aménager un bureau, des douches extérieures sont ajoutées de part et d'autre de la rotonde, les bassins circulaires disparaissent au profit d'un pédiluve, les deux grands bassins de nage sont regroupés en un seul de 50x15m, le local technique destiné à l'assainissement de l'eau est crée au bout du bassin, face au pavillon du gardien, le tracé des allées et modifié, une passerelle est également ajoutée pour joindre les deux rives du Blavet. Cette rénovation conduit à la réouverture de la plage des familles en 1982.

Dans les années 1980, le petit bureau au premier étage du bâtiment d'entrée accueillait une auberge de jeunesse. Les installations rudimentaires et le manque de place ont amené à la construction d'une nouvelle auberge sur l'îlot des Récollets, où elle se trouve encore. Depuis les années 1980 et jusqu'en 2012, la plage des familles est gérée par la Communauté de Communes. Cette dernière ayant des difficultés à l'entretenir, la municipalité de Pontivy en récupère la gestion en 2012.

La plage reste un lieu de sortie familiale. « L'un des derniers où l'on retrouve encore de la mixité sociale », assure Éric Seguet, fondateur d'une association de sauvegarde de la plage municipale. Chaque été, plus de 15 000 personnes s'y pressent. Pourtant, la plage a bien failli fermer en 2014 : l'équipement était jugé trop coûteux au vu de ce qu'il rapportait. Mais face au tollé suscité dans la population, la décision a été prise de le garder ouvert. « Tous les Pontivyens y ont des souvenirs », confiait Michel Jarnigon, adjoint aux Sports. La mairie y mène donc, au fur et à mesure, des travaux afin de garder ce lieu ouvert et accessible au public.

Analyse :

Le site se compose de trois espaces organisés autour d'une grande pelouse centrale. Au Sud, le long du canal de halage, le bâtiment d'entrée est composé d'une rotonde et des cabines individuelles et collectives qui forment l'enceinte du site. A l'Est, se dresse le pavillon du gardien, juste en limite de propriété. Au Nord le long du Blavet s'étend le bassin de nage, encadré par les locaux techniques, rajoutés dans les années 1980 et la pataugeoire circulaire datant de la même époque. Le site a perdu de son unité avec les travaux de rénovations. Le bassin est bordé par des aménagements paysagés qui le coupent du reste du site. Une grande esplanade accueillait un terrain de tennis et de volley. Elle est aujourd'hui remplacé par une pelouse allant pratiquement jusqu'aux bassins, délimitée par des allées pavées, cassant l'unité visuelle que présentait le site.

Le bâtiment d'entrée est caractéristique de la période Art Déco. La façade principale présente un fronton géométrique aux lignes droites et épurées. Construit en béton armé enduit, le bâtiment va à l'encontre des mouvances régionalistes de l'époque, privilégiant une valorisation des matériaux.

Longeant le chemin de halage, le mur arrière des cabines de bain accompagne le cheminement jusqu'à l'entrée. Il ceinture l'espace et marque la frontière entre la plage des familles et l'espace public. Ce mur vient en opposition avec le reste du site, sans barrière visuelle et très largement ouvert sur le paysage. Suite à la création de la passerelle en 1977, le bâtiment est desservi directement par un parking et une passerelle qui enjambe le canal, cadrant la vue sur la façade principale.

La rotonde et les cabines :

La rotonde est constituée par une partie arrière dite le « hall » et servant à l'entrée principale. Un escalier permet d'accéder directement à l'étage et à la terrasse. Derrière le hall, côté bassins, l'ancienne terrasse arrondie avec une couverture en béton armé soutenue par des poteaux a été fermée afin d'y aménager un bureau et les guichets. De part et d'autre, des douches ont été aménagées, dissimulées récemment par une paroi en béton peint en jaune, suite aux aménagements réguliers de la mairie. Au dessus du hall, une salle de 28m² donne sur une terrasse découverte constituée par la dalle de couverture de l'ancienne terrasse inférieure. Elle offre un point de vue panoramique sur les bassins et les chemins de halage le long du Blavet.

Les cabines individuelles s'organisent de part et d'autre du bâtiment d'entrée. Elles sont construites en béton de ciment légèrement armé, la couverture est une dalle en béton armé. Les portes d'origines étaient en châtaigner. Elles ont depuis été remplacées par des portes colorées jaunes et bleues, laissant un jour pour permettre une aération continue des cabines. A l'intérieur, les bancs et port manteaux sont d'origine.

Les anciennes cabines gratuites viennent terminer l'enfilade des cabines individuelles. L'ossature est en béton armé, rempli avec un aggloméré. L'éclairage naturel se fait par le biais d'une fenêtre haute en bandeau. Réaménagée en bar, la cabine de droite ne possède plus ses équipement d'origine : bancs fixes sur tout le pourtour, banc central double, port manteaux sur tout le pourtour et pédiluve encastré à l'entrée de la cabine.

Le bassin de natation et la pataugeoire :

Le bassin constitue l'élément central de la plage, il était initialement alimenté directement par l'eau du Blavet avant les travaux d'assainissement. Les deux bassins originels tout en longueur répondaient par leur forme au bâtiment principal et aux cabines. Regroupés en un seul bassin lors de la rénovation du site en 1975, sa largeur a été doublée et une pataugeoire circulaire vient le compléter. La perspective sur les berges du Blavet et la passerelle est cependant conservée.

Le pavillon de gardien :

Le pavillon comporte un logement et une terrasse couverte. Il comprend au rez-de-chaussée une salle à manger de 11m², transformée en bar, un dégagement avec un escalier permettant d'accéder à l'étage et une cuisine de 10m². L'étage est composé de trois chambres et des sanitaires. Le bâtiment est construit en maçonnerie de moellons hourdée au mortier de chaux hydraulique et couvert par des dalles de béton armé avec un enduit étanche. On distingue la maçonnerie sur le pignon Est du

pavillon, rendu apparent par la dégradation de l'enduit. Côté ouest, face au bassin, la terrasse initialement couverte a été rénovée et aménagée en pergola, tout en conservant les poteaux d'origine.

État sanitaire visuel :

L'ensemble du site connaît des états d'entretien différent. La façade principale et les murs d'enclos ont été repeints, de même que la façade arrière de la rotonde. Le rez-de-chaussée du bâtiment d'entrée a été aménagé et rénové pour accueillir le public et se trouve dans un état décent. En revanche, l'étage n'étant plus utilisé depuis une trentaine d'années, son état s'est dégradé : l'étanchéité de la terrasse n'est plus assurée, les gardes corps n'assurent plus la sécurité, les menuiseries sont très abîmées, la dalle de couverture n'es plus étanche et de nombreuses traces d'humidité sont visibles sur les murs de la salle qui sert également de zone de stockage.

Le pavillon du gardien n'est plus aux normes et est fortement dégradé. N'ayant plus d'utilité, il est fermé au public. La municipalité ne s'en sert pas. Seule des travaux de ravalement de la façade ont été commencés.

Position du propriétaire et des concepteurs :

La municipalité souhaite conserver ce site et maintenir son activité. Différents événements municipaux, notamment « au fil de l'eau », ont permis de diversifier l'activité et de faire (re)découvrir le site aux pontivyens.

L'adjoint au sport, Michel Jarnignon souhaite vivement que la plage municipale des familles perdure.

Conclusions :

La plage municipale des familles représente un héritage culturel et historique de Pontivy. Elle conserve encore aujourd'hui cette vocation d'accueil et de mixité sociale qui a motivé sa création. Dans l'ensemble des équipements nés de l'hygiénisme, cette plage municipale de plein air reste un type tout à fait singulier et mérite à ce titre une valorisation certaine. La façade principale est un témoin de l'architecture Art Déco des années 1930, et présente d'autant plus d'intérêt qu'elle reste une réalisation atypique dans la production architecturale régionaliste de cette période. La fragilité de l'ensemble, due à un abandon partiel de certaines structures, au réaménagement peu respectueux d'autres parties et à l'équilibre économique incertain rend d'autant plus important une politique dynamique de valorisation patrimoniale.

Sources :

Visite et entretien avec Anne Bocquet, animatrice du patrimoine à la Ville de Pontivy, le 21/11/2016

Bibliographie :

Ouvrages :

- FLOQUET Charles. *Pontivy au cours des siècles*. Marseille : Jeanne Laffitte éditeur, 1979. p.310

Presse quotidienne :

- « Une association veut conserver la Plage municipale des familles », *Ouest-France*, 25 avril 2013

Archives :

- Archives municipales de Pontivy :
- Plans : plan masse et plan d'ensemble ; plan RDC et R+1 du pavillon du gardien ; façades Sud et Ouest du pavillon du gardien ; plan de la rotonde ; coupe transversale de la rotonde ; coupes longitudinales et plans des bassins initiaux ; coupe et plan de la passerelle
- 4M112 : projet de l'architecte Lecourt, plans, délibérations, note sur l'historique, correspondance
- 4M114 : suivi des travaux, correspondance de l'architecte Le Cadre
- 4M115 : inauguration 1938
- 4M117 : plans de la passerelle et nouvel aménagement 1977
- 4M119 : travaux de mise aux normes sanitaires 1981 ; plans du local technique
- 4M120 : articles et photos

Sites internet :

- http://sauvonslaplage.over-blog.com/horaires-tarifs, site dédié à la sauvegarde de la Plage municipale des familles de Pontivy [consulté le 16/12/2016]

Cahier des illustrations

Plage municiaple des familles - Pontivy

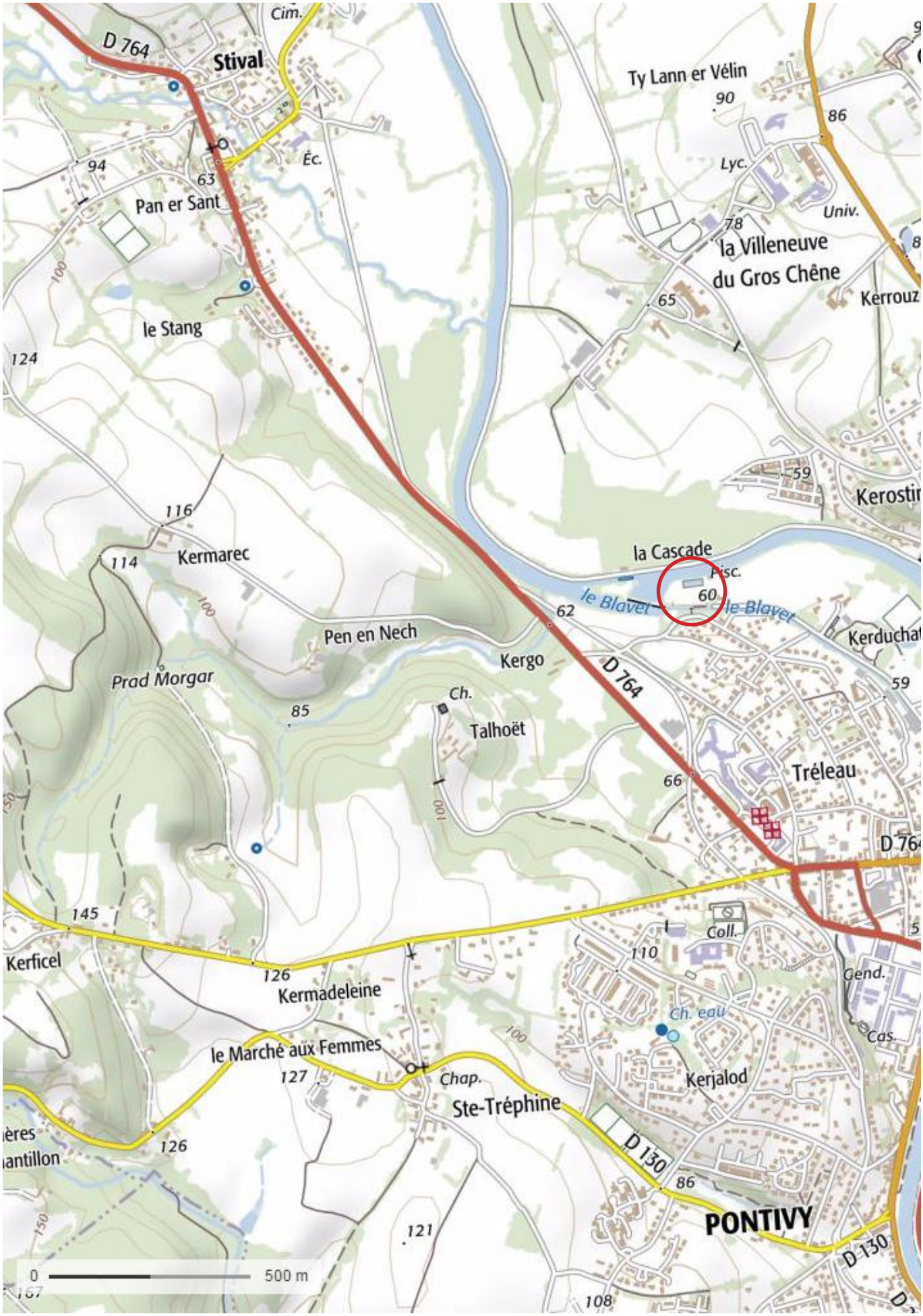

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
MORBIHAN

Commune :
PONTIVY

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 28/11/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est gêré par le centre des impôts foncier suivant :
PONTIVY
Hôtel des Impôts 36 Rue Albert de Mun
56306
56306 PONTIVY Cedex
tél. 02.97.25.50.44 -fax 02.97.25.44.97
cdif.pontivy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

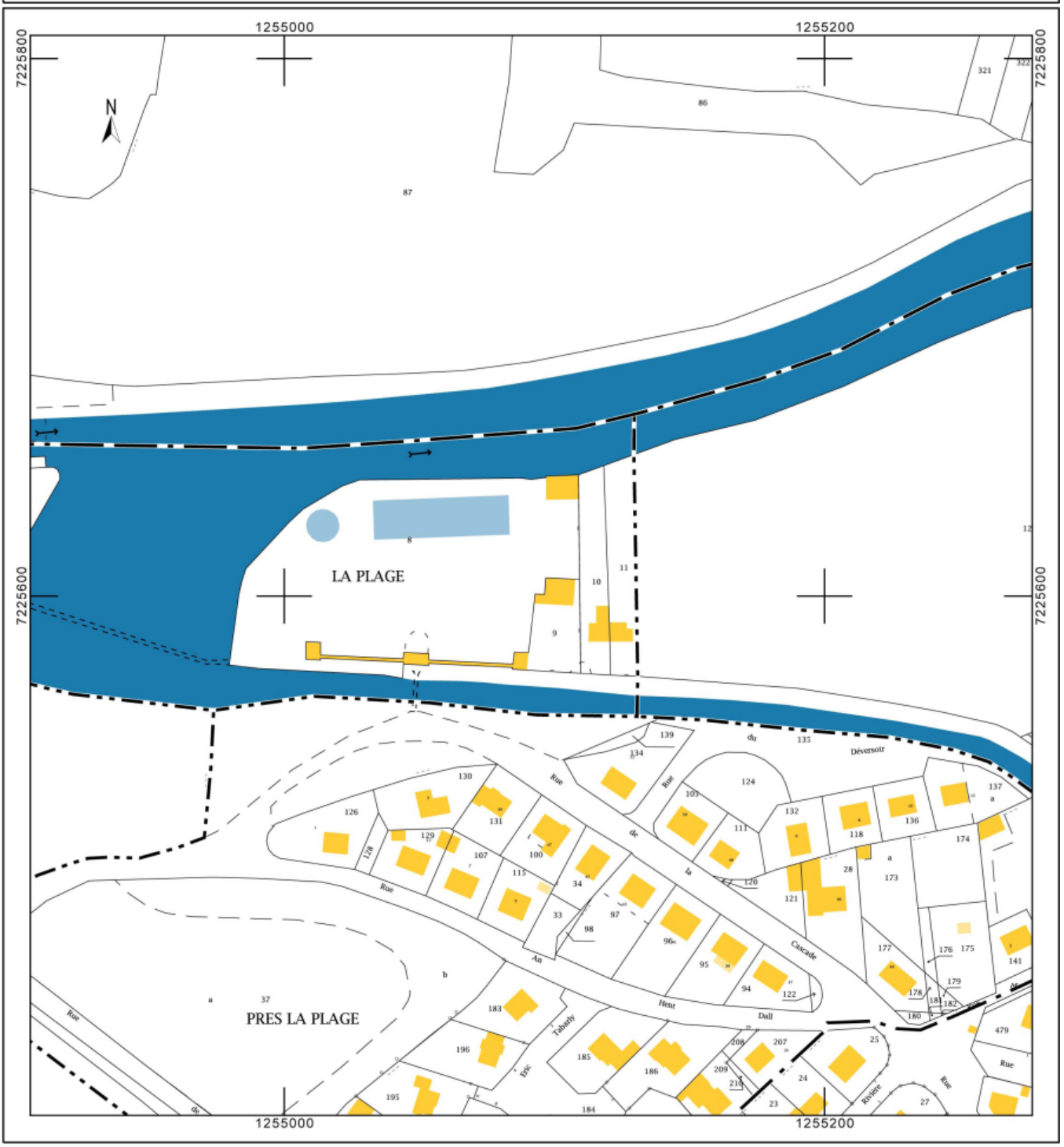

Archives de la ville de Pontivy

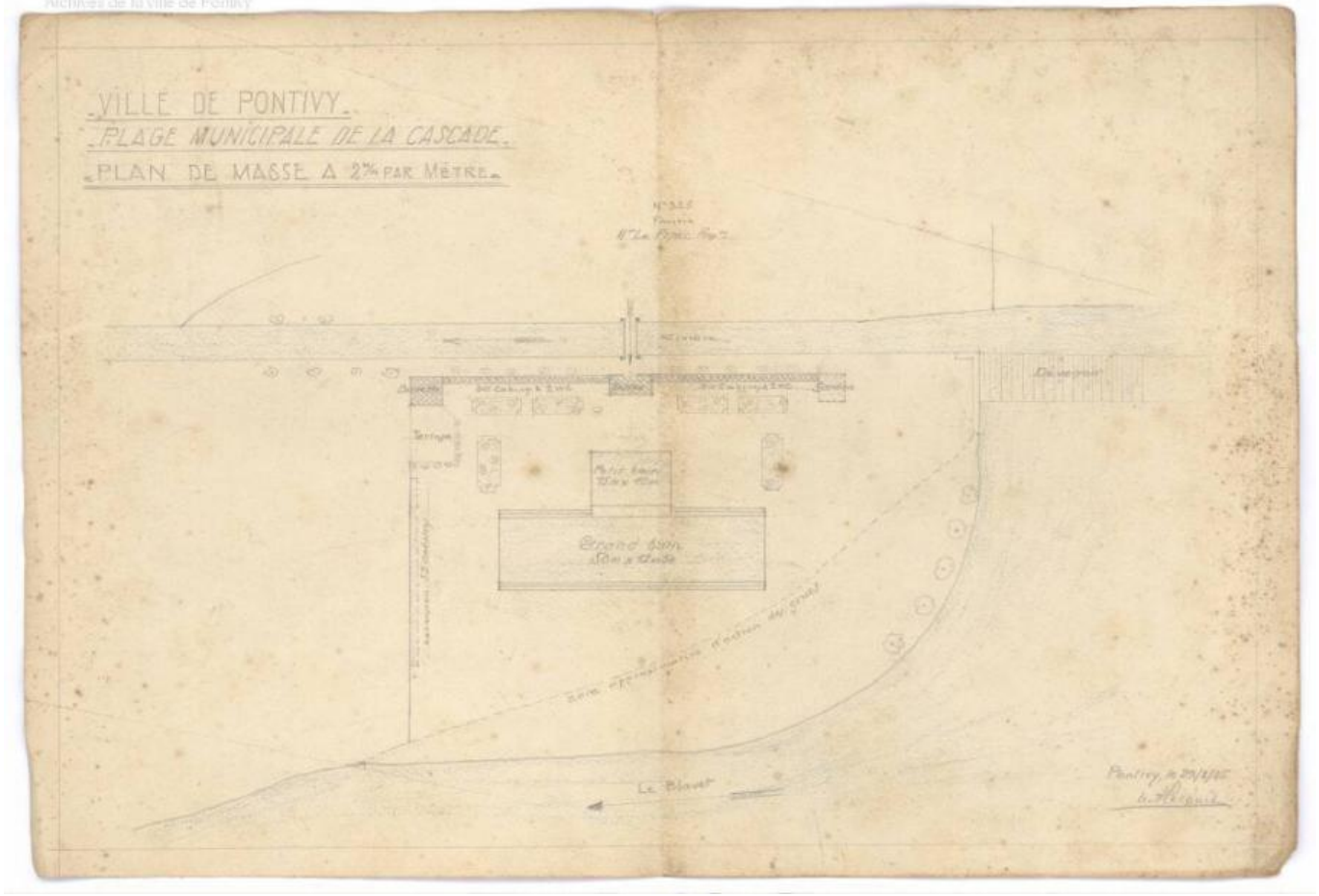

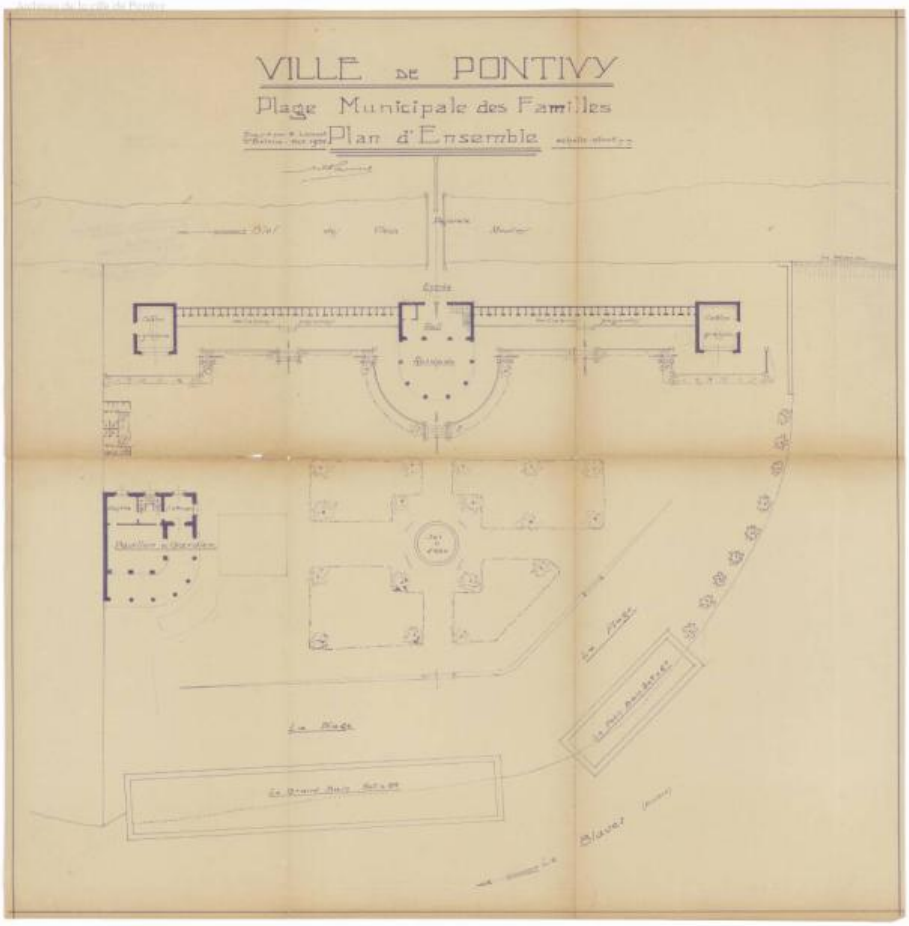

(Haut) plan masse de la plage municipale des familles, (bas) plan d'ensemble du site
Source : Archives municipales de Pontivy

Archives de la ville de Pontivy

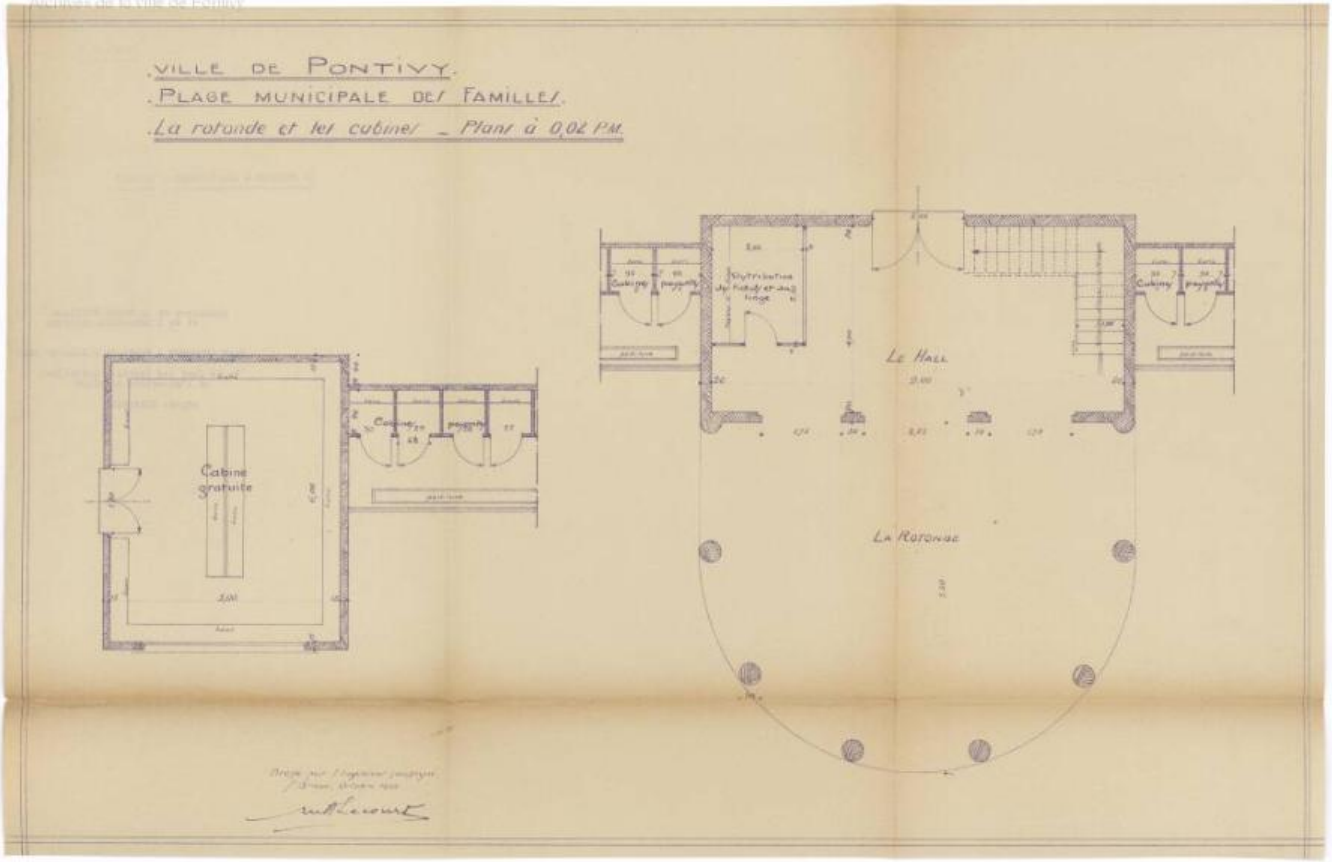

Archives de la ville de Pontivy

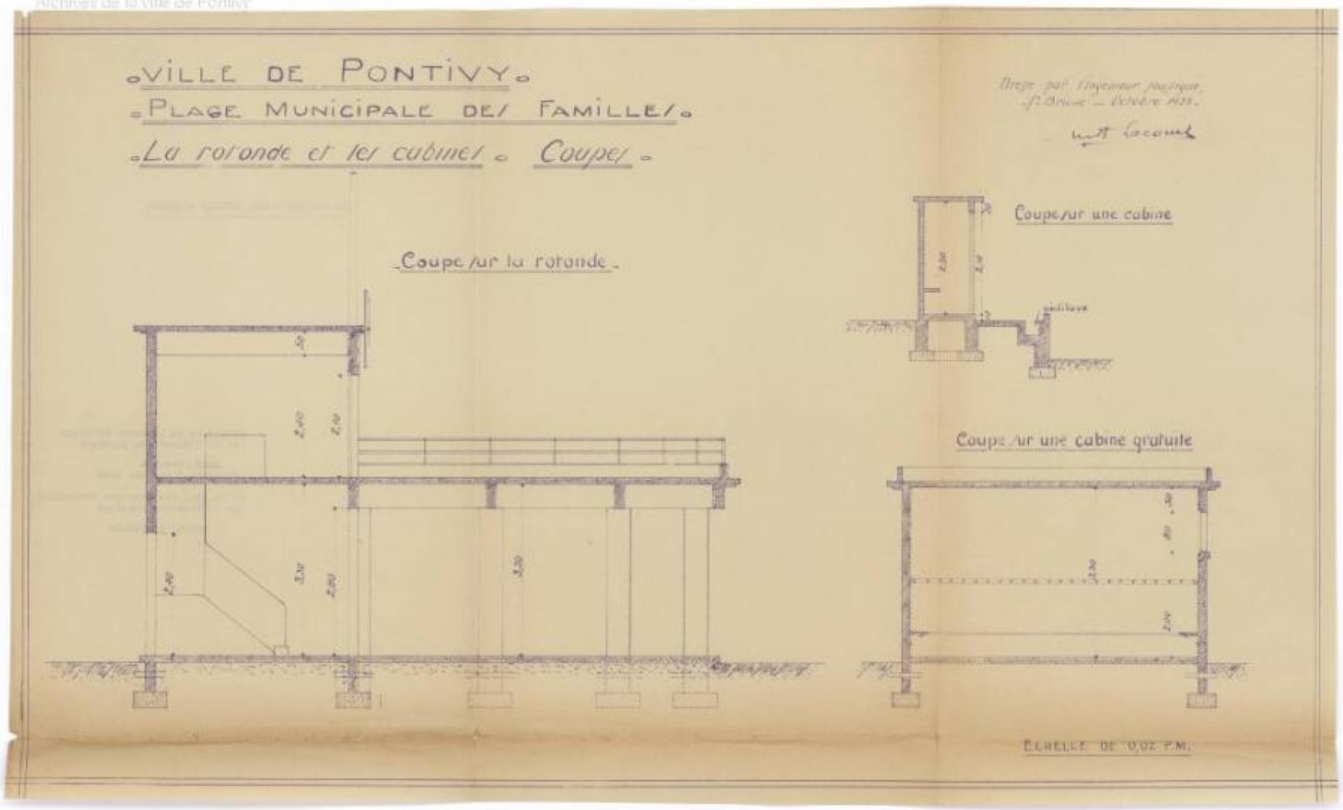

(Haut) plan de la rotonde et des cabines individuelles et collectives (bas) coupe transversale de la rotonde et des cabines
Source : Archives municipales de Pontivy

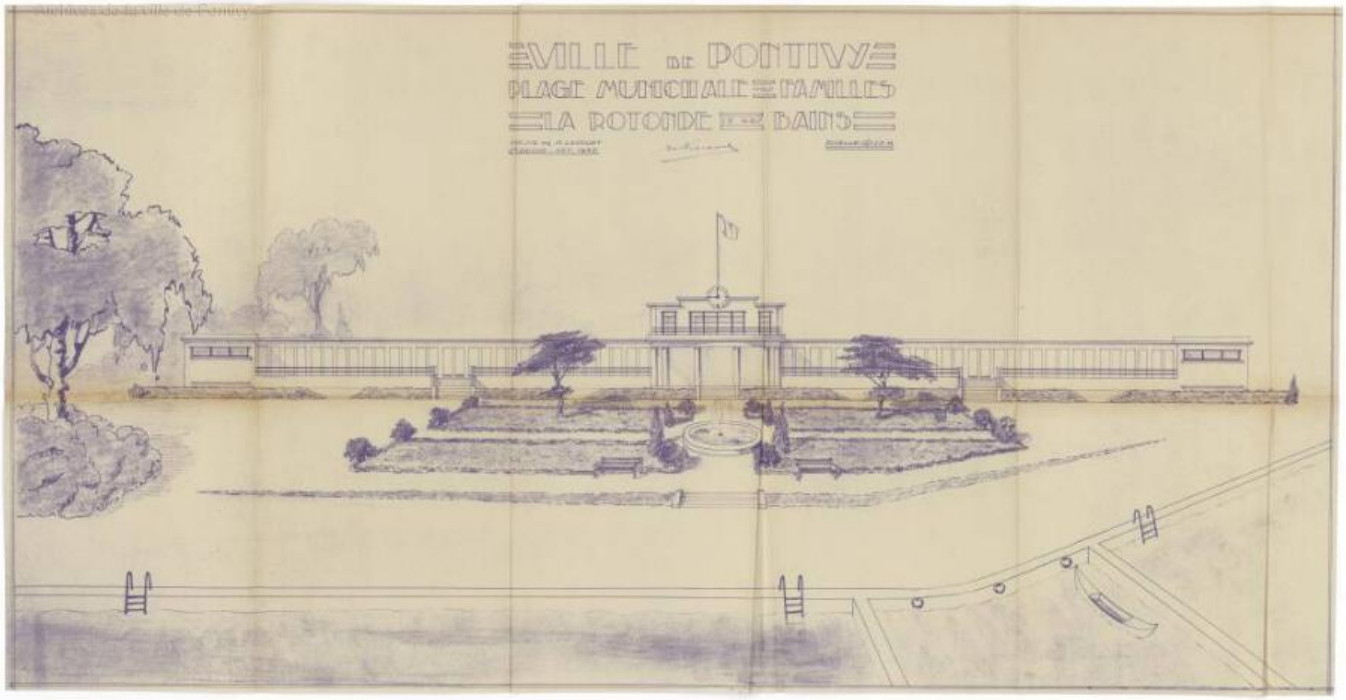

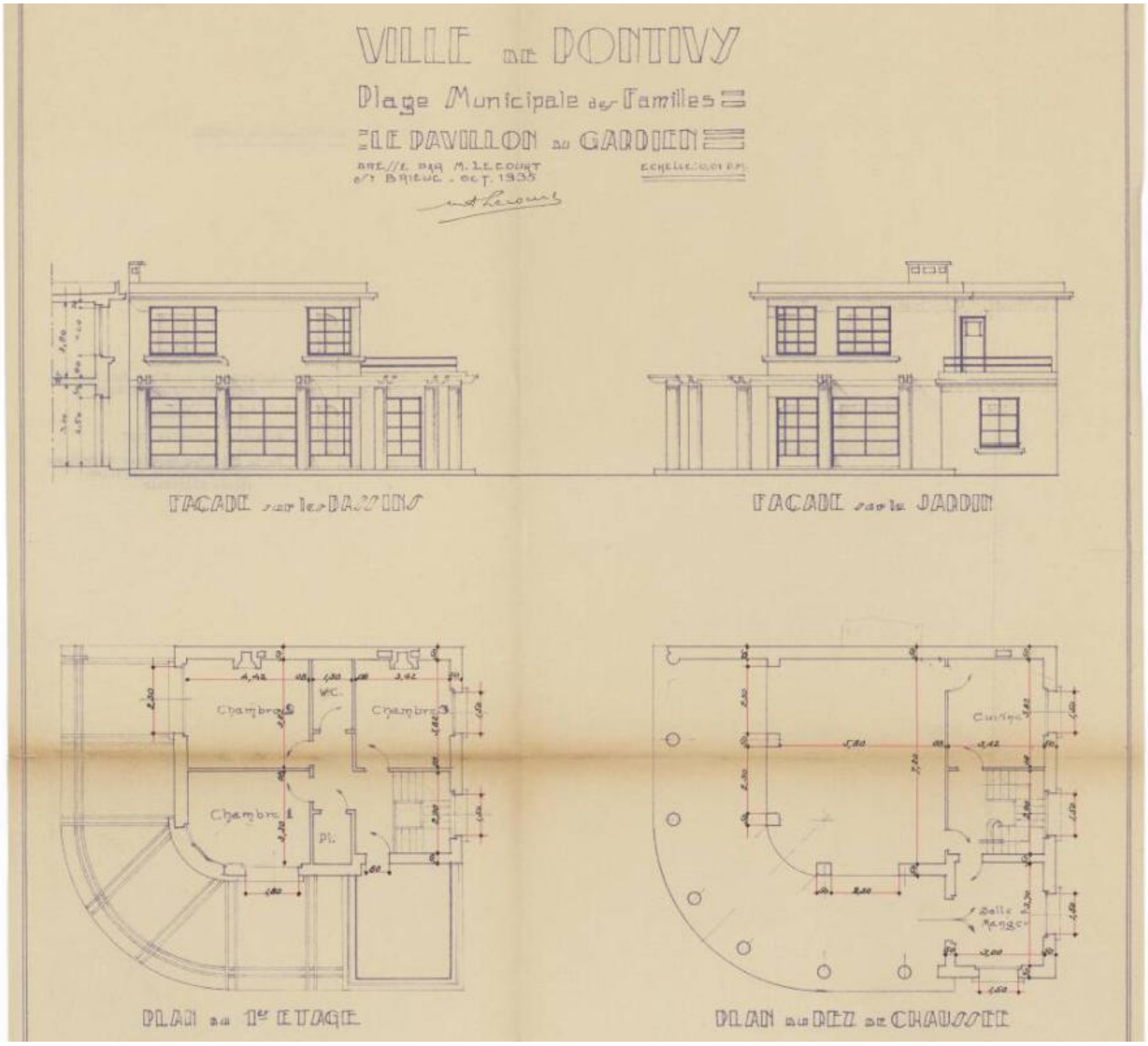

(Haut) dessin d'ensemble de la plage des familles, (bas) plans et façades du pavillon du gardien
Source : Archives municipales de Pontivy

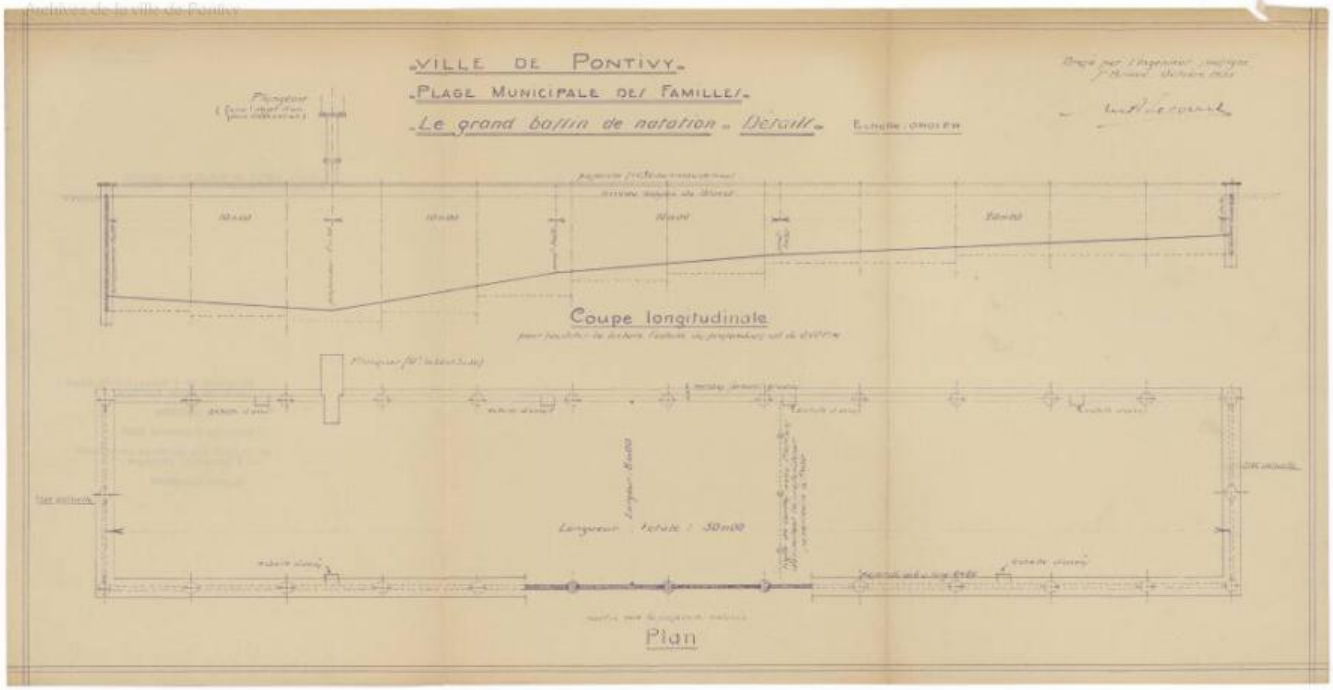

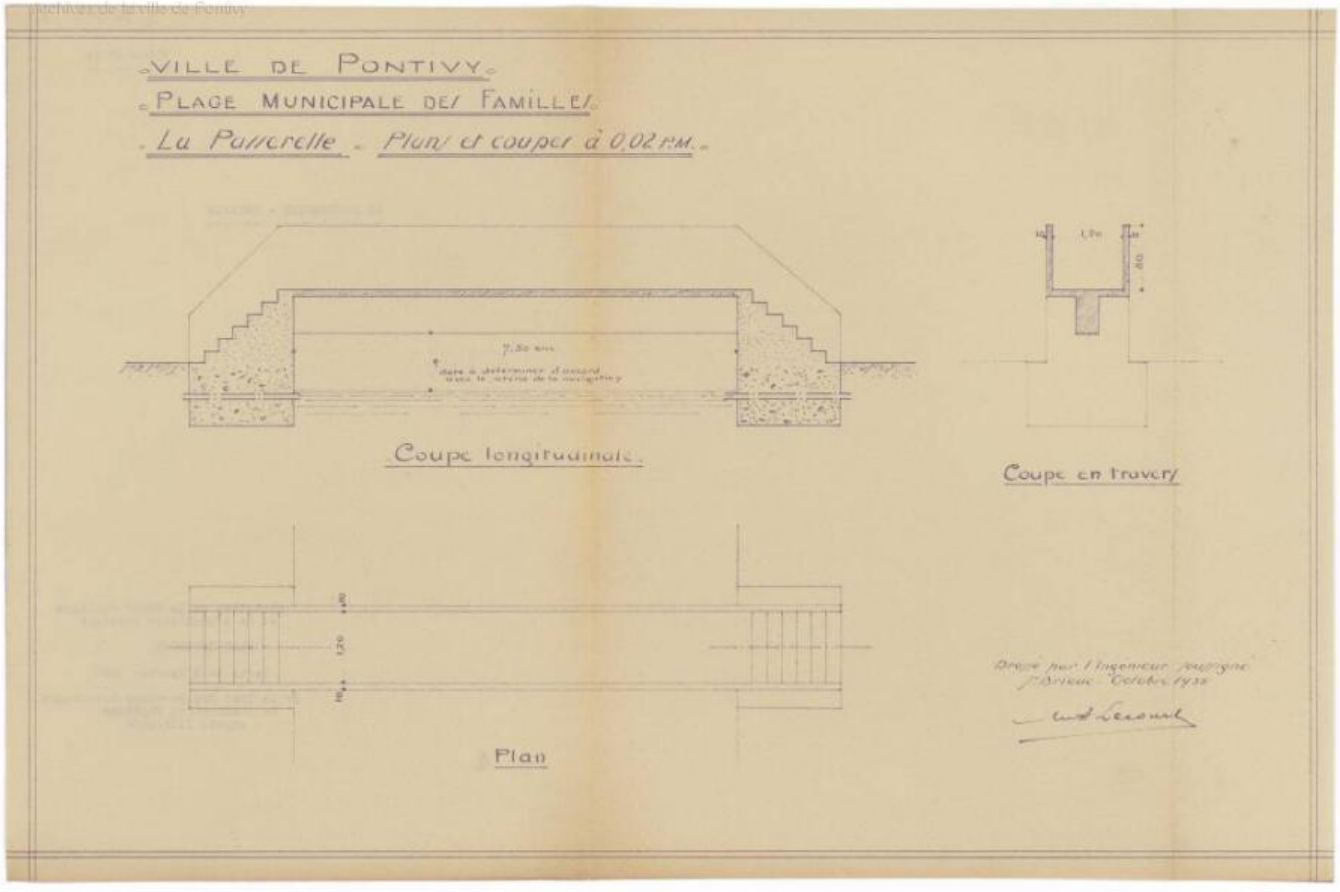

(Haut) plan et coupe longitudinale du grand bassin d'origine, (bas) plan et coupe longitudinale de la passerelle
Source : Archives municipales de Pontivy

De haut en bas : (gauche) Vue du bassin de nage et de la rotonde en 1939, (droite) vue du bassin de nage en 1939, (gauche) vue du pavillon du gardien et d'un des bassins de nage en 1939, (droite) vue du pavillon du gardien et du grand bassin dans les années 1970, (droite) vue des pelouses dans les années 1970, (droite) vue générale de la plage des familles dans les années 1970, (droite) vue de la pataugeoire, du grand bassin, du local technique et du pavillon du gardien dans les années 1982.
Source : Archives municipales de Pontivy

De haut en bas : (gauche) vue de l'ancien canal de halage, (droite) vue du mur d'enceinte Sud, (gauche) vue de la façade du bâtiment d'entrée Sud, (droite) vue générale depuis le bassin de nage, (gauche) vue de la rotonde, (droite) vue des cabines Est et du bar de la plage, (gauche) vue du pavillon du gardien, (droite) vue du bassin de nage

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Thourie (35134)

Centre émetteur de radiodiffusion

Appellation (APPL) : Centre émetteur de radiodiffusion ; émetteur de Rennes-Thourie ; émetteur de Thourie ; centre d'émission de Rennes-Bretagne ; station de radiodiffusion de Thourie

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

Émetteur de radiodiffusion

Localisation :

- Géolocalisation : 47°51'19'' N – 1°29'10'' O
- Adresse (ADRS) : Saint-Liffart, 35134 Thourie
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : OA 911

Datation :

- (SCLE) 3ème quart du 20è siècle.
- (DATA)

- 1927 : inauguration de Radio Rennes
- 1931 : arrêté ministériel (par M. Guernier, ministre des P.T.T.) pour la construction d'un centre émetteur à Thourie
- Avril 1933 : premier projet proposé par Pierre-Jack Laloy pour la station
- Décembre 1933 : deuxième projet par Laloy prenant en compte les remarques formulées par le Ministère des P.T.T.
- 1er mars 1934 : réunion de la Commission des Bâtiments du Ministère des P.T.T
- Juillet 1934 : nouveau projet par Laloy prenant en compte les remarques formulées lors de la Commission des Bâtiments du Ministère des P.T.T.
- 15 novembre 1934 : début des travaux
- 19 décembre 1935 : réception provisoire des travaux
- 1936 : mise en service de l'émetteur
- 1939 : inauguration officielle en présence du Ministre des P.T.T.
- 1944 : destruction du pylône par les bombardements alliés
- 1958 : construction d'un pylône livré par l'Allemagne au titre de dommage de guerre
- 1982 : construction d'un deuxième pylône
- 1997 : déconstruction du pylône de 1958
- 31 décembre 2015 : l'émetteur cesse de fonctionner
- 2016 : rachat de l'ancienne station de radiodiffusion par Ferchat Manutention

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Ministère des Postes, télégraphes et téléphones
- Maître d'œuvre : Pierre-Jack Laloy (architecte DPLG)
- Entrepreneurs : Société Schwartz-Haumont (Paris) : maçonnerie, ciment armé, carrelage et menuiseries métalliques ; Guéron (Rennes) : Menuiserie bois ; Fournier (La Baule) : Plâtrerie ; Jamet (Rennes) : Serrurerie ; Niglais (Chateaubriand) : peinture et vitrerie ; Armand et Cie (Nancy) : chauffage et eau chaude ; Guinier (Paris) : électricité ; la Société Française Radioélectrique : installation technique

Acteurs actuels (STAT) :

M. et Mme Ferchat (entreprise Ferchat manutention)

Rédacteur : Elise Gronnier et Marion Albericci

Date de l'étude : février 2017

Localisation :

Le centre de radiodiffusion est situé sur la commune de Thourie, au Sud de l'Ille-et-Vilaine, à une quarantaine de kilomètres de Rennes. Dans les années 1930, Thourie est un petit village peuplé d'environ 1 000 habitants. La commune en compte aujourd'hui moins de 800.

La station est construite sur le plateau de Saint-Liffart, le long de la route D53 qui relie Bain-de-Bretagne à Thourie, à 500m environ au sud-ouest de l'entrée du bourg. A l'époque de sa construction, la station se trouvait sur l'itinéraire reliant Rennes à Chateaubriand. Le site est en pleine campagne, entouré de terres agricoles.

Le terrain choisi pour la construction du centre émetteur présente une pente du nord au sud. La station est construite en contrebas des pylônes, ceux-ci bénéficiant d'une situation favorable sur un plateau à près de 90 mètres d'altitude. L'ancien nom du lieu dit, « Le Moulin de Liffart », sous-entend d'ailleurs la disposition topographique particulière de cette réalisation.

Programme :

Programme réalisé : Une station de radiodiffusion pour la région Ouest.

La station de compose de 4 éléments :

<u>Un bâtiment « usine » principal :</u>

Au sous-sol : 2 galeries de circulation ; 1 cuve à huile

Au rez-de-chaussée : 1 hall des machines ; 1 galerie des redresseurs ; 1 salle des pompes ; 1 palier de manutention

A 1er étage : 1 salle d'émission ; 1 poste de contrôle ; 1 salle de formation des lampes ; 1 palier de manutention

<u>Un bâtiment usine annexe :</u>

Au rez-de-chaussée : 1 centre d'alimentation électrique ; 1 local raffinage

Au 1er étage : 1 salle des accumulateurs ; 1 atelier ; 1 magasin ; 1 magasin ; 1 salle de démontage ; 1 salle de charge

<u>Un bâtiment « bureaux » :</u>

Au sous-sol : 1 chaufferie ; 1 cave (concierge)

Au rez-de-chaussée : 1 hall ; 1 loge du gardien avec w.c. et cuisine

Au 1er étage : 1 bureau ; 1 salle de dessin ; 1 chambre (gardien)

Au 2ème étage : 1 salle d'archives ; 1 studio de secours ; 1 laboratoire.

<u>Un bâtiment « logements » :</u>

Au sous-sol : 4 caves ; 1 entrepôt à charbon ; 1 buanderie, 1 garage à bicyclettes et voitures d'enfants

Au rez-de-chaussée : 2 appartement T3 ; 2 logements intermédiaires

Au 1er étage : 2 appartements T4

Programme actuel : La station n'est plus en activité. Le bâtiment usine fait office d'entrepôt pour l'entreprise Ferchat Manutention qui en est le propriétaire. Le bâtiment d'habitation accueille les bureaux de l'entreprise et le logement de M. et Mme Ferchat.

Historique :

Inaugurée en 1927, Radio Rennes assure le relais avec les émissions de Paris P.T.T. et la diffusion de quelques programmes locaux. Dans les années 1930, le Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, dirigé par Charles Guernier, souhaite donner un rayon d'action plus grand à Radio-Rennes. Il envisage alors construction d'un nouveau centre émetteur pour accueillir la station de radiodiffusion de la région de l'Ouest. M. Humbert, directeur régional des P.T.T. et président de l'Association des Amis de Radio-Rennes, va mettre en application le plan initié par le Ministre Guernier.

Il est décidé d'éloigner du centre de Rennes le poste d'émission. Se pose alors la question de l'emplacement de centre émetteur. Il est à un moment envisagé de choisir un emplacement intermédiaire entre Rennes et Brest afin d'assurer un service satisfaisant jusque dans la pointe extrême du Finistère. Cependant, le Ministère souhaitant que la station puisse desservir correctement non seulement la région de Rennes, mais aussi de Nantes et Angers, l'emplacement central de Thourie entre ces trois grandes villes est finalement retenu. En outre, un poste relais aux alentours de Brest doit pouvoir permettre une bonne réception à l'Ouest de la péninsule. Le Ministre Guernier signe en 1931 un arrêté pour la construction d'un centre émetteur à Thourie.

En parallèle, Radio-Rennes se développe en étoffant ses programmes et en créant des studios à Brest, Nantes et Angers en 1933. Radio-Rennes alors est renommée "Rennes-Bretagne".

Dans les années 1930, Thourie compte 1014 habitants. Sa population se compose essentiellement d'artisans, commerçants et agriculteurs. L'arrivée d'un tel équipement dans la petite commune est vécue comme un événement exceptionnel, comme en témoigne cet extrait d'un article publié dans le quotidien Ouest-Eclair le 23 octobre 1935 :

> *« Il y avait, disait-il, en Ille-et-Vilaine, deux communes, deux petits bourgs dont personne, sauf les gens du pays et les proches voisins, ne connaissaient jusqu'ici le nom : Saint-Jacques-de-la-Lande et Thourie. Aujourd'hui, demain, pour le moins, ces deux communes figureront sur les cartes du monde. L'aviation fera la fortune de Saint-Jacques-dc-la-Lande. La T. S. F. fera connaître, dans le monde entier, le nom de la commune sur le territoire de laquelle sera installé l'un des postes d'émission les plus puissants en France : Thourie. »*
> (« Le poste de radiodiffusion attire les promeneurs», *L'Ouest-Eclair*, 23 octobre 1935)

L'acquisition du terrain de Thourie pour le compte de l'administration donne lieu à une procédure d'expropriation très longue. Un article (journal non-identifé, n. d.) conservé dans le Fonds Laloy aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine (106 J 231), nous apprend que les propriétaires concernés par ces expropriations s'étaient constitués en une sorte de syndicat représenté par Maître Poylo, du

barreau de Paris. Ils demandèrent à ce que les terrains soient estimés entre 18 et 20 000 hectares, alors que la proposition de l'État variait entre 6 et 10 000 francs pour les 12 hectares situés au lieu dit « Le Moulin de Liffart ». L'ensemble des terrains sera finalement estimé à 198 922 francs, avec 10 200 francs d'indemnité pour chacun des propriétaires, soit un prix global de 209 122 francs (17 426 francs l'hectare).

La conception de l'édifice est confiée à l'architecte Pierre-Jack Laloy, architecte des P.T.T pour la région ouest. L'installation technique est confiée à la Société Française Radioélectrique dont l'ingénieur est Monsieur Fouquet. Le gros œuvre est réalisé par l'entrepreneur Schwartz-Haumont, dont l'ingénieur est Monsieur Férié.

En 1933, un premier projet, bien différent de celui réalisé, est étudié par Pierre-Jack Laloy. Un plan daté d'avril 1933 conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine montre un bâtiment rectangulaire de 54.80 de long et de 23.50 mètres de large bâti sur une trame de 6 mètres et dont la façade principale est orientée sud. Au rez-de-chaussée, une salle des machines rectangulaire de 23 mètres de long et de 18 mètres de large est adjointe de deux pièces dédiées au raffinage et aux pompes. Le long de la façade principale, se succèdent un logement (chambre, salle à manger cuisine et w.c.) dans l'angle sud-ouest, un hall d'entrée au centre du bâtiment et les magasins et atelier dans l'angle sud-est. Au premier étage est dessinée une vaste salle des émissions sensiblement carrée (environ 18.50 mètres de côté) autour de laquelle sont disposées des pièces plus petites accueillent bureaux, pièces techniques, salle de dessin, studio de secours, magasins, dépôt etc… La composition de ce bâtiment est visiblement inspirée par le centre de radiodiffusion de Lyon-Tramoyes dont les plans sont conservés avec ceux de ce premier projet.

Le 18 août 1933, le directeur du Service de la Radiodiffusion du Ministère des P.T.T écrit à Pierre-Jack Laloy pour lui demander de reprendre l'étude du bâtiment. En effet, il *« attache […] le plus grand intérêt à ce que le bâtiment industriel (salle des machines, plate-forme entresolée et salle d'émission) soit identique à celui de la Station de Paris »* construite par l'architecte parisien François Le Cœur (fils de l'architecte Charles-Justin Le Cœur) en 1933, soit l'année précédent son décès. Il précise cependant qu'il sera possible à l'architecte de *« modifier le système de meneaux de façon à réaliser la conception architecturale qui [lui] conviendra le mieux. »*. Concernant la disposition des bâtiments, il ajoute *« qu'il faut les disposer le plus possible parallèlement à la route »* (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 106 J 231)

En décembre 1933, Laloy propose un nouveau plan suivant les recommandations du Ministère. Il dessine un bâtiment tout en longueur où s'aligne d'ouest en est un bâtiment « usine » annexe, un bâtiment « usine principal », un bâtiment « bureau » et un bâtiment « logements ».

Le 1er mars 1934 la Commission des Bâtiments du Ministère des PTT se réunit pour examiner le projet de construction de la station de radiodiffusion de la région de Rennes à Thourie. Sont notamment présent M. Douarche, directeur des bâtiments et président de la commission, Michel Roux-Spitz,

architecte rapporteur du projet, de l'architecte Audoul (Alfred Audoul ?) et Pierre-Jack Laloy. C'est lors de cette séance qu'est qu'Audoul suggère de modifier l'implantation du bâtiment « logement » et de le disposer perpendiculairement au bâtiment usine afin de faciliter l'accès des camions et permettre un encavage plus facile des charbons. Laloy objecte que cette solution impliquerait une mauvaise exposition pour les logements. Michel Roux-Spitz et l'ensemble de la commission approuve et adopte cependant la proposition d'Audoul.

Les travaux débutent le 15 novembre 1934. Leur réception provisoire a lieu le 19 décembre 1935, 6 mois après la date d'achèvement initialement prévue.

Des projets de pavillons pour le personnel de la station (chef de station, contrôleurs, vérificateurs…) ont été étudiés après la construction des bâtiments principaux, entre 1937 et 1939. Il s'agissait de maisons, indépendantes ou mitoyennes, comprenant chambres, salles à manger, salon, cuisine, salles de bains, greniers, et parfois une cave. Elles sont imaginées dans un style bien différent de celui de la station et de son pavillon de logements : il s'agit d'édifices à l'architecture régionaliste aux soubassements et encadrement en pierre, aux toits à pente, aux façades à pignons et aux portes d'entrée en plein cintre. Deux pavillons jumeaux aux caractéristiques similaires sont construits un peu à l'écart, à l'ouest de la station. Il pourrait s'agir d'une variante du projet de maisons dessiné par Laloy présenté par les plans conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine (cote 106 J 234)

En 1939, l'émetteur de Thourie est inauguré par le Ministre des P.T.T., Alfred Jules-Julien.
Lors de son inauguration, la station comptait trois pylônes, deux de 30 mètres et un de 120 mètres. Radio Bretagne pouvait être captée jusqu'en Algérie. M. Villatte, sous-ingénieur des P.T.T., dirige le fonctionnement du poste et quinze personnes travaillent à son entretien. Le bâtiment était à l'époque considéré comme étant à la pointe de la technologie du fait de sa puissance émettrice de 120 KW. Il n'y avait que deux émetteurs de ce type en France. Cette capacité d'émission a d'ailleurs fait l'objet d'une dérogation spéciale puisque la loi en vigueur à l'époque n'autorisait pas une puissance supérieure à 100 KW pour les centres de diffusions d'ondes moyennes.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le centre émetteur est occupé par les allemands qui s'en servaient notamment pour le guidage de leurs avions. Le 23 juin 1944, les alliés bombardent le poste. Un mur de terre érigé par les STO (le Service du travail obligatoire) est détruit. Avant de déserter le site en août 1944, les allemands sabotent deux des haubans du grand pylône qui finit par tomber au 2ème hauban touché. Sous le commandement du Général Patton, les libérateurs entraient à Rennes le 4 août 1944 au matin. Dans la foulée, une colonne de blindés prenait la route du sud vers Nantes et Saint-Nazaire en passant par Thourie, devant le centre saboté par les allemands.

Ce n'est qu'en 1958 qu'un nouveau mât est livré par l'Allemagne au titre de dommages de guerre. Il est remplacé en 1982 par un pylône de 200 mètres. Le pylône de 1958 est détruit en 1997. Tout au long de son existence, l'émetteur a diffusé des radios telles que France Bleue, France Info, France Culture ou France Inter en ondes moyennes (711 kHz - 300 Kw). L'émetteur a cessé de fonctionner le 31 décembre 2015 à minuit conformément au nouveau Contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Radio France et le gouvernement. En effet, ce contrat entraîna la fin de l'émission radiophonique en modulation d'amplitude, et donc des longues et moyennes ondes.
Il a été racheté en 2016 par l'entreprise Ferchat manutention. Le bâtiment « usine » sert aujourd'hui d'entrepôt.

L'architecte :

Pierre-Jack Laloy

Architecte français né en 1885 et mort en 1962 à Rennes. Il est diplômé des Beaux arts de Paris en 1905. Elève de Victor Laloux, il est rattaché au régionalisme. Il travaille de 1910 à 1919 dans l'agence de son père Jean-Marie Laloy, dont il prend la succession au poste d'architecte du département d'Ille-et-Vilaine en 1919. Il cumulera cet emploi avec celui d'architecte régional des Postes, télégraphes et téléphones (P.T.T.) de 1923 à 1947 (pour la région comprenant l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, la Sarthe, la Mayenne et le Finistère) et d'architecte de l'office départemental des Habitations à bon marché (HBM) de 1929 à 1934. Fortement impliqué au sein de l'activité architecturale bretonne, il est élu vice-président du Conseil régional des architectes de Bretagne en 1942, avant de quitter ses fonctions en 1945 et cesser son activité en 1956.
Parmi ses réalisations marquantes figurent notamment : la poste de Tréguier en 1935 (caractéristique des nombreuses postes de style régionaliste aux décors de mosaïque Odorico construites par l'architecte), la mairie, le foyer municipal et l'école de garçons de Boisgervilly en 1938, la mairie, la salle des fêtes et la poste de Saint-Gilles en 1955, de nombreuses villas sur le littoral, en particulier en Ille-et-Vilaine, etc…

Analyse :

L'ensemble de bâtiments qui composent le centre de radiodiffusion est constitué de quatre éléments qui s'étirent sur environ 60 mètres.
A l'extrémité ouest du site se trouve le bâtiment « usine » annexe qui est relié à la façade est du bâtiment « usine » principal par un auvent de manutention. A l'est du bâtiment « usine », dont la façade principale est orientée sud, est accolé le bâtiment des bureaux qui comprend l'entrée principale de la station. Cet élément articule le bâtiment des machines avec le bâtiment « logements » disposé en retour et donc aspecté est-ouest. L'élément « entrée/bureau » et l'aile de logements ne communiquent néanmoins pas de l'intérieur. L'angle formé par les bâtiments ainsi

disposés ménagent une sorte de cour fermée par la clôture qui se dresse le long de la route en contrebas de la station.

Les quatre éléments composant le bâtiment comportent des étages de hauteur différente adaptée à leurs activité. Ce jeu de niveau anime la façade du centre émetteur. Les bâtiments « bureaux » et « logements » comptent respectivement 4 et 3 niveaux de hauteur classique (environ 3 mètres sous plafond, hormis pour le hall d'entrée qui s'élève à 3,70 mètres) en comptant les sous-sol. Le bâtiment principal comporte 4 niveaux, en comptant le sous-sol et l'entresol entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Cependant, les deux étages supérieurs équivalent à 4 niveaux des bâtiments « bureaux » et « logements » avec 6.20 mètres de hauteur sous plafond pour le rez-de-chaussée et 6 mètres pour le 1er étage, les ateliers nécessitant hauteur plus importante. Le bâtiment « usine » comporte deux niveaux équivalents à presque 3 niveaux des bâtiments « bureaux » et « logements ». La tour dans laquelle est logée la cage d'escalier principale domine l'ensemble du haut de ses 18.90 mètres.

Les matériaux et procédés constructifs utilisés sont exposés dans le texte fourni à la revue *L'Architecture d'Aujourd'hui* par l'architecte (Archives départementales du Finistère, 106 J 231). Un article présentant le centre émetteur a été publié dans le n°12 de la revue paru en décembre 1937.
L'ossature de l'ensemble des bâtiments est en ciment armé avec un remplissage de béton coulé, double paroi avec son matelas d'air d'isolement pour les logements.
Les ouvrages portants de ciment armé reposent sur le sol par de larges semelles de ciment armé entretoisées entre elles.
Chaque bâtiment est couvert en terrasse à double paroi, l'étanchéité est assurée par un enduit bitumé avec protection en papier spécial.
Les menuiseries des fermetures extérieures des bâtiments usine sont toutes métalliques, alors que celles des bâtiments « bureaux » et « logements » sont en chêne.

Il faut franchir les trois marches du perron du bâtiment des bureaux pour accéder à la porte à doubles battants en fer forgé qui s'ouvre sur un hall. Au fond à gauche de ce hall, on accède à l'escalier principal qui distribue les niveaux supérieurs et relie le bâtiment « usine » au pavillon des bureaux. L'ossature de la cage d'escalier est indépendante. On la distingue de l'extérieur par les trois minces bandeaux verticaux de fenêtres qui s'élèvent jusqu'au sommet de la « tour » où se trouvent deux chambres pour réservoirs. En haut de cette tour était fixée une enseigne métallique « P.T.T. ». A droite dans le hall, près de l'entrée, est aménagée la loge du gardien équipée d'une cuisine et de W.C. De cette loge, un escalier permet d'accéder à la chambre du gardien au premier étage.

Au premier étage sont également aménagés un bureau et une salle de dessin. A deuxième et dernier étage sont installés un studio de secours, un local d'archives et le laboratoire. Ces salles sont parquetées de chêne.
L'inscription métallique « Radiodiffusion » forgée dans une typographique art déco est fixée sur le plein de travée entre les premier et deuxième étage du bâtiment, au dessus de l'entrée.

Au rez-de-chaussée du bâtiment « usine » est aménagée la salle des machines qui occupe presque tout l'espace. Dans les coins nord-ouest et nord-est se trouvent un palier de manutention et la salle des pompes qui présente une légère pente vers un point bas relié à une évacuation d'eau. Entre ses deux pièces s'étend la galerie des redresseurs. Les piles qui soutiennent l'étage supérieur sont formées de deux demi-piles jumelées. Des gaines permettent le passage des câbles entre les deux parties, sauf sur les piles d'angle et les piles de façade nord. En raison des charges importantes à supporter au rez-de-chaussée, dans le hall des machines où dans le centre d'alimentation électrique, et en raison en outre de l'inutilité d'un trop vaste sous-sol sous le bâtiment d'exploitation, les machines sont établies sur une dalle en béton armé reposant sur un terre plein. Le sol est carrelé en carreau de grès de 15 cm. Les portes intérieures sont métalliques.
L'entresol dissimule la filerie électrique. Le sol est en dalle ciment et les cloisons et le plafond sont enduits de plâtre.
La salle d'émission occupe la quasi-totalité du 1er étage. Dans son volume se découpe la salle de contrôle aménagée en façade sud, au niveau de la travée centrale du bâtiment. Dans les angles nord ouest et nord est sont installés un palier de manutention et la salle de formation des lampes. Le sol est constitué d'un dallage en ciment couvert de linoléum collé. Les murs et plafond sont enduits de plâtre. Une poutre spéciale conçue pour supporter un monorail pour 5 renforce l'ossature.
Sur la terrasse ont été construits des réservoirs d'eau. Derrière le bâtiment, au nord, des bassins ont été creusés afin de stocker l'eau servant à refroidir les installations.
Au sous-sol, des galeries de deux mètres de hauteur libre construites sous le dallage du rez-de-chaussée relient le bâtiment « usine » aux bassins, au bâtiment annexe et au sous-sol sous escalier.
La trame du bâtiment est matérialisée en façade principale par des pilastres sans chapiteau encadrant de grandes baies vitrées aux menuiseries métalliques qui pourvoient généreusement l'intérieur du bâtiment en lumière naturelle.

Le bâtiment « usine » annexe comporte, au rez-de-chaussée, un centre d'alimentation électrique et un local raffinage. Le sol est recouvert de carrelage de grès, comme au rez-de-chaussée du bâtiment « usine » principal. Au premier étage se trouvent la salle des accumulateurs, une salle de charge, le magasin, un atelier et une salle de démontage avec palier de manutention en encorbellement. Le sol de la salle des accumulateurs est en chape d'asphalte. Il présente une légère pente et une rigole d'écoulement et d'évacuation d'acides. Le sol des autres locaux est couvert de carrelage en grès.

Le bâtiment « logement » comprend 4 appartements pour le personnel et deux petits logements intermédiaires pour célibataires et intérimaires.
L'architecte explique dans l'article du *Ouest-Eclair* de 1935 qu'il a tenu à réaliser des logements modernes et confortables :

> *« Vous comprenez, nous explique M. Laloy, j'ai tenu à rendre le plus agréable possible ces logements. Car il est certain que l'ingénieur qui dirigera ce poste et ses auxiliaires seront heureux de trouver dans cette campagne une installation confortable et pratique. J'ajoute que, pour les aider à se plaire, ils auront besoin de cette installation confortable et moderne. »*

Cette aile dispose de sa propre entrée au centre de la façade ouest, côté « cour ». Les quelques marches du perron débouchent sur un hall d'où part un escalier menant au niveau supérieur. De part et d'autre de ce hall, au nord et au sud, se répartissent deux appartements dont les pièces sont distribuées par un couloir central. Chacun de ses appartements comportent deux chambres, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain et un débarras. Une deuxième entrée est aménagée de l'autre côté du bâtiment, sur la façade est. On y accède par un escalier extérieur à deux volées de marches symétriques qui permet d'accéder aux deux petits logements intermédiaires composés d'une chambre, ainsi que d'une douche et d'un W. C. communs.
Au premier étage sont aménagés deux autres appartements répartis au nord et au sud du palier. Ils comportent 3 chambres, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain, des W. C et un débarras.
Le sol des parties communes, cuisines, salles de bains et w. c. sont carrelées, alors que celui des pièces de vies est couvert d'un parquet de chêne.
Le sous-sol, intégré dans la pente du terrain, est semi-enterré. Dans la partie enterrée, au nord, sont aménagées des caves (une pour chaque logement). Au sud, une buanderie et un garage à bicyclettes et voitures d'enfants sont directement accessibles de l'extérieur.

En sous sol, sur une partie réduite du bâtiment, sont aménagées des galeries nécessaires au passage des canalisations d'électricité, d'eau et de chauffage. Afin de permettre la dissimulation de ces canalisations aux étages, les points portants en ciment armé des façades sont creux et constituent en quelque sorte des gaines de câbles et canalisations.
Le chauffage est assuré par un système de chauffage pulsé à au chaude commandé et contrôlé par un jeu de vannes motorisées.
La production d'eau est assurée par un puits profond d'où l'eau est refoulée jusqu'au château d'eau, au sommet de l'établissement, au dessus de l'escalier principal.
Les logements sont chauffé et pourvus en eau chaude. Les cuisines fonctionnent à l'électricité.

Le centre émetteur de radiodiffusion de Thourie est conçu dans un style bien différent des postes régionalistes construites par Pierre-Jack Laloy. Les toits terrasses, l'utilisation du béton armé, le traitement différent des façades selon la destination des bâtiments et les grandes baies vitrées aux huisseries métalliques en font un édifice fonctionnaliste teinté d'art déco où chaque fonction est logée dans un volume qui lui est propre. Le courrier adressé par le directeur du service de la radiodiffusion du Ministère des P.T.T. à l'architecte le 18 août 1933 laisse penser que ce changement stylistique ne résulte pas nécessairement de la volonté de l'architecte, mais plutôt une exigence du Ministère qui souhaite que la station du Thourie soit identique à celle de Paris. Et en effet, la similitude entre le bâtiment édifié par François Le Cœur et Pierre-Jack Laloy est frappante. L'ensemble est composé des mêmes éléments (deux bâtiments usine, principal et annexe, la tour centrale, l'aile logement…) qui sont traités de façon semblable. Le calepinage des vitrages est presque identique. La station de Lille dessinée en 1933 (architecte non-identifié) présente par ailleurs les mêmes caractéristiques. Il semblerait que Pierre-Jack Laloy n'ait ici fait qu'adapter un modèle existant fourni par le Ministère au terrain dédié à la construction de la station. On remarque cependant que Laloy, comme beaucoup de ses contemporains, manie avec une grande maîtrise des caractères architecturaux très distincts.

État sanitaire visuel :

L'état sanitaire du bâtiment n'a pu être établi qu'à partir d'une visite très succincte de l'ancienne station, soit l'extérieur, côté façade principale, et une petite partie de l'aile de logements.

La structure du bâtiment est en bon état. Néanmoins, les vitres ont tendance à exploser sous l'effet de la chaleur. Les verrières supérieures du bâtiment usine et celle de la cage d'escalier sont couvertes de plaques polycarbonate alvéolaire.

Les enseignes métalliques « P.T.T » et « Radiodiffusion » qui ornaient respectivement le haut de la tour et l'entrée ont disparus. Les machines à l'intérieur du bâtiment usine ont également toutes disparu. Le bâtiment sert désormais d'entrepôt aux nouveaux propriétaires, l'entreprise Ferchat manutention.

Monsieur et Madame Ferchat, propriétaires et gérants de l'entreprise, ont installé leurs bureaux et domicile dans l'aile de logement.

Les propriétaires ne projettent pas de mener des travaux de restauration et / ou de transformation dans l'immédiat.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Le propriétaire est conscient de l'intérêt patrimonial de l'ancien centre émetteur de Thourie mais ne semble pas favorable à ce qu'il fasse l'objet d'une action de valorisation.

Conclusions :

L'intérêt de ce bâtiment réside à la fois dans sa singularité au sein de la production de l'architecte Pierre-Jack Laloy, mais aussi dans le caractère exceptionnel du programme. Il s'agit en effet d'un équipement de pointe voulu par le Ministère des P.T.T inclus dans un programme plus vaste d'équipement du pays en matière de radiodiffusion.

Par ailleurs, l'histoire du bâtiment, et notamment celle de son occupation pendant la Seconde Guerre mondiale, en font un objet architectural phare dans le commune de Thourie. Sa notoriété s'étend à l'ensemble du département, voire de la région.

Il ne faut néanmoins pas perdre de vue son affectation actuelle qui rend impossibles les visites au public et ne permet pas d'envisager des travaux de restauration et de mise en valeur de l'édifice. La pertinence de l'attribution du label « Patrimoine du XXème siècle » peut être questionnée à ce titre.

Sources :

Visite et entretien :

Visite du site (extérieur du bâtiment) le mercredi 14 décembre 2016 par Elise Gronnier et Marion Albericci

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 125-126

Articles :

- « Le poste de radiodiffusion attire les promeneurs», *L'Ouest-Eclair*, 23 octobre 1935
- « Emetteur de Rennes *», L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°12, déc. 1937, p. 50
- SABATIER Benjamin**,** « Jean-Marie et Pierre-Jack Laloy - une engagement laïc et républicain de père en fils », *Place publique : Rennes : la revue urbaine*, mai-juin 2010, n° 5, p. 58-61

Archives :

- Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, Fonds Laloy, 106 J (228 à 238)

Cote 106 J 228 :

- Plans d'exécution par les ateliers de construction Schwatz-Hautmont : plans des fouilles (15/12/1934) ; façades du bâtiment annexe (11/01/1935) ; plan d'implantation des murets dans la salle des accumulateurs (17/01/1935) ; Plan du rez-de-chaussée du pavillons des bureaux et les logements (6/03/1935) ; cage d'escalier des services du bâtiment usine et détail du panneau décoratif de la façade sud (14/03/1935) ; plan de la terrasse (16/08/1935) ; inscription sur les bâtiment des bureaux (n. d.)

Cote 106 J 229 :

- Devis descriptif des travaux de diverse nature à exécuter pour la construction de la Station de Radiodiffusion de la Région de RENNES à THOURIE (Ille-et-Vilaine), par Monieur P. Laloy, architecte régional des PTT [annulé], le 23 mars 1933.
- Note pour servir à l'établissement du projet de la station de RENNES (n. d.)
- Schéma de sondage
- Plans de la station de Rennes : sous-sol (29/12/1932) ; rez-de-chaussée (30/12/1932) ; 1er étage (5/02/1932)
- Plan du projet de station de radiodiffusion à Thourie, sous-sol, rez-de-chaussée et étage (14/04/1933)

106 J 230 :

- Plans du projet de station de radiodiffusion de Thourie (07/1934) : plan du sous-sol ; plan du rez-de-chaussée ; plan de l'entresol ; plan du premier étage ; façade ouest du bâtiment usine, façade est et ouest du bâtiment annexe, coupe sur le bâtiment usine ; façades principale sud, façade postérieure nord, façade latérale est, pignon sud, façade ouest du bâtiment logement ; hall des machines, détail de la clôture sur route ; détails de la façade principale ; détail de l'escalier des logements.
- Coupes sur éléments repérés par M. Laloy architecte (7/01/1935) ; verrières, châssis, portes.
- Schéma des menuiseries métalliques, dessin n° 1 par M. Laloy architecte (7/01/1935
- Plans modificatifs du bâtiment annexe : façade, sous-sol, rez-de-chaussée, 1er étage (20/11/1934)
- Notice explicative par la société Schwartz-Hautmont (n. d.)
- Plan de coupe des cellules par la Société Française Radioélectrique (18/12/1935)

Cote 106 J 231 :

- Courrier adressé à M. Laloy par le directeur du Service de la Radiodiffusion du Ministère des PTT demandant à ce que le bâtiment industriel soit en tous points identiques à celui de Paris et demandant à ce que les bâtiments soient disposés le plus possible parallèlement à la route (18/08/1933)
- Procès verbal de la réunion de la Commission des Bâtiment du 1er mars 1934 : « Examen du projet de construction de la station de radiodiffusion de la région de Rennes (Thourie).
- Devis descriptif des travaux de diverses natures à exécuter pour la construction de la station de radiodiffusion de la région de Rennes à Thourie, signé par Pierre-Jack-Laloy et approuvé par M. Douarche pour le Ministère des PTT le 31 mai 1934.
- Cahier des charges particulières aux travaux de construction de la station de radiodiffusion de la région de Rennes à Thourie (1934)
- Correspondance entre Pierre-Jack Laloy et la revue L'Architecture d'Aujourd'hui (courrier du 15/10/1937) pour publication du poste de Rennes-Thourie, avec photographies fournies par le Ouest-Eclair en (courrier du 8/11/1937) et texte à publier (n. d).
- Correspondance concernant l'avancement des travaux (1934-1936)
- Correspondance concernant le choix des entrepreneurs pour les différents lots (1934-1935)
- Plan du projet de construction d'un atelier de réparation signé par Laloy (24/10/1935)
- Article de presse (journal non identifié) : « Pour le plus grand développement du poste de Radio-Rennes » (n. d.)

Cote 106 J 233

- Plan d'ensemble de projet de station de radiodiffusion à Thourie, signé par Laloy (15/02/1934)

- Quatre photographies noir et blanc du chantier, anonyme (n. d)

Cote 106 J 234

- Projet de pavillon pour le sous-ingénieur et un contrôleur : plan d'ensemble à l'échelle signé Laloy (12/07/1937)
- Pavillon pour le chef de station et un contrôleur, signé Laloy : plans de sous-sol, rez-de-chaussée, étage, coupe, élévation (10/07/1938)
- Pavillon pour un contrôleur et un vérificateur, signé Laloy : plans, coupes et élévations (8/12/1938)
- Projet de pavillons pour le chef de centre, un vérificateur et un contrôleur, signé Laloy : plan d'ensemble (24/01/1939)
- Plans de la centrale de radiodiffusion de Palaiseau-Villebon, signé par Charles Le Coeur : élévation de la façade latérale ; plan coupe et façade du petit bâtiment d'habitation ; façade principale (20/07/1933)
- Station de Lille (Camdmin-en-Carembault), dressé par l'architecte régional des PTT : façade principale et façade latérale sud (09/1933)

Cote 106 J 325 :

- Plans du projet de station de radiodiffusion de Thourie, signé Laloy :

façade principale et façade postérieure (10/02/1933), plans du 1er étage (16/12/1933) ; plans du 1er étage (23/12/1933) ; plans du 1er étage du bâtiment annexe, et du bâtiment usine ;
plan du rez-de-chaussée (17/03/1934) ; plan du 2ème étage du bâtiment bureaux, plan de la terrasse du bâtiment logement (21/03/1934)

Sites internet :

- http://thourie.free.fr/20siecle.htm, site de la Ville de Thourie - page consacré à l'émetteur [consulté le 01/02/2017]
- https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89metteur_de_Thourie, page Wikipédia de l'émetteur de Thourie [consultée le 01/02/2017]
- http://100ansderadio.free.fr/HistoiredelaRadio/_Bretagne/1944.html, site « 100 ans de radio » : *La radio en région Bretagne* [consulté le 01/02/2017]
- http://100ansderadio.free.fr/HistoiredelaRadio/Paris-PTT/ParisPTT.html, site « 100 ans de radio » : *Histoire de Paris P.T.T.* [consulté le 01/02/2017]
- http://tvignaud.pagesperso-orange.fr/galerie/am/35thourie.htm, page personnelle de Thierry Vignaud consacrée au centre emetteur de Thourie [consulté le 01/02/2017]
- http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/chateaubriant-44110/lemetteur-de-thourie-ete-mitraille-7-fois-puis-sabote-en-1944-1331826, article Ouest-France, « L'émetteur de Thourie

a été mitraillé 7 fois puis saboté en 1944 », modifié le 30 septembre 2013 [consulté le 01/02/2017]

- http://ouestfrance.cd-script.fr/opdf/1934/10/28/35/Saint-Malo/1934-10-28_35_08.pdf, article Ouest-France, « L'émetteur de Thourie a été mitraillé 7 fois puis saboté en 1944 », modifié le 30 septembre 2013 [consulté le 01/02/2017]
- http://archiwebture.citechaillot.fr/fonds/FRAPN02_LECFR, Archiwebture - Fonds François Le Coeur, 085 IFA [consulté le 01/02/2017]
- http://webapps.unitn.it/Biblioteca/it/Web/EngibankFile/1937%20L'Architecture%20d'Aujourd'hui%2012.pdf, page de garde numérisée du n°12 de l'Architecture d'Aujourd'hui publié en décembre 1937 et consacré aux stations de radiodiffusion en France.

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Centre émetteur de radiodiffusion

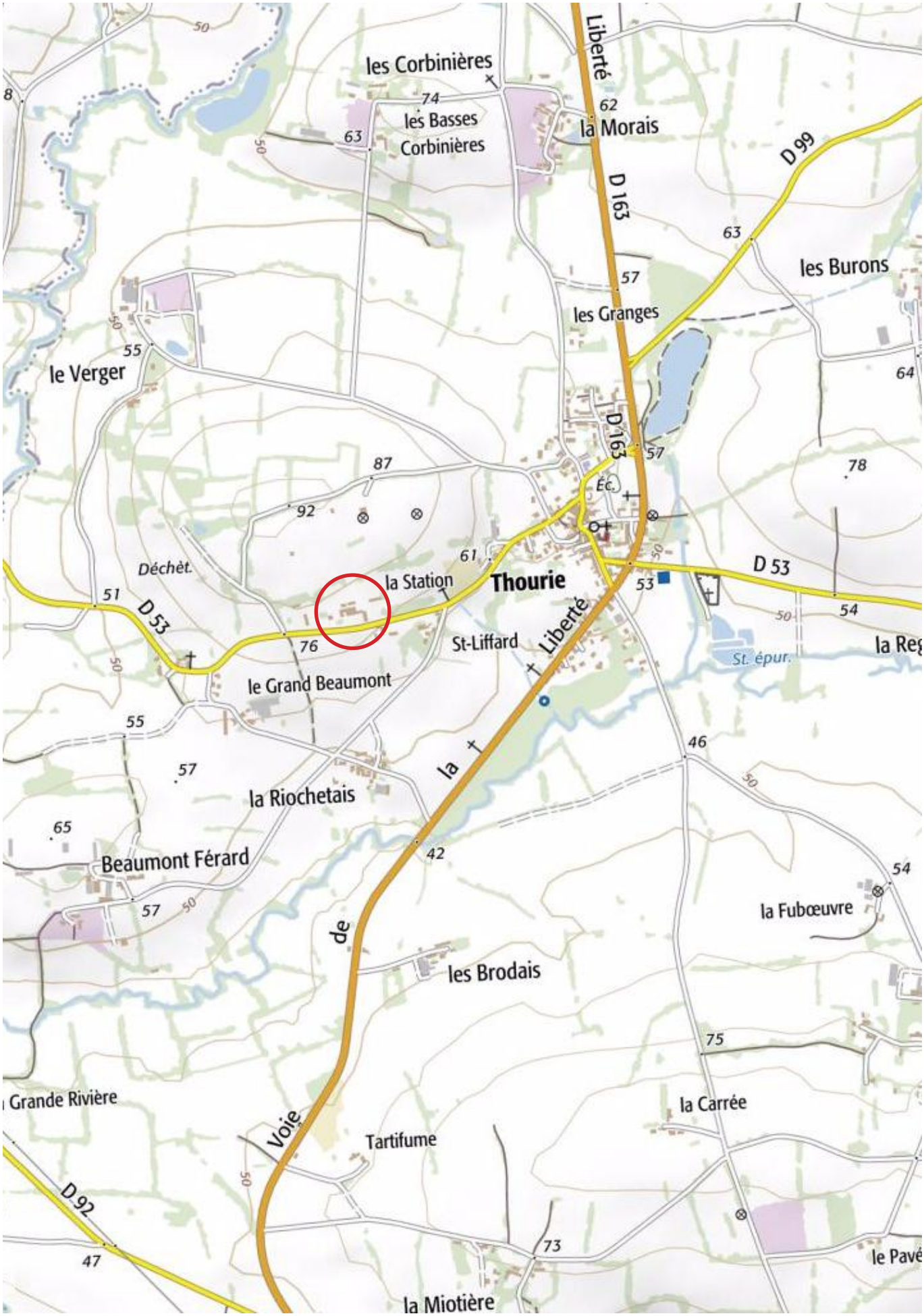

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
THOURIE

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Rennes (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES Cedex 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

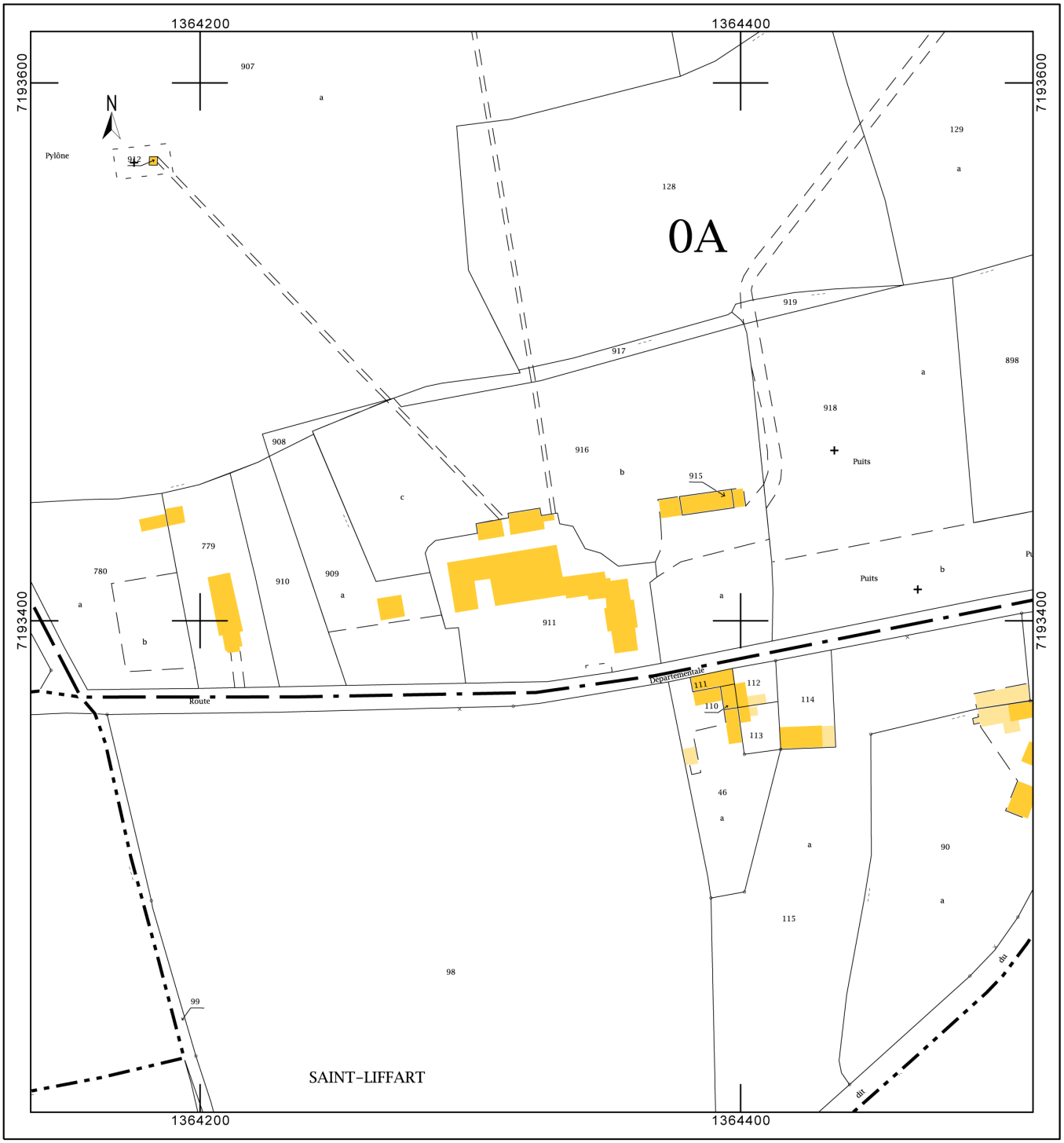

Distances entre Thourie, Rennes, Nantes et Angers
Source : Géoportail

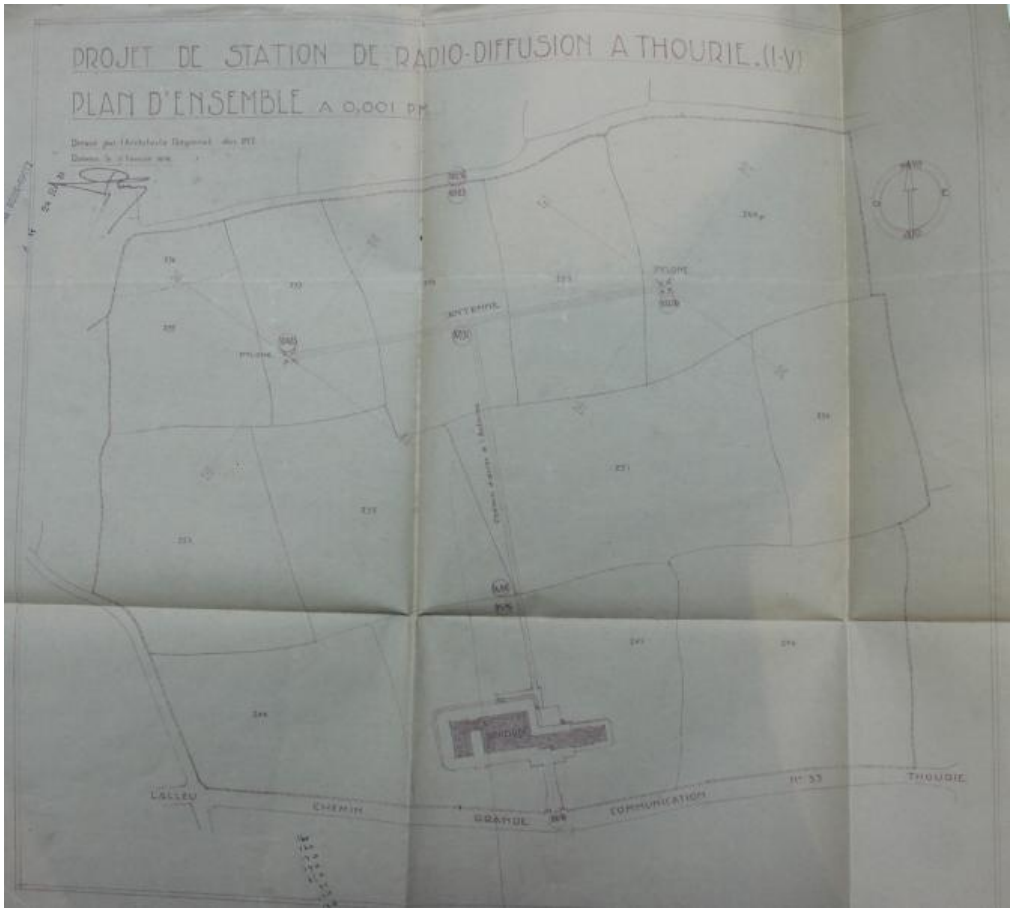

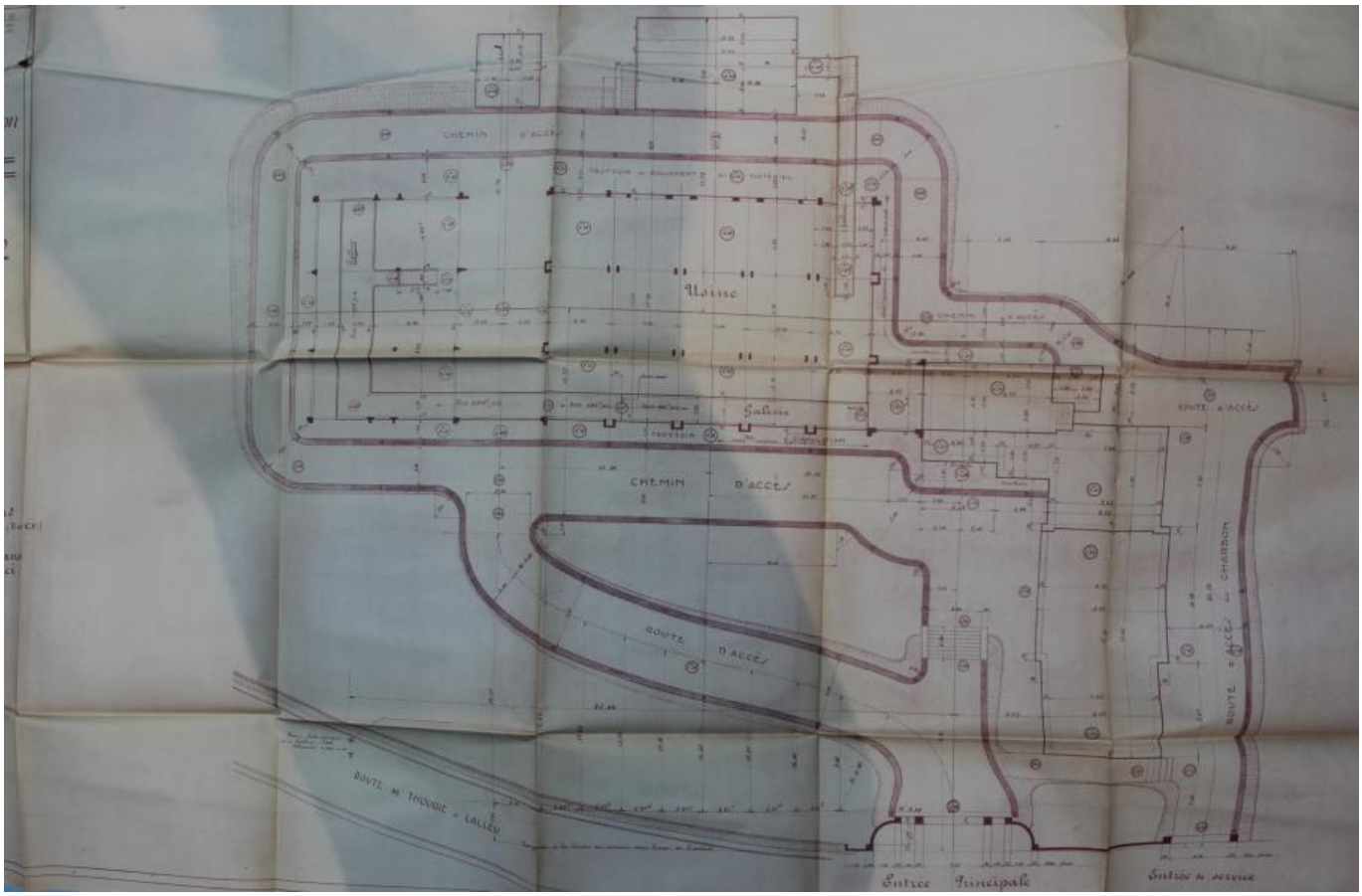

De haut en bas : plan d'ensemble du centre de radiodiffusion, plan des fouilles
Sources : archives départementales d'Ille et Vilaine

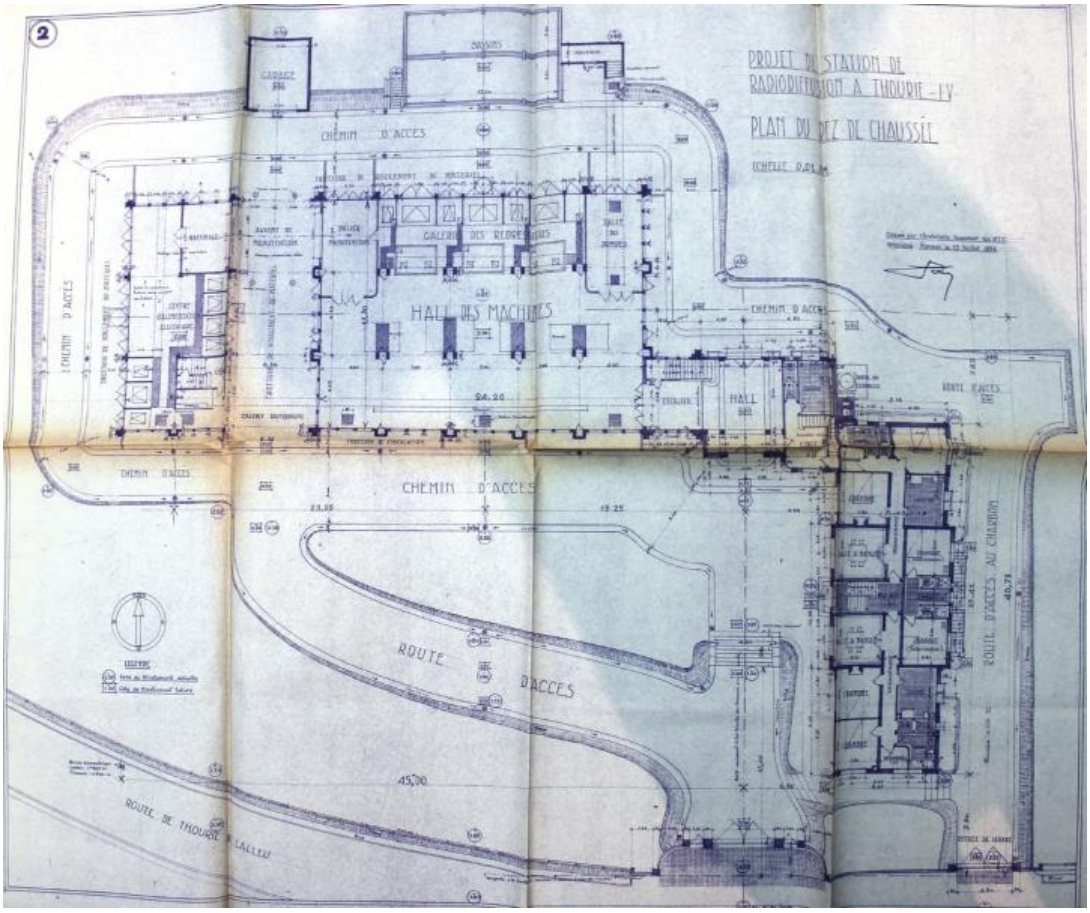

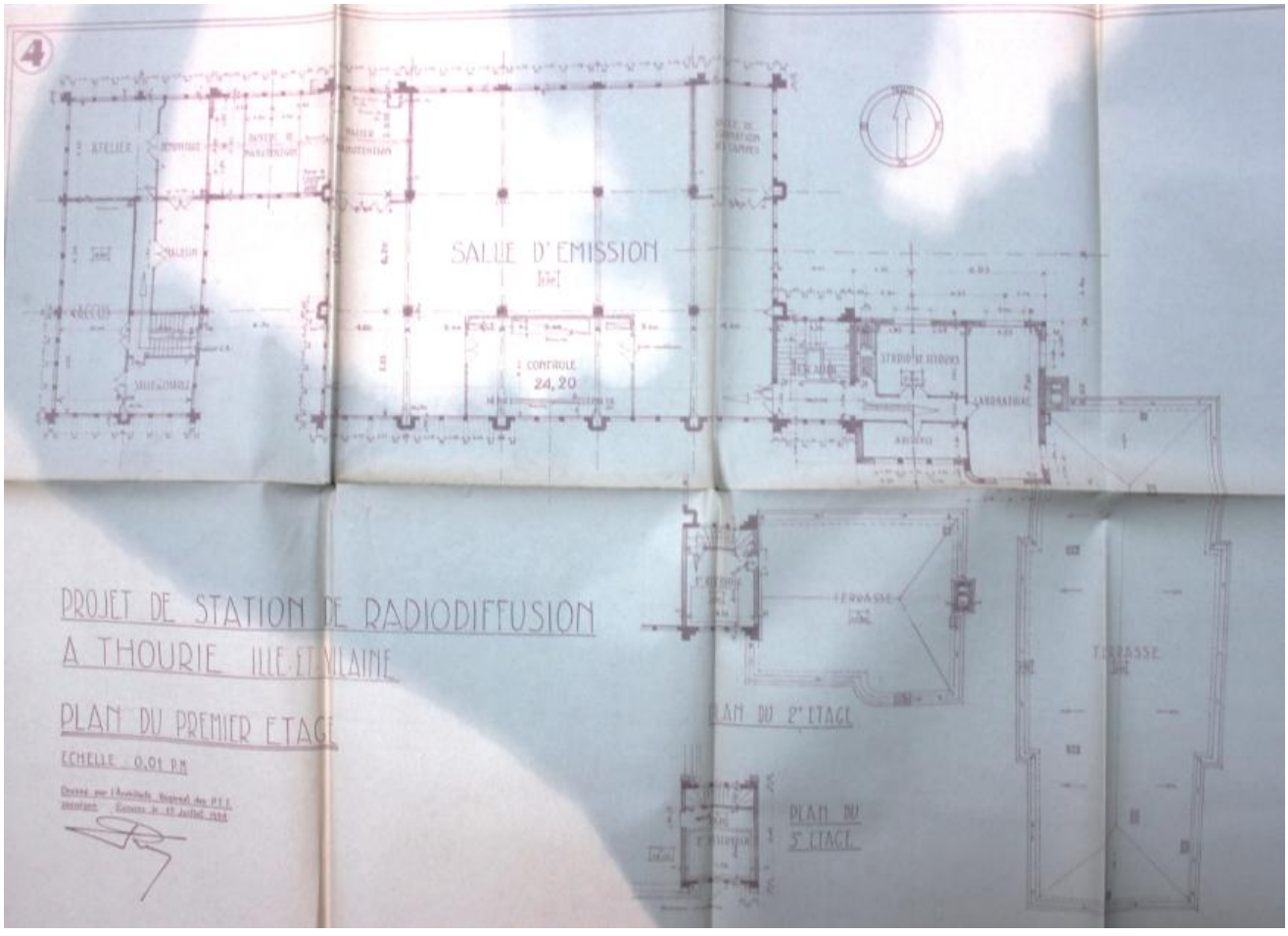

De haut en bas : plans généraux du RDC et R+1 de l'ensemble du bâtiment
Sources : archives départementales d'Ille et Vilaine

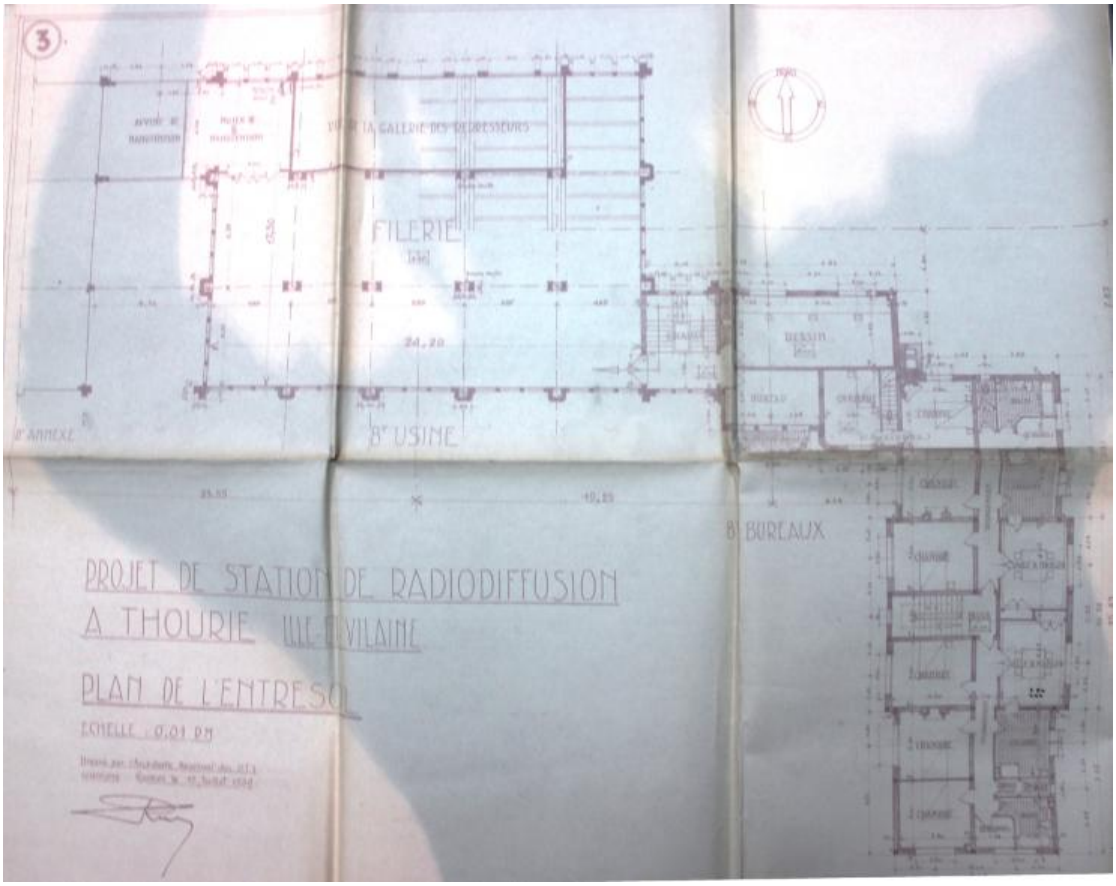

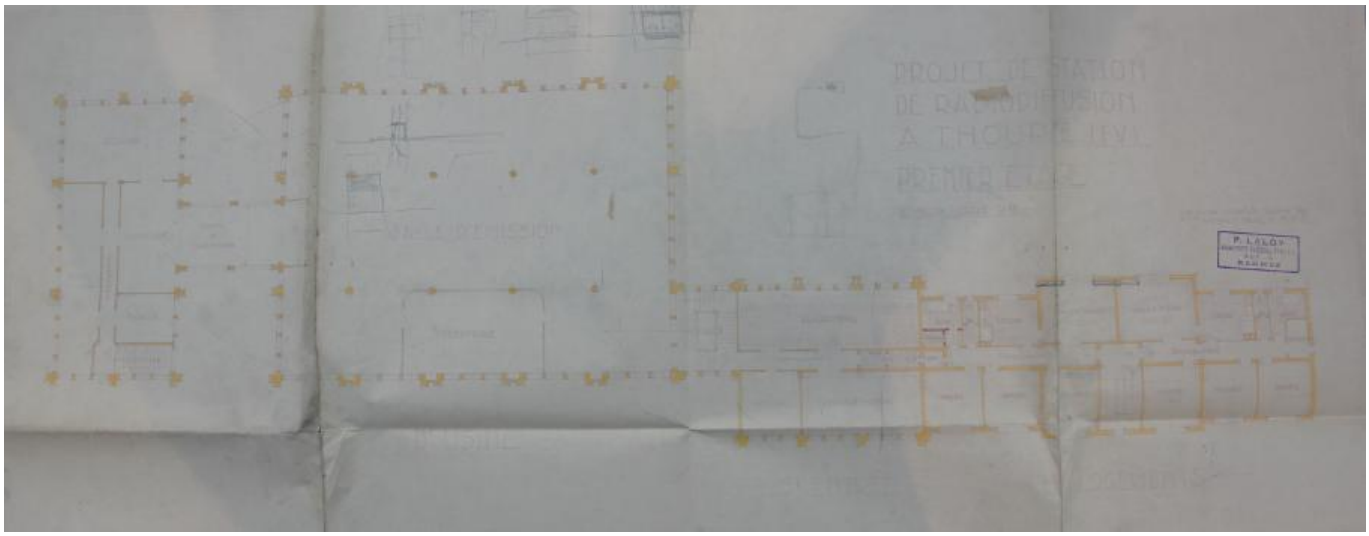

De haut en bas : plan du sous-sol et projet du premier étage du centre émetteur
Sources : archives départementales d'Ille et Vilaine

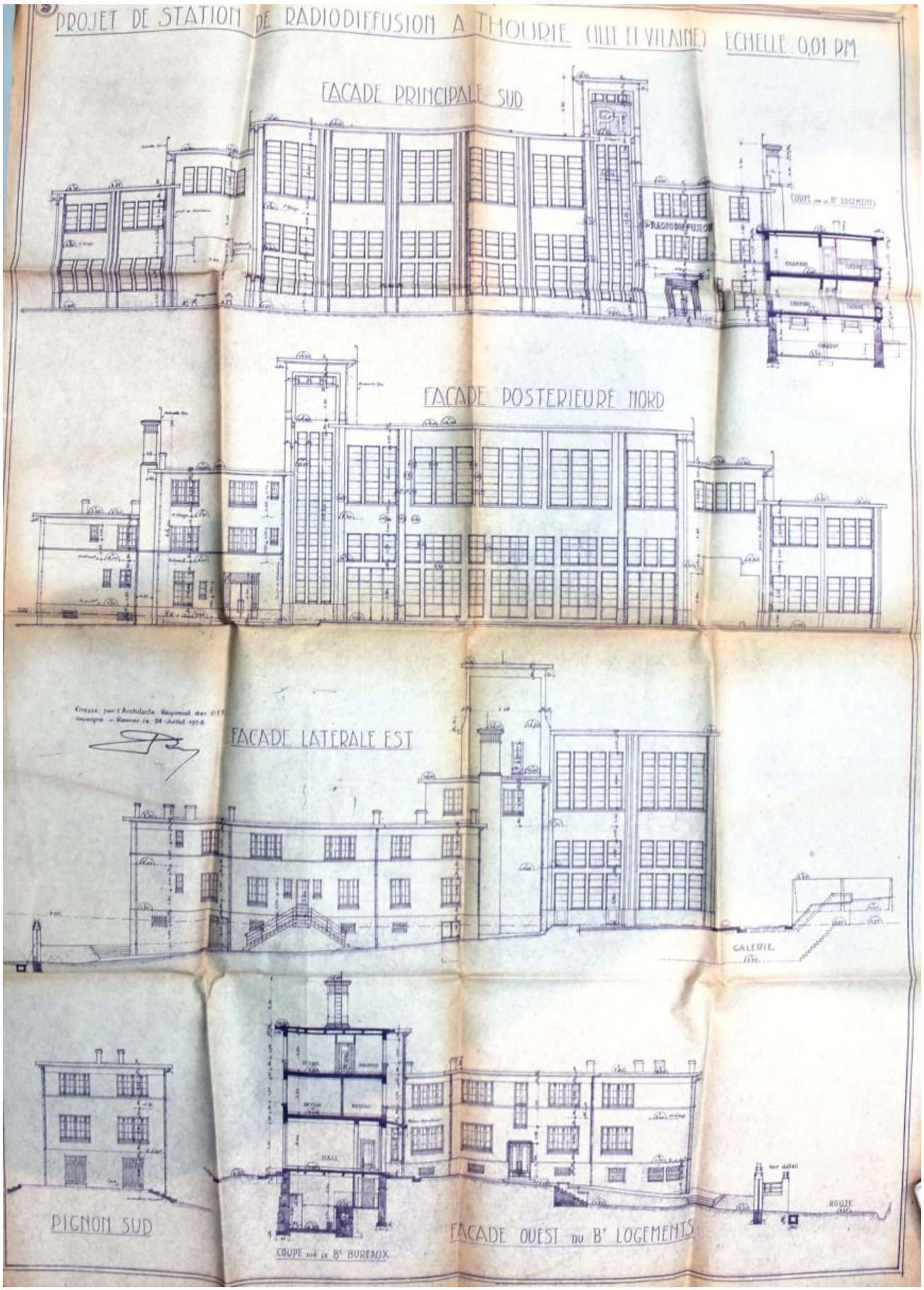

De haut en bas : façades du bâtiment principal
Sources : archives départementales d'Ille-et-Vilaine

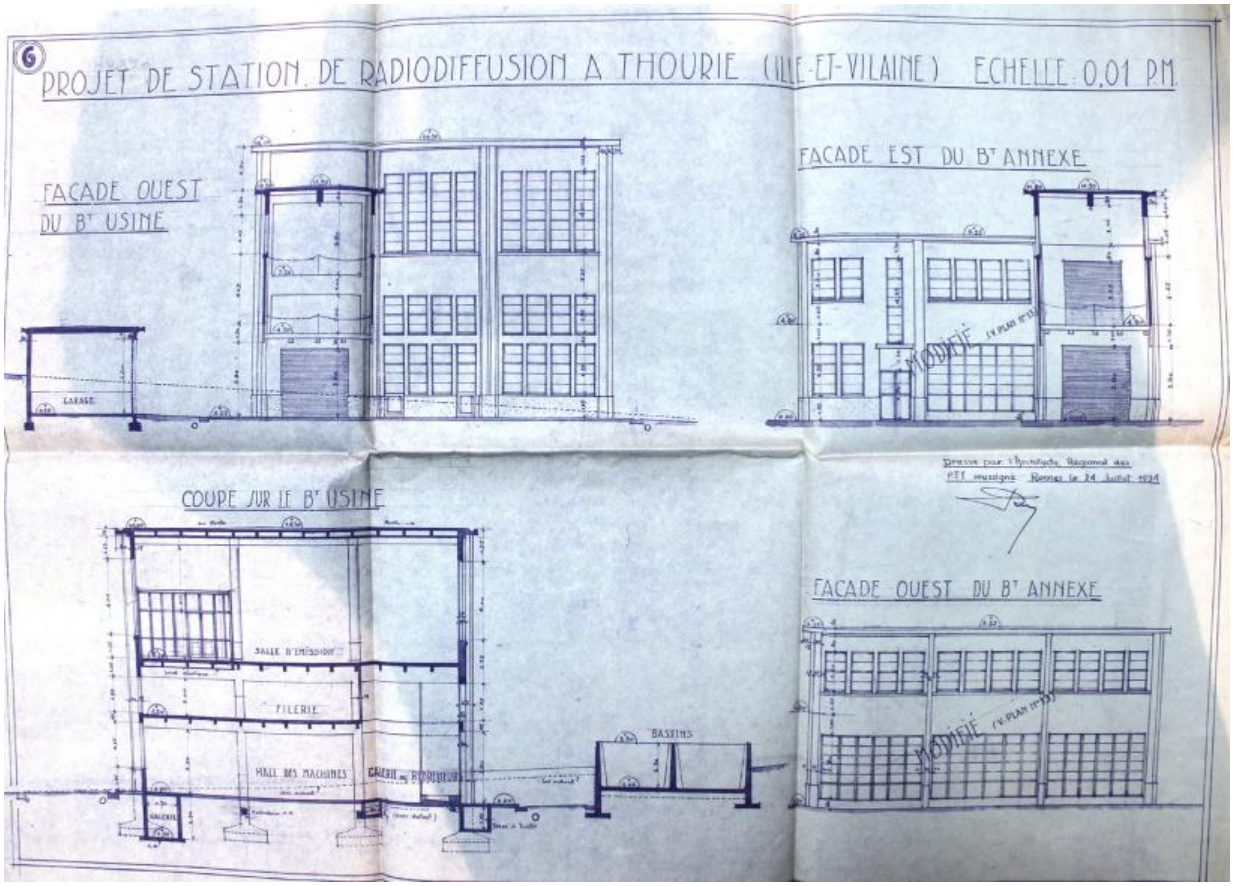

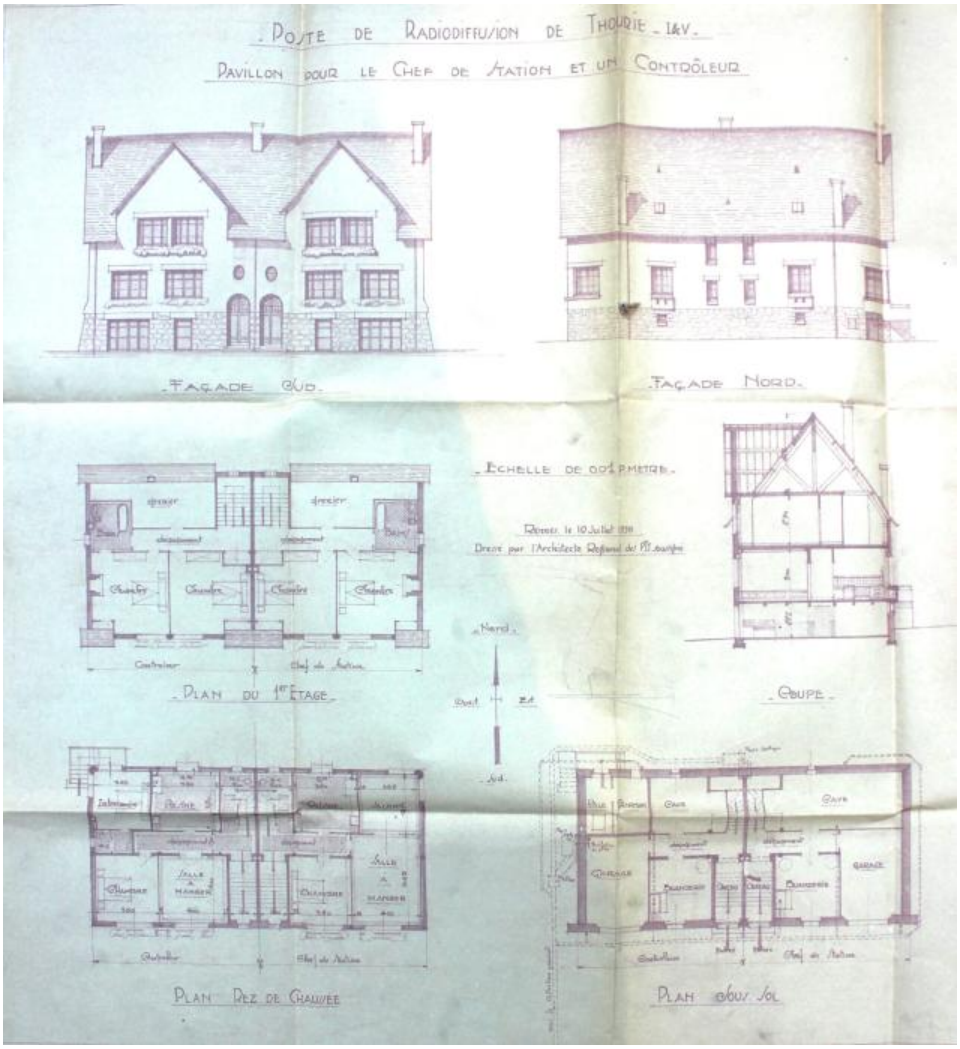

De haut en bas : façades du bâtiment annexe, façades et plans du pavillon
Sources : archives départementales d'Ille et Vilaine

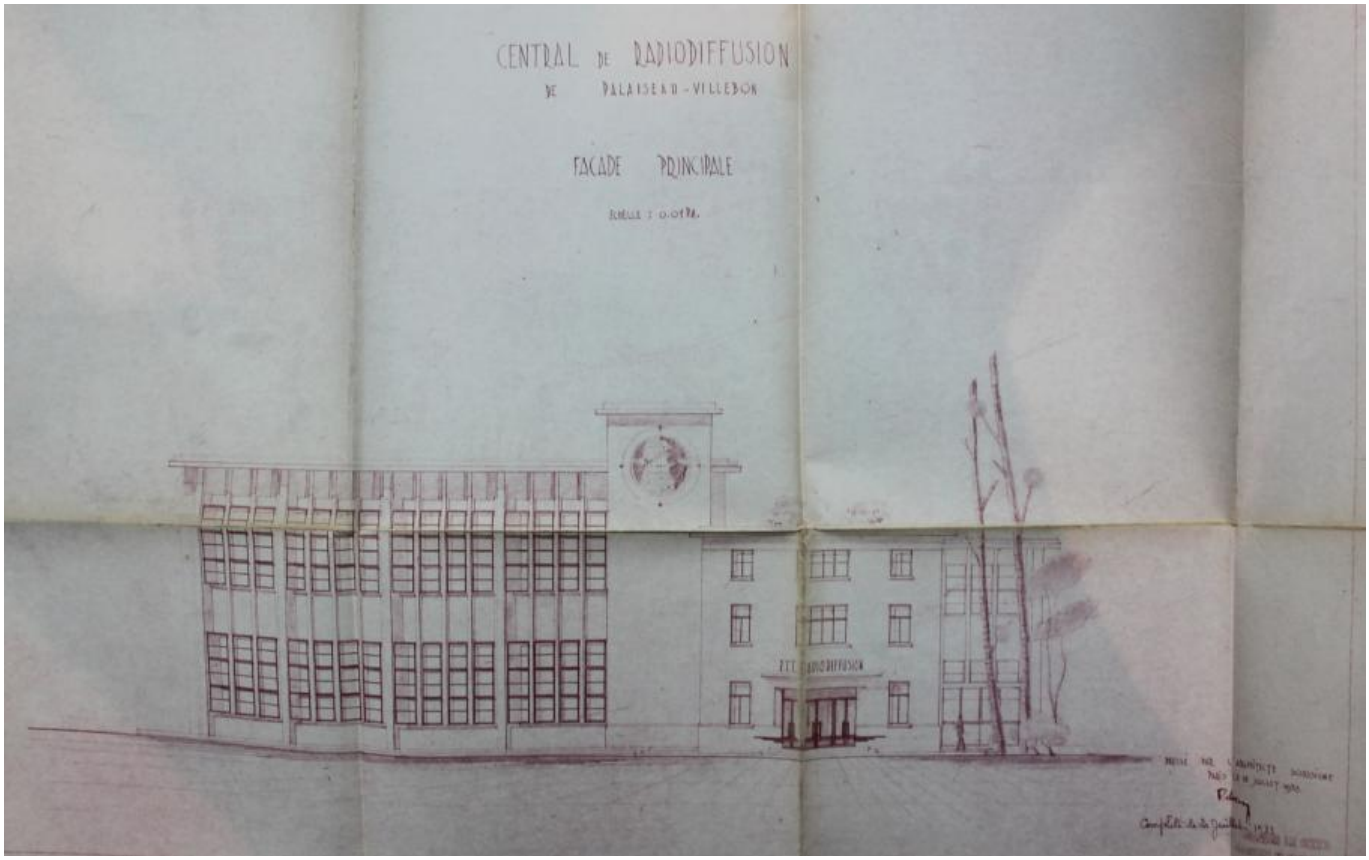

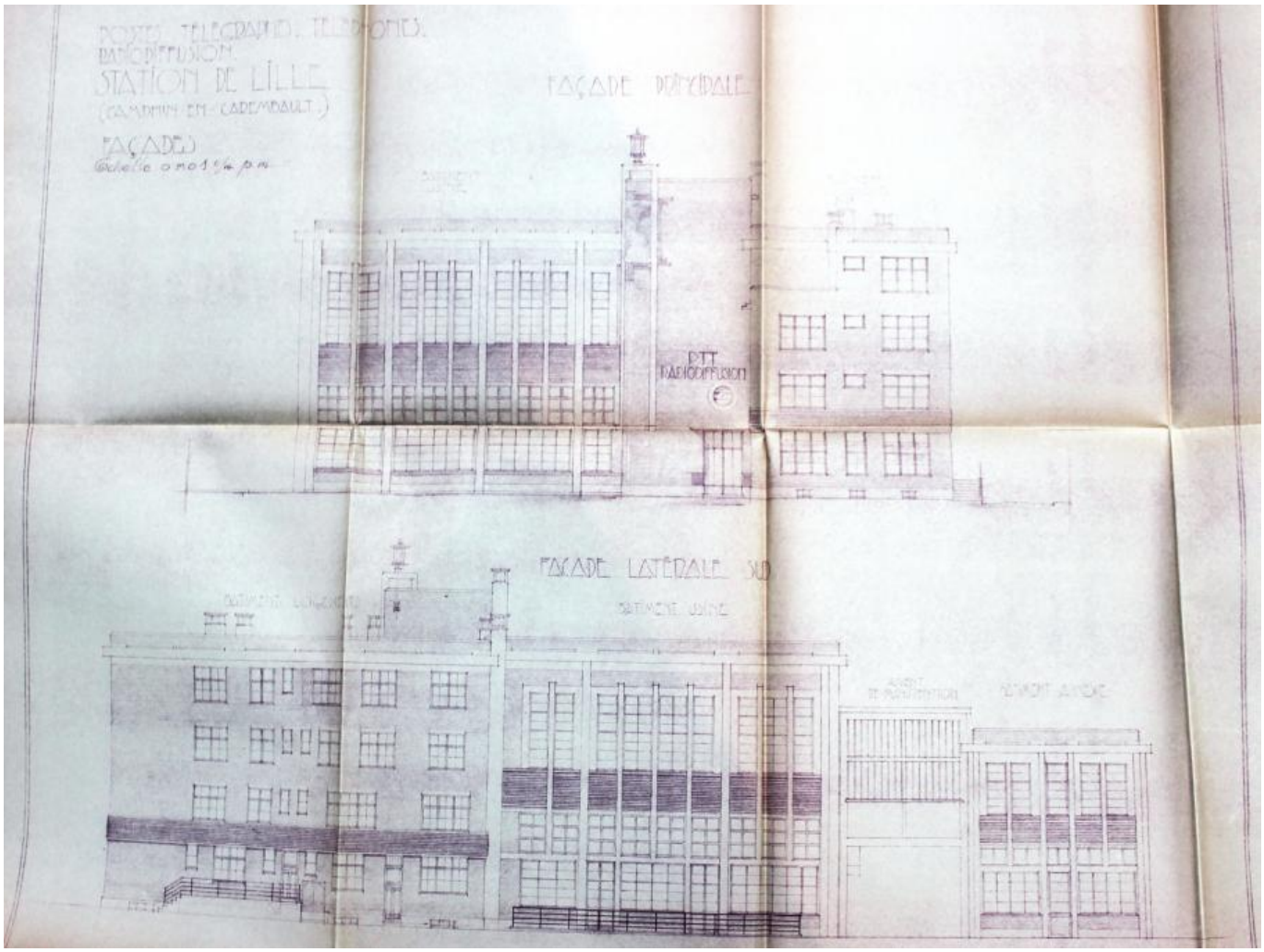

De haut en bas : façade principale du centre de diffusion de Palaiseau, façades du centre de diffusion de Lille
Sources : archives départementales d'Ille et Vilaine

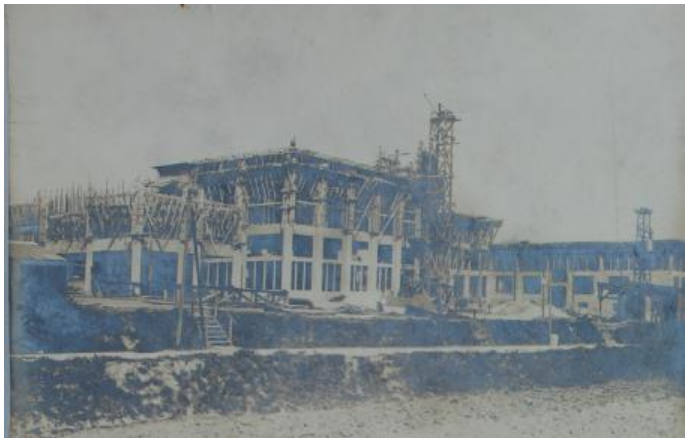

De haut en bas : (gauche) vue de la façade principale en construction dans les années 1930, (droite) vue du chantier dans les années 1930, (gauche) vue de la façade arrière depuis l'un des pylônes dans les années 1930, (droite) vue de la façade principale dans les années 1930, (gauche) vue du parvis et de l'entrée dans les années 1930, (droite) vue de la salle des machines, (gauche) vue du centre de pilotage, (droite) vue des machines. Sources : archives départementales d'Ille-et-Vilaine

De haut en bas : (gauche) vue aérienne Sud dans les années 1960, (droite) vue aérienne Nord, (gauche) vue de la façade arrière dans les années 1960, (droite et gauche) vue de la façade principale dans les années 1960, (droite) vue du pylône, (gauche) vue intérieure de la salle de pilotage, (gauche) vue de la salle des machines
Sources : archives départementales d'Ille-et-Vilaine

De haut en bas : (gauche) vue de la façade Est, (droite) vue de la façade Sud, (gauche) vue des façades Sud/Est, (droite) vue de l'émetteur depuis le route
Sources : Google maps

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Rennes (35000)

Cité jardin, dite Foyer-Rennais

DRAC Bretagne – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation (APPL) :
Cité jardin, Foyer Rennais

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

Cité jardin

Localisation :

- Géolocalisation : 48°06’00.50’’N-1°41’06.83’’O
- Adresse (ADRS) : rue de la Paix, rue Charles Bourgot, rue Ange Blaise
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 00 CZ 01, parcelles 166-180, 183-194, 208, 220

Datation :

- (SCLE) 1er et 2ème quart du XXème siècle
- (DATA)

18 mai 1922 : étude du premier programme de Hyacinthe Perrin (acquisition du terrain, voirie, constructions de trois maisons collectives et quatorze maisons individuelles)
Février 1928 : nouvelle étude du programme
Juin 1928 : rapport et description du programme de 13 groupes de maisons collectives par l’architecte Leray
Courant 1928 : début des travaux de constructions
1933 : achèvement du chantier

Acteurs d’origine (AUTR) :

- Maîtrise d’ouvrage: Office municipal d’Habitation Bon Marché

- Maître d’œuvre: Emmanuel Le Ray (architecte); Hyacinthe Perrin (architecte)

Acteurs actuels (STAT) :

Propriétaire: Archipel Habitat, OPH de Rennes Métropole

Rédacteur : Anne Bondon

Date de l’étude : Février 2017

Localisation :

Le Foyer-Rennais est situé dans le quartier sud-gare de la ville de Rennes (ancien faubourg de Nantes, quartier Villeneuve-la Madeleine). Il a été construit sur un plateau, le long de la route de Nantes, à l'emplacement de l'ancienne maison du Laurier. Sa construction a donné lieu à la création des rues de la Paix, Charles-Bougot et Ange Blaize. Implanté sur une parcelle triangulaire, le long de la rue de Nantes, dans un tissu pavillonnaire ponctué de quelques immeubles de rapport et de petites industries (typique des lotissements de la première moitié du XXe siècle), le Foyer Rennais tranche sur son environnement par sa composition et sa volumétrie. On ne note que peu de modifications du tissu urbain de ce secteur depuis la création du Foyer Rennais, si ce n'est le doublement de la rue de Nantes, qui borde sa frange ouest, par une voie à grande circulation. Cet aménagement, datant de 1976, bien qu'atténué par la présence de l'ancienne rue de Nantes au sud-ouest du Foyer, enclave un peu plus un ensemble architectural déjà tourné vers ses cœurs d'îlots et constitue une nuisance sonore non négligeable.

Programme :

Programme initial : Le concours gagné par Hyacinthe Perrin en 1922 prévoyait la construction de 146 logements soit 66 maisons individuelles et 4 immeubles. Le projet évolue : en 1925, il est question de 84 maisons individuelles et 3 immeubles.

Programme réalisé : Le programme proposé et réalisé par Emmanuel Le Ray entre 1928 et 1933 comprend 160 logements répartis dans 13 immeubles, 12 chambres, 8 magasins et 10 garages.

Programme actuel : Depuis 1932 jusqu'aujourd'hui divers remaniements ont porté à 155 le nombre de logements par le regroupement des chambres et l'affectation de plusieurs logements à d'autres activités (remises). En 1988, dans son étude préalable à l'amélioration du Foyer Rennais, le CERUR note qu'il existe 154 logements, au Foyer. Claire Gallais, architecte en charge de la réhabilitation actuelle du Foyer, en compte 155 (clairegallaisarchitectures.com). Un local commercial a été créé, portant à 9 le nombre de boutiques. Des garages, des celliers et un local de service (chaufferie) ont été aménagés dans des locaux annexes, notamment entre les immeubles.

Historique :

(Tirée de : Benjamin Sabatier, *Les origines du logement social à Rennes où le temps des habitations à bon marché*, coll : Histoire de Rennes : dossier, Archives Municipales de Rennes, Rennes, juillet 2006, pp. 8 à 11.)

« Dès 1922, un projet de construction est lancé par l'Office municipal. Wilfrid Guillaume (architecte rennais, devient, après la Première Guerre mondiale, le président du comité des Habitations à Bon Marché et le reste jusqu'en 1925. Il est également architecte des bâtiments de l'État, architecte de la Maison Centrale et conseiller municipal de 1908 à 1925) entreprend rapidement toutes les démarches et décide d'organiser un concours remporté par Hyacinthe Perrin, architecte rennais. Pendant ce temps, un terrain, situé rue de Nantes, proche de l'arsenal et de la gare, est en cours d'acquisition. Le quartier s'équipe pour accueillir la population ouvrière. Ainsi, une crèche est projetée à proximité dans les terrains de Villeneuve et une école primaire est édifiée sur la rue de Nantes (disparue aujourd'hui). Le plan de Perrin suit la configuration actuelle en trois îlots, avec deux rues nouvelles formant un T, la rue Charles Bougot et la rue de la Paix. Guillaume explique qu'il a des promesses de vente de terrains Faubourg de Nantes et rue Ange Blaise et que « le projet définitivement arrêté ensuite par le conseil d'administration de l'Office, dans sa séance d'aujourd'hui 4 mai, prévoit 146 logements avec 480 pièces. Le conseil s'est préoccupé de construire le plus possible d'habitations destinées à des familles nombreuses et il a adopté, de préférence, le type des maisons individuelles avec petits jardins : 66 maisons individuelles seront édifiées contre 4 maisons collectives » (délibération du conseil municipal du 7 mai 1922). Le parti de ce premier projet est donc un compromis entre maisons individuelles et immeubles collectifs.

En 1925, Perrin doit revoir sa copie pour répondre aux exigences de l'État avec des logements plus grands à destination des familles nombreuses. Ce projet prévoit la construction de 84 maisons individuelles et trois collectives. Mais, à la même date, Guillaume perd son mandat de conseiller municipal et de facto son siège de président de l'Office. Bougot le remplace quelques mois, puis Le Guyon, président de la Chambre de commerce. Les autres membres, nommés par le conseil municipal sont Bardet, Bougot, Galesne, Leroux et Tromeur. Les problèmes de financement et les retards, dus en partie à l'instabilité monétaire et à des difficultés administratives, viennent entraver la bonne marche du projet.

La construction commence néanmoins sans les financements assurés, la STPR (Société des Travaux Publics de Reconstruction) de Paris est chargée des travaux. Mais, alors que les fondations sont à peine entamées, des difficultés de paiement surviennent. Un procès doit régler le litige entre les deux parties. La situation semble bloquée et met l'office dans une situation difficile. En 1927, le président Le Guyon et les membres de l'Office démissionnent en bloc, il faut attendre la loi Loucheur qui va permettre de débloquer la situation. (…) »

Le projet est repris en 1928. C'est Emmanuel le Ray, l'architecte de la ville, qui est chargé de l'opération.

« Le Ray propose la création d'une nouvelle cité jardin. Il conçoit un ensemble de treize petits immeubles collectifs de deux ou trois étages carrés sur rez-de-chaussée surélevé, représentant en tout 160 logements de une à quatre pièces avec douze chambres, dix garages et huit magasins sur la rue de Nantes. Les immeubles, de deux ou trois étages, ont un décor polychrome, donné par le parement en schiste, brique et moellon enduit. L'Office a ainsi changé son projet pour ne retenir que la construction de logements collectifs qui répondent davantage aux besoins de la population à cette époque : « (…) se préoccupant de trouver le plus grand nombre de logements possible, l'Office a abandonné l'idée de constructions à pavillons isolés, estimant qu'il était préférable de construire des habitations collectives à étages. Le nombre de logements prévus s'élève à 160 se décomposant comme suit : 28logements de 4p, 71 de 3p, 30 de 2p, 31 de1p, 160 en tout. + 12 chambres seules, 8magasins et 10 garages. Les mêmes dispositions sont répétées, pour chaque logement de même type, dans presque tous les groupes, avec cependant quelques variantes résultant des nécessités de l'emplacement où s'élève le groupe. Par exemple, le logement à 3 pièces et une cuisine comprend : 1° Un WC privatif ; 2° Une cuisine (de 3m44sur 3m50) ; 3° Un petit balcon-terrasse(d'environ 1m80 sur 1m30) ; 4° Trois chambres à coucher. L'ensemble sera édifié sur les terrains déjà acquis par l'Office, rue de Nantes. (…) M. Le Ray s'est attaché à construire aussi simplement que possible, afin d'éviter toute dépense inutiles, mais cependant d'une façon solide et, aussi, avec cette recherche– qui est la caractéristique de son talent– de ce qui est pratique et, en même temps, agréable de lignes. » (Arch. mun. Rennes, 4 Q 7, délibération du conseil municipal, séance du 25 juin 1928)

La construction du Foyer rennais reprend en juin 1928 et se termine à la fin de 1933.C'est le premier et le seul chantier de l'Office municipal d'HBM avant la Seconde Guerre mondiale. » (Benjamin Sabatier, 2006)

Les architectes :

Hyacinthe Perrin :

Formé à l'école des Beaux-arts de Paris, il suit l'enseignement de Julien Guadet et d'Edmond Paulin. Il est diplômé en 1906. Dès cette année, il fonde une agence à Paris et rachète une agence à Rennes. Il fondera durant l'entre-deux guerre deux autres agences à Saint-Quentin et Reims. Il sera actif jusque dans les années 50.

« Son style moderne rationaliste est toujours d'une grande unité, il est légèrement teinté d'art nouveau et de régionalisme. L'esprit de clarté et de lisibilité de son architecture, en accord avec la théorie rationaliste, rend compte sur les façades extérieures, des dispositions intérieures : une

volonté d'affirmer une structure expressive et fonctionnelle. Il s'oppose au classicisme et à l'ornementation, au profit de la lecture claire de la fonction, dans la forme d'un bâtiment. Ses compositions architecturales sont constituées de masses simples, juxtaposées, articulées, dans un savant jeu de volumes, souvent pyramidal. Il intègre également une dimension hygiéniste et accorde une attention particulière à la ventilation des bâtiments et à la lumière. Son style évolue et s'épure progressivement, en adoptant le style art déco.[1] »

Il est l'auteur de nombreuses architectures. Dans le domaine du logement : villas balnéaires (à Saint-Malo-Paramé : "villa Remenber " 1907, "villa Ty Goasked"1908, "villa Églantine" 1909...), hôtels particuliers et villas ("hôtel Dalibot" 1912, "La Ville-Autin" à Montauban-de Bretagne, "villa Nicoul" à Fougères, villa "La Jouanière" à Montsûrs...), immeubles (immeubles de style art déco aux 2 rue de Vincennes et 3 rue de Robien à Rennes), maisons ; dans le domaine industriel (usine d'équarrissage à Saint-Malo-de-Beignon, 1918, fabrique de tricot Bourgrier à Rennes, 1921, la cristallerie de Fougères, 1922…); dans le domaine scolaire (plusieurs écoles dont l'école Jeanne-d' Arc, Rennes, 1953) ; dans le domaine de la santé (clinique de la Communauté des Augustines de Malestroit) ; dans le domaine religieux (on lui doit entre-autres l'église Sainte-Thérèse de Rennes, 1933 -1936, la restauration de nombreuses églises paroissiales, la construction de chapelles). En tant qu'urbaniste, il participe à la Reconstruction en fournissant le plan d'aménagement de la commune d'Essigny-le-Petit en 1921. Décorateur intérieur, il signe plusieurs aménagements intérieurs, dessine du mobilier, des vitraux, ferronneries… Enfin, on lui doit également le dessin de plusieurs monuments aux morts.

Emmanuel Le Ray :

« Fils d'architecte, il est né à Rennes le 17 novembre 1859 et décédé dans cette même ville le 28 novembre 1936. Formé à l'école des Beaux-arts de Paris il est admis en première classe en 1886 et diplômé en 1890. Deux ans plus tard, il prend en charge les cours de mathématiques et d'architecture à l'école régionale des Beaux-arts de Rennes avant d'être nommé architecte de la Ville à la suite de Martenot le 1er décembre 1894. Il reste à ce poste jusqu'en 1932. Dès 1897 il utilise le béton armé pour les fondations de l'école de médecine et de pharmacie. Il a pour beau-frère Charles Oberthür (le fils du célèbre imprimeur) et l'architecte Frédéric Jobbé-Duval.

Il veut s'opposer au « monumentalisme vide de Martenot » et subit dès 1897 l'influence de l'Art nouveau. Parmi ses principales réalisations, on notera la piscine Saint-Georges (1925) et Le Foyer Rennais (programmes de logements sociaux rue de Nantes, 1933). De nombreuses crèches municipales comme la crèche Papu, 1935 ; la crèche Alain-Bouchart (quartier Villeneuve, 1927)… Dans l'hôtel de ville : l'atrium et son escalier (1914), la salle des mariages, le cabinet du maire

(réaménagé en 1912), le panthéon (1922) ; les halles centrales en 1923, la Maison du peuple et la Salle de la cité, rue Saint-Louis en 1925; Les Nouvelles Galeries, actuelles Galeries Lafayette en 1929. »

Analyse :

Le Foyer Rennais s'étend sur trois îlots qui forment un plan d'ensemble en triangle limité par les rues de Nantes, Ange Blaise et Charles Bougot et séparé en deux par la rue de la Paix. Les deux îlots principaux présentent en leur centre un jardin délimité par les immeubles implantés en bordure. Coté rues, les immeubles sont établis le long des voies. A l'origine une partie des immeubles (rue de Nantes et rue Ange Blaise) étaient séparés par un espace libre de plusieurs mètres générant des porosités entre l'intérieur et l'extérieur de l'îlot. Malheureusement, des constructions supplémentaires (garages, celliers et chaufferie) peu qualitatives sont venues relier les immeubles entre eux, gommant l'un des aspects originaux de l'implantation du bâti.

Les immeubles de deux ou trois étages, carrés sur un rez-de-chaussée surélevé, sont disposés de manière à offrir une ligne de toit discontinue. Cette variété dans leur disposition permet d'éviter la monotonie d'un ensemble rendu encore plus pittoresque par la présence de passages à arc outrepassé sous les immeubles et l'utilisation de diverses formes d'ouvertures sur les façades (notamment côté jardins). L'utilisation des matériaux participe à l'harmonie du lieu. Construits en maçonnerie de moellons de grès ou de schiste violet apparent ou enduit, selon les cas, les immeubles présentent des appuis et des linteaux de fenêtres en ciment soulignés d'un bandeau de briques et côté rue des linteaux cintrés de briques. La couverture est en tuile mécanique. Les effets de polychromie ainsi obtenus participent à l'animation des façades.

Le caractère de « cité » de l'ensemble architectural est renforcé par la composition. Sur la voie centrale, deux pavillons marquent l'entrée de la cité, tandis que l'immeuble situé à son extrémité nord, et où convergent toutes les rues, présente un gabarit plus élevé sur lequel le nom de l'opération « Foyer Rennais » se détache dans un rectangle de mosaïque.

Données techniques (source : CERUR, 1988)

- Murs de façades, de pignons et de refends en maçonnerie de moellons de grès ou de schiste violet.

- Eléments intérieurs de structure en béton armé composés d'un système de poteaux-poutres formant des portiques à travées multiples.

- Planchers hauts des sous-sols en dalle de béton armé. Planchers des étages en hourdis de terre cuite.

- Escaliers en béton armé coulés sur place avec garde-corps pleins en béton.

- Les principaux éléments de charpente (fermes et pannes faîtières) sont en béton armé, tandis que les autres pièces (pannes intermédiaires, pannes sablières et chevrons) sont en sapin.

- Couverture en tuiles mécaniques, grand moule, posées sur des liteaux en sapin.

Etat sanitaire visuel :

L'ensemble du foyer rennais est plutôt bien entretenu. D'extérieur, le site n'a pas subi de transformations majeures et a conservé ses façades d'origines en schistes et grès, ainsi que l'inscription « foyer rennais » sur la façade du bâtiment rue Charles Bougot. L'ensemble du site conserve son esprit de cité jardin grâce aux espaces verts entre les îlots qui ont été préservé.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Réhabilitation du Foyer-Rennais en cours. (clairegallaisarchitectures.fr)

Conclusions :

Outre le fait que le Foyer Rennais soit le premier chantier de l'Office municipal d'HBM de Rennes et le seul exemple construit avant la Seconde Guerre mondiale, ce qui en fait déjà un édifice exemplaire, c'est la qualité du travail d'Emmanuel le Ray qui doit être ici souligné. Avec ce premier exemple d'un urbanisme d'îlot à Rennes, l'architecte signe une élégante composition ordonnancée autour de trois rues et deux jardins où les pleins et les vides viennent se compléter dans un ensemble harmonieux. Les jeux de volumes, les variations subtiles dans les matériaux, les ouvertures et la polychromie offrent une image pittoresque à cet ensemble de logements conçu pour des familles aux revenus modestes.

Ce travail peut être rapproché de certaines cités jardins d'Ile de France tant dans le dessin général (pavillons d'entrée, perspective de la rue centrale, composition ordonnancée autour d'espaces verts de loisirs) que dans la qualité des finitions. Le Foyer Rennais est le seul exemple breton de ce type d'habitat. Encore bien conservé, il mérite toute notre attention.

Sources :

Visite et entretien :

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages:

- Cerur*, Le foyer Rennais, un témoin de l'architecture rennaise : une étude préalable à l'amélioration du Foyer Rennais*, Cerur, Rennes, 1988
- Hélène Frouard, *Du coron au HLM : patronat et logement social (1894-1953)*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- I. F. A., *Rennes, continuer la ville. L'urbanisation d'un quartier pavillonnaire à la périphérie du centre ancien*, Paris : l'Art en province, 1987.p. 102-103
- Benjamin Sabatier, *Les origines du logement social à Rennes où le temps des habitations à bon marché*, coll : Histoire de Rennes : dossier, Archives Municipales de Rennes, Rennes, juillet 2006, pp. 8 à 11.

Articles:

- Marie-Christine Biet, « Logement social à Rennes : 80 ans de bons et loyaux services », *Le Rennais*, n°321, mai 2001.
- O. P. H. L. M. Ville de Rennes, « 1920-1990. 70 ans d'histoire locale et d'efforts pour la cause du logement social », in *Les dossiers d'Habiter ensemble*, Rennes, 1994.
- O. P. H. L. M. Ville de Rennes, *Le foyer rennais fête ses 70 ans : 29 mai 2001*, Rennes, 2001.
- Benjamin Sabatier, « Une production éclectique dans la ville », *Place publique : Rennes : la revue urbaine*, n° 35, mai-juin 2015.

Thèse :

- Benjamin Sabatier, Urbanisme et architecture à Rennes dans la première moitié du XXe siècle : de Jean Favier à François Chateau, maires (1908-1944), Thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes 2, 2009.

Archives :

- Archives municipales de Rennes

Sites internet :

http://patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/dossier/cite-jardin-dite-foyer-rennais/24a5e398-22c5-482f-967d-02dede1ed3ca: notice Gertrude de l'inventaire de la Région Bretagne–Notice «cité jardin dite Foyer-Rennais».

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Foyer Rennais

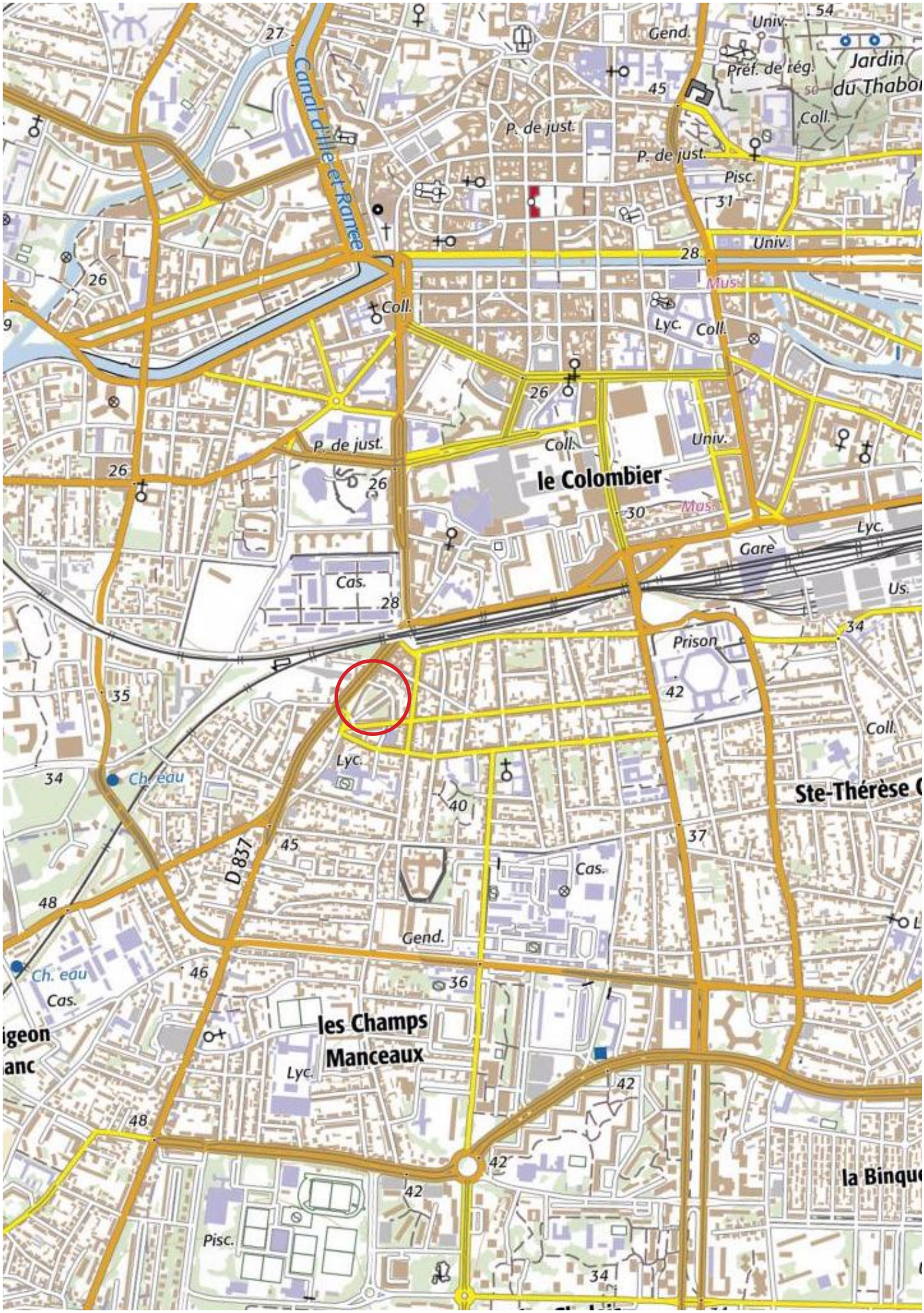

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : CZ
Feuille : 000 CZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

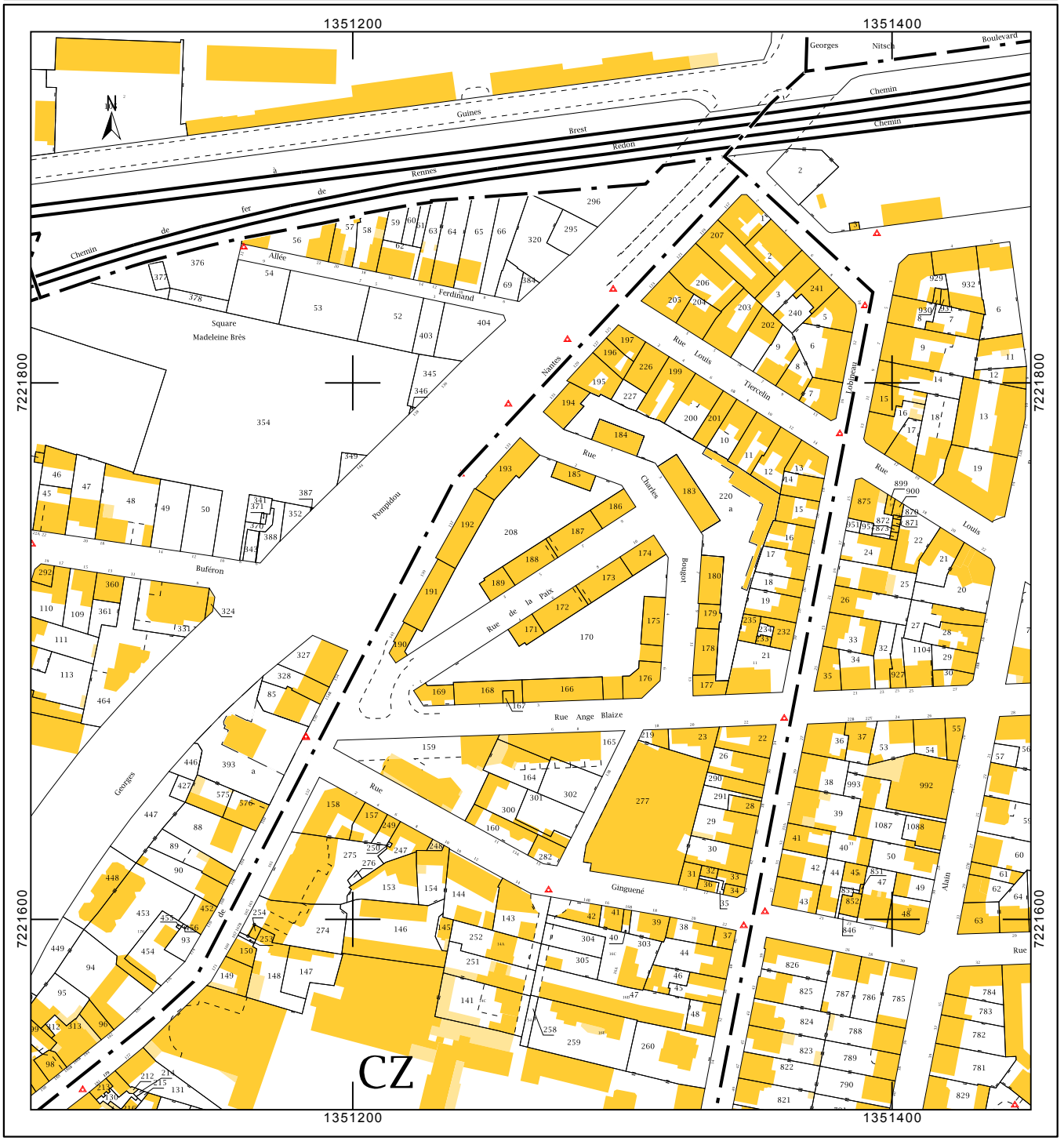

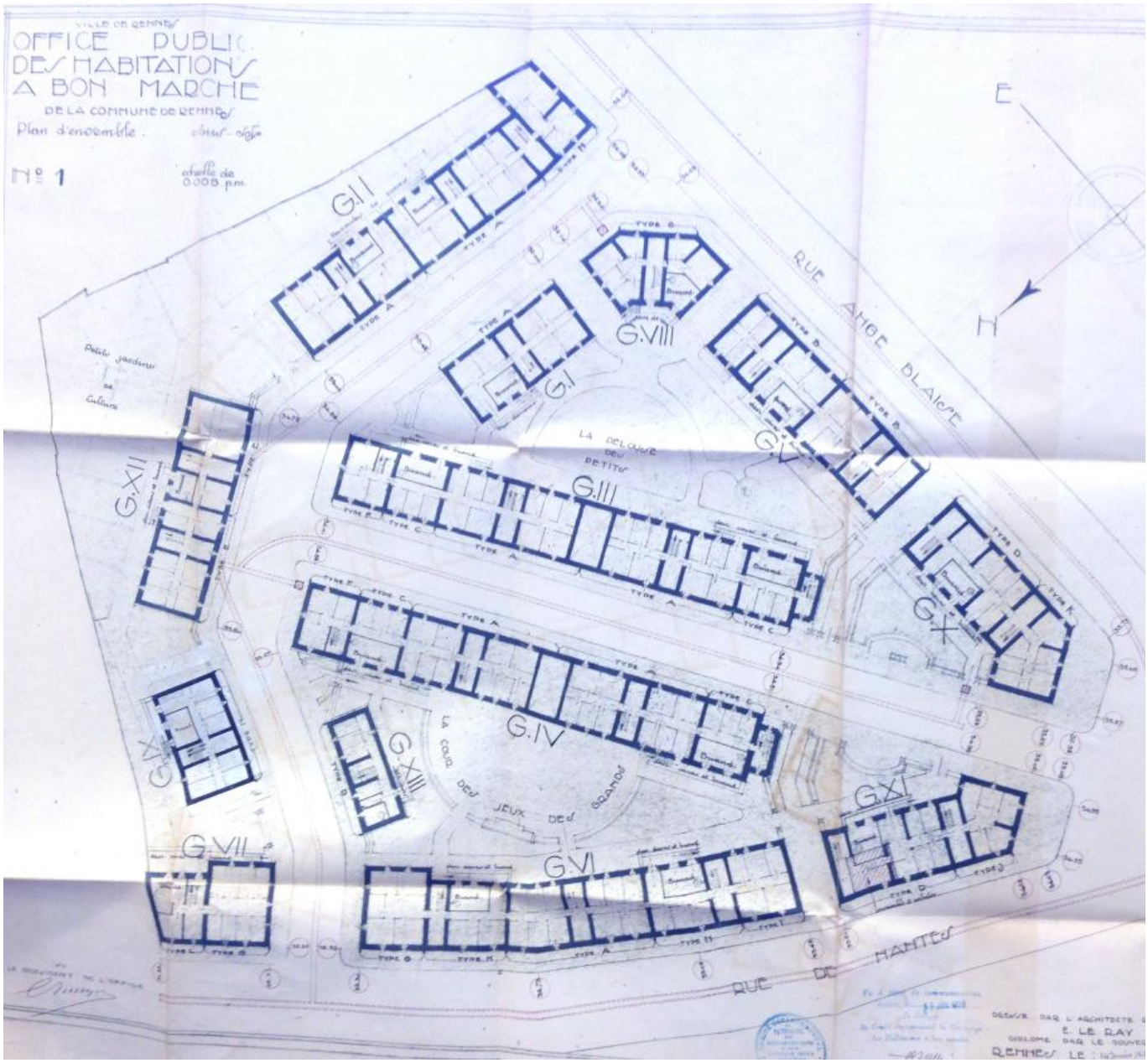

Plan d'ensemble du Foyer Rennais
Source; Archives municipales de Rennes

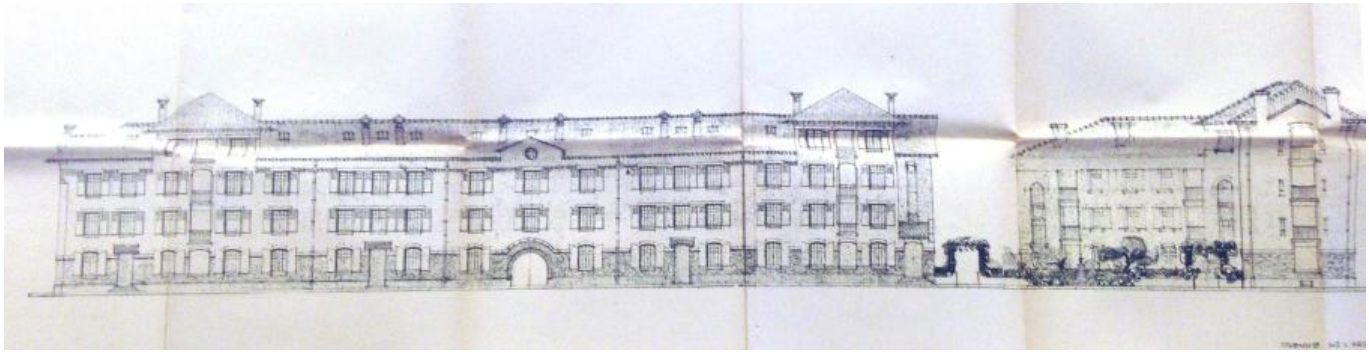

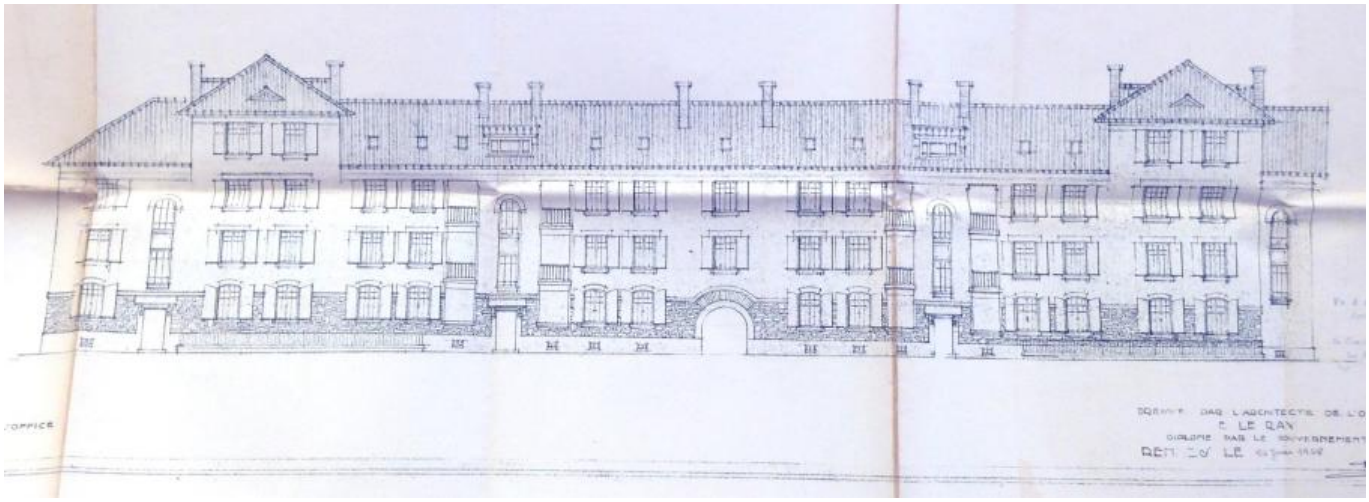

De haut en bas : façades sur jardin, façades sur la rue de la Paix, façades rue de Nantes, façades rue Charles Bougot
Source : Archives municipales de Rennes

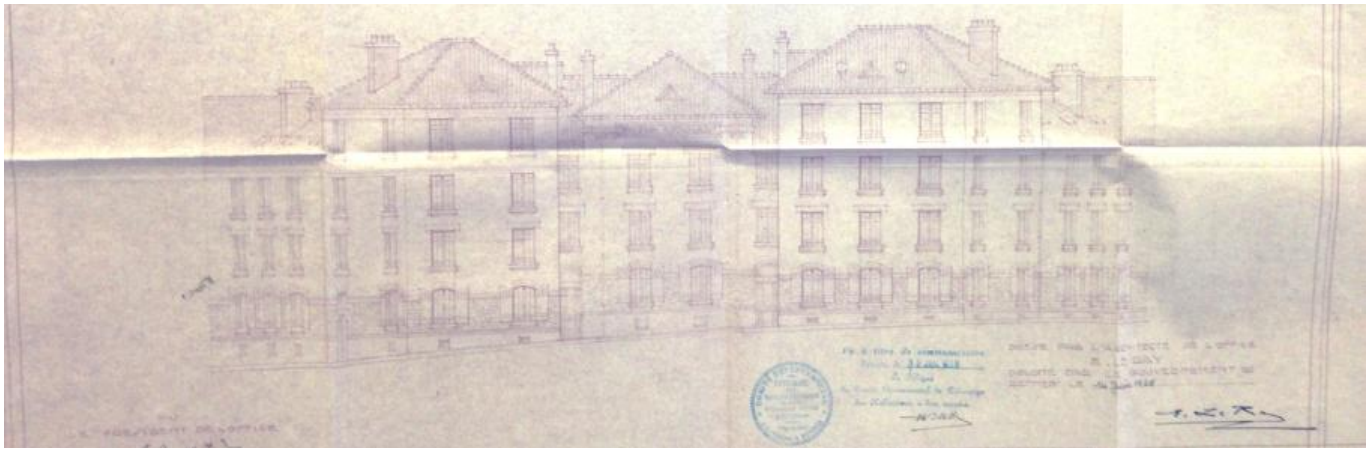
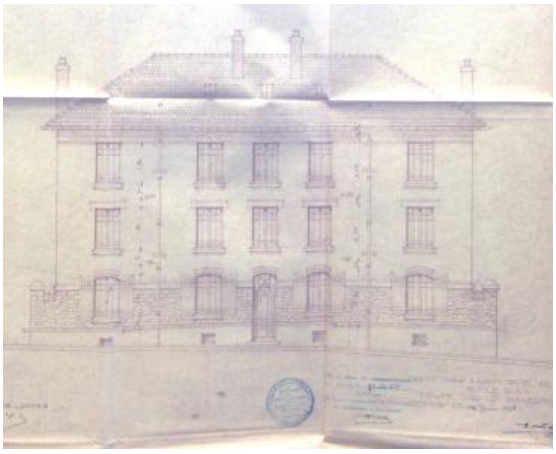

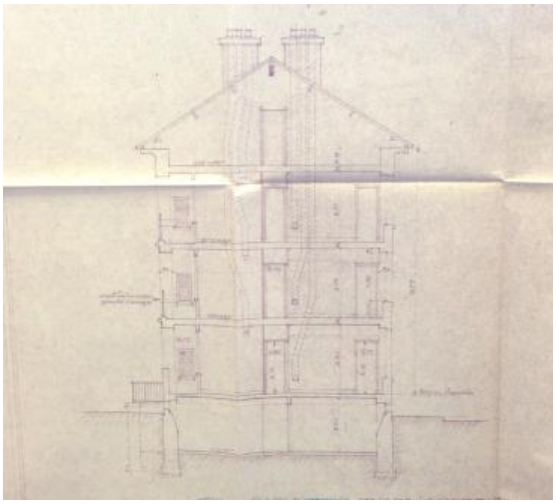
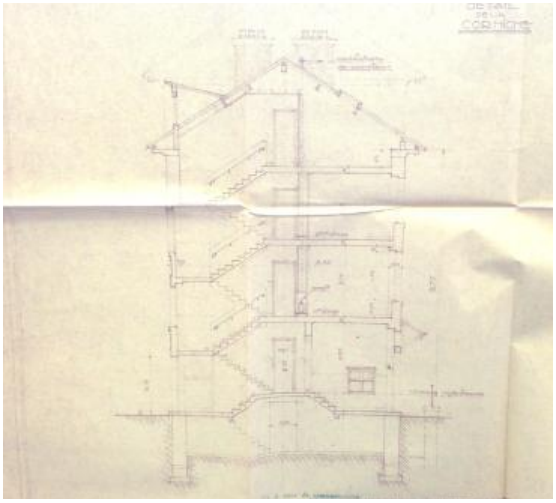

De haut en bas : détails de façades, façade rue Ange Blaize et rue Charles Bougot, façades de type Asur rue et jardin, coupes transversales dans les habitations de type A
Source : Archives municipales de Rennes

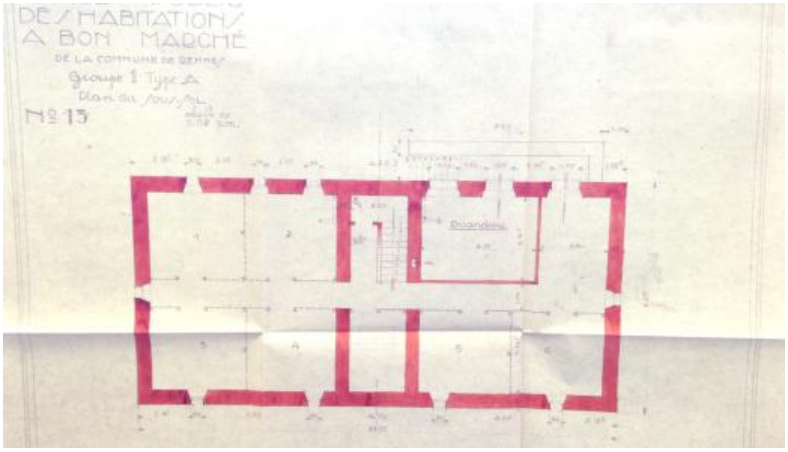

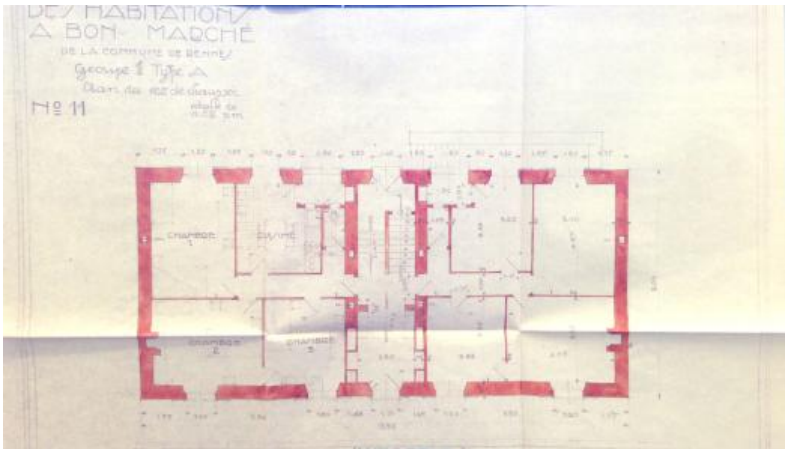

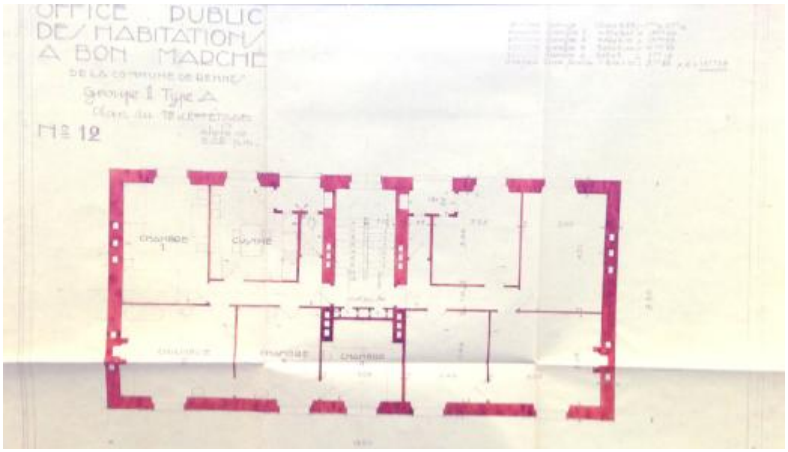

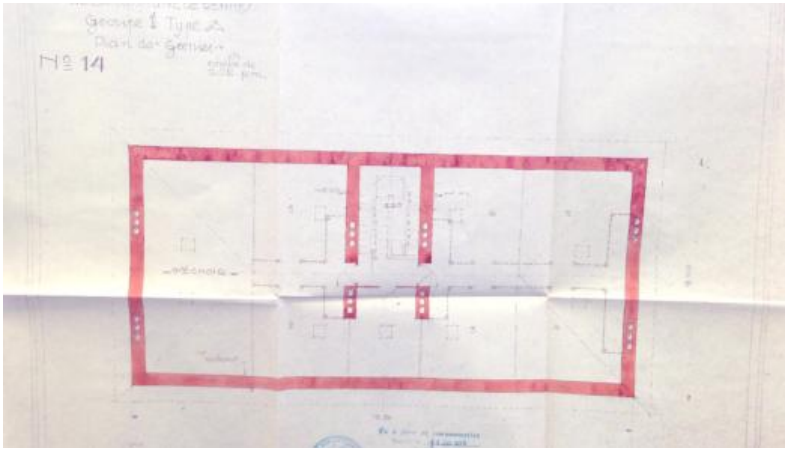

De haut en bas : plan du sous-sol des habitations de type A, plan du RDC des habitations de type A, plan des R+1 et R+2 des habitations de type A, plan du grenier des habitations de types A
Source : Archives municipales de Rennes

De haut en bas : (gauche) vue de l'intersection des rues de Nantes et Charles Bougot, (droite) vue du jardin à l'intérieur de l'îlot, (gauche) vue de la rue de la Paix, (droite) vue de la rue Charles Bougot et du jardin à l'intérieur de l'îlot, (gauche et droite) vues des passages depuis la rue de la Paix vers les îlots, (gauche) vue de la rue Charles Bougot, (droite) détail du fronton du bâtiment rue Charles Bougot
Sources : Photos Google maps, Gertrude

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Côtes-d'Armor (22)

Saint-Brieuc (22000)

Cité HBM de la Ville Ginglin

Appellation (APPL) : cité HBM de la Ville-Ginglin ; cité-jardin de la Ville-Ginglin

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

ensemble urbain ; lotissement concerté ; cité-jardin

Localisation :

- Géolocalisation :
- Adresse (ADRS) :
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) :

Datation :

- (SCLE) 2ème quart du 20ème siècle
- (DATA)

- 27 juin 1919 : création de l'office HBM suites aux délibérations du Conseil Municipal.
- 16 juillet 1929 : Gabriel Legarçon devient président de l'Office HBM de Saint-Brieuc
- 25 novembre 1931 : adjudication des travaux de la première tranche
- Janvier 1932 : projet définitif
- Juin 1932 : passation des marchés de la première tranche
- Février 1934 : date de réception des travaux de la première tranche.
- 29 juillet 1932 : adjudication des travaux de la deuxième tranche
- 25 septembre 1932 : arrivée de la première famille logée dans le quartier.
- Février 1933 : réception des travaux de la deuxième tranche
- 29 novembre 1932 : décision d'exécuter de la troisième tranche de travaux
- 21 avril 1933 : adjudication des travaux de la troisième tranche
- 10 septembre 1933 : inauguration de la cité jardin par le Ministère de la Santé Publique
- 30 mars 1934 : réception des travaux de la troisième tranche
- 15 juin 1934 : inauguration de la maison commune
- 29 juin 1933 : décision d'exécuter des travaux de la quatrième tranche
- 24 novembre 1933 : adjudication des travaux de la quatrième tranche
- 22 juin 1934 : réception des travaux de la quatrième tranche
- 20 avril 1934 : décision d'exécuter la cinquième tranche de travaux
- 1935 : réception de la cinquième tranche de travaux
- 11 décembre 1936 : décision d'exécuter la sixième tranche de travaux (finalement non réalisée)

Acteurs d'origine (AUTR) :

Maîtrise d'ouvrage : Office HBM de Saint-Brieuc

Maîtrise d'œuvre : Gabriel Legarçon (pour le plan général) ; Adolphe Le Gouellec (architecte)

Entrepreneur : Laurent et Behrens ; Richet (maison commune)

Acteurs actuels (STAT) :

Propriétaire :

Rédacteur : Benoît Carrié et Marion Albericci

Date de l'étude : février 2017

Localisation :

La ville de Saint-Brieuc est une ville d'environ 45 000 habitants située dans les Côtes-d'Armor, au fond de la baie de Saint-Brieuc. Au moment de la construction de la cité-jardin, Saint-Brieuc est déjà la préfecture des Côtes-du-Nord et le siège de l'évêché. En 1930, la ville de Saint-Brieuc compte 29 000 habitants. La cité HBM de la Ville-Ginglin est construite sur le plateau de Cesson, territoire rural considéré à l'époque de sa construction comme privilégié car légèrement en altitude et donc bien aéré. Le plateau de Cesson se trouve au sud de la commune de Cesson et à l'est du Saint-Brieuc urbanisé, de l'autre côté de la vallée du Gouédic.

La cité-jardin est construite à un peu moins de deux kilomètres du centre historique de Saint-Brieuc, sur une réserve foncière périphérique acquise par la municipalité briochine. Lorsqu'elle sort de terre, la cité est environnée par la campagne, isolée du centre ville.

Aujourd'hui, la ville a rattrapé la cité-jardin qui se fond dans le paysage urbain de Saint-Brieuc. A proximité sont construits majoritairement des logements collectifs et des lotissements pavillonnaires, mais aussi une antenne de l'Université Rennes 2 Haute Bretagne, une résidence universitaire, une MJC et un supermarché.

Programme :

Programme initial : (au 23 juillet 1930 : présentation du projet par Legarçon au conseil municipal)

- 321 logements : 97 logements en location simple ; 72 logements pour familles nombreuses d'au moins 4 enfants de moins de 16 ans ; 152 maisons individuelles ; un certain nombre d'annexes (jardins, potagers, remises, poulaillers)
- Des équipements : 1 maison commune ; 1 lavoir bains-douches

Programme réalisé :

292 logements :

Collectifs : 2 « Aristide » (40 logements et 8 commerces) ; 8 « Madeleine » (24 logements) ; 1 « Mireille » (14 logements) ; 2 « Marguerite », (24 logements) ; 2 types V et 2 type VI (88 logements) ; 2 types VII (20 logements).

Maison pour familles nombreuses : 3 « Bertrand » (12 logements) ; 2 « Bernard » (8 logements)

Pavillons : 6 pavillons 4 chambres + cuisine (12 logements) ; 25 pavillons dont 4 deux chambres + cuisine et 21 trois chambres + cuisine (50 logements)

2 équipements : 1 maison commune (1 dispensaire, 1 bureau de poste, 1 bibliothèque, 1 bureau de police, les locaux de l'office HBM, une salle des fêtes (théâtre et cinéma), 1 salle de classe, le logement du concierge); 1 lavoir-bains-douches

Programme actuel : La plupart des bâtiments collectifs a été détruite.

Historique :

La création de la cité-jardin HBM (Habitations Bon Marché) de la Ville Ginglin s'inscrit dans un cadre législatif définit au début du 20ème siècle. En 1894, le conseil supérieur des HBM est créé suite au vote de la loi Siegfried. Cette loi encadre la création facultative de comités locaux d'HBM. Elle vise aussi à plafonner le prix des logements, à mettre en place des exonérations fiscales et à ouvrir des sources de crédit (Caisse des dépôts, caisse d'épargne) pour financer les programmes de construction. En 1906, la loi Strauss complète cette première mesure en imposant aux communes et aux départements de participer (par prêts obligations-actions) à la création des comité locaux d'HBM devenus obligatoires (au moins 1 par département). En 1908, la loi Ribot « de petites propriétés et des HBM » instaure les prêts à 2% à l'État et crée les sociétés régionales de crédit immobilier. En 1912, la loi Bonnevay marque la création des Offices Publics HBM. Ces offices, régis par la loi de 1906, œuvrent pour l'aménagement, la construction et la gestion d'immeubles salubres, ainsi qu'à l'assainissement des maisons existantes, à la création de cités-jardins ou de jardins ouvriers. En 10 ans, leur nombre va être décuplé : on compte 20 offices en 1918, 132 en 1923, 218 en 1928.

En 1928, la loi Loucheur entraîne un déblocage de crédits et de prêts de la part de la Caisse des dépôts et consignations pour la mise en route d'un programme de cinq ans prévoyant la construction de 200 000 logements HBM et de 60 000 logements à loyer modéré. Ces grands programmes d'édification concernent principalement la province (à Paris et dans certaines grandes villes, on édifie des cités-jardins dès 1920). Les crédits à la construction sont supprimés en 1934.

Ces initiatives pour la construction de logements sociaux sont la plupart du temps encadrées par les Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE) dressés au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les PAEE visent notamment à canaliser l'importante expansion des villes dues à l'augmentation des populations urbaines issues de l'exode rural.

Dès 1914, le maire républicain de Saint-Brieuc, Henri Servain, expose au Conseil municipal une proposition de la Société du secours mutuel des ouvriers et l'Union des syndicats qui vise à créer un Office HBM. Cette proposition est principalement motivée par l'insalubrité des logements dans la ville ancienne qui serait, selon les hygiénistes, une des causes principales de la propagation de la tuberculose.

L'Office public HBM de Saint-Brieuc n'est finalement créé que le 27 juin 1919. Il s'agit d'un établissement public autonome dont les ressources proviennent d'une dotation du Conseil municipal, de dons de particuliers, de prêts et avances des caisses d'épargne, des hospices civils, des bureaux de bienfaisance et de la Caisse des dépôts et consignations. L'Office est composé de six membres nommés par le préfet, dont deux conseillers municipaux, un industriel et trois membres du bureau d'hygiène départemental. Six membres sont nommés par le conseil municipal (le maire, deux adjoints, un conseiller municipal, un entrepreneur et un architecte). Les six autres membres représentent le comité de patronage des HBM et de la prévoyance sociale, les sociétés HBM, le

bureau de service mutuel, le conseil des directeurs des caisses d'épargne, le conseil départemental d'hygiène, et enfin l'union des syndicats.

Avant la création de l'Office, le logement social ne connaît que peu de précédents à Saint-Brieuc, mis à part une petite cité patronale construite par l'imprimeur Guyon qui se compose d'une dizaine de maisons de type « mulhousienne » (rue Anne de Bretagne ?). Pour autant, l'Office nouvellement créé construit peu jusqu'en 1929. Pendant ses 10 premières années, il n'obtient que peu de subventions et souffre d'un manque d'unité au sein du conseil. Un débat s'instaure pour la construction des premières maisons entre *« les partisans du provisoire et du définitif »* (Mémoire de Jean-François Briand[1], p. 22). Les premiers projets menés par l'Office font l'objet d'un concours remporté par l'architecte Hédou de la Héraudière (qui est aussi, avec Jean Fauny, l'architecte du cinéma Le Royal de Saint-Brieuc, 1934). Il s'agit de quatre maisons en bois et fibrociment réalisées sur le modèle de la cité des mines à Trémuson (1924), puis de douze maisons en dur organisées en pavillons jumeaux construites à la périphérie de la ville, à proximité du quartier Saint-Michel, sur les hauteurs du plateau dominant le port de Légué. Cet emplacement est apprécié pour ses *« qualités d'hygiène incomparables »* (Ibid, p. 22) car bien exposé et aéré.

Avant la construction de la cité HBM de la Ville-Ginglin, les ouvriers briochins vivent principalement en campagne, près des industries (ce qui leur permet de cultiver un lopin de terre), ou dans le centre ancien médiéval et globalement insalubre. En 1929, la ville décide, dans une logique de rénovation urbaine, de raser les quartiers populaires autour de la cathédrale, ainsi que l'ancienne prison qui abrite des familles entières dans des conditions précaires. Saint-Brieuc connaît alors une crise du logement importante, comme en témoigne la liste de réserve pour l'attribution de logements, mais aussi une crise sociale aiguë qui dure de 1930 à 1939. Cette campagne de démolition, qui a officiellement pour but d'assainir le tissu urbain insalubre, doit pouvoir permettre d'isoler les classes sociales défavorisées en les reléguant à la périphérie de la ville (Ibid, p. 18).

Le projet de cité-jardin se concrétise à cette période. La nouvelle cité doit pouvoir accueillir un tiers des personnes délogées du centre historique. Le choix de la « formule » cité-jardin (selon un concept initialement développé par le britanique Ebenezer Howard et appliqué par Raymond Unwin dans les villes de Letchwoth Garden City et de Welwyn Garden City en Angleterre) s'explique par sa concordance sur plusieurs points avec les théories hygiénistes prépondérantes dans l'entre-deux-guerres, soit :

- un discours anti-urbain lié à des raisons économiques (spéculation, coût des terrains…), qui mène à la constitution de réserves foncières en dehors des villes.

[1] BRIAND Jean-François, La cité jardin de Saint-Brieuc [mémoire], Bernard Huet directeur d'étude, années 1980.

- Le discours anti-social évoqué plus haut (relégation du prolétariat en périphérie de la ville)
- Le thème du retour à la terre, salutaire pour le corps et l'esprit. (Ibid, p. 20 et 21)

Henri Servain, réélu maire de Saint-Brieuc en 1929*: « estime que c'est le plus pratique en ce pays où le prix du terrain n'est pas très élevé. Le terrain y attenant est la parure de la maison, une partie de sa gaîté, et l'ouvrier y trouvera une distraction saine et utile, en même temps qu'une source de revenus fort appréciable pour le ménage »*. (p. 21)

Le personnage à l'origine de la construction de la cité-jardin de la Ville-Ginglin est Gabriel Legarçon, un ingénieur du génie rural, membre du conseil municipal qui devient président de l'Office HBM de Saint-Brieuc le 16 juillet 1929. A son arrivée, la composition des membres du conseil de l'office se renouvelle. Parmi les nouveaux membres, on compte l'entrepreneur Berhens, qui remplace son associé Laurent. Laurent et Berhens seront les deux principaux entrepreneurs des travaux de l'Office, dont la Ville-Ginglin.

Avant de soumettre le projet de la Ville-Ginglin en septembre 1929, Legarçon propose au conseil municipal celui de la construction de deux collectifs, le premier boulevard Pasteur, le second route de Brest. C'est à cette occasion qu'Adolphe Le Gouellec intervient. Le jeune architecte est nommé sans concours préalable pour la réalisation de ces deux ensembles. Il s'agit des premières réalisations de logements collectifs par l'office. Alors que l'opération de la rue de Brest s'apparente aux maisons ouvrières traditionnelles du 19ème siècle, celle du boulevard Pasteur est une construction semblable aux immeubles de rapport du centre ville et représente ainsi un nouveau type de logement social. (Ibid, p. 25)

En 1924, une commission avait été nommée pour établir le PAEE de la Ville de Saint-Brieuc. Un plan d'aménagement du plateau de Cesson, zone comprise entre la commune de Cesson et le centre de Saint-Brieuc limitée par la vallée du Gouédic et la route de Cesson, est élaboré en 1930. Cet emplacement est considéré comme privilégié, les plateaux étant souvent réservés aux populations aisées. Ce projet, qui vise à proposer une nouvelle relation entre la ville et le littoral et à créer un nouvel axe d'entrée dans la ville, est subordonné à l'édification du pont sur le Gouédic projetée en face du Palais de justice. Le pont ne sera pourtant réalisé qu'en 1962. Ce PAEE, dans lequel s'inscrit le plan de la cité-jardin de la Ville-Ginglin, ne sera que partiellement exécuté. Aussi, la liaison entre la cité HBM et la ville ne s'effectuera réellement que dans les années 1960 lors de l'urbanisation massive de Saint-Brieuc et de la construction du pont, et la cité-jardin restera longtemps un élément urbain isolé.

Legarçon prend en charge l'établissement du plan masse de la cité-jardin. Il en dessine une première version (date inconnue) se basant sur le tracé proposé par le plan d'extension. Sur ce plan, les îlots se répartissent autour de deux avenues plantées de 12 mètres de large formant une fourche dont le

point convergeant est une place circulaire de 50 mètres de diamètres marquant l'entrée dans la cité, à l'ouest de l'ensemble, côté Saint-Brieuc. La cité est délimitée au nord et au sud par deux autres avenues courbes de 12 mètres de large se rejoignant à l'est de l'ensemble. Perpendiculairement à ces artères principales s'alignent régulièrement les rues secondaires incurvées de 6 mètres de large. En tout, 18 îlots sont formés par le quadrillage des rues. Le découpage des parcelles et le placement des pavillons semble pour l'instant avant tout répondre à un souci de rentabilité de l'espace plutôt qu'à la création d'un espace urbain équilibré et cohérent. La hiérarchie morphologique de ces axes est encore réduite, de même que la hiérarchie typologique des différents bâtiments composant l'ensemble, celle-ci se limitant à la distinction entre logements collectifs et individuels. Les équipements (bains-douches, garderie, salle des fêtes, soupe populaire, dispensaire, goutte de lait, locaux de l'office) sont regroupés dans un même pôle, à l'entrée de la cité. Ce plan embryonnaire apporte finalement peu de choses par rapport à un plan pavillonnaire traditionnel. Il pose cependant les bases de l'organisation générale de la cité-jardin.
Une deuxième version, très proche de la première, propose surtout une mise en ordre typologique. Les pavillons sont désormais disposés symétriquement de long des avenues plantées, alors que les effets de quinconce sont réservés aux axes secondaires. Les parcelles et les îlots font toujours les mêmes dimensions, soit 18x40 mètres et 40x80 mètres.

Une troisième version du plan d'aménagement de la cité (non datée mais antérieur à juillet 1930) témoigne d'une évolution significative des premiers projets et se rapproche de sa version définitive. Le tracé des voies évolue et les îlots s'élargissent (leur nombre passe de 18 à 8) pour créer les parcelles plus profondes (10x37 mètres). Ainsi, le rapport entre surface aménagée et voirie s'améliore et permet de réaliser une économie sur les réseaux divers. Les pavillons s'organisent symétriquement le long des rues. Les rues courbes sont abandonnées. La hiérarchie des voies est modifiée et l'importance de l'avenue principale (l'avenue Loucheur) est renforcée par son élargissement. Elle est ponctuée par la création d'espaces urbains. La partition est homogénéisée de part et d'autre de l'avenue principale. La typologie se diversifie et on voit apparaître trois catégories de logements : collectifs, pavillons pour familles nombreuses et pavillons individuels. Les équipements, la maison commune et le lavoirs-bains-douches, se répartissent désormais sur deux pôles distincts : le premier sur la future place de la cité, à l'entrée de l'ensemble, le second sur une place aménagée sur l'avenue Louis Loucheur.

Gabriel Legarçon va s'appuyer sur un plan daté du 18 juillet 1930 pour présenter son projet au conseil municipal dans le but d'obtenir une dotation. Ce plan est très proche de celui présenté ci-dessus. On note cependant que le carrefour à l'est, qui n'était pas traité sur le plan précédent, est dessiné, que la dimension de certaines parcelles d'angle varient sensiblement, et que les plans masse de certains bâtiments sont modifiés.

Le projet est soumis au Conseil Municipal lors la séance du 23 juillet 1930 avec le soutien du maire. Ce dernier rappelle lors de cette séance les enjeux sociaux et économiques que représente la construction de la cité-jardin : *« Il faut vider les taudis où la jeunesse, espoir de notre pays, s'entasse, étouffe et meurt et ou gronde la fureur contenue du peuple ; il faut donner de la souplesse au jeu de l'offre et de la demande. »* (Ibid, p. 39). En effet, l'Office se pose ici comme concurrent à la spéculation privée.

Legarçon présente le terrain choisi en vantant ses qualités hygiéniques et esthétiques : *« Point culminant, sol sain, l'endroit est située à 1 800 km du centre ville, lieu ou l'air, l'hygiène, la beauté peuvent se rencontrer et permettre une œuvre d'urbanisme moderne. »* (Ibid, p. 38). Le terrain, qui s'étend sur un peu plus de 10 hectares, est acquis pour 910 000 francs. Ce faible coût a permis la constitution d'une réserve foncière importante. L'ampleur de l'opération sera sans commune mesure avec les précédentes réalisations de l'Office. Le coût de l'opération est estimé à 9 624 000 francs à 2% à la Caisse des dépôts et consignations, le reste du montant étant subventionné. Legarçon prévoit une demande de 1 ménage sur 75 pour les locations simples, 1 sur 101 pour les familles nombreuses et de 1 sur 45 pour les propriétés. La population de la ville compte alors 6 900 ménages. Les maisons individuelles sont subventionnées par l'État pour les mutilés de guerre ou du travail. La vente des logements est prise en charge par la société de crédit immobilier, et la construction du programme doit être réalisée par tranche au fur et à mesure des ventes.

Legarçon impose Adolphe Le Gouellec comme architecte de la totalité de l'opération en invoquant des raisons d'esthétique et d'unité architecturale.

A l'étude du plan, les conseillers municipaux se montrent défavorables au logement collectif et leur préfèrent des pavillons individuels accessibles à la propriété. Ils arrivent finalement à un compromis : pas plus de six ménages par cage d'escalier et de deux par palier.

Le projet définitif, daté de janvier 1932, est calqué sur la morphologie du plan de juillet 1930. Pour autant, les rapports typomorphologiques vont être modifiés, notamment concernant les bâtiments disposés aux points forts de l'ensemble, dans les angles et sur les places. Leurs formes, dimensions et implantations sont revues afin de s'adapter à l'échelle du programme et de marquer plus efficacement et harmonieusement les entrées, limites et places stratégiques de l'ensemble. On note notamment que les deux collectifs place de la cité gagnent un étage pour en compter trois, et que la volumétrie et le style architectural de la maison commune change du tout au tout.

L'adjudication des travaux de la première tranche a lieu le 25 novembre 1931. Le marché est passé en juin 1932. Ces travaux concernent deux bâtiments type « Aristide » (les collectifs de la place de la Cité), trois « Bertrand » (maisons pour familles nombreuses) et dix-huit pavillons jumeaux. Les travaux de première tranche, qui coûtèrent au total 3 644 738 francs, sont réceptionnés en février 1934.

L'adjudication des travaux de deuxième tranche se fait le 29 juillet 1932. Ils comprennent la réalisation d'un « Marguerite » (collectif), de sept pavillons jumeaux, de la maison commune et du lavoirs-bains-douches. La réception des travaux a lieu en février 1933. Le coût de cette tranche s'élève à 1 655 876 francs. A sa construction, la maison commune correspond à la création de la Société d'Education populaire dont le but est de proposer des séances de théâtre, cinéma, conférences, au profit des œuvres sociales de la cité. Elle est associée à un jardin public et sa décoration intérieure est confiée à un artiste peintre local, E. Daubé (qui exécute aussi les fresques de la chambre de commerce de Saint-Brieuc construite en 1929 par Le Gouellec).
L'exécution de la troisième tranche de travaux est décidée en novembre 1932. L'adjudication a lieu en avril 1933 et les travaux sont réceptionnés près d'un an plus tard, en mars 1934. Il s'agît cette fois de deux « Madeleine » (collectifs) et de deux « Bernard » (maison pour familles nombreuses) construits pour la somme de 999 449 francs. La réalisation de la quatrième tranche est décidée le 29 juin 1933. Elle concerne un « Mireille » (collectif), un « Marguerite » (collectif) et six pavillons de quatre pièces avec cuisine, pour un total de 1 113 000 francs. La réception de cette tranche se fait le 22 juin 1934. La cinquième tranche de travaux est enclenchée le 20 avril 1934 et réceptionnée en 1935. Deux « types V », deux « types VI » et deux « types VII » sont construits (3 217 400 francs). Enfin, la construction d'une sixième tranche, prévoyant la construction de quatre collectifs, est décidée le 11 décembre 1934. Elle ne sera pas réalisée. Pendant la guerre, en 1940, la construction des deux premiers immeubles collectifs est interrompue. Legarçon tente de relancer le chantier en proposant à Raoul Dautry, alors Ministre de l'armement, de les destiner à loger les ouvriers de l'usine d'armement alors en construction aux Châtelet afin obtenir des crédits alloués à l'industrie de guerre, sans succès.

Après la guerre, la cité, dont le plan initial n'a pas été intégralement mis en œuvre, est complétée. La commande se partage entre des architectes locaux. Des collectifs sont construits, principalement le long de l'avenue Loucheur, dans les quatre îlots nord-est. Ils sont implantés en suivant l'alignement du plan existant. Cependant, certaines préoccupations initiales, telles que le traitement des angles et des articulations, sont négligées. Ces constructions répondent davantage à une politique de relogement qu'au projet social porté par la cité jardin. (Ibid, p. 55)

La cité HBM de la Ville-Ginglin reste longtemps isolée. Une ligne d'autocar assurant la liaison avec le centre ville n'est mise en place qu'après la guerre. Cet isolement entraîne une prise en charge autonome de la cité jardin par ses habitants en ce qui concerne ses loisirs et son organisation, ce qui encourage la reproduction ou la continuité de rapports sociaux pouvant se développer dans un bourg traditionnel.
Conformément au programme des cités-jardins, mais aussi aux idées du Front Populaire, la maison commune constitue l'équipement central du nouveau quartier, destiné principalement au loisir et à

l'éducation de ses habitants. Elle permet une vie associative riche et accueille des spectacles variés : théâtre, concerts de l'harmonie municipale, mais aussi les spectacles cinématographiques qui apparaissent à l'époque. Pour ceux-ci, l'attraction de la salle dépasse les limites du quartier et elle concurrence alors les cinémas du centre-ville : Le Royal, Les Promenades ou la salle Saint Charles.

Dans les années 1960, une opération de près de 500 logements est menée par l'Office qui fait appel aux services d'une agence parisienne pour sa réalisation. L'opération a lieu sur des terrains achetés pour l'occasion par l'Office, en bordure de la vallée, le long de l'ancien axe du plan d'extension. Cette opération signe la fin de la croissance de la cité jardin. En 1962, le pont du Gouédic est finalement réalisé.
Avec son incorporation dans les urbanisations périphériques et la mobilité que permet l'automobile, ce quartier au départ très centré sur lui-même va perdre de sa spécificité et la maison commune de sa vitalité. Le développement urbain va permettre un temps de lui trouver un nouvel usage ; elle va servir un temps d'amphithéâtre pour l'université construite sur les terrains adjacents, mais les nouvelles constructions sur le campus ont mis fin à cette affectation. Aujourd'hui la salle est redevenue une salle à l'usage d'un quartier qui excède désormais largement les limites de la cité-jardin. L'harmonie municipale toujours très active occupe le volume de la scène, sans doute peu utilisa par ailleurs et différentes associations occupent les salles associatives aux niveaux inférieurs.

Les destructions dans la Ville-Ginglin commencent dans les années 1970. Le concept de cité jardin est complètement abandonné dans les aménagements qui suivront.
Aujourd'hui, La moitié nord-est de la cité jardin est détruite.

L'architecte :
Après un échec à l'École Navale, Adolphe Le Gouellec fréquente l'atelier Héraud à l'École des Beaux-Arts dont il sort diplômé en 1926. Pour son diplôme de fin d'étude, il propose un projet d'église d'église votive à la Pointe du Raz. A l'issu de ses études, le jeune diplômé s'installe à Saint-Brieuc. Sa forte personnalité et son réseau de relations efficace attirent rapidement une clientèle nombreuse. A Saint-Brieuc, il réalise notamment des maisons particulières (dont celle de O.-L. Auber, éditeur de la revue *La Bretagne Touristique*), des immeubles d'habitation dans l'îlot de l'ancienne prison, un hôtel, la Chambre de commerce de Saint-Brieuc (1929), le cinéma *Le Splendide*, le lycée Curie inauguré par A. Le Brun en 1936, ainsi bien sûr que les opérations pour l'Office HBM de Saint-Brieuc. Il est également l'auteur, avec Frédéric Le Petit, du casino de Pléneuf-Val-André dans les années 1930.
Le Gouellec est aussi artiste peintre et ouvre une galerie à Paris dans laquelle il vend ses œuvres. Après la Seconde Guerre mondiale, Le Gouellec quitte Saint-Brieuc, malgré le succès rencontré, pour s'installer dans la capitale.

Dans son architecture, Le Gouellec fait souvent référence au répertoire régional traditionnel, use du style anglo-normand ou encore de la mode art déco, notamment pour les ornements dont il ne lésine pas. Néanmoins, il fera appel à un vocabulaire moderniste pour le cinéma à Saint-Brieuc, pour le casino de Pléneuf-Val-André, ainsi que sur la place de la Cité de la Ville-Ginglin.

Analyse :

La cité s'étend sur une surface d'environ 500 mètres de long pour 250 mètres de large. Le point fort de la Ville-Ginglin, l'entrée de la cité-jardin, est la place de la Cité. Elle est située au sud-ouest, côté Saint-Brieuc. L'ensemble présente trois axes principaux parallèles axée sud-ouest / nord-est qui traversent la cité dans toute sa longueur : prenant naissance de la place de la Cité, l'avenue Loucheur, avenue principale autour de laquelle se répartissent les îlots ; la rue Lafayette (actuelle rue Mathurin Méheut), limite nord-ouest de l'ensemble ; la rue Rostand, limite sud-est de l'ensemble. Ces trois axes convergent au nord-est de l'ensemble et forment un carrefour qui peut être considéré comme la sortie de l'ensemble.

Ils sont secondés par des rues sensiblement perpendiculaires qui viennent dessiner le quadrillage des îlots : les rues de la Concorde (actuelle rue Yvette Le Queinec), de la Prospérité et de l'Avenir, qui font le lien entre l'avenue Loucheur et la rue Rostand, et la rue de l'Espérance, située dans le prolongement de la rue de l'avenir, qui relient l'avenue Loucheur à la rue Lafayette. Enfin, la rue de la Solidarité, qui forme une fourche avec l'avenue Loucheur, relie la place de la Cité à la rue Rostand. A la rencontre des rues de la Solidarité, de la concorde et de Rostand est aménagé le rond-point de l'Aurore. La place du marché est juxtaposée à l'avenue le Loucheur, à l'aboutissement de la rue de la Concorde. Notons au passage la forte symbolique conférée aux noms des rues.

Unwin faisait cas dans ses cités-jardin d'une dimension pittoresque qui devait traduire une adaptation au site. En France, le pittoresque finit par ne plus être une résultante de l'adaptation au terrain, mais un choix esthétique qui dictait le tracé du plan. Le plan de la cité de Saint-Brieuc, qui est dressé tardivement par rapport aux premières cités-jardin françaises, exclut le pittoresque. Rationnel et rectiligne, il ne témoigne nullement d'une adaptation au terrain, qui est par ailleurs pauvre en événements. En cela, il s'apparente à celui de la cité-jardin de Plessis-Robinson réalisée par l'architecte Maurice Payret-Dortail entre 1924 et 1926.

La cité-jardin de Saint-Brieuc est devenue, au fur et à mesure de l'évolution des projets, un ensemble complexe, hiérarchisé, articulé, aux limites clairement signifiées. Son contenu sémantique s'est considérablement enrichi et permet plusieurs échelles de lecture.

- hiérarchie morphologique : espace public (places, carrefours) ; avenue plantées (16 m), avenues non plantées, rues.

- Hiérarchie typologique : équipement, collectifs, maisons pour familles nombreuses, pavillons jumeaux de deux, trois et quatre chambres. L'éventail typologique de la cité de Saint-Brieuc est semblable à celui de la plupart des cités-jardin, mis à part celle de Suresnes qui, par sa position privilégiée, présente un éventail typologique plus varié.

Ces deux listes offrent une infinité de combinaisons qui permettent la réalisation d'un véritable parcours urbain.

Aux places principales sont associées des collectifs et équipements. Aux places secondaires, aux carrefours et aux axes principaux sont associés des collectifs. Aux entrées sont associés, suivant leur importance, des maisons pour familles nombreuses ou des collectifs qui servent de transition dans le tissu et d'articulation visuelle. Les pavillons sont associés aux rues transversales. Ceux-ci tiennent le tissu des rues et mais jouent pas un rôle de marquage, bien que leur implantation, qui offre un jeu de symétrie, introduise encore des variations de lecture.

Le vocabulaire architectural intervient pour renforcer ces rapports typomorphologiques. Par exemple, l'architecture des immeubles place de la cité, qui sont dessinés dans un registre très différent des autres bâtiments, marque fortement la place de la Cité, point fort de la cité.

Les différents types de bâtiments se répartissent ainsi : place de la Cité, deux collectifs « Aristides » se font face. Disposée perpendiculairement à ceux-ci, la maison commune, dont l'arrière s'ouvre sur un jardin public, ferme la place. Ces trois bâtiments sont conçu dans un style plutôt moderne qui tranche avec le « national-pittoresque » (selon l'expression utilisée dans l'ouvrage tiré de l'exposition *Modernité et régionalisme : Bretagne 1918-1945*, 1986, p. 155) de la totalité des autres constructions.

Le deuxième équipement, le lavoir-bains-douches, est situé sur la place du Marché. Au nord-est de la cité étaient construits les autres collectifs, tous détruits hormis le « Marguerite ». Rue Lafayette, s'alignaient deux « Madeleine », disposés de part et d'autre des bains-douches. Le long de l'avenue Loucheur était construit un collectif « Mireille » face à 2 « Marguerite » (dont il ne reste que celui le plus à l'ouest) situés au carrefour Loucheur-Prospérité. Sur les parcelles d'angle du carrefour Loucheur-Espérance étaient implantés deux collectifs de Type V. Aux angles de l'avenue Loucheur et de la rue de l'Avenir étaient se trouvaient deux Type VI. Enfin, au bout de l'avenue Loucheur, deux collectifs de Type VII se faisaient face.

Les maisons pour familles nombreuses, au nombre de cinq, se trouvent au sud-ouest de la cité, le long de l'avenue Rostand. Trois « Bertrand » sont construits sur les parcelles d'angles du rond point de l'Aurore, et deux « Bernard » aux angles de la rue Rostand et de la rue de la Prospérité. Les pavillons jumeaux s'alignent le long des rues secondaires, mais aussi à l'ouest de l'avenue Loucheur.

Jean-François Briand identifie la faible densité des logements comme principale faiblesse de la composition urbaine (p. 65). Elle s'élève à 28 logements par hectare, mais 73 % d'entre eux étant

collectifs, des vides sont créés dans l'espace urbain. Des dispositifs (jeu des traitement de sol, clôtures, végétation, jardins privatifs, garages, remises…) sont initialement prévus afin de palier les carences de volumes bâtis et d'assurer une continuité spatiale, mais ceux-ci ne sont pas partout mis en œuvres. Aussi, le statut des espaces collectifs dans la composition est ambigu. D'autant plus que l'avenue Loucheur est surdimensionnée (chaussée de 9 mètres et deux trottoirs de 8.50 mètres).
En revanche, les rues de 12 mètres présentent un bon rapport d'échelle et une bonne cohérence, le tissu ayant été achevé selon les plans initiaux. La Place de la Cité bénéficie elle aussi d'un rapport d'échelle satisfaisant.

Les collectifs « Aristide » place de la Cité sont deux bâtiments identiques au plan rectangulaires avec deux ailes en retour d'équerre qui se déploient à l'arrière. La distribution intérieure est dictée par une symétrie parfaite selon un axe qui divise le bâtiment dans sa largeur. Le rez-de-chaussée dispose de quatre commerces donnant sur la façade principale et deux logements avec deux chambres et une cuisine dans les ailes en retour. Tous les étages sont identiques. Chaque étage comporte 6 appartements composés d'une salle commune, de trois chambres, d'une loggia et d'un w.c. Quatre de ces appartement sont logés dans de corps principal et deux dans les ailes. Les cages d'escaliers sont situées aux niveaux des angles formés par les ailes en retour. Un palier distribue un ou deux logements au maximum. La surface moyenne des chambres est de 12.5 m² et celle de la salle commune est de 15.80 m². La terrasse mesure 3.9 m², les WC, 0.95 m². La surface habitable est donc de 54.10 m² (surface HO : 60.20 m²).
Le plan interne des cellules peut sembler paradoxal et régressif par rapport au plan d'ensemble de la cité-jardin dont les différentes versions évoluent plutôt vers une rationalisation logique (Ibid, p. 86). Les systèmes d'entrées sont inexistants dans les logements et toutes les pièces sont commandées par la salle commune. Aucune hiérarchie n'existe entre les pièces. Cette disposition rappelle davantage un schéma rural traditionnel qu'un logement moderne de l'entre-deux-guerres. Les salles communes, loggias et w.c sont rejetés en façade, ce qui peut paraître surprenant, cette disposition étant inversée par rapport au schéma traditionnel du rapport façade avant / façade arrière. D'autant plus que les autres collectifs de la cité-jardin répondent pour la plupart à un schéma plus courant. Par ailleurs, les normes de conforts sont très inférieures à la moyenne de l'époque (pas de chauffage central, une seule des chambres avec une cheminée, pas de salle de bain ni de cabinet de toilette…). Il semble que Le Gouellec n'a pas cherché à reproduire un cadre de vie bourgeois, mais plutôt à adapter une typologie d'habitat rural au logement collectif.
En revanche, ces deux collectifs, d'abord imaginés dans le même style néo-normand que les autres constructions de la cité, témoignent d'une certaine modernité stylistique. Elle est conférée notamment par leurs toitures terrasses, leur enduit blanc uniforme, la réduction des ornements et l'animation de la façade créée par le jeu des pleins et de vides des loggias. Les loggias constituent du

reste un élément complètement nouveau dans le paysage briochin. Cette confrontation entre espace public et parties plus privatives exprime une pratique de vie communautaire.

Par ailleurs, ce vocabulaire architectural est bien différent de celui utilisé habituellement par l'architecte qui fait la plupart du temps à un répertoire appel plus traditionnel. Il semble par ailleurs renoncer à contre-cœur à l'ornementation qu'il pratique d'habitude, et résiste en dessinant des tuyaux d'orgue en la façade, de fins pilastres cannelés, des rebords en tuile au sommet du bâtiment, et un rez-de-chaussée en granit. Les traditions académiques en vigueur sont prises en compte : la composition est basée sur la symétrie et le traitement du soubassement et du couronnement.

La maison commune, d'abord imaginée dans un style national-pittoresque (bâtiment en T à toits en pente et maçonnerie), sera finalement réalisée en tant que grand parallélépipède blanc, aux percements parcimonieux, qui évoque l'architecture des salles de cinéma de l'entre-deux-guerres.
Equipement principal et emblématique de la cité jardin, la salle est aussi conçue comme un repère monumental dans l'armature urbaine de Saint-Brieuc. En attendant la construction du pont que n'arrivera qu'en 1962, l'obstacle majeur que constitue la profonde vallée du Gouédic rend difficile l'accès à la cité-jardin et il est d'autant plus important d'affirmer, par la position et l'architecture de la salle, une connexion toute symbolique avec le centre-ville. Ceci explique l'importance donnée à la façade principale et à sa mise en scène par une disposition classique qui tranche avec le caractère régionaliste du reste de la cité : façades symétriques, enduit de blanc uniforme, marquage du couronnement par une frise correspondant aux trous d'aération, rythme vertical des minces poteaux de béton (métaphore d'une colonnade). Le premier niveau est ajouré d'un bandeau de fenêtres qui courent sur tout le pourtour de l'édifice.
Dans une vue lointaine au départ de la grande perspective que dessine la rue Balzac et jusqu'au pont qui enjambe aujourd'hui la voie rapide, les distances sont difficiles à apprécier. Le rythme des piliers saillant sur la maçonnerie et l'entablement, l'absence de baie visible en raison du profil de la voie, donnent à la façade un caractère monumental qui en accentue l'échelle et augmente les distances perçues. Arrivée place de La Cité, la perception perspective rétablit l'échelle presque familière de la composition.
La maison commune comprend deux niveaux de locaux associatifs et au niveau supérieur la grande salle. Le niveau bas est un soubassement accessible de plain-pied à l'arrière depuis le square en contrebas du parvis. Du square, il est possible d'accéder au bureau de police ainsi qu'au préau de la garderie. L'entrée principale, légèrement surélevée, donne accès à un hall modeste sur lequel débouche l'escalier d'accès à la salle ainsi qu'un couloir distribuant les petites salles et les [actuels] vestiaires. Au rez-de-chaussée se répartissent le vestibule, la conciergerie, le hall, l'infirmerie, la bibliothèque, les locaux de l'office HBM, la garderie d'enfant et des sanitaires. L'entrée dans la

grande salle se fait par la partie basse des gradins et permet également l'accès au volume surélevé de l'avant-scène et de la cage de scène. Le décor de la salle est sobre, à l'image des façades.

Les particularités stylistiques des bâtiments de la place de la Cité répond probablement à la volonté de marquer fortement cet endroit considéré comme le cœur de la Ville-Ginglin et de mettre en valeur cet espace communautaire afin de symboliser le contenu social de la cité jardin. Ces caractéristiques architecturales répondent aussi peut-être à un souhait de modernité exprimé par l'Office et de la municipalité.

Le lavoir bains-douches (aujourd'hui détruit) apparaît dès les premiers projets mis en forme par Legarçon, mais il n'est défini en tant qu'élément indépendant seulement à partir du troisième projet. Il s'agit d'un programme type des cités-jardin. Il a été construit dans un style anglo-normand, à l'opposé des bâtiments de la place de la Cité. L'entrée des bains-douches se fait sur la donnant sur la place, alors qu'on accède aux lavoirs par la façade arrière. L'emplacement et le style architectural de cet édifice le place hiérarchiquement après la maison commune, l'hygiène morale passant à cet époque avant l'hygiène physique.

Le reste des constructions, collectifs, maisons pour familles nombreuses et pavillons sont tous construits dans un style néo-normand caractérisé par les façades à faux pans de bois peints, les rez-de-chaussée maçonnés et les toitures à pans couverts de tuiles.
Les bâtiments collectifs et les maisons pour familles nombreuses répondent eux aussi à un rigoureux principe de symétrie. Leur niveaux varient selon les typologie : R+1 (maisons pour familles nombreuses et « Marguerite »), R+2 (types VII), et R+3 (types V et VI, « Madeleine » et « Mireille »)
Les retours des ailes latérales des collectifs situés au carrefour Loucheur-Espérance-Avenir (types V et VI) leur permettent de donner à cette barre de logements l'ampleur d'un îlot et de tenir l'espace de la place.
Les pavillons comprennent un ou deux niveaux. Des variations de types (2, 3 ou 4 chambres) ou dans le traitement des façades et des toitures permettent d'éviter un effet de monotone répétition.

L'architecture des bâtiments de la cité HBM de Saint-Brieuc, hormis ceux de la place de la Cité, rappelle les cités-jardin construites 10 ans auparavant (à Dugny ou Arcueil par exemple). Le vocabulaire architectural des cités-jardin des années 1930 est souvent influencé par le mouvement moderne (la butte rouge à Chattenay, Le Plessis Robinson à Champigny…). A Saint-Brieuc, le décalage ne s'observe d'ailleurs pas que dans le style architectural, mais aussi les normes d'habitation. En ce qui concerne l'inversion des façades des logements collectifs, on ne trouve nulle part ce type de plan dans aucun collectif HBM contemporain. On peut s'interroger sur le standard de confort très bas rencontré dans la cité briochine en comparaison avec des réalisations contemporaines.

État sanitaire visuel :

La cité-jardin de la Ville-Ginglin, ainsi que les intentions initiales de ses maîtres d'œuvres, ont été fortement dégradées depuis sa conception.

Lors des aménagements d'après la guerre (rajout dans les îlots aux nord-est partiellement non aménagés de barres de logements de 5 niveaux à toits à pentes) l'absence du traitement des terrains communs ont accentué l'ambiguïté de la nature des îlots.

Par la suite, les interventions menées dans les années 1970-1980 *« ont transformé cet endroit en un désordre urbain sans la moindre qualité […] les bâtiments [traités] par plots, ceux-ci n'expriment aucune appartenance au public ou au privé, il n'y a plus de façade avant et arrière mais un traitement neutre et uniforme. Pire encore, ils sont édifiés en recul par rapport à l'alignement alors que l'espace des rues est originellement distendu, comme si le piéton devait prendre du recul pour admirer une architecture muette et sans signification. Tout ce que ses créateurs avaient mis en œuvre pour créer à partir du vide un espace et le charger d'un contenu sémantique en offrant à la ville traditionnelle une alternative liée à un contexte nouveau ; ses continuateurs l'ont détruit sans essayer de comprendre l'esprit de leurs prédécesseurs. Le savoir urbain est perdu, et l'espace initial est devenu celui de la dépossession. »* (Ibid, p. 56)

Aujourd'hui, un bon nombre des bâtiments qui composaient la cité jardin ont été détruits, notamment au nord-est de l'ensemble. Les type V et VI au carrefour Loucheur-Espérance-Avenir ont été détruits et remplacés dans les années 1980 par d'autres collectifs R+3 et R+4 à toits à pentes ardoisés. Le long de l'avenue, entre les rues de la Prospérité et de l'Avenir, a été construite une résidence du CROUS (datant probablement des années 1990-2000).

Le long de l'avenue Loucheur, jusqu'à la place du marché, on retrouve les mêmes collectifs R+4 qu'au carrefour Loucheur-Espérance auxquels ont été ajoutés des petits collectifs (R+3) en plot jumelés construits dans les années 2000-2010. Leur architecture semble vouloir évoquer les pavillons de la cité jardin.

Le lavoir-bains-douches est aujourd'hui détruit. Une résidence EHPAD (Le Prévallon) le remplace sur l'ancienne place du marché transformée en parking. Les deux collectifs « Madeleine » construits de part et d'autre du lavoir-bains-douches, le long de la rue la Fayette (actuelle rue Mathurin Méheut), ont aussi été détruits.

En revanche, les constructions situées au sud-ouest ont été préservées. Certaines d'entre-elle présentent quelques inévitables transformations, notamment des extensions.

Les deux collectifs « Aristide » de la place de la cité ont quant à eux été considérablement dénaturés. Les tuyaux d'orgue qui ornaient la façade ont disparu et laissé la place aux très visibles échappements des conduites d'aération. La fermeture des loggias casse le jeu des pleins et des vides.

Les deux bâtiments ont été peint dans des couleurs (saumon, rouge, gris…) qui trahissent l'esprit du bâtiment. La disparité des commerces aux rez-de-chaussée contribue à créer une impression de désordre.

La maison commune montre quelques signes de dégradation (acrotère qui s'effrite…), mais les interventions menées sur le bâtiment sont plus neutres. Les couleurs utilisées sont pales (dans les tons roses) et l'architecture en elle-même n'a pas connu de modification majeure.

Bien qu'il n'ait fait l'objet que de très peu de travaux de gros entretien et de rénovation des décors, le bâtiment [de la maison commune] est dans un état correct [malgré l'acrotère qui s'effrite. Bien que les façades aient été repeintes, les couleurs utilisées sont plus discrètes que celles des « Aristide » (tons rose pâle)]. Le réaménagement du parvis dans le cadre de l'opération ANRU menée récemment sur un périmètre élargi a redonné à la façade principale un nouveau lustre. Seule l'intégration très prosaïque de l'escalier de secours sur la façade arrière dépareille l'ensemble et va de pair avec le manque d'entretien du square adjacent, autrefois lieu de repos des habitants, aujourd'hui transformé par la pratique en parking.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Conclusions :

La HBM de la Ville-Ginglin est une réalisation à signaler, notamment parce qu'il en existe peu de ce type en Bretagne. Elle présente un programme de cité-jardin complet, proposant à la fois logements, commerces et équipement nécessaires à une vie en autonomie.

Son intérêt réside aussi dans ses particularités. Elle semble en effet en décalage avec les cités-jardin contemporaines, notamment de part le style architectural adopté par Adolphe Le Gouellec, mais aussi en terme de normes de confort, très basses pour l'époque. Ce décalage trahit peut-être le retard pris par la Bretagne en matière de développement socio-économique jusqu'à l'après Seconde Guerre mondiale.

La réflexion atour de la diversité typologique et morphologique de l'ensemble par ses concepteurs en font néanmoins un objet architectural et urbanistique intéressant, dont l'esprit a malheureusement été dénaturé au fur et à mesure des destructions et aménagements successifs. Bien que les pavillons aient été préservés, il ne reste plus rien de la partie nord-est de l'ensemble où étaient implantés les bâtiments collectifs. Ils ont été remplacés par des constructions hétéroclites qui brisent l'unité de l'ensemble. De plus, l'apparente négligence dans l'entretien des bâtiments de la place de la Cité rend l'endroit peu attrayant.

Cependant, l'attribution du Label Patrimoine du XXe siècle pourrait contribuer à guider les interventions futures, et peut-être même à se rapprocher de l'état originel du quartier, notamment en ce qui concerne les bâtiments de la place de la Cité.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site les 24 octobre et 10 décembre 2016 par Benoit Carrié

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- CHASLIN François, LE BIHAN René, LE COUEDIC Daniel, LE PESQ Henri, Institut français d'architecture, Association Anaout Tisaverezh Breizh, Institut de géoarchitecture, Musée De Brest, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. *Modernité et régionalisme : Bretagne 1918-1945* [Exposition. Brest. Musée des Beaux-Arts. 20 février-7 avril 1986 / Paris. IFA. 1986]. Liège : Mardaga, 1986. p. 155-156
- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures* en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 140

Travaux d'étudiants :

- BRIAND Jean-François, *La cité jardin de Saint-Brieuc [mémoire]*, Bernard Huet directeur d'étude, années 1980.

Archives :

- *Archives municipales de Saint-Brieuc :*

- Cote 9 Fi : photographies anciennes noir et blanc.
- Cotes 1 Fi 6399, 6400, 6401, 6402 : photographies couleur
- Cotes 11Fi 185, 186, 187 : photographies couleurs

Sites internet :

- http://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/saint-brieuc/la-ville-ginglin-la-cite-jardin-a-80-ans-22-03-2014-10089149.php, article Le Télégramme du 22 mars 2014, « La Ville-Ginglin. La cité jardin a 80 ans » [consulté le 23/02/2017]
- http://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/saint-brieuc/la-cite-jardin-de-la-ville-ginglin-01-12-2014-10445166.php, article Le Télégramme du 1er décembre 2014, « La cité jardin de la Ville-Ginglin », [consulté le 23/02/2017]
- http://www.plessis-robinson.com/decouvrir-la-ville/visitez-le-plessis-robinson/parcours-du-patrimoine/des-guinguettes-aux-cites-jardins/la-premiere-cite-jardin-la-cite-basse.html, site de la ville de Plessis-Robinson, « La première cité-jardin, la cité basse », [consulté le 23/02/2017]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Cité HBM de la ville Ginglin - Saint Brieuc

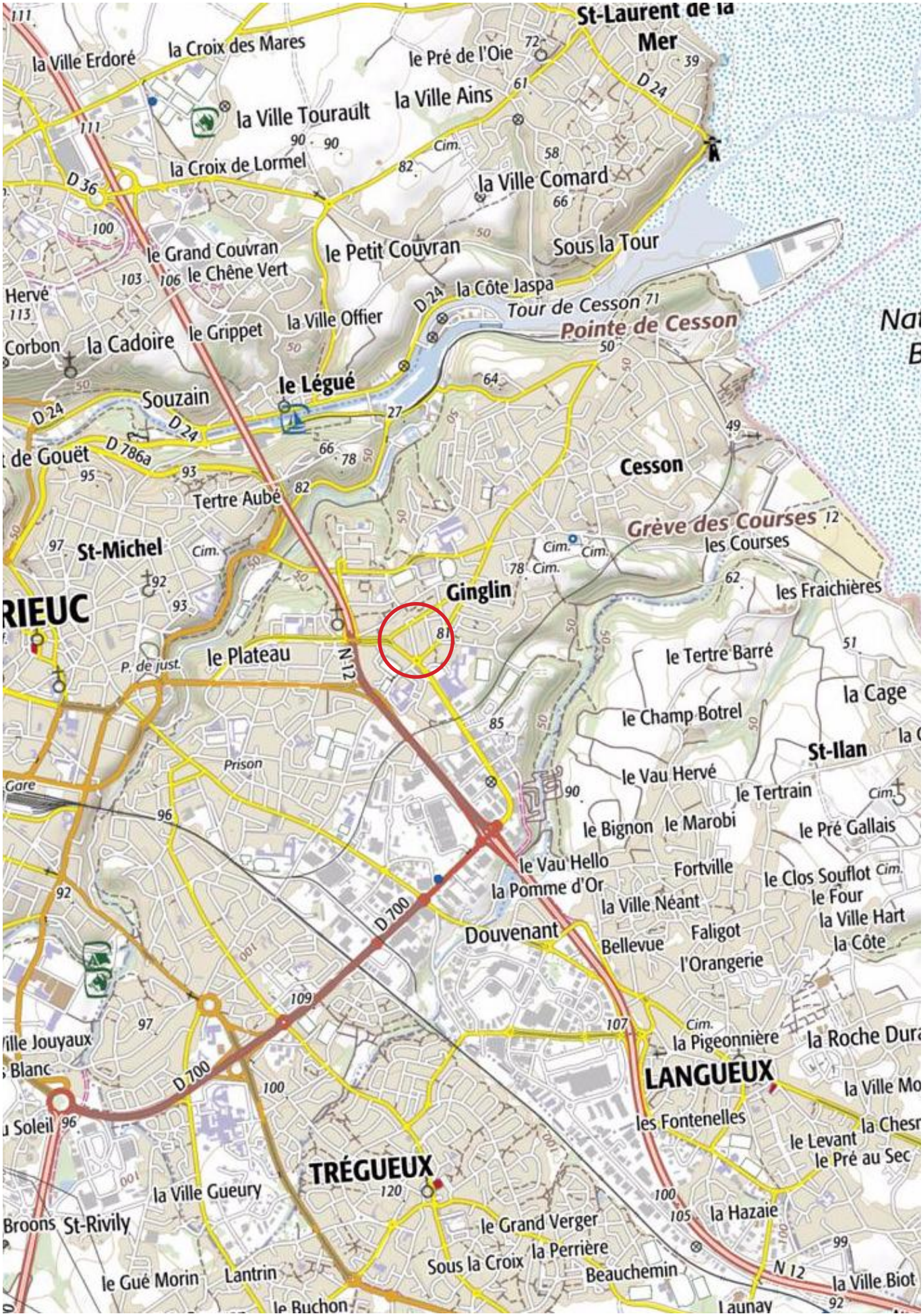

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
COTES D ARMOR

Commune :
SAINT-BRIEUC

Section : CD
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 22/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Saint-Brieuc
4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022
22022 St Brieuc Cedex 1
tél. 02.96.01.42.42 -fax
cdif.saint-brieuc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

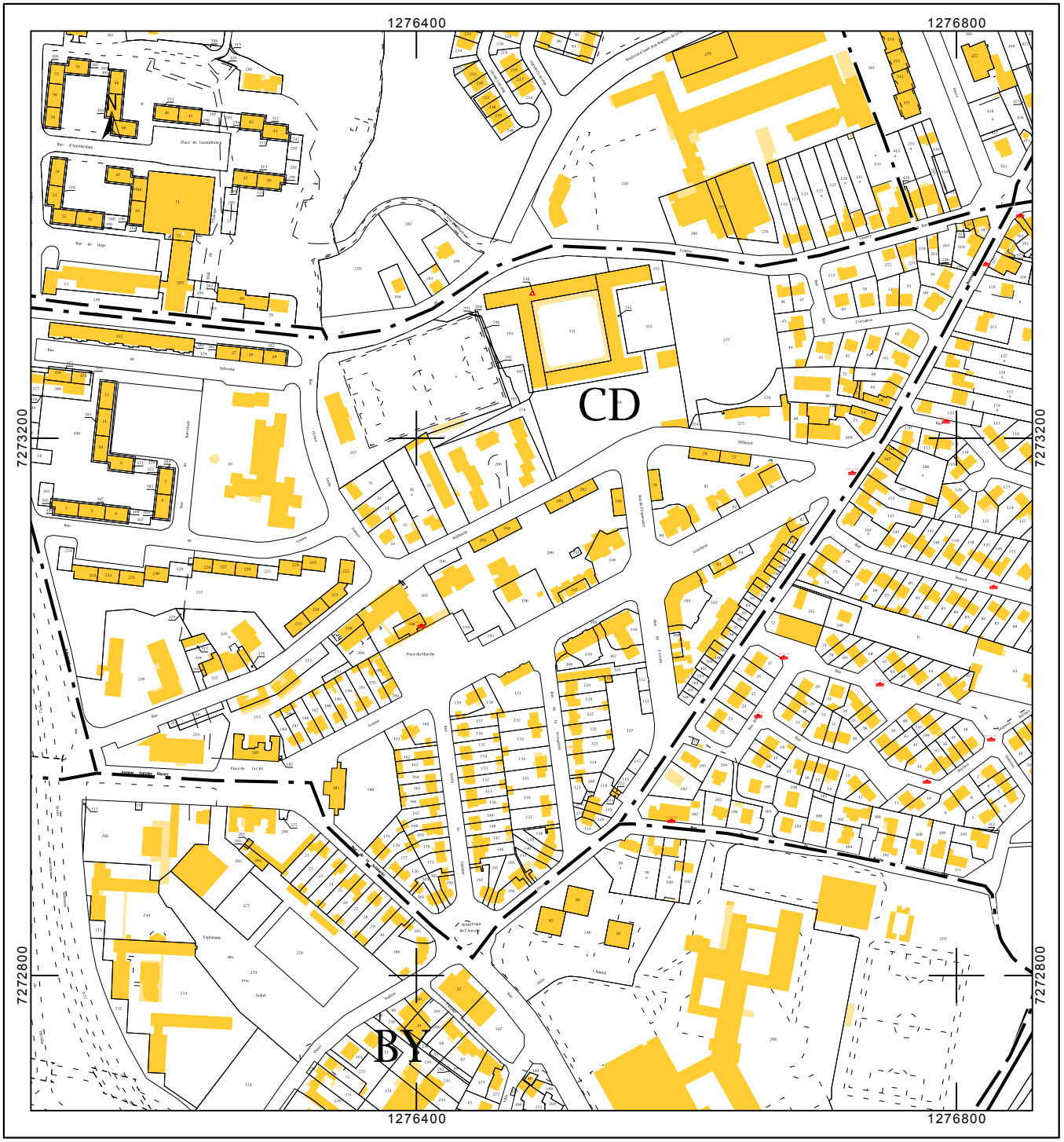

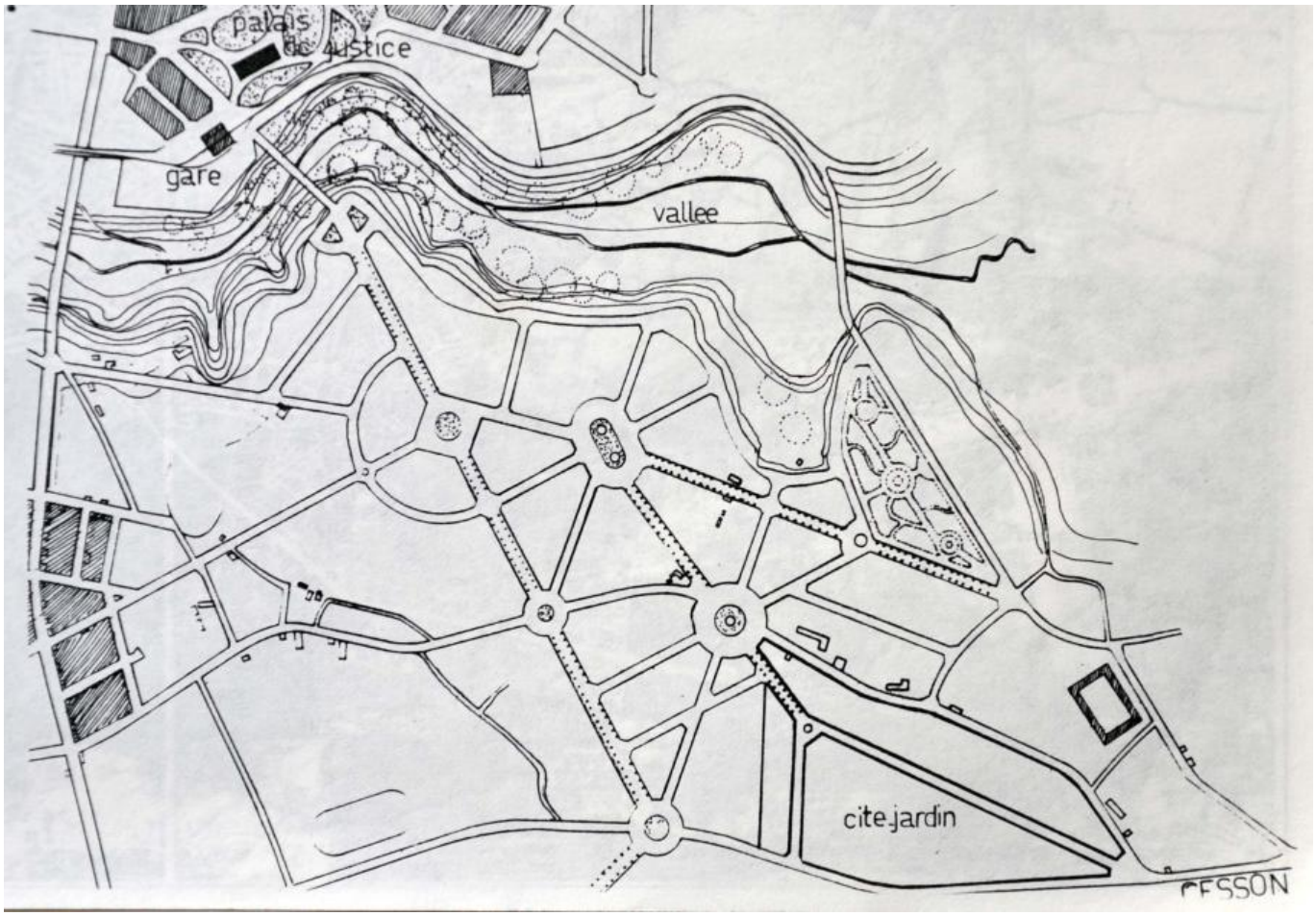

Plan d'insertion générale dans la ville
Source : JF Briand, mémoire

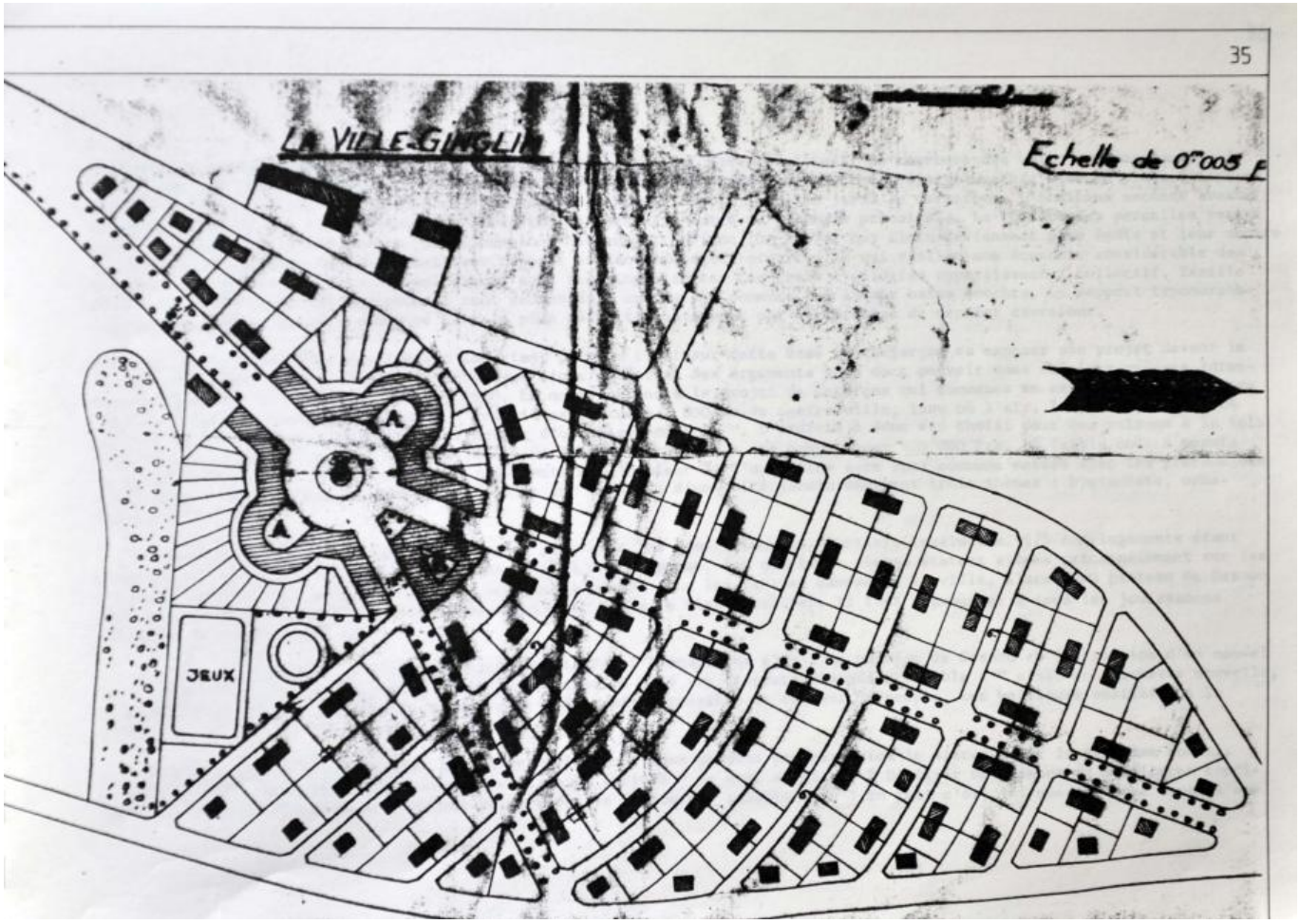

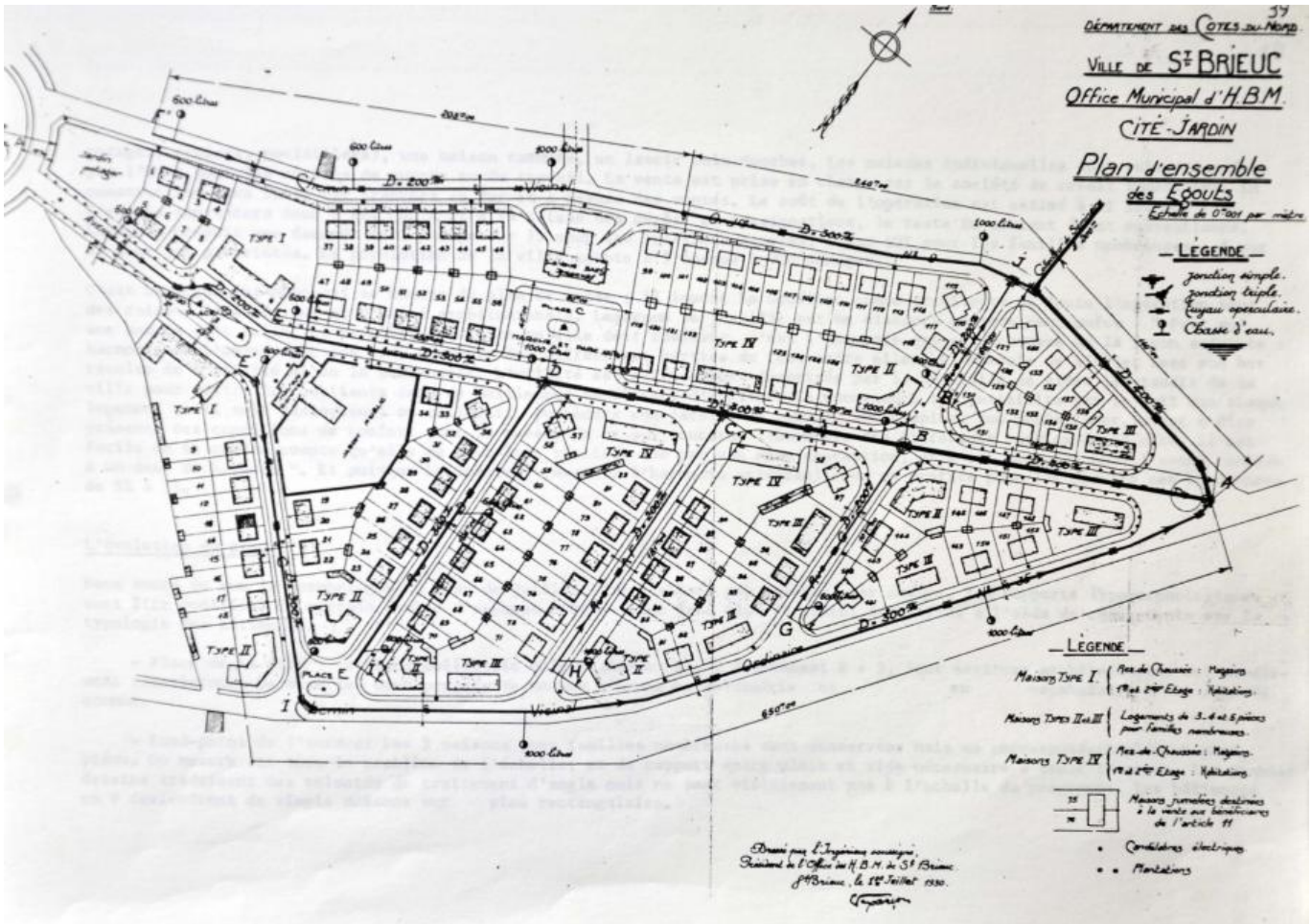

(Haut) première version d'aménagement, (bas) version présentée au conseil municipale du 1er Juillet 1930
Source : JF Briand, mémoire

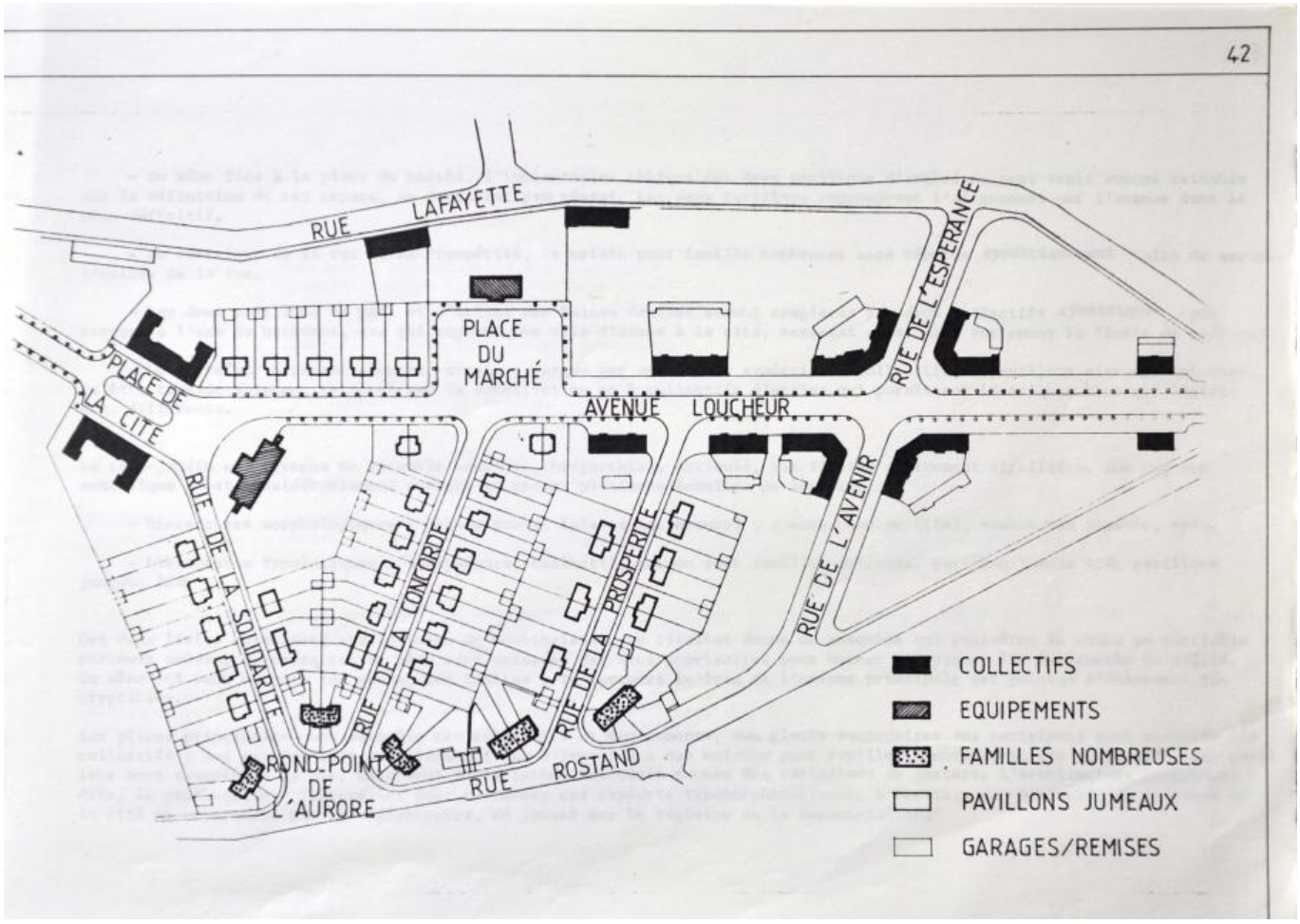

(Haut) version définitive, (bas) ajouts de 1947
Source : JF Briand, mémoire

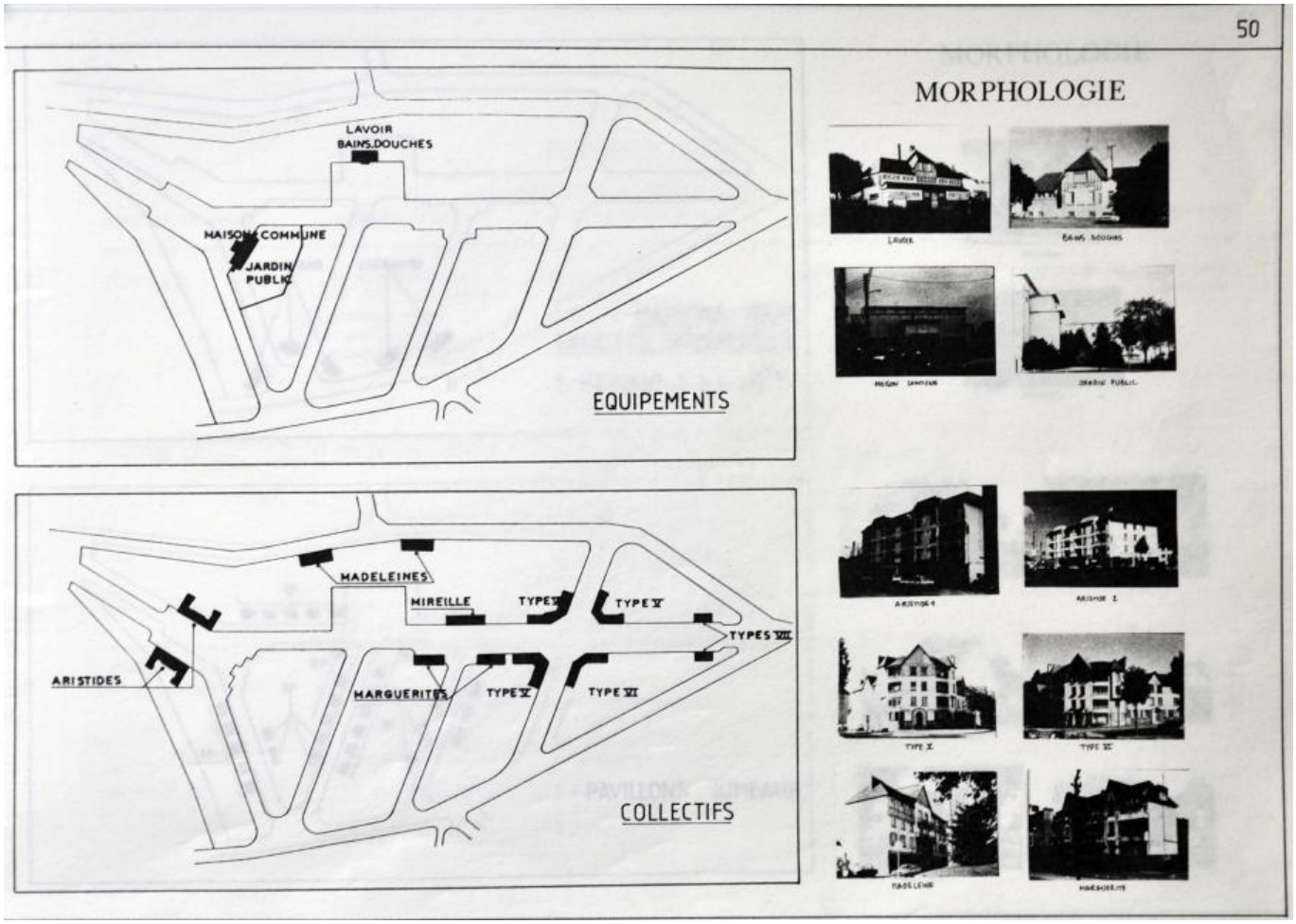

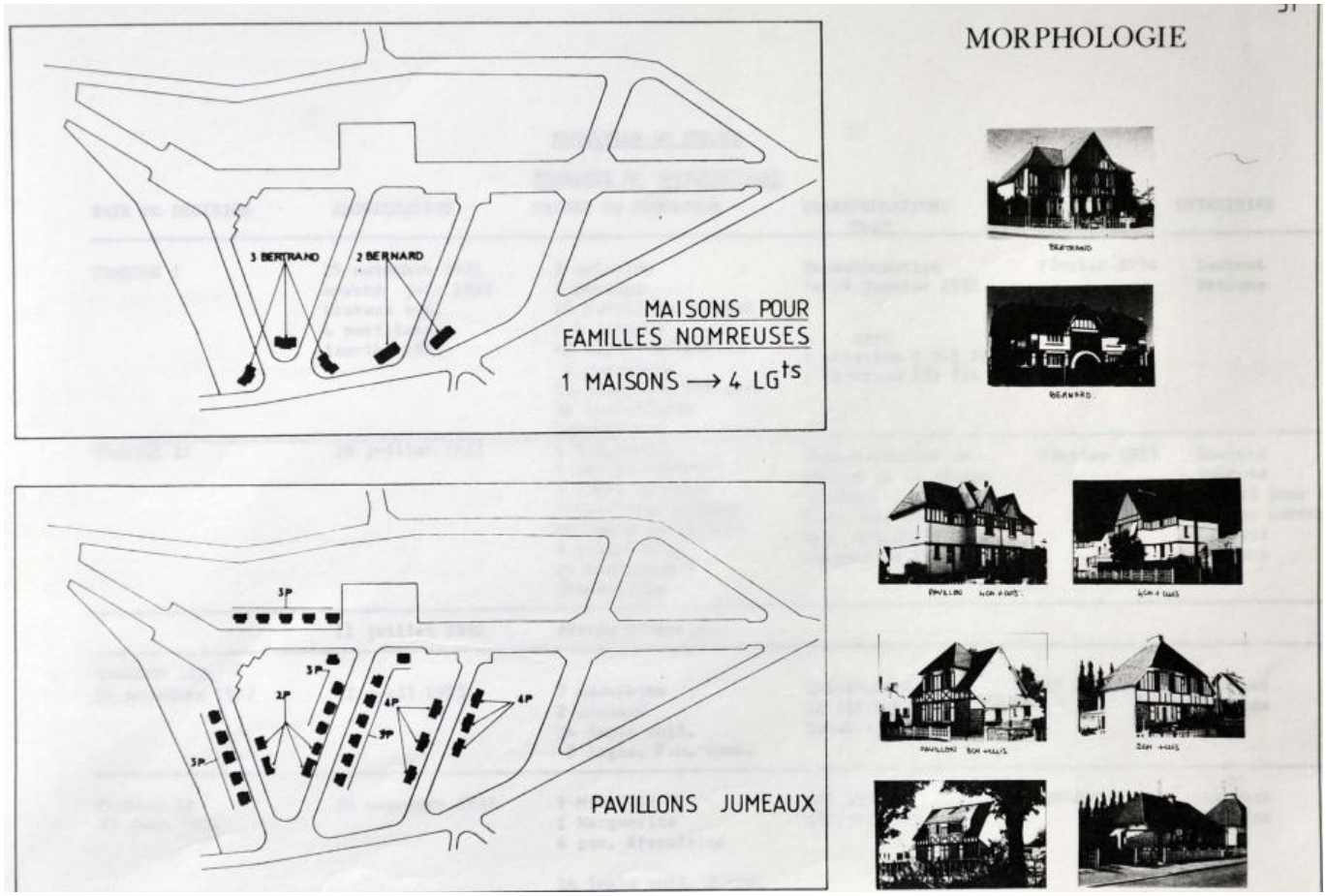

(Haut et bas) morphologies des habitats et des équipements
Source : JF Briand, mémoire

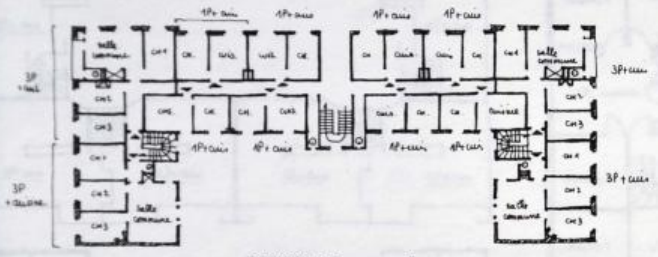

INITIAL I

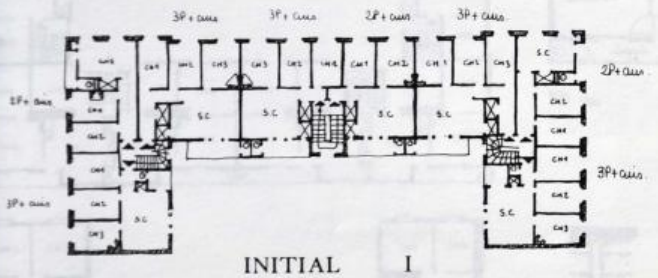

INITIAL I

INITIAL II

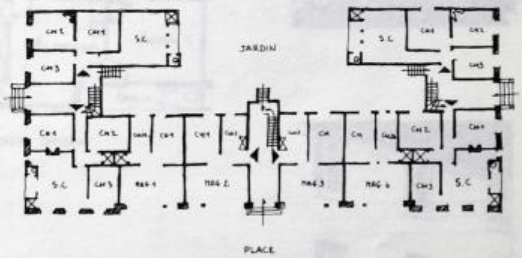

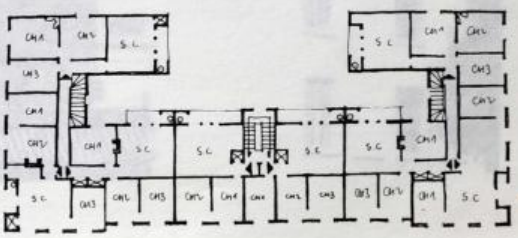

(Haut) plans et façades des logements collectifs initiaux type Aristide, (bas) façade des logements Aristide
Source : JF Briand, mémoire

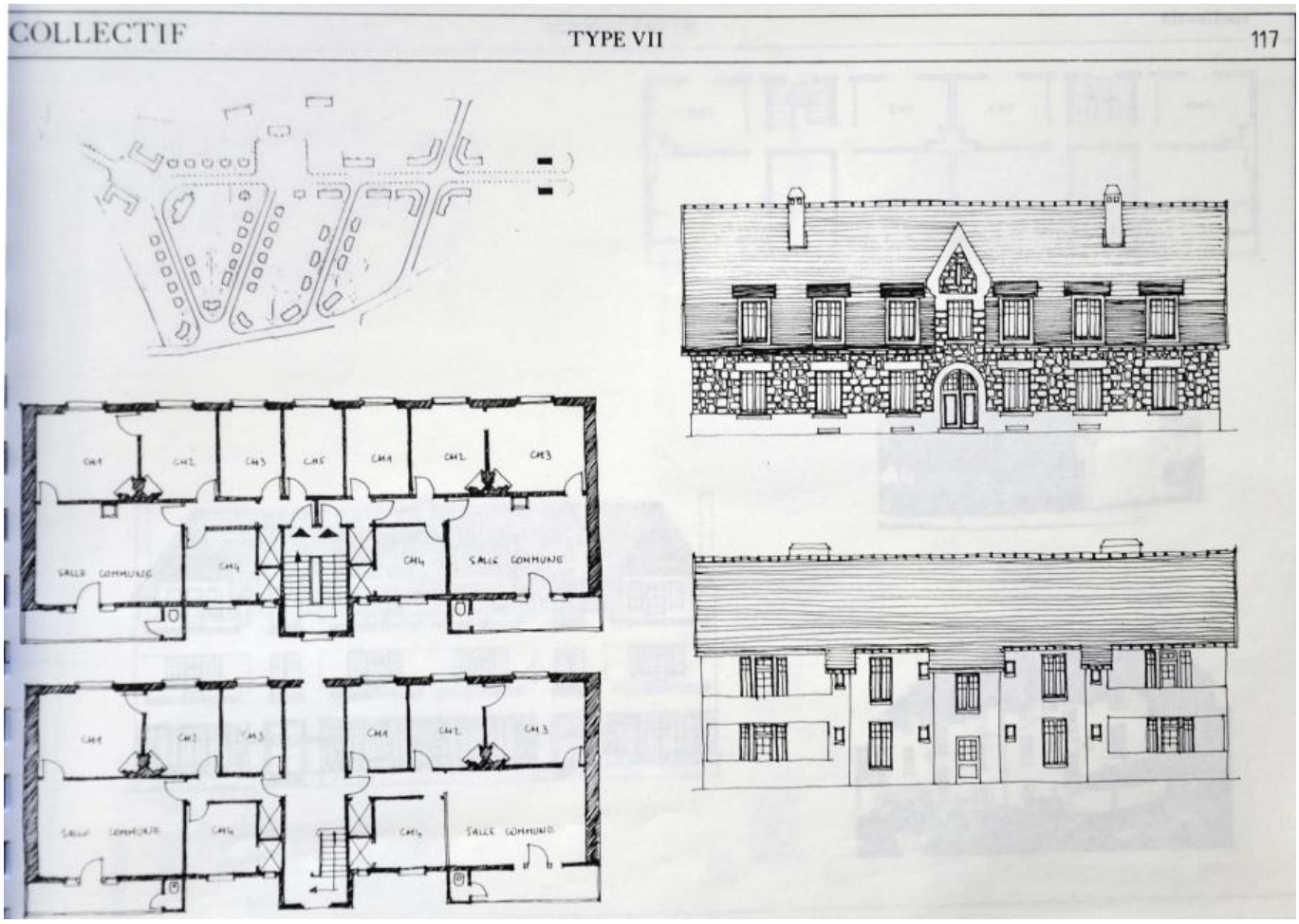

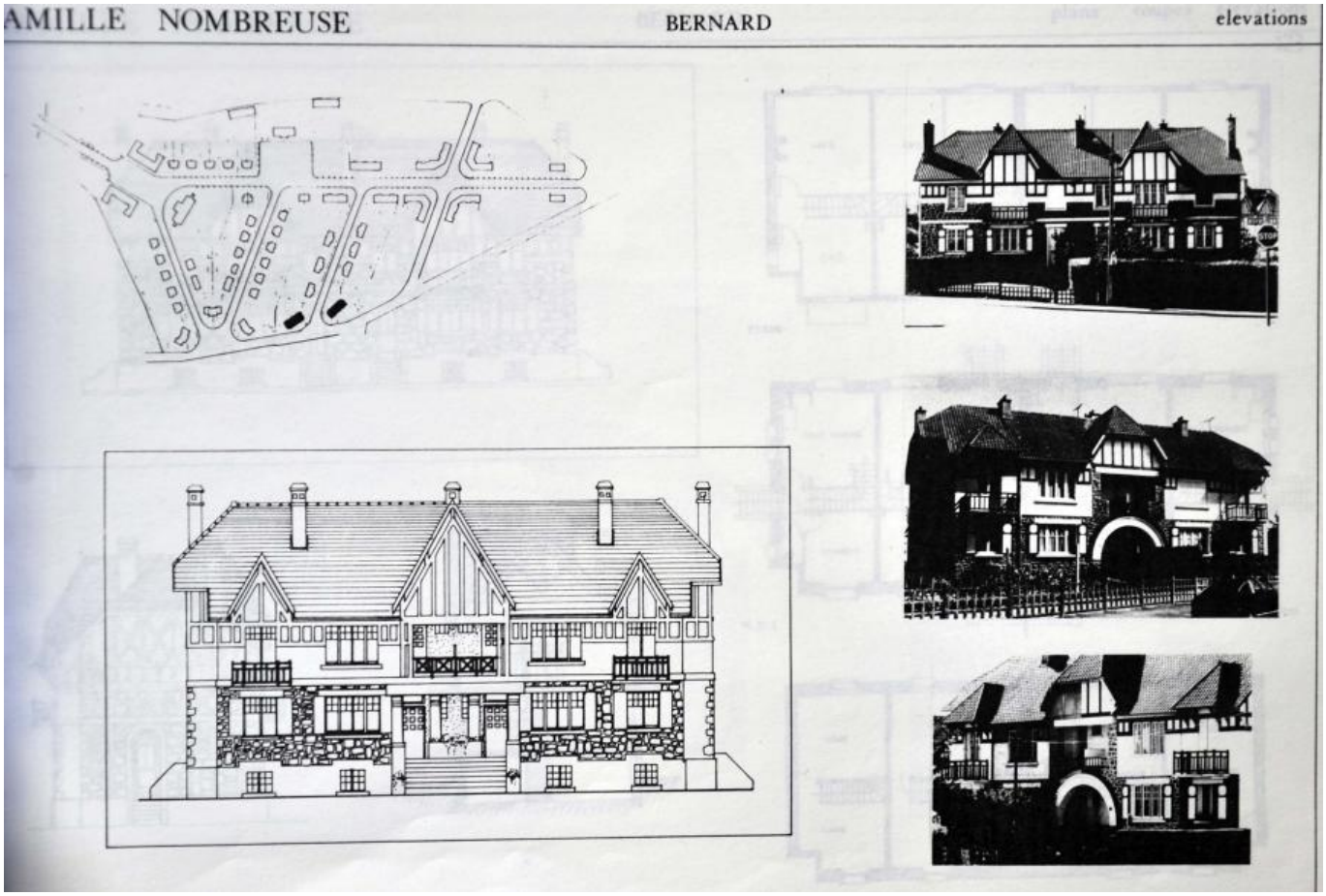

(Haut) plans et façades des logements collectifs initiaux type VII (bas) façade des logements Bernard
Source : JF Briand, mémoire

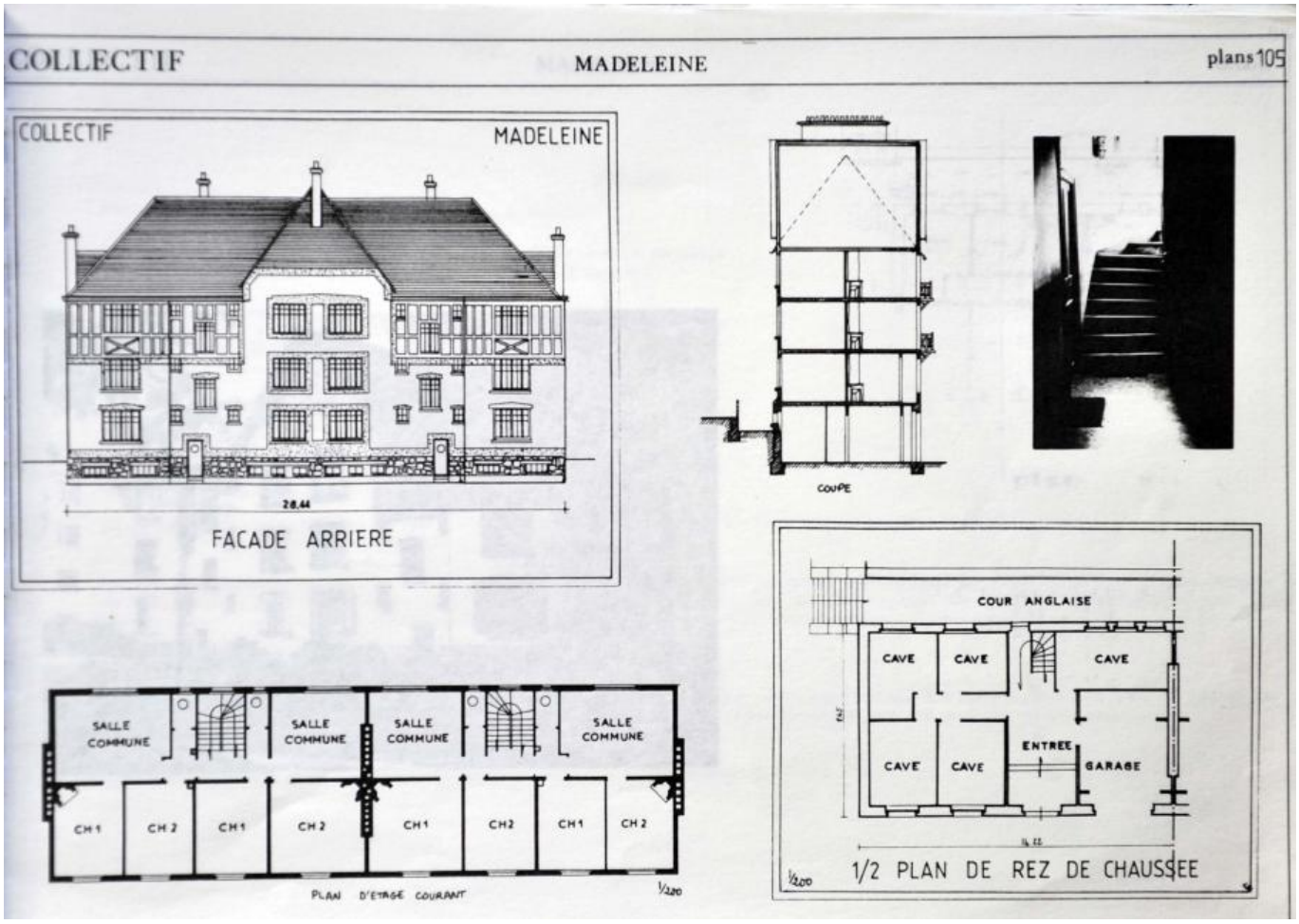

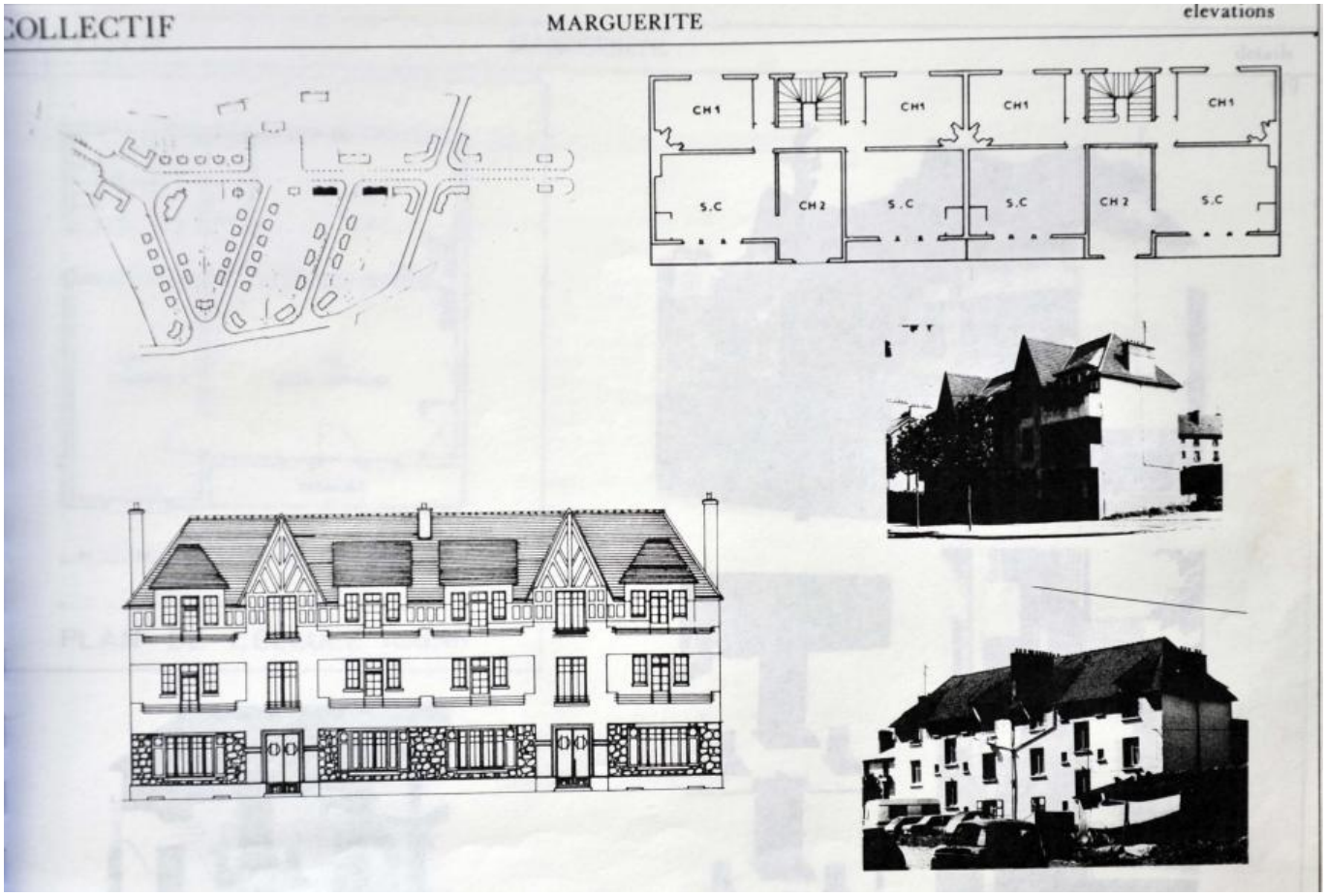

(Haut) plans et façades des logements collectifs initiaux type Madeleine (bas) fplans et façades des logements collectifs de type Marguerite
Source : JF Briand, mémoire

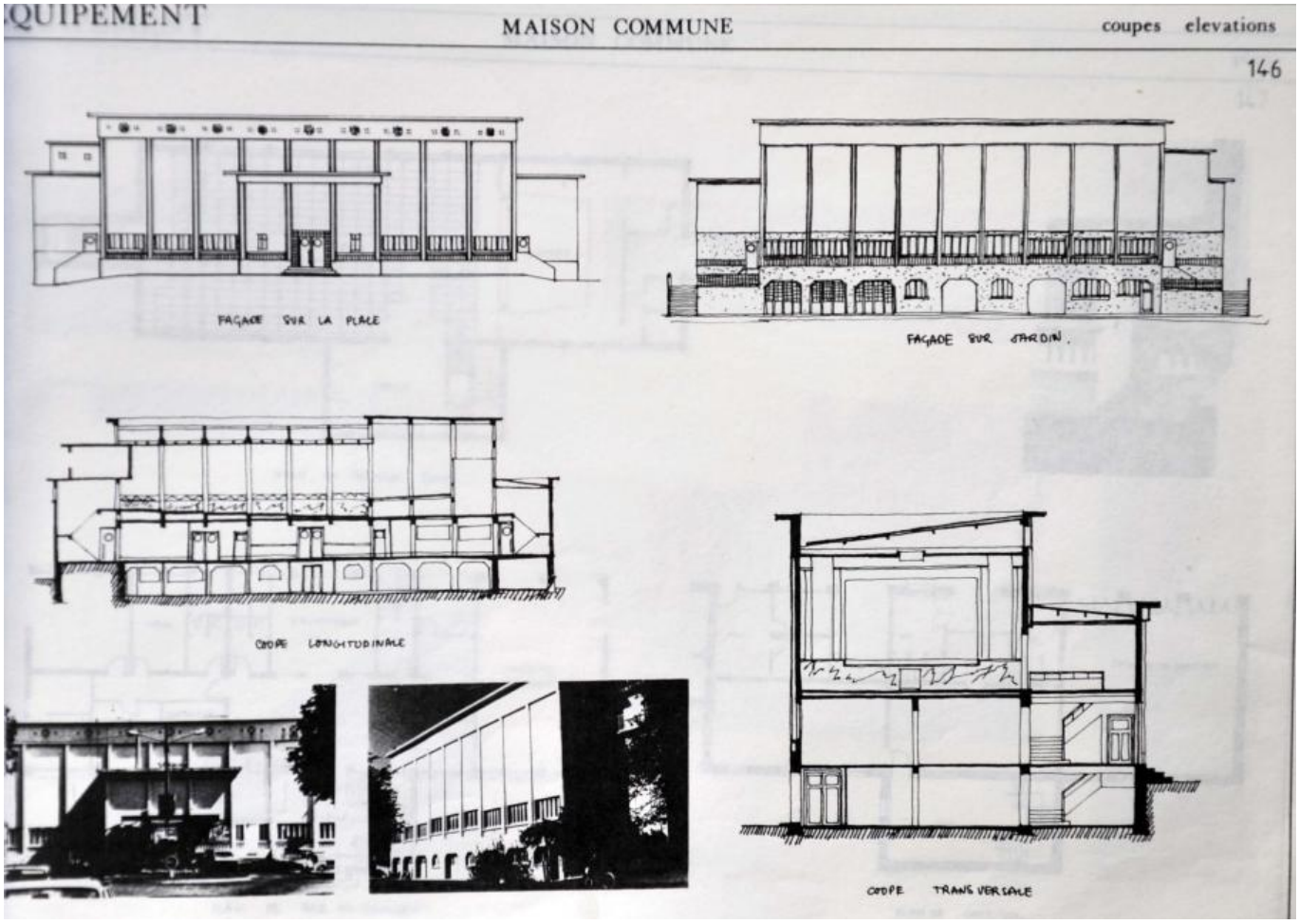

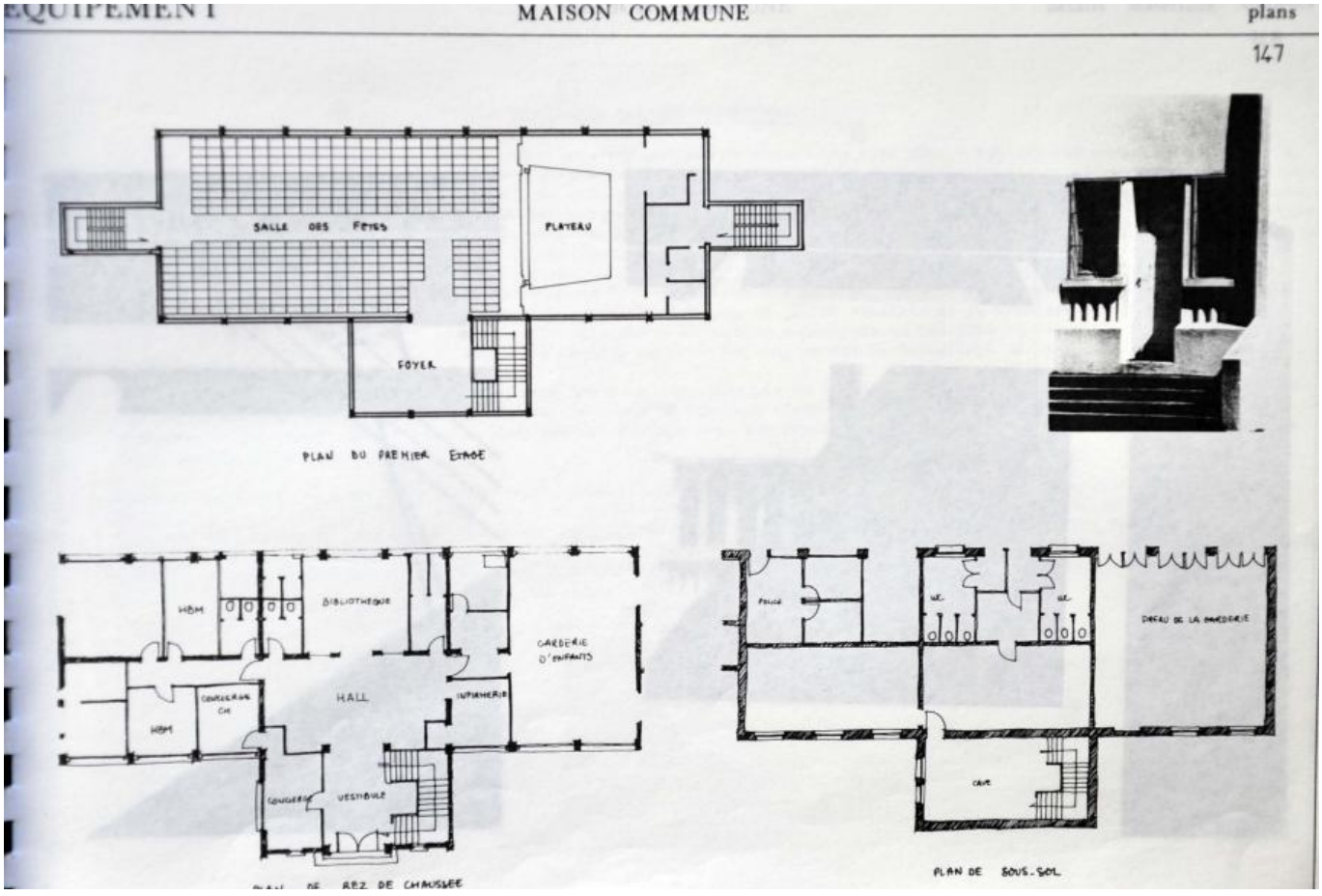

(Haut) façades de la maison commune, (bas) plans de la maison commune
Source : JF Briand, mémoire

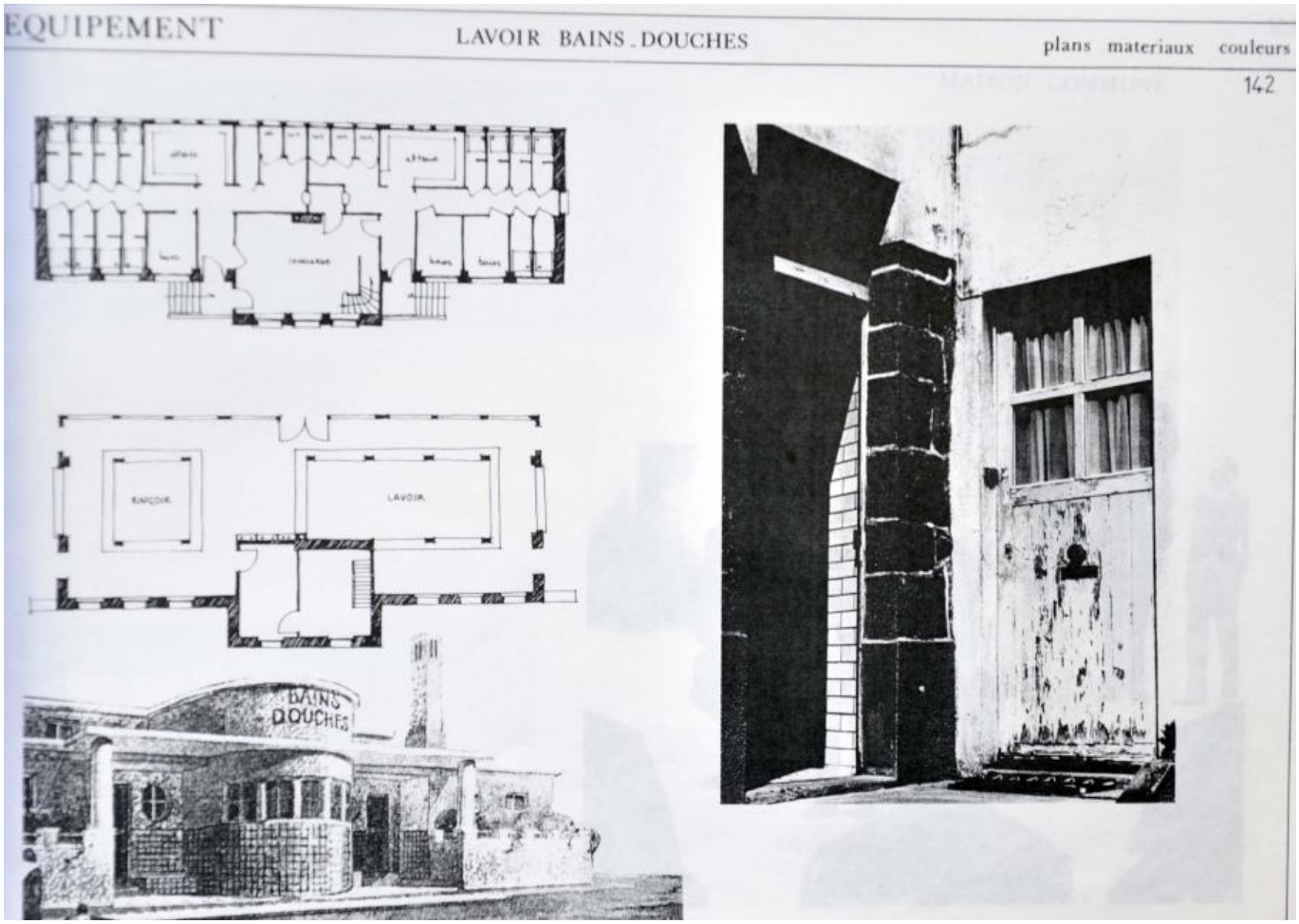

Plan et détails de façade des bains-douches
Source : JF Briand, mémoire

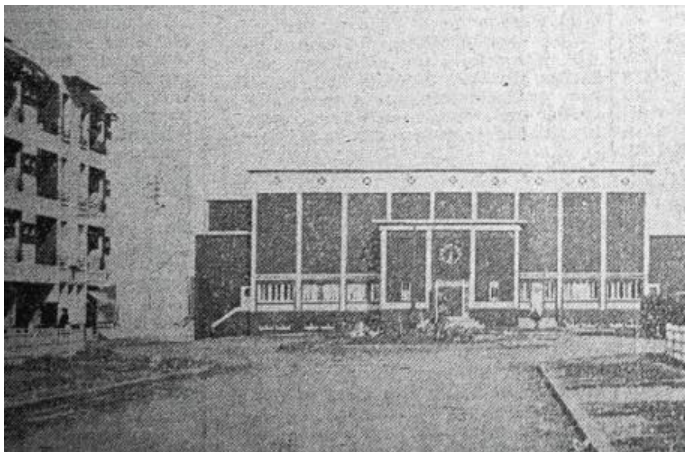

De haut en bas : (gauche) vue d'une habitation dans les années 1935, (droite) vue d'un pavillon actuel, (gauche) vue de la maison commune dans les années 1935, (droite) vue de la façade principale actuelle de la maison commune, (gauche) vue de la maison commune dans son contexte urbain actuel, (droite) vue de la façade postérieure de la maison commune, (gauche) vue de la cité actuelle, (droite) vue des espaces verts

Sources : photos personnelles Benoît Carrié, archives municipales de Saint Brieuc

De haut en bas : vues des différentes typologies actuelles de logements
Source : photos personnelles Benoît Carrié

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Morbihan (56)

Lorient (56100)

Immeuble « Plein-Ciel »

Appellation (APPL) : Immeuble Plein Ciel ; Résidence Plein Ciel

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- Architecture domestique
- Immeuble d'habitation

Localisation :

- Géolocalisation : N47°44'51.15" W3°21'29.92"
- Adresse (ADRS) : 2-4 rue Bodelio 56100 Lorient
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 000 BM 01, 117

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)

- 22 septembre 1961 : le maire de Lorient, Louis Glotin, adresse un courrier à M. Maurice Le Hé, gérant de la SCI (Société Civile Immobilière) Plein-Ciel, faisant savoir qu'il ne voit aucune objection à la construction de d'un immeuble de 14 rue Bodelio à l'emplacement de la propriété de M. Cathrine.
- 21 novembre 1961 : Attestation de la Ville de Lorient signée par le maire émettant un avis très favorable à la dérogation de hauteur concernant le projet de construction d'un immeuble Place Bissons, à l'emplacement de l'immeuble de M. Cathrine.
- 5 février 1962 : demande d'accord préalable par M. Le Hé pour des travaux à entreprendre sur des terrains au 2-4-6 rue Bodelio.
- 7 février 1962 : arrêté préfectoral relatif à la dérogation de hauteur de l'immeuble Plein Ciel (limitant sa hauteur à 50 m) permettant la construction de l'immeuble.
- 2 avril 1962 : demande d'accord préalable au permis de construire 43 824.
- 16 juin 1962 : l'association syndicale du remembrement émet un avis favorable pour l'attribution des terrains à la SCI Plein.
- 9 janvier 1963 : arrêté municipal donnant son accord préalable à la SCI Plein-Ciel sur « *la localisation, la nature, l'importance, le volume, l'implantation, l'aspect général de la construction projetée et son harmonie avec les lieux environnants pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présenté sous réserve : - que soit obtenue l'autorisation préfectorale de démolir les bâtiment existants. – que soit respecté l'arrêté d'alignement qui aura été délivré par le service compétent.* »

- 28 janvier 1963 : dépôt de la demande de permis de construire concernant la *« construction d'un immeuble à usage d'habitation et commercial, et de garages, rue Bodélio, Lorient »*.
- 8 mai 1963 : arrêté accordant le permis de construire pour un immeuble de 14 étages.
- 8 août 1963 : René Delayre certifie que les travaux de construction de l'immeuble de sont pas encore commencés
- 8 mai 1963 : permis de construire accordé par la maire de Lorient.
- 23 janvier 1964 : dépôt d'un rectificatif du PC.
- 7 février 1964 : rectificatif au premier PC accordé par arrêté municipal.
- Du 11 août au 11 octobre 1965 : affichage du rectificatif n° 5 846 relatif au permis de construire 43 824 (permis de construire 43 824 affiché à la même date)
- 29 mai 1965 : procès verbal d'interpellation à l'encontre de M. Le Hé à la requête de M. Georges Martin, avocat honoraire propriétaire au 46 rue Jules Ferry : l'édifice projeté est trop haut et pose des problèmes d'ensoleillement.
- 26 avril 1966 : courrier de la direction départementale de la Construction du Morbihan informant le maire de Lorient, Yves Allainmat, que M. Martin a formé une requête auprès du tribunal Administratif en vue d'obtenir l'annulation des dérogations et du permis de construire accordé à la SCI Plein-Ciel.
- 4 novembre 1968 : Le tribunal administratif de Nantes rejette la demande d'annulation du permis de construire et de la dérogation au règlement d'urbanisme de la ville de Lorient.
- 23 décembre 1968 et 5 mai 1969 : requête de M. Martin enregistrée au secrétariat du Contentieux du Conseil d'État
- 27 janvier 1969 : certificat de conformité accordé par la direction départementale de la Construction du Morbihan.
- janvier 1969 : certificat de conformité par arrêté municipal.
- 9 décembre 1970 : décision rendu parle Conseil d'État sur l'affaire opposant m. Martin et la SCI Plein Ciel : le jugement du 4 novembre 1968 du tribunal administratif de Nantes est annulé ; *« les conclusions de la demande de sieur Martin devant le tribunal administratif de Nantes et dirigées contre l'arrêté du Préfet du Morbihan du 7 février 1962 et le surplus des conclusions de la requête susvisée présentée devant le Conseil d'État sont rejetées ».*

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : M. Le Hé (promoteur),
- Maîtrise d'œuvre : René Delayre (architecte)
- Entrepreneur : Ducassou

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Copropriété

François Lannic, syndic de copropriété (2-4 rue Bodélio 56000 Lorient)

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : 2016

Localisation :

L'immeuble Plein Ciel est situé rue Bodélio, dans le centre de la ville de Lorient, sur l'îlot 160, à proximité de la « banane » et de la tour Guéméné. Cet îlot est délimité par les rues Bodélio, Jules Legrand, Poissonnière et Clairambault. Les immeubles environnant s'élèvent à 3-4 étages tout au plus, à l'exception de la tour Guémené qui en compte 14.

La façade nord de l'immeuble donne sur une place sur la place des halles Saint-Louis. Quatre blocs hébergeant des commerces y ont été construits en 1960 en remplacement des anciennes halles. Sur cette place se trouvaient à l'origine des immeubles appartenant à M. Alexandre Cathrine et l'église Saint-Louis, détruite en 1957. Le Plein-Ciel clos la perspective de l'avenue du Maréchal Foch qui conduit au cœur de la ville, et notamment à la place Alsace-Lorraine où s'élève l'église Notre-Dame de Victoire.

Programme :

Programme réalisé : Immeuble à usage d'habitation et commercial, et de garages (courrier du maire adressé à M. Le Hé du 31 janvier 1963)

- 84 appartements et 14 chambres individuelles + un appartement pour le concierge en rez-de-chaussée (plan du 1er mars 1963).

Surfaces des appartements :

- 4 appartements 2 pièces de 67m²
- 32 appartements 3 pièces de 66 m²
- 24 appartements 4 pièces de 79m²
- 24 Appartements 5 pièces de 104 m²
- Appartement du concierge : 40 m²

(document associé à la demande de permis de construire, tamponné par le service départemental de la construction le 4 mai 1963)

- Mezzanine en entresol avec box de rangement (plan du 1er mars 1963)
- Club et salle de jeux en terrasse (plan du 1er mars 1963)
- Deux étages de garages comprenant 31 garages chacun. 20 emplacements extérieurs en bas de l'immeuble, côté sud, soit 82 emplacements correspondant au nombre de logements. (Courrier de René Delayre adressé au maire de Lorient du 31 mars 1962)
- Station service côté ouest de l'immeuble et commerces côté nord (plan n.d.)

Programme actuel : Le programme n'a pas subit de modifications majeures depuis sa construction. Les locaux dédiés aux jeux ont été transformés en salle de réunion. L'accès au toit terrasse est désormais interdit aux résidents. La station essence n'existe plus (aujourd'hui cabinet d'orthopédie)

Historique :

Dès 1942, la maîtrise d'œuvre de la Reconstruction de la France est prise en charge par les puissances publiques. A la libération, le MRU (Ministère de la Reconstruction et le l'Urbanisme) est créé. Il ne alors s'agit pas de restituer les biens détruits, mais d'élaborer de véritables plans d'aménagement urbains répondant aux nouvelles exigences de l'urbanisme et de l'architecture modernes. Des architectes de la Reconstruction sont nommés par le gouvernement. La reconstruction de la ville de Lorient, détruite à 90%, est initiée sous la municipalité d'Eugène Gallois-Montbrun avant la fin de la guerre et confiée à l'architecte-urbaniste parisien Georges Tourry. Ce dernier agit sous l'autorité de Paul Lindu, architecte rennais chargé de superviser la reconstruction des villes sinistrées du Morbihan. Georges Tourry propose un premier plan d'aménagement en 1946, un second en 1948 et un dernier, finalement accepté, en 1950. En résulte notamment la création de nouveaux grands axes de circulation, ainsi qu'en une dédensification du tissu urbain. Tourry souhaitait initialement transférer le centre de la ville place Jules Ferry autour de laquelle se concentrerons les édifices publics : hôtel de ville, hôtel des finances, théâtre (non réalisé), halles…. C'est finalement la place Alsace-Lorraine qui deviendra le cœur de Lorient. Le tracé de la ville ancienne est conservé dans les grandes lignes, bien que les rues soient sensiblement élargies.

La reconstruction de la Lorient se fait îlot par îlot (une trentaine pour le centre-ville). Pour chaque îlot est désigné un architecte en chef afin d'assurer une unité du bâti. Un ou plusieurs architectes d'opération sont désignés par les propriétaires des terrains à bâtir. Les îlots seront d'abord fermés, conformément au schéma traditionnel, puis s'ouvriront peu à peu à l'espace public dans une conception plus moderne de l'urbanisme. C'est sur ce second type d'îlot qu'est construit l'immeuble Plein-Ciel. Les travaux de l'îlot 1960 commencent en 1952 sous la direction de l'architecte Pierre Brunerie.

L'historique de la construction de l'immeuble Plein-Ciel a pu être retracé grâces aux documents conservés aux archives municipales de Lorient.

Dans un courrier du 27 avril 1960, le directeur départemental de la construction du Morbihan sollicite l'avis du maire de Lorient au sujet de la construction projetée d'un immeuble rue Bodélio, qui *« ne correspond pas aux règles de prospect et de hauteur définie par le programme d'aménagement de la Ville. Mais étant donné la situation et l'orientation de ce bâtiment, il apparaît qu'une demande de dérogation pourrait être soumise à l'examen de la Commission Départementale d'urbanisme, en vue de la réalisation d'un tel projet. »* Le maire y émet un avis favorable dans sa réponse datée du 9 juin 1960. Il constate néanmoins à l'examen du plan masse que la construction envisagée empièterait sur le domaine communal et qu'il y aurait donc lieu de modifier le projet en conséquence.

Le terrain sur lequel la construction de l'immeuble est projetée appartient à un certain Alexandre Cathrine. S'y trouve déjà un immeuble en mauvais état qui accueillait entre autres les locaux du journal quotidien *Le Nouvelliste du Morbihan,* publié de 1883 à 1943 à Lorient. M. Cathrine se plaint de l'effet produit par la façade de son immeuble, d'autant plus qu'il se situe dans un des axes principaux de la ville. Il cherche depuis plusieurs années à vendre ses immeubles, en vain, et souhaiterait les faire acquérir par la municipalité qui dit ne pas en avoir les moyens. Par une lettre du 9 juin 1961, M. Cathrine demande finalement au maire l'autorisation de mener des travaux sur son immeuble.

Le 1er septembre 1961, Maurice Le Hé, promoteur de la SCI Plein-Ciel, s'adresse au maire de Lorient, Louis Glotin, afin de lui demander s'il ne voit aucun inconvénient à la construction d'un immeuble de 14 étages à l'emplacement de l'immeuble de M. Cathrine, avec qui il est en pourparlers pour l'achat de son bien. M. Le Hé est dans l'obligation de demander une dérogation de hauteur au ministère de la Construction, celui-ci dépassant les 16 mètres réglementaires. Il indique dans son courrier qu'un certain M. Le Lain n'y voit aucune objection, à condition qu'il obtienne l'accord des voisins. Par son courrier du 22 septembre 1961 à M. Le Hé, le maire de Lorient fait savoir qu'il ne voit aucune objection à la construction de cet immeuble. Le 21 novembre 1961, une attestation de la Ville de Lorient signée par le maire émet un avis très favorable à la dérogation de hauteur. La Ville n'a aucune remarque à formuler touchant à l'esthétique du bâtiment, et voit là l'occasion de reconstruire cet îlot insalubre mais très fréquenté, ayant elle-même *« dû renoncer à l'acquisition de ces vestiges, en raison du coût relativement élevé de l'opération à destination imposée de la place publique. Le fait qu'une société privée puisse prendre le relais pour faire disparaître ces constructions et embellir le quartier, ne peut être que souhaitable. ».* Le 7 février 1962 paraît l'arrêté autorisant la dérogation de hauteur de l'immeuble Plein-Ciel. Cet arrêté limite cependant sa hauteur à 50m.

La demande d'accord préalable au permis de construire est déposée le 2 avril 1962. Elle est accompagnée d'une *Notice sommaire sur la nature, l'aspect et la couleur des matériaux apparents prévus* datée du 31 mars 1962 et signée par l'architecte lorientais René Delayre.

> *« D'une façon générale, et afin d'assurer un bon vieillissement de l'immeuble, tous les enduits peints ont été proscrits.En conséquence, l'immeuble sera traité en enduit SUPER BLANC LAFARGE, sauf en ce qui concerne :*
>
> *a- les bandeaux de la façade nord-ouest que l'on trouve un étage sur deux, et en hachures sur les plans, qui seront traités en mosaïque bleu clair.*
>
> *b- le bandeau ceinturant l'immeuble à rez-de-chaussée et situé entre la cote 3.60 et la cote 5.30, qui sera en mosaïque de pâte de verre traitée sous forme de fresque figurative ou géométrique.*

c- le plan vertical de façade sud est à l'aplomb des fenêtres et en arrière de la grecque des balcons qui sera en enduit lavé de tonalité gris clair

Les commerces à rez-de-chaussée feront l'objet d'un additif au permis de construire lorsque leur destination sera connue. »

Par l'arrêté municipal du 28 mai 1962, le maire donne son *« accord préalable portant sur la localisation, la nature, l'importance, le volume, l'implantation, l'aspect général de la construction projetée et son harmonie avec les lieux environnants, sous certaines réserves telles que l'obtention de l'autorisation préfectorale de démolir les bâtiments existants, le respect de l'arrêt d'alignement à prendre par le service compétent, le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 7 février 1962 fixant à 50 mètres la hauteur maximum de l'immeuble […] »*

Le 12 juillet 1962, le conseil municipal délibère la rénovation de cet îlot et décide d'en confier la réalisation à la SCI Plein-Ciel, *« étant entendu que la municipalité ne supportera aucune dépense de quelque nature que ce soit ».*

La 28 janvier 1963, la demande de permis de construire est déposée par M. Le Hé. Dans sa lettre du 31 janvier 1963 à M. Le Hé, le maire fait savoir qu'il a bien reçu sa demande de permis de construire et qu'il la fait suivre au directeur des services départementaux avec son avis favorable. L'arrêté préfectoral accordant le permis de construire paraît le 16 octobre 1963.

Un document daté du 8 août 1963 à l'en tête de René Delayre certifie que les travaux du Plein-Ciel ne sont pas encore commencés, et que seuls les travaux de terrassement sont exécutés. L'immeuble est achevé le 16 octobre 1967, certifié conforme le 27 janvier 1969. D'après François Lannic, président du syndic de copropriété, l'immeuble a été habité dès 1964. L'achèvement de l'immeuble Plein-Ciel marque la fin de la Reconstruction de Lorient.

La construction du Plein-Ciel a fait l'objet d'un important litige impliquant le promoteur Maurice Le Hé et Maître Georges Martin, avocat honoraire retraité habitant 46 rue Jules Le Grand, et donc voisin de la tour. Le promoteur fait signer aux propriétaires du voisinage une autorisation écrite pour permettre la construction de l'immeuble. Le 19 novembre 1961, M. Martin donne son accord à M. Le Hé *« sur la base des plans ombre produit et des explications données ».* Cependant, dans sa lettre du 10 mai 1965 au maire de Lorient, Yves Allainmat, M. Martin s'oppose à la construction de la tour, ses conditions n'ayant pas été respectées. Il se plaint de la suppression partielle de l'ensoleillement des immeubles d'habitation ou des jardins et demande si le permis de construire a bien été affiché en mairie. La réponse faite à M. Martin le 14 mai 1965 informe l'avocat que le permis de construire du Plein-Ciel n'a pas été affiché en mairie de Lorient. Le 29 mai 1965, un procès verbal d'interpellation est dressé. M. Martin estime le promoteur malhonnête et réclame une indemnisation pour la perte d'ensoleillement.

Dans sa lettre du 17 juillet 1965, M. Martin demande au maire, en qualité de propriétaire du marché, de ramener le promoteur de la tour Plein-Ciel au respect des commodités du voisinage et des règles impératives de l'urbanisme en matière de hauteur et de distance. Le 16 octobre 1965, Georges Martin informe la municipalité qu'il va effectuer un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté accordant le permis de construire, celui-ci n'ayant pas été affiché comme le stipule la loi.

L'affaire est conduite devant le tribunal administratif de Nantes. Un mémoire judiciaire adressé aux présidents et juges composant le tribunal est daté du 8 mars 1966. Georges Martin est défendu par Maître Vincent. Ce mémoire explique que la SCI Plein-Ciel a obtenu une dérogation concernant la hauteur de l'immeuble. Martin demande au tribunal administratif de prononcer la nullité des dérogations et du permis de construire, l'immeuble n'étant pas conforme au règlement d'urbanisme, car implanté à une distance de la propriété inférieure à sa hauteur. Par ailleurs, *« les plans remis à l'appui de la demande de permis de construire ne sont pas conformes aux plans d'ombre produits et aux explications données »,* l'immeuble devant finalement dépasser les 50 m. Mais la requête de M. Martin est rejetée par le tribunal.

L'ancien avocat ira jusqu'à mener l'affaire au Conseil d'État qui enregistre sa requête le 23 décembre 1968. Le 9 décembre 1970, le Conseil d'État rend sa décision sur l'affaire opposant Martin et la SCI Plein Ciel : *« le jugement du 4 novembre 1968 du tribunal administratif de Nantes […] est annulé, en tant qu'il a rejeté comme irrecevables les conclusions de la demande de sieur Martin dirigées contre l'arrêté du Préfet du Morbihan du 7 février 1962 ».* Cependant, *« Les conclusions de la demande de sieur Martin devant le tribunal administratif de Nantes et dirigées contre l'arrêté du Préfet du Morbihan du 7 février 1962 et le surplus des conclusions de la requête susvisée présentée devant le Conseil d'État sont rejetées. »* Nous perdons ici traces de cette affaire.

La tour fut bien évidemment construite, et M. Martin probablement pas indemnisé comme il le souhaitait.

Aucune information concernant le chantier n'a pu être trouvée.

L'architecte :

René Delayre est né à Clermont Ferrand en 1924 et mort en Finlande en 1969. Il obtient son diplôme d'architecte à Clermont-Ferrand et décide de s'installer à Lorient en 1947. Delayre fait partie de la cinquantaine d'architectes impliqués dans la reconstruction de Lorient.

Au moment de la construction de l'immeuble Plein-Ciel, l'agence est située au 3, rue des Remparts. Il s'agit de l'une des plus grosses agences lorientaises des années 1960. René Delayre est très attentif aux nouveautés architecturales et suit de près l'actualité de la profession. Il peut être considéré comme l'architecte qui renouvela le plus le vocabulaire de l'architecture à Lorient. La ville lui doit notamment l'ensemble Saint-Christophe, l'Arsenal de mer, l'école de Kerentrech, la place Clemenceau, des stations service, des garages, des bâtiments industriels et commerciaux, ainsi que

plus de 200 maisons individuelles dans la ville et dans ses environs. Delayre a également élaboré le plan d'urbanisme de Caudan.

Analyse :

La construction de l'immeuble Plein-Ciel s'inscrit dans la ligne urbanistique adoptée pour la reconstruction de la ville. Les nouveaux bâtiments ne devaient pas, pour la plupart, dépasser les 16m de haut afin de créer une masse homogène. Selon Georges Tourry, seulement quelques bâtiments « repères » devraient se démarquer par leur hauteur, marquant ainsi les axes ou directions. La tour Plein-Ciel se situe à l'aboutissement de la rue du Maréchal Foch, qui dessert la place Alsace-Lorraine, tracée dans la continuité du Cours de Chazelles, axe majeur allant jusqu'à la gare ferroviaire.

Le bâtiment est construit sur un radier, les fondations étant fragiles en raison des mouvements de marée. Il s'élève sur 15 niveaux, soit 52 m. Le noyau central de l'édifice n'est pas porteur.

L'immeuble est construit sur un plan rectangulaire d'environ 42 m de long pour 16 m de large. Il est divisé verticalement en deux parties dissociées disposant de deux entrées distinctes situées côté sud. Les deux parties s'organisent de part et d'autre d'un axe de symétrie qui divise l'édifice en son milieu dans sa largueur. Les deux parties ne communiquent qu'aux sous-sols, dans la mezzanine, aux étages 5 et 10 et en terrasse. Chacune des parties est équipée d'un monte charge, d'un ascenseur et d'une cage d'escalier. Le rez-de-chaussée comprend les halls d'entrée, le logement du gardien, des locaux communs et les commerces. Au dessus de celui-ci, la « mezzanine » en entresol comprend 86 box et des locaux poubelle et ménage. Le dernier étage était à l'origine consacré à des espaces de jeux.

Chaque étage d'habitation comprend six appartements, hormis les $5^{ème}$ et $10^{ème}$ étages qui comportent 6 appartements et 7 chambres isolées. L'organisation du plan est assez caractéristique de la production contemporaine. Une bande centrale, délimitée par la double travée interne de poteaux, regroupe tous les espaces de service et de distribution. Les pièces de vie sont disposées en périphérie selon une trame très lâche qui varie en fonction des pièces. Le schéma propose deux appartements traversants en partie centrale de l'immeuble (5 pièces) et deux appartements d'angles à chacune des deux extrémités (4 et 3 pièces), ce qui permet une double orientation pour tous les appartements. Les séjours sont dans l'angle pour les appartements situés aux extrémités et leur ouverture principale est faite sur le pignon de l'immeuble vers l'Est et l'Ouest. Les pignons s'échancrent légèrement en partie nord pour permettre une meilleure orientation solaire des séjours. Les appartements situés au centre ont leur séjour au sud avec balcon alors que la cuisine est en façade nord et les chambres réparties entre le nord et le sud. La distribution des pièces n'est pas des plus fonctionnelle (la cuisine est loin du séjour / salle à manger). Des séchoirs en loggias sont aménagés à chaque étage en façade des cuisines.

Les façades traduisent l'organisation interne des logements, avec une façade sud travaillée et une façade nord très homogène. Les balcons de la façade sud sont disposés en quinconce, donnant

l'impression qu'ils sont placés dans un ordre aléatoire. Les traits verticaux qui les relient font tourner le regard qui voyage sur la façade. Ce jeu confère lui confère un effet cinétique similaire à ce que Ginsberg peut développer à cette période dans quelques uns de ses fameux immeubles parisiens, parmi lesquels la résidence de la Muette au 19 rue du Docteur Blanche dans le 16^{e} arrondissement de Paris, conçu en collaboration avec Georges Massé (1950-1953). La façade nord est plus monotone avec son alignement très régulier de baies identiques. C'est pourtant la façade qui ferme la perspective depuis le centre-ville. Ses seules fantaisies sont les bandeaux bruns horizontaux tracés sur les allèges tous les deux étages (à tous les étages à l'origine), et l'épaisse bande grise verticale dans l'angle nord-ouest vient rappeler l'église Saint-Louis démolie en 1957. Le premier étage de l'immeuble est souligné par une frise de carreaux blancs et gris.
Fait remarquable : l'immeuble dispose de son propre groupe électrogène en sous sol.

Etat sanitaire visuel :

L'immeuble est actuellement occupé à 70-80% par ses propriétaires. C'est un bâtiment très bien entretenu par la copropriété. Il est globalement resté dans son état d'origine. Sa mise aux normes s'effectue au fur et à mesure. La façade a été ravalée il y a environ 2 ans (travaux de peinture, pas d'isolants). Concernant l'isolation du bâtiment, chaque propriétaire fait ce qu'il veut chez lui, du moment que l'architecture du bâtiment est respectée (le syndic de copropriété est très vigilant). La ventilation VMC, qui impliquerait le percement d'ouvertures dans la façade, ainsi que les fenêtres à simple battant sont interdites. Les huisseries ont été refaites dans la plupart des logements (PVC double vitrage). Certain volets on été remplacés par des volets roulant.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Pas d'hostilité particulière, plutôt une interrogation sur la notion de patrimoine à Lorient en ce qui concerne les immeubles de la Reconstruction.

Conclusions :

L'état de conservation assez exceptionnel de l'immeuble Plein-Ciel, dû à l'implication de la copropriété dans son entretien, le restitue dans son intégrité et en fait un objet particulièrement caractéristique la reconstruction tardive de Lorient. En effet, il s'inscrit dans un îlot très ouvert dont la composition répond à une conception moderne de l'urbanisme. Le Plein-Ciel, avec la « banane » et la tour Guénemé, est l'un des points forts de cet îlot. Par ailleurs, son emplacement stratégique (dans la perspective d'une des artères principales de Lorient) en fait également un repère urbain important à l'échelle de la ville.
En outre, l'acculturation de son architecture en matière d'actualité architecturale, ainsi que l'intéressant traitement de sa façade, en font un objet intéressant.

Lors de notre visite à Lorient, nous avons pu repérer d'autres immeubles de la reconstruction qui peuvent prétendre au label XXe :

- Les halles de Merville,
- Le groupe scolaire de Merville
- L'immeuble au XX par Jean Martel
- L'immeuble technicolor
- L'auberge de jeunesse de Roland Schweitzer
- La chapelle de la Calmette
- L'arsenal de terre
- Le quartier de l'eau courante

Sources :

Visite et entretien :

- visite le 27 octobre 2016 avec M. François Lannic, syndic de copropriété.

Bibliographie :

Ouvrages généraux :

- FURON Olivier, Auteur. *Ville de Lorient à la Reconstruction*. Joué-lès-Tours : A. Sutton , 1997. 128 p
- LE POGAM J.-L., EVEN P., RICHARD Dominique, VILLE DE LORIENT. *Lorient années 50, une ville de caractère : une lecture de la ville, topoguide.* Lorient : Ville de Lorient, 1995. 35 p.
- LUKAS Yann. *Lorient : histoire d'une ville*. Quimper : Ed. Palantines , 1997146 p.
- RICHARD Dominique. *Une histoire de la Reconstruction : Lorient centre ville*. Lorient : Ville de Lorient, direction générale de l'aménagement urbain, 1992.

Ouvrages faisant mention de l'immeuble Plein-Ciel :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012.* p. 166-167
- RICHARD Dominique. *Une histoire de la Reconstruction : Lorient centre ville*. Lorient : Ville de Lorient, direction générale de l'aménagement urbain, 1992. p. 14

Articles :

- « Vivre à Lorient : II - La reconstruction », *Ar Men*, n°53, août 1993, p. 12-30

Archives :

- Archives municipales de Lorient :

Cotes 1773W7 :

- Correspondance entre le directeur départemental de la Construction et le maire de au sujet d'une demande de certificat d'urbanisme émise par René Delayre. Le maire émet un avis favorable à la dérogation aux règles de prospect et de hauteur définies par le programme d'aménagement de la Ville et à l'implantation de magasins ayant accès sur le carreau et la voie de desserte des Halles Saint-Louis, courriers du 27/04/1960 et du 9/06/1960
- Correspondance entre Alexandre Cathrine et le Ville de Lorient aux sujet de travaux sur l'immeuble rue Bodélio, courriers du 9 et 20/06/1961
- Correspondance entre le maire de Lorient, L. Glotin et M. Le Hé : ce dernier demande au maire son autorisation pour la construction d'un immeuble de 14 étages, ce à quoi le maire ne voit aucune objection, à condition que le projet soit conforme aux règlements en vigueur, courriers du 1/09 et 22/09/1961
- Plan parcellaire tamponné par le service du remembrement de Lorient le 20/10/1961.
- Plan joint à la demande de dérogation de hauteur, 24/10/1961.
- Avis favorable du maire de Lorient à la dérogation de hauteur, 21/11/1961
- Arrêté préfectoral accordant la dérogation de hauteur, 07/02/1962.
- Correspondance entre M. Le Hé et le maire de Lorient : M. Le Hé une autorisation de destruction des immeubles au 2, 4 et 6 rue Bodélio, courriers du 31/01 et 8/02/1962
- Courrier adressé au maire de Lorient par M. Le Hé rappellent au maire son projet de construction d'un grand immeuble à l'emplacement actuel de l'immeuble de M. Cathrine, 13/03/1962
- Plans : pignon est, coupe, façade nord, façade sud, 15/03/1962
- Notice sommaire sur la nature, l'aspect et la couleur des matériaux apparents prévus, 31/03/1962
- Courrier adressé par René Delayre au maire de Brest en réponse à une demande émise par le MRL (Ministère de la reconstruction et du Logement), avec en pièce jointe une *note sur la nature, l'aspect et la couleur des matériaux apparents prévus*, 31/03/1962
- Dossier de demande d'accord préalable au permis du construire (2/04/1962) avec notice sommaire rédigée par René Delayre (02/04/1962).
- Délibérations du conseil municipal décidant de confier la rénovation de l'îlot à la SCI Plein-Ciel, 12/07/1962
- Courrier du directeur départemental de la Construction adressé au maire de Lorient informant de son avis favorable au projet d'arrêté rectificatif à l'accord préalable du 28/05/1962, 29/12/1962
- Plans : sous-sol 1 et 2, façade sud, coupe, étages 5 et 10, étages 1 à 4, 6 à 9, 11 à 14, mezzanine, pignons est, pignon ouest, terrasse, 1/03/1963, avis favorable de la direction départementale de la Construction le 4 mai 1963 en tampon.
- Arrêté municipal donnant son accord préalable à la SCI Plein-Ciel sur la *« localisation, la nature, l'importance, le volume, l'implantation, l'aspect général de la construction projetée et son*

- Dossier de demande de permis de construire (28/01/1963) avec descriptif sommaire (28/01/1963) et plan masse, solution numéro 3, n.d., tamponné par les services techniques de la Ville de Lorient les 29 et 30/01/1963.
- Courrier adressé au directeur départemental de la Construction par le maire de Lorient : le maire émet un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. Le Hé, 31/01/1963.
- Avis favorable sur la demande de permis de construire du directeur départemental de la construction au maire de Lorient, 4/05/1963.
- Arrêté municipal accordant le permis de construire, 8/05/1963.
- Document présentant les surfaces habitables par logements, n. d., avis favorable du département le 4 mai 1963 en tampon
- Document à l'en tête de René Delayre certifiant que les travaux ne sont pas encore commencés et que seuls les travaux de terraseements sont exécutés, 8/08/1963.
- Plans : étages du 1 au 4, du 6 au 9, du 11 au 14 ; étages 5 et 10 ; pignon est ; plan masse, 29/11/1963
- Avis favorable de la direction départementale de la Construction sur demande de permis de construire, 5/02/1964
- Arrêté municipal accordant le rectificatif le permis de construire, 7/02/1964
- Attestation du marie certifiant que le permis de construire de l'immeuble collectif dit « SCI Plein-Ciel » a bien été affiché à la mairie du 11 août 1965 au 11 octobre 1965, 20/06/1966.
- Avis favorable sur la délivrance du contrat de conformité par la direction départementale de la Construction, 27/01/1969
- Certificat de conformité par arrêté du maire de Lorient, 30/01/1969
- Attestation certifiant l'achèvement des travaux de l'immeuble le 16/10/1967 et la délivrance du certificat de conformité le 30/01/1969, 7/02/1969

Affaire Martin :

- Accord de Maître Georges Martin pour la construction de l'immeuble sous réserve de respecter certaines conditions, 19/11/1961.
- Courrier de M. Martin au maire de Lorient se plaignant de la construction de la tour et demandant si le permis de construire a été affiché, 10/05/1965.
- Courrier du maire de Lorient à M. Martin faisant savoir que l'affichage du permis de construire de l'immeuble Plein ciel n'a pas eu lieu, 14/05/1965.
- Procès verbal d'interpellation dressé par le tribunal de commerce, 29/05/1965.

- Correspondance entre le maire de Lorient et M. Martin pour une rencontre sollicitée par M. Martin, 19 et 29/07/1965.
- Courrier de M. Martin au chef de Service des Permis de construire demandant par quelle autorité a été délivré le permis de construire et demandant une copie de celui-ci, 16/10/1965.
- Courrier adressé par le maire de Lorient à M. Martin indiquant que le permis de construire a été délivré par arrêté municipal, 21/10/1965.
- Mémoire judiciaire adressé au Tribunal administratif de Nantes, 8/03/1966.
- Courrier de la direction départementale de la Construction du Morbihan informant le Maire de Lorient que M. Martin a formé une requête auprès du tribunal Administratif en vue d'obtenir l'annulation des dérogations et du permis de construire accordé à la SCI Plein Ciel, 26 avril 1966
- Décision du Conseil d'Etat, 9/12/1970.

Pages internet :

- http://avenioweb.lorient.fr/4DCGI/Web_GT_Call_Selection/30451_34/ILUMP31823 : site des archives municipales de Lorient, document iconographiques en ligne, consulté le 17/11/2016

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Immeuble Plein Ciel

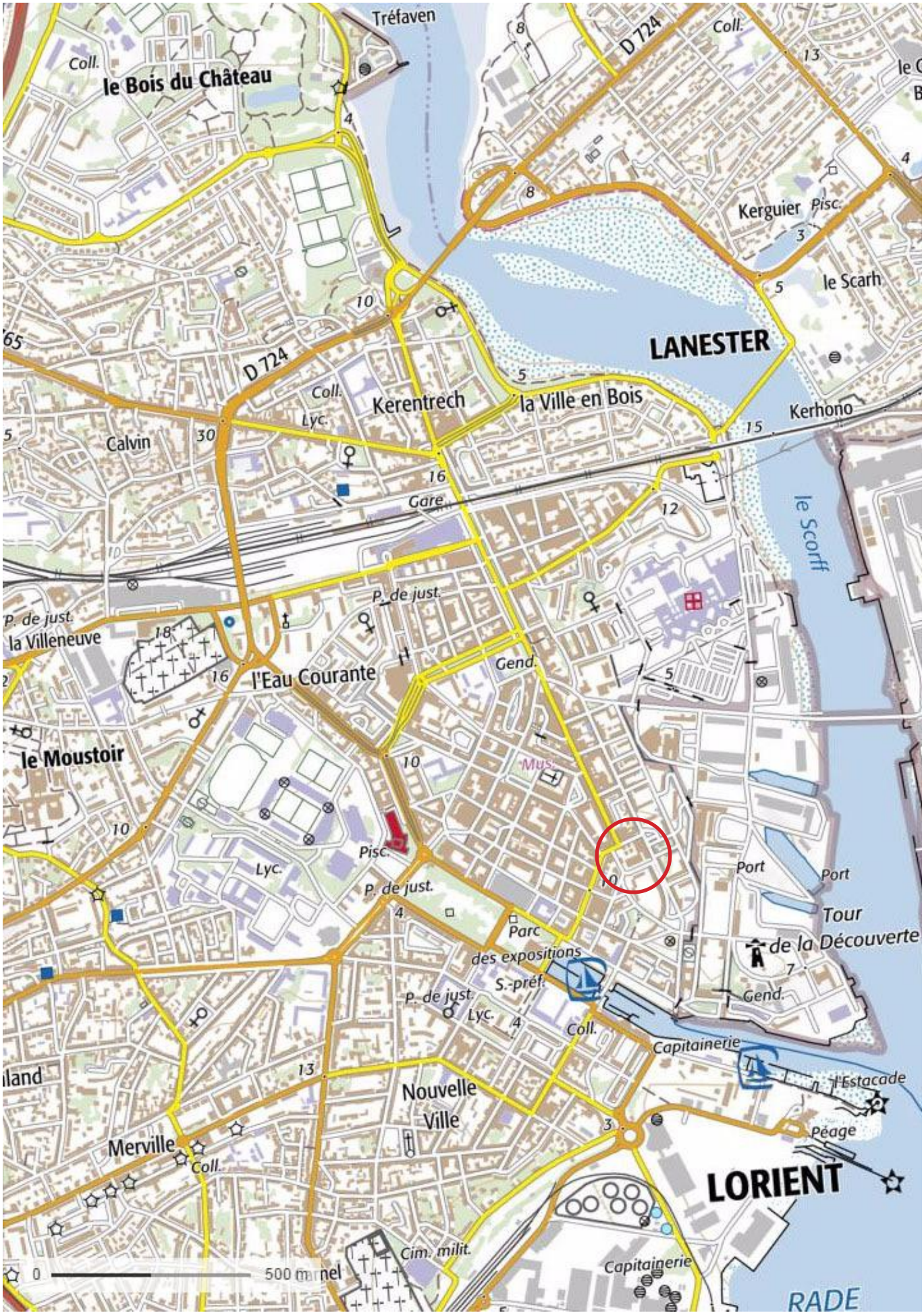

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
MORBIHAN

Commune :
LORIENT

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
LORIENT
1 Place de l'hôtel de ville CS 46390 56317
56317 LORIENT CEDEX
tél. 02 97 84 91 81 -fax
cdif.lorient@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

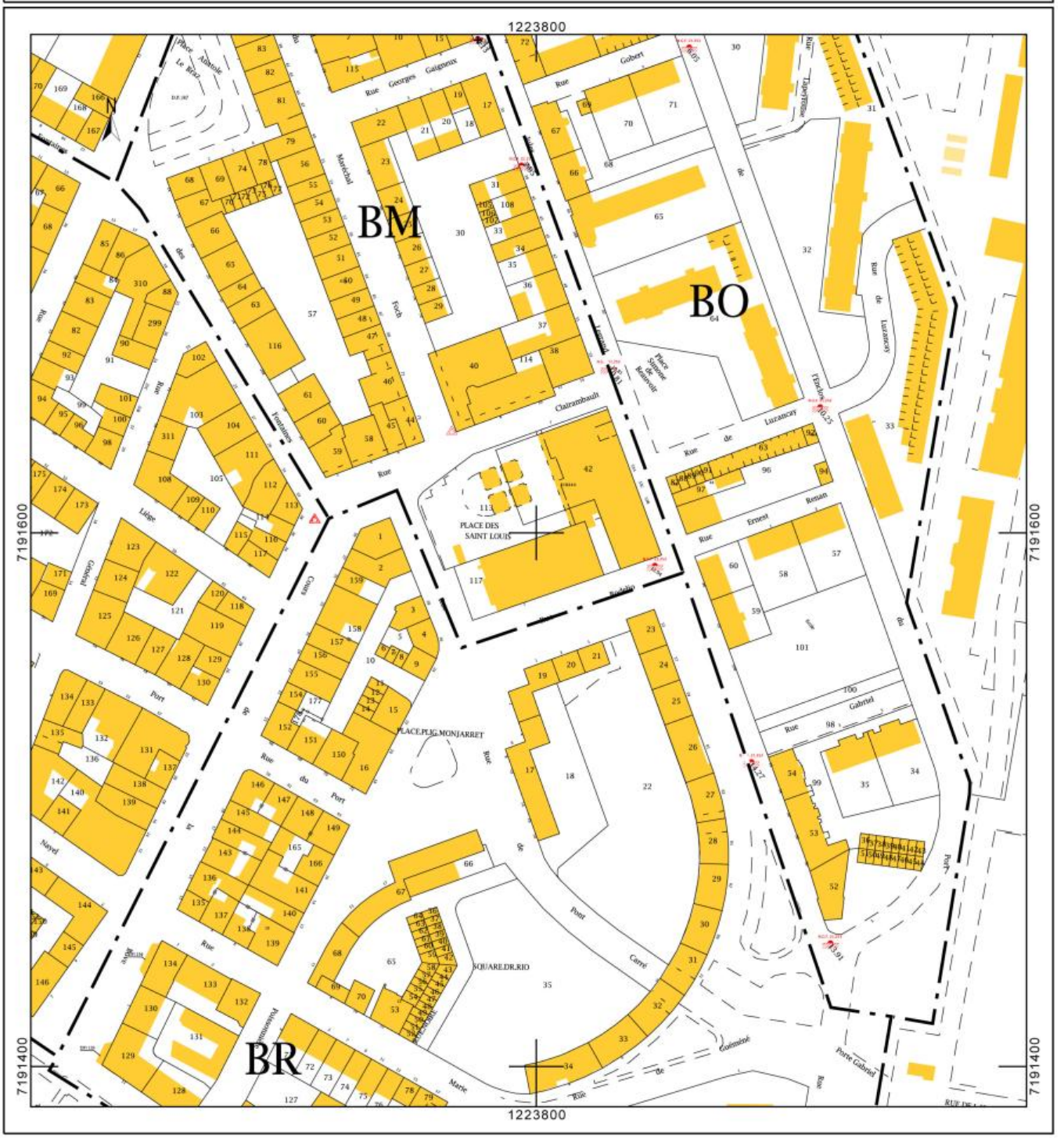

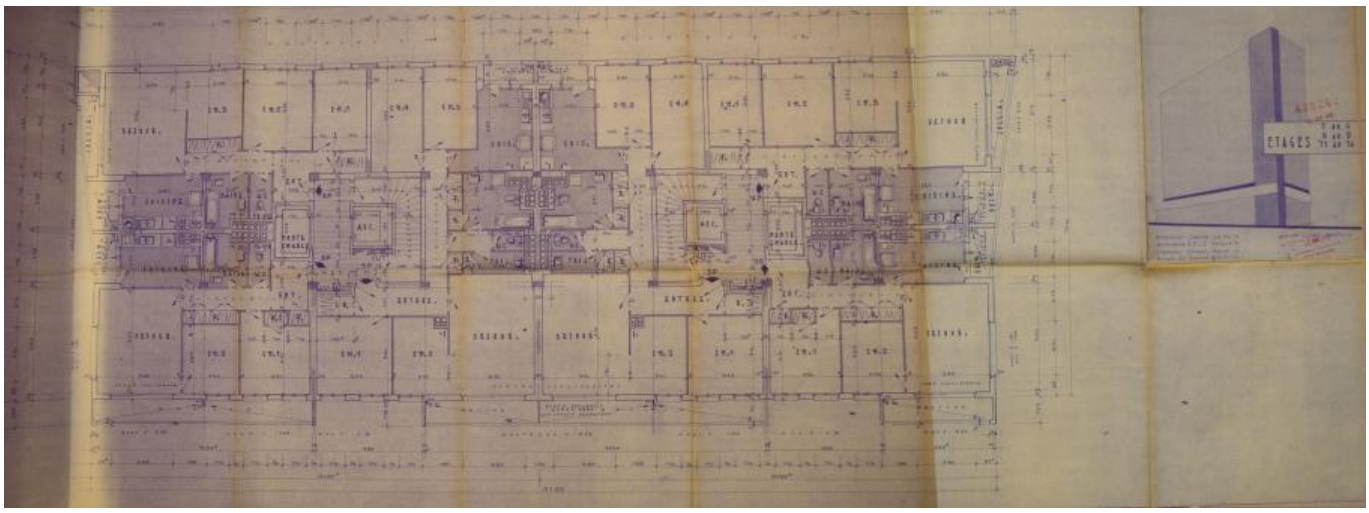

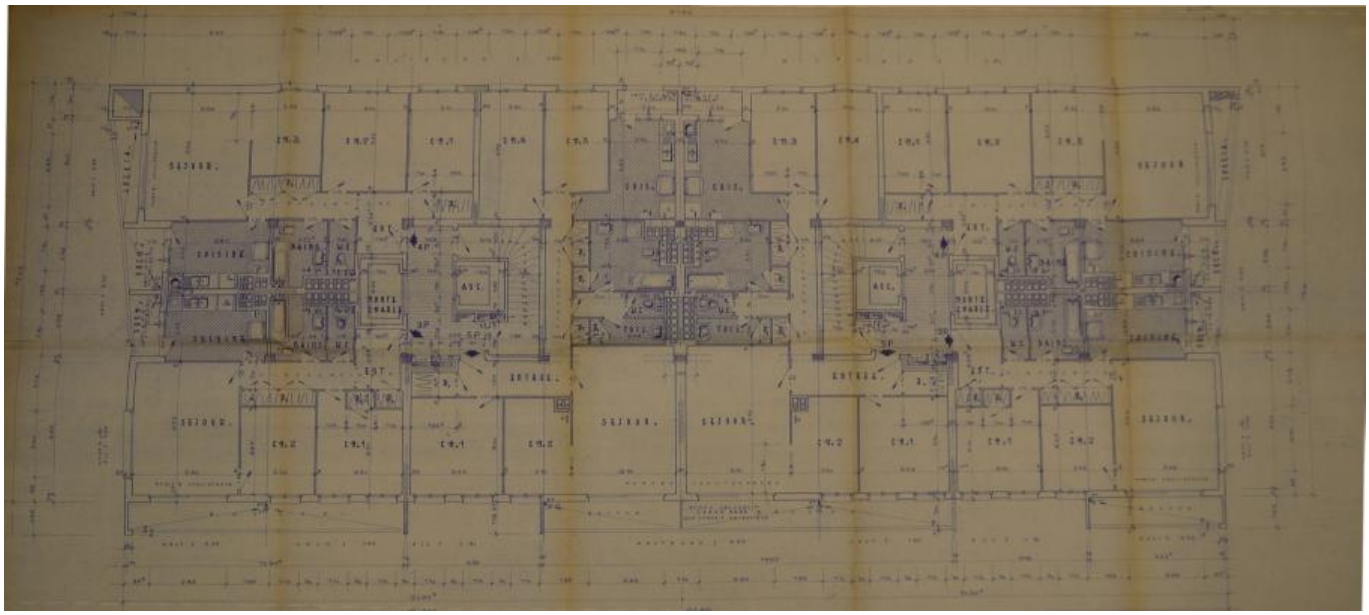

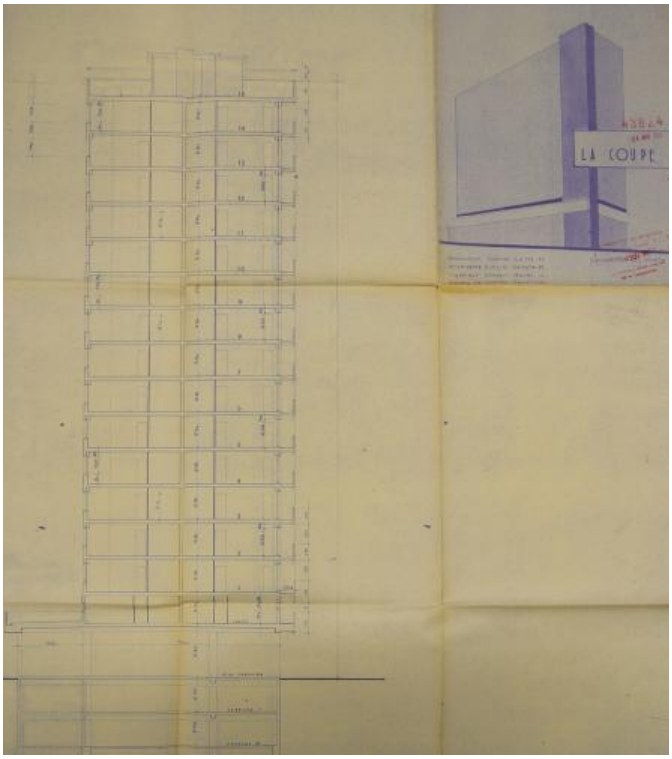

De haut en bas : plan d'étage courant mars 1963, plan d'étage courant novembre 1963, (gauche) façade Est, (droite) coupe transversale
Source : archives municipales de Lorient

(Haut) façade Nord, (bas) façade Sud
Source : archives municipales de Lorient

De haut en bas : (gauche) vue de la façade Nord, (droite) vue aérienne du contexte urbain, (gauche) dialogue avec le bâti, (droite) vue de la façade Sud, (gauche) contexte urbain proche, (gauche) mise en relation avec la résidence de La Muette-Paris 16ème-Jean Ginsberg, (droite) vue de 1956, avant la déconstruction de l'église
Sources : Ouest France, pss-archi.eu, archives.lorient.fr, hellocoton.fr

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Ile et Vilaine (35)

Saint Malo (35400)

École Nationale Supérieure Maritime
(Ancienne École de la Marine Marchande)

DRAC Bretagne – École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation (APPL) : École Nationale Supérieure Maritime

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- École de la Marine Marchande
- Université

Localisation :

- Géolocalisation : 48°39’3’’N, 2°1’35’’O
- Adresse (ADRS) : 4 rue de la Victoire – 35400 Saint Malo
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 10 AC 01

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)

1791 : installation de la première école au 8 rue de la Bertaudière

25 septembre 1792 : déménagement rue Sainte Anne

1838 : transfert place de la Paroisse

1866 : réintégration des locaux rue sainte Anne

1951 : premières études pour l’École de la Marine Marchande par Arretche

Août 1954 : premier avant-projet

1955 : acte de cession du terrain de la rue de la Victoire

18 octobre 1955 : demande de permis de construire

6 décembre 1955 : accord de permis de construire

1956 : établissement du projet définitif

Juillet – août 1956 : finalisation de l’appareillage des façades (co-signé avec Roman Kaparinsky)

1958 : inauguration et investissement des locaux par les étudiants

26 janvier 1962 : réception définitive

Acteurs d’origine (AUTR) :

Ministère de la Reconstruction et du Logement (maître d’ouvrage), Ministère de la Marine Marchande (maître d’ouvrage), Louis Arretche, architecte en chef de la reconstruction (maître d’œuvre), Roger Hummel, architecte DPLG (maître d’œuvre), Roman Kaparinsky architecte (maître d’œuvre)

Acteurs actuels (STAT) :
Ministère en charge de la Mer, Emmanuel Cornée (directeur)

Rédacteur : Elise Gronnier

Date de l'étude : décembre 2016

Localisation :
L'École de la Marine marchande est située au Nord-ouest de Saint-Malo intra-muros, le long des remparts, entre le fort de la Reine et la maison du Québec. Au Nord, elle est bordée par la rue du Château Gaillard, à l'Ouest elle longe la rue du Chat qui danse, au Sud la façade d'entrée donne sur la rue de la Victoire et elle est limitée à l'est par la rue Mahé de la Bourdonnais. Largement ouverte sur la mer, elle bénéficie au Nord, d'une vue sur la baie de Saint Malo, du cap Fréhel au Cap de Rothéneuf. Ses autres façades sont imbriquées dans le tissu urbain. Elle est cernée par la densité de la construction intra-muros dont elle reprend le gabarit et l'écriture architecturale.

Programme :
Programme initial :
- Sous-sol : salle des machines à vapeur, chaufferie, salle des machines à circulation interne, salle d'électricité, salle d'énergie combustible et eaux d'alimentation, garage, sanitaires, réserve intendance, abris de ventilation
- Premier étage : 4 classes, bureaux du directeur et sous directeur, salle d'études, chambres, infirmerie, salle de propreté, logement de l'économe,
- Deuxième étage : 4 classes, salle des professeurs, dortoirs, salle de propreté, logement du directeur

Programme actuel : 10 salles de cours standards ou spécialisée (salle de cartes), 17 salles de travaux pratiques et laboratoires (anglais, informatique, électricité, électronique, électrotechnique), ateliers (tour, ajustage, soudage, fraisage, démontage de moteurs), banc frigorifique, centrales (moteurs diesel, chauffage…), passerelle de navigation, 2 simulateurs machine, CDI, pôle administratif (bureaux du directeur, secrétariat de direction, secrétariat général, directeur des études, chef des travaux), 1 amphithéâtre, 1 salle de réceptions, 1 foyer des élèves, cafétéria, 32 logements

Historique :

La première école d'hydrographie en France est celle de Dieppe, instituée vers 1540 et devenue École Royale en 1661 sous Colbert. L'enseignement connaît une évolution et en 1791, l'école de Saint Malo, devenue École *de Mathématiques et d'hydrographie* s'installe au 8 rue de la Bertaudière. Après l'expulsion des Ursulines le 25 septembre 1792, l'école est transférée dans le couvent de la rue sainte Anne et prend l'appellation d'École *de navigation* en 1795. A partir de 1819, l'école connaît un important développement et reprend le titre d'École *d'hydrographie* en 1825. En 1838, l'école déménage dans deux pièces au second étage du 6 place de la Paroisse. Il est également possible qu'elle ait séjourné un temps rue d'Asfeld, vers 1823. Elle réintègre l'ancien couvent rue Sainte Anne en 1866, au premier étage de la chapelle. Elle est déclassée de première en seconde catégorie en 1908, en même temps que celles de Paimpol, Nantes et Dunkerque. En 1919, elle prend le nom d'École *nationale de navigation* et en 1920, elle déménage de nouveau à l'emplacement de l'actuelle salle Sainte Anne. En 1939, Boulogne, Saint Malo, Paimpol, Nantes, Marseille et Alger conservent leurs écoles, mais les cours sont suspendus jusqu'en septembre 1940. En 1940, elles changent de nouveau de nom, prenant le titre d'École Nationale de la Marine Marchande (ENMM), dont l'inscription n'a pas été changée et est encore visible sur les façades de l'école de Saint-Malo.

En 1942, le site est classé aux Monuments Historiques de par son passé d'ancien couvent dont il reste la chapelle et le cloître.

Par la loi de 1958, le nouveau statut de l'enseignement maritime ne conserve que 6 écoles, dont celle de Saint-Malo, sous forme d'établissement public à caractère administratif. Celle de Saint-Malo est conservée grâce à l'intervention de Guy La Chambre, ancien député d'Ile-et-Vilaine et ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et de Georges Coudray, ancien maire de Paramé et député d'ile-et-Vilaine, la ville offrant le terrain de l'ancienne caserne de la Victoire, qui comptait également une ancienne prison. L'école est reconstruite selon les plans des architectes Roger Hummel et Louis Arretche, en charge de la reconstruction de Saint-Malo. Pour la première fois, les bâtiments sont construits spécifiquement pour une école d'hydrographie. Les éléments qui subsistent du cloître initial sont déplacés vers les remparts à cette occasion. Deux cent quatre-vingt élèves y ont travaillé dès 1958. Inaugurée le 14 novembre 1959, elle prépare en huit sections les élèves au long cours, les élèves mécaniciens de la Marine marchande, les élèves chefs de quart, les lieutenants de Marine marchande, les officiers mécaniciens de 2eme et 3eme classes. En 2008, la fermeture de l'établissement avait été annoncée, l'enseignement des officiers de la Marine marchande devant être regroupé dans les écoles du Havre et de Marseille. L'État est depuis revenu sur cette décision et l'école compte actuellement entre 300 et 400 étudiants et ne forme que des officiers de machines (contrairement aux autres sites qui forment également des officiers de passerelle).

Les architectes :

Louis Arretche (1905-1997)

Commence ses études d'architecture à l'École Supérieure Nationale des Beaux-Arts de Paris en 1923 sur les conseils de l'architecte bordelais Ferret, un ami de son père. Il intègre l'atelier de George Gromort (1870-1961), architecte principalement connu en tant que professeur à l'École des Beaux-Arts et pour ses ouvrages de théorie qui prennent la suite de ceux de Julien Guadet (1834-1908). Arretche se forge simultanément une expérience professionnelle en travaillant dans les agences de Michel Roux-Spitz et Roger-Henri Expert. En 1934, il obtient son diplôme et se joint à Georges Gromort pour enseigner dans son atelier. Il débute alors une carrière de professeur respecté et admiré par ses élèves.

Louis Arretche cumule de plusiueurs fonctions et distinctions officielles qui lui ont valu l'obtention de nombreuses commandes pour différents ministères : Éducation Nationale, Défense, Postes et Télécommunications et Santé Publique. Il va également réaliser de nombreuses études d'urbanisme partout en France, diriger des projets de reconstruction, de rénovation ou d'aménagement principalement dans le Grand Ouest. Dans sa monographie consacrée à l'architecte, Dominique Amouroux écrit qu'il est *« le plus oublié des architectes français de la seconde moitié du 20ème siècle ».* Même durant la période la plus prolifique de sa carrière, les réalisations de l'architecte ne semblent susciter que très modérément l'intérêt, y compris dans la presse spécialisée : *«* Architecture d'aujourd'hui *et* Architecture Française *[...] lui ouvrirent leurs colonnes avec parcimonie dans les années 1950 puis l'ignorèrent totalement dès la fin des années 1960 ».*

Parmi les très nombreux projet réalisés par l'agence de Louis Arretche, on compte la Reconstruction de Saint-Malo de 1947 à 1960 (dont notamment l'École Nationale de la Marine marchande de 1951 à 1959 et le Casino de 1954 à 1957), l'usine marémotrice de la Rance (1954-1965), la station de recherche biologique de Paimpont (1960-1968), le Centre électronique de l'Armement à Bruz (1965-1985), L'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Rouen (1963-1979), la serre-restaurant du parc floral à Orléans-La Source (1966-1967), l'aménagement de la côte des basques à Biarritz (1976-1979)… Rien qu'à Rennes, dont il est l'architecte-urbaniste conseil de 1953 à 1971, Arretche dirige l'aménagement de la ZUP Villejean-Malifeu (1959-1975), la rénovation du quartier du Colombier (1958-1987). Il réalisé également le Centre des télécommunications, actuel Mabilay (1970-1975), la salle omnisports, actuel salle de spectacle le Liberté (1956-1961), le centre de tri postal, etc… Côté construction universitaire, il conçoit, en plus de la faculté de Droit, les campus de Villejean (1963-1967) et Beaulieu (1956-1982) ainsi que la faculté de médecine et de pharmacie (1963-1975) à Rennes. On lui doit également les deux campus nantais.

Roger Hummel (1900 -1983) :

Second Grand Prix de Rome, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux

Elève de Gabriel Héraud à l'École des Beaux-Arts de Paris, il est admis en 2è classe en mars 1918 et diplômé en novembre 1925. Il reçoit la Grande Médaille d'argent de la SADG en 1927-28 et le 2e Second Grand Prix de Rome en juillet 1928. Il exerce à Paris 13è entre 1929 et 1951 puis à Neuilly-sur-Seine entre 1956 et 1983. Il est associé à André Dubreuil (1895-1948) de 1928 à 1939. Il est architecte de l'Office public des HBM du département de la Seine à partir de 1930 et architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux en 1932. Il est également membre du comité de pilotage d'*Architecture d'aujourd'hui* de 1933 à 1950.

Avec Dubreuil, ilsconstruisent des habitations à bon marché à Bois-Colombes, Orléans et à Troyes, mais se font surtout remarquer à Maisons-Alfort en 1928: ils sont alors lauréats du concours pour la construction de la cité Dufourmantelle (600 logements), et réalisent ce projet en introduisant l'utilisation de menuiseries métalliques préfabriquées en grande séries (importées d'Allemagne).

Remarqués pour la qualité de cette réalisation, ils reçoivent en 1934 la commande de deux groupes scolaires à Maisons-Alfort, le groupe scolaire Jules-Ferry, à proximité de la cité Dufourmantelle, et le groupe scolaire Condorcet dans le quartier de Charentonneau.

Il sera architecte de la Ville de Neuilly-sur-Seine, architecte en chef au Ministère de la Marine marchande (construit des écoles d'apprentissage), et consacre l'essentiel de son temps au ministère de l'Éducation nationale (lycée d'Asnières). Il élabore le plan d'extension de l'université de Strasbourg (1962).

Roger Hummel collabore aussi avec Abraham Weinstein (École nationale de la Marine marchande à Sainte-Adresse), Dhuit et Dondel (Ensemble de La Pièrre-au-Prêtre" et groupe scolaire Romain-Rolland à Orly), Maurice Burstin et Urbain Cassan. Il est architecte coordinateur pour les commandes groupées des constructions scolaires (Seine, Seine-et-Oise, Seine-Maritime et Corse, 1952-1956).

(Source : archiwebture.citechaillot.fr)

Raymond Cornon (1908-1982) :

Raymond Cornon (1908-1982) obtient son diplôme d'architecte DPLG en 1933. Il est professeur d'histoire de l'art à l'école régionale d'architecture de Rennes de 1937 à 1948, conseiller technique du ministère de l'Éducation nationale de 1942 à 1970, architecte des monuments historiques de 1942 à 1973, architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, chargé du palais de justice de Rennes de 1946 à 1964 et de l'ancien archevêché de Rennes de 1946 à 1974.

Son activité est surtout localisée dans les départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Ainsi participe-t-il aux restaurations et reconstructions de Saint-Malo, Fougères, Rennes, Quimper, Vannes, Nantes et Vitré.

Dans son travail d'agence, il est notamment l'auteur de nombreuses maisons individuelles, de la résidence La Corne de Cerf à Vitré en 1964, de la cité administrative universitaire (1968) et de la faculté de droit à Rennes (en collaboration avec J. Lenormand et Louis Arretche).
(Source : archiwebture.citechaillot.fr)

Analyse :

L'École de la Marine marchande est composée de cinq corps de bâtiments de deux étages agencés autour d'une cour et d'un sixième bâtiment isolé.

On y accède par la rue de la Victoire. L'entrée se fait par un portail situé entre l'ancienne chapelle et le bâtiment de l'ancienne prison. La cour dessert cinq bâtiments :

Au Sud, l'ancienne chapelle ND de la Victoire marque une des façades sur rue et vient fermer le site. Elle représente l'un des derniers vestiges (avec le cloître) du passé religieux du lieu, du temps de l'ancien couvent des bénédictines. Bien que peu entretenu, l'édifice est encore en bon état et conserve une charpente voûtée en forme de coque de bateau inversée, ainsi qu'une fresque, *L'annonce aux bergers*, située dans la tribune de la chapelle et classée dans les années 1962 Monuments Historiques. Prévue dans le projet initial comme bibliothèque, elle est aujourd'hui inutilisée par l'école et sert de lieu de réception occasionnel.

Directement accolé et relié perpendiculairement à la chapelle par le clocher, le nouveau bâtiment du réfectoire vient fermer la cour à l'Est. Il s'insère entre la chapelle et le cloître. Seul édifice du projet avec un toit plat, il marque franchement la différence entre les époques, entre le passé religieux et les nouvelles fonctions du site. La façade s'élève sur deux niveaux. Le jeu des matériaux et des huisseries rouges rend parfaitement lisible depuis l'extérieur la partition du bâtiment. Au RDC, la cafétéria est largement ouverte sur la cour par le biais de grandes baies qui s'insèrent entre les poteaux de la structure porteuse, marquant ainsi la trame constructive du bâtiment. Un parement en pierre habille les deux niveaux supérieurs et rappelle le matériau employé pour la reconstruction de la ville. Les ouvertures percent à un rythme régulier la façade. La structure constructive, le toit plat et le rythme des ouvertures rappellent très fortement les codes de l'architecture moderne. L'arrière du bâtiment se prolonge par une structure sur un niveau qui accueille les cuisines du réfectoire. Il s'ouvre sur l'ancien cloître, déplacé pendant les travaux le long des remparts pour permettre l'accès au bâtiment isolé des dortoirs au Nord. Ce bâtiment excentré reprend en tout point la morphologie des maisons malouines de la reconstruction : toit pentu en ardoise, cheminées, chien-assis, parement en pierre, base rectangulaire. Seul le traitement des ouvertures permet de le différencier. Il tranche avec les autres bâtiments du site pour lesquels Arretche s'affranchit du contexte urbain en supprimant les cheminées. Légèrement en retrait, il semble plus appartenir au maillage urbain de Saint-Malo qu'à l'École de la Marine marchande.

Dans le prolongement du bâtiment du réfectoire, directement relié par le « bloc » de circulation verticale, le bâtiment des ateliers vient fermer le site au Nord. Étagé sur quatre niveaux, dont un sous-sol en double hauteur, il accueille les ateliers, des salles de cours, le foyer, la salle de réceptions et des dortoirs. La façade Sud, côté cour, suit la même écriture que le bâtiment du réfectoire : même trame constructive, parement en pierre, huisseries rouges des ouvertures qui rythment la façade. Légèrement décalé de la cour, le bâtiment semble s'enfoncer doucement dans le sol, dont le niveau est marqué par un muret au même niveau que la cour. Il crée une assise visuelle pour le bâtiment et marque la différence de niveau entre la cour et le sous-sol. En partie basse, les baies qui éclairaient autrefois les ateliers laissent deviner l'existence du sous-sol. Répartis selon un long couloir, les ateliers devaient très certainement être ouverts en partie haute afin de bénéficier de la lumière naturelle du Sud apportée par les baies vitrées. Aujourd'hui clos, ils perdent cet apport de lumière et le dialogue avec l'extérieur. La partie supérieure de la façade, revêtue de brique, est percée d'ouvertures régulières qui reprennent le même rythme que celles du bâtiment du réfectoire. La façade Nord longe la rue du Château Gaillard. Elle affirme une géométrie franche et structurée par les ouvertures : deux baies de hauteurs différentes courent sur toute la longueur de la partie inférieure du bâtiment. Elles sont surmontées de deux rangées de fenêtres hautes, espacées les unes des autres. Le pignon Ouest est percé de cinq fenêtres carrées, réparties en deux travées verticales de deux et trois percements. Pour renforcer son intégration tout en le différenciant des autres bâtiments environnant, il est couvert d'un toit pentu en ardoises dépourvu de cheminée. Le bâtiment se prolonge en partie basse, le long de la rue, par une façade rectiligne, percée de treize fenêtres carrées, derrière laquelle se répartit la suite des ateliers. La toiture terrasse de ce bâtiment est le prolongement de la cour au niveau supérieur.

Un pavillon plus récent, reprenant la même écriture que l'ensemble des bâtiments vient s'insérer dans l'interstice entre le bâtiment des ateliers au Nord et l'ancien bâtiment de la caserne au Sud. Légèrement en porte-à-faux, il vient se poser sur la cour surélevée au Nord. Décollé du sol, de la hauteur des ateliers, il vient couvrir une partie de l'espace entre les deux bâtiments, servant actuellement de parking aux enseignants. La nécessité d'une salle pour accueillir le nouveau simulateur et le manque de place dans les locaux existants ont certainement motivé cette extension. La partie visible depuis la rue, en porte-à-faux sur la cour a été traitée avec un plus grand respect du site. Dotée d'un toit pentu en ardoise pour ne pas casser l'écriture générale des bâtiments, elle est revêtue du même parement en pierre et s'insère plutôt bien dans l'existant. Les parties arrière, sur cour ont en revanche subies un traitement d'une qualité moindre par rapport aux bâtiments d'origine. Si la trame, le système constructif, le parement pierre et les huisseries rouges reprennent l'écriture des bâtiments de

1958, l'insertion un peu grossière et le raccord maladroit au bâtiment de l'ancienne caserne, les banches et poteaux laissés brutes, dénaturent un peu le travail d'Arretche.

Longeant la rue de la victoire, le bâtiment de l'ancienne caserne vient fermer le site au Sud. Il accueille des salles de cours et la bibliothèque. La façade Sud suit l'alignement rectiligne de la rue. Élevée sur quatre niveaux, dont un sous-sol en demi niveau, elle est percée de 3 rangées d'ouvertures et revêtue de pierre. On retrouve la même « stratification » entre les ouvertures horizontale et le parement. Elle inclut cependant, une porte antérieure à la construction du bâtiment d'Arretche, celle de l'ancienne prison de la caserne, qui se différencie par la pierre plus claire utilisée. Les allèges des fenêtres du R+1 arrivent juste au dessus du niveau de la porte, ce qui laisse à penser que l'architecte a calculer sa façade en fonction d'un bâtiment, ou de parties d'un bâtiment déjà existant.
La façade Nord côté cour est légèrement courbe, laissant à penser qu'elle reprend le tracé des anciennes fondations de la prison. Elle présente également un revêtement différent, l'enduit remplace la pierre. On retrouve au dernier niveau une rangée d'ouvertures carrées espacées les unes des autres, présentent également sur le pignon Ouest du bâtiment Nord. Dans les élévations de 1957, la façade était partitionnée en trois : les ouvertures carrées couraient le long du dernier niveau et deux rangées de quatre ouvertures du même type étaient répétée dans la partie centrale, de part et d'autres étaient disposées des baies arrondies partant du RDC jusqu'au R+1. Les encadrements de baies en pierre rappellent le matériau dominant du projet tout en faisant référence au passé historique du lieu. En traitant cette façade différemment, Arretche procède au même travail que sur la chapelle et le bâtiment du réfectoire, créer le lien entre nouveau et ancien sans dénaturer l'existant. Les huisseries rouges étant le lien entre tous les bâtiments. Cependant, le nouveau pavillon vient s'attacher en partie centrale et obstrue les ouvertures carrées des deux premiers niveaux ainsi qu'une baie arrondie. Aujourd'hui, seule la rangée du dernier niveau est encore visible. La partie inférieure du bâtiment accueillant le sous-sol, est traitée en pierre formant ainsi un soubassement répondant aux ateliers en vis-à-vis dans la cour. Une cheminée extérieure en pierre vient s'adosser au pignon Ouest du bâtiment.

Le bâtiment administratif vient s'appuyer sur le pignon Est, s'élevant sur 4 niveaux et surmonté d'une toiture terrasse. Ouvert sur la cour à l'Est, le bâtiment des ateliers au Nord et le pavillon du simulateur à l'Ouest il représente la vigie de l'École de la Marine marchande et articule les bâtiments. Il accueille les locaux de la direction et au dernier étage l'ancienne salle d'hydrographie. La circulation verticale est concentrée dans une tour juxtaposée au bâtiment administratif, qui lie le bâtiment de l'ancienne prison et l'administration. L'ensemble est reprend la même écriture que les bâtiments autour de la place : parement pierre, larges ouvertures qui

rythment la façade, huisseries rouges. Le RDC est dégagé pour permettre l'insertion de la loge de l'accueil et aménager l'accès aux étages.

État sanitaire visuel :

Dans son ensemble, l'École de la Marine marchande reste fidèle au projet inaugurée en 1958. A l'exception du rajout du pavillon du simulateur dans la cour arrière qui obstrue une partie de la façade de l'ancienne prison, les bâtiments n'ont pas été dénaturés.

Position du propriétaire et des concepteurs :

L'Etat propriétaire semble maintenir cet édifice de manière respectueuse, preuve de son intérêt pour l'édifice.

Conclusions :

L'École Nationale Supérieur Maritime est un édifice important de Saint-Malo, situé en pleine façade maritime. Arretche, responsable de la reconstruction de la Ville, a inscrit cet édifice dans le profil de la reconstruction, avec grandes toitures en ardoise et façades en granit. Il a cependant choisi un plan masse ouvert et épuré les volumes extraits de toute émergence, affirmant la modernité du projet. L'édifice, installé dans un site inscrit, assure une transition entre des éléments de l'ancien couvent et de l'ancienne caserne et les parties contemporaines de l'école. L'école de la Marine Marchande de Saint Malo a été conçue spécifiquement pour les besoins de l'enseignement naval. Malgré le développement du numériques qui a modifié les modes d'enseignement, elle continue d'accueillir les élèves sur le même site tout en modernisant ses équipements, à la différence de l'école du Havre par exemple. Cette dernière a abandonné ses bâtiments initiaux au profit d'équipements plus modernes. Il en résulte la question du devenir des anciens bâtiments et des machines, encore parfaitement conservés. Situés face à la mer, sur un terrain à forte valeur immobilière, ils sont désormais l'objet d'une reconversion en immeubles d'habitation. « Dans ce contexte, l'urgence est à l'inventaire des éléments de nature patrimoniale aussi bien sur le plan de l'architecture que sur celui de l'histoire technique et de l'enseignement et à leur protection. Car, dans le projet tel qu'il est actuellement constitué, les machines disparaissent totalement et les autres bâtiments sont profondément transformés par leur réaffectation en résidence de standing. Or, il n'existe pas d'autre témoignage de cet équipement d'enseignement en France. » (http://www.sppef.fr/). La composition de l'école de la Marine marchande, peu modifiée jusqu'à présent, mérite une labellisation au titre du patrimoine remarquable du XXe siècle.

Sources :

Bibliographie :

Ouvrages :

AMOUROUX Dominique, « Une école, un casino à Saint-Malo » dans *Louis Arretche*, éditions du Patrimoine, 2010

FOUCQUERON Gilles, « Ecole d'Hydrographie », dans *Saint Malo 2000 ans d'Histoire*, édition Docteur Foucqueron, 1999, p.566-567

Publications :

ROBERT Jean-Charles, *Un bassin en mutation,* projet de PFE, 2006

Archives :

- Archives municipales de Saint Malo :
  - Plans : plans d'ensemble et plan masse
  - Acte de cession de la parcelle
  - Accord du permis de construire

- Archives IFA, Fond Arretche :
  - Plans : plans RDC et R+1 des bâtiments classés ; plans sous-sol, RDC, R+1 et R+2 de l'ensemble du bâtiment ; plan d'ensemble du sous-sol et des ateliers ; plans RDC, R+1 et R+2 de l'internat ; plans RDC et R+1 de l'externat ; plan de toitures ; coupes internat et externat ; plan RDC du foyer ; plan des combles ; façades Sud, Est, Nord, Ouest ;

Sites internet :

www.supmaritime.fr

www.archiwebture.citechaillot.fr

Cahier des illustrations

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

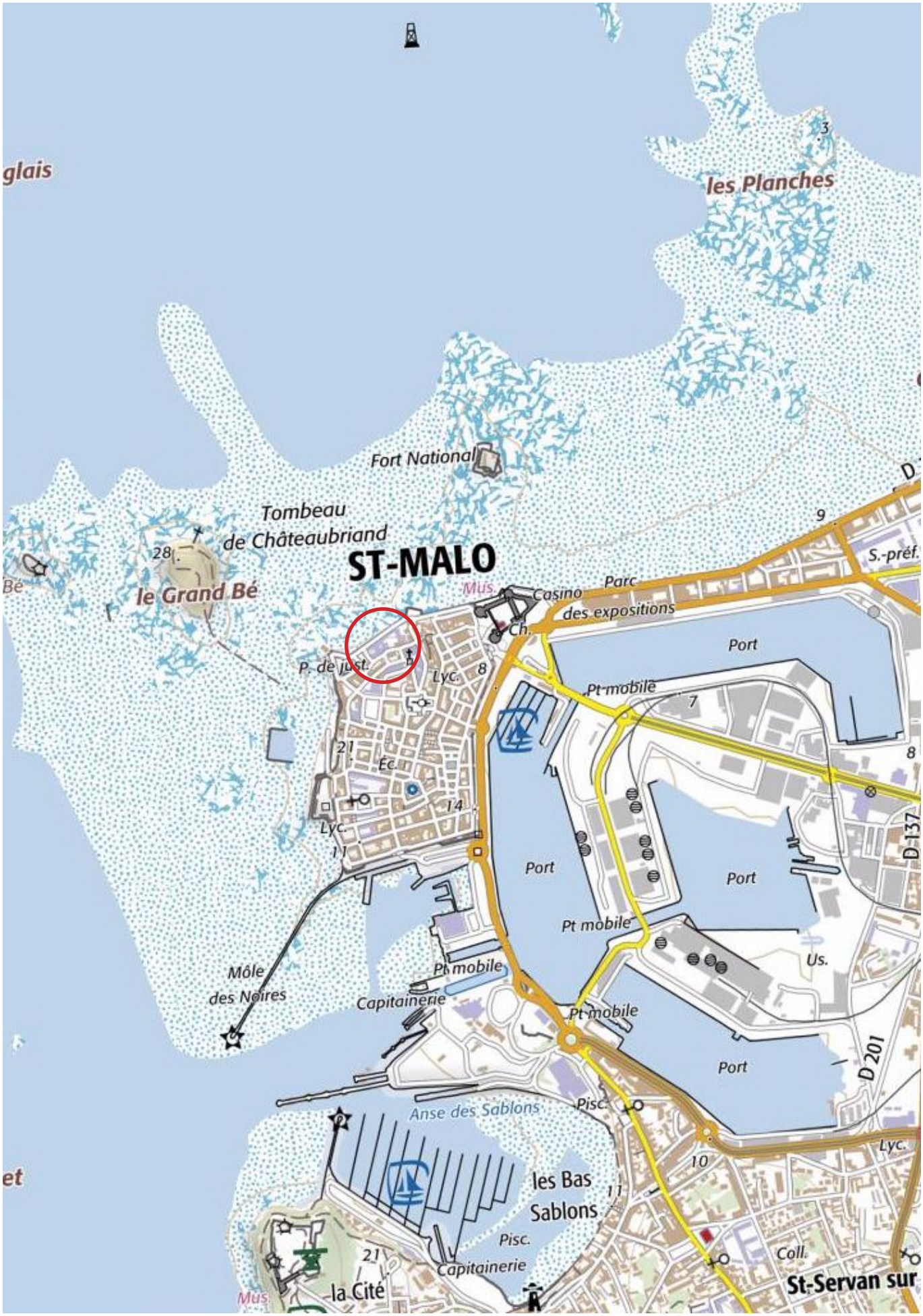

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
SAINT-MALO

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-MALO
38 Bd des Déportés 35414
35414 SAINT-MALO
tél. 02.99.20.80.99 -fax 02.99.20.80.77
cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

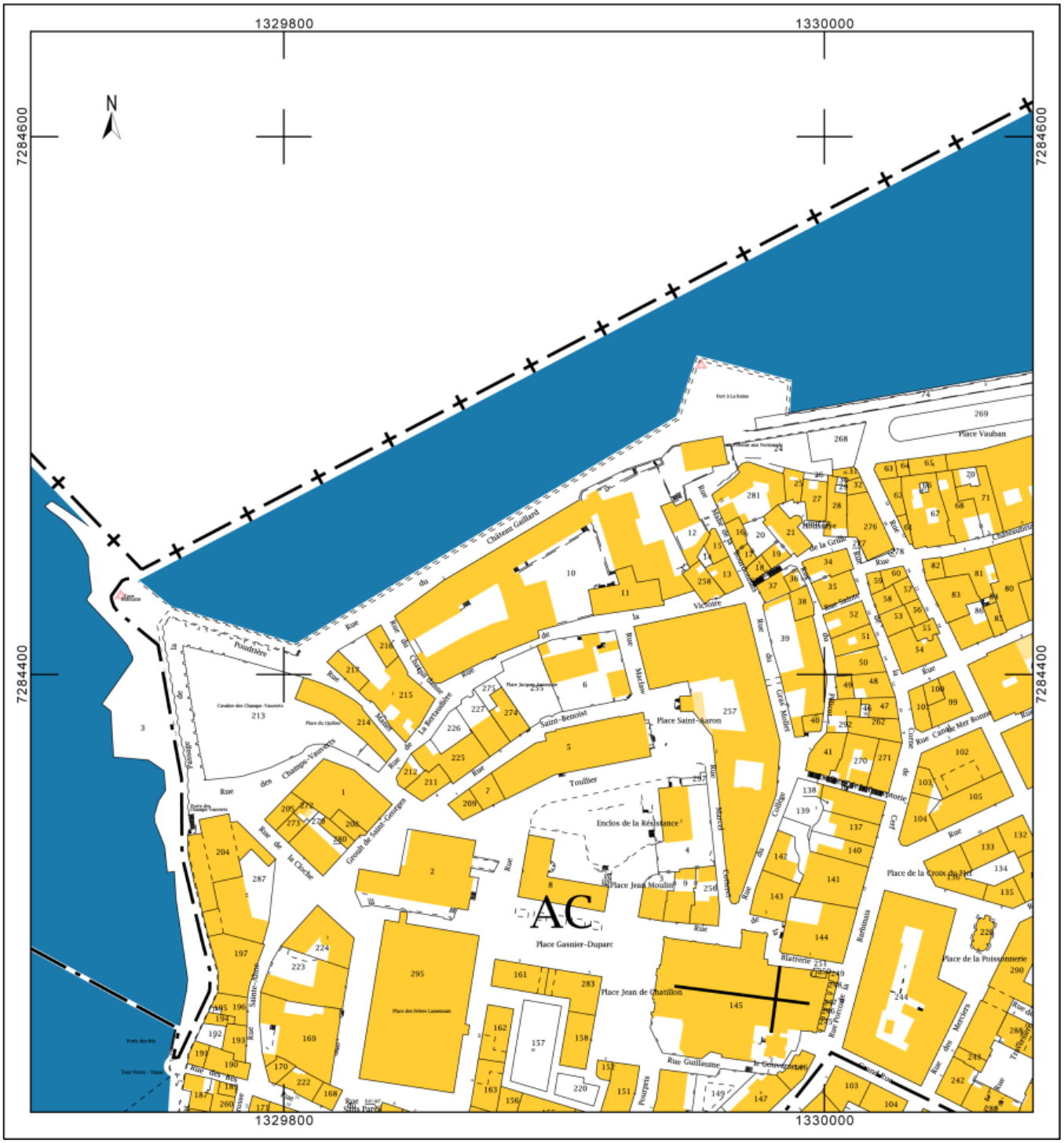

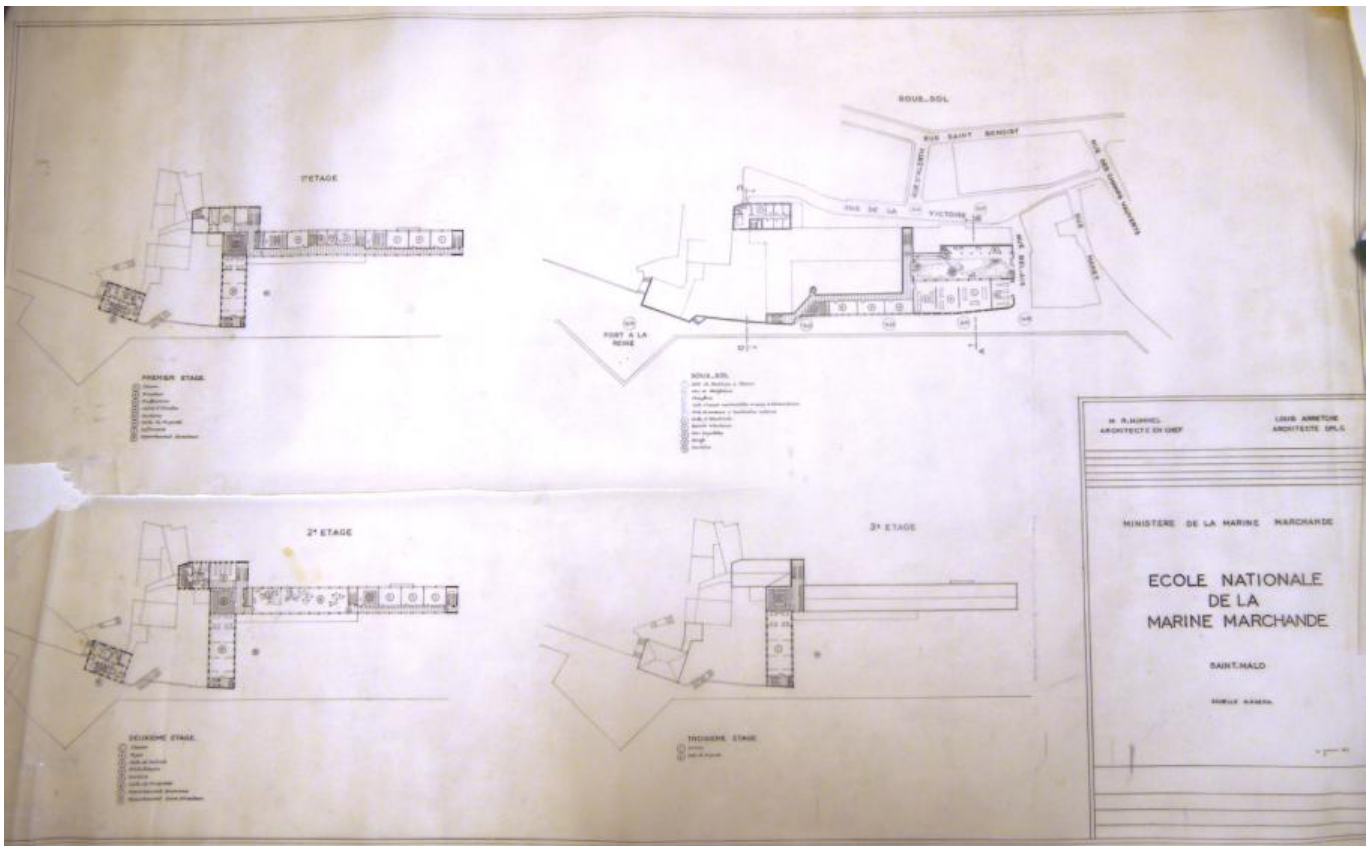

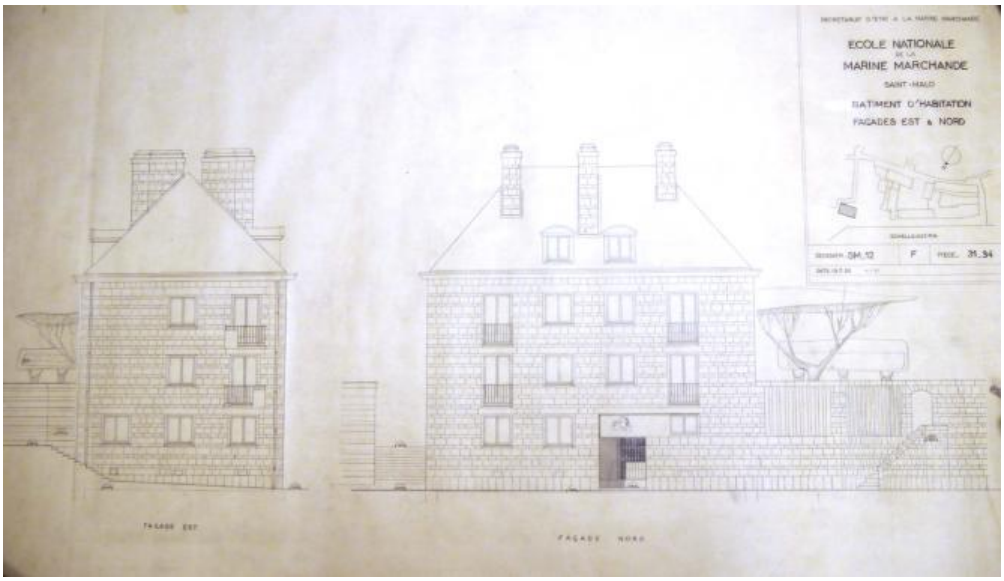

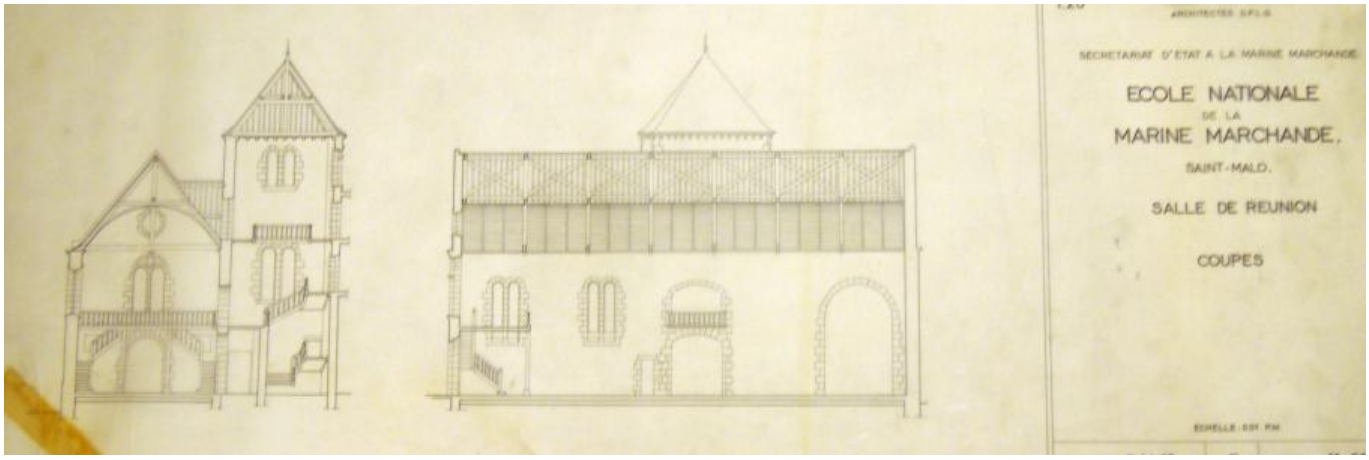

De haut en bas : plans du sous-sol, RDC, R+1 et R+2, façade et pignon du bâtiment d'habitation, coupes transversale et longitudinale de la chapelle
Sources : Archives municipales de Saint Malo

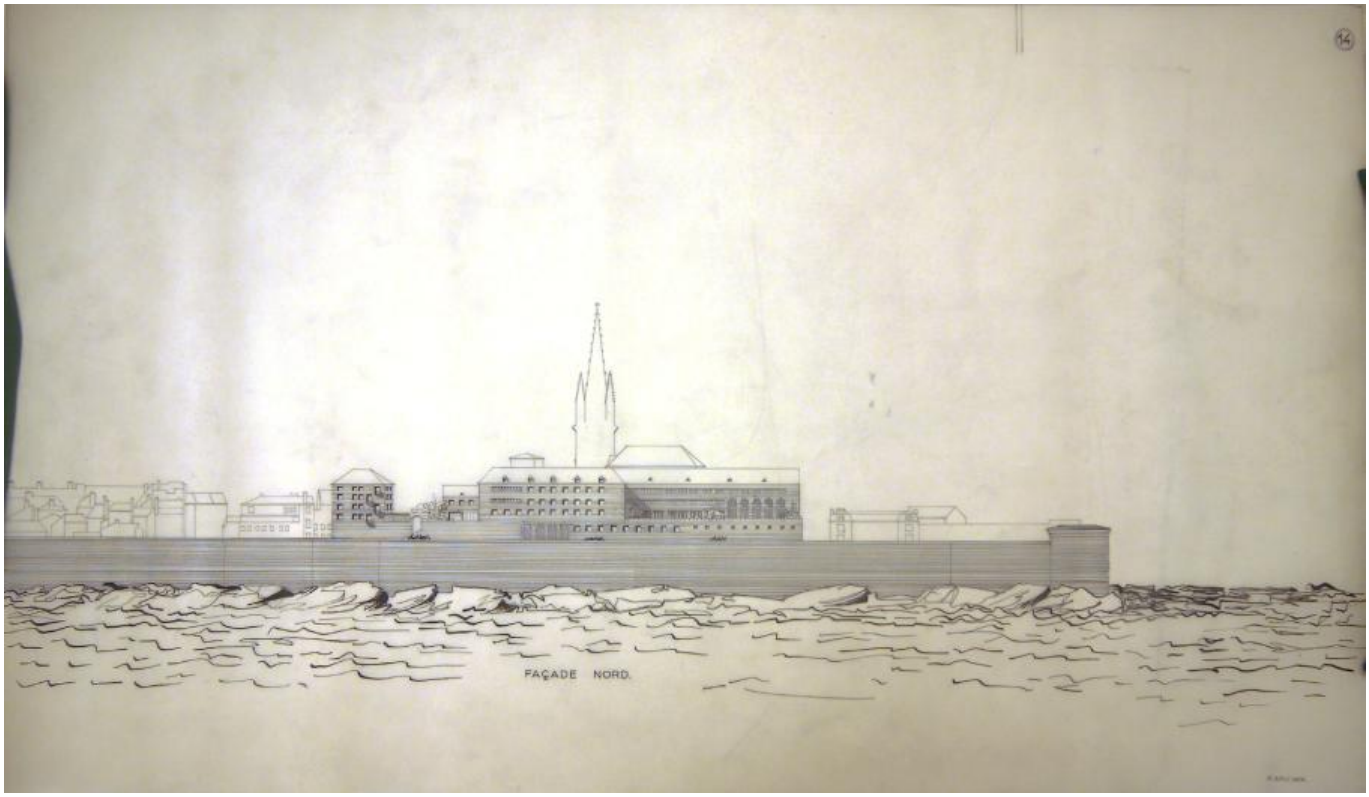

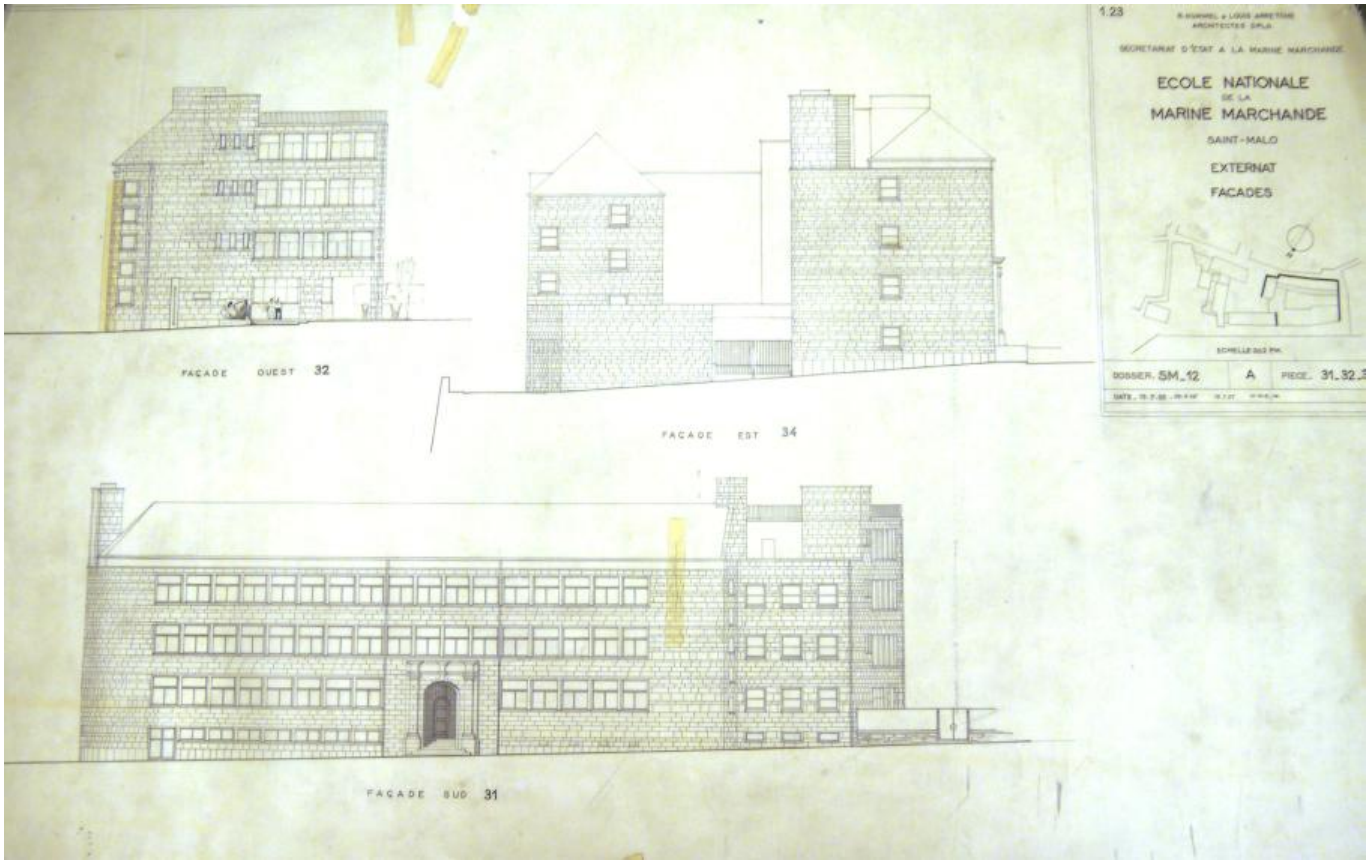

(Haut) Vue Nord depuis la mer, (bas) façades Est, Ouest et Sud
Source : Archives municipales de Saint Malo

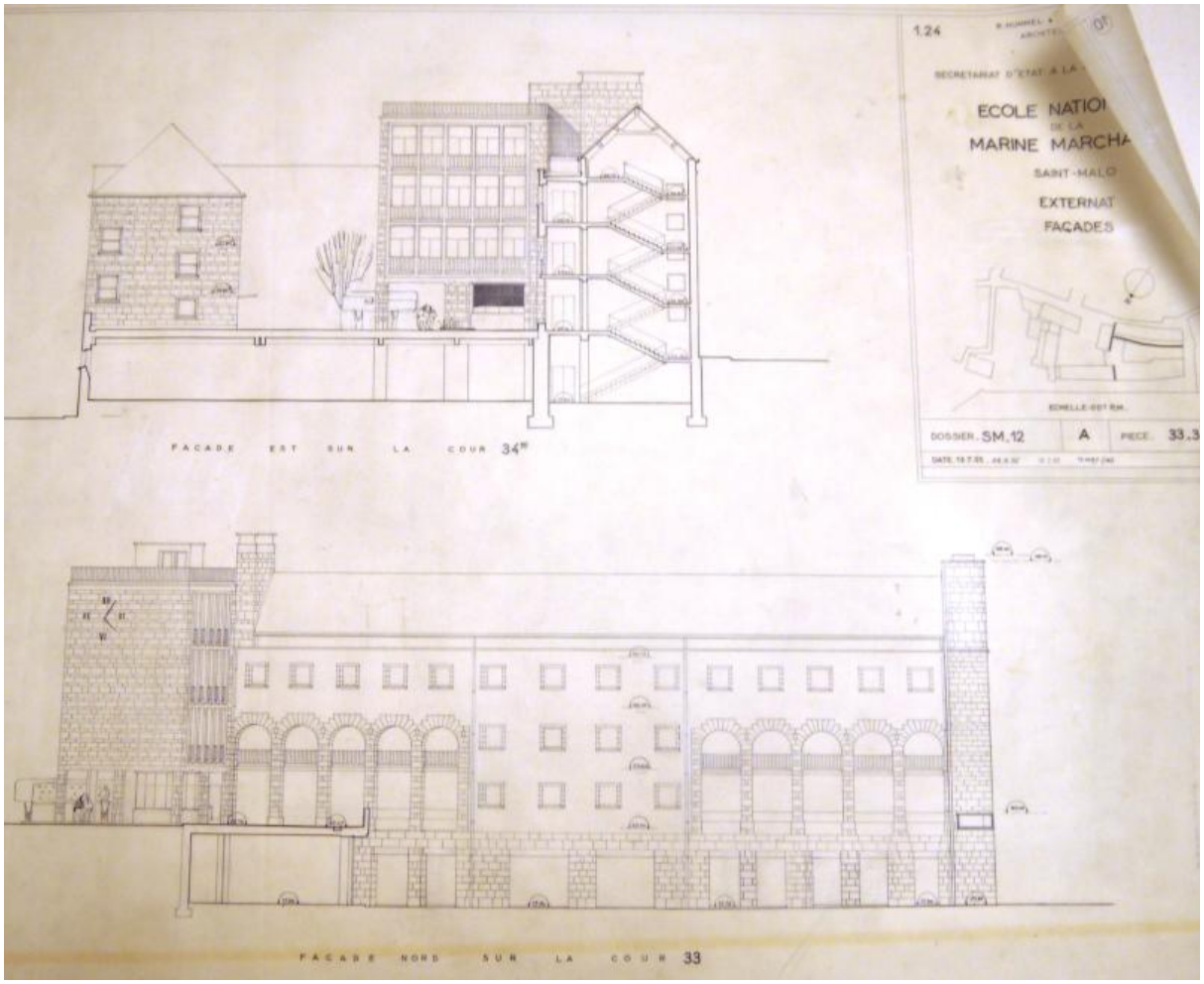

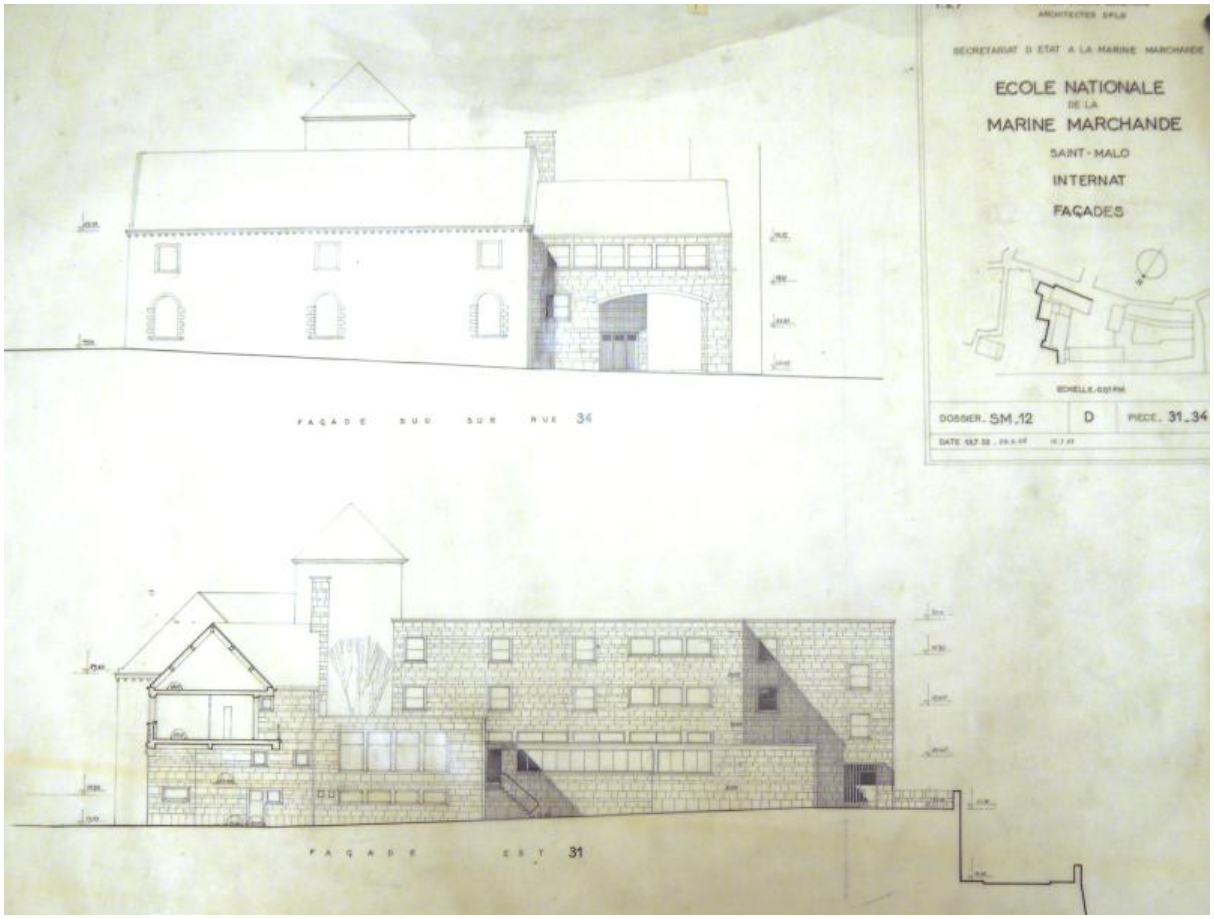

(Haut) Coupes transversale et longitudinale de l'externat, (bas) coupes transversale et longitudinale de l'externat
Source :Archives municiaples de Saint Malo

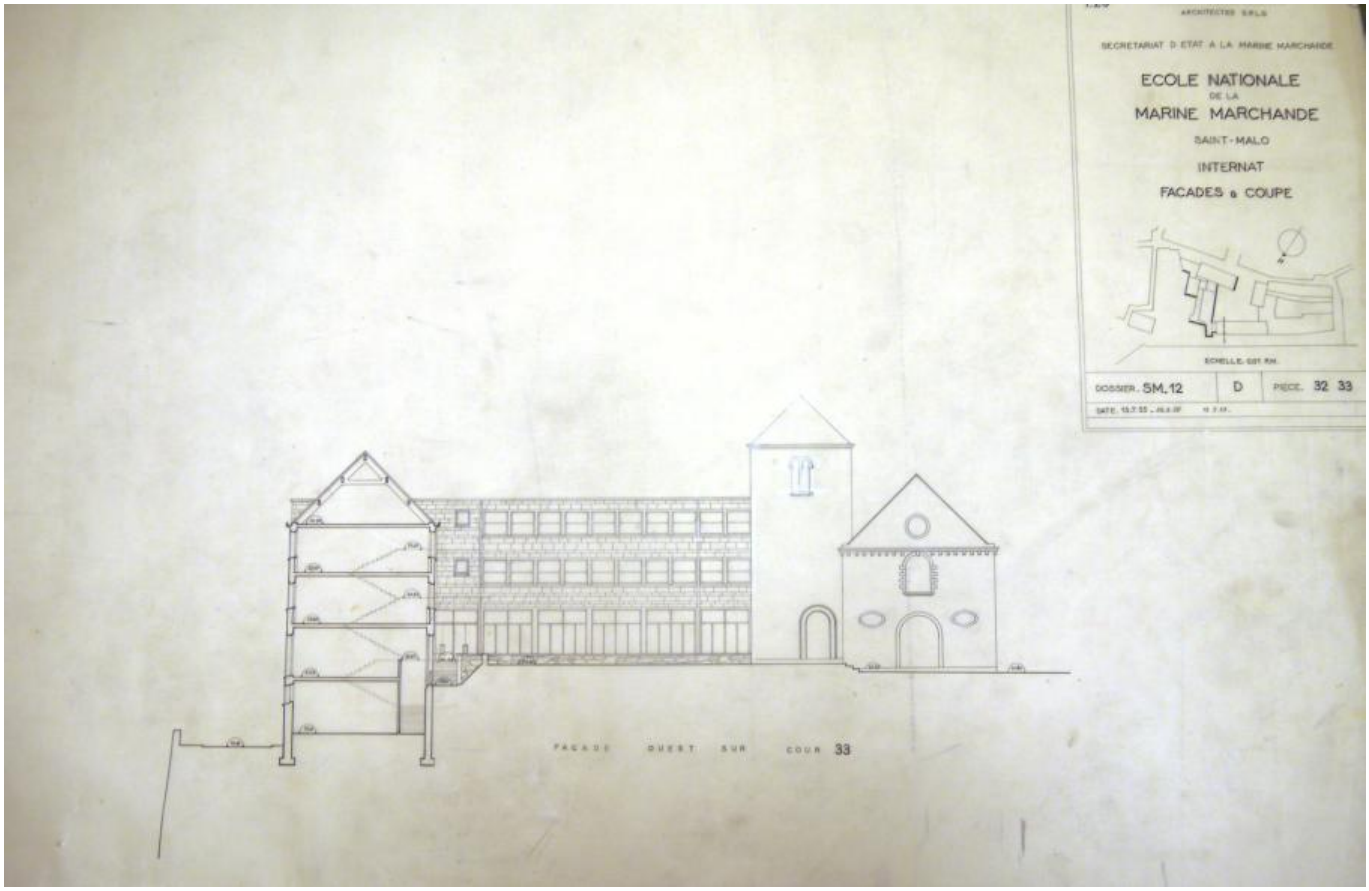

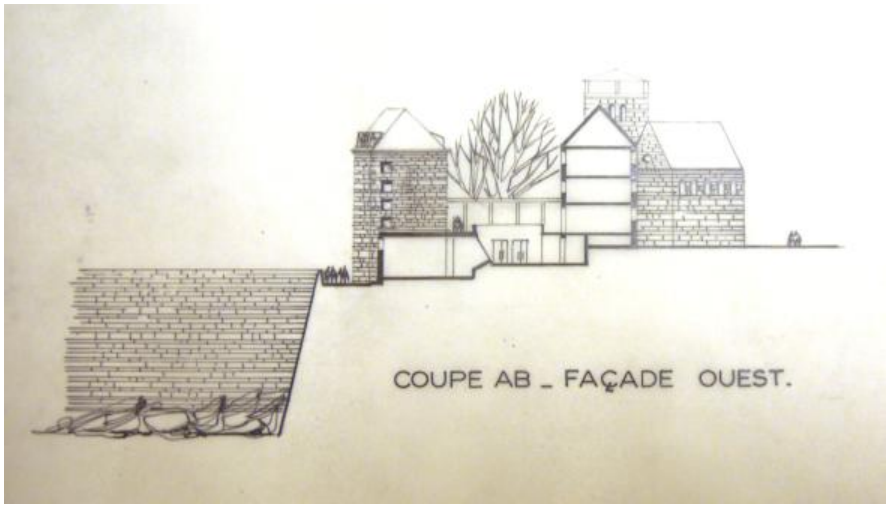

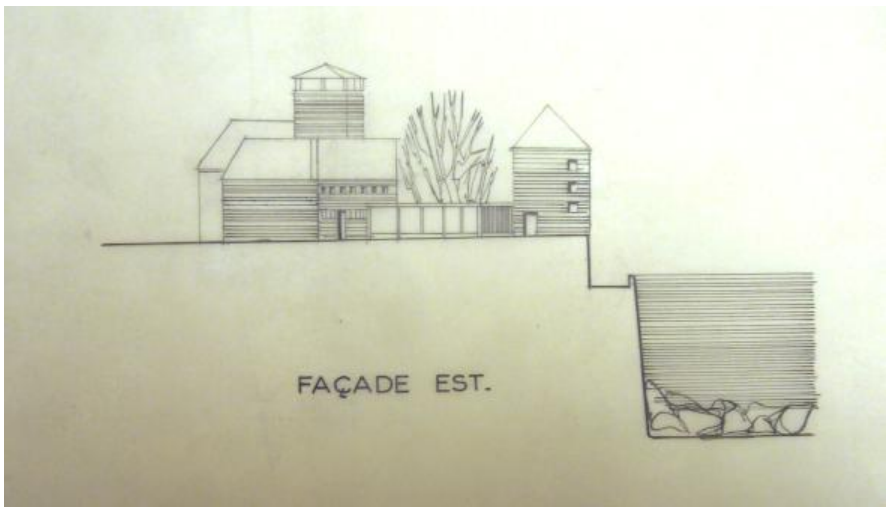

De haut en bas: coupe transversale sur l'internat et les atelier, coupe transversale sur l'ancienne prison et la cour, coupe transversale sur la cour principale
Source : Archives municipales de Saint Malo

De haut en bas : (gauche) vue de la chapelle depuis la rue de la Victoire, (droite) vue du bâtiment de l'ancienne prison depuis la rue, (gauche) façade de l'externat et des ateliers, (droite) vues Est et Ouest du bâtiment administratif, vue du bâtiment de l'internat et de la chapelle, (droite) bâtiment ajouté après la construction, (gauche) vue Nord du bâtiment de l'ancienne prison, (droite) vue Nord sur la baie
Sources : photos personnelles Raphaël Labrunye

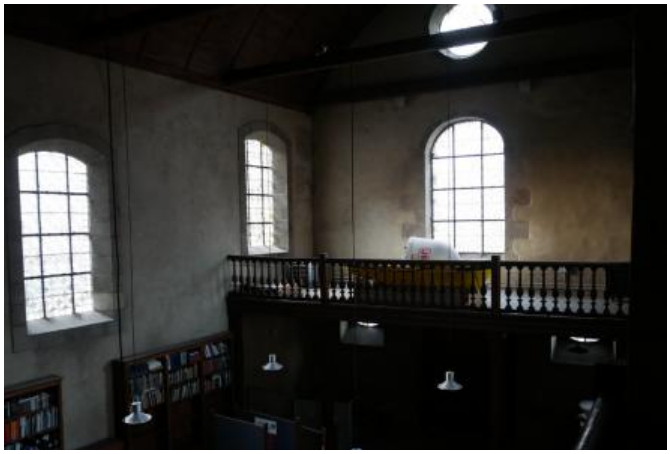

De haut en bas : (gauche) vue du bâtiment ajouté après construction, (droite) vue du cloître, (gauche) vue du bâtiment d'habitation, (droite) vue intérieure de la chapelle, (gauche) vue du réfectoire, (droite) vue de la salle de réceptions, (gauche) vue des ateliers, (droite) vue de la salle d'hydrographie
Sources : photos personnelles Raphaël Labrunye

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Saint-Malo (35400)

Casino et Palais des Congrès

DRAC Bretagne – École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation (APPL) :
Casino, Palais des congrès, Palais du Grand Large

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

Casino, centre des congrès

Localisation :

- Géolocalisation : 48°39’5’’N – 2°1’8’’O
- Adresse (ADRS) : 1 quai Duguay Trouin, 35400 Saint-Malo
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 170 AI 01

Datation :

- (SCLE) 3ème quart du 20è siècle.
- (DATA)

1868 : deuxième casino de Saint Malo sur l’emplacement l’ancien quai Napoléon

1897 : acquisition des parcelles de l’actuel casino quai Duguay Trouin

1898 : déconstruction de l’ancien casino

1898 : construction du troisième casino par Auguste et Gustave Perret

1944 : incendie du casino

1956 : quatrième casino par Louis Arretche et Henry Auffret

1970 : transformation du jardin en parc de stationnement par la municipalité

1984 : réouverture du bâtiment après sa partition entre le casino Barrière et le palais du Grand large

1994 : aménagement d’un troisième étage de 500m² (architecte : M. Millet)

2010 : rénovation de l'auditorium (architecte : M. Millet)

Acteurs d’origine (AUTR) :

- Maîtrise d’ouvrage : Ville de Saint-Malo
- Maître d’œuvre : Louis Arretche (architecte en chef de la reconstruction) ; Henri Auffret (architecte en chef de la ville de Saint-Malo)

Acteurs actuels (STAT) :

Groupe Lucien Barrière (casino)

Association du Palais du Grand Large et Ville de Saint-Malo (palais des congrès)

Rédacteur : Elise Gronnier

Date de l'étude : janvier 2017

Localisation :

A l'extrémité Ouest de la plage du Sillon, le Palais des congrès est situé en front de mer entre la plage du Sillon et les bassins du port de commerce. Il forme donc comme une figure de proue de la ville balnéaire vers la ville des remparts.
Il est longé au Nord par la Chaussée du Sillon, au Sud par le Quai Duguay Trouin. Sa façade Ouest s'ouvre sur le château de Saint-Malo, l'entrée des remparts et la plage de l'Eventail en contrebas. A l'Est, il est bordé par un hôtel donnant sur la rue Joseph Loth.

Programme :

Parcelle de 8500 m² dont une surface constructible de 3600m².
Programme initial :

- dancing de 500 personnes
- bar
- restaurant de 150 places
- salle des fêtes (capacité d'accueil 450 personnes)
- théâtre de 1000 places
- salle de boule de 6 tables
- salle de baccara de 3 tables
- hall
- vestiaires
- bureaux
- cuisine
- services

Programme réalisé : identique au programme initial.

Programme actuel : Le casino au RDC de la rotonde n'a pas connu de changement d'activité et n'a pas connu de modifications physiques, mis à part les changements des machines de jeux.
Le palais des congrès a été agrandi en 1994 avec l'aménagement d'un troisième niveau de 500m² modulables. Il a été complètement réaménagé lors de sa transformation en palais des congrès en

1984. Il se compose actuellement de 14 salles de réceptions/réunions, un amphithéâtre des 200 places, un auditorium de 1000 places, deux rotondes dédiées à la restauration.
Deux escaliers ont été rajoutés le long de la façade Nord pour des raisons de sécurité .Un local technique et deux escaliers ont également été ajouté à la rotonde pour desservir les deux niveaux.

Historique :

L'avènement des bains dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle amène les stations balnéaires à se doter d'équipements à vocation ludique. Le casino devient un élément central. Lieu de rencontres et de mondanités, il supplante l'établissement des bains et confère à la ville son statut de station balnéaire. Devenu élément phare de la ville, il répond à des critères, notamment d'implantation et de morphologie, particuliers. Dans ce contexte, le premier établissement de bains-casino voit le jour à Saint-Malo en 1838, sur la grève de l'Eventail, en face du Fort National. Construit sur une zone militaire le long des remparts, sa construction a nécessité une autorisation par le Ministère de la Guerre, à la condition que l'édifice soit de petite taille et en matériaux légers, susceptibles d'être rapidement démontés. C'est Peynaud, architecte communal qui supervisera la construction du premier casino de Saint-Malo, qui se trouve aussi être le premier casino de Bretagne. En 1868, il est complètement transformé en établissement thermal et l'activité du casino est abandonnée. Réaménagé en 1922, le bâtiment est déconstruit en 1935.

En 1868, la fermeture du casino sur la grève de l'Eventail et la volonté d'apporter plus de visibilité à l'édifice conduisent à la construction d'un deuxième casino. Il quitte les abords immédiats de la plage pour une parcelle le long du quai Duguay Trouin, ancien quai Napoléon, à l'Ouest du Sillon. Placé aux abords d'une zone militaire, sa construction est autorisée par le Ministère de la Guerre le 26 mars 1868. Construit en brique et bois, matériaux facilement acheminés grâce à la présence du port de commerce tout proche, le casino est achevé rapidement. Enserré par un jardin faisant le lien entre la mer et les bassins du port, le casino suit un plan simple de quadrilatère sur un niveau. Après son utilisation en hôpital en 1870, il sera entièrement réaménagé en 1882 sous la houlette de l'architecte Alfred Frangeul. En 1895, délaissé par ses administrateurs privés, le casino fait l'objet d'une proposition de rachat par la municipalité. L'état de vétusté de l'édifice conduira au final à sa démolition en 1898.

Dans l'intervalle, le Génie donne aux Domaines deux terrains entre le Quai Duguay Trouin et la mer, qui seront ensuite cédés à la ville pour la construction d'un troisième casino.

Dans les années 1890, la rivalité entre Saint-Malo et Paramé et la création d'une ligne de tramway reliant les deux extrémités du Sillon poussent la cité malouine à moderniser son casino jugé démodé. Toujours dépendant de l'autorisation du Ministère de la Guerre, le Maire motive sa demande en dénonçant « l'insuffisance du casino actuel de Saint-Malo. Construit en matériaux légers, l'eau y pénètre et il est indispensable qu'un nouveau casino soit construit. Cette autorisation permettrait de construire un casino qui n'aurait pas, comme celui existant actuellement, l'apparence des communs ou annexes du nouvel Hôtel Franklin » (Palace construit en 1861 le long du quai Duguay Trouin face à la mer, sur les plans de l'architecte Joliet. Il est destiné à une clientèle étrangère et reste l'établissement le plus prestigieux de Saint-Malo jusqu'à la création en 1883 d'un hôtel concurrent sur la digue de Paramé). Les arguments portent leurs fruits et en 1893 un décret du Président de la République modifie la limite de la zone militaire du Sillon.

Initialement dessiné par Guigonnet, Glaize et Rupé, sa conception revient aux architectes Auguste et Gustave Perret. La création de la Société anonyme du Grand casino municipal et l'appui de Claude Marie Perret (père des deux architectes) comme entrepreneur et membre de la société, leur accordent le chantier du casino. Perret père interviendra largement dans le processus de construction, en interdisant notamment l'emploi jugé avant-gardiste du béton armé. La casino de Saint Malo, œuvre de jeunesse de Perret énonce néanmoins les principes architecturaux de ses futures réalisations.

La crise des années 1930 entraîne une baisse des investissements et de l'engouement pour les stations balnéaires. Les casinos de Saint-Malo sont peu à peu délaissés. Celui de Paramé, transformé en hôtel puis laissé à l'abandon sera démoli en 1934, celui de Saint-Servan en 1938.

En 1944, les obus frappent et détruisent le casino de Saint-Malo. Remplacé par un casino provisoire en 1946, il cède sa place au quatrième casino signé par Arretche et Auffret. En rupture avec l'architecture de la reconstruction, ils conçoivent un bâtiment compact qui s'inscrit dans un rectangle précédé d'un cercle, en jouant avec les matériaux entre tradition et modernité. Face à la mer, la façade est habillée par l'œuvre du sculpteur Francis Pellerin. Sa réception fait cependant l'objet d'une vive critique de la part du public, qui juge l'édifice trop sobre. Les architectes locaux, exacerbés par l'omniprésence d'Arretche en tant qu'architecte en chef, mettent à mal sa réputation. Ses principaux soutiens, le Maire et le vice-président de l'Association de la Reconstruction se plaignent des surcoûts et retard de chantier, qui seraient dus au laxisme de Auffret en charge du suivi du chantier. Le casino est officiellement inauguré le 12 juillet 1956. Dans les années 1980, le bâtiment est séparé en deux entités : le casino au RDC de la rotonde et le palais des congrès, dit Palais du Grand Large occupant le reste de l'édifice.

Il est aujourd'hui géré par l'Association du Palais du Grand Large et le groupe Lucien Barrière d'une part et par la ville de Saint-Malo, propriétaire des murs d'autre part.

Les architectes :

Louis Arretche :

Louis Arretche (1905-1997) commence ses études d'architecture à l'École Supérieure Nationale des Beaux-Arts de Paris en 1923 sur les conseils de l'architecte bordelais Ferret, un ami de son père. Il intègre l'atelier de George Gromort. Georges Gromort (1870-1961), architecte principalement connu en tant que professeur à l'École des Beaux-Arts et pour ses ouvrages de théorie qui prennent la suite de ceux de Julien Guadet (1834-1908), auteur du Code Guadet. Arretche se forge simultanément, il se forge une expérience professionnelle en travaillant dans les agences de Michel Roux-Spitz et Roger-Henri Expert. En 1934, il obtient son diplôme et se joint à Georges Gromort pour enseigner dans son atelier. Débute alors une carrière de professeur respecté et admiré par ses élèves.

Son atelier, le plus fréquenté de l'école, formera nombre d'architectes de renom, parmi lesquels on compte Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer, Jean-Louis Véret, Bernard Huet, Henri Gaudin, ou encore Philippe Panerai et Jean Castex. Suite à la réforme de l'enseignement supérieur de 1968, l'enseignement de l'architecture se réorganise en unités pédagogiques (UP). Arretche enseigne alors à l'UP3 Versailles de 1968 à 1973.

Louis Arretche exerce également son métier d'architecte en collaboration avec l'ingénieur polonais Roman Karasinsky dans son agence rue Jules-Chaplain, dans le 6ème arrondissement de Paris. L'activité de l'agence se concentre en particulier dans le grand Ouest.

Louis Arretche cumule de nombreuses fonctions et distinctions officielles qui lui ont valu l'obtention de nombreuses commandes pour différents ministères : Éducation Nationale, Défense, Postes et Télécommunications et Santé Publique. Il va également réaliser de nombreuses études d'urbanisme partout en France, diriger des projets de reconstruction, de rénovation ou d'aménagement.

Parmi les très nombreux projet réalisés par l'agence de Louis Arretche, on compte la Reconstruction de Saint-Malo de 1947 à 1960 (dont notamment l'École Nationale de la Marine marchande de 1951 à 1959 et le Casino de 1954 à 1957), l'usine marémotrice de la Rance (1954-1965), la station de recherche biologique de Paimpont (1960-1968), le Centre électronique de l'Armement à Bruz (1965-1985), l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Rouen (1963-1979), la serre-restaurant du parc floral à Orléans-La Source (1966-1967), l'aménagement de la côte des basques à Biarritz (1976-1979)… Rien qu'à Rennes, dont il est l'architecte-urbaniste conseil de 1953 à 1971, Arretche dirige l'aménagement de la ZUP Villejean-Malifeu (1959-1975), la rénovation du quartier du Colombier (1958-1987). Il réalisé également le Centre des télécommunications, actuel Mabilay (1970-1975), la salle omnisports, actuel salle de spectacle le Liberté (1956-1961), le centre de tri postal, etc… Côté construction universitaire, il conçoit, en plus de la faculté de Droit, les campus de Villejean (1963-1967) et Beaulieu (1956-1982) ainsi que la faculté de médecine et de pharmacie (1963-1975) à Rennes. On lui doit également les

deux campus nantais. Pour chacun de ses projets, Arretce travaillait en collaboration étroite avec un architecte local.

Henry Auffret :

Henry Auffret (1919-2007) est diplômé des de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris. Malouin d'origine, il assiste le premier architecte en chef de la reconstruction de Saint-Malo, Marc Brillaud de Laujardière en 1944, avant d'être nommé architecte de la ville de Saint-Malo en 1945. Il sera par la suite Architecte-conseil du ministère de la Construction et de l'Urbanisme (1953-67). Jusqu'à la fin des années 1970, il construit de nombreux bâtiments publics dans la cité malouine. On lui doit notamment : des îlots d'habitation à Saint-Malo, les phares des Roches-Douvres et du Grand jardin, le centre hospitalier, le Palais du Grand large, casino et Centre des impôts de Saint-Malo. Il intervient également à Brest, Vannes et Quimper au titre d'architecte en chef des ZUP de ces villes, ainsi qu'en Normandie.

L'artiste :

Francis Pellerin (1915-1998):

Dès l'âge de treize ans, Francis Pellerin est apprenti menuisier. Il prend des cours d'ébénisterie aux Beaux-Arts de Rennes avant d'être admis à l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris où il intègre l'atelier de Jean Boucher. Au début de sa carrière, Francis Pellerin se rapproche pendant en temps du mouvement Seiz Breur et partage son atelier avec son ami Giolioli. Il remporte de nombreux prix dont le prix Chenavart et celui du salon des artistes français en 1938.

Pellerin obtient le premier Grand Prix de Rome en 1944 et séjourne à la villa Médicis en 1946. C'est à cette période qu'il s'oriente vers une sculpture intégrée à l'architecture se détachant progressivement de la figuration.

En 1948, il revient à Rennes. Il enseigne alors la sculpture à l'École des Beaux-Arts et le modelage à l'école d'architecture. A cette même période, il livre de nombreuses œuvres dans le cadre du 1% artistiques. Il travaille notamment à plusieurs reprises avec Yves Guillou, Yves Perrin et Louis Arretche.

Analyse :

L'emplacement du casino lui donne une visibilité maximale. Face aux remparts et le long du Sillon, il devient le pivot entre Saint-Malo intra muros et la chaussée du Sillon. Placé hors des murs, sa composition tranche avec l'architecture de la reconstruction tout en conservant son écriture simple et moderne. Arretche et Auffret créent un édifice dense rectangulaire de 80x40 mètres, précédé d'une rotonde, forme peu utilisée dans la production d'Arretche.

Le bâtiment aux lignes très sobre tranche avec la production habituelle des casinos, plus excessive et démesurée.
Le caractère attractif du casino est donné par la rotonde. Cette proue circulaire qui s'ouvre sur la mer et la ville donne le rôle principal à ce qui n'est en fait que le pignon Ouest. Complètement vitrée, les huisseries reprennent la même écriture que celle des baies de l'école de la Marine marchande non loin de là. En porte-à-faux sur les R+1 et R+2, elle est mise en valeur par ce détachement du sol et permet d'aménager un porche à l'entrée du casino.
Le casino s'installe au RDC et est composé de plusieurs espaces de jeux, d'un bar et d'un dancing. Initialement, ils se prolongeait avec le restaurant panoramique au R+1, inscrit dans la rotonde, entourant le dancing. La division entre casino et palais des congrès a supprimé l'aménagement initial. Aujourd'hui, le casino n'occupe que le RDC de la rotonde
Dans le prolongement de la rotonde, la courbure du mur en façade Sud amorce son insertion dans le volume rectangulaire du palais des congrès.

Faisant face aux bassins du port de commerce, la façade Sud est plus fermée. On retrouve le rythme donné par l'alternance des matériaux. Le RDC est habillé d'un parement en pierre sur les trois quarts du bâtiment. Deux pans en béton préfabriqué viennent habiller le dernier quart. Travaillés comme une double peau ajourée, ils laissent apparaître le pan vitré de la façade en arrière plan. Au R+1, les dalles préfabriquées courent sur les trois-quarts du bâtiment. Moins ajourées, elles reprennent un motif géométrique de losange pour aménager des ouvertures sur la longueur restante du bâtiment. Le R+2, complètement aveugle, reprend le même parement en pierre que le RDC sur toute la longueur de la façade. La composition interne du bâtiment se lit depuis l'extérieur. La pierre est utilisée pour cacher les parties privées ou techniques quand au contraire, le béton préfabriqué révèle les espaces ouverts au public.
Le troisième niveau, ajouté en 1994, est entièrement vitré. Il s'insère cependant plutôt bien dans la composition générale du bâtiment existant, en reprenant les mêmes huisseries que la rotonde et la structure porteuse laissée apparente.
Un auvent en longueur, en structure métallique et légère met en valeur l'entrée de l'édifice.
Malgré le jeu des ouvertures et le rythme des matériaux, la façade est dense et fermée. Face au port de commerce, son allure de paquebot lui permet de dialoguer avec les infrastructures alentours.
La façade Nord, donnant directement sur la mer bénéficie d'un traitement différent. Si l'on retrouve le béton préfabriqué et la pierre, l'artiste Francis Pellerin y insère également des galets roulés, posés perpendiculairement aux plaques de béton et noyés dans le ciment.
Un muret en pierre longe directement la chaussé et sert d'appuis aux poteaux porteurs recouverts de galets. Il dissimule ainsi les entrées de services. Au niveau des RDC et R+1, la façade s'insère en retrait par rapport à la rue. Un soubassement en galet habille toute la longueur du RDC, surmonté au R+1 par les ouvertures en bandeau de la salle des fêtes courant sur 40 mètres.

Le R+2, en porte-à-faux, repose sur les poteaux laissés visibles sur les deux premiers niveaux par le retrait des la façade. Ici aussi, les architectes jouent que le rythme des matériaux. Au soubassement en galet du RDC succède les baies du R+1. Le R+2 est complètement aveugle. Il est habillé en partie basse d'une bande de modénatures en béton préfabriqué surmontée par un parement en pierre.
A l'extrémité Est, l'insertion avec l'immeuble mitoyen est traité par un retrait de la façade du casino, qui crée une alcôve permettant un accès secondaire au bâtiment. En créant cette rupture, les architectes dégagent la façade sur mer pour la mettre en valeur par rapport à l'immeuble voisin.
A l'extrémité Ouest, l'amorce entre la façade et la rotonde est traitée par un pan de mur aveugle habillé en galets, a l'exception de six ouvertures carrées en hauteur.
La façade Nord avec son rapport immédiat à la plage du Sillon devait être la façade « noble » de l'édifice, d'où le recours au travail de Pellerin pour habiller ses murs. Cependant, l'ajout des escaliers de services la relègue au second plan et lui fait perdre de son esthétique, au profit de la rotonde et de la façade Sud.

Les intérieurs bénéficiaient à l'origine d'un traitement de grande qualité, comme en témoignent les plans de détails retrouvés dans le fonds Arretche. La partition du bâtiment a cependant reconfiguré complètement les intérieurs. Un grand hall d'accueil dessert au RDC l'auditorium Chateaubriand et les étages supérieurs. L'auditorium a été refait à neuf en 2010 par l'architecte Millet. On y accède par la droite du hall pour la fosse et par la gauche directement en entrant pour les balcons. D'une capacité de 1000 personnes, il remplace la salle des fêtes conçue par les deux architectes d'origine. Il s'élève sur toute la hauteur du bâtiment (2 niveaux) et se compose d'un orchestre, de trois balcons, d'une régie, d'une scène et de coulisses. « L'accent a été mis en particulier sur le système de multidiffusion du son à destination des réunions professionnelles ainsi que sur une acoustique optimale destinée à certaines programmations artistiques. Sa scène, une ancienne scène de théâtre de très belles dimensions, permet d'envisager la mise en place de décors et de scénographies originales. » (pgl-congres.com)
Face à l'entrée de l'auditorium, un escalier permet d'accéder aux étages supérieurs. Au R+1, il dessert deux salles de réunions, le restaurant de la rotonde et dans sa continuité, la grande salle de réception (salle du grand large) de 600 m² donnant sur le Sillon.
Le deuxième étage se compose d'un amphithéâtre, d'un deuxième espace de restauration dans la rotonde et de l'accès au troisième balcon de l'auditorium et d'une petite salle de réunion.
Le troisième étage est occupé par une grande salle de réceptions de 500 m² ouverte sur le Sillon.

La ré-organisation interne complète du palais des congrès conserve dans son ensemble la même organisation générale que celle dessinée par Arretche et Auffret : à l'Ouest les salles de restauration et réceptions donnant à l'Est sur l'auditorium qui occupe toute la hauteur du bâtiment. Les larges ouvertures en bandeau au Nord apportent un éclairage naturel et permettent de dégager des vues

sur toute la baie. La transformation du casino initial en palais des congrès a conservé les façades du bâtiment. Cependant il ne reste plus rien de l'ancienne organisation d'origine. Les aménagements effectués ne tiennent pas toujours compte de la composition extérieure et le dialogue d'origine entre la façade et les espaces internes n'est plus totalement respecté. Le bâtiment était destiné a accueillir de grands espaces, la partition en salle de réunions crée parfois des problèmes d'ouvertures et d'éclairage des espaces. La salle Thévenard au deuxième étage par exemple, devient un espace résiduel dont les petites ouvertures rectangulaires arrivent au ras du sol.

Etat sanitaire visuel :

Le bâtiment est bien conservé et n'a pas subi de transformations majeures extérieures depuis son achèvement. A l'intérieur, les fonctions du palais des congrès et les nécessités d'accueil ont conduit à un réaménagement complet du Palais des congrès et une perte des aménagements de grande qualité d'origine.

Position du propriétaire et des concepteurs :

La mairie et les deux gérants souhaitent continuer d'entretenir le casino et le palais des congrès. Des travaux sont prochainement prévus dans le palais des congrès.

Conclusions :

Le casino s'inscrit dans l'histoire de la station balnéaire. Il succède aux trois casinos précédents et s'inscrit dans la tradition des bains de mer et la politique de Reconstruction d'après guerre. Son réaménagement interne n'affecte pas les façades extérieures qui conservent l'écriture d'Arretche et Auffret. Son emplacement et la rupture architecturale qu'il opère par rapport aux édifices du même genre en font un édifice remarquable qui mérite la labellisation au titre du patrimoine remarquable du XXe siècle.

Sources :

Visite et entretien :

Visite du site le 6 février 2017

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- FOUCQUERON Gilles, « Casino », dans *Saint Malo 2000 ans d'Histoire*, édition Docteur Foucqueron, 1999, p.715-716
- AMOUROUX Dominique, « Une école, un casino à Saint-Malo » dans *Louis Arretche*, éditions du Patrimoine, 2010, p.32-35
- DELIGNON Gaëlle, « les édifices publics au cœur de la station balnéaire », dans *Saint-Malo-Paramé, urbanisme et architecture balnéaires 1840-1940*, Presses universitaires de Rennes, 1999, p.91-102
- BARBELOR Isabelle, DELIGNON Gaëlle, ORAIN Véronique, RIOULT Jean-Jacques, « Du bois au béton armé, la métamorphose des casinos », ORAIN Véronique, *dans La Côte d'Emeraude, la villégiature balnéaire autour de Dinard et Saint-Malo,* Editions du Patrimoine, Paris, 2001, p. 94-100

Revues :

- « Casino Municipal à Saint-Malo » dans *L'architecture Française*, n°209-210, p. 51-55

Archives :

- Archives municipales de Saint-Malo cotes 152S 72-78 et 84-97, 179-312

Devis descriptif 1953

Demande de permis de construire janvier 1952

Permis de construire mai 1953

Plans : plan de sol des RDC, R+1 et R+2, plan de la partie supérieure de la scène, plan d'aménagement intérieur,

Elévations : façades Nord, Sud, Est et Ouest

Coupes : coupe transversale de la rotonde

Vues : photos historiques de l'ancien casino, photos de la construction et des maquettes

- Archives IFA

Plans : plan du R+1 et de l partie supérieure

Coupes : coupe transversale de la salle de spectacles, coupes longitudinales de la salle de spectacles

Sites internet :

www.patrimoine.bzh

www.pgl-congres.com

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Casino et Centre des congrès de Saint-Malo

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
SAINT-MALO

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-MALO
38 Bd des Déportés 35414
35414 SAINT-MALO
tél. 02.99.20.80.99 -fax 02.99.20.80.77
cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

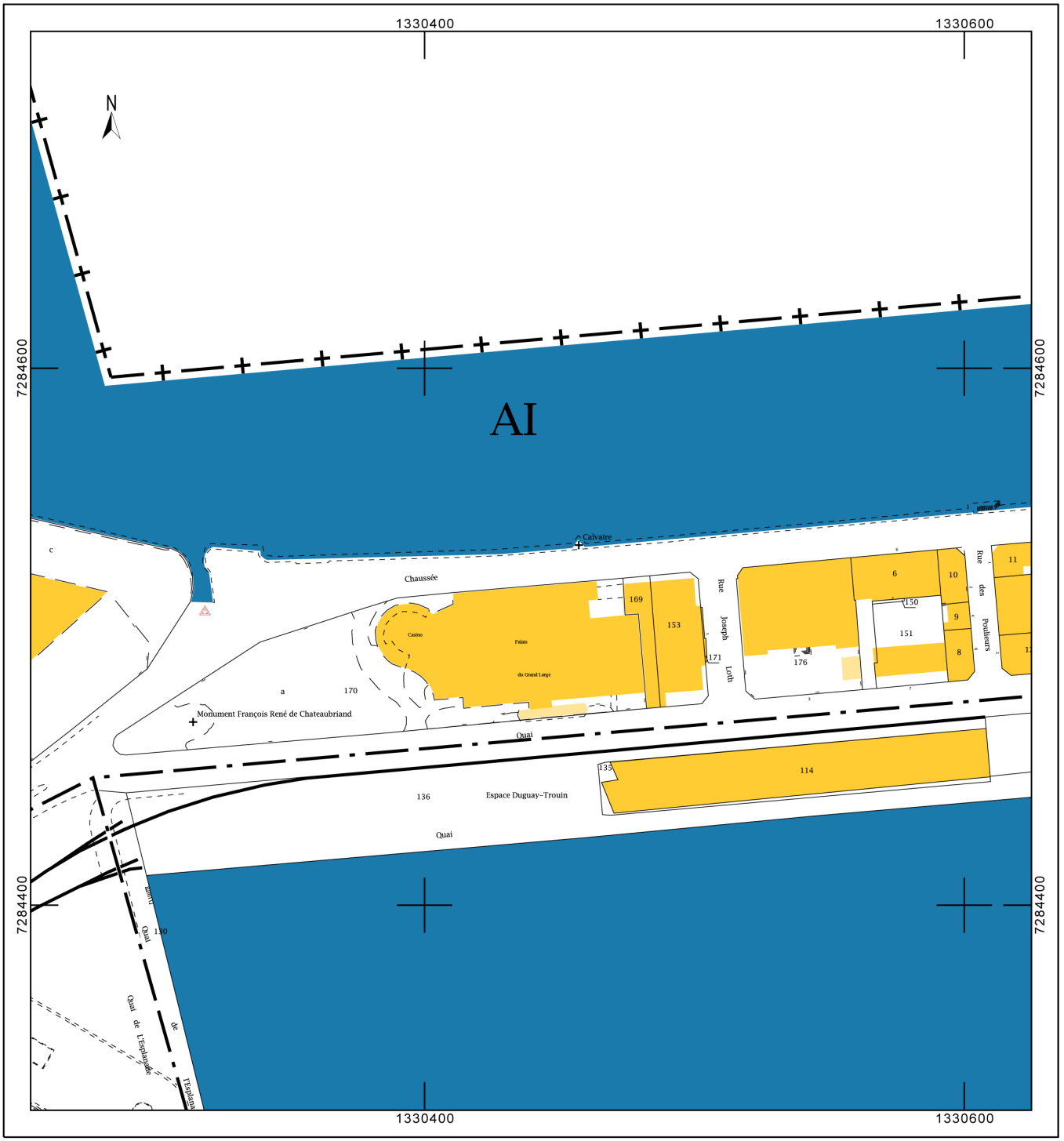

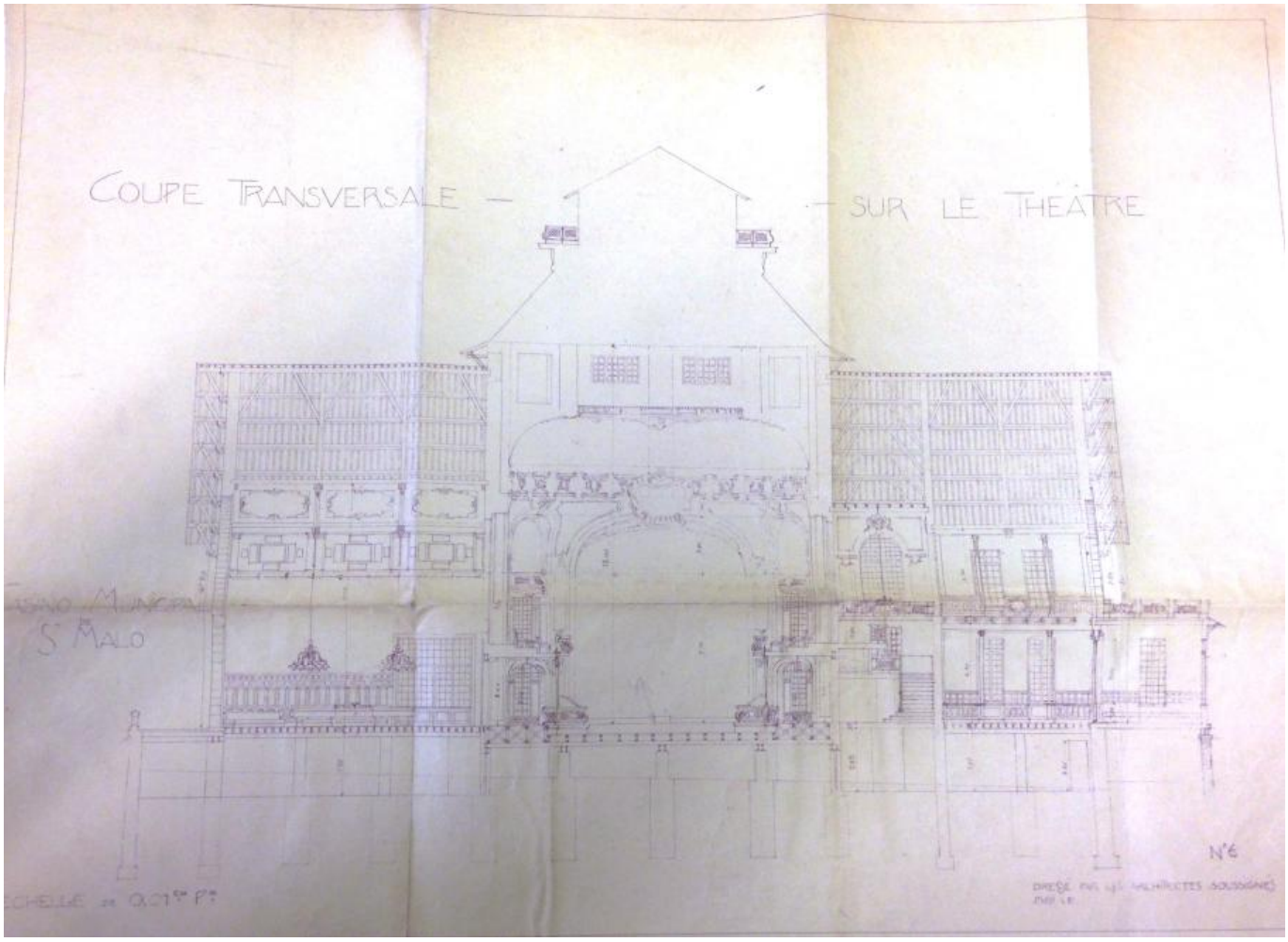

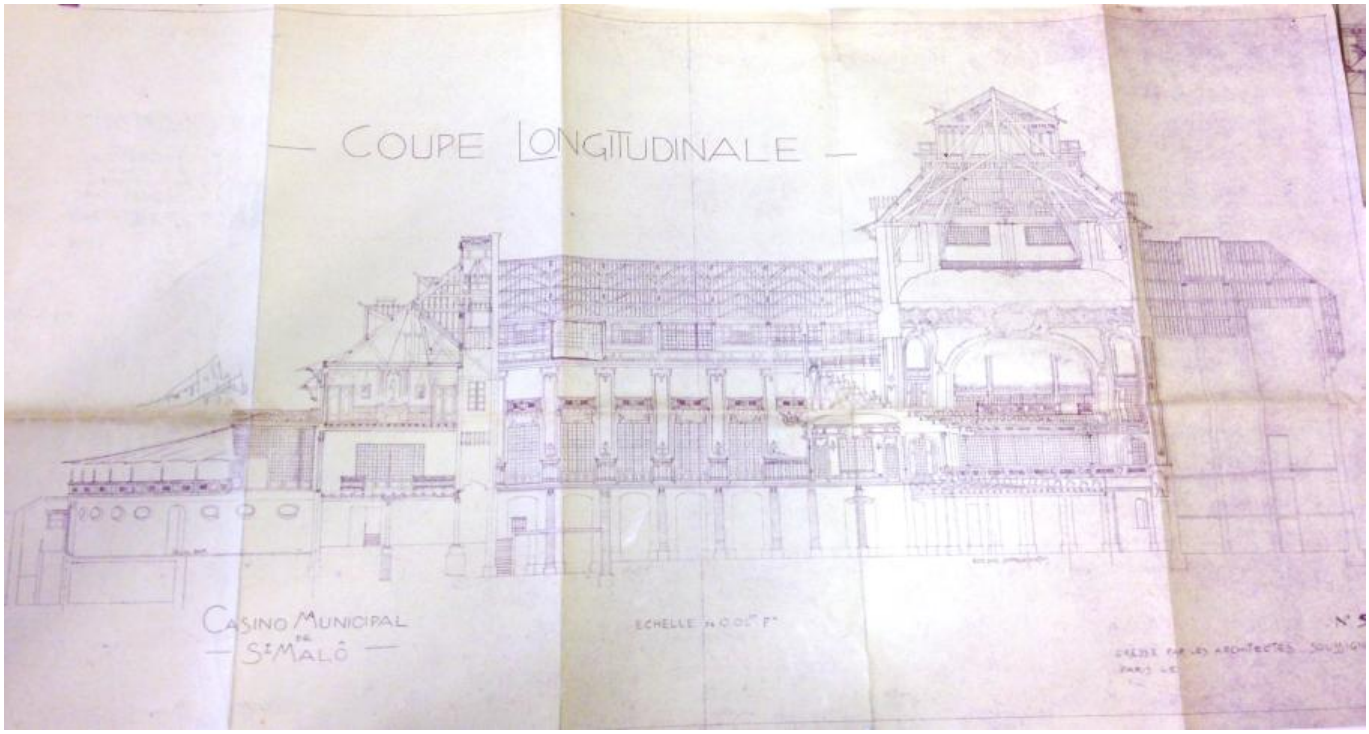

De haut en bas : coupe transversale de l'ancien casino de Saint Malo, coupe longitudinale de l'ancien casino de Saint Malo
Source; Archives municipales de Saint Malo

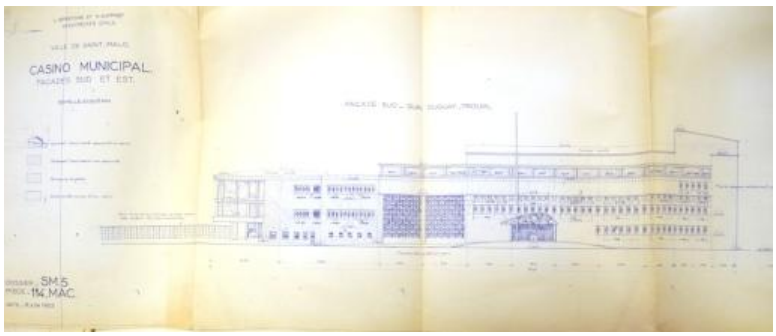

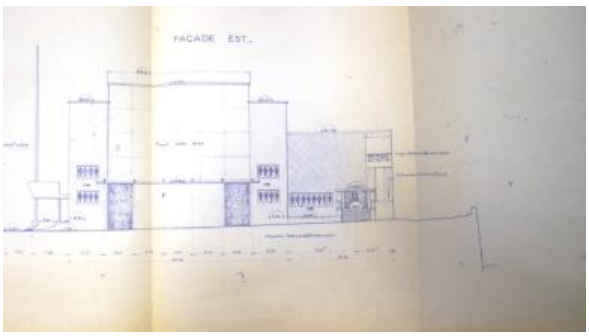

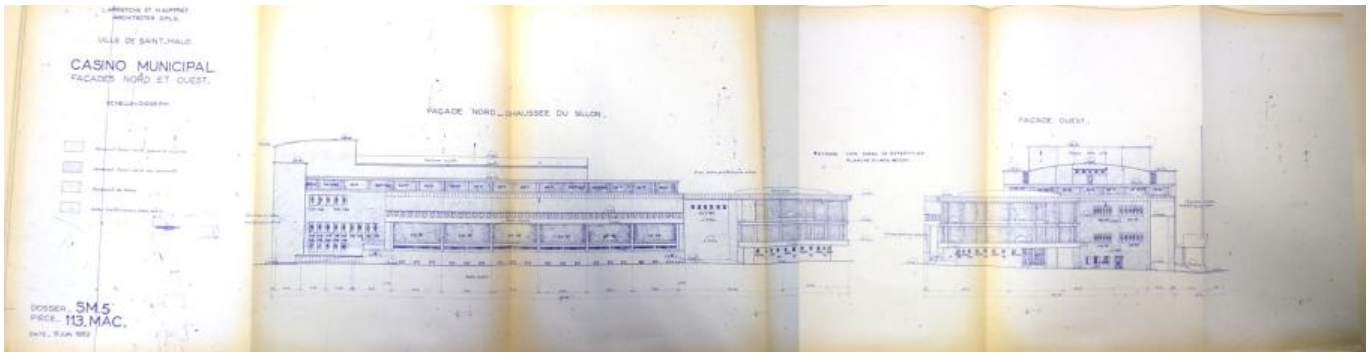

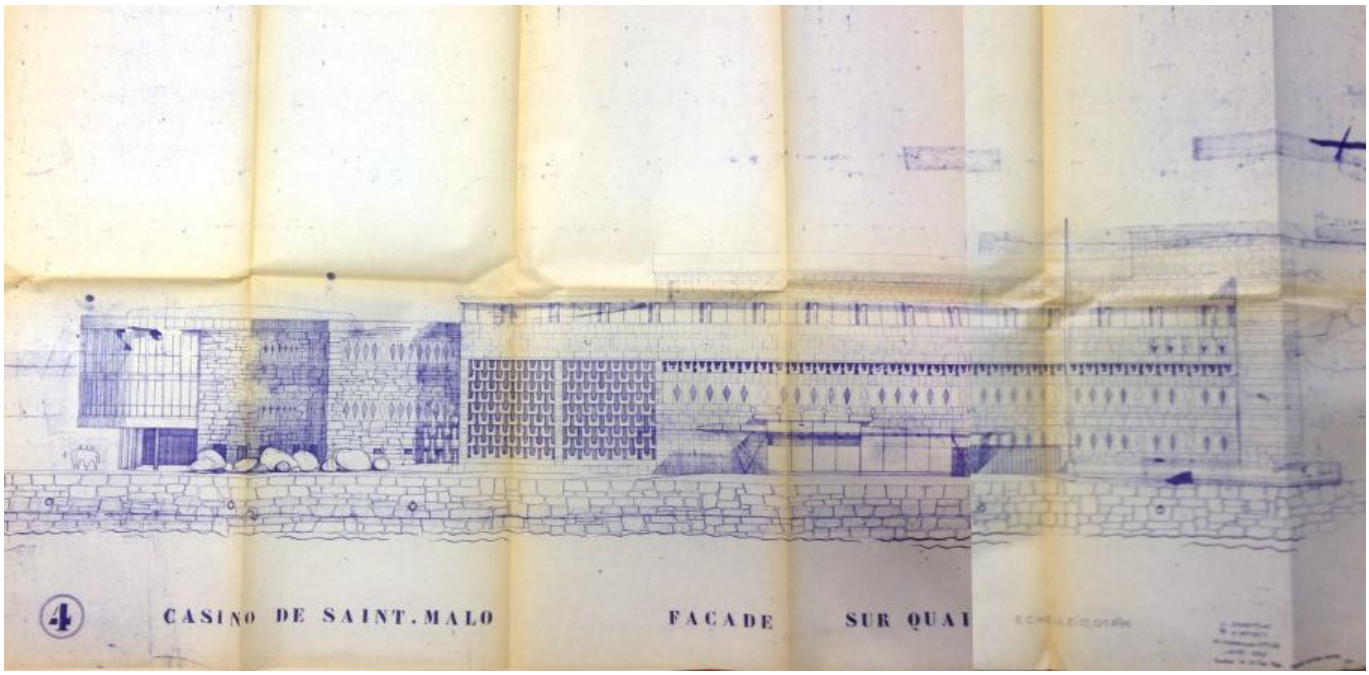

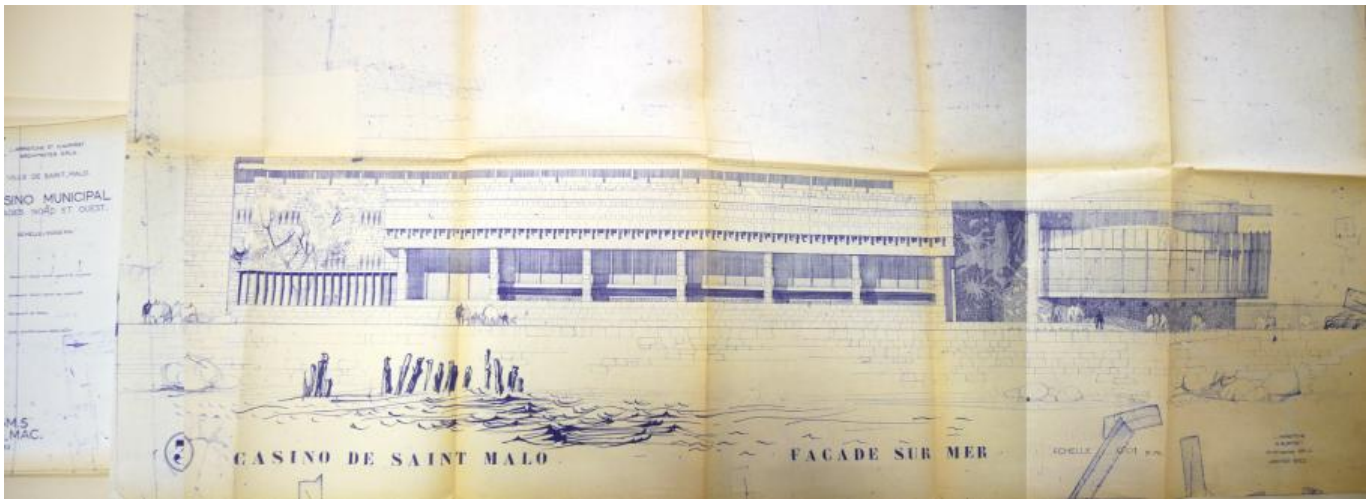

De haut en bas : Façades Sud et Est du nouveau casino, façades Nord et Ouest du nouveau casino, dessin de Louis Arretche de la façade sur quai du casino, dessin de Louis Arretche de la façade sur mer
Source : Archives municipales de Saint Malo

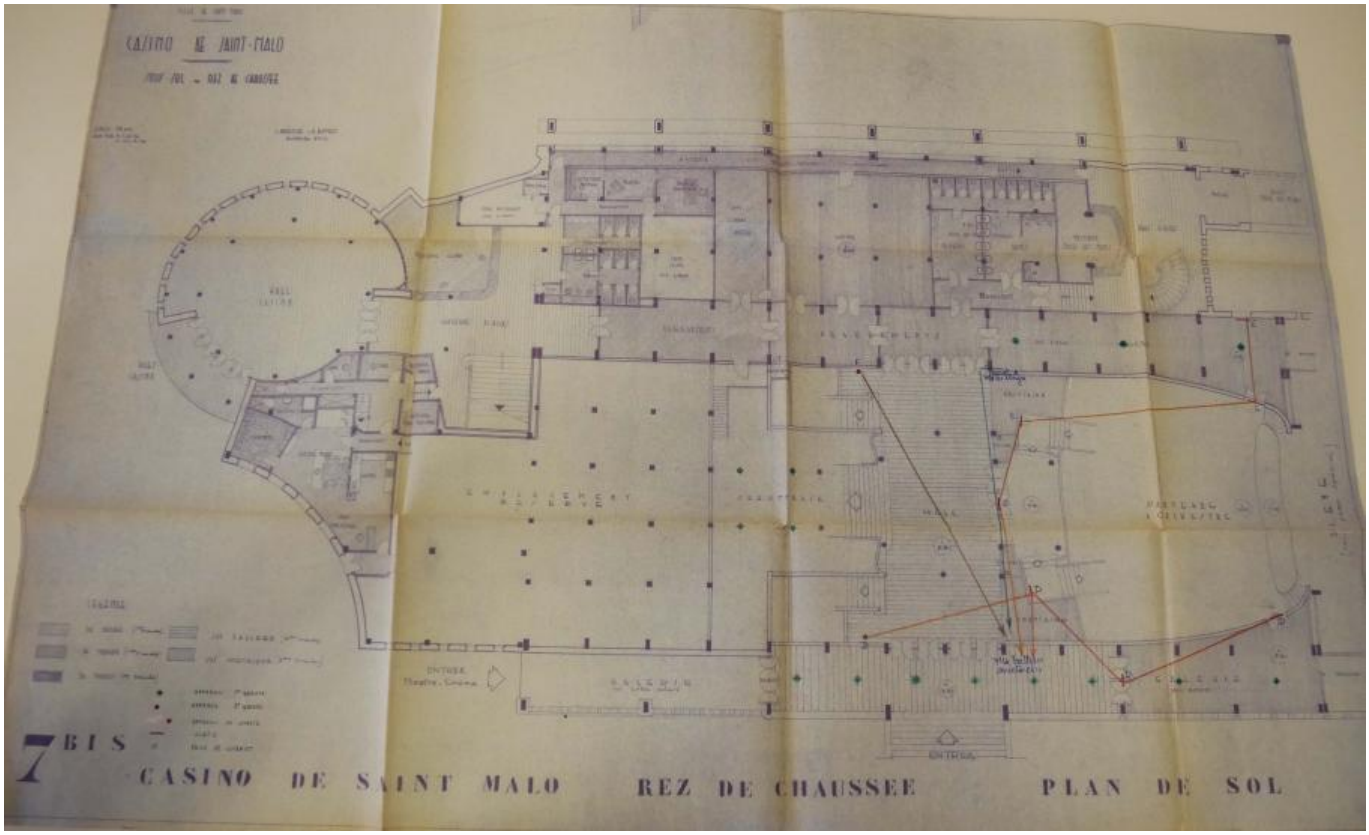

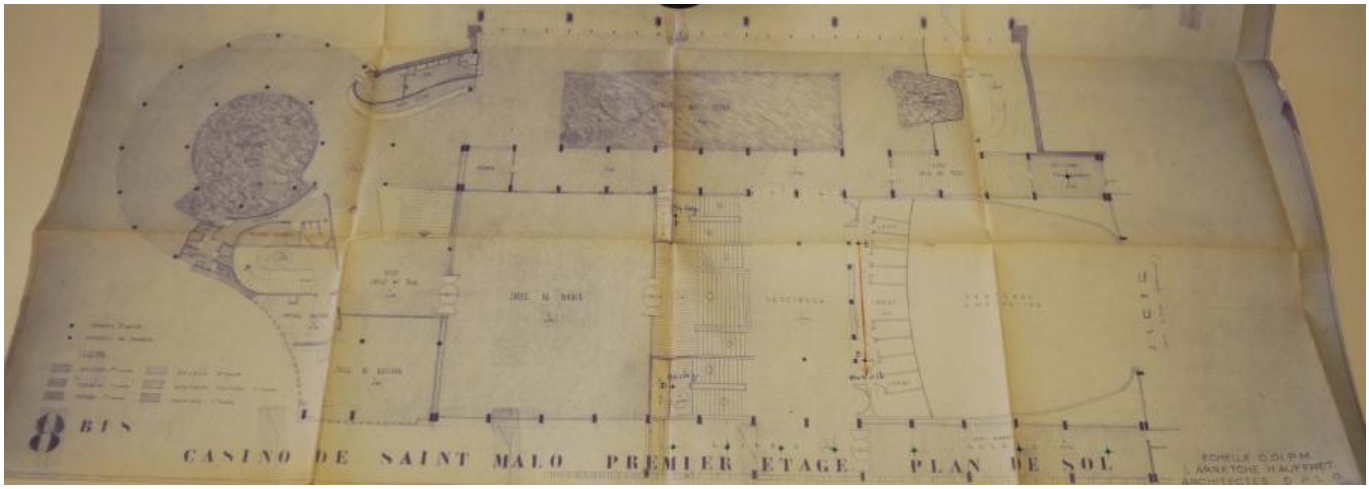

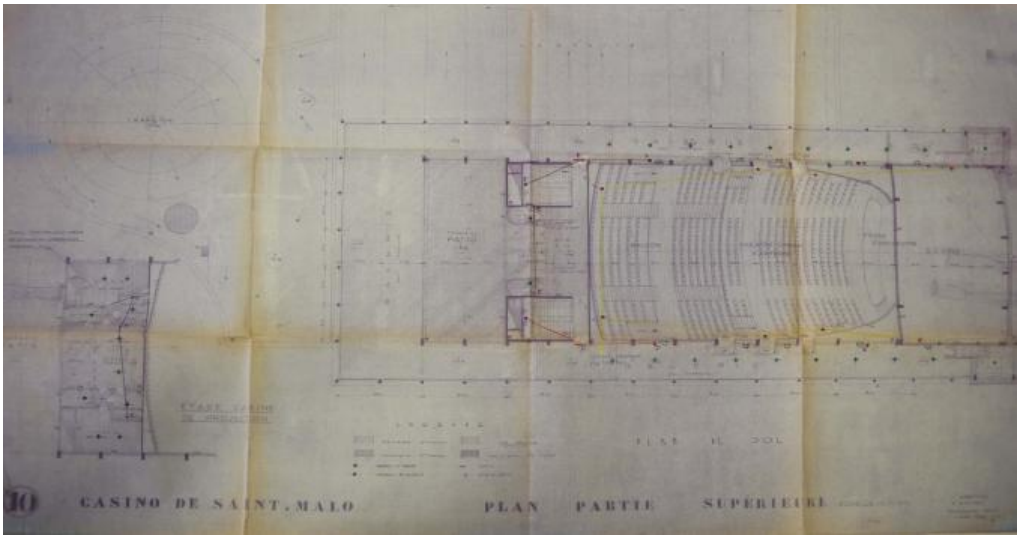

De haut en bas : plan du RDC du casino, plan du R+1 du casino, plan de la partie supérieure du casino
Source : Archives municipales de Saint Malo

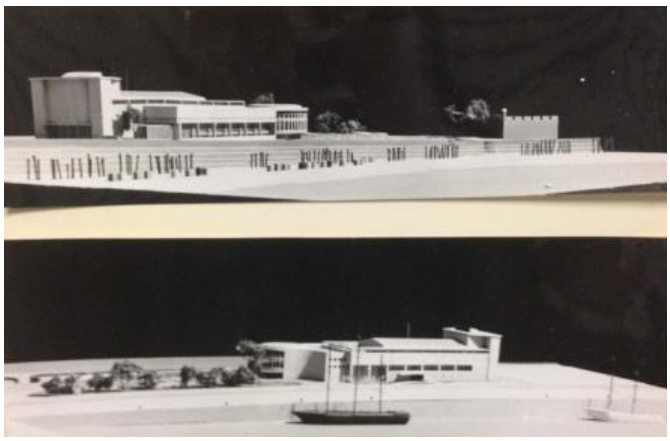
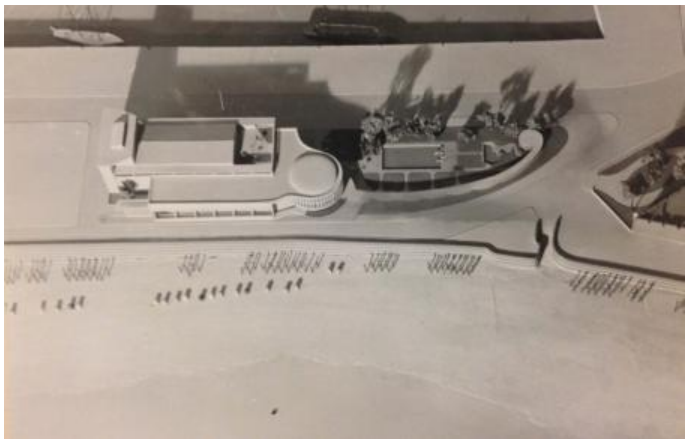

De haut en bas : (gauche) vue aérienne de l'ancien casino dans les années 1950, (droite) vue aérienne du nouveau casino casino dans les années 1960, (gauche) vue depuis les quais du nouveau casino en construction dans les années 1960, (droite) vue du casino en construction dans les années 1960, (gauche) vue du casino en construction depuis les bassins dans les années 1960, (droite) vues de la maquette, (gauche et droite) vues de la maquette
Source : Archives municipales de Saint Malo

De haut en bas : (gauche) vue de la rotonde dans les années 1960, (droite) vue des façades Sud/Est dans les années 1960, (gauche) vue du casino depuis les remparts dans les années 1960, (droite) vue du soubassement de la rotonde, (gauche) vue du théâtre dans les années 1960, (droite) vue du restaurant de la rotonde dans les années 1960, (gauche) vue de la grande salle de réceptions dans les années 1960
Source : Architecture française, 1960, p.209-210

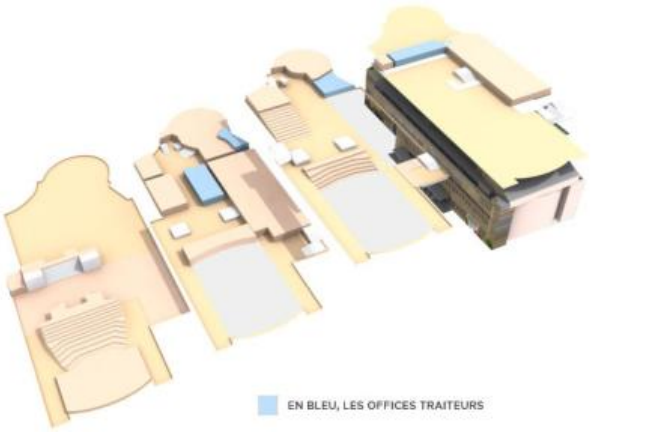

De haut en bas : (gauche) axonométrie du bâtiment actuel, (droite) vue de l'auditorium, (gauche) vue du hall et des escaliers principaux, (droite) vue de la rotonde au R+1, (gauche) vue de la salle de réceptions au R+1, (droite) vue de l'amphithéâtre, (gauche) vue de la salle de réceptions au R+3, (droite) détail de la façade Sud
Sources : Photos personnelles Marion Albericci

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Ile et Vilaine (35)

Rennes (35000)

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

Appellation (APPL) : Ecole nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- Ecole d'architecture
- Université

Localisation :

- Géolocalisation : 48°7'8''N – 1°40'59''O
- Adresse (ADRS) : 43 Boulevard de Chézy - 35000 Rennes
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 89 AB 01

Datation :

- (SCLE) 4e quart du 20e siècle
- (DATA)

28 juillet 1986 : dépôt du dossier de Permis de construire et avant-projet sommaire

13 août 1986 : dépôt d'un premier permis de construire

4 novembre 1987 : modifications apportées au permis de construire initial concernant le bâtiment d'exposition, la partie centrale du bâtiment courbe, le hall d'entrée de l'ancien bâtiment et positionnement de l'ascenseur, le bâtiment ancien

8 décembre 1987 : avis favorable pour le permis de construire

25 juillet 1988 : courrier du directeur départemental de l'équipement qui déplore le manque de concertation et la construction d'immeubles de 6 et 7 étages en bordure de l'Ille écrasant l'école d'architecture.

6 septembre 1988 : déclaration d'ouverture de chantier

1 mars 1990 : permis de construire modificatif pour la passerelle et la clôture de l'école.

Acteurs d'origine (AUTR) :

Maître d'ouvrage : Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports

Maître d'ouvrage délégué : Direction départementale de l'équipement d'Ile et Vilaine

Maître d'œuvre : Patrick Berger (architecte DPLG), SIO (bureau d'étude), Truong CSI (Bureau d'étude bois).

Acteurs actuels (STAT) :

L'ENSAB est placée sous la co-tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (direction de l'Architecture et du Patrimoine) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Directeur : Jean-François ROULLIN

Rédacteur : Elise Gronnier

Date de l'étude : octobre 2016

Localisation :

L'école d'architecture de Bretagne se situe aux confluents de deux cours d'eau : le canal d'Ille et Rance (canal Saint Martin) et la rivière de l'Ille. La parcelle est délimitée au Nord par le boulevard de Chézy et au Sud par l'Ille. Elle est limitée à l'Est par des immeubles d'habitations de 5 niveaux et des jardins privatifs, à l'Ouest elle se termine par une pointe marquant la jonction de l'Ille et du canal.

Programme :

Programme initial (comme décrit dans l'avant projet détaillé du dossier de permis de construire du 28 juillet 1986) : Le projet se compose de trois catégories de bâtiments :

- un grand bâtiment ancien ainsi que deux petits pavillons situés boulevard de Chézy seront restaurés, reconvertis et reliés entre eux par deux constructions neuves en maçonnerie. Ils abriteront : la salle de conférences, la bibliothèque, l'administration, l'atelier de spatiographie, les salles d'informatique, ainsi que divers petits équipements de l'école.
- Un grand bâtiment courbe, en bois, s'étendra au Sud, le long de l'Ille. Il sera composé essentiellement des ateliers d'Architecture, des salles de cours et des bureaux d'enseignants.
- On trouvera ensuite trois édifices particuliers : une salle des diplômes située dans l'angle du terrain, a la confluence de la rivière et du canal ; une salle d'expositions reliant le bâtiment courbe au bâtiment ancien ; un atelier de construction de maquette relié au bâtiment ancien par une galerie en maçonnerie.

La reconversion des bâtiments anciens ne comporte pas d'intervention lourde, excepté une modification de la structure du plancher du rez-de-chaussée dans la salle de conférences.

Les façades seront conservées telles quelles, le pignon Ouest du grand bâtiment excepté.

Leur adaptation aux règlements de sécurité incendie est aisée dans la mesure où des travaux ont été effectués auparavant, par exemple la surélévation de la toiture du bâtiment principale pour permettre la sortie de secours dans les combles.

Le bâtiment courbe est implanté le long de l'Ille, en retrait de la rive d'une distance de 4.50m minimum.
Il est formé de travées successives, les ateliers principalement, qui fonctionnent de manière autonome, soit groupés par deux.
Leur fonctionnement est simple : chaque atelier se compose d'un RDC et d'une mezzanine dont la surface n'excède pas la moitié de la surface totale de la travée (surface totale : 93.50m² ; surface d'une mezzanine : 43.20m²). L'effectif prévu dans chaque atelier n'excède pas 40 étudiants.
Une extension est possible par la construction d'une mezzanine supplémentaire dont le plancher se trouvera à 6m au-dessus du niveau du sol.

Dans la partie centrale du bâtiment courbe, les bureaux d'enseignants sont concentrés sur les deux niveaux supérieurs (moins de 20 personnes installées dans chaque niveau).

Les salles de cours se tiennent au RDC

Ce bâtiment sera divisé en cinq compartiments autonomes séparés par des murs coupe-feu deux heures (les compartiments sont signalés dans les plans par les portes coupe-feu ½ heure qui recoupent la circulation du RDC). Chaque compartiment comporte une sortie directe sur l'extérieur.

Les trois autres bâtiments ne présentent aucun problème particulier du point de vue des règlements de sécurités et d'urbanisme.

Parking :

- en sous-sol du bâtiment courbe : 41 places
- en RDC : 22 places

Programme réalisé : conforme au programme initial à l'exception de l'abandon d'une passerelle liant l'école au parc sur l'autre rive en raison de la construction des immeubles.
Superficie totale 6557 m²
Superficie utile : 4661 m²

Programme actuel : pas de modifications majeures du bâtiment, sauf ajout en 2015 d'un ascenseur pour PMR dans le hall d'exposition.

Historique :

Le 2 octobre 1905, l'École Régionale d'Architecture de Rennes voit le jour. Du Palais du Commerce à l'École Municipale des Beaux-arts de Rennes, elle se développe peu à peu pour devenir l'École d'Architecture de Bretagne puis s'installe boulevard de Chézy en 1989.

Jusqu'en 1968, le cursus architectural s'effectuait aux Beaux Arts de Paris. Le décret du 6 décembre 1968 réorganise l'enseignement de l'architecture et le sépare des Beaux-arts pour créer 20 écoles d'architectures publiques sur tout le territoire.

En 1978, les écoles d'architecture passent de la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication à celle du Ministère de l'Équipement.

En 1984, l'école s'intitule "Ecole d'Architecture de Bretagne".

Le 10 mars 1986, elle est dotée du statut d'établissement public qui lui confère l'autonomie d'établissement d'enseignement supérieur régional.

En 2005, l'Ecole a célébré ses 100 ans.

Elle est installée depuis 1990 dans des locaux conçus par l'architecte Patrick Berger dans un ancien entrepôt de vêtements militaires. Le chantier connaît quelques vicissitudes et des difficultés d'exécution. Après le concours remporté en 1986, les travaux s'étalent sur deux ans. La reprise des planchers et la mauvaises résistance du bois sur (principalement sur les portes) entraînent un retard de la construction. Les étudiants, fatigués d'attendre, investissent les lieux avant l'ouverture officielle et occupent l'école encore en construction.

En 1995, les vingt écoles d'architecture sont de nouveau mises sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. (Histoire de l'ENSAB, www.rennes.archi.fr)

L'architecte :

Patrick Berger :

Né à Paris le 10 novembre 1947, est un architecte français.

Diplômé de l'école des Beaux Arts de Paris en 1972, il ouvre sa première agence en 1972. Théoricien de l'architecture, l'immeuble du 53 rue Quincampoix à Paris et ses interventions au cimetière du Père-Lachaise sont emblématiques de cette période.

Dans les années 1980, il acquiert sa notoriété grâce à trois concours : Le parc André Citroën (Paris), la reconversion du Viaduc de la Bastille en Viaduc des Arts (Paris) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (Rennes).

Les années 1990 apportent une diversité de réalisation architecturales telles que l'Hôtel d'agglomération de Rennes Métropole (Rennes), une manufacture pour Hermès International dans les Ardennes, le Musée de Moyen Age de Chartres ou le siège de l'UEFA à Nyon (Suisse).

En juillet 2007, il est lauréat du concours international du « Carreau des Halles à Paris » et conçoit « la Canopée » du futur forum des Halles.

En parallèle de son activité architecturale, il se consacre à l'enseignement (1978 – 2013) et à la recherche, notamment à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, dont il est Professeur honoraire depuis 1993.

Il reçoit en 2004 le Grand Prix National d'Architecture.

Analyse :

L'Ecole nationale d'Architecture de Bretagne est composée de deux parties. L'une datant du XIXème siècle, abritant les fonctions administratives et la bibliothèque, l'autre crée en 1990 où se déroule toute l'activité pédagogique. Cette extension constitue la majeure partie du projet et se découpe en quatre entités aux fonctions différentes.

Le long du boulevard de Chézy, l'ancien bâtiment est en retrait par rapport à la rue. Il en est séparé par un jardin intérieur fermé par un mur s'insérant entre les deux pavillons. Un portail imposant en granite marque l'entrée d'une façon théâtrale et vient dialoguer avec l'ancienne façade au second plan.

Le nouveau bâtiment est essentiellement composé de deux matériaux : le bois et le granit, sur lesquels sot basés les principes constructifs de l'école. La charpente et la maçonnerie sont soumises aux modes de productions actuels, comme pour ancrer le bâtiment dans son temps, en résonance avec l'ancien bâtiment. Le revêtement extérieur est composé de lames verticales en bois d'iroko et est monté sur des équerres en laiton à base de manganèse. Côté rivière, de grandes baies de part et d'autre des portes en bois forment des portiques vitrés. Côté cour, une galerie vitrée court sur toute la longueur du bâtiment. Toutes le menuiseries sont en bois, de même que les escaliers qui desservent les mezzanines des ateliers. Dans son dialogue avec l'eau, l'école est un édifice terrien, minéral, qui affirme ses matériaux.

« L'école d'Architecture de Bretagne […] reste encore aujourd'hui un exemple majeur qui fait toujours référence. Choix affirmé d'un matériau noble utilisé en partie pour les structures porteuses et aussi pour la couverture extérieure d'un grand édifice publique au cœur de la ville. Une école d'Architecture qui plus est ! La preuve que le bois est par excellence un facteur d'intégration au contexte urbain, le contrepoint parfait au paysage minéral de la cité. »

(Eric Richard in Séquence Bois n°100, septembre 2014, p.8-9)

Trois temporalités caractérisent le projet :

1- A la confluence du canal et de l'Ille, un jardin suspendu au-dessus d'un mur mégalithique constitué de blocs de granite brut surplombe le paysage urbain. Les marques sur la roche, volontairement laissées apparentes, rappellent leur extraction mécanique. A l'extrémité ouest du jardin, l'angle est constitué d'un monolithe, qui symbolise le geste fondateur de la pose de la première pierre.

La salle des diplômes est conçue comme une enceinte sur plan carré. Construite en bois et posée sur un socle en granite, elle bénéficie d'une lumière zénithale et offre une vue cadrée sur la rivière, au travers d'une baie unique. Une rampe permet d'accéder au toit terrasse, symbolisant la métamorphose de la pierre en ciment brut par le changement de matériau.

« En plan, en coupe, en proportion, en matériau, en lumière, il [Patrick berger] tente d'atteindre une sorte d'ordre du natif, à la fois brut et hors d'age. Le carré, le cube posé sur un mur cyclopéen de granite, le bardage d'iroko, une rampe donnant accès au toit terrasse, une seule vue cadrant un arbre solitaire sur l'autre rive de la rivière, tout est minimal »
(Technique et architecture n°396, juillet 1991, p.116-122)

2- Reliés directement à la salle des diplômes, les ateliers s'étirent d'Est en Ouest le long de l'Ille et cherchent le calme de l'eau et l'ensoleillement Sud-Est. Une première ébauche du projet prévoyait une relation directe avec le parc de la rive opposé. Une passerelle tendue vers le parc permettait de lier les deux rives. Le changement de programme sur cette partie a modifié cette idée originelle. Le bâtiment placé en retrait de l'eau permet l'aménagement d'une bande enherbée de 4.50m, faisant le lien entre la minéralité du bâtiment et la rivière adjacente. Posés sur un socle en granite les ateliers se développent sur 100m et épousent parfaitement la forme de la berge et bénéficient d'un accès indépendant. Ils sont entièrement construits en bois (structure et revêtement), à l'exception des murs de refends de 8m de haut en béton brut qui scandent et rythment l'espace tout en rappelant le socle minéral en granite sur lequel repose l'édifice. Ils s'étagent sur deux niveaux avec un rez-de-chaussée traversant en double hauteur et une mezzanine accessible par un escalier propre à chaque atelier. L'éclairage en double orientation donne à la fois sur les deux espaces. Si l'espace se veut minimal et fonctionnaliste, il est cependant contesté par les étudiants qui ne peuvent pas accrocher leurs productions et se plaignent régulièrement du bruit.

3- Au centre du bâtiment, permettant l'articulation entre l'ancien et le nouvel édifice, la salle d'expositions rassemble les grands éléments architecturaux : le mur, le portique, la porte, la colonne, l'arc, l'escalier. Placé de biais par rapport à l'ancien bâtiment, l'espace repose sur quatre colonnes en acier cérusé qui soutiennent la couverture. Côté cour de l'atelier maquette,

deux murs identiques suspendus, pour marquer leur fonction non porteuse, soulignent la limite entre rez-de-chaussée et premier étage. Entre ce double mur s'insère un escalier, dont les premiers pas sont visibles depuis l'extérieur via les baies vitrées courant le long du rez-de-chaussée. Il dessert une passerelle cintrée qui franchit tout le hall et relie le premier étage des ateliers à celui du bâtiment administratif. Côté jardin de la salle des diplômes, une grande façade vitrée accueille la lumière Sud-Ouest. Béton, métal, verre et bois dialoguent et structurent l'espace.

Au Nord, l'atelier maquette repose sur l'idée du plan libre, ouvert sur l'extérieur via des façades vitrées. Quatre colonnes reprennent les charges structurelles de l'ossature en bois et des toitures plates. Accolé à l'ancien bâtiment, l'atelier maquette est accessible directement depuis le hall. Son plan carré est un rappel de la salle des diplômes et le bâtiment vient compléter une quasi symétrie de part et d'autre du hall d'expositions. Tout en bois, de la structure au revêtement, il repose sur un léger socle en granite qui n'est pas sans rappeler la morphologie des ateliers.

« Pour chacun des ces lieux, inscrits dans une composition générale, Berger s'astreint à une sorte d'éthique nourrie d'analyse du processus de création. Se déclarant persuadé que le sujet en architecture, comme en peinture ou tout autre art, n'a plus de raison d'être, personne ne pouvant en revendiquer un quelconque cohérence philosophique, il lui substitue un travail d'écriture et ses possibles manifestations. En fait, il désire diriger ses recherches dans un mouvement vers l'origine, hors des images de la nostalgie, des citations, des codes connus et assimilés par tous. Avec l'impression désespérante que cette origine est innommable, sans expression réelle possible. Et de vouloir décanter, dégraisser son architecture. Du coup elle se teinte d'ascétisme, d'efforts de libération, trop personnels sans doute pour être perçus directement comme tels. »

(Technique et architecture n°396, juillet 1991, p.116-122)

Etat sanitaire visuel :

L'école a gardée la même partition que dans le programme initial. En façade, le bois d'iroko s'est patiné sous l'action des éléments naturels. De récents travaux de mise aux normes PMR ont été effectués. Dans le hall, un ascenseur monte charge permet l'accès direct aux ateliers, dénaturant la perspective du hall et le rapport des matériaux entre eux. Les sanitaires ont également fait l'objet d'une mise aux normes. Le hall a été doté d'une cafétéria, sous la forme d'un bar en métal rappelant les poteaux porteurs.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Les effectifs ont augmenté par rapport aux premières années qui ont suivi l'ouverture de l'école. Les ateliers deviennent exigus par rapport au nombre d'élève et les mezzanines deviennent parfois des ateliers à part entière. Un projet de déménagement de l'école a été abordé mais n'a pour l'instant pas donné suite.

Conclusions :

Patrick Berger libère son intervention des fonctions représentatives du bâtiment public vis-à-vis de la ville en opérant une fragmentation volumétrique reflétant la fonctionnalité, il a pu ainsi opérer à une échelle réduite pour s'attacher aux problématiques propre du projet. Le caractère didactique d'une école d'Architecture a poussé la recherche vers des principes basés sur la composition et la citation des éléments fondamentaux de l'Architecture. La confrontation des matériaux devient le thème de l'intervention de Berger, avec un soin particulier apporté à leur transformation, aux signes que cette transformation laisse sur le matériau même, à leur juxtaposition et aux modifications subies par le temps. L'usage à l'état naturel des matériaux ataviques que sont la pierre et le bois marque un retour aux origines. Le résultat est très différent des quelques exemples dans lesquels la forme est déterminée à proprement parler des limites techniques des matériaux et non des ambitions artistiques.

« Le travail de Patrick Berger est inscrit dans cette vision : chaque programme devient une dialectique agissant à la fois vers cette représentation contextuelle, pour en qualifier les traits fondateurs, et vers le projet, pour en poser les prémisses. Il est compréhensible que cette attitude permet d'analyser avec un regard constant, tous les programmes, au-delà des échelles d'espace, de leur position dans un tissu, des techniques constructives etc., protégeant le projet des solutions systématiques, qui répètent les de réponse en réponse, certaines configurations techniques et formelles. Cette analyse dans laquelle les formes particulières sont reportées sur les figures d'espace devient une interprétation plastique du programme. »

(JP. Nouhaud in Patrick Berger, Œuvres Projets »

Sources :

Périodiques :

Deux équipements pour la ville de Rennes, in Technique et Architecture n°366, p.32-40

Luca Gazzaniga, *Patrick Berger, scuola di architettura, Rennes*, in Domus n°737, avril 1992, p.48-53 : plans, coupes, élévations

Ecole d'architecture de Bretagne : Rennes, in Séquence bois n°100, juin/juillet 2014, p.8-9 : photos

Ecole d'architecture de Bretagne : Rennes, in Séquence bois n°1, septembre 1994, p.12-13 : photos

Emmanuelle Chérel & Elisabeth Pasquier, *la fiction et le réel*, in Lieux communs n°16, 2013, p.240 : illustrations

Patrick Berger, in L'architecture d'aujourd'hui n°277, octobre 1991

Architekturhochschule in Rennes/College of Architecture in Rennes, in Detail n°2, avril/mai 1994, p.155-158 : plans, coupes, détails, élévations, illustrations

Sites :

www.rennes.archi.fr

Cahier des illustrations

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

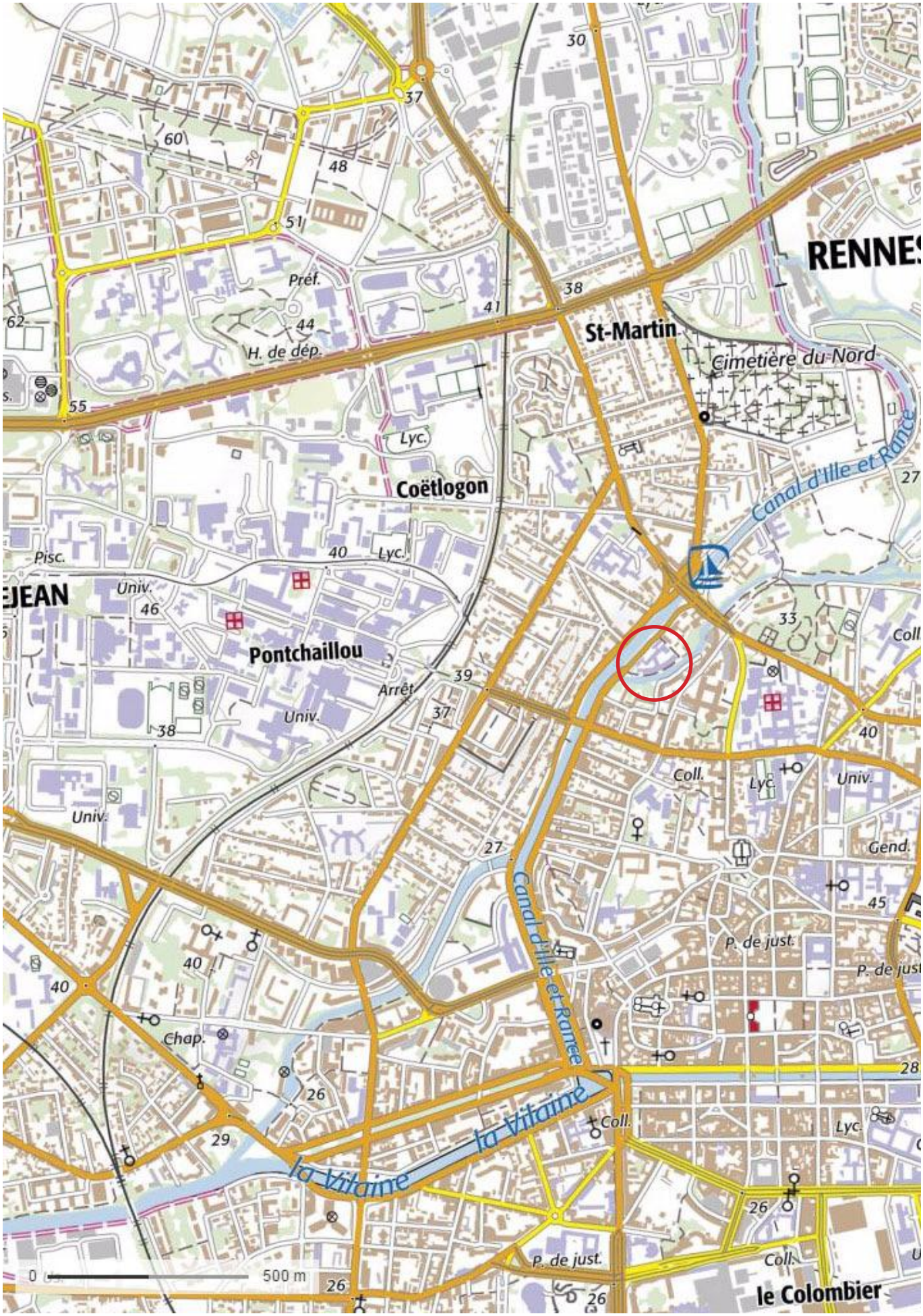

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

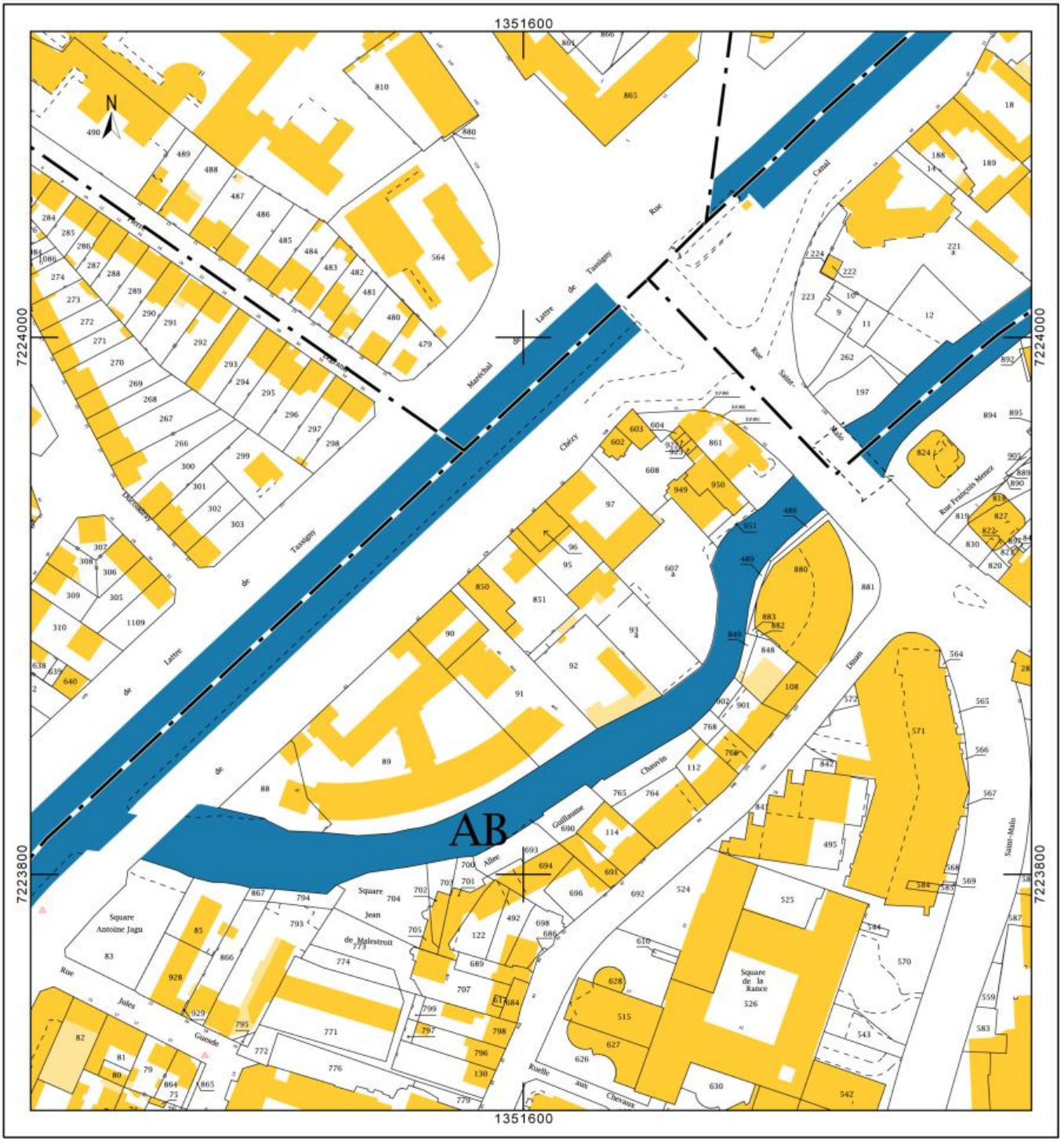

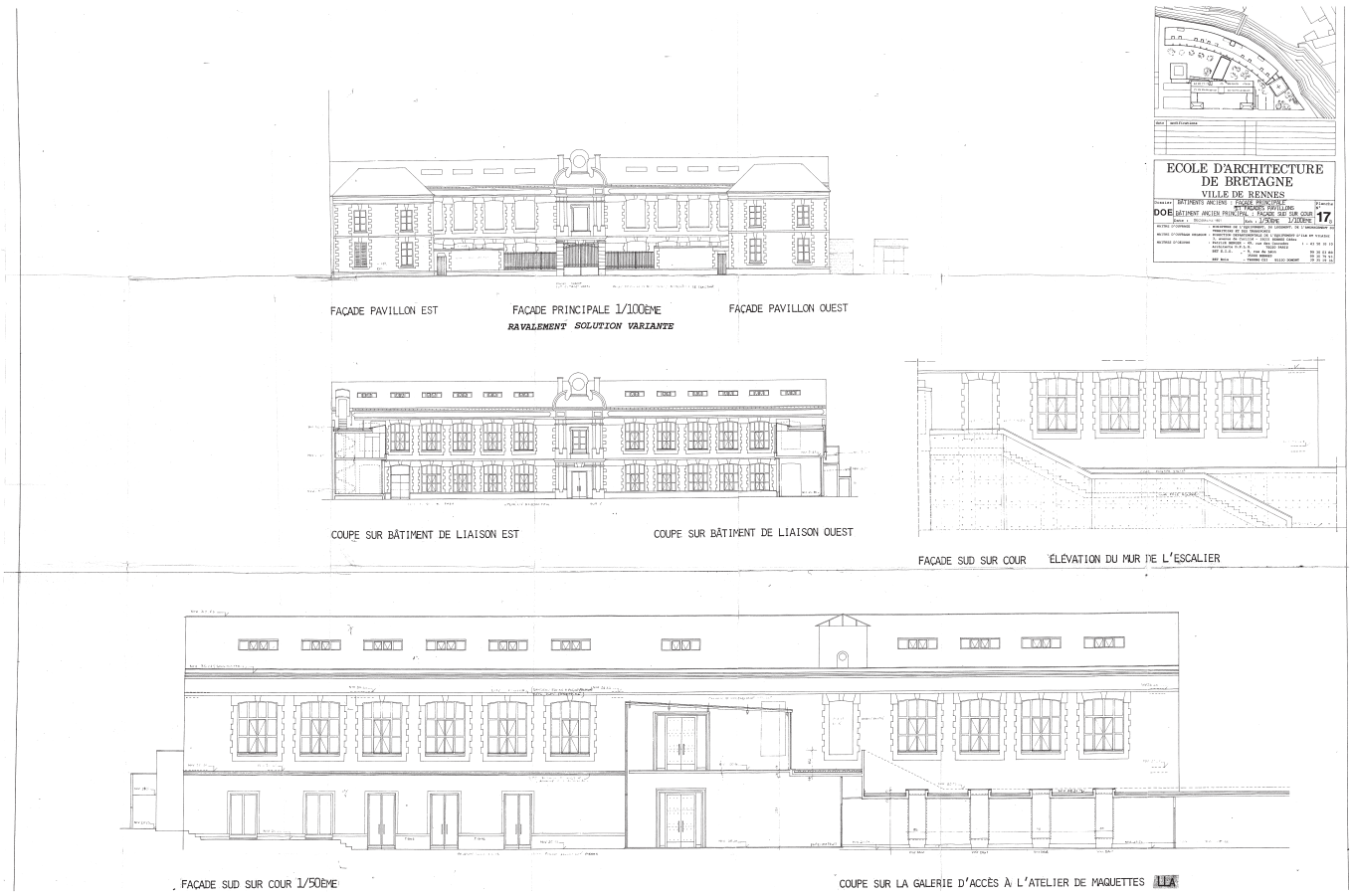

(Haut) façades du bâtiment ancien et des pavillons, (bas) coupes du bâtiment ancien
Source : archives ENSAB

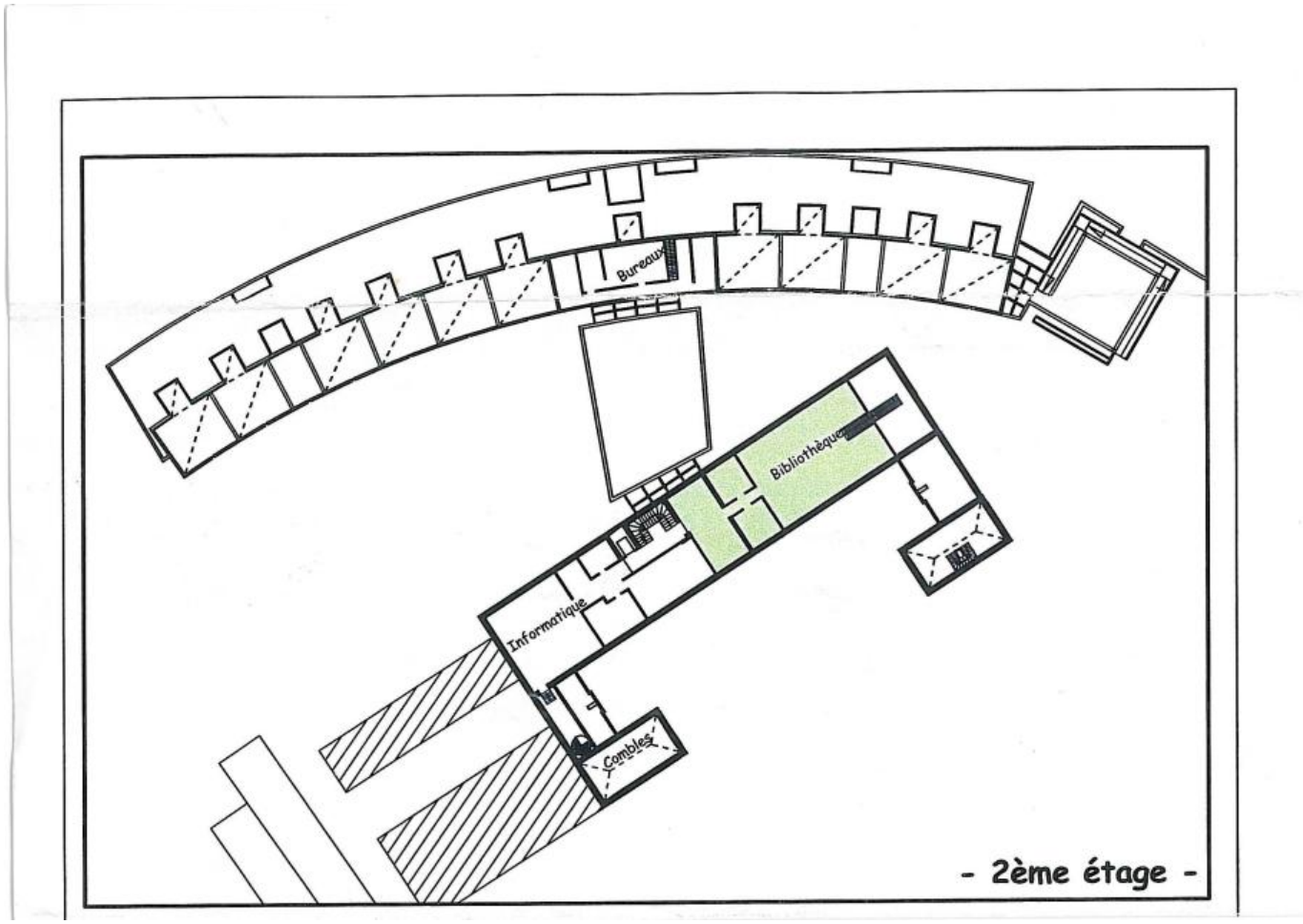

(Haut) plans généraux du RDC et du premier étage, (bas) plans général du deuxième étage
Source : archives ENSAB

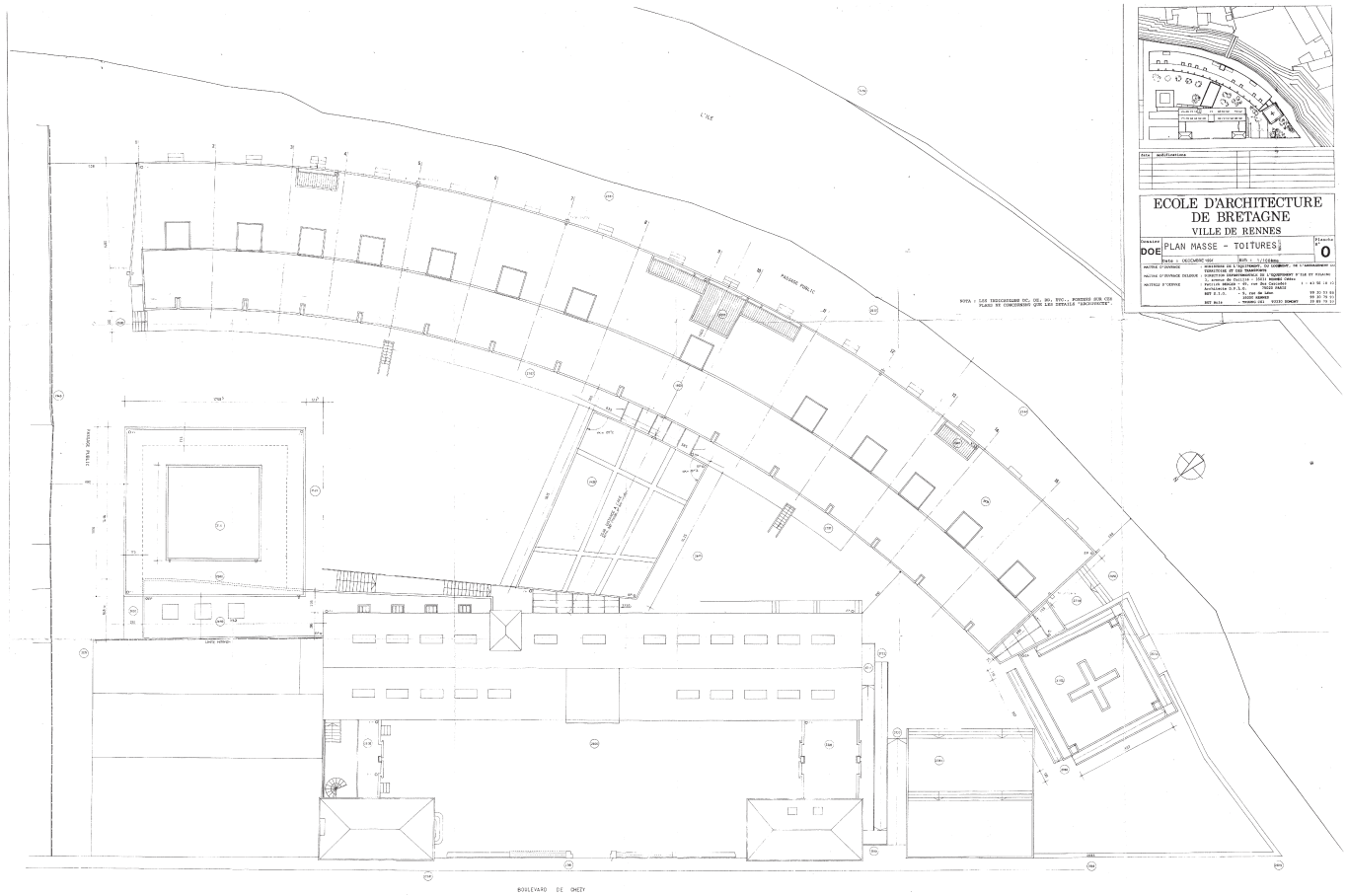

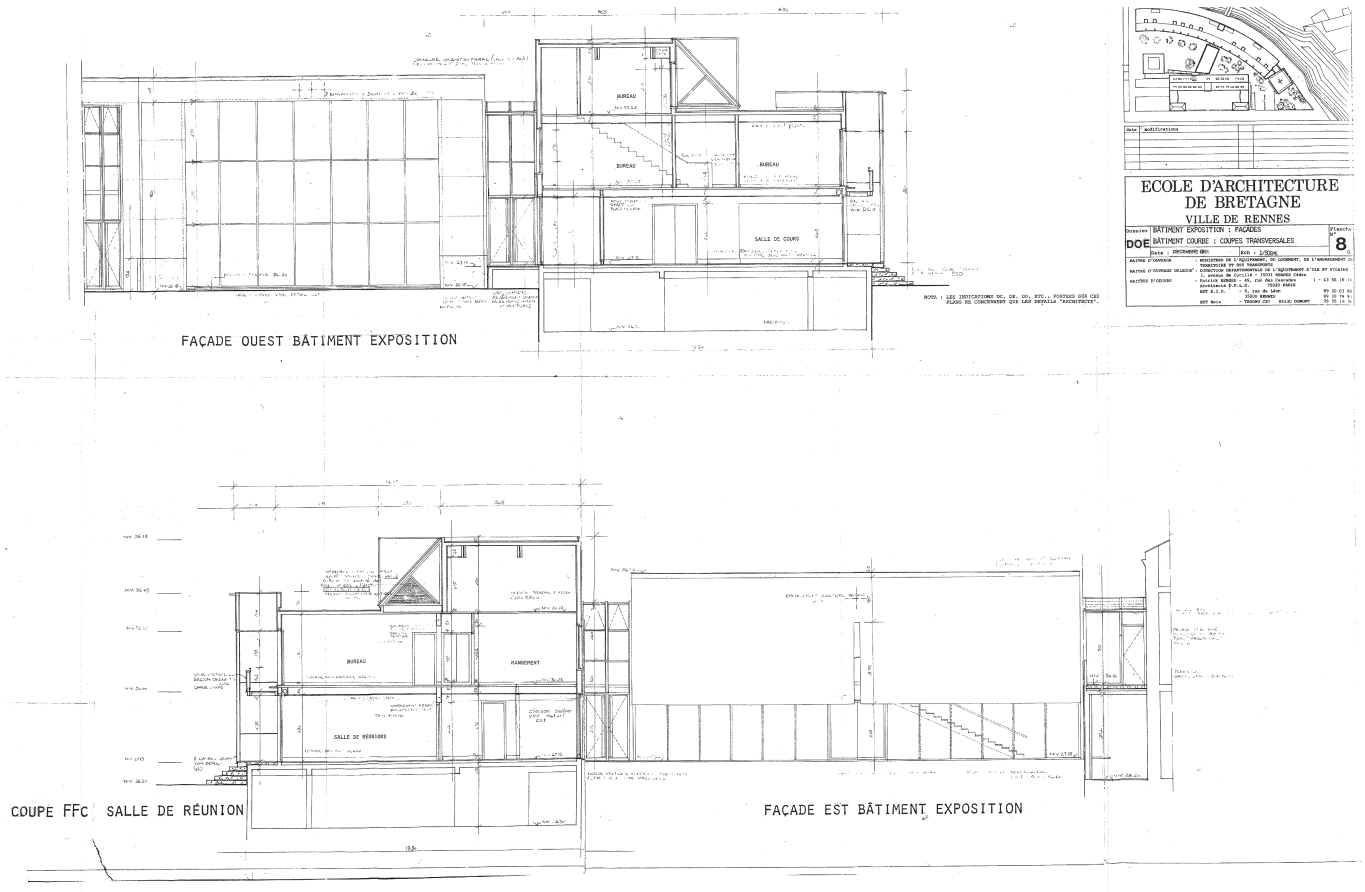

(Haut) plan de masse et toiture, (bas) façades et coupe du bâtiment d'exposition
Source : archives ENSAB

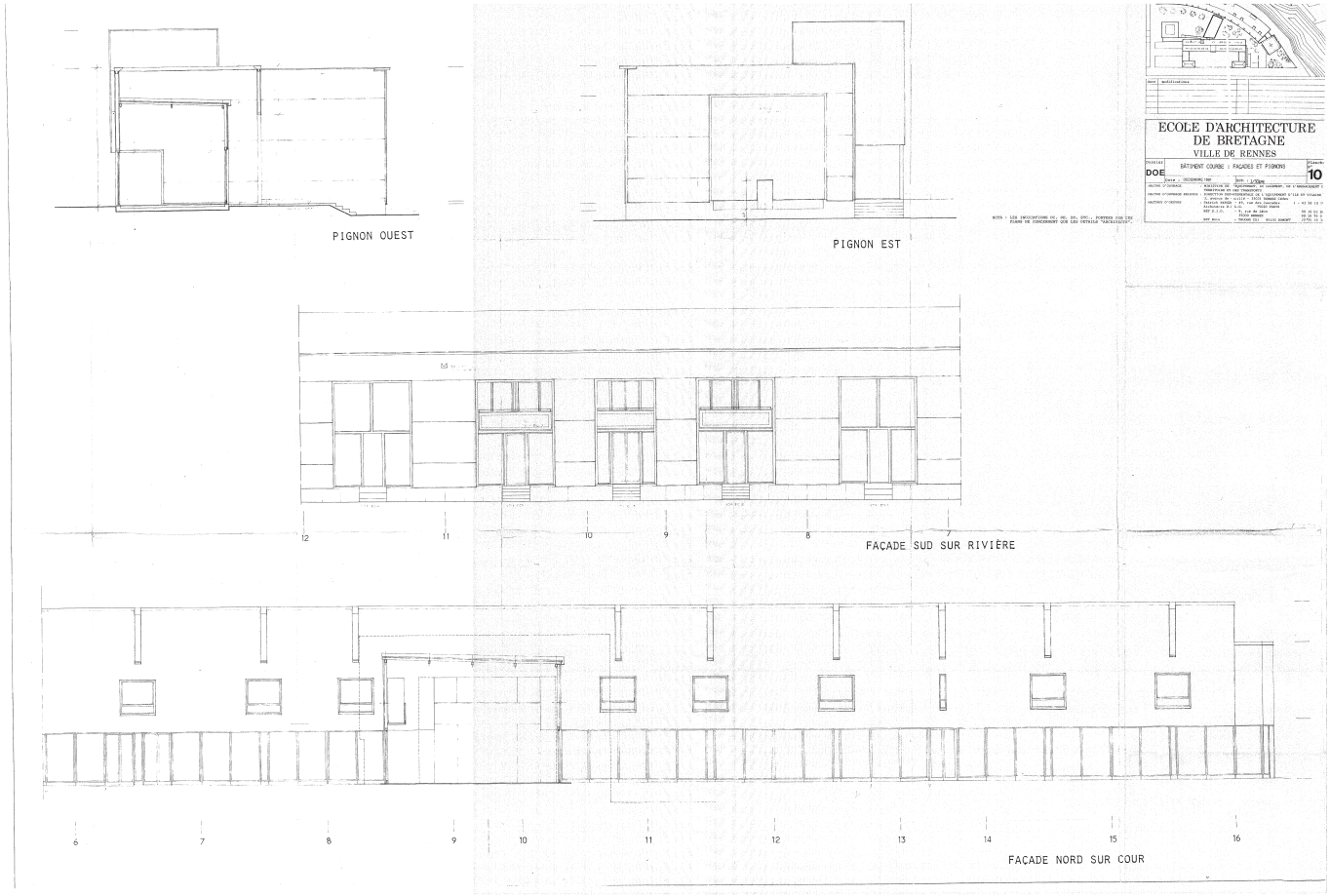

(Haut) façades et pignons du bâtiment courbe, (bas) plan du RDC de l'aile gauche du nouveau bâtiment
Source : archives ENSAB

De haut en bas : (gauche et droite) vues du nouveau bâtiment côté Ille, (gauche) vue des trois bâtiments depuis la cour intérieure, (droite) vue du jardin et du hall d'expostion, (gauche) vue du portail d'entrée, (doite) vue du hall d'exposition), (gauche) vue des ateliers, (droite) vue du couloir du bâtiment courbe
Sources : flickrhivemind.net, architectonic.com, planetecampus.com, rennes.archi.fr

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Finistère (29)

Lanvéoc (29160)

École Navale de Lanvéoc-Poulmic

Appellation (APPL) : École navale de Lanvéoc-Poulmic

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

École militaire

Localisation :

Géolocalisation : 48°16'45.4"N 4°24'53.8"W

Adresse (ADRS) : Base d'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic, 29160 Lanvéoc

Plan de situation – en annexe

Plan cadastral – en annexe

Référence cadastrale (CADA) : section AE (la base n'apparaît pas sur le cadastre)

Datation :

(SCLE) 3ème quart du 20ème siècle

(DATA)

- 1959 : concours d'architecture pour la construction d'une école navale à Lanvéoc
- 20 juillet 1961 : cérémonie de pose de la première pierre du bâtiment Orion
- 25 juin 1962 : le chantier reçoit la visite du Ministre des Forces armées et de l'Ingénieur de TM en présence de l'architecte, Jean-Pierre Guth.
- 1964 : Fin des travaux du bâtiment Orion
- 15 février 1965 : Inauguration de l'école en présence du général de Gaulle
- 18 avril 1968 : Passation du marché pour la construction du bâtiment « Intrépide »
- 1968 : début des travaux du bâtiment Intrépide
- 17 décembre 1970 : procès verbal de recette provisoire du bâtiment intrépide.

Acteurs d'origine (AUTR) :

Maîtrise d'ouvrage : Ministère des Armées

Maîtrise d'œuvre : Pierre-Jean Guth (architecte)

Entrepreneur : Entreprise Limousin (Orion) ; entreprise Dodin (Intrépide)

Acteurs actuels (STAT) :

Propriétaire : Ministère de la Défense

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : Janvier 2017

Localisation :

L'École navale et son institut de recherche (IRENav) sont implantés sur un site de 100 hectares au sud de la rade de Brest, à Lanvéoc-Poulmic. Il s'agit d'un commune d'environ 2000 habitants située sur la côte nord de la presqu'île de Crozon en Finistère. L'École navale est accessible par transrade depuis le port militaire de Brest.

Le site se compose d'un ensemble de bâtiments disparates. Le bâtiment « Orion » est le plus long d'entre eux et la tour « Intrépide » le plus haut. Ils sont tous deux alignés et implantés à 50 mètres du front de mer.

Programme :

Programme initial : Une école navale comprenant une « zone école », une « zone commandement », une « zone officiers » et une « zone détente / sport », selon le souhait du Ministère de la Défense Nationale (Fonds Guillaume Gillet, 1052 IFA 1018)

Programme réalisé :

Les plans conservés au Service d'Infrastructure de la Défense de Lanvéoc nous fournissent des informations sur les éléments composant le programme.

Le bâtiment dédié aux élèves, « Orion », comprend :

- Au rez-de-chaussée : 1 hall des élèves ; 1 hall d'accueil ; 1 hall des souvenirs ; 1 parloir ; 1 bureau pour l'officier de garde ; 1 bureau pour l'officier de détail ; 1 bureau pour le capitaine d'arme ; 1 B.S.I ; 1 bureau pour le service des sports ; 1 local pour le service « photos » ; 1 salle de dessin ; 2 amphithéâtre ; 2 vestiaires amphithéâtres ; 1 dépôt d'équipement infanterie ; 4 salles de langue ; 1 vestiaires « anciens » ; 1 carré des élèves ; 1 réfectoire des élèves ; 1 réfectoire du personnel ; 1 cuisine ; 3 salles de préparations froides ; 1 plonge ; 1 salle de distribution ; 1 salle pâtisserie / lait / café ; 1 hall cuisine ; 1 bureau pour le chef commis : 1 magasin ; 1 épicerie ; 1 boucherie ; 1 fruitier / légumier ; 1 poste cuisinerie ; 1 chambre pour le chef commis ; 1 chambre froide ; 1 lingerie ; 1 local transformateur ; 3 groupe sanitaire
- Au premier étage bas : 10 postes des élèves ; 4 salles d'escouade ; 2 bureaux « capitaines » ; 2 bureaux « adjudant » ? ; 2 salles des professeurs ; 1 centre de documentation ; 1 centre d'information ; une bibliothèque ; 2 bureaux surveillants ; 2 chambres surveillants ; 1 bureau des élèves ; 1 pharmacie ; 1 cabinet médecin ; 1 atelier informatique ; 1 lingerie ;
- Au 1er étage haut : les mezzanines des postes des élèves ; 2 dépôts de vêtements et cantines ; 1 séchoir.
- Aux 2ème et 3ème étages bas : 15 postes des élèves ; 4 salles d'escouade ; 4 bureaux adjudant ; 4 bureaux capitaine ; 4 salles des professeurs ; 4 lingeries ;

- Aux 2ème et 3ème étages hauts : 15 mezzanines des postes des élèves ; 4 dépôts vêtements et cantines ; 4 séchoirs

Le bâtiment dédié au commandement, « Intrépide » comprend :

- Au rez-de-chaussée inférieur : un laboratoire d'océanologie, avec son atelier, son magasin et ses 2 bureaux et 1 chambre noire ; les réserves alimentaires (un local à pommes et terres et divers réserves, un local boucherie et la cave à vin) ; le magasin général ; le local poubelle ; la station de chauffage ; 1 débarras ; 1 groupe sanitaire
- Au rez-de-chaussée supérieur : un hall d'honneur ; le bureau du commandement ; le secrétariat du commandant ; la salle de conférence du commandant ; une chambre forte ; 2 groupes sanitaire
- Au 1er étage : 1 secrétariat général ; 2 bureaux de professeur ; 1 bureau pour le commandant second ; 1 bureau pour l'adjoint du commandant second ; 1 bureau pour officier de détail ; 1 bureau pour l'officier machines extérieur ; 1 bureau pour le conférencier ; 1 bureau pour l'officier chargé de l'encadrement des stage ; 1 poste contrôle des transmissions ; une salle d'attente ; une local autocommutateur ; 1 groupe sanitaire.
- Au 2ème étage : 1 bureau pour la section programmes ; 1 bureau pour la section classement ; 1 directeur de l'instruction ; 1 bureau pour le directeur des études ; 1 bureau pour l'adjoint au directeur des études ; une salle de réunion ; 1 groupe sanitaire.
- Au 3ème et 4ème étage : 11 chambres à deux lits simples avec salle d'eau ; 1 groupe sanitaire ; 1 débarras.
- Au 5ème étage : 7 chambres simples avec salle d'eau destinées aux officiers supérieurs ; 1 chambre à deux lits simples pour officiers mariniers ; 1 appartement pour hôte de marque avec salle de bain ; 1 dortoir pour matelots ; 1 salle d'hygiène ; 2 groupe sanitaire ; 1 cambuse.
- Au 6ème étage (carré des matelot et du personnel) : 1 cuisine ; 1 salle à manger du personnel ; 1 salle de lecture et de bridge ; 2 salles de télévision ; 1 salle de jeu ; 1 vestiaire ; 1 groupe sanitaire.
- Le 7ème étage (carré des officiers) : 1 salle à manger des officier supérieurs ; 1 salle à manger des officiers subalternes ; 1 bar-fumoir ; 1 coin feu.

Le programme comporte aussi un terrain de sport.

Programme actuel : Le programme est resté sensiblement le même malgré quelques variations dans l'attribution des locaux dues à l'évolution de l'établissement.

On note cependant que le bâtiment du commandement « Intrépide » est désaffecté depuis 2013. La quinzaine d'officier, dont l'amiral, qui l'occupait a été relogé dans l'École des officiers du commissariat de la Marine, sur le site de Lanvéoc.

Historique :

Cet historique est principalement issu du site officiel de l'École navale et de la page Wikipédia consacré à l'établissement.

L'École navale est un établissement public d'enseignement supérieur français qui assure la formation initiale des officiers de la Marine nationale française. Ceux-ci sont destinés à occuper des postes de commandement à bord des bâtiments de surface, des sous-marins, dans l'aéronautique navale, dans les formations de fusiliers marins et commandos et au sein des états-majors. Elle constitue avec l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, l'École de l'air et l'École polytechnique, l'une des quatre grandes écoles militaires françaises. C'est également une des deux cent dix écoles habilitées à délivrer un diplôme d'ingénieur. (site de l'école navale)

Les origines de l'école navale remontent au 17ème siècle, alors que sont créées sous l'initiative de Colbert, secrétaire d'état à la Marine, trois compagnies de Gardes de la Marine (première école de formation des officiers) à Rochefort, Brest et Toulon. Sous la Révolution française et le premier Empire, cette formation connaît des mutations profondes. A partir de 1810, les Écoles spéciales de marine embarquées (à Brest sur le Tourville et à Toulon sur le Duquesne) prennent le relais. Fondé le 31 janvier 1817, le Collège royal de la Marine (Angoulême) leur succède. En 1927, il est transféré sur l'Orion en rade de Brest sur décision du gouvernement de Charles X. En 1829, le Collège royal prend le nom d'École royale préparatoire de la Marine puis, en novembre 1830, celui d'École navale par une ordonnance du roi Louis-Philippe. L'Orion est remplacé en 1840 par le Commerce de Paris. Son nom étant jugé inapproprié pour une École navale, il est rebaptisé Borda du nom de Jean-Charles de Borda, officier de marine mathématicien, physicien, politologue et navigateur français du 17ème siècle. Ses deux successeurs immédiats, le Valmy de 1863 à 1890 et l'Intrépide de 1890 à 1913, conservèrent ce nom. L'intrépide fut remplacé par le Duguay-Trouin, précédemment vaisseau-école d'application des aspirants, qui devint à son tour (officieusement et symboliquement) le quatrième Borda. Les élèves de l'École navale sont surnommés Bordaches en référence à cette tradition.

L'École reste embarquée jusqu'en 1914, date à laquelle elle est transférée à terre. A la veille de la Première Guerre mondiale, le dernier Borda est déclassé. Un projet d'installation à terre de l'École navale a failli aboutir à la Pointe, dans le quartier de Recouvrance à Brest, mais il échoua faute de financement. L'école s'installa toutefois en 1915 dans des bâtiments existants à Laninon, également à Recouvrance. On décide finalement de construire un nouveau bâtiment pour l'école à Saint-Pierre Quilbignon, commune encore indépendante de Brest. La nouvelle école est conçue par l'architecte Jacques Hermant, disciple de Vaudremer et auteur de la caserne des Célestins (Paris), secondé puis relayé par André Maurice. La première pierre de l'École navale est posée le 14 novembre 1929 par

Georges Leygues, ministre de la Marine. L'école est inaugurée le 30 mai 1936 par le président de la République Albert Lebrun. L'imposant bâtiment au bossage rustique de granit est parfois surnommé le « Versailles de la mer ». Cet édifice monumental témoigne de la volonté de la France de s'affirmer en tant que puissance maritime mondiale, à l'instar des Etats-Unis et de l'Angleterre qui disposent déjà d'un édifice de ce type. Le projet d'Hermant éveille l'intérêt au-delà des frontière : ses plans sont exposés à Anvers et les ambassades du Brésil et du Danemark demandent l'envoi de rapports et de photographies au moment de la construction du bâtiment. Néanmoins, cet édifice n'accueille l'école navale que quatre ans, jusqu'en 1940. Le Centre d'Instruction Navale (regroupant le lycée naval et l'école des mousses et de maistrance) s'y installe en 1965.

Lors des bombardements de 1944, l'École navale de Saint-Pierre-Quilbignon subit d'importants dommages. En 1945, le bâtiment ne peut pas accueillir décemment les élèves officiers. L'école est alors transférée dans des baraquements provisoires au sein de la base d'hydravions de Lanvéoc, située dans la baie du Poulmic, en presqu'île de Crozon. Depuis 1920, le site de Lanvéoc est l'un des 37 centres d'aviation maritime destinés à mettre en œuvre les hydravions qui assurent la surveillance et la protection des côtes littorales et des ports. Lanvéoc est en effet un lieu stratégique (proche de Brest mais suffisamment éloigné pour ne pas être soumis aux blocus éventuels des ports militaires et marchands). De cette première phase de son existence, la base conserve quelques vestiges : les slips de mise à l'eau des hydravions, le hangar "Sainte Sophie" (1936), hangar pour hydravions à toiture dite "parapluie " réalisée en coque de béton bitumé, et une tourelle de support de la grue de mise à l'eau et de remontée des hydravions devenue une chapelle. Élevée en 1935, cette tourelle a souffert des attaques répétées de la Seconde Guerre mondiale. Ce site est jugé satisfaisant pour l'implantation de la nouvelle École navale pour différentes raisons : l'existence d'un plan d'eau favorable à l'entraînement, à l'abri des vents dominants, son terrain vaste et isolé, propice aux exercices d'infanterie et la présence de pistes d'aviation qui doit permettre aux élèves de s'approprier cette dimension nouvelle pour la Marine qu'est l'aéronautique navale. La décision est prise de construire un nouveau bâtiment pour l'école à Lanvéoc et un concours d'architecture est organisé en 1959.

Les archives conservées à l'Institut Français d'Architecture témoigne de la participation de Louis Arretche, associé à quatre de ses anciens élèves venant de fonder l'atelier de Montrouge (Jean Renaudie, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean-Louis Véret) à cette consultation. Les plans de l'école conservés dans les fonds de l'atelier signés uniquement par Arretche témoignent d'ailleurs du mandarinage décomplexé qui se pratiquait alors. Les architectes Georges-Henri Pingusson et Guillaume Gillet proposèrent aussi leur version du projet. Ce sera finalement celui de l'architecte Pierre-Jean Guth qui sera retenu.

Les plans conservés aux archives du Service d'Infrastructure de la Défense de Lanvéoc nous indiquent que Pierre-Jean Guth était adjoint d'un architecte D.P.L.G nommé Jacques Sergent jusqu'en 1961. Son nom disparaît sur les plans datés de 1963 détaillants l'intérieur de l'édifice.
La cérémonie de pose de la première pierre du bâtiment « Orion » a eu lieu le 20 juillet 1961. Le 25 juin 1962, le chantier reçoit la visite du Ministre des Forces armées en présence de l'architecte. Le chantier prend fin à la fin de l'année 1964 et l'inauguration de l'école a lieu le 15 février 1965 en présence du Général de Gaulle.
Le marché pour le bâtiment « Intrépide » est passé le 18 avril 1968. Les travaux débutent en 1968 et le bâtiment est terminé deux ans plus tard, en 1970.

L'école navale de Lanvéoc-Poulmic propose aujourd'hui le panel de formations suivantes (présentés sur la page Wikipédia consacrée à l'école navale) :
Le galon d'élève-officier : cursus ingénieur en trois ans après les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). À la fin de ce cursus, ils se voient attribuer le titre d'ingénieur diplômé de l'École navale (et depuis 2009 le grade universitaire de master). Ce diplôme est reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Après cette formation, ils poursuivent avec la formation maritime supérieure et spécialisation et sont promus "enseigne de vaisseau de première classe".
Le cursus "officier sous-contrat" : cette formation initiale de l'officier dispensée à l'École navale vise à inculquer aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur d'origines très diverses une culture maritime, une culture militaire et une formation d'ingénieur. Cette formation dure un an. À la fin de cette année de formation, les aspirants sont nommés enseignes de vaisseau de deuxième classe, ils poursuivent avec la formation maritime supérieure et spécialisation.
Le cursus des officiers recrutés sur concours interne : le site de l'École Navale abrite également l'École militaire de la flotte qui forme les officiers de marine recrutés sur concours interne, ainsi que les officiers spécialisés de la marines recrutés eux aussi sur concours ou au choix.
Après leur formation, soit dans le cursus ingénieur, soit dans le cursus sous-contrat, les jeunes enseignes effectuent un stage d'orientation puis rejoignent une école de spécialité qui leur permettra d'assurer en plus de leur fonction de chef de quart, les fonctions de chef de service. À bord d'un bâtiment de surface, on peut citer par exemple la spécialité détection, lutte sous-marine, systèmes d'armes, systèmes d'information et de commandement, ou encore commando. Les deux spécialités offrant la possibilité de rejoindre l'aéronautique navale sont « pilote » et « énergie aéronautique ». Après cette deuxième période de formation, les jeunes officiers rejoignent leur première affectation embarquée.
L'École navale assure la formation initiale pour officiers réservistes (FOR). Ce cours, adressé à des stagiaires issus de la réserve citoyenne et opérationnelle, vise à améliorer leur connaissance de la Marine nationale et de ses missions et à compléter leur formation militaire.

L'École forme aussi des étudiants civils : des cursus en master spécialisé ou en master recherche se sont développés. Deux masters sont proposés : le master spécialisé "énergies marines renouvelables" et le master recherche "environnement naval".
L'École a également développé son propre institut de recherche qui accueille des doctorants : L'Institut de recherche de l'École navale (IREN). C'est un centre de recherche pluri-disciplinaire orienté vers le domaine maritime et militaire. L'IREN est membre du groupement d'intérêt scientifique "Europôle Mer". Il est reconnu comme Équipe d'accueil (EA3634) par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ("AERES") dans le cadre de la contractualisation des laboratoires des Arts et Métiers ParisTech (ENSAM).

Afin d'assurer la formation maritime et scientifique des futurs officiers, l'école navale dispose de moyens nautiques (8 bâtiments-écoles de type Léopard, collectivement surnommés "la ménagerie" ; 2 bâtiments d'instruction à la navigation ; 2 bâtiments d'instruction à la manœuvre ; 1 simulateur de navigation "Iphigénie"). L'École possède aussi deux goélettes à hunier qui servent de bateau école aux futurs chefs de quart passerelle de la marine nationale, ainsi qu'à la formation maritime de la plupart des élèves des écoles de spécialité du Groupe des écoles du Poulmic (manœuvriers, timoniers…). Elles participent souvent aux rassemblements de gréements traditionnels.

Des personnalités de renoms sont issues de l'école navale : Julien Viaud (EB 1867), plus connu sous le nom de Pierre Loti, écrivain, Pierre Savorgnan de Brazza, explorateur français d'origine italienne, Maurice de Broglie, physicien (EN 1893), ou encore Jacques-Yves Cousteau (EN 1930), Eric Tabarly (EN 1958), grand navigateur, ou encore le philosophe Michel Serres (EN 1949).

En 2017, l'école devient un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel avec le statut de Grand établissement sous tutelle du ministre de la Défense.

L'École a développé un « espace tradition » qui aborde l'histoire de l'institution depuis sa création en 1830 à nos jours. La visite de cette espace est organisée tous les ans dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine.

L'architecte :
Jean-Pierre Guth est diplômé de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Il est deuxième second prix de Rome en 1934. Il est architecte de la Marine nationale.
On lui doit notamment la transformation du Fort de Brégançon en résidence pour le Président de la République et le plan de reconstruction de Mulhouse suite aux importants dégâts causés par les bombardements alliés de 1944. L'édifice le plus remarquable en est le « bâtiment annulaire » eu 5-14 rue Auguste-Wicky (inscrit MH en 2006). Ce bâtiment est construit dans le cadre de la reconstruction

du quartier de la gare dont Guth est l'architecte en chef. Il s'agit d'un ensemble circulaire en béton conçu autour d'un jardin préexistant. Il comporte 96 logements et 19 commerces. Les travaux s'échelonnèrent de 1950 à 1963. Le bâtiment est ceint d'une galerie couverte ouverte vers l'extérieur. La hauteur des étages s'abaisse progressivement de 6 à 4 niveaux vers l'interruption de l'anneau formé par le passage situé au sud-est. Les balcons sont munis de garde-corps en résille à effet décoratif.

Pierre-Jean Guth a également travaillé sur les plans de reconstruction et d'aménagement de Troyes avec les frères René Danger (1872-1954) et Raymond Danger (1883-1958) du cabinet de géomètres Danger.

Il est aussi l'auteur d'une cité résidentielle de 300 logements à Oran commandée par la Marine Nationale pour le personnel militaire et civil de ses établissements à Oran.

Analyse :

L'ensemble se compose de deux bâtiments construits sur le front de mer : Le bâtiment des élèves, « Orion » (au nord), et le bâtiment de commandement, « Intrépide » (au sud). Les deux bâtiments furent nommés ainsi en hommage aux vaisseaux ayant accueillit l'école à flot. Ils sont séparés par la place d'arme dont le sol est décoré d'une rose des vents. Un terrain de sport et un parking sont aménagés à l'extrémité sud de l'ensemble.

Le plan proposé par Henri Pingusson est plus éclaté. Au nord, on retrouve une longue barre, bien que plus fine, axée nord-sud et accolée de salles de cours disposées en peigne. Au sud-est de ce bâtiment, un bloc carré découpé d'un grand patio central relié à la barre par une galerie couverte s'avance vers la mer. Deux autres bâtiments au plan rectangulaire axés est-ouest s'enfoncent dans le site, si bien qu'on les distingue plus difficilement du bâti existant. La zone « sport » est dessinée au sud de l'ensemble. Le projet de Guillaume Gillet propose également une longue barre. Elle est traversée perpendiculairement par des « barrettes » plus courtes, à la façon d'une colonne vertébrale à laquelle sont rattachées les côtes. La « barrette » à l'extrémité sud est plus épaisse et forme un « E » vue du ciel. Un petit bâtiment, le cercle des élèves, est un peu à l'écart, en bordure de l'eau. Au sud du bâtiment des élèves se situe la zone « sport ». Au-delà des terrains de sport, franchement à l'écart, se trouvent les bâtiments dédiés au commandement et aux officiers. L'Atelier de Montrouge et Arretche ont imaginé un vaste socle rectangulaire composé de petits blocs dans lequel d'insère une tour sur pilotis (la bâtiment des élèves). La « zone de commandement » est incluse dans le socle. Une cour d'honneur est aménagée sur la terrasse. Les terrains de sports sont disposés au sud de l'ensemble.

Le plan de Pierre-Jean Guth est le seul à proposer à la fois une distinction claire entre la « zone école » et la « zone commandement / officiers », ainsi qu'une véritable unité de l'ensemble grâce à l'articulation autour de la place d'arme et à la proximité entre les différents éléments. L'alignement des deux bâtiments, la tour venant ponctuer la barre, assure une véritable continuité.

Le bâtiment des élèves, « Orion » :

Le bâtiment Orion est une barre de 261 mètres sur 14 sensiblement axée nord-ouest / sud-est. Son rez-de-chaussée se développe dans des éléments juxtaposés. Les deux extrémités de l'édifice reposent sur un socle plus large que la barre. Au sud, le socle s'étend sur quelques mètres vers la base. Au nord, il déborde de chaque côté de la barre. Deux amphithéâtres sont accolés perpendiculairement à la façade ouest du corps de bâtiment principal. Côté est, une rotonde s'avance vers la rade.

Les niveaux supérieurs de l'extrémité sud sont en porte-à-faux sur le rez-de-chaussée.

L' « Orion » s'élève sur 4 niveaux équivalents à 8. La barre se découpe en 4 « tranches » ou « escouade » (selon le terme utilisé sur les plans dressés par Pierre-Jean Guth) égales.

La composition du bâtiment est rigoureuse et régulière. La circulation verticale est assurée par cinq cages d'escaliers : une à chaque extrémité du bâtiment et une entre chaque tranche. Deux monte-charges sont aménagés aux extrémités de l'édifice. Le long de la façade ouest, côté terre, sont situés les locaux dédiées à l'administration, aux cours et au service. De l'autre côté, face à la mer, s'alignent les pièces de réception, d'apparat et de détente.

On entre dans le bâtiment par une grande porte vitrée située en façade sud. La tranche sud du rez-de-chaussée comprend le hall d'entrée et le hall des souvenirs (devenu l'espace « tradition ») et un parloir. Le long de la façade ouest s'alignent des locaux dédiés à l'administration et une salle de dessin.

Les deuxième et troisième tranches du rez-de-chaussée sont occupées par le hall des élèves donnant sur le front de mer. L'intérieur et l'extérieur communiquent à travers la paroi vitrée qui offre une vue imprenable sur la rade. Le vaste espace du hall est complètement libre de tout poteau. Cette prouesse technique est permise par dix poutres *Vierendeel* de 11,75 mètres de portée sur 2,4 mètres de haut dissimulées dans un étage technique qui renvoient latéralement les charges exercées par les niveaux supérieurs. Un soin particulier accordé aux décors et aux matériaux utilisés pour l'agrément de cette pièce. Le sol est en marbre et les murs du fond sont couverts de galets provenant des plages avoisinantes. Les deux escaliers en porte-à-faux disposés latéralement au mur du fond, ainsi que le « Neptune », figure de proue d'un navire du 17ème siècle qui veille sur les lieux, confèrent à cet espace une dimension solennelle et symbolique.

Derrière le hall, côté ouest, sont disposées quatre salles de cours. Au nord, dans le socle, une vaste salle de restauration destinée aux élèves est aménagée côté rade. Elle est généreusement pourvue de hautes baies vitrées. Le plafond de celle-ci est agrémenté de coupoles ajourées de petites ouvertures circulaires. Autour du réfectoire se répartissent les différentes pièces nécessaires à la préparation des repas et au stockage des aliments, ainsi que les logements des cuisiniers et la chaufferie.

Les deux amphithéâtres sont accolés perpendiculairement au bâtiment principal, côté ouest, entre les tranches 1 et 2 et les tranches 3 et 4. Ils comportent environ 230 places. Leurs parois intérieures sont bardées de panneaux de bois.
Une rotonde, surnommée « le Borda », située entre la troisième et la quatrième tranche, s'avance vers la mer. Le Borda s'élève sur deux niveaux équivalent au premier niveau de la barre. Au rez-de-chaussée, un hall circulaire, d'où part un escalier tournant qui mène à l'étage, est ceint de pièces de détente : une indépendante et 4 autres séparées par des cloisons amovibles permettant d'obtenir une seule grande pièce. L'escalier mène à un vaste espace en mezzanine équipé d'un bar. Les grandes baies vitrées de la rotonde permettent à la fois une profusion de lumière naturelle et une vue panoramique sur la rade.

Les logements des élèves, dits « postes », étant en duplex, les niveaux supérieurs sont doubles. Chaque étage se compose de façon identique : au niveau bas sont situés les rez-de-chaussée des « postes » des élèves (5 par tranche), les bureaux des capitaines (1 par tranche), les bureaux des adjudants (1 par tranche), les salles de cours, ou « salles d'escouade » (1 par tranche), et enfin les lingeries (1 par tranche). Ces pièces sont distribuées à chaque niveau par un couloir filant qui longe la façade ouest de l' « Orion » d'une extrémité à l'autre. Au niveau haut se trouvent les mezzanines des postes des élèves et des séchoirs (1 par tranche). Seul le premier étage présente une variante. Dans ses deux tranches centrales sont aménagées un centre de documentation et d'information et une bibliothèque au mur couverts de panneaux de bois côté mer, ainsi un service médical, divers bureaux et les logements des surveillants côté terre. Ces pièces se répartissent de part et d'autre d'un couloir central.
Les postes des élèves sont traversants. Le bâtiment en compte 50 au total (10 au premier étage et 20 aux deuxième et troisième étages). Ils s'étendent sur une surface d'environ 20m² et peuvent accueillir 9 élèves. Ils s'ouvrent sur un petit couloir qui distribue une salle d'eau collective (4 lavabos et 2 douches) et un espace de vie intégralement vitré avec balcon filant côté mer. L'espace « nuit » est aménagé dans la mezzanine. Celle-ci enjambe le couloir pour atteindre la façade ouest de la barre.

Le traitement des façades permet une lecture claire de la composition intérieure du bâtiment.
La façade donnant sur le front de mer est très ouverte sur l'extérieur afin de profiter de la vue exceptionnelle. Aux niveaux supérieurs, les ouvertures en retrait derrière les balcons révèlent les parties privées (postes de élèves et bureaux), alors que les parties de la façade alternant baies verticales à croisées et panneaux enduits d'agrégat de granit rose correspondent aux espaces communs de détente, restauration ou d'apprentissage.
La façade côté ouest est davantage hermétique à l'extérieur. Le premier niveau, percé de baies moyennes alignées régulièrement, est intégralement paré de schiste. Au niveau des tranches

centrales du premier étage, on retrouve l'alternance de panneaux d'agrégat de granit et de hautes baies verticales qui viennent signaler l'espace administratif. Tout le reste de la façade est paré d'une maçonnerie de granit. Les bandeaux de fenêtres courant tout le long de la façade suivent les couloirs. Les fenêtres carrées disposées régulièrement pourvoient en lumière les mezzanines des postes des élèves.
Hormis sa grande porte d'entrée vitrée, la façade sud du bâtiment est aveugle et intégralement parée de granit du premier au dernier étage. Le pignon nord est traité de la même façon mais bénéficie toutefois d'un bandeau vertical de fenêtres. Il est flanqué d'une tourelle carrée surmontée d'un poste d'observation.

L'emploi du schiste et du granit confère au bâtiment un aspect à la fois solide et cossu tout en faisant référence aux traditions constructives régionales. A l'intérieur, les sols en marbres, les panneaux de bois en bardage et les parements de galets témoignent de la volonté de faire de l'École navale un édifice de standing. L'important volume et la sobre mais élégante décoration du hall des élèves contribuent au prestige de l'établissement.

Le bâtiment du commandement, « Intrépide » :

L' « Intrépide » est une tour rectangulaire de 32.5 mètres de long (façades est et ouest) sur 17,20 de large (façade nord et sud). Elle est haute de 42 mètres (l'édifice est classé IGH) et s'élève sur 8 niveaux équivalent à 10 (le bâtiment comporte un rez-de-chaussée inférieur, un rez-de-chaussée supérieur et un étage technique).
Au sud, la partie du bâtiment dédiée au commandant se distingue par une avancée évasée au premier étage évoquant la proue d'un navire et soutenue au rez-de-chaussée par une demi rotonde ouverte de mince baies verticales. Les façades est, ouest et sud de la tour intrépide sont rythmées du rez-de-chaussée au 6ème étage par une alternance régulière de panneaux enduits d'un agrégat de granit rose et de baies rectangulaires. Le dernier étage, celui du carré des officiers, se distingue par son bandeau de fenêtres qui coure le long de ces trois façades qui offre une vue panoramique sur les alentours. La façade nord est traitée différemment. Intégralement parée de granit, elle est scindée par un mince bandeau vertical vitré qui éclaire la cage d'escalier. La tour est couverte d'un toit terrasse.

On accède au rez-de-chaussée inférieur de la tour « Intrépide » par deux entrées, au nord et au sud. L'entrée nord, côté parvis, dissimulée sous l'escalier d'honneur, débouche sur un vaste vestibule d'où part l'escalier principal logé dans l'angle nord-est de la tour. L'entrée sud, située dans la demi rotonde, donne sur le « vestibule privé du commandant » et mène à un petit escalier qui dessert uniquement le rez-de-chaussée supérieur où se trouve son bureau. Ces deux entrées sont disposées de part et d'autre d'une galerie centrale qui dessert les différentes pièces. Côté est, face à la mer, est

aménagé un laboratoire d'océanologie. Côté ouest, tournés vers la base, sont situés les réserves alimentaires, le magasin général, le local poubelle et la station de chauffage. Un troisième axe de circulation verticale (escalier, ascenseur et monte charge) s'élevant jusqu'au sommet du bâtiment est dédié au service.

Au rez-de-chaussée supérieur se trouve le hall d'honneur. On peut y accéder directement par l'escalier d'honneur, côté nord. Il s'agit d'un escalier monumental devant lequel se dressent, face au parvis, trois statues appartenant au domaine de Versailles représentant le ministre Colbert et les marins Dusquene et Suffren. Le hall d'honneur est une pièce exceptionnelle comprise dans une charpente de bois semblable à celle d'un navire. Le vide laissé entre la charpente et les murs de la tour forme une sorte de coursive dédiée au vestiaire du public. D'épais poteaux de béton soutenant les niveaux supérieurs se dressent dans cet espace. La face extérieure de la charpente est bardée d'un châssis en bois sur lequel sont fixés des panneaux de plastique transparent permettant au hall de bénéficier de lumière naturelle. La voûte céleste est représentée sur le plafond du hall. Ce faux plafond est suspendu par des tiges métalliques fixées au plancher du 1er étage. Le sol du hall est carrelé de marbre blanc et noir. De l'autre côté du hall, au sud, se trouve la partie du bâtiment dédiée au commandant. Le bureau du commandant et son secrétariat attenant sont logés dans la « proue ». Ces deux pièces sont pourvues de grandes baies vitrées. Du bureau, on accède directement à la salle de conférence du commandant incluse dans le volume de la tour.

Le rez-de-chaussée supérieur est surmonté d'un étage technique qui accueille notamment le système de suspension de la voûte.

Les pièces des étages 1 à 6 se répartissent de part et d'autre d'une galerie centrale axée nord-sud desservie par le vaste palier de la cage d'escalier nord.

Le premier étage, qui correspond en réalité au quatrième niveau, accueille des bureaux (secrétariat général, professeurs, commandant second et son adjoint, officier de détail, officier machines extérieur, conférencier, officier chargé de l'encadrement des stage…). A extrémité sud de la galerie se trouve une salle d'attente. Dans l'angle sud-ouest est installé un poste contrôle des transmissions.

Le deuxième étage accueille également des bureaux (section programmes, section classement, directeur de l'instruction, directeur des études et son adjoint…) et une salle de réunion est située au dessus de la salle d'attente, au sud.

Les 3ème et 4ème étages comprennent chacun 11 chambres à deux lits simples avec salles d'eau destinées au personnel.

Le 5ème étage comprend 6 chambres simples, mais aussi un dortoir pour les matelots (avec salle d'eau attenante), ainsi qu'une chambre à deux lits simples pour les officier mariniers, une chambre simple pour l'officier supérieur, un appartement destiné aux hôtes de marque, un groupe sanitaire et une lingerie. Une « cambuse », dessinée le long du dortoir des matelots et seulement accessible par celui-ci, comprend un escalier permettant d'accéder directement au 6ème étage, carré des matelots et du

personnel. Cet étage comporte une cuisine, la salle à manger du personnel, une salle de lecture de bridge, deux salles de télévision, une salle de jeu et un vestiaire avec sanitaires attenants.
Le 7ème étage est consacré au carré des officiers. Il comprend deux salles à manger (celles des officiers supérieurs et des officier subalternes) et un bar fumoir. Un soin tout particulier est accordé à son aménagement afin d'y créer une ambiance chaleureuse. Les murs sont bardés de panneaux de bois ou de galets et un coin feu dallé de pierres équipé d'une grande cheminée agrémente la pièce. Dans l'angle sud-ouest de cet étage se situent l'office et le bureau du « maître charge » desservis par l'escalier de service.

Les bâtiments Orion et Intrépide sont reliés par une galerie en sous sol qui s'étire sur toute la longueur du bâtiment Orion pour passer sous la place d'arme et terminer sa course sous l'Intrépide.

La métaphore navale est omniprésente dans ce projet. Elle réside à la fois dans l'emprunt de formes issus de l'univers maritime (l'école navale de Lanvéoc est souvent comparée à un immense navire de pierre), mais aussi dans les noms attribués aux éléments qui composent l'ensemble (carré, postes, escouade…).

Etat sanitaire visuel :
L'intégrité architecture des deux bâtiments a été bien conservée. Ils n'ont pas connu de modification majeure.

Néanmoins, la tour Intrépide étant construite sur un marécage, le bâtiment a beaucoup travaillé et est désormais considéré comme insalubre. Il présente de nombreuses fissures, certaines portes ne s'ouvrent plus correctement et des morceaux d'enduit en façade sont tombés. La tour est désaffectée depuis décembre 2013. Le coût des travaux de réhabilitation est jugé trop lourd à assumer par le Ministère. Par ailleurs, ce bâtiment classé IGH implique le respect d'une réglementation particulière et potentiellement coûteuse. Aussi, la tour est vouée à la destruction

Le bâtiment Orion a connu d'importants travaux de rénovation en 1994. Les menuiseries ont été changées (PVC). Les réseaux techniques et installations sanitaires ont été intégralement refaits. Les postes des élèves ont aussi connu de légères modifications à cette époque, notamment la réfection de la rambarde de la mezzanine qui était à l'origine faites de barreaux et qui est maintenant pleine, obstruant la vue sur la mer. Quelques changements dans l'attribution des salles ont été effectués au gré de l'activité de l'école.
L'espace tradition a été rénové en 2005 et agrémenté en 2007 de la reconstitution d'un poste-élèves sur le « Borda ».

La grande salle de cour du rez-de-chaussée a été reconvertie en 2009/2010 en espace de restauration / détente (bar, café) destiné aux cadres et officiers, ceux-ci ne pouvant plus accéder à la tour Intrépide. Son volume est fragmenté par des cloisons amovibles qui existaient déjà précédemment.
Des travaux d'étanchéité sont envisagés pour les années à venir (intervention sur les huisseries), mais ceux-ci ne devraient pas toucher à l'architecture du bâtiment.
Il n'y a pas de changement prévu pour les années à venir, si ce n'est la réfection de l'étanchéité à l'extérieur, mais rien qui toucherait à l'architecture du bâtiment.

Position du propriétaire et des concepteurs :
Le propriétaire et les usagers sont conscients de la valeur patrimoniale de cet ensemble. Ils s'interrogent néanmoins sur la pertinence du Label, le site n'étant pas librement accessible au public.

Conclusions :
La destination de l'École navale de Lanvéoc-Poulmic en fait un édifice unique. Il s'agit en effet de la seule école navale destinée à former des officiers du pays. On notera par ailleurs que cette destination est restée inchangée depuis la construction l'École. Sa situation privilégiée et bien exploitée en front de mer alliée au caractère spectaculaire de son architecture font de cet édifice un objet exceptionnel dont les pièces emblématiques (hall d'honneur, hall des élèves, « Borda », carré des officiers, espace « Tradition »…) sont porteuses d'une symbolique forte censée représenter la Marine Nationale.
Bien que la tour Intrépide soit en phase d'être détruite, il semble pertinent d'envisager l'attribution du Label. Par ailleurs, le bâtiment Orion en tant qu'objet isolé est digne d'intérêt. Il faudra cependant s'attacher à préserver l'espace vide de la place d'arme. Une architecture verticale pourrait aussi être envisagée à la place de la tour Intrépide afin de maintenir la composition initiale très puissante.
L'École navale étant la plupart du temps inaccessible au public, le Label Patrimoine du XXe siècle peut être ici envisagé en tant que garant de l'intérêt patrimonial et architectural du bâtiment auprès de ses propriétaires et usagers. Néanmoins, l'organisation de visite lors des Journées du Patrimoine assure la possibilité de mise en valeur du bâtiment auprès du public.

Sources :

Visite et entretien :

Visite du site le 16 janvier 2017 par Marion Albericci

Bases de données :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA68000047, base Mérimée, notice du bâtiment annulaire (Mulhouse, 1950), Pierre-Jean Guth architecte.

Bibliographie :

Ouvrages :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 129

Mention dans des ouvrages :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 227-228

Archives :

Archives de l'Institut Français d'Architecture :

- Fonds Atelier de Montrouge (ATM). 162 Ifa

Chapitre C. Projets datés (sauf projets pour EDF et grandes opérations d'urbanisme), 1957-1982 : objet ATM-C-59-06. Ecole navale, Lanvéoc-Poulmic (Finistère). 1959

- Fonds Pingusson, Georges-Henri (1894-1978). 046 Ifa

Chapitre H. Autres projets et réalisations datés après 1945 : objet PINGU-H-59-2. Ecole navale, Lanvéoc-Poulmic (presqu'île de Crozon, Finistère). 1959

- Fonds Gillet, Guillaume (1912-1987). 152 Ifa

Chapitre F. Equipements et bâtiments publics (sauf constructions pour la Justice), 1942-1986 : Objet GILGU-F-59-03. Ecole navale militaire, Lanvéoc-Poulmic (Finistère). 1959

Archives du Service d'Infrastructure de la Défense, Lanvéoc.

Bâtiment Orion :

- Plans dressés par Pierre-Jean Guth et Jacques Sergent : plan de masse (01/03/1961) ; étage technique ; 1er, 2ème et 3ème étage (1/06/1961) ; aménagement du hall (28/08/1961) ; rez-de-

chaussée extrémité nord (12/09/1961) ; façades nord et sud ; façade est ; façade ouest (18/10/1961) ; rez-de-chaussée moitié sud (06/03/1963).

- Plans dressés par Pierre-Jean Guth : 1er étage, extrémité sud, partie centrale, extrémité nord sud et nord (21/01/1963) ; plans du 2ème et 3ème étage, moitié nord et sud (21/01/ 1963)

Bâtiment Intrépide :

- Plans « projet » dressés par Pierre-Jean Guth : rez-de-chaussée inférieur, rez-de-chaussée supérieur, étage technique ; étages 1 à 5 et 7 (30/03/1969) ; détails de façade (1er avril 1969) ; façades est et nord, façades ouest et sud (1/07/1969) ; 6ème étage (4/07/1969) ; projet de décoration du hall d'honneur (16/10/1969) ; vue perspective de la décoration des carrés ; décoration du vestibule des carrés (24/11/1969) ; détail du meuble bar (18/03/1970) ; abords (15/12/1970)

Sites internet :

- https://www.ecole-navale.fr/index.html, site officiel de l'Ecole Navale de Lanvéoc-Poulmic [consulté le 25/01/2017]
- https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_navale, page Wikipédia consacrée à l'école navale [consultée le 26/01/2017]
- http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/4%20K%20-%20SHD%20BREST.pdf, site du Service Historique de la Défense de Brest - *Répertoire numérique de la sous-série 4 K : La construction de l'École navale et du Centre d'instruction naval (1922-1989)*, par Quentin Audran [consulté le 30/01/2017]
- http://www.ouest-france.fr/bretagne/chateaulin-29150/lanveoc-ecole-navale-quel-avenir-pour-la-tour-intrepide-305464, article sur le site du Télégramme, « Lanvéoc Ecole navale : quel avenir pour le tour Intrépide ? », modifié le 27/09/2013 [consulté le 30/01/2017]
- http://www.letelegramme.fr/local/finistere-sud/chateaulin-carhaix/crozon/crozon/lanveoc-ecole-navale-la-tour-intrepide-sera-rasee-30-08-2012-1821208.php, article sur le site du Télégramme, « Ecole Navale : la tour Intrépide sera rasée », 30 août 2012 [consulté le 07/02/2017]
- http://www.ouest-france.fr/bretagne/chateaulin-29150/lanveoc-la-tour-intrepide-sera-detruite-des-lete-prochain-366491; article sur le site du Télégramme, « La tour Intrépide sera détruite l'été prochain », modifié le 27/09/2013 [consulté le 07/02/2017]
- http://www.letelegramme.fr/finistere/lanveoc/ecole-navale-une-expo-retrace-son-histoire-24-10-2015-10824573.php, article sur le site du Télégramme, « Ecole Navale : une expo retrace son histoire », 24 octobre 2015 [consulté le 30/01/2017]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Ecole navale

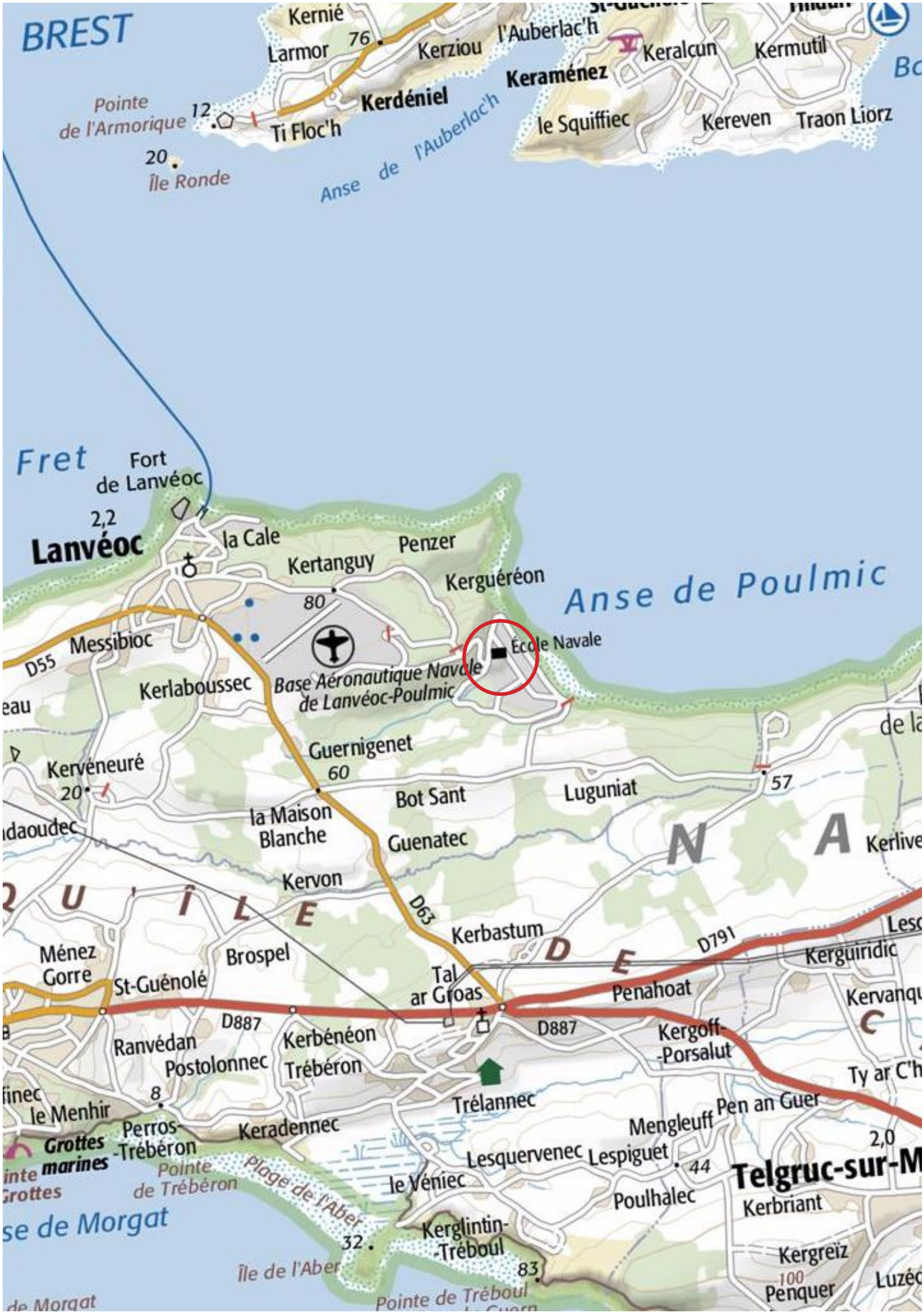

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
FINISTERE

Commune :
LANVEOC

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 06/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BANT DE CHATEAULIN
PLACE DE KERJEAN 29150
29150 CHATEAULIN
tél. 0298867900 -fax 0298863228
bant.chateaulinj@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

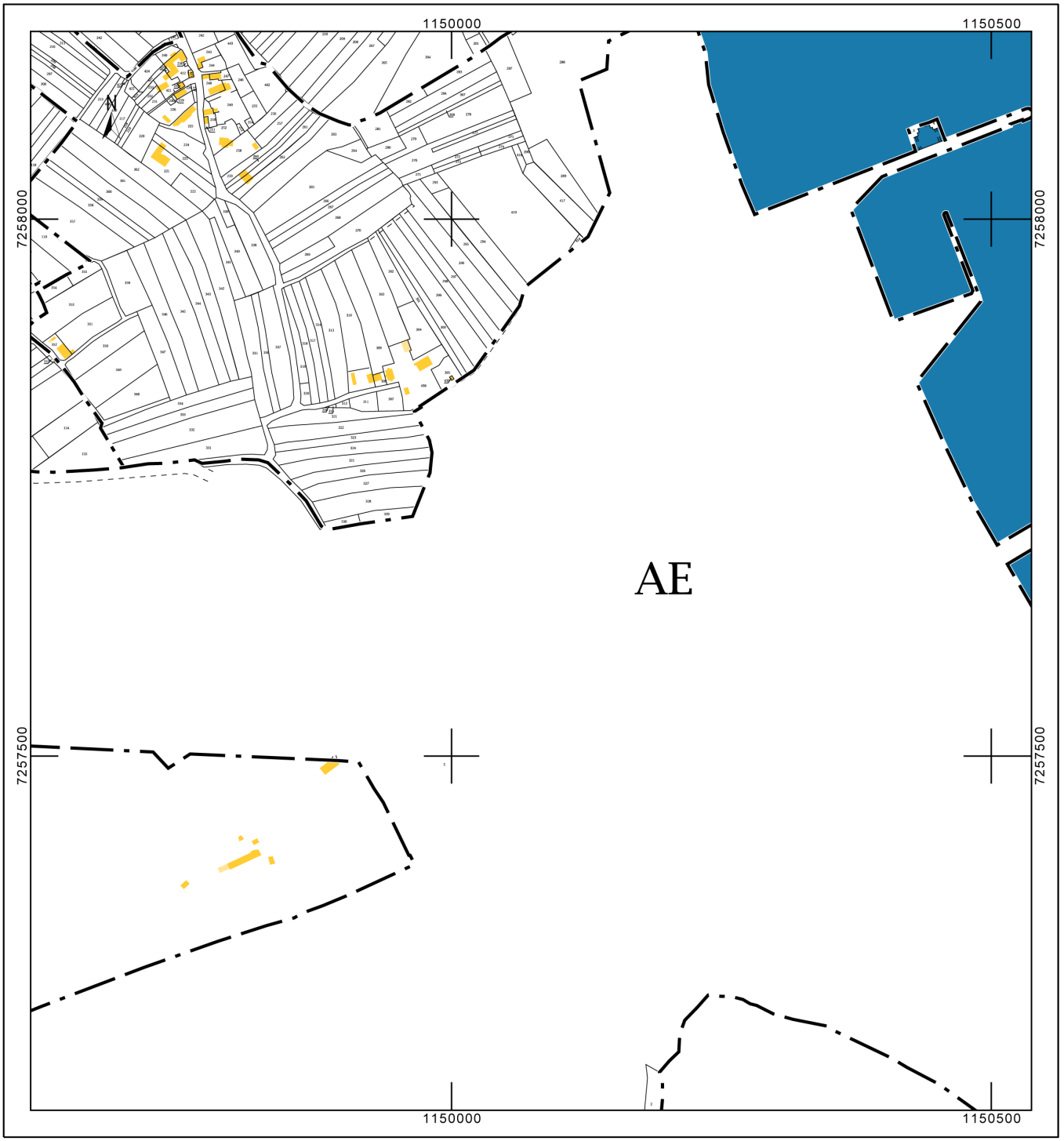

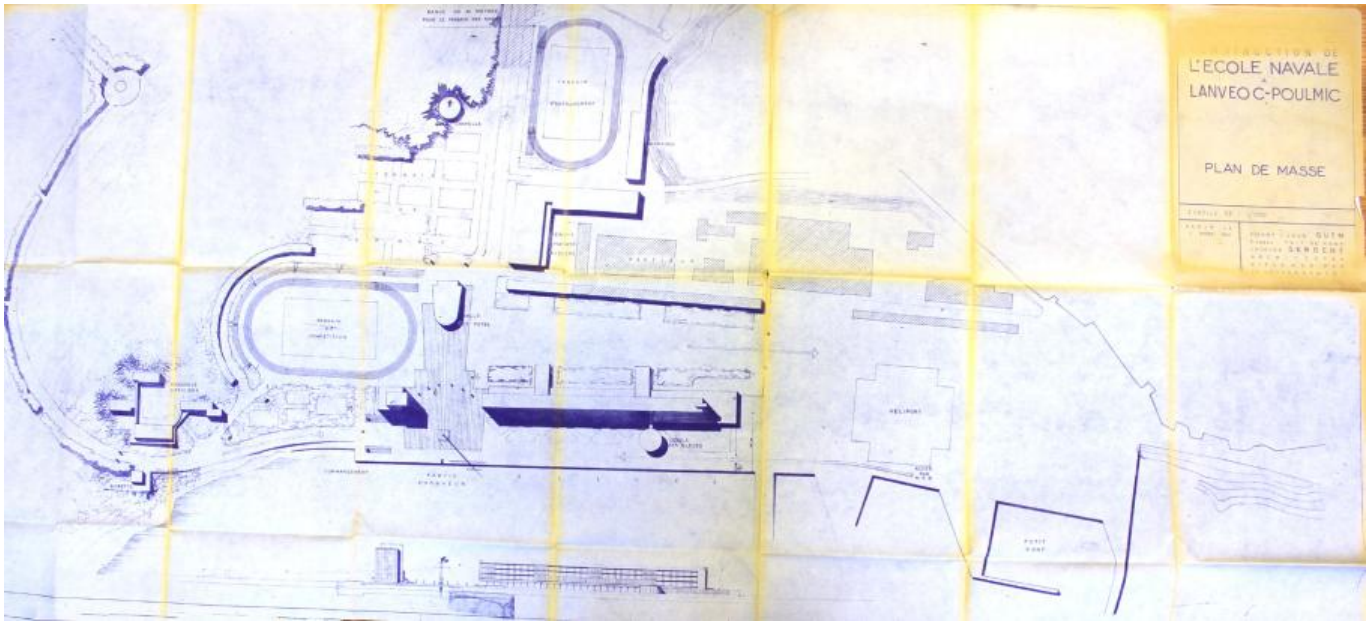

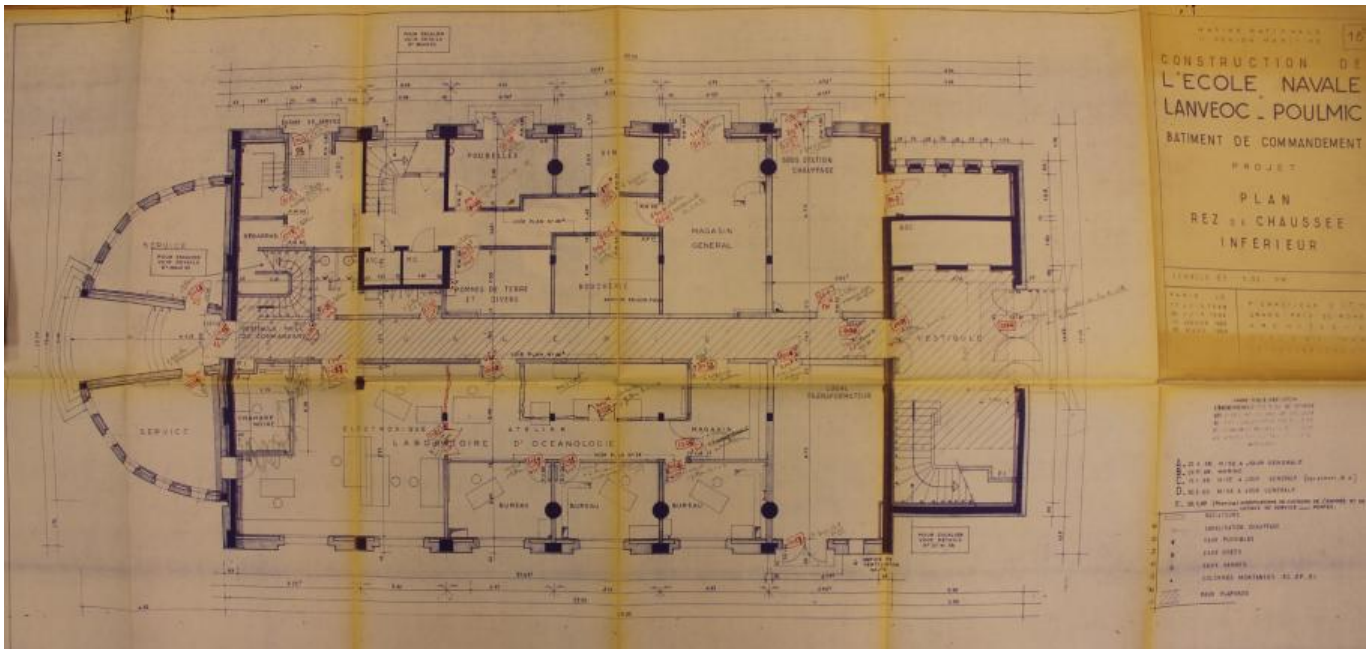

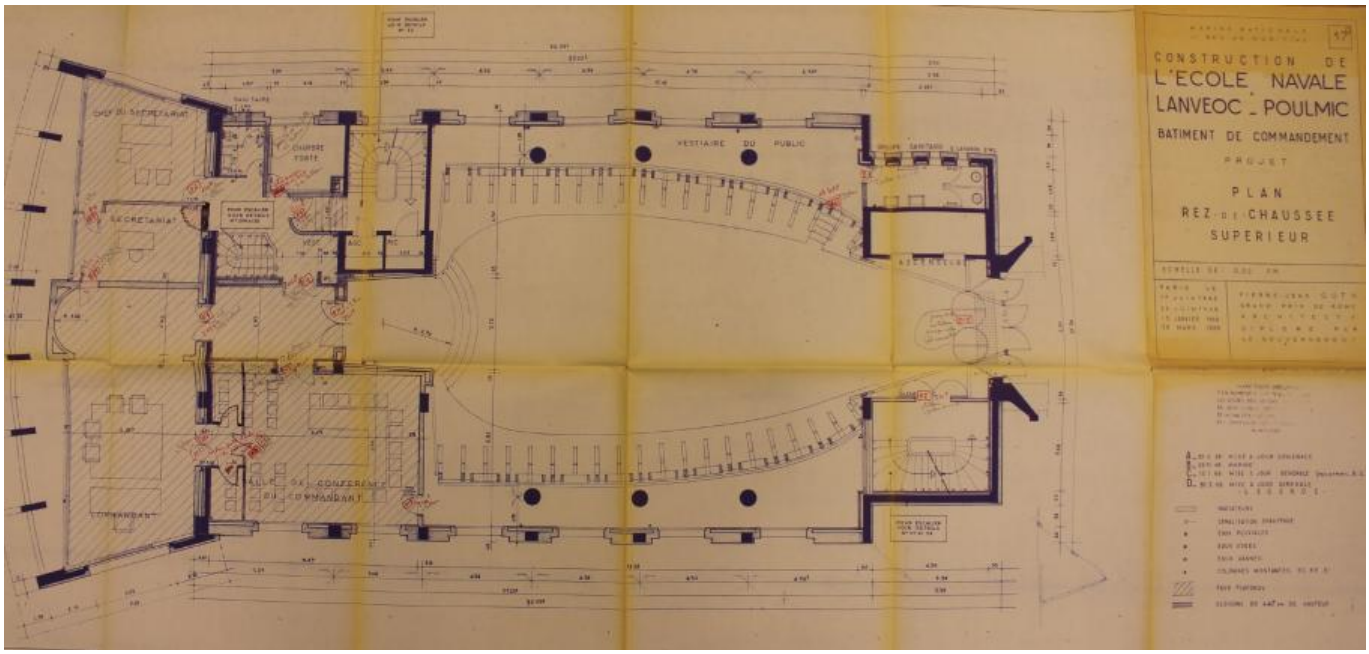

De haut en bas : plan masse, plan du RDC inférieur du bâtiment de commandement, plan du RDC supérieur
Sources : archives de l'Ecole Navale

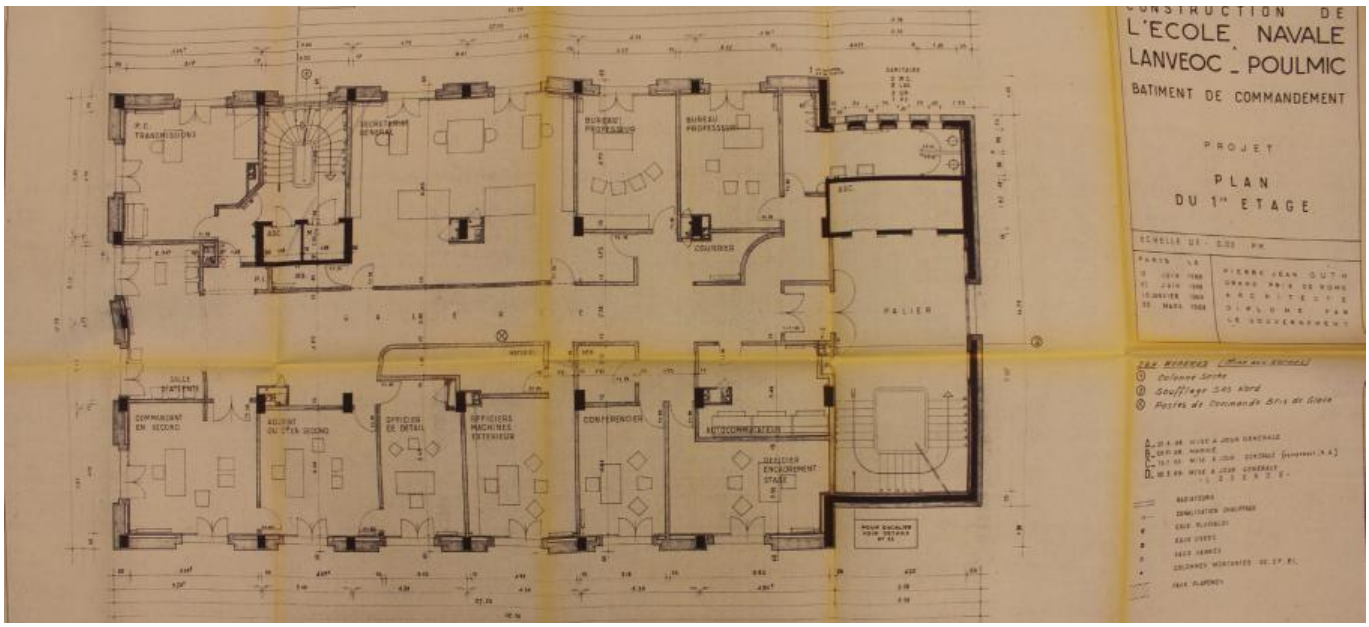

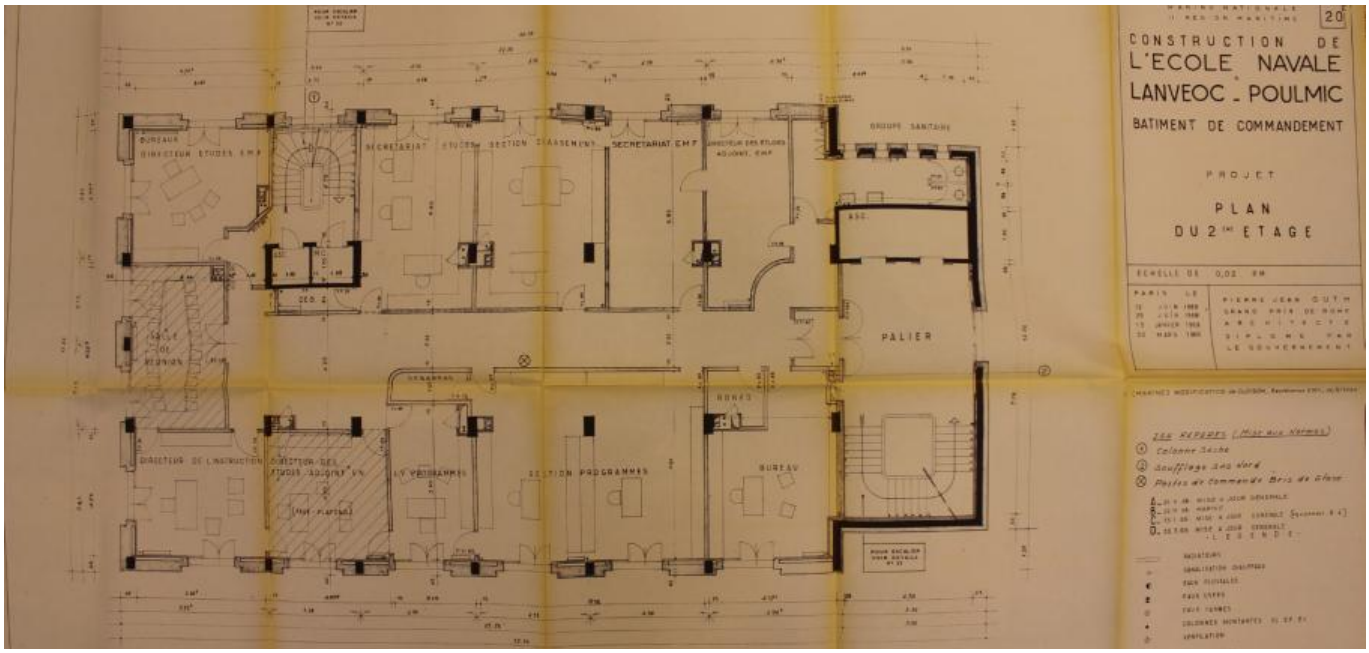

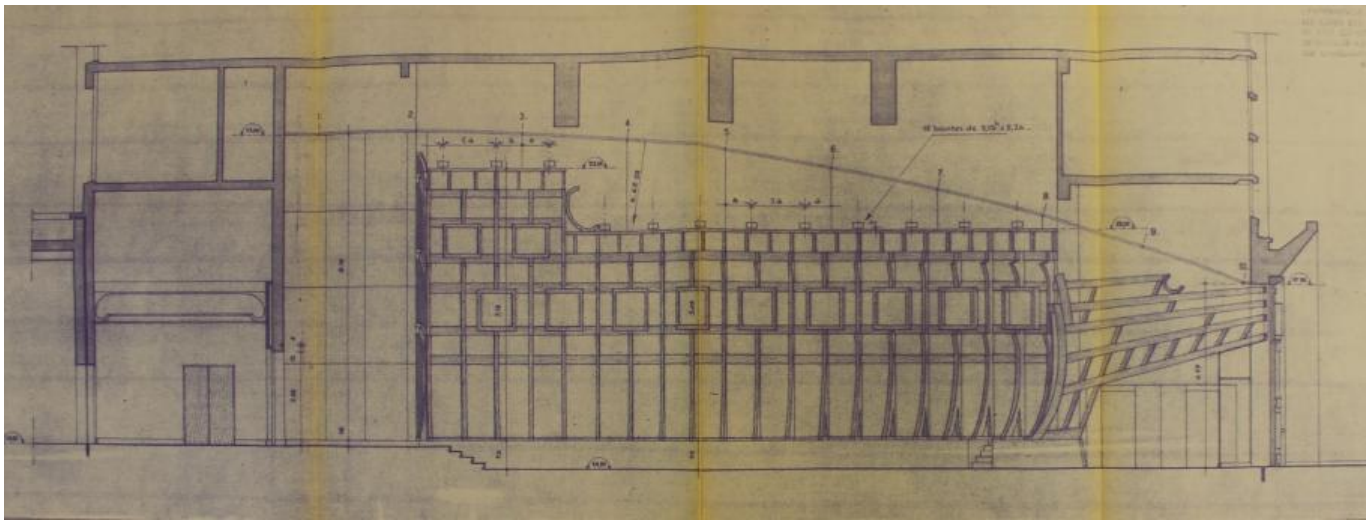

De haut en bas : plans des R+1, R+2 du bâtiment de commandement, coupe longitudinale du hall d'honneur
Sources : archives de l'Ecole Navale

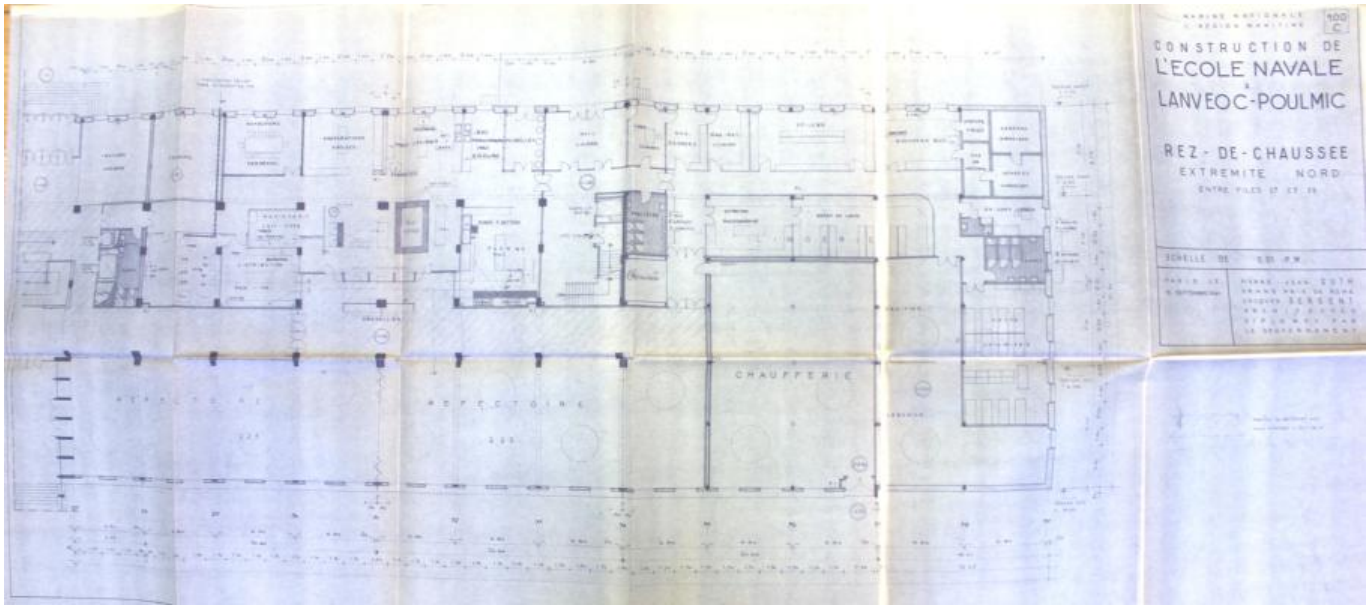

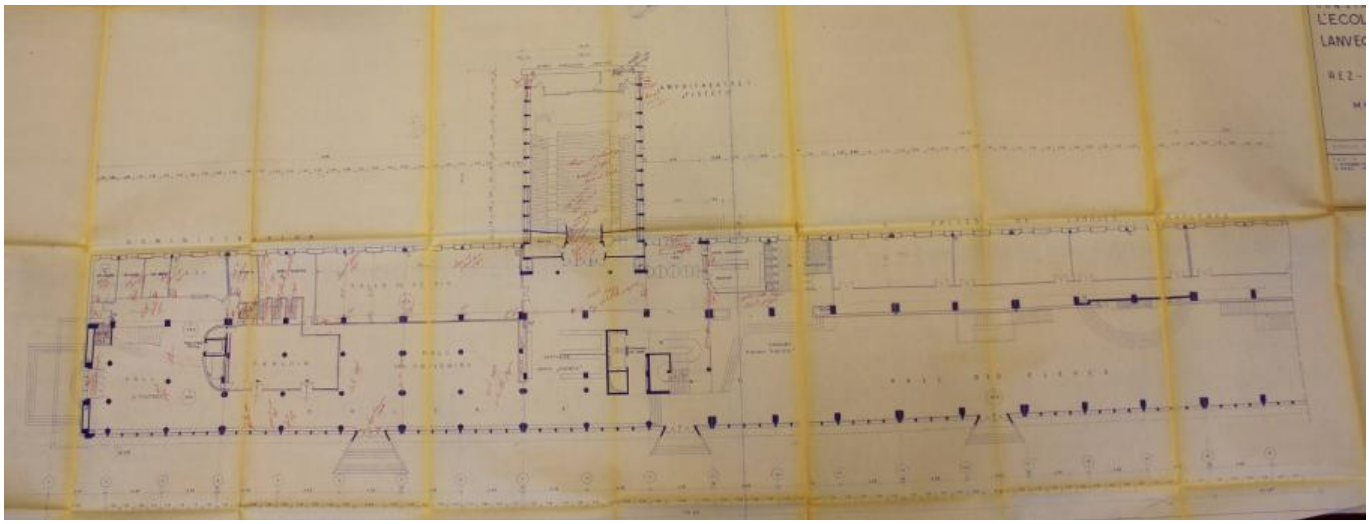

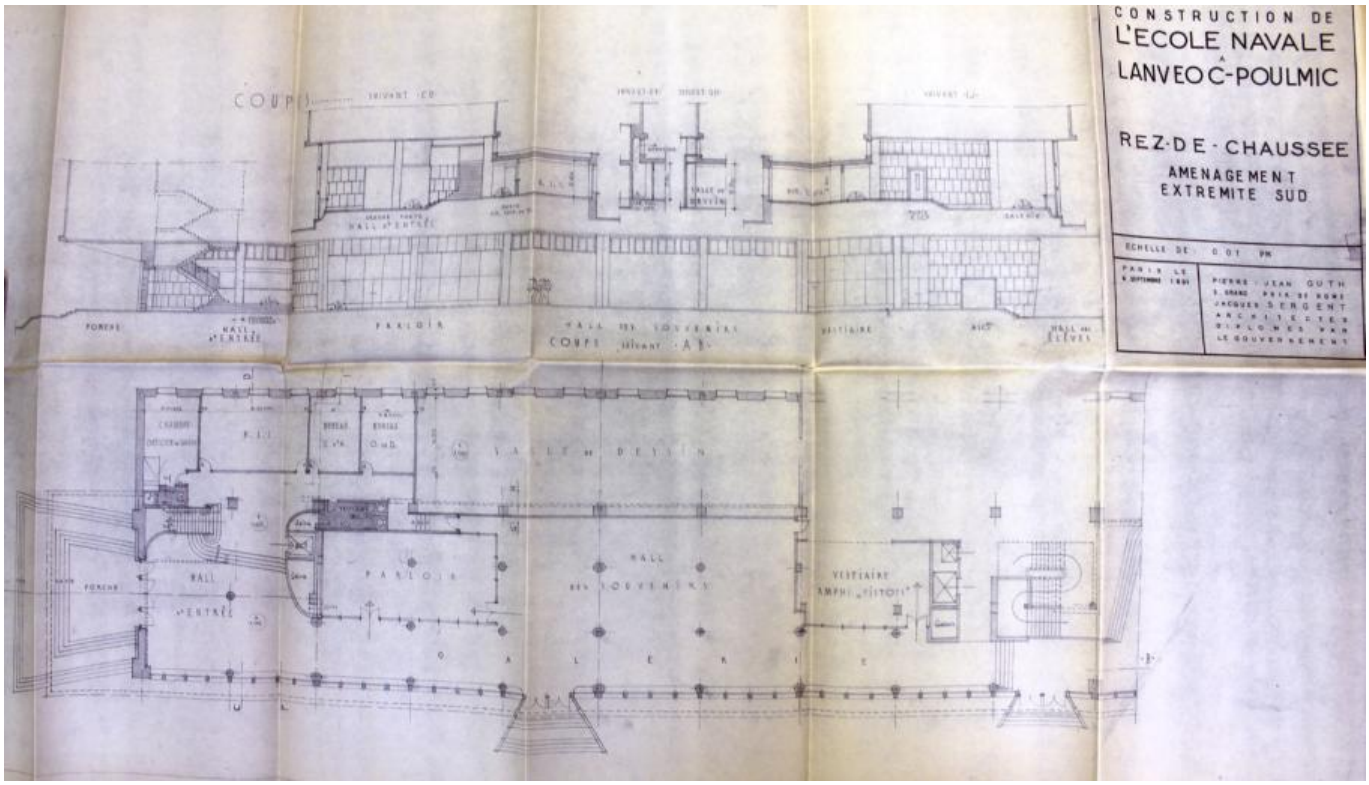

De haut en bas : plans du RDC Nord et Sud de la partie centrale, plan d'aménagement du RDC
Sources : archives de l'Ecole Navale

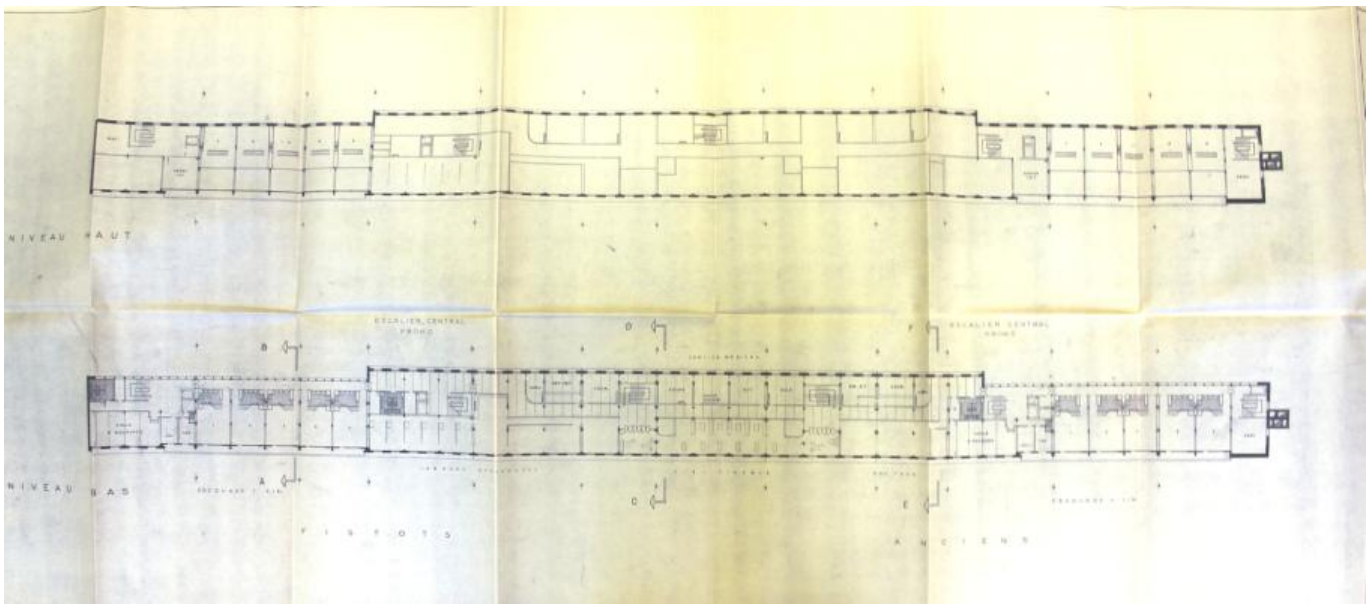

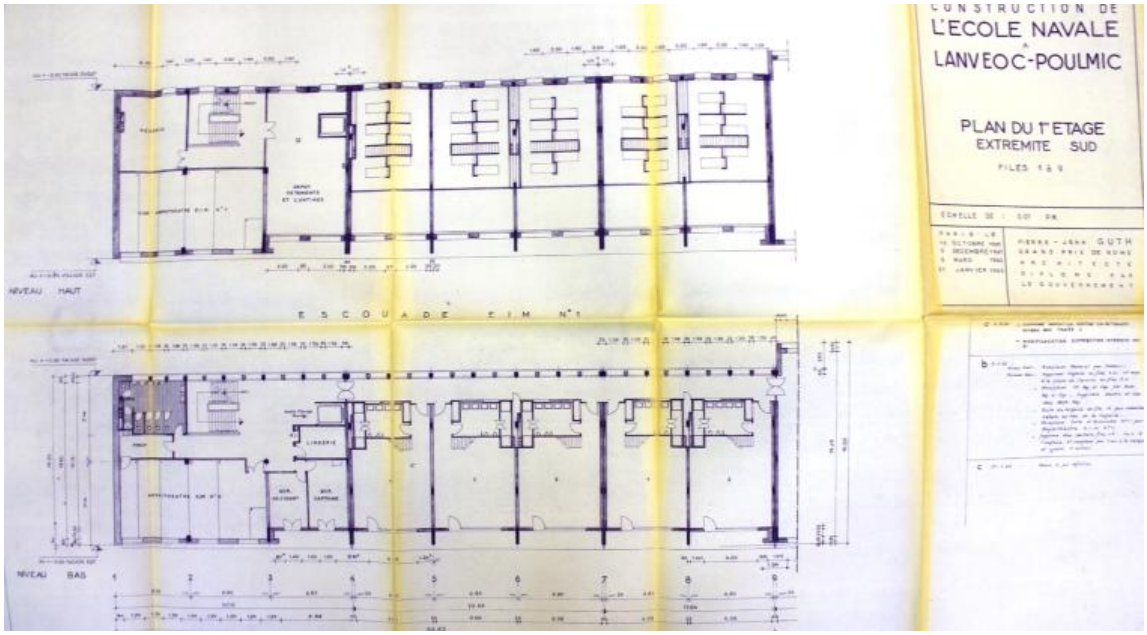

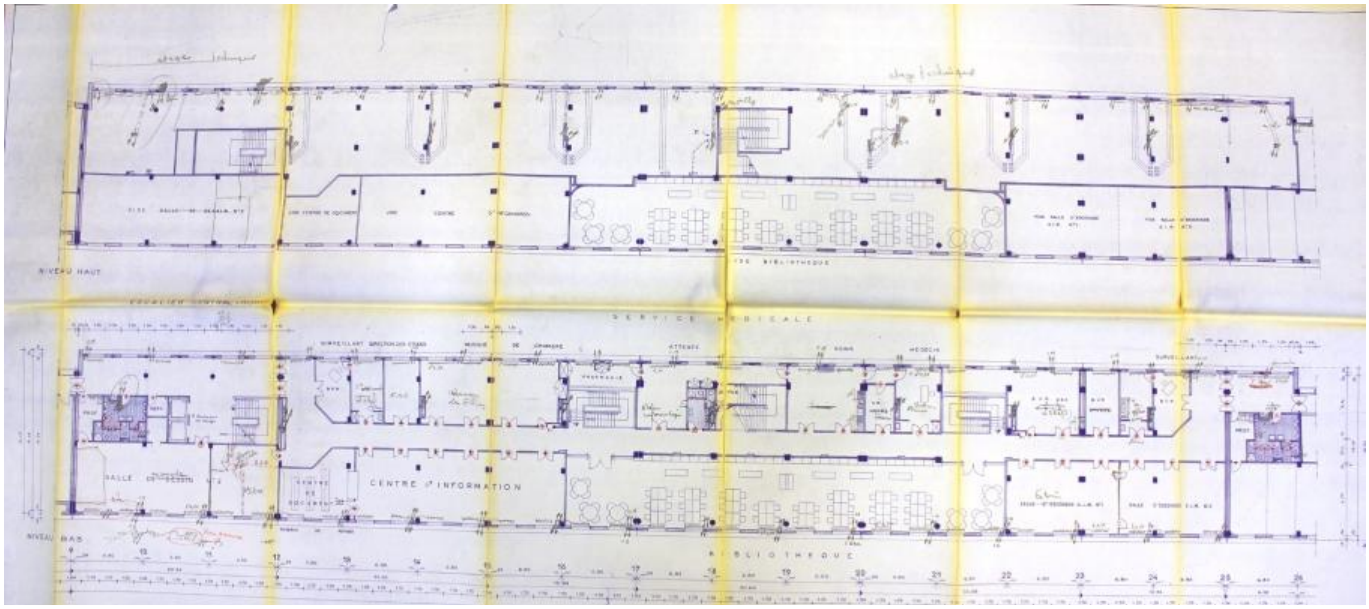

De haut en bas : plan du R+1, plan du R+1 extrémité Sud, plan du R+1 partie de la partie centrale
Sources : archives de l'Ecole Navale

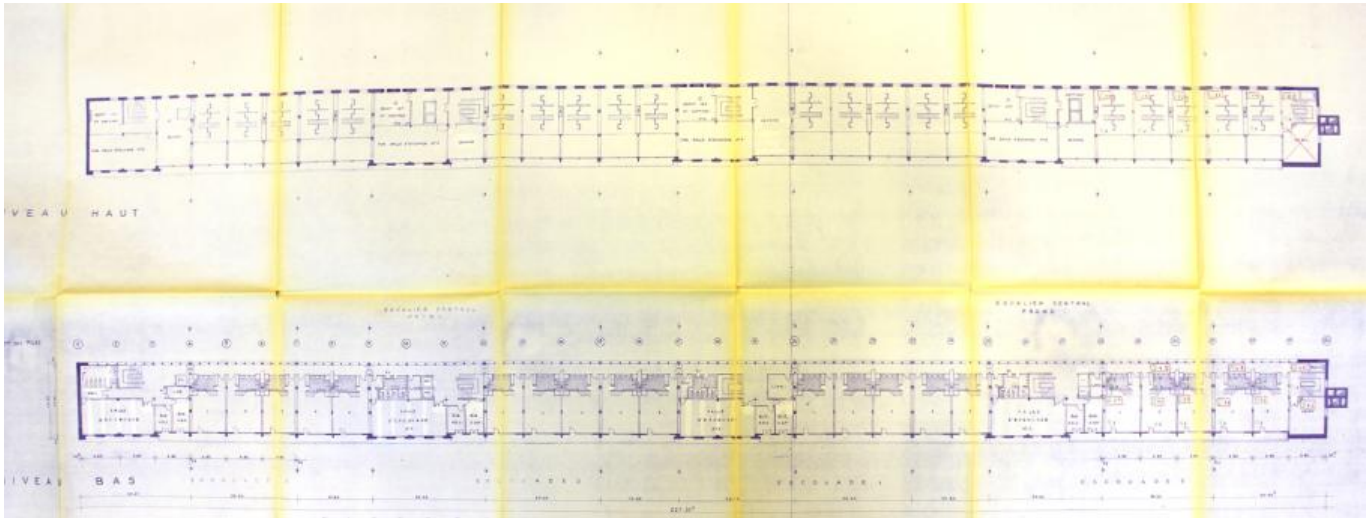

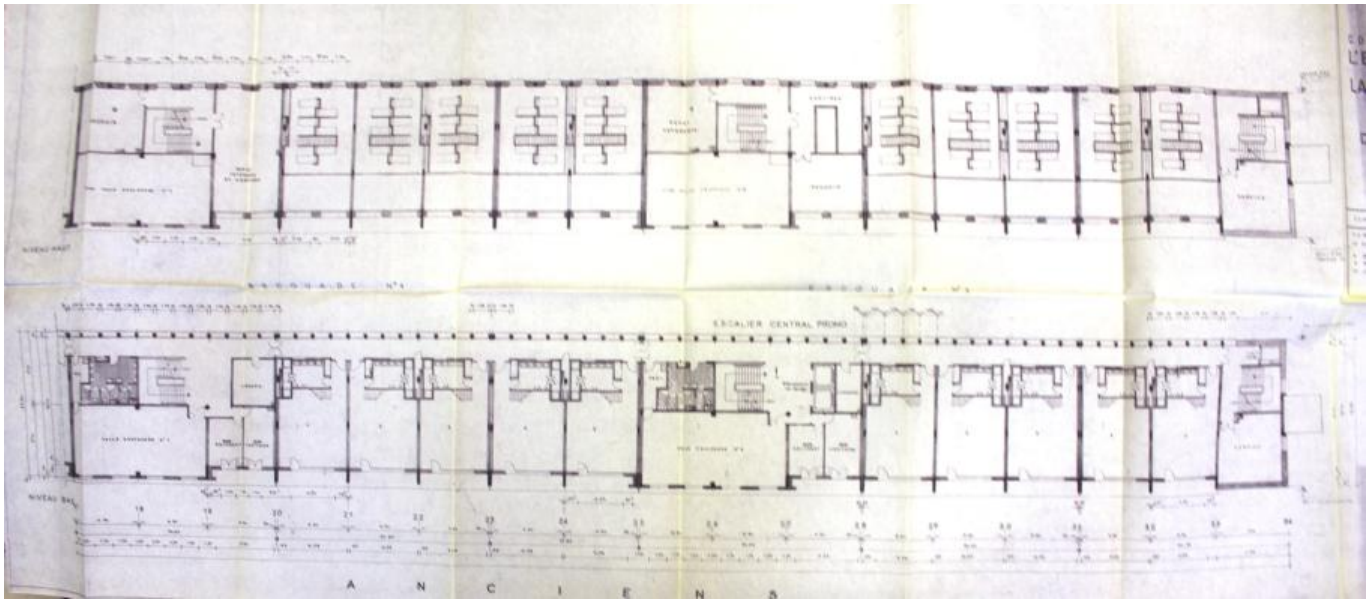

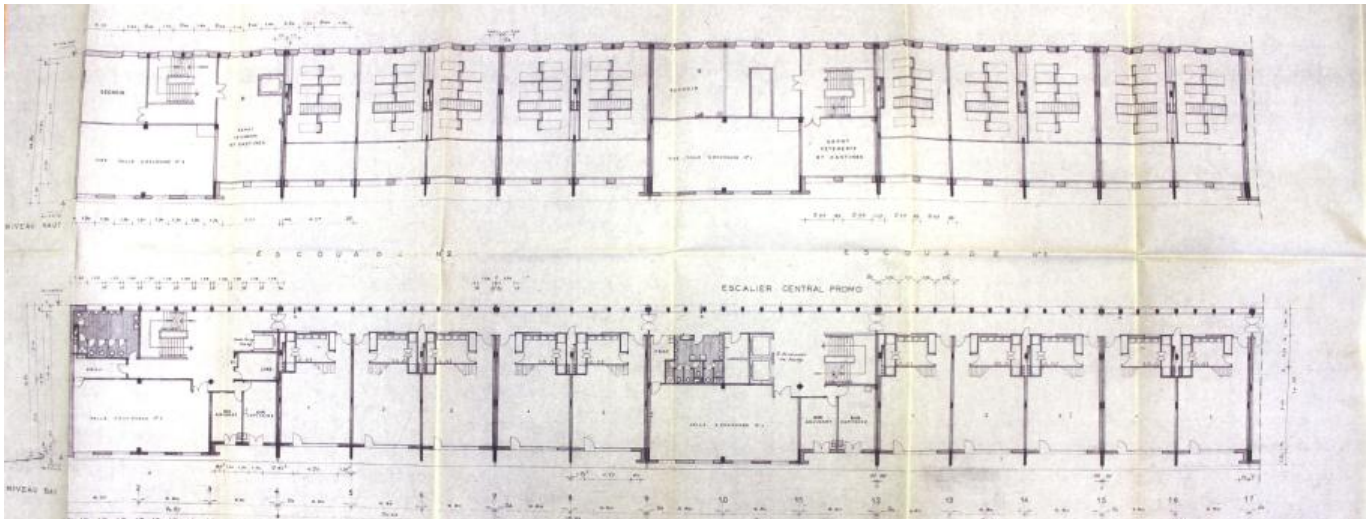

De haut en bas : plan du R+2, plan du R+2 moitié Nord, plan du R+2 moitié Sud
Sources : archives de l'Ecole Navale

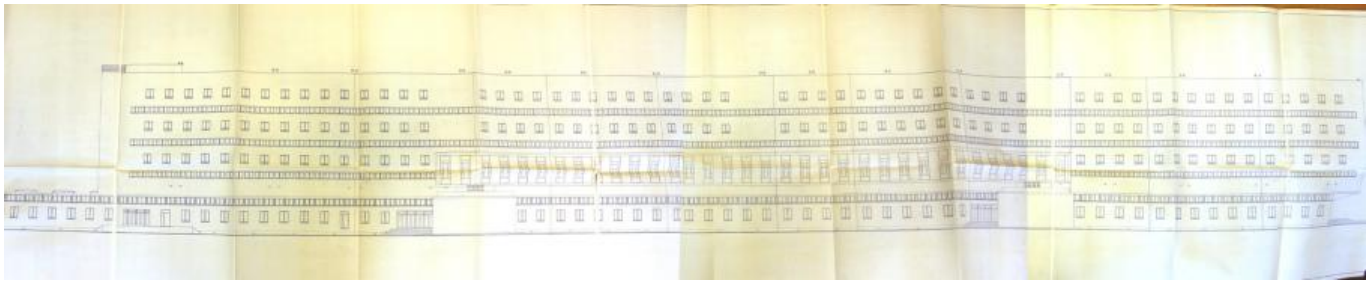

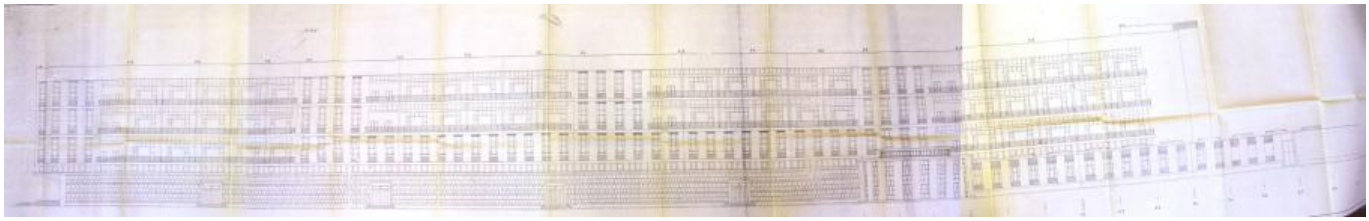

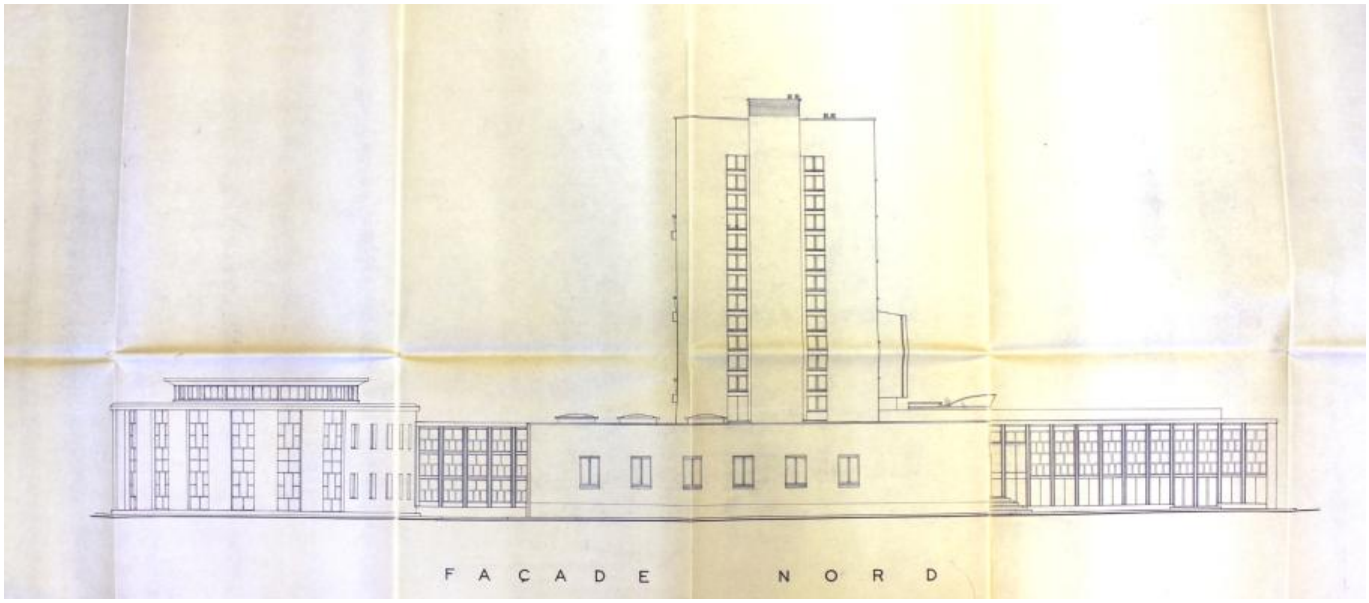

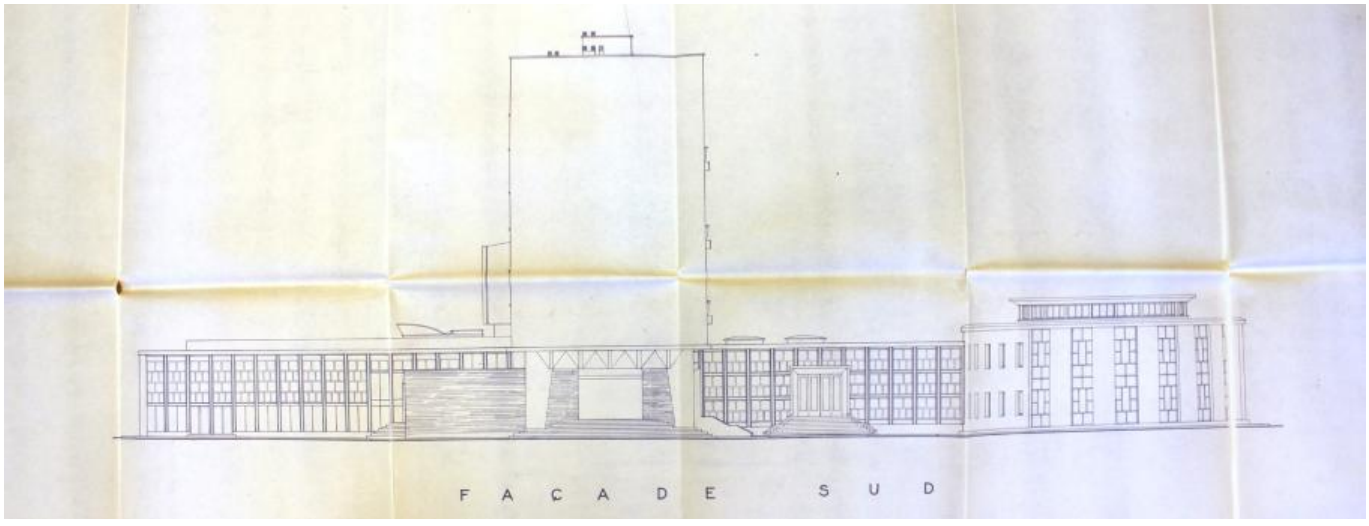

De haut en bas : façade Ouest, façade Est, façade Nord, façade Sud
Sources : archives de l'Ecole Navale

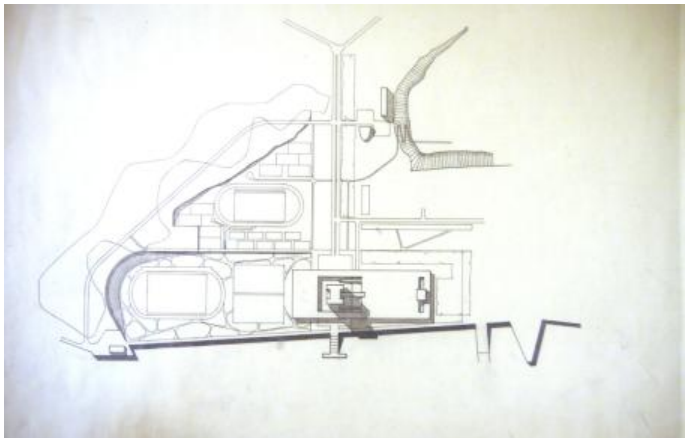
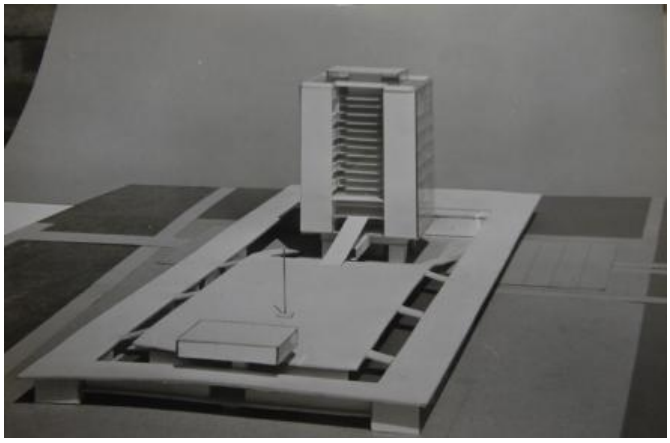
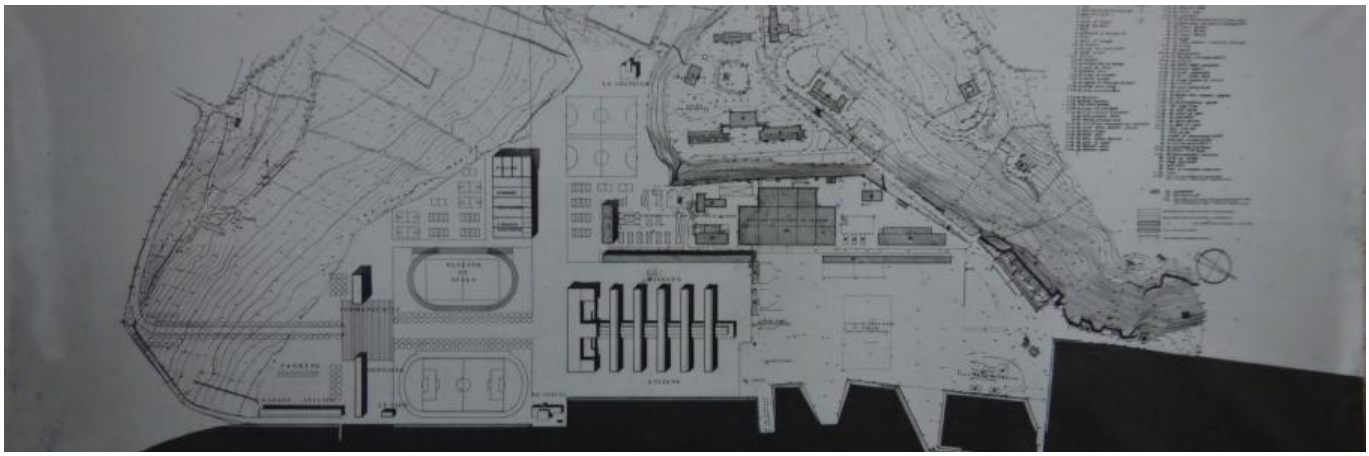
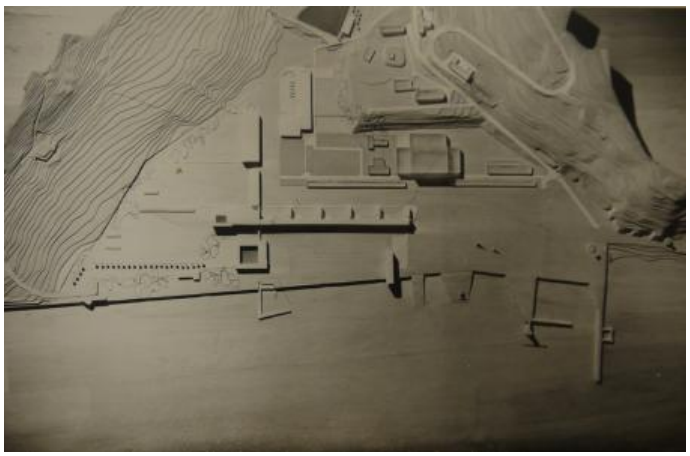

De haut en bas : plan masse et maquette du projet de Arretche pour l'Ecole navale, plan masse du projet de Gillet pour l'école navale, maquette de Pingusson pour l'école navale
Sources : centre d'archives de l'IFA

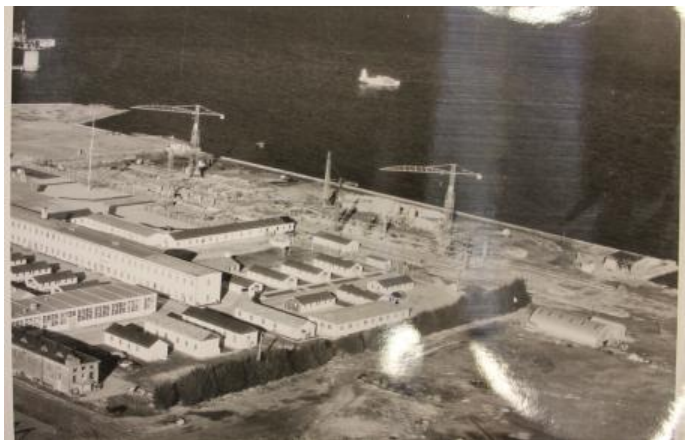

De haut en bas : (gauche) vue aérienne du chantier en 1961, (droite) détail du chantier en 1961, (gauche) vue aérienne du chantier en 1962, (droite) détails de chantier en 1962, (gauche) vue aérienne du chantier en 1963, (droite) détail de la façade Est en construction en 1963, (gauche) vue aérienne en 1964, (gauche) vue de la façade Ouest en 1964
Sources : archives de l'Ecole navale

De haut en bas : (gauche) vue de la façade Est, (droite) détail du porte-à-faux de la façade Nord, (gauche) vue de la façade Est, (gauche) vue du bâtiment de commandement, (droite) vue de la façade Ouest, (droite) vue de la façade Nord
Sources : photos personnelles Marion Albericci

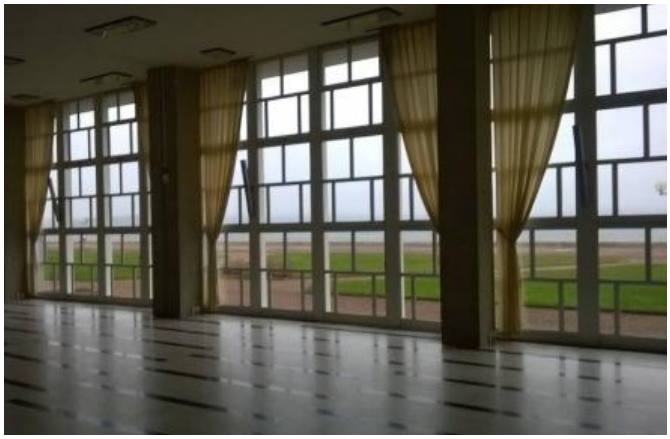

De haut en bas : (gauche) vue du hall de réceptions, (droite) détail des ouvertures de hall de réceptions, (gauche) vue extérieure de la rotonde, (droite) vue intérieure du RDC de la rotonde, (gauche) vue intérieure du R+1 de la rotonde, (gauche et droite) vues du hall d'honneur
Sources: photos personnelles Marion Albericci

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Rennes (35000)

Centre social « Carrefour 18 »

Appellation (APPL) : Centre social « Carrefour 18 **»**

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- édifice d'assistance ou de protection sociale

Localisation :

- Géolocalisation :
- Adresse (ADRS) : 7 Rue d'Espagne, 35200 Rennes
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : CV 377, 380, 386

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)

- 25 octobre 1971 : le conseil d'Administration de la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille-et-Vilaine décide de la construction d'un centre social dans la ZUP Sud de Rennes
- 12 décembre 1973 : demande de permis de construire déposée par la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille-et-Vilaine
- 15 octobre 1974 : arrêté préfectoral accordant le permis de construire
- Mai 1976 : début des travaux d'après le planning des travaux n°2
- 1 septembre 1977 : ouverture du centre social

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Caisse des Allocations Familiales (M. Priolet directeur)
- Maîtrise d'œuvre : AUA, Jean Le Berre (architecte), Francis Pellerin (architecte)
- Entreprises : STRACO (gros œuvre) ; SEREC (VRD) ; COTECNO (charpente métellique) ; SICLI (protection incendie) ; FEREM, Nantes (couverture et bardage) ; SPBP (cloisons) ; l'Hirondelle (menuiseries bois) ; CGEE/ELMO (électricité) ; Euroconfort (chauffage) ; Michel (plomberie) ; Cavier (menuiserie métallique, serrurerie) ; Joly (revêtements de sols) ; Glaverouest (miroiterie) ; Lucas-Chenus (peinture).

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Caisse d'Allocations Familiales
- Usagers : L'ARCS (Association Rennaise des Centres Sociaux), Patrice Preter directeur

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : 2016

Localisation :

Le centre social « Carrefour 18 » est situé à l'ouest du quartier du Blosne, ancienne ZUP Sud de Rennes, à environ 3 km du centre historique et à moins de 300 m de la station de métro Henri Fréville. Le centre est tout proche de l'avenue Henri Fréville, l'une des artères principales de la ville tracée dans le prolongement la rue de l'Alma qui relie le quartier de la gare à la périphérie sud de Rennes.

Le centre est construit sur un terrain d'environ 5 800 m² à l'angle de la rue d'Espagne (au sud) et de la rue Châtillon (à l'ouest). Lors de la construction de centre social, la ZUP est encore en cours de construction. Les environs immédiats du centre projeté ne sont constitués que d'un groupe scolaire (à l'est) et d'un lotissement « Castor » des années 1950 situés de part et d'autre de l'avenue Louis Volclair (au nord). Les terrains au sud, de l'autre côté de la rue d'Espagne, sont « à urbaniser prochainement » selon un plan de situation daté du mois de décembre 1973.

Depuis, des logements collectifs (barres d'immeuble) et des immeubles de bureaux ont été construits au sud et à l'ouest du Carrefour 18. L'ancien groupe scolaire est désormais investit par la fédération nationale les Francas (fédération complémentaire de l'enseignement public), l'association Arpège (Apprentissage et perfectionnement de la pratique instrumentale individuelle et collective), le CEMEA (centre de formation continue), les Éclaireuses et Éclaireurs de France (association laïque du scoutisme).

Le Centre social partage sa parcelle avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine) et un Centre d'accueil et de soins spécialisés pour adolescents et jeunes adultes (centre hospitalier Guillaume Regnier), anciennement locaux de la Direction Départementales d'Action Sanitaire et Sociale.

Programme réalisé : d'après de Cahier des prescriptions spéciales pour la construction d'un centre social rue d'Espagne à Rennes (dates inscrite à la main : « juin 73 à mars 75 ») (Archives de la CAF) :

Ce centre comprend le bâtiment principal et le bâtiment annexé appelé atelier de bricolage.

Bâtiment principal :

- Au rez-de-chaussée, de part et d'autre d'une artère appelée « rue intérieure » : enseignement ménager, salle polyvalente, club de personnes âgées, club préadolescent, club adolescents 1 et 2, cafétéria avec coin feu, fosse télévision, salle de lecture et d'informations, halte garderie, plusieurs groupes sanitaires, 2 patios.

- Au 1er étage, de part et d'autre d'une artère appelée « galerie » : service social, atelier d'artisanat, labo-photos, bibliothèque, club préadolescent (atelier, ludothèque), mezzanine sur cafétéria, plusieurs groupes sanitaires.
- Au 2ème étage : local d'animation privé, secrétariat.

Atelier bricolage :

- Au sous-sol : garage pour réparation de voitures avec fosse, sanitaires, local transformateur
- Au rez-de-chaussée : travaux de lingerie

A l'extérieur ; au pourtour du bâtiment principal : 2 aires de jeux aménagés (halte garderie et préadolescents), 1 aire de repos (personnes âgées), 1 cour privative (logement de fonction).

Programme actuel : le bâtiment s'est adapté dans ses usages au gré de l'évolution des activités (informatique…).
L'étage abrite désormais le siège social de l'ARCS (Association Rennaise des Centre Sociaux).

Historique :
La construction de la ZUP Sud de Rennes débute en 1967. Michel Marty (1925-2009), ancien élève de Louis Arretche associé à Jean Denieul, est architecte en chef de la zone. Elle s'étend sur 4 km d'est en ouest et sur 1 km de largeur. La maîtrise d'ouvrage de la ZUP est confiée à la SEMAEB (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne). A son achèvement, la ZUP Sud doit compter 12 500 logements pour 50 000 habitants. La fin des travaux est prévue pour 1974. En réalité, les derniers chantiers s'achèveront dans les années 1980.
Cet ensemble est constitué de plusieurs unités de 1 200 logements correspondant à 5 ou 6 000 habitants. Les programmes des équipements collectifs établis pour la ZUP à partir de la grille des équipements des grands ensembles a prévu d'équiper les différents quartiers de groupes scolaires, de centre commerciaux de voisinage, de locaux collectifs, de petites maisons de jeunes et de petits centres sociaux. Elle prévoit également un plus grand centre social et une maison de jeune principale au niveau du quartier.
La configuration géographique de la ZUP conduisait initialement a réunir dans deux centres principaux les équipements sanitaires sociaux et socio-culturels plus importants. Ces deux centres d'animation, situés l'un à l'est, l'autre à l'ouest, et distants d'environ deux kilomètres, doivent chacun desservir la moitié de la population, soit 25 000 habitants environ. En 1972, le centre du secteur Est est avancé. Plusieurs équipements ont déjà été construits : halte garderie, centre d'économie familiale, consultation de nourrissons, permanence de services sociaux, hall d'exposition… Une maison de jeunes principale et un centre social doivent encore compléter ce centre d'équipement collectif. L'aménagement du secteur ouest est moins avancé et la construction

de logements se développe activement à partir de 1971. La population doit atteindre, dans cette partie de la ZUP, 10 000 habitants dès la fin de l'année 1972.

Or, la ville de Rennes, ne pouvant réunir à temps les financement nécessaires à la réalisation de deux maisons de jeunes à construire dans chacun des deux secteurs de la ZUP, fait appel à la CAF (Caisse d'Allocation Familiales) pour prendre en charge la construction d'un grand centre social dans le secteur est pouvant se substituer au centre social moyen et à la maison de jeunes prévus à l'origine.

Aussi, en octobre 1971, la CAF accepte de prendre en charge la construction d'un centre social dans la ZUP Sud de Rennes. « *Le projet de construction retenu est celui d'un grand centre social comportant un nombre d'activités qui assimile cette réalisation plus à une maison de quartier qu'à un centre social dans sa définition traditionnelle.* ». *(*Procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la CAF d'Ille-et-Vilaine, 25 octobre 1971 – Archives municipales de Rennes, 800 W 100)

Cette décision de la caisse d'allocations familiales s'inscrit dans une politique de développement de l'action sociale collective réalisée en étroite collaboration avec la municipalité de Rennes depuis un accord de 1960. Aux termes de cet accord, la caisse et la ville se répartissent les dépenses de fonctionnement résultant de l'action sociale collective sous toutes ses formes : centres sociaux, économie familiale et agent de développement. Ainsi, la CAF sera maître d'ouvrage et ultérieurement gestionnaire de l'équipement, et la Ville de Rennes participera, à raison de 50%, aux frais de fonctionnement social.

A ce stade, on imagine un bâtiment d'une surface d'environ 2 300 m² pour un coût approximatif de 2 500 000 francs. L'emplacement du futur centre n'est pas encore défini. Une première éventualité plaçait cette maison à proximité du centre Alma : dans une seconde hypothèse, elle se situerait près du quartier du Landrel.

Au cours du conseil d'administration du 17 septembre 1973, il est décidé que *« compte-tenu des difficultés présentées par un lieu d'implantation d'un centre social dans le quartier du Landrel – difficultés dues au projet d'aménagement de cette zone par la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de la Bretagne -, [soit retenu], en définitive, la proposition qui lui a été faite de l'implantation au lieu dit « Carrefour 18 » du la ZUP (angle de la rue d'Espagne et de la rue Châtillon) ».* (Extrait des délibérations de la réunion du conseil d'administration, 17/9/1973)

Ce lieu dit donnera son nom au centre social. Conformément au programme d'implantation des organismes sociaux dans la ZUP Rennes Le Blosne, le terrain, d'une contenance approximative de 7 200 m², destiné à la construction du centre social est mis gratuitement à la disposition de la caisse d'Allocation Familiale d'Ille-et-Vilaine.

Afin de permettre une économie de terrain et de les rendre plus attractifs et rentables, le plan d'aménagement de la ville de Rennes préconise de rapprocher géographiquement les maisons de quartier à dominante culturelles, les centres polyvalents d'hygiène sociale et les centres payeurs de sécurité sociale. C'est pourquoi il est finalement décidé que le terrain d'une superficie totale d'environ 11 000 m² sur lequel doit s'implanter le centre social de la ZUP Sud sera partagé comme suit :

- le centre social à vocation socio-éducative prévu par la CAF (superficie totale hors œuvre 2 271 m² ; surface plancher 2 100 m² ; emprise au sol 1 700 m²) : Carrefour 18
- un centre d'accueil et de paiement pour les assurés sociaux (surface utile à rez-de-chaussée : 340 m² ; au premier étage : 170 m² ; total : 510 m² : soit une superficie plancher estimées à 650 m²) : actuelle CPAM
- un dispensaire polyvalent d'hygiène sociale, emprise au sol de 700 m² et superficie totale hors œuvre d'environ 1 000 m² : actuel centre d'accueil et de soins spécialisés pour adolescents et jeunes adultes.

Le centre social doit être réalisé le premier, puis le dispensaire et le centre d'accueil et de paiement.
L'étude des trois programmes est coordonnée par Michel Marty, architecte en chef de la ZUP.
Jean Le Berre, membre de l'AUA, est désigné comme architecte du projet du centre social et du centre de paiement. Il étudie la division des terrains pour l'implantation des 3 structures en concertation avec Michel Marty, Schneider (?) et Lemercier (?) : le centre social s'implantera au sud du terrain, le dispensaire polyvalent d'hygiène sociale au nord-ouest et le centre de paiement au nord-est.

La structure du bâtiment étudié par Jean Le Berre est imaginée par l'architecte-ingénieur Stéphane Du Chateau. Il s'agit d'un procédé constructif breveté alors inédit en France : *Pyramitec*. L'entreprise lavaloise Cotechno étant la seule entreprise française à développer les procédés brevetés Du Chateau, ce lot fait l'objet d'un marché gré à gré.

Les travaux sont réalisés en deux tranches. Le coût total de l'opération est estimé à 6 463 421 francs en août 1975. D'après le planning d'exécution du 14 janvier 1976, le début des travaux est prévu pour le mois de mai 1976 et leur fin pour septembre 1977.
D'après des courriers conservés aux archives de la CAF d'Ille-et-Vilaine, il semble qu'Armel Pellerin, fils du sculpteur Francis Pellerin travaillant dans l'agence de Le Berre, ait suivi le chantier. D'après André Sauvage, Pellerin serait même le concepteur du projet (SAUVAGE André. *Rennes Le Blosne : du grand ensemble au vivre ensemble*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013. p. 153)

L'équipement est lancé le 1er septembre 1977. Son activité s'organise autour de quatre axes : l'accueil et l'information des familles et des habitants du quartier, l'enfance et la vie familiale, la vie

quotidienne, l'animation sociale du quartier en lien avec les partenaires. La population s'est rapidement approprié le centre et Carrefour 18 est devenu un équipement incontournable de la ZUP Sud.

En 1998, des interventions sont menées par Armel Pellerin sur le centre social. Les travaux projetés ont pour but la mise en sécurité de l'ensemble du centre Social, la restructuration de certains locaux et la réfection de la couverture qui présenta rapidement des problèmes d'étanchéité. Les travaux se déroulent en période de fonctionnement du centre, avec des locaux partiellement occupés, et ont nécessité, de ce fait, un phasage de travaux.

Depuis 2003-2004, le Centre Social est loué par la CAF à l'ARCS (Association Rennaise des Centres Sociaux crée le 18 juin 2003). Depuis, Carrefour 18 accueille le siège social et la direction générale de l'ARCS. L'association a pour objet le soutien, l'accompagnement et le développement des projets des centres sociaux rennais. Elle en gère six : Carrefour 18, Champs Manceaux, Cleunay, Maurepas, Ty-Blosne, Villejean. La CAF reste cependant le gestionnaire du bâtiment et prend en charge les éventuelles interventions.

Le centre social Carrefour 18 est toujours très fréquenté. C'est un équipement multifonctionnel qui propose de nombreux activités et services :

- pour l'enfance : halte garderie, accompagnement à la scolarité, accueil de loisirs, atelier accordéon
- pour les familles : atelier parents-enfants, espace jeux.
- Pour les adultes : vie quotidienne, mardi couture, anglais, groupe de marche, les ateliers, balades pédestres, chorale, Léz'arts 18, parlons français, ordilangue, carrefour du monde.
- Des services d'actions collectives sur les thèmes du logement, de la consommation, de l'alimentation, de la santé, du buget… Le centre propose également un service d'épargne bonifiée.

En plus des activités et services qu'il propose, Carrefour 18 met à disposition ses locaux pour des réceptions familiales, pour des rassemblements syndicaux, des expositions, des concerts…

Les auteurs :

Jean Le Berre – Atelier d'Architecture et d'Urbanisme (AUA) :

L'AUA est fondée le 1er janvier 1992 par cinq jeunes architectes rennais (Bernard Boclé, Jean-Pierre Barla, Henri Chollet, Alain Esnault et Jean Le Berre). Les cinq architectes sont rejoints par le sculpteur Paul Griot (à qui l'on doit l'Anneau de Möbius du campus universitaire de Beaulieu à Rennes), et accompagné de façon circonstancielle par des ingénieurs, des économistes, des juristes, un

sociologue et même un médecin. L'Agence est basée au 20 rue du Général Nicolet dans le quartier des Champs Manceaux à Rennes.

L'AUA expose sa démarche dans un ouvrage présentant sa production de 1965 à 1975. Elle s'organise autour de trois orientations :

- *La recherche des conditions du bonheur à travers le cadre de vie, de la ville au quartier et au logement. La globalité de la notion d'environnement étend le champ des mission de l'architecte jusqu'à l'aménagement du territoire, dans les schémas de structure, les SDAU, les POS, et fait de lui le partenaire des responsables politiques, de l'Administration et des Collectivités régionales ou locales. L'importance de l'urbanisme s'affirme non seulement dans la composition des plan de masse et dans l'harmonie du bâti, mais dans la totalité de l'espace, y compris le non-bâti : rues, places, jardins, esplanades, mobilier urbain, etc. La redécouverte de l'unicité de l'individu, spatialement écartelé entre le travail, l'habitat, les transports et les loisirs, doit redonner à la ville son intérêt, au quartier sa vitalité, par une intégration quasi organique de ses composantes.*
- *La recherche d'un nouveau modèle de progrès économique et social : le passage de la croissance au développement, de l'accumulation à l'acculturation, du quantitatif au qualitatif. […] Sans renier les tendances de l'industrialisation du bâtiment, il s'agit d'adopter une technologie modulée allant de l'industrialisation totale (par exemple les structure tridimensionnelles, utilisable pour les équipements collectifs et l'habitat) à des solutions plus traditionnelles permettant de résoudre des problèmes spécifiques et d'alimenter les activités locales. […]*
- *La prise de conscience de l'identité régionale, qui s'effectue par la reconnaissance de se spécificité géo-économique, climatique et culturelle. Travaillant avant-tout en Bretagne, dans une région à la personnalité architecturale fortement typée, il convient de refuser le pastiche du passé, certains usages qui s'y réfèrent, et de créer un prolongement à cette tradition, avec la liberté et l'inspiration que nous donne la conscience de notre enracinement.*

Bien qu'elle en soit parfaitement dissociée juridiquement, L'AUA rennaise est inspirée de L'AUA fondée en 1960 (et dissoute en 1986) par l'architecte Jacques Allégret. Il s'agit d'une société civile coopérative qui a pour but de sortir l'architecture de son isolement en proposant une structure pluridisciplinaire permettant à des architectes, urbanistes, ingénieurs, décorateurs… de travailler ensemble et de confronter leurs points de vue et savoirs-faire sur de mêmes projets. L'objectif de l'agence est de faire collaborer tous les techniciens de l'acte de bâtir.

Cette approche, inédite en France, constitue l'un des fondements de la « révolution » de l'enseignement de l'architecture en 1968. L'AUA dénonce le système académique des Beaux-Arts et le Prix de Rome dont les lauréats raflent la quasi-totalité des commandes publiques et des chantiers des grands ensembles. Les membres de l'AUA remettent d'ailleurs en question les modes de

production de la ville et du logement social qui dominent après-guerre et ouvrent l'urbanisme et l'architecture aux sciences sociales dans une démarche de recherche du bien-être social.

Stéphane Du Château :

Stéphane Du Château, né le 8 août 1908 à Solwyczegodzk (Sibérie) et mort à Paris en 1999, est un architecte, urbaniste et ingénieur franco-polonais, inventeur des systèmes de construction tels que Pyramitec, Tridimatec, Unibat et Sphérobat. Issu d'une famille franco-polonaise, il fit ses études à Lvov en Pologne puis à l'Institut d'Urbanisme de Paris et termina sa formation à la Polish School of Architecture de Londres. Après la Seconde Guerre mondiale, il participa à la reconstruction de Caen puis resta en France.

Sa carrière commence par l'élaboration de projets d'architecture dans le cadre de la reconstruction de la ville de Caen. Il s'intéresse à la construction tubulaire, jusque-là réservée à la confection des échafaudages. Il s'associe alors avec Paul Bandow pour créer la société Tubetal; projets, études et essais se succèdent et finissent par donner sa crédibilité à l'utilisation du tube soudé en construction. Il met au point un système de structure « tridirectionnelle » composé de ces tubes en acier assemblés par un nœud en acier moulé. Ce procédé est mis en application pour la première fois pour la réalisation de la coupole de Grandval. La "tridirectionnelle SDC" devient le premier système de construction de structures en acier. Il sera suivi de plusieurs autres: Pyramitec, Tridimatec, Unibat, Sphérobat sont les principaux, le dernier concernant les systèmes en aluminium. Près de 250 projets figurent dans la liste des réalisations de Du Château, parmi lesquelles la piscine du Stade français de Boulogne (1962), celle de Drancy (1968), l'église Saint-Jean-Baptiste à Chartres-Rechèvres (1960-1962) mais aussi la tour du Crédit Lyonnais à Lyon (où il a conçu la pyramide au sommet, 1981), la maison de la culture à Meshed (1978), ou encore l'aéroport de Baltimore (1979) et la mosquée de Casablanca (1991).

Analyse :

Le centre social Carrefour 18 borde de très près la rue d'Espagne et la rue Châtillon afin de faciliter l'accès des piétons et susciter l'intérêt, de libérer au maximum la zone ouest du terrain aménagé en espaces verts paysagers et de permettre l'aménagement au nord des voiries d'accès, de la cour de services et des parkings. Le centre a une emprise au sol de 1 978 m². L'édifice repose sur des fondations et sols en béton.

La structure est réalisée selon un procédé imaginé par l'ingénieur Stéphane Du Chateau. L'élément de base de la structure est un tube métallique de 3.66 m de longueur. Ce tube est connecté sur un nœud en métal coulé en atelier pouvant recevoir 12 poutres dont 4 formant la plan d'un niveau horizontal, 4 obliques allant chercher les nœuds de niveau supérieur et 4 allant chercher les nœuds du niveau inférieur. Ces nœuds, pour la plupart identiques, sont des éléments de serrurerie

préfabriqués en atelier. L'ossature primaire est entièrement réalisée en atelier et montée par un assemblage simple sur le chantier. Une ossature secondaire, faite de pannes métalliques espacées de 1.20 m viennent s'appuyer sur les rampants. Ce système de charpente permet une démultiplication importante des charges. En résulte un gain appréciable des quantités d'acier et une sécurité au niveau de la stabilité au feu de la structure.
Cette assemblage crée une structure proliférante constituées de pyramides à base carrée qui évoluent dans l'espace à la façon d'un mécano, se juxtaposant et de se superposant, définissant une ossature indéformable. Chaque pyramide et tétraèdres ainsi formés constituent des nappes habitables.
Carrefour 18 fait partie d'une étude générale sur l'utilisation de ce type de structures dans le domaine des équipements. Ainsi, le centre de paiement de la Sécurité Sociale, installé au nord du terrain est conçu dans la même optique par l'Agence Le Berre. Ce même procédé est utilisé par l'architecte pour le centre culturel Le Triangle (1985), autre équipement de la ZUP Sud situé boulevard de Yougoslavie.
La structure est laissée visible et participe au caractère du bâtiment. Le systématisme de la géométrie est dépassé par la souplesse des possibilités de développement dans l'espace et l'extension ultérieure possible en plan et en élévation. Le plan peut donc être facilement modifié et adapté à de nouvelles activités. Dans un premier temps, l'extension des surfaces se fait par adjonction de planchers au niveau supérieur. Dans un second temps, les volumes peuvent s'agrandir par greffe de nouveau modules.

Les planchers de l'étage sont métalliques et auto-porteurs. Ils viennent s'appuyer sur les pannes horizontales de la structure primaire. Le cloisonnement, léger, est constitué de cloisons mobiles et fixes. Les cloisons mobiles, en panneaux agglomérés de bois ignifugé d'une hauteur moyenne de 2.40 m, sont coulissantes. Le déplacement manuel aisé et rapide des parois délimite des petits espaces et ouvre sur de grands volumes. Les autres cloisons, fixes, sont aussi en panneaux d'aggloméré de bois ignifugé. Elles sont verticales et obliques. Elles assurent la séparation visuelle et acoustique entre deux activités. Les plafonds horizontaux sont en panneaux préfabriqués de plaque de plâtre.
Les panneaux verticaux isolant le bâtiment de l'extérieur sont faits de plaques de tôle peintes en rouge et blanc.

La charpente métallique reçoit des panneaux de toiture en Linex qui assure l'isolation thermique et le support de couverture. Les rampants du toit descendent presque jusqu'au sol. A l'origine, la couverture était faite d'un revêtement d'étanchéité adhérent, à base de polymère ou de bitumes, déroulé ou coulé sur le toit sensé assuré une étanchéité totale, notamment au niveau des joints, des noues et arrêtiers.

Le bâtiment s'élève techniquement sur 5 niveaux, mais seulement les trois premiers sont investis par les usagers. Les deux derniers ne sont que l'effet de la prolifération de la structure.
Le bâtiment possède deux entrées, une au nord, une au sud, situées à chaque extrémité d'une rue intérieure conçue comme un prolongement de la voie publique. A l'origine, cette rue intérieure était même sur l'extérieur. L'aménagement de cette rue répondait « *à la volonté d'élargir les fonctions spécifiques du centre pour un faire un lieu de rencontre, d'échange, voire de promenade et solliciter la participation du visiteur en lui faisant découvrir les activités qui s'y déroulent.* » (AUA J. Le Berre, 1980, p. 33)
L'accueil est situé à l'entrée sud, rue d'Espagne. Une banquette moquettée en fosse permettant aux usagers de s'asseoir est aménagée dans le grand hall à l'entrée. Les différentes activités proposées par le centre s'articulent de part et d'autre de la rue intérieure : halte garderie, travaux manuels (sur deux niveaux), centre de jour des personnes âgées, enseignement ménager, jeux sportifs, foyer, salle polyvalente de 220 m² pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes assises… Le rez-de-chaussée abrite également un logement de fonction. Les cloisons des salles du rez-de-chaussée peuvent s'ouvrir afin d'augmenter la capacité d'accueil du bâtiment, qui peut alors recevoir jusqu'à 900 personnes simultanément. A l'étage : circonscription du service social, activité sociale, labo photo, bibliothèque / discothèque, salle de travaux manuels. Le 2ème étage abrite l'administration de centre.
L'agencement des modules ménage des terrasses et patios aux niveaux supérieurs.

La couleur est très présente à l'intérieur du centre. La structure, les cloisons, les sols sont peints ou colorés. Dans la rue intérieure, le gris, le rouge et le blanc dominent, alors que les salles d'activités et l'administration sont peintes dans les tons verts et blancs. Les gaines techniques sont volontairement mises en évidence et participent à la fantaisie des lieux. Ces réseaux apparents rappellent le centre Pompidou de Richard Rogers et Renzo Piano.

Le centre se veut perméable à l'extérieur. Sa rue intérieur assure la lien avec la rue dont elle doit être la continuité. La lumière et la nature pénètrent dans le centre grâces aux patios, terrasses et grandes verrières. Des jardins de proximité sont aménagés tout autour du bâtiment.
L'intérieur est lui aussi conçu dans un souci de transparence. Le nombre limité d'éléments porteurs au sol, l'importance du toit et les perspectives horizontale et verticales permettent une appréhension successive de toutes les activités.
Le bâtiment est conçu de façon à créer une succession de surprise et d'événements pour l'œil du visiteur. La liberté du plan, la différenciation des volumes, le jeu des formes, l'alternance des pleins et des vides et la dominante des obliques créent des espaces contrastés autour desquels le cheminement est particulièrement vivant.
L'architecture du bâtiment participe délibérément à conférer une ambiance particulière au centre :

> *« L'architecture de pyramides imbriquées tranche par les obliques et les rampants avec l'orthogonalité des masses environnantes, des éléments de façade, du dessin des voiries de la ZUP. A l'intérieur le jeu des rampants crée une atmosphère à la fois sécurisante et dynamique ne souffrant pas l'indifférence. Les couleurs vives, les verrières éclairée de nuit feront du centre un signal coloré et lumineux »* (AUA J. Le Berre, 1980, p. 33)

L'architecture doit servir la fonction et les objectifs sociaux du centre. Il ne s'agit pas seulement de construire un centre social, mais de réussir à créer un véritable lieu fédérateur ouvert à tous. Cette volonté n'est pas seulement celle de l'architecte, mais aussi par le maître d'ouvrage :

> *Le projet de construction rompt avec les caractéristiques architecturales des centres sociaux traditionnels, L'originalité du projet correspond au désir des promoteurs de faire correspondre la conception du centre social au rôle qu'il devrait effectivement jouer dans l'animation d'un quartier. Le centre devrait être un pôle d'attraction pour toutes les catégories de la population et non pas seulement le lieu de regroupement des services ; tel est l'objectif recherché dans le parti architectural et la répartition des différentes activités au sein de la construction. »*
> (Courrier adressé par le président du conseil d'administration de la CAF au directeur régional de la Sécuritié Sociale, 11 mai 1973)

Cette approche, symbolisée ici par le concept de rue intérieure, répond aux utopies architecturales des années 1970 véhiculée par l'AUA.

Enfin, la structure pyramidale et la polychromie de Carrefour 18 contrastent fortement avec le bâti environnement de barres et de tours uniformes, répondant à la volonté de ses concepteurs d'en faire un signal fort dans la ZUP qui manque de repères.

État sanitaire visuel :

Le bâtiment est en bon état et a subi relativement peu de modifications. Il a bien entendu connu des travaux de peinture. Les sols ont aussi été refaits par endroit (lino), notamment pour remplacer les moquettes qui peuvent des problèmes sanitaires avec les enfants. Les équipements (sanitaires, cuisines…) ont été remis au goût du jour.

L'attribution des locaux a aussi connu des variations dues à l'évolution des activités.

Le siège de l'ARCS s'étant installé dans les locaux, l'étage est désormais majoritairement investi par l'administration de l'association. Des locaux consacrés aux activités du centre y sont pour autant toujours conservés.

La rue intérieure, à l'origine ouverte sur l'extérieure, a rapidement était fermée pour des raisons de confort. On l'a récemment agrémenté d'un espace presse et en 2013 d'un bar conçu par un artiste (?)

La couverture a rapidement posé des problèmes d'étanchéité et le revêtement bitumé a été remplacé par une couverture en ardoise. Ce remplacement dénature fortement l'aspect extérieur de

l'édifice car la fragmentation de la surface de toiture en petits éléments d'ardoise est complètement contradictoire avec l'idée d'une structure proliférante par module préfabriqués.
La mauvaise isolation du bâtiment entraîne des problèmes de confort (froid en hiver, chaud en été), et par conséquent une déperdition d'énergie (chauffage au gaz par convecteurs et climatisation).
L'isolation phonique est aussi mauvaise, ce qui est problématique pour un lieu connaissant une telle activité, notamment avec des enfants. La halte garderie est actuellement (septembre 2016) en cours de rénovation pour palier ces problèmes acoustiques.

Malgré les problèmes énergétiques causés par le bâtiment, la CAF ne remet pas en cause son existence pour le moment et continue à investir dans son entretien.
Néanmoins, le centre se trouve dans le périmètre d'une ZAC dont l'objectif est la densification du tissu urbain, et son existence a déjà été remise en cause dans l'un des projets présentés.

Position du propriétaire et des concepteurs :
Le directeur du centre est très favorable à une valorisation de ce patrimoine, dans la perspective notamment d'une amélioration énergétique et fonctionnelle de l'édifice.

Conclusions :
Le centre social Carrefour 18 est particulièrement caractéristique de l'utopie sociale des années 1970 incarnée par l'AUA, ainsi que de l'architecture proliférante de ces années. Par ailleurs, les habitants du quartier sont très attachés à cet équipement qui est encore très fréquenté.
L'existence de bâtiment ayant été vaguement remise en cause, l'attribution du Label pourrait permettre une prise de conscience de son intérêt patrimonial et contribuer à sa protection. Le label pourrait aussi permettre d'engager une réflexion globale au lieu de faire des réaménagements par opportunités. Par ailleurs une amélioration énergétique et un remplacement des toitures pour une restitution plus proche de l'origine pourraient être étudiés pour pérenniser l'équipement.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du centre social le 27 septembre 2016 le par Marion Albericci et Raphaël Labrunye

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- *AUA J. Le Berre : 1965-1975.* Rennes : AUA J. Le Berre, 1980, p. 33-36.
- **BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel.** *Architectures en Bretagne au XXe siècle*. Quimper : Palantines, 2012. p. 240-241
- **SAUVAGE André**. *Rennes Le Blosne : du grand ensemble au vivre ensemble.* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013. p. 151-153

Articles :

- « Qu'est-ce que l'AUA ? », *Maisons de l'Ouest*, n°9, p. 44-49

Archives :

- **Archives municipales de Rennes :**

Cote 800 W 100 :

- Dossier de Permis de construire demande de permis de construire par la CAF : courrier adressé par Jean Le Berre à la Direction départementale de l'équipement ; formulaire de demande ; dossier de présentation du projet, AUA J. Le Berre, 10, rue Nantaise 35000 Rennes, « Centre Social de la ZUP SUD – Caisse d'Allocations Familiales », octobre 1972, 24 p. ; plans daté de novembre 1973 (plan masse, schémas de structure rez-de-chaussée et niveaux 1 à 4, plan de couverture, façades, plan de situation), 12/12/1973
- Avis favorable à la demande de permis de construire de la SEMAEB et du M. Marty, architecte en chef de la ZUP Rennes le Blosne, 3/1/1974.
- Avis favorable à la demande de permis de construire du bureau municipal d'hygiène, 10/01/1974.
- Avis très réservé à la demande de permis de construire du service des bâtiments communaux, 15/01/1974
- Avis favorable au permis de construire des services techniques municipaux, 16/01/1974
- avis favorable à la demande de permis de construire par l'adjoint au maire délégué, adressée au directeur départemental de le construction, 13/02/1974
- arrêté préfectoral accordant le permis de construire, 15/10/1974

- **Archives de la Caisse d'Allocations familiales :**

- Procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la CAF 35 ayant décidé de la création et la constitution du centre social, 25/10/1971
- Note explicative sur la décision de la caisse de construite un grand centre social dans la zup sud de la ville de Rennes, 31/5/1972.
- Note sur le programme des équipements sanitaires, sociaux et socio-culturels de la zup sud, 31/5/1972
- Dossier de présentation du projet : AUA J. Le Berre, 10, rue Nantaise 35000 Rennes, « Centre Social de la ZUP SUD – Caisse d'Allocations Familiales », octobre 1972. 24 p., 10/1972
- Compte rendu de la réunion du 27 février 1973 au siège de la SEMAEB à propos des projets d'équipement sociaux à implanter en ZUP Sud, Carrefour 18.
- Courrier adressé par la SEMEAB (J. Cassani, ingénieur de la société) à la CAF (M/ Colleter, directeur), 12/3/1973
- Promesse de cession de terrain, 13/3/1973
- Projet de convention entre la SEMAEB, la Ville de Rennes et la CAF concernant la dévolution de terrain, n. d.
- Dossier de demande d'autorisation de création d'un centre social zup sud-ouest – carrefour 18 – Le Blosne Rennes , 5/1973
- Courrier adressé par le président du conseil d'administration au directeur régional de la Sécurtié Sociale, 11/5/1973 :
- Extrait des délibérations de la réunion du conseil d'administration, 17/9/1973
- Cahier des prescriptions spéciales pour la construction d'un centre social rue d'Espagne à Rennes, Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine (dates inscrite à la main « juin 73 à mars 75).
- Courrier adressé par jean Le Berre à Monsieur Priolet, directeur de la CAF : demande de financement d'une maquette, 3/7/1974
- Courrier adressé par jean Le Berre à Monsieur Priolet, directeur de la CAF : passage de marchés à gré, 5/7/1974
- Procédure des marchés, n. d.
- Plans d'avant-projet (1er, 2ème et 3ème étage), 12/1974.
- Financement de l'opération pour la construction du centre social Carrefour 18, Direction de la Caisse d'Allocations familiales, 21/8/1975.
- Planning d'exécution n°2, 14/1/1976
- Ordre de service général n°2 : désignation des entrepreneurs, 29/1/1976
- Courrier adressé à l'agence de Jean Le Berre à l'attention de M. Pellerin, 24/2/1976

Pellerin architecte chargé du projet ?

- Courrier adressé à l'entreprise FEREM par Jean Le Berre, 6/12/1976
- Correspondance de suivi de chantier de 1976 à 1978

- Correspondance entre AUA Le Berre & associé et la CAF : l'aménagement de la salle polyvalente, 9-10/1981.
- *Dossier de travaux de mise en sécurité, 1998. Par l'architecte Armel Pellerin :*
  - cahier des clauses administratives particulières, mars 1998
  - cahier des clauses techniques particulières, mars 1998 :
  - Plans : état existant VRD, 15/1/1998 ; état existant rez-de-chaussée, 1er et 2ème étages, toiture ; coupes, façades, 3/1998 ; état futur rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage, toiture, coupes, façades, bâtiment annexe,
- documents relatifs à la mise en sécurité du bâtiment en 1998 : plans de l'état existant (rez-de-chaussée, 1er étage), plan de l'état futur (rez-de-chaussée, 1er étage), 10/1997

Sites internet :

- http://www.centres-sociaux-rennais.fr/accueil/centres-sociaux/carrefour-18/presentation/var/lang/FR/rub/2440.html, site du l'Assocation Renaise des Centres Sociaux [consulté le 15/12/2016]
- https://www.centrepompidou.fr/cpv/resource/cy64BA/r9qpx7#undefined, site du Centre pompidou – éléments biographiques concernant Stéphane Du Château [consulté le 15/12/2016]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

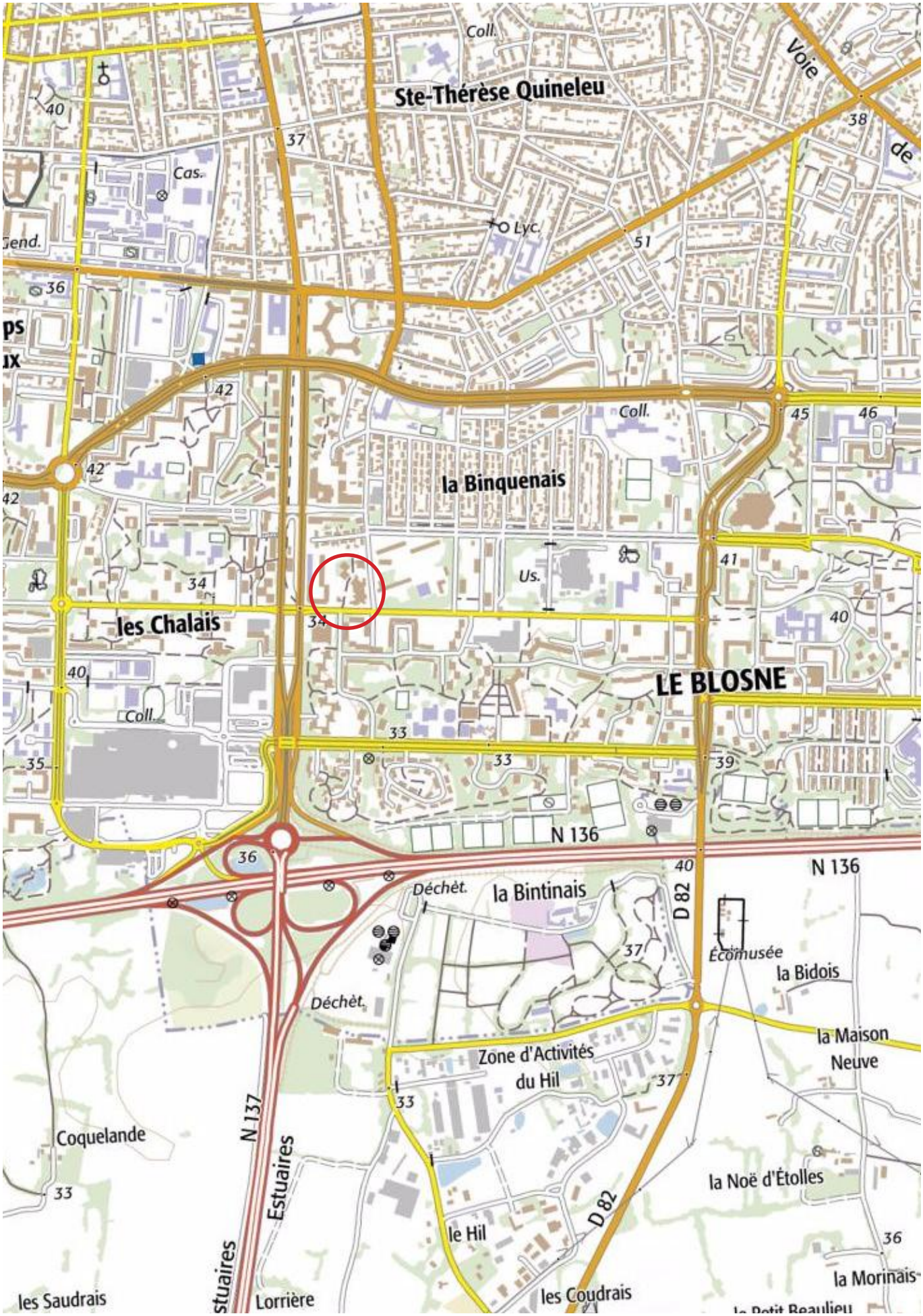

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : CV
Feuille : 000 CV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

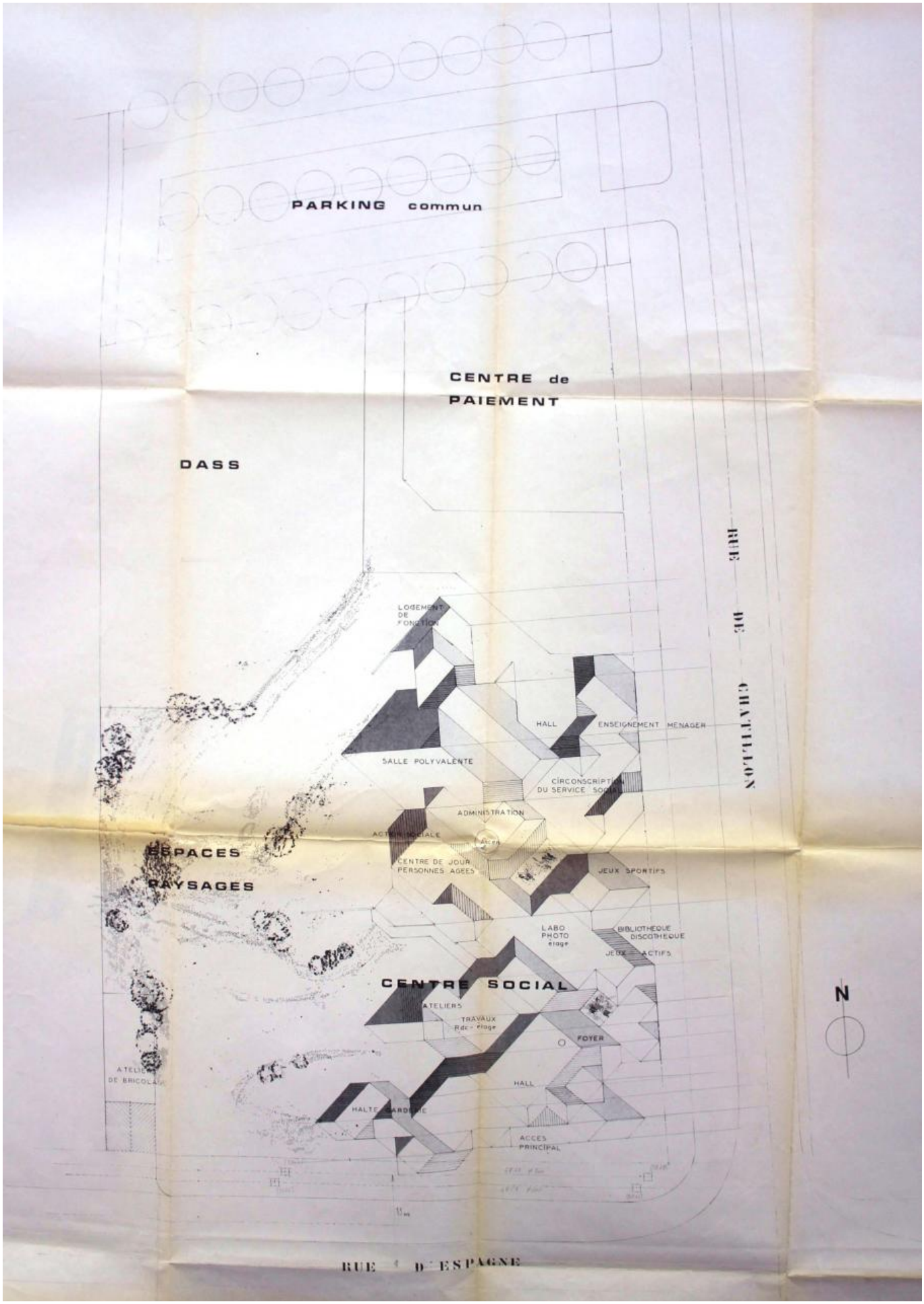

Plan d'ensemble
Sources : Archives municiples de Rennes

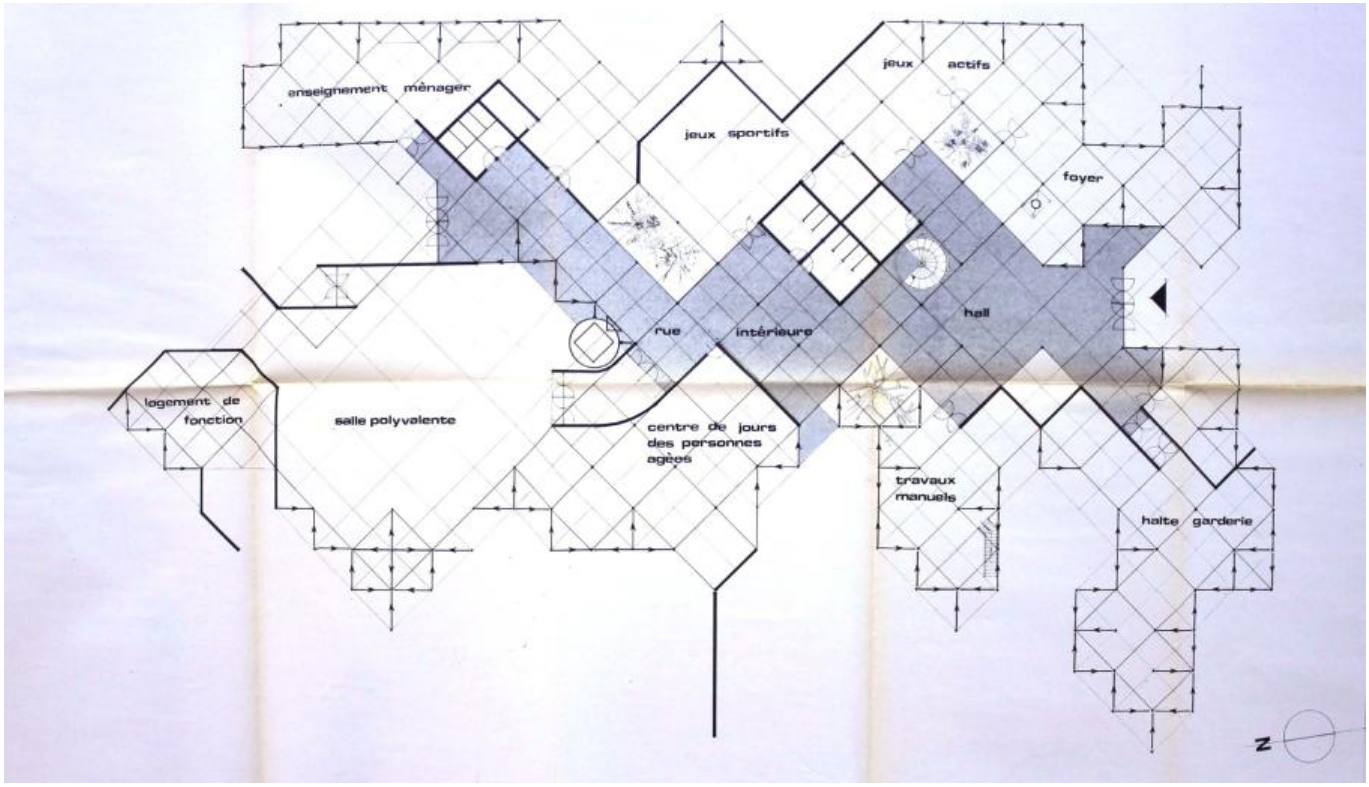

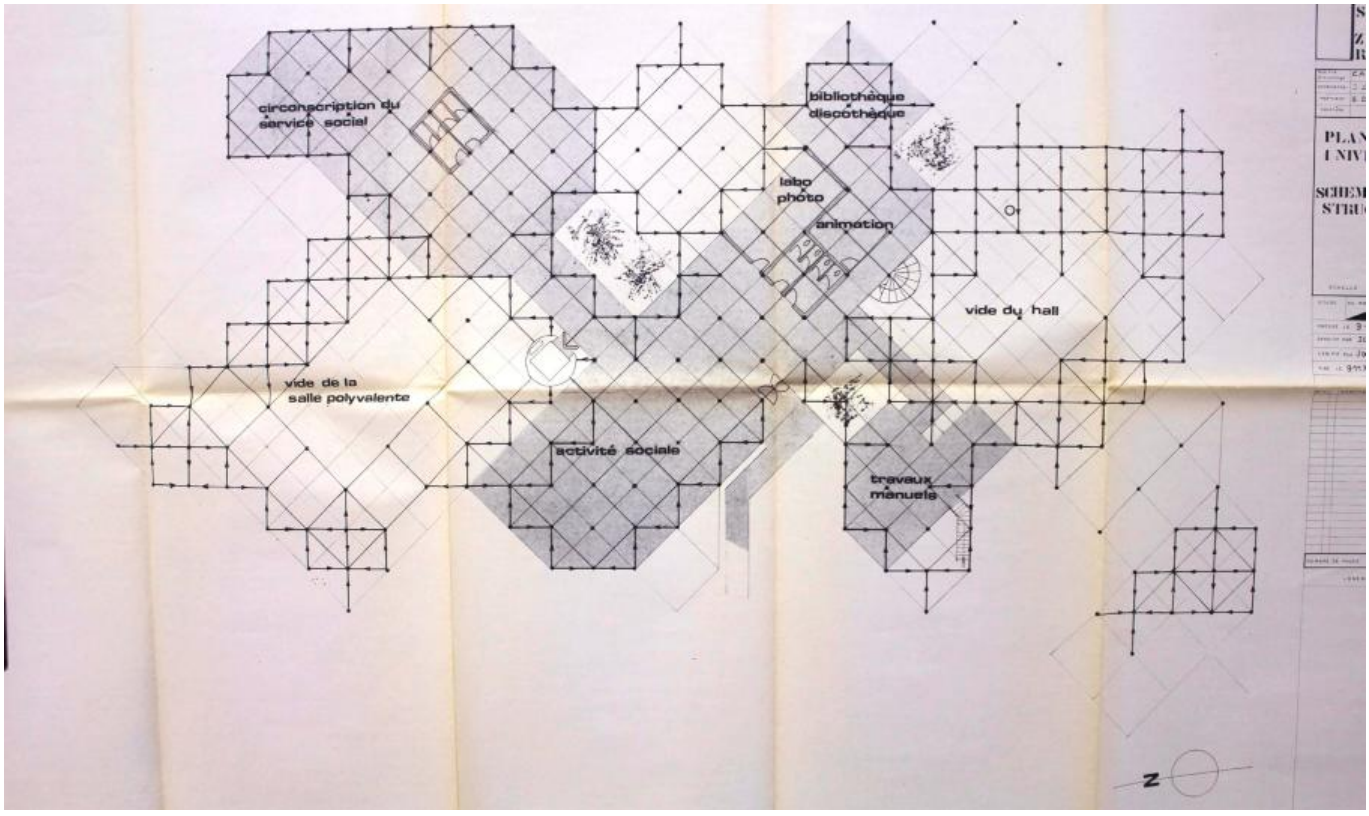

(Haut) plan du RDC haut, (bas) plan du grand amphithéâtre
Source : Fond Arretche, centre d'archives de l'IFA

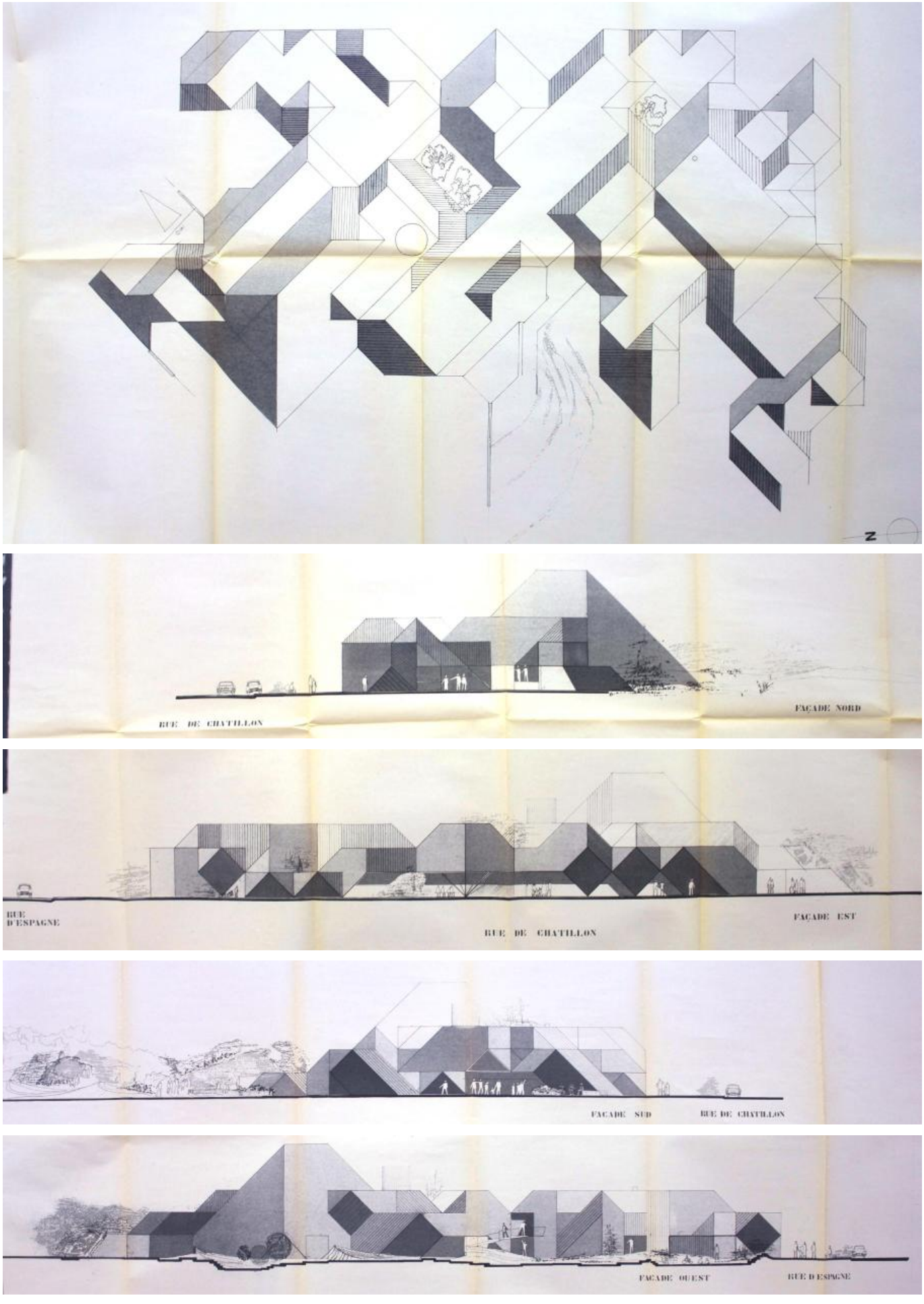

De haut en bas : plan de toiture, façade Nord, façade Est, façade Sud, façade Ouest
Source : Archives municipales de Rennes

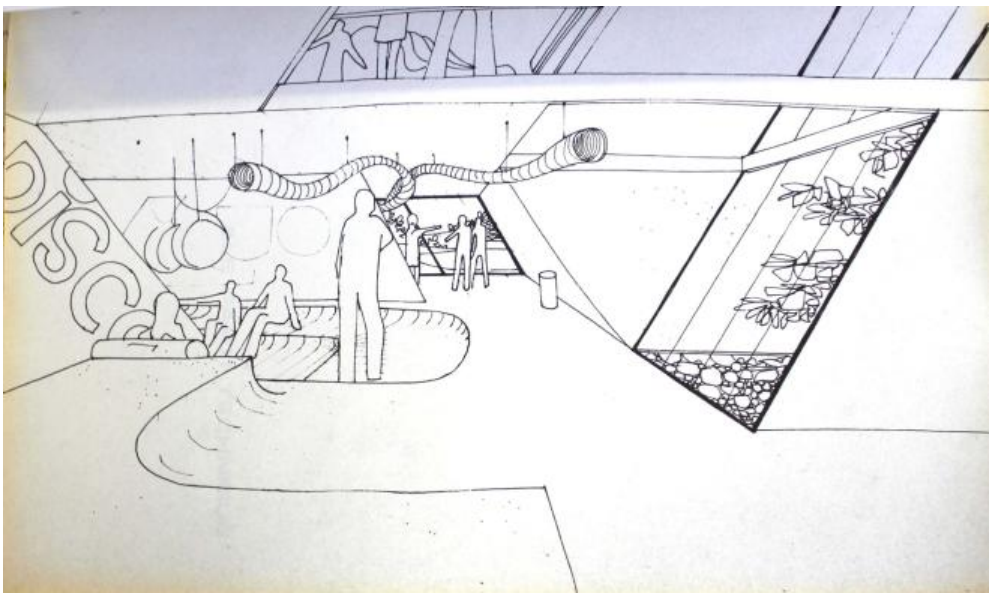

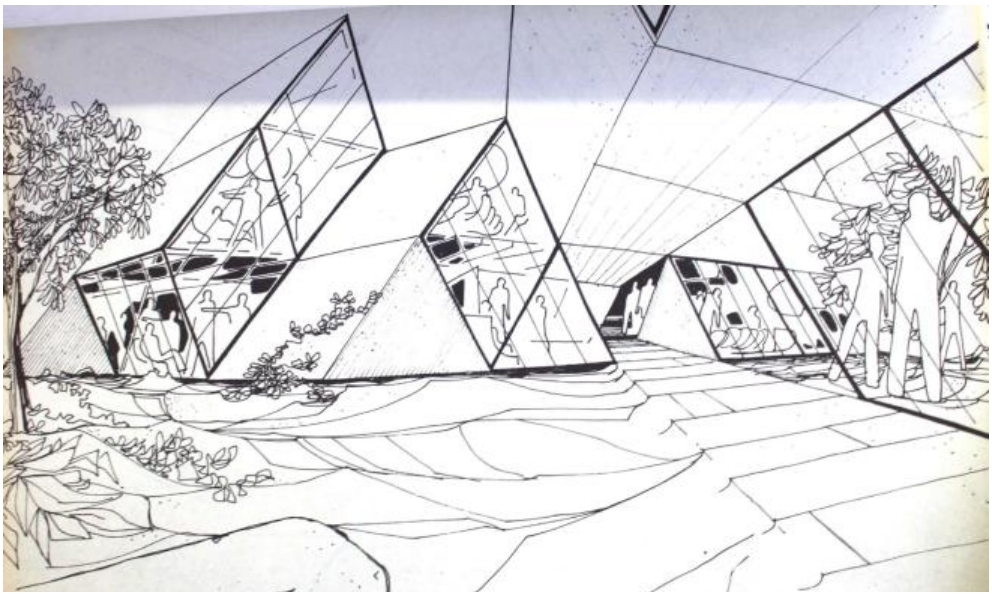

De haut en bas : dessins du centre social
Source : Archives municipales de Rennes

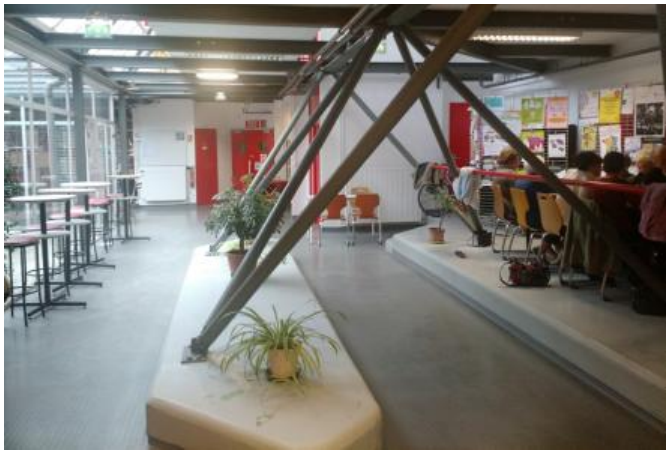

De haut en bas : (gauche) vue de l'entrée, (droite) vue de la façade Sud, (gauche) détail de la façade, (droite) structure porteuse, (gauche et droite) vues intérieures, (gauche) détail de la structure, (droite) détails constructifs
Sources : photos personnelles Marion Albericci

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Finistère (29)

Fouesnant (29170)

Centre nautique de l'île de Penfret

DRAC Bretagne – École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Appellation (APPL) : Centre nautique de l'île de Penfret ; base nautique de l'île de Penfret

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

Localisation :

- Géolocalisation : 47°42'58.2"N 3°57'31.0"W
- Adresse (ADRS) : Les Glénans Ile de Penfret, 29170 Fouesnant
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 000 N 8

Datation :

- (SCLE) 3ème quart du 20ème siècle
- (DATA)
  - 1945 : création du Centre de Formation International
  - 1947 : installation d'un centre nautique sur l'archipel des Glénan
  - 1949 - Achat par P. Viannay de « la cabane Le Floch »
  - 1950 : le Centre Nautique des Glénans (CNG) est déclaré en tant qu'association
  - 5 mai 1952 : arrêté ministériel agréant l'association
  - 1952 : Achat de Penfret (subvention Ministère éducation nationale) sauf Phare et Sémaphore
  - 1955 : début de la construction de nouveau bâtiments conçus par André Gomis sur l'île de Penfret
  - 1965 : achèvement des nouveaux bâtiments sur l'île de Penfret
  - 18 juin 1974 : décret déclarant d'utilité publique le CNG
  - 1973 : classement du site naturel de l'archipel des Glénan
  - 27 juin 2005 : l'association reçoit l'agrément ministériel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Centre nautique des Glénans.
- Maîtrise d'œuvre : André Gomis (architecte)
- Entrepreneur : Les frères Barzic (maçonnerie)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Centre nautique des Glénans

Rédacteur : Marion Albericci et Elise Gronnier

Date de l'étude : janvier 2017

Localisation de l'ensemble :

Le centre nautique est situé sur l'île de Penfret dans l'Archipel des Glénan, à 10 milles marins au sud de Concarneau dans le Finistère. L'archipel des Glénan est célèbre pour la clarté des eaux de « La Chambre », le meilleur mouillage de l'archipel, souvent comparée à un lagon. L'archipel se compose de 11 îles principales, parmi lesquelles on compte l'île du Loc'h, l'île de Bananec, l'île de Drénec et l'île de Penfret, ainsi qu'une multitude d'îlots.

L'île de Penfret, à la forme allongée, est la plus à l'est de l'archipel. C'est le deuxième site investi par le Centre Nautique des Glénans (CNG) qui en possède la quasi-totalité. L'île de Penfret abrite un phare et le sémaphore de l'archipel installé en 1911 dans le fort « Cigogne », lui-même construit entre 1841 et 1847. Le fort est cédé en 1921 au Collège de France et accueille aujourd'hui le laboratoire de biologie marine de Concarneau. Le paysage de Penfret est plat. La végétation se compose essentiellement de lande parsemée de quelques rares arbres qui subsistent au centre de l'île.

Les bâtiments qui composent la base nautique se situent sur la côte ouest de l'île, en surplomb de la plage, et dans le centre de l'île, autour d'une petite ferme préexistante restaurée à l'occasion de l'aménagement de l'île.

Programme :

Programme initial: Il s'agissait de pouvoir accueillir l'activité du Centre Nautique des Glénans sur l'île de Penfret en réhabilitant les bâtiments existants sur l'île (Le Village), en les complétant par de nouveaux bâtiments, puis en réalisant des équipements spécifiques complémentaires sur la pointe de Pen Maryse.

« La ferme » :

- 2 Salles à manger
- 1 salle à manger au RDC de la ferme
- Un dortoir au R+1 de la ferme

La Pointe de Pen Maryse :

- Une voilerie
- Un hangar à bateaux
- Le bâtiment des moniteurs : bureaux, rangements, 1 dortoir monitrices de 5 lits, 1 dortoir moniteurs de 6 lits, un magasin et le bureau de quart
- Une laverie
- Un bâtiment de dortoirs
- 1 cuisine

Confort minimum (apprentissage de la navigation en haute mer, espace de transition)

Programme actuel : L'ensemble accueille toujours la base nautique de l'île de Penfret. La destination des bâtiments semble être restée la même. L'électricité et le chauffage ont été installés dans les années 1980 afin d'améliorer le confort des stagiaires.

Historique :

Le Centre Nautique des Glénans est une association à but non lucratif créé à l'initiative du résistant et journaliste Philippe Viannay (1917-1986), principal dirigeant du mouvement *Défense de la France,* dont le journal clandestin homonyme est à l'origine du quotidien *France-Soir.* Dans les années 1960, il occupe un poste de responsable au *Nouvel Observateur*. En 1975, il fonde le Conservatoire du littoral.

Philippe Viannay et son épouse, Hélène Viannay, constituent dès l'automne 1945 le Centre de formation internationale (CFI) destiné aux jeunes gens dont les études ont été perturbées ou interrompues par leur participation aux actions de résistance au cours de la guerre ou dont les parents ont été déportés. Le CFI a pour but d'aider ces jeunes à se reconstruire et réapprendre la vie en société. La création du Centre Nautique des Glénans découle de cette initiative.

La première base du Centre Nautique sur l'archipel sera l'île du Loch, cédée par la famille du papetier Bolloré dont le fils Gwenn-Aël a participé au débarquement en Normandie. La base accueille ses 120 premiers stagiaires en 1947. Le ministère de la Guerre, des Anciens Combattants et du Ravitaillement vont aider à l'installation du camp en prêtant au centre nautique tentes, lits, matelas, couvertures et nourriture. Henri Desjoyeaux, père du navigateur Michel Desjoyeaux, encadre les stages.

Le centre nautique rencontre un véritable succès et sa fréquentation augmente considérablement l'été suivant. L'île du Loch devient trop petite pour accueillir l'ensemble des stagiaires et l'île de Penfret, alors inhabitée, est envisagée comme nouveau site pour le centre. Le CFI y acquière en 1949 la cabane le Floch, une construction modeste faite de parpaing, puis projette d'acheter toute l'île. Celle-ci était à l'origine destinée par ses propriétaires (Perrussel, avocat de Tunis, et Cossec, dentellier au Guilvinec) à l'établissement d'une station héliomarine. Ils abandonnent le projet et l'île contre la somme 3,6 millions de francs. Le centre nautique devient propriétaire de l'île (hormis le phare et le sémaphore) en 1952. Cette même année, l'association du Centre Nautique des Glénans, créée officiellement en 1950, est agréée par arrêté ministériel. « Glénan » gagne alors un « s » pour se différencier du nom officiel de l'archipel : L'*Archipel des Glénan*. Le CNG se base à Concarneau suite à l'occupation des deux îles. Il s'installe dans l'ancienne usine Billette, rue Afred Le Ray. Son siège parisien se situe d'abord rue Danton, puis est transféré quai Louis-Blériot en 1957 où il réside toujours.

En 1952, le CNG occupe également sur l'île de Drénec (l'île la plus à l'ouest, à l'opposé de Penfret). A partir de 1957, le centre s'implante sur l'île Cigogne qui devient la base de pilotage et d'initiation à la croisière-école. En 1964, le centre investit l'île de Bananec, dite « l'île de la baleine ».

L'activité du centre nautique continue de croître. L'augmentation du nombre de stagiaires accueillis par l'association est rapide : 300 stagiaires par an en 1951, 511 en 1952, 700 en 1963. Le CNG va connaître une importante expansion à partir des années 1960, avec en 1969, une implantation en Corse, en 1970, une implantation dans le golfe du Morbihan et en 1973, en Irlande. En définitive, c'est une quinzaine de lieux dont dispose l'association en tant que propriétaire ou locataire, et d'une flotte de plus de 300 unités.

Dès la fin des années 1940, l'association fait appel en 1948 à l'architecte parisien André Gomis, déjà très engagé dans l'association (il fut stagiaire du CNG en 1948, chef de centre et chef d'île à Drenec, chef de bord de haute mer sur *La Sereine* et président de l'association en 1952 et 1953) pour diriger l'aménagement des îles investies par le centre. Gomis propose un aménagement est trois étapes : *« réhabiliter les fermes existantes sur Penfret et sur Drenec, les compléter ensuite par des nouveaux bâtiments et réaliser enfin les équipement spécifiques complémentaires, voileries, salles d'instruction, cuisines, mâts et salles de quarts, sans s'éparpiller sur les sites » (Ecologik p. 122)*. Gomis suivra le projet d'aménagement de l'archipel pendant 23 ans, jusqu'à son décès en 1971.

En 1951, la restauration de la ferme déjà présente sur l'île de Penfret est assurée par les stagiaires (alors au nombre de 300 sur l'île) et moniteurs du centre. On y aménage une salle à manger et un dortoir à l'étage (de 1954 à 1959). La ferme sera adjointe d'une extension dessinée par Gomis.
Entre 1955 et 1965, de nouveaux bâtiments seront construits sur Penfret pour l'association. La voilerie hangar est construite en 1955 et le bâtiment des moniteurs de 1959 à 1961. Leur construction est réalisée par quelques artisans maçons et charpentiers de Concarneau activement assistés par les stagiaires. Leur manque d'expérience, la rudesse du climat et la situation du site impliquant inévitablement des difficultés dans l'affrètement des matériaux rendent le chantier compliqué.
Gomis travaille aussi à l'aménagement de l'île de Drenec. Il s'agit d'abord, comme à Penfret, de restaurer le bâti existant. La bergerie est aménagée en salle à manger 1952. En 1964, ses bardeaux sont remplacés par des ardoises. L'architecte réalise aussi les plans d'un carré des moniteurs et d'une voilerie sur l'île de Drenec qui sont construits en 1954, après restauration de la ferme existante. Gomis dessine en 1959 une cuisine réalisée l'année suivante. Les travaux concernant la ferme (qui accueille une salle à manger, un bar, une bibliothèque, une salle de cours, une citerne et la chambre du chef d'île) ont lieu de 1960 à 1961.
André Gomis construit également un bâtiment ex-nihilo à Bananec, île achetée en 1964 par le CNG. Il y *« dessina autour d'un patio un harmonieux ensemble de granit et de bois, à peine visible de la mer au ras de la dune […]. Ce sera la dernière extension.»*. (LE MAITRE Louis-Pierre. *Les Glénan.* Plomelin : Palantines , 2005. p. 98-99). L'ensemble est dessiné en 1966 et construit en 1966-67.

Le nombre croissant des stagiaires présents sur l'Archipel pose rapidement la question de la préservation de l'environnement. L'article publié par Christian Enjolras dans le 16ème numéro de la revue *Ecologik* explique que l'association et l'architecte sont très attentifs à la préservation de l'environnement exceptionnel de l'archipel, et ce quelques années avant la démocratisation des mouvements écologistes. Les programmes sont pensés pour ne pouvoir accueillir que 300 stagiaires au maximum sur l'île de Penfret, 35 sur celle de Drenec et 55 sur Bananec. Afin de prévenir le recul des dunes et les affouillements du littoral, le centre fait appel à des géographes. Des chemins de passage obligatoires sont créés afin d'éviter d'accélérer l'érosion. Des botanistes interviennent également pour sauver la flore éprouvée par vents violents chargés de sel. De multiples campagnes de plantation sont menées. Celle de Penfret est particulièrement difficile : le vent, le sel, les lapins et les maladies déciment les arbres plantés, et un incendie détruit la quasi-totalité des survivants en 1971. Enfin, des démarches administratives visant à éloigner les dragages des fonds par les goémoniers sont menées pendant des années.
La démarche novatrice du centre se traduit aussi par le recours à l'autoconstruction. Les stagiaires présents sur l'île sont mis à contribution. Le chantier a lieu sans engins de levage et les matériaux utilisés sont issus du remploi des pierres des murets agricoles effondrés. Ce système autogestionnaire est efficace et permet d'atteindre un prix de revient très bas.

Les interventions du CNG sur l'archipel menées dans cet esprit de respect de l'environnement novateur ont inspiré la création du Conservatoire du littoral en 1975. Soutenus par le Collège de France (propriétaire de l'île Cigogne), les Glénans ont été à l'origine du classement parmi les sites naturels des îles de Glénan en 1973, et du domaine maritime correspondant, dans un rayon de 5 milles nautiques ayant l'île de St Nicolas pour centre. Les Glénans ont été reconnus "association de protection de l'environnement" par l'agrément du 27 octobre 1978. Aujourd'hui, le Conservatoire du Littoral est propriétaire des sites du Fazzio (Corse du Sud) et de l'île de Drenec (archipel de Glénan) dont il confie la gestion aux Glénans. L'association collabore également avec le Conservatoire du Littoral autour du programme européen de conservation Natura 2000 (l'archipel de Glénan fait partie des sites sélectionnés). Enfin, de manière générale, l'association met tout en œuvre pour ne pas endommager les sites sur lesquels elle exerce son activité. Les énergies renouvelables – éoliennes (une éolienne est inaugurée en 1987 à Penfret par le directeur de l'Agence française de la maîtrise de l'énergie, ancien stagiaire puis moniteurs, un des auteurs du *Cours de navigation des Glénans*, 1962), panneaux solaires, système d'évacuation des déchets et des fosses, toilettes sèches et « sanivertes » - sont utilisées sur l'archipel de Glénan et sur l'île Verte (archipel de Bréhat). La préservation de l'environnement est ainsi favorisée par rapport à l'amélioration du confort, même si celle-ci progresse chaque fois que cela est possible sans nuire à l'environnement. (site internet du CNG)

Actuellement, l'école de voile accueille chaque année aux Glénans plus de 15 000 stagiaires. Elle propose des activités de découverte de la voile et perfectionnement en croisière, catamaran, kitesurf, dériveur, windsurf ou kayak de mer. Les formations s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux marins expérimentés. Elle prend en charge les individus seuls, les groupes, les familles, les écoles ou même les entreprises... L'apprentissage aux Glénans est organisé selon un cursus progressif et complet qui comprend 5 niveaux qui correspondent à un degré d'autonomie.
Près de 800 moniteurs et monitrices encadrent bénévolement chaque année.

Le Centre Nautique des Glénans a formé de nombreuses personnalités, dont bien sûr André Gomis, mais aussi Michel Rocard, Anne Sylvestre… et évidemment, des navigateurs réputés : Eric Loiseau, Jean-Luc Van den Heede, Serge Madec, Didier Montédéguy, Eric Tabarly, Franck Cammas, Francis Joyon, Karen Leibovici, Vincent Riou…

L'architecte :

Cette biographie est issue de la présentation du fonds André Gomis conservé au centre d'archives de l'Institut Français d'Architecture (214 IFA), lui-même rédigé à partir de la Maîtrise de Sophie Gateau, université Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1996, sous la direction de Gérard Monnier.

André Gomis est né à Oran en 1926 et mort prématurément à Paris en 1971. A dix ans, il quitte l'Algérie pour la France. Très jeune, il entre dans la résistance.
En 1947, il entre à L'École des Beaux-Arts. Il fréquente l'atelier Guth, puis celui de Sonrel dont il devient l'assistant en 1953. Cette même année, il obtient le prix du meilleur diplôme avec "Un habitat collectif musulman" auquel participe son ami Vladimir Bodiansky. Dès 1952, il travaille chez Eugène Beaudouin où il fait connaissance de Michel Andrault et de Pierre Parat. En 1954, il ouvre son agence à Paris, boulevard Raspail. Ses projets reflètent les préoccupations de l'époque: aménagement du territoire, logements et infrastructures de loisirs. Appelé à l'Agence du plan d'Alger en 1958, il y élabore les plans du quartier des Annassers, auquel participe également Jean Le Couteur pour la construction de 26000 logements. A la même période, vers 1955-1960, il travaille avec Guillaume Gillet et V. Bodiansky, pour la SCIC, à la réalisation d'un grand ensemble à Bagneux, Les Blagis, comprenant des centres commerciaux, un groupe scolaire et une chaufferie à l'esthétique étudiée.
Les opérations d'urbanisme que mène Gomis sont presque toutes incluses dans des ZUP : projetées (ZUP de La Paillade, Montpellier, avec Andrault et Parat en 1962, 1er prix, non réalisée) ou réalisées (ZUP de Valence, 1963), elles sont caractérisées par leur échelle humaine et un souci d'intégration au site. Au centre du grand parc urbain de la ZUP de Valence, il construit, avec le sculpteur Philolaos, l'un de ses projets les plus médiatisés : un double château d'eau conçu comme un monument (1967).

Ses très nombreux logements populaires sont presque tous situés en Algérie ou dans les départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe et Guyane). C'est le prétexte de recherches alliant préfabrication, économie et flexibilité. Parmi ces opérations, on peut citer Morne Grand-Camp et Raizet (Guadeloupe).
Côté infrastructures de loisirs, Gomis construit aussi le centre nautique des Glénans en Bretagne (et son remarquable hangar à bateaux, 1955-1960), les VVF de Balaruc-les-Bains (Hérault) et de Guidel (Morbihan, 1961-1967), le village vacances de Kerbernes (toujours à Guidel, 1968), les colonies de vacances des Allocations familiales des Roches blanches de Tréboul (à Douarnenez dans le Finistère, années 1960) et la passerelle du Centre sportif de Draveil (Essonne, 1961).
Il enseigne de 1968 à sa mort (survenue en 1971) à UP 7, au Grand Palais, avec Willerval et l'architecte visionnaire Nicolas Schöffer. Forte personnalité, esprit curieux, préoccupé par des questions sociales et éthiques aussi bien que techniques, il est apprécié pour ses qualités de pédagogue. Actif dans le domaine de la recherche, il a une forte influence auprès des jeunes architectes à qui il enseigne ou qui travaillent dans son agence, parmi lesquels Borja Huidobro, Henri Ciriani, Rodo Tisnado et Christian Enjolras. Il s'associe un moment avec Claude Lubineau et Raymond Creveaux. Son agence devenue, en 1967, Atelier des techniques d'urbanisme et d'architecture (ATUA), comprenait Jean Rognon et Danièle Cler.
Très soucieux d'organisation, il suscite à divers reprises des groupement pluridisciplinaires parallèlement à son agence: Groupe d'aménagement et de planification (GAP) en 1962 ; Groupe d'études et de réalisation (GER) en 1963. Il est titulaire de plusieurs postes officiels: architecte conseil du ministère de la Construction, architecte du ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

André Gomis est stagiaire au CNG en 1948, année ou les tempêtes incessantes rendent difficiles la communication avec le continent. C'est à ce moment là que naît son engagement pour le projet social d'Hélène et Philippe Vianney. Il deviendra même le chef de bord de haute mer sur *La Sereine* et sera président de l'association en 1952 et 1953. Gomis n'a que 22 ans lorsqu'il devient l'architecte du Centre Nautique des Glénans.

Analyse :
La base nautique de l'île de Penfret se décompose en deux pôles : Le village, situé au cœur de l'île, et l'ensemble de la pointe de Pen Maryse, sur la côte ouest de l'île.

Le village au centre de l'île, comprend deux bâtiments accueillant des salles à manger et des cuisines. Dans l'ancien bâtiment de ferme restauré, une salle à manger a été aménagée au RDC et le R+1 accueille un dortoir. Son plan est tracé à partir des cheminements piétons et des vents dominants. En plus de l'ancien bâtiment de ferme restauré par les stagiaires et les moniteurs, le village du centre de l'île comprend deux autres bâtiments. La cuisine est logée dans un bâtiment neuf au plan

rectangulaire dont un des angles est occupé par une terrasse couverte ceinte d'un muret de pierre. A l'intérieur sont aménagés la cuisine et des rangements. La couverture est constituée d'une toiture d'ardoise à deux pentes. Le deuxième bâtiment accueille une salle à manger. Le plan simple rectangulaire rappelle celui du bâtiment de ferme existant. Élevé sur un seul niveau, en maçonnerie de pierre sèche, il est coiffé par un toit à pente simple en ardoise et accueille une cheminée sur l'un de ses pignons.

Sur la pointe de Pen Maryse sont situés la voilerie, le hangar à bateaux, le bâtiment des moniteurs et une cuisine. Ils sont implantés de manière linéaire, face à la mer, pour ne pas rompre avec la morphologie du terrain. Le bâtiment des moniteurs est composé sur un plan rectangulaire dont les deux façades principales sont orientées est-ouest. Construite en bois et maçonnerie de pierre sèche, sa structure porteuse en poteau-poutre se distingue dans le calepinage des façades en bois. A l'ouest, une coursive rythmée par un alignement de poteaux en façade distribue les différentes pièces. Ces poteaux supportent la couverture du bâtiment qui se prolonge pour couvrir la coursive. L'angle nord-est est occupé par un bureau. Deux dortoirs (un pour les moniteurs, un pour les monitrices) occupe le centre du bâtiment. Le bureau de quart, surmonté d'une vigie, est logé dans l'angle sud-est. Le bâtiment possède également de grands rangements et un magasin accolé à la circulation extérieure. La façade est, orientée vers la mer, et le pignon nord sont en maçonnerie. L'entablement et la vigie sont en bois. Le bâtiment est couvert d'un toit terrasse. Les angles nord-est et sud-est sont vitrés afin de permettre une bonne visibilité sur les alentours. Entre ces grandes ouvertures, la façade côté mer est ponctuée de minces baies verticales. Côté coursive, l'alternance des ouvertures et des portes desservant les différentes pièces s'aligne sur le rythme de poteaux porteurs.

Au sud, le bâtiment du hangar à bateaux/voilerie vient fermer le site, créant une place entre le bâtiment des moniteurs, celui de la cuisine et le hangar. Élevé sur un niveau, le rez-de-chaussée est en maçonnerie de pierre sèche. Une structure tridimensionnelle en porte-à-faux en planches clouées est soutenue par des raidisseurs en bois. Elle vient couvrir le bâtiment, comme une aile se décollant du sol. Un système de haubans à ridoirs permet de maintenir cette couverture et de contrer les forces de soulèvement dues au vent. La façade du rez-de-chaussée en retrait et l'avancement de la couverture ménagent un espace couvert, clôt par les murs du hangar qui se prolongent.

Au nord, fermant la place, le bâtiment de la cuisine de Penfret s'élève sur deux niveaux suivant un plan simple rectangulaire. Elle présente un socle de granit sur lequel s'élève, sur la moitié nord du bâtiment, un étage en bois couvert d'une toiture à deux pentes en ardoise. La trame constructive régulière permet d'envisager de s'étendre ultérieurement sans déstabiliser l'ensemble. Un petit portique soutenu par de minces poteaux de bois vient protéger le pignon sud et l'accès à l'escalier extérieur dissimulé derrière le mur de granit. Au nord, un appentis en bois sur un niveau avec une couverture à pente simple a été rajouté.

Les installations sont pensées pour offrir aux stagiaires un confort minimum afin de leur rappeler le mode de vie ne haute mer. La vie sur l'archipel est appréhendée comme une transition. Les équipements intérieurs sont restreints. Les parties humides et sanitaires sont situées hors des bâtiments de vie. Les bâtiments ne sont équipés ni de l'électricité, ni du chauffage, exceptée la cheminée dans les anciens bâtiments. Quant à la ventilation, elle est exclusivement naturelle, sans manutention.

Les matériaux utilisés sont d'abord choisis pour des raisons fonctionnelles : le granit parce qu'on le trouve sur place, et le bois parce qu'il est facilement transportable depuis le continent.
Les systèmes constructifs sont également pensés pour faciliter leur mise en œuvre sur le chantier isolé et menés par des ouvriers inexpérimentés. Premièrement, il s'agit d'un chantier sans eau douce. On imagine donc une *« charpente assemblée à sec avec des panneautages en pièces légères et facilement mises en place par deux personne sans engin de levage motorisé »*. (ENJOLRAS Christian, « André Gomis & l'archipel des Glénan », *Ecologik*, n°16, août-sept. 2010, p. 122). Les outils utilisés pour la réparation et la construction du bâtiment sont mis en commun. Aussi les *«pierres, madriers, chevrons du bâtiment sont amenés à côtoyer le contreplaqué « marine » et les joints silicone des Vauriens, Caravelles et Corsaires »* (Ibid, p. 124). Le recours aux matériaux et techniques de construction issues du monde nautique renforce le lien entre le site, les bâtiments et leur usage.
Le bois, qui a l'avantage de pouvoir être transporté par flottage et résiste bien à l'air marin, est largement utilisé comme élément porteur, de couverture ou comme matériau de remplissage.

Les bâtiments, notamment ceux situés en bordure de l'eau, sur la pointe de Pen Maryse, sont très bas, afin d'être en accord avec l'horizontalité du paysage et de se confondre dans la silhouette de l'île émergeant de la mer. Les matériaux participent aussi à l'intégration de l'ensemble au site par l'utilisation du granit et de l'ardoise, qui se fondent dans les tonalités naturelles du paysage tout en prolongeant harmonieusement le bâti existant.
Le choix de construire des volumes bas est aussi fonctionnel. Ainsi, on dégage la vue du sémaphore et on diminue l'emprise au vent. Par ailleurs, tout les équipements sont solidement accrochés, étanches et ventilés afin de résister à la rudesse du climat.

Malgré la généreuse utilisation de l'ardoise et du granit, André Gomis exprimait lui-même sa volonté de ne pas tomber dans néo-régionalisme, alors fréquent en Bretagne :

> *« Le respect des choses anciennes, quand elle sont belles, ne peut en aucun cas faire d'un hangar à bateau une fausse chaumière bretonne »* (ENJOLRAS Christian, « André Gomis & l'archipel des Glénan », *Ecologik*, n°16, août-sept. 2010, p. 118-124)

État sanitaire visuel :

La visite du site n'ayant pu être effectuée, la description de l'état sanitaire de l'ensemble de l'île de Penfret et de l'affectation actuelle de chaque local n'ont pu être établies avec précision. Néanmoins, il nous est possible d'affirmer que le propriétaire et usager de la base est toujours le Centre Nautique des Glénans et que le site est toujours affecté à la formation de stagiaires.

L'eau chaude et l'électricité ont été installées dans les années 1980 sur exigence de la DASS. L'île produit sa propre électricité grâce à l'installation de panneaux solaires et d'éoliennes.

Une extension a été construite au nord de la cuisine de Pen Maryse. Celle-ci est ouverte d'un toit à pente simple en ardoise ajourée de trois velux.

Les bâtiments emblématiques de la base et visible de la mer (bâtiment des moniteurs et voileries) semblent avoir globalement conservé leur aspect d'origine. D'après des photographies récentes, il semble cependant que l'échelle de la vigie du bâtiment des moniteurs a été refaite.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Le site étant déjà sujet à des mesures de protection de son patrimoine naturel, l'association du centre nautique des Glénans s'est montré un peu frileuse à l'idée de l'attribution du Label, bien que celui-ci n'entraîne pas de contrainte juridique. Le dialogue est à engager.

Conclusions :

La base de l'île de Penfret du Centre Nautique des Glénans est le témoin d'une histoire maritime, mais aussi humaine. La création de cette association par Philippe Viannay s'inscrit dans sa démarche plus globale de mise en place d'organismes de formation destinés à la jeunesse désorientée par la guerre. En proposant cette école de la voile, Viannay contribue à la démocratisation du nautisme en tant que loisir, qui se développe par ailleurs considérablement les années suivantes. L'association, qui a vu ses effectifs augmenter au fil des ans, continue aujourd'hui de transmettre les principes éducatifs et l'accessibilité aux loisirs souhaités par son fondateur.

La démarche pionnière de Philippe Vianney inscrit de façon pionnière le respect de l'environnement dans la pédagogie des Glénans. Cette attitude se retrouve dans les principes de construction du site de Penfret où stagiaires et moniteurs ont œuvré pour construire leur école à l'aide de matériaux trouvé sur place. Cette démarche d'auto-construction est assez caractéristique des années 1960 (ce procédé s'observe aussi à la chapelle de Kervalh construite en 1964 par les stagiaires de l'Association pour la Formation Professionnelles des Adultes sur les plans de l'architecte Yves Guillou). Au-delà du projet architectural, c'est un état d'esprit qui est traduit dans la construction du site des Glénans de Penfret : rapport au site, à la mer, à la pédagogie et la transmission.

Les deux bâtiments principaux sont visibles de la mer, ce qui les place dans une position intéressante pour le label. L'archipel est un site protégé et l'école des Glénans est en lien direct avec ce patrimoine. La labellisation permettrait d'unifier l'intérêt porté au site.

L'étude mériterait d'être approfondie et étendue aux autres îles de l'archipel qui possèdent également un bâti issu de la production d'André Gomis. Cette démarche permettrait de reconstituer une l'histoire complète de l'aménagement de l'archipel par le CNG.

Sources :

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- BESSET Maurice. New French architecture = Nouvelle architecture française. Teufen : A. NiggliSuisse , 1967. p. 124-125
- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel. Architectures en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 244
- ENJOLRAS Christian, JUILLARD André (illustrateur). *L'archipel de Glénan : carnet des îles*. Douarnenez : Chasse-Marée, 2007. 124 p.
- LE MAITRE Louis-Pierre. Les Glénan. Plomelin : Palantines , 2005. p. 84-113

Articles :

- « Nautical centre, Les Glenan ; Architect: A. Gomis », *Cahiers Centre Scientifique & Technique du Batiment*, n° 28, cahier 241, 1957, pt. 4.
- « Clubs », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°112, févr.-mars 1964, p. 97-103.
- « André Gomis, 1926-1971 », *L'Architecture d'aujourd'hui,* n° 158, oct.-nov. 1971
- ENJOLRAS Christian, « André Gomis & l'archipel des Glénan », *Ecologik*, n°16, août-sept. 2010, p. 118-124

Travaux d'étudiants :

- GATEAU Sophie. *André Gomis architecte* (mémoire de maîtrise, dir. Gérard Monnier). Paris, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1996. 2 vol.: 97 et 162 p

Autres travaux :

- Diaporama de présentation pour la conférence du 6 octobre 2016 au musée de la pêche de Concarneau présentant l'Inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel bâti et navigant : « Quel héritage pour l'école de voile Les Glénans sur l'archipel des Glénan ? », par Stéphanie Brulé-Jusso, ethnologue chargée de l'Inventaire

Archives :

- *Archives de l'Institut Français d'architecture*

Fonds André Gomis, 214 IFA

Ce fond ne contient rien sur les constructions de l'architecte aux Glénan. Sa présentation permet néanmoins de retracer le parcours de l'architecte.

Sites internet :

- https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_000898&udId=d_75, site des archives nationales, présentation du fonds Centre de Formation International (CFI) [consulté le 07/09/2016]
- http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/revue/philippe-viannay-fondateur-du-cfj, site « chemin de mémoire » (Ministère de la Défense) : « Philippe Viannay, fondateur du Centre de Formation des journaliste [consulté le 31/01/2017]
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Philippe_Viannay [consulté le 07/09/2016]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Centre nautique des Glénans, Penfret - Fouesnant

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
FINISTERE

Commune :
FOUESNANT

Section : N
Feuille : 000 N 01

Échelle d'origine : 1/4000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 23/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
QUIMPER
1, avenue du Braden 29196
29196 QUIMPER CEDEX
tél. 02 98 10 33 50 -fax 02 98 94 36 94
cdif.quimper@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

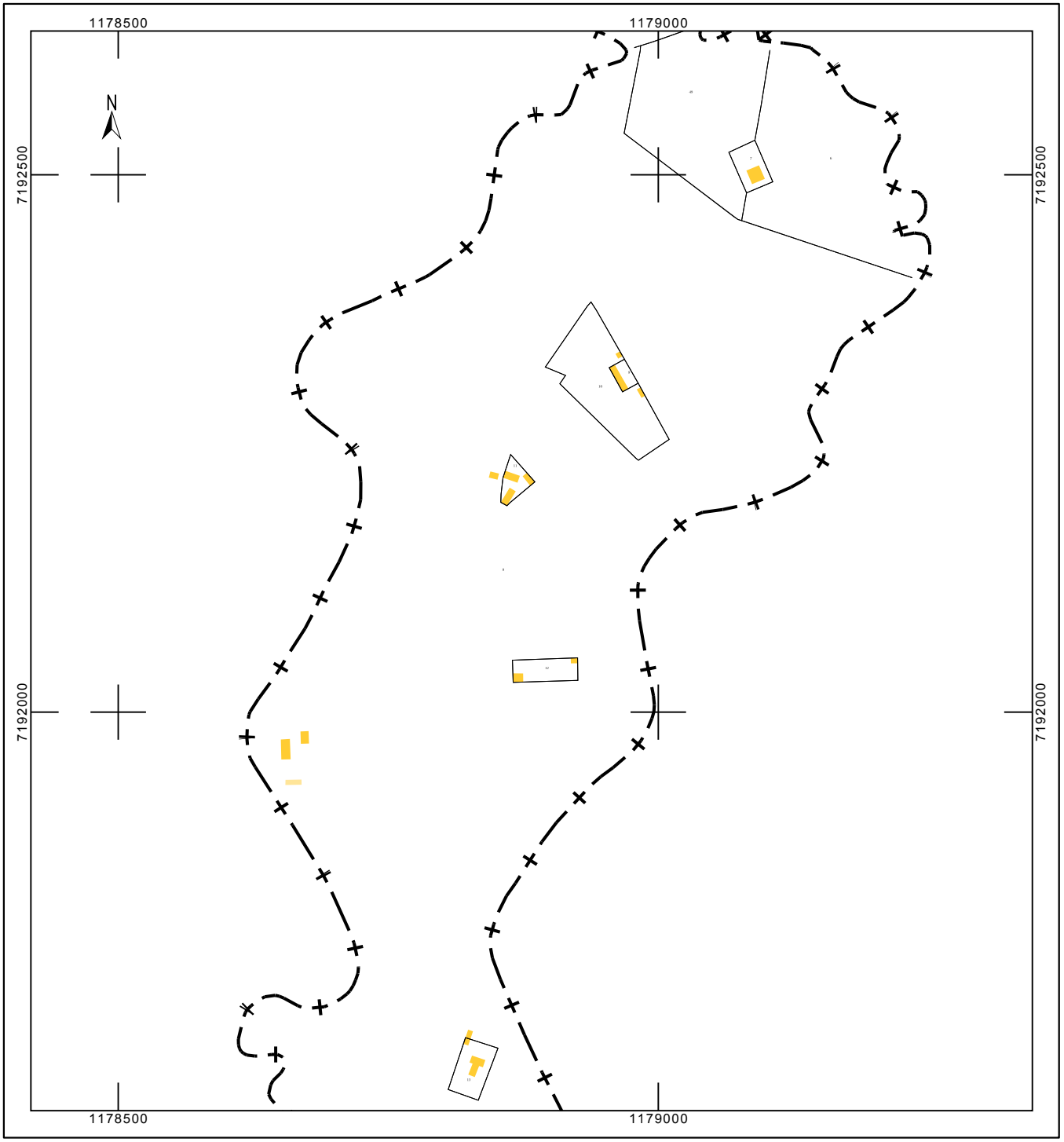

Plan de l'archipel des Glénans
Source : Centre nautique des Glénans

Plan d'aménagement de l'Île de Penfret datant du 30/11/1966
Croquis de b. darrasse d'après les plans d' a.gomis

Plan général de l'île de Penfret
Source : *Ecologik* n°16, 2010, p.118-124

(Haut) vue du site de Pen Maryse (Penfret) en 1961, vue du site de Pen Maryse en 1964
Sources : *Nouvelle Architecture* 1967; p.124, *Les Glénans* LP Le Maître 2005; p.86

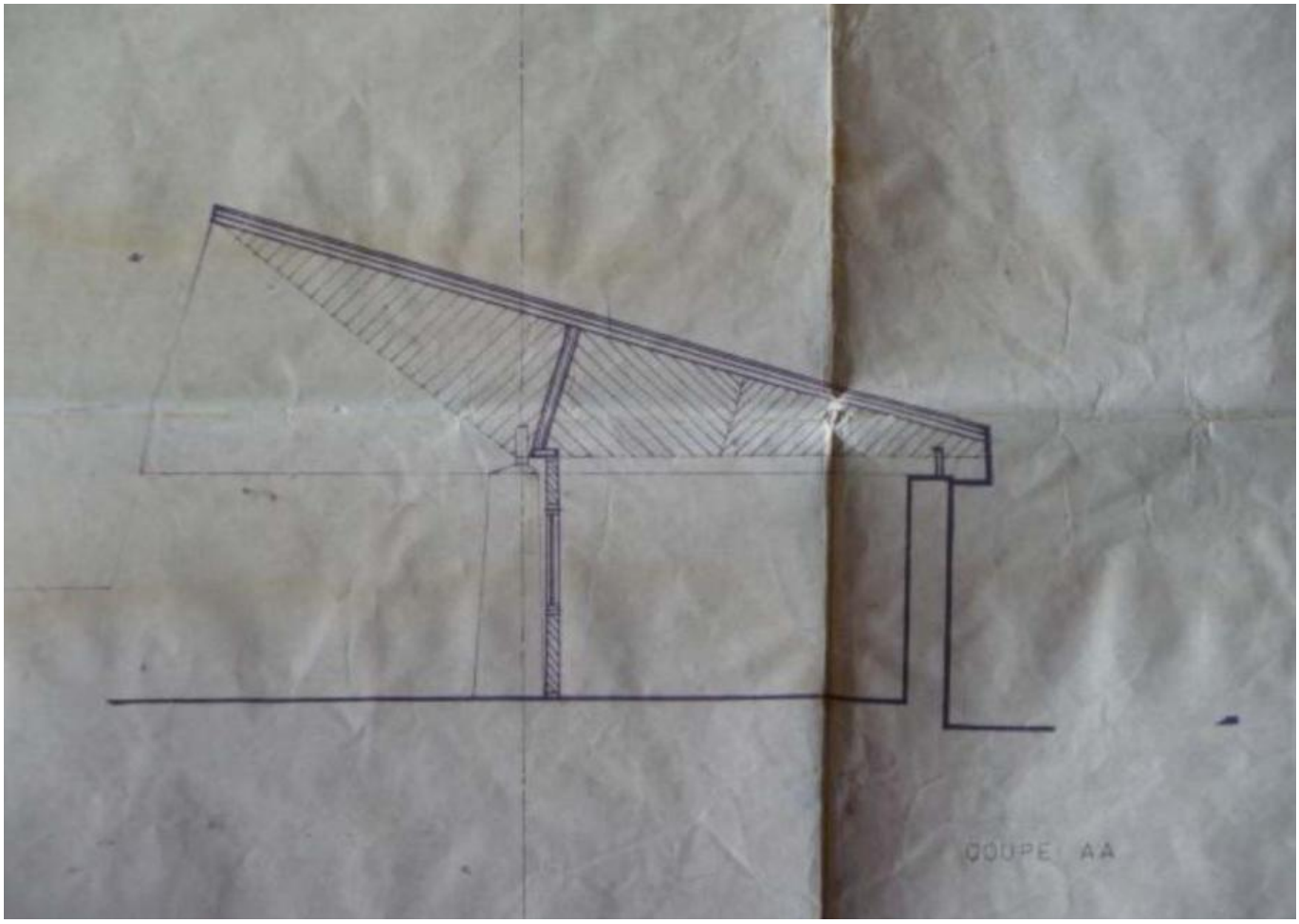

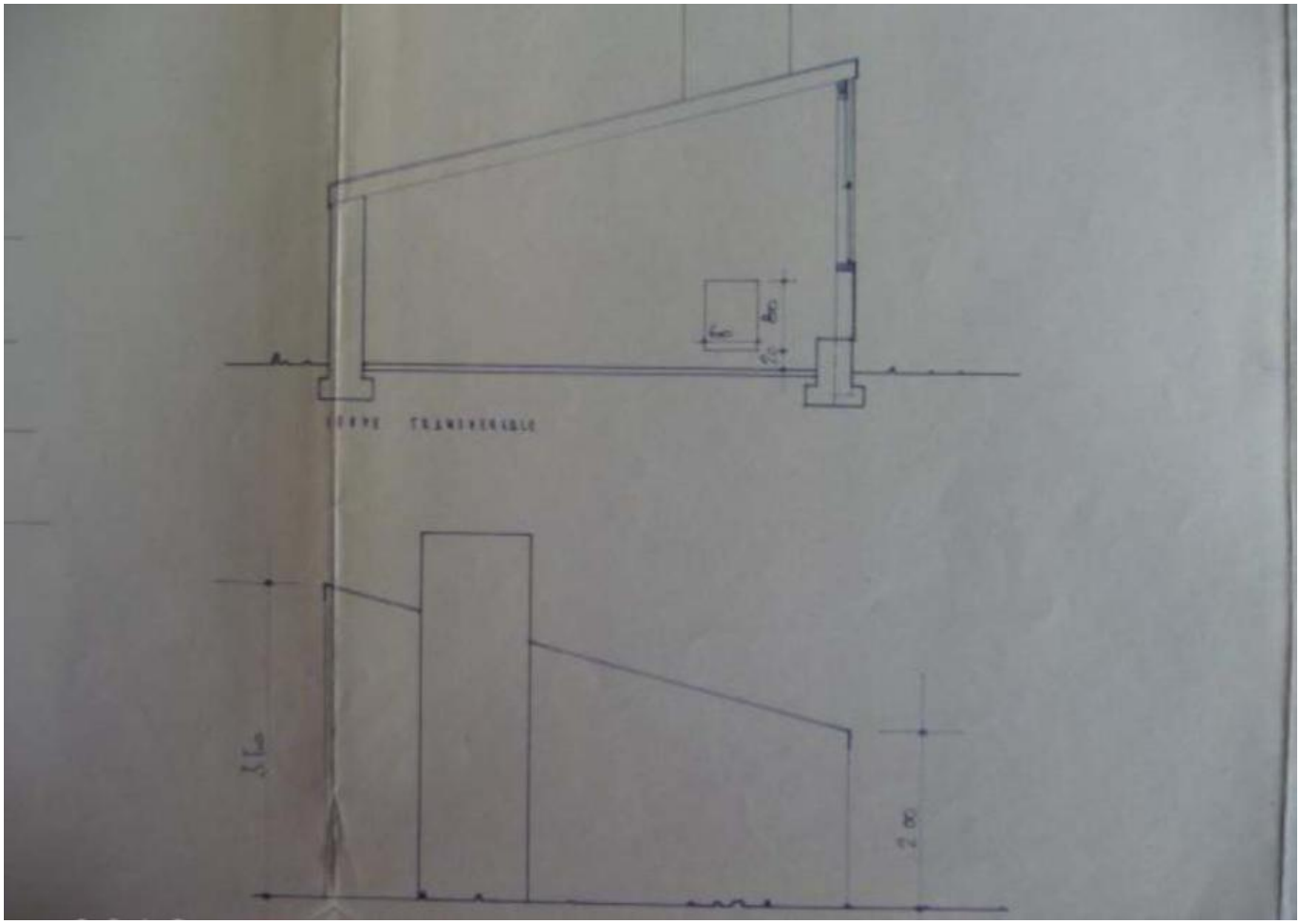

(Haut) coupe transversale de la voilerie, (bas) coupe transversale du bâtiment des moniteurs
Source : Centre nautique des Glénans

(Haut) vue de la voilerie, (bas) vue du bâtiment de quart dans le bâtiment des moniteurs
Source : *Bretagne, un siècle d'architecture XXè*, 2010

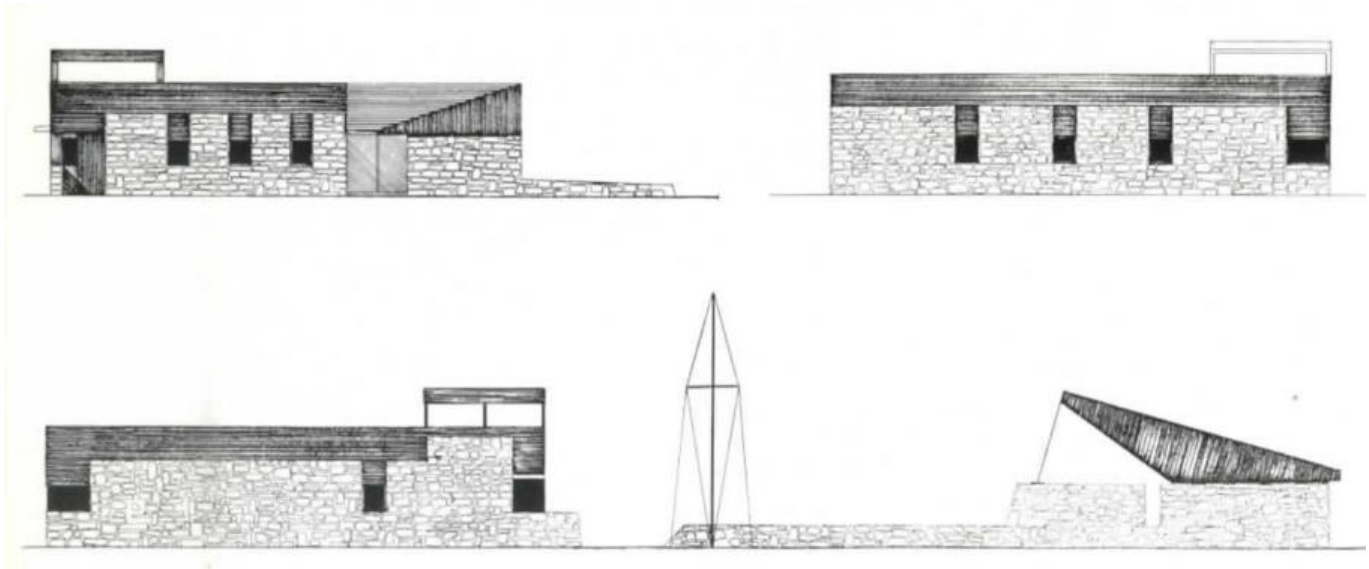

(Haut) vue de la voilerie et du bâtiment des moniteurs, (bas) façades de la voilerie et du bâtiment des moniteurs
Source: *Nouvelle Architecture* 1967; p.124, Centre nautique des Glénans

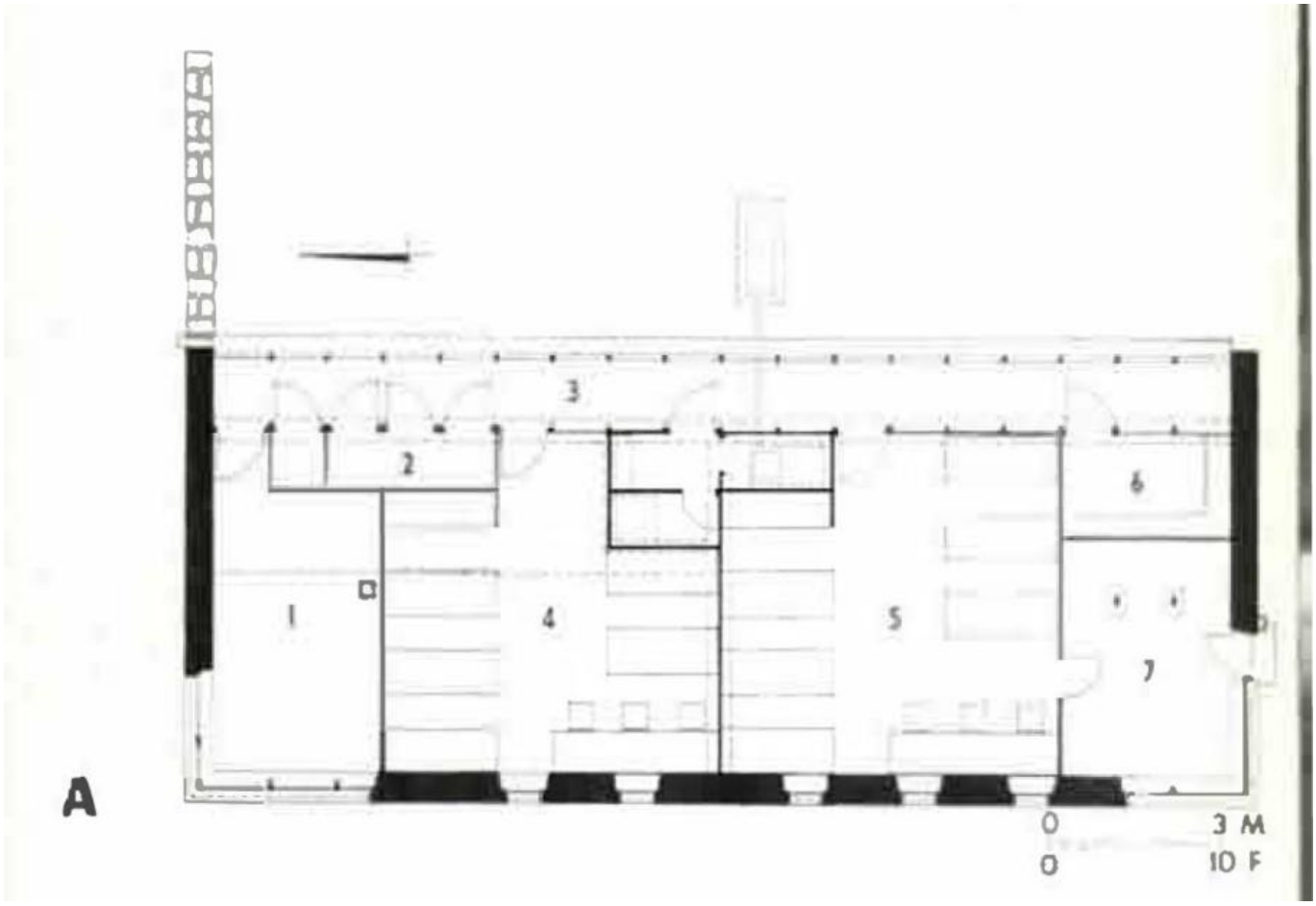

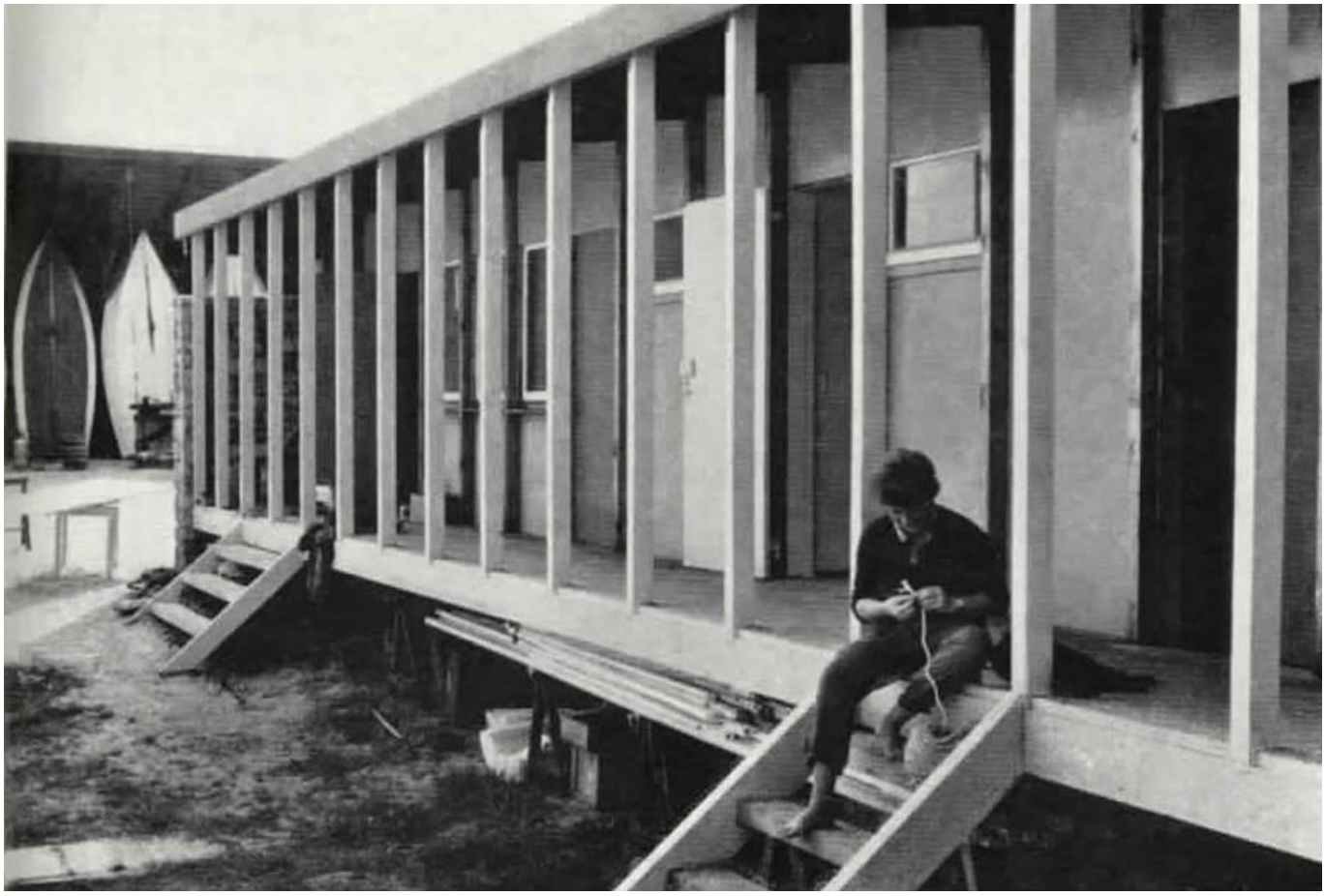

(Haut) plan du bâtiment des moniteurs, (bas) vue du bâtiment des moniteurs dans les années 1964
Source : *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°116, 1964, p.97-103

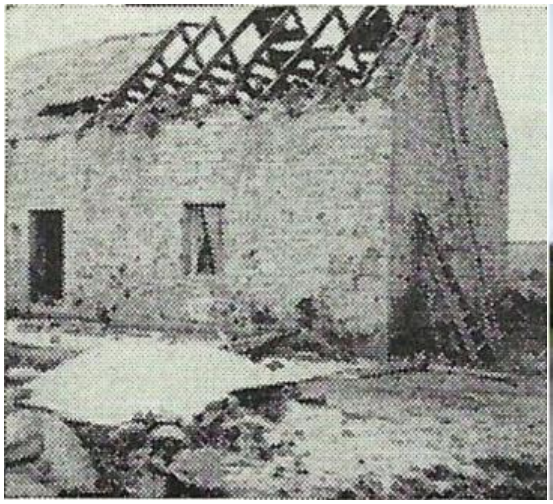

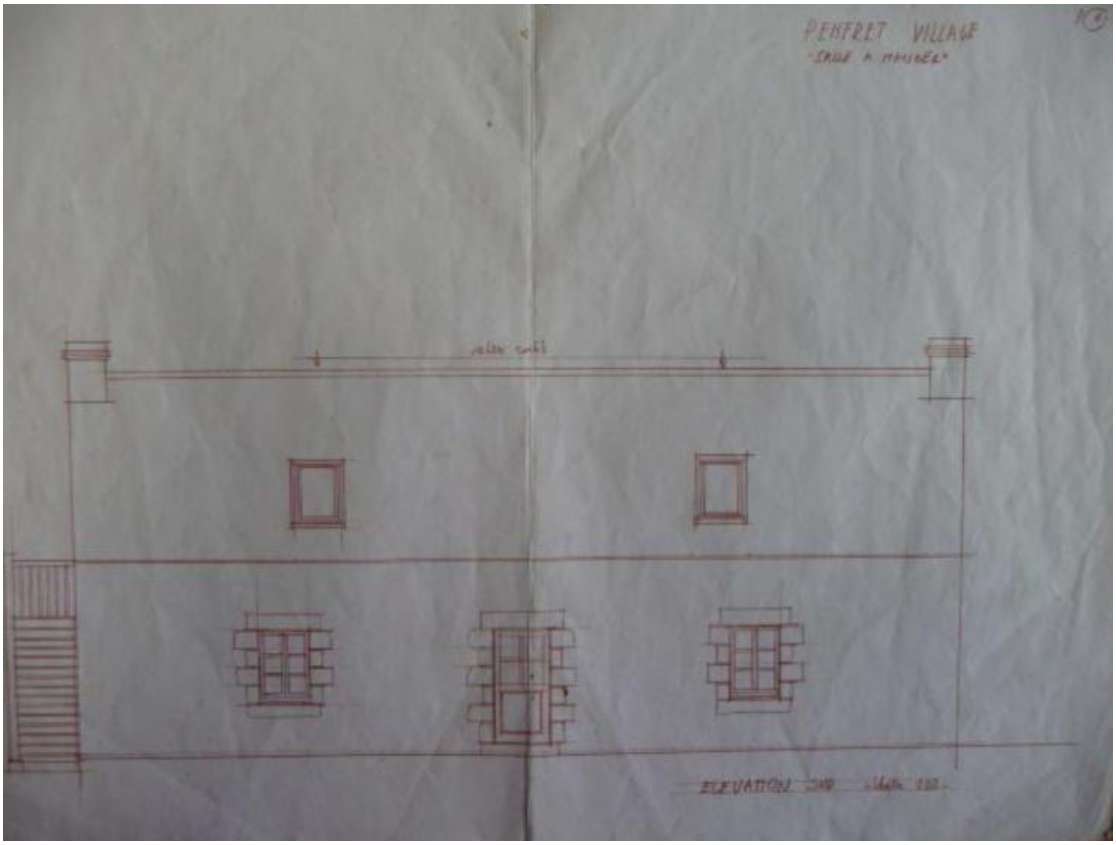

(De haut en bas) vues de la ferme avant et après rénovation, élévation du bâtiment de la ferme, vue de la ferme dans les années 1964
Sources : Centre nautique des Glénans

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Morbihan (56)

Quiberon (56170)

Piscine du centre de Thalassothérapie

Appellation (APPL) : Piscine de l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon ; Piscine du centre de Thalassothérapie de Quiberon

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- Piscine
- Équipement de loisir

Localisation :

- Géolocalisation : 47°28'26.4"N 3°06'07.3"W
- Adresse (ADRS) : Boulevard Louison Bobet, 56170 Quiberon
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : AT 143

Datation :

- (SCLE) 3ème quart du 20ème siècle.
- (DATA)

- 12 novembre 1962 : avis sur demande d'accord préalable pour la construction de l'Institut de thalassothérapie de Quiberon donné par la Direction départementale de la construction.
- 17 novembre 1962 : Arrêté préfectoral donnant l'accord préalable au permis de construire pour la construction de l'institut de thalassothérapie.
- 13 mars 1963 : Société à responsabilité limitée « Institut de Thalassothérapie de Quiberon constituée avec pour objet la création d'un établissement thermal spécialisé dans le traitement des rhumatismes et la rééducation fonctionnelle des traumatismes.
- 1er janvier 1964 : début du bail emphytéotique de 99 ans pour le terrain de 40 087 m² loué par la marie à l'Institut de Thalassothérapie.
- 15 avril 1964 : ouverture de l'Institut de Thalassothérapie.
- 30 décembre 1966 : modification du bail portant la contenance du terrain à 20 085 m² en raison de la construction de l'hôtel Thalassa sur ce même terrain.
- 27 février 1969 : arrêté préfectoral accordant le permis de construire pour l'extension de l'Institut de Thalassothérapie (2ème tranche), soit la piscine conçue par André Bruyère.
- Projet réalisé en 1970 (article AA paru avec photo de la piscine achevée).
- 15 mars 1974 : Délivrance de l'agrément définitif

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Institut de Thalassothérapie de Quiberon (Louison Bobet directeur)
- Maîtrise d'œuvre : André Bruyère (architecte)

- Ingénieur conseil chargé de la surveillance des travaux : M. Azais

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Sofitel (Bart van Cauwlert directeur)

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : 2016

Localisation :

L'institut de Thalassothérapie est construit au lieu-dit Conguel, prêt de la pointe de Goulvars, dans la commune de Quiberon, petite station balnéaire du Morbihan. Quiberon est située à l'extrémité sud de la Presqu'île du même nom, en face de Belle-Ile-en-Mer. L'institut est lui-même construit au sud de la commune, en bord de mer. Il n'y a qu'une promenade piétonne à franchir pour accéder à la plage.

L'ensemble se trouve à proximité d'un camping et d'un quartier pavillonnaire (à l'ouest), et de la Résidence Les trois Îles qui propose des locations saisonnières (à l'est). Un peu plus loin vers l'est en longeant la côte se trouve le Village Vacances du Comité Central d'Entreprise SNCF de Quiberon. Au Nord de l'ensemble sont construits deux ensembles de logements, dont la résidence Azur destiné aux locations saisonnières. Un golf est aménagé un peu plus haut.

La piscine est incluse dans un complexe à l'architecture disparate qui s'est développé au fur et à mesure de l'expansion de l'activité de l'Institut. La parcelle s'étend en longueur, longeant la côte. D'ouest en est sont implantés : l'hôtel, la piscine, le bâtiment initial de 1964 alloué aux soins, une barre courbe qui abrite le Sofitel « diététique ». Des voies de circulation et trois parking sont aménagés au nord du terrain dont les zones non-construites sont plantées d'arbres.

La piscine, dont la façade principale est orientée sud, offre une belle vue sur la mer.

Programme :

Programme réalisé :

D'après le plan d'extension du l'Institut de Thalassothérapie développé dans le dossier annexe à une demande de Prime Industrielle en 1969 (archives départementales du Morbihan, 52 W 29) :

- Au sous-sol :
- local technique (100 m²) pour l'alimentation et le recyclage de l'eau de la piscine et l'entrepôt de nouveaux ballons de stockage d'eau de mer.
- lingerie reliée au monte-charge avec le niveau du rez-de-chaussée (piscine)
- réserve
- ultérieurement, chambres de personnel.
- Au rez-de-chaussée seront aménagés la piscine et les blocs d'hydrothérapie et d'administration.

A – <u>Piscine</u> avec bassin de 25 x 12 m 50 pour une profondeur variant de 0 m 80 à 2 m. La piscine sera entourée d'une « plage » d'une largeur d'environ 2 m 50.

- deux vestiaires collectifs (hommes et femmes), une salle de distribution de valets de piscine avec comptoir d'accueil et rangement
- 2 urinoirs, 4 w. c., un pédicure, 8 douches sanitaires.

B – <u>Hydrothérapie</u> : 6 boxes de massage, 4 bains bouillonnants CO2, 2 baignoires fonctionnelles, 2 douches à jet, 2 saunas avec douches, 6 cabines de repos, 30 cabines de déshabillage.

C – Administration : 2 bureaux de direction, 1 bureau de secrétariat, 1 hall d'attente - réception, 1 bureau planning, 1 W. C. – toilettes.

D – Mécanothérapie : agrandissement de la salle de mécanothérapie existante (surface passant de 30 m² à 52 m²)

E – Détente : agrandissement de la terrasse de repos existante (surface passant de 60m² à 120 m²).

- Entresol : terrasse de repos reliée par un escalier à la piscine et dominant celle-ci (96 m²).

Programme actuel : des unités de soins ont été supprimées pour laisser la place à un parcours aquatique.

Historique :

L'historique qu'il a été possible d'établir concerne principalement la genèse de l'Institut de Thalassothérapie et malheureusement assez peu la construction de la piscine en elle-même. Les documents consultés aux archives départementales du Morbihan concernent principalement des demandes de prime de développement et d'agrément, alors que les documents conservés à la Cité de l'Architecture et de Patrimoine, mises à part les nombreuses photographies d'époque, illustrent davantage l'avant-projet proposé par André Bruyère pour la piscine qui est assez éloigné du projet réalisé.

Le dossier annexe à une demande de prime de développement pour l'extension d'activité de l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon conservé aux archives départementales du Morbihan développe l'historique de l'Institut jusqu'au projet de création de la piscine conçue par André Bruyère. Louison Bobet, connu pour sa carrière de cycliste, est à l'origine de la création de l'Institut.

Louis Bobet (dit Louison) est né le 12 mars 1925 à Saint-Méen-Le-Grand en Ille-et-Vilaine et mort le 13 mars 1983 à Biarritz. En 1940, la guerre le contraint à interrompre ses études après l'obtention de son Certificat d'Études Primaires Supérieures. Il s'engage dans les Forces Françaises Libres en juin 1941 et est démobilisé en 1945. Louison Bobet est très intéressé par le sport et pratique le football, le cyclisme, l'athlétisme et le tennis de table. A partir de 1946, il se consacre au cyclisme de compétition et remporte le titre de Champion de France des Amateurs. Il 1947, il passe dans la catégorie des cyclistes professionnels. Il multiplie alors les victoires et sera notamment champion de France en 1950 et 1951, triple vainqueur du Tour de France entre 1953 et 1955 et champion du monde en 1954. Il cumule au total 122 victoires professionnelles. Il est décoré de l'Ordre du Mérite National et de la Légion d'Honneur. A la suite d'un grave accident de voiture, Louison Bobet se voit contraint d'arrêter le sport à niveau professionnel. Au cours de sa propre rééducation, Bobet découvre les bienfaits de la cure marine. Il va alors l'étudier dans le but de créer son propre établissement thermal dans une démarche de vulgarisation de ce type de soins.

Dans les années 1950, Louison Bobet passe régulièrement ses vacances dans le Morbihan, son épouse étant originaire de Locoal-Mendon, commune située à une trentaine de kilomètres de Quiberon. Bobet, qui pratique l'aviation, fréquente alors l'aérodrome de Quiberon. La presqu'île lui paraît fort appropriée pour implanter son institut. De plus, il connaît Victor Golvan, maire de Quiberon, qui souhaite à époque initier un grand projet pour sa commune. M. Golvan est séduit par le projet imaginé par Bobet et le docteur lorientais Raymond Denniel. Le 1er janvier 1964, la commune signe un bail emphytéotique de 99 ans avec Bobet, octroyant à l'Institut un terrain de 40 087 m² pour un loyer fixé à 1000 fr. Le centre de Thalassothérapie de Quiberon est le premier institut moderne de Thalassothérapie français. C'est également le premier des huit instituts (Cherbourg, Porticcio, Le Touquet-Paris-Plage, l'Île d'Oléron, Vichy, Knokke-le-Zoute en Belgique et Mijas en Espagne) créés par l'ancien champion de cyclisme.

Le 12 novembre 1962, l'accord préalable à la construction du centre de thalassothérapie est donné par le directeur départemental de la construction du Morbihan. Ce projet de construction implique la modification de la zone non aedificanti figurant dans le plan d'urbanisme de Quiberon et dans laquelle est incluse la Pointe de Goulvars. La société « Institut de Thalassothérapie de Quiberon » est constituée le 13 mars 1963, avec pour objet la création d'un établissement thermal spécialisé dans le traitement des rhumatismes et la rééducation fonctionnelle des traumatismes (société à responsabilité limitée au capital de 100 000 fr, gérée par Louis Bobet). Elle est transformée en société anonyme le 21 janvier 1965. Son capital est alors de 1 160 000 fr. Le 2 avril 1964, le directeur départemental de la santé informe Louison Bobet que le ministre de la Santé Publique et de la population donne son agrément au projet de création d'un service de Réadaptation Fonctionnelle. La société obtient en juin 1964 une prime de développement industriel de 131 400 F. L'établissement ouvre ses portes le 15 avril 1964. Le 11 mai 1964, l'institut de thalassothérapie est officiellement inauguré par Raymond Marcellin, Ministre de la Santé, en présence de Maurice Herzog, secrétaire d'État à la jeunesse et au Sport et Victor Govan, Sénateur-Maire de Quiberon.

L'Institut de Thalassothérapie de Quiberon assure des fonctions de traitement, de rééducation fonctionnelle et de cure de détente et de remise en forme. L'institut n'est pas reconnu par la sécurité sociale comme cure thermale, mais est cependant agréé comme « Centre de Rééducation Fonctionnelle ». A ce titre, les soins délivrés peuvent faire l'objet de remboursement de l'ordre de 50% par la Sécurité Sociale. Ceci est conforme avec le projet de Bobet, qui souhaitait inaugurer une thalassothérapie de confort et non plus uniquement médicalisée.
Les activités de l'Institut se répartissent en quatre secteurs :

- Surveillance médicale et responsabilité d'un médecin-Chef
- Kinésithérapie, mécanothérapie et piscine fonctionnelle sous la responsabilité de masseurs diplômés de l'État.

- Hydrothérapie, c'est-à-dire bains fonctionnels, douches à jets et douches sous-marines
- Esthétique et détente.

Ces activités sont hébergées dans un bâtiment conçu par Raymond Lopez, architecte originaire de Montrouge à qui l'on doit, pour la Bretagne, l'hôpital Morvan à Brest (1936).

La note sur l'aspect de l'édifice se trouvant dans le dossier de demande d'accord préalable décrit ainsi le futur bâtiment, avec l'expression d'une certaine sensibilité au respect du site :

> *« Situé sur la dune dominant de quelques mètres le chemin littoral de la côte sud de Quiberon, le bâtiment largement dégagé de toutes autres constructions sera intégré au paysage par ses murs bas en granit gris (3 m. haut. Maximum).*
> *Les bâtiments eux-mêmes seront construits en fermes bois apparentes, peintes en blanc, couvertes par des bacs en cuivre à faible pente réduisant le volume et la prise au vent dans cet emplacement exposé aux embruns.*
> *L'implantation modifiera aussi peu que possible le nivellement existant, et le site sera aménagé par des terrasses à mur de soutènement en granit et des plantations de haies de Cupressus. »*

Le bâtiment s'étale le long d'un axe longitudinal sensiblement est-ouest. L'orientation de l'ensemble a été déterminée en fonction des vents principaux, de manière telle que les pignons protègent les espaces de repos situés au sud. Le maximum d'ouvertures a été assuré vers l'océan. Au nord et à l'ouest, sur la partie haute du terrain, un parking et les voies de dessertes sont aménagés. Une maison de gardiennage est située à l'entrée principale. Le bâtiment est constitué, pour l'essentiel, par une structure en béton et en granit. La toiture en cuivre est conçue pour résister à la corrosion de la mer et à la force du vent. Le bâtiment comprend deux niveaux : sous-sol et rez-de-chaussée. La superficie bâtie est de 1 800 m² et la surface développée des planchers de 3 200 m². L'ensemble est composé d'un grand corps central axé Nord-Sud, de deux ailes est et ouest ainsi que d'un groupe de pavillons annexes. Les différentes activités sont réparties ainsi :

Au rez-de-chaussée :

- Aile l'ouest : le bloc médical au nord (médical (salle de radiographie, 3 cabinets de consultation, 1 salle d'examen, 1 bureau de secrétariat médical), le patio et l'administration au centre (hall d'entrée, réception, bureau du directeur, de sous-directeur, de secrétariat, de planning), les espaces de détente (cafétéria…) au sud.
- Bâtiment central : les unités de soin desservies par un couloir central (15 salles avec baignoire au sud et les salles de traitement divers côté nord).
- Extrémité est : les locaux dédiés à la rééducation et aux massages, la piscine et les vestiaires en partie centrale.

Au sous-sol :

- Une salle de gymnastique.
- Des locaux divers (réserve, garage pour bicyclettes, laverie)

L'alimentation en eau de mer est assurée par deux pompes électriques de refoulement, et le chauffage par un local technique de 80m² situé en sous-sol.

Le bâtiment comporte 5 bains simples, 4 bains mousse, 7 bains bouillonnants, 4 douches sous-marines, 4 douches à jet, 2 douches horizontales et 60 m² de piscine de rééducation fonctionnelle.

La fréquentation de l'établissement devient rapidement très satisfaisante. Les curistes sont la plupart du temps adressés à l'Institut sur recommandation de leur médecin traitant. Le nom de Louison Bobet constitue également une bonne publicité pour l'établissement. Les curistes d'origine locale (Morbihan) ne représentent que 3.9 % de la totalité des curistes, alors que 43.5% d'entre eux sont d'origine parisienne, et 6.9% d'origine étrangère.
En 1964, 1 400 curistes annuels sont attendus. Il en viendra 1 200. En revanche, dès 1965, la fréquentation de l'établissement augmente considérablement. 2 137 curistes seront accueillis, au lieu des 1 400 attendus. En 1966, ils seront 3 016, puis 3 456 en 1967 et 3 814 en 1968 (Dossier annexe à une demande de prime industrielle – 52 W 29, AD 56). C'est pourquoi Louison Bobet en vient à envisager l'extension de son institut.

Il commence par agrandir le bassin existant et aménage un département dermatologie, prévu par économie prévu dans les sous-sols existants, sous le hall et le bloc médical. Afin de réaliser ce projet, Louison Bobet contracte un prêt de 150 000fr auprès de la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier.

Puis, en 1969, le projet de l'extension de l'Institut par la construction d'une grande piscine d'eau de mer couverte (identifié comme la 2ème tranche de travaux) voit le jour. Cette extension doit permettre d'accueillir la population de curistes en constante augmentation (taux annuel moyen d'accroissement de la fréquentation de 37 %). En effet, l'affluence de la clientèle en haute saison est telle que l'établissement se voit refuser des inscriptions. Par cet agrandissement, on souhaite atteindre une capacité d'accueil mensuel de 650 à 850 curistes. L'Institut espère recevoir 4 150 à 4 300 curistes en 1969, 4 500 à 5 000 en 1970 et 5 000 à 5750 en 1971. L'extension doit également permettre d'allonger la saison à 10 mois (du 1er mars au 5 janvier) au lieu de 8 et demi. En outre, elle doit entraîner la création de 22 emplois et offrir un poste permanent au personnel jusqu'à lors saisonnier. La nouvelle piscine, pensée en complément de la piscine fonctionnelle existante, offrira en outre une aire couverte de loisirs pour pallier l'impossibilité pour les curistes de profiter de l'extérieur les mois où le climat ne le permet pas, soit la moitié de l'année, de mars à décembre.
Il s'agit alors de démédicaliser l'image de la thalassothérapie pour lui associer l'idée de détente et l'ouvrir à une clientèle plus large.

> *« Le centre de Thalassothérapie […] doit pouvoir permettre de compléter heureusement le séjour à la mer aussi bien des malades justiciables de la thalassothérapie que de ceux qui, en raison des conditions de déséquilibre créées par la vie moderne, aspirent au repos à la détente ou à la distraction.*
> *[…]*

> *« On peut dire que l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon se présente comme un ensemble fonctionnel de conception originale combinant harmonieusement thalassothérapie, rééducation, détente et relaxation.*
> *Il est donc légitime d'escompter qu'il apportera une importante contribution à la vulgarisation des heureux effets de la Thalassothérapie ainsi qu'un développement économique et touristique dans un coin déjà en pleine expansion. »*
> (Note sur l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon pour extension de l'Institut, n. d.)

On souhaite étendre l'activité à l'accueil de séminaires et congrès. Par ailleurs, les installations para-sportives de culture physique, piscine, sauna… et la proximité de l'école de voile (dont les locaux sont l'œuvre de l'architecte Yves Guillou), permettent d'envisager la tenue en octobre / novembre de stages réservés aux sélections nationales de sports d'hiver. Il s'agit alors d'attirer une clientèle spécialisée grâce aux services de surveillance médicale de soins appropriés aux traitements des séquelles de blessures de toute nature.

M. Bobet précise néanmoins que même si les dimensions du bassin (25 x 12.5 mètres) correspondent aux normes sportives, celui-ci ne doit être considéré en complémentarité avec le bassin existant. *« C'est la raison pour laquelle aucune aide n'a été sollicitée du Secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, ce concours supposant, en contrepartie, l'admission, à des conditions spéciales, de certaines catégories de personnes qui pourraient nuire au caractère que les promoteurs entendent conserver à l'institut. »*

Le permis de construire pour cette extension a été accordé le 27 février 1969.

Pour faciliter la conduite de son projet, Louison Bobet obtient de nouveau un prêt de la part de la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier Industriel et Commercial, d'un montant de 900 000fr.

Ce projet fait aussi l'objet d'une demande de prime de développement industriel, que Bobet avait obtenu en juin 1964 pour la première tranche. Or, des textes ayant modifié les conditions de l'octroi de cette prime entre temps, l'établissement est à priori désormais exclu de la liste de ses potentiels bénéficiaires. Néanmoins, la prime de développement industriel pouvant être exceptionnellement accordée aux entreprises prestataires de services créant un nombre important d'emplois ou dont l'implantation est de nature à favoriser le développement de la région concernée, différents acteurs locaux argumentent en faveur de l'Institut. L'argumentaire nous expose l'influence positive qu'a rapidement acquis l'Institut de Thalassothérapie sur l'économie de la commune de Quiberon :

> *« L'établissement actuel a eu sur le plan de l'économie quiberonnaise un effet d'entraînement indiscutable en amenant notamment la création d'équipements hôteliers eux-mêmes créateurs d'emplois. L'extension envisagée ne pourra que renforcer ces effets et il est en outre particulièrement intéressant de noter qu'elle permettra de transformer les 51 emplois saisonniers actuels en 73 emplois permanents, sans préjudice d'effets induits analogues sans l'hôtellerie locale notamment.*
> *Cette impulsions compense fort heureusement le déclin d'autres activités et l'établissement demandeur, devenu le premier employeur de Quiberon, peut-être considéré comme susceptible de favoriser le développement industriel de*

l'agglomération concernée. » (Courrier adressé au directeur départemental du commerce intérieur et des Prix du Morbihan par l'Inspecteur de l'industrie et du commerce de la Région Bretagne)

Monsieur Golvan, Sénateur-Maire de Quiberon et Vice Président du Conseil Général du Morbihan, fait lui l'éloge de la Thalassothérapie de Quiberon dans un rapport sur l'avenir de la ville (n. d.) :

« Quiberon dispose de trois atouts que l'on trouve rarement réunis dans une aussi petite commune touristique :
- un institut thermal marin
- un port de plaisance en eaux profondes
- un aérodrome.
Toutes les autres activités ne se développeront qu'en fonction de la prospérité des trois facteurs indiqués.
L'institut de Thalassothérapie et l'Hôtel Thalassa sont le fleuron de la station et notre meilleur atout dans la compétition touristique.
[…] On associe aujourd'hui en France et même à l'étranger : « thalassothérapie et Quiberon ».
A l'époque où la publicité crée les courants commerciaux, nous possédons là un atout envié dont peu de concitoyens se rendent compte.
L'institut est partie intégrante de la station et tout ce qu'il est possible de faire légalement pour accroître son prestige, doit être encouragé.
Pour l'instant, 109 emplois ont été créé pendant 8 mois dans les complexes thermaux, 25 emplois supplémentaires seront créés dans les extensions prévues en 1969.»

L'Institut est alors le premier employeur de la ville.

En 1966, une partie des terrains alloués à l'Institut ont été attribués à l'hôtel « Le Thalassa » et les deux établissements ont fonctionné en complémentarité dès lors. Aussi le projet d'extension de l'institut est-il décidé conjointement avec celui de l'agrandissement de l'hôtel, qui planifie la création de 49 nouvelles chambres et de 25 emplois. Mais Le Thalassa n'est pas le seul établissement a bénéficier de l'impact positif de l'Institut sur l'activité hôtelière. Depuis sa création en 1964, le nombre de chambres des hôtels de tourisme de Quiberon est passé de 364 à 614, soit une augmentation de 71%. Cet impact positif de l'Institut sur l'activité hôtelière de la ville est développé lors d'une séance du Comité du Fonds de développement économique et social du Ministère du développement industriel et scientifique, le 15 avril 1970

« La direction départementale du commerce intérieur et des prix répondant à une demande de renseignements formulée par la Direction Générale de la Politique Industrielle précise qu'il est pattant que le développement de l'équipement hôtelier de l'agglomération quiberonnaise est, pour une large part, imputable à l'institut de thalassothérapie : équipement des hôtels anciens en moyens de chauffage, modernisation et création d' hôtels pour lesquels l'évolution de l'activité touristique traditionnelle n'a été que secondaire. Simultanément, ces investissements immobiliers et d'équipement ont été générateurs d'activités de construction et d'entretien permanent, et d'activités économiques diverses »

Le 14 octobre 1969, la demande de prime est examinée par la conférence administrative de Bretagne. Elle expose l'avis favorable du préfet du Morbihan et du directeur du commerce intérieur

et des prix du Morbihan. En revanche, l'inspecteur général de l'économie nationale et du trésorier payeur général émet un avis défavorable et il n'est pas possible de dire si la prime a finalement été accordée.

L'extension de l'Institut de Thalassothérapie sera réalisée dans la continuité du bâtiment existant. On en confie la conception à André Bruyère, dont l'agence est domiciliée au 25, rue Jean Dolent dans le 14è arrondissement de Paris.

En 1967, l'avant-projet est étudié. André Bruyère en propose plusieurs versions dont les plans sont conservés au Centre d'Architecture et du Patrimoine. C'est finalement un projet caractéristique de la production de l'architecte, tout en courbes et couvert d'un grand voile en béton qui est proposé par Bruyère. Dans *Architectures en Bretagne au XXe siècle* (p. 258), Philippe Bonnet et Daniel le Couédic révèlent *que "dans une note d'intention adressée à Louison Bobet, il écrivit : "La forme devra limiter les agressions, les arêtes vives, toutes les irritations de la matière. Une voûte molle, une disposition générale ambiguë semblent heureuses".* En effet, la distribution est dilatée et très libre. En conclusion de son rapport d'avant-projet daté d'août 1967, Bruyère explique d'ailleurs dans un texte teinté de militantisme :

> « *Le couloir qui n'aligne sans aucune raison qu'une honnête stupidité ou une paresse à composer, a pour effet d'imposer l'astreinte de longs encloisonnements rectilignes. Il est par définition uniforme, déprimant.*
> *Ici une disposition multiforme permet le jeu des volumes, les circulations libres, l'espace et l'adaptation éventuelle à l'évolution. C'est également un spectacle que le jeu d'éléments divers en contact. »*

Cette version du projet a été étudiée en profondeur, faisant même l'objet d'une maquette.

Le rapport d'avant-projet rédigé par André Bruyère décrit avec précision le lieu qu'il imagine et les ambiances qu'il souhaite lui conférer :

> *« […]*
> *<u>Invitation :</u>*
> *De l'entrée on voit, par fragment, la piscine et les lieux de soins, par de là le rocher et la plage. Lesquels sont chauffés et utilisés pour leurs bienfaits.*
> *<u>Soins :</u>*
> *Sous un même ciel, les différentes unités de soins […] ont été groupées de façon rayonnante autour de leur propre noyau central où sont concentrées les installations techniques.*
> *Le groupement en étoile se fait sur un rythme hexagonal de six cabines, Une variante linéaire a été également étudiée, elle est courbe.*
> *L'intimité de chaque cabine est assurée, et selon son humeur, le Curiste pourra être à ciel ouvert, avoir seulement la vue du ciel, ou être dans la pénombre.*
> *[…] Le nombre des unités de soin suivra l'évolution de l'établissement.*
> *Sable chaud :*
> *Une composition de sable et de rocher sera chauffée, irradiée, et le traitement d'ensable pourra s'y pratiquer. En même temps qu'un élément de soin, ce sera une sculpture*
> *[…]*
> *<u>Piscine :</u>*

Est du côté de la mer et du soleil dont elle bénéficie.
Elle permettra les compétitions, ayant deux rives opposées rectilignes distantes de 25 mètres, mais latéralement des emmarchements en permettront un accès plaisant, et des bancs immergés, une fontaine, des bains de moineaux, un tunnel de plongée seront autant de jeux offerts aux plaisirs de l'eau.
De temps en temps, l'animation de l'eau sera provoquée par la machine inventer la houle.
Vue de la piscine en épaisseur, grâce à une glace latérale donnant sur une pièce en sous-sol.
Trois possibilités pour la piscine :
1°) Entièrement abritée par le bâtiment, dont les parois s'ouvriront avec le soleil, pour le laisser entrer.
2°) En partie à l'intérieur, en partie à l'extérieur, une disposition souple et transparente, au bas d'une cloison vitrée suspendue, assurerait la clôture.
3°) Abritée par la façade du bâtiment, la piscine sera totalement extérieure.
A Moscou, il existe une piscine de plein vent que les plus grands froids n'arrêtent pas : on y accède par un siphon, depuis les vestiaires. Récemment en France, à Fourqueux les Yvelines, une petite piscine semblable vient d'être mise en service.
Ici, l'accès se ferait par un canal depuis le hall.
L'eau tempérée sait protéger des intempéries et dispense de toute autre protection.
[…]
Une partie de la plage extérieure serait chauffée et protégée de la fraîcheur extérieure.
Des demi-cylindres de plexiglas à la dimension de l'individu, permettraient l'isolation naturelle en hiver.
Des loges de couleur foncée restitueraient un surcroît de chaleur solaire.
Des miroirs extérieurs animeraient le spectacle et reflèteraient le soleil à l'intérieur de l'établissement selon un angle imprévu et changeant.
<u>Deux salles de relaxation :</u>
Une sorte de grotte souterraine et extérieure au bâtiment qui garantira le silence et des vues lointaines.
Une autre sera au-dessus de niveau du rez-de-chaussée pour ceux qui préfèreront la rumeur, et les vues diverses, la participation.
<u>Musique d'ambiance :</u>
Une prise de son, restituant le bruit de la mer, sera enregistrée sur le rocher et sera retransmise à l'établissement, amarinant le Curiste. L'intensité devra être telle qu'on ne s'aperçoive de cette rumeur que lors de son arrêt.

Ce projet, pourtant très abouti, ne sera finalement pas retenu, et c'est un projet bien différent qui sera construit. Il n'a pas été possible d'identifier les raisons de ce renoncement. On peut cependant supposer qu'il fût trop audacieux pour le promoteur, qui souhaitait quelque chose de plus fonctionnel. L'idée de piscine incluse dans un espace semi ouvert sur l'extérieur est abandonnée. Il en va de même du rocher et du sable chauffant. Enfin, d'une façon générale, le plan perd ses courbes pour adopter des lignes géométriques.

La surveillance des travaux (étude du gros œuvre) est confiée A. Azais, ingénieur conseil parisien. Le bâtiment projeté comporte sur trois niveaux (sous-sol, entresol, rez-de-chaussée). Il comprend la piscine, une section d'hydrothérapie, un espace dédié à l'administration, l'agrandissement de la salle de mécanothérapie existante, l'agrandissement de la terrasse existence et l'aménagement d'une

nouvelle terrasse dominant la piscine à laquelle elle est reliée par un escalier. Le montant des travaux est estimé par André Bruyère à 1 803 063 F le 24 mars 1969.
Il n'a pas été possible de retracer plus précisément l'historique de la construction de la piscine.
On apprend simplement dans le journal La liberté du Morbihan du 18 juin 1969 que les coques Silberkuhl dont est faite la toiture sont fabriquées à Angers par la Société de Préfabrication Industrielle, et qu'elles furent transportées par voie ferrée jusqu'à Quiberon, puis sur remorque routière spéciale jusqu'à la piscine. La pose des 18 coques est alors estimée à 2 jours et demi.

L'institut est racheté dans les années 1980 par Sofitel, chaîne d'hôtels de luxe française détenue par le groupe AccorHotels. Le complexe, toujours identifié comme thalassothérapie, s'appelle désormais « Hôtel Sofitel Quiberon Thalassa sea & spa ». Il comprend ce qui était l'hôtel « Le Thalassa », la piscine, le premier bâtiment de 1964 et le « Sofitel Quiberon diététique », un bâtiment courbe faisant face à la mer qu'il n'a pas été possible de documenter.

Le Centre de thalassothérapie Quiberon connaît une opération de rénovation totale de fin novembre 2010 jusqu'en mai 2011. Cette opération conduira à des changements de décoration intérieure et à la couverture du patio initial de la piscine.

L'architecte :
André Bruyère (André Bloch-Nathan de son vrai nom) est né à Orléans le 17 avril 1912 et mort à Paris le 12 avril 1998 des conséquences d'une chute.
Son grand-père, polytechnicien, était ingénieur à l'Exploitation de la Compagnie des Chemins de fer Paris-Orléans. Son père, Marcel Bloch, également polytechnicien, était ingénieur de la Traction sur le réseau Paris-Orléans, puis directeur des ateliers de la SNCF. Après la Seconde Guerre Mondiale, au cours de laquelle il était engagé dans l'État-major d'Henri Rol-Tanguy, il travailla dans l'aéronautique. Les oncles d'André Bruyère, Richard Bloch et Pierre Abraham, étaient écrivains et intellectuels communistes fondateurs avec Romain Rolland de la revue *Europe* en 1923.
André Bloch-Nathan fait ses études à l'école alsacienne, puis, après un échec au bac, il intègre l'École spéciale d'architecture de 1929 à 1934. A partir de 1930, il intègre l'atelier d'Auguste Perret. Diplômé de l'École spéciale d'architecture en 1934, il travaille chez Émile Aillaud et chez André Ventre (ancien patron d'Aillaud) jusqu'à la guerre. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, il est mobilisé en Alsace en 1939, puis démobilisé en juillet 1940. D'origine juive, il part se réfugier dans la région d'Aix-en-Provence avec sa femme et sa fille. Il change de nom pour celui de Bruyère et vit dans la clandestinité de 1943 à 1944. Il sera alors bûcheron dans l'Hérault avant de faire route vers les Cévennes où il deviendra maquisard. En 1944, il regagne Paris récemment libéré.

C'est alors qu'il est contacté par l'architecte Pierre Vago pour rejoindre le comité de rédaction de la revue *L'Architecture d'Aujourd'hui* dont il coordonne le second numéro (juillet-août) consacré aux solutions d'urgence. Bruyère démissionnera en mai 1945 pour protester contre le rachat du titre par le Groupe Expansion. Il tentera alors de relancer la revue *Architecture Française* sous le nom d'*Architecture* avec Marc Vigier, mais la publication ne tiendra pas.
Parmi les techniques de construction d'urgence, Bruyère travaille sur la fusée-céramique inventée par l'architecte Jacques Couëlle juste avant la guerre. Ce procédé permet la réalisation économique de voûtes aux courbes paraboliques. Ces réalisations, surnommées « chaussettes », apparaîtront dans diverses propositions d'André Bruyère jusqu'à la fin des années 1960.

Dans la deuxième moitié des années 1940, André Bruyère mène divers travaux commémoratifs, en particulier dans les réseaux du Parti communiste, de la CGT et de la fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP). Il réalise notamment la scénographie de la cérémonie à la mémoire des victimes du nazisme dans la forêt de Compiègne, et dessine un monument national aux victimes de la guerre 1939-1945 avec le sculpteur Emmanuel Auricoste, qui ne sera pas réalisé.

Sa première réalisation vraiment significative est le centre de postcure et théâtre du club Jean Moulin (Fleury-Mérogis) réalisé en collaboration avec l'architecte ingénieur Henri-Louis Trezzini en 1948 pour FNDIRP, *« bâtiment sculptural, aux parois travaillées de mouvements sinueux, aux verrières en saccades, aux formes embrassantes sous un toit dissocié des murs »* (François Chaslin, « André Bruyère, 1912-1998 », *L'architecture d'Aujourd'hui*, n° 317, 1998, p. 36), qui évoque la chapelle de Ronchamp de Le Corbusier qui lui est postérieure.
En 1951, il devient membre du groupe Espace créé par André Bloc dans le but est de porter les idées du constructivisme et néo-plasticisme dans l'urbanisme et le domaine social. Bruyère y rencontre l'artiste Fernand Léger, avec qui il conçoit un projet de village polychrome (non réalisé) en 1952-1953 où l'on retrouve les voûtes « chaussettes »
A partir de la fin des années 1950, André Bruyère conçoit beaucoup de programmes touristiques, souvent non réalisés. Parmi ses projets concrétisés, on compte la surélévation de 4 étages de l'hôtel de Paris à Monte-Carlo (1958), commandée par la Société des bains de mer de Monaco d'Aristote Onassis. Il répond également à des commandes de la Compagnie immobilière pour le développement de économique et social des Antilles, et conçoit notamment l'hôtel La Caravelle à la Guadeloupe (1961-1963) avec Trezzini et le sculpteur Alain Le Breton. La construction est enveloppée par une toiture à voûte courbe blanche enveloppante et protectrice que l'on retrouve dans beaucoup de projets de Bruyère, comme par exemple au Centre de séjour du grand âge de l'hôpital Charles-Foix à Ivry (1986).

André Bruyère conçoit avec Jean Prouvé la chaufferie centrale des imprimeurs à Grasse en 1960. Il s'agit de la seule expérience de construction métallique de Bruyère, qui lui préfère le béton.
De 1966 à 1969, il construit un ensemble résidentiel d'une soixantaine de logements pour le promoteur Marcel Sinaï : *Les Astragales* à Sausset-les-Pins. Il s'agit d'une de ses œuvres majeures, *« avec des loggias profondes, des façades souples à gros enduits qui ondulent, beaucoup de texture. »* (François Chaslin, « André Bruyère, 1912-1998 », *L'architecture d'Aujourd'hui*, n° 317, 1998, p. 37). Cette réalisation bénéficie de l'intervention de l'artiste Alain Le Breton.
André Bruyère réalise aussi des résidences privées, et notamment quelques petites maisons voûtées bâties dans les années 1970, dont la maison Sinaï de Maussane (1970-2000). Tapie au pied des Alpilles, elle est longtemps restée inachevée suite au décès d'Enisa Sinaï, l'épouse de Marcel Sinaï.

Bruyère élabore des agences bancaires pour la BNP dans toute la France et à l'étranger : l'agence d'Antibes et de Cagnes-sur-Mer (1965), de nouveau en collaboration avec le sculpteur Alain Breton, ou encore celle de New-York, au pied du gratte-ciel construit par Ieoh Ming Pei (1981). Toute orthogonalité en est bannie.
André Bruyère est aussi scénographe, designer et décorateur. Il étudie également des projets d'aménagement urbain : l'aménagement de la place du 8 mai 1945 à Suresnes en 1980 (non réalisé), puis la revitalisation de l'îlot Enoz à Clermont Hérault (1992-1994) qu'il organise autour d'une place ovoïde (non réalisé).

L'œuvre d'André Bruyère se distingue par sa quantité de projets non réalisées. Parmi ces réalisations qui n'ont pas vu le jour, un objet particulier semblait particulièrement tenir à cœur à André Bruyère : un gratte-ciel en forme d'œuf, étudié avec plusieurs ingénieurs et constructeurs dont Jean Prouvé, auquel il consacre une publication en 1978 : *L'œuf, the Egg*. L'œuf est initialement imaginé pour un village de vacances sur la Côte-d'Azur, puis présenté pour le concours du Plateau Beaubourg, puis à New York, Beausoleil, Marseille… sans succès.

L'architecture d'André Bruyère est caractérisée par un refus de la ligne droite et des angles orthogonaux appliqués au modernisme rationaliste qui se répand largement après la Seconde Guerre Mondiale et auquel Bruyère s'oppose avec force. Il rejette le couloir et dessine des circulations dilatées qui forment des placettes. Il opte pour la douceur et la sensualité de la courbe, dans une approche presque plastique de l'architecture, comme en témoigne ces voûtes « molles » que l'on retrouve dans bon nombre de ses projets. Son *Oeuf* en est le paroxysme. Comme l'écrit François Chaslin dans un article nécrologique de *L'Architecture d'aujourd'hui* rendant hommage à l'architecte (n° 317, 1998) : *« Avec quelques préciosités, il avait défini l'architecture comme « la façon de mouler une tendresse sur une contrainte » ».* Bruyère est par ailleurs particulièrement attentif au bien-être des futurs usagers des édifices qu'il conçoit. Florence Accorsi rapporte dans le numéro 23 de la revue

D'Architecture (1992) qu'il cherche à *« faire vivre les gens de la façon la plus favorable et la plus onirique qui soit »*.

En 1993, un hommage spécial du grand prix d'architecture est décerné à André Bruyère. Le centre Pompidou accueille une partie de ses archives la même année.
En 1996, l'architecte est fait commandeur des Arts et des Lettres.

Analyse :

La piscine est une extension du premier bâtiment de l'Institut daté de 1964. Elle s'y rattache en deux endroits par son bloc ouest hébergeant la réception, l'administration, les locaux médicaux et les espaces de détente. Une galerie assurant une liaison directe avec l'hôtel Le Thalassa est aménagée.
L'accès à la piscine se fait donc par l'hôtel ou par l'ancien bâtiment, dans les angles nord-est ou sud-est de la piscine. Par ces entrées, le visiteur accède à l'espace principal. Le bassin de 25 x 12.5 m occupe généreusement l'espace. Il longe la façade principale de la piscine orientée sud. De l'autre côté, le bassin est bordé par une plage où sont installés la cabine du maître nageur et des banquettes fixes. Sur le côté nord s'alignent les cabines de déshabillage attribuées aux activités de sauna et massage. A l'ouest du bâtiment est aménagé le pôle soins constitué de grandes douches à jets, d'un sauna, de baignoires et de cabines de massage. Les baignoire et cabines de massage sont logées dans des pièces isolées en forme d'alvéoles hexagonales disposée en étoile qui permettent la concentration des installations techniques. Au Nord-Est se concentrent la réception et les locaux administratifs. L'accès à la galerie menant à l'hôtel se trouve derrière ce bloc. Une terrasse est aménagée devant la piscine, face à la mer.
Une mezzanine, qui longe l'édifice sur une soixantaine de mètres, surplombe le bassin. On peut accéder à la mezzanine de la terrasse par un escalier extérieur.

Les deux niveaux sont lisibles sur la façade extérieur : sa partie inférieure, percée de grandes baies, est irrégulière, avec des murs en accordéon. Sa partie supérieure, intégralement vitrée hormis le bandeau de béton qui soutient la toiture, est rectiligne.

En comparaison avec le premier projet proposé par André Bruyère et présenté dans l'historique, la circulation est moins libre et le plan soumis à la rigueur dans angles et lignes droites, même si les façades présentent des retours et des formes en accordéon qui permettent d'éviter l'orthogonalité abhorrée par Bruyère. Il semble alors que la version finale du projet soit l'objet d'un compromis, l'amour pour la courbe de l'architecte ne s'exprimant plus que dans la toiture qui ondule dans un élégant mouvement de vague. A l'origine, un patio s'ouvrant sur le coin sud-ouest de l'édifice était logé sous un portique qui s'inscrivait dans la continuité de l'ondulation du toit.

La toiture est réalisée en coque Silberkuhl selon un procédé de fabrication allemande. La piscine est recouverte de 18 coques mesurant 23,5 m x 2,5 m. Leur épaisseur varie de 6 cm au milieu à 12 cm sur les bords. Chaque coque pèse 12 tonnes. L'espacement moyen des coques est de 0,6 m. Ces interstices sont vitrés, permettant un éclairage zénithal de la piscine. Le porte-à-faux est variable de 0,30 à 1 m. Les murs des façades nord et sud de la piscine ne sont pas de même hauteur. Aussi la toiture présente-t-elle une pente à la fois longitudinale et transversale.

La différence de hauteur entre les deux façades et des inclinaisons variables des voûtes fut un défi complexe à relever pour l'ingénieur, finalement solutionné par la nature même des façades. La façade avant (sud) est constituée par une ossature relativement souple qui absorbe la dilatation des voûtes grâce à son ossature flexible. A l'inverse, la façade arrière (nord) est constituée d'une paroi très raide maintenue en pied au niveau du plancher de rez-de-chaussée et au niveau des fondations et absorbe ainsi les efforts produits par le vent sur la façade avant, ces derniers étant retransmis par les voûtes. L'effet intérieur est spectaculaire : depuis l'intérieur une vue panoramique totale s'ouvre sur la mer. Légèrement surélevée par rapport au chemin de la plage, la vue est totalement dégagée. Les aménagements intérieurs ont connu de fortes modifications mais qui préservent l'espace original.
Depuis l'extérieur, l'édifice semble un peu engoncé dans l'ensemble de thalassothérapie, beaucoup d'éléments parasites ayant été ajoutés.

État sanitaire visuel :
La piscine, ainsi que l'ensemble de centre de thalassothérapie, sont en bon état apparent. L'ensemble a connu des travaux de rénovation en 2011. A cette occasion, le patio de la piscine a été fermé par un bloc rectangulaire qui casse la courbe de la toiture. Dans ce bloc, des alvéoles logeant les cabines de soins ont été supprimées pour permettre la réalisation d'un parcours aquatique qui vient s'ajouter au grand bassin. Devant ce bloc, un jacuzzi extérieur a été aménagé. Les revêtements du sol et des banquettes fixes ont été changés, ainsi que les menuiseries en bois. Les cabines de déshabillages qui longeaient le côté nord de l'établissement ont été supprimées.
Néanmoins, on peut considérer que les aménagements effectués sont assez respectueux de l'esprit de l'édifice d'origine.

Position du propriétaire et des concepteurs :
Conscients de l'histoire de ce site, les gestionnaires semblent favorables à une valorisation

Conclusions :
La création de l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon est un événement qui a profondément marqué la commune de Quiberon, que ce soit d'un point de vue économique (l'institut a fortement

contribué à l'essor touristique de la ville) ou historique (il s'agit du premier institut de ce genre en France). Par ailleurs, le centre est toujours fortement associé au nom de Louison Bobet, sportif de renom très célèbre lors de la construction de la thalassothérapie. Louison Bobet est un personnage phare de la commune de Quiberon. On a d'ailleurs donné son nom à une salle polyvalente, à un boulevard et à une promenade. A l'occasion des 50 ans de la thalassothérapie, la Ville de Quiberon a organisé une série d'événements lui rendant hommage.

La piscine de l'institut est un objet architectural intéressant car issu de la production d'un architecte qui a relativement peu construit (il s'agit d'ailleurs de la seule réalisation d'André Bruyère en Bretagne) et dont la démarche architecturale est singulière.

Les travaux de réhabilitation mené en 2011 sont plutôt respectueux du bâtiment d'origine, mis à part la fermeture du patio qui ne respecte la ligne du toit qui confère pourtant au bâtiment son élégance et son dynamisme. On peut alors voir dans l'attribution du label Patrimoine du XXe siècle un moyen de valoriser l'histoire sociale et culturelle que représente la réalisation de cet édifice, l'architecture rare d'André Bruyère, ainsi que de prévenir quelques modifications moins heureuses qui pourraient advenir.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site le 30 septembre 2016 par Marion Albericci

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- CHASLIN François, ROY Ève. *André Bruyère : la tendresse des murs.* Paris : Editions du patrimoine : Centre des monuments nationaux , 2016. p. 22

Articles :

- « Institut de thalassothérapie, Quiberon », *L'Architecture d'aujourd'hui*, 1970, n°150, juin-juillet 1970, p. 98-99
- « Mobilier : créations d'André Bruyère », *Techniques et architecture*, n°341, avril-mai 1982, p. 136
- ACCORSI Florence, « Bruyère le franc-tireur », *D'A. D'architectures*, n°23, mars 1992,
- CHASLIN François, « André bruyère (1912-1998) », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°317, juin 1998, p. 36-37
- MIGAYROU Frédéric, « André bruyère, l'espace infléchIi ». D'A. D'Architectures, n°85, juillet-août 1998, p. 36-37

Presse Quotidienne :

- « Hommage. Louison Bobet et Quiberon : 50 ans », *Le Télégramme*, 2 mai 2014
- « Maryse Bobet : « mon père était extraordinaire » », *Ouest-France*, 11 mai 2014

Archives :

- Archives départementales du Morbihan :

Cote 52 W 29 :

- Courrier adressé au Préfet de la région Bretagne par Louison Bobet au sujet de l'extension de l'Institut, avec dossier annexe à la demande de prime de développement industriel : extrait d'un rapport établi sur la vie et l'avenir de la station, par Monsieur Golvan, Sénateur-Maire de Quiberon, plan (le nom d'André Bruyère apparaît) 30/04/1969.
- Courrier adressé au directeur départemental du commerce intérieur et des Prix du Morbihan par l'inspecteur de l'Industrie et du commerce de la Région Bretagne : l'inspecteur donne un avis favorable à l'octroi de la prime sollicité par l'institut.
- Avis défavorable du trésorier général du Morbihan sur la demande de prime de développement industriel de l'Institut de Thalassothérapie, 30/05/1969
- Rapport d'instruction de la direction du commerce intérieur et des prix du département (rapporteur de l'affaire) du Morbihan pour la demande de prime de développement industriel de l'institut, 25/06/1969.
- Courrier adressé au Ministre de l'économie et des finances par le Préfet de la région Bretagne (Jacques Pelissier) : demande de prime de développement industriel, Institut de Thalassothérapie, 17/10/1969
- Séance du comité du Fonds de développement économique et social, Ministère du développement industriel et scientifique, 15/04/1970

Cote 888 W 61 :

- Dossier de demande d'accord préalable avec demande d'accord préalable au permis de construire n°45 672 (25/09/1962), description sommaire du projet (n.d), plans (25/09/1962) : plan de situation, façades et coupes, rez-de-chaussée, R. Lopez
- Avis sur demande d'accord préalable n°45 672 pour la construction de l'Institut de thalassothérapie de Quiberon donné par la Direction départementale de la construction, 12/11/1962
- Courrier adressé au préfet du Morbihan par le directeur départemental de la construction au sujet de l'accord préalable à la construction de l'institut de thalassothérapie, 12/11/1962
- Arrêté préfectoral donnant l'accord préalable au permis de construire pour la construction de l'institut de thalassothérapie, 17/11/1962

Cote 1147 W 313 :

- Bail par la commune de Quiberon à la société Institut de Thalassothérapie de Quiberon, janvier 1964
- Rapport de Monsieur Golvan, sénateur-maire, sur l'avenir de Quiberon, n. d.

Cote 1807 W 18 :

- Courrier adressé au Ministre d'Etat chargé des affaires sociales par le préfet du Morbihan : Projet d'extension de l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon – 2ème tranche.
- Courrier adressé à Louison Bobet par le Directeur départemental de la santé l'informant que le Ministre de la Santé Publique et de la population donnait son agrément au projet de création d'un service de Réadaptation Fonctionnelle, 2/04/1964.
- Plans coupes, André Bruyère architecte, 7/12/1967
- Courrier adressé à la DDASS du Morbihan par le Ministre d'état chargé des affaires sociales refusant l'agrément au projet d'extension par création d'un département de dermatologie et l'agrandissement de la piscine de l'établissement, 10/07/1968.
- Courrier adressé au Ministre des Affaires sociales par Louison Bobet en réponse au refus de l'agrément par le ministre, avec plan de la pisciine joint (n.s. ; n.d.), 26/09/1968.
- Courrier adressé au médecin inspecteur départemental de la Santé par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale afin de demander se les élément complémentaire fournis par Louison Bobet dans son courrier du 26/09/1968 son suffisant pour une nouvelle demande d'agrément), 3/10/1968.
- Courrier adressé à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale par le ministre d'Etat chargé des affaires sociales : agrément donné au projet d'agrandissement de la piscine de l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon, 29/11/1968.
- Courrier adressé à Louison Bobet par le direction départementale de l'action sanitaire et sociale : l'agrément est donné par le Ministre des Affaires sociales, 13/12/1968.

Courrier adressé à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale par le ministre d'Etat chargé des affaires sociales : projet d'extension de l'institut de Thalassothérapie de Quiberon (2ème tranche), 28/05/1969.

- Correspondance entre la DDASS et le médecin-inspecteur départemental du Morbihan : avis favorable au projet d'extension d'e l'Institut, 10 et 11/06/1969
- Avis favorable du directeur départemental de la DDASS Morbihan (A. Pinson) au sujet du projet d'extension (2ème tranche) de l'institut, indiquant que le permis de construire pour cette extension a été accordé le 27 février 1969 sur avis favorable du directeur départemental de l'Equipement et la DDASS. Il nous apprend également que l'agrandissement de la piscine de rééducation a bien été réalisé, 12/06/1969
- Courrier adressé au Ministre des Affaires sociales par la DDASS (préfet Jacques Pénec) accompagnant le dossier relatif à la deuxième tranche du projet d'extension de l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon pour le financement duquel M. Louis Bobet a sollicité à la Caisse centrale de Crédit Hôtelier Industriel et commercial un prêt à long terme d'un montant de 900 000 Frs. Avec avis favorable des services consultés, 13/06/1969
- Rapport de l'inspection départementale de la Santé du Morbihan sur l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon, 13/05/1974
- Note sur l'Institut de Thalassothérapie de Quiberon pour extension de l'Institut, n. d.
- Note descriptive de l'aménagement d'un département de dermatologie, n. d.
- Courrier adressé au Directeur départemental des Affaires Sanitaires et sociales au projet du Morbihan décrivant l'activité du Centre de Thalassothérapie de Quiberon, n. d..

- Archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (Fonds André Bruyère - 407 IFA) :

<u>Cote 407 IFA 4 :</u>

- Extension du centre de thalassothérapie : élévation de la façade sud sur calque (n. d.) ; plan sur calque légendé, n. d.

<u>Cote 407 IFA 201/1 :</u>

- Extension du centre de thalassothérapie de 1967 : Plans numérotés 10, 11, 15, 09/1967 ; Plan à main levée numérotés de 1 à 4, 09/1967 ; Extension du centre de thalassothérapie : plan du sous sol, 02/1969 ; Schémas numérotés de 1 à 9, n. d., élévation de la façade sud, 09/1967 ; élévation et coupe de la façade nord, 09/1967 ; coupe de la façade sud, 09/1967.

<u>Cote 407 IFA 401/4 :</u>

- Photographies noir et blanc : Vues des élévations, de la maquette du 1er projet, du chantier et de la réalisation, n. d.

<u>Cote 407 IFA 401/5 :</u>

- Photographies noir et blanc et couleur de la réalisation, 04/2002 et n.d.

<u>Cote 407 IFA 502 :</u>

- Ensemble de planches de présentation de l'œuvre de l'architecte [illustrées d'une photographie ou imprimé], n.d.

<u>Cote 407 IFA 600/22 :</u>

- Rapport d'avant-projet "Extension de l'établissement thalassothérapique de Quiberon", 09/1967
- Bruyère (André), "Centre de thalassothérapie", extrait de *L'Architecture d'aujourd'hui*, 06/1969.
- Azaïs, "Institut de thalassothérapie-Quiberon", extrait de revue n. id., p.98 (1 feuillet en 2 exemplaires).
- Anonyme, "Des coques de 12 tonnes et 23 mètres de long pour couvrir la piscine de Quiberon", coupure de presse de *La Liberté du Morbihan*, 16 juin 1969 (1 imprimé).
- Coques HP Silberkuhl : documentation de présentation du produit illustrée d'une photo de la réalisation, n. d.

Sites internet :

- http://archiwebture.citechaillot.fr/fonds/FRAPN02_BRUAN : Site internet de l'Institut Français d'Architecture - Notice André Bruyère (407 IFA).
- http://www.sofitel.com/fr/booking/hotels-list.shtml : site du l'hôtel Sofitel Quiberon Thalassa sea & spa

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Piscine du centre de thalassothérapie - Quiberon

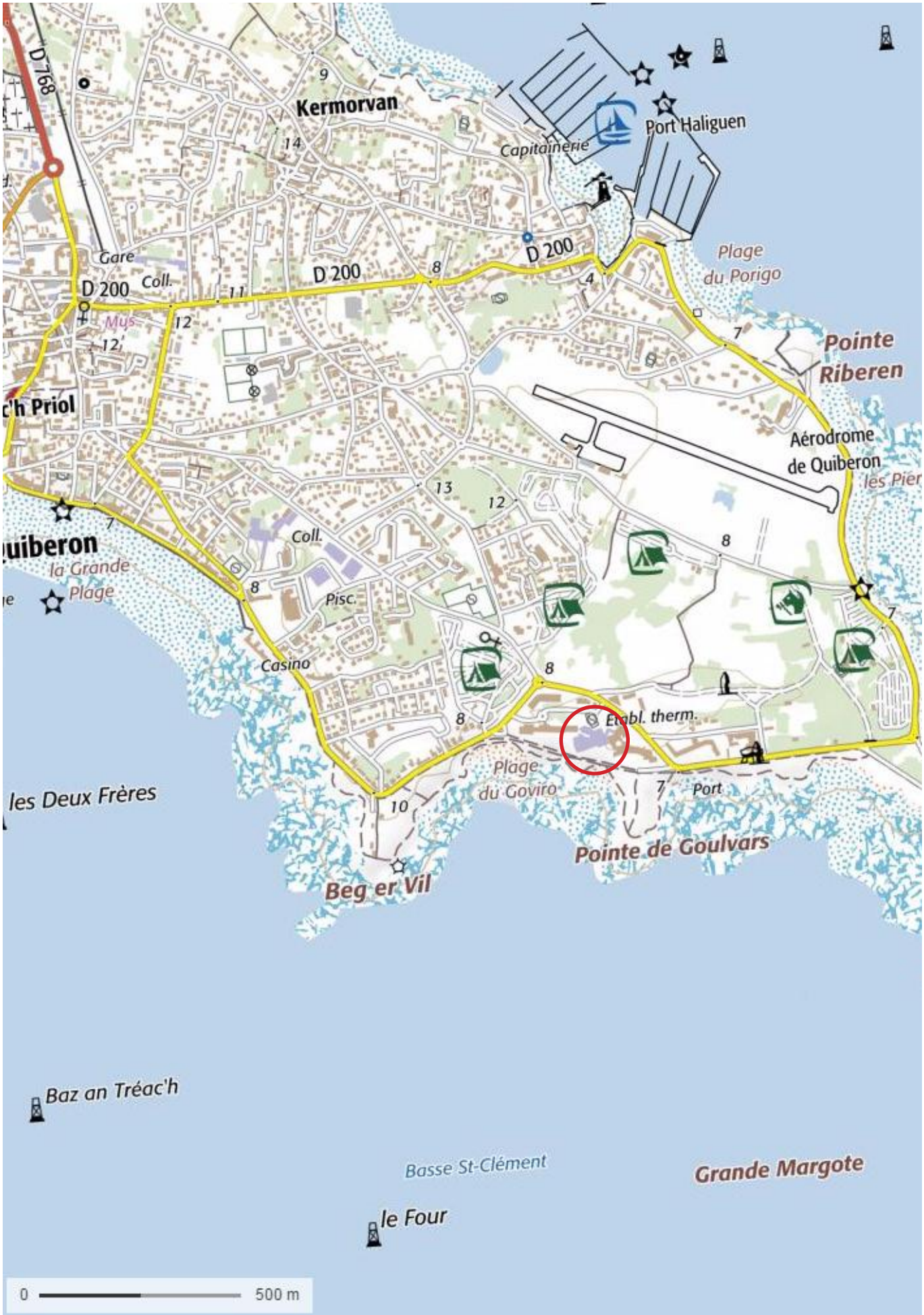

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
MORBIHAN

Commune :
QUIBERON

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 29/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est gêré par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF AURAY
3 Rue du Penher BP 20611 56406
56406 AURAY CEDEX
tél. 02 97 30 21 95 -fax 02 97 30 21 91
cdif.auray@dgip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

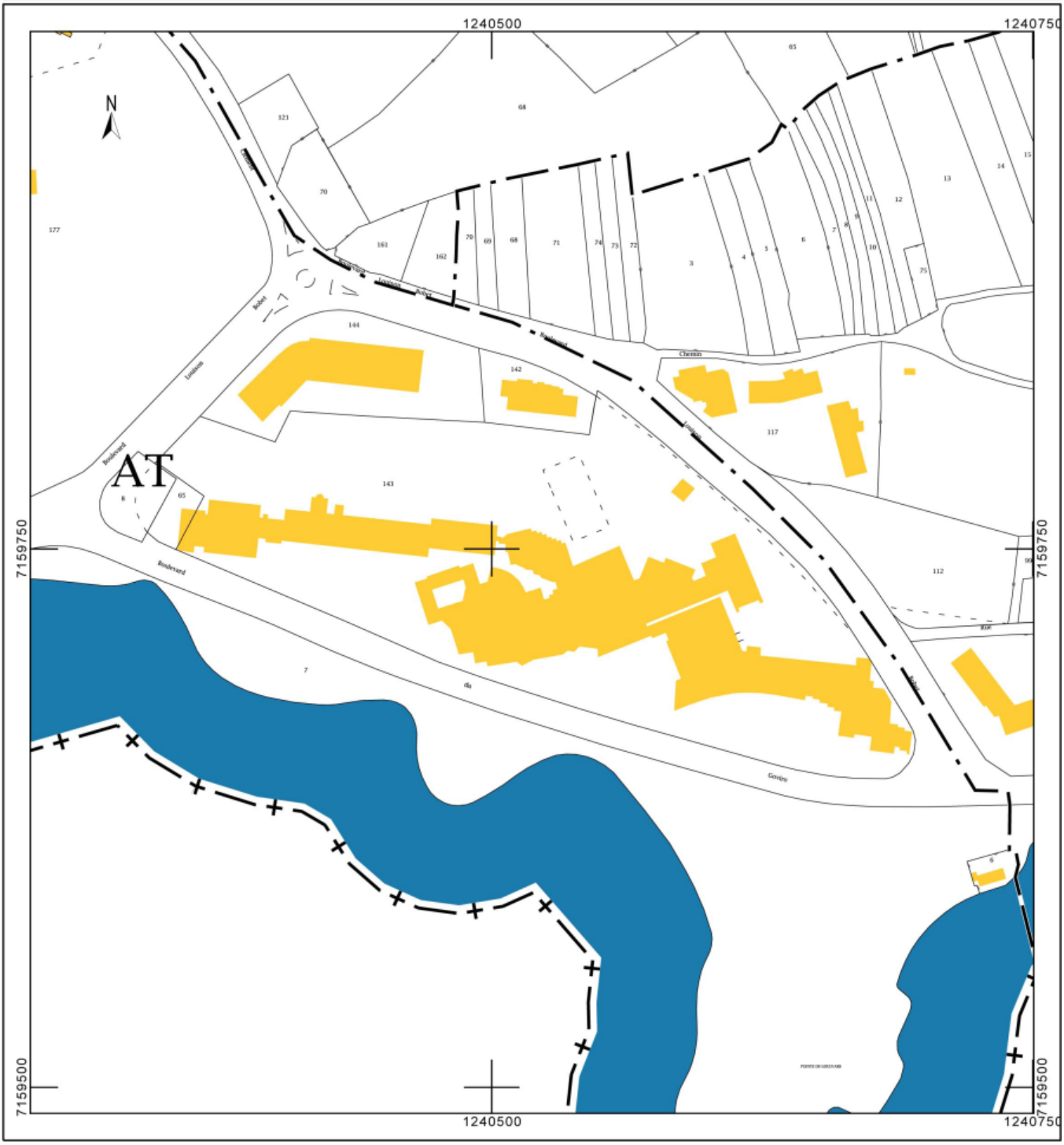

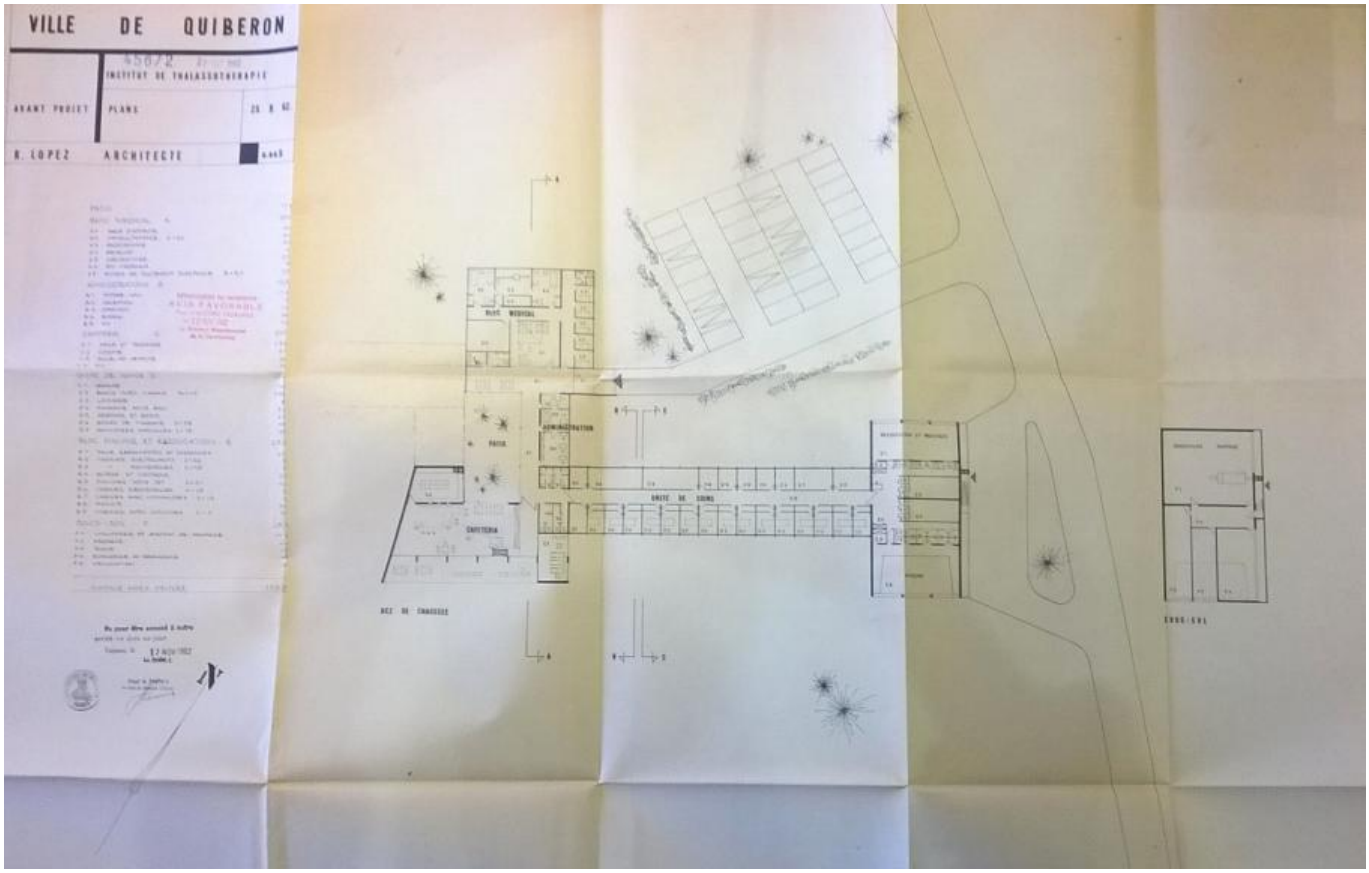

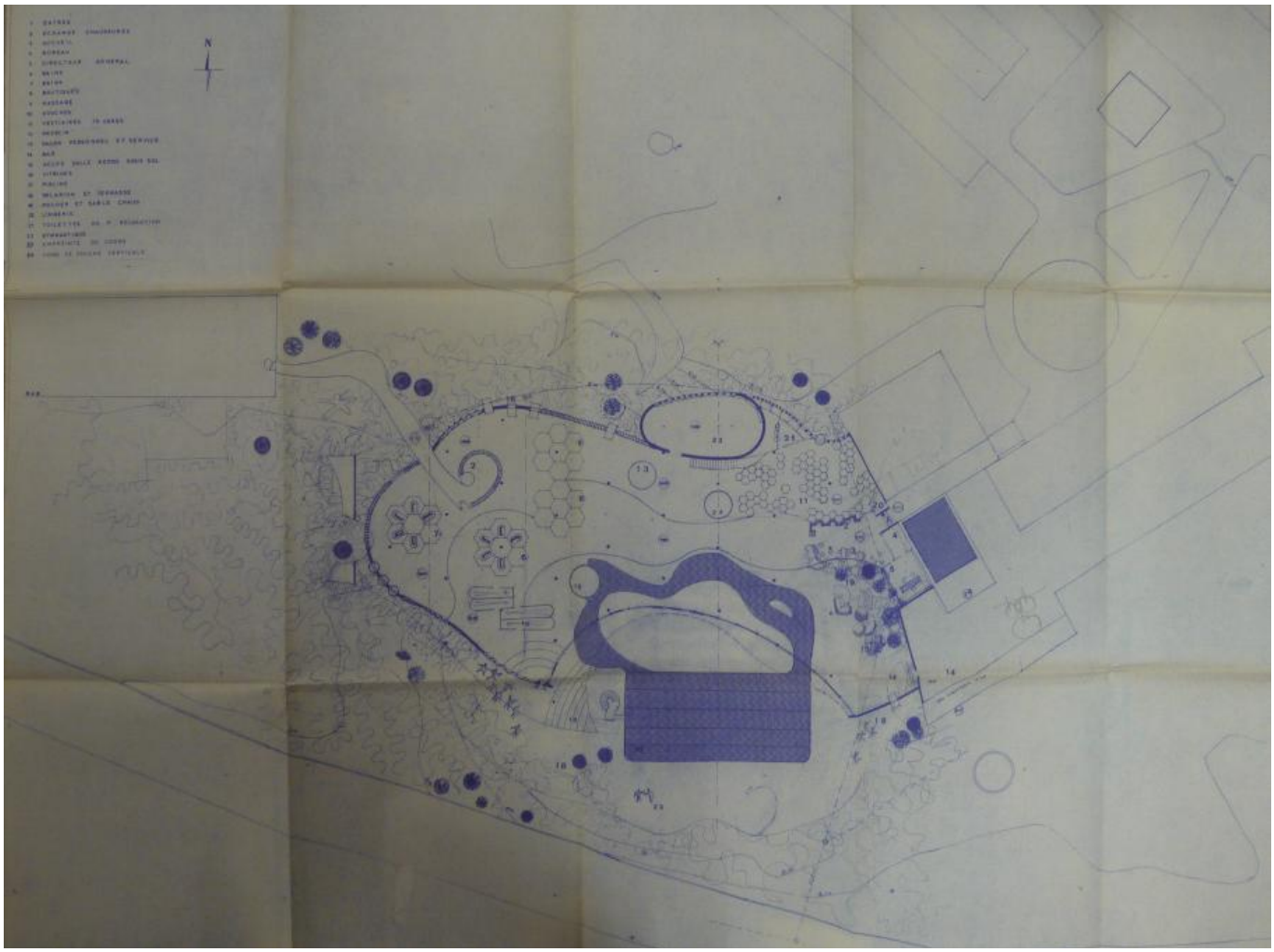

(Haut) plan du bâtiment existant de R.Lopez, 1962, (bas) plan masse du premier projet pour la piscine de la thalassothérapie par André Bruyère, 1967
Sources : Centre d'archive de l'IFA, Archives municipales de Quiberon

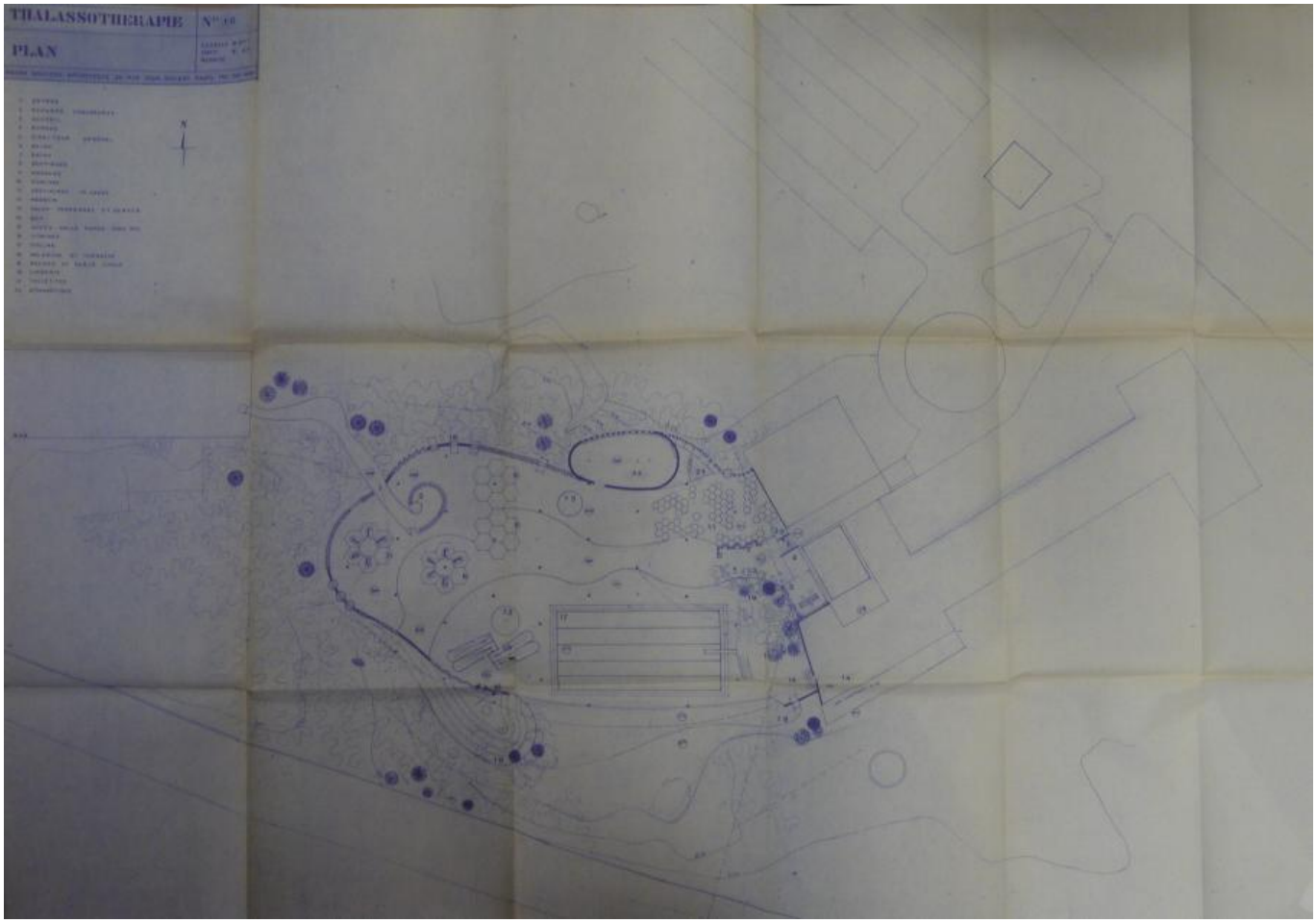

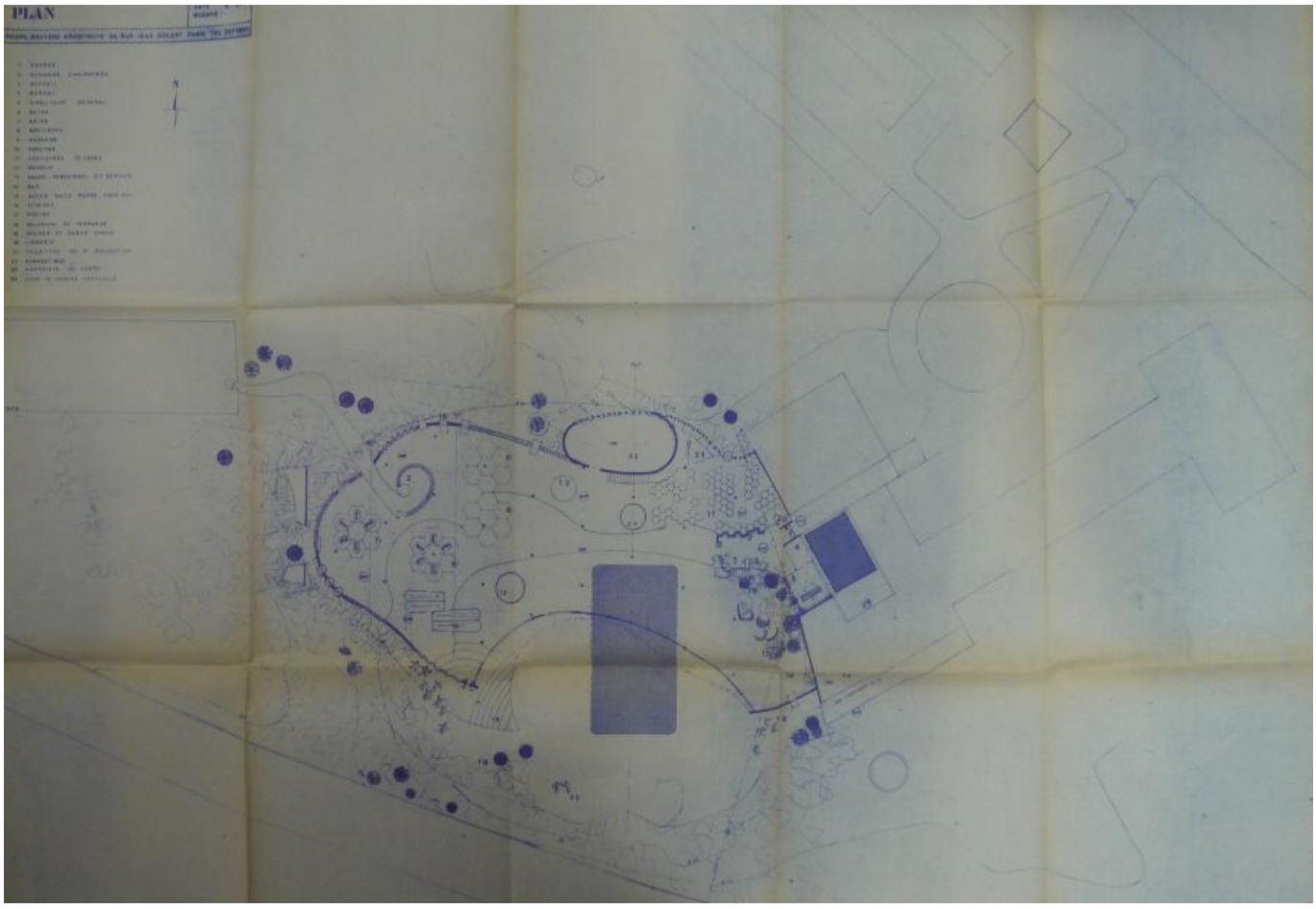

(Haut et bas) plans du premier projet pour la piscine de la thalassothérapie, 1967
Source : Centre d'archives de l'IFA

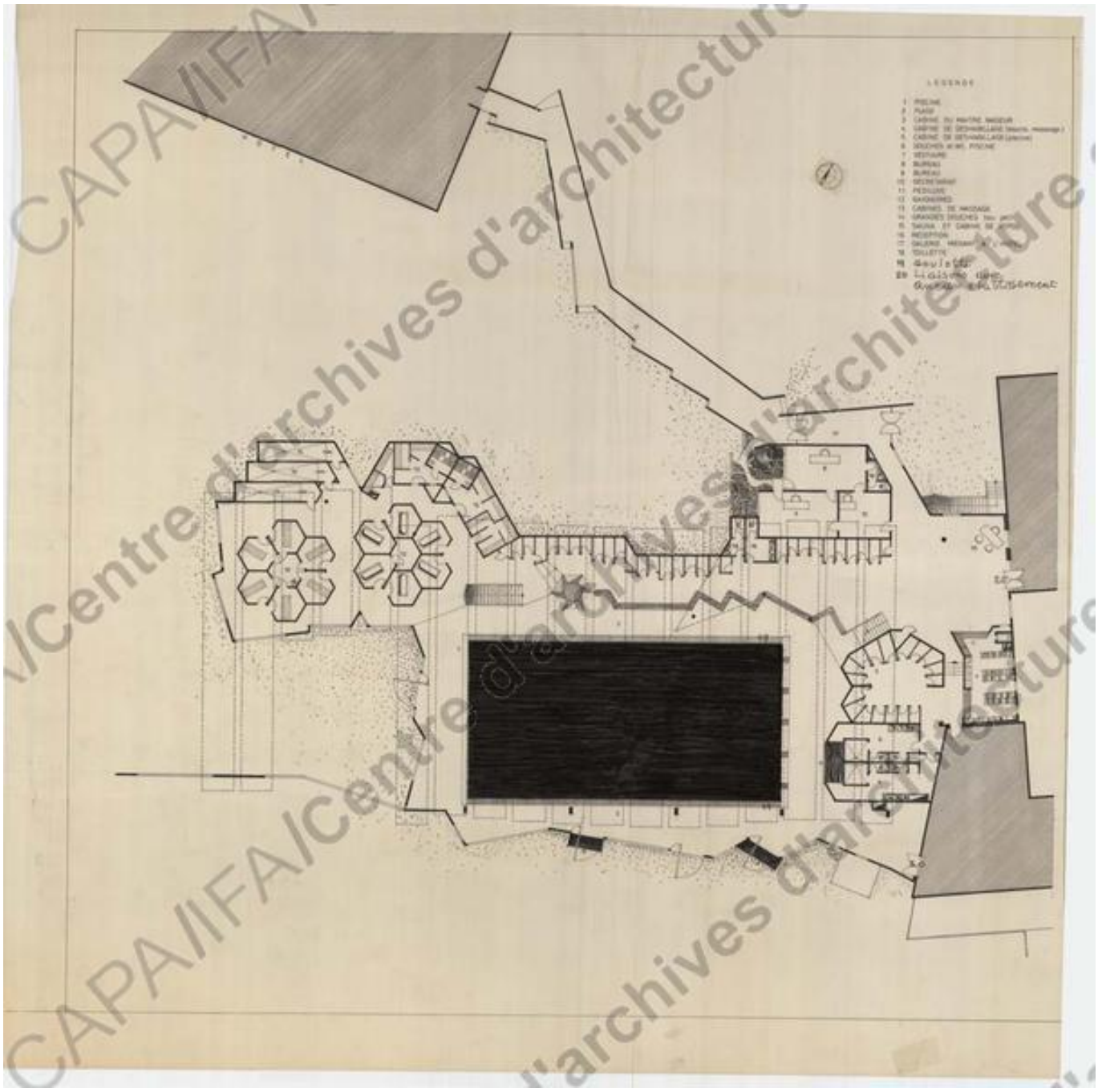

Plan du bâtiment actuel de la piscine de la thalassothérapie
Source : Centre d'archives de l'IFA

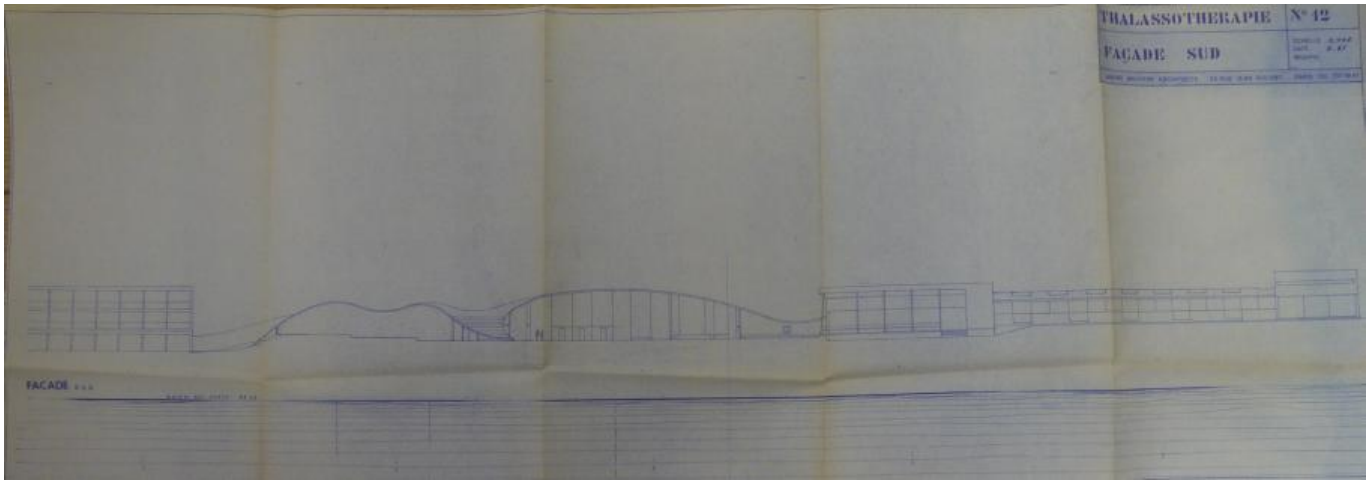

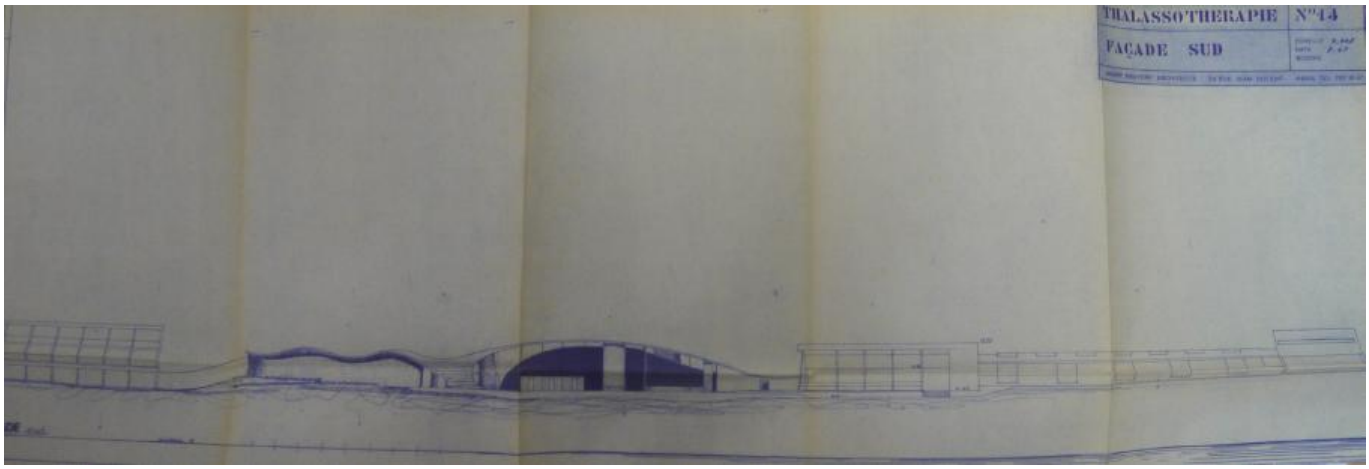

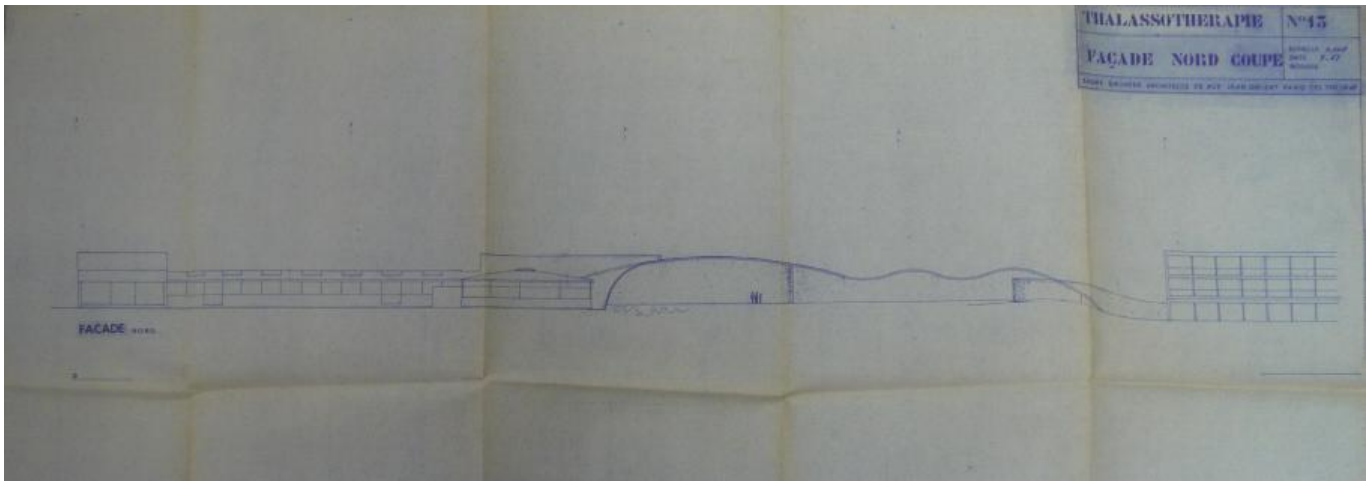

(De haut en bas) Façade Sud du projet de 1967, coupe longitudinale de la façade Sud, façade Nord du projet de 1967
Source : Centre d'archives de l'IFA

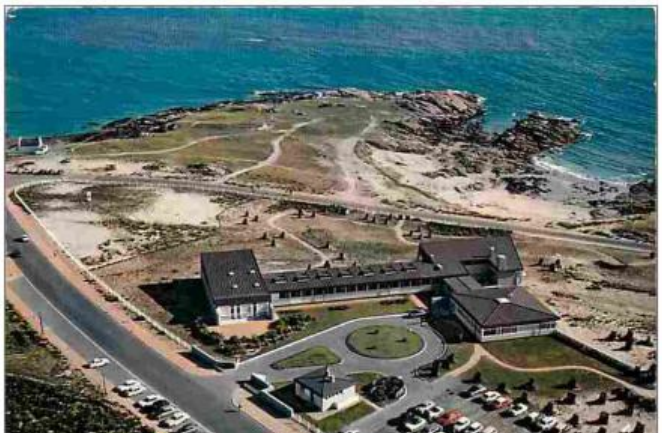

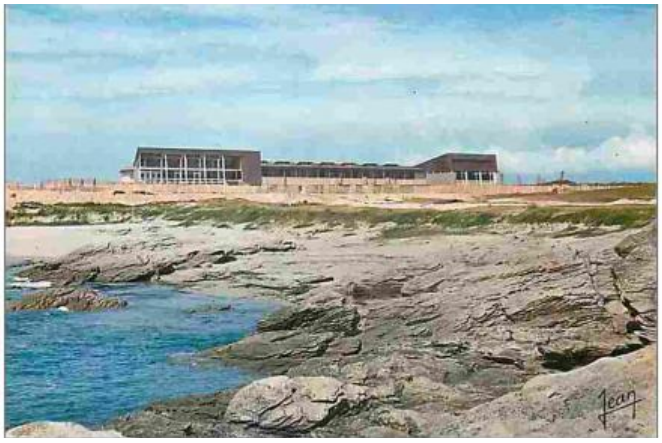

De haut en bas : (gauche) vue aérienne du bâtiment existant de R.Lopez, 1962, (droite) vue aérienne de l'extension de la piscine par André Bruyère, 1967, (gauche) vue du bâtiment existant dans les années 1960, (droite) vue du centre de thalassothérapie dans les années 1970, vue de la façade Sud de la piscine, (gauche et droite) vues intérieures de la piscine
Sources : Archives municipales de Quiberon, tripadvisor.com, fiches Bonnet

De haut en bas : (gauche et droite) vues de la façade Sud du bâtiment existant, (gauche) vue de la façade Sud du bâtiment existant, (droite) vue de la façade Sud de la piscine, (gauche et droite) vue de la façade Sud de la piscine, (gauche) vue de la façade Ouest, (droite) vue depuis le centre de thalassothérapie
Source : photos personnelles Raphaël Labrunye

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Morbihan (56)

Brec'h (25400)

Chapelle de Kervalh

Appellation (APPL) : Chapelle de Kervalh ou Kerval ; Notre-Dame du Rosaire ; Notre-Dame de la Route, Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- édifice religieux
- chapelle

Localisation :

- Géolocalisation : 47°41'38.6"N 3°02'01.1"W
- Adresse (ADRS) : Route de l'école, 56400 Brec'h
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : 000 ZX 01, 44

Datation :

- (SCLE) 3e quart du XXe siècle
- (DATA)

30 avril 1960 : Arrêté municipal accordant le permis de construire n°32 139 (rectificatif du permis du 27 avril 1959)

1er mai 1964 : inauguration de la chapelle par Mgr Le Bellec, Evêque de Vannes.

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Association diocésaine de Vannes
- Maîtrise d'œuvre : Yves Guillou (architecte) ; Pierre Le Gallo (architecte) ;
- Entreprises : Ducassou (entrepreneur) ; Le Bourhis (couvreur) ; AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes))

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : diocèse de Vannes

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : 2016

Localisation :

La chapelle de Kervalh se situe à Brec'h, petite commune du Morbihan se trouvant entre Vannes et Lorient, non loin d'une zone d'activités, dans un cadre champêtre. Le site est compris entre deux axes routiers majeurs : la route départementale 120, dite route de l'école, autrefois très fréquentée, et la nationale 165, voie rapide qui dessert notamment les villes de Vannes, Auray, Lorient, Quimperlé et Quimper. La chapelle est donc accessible facilement depuis un grand axe de circulation. Elle est par ailleurs bien visible depuis la route de l'école.

Sur cet emplacement s'élevait autrefois une autre chapelle, en ruine à l'époque de la construction de la chapelle de Kervalh. A sa livraison, la chapelle était blottie dans une lande semée d'ajoncs. Le terrain est aujourd'hui plus discipliné, bien que toujours vert, planté d'arbres et d'arbustes. Le sol est rocailleux. Les alentours sont construits de quelques rares maisons d'habitation et d'un petit corps de ferme. Le centre de formation continue AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), construit par Yves Guillou entre 1956 et 1959, est installé à 300 m environ de la chapelle. Ce centre est à l'origine de la création d'une chapelle isolée de l'urbanisation.

Programme :

Programme initial : Le dossier de permis de construire conservé au archives de la mairie de Brec'h étant incomplet, nous ne disposons que d'éléments partiels concernant le programme de la chapelle.

Programme actuel : idem au programme réalisé.

Programme réalisé : chapelle, clocher et sacristie. Xm²

Historique :

Nous disposons de relativement peu d'éléments permettant de retracer l'histoire de la construction de la chapelle de Kervalh. M. Gauter est maire de Brec'h au moment de sa construction. D'après le livret d'inauguration rédigé par M. Rouget de Guibert, chef de l'agence d'Yves Guillou, Notre-Dame du Rosaire aurait été construite sur l'initiative des élèves de l'AFPA qui ne disposaient pas de lieu de culte à proximité du centre de formation. Ils auraient par ailleurs largement contribué à sa construction. Les travaux d'entretien de la chapelle font toujours actuellement l'objet d'une convention avec l'AFPA.

La chapelle de Kervalh devrait sa forme à une anecdote livrée par Yves Guillou à l'occasion de la préparation de l'exposition rétrospective de son œuvre en 2004 aux archives départementales du Morbihan : *« Une silhouette triangulaire me plaisait bien, et puis Pierre Le Gallo qui travaillait beaucoup avec moi à cette époque là et surtout sur cette affaire-là. Un jour, il m'a présenté une petite maquette. La maquette de la chapelle, mais à l'époque elle était symétrique. Tout en présentant la maquette, il l'a laissée tomber, ci bien que ce coin-ci s'est retourné. J'ai dit qu'à cela ne tienne ! […] Je crois que c'est comme ça qu'elle a trouvé sa forme. »*

Ce modeste chantier, disposant probablement de peu de moyens, a été mené dans un souci d'économie. Les principaux matériaux (dalles et pierres taillées, bois de la charpente, ardoises…) ont été offerts, négociés ou récupérés. Comme le suppose Heleen Statius Muller (chargée de mission sensibilisation au CAUE du Morbihan) dans un document de médiation réalisé à l'occasion de l'exposition de 2016 consacrée à la chapelle*, « certaines pierres de taille du soubassement et des marches de l'entrée semblent naturellement avoir été récupérées de l'ancienne chapelle en ruine, mais surtout d'autres chantiers en cours de l'architecte. En particulier sur celui de l'ancienne mairie médiévale de Vannes, en démolition. »* Ce sont les entreprises « habituelles » de l'agence, dont l'entrepreneur Henri Ducassou, qui vont acheminer les matériaux et réaliser la construction de la chapelle.
L'hypothèse d'un chantier très modeste se confirme lors de la visite de l'édifice. Ainsi la charpente est réalisée avec des troncs non équarris et l'assemblage des matériaux reste très sommaire : murs de sous-bassements très bas, charpente sommaire et couverture en ardoise.

La chapelle est inaugurée le 1er mai 1964 par Monseigneur Le Bellec.

Une exposition fut consacrée à la chapelle de Kervalh du 26 avril au 21 mai 2016 à médiathèque de Brec'h : « Autour de la chapelle de Kervalh ».

L'architecte :
Yves Guillou est né à Plouézec en 1915 et mort en juillet 2004. Titulaire du titre d'architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) en 1941, il exerça jusqu'en 1947 la fonction d'ingénieur du Génie rural avant d'installer son agence à Vannes. Pendant 50 ans, il dirigea cet important cabinet qui compta plus de 30 personnes au plus fort de son activité.
Yves Guillou a construit dans toute la Bretagne, mais ses réalisations sont concentrées surtout sur la région vannetaise et le littoral morbihannais, ainsi que dans le Finistère.
La production d'Yves Guillou est considérable. Son fonds, conservé aux archives départementales du Morbihan, comprend plus de 1300 plans, 500 dossiers, des photographies, et des maquettes.

Trois phases de la carrière d'Yves Guillou peuvent être distinguées : la phase de reconstruction au sortir de la seconde guerre mondiale, qui concerne la région de Lorient et la zone rurale ; la phase d'architecture d'urgence pour les logements collectifs, les équipements communaux et les établissements scolaires, notamment à Vannes : les ZUP de Kercado (1962) et de Ménimur (1963), les cités Radieuse et Joyeuse (1963-1965), le lycée de jeunes filles de Vannes (1960), le lycée professionnel Jean Guéhenno à Vannes (1964), l'école maternelle Anne de Bretagne à Vannes (1968)... La troisième phase, qui débute à la fin des années 1960, se traduit par une architecture

employant des matériaux traditionnels (granit et ardoise), tout en ayant recourt à un vocabulaire moderne, notamment utilisé dans ses nombreuses maisons à toits-terrasse (les maisons Renault à Kerhostin, Plasseraud à Carnac…)
Yves Guillou construit aussi beaucoup d'équipements relatifs aux sports et loisirs, parmi lesquels l'École nationale de voile de Beg Rohu à Saint-Pierre-Quiberon (1965-1981), le Yacht Club de Carnac (1965-1969), le Clubhouse de la Trinité-sur-Mer (1963-1965)…
En revanche, Yves Guillou intervient peu sur des programmes religieux. Hormis la chapelle de Kervalh, il ne construira que l'église Saint-Pierre et Saint-Paul à Caudan en collaboration avec Paul Lindu (1960-1962), et les presbytères de Berric (1961) et de Guern (1983). Les réalisations de l'architecte dans le domaine de l'art sacré ont donc un caractère inédit dans sa production.

Selon Daniel Le Couedic, l'architecte joue avec des volumes aux formes géométriques simples *« employées tantôt seules dans leur expression la plus primitive, tantôt dans des combinaisons subtiles, apparemment évidentes, mais dont les épures sont en réalité complexes. »* (D. Le Couédic, *bulletin de liaison n°12 des Archives Modernes de l'Architecture de Bretagne spécial Yves Guillou*).
Une des caractéristiques principales de son œuvre est l'emploi de matériaux traditionnels de Bretagne : le granit, le bois, et plus particulièrement l'ardoise qu'il emploie invariablement dans ses constructions. Ces matériaux sont parfois employés aux services de lignes résolument modernes (maison Renault à Kerhostin ou Cadoret à La Trinité-sur-Mer). Une certaine audace de la géométrie se perçoit dans des formes parallélépipédiques (Yacht Club de Carnac, École nationale de voile de Saint-Pierre-Quiberon), ou dans l'exacerbation des toits à pente (la « Cocotte » à Vannes).

Yves Guillou collabore avec le sculpteur rennais Francis Pellerin sur la chapelle de Kervalh. Cette association n'est pas un fait isolé dans la carrière des deux hommes, dont les nombreuses collaborations nous sont présentées dans le bulletin de l'AMAB consacré à l'architecte. Elles ont lieu notamment dans le cadre du 1% artistique pour ses réalisations scolaires : le groupe scolaire de Kerentrech à Lanester (1959-1960), le lycée de jeunes filles de Vannes (1960), le collège technique de Pontivy (1962-1963), le lycée professionnel Jean Guéhenno à Vannes (1964), le Collège d'Enseignement Secondaire de Keryado à Lorient (1966-1967), l'école maternelle Anne de Bretagne à Vannes (1968), le CES Le Grand Clos à Saint-Brieuc (1968) et l'école nationale de voile de Beg-Rohu à Saint-Pierre-Quiberon (1976). L'architecte et le sculpteur se retrouverons aussi sur d'autres édifices publics (les mairies de Saint-Nolff en 1955, Taupont, 1955-1957, et Caudan, 1957-1958), ou sur des programmes religieux : l'église de Caudan (1960-1962) et enfin la chapelle de Kervalh (1964). Ils s'associent aussi pour quelques chantiers privés : l'hôtel Manche-Océan à Vannes (1951-1955), une villa à Arradon (1953), l'appartement vannetais de l'architecte, 27 rue du colonel Maury, et sa maison du Vincin.

Une exposition rétrospective est consacrée à son œuvre en 2004 (archives départementales du Morbihan, Heleen Statius Muller commissaire d'exposition)

Analyse :

La chapelle de Kervalh est construite sur un plan triangulaire isocèle. La pointe Est du triangle s'ouvre pour former l'entrée, alors qu'une petite sacristie et le clocher rectangulaire viennent se greffer sur la pointe Sud. La ligne créée par les faîtages inclinés et concourant de la chapelle se brise au niveau de la sacristie qui mène au clocher qui s'élance au sud de l'édifice. Les masses se rencontrent et s'assemblent harmonieusement grâce aux pentes continues du toit, couvert d'ardoises rustiques à pureaux décroissantes posées au clou, qui atteignent presque le terrain naturel.

Hormis quelques ouvertures, l'intérieur et l'extérieur de la chapelle ne communiquent que très peu. Une rangée de quatre fenêtres hautes éclaire la sacristie, alors que l'éclairage de la nef ne se fait que par des petits carreaux de verres teintés. Une entrée est aménagée dans le clocher, qui n'est percé que d'une petite fenêtre et de deux ouvertures au sommet munies d'abat-sons en ardoise. La porte principale, sur la façade Est, est surmontée d'une petite fenêtre triangulaire.

Un petit parvis dallé de pierres accompagne l'entrée, abritée par un porche triangulaire et encadrée par deux murets en maçonnerie. Le mur de la façade est recouvert d'un badigeon blanc. L'entrée de la chapelle est semi enterrée. On accède donc à l'intérieur de l'édifice après avoir franchi une petite volée de marches. Le plan intérieur ainsi abaissé permet de conserver un volume intérieur habitable et accentue par la même occasion l'enracinement de l'édifice au sol. A l'économie, les murs de fondations qui retiennent les terres constituent donc les seuls murs de la chapelle.

A l'intérieur, un espace meublé de bancs accueille les fidèles. La pièce est percée de deux petites ouvertures carrées dans lesquelles s'insèrent des dalles de verre coloré qui signalent par une lumière rouge-orangée les bénitiers en granit provenant d'anciennes chapelle de Brec'h (Saint-Pierre et Saint-Paul, la Madeleine). Le rouge est censé évoquer le feu purificateur, d'après le livret d'inauguration de la chapelle. Un bandeau d'ouvertures rectangulaires à carreaux bleus, situé entre la dernière panne et le mur pignon, baigne l'autel d'une lumière azurée évoquant la Vierge. Ces couleurs, tantôt chaudes, tantôt froides, se complètent avec douceur et confèrent au lieu une ambiance particulière.
L'autel de pierre, surplombé d'un Christ en croix réalisé par le sculpteur rennais Francis Pellerin, est disposé en console contre le mur chaulé du chevet.

La charpente se compose de rondins de bois, simple fûts de sapins écorcés assemblés deux à deux par leurs têtes. Les soubassements inclinés à l'intérieur de la chapelle reçoivent et reposent au sol la poussée de la charpente. La chapelle n'est pas ornée de sculptures mais peut-être considérée elle-même comme une sculpture de par son jeu de volumes, de lumières et d'ombres.

Quelques évolutions sont observées entre le programme présenté dans le dossier de permis de construire (27 mars 1959) et le programme réalisé : les pierres du clocher, qui devaient à être recouvertes d'un badigeon blanc, ont finalement été laissées apparentes. La nef devait être éclairée par deux fentes vitrées et pas par une bande de petits carreaux rectangulaires et deux petites ouvertures carrées. Enfin, la façade du porche était représentée constituée d'un vitrage général dans un barreaudage en rondin de sapin.

Les toits en pente descendants jusqu'au sol de la chapelle de Kervalh rappellent l'église de Caudan (1957-1961) qu'Yves Guillou conçoit en collaboration avec Paul Lindu. Yves Guillou confie à l'occasion de l'exposition de 2004 s'être inspiré pour sa chapelle de Notre-Dame-de-Tout-Grâce (1937-1946) construite par Maurice Novarina à Passy en Haute-Savoie, ainsi que par la chapelle Notre-Dame du Rosaire à Vence (1957-1951) conçue et décorée par Henri Matisse. Cette forme en « tente » se retrouve aussi dans la chapelle nomade au chevet plat et parfaitement triangulaire dessinée par Jean Prouvé en 1958, et dans l'église Saint-Curé d'Ars à Arras conçue par les architectes Jean Gondolo et Jacques Durand (1959-1960). Cette idée d'une tente primitive réinterprétée a largement inspiré la conception des églises dans les années 1960-1970 (Église Sainte-Thérèse des Rosoirs, 1959, Pierre Prunet à Auxerre par exemple).

État sanitaire visuel :
La chapelle est en bon état apparent et n'a pas subi de modifications majeures. A l'intérieur, le mobilier n'a pas été remplacé. On note seulement le remplacement perceptible d'ardoises par une différence de teinte entre les anciennes et les nouvelles, notamment dans l'angle sud-est de la toiture. La différence de teinte s'explique par la fermeture des carrières d'ardoises de la région.

Position du propriétaire et des concepteurs :
La Ville est tout à fait favorable à la valorisation de l'édifice.

Conclusions :
La chapelle de Kervalh est un édifice singulier dans la production de l'agence d'Yves Guillou. C'est en effet un programme excessivement simple et modeste. Elle est cependant représentative de l'œuvre de l'architecte par la recherche formelle dont elle a fait l'objet et l'emploi de matériaux traditionnels

de Bretagne. C'est un objet architectural simple et de qualité dont il se dégage une atmosphère particulière, humble et chaleureuse, malgré sa rusticité.

L'histoire de sa construction, menée à bien avec très peu de moyens et avec l'implication de stagiaires de l'AFPA, est intéressante et représentative de l'esprit d'initiative, d'une volonté et d'une liberté de faire, parfois rencontrés en architecture dans les années 1960.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite le 26 octobre 2016 avec David Hernandez, service Vie associative et citoyenne - développement durable à la Ville de Brec'h

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- **BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel**. *Architectures* en Bretagne au XXe siècle. Quimper : Palantines, 2012. p. 288

Articles :

- LE COUEDIC D. , «Une architecture sous influences», Communications, vol. 77, n°1 (2005).
- Archives Modernes de l'Architecture de Bretagne, *spécial Yves Guillou,* Bulletin de liaison de l'association n°12, juin 2004, p. 10
- **THUREAU Monique**, « Les fonds d'architectes aux Archives départementales du Morbihan », *Colonnes*, n°26, juin 2010, p. 11-13.

Littérature grise :

- CAUE 56 (Heleen Satius Muller), *La Chapelle de Kervalh (1959-1963), Brec'h (Morbihan), France*, document réalisé à l'occasion de l'exposition « Autour de la chapelle de Kervalh », médiathèque de Brec'h, 26 avril – 21 mai 2016.

Archives :

- Archives départementales du Morbihan :

- 110 J 439 : plans calques. 1959
- 110 J 1557 : 4 photographies négatives noir et blanc
- 110 J 1590 : vues extérieures du clocher, s.d., 7 photographies positives noir et blanc
- 110 J 1500 : vues extérieures, 1979, 5 photographies positives noir et blanc
- 110 J 1589 : vues extérieures, s.d., 16 photographies positives noir et blanc
- 110 J 1539 : vues extérieures, s.d., 4 photographies négatives noir et blanc
- 110 J 1591 : vues intérieures, s.d., 9 photographies positives noir et blanc

- Archives Municipales de Brec'h : dossier de permis de construire (incomplet) : descriptif du projet (lacunaire), courrier du 26 avril 1960 au maire de Brec'h avec avis favorable du directeur départemental de la construction pour le permis de construire. Arrêté municipal accordant le permis de construire n° 32 139 du 30 avril 1960.

Sites internet :

- Site des archives départementales du Morbihan, présentation du fonds Yves Guillou : http://recherche.archives.morbihan.fr/archive/fonds/FRAD056_00000110J [consulté le 02/11/2016]

Table des illustrations :

-

-

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Chapelle de Kervalh

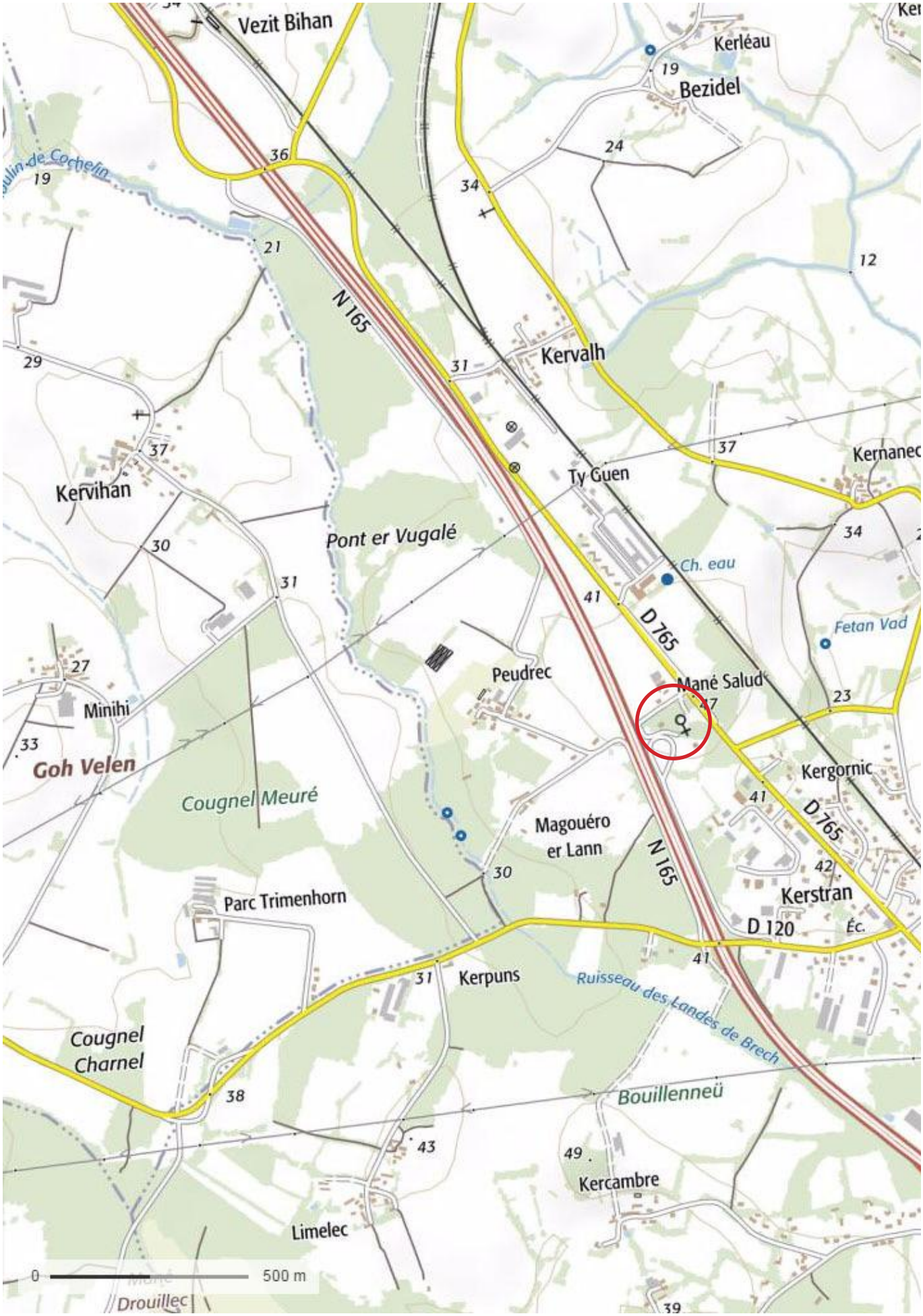

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
MORBIHAN

Commune :
BRECH

Section : ZX
Feuille : 000 ZX 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF AURAY
3 Rue du Penher BP 20611 56406
56406 AURAY CEDEX
tél. 02 97 30 21 95 -fax 02 97 30 21 91
cdif.auray@dgip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

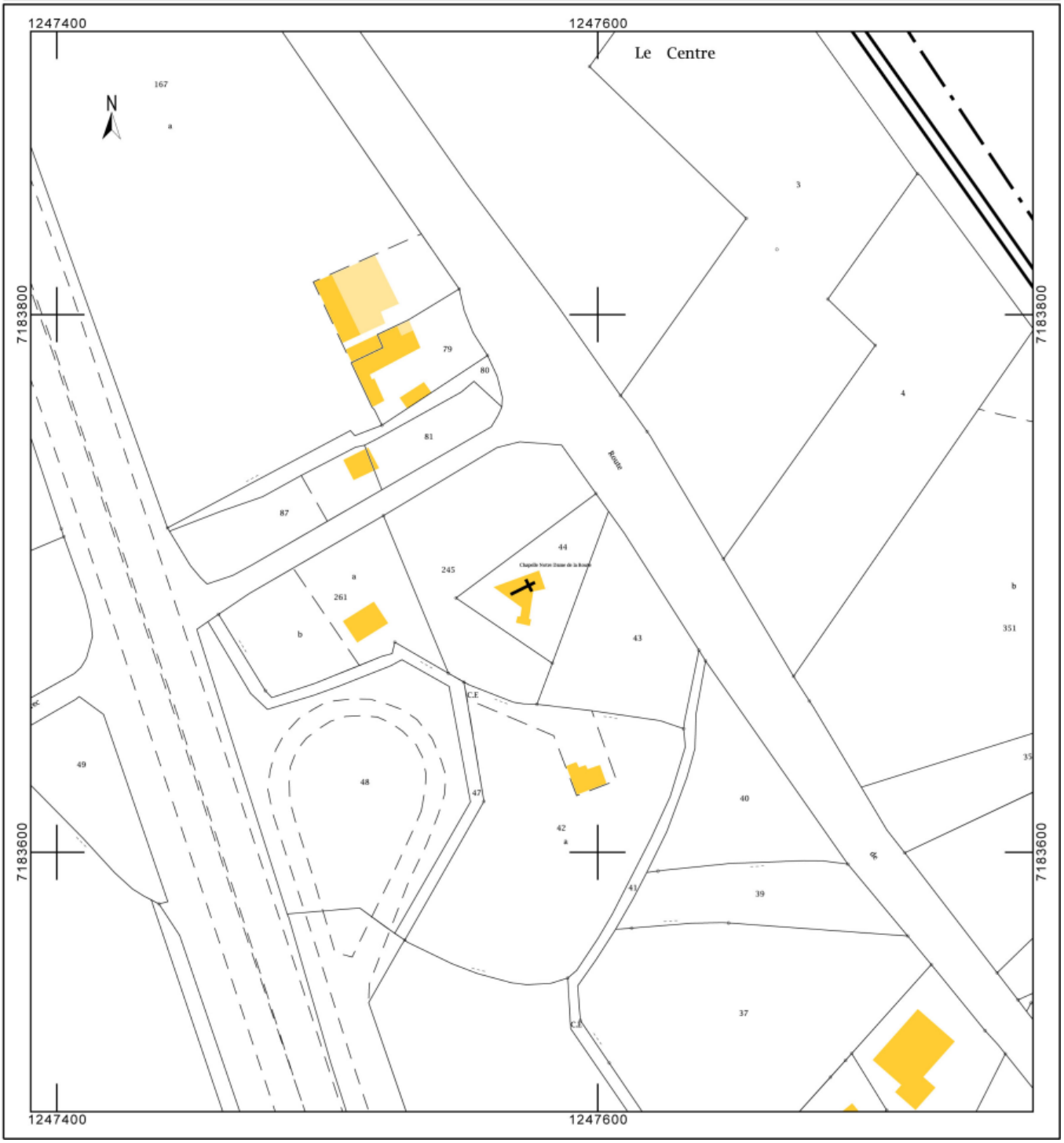

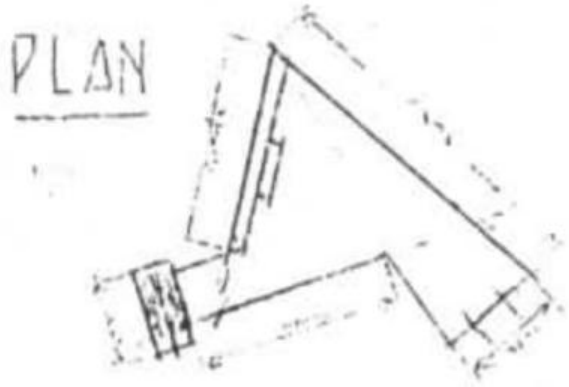

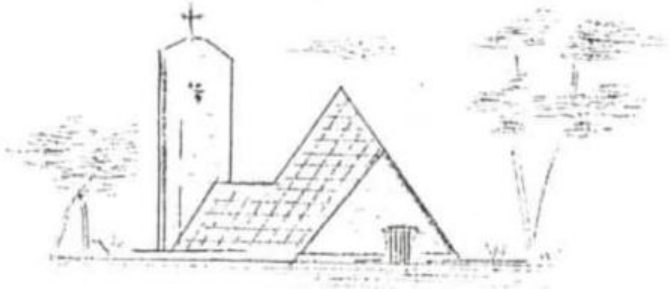

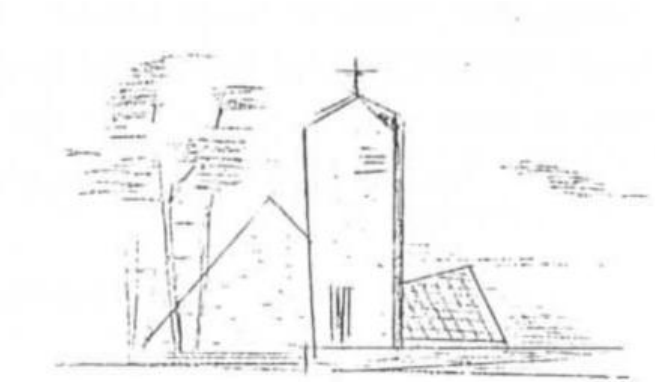

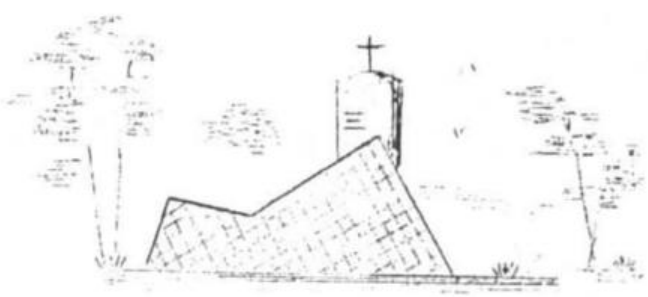

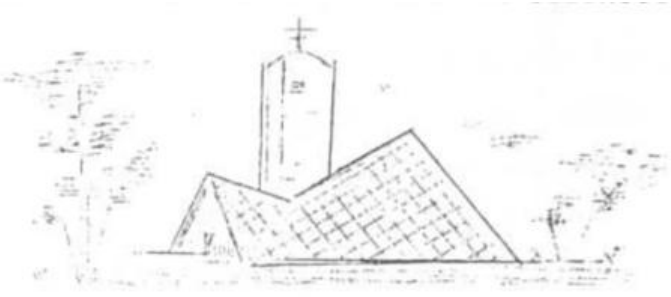

De haut en bas : (gauche) plan masse, (gauche) façade Est, (droite) façade Ouest, (gauche) façade Nord, (droite) façade Sud
Source : CAUE 56

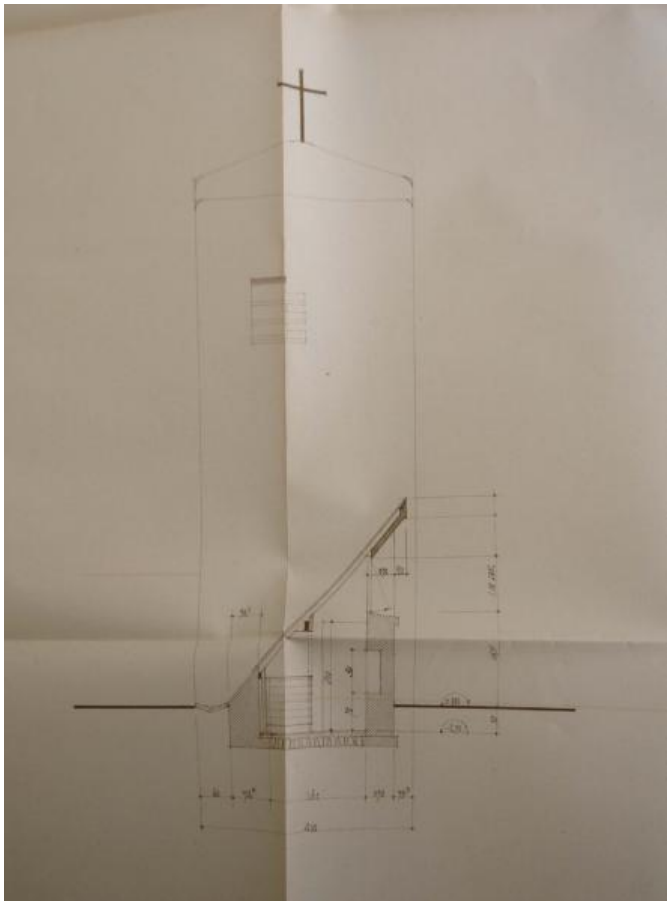
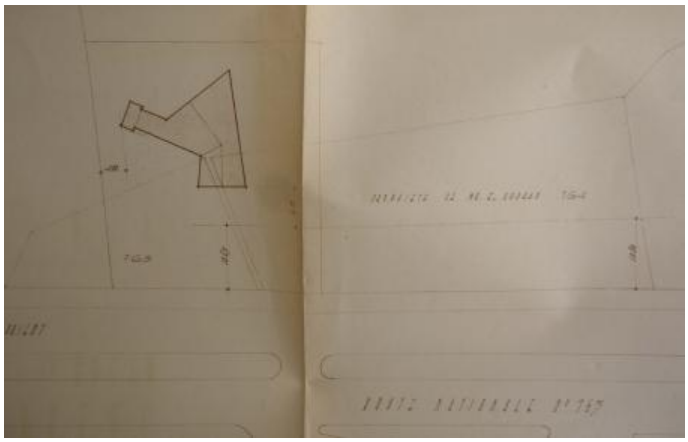
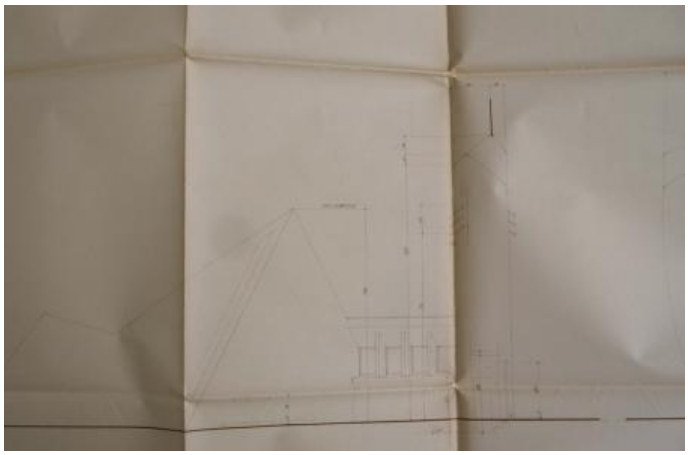
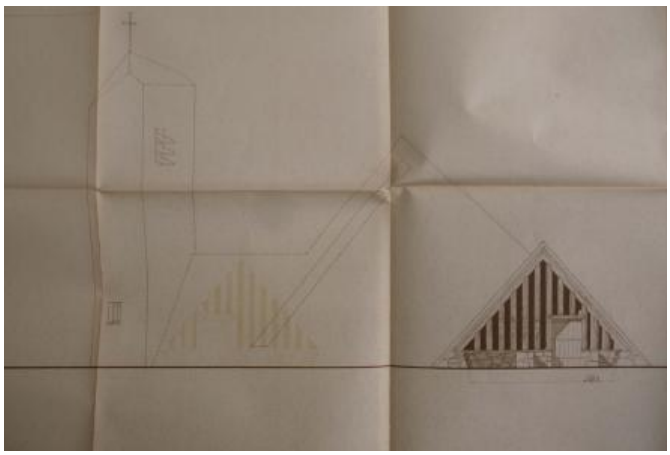

De haut en bas : (gauche) plan masse de la chapelle, (droite) coupe transversale, (gauche) plan de la chapelle, (gauche) élévation de la sacristie et du clocher, (droite) façade de la première idée du porche d'entrée en revêtement bois.
Source : archives municipales de Kervalh

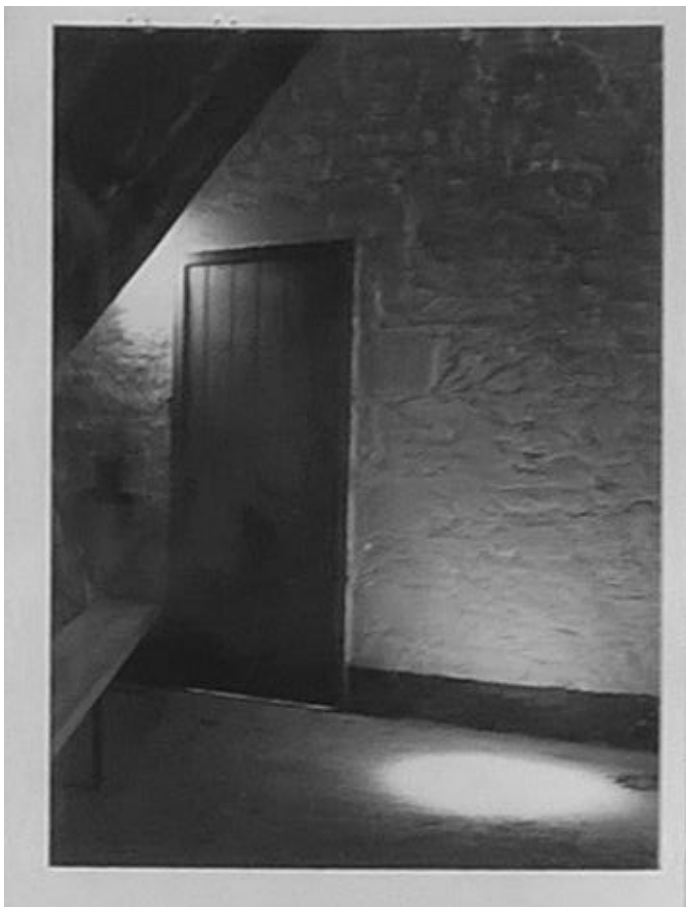

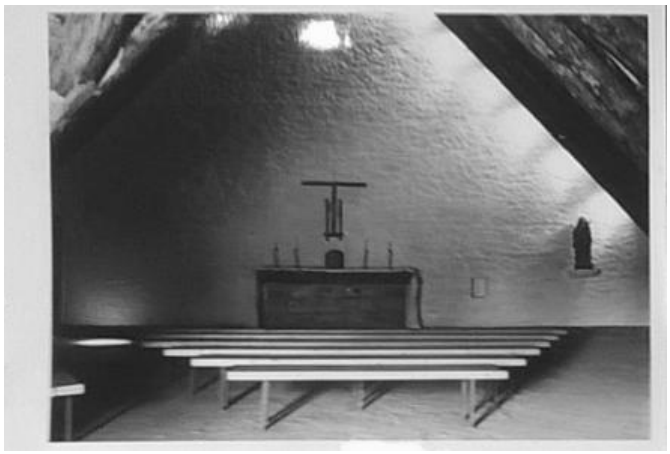

De haut en bas : photos d'archives de la chapelle dans les années 1964 (gauche et droite) détails de la charpente, (gauche) détail de porte, (droite) vue du choeur, (droite) vue du choeur, (gauche) vue de l'autel
Source : Archives municipales de Kervalh

De haut en bas : (gauche) vue d'implantation dans le site, (droite) vue de la façade Ouest, (gauche) vue de la façade Est, (gauche) vue de la façade Nord, (droite) vue de la façade Sud, (gauche) vue intérieure de l'entrée, (droite) vue du chœur et de l'autel
Source : photos personnelles Marion Albericci

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Morbihan (56)

Saint-Pierre-Quiberon (56510)

École Nationale de Voile de Beg Rohu

Appellation (APPL) : Ecole Nationale de Voile de Beg Rohu

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

Etablissement nautique

Localisation :

- Géolocalisation : 47°30'33.4"N 3°07'11.1"W
- Adresse (ADRS) : Beg Rohu, 56510 Saint-Pierre-Quiberon
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) : AP 109, 182, 497, 584, 602, 603, 614, 623-625, 697

Datation :

- (SCLE) 3è quart du 20e siècle
- (DATA)

- Fin de l'année 1963 : annonce officielle de la décision de créer une École Nationale de Voile (ENV) par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports
- 10 février 1969 : signature du contrat d'architecte liant l'architecte Yves Guillou et le directeur départemental de l'équipement, M. ?Galard.
- 21 décembre 1970 : Réception provisoire prononcée
- 18 janvier 1972 : procès verbal de réception définitive de la première tranche de travaux de l'école nationale de voile de « Beg-Rohu »
- 29 janvier 1975 : procès verbal de réception provisoire (première tranche conditionnelle) pour la construction d'un bâtiment d'enseignement à l'école de voile de « Beg-Rohu »
- 9 février 1976 : Francis Pellerin est désigné pour réaliser les travaux de décoration au titre du 1% artistique par arrêté préfectoral.
- 30 novembre 1976 : Procès verbal de réception des travaux de décoration 1% artistique, 30/11/1976.
- 1979 : début des travaux de la deuxième tranche.
- 21 janvier 1981 : fin de la deuxième tranche de travaux

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, puis Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, puis Ministère de la Jeunesse et des Sports ; Direction Départementale de l'Equipement du Morbihan.
- Maîtrise d'œuvre : Yves Guillou (architecte) ; Pierre Le Gallo (architecte), Francis Pellerin (artiste)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : 2016

Localisation :

L'École Nationale de Voile (ENV) est située dans la commune de Saint-Pierre-Quiberon dans le Morbihan. Saint-Pierre-Quiberon est une petite commune d'environ 2 000 habitants se trouvant sur la côte sud du département, dans la partie nord de la presqu'île de Quiberon. L'ENV est implantée sur une avancée rocheuse à l'est de la presqu'île, sur un site de 7 hectares. A sa construction, le site était environné de terrains agricoles peu construits. L'école est aujourd'hui bordée au sud-ouest de quartiers pavillonnaires et au nord-est par la baie de Quiberon.

Programme :

Programme initial : Surface au sol ; 3 411 m² *;* Surface en œuvre ; 4 954 m² *;* Surface corrigée au sens du décret du 26 octobre 1959 : 5 887 m²

Selon un document conservé au AD (110 J 4122) présentant le programme, n. d :

> Internat :

160 stagiaires

- 4 pavillons de 48 chambres (40 stagiaires, 8 cadres de passage) : chambres individuelles type « étudiant » (10m²) ; sanitaires : 10 WC, 20 douches (avec pédiluves) à répartir aux deux extrémités du pavillon et par étages ; 2 cuisinettes (1 par étage 10 m²) ; 1 vestiaire-séchoir (60 m²) ; 1 buanderie de repassage (30 m²) ; 1 local entretien ; 1 logement F3
- bloc infirmerie : 1 salle d'attente (10 m²) ; 1 cabinet médecin (12 m²) ; 1 salle de soin et d'examen (20 m²) ; 1 salle de massage ; 1 tisannerie (10 m²) ; 1 chambre de 4 lits (24 m²) ; 5 chambres individuelles (10 m²) avec lavabo, sanitaire homme et femme ; 1 salle d'eau avec 1 douche et une baignoire ; 1 logement F3 pour infirmière.

> Service de bouche – foyer :

Pour 160 stagiaires, 30 cadres et personnel de service, 30 personnes supplémentaires (championnat, manifestations), soit 220 personnes

- 1 cuisine (180 m²) ; 1 plonge cuisine et légumerie ; 1 plonge restaurant et rangement vaisselle ; 1 office ; 1 magasin d'alimentation ; une chambre froide ; 1 petit bureau ; vestiaires et sanitaires ; local stockage produits d'entretien ; salle à manger en plusieurs pièces ou alvéoles, dont 1 salle à manger cadres (30) et 1 salle à manger agents (30) ; entrée ; local de propreté ; foyer (150 m²)

> Enseignement : 1 entrée ; 4 salles de cours (40 places) ; 1 grande salle ou amphi (200 places) ; 1 bloc sanitaire ; 1 laboratoire de photographie cinématographe (20 m²) ; 1 bibliothèque – cartothèque (30 m²) avec salle de lecture adjacente (20 m²) ; 1 bureau documentaliste (12m²) ; 1 salle de travail « instructeurs » (20 m²) ; 1 vestiaire instructeurs ; 1 salle traitement des documents (12m²) ; 1 vigie surveillance du plan d'eau.

> Locaux techniques : hangars ouverts (à large auvent) du type « glénans » ou hangar type « halle de sport » (béton ou bois collé) ; vaste hanger unique avec une séparation centrale ou 2 hangar pratiquement identiques accolés à la partie commune comprenant les locaux techniques.

- 1 hangar à dériveurs (180 bateaux, environ 1000 m²)
- 1 hangar à vedettes et quillards (20 bateaux environ, 720 m²)
- Ateliers : 1 atelier bois (50 m²) ; 1 atelier pour résines synthétiques (50 m²) ; 1 voilerie (25 m²) ; 1 atelier métal (25 m²) ; 1 magasin bois (30 m²) ; 1 magasin résine (30 m²) ; 1 magasin « accastillage » (20 m²) ; 1 bureau pour chef « service maintenance » (12 m²) ; 1 magasin à chaînes, bouées.

> Installations particulières : sanitaires ; vestiaires – séchoirs ; douches ; banque de distribution des brassières et sacs de voile ; voilerie ; séchoir à voile ; bacs à dessaler les voiles ; panneaux d'affichage à l'entrée ; chaufferie ; soute à carburant.

> Logements de fonction : 1 logement directeur (pavillon F5, 93 m²) ; 1 logement intendant (pavillon F4, 77 m² ; 1 logement censeur (pavillon F4, 77m²) ; 4 logements F3 dans les pavillons stagiaires (dont 1 réservé à l'infirmière) ; 1 logement concierge (F3) + 1 loge avec accès indépendant.

> Autres locaux de service :

- Lingerie (80 m²) : 1 laverie ; 1 séchoir à linge de maison ; 1 dépôt de linge de maison.
- Réserve de matériel d'internat et éducatif (100 m²)
- Garage (100 m²) pour véhicules de l'Ecole et remorques à bateaux cour atelier 6m² : 1 poste de lavage ; 1 fosse de graissage.

> Aménagements divers :

- 1 aire d'entraînement sportif gazonnée, 2 terrains de basket-volley 30 x 24
- 1 gymnase type 3 30x20 et annexe
- Parkings à bateaux, surface minimum 1 ha : rampes d'accès ; poste de lavage pour les bateaux.
- Quai et digues
- Parkings à voitures
- Abris pour vélomoteurs personnels.

Programme réalisé : Un des deux internats n'a pas été réalisé.

Programme actuel : ajout d'un bâtiment d'hébergement en 2006

Historique :

En 1952, Joseph Chartois, inspecteur jeunesse et Sports pour le secrétariat d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, a l'idée de créer des Centres d'Initiation aux Sports de Plein air (CISPA), à l'instar des centres d'initiation à l'athlétisme ou au basket. Les CISPA deviennent des bases de plein air qui remporte rapidement un vif succès. La même année, dans le Morbihan, l'inspecteur J.-S. Martin crée selon la même démarche des Centres d'Initiation au Nautisme, dont un

à Beg Rohu, sur la commune de Saint-Pierre-Quiberon. Ces deux inspecteurs étaient en relation avec l'Union Nautique Française (UNF, devenue UCPA) pour la formation des cadres des Centres d'initiation au nautisme. En 1959, Joseph Chartois est appelé au Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports de l'ancien alpiniste Maurice Herzog en tant que Conseiller technique pour les Sports de Plein Air. Il rédige alors une note programme ou apparaît l'idée d'une structure de voile à l'image de l'École nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) créée en 1943 à l'Alpe d'Huez et installée à Chamonix-Mont-Blanc depuis 1947. Des centres de formation nautique avaient déjà été créés sous le régime de Vichy à Sartrouville (Yvelines), Nantes (Loire-Atlantique), Annecy (Haute-Savoie) et Socoa, quartier à cheval entre les communes de Ciboure et Urrugne (Pyrénées-Atlantiques). A l'issu du conflit, seul le centre de Socoa fonctionne encore**.** Parallèlement, l'association du Centre nautique des Glénans dans le Finistère est officiellement fondée en 1947.

En 1963, Maurice Herzog, devenu secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, lance officiellement l'idée d'une École Nationale de Voile destinée essentiellement à la formation des moniteurs de voile et à l'entraînement de ses champions. Messieurs Crespin, directeur des sports, et Herzog demandent alors à Joseph Chartois d'élaborer un programme pour l'établissement. Trois missions se définissent pour l'ENV en concertation avec Jean Franco, directeur de l'ENSA :

- La formation des cadres pour les Centres d'Initiation au Nautisme, les clubs, les écoles de voiles, les centres de vacances.
- Le perfectionnement de jeunes sportifs.
- L'étude et recherche au bénéfice de la pratique de la voile ainsi qu'un service de documentation.

A la fin de l'année 1963, le service de presse du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports annonce la décision du ministère de créer une École Nationale de Voile (ENV) à l'image de l'ENSA. Cette annonce déclenche des réactions de la part de structures telles que le Touring Club de France, le Centre nautique des Glénans, ou encore l'Union Nautique Française qui défendent leurs droits à la formation des cadres. Joseph Chartois défend le projet et s'évertue alors à démontrer l'intérêt d'une telle entreprise. Néanmoins, les relations avec le Centre Nautique des Glénans et son créateur, Philippe Viannay, resteront plutôt froides (d'après un document constitué à partir du témoignage de Joseph Chartois I. Legrand. Dans le cadre de la rédaction de son mémoire, *Une image du fonctionnement de l'ENV* - archives du CAUE 56).

Le cahier des charges de la future ENV est adressé à toutes les directions régionales. Trente quatre réponses sont enregistrées, dont celle de La Rochelle, Hyère, Brest, Cancale, Douarnenez, Concarneau et Quiberon.... Herzog décide de ne retenir que les candidatures bretonnes, et c'est site de Beg Rohu à Saint-Pierre-Quiberon qui est finalement envisagé pour son climat et le régime de vent favorable dont il bénéficie. Par ailleurs, le Centre d'initiation de voile de la DDJS s'était déjà installée dans l'ancien fort militaire Vauban du Beg Rohu en 1956 où des travaux d'aménagement

avaient été effectués (des dortoirs, bâtiments sommaires mais fonctionnels qui n'existent aujourd'hui plus, avaient été construits dans la cour). Au début de l'année 1965, Maurice Herzog, qui venait inaugurer l'Institut de thalassothérapie de Quiberon, visite le site de Beg Rohu et donne son accord pour l'implantation de l'ENV sur ce site.
Dès 1965, les premiers stages sous l'appellation École nationale de voile ont lieu et les premiers bateaux sont achetés. Joseph Chartois devient le premier directeur de l'établissement.

En 1964, le Secrétaire d'État demande au préfet du Morbihan de se mettre en contact avec l'agence Guillou pour la réalisation de l'ENV. Pierre Le Gallo, architecte dans l'agence Guillou, est l'architecte chargé du projet. Son témoignage est relaté dans le *Ouest-France* du 3 mai 2011 :

> *« Joseph Chartois, le premier directeur de l'école de voile, a établi le programme qui nous a permis de travailler. Son souhait était que le site ressemble à un campus, comme les campus américain. »*

L'ENV ne doit pas seulement comporter un pôle formation, mais aussi des locaux destinés à l'hébergement et à la restauration des élèves, ainsi qu'à la logistique et à la maintenant de la flotte.
En 1965, un premier plan masse, très différent du plan final, est proposé par l'agence Guillou. Ce plan proposait de construire une salle de navigation circulaire sur la pointe. Le réfectoire, dont l'emplacement ne varie finalement pas, est une barre courbe. Les pavillons « administration » et « enseignement » sont situés à l'emplacement de l'actuel hangar à bateau. Ils sont très proches l'un de l'autre. Au sud de ceux-ci sont disposés, de façon apparemment aléatoire, sept petits blocs qui constituent les logements du personnel. Au centre de la composition sont dessinés un terrain de sport et un gymnase. Enfin, à l'ouest du site, 5 blocs rectangulaires disposés en grappe autour d'un chemin doivent abriter l'internat. On note l'absence du hangar à bateau, qui deviendra par la suite un bâtiment majeur de la composition du site.
Le programme de construction définitif est approuvé le 6 juin 1967 et le contrat d'architecte est signé en juillet 1969. Il stipule que *« Monsieur Guillou est chargé des études, plans et projets de l'organisation, de la coordination, du contrôle et de la surveillance des travaux, de la vérification et du règlement des mémoires. »* (110 J 4112 – Archives Départementales du Morbihan)

Les travaux doivent se dérouler en 2 tranches :

- la première tranche de travaux comprend : l'administration, les logements, les services de bouches, l'internat A (au sud, le bâtiment Régate), les locaux techniques 1ère phase (la moitié du hangar à bateaux et la presque totalité des vestiaires, moitié ouest et partie est, galerie de liaison), les installations sportives (aire gazonnées de grands jeux, tennis et basket).
- la deuxième tranche comprend : les locaux d'enseignement, les locaux techniques deuxième phase, l'internat B, le reste des équipements extérieurs.

La surface de terrain offerte par le fort est nettement insuffisante pour accueillir l'ensemble du campus. Aussi, le projet nécessite une quarantaine d'expropriations, douloureuses pour la plupart, les propriétaires n'étant pas du tout favorables à la cession de leurs terrains. L'affaire prend une dimension polémique qui retarde considérablement la mise en route du chantier. Afin de satisfaire aux règles d'expropriation, on fait assimiler l'ENV à un établissement d'enseignement supérieur en 1969. C'est au cours de l'année 1970 que les litiges prennent fin et que les travaux peuvent commencer.

La première tranche représente 63% du budget total alloué à l'ensemble. Son délai d'exécution est estimé à 15 mois. Les travaux prennent fin en janvier 1972. En attendant la réalisation de la seconde tranche, l'enseignement théorique est provisoirement dispensé dans les locaux d'administration et quelques anciennes salles du fort en attendant la construction de la deuxième tranche qui devra donner à l'ensemble son caractère définitif. Après la réalisation du second internat, l'ENV doit pouvoir recevoir 250 personnes, quelques 180 dériveurs et une vingtaine de quillard et vedettes.

L'École Nationale de Voile est officiellement créée le 5 janvier 1970 alors que l'école est érigée en établissement doté de l'autonomie administrative par décret interministériel. Elle est inaugurée le 25 septembre 1970 par le Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, M. Joseph Comiti. Chartois espère alors que l'école formera près de 2 000 moniteurs en 1971 et 3000 en 1972. (Jean Le Berd, « Le 25 septembre à Saint-Pierre Quiberon », *Ouest-France*, 10 août 1970).

Les travaux de la deuxième tranche concernent la deuxième phase du hangar et le pavillon d'enseignement. Les travaux de première tranche n'ont pas livré de locaux proprement destinés à l'enseignement. Certaines salles du bâtiment d'administration et quelques pièces des anciennes installations du fort ont provisoirement rempli cette fonction. Le projet de second internat est finalement abandonné.
La deuxième tranche de construction fait l'objet d'un arrêté de financement d'un montant de 2 000 000 de francs de la part du Secrétariat à la jeunesse et aux sports suite à une décision de principe lors d'une visite le 13 décembre 1977. M. Gombert demande alors à Yves Guillou d'entreprendre les plans de l'Avant Projet Sommaire en 3 exemplaires pour le 15 janvier 1978, l'esquisse étant déjà faite, pour dépôt du certificat d'urbanisme. Le pavillon d'enseignement avait déjà été déplacé en 1972 sur le plan masse :

> *« Dans le plan masse, le bloc enseignement moins important était placé entre le bâtiment administration et celui des services de bouche, auquel le reliait une galerie. Son maintient en même place entraînerait, en raison de ses nouvelles dimensions, le sacrifice d'un grand nombre d'arbres. Pour cette raison, son implantation a été reportée beaucoup plus à l'ouest, ce qui le rapproche des bâtiments d'internat »* (AD 56, *Deuxième tranche de travaux, construction du pavillon d'enseignement : études préliminaires, notice sommaire de présentation*, 6 janvier 1972 - 110 J 4113)

La construction du pavillon d'enseignement entraîne la libération des locaux des annexes du fort et permet leur destruction, ce qui *« dégagera la silhouette du Beg-Rohu de la construction parasite qui l'enlaidit encore ».* (*Ibid.*)
Les travaux sont lancés en 1979 et prennent fin le 21 janvier 1981.

L'École nationale de Voile, en tant que bâtiment public, est sujette au 1% artistique. Une projet, réalisé par le sculpteur rennais Francis Pellerin est soumis aux maîtres d'ouvrage en mars 1973 par Yves Guillou. Il est d'abord envisagé d'installer l'œuvre dans le patio du pavillon dédié à l'administration, puis dans le pavillon d'enseignement, dont les circulations en pourtour du patio sont beaucoup plus fréquentées. Ce second choix, suggéré par le directeur de l'établissement, semble finalement être plus judicieux. Francis Pellerin est officiellement désigné le 9 février 1976 pour réaliser cette œuvre, après avis de Monsieur François Bergot, conseiller artistique régional. Le marché concernant les travaux de décoration au titre du 1% artistique est passé le 15 juin 1976. Le budget alloué à cette création est de 32 135 francs. L'œuvre, une sculpture métallique en ronde bosse, est réceptionnée le 30 novembre 1976.

En 1994, l'ENV restaure entièrement le Pen Duick II (voilier avec lequel Éric Tabarly a gagné la Transat anglaise en 1964) dans son état d'origine. Depuis, il navigue dans le cadre des formations et stages de l'ENV et participe à de nombreuses régates de yachts classiques.

L'activité de l'école croît et évolue, et l'accueil d'un public plus diversifié rend nécessaire la construction d'un bâtiment d'hébergement supplémentaire construit 2006 dans le cadre d'un Contrat Plan État Région : le bâtiment Croisière. Cette construction aboutit le projet d'un second internat qui avait été abandonné lors de la deuxième tranche de travaux. Ce nouveau bâtiment, réalisé par l'agence Dunet (Saint-Brieuc), s'inscrit dans la continuité architecturale du bâti existant.

En 2007, l'ENV devient ENVSN (SN pour Sports Nautiques). De nouvelles disciplines sont alors introduites, notamment le kitesurf (l'ENV est d'ailleurs devenue une référence concernant la formation des moniteurs de cette discipline) et le surf.

Le 1er octobre 2008 sont lancés des travaux de restructuration du bâtiment de la cuisine et de la salle de restauration. Ce projet, financé par le Ministère de la Santé et des Sports, est confié au Cabinet Alain Le Masson (Plouharnel).

Aujourd'hui, l'ENVSN est toujours dédiée à la formation des cadres jeunesse et sport et des animateurs de bases nautiques, ainsi qu'à l'accueil des sportifs de haut niveau dans leur préparation.

L'ENVSN est un centre de regroupement pour des équipes de France de voile olympique, un centre labellisé d'entraînement catamaran, un centre d'entraînement au match-racing et à la régate pour les ligues, les clubs et les pratiquants. Elle accueille régulièrement des stages régionaux, aussi bien en voile que dans les autres disciplines. En 2010, la formation concernant les professionnels, mais aussi les encadrants des fédérations dans un certain nombre de disciplines (dont le canoë-kayak) a représenté 10 682 journées/stagiaires. L'École compte en 2011, 125 supports nautiques (voiliers, planches, kitesurfs, surfs, vedettes de sécurité).

L'ENVSN organise régulièrement le championnat de France minimes et l'Open de France, et parfois même le championnat du monde. Elle est également un centre de ressources technique et juridique et produit des études au profit notamment des services de l'État qui en font la demande grâce à un important service « recherche et développement ». Les ingénieurs accompagnent par ailleurs les sportifs dans la connaissance des plans d'eau et de leur matériel.

L'École Nationale de Voile a un impact économique sur la commune : avec 74 salariés à l'année en 2011, l'école est le plus gros employeur de la commune. Elle dispose d'un budget de 6 millions d'euros par an. (SIOHAN Benoit, « L'ENVSN : Les 40 ans du géant de Saint-Pierre », *Le Télégramme*, 9 avril 2011).

Les architectes :

Yves Guillou (1915-2004) :

Yves Guillou est né à Plouézec en 1915 et mort en juillet 2004. Titulaire du titre d'architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) en 1941, il exerce jusqu'en 1947 la fonction d'ingénieur du Génie rural avant d'installer son agence à Vannes. Pendant 50 ans, il dirigea cet important cabinet qui compta plus de 30 personnes au plus fort de son activité.

Yves Guillou a construit dans toute la Bretagne, mais ses réalisations sont concentrées surtout sur la région vannetaise et le littoral morbihannais, ainsi que dans le Finistère.

La production d'Yves Guillou est considérable. Son fonds, conservé aux archives départementales du Morbihan, comprend plus de 1300 plans, 500 dossiers, des photographies, et des maquettes.

Trois phases de la carrière d'Yves Guillou peuvent être distinguées : la phase de reconstruction au sortir de la seconde guerre mondiale, qui concerne la région de Lorient et la zone rurale ; la phase d'architecture d'urgence pour les logements collectifs, les équipements communaux et les établissements scolaires, notamment à Vannes : les ZUP de Kercado (1962) et de Ménimur (1963), les cités Radieuse et Joyeuse (1963-1965), le lycée de jeunes filles de Vannes (1960), le lycée professionnel Jean Guéhenno à Vannes (1964), l'école maternelle Anne de Bretagne à Vannes (1968)... La troisième phase, qui débute à la fin des années 1960, se traduit par une architecture

employant des matériaux traditionnels (granit et ardoise), tout en ayant recourt à un vocabulaire moderne, notamment utilisé dans ses nombreuses maisons à toits-terrasse (les maisons Renault à Kerhostin, Plasseraud à Carnac…)

Yves Guillou construit beaucoup d'équipements relatifs aux sports et loisirs, parmi lesquels l'École nationale de voile de Beg Rohu à Saint-Pierre-Quiberon (1965-1981), le Yacht Club de Carnac (1965-1969), le Clubhouse de la Trinité-sur-Mer (1963-1965)… L'architecte étant lui-même skipper, on comprend son attrait pour ce genre de programmes.

Selon Daniel Le Couedic, l'architecte joue avec des volumes aux formes géométriques simples *« employées tantôt seules dans leur expression la plus primitive, tantôt dans des combinaisons subtiles, apparemment évidentes, mais dont les épures sont en réalité complexes. »* (D. Le Couédic, *bulletin de liaison n°12 des Archives Modernes de l'Architecture de Bretagne spécial Yves Guillou*).
Une des caractéristiques principales de son œuvre est l'emploi de matériaux traditionnels de Bretagne : le granit, le bois, et plus particulièrement l'ardoise qu'il emploie invariablement dans ses constructions. Ces matériaux sont parfois employés aux services de lignes résolument modernes (maison Renault à Kerhostin ou Cadoret à La Trinité-sur-Mer). Une certaine audace de la géométrie se perçoit dans des formes parallélépipédiques (Yacht Club de Carnac, École nationale de voile de Saint-Pierre-Quiberon), ou dans l'exacerbation des toits à pente (la « Cocotte » à Vannes).

Une exposition rétrospective est consacrée à son œuvre en 2004 par le CAUE (archives départementales du Morbihan, Heleen Statius Muller commissaire d'exposition)

<u>Pierre Le Gallo (1923-1924 ?) :</u>
Pierre Le Gallo débute à l'agence d'Yves Guillou comme élève dessinateur tout en étant inscrit à l'école d'architecture. Une fois diplômé, il reste à l'agence et y travaillera jusqu'au milieu des années 1980. Pierre Le Gallo devient alors architecte conseil au CAUE 56.

L'artiste :

<u>Francis Pellerin (1915-1998) :</u>
Francis Pellerin est né en 1915 à Cancale et mort en 1998 à Rennes. Se destinant d'abord à devenir ébéniste, il fréquente finalement l'atelier de sculpture des Beaux-Arts de Rennes et décroche le grand prix de Rome de sculpture en 1944 avec « L'amazone blessée et dévêtue de sa tunique dorienne s'est retirée du combat », ce qui lui permet d'être pensionnaire à la Villa Médicis. Il se tourne rapidement vers l'abstraction et produit de nombreuses œuvres pour les églises nouvelles, notamment à Rennes. Dans le cadre du 1% artistique, Pellerin livre des œuvres dans de nombreux

bâtiments scolaires, universitaires (faculté de Droit à Rennes, 1963, Louis Arretche architecte…), et autres édifices publics.

Francis Pellerin collabore à maintes reprises avec l'architecte Yves Guillou, ami rencontré au cours de ses études. Ces nombreuses contributions sont présentées dans le bulletin de l'AMAB consacré à l'architecte (juin 2004). Elles ont lieu notamment dans le cadre du 1% artistique des réalisations scolaires de l'architecte : le groupe scolaire de Kerentrech à Lanester (1959-1960), le lycée de jeunes filles de Vannes (1960), le collège technique de Pontivy (1962-1963), le lycée professionnel Jean Guéhenno à Vannes (1964), le Collège d'Enseignement Secondaire de Keryado à Lorient (1966-1967), l'école maternelle Anne de Bretagne à Vannes (1968) et le CES Le Grand Clos à Saint-Brieuc (1968). L'architecte et le sculpteur se retrouvent aussi sur d'autres édifices publics (les mairies de Saint-Nolff en 1955, de Taupont, 1955-1957, et de Caudan, 1957-1958), ou sur des programmes religieux : l'église de Caudan (1960-1962) et enfin la chapelle de Kervalh (1964). Ils s'associent également à l'occasion de quelques chantiers privés : l'hôtel Manche-Océan à Vannes (1951-1955), une villa à Arradon (1953), l'appartement vannetais de l'architecte, 27 rue du colonel Maury, et sa maison du Vincin.

Analyse :

Le plan masse du site :

Comme dit précédemment, Pierre Le Gallo, architecte chargé de projet de l'ENV, explique dans un article du *Ouest-France* du 3 mai 2011 que Joseph Chartois souhaitait que le site de l'ENV ressemble à un « campus, comme les campus américains », soit un ensemble de bâtiments indépendants répartis librement sur un vaste terrain paysager. Le plan masse de l'École de voile est présenté ainsi par l'agence Guillou :

> *« L'étirement du plan masse, - il se présente un peu comme une de ces grappes de raisin aux grains très lâches que préfèrent les connaisseurs, car le soleil a pu en entourer chaque fruit, - répond ici à un besoin physiologique des élèves ; passer de l'exaltante solitude du bord au brouhaha d'un foyer d'adolescents, du trapèze qui vous a suspendu des heures entre ciel et eau au siège de la table de cours, de l'éblouissement du soleil et des clapotis à la pénombre d'une salle ou d'une chambre, impose à l'organisme physique et moral entier comme à l'œil une sorte d'accommodation. Le long cheminement qu'on a prévu entre les diverses activités n'est pas de trop. – En sens inverse, il est bon de pouvoir découvrir peu à peu l'horizon marin, de se remplir progressivement les yeux de sa lumière et de son appel avant de barrer vers le large. »* (n. d., AD 56 – 110 J 4112)

L'organisation du plan masse fait donc l'objet d'une réflexion basée sur l'adaptation aux besoins des futurs usagers du site et aux activités qui s'y dérouleront. Les espaces libres sont considérés comme des espaces de transition entre différentes atmosphères allant de l'agitation des parties communes à la solitude rencontrée en mer. Le plan masse du site s'organise ainsi :

L'entrée du site se fait par le sud-ouest. Tout de suite à l'entrée se trouve le pavillon du concierge. Toujours à l'ouest du site, isolés au nord, sont construits les autres logements de fonctions (2

bâtiments), dont celui du directeur. La partie ouest du terrain accueille également des aires d'éducation physique et de jeux. Dans la partie centrale du site sont implantés l'internat, le pavillon d'enseignement au nord de l'internat et le pavillon d'administration, à l'est. Le bâtiment dédié à la détente et à la restauration est situé au nord de ces trois bâtiments, sur le front de mer. Enfin, à l'extrémité est du site, sur la pointe de Beg Rohu, sont implantées les installations et locaux techniques liés à l'activité nautique : port, cales et plages d'accostage, parkings à bateaux, hangars, voileries, ateliers et magasins, locaux attribués aux vestiaires-douches, au rangement et à la distribution des vêtements de mer, des brassières et sacs à voiles, au dessalage et séchage des vêtements et des voiles…

Les différents éléments qui composent le plan masse sont desservis par des voies de circulations. Une voie longe la partie sud du terrain, de l'entrée à l'ouest jusqu'à la pointe à l'est. Cette voie contourne le hangar pour venir desservir le pavillon restauration au nord du terrain. Un chemin tracé du nord au sud relie les axes est / ouest entre le hangar et le bâtiment d'administration. Enfin, une autre voie nord / sud longe la façade ouest de l'internat pour desservir le pavillon enseignement. Les logements de fonction à l'ouest du site disposent d'un chemin d'accès indépendant accessible par la route des Rochers.

Les locaux techniques :

Les locaux techniques sont inclus dans un bâtiment construit sur un plan rectangulaire. Il s'élève sur deux niveaux. L'inclinaison des façades confère à l'élévation une forme en trapèze dont le plus long côté constitue la ligne du toit. Par endroit, l'inclinaison s'inverse au niveau du plancher du 1er étage, formant ainsi un angle obtus entre le premier et le second niveau. Le bâtiment est bardé de lattes de bois posées horizontalement et peinte de couleur rouge brique. Cette forme trapézoïdale et le bardage en latte de bois horizontales rend cet édifice très proche architecturalement du Yacht club de Carnac construit en 1965 par Yves Guillou. On remarque par ailleurs que son traitement le distingue des autres bâtiments du site qui, comme nous le verrons plus bas, sont presque intégralement bardés d'ardoises.

Le bâtiment est ajouré de quelques baies horizontales coulissantes parfois disposées en bandeaux, notamment sur la façade nord qui donne sur le front de mer, mais aussi en façade sud. La façade nord est également équipée de grandes ouvertures permettant le passage des bateaux. La façade sud est ouverte de six portes à doubles battants. Sur la façade ouest, une passerelle vitrée relie le deuxième niveau du hangar à un bâtiment annexe.

La majeure partie du bâtiment est occupée par le hangar à bateau qui s'élève sur deux niveaux et autour duquel s'organisent divers locaux. Au nord, dans l'avancée mansardée en partie centrale sont logés le bureau du chef d'atelier et un local électronique et météo. Dans l'angle nord-est sont aménagés la salle de navigation, le séchoir à voile et le local des stagiaires. Au sud, d'est en ouest,

s'alignent le local haute compétition, le local « gel coat », la construction plastique, le bureau d'étude et le local dédié aux essais moteurs, la batterie, des w. c., un atelier et le local menuiserie.
A l'étage sont installés des vestiaires, douches, pédiluves et sanitaire, les casiers à voilerie, des rangements et le magasin. Un escalier extérieur en porte-à-faux situé en façade sud assure un accès direct à l'étage.

Le bâtiment « administration » :

Le bâtiment de l'administration est un édifice au plan sensiblement carré qui s'organise autour d'un patio. Il s'élève sur un seul niveau et est couvert d'un toit terrasse. Il est implanté sur un terrain légèrement en pente du sud au nord. Aussi les façades sud, est et ouest présentent-elles un soubassement en maçonnerie. Mis à part ce bandeau de granit, le bâtiment est intégralement bardé d'ardoises.
On accède à l'intérieur par une grande porte vitrée située au sud du bâtiment. Les pièces sont distribuées par une galerie qui ceint le patio central. A gauche de l'entrée, dans l'angle sud-ouest, se trouve la salle du conseil d'administration dont la paroi est à redans ajourés de baies verticales. Le bureau du directeur et son secrétariat sont logés dans l'angle opposé traité en saillie, permettant ainsi un gain d'espace. Le long des façades se répartissent deux bureaux non attribués, le bureau de l'intendant et son adjoint, un secrétariat interne, le service des stages, le bureau du chef du département des stages, une salle d'archives, l'accueil, un vestiaire et des w.c. Le bâtiment est percé d'ouvertures aux formes et dimensions variables allant du mince bandeau de fenêtres à la grande baie vitrée horizontale dans le bureau du directeur.
Un petit parking d'une dizaine de places est aménagé côté sud.

Le bâtiment « enseignement » :

Ce bâtiment est composé sur une trame de 1.80 m. Le plan est également construit sur la base d'un carré dont le côté est se prolonge en deux ailes saillantes. Afin de répondre à une volonté d'intégration au site, la façade est très découpée.
Le pavillon d'enseignement s'élève sur un seul niveau en rez-de-chaussée et est couvert d'un toit terrasse. Il est intégralement bardé d'ardoises. La façade est, où se situe l'entrée principale, est généreusement vitrée. Elle est, au niveau de la salle de réunion au nord, accidentée de redans dont les faces sud sont vitrées. Elle comporte également des portes fenêtres et des baies carrées disposées en bandeaux.
L'entrée donne sur un vaste espace de transition, un hall d'accueil considéré comme un lieu de réception et donc délibérément dégagé des servitudes de vestiaires et groupes sanitaires. Ce hall permet l'accès au patio central ceint d'une circulation intérieure qui distribue les pièces et se prolonge vers le nord par une antenne ouvrant des jours et des vues inattendues.

Ce bâtiment comprend deux bureaux, une salle de réunion et une salle de tirage dans l'aile nord-est, deux salles de bibliothèque et une salle de tirage dans l'aile sud-est, des salles d'audiovisuel et des sanitaire côté sud, une salle de classe de plus de 20 mètres de long côté ouest et deux autres côté nord. A l'origine, un amphithéâtre était envisagé dans le prolongement de la bibliothèque, dans l'aile sud-est, mais il ne fut pas réalisé.

Le patio est décoré d'une œuvre réalisée par Francis Pellerin. Il s'agit d'une sculpture en ronde bosse en acier inoxydable brillant satiné d'une hauteur de 2.85 m pesant 150 à 200 kg. Sa stabilité et son ancrage sont assurés par trois plots béton enfouis dans la pelouse. C'est une sculpture abstraite aux lignes souples et légères qui vise à valoriser le matériau. La démarche artistique est ainsi présentée dans le dossier de proposition de décoration 1% artistique réalisé par Yves Guillou (27 octobre 1975) :

> *« Dans notre esprit, à l'intérieur de ce patio par définition très fermé sur lui-même au centre d'un établissement si ouvert sur le monde marin, il convenait de retrouver, sous une expression très moderne et avec le minimum de matière, un rappel d'envol de voile : sculpture métallique pure, très détachée du sol. »* (AD 56 - 110 J 4112)

Le bâtiment « restauration » :

Le pavillon restauration comprend deux niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol) et se compose de deux blocs reliés par le hall d'entrée devancé d'un petit portique.

Le bloc ouest comprend les salles à manger des stagiaires (qui occupent quasiment la moitié nord du bloc), celle des agents et des cadres, la cuisine, les sanitaires, le magasin, les stocks, etc… ainsi qu'un espace laverie et une réception. Une entrée débouchant sur un couloir menant à la grande salle à manger est aménagée côté sud. Le bloc est, aux dimensions moins importantes, comprend une salle de détente avec une cheminée, ainsi que salle de télé / musique. Une terrasse est aménagée au nord, côté mer.

Au sous-sol se trouvent les réserves, un congélateur et la chaufferie.

Le bâtiment est lui aussi bardé d'ardoises, hormis les côté est et sud du bloc détente qui est paré de pierres. On retrouve des redans ajourés au nord-ouest.

La façade nord est généreusement pourvue de grandes baies horizontales. La façade sud s'ouvre en plusieurs endroits par des portes vitrées et des fenêtres.

L'Internat :

L'internat est une barre orientée est-ouest qui s'élève sur trois niveaux.

L'entrée s'effectue soit sur le pignon sud, soit au centre de la façade ouest. Au rez-de-chaussée se trouvent des chambres, un espace dédié aux soins médicaux, des bains et sanitaires et une lingerie. Les pièces sont disposées de part et d'autre d'un couloir central traversant l'édifice dans sa longueur et interrompu en son milieu par une grande salle de musculation traversante occupant presque un tiers de la surface du rez-de-chaussée située au centre de la barre. Les escaliers à deux volées

parallèles avec palier intermédiaire sont disposés aux extrémités nord et sud de l'édifice. La cage d'escalier sud est percée de grandes baies vitrées alors que la cage d'escalier nord est aveugle.
Les deux étages comportent 40 chambres de 10 m² distribuées par un couloir central. Dans les angles sud-ouest et nord-ouest sont aménagés douches et sanitaires.
Les deux façades principales présentent un fenestrage continu agrémenté de panneaux bardés d'ardoises et disposés à cheval entre deux chambres. Ainsi, chaque chambre dispose d'une grande fenêtre en pied et d'une petite fenêtre haute.

Les logements de fonction :

Les deux bâtiments destinés aux logements de fonction se situent à l'ouest du site, à l'écart du reste du campus. On peut y accéder directement par la route des Rochers. Ils sont tous deux construits sur le même plan. Les deux bâtiments se composent de deux blocs rectangulaires contenant chacun un logement : un de 4 pièces à l'ouest et un de 5 pièces à l'est (entrée, séjour, cuisine, salle de bain, w.c., 3 ou 4 chambres). Les deux blocs sont reliés par les garages disposés au centre de la composition. On retrouve des fenêtres montées dans les redans à côté de la porte d'entrée, au niveau de la salle de bain et des w.c. pour le 4 pièces et des w.c. et d'une chambre pour le 5 pièces.
Le bâtiment le plus au sud (le premier construit), dispose d'un étage supplémentaire qui s'élève au centre de la composition, au dessus des garages. Cet étage est divisé en deux et permet une extension des logements du directeur (une chambre, une salle d'eau et un bureau supplémentaire) et de l'intendant (une chambre supplémentaire).

La conciergerie :

La conciergerie est un petit bâtiment au plan carré d'un niveau située à l'entrée du site, à nouveau bardé d'ardoise et couvert d'un toit terrasse. Au sud se situe la loge du concierge qui dispose d'une fenêtre en redans et dont l'angle sud-ouest est intégralement vitré afin de permettre la surveillance des allées et venues. Un auvent couvre l'angle sud-ouest laissé ouvert. Le reste du bâtiment se compose d'une entrée à l'est, un petit hall qui distribue les chambres et le séjour pourvu de baies vitrées permettant d'accéder à une terrasse.

La totalité des bâtiments qui composent l'ensemble présentent une ossature et des planchers en béton armés. Les couvertures sont en terrasse avec étanchéité sur support lourd. Le revêtement général des façades aveugles et de tous les fronts et acrotères est en ardoises naturelles de Sizun découpées à la main. Les menuiseries extérieures sont en aluminium anodisé.

La large utilisation de l'ardoise, très courante dans la production d'Yves Guillou, est appréciée ici à la fois pour ses avantages techniques, son appartenance à l'architecture traditionnelle bretonne et ses

qualités esthétiques. Elle est longuement vantée dans le rapport datant d'octobre 1971 rédigé par l'agence Guillou :

> *« Les conditions climatiques sévères de la presqu'île de Quiberon, - étroite bande avancée de quelques kilomètres en mer, le souci d'un bonne intégration au site marin et agreste, le respect de l'échelle des habitation avoisinantes, ont motivé le parti de construction, déjà familier à l'architecte, de revêtir d'ardoises naturelles la presque totalité des façades, ne réservant en parties aveugles que quelques éléments de maçonnerie brute et blanchie. Aucune autre solution ne parait présenter les mêmes garanties d'imperméabilité en site marin, en même temps que la même permanence d'une qualité architecturale dans le temps et les conditions atmosphériques les plus différentes. Elle permet aussi de rapprocher sans heurt de constructions bretonnes traditionnelles coiffées d'ardoises, des bâtiments dont le développement même interdit toute autre couverture qu'une terrasse. Les écailles d'ardoise sont aussi un rappel permanent de l'échelle, et le jeu mouvant de la lumière sur elles un élément incomparable d'animation autant au soleil que sous la pluie. – c'est par elles ainsi que ces bâtiments parviennent à s'inscrire sans heurt dans un environnement de petites villas estivantes, de murets de pierres sèches coupe-vent, dans l'horizontalité exigeante des horizons marins. – Leur sobre matière, marquée seulement par le mince trait métallique des menuiseries, semble directement extraite des rochers voisins. A l'entour, l'esprit et la main de l'homme signent et animent ainsi du simple accent éclatant d'une voile la masse éternelle de l'océan».*

État sanitaire visuel :

L'ensemble semble en bon état général. Bien que sa destination initiale soit restée la même, il n'a pas été possible de vérifier dans le détail l'affectation actuelle des locaux de chacun des bâtiments.

Un nouveau bâtiment d'hébergement, le bâtiment Croisière, a été construit par l'agence Dunet en 2006. Ce nouveau bâtiment cherche à respecter l'esprit des constructions préexistantes et s'inscrit dans la trame du plan masse. Les 36 chambres, toutes équipées d'une salle de bain avec toilette et douche, se répartissent sur deux niveaux autour d'un grand patio. Une salle de formation est aménagée dans la continuité du bâtiment, le long de la voie. Le bâtiment est lui aussi bardé d'ardoises.

Il semble que le bâtiment Régate (internat) ait connu quelques transformations. Le site internet de l'ENVSN nous le présente comme comportant 30 chambres simples ou doubles au premier étage et 20 chambre doubles avec sanitaires au deuxième. Or, selon les plans, il ne comportait à l'origine que des chambres individuelles sans sanitaires.

Le bâtiment de restauration et de loisir conçu en 1970 par Yves Guillou nécessitait une mise aux normes d'hygiène alimentaire et des travaux d'isolation thermique. En 2008-2009, Alain La Masson, architecte basé à Plouharnel et Carnac, a mené un important travail de restructuration et de rénovation du bâtiment de restauration et des cuisines. Il a réalisé également une extension du hall

et des sanitaires et y a introduit de nouveaux matériaux tels que le zinc prépatiné, les panneaux de bardage rouge pourpre, les habillages en clins bois à claire-voie, et de mince profilés en aluminium laqué gris anthracite. Le bloc loisir a été percé de grands hublots côté mer et au niveau des redans. Un auvent a été aménagé devant l'accès principal. La cuisine a été transformée en self et un bar a été aménagé dans la cafétéria. Les vêtures d'ardoise et les façades en pierre blanchies ont été rénovées.

En 2014 le bâtiment accueillant les vestiaires de l'ENVSN a été rénové par Justine Gardahaut, architecte à Saint-Pierre-Quiberon.

Position du propriétaire et des concepteurs :
Ni le propriétaire, ni les concepteurs, n'ont été contacté.

Conclusions :
L'École Nationale de Voile de Beg Rohu est parfaitement caractéristique de la production d'Yves Guillou. On retrouve dans les bâtiments qui la compose un attrait pour la géométriques, des toits terrasses, des façades intégralement bardées d'ardoises et des murs en maçonnerie, des patios, des menuiseries métalliques, etc… qui sont autant d'éléments récurrents dans la production de l'architecte.
C'est par ailleurs un programme particulièrement intéressant, notamment parce qu'il est unique en France et qu'il conservé sa destination d'origine. Il reste un témoignage particulièrement représentatif d'une politique nationale en faveur des sports menée dans les années 60 et 70.
L'avenir de l'ENV est incertain, l'Etat ayant déjà évoqué la possibilité de s'en défaire. L'attribution du Label Patrimoine du XXe siècle pourrait contribuer à sa sauvegarde par la valorisation de son intérêt patrimonial, comme s'évertue déjà à le faire le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan.

Sources :

Visite et entretien :

Visite du site le 26 octobre 2016 par Raphaël Labrunye et Marion Albericci (extérieur uniquement)

Bibliographie :

Mention dans des ouvrages :

- BONNET Philippe, LE COUEDIC Daniel*. Architectures en Bretagne au XXe siècle.* Quimper : Palantines, 2012. p. 298-292

Articles :

- « Ecole Nationale de voile du Beg-Rohu à Saint-Pierre-Quiberon *», Architecture Française*, n° 351-352, nov.-déc. 1971.
- DOUSSET Jean, « L'architecte de la mer. Merci Yves Guillou », *Voile et voiliers*, n°79, sept. 1977
- Paul V. Turner, « Quelques réflexions sur l'histoire et l'aménagement des campus américains », *Histoire de l'éducation*, n°102, 2004, p. 71-86.

Articles de presse quotidienne :

- LE BERD Jean, « Le 25 septembre à Saint-Pierre Quiberon », *Ouest-France*, 10 août 1970
- SIOHAN Benoit, « L'ENVSN : Kes 40 ans du géant de Saint-Pierre », *Le Télégramme*, 9 avril 2011
- « Architecte de l'école nationale de voile, Pierre Le Gallo de retour », *Ouest-France*, 3 mai 2011

Archives :

- *Archives départementales du Morbihan :*

<u>Cote 110 J 4112</u> :

- Rapport de présentation pour la construction de l'Ecole Nationale de Voile de Beg-Rohu, n. d (avant la construction, pendant l'acquisition des terrains).
- Construction d'un bâtiment d'enseignement à Beg Rohu, cahier des prescriptions spéciales, (document corrigé en rouge), n. d.
- Contrat d'architecte entre la direction départementale de l'Equipement et de logement et Yves Guillou (10/06/1969)
- Dossier de proposition de décoration dans le cadre du 1% artistique (Yves Guillou), avec plan masse joint daté (09/03/1973).

- Dossier de proposition de décoration 1% artistique, Yves Guillou, avec plan de situation de la sculpture et photographie de maquette 13 x 18 cm (27/10/1975)
- Marché concernant les travaux de décoration au titre du 1% artistique (15/06/1976)
- Procès verbal de réception des travaux de décoration 1% artistique (30/11/1976)
- Extension du hangar – locaux techniques 2ème tranche : compte rendu de la visite du 13/12/1977
- 17 photographies noir & blanc du fort du site avant construction (n. d)

Cote 110 J 4113 :

- Locaux techniques 2e tranche, cahier des clauses techniques particulières (15/11/1978).
- Réhabilitation de l'hébergement (31/05/1994)
- Deuxième tranche de travaux, construction du pavillon d'enseignement : études préliminaires, devis descriptif sommaire (6/01/1972)
- Deuxième tranche de travaux, construction du pavillon d'enseignement : études préliminaires, notice sommaire de présentation, (6/01/1972)
- Construction d'un bâtiment d'enseignement, cahier des prescriptions spéciales, approuvé le 16/01/1974 par la DDE.
- Construction d'un bâtiment d'enseignement : devis descriptif avec plans (15/12/1973)
- Construction de deux logements de fonction : devis général sommaire descriptif et estimatif (n. d.)
- Reproductions de plans reliés (n. d.)
- Plan de projet n° 2 du pavillon enseignement (3/10/1973)
- Jean Le Berd, « Le 25 septembre à Saint-Pierre Quiberon », *Ouest-France*, 10 août 1970

Cote 110 J 114 :

- Plans papiers pliés (1968-1978)

Cote 110 J 4115 :

- Photographies noir & blanc de l'ENV exécutée (1976-1977)
- Plans papiers pliés (1965-1973)

Cote 110 J 4122 :

- Plan de zonage (n. d.)
- Schémas sur calques (n. d.)
- Proposition d'implantation et de réservation de terrain, plan n°2 (10/1964)

Archives du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan :

- Yves Guillou, « Ecole nationale de Voile du « Beg-Rohu » à Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) », octobre 1971
- document constitué à partir du témoignage de Joseph Chartois I. Legrand. Dans le cadre de la rédaction de son mémoire, *Une image du fonctionnement de l'ENV* - archives du CAUE 56)

- Plan masse (30/01/1965)
- Plan masse (5/06/1967)

Sites internet :

- http://www.envsn.sports.gouv.fr/ : site de l'ENVSN [consulté le 06/12/2017]
- http://www.alainlemassonarchitecte.fr/MarchesPublics.htm : site Alain Le Masson, architecte de la rénovation du pavillon restauration [consulté le 06/12/2016]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Ecole Nationale de voile et sports nautiques

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
MORBIHAN

Commune :
SAINT-PIERRE-QUIBERON

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 15/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF AURAY
3 Rue du Penher BP 20611 56406
56406 AURAY CEDEX
tél. 02 97 30 21 95 -fax 02 97 30 21 91
cdif.auray@dgip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

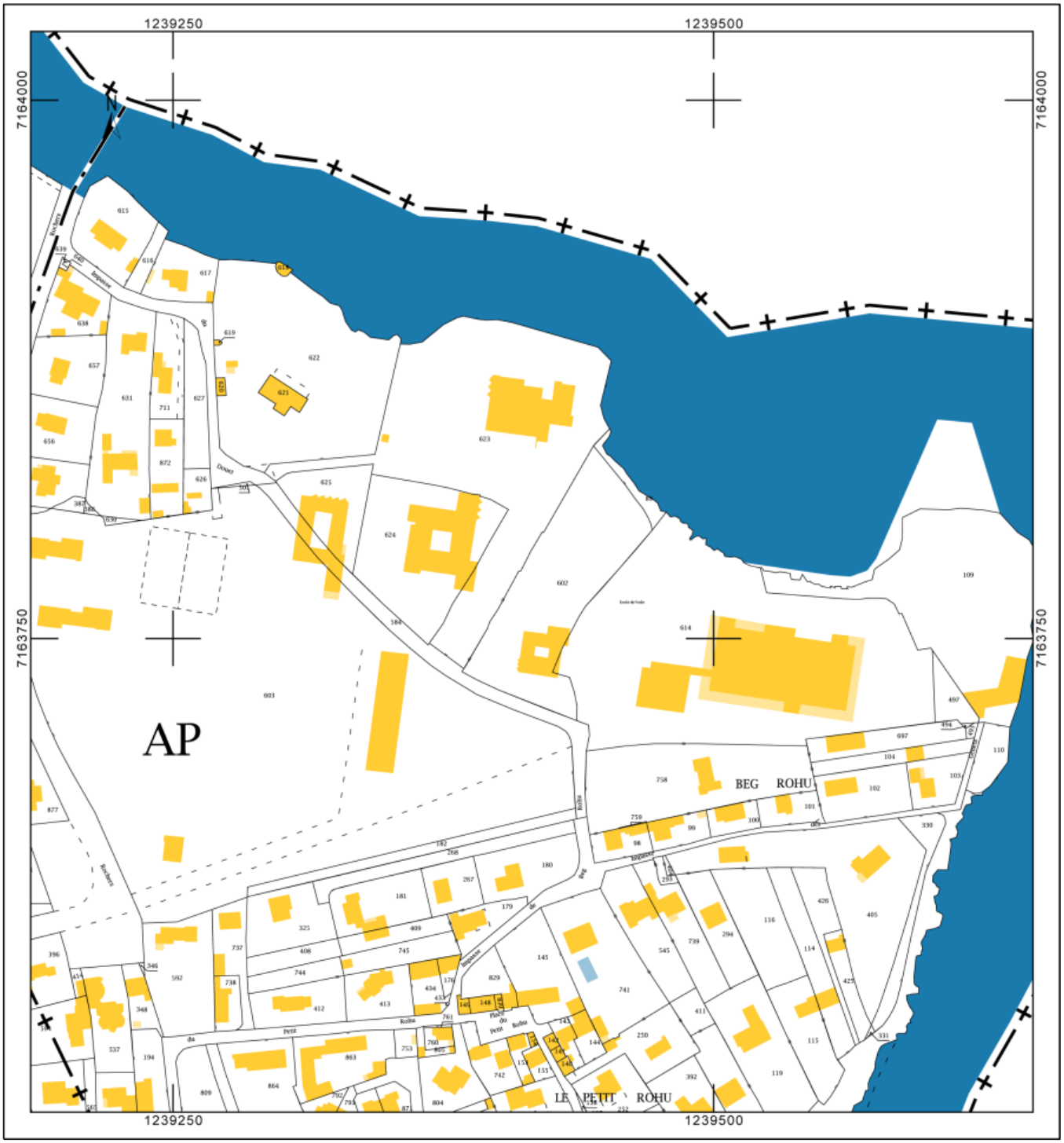

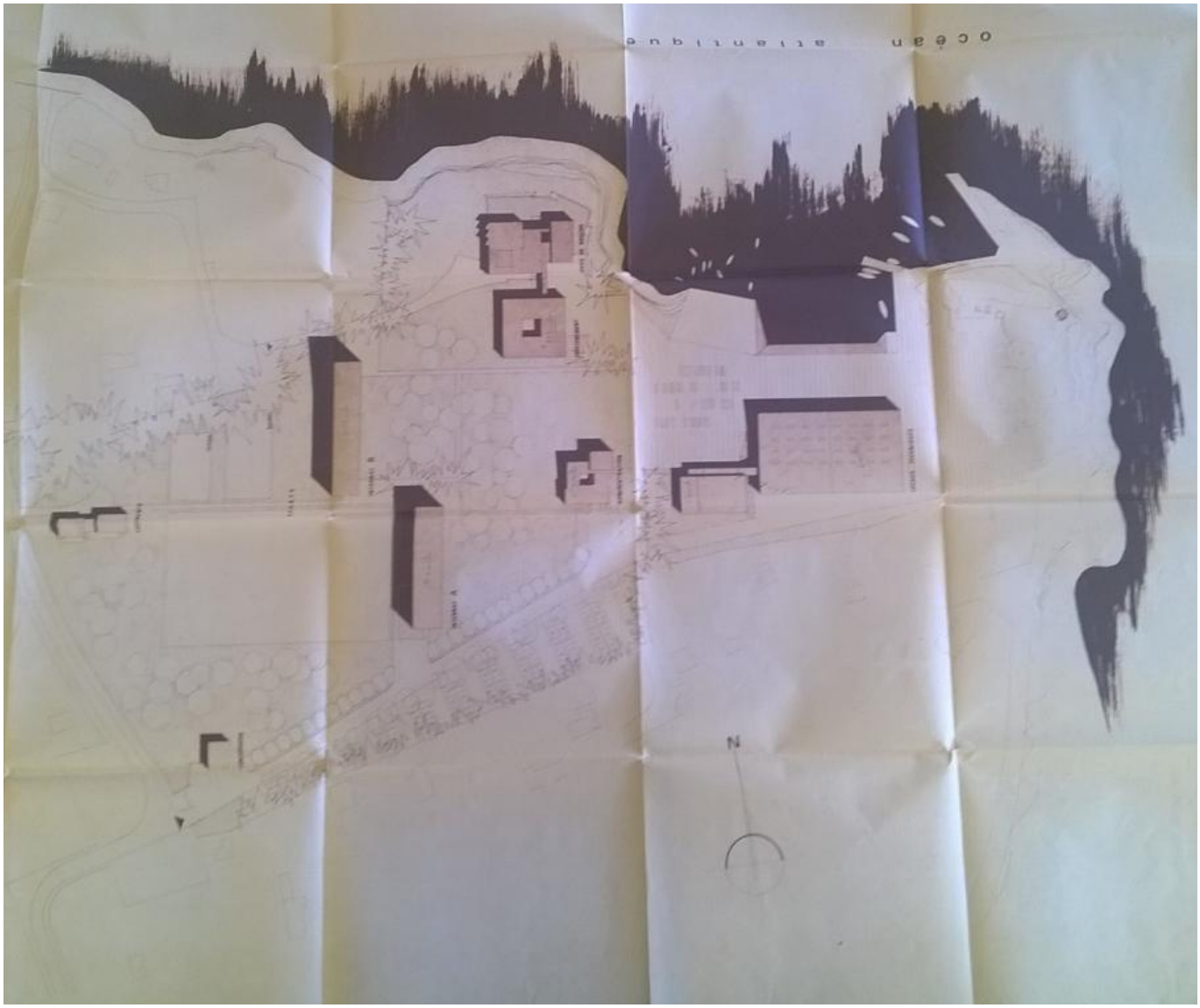

Plan masse du projet de 1968
Source; Archives départementales du Morbihan

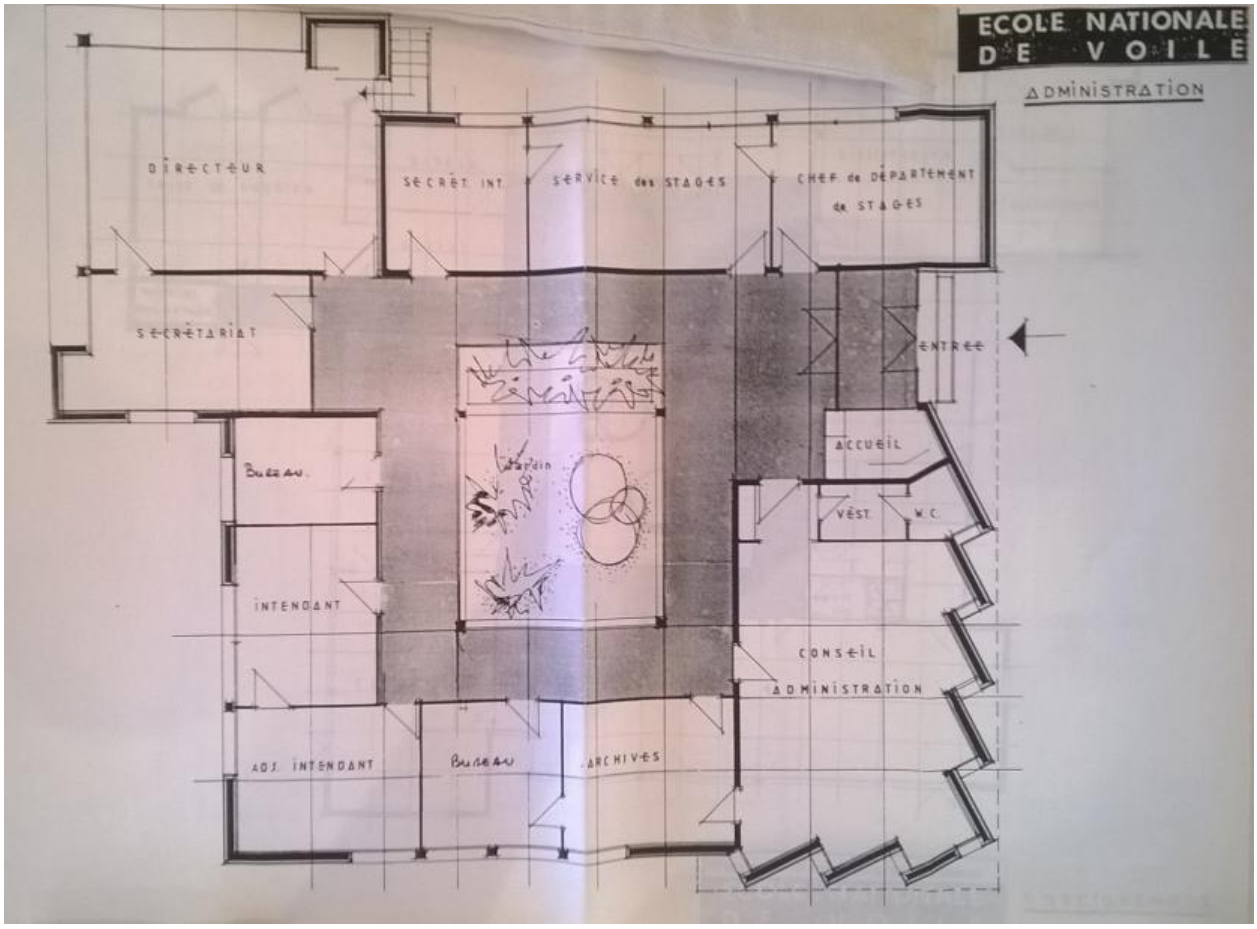

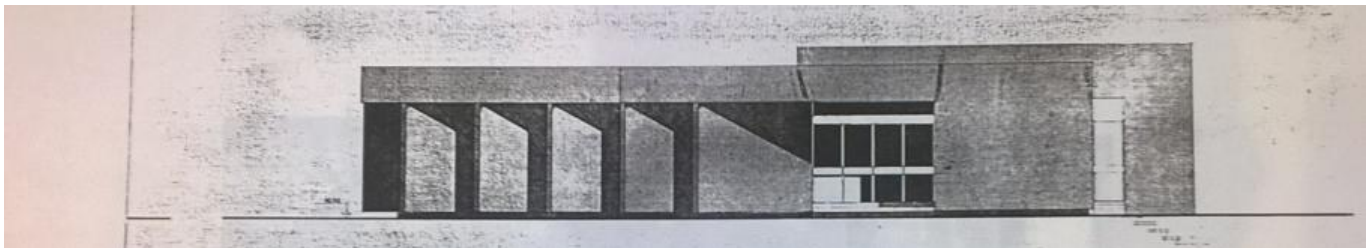

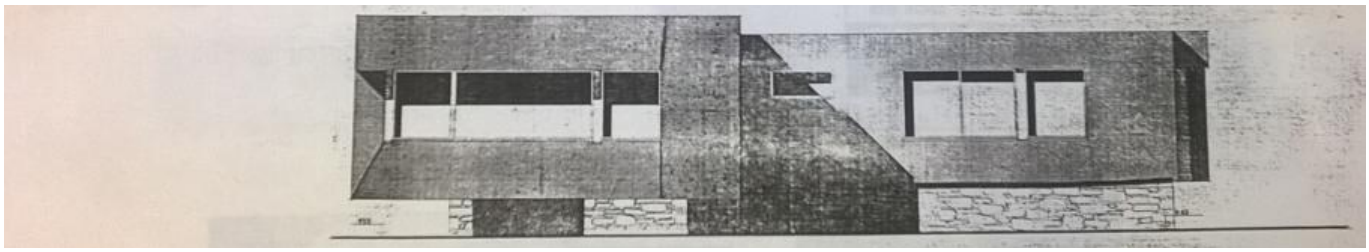

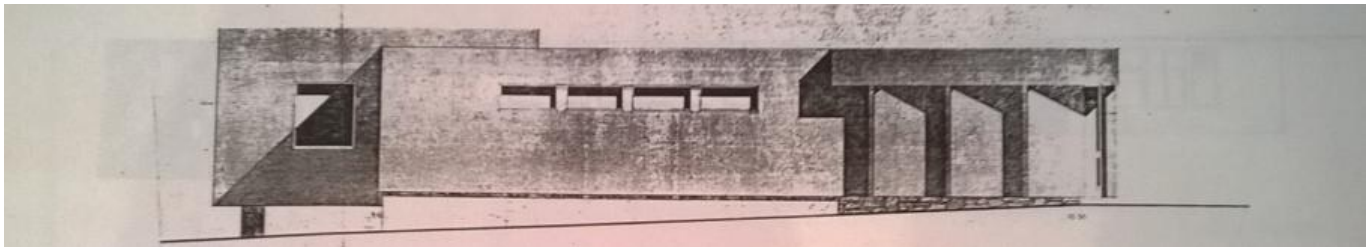

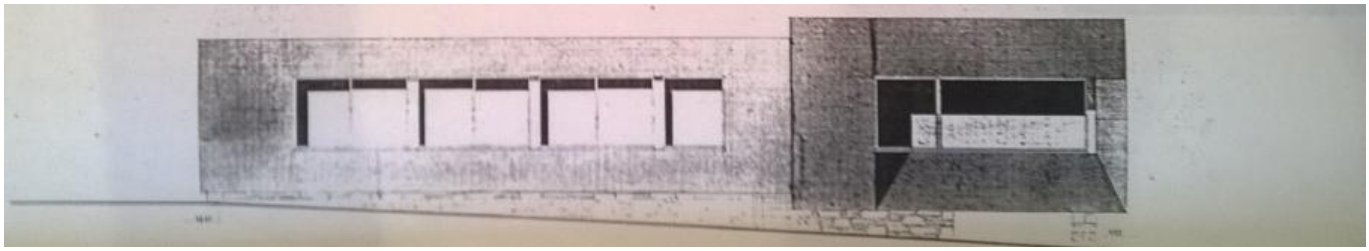

De haut en bas : plan de l'administration, façades Sud, Nord, Ouest et Est
Source : Archives départementales du Morbihan

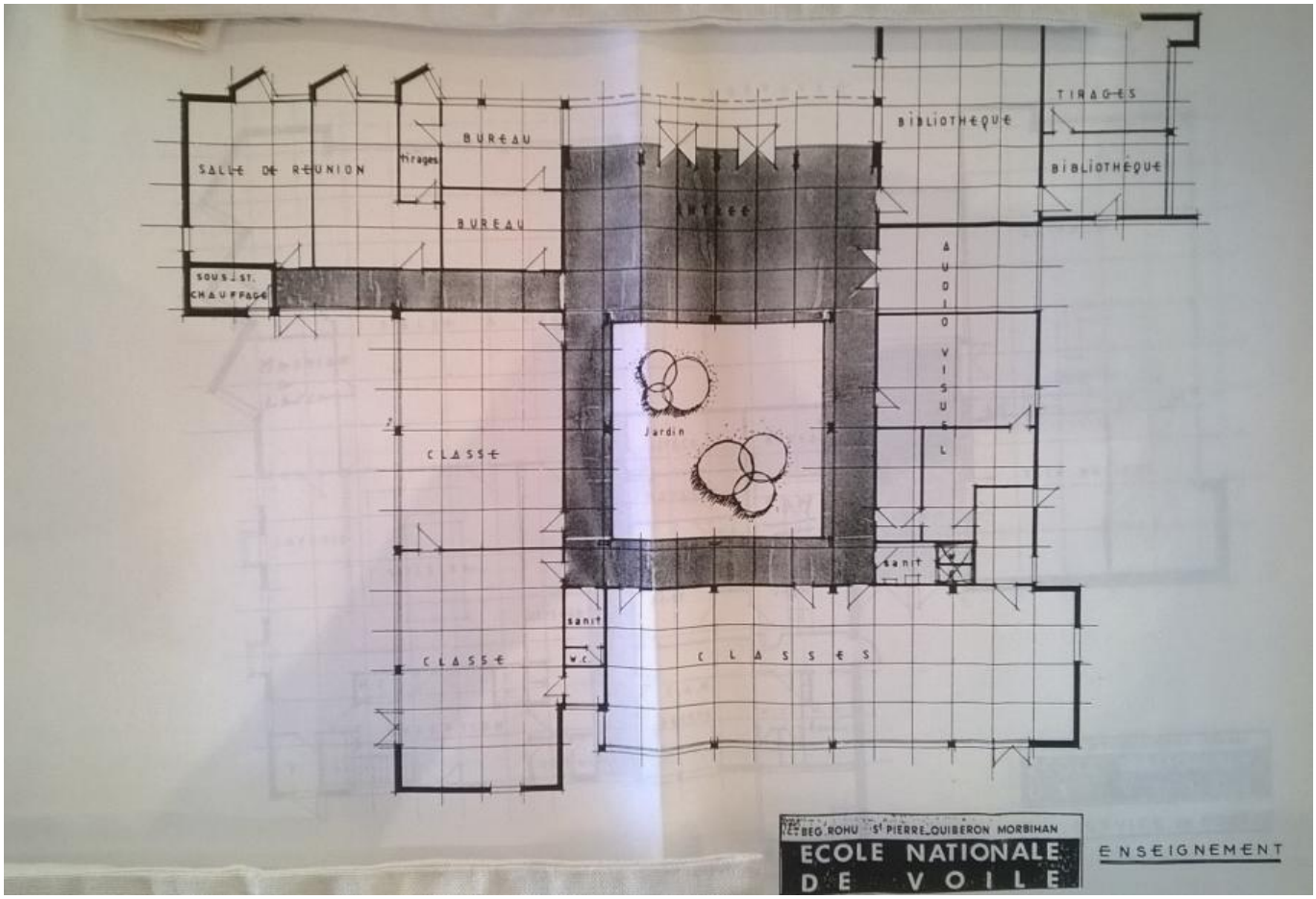

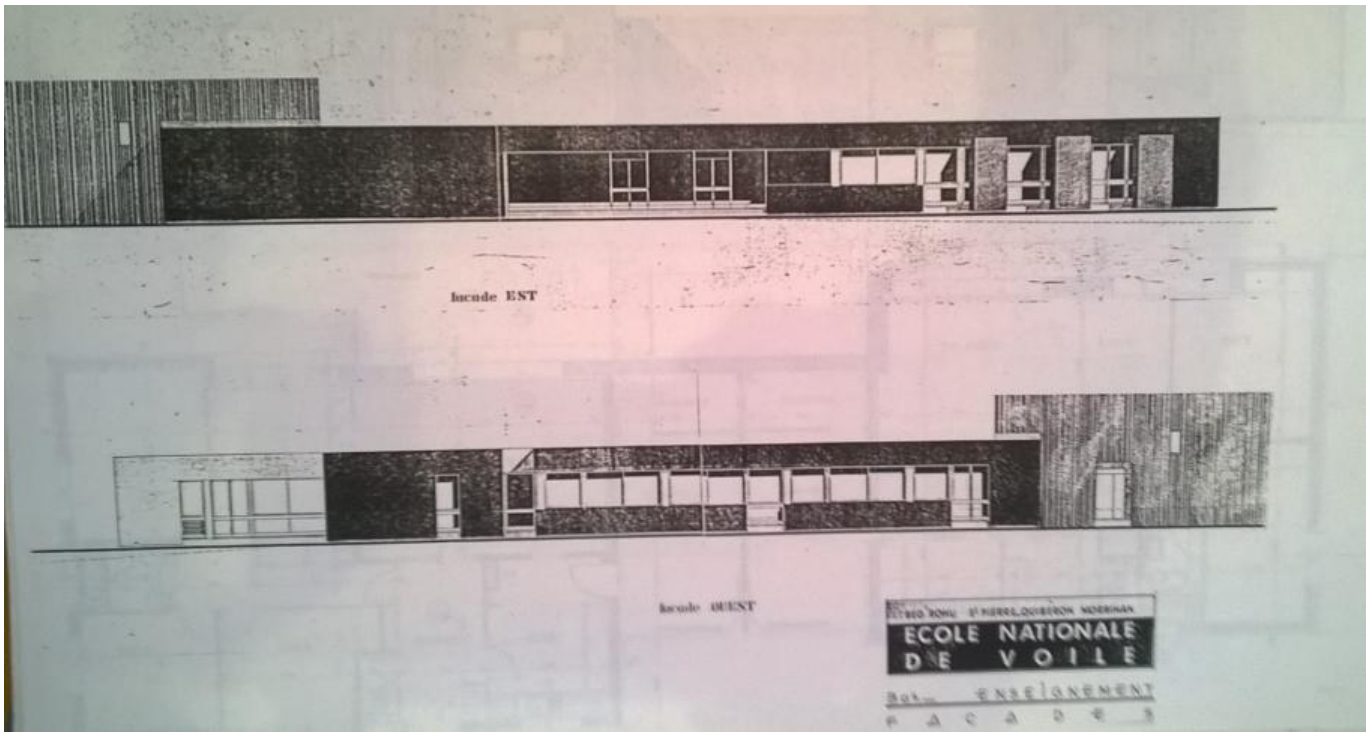

De haut en bas : plan du bâtiment d'enseignement, façades Est et Ouest
Source : Archives départementales du Morbihan

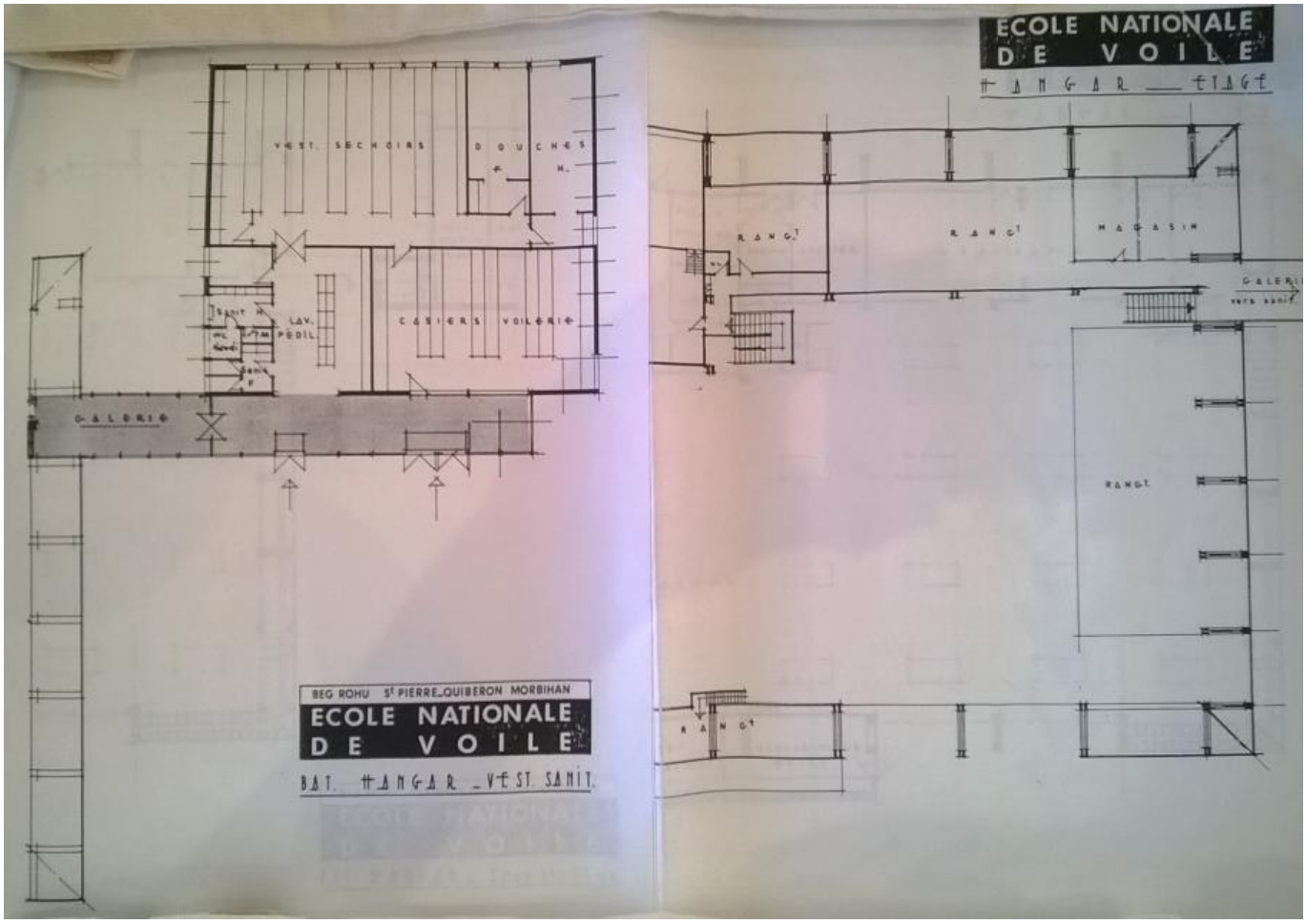

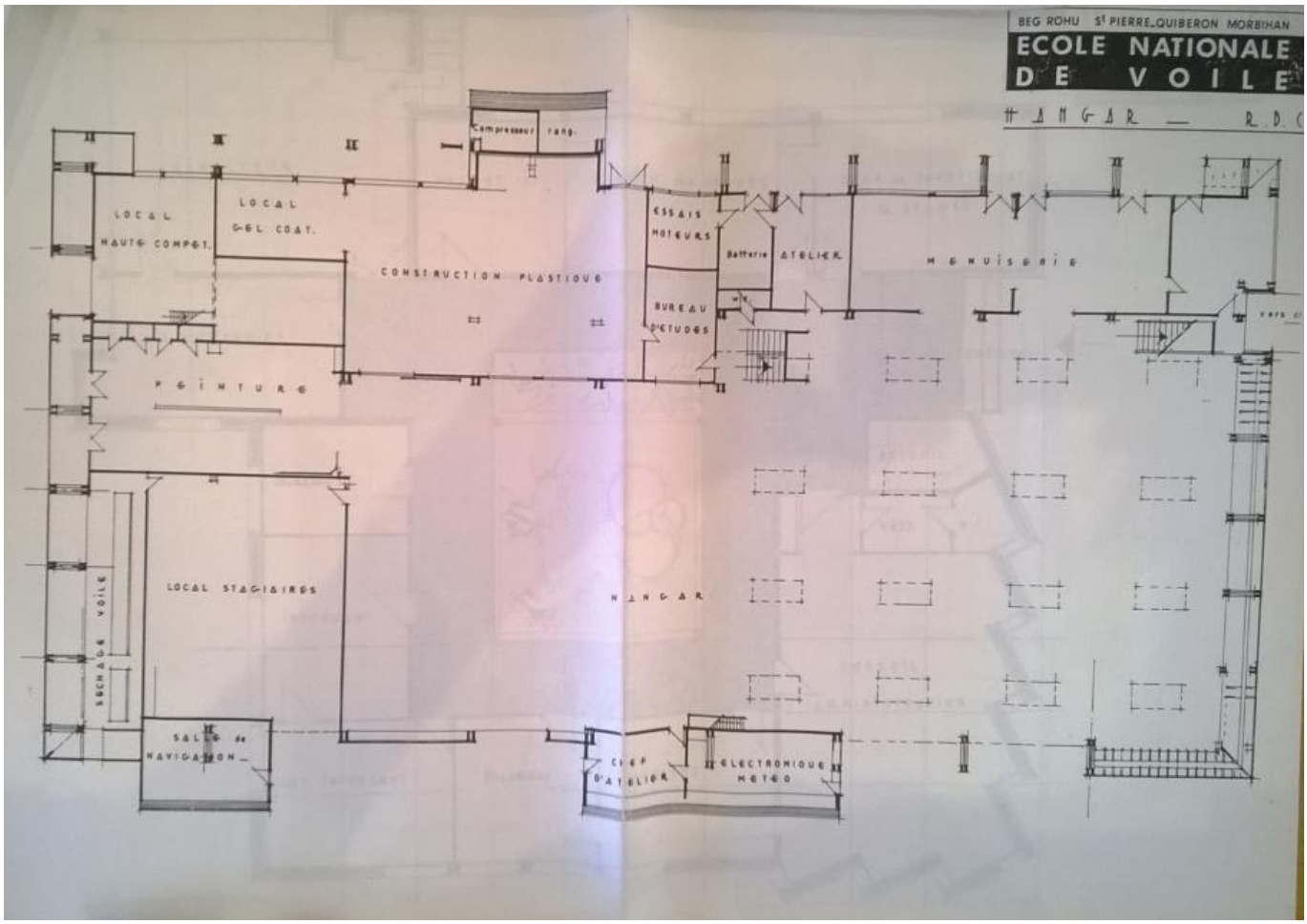

De haut en bas : plan du R+1 du hangar, plan du RDC du hangar
Source : Archives départementales du Morbihan

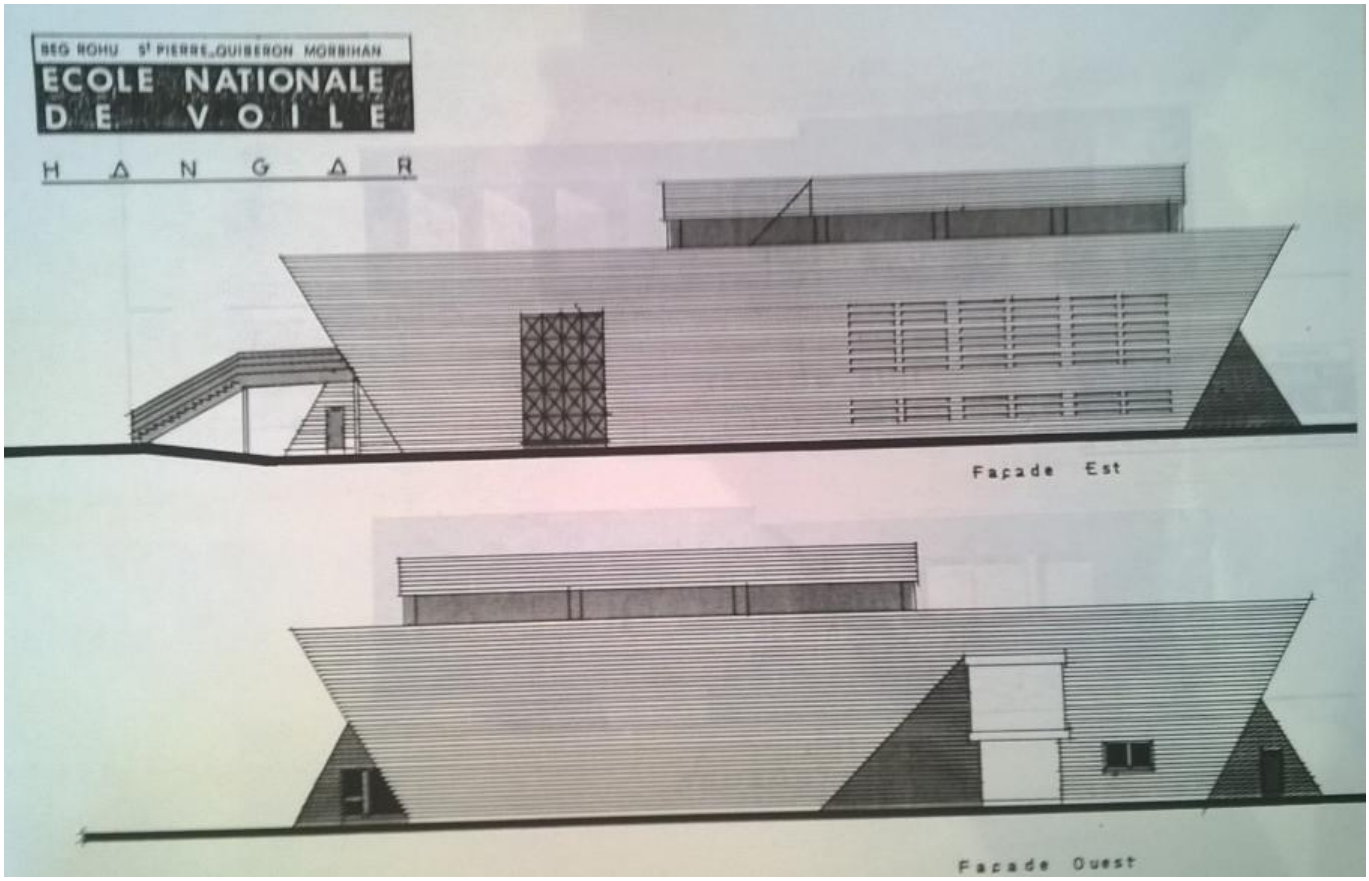

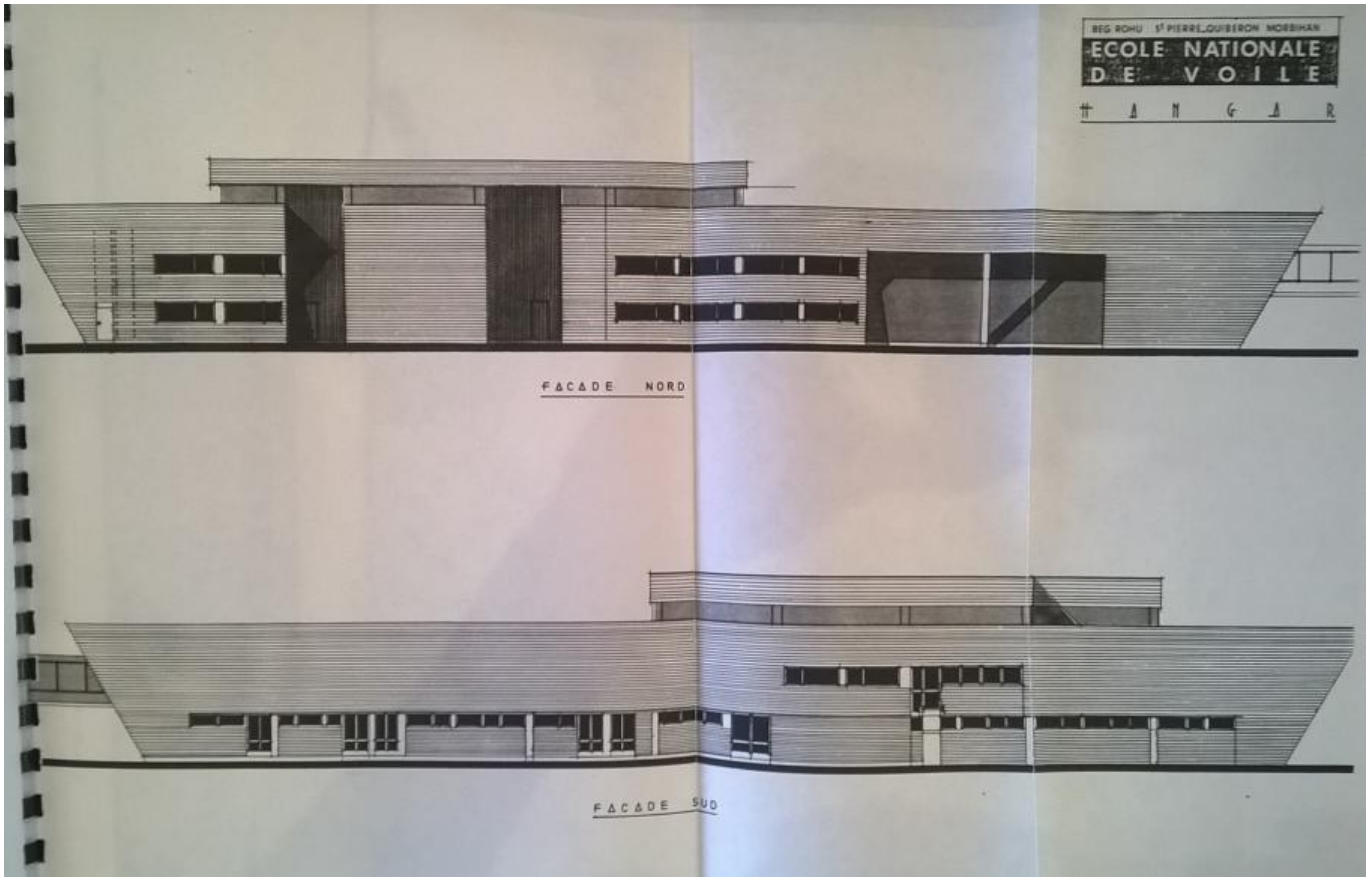

De haut en bas : façades Est et Ouest, façades Nord et Sud du hangar
Source : Archives départementales du Morbihan

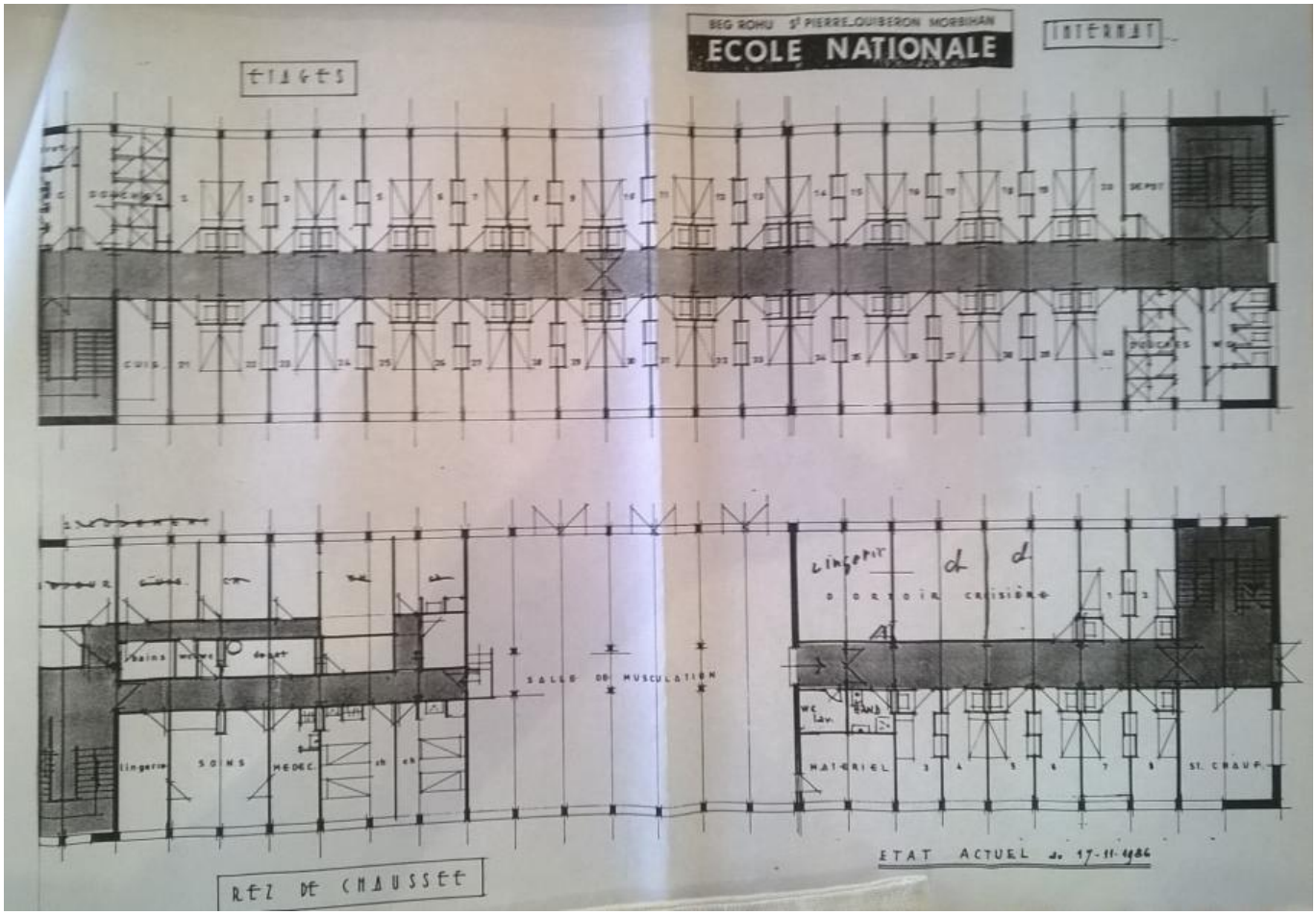

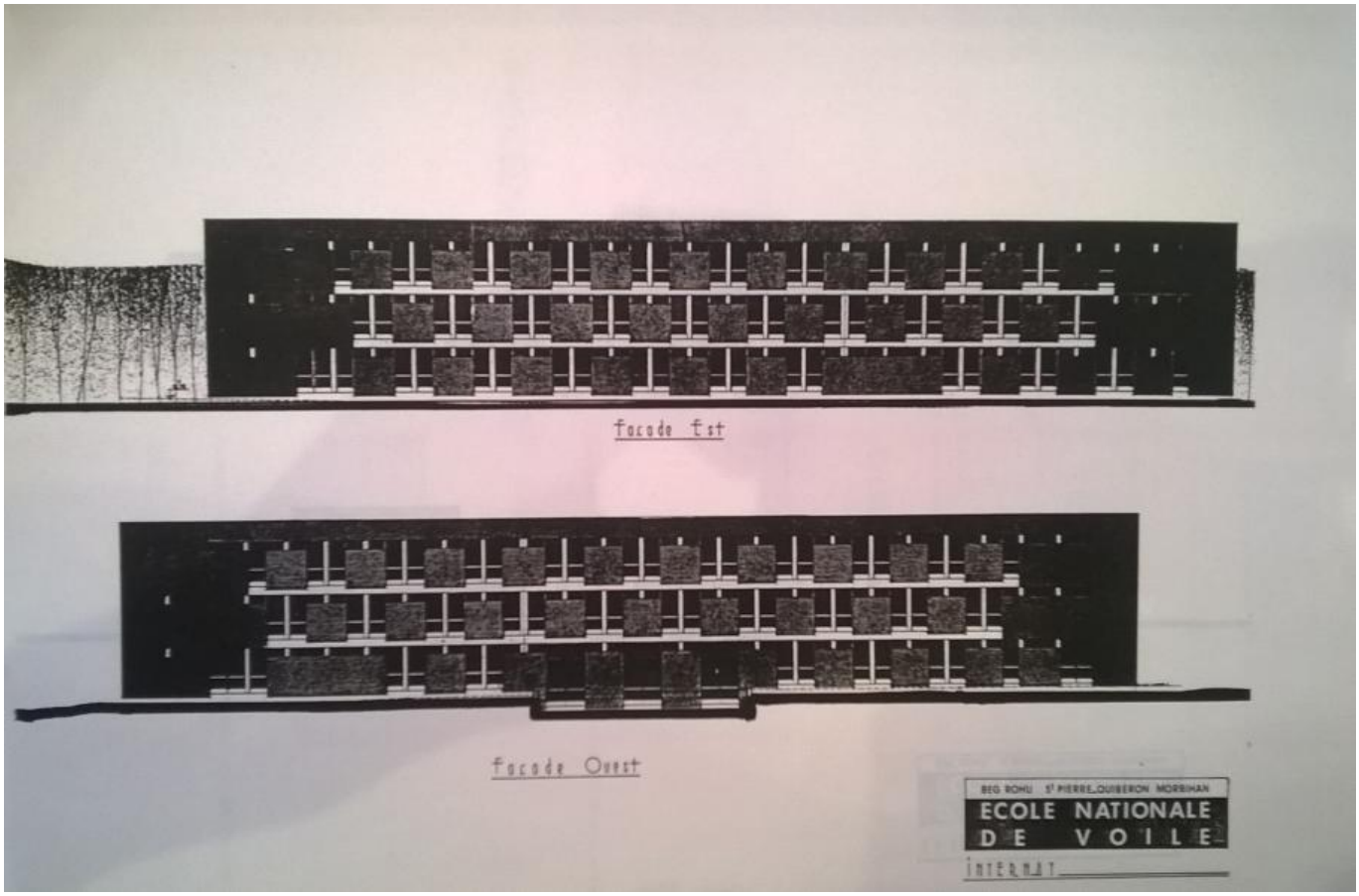

De haut en bas : plan de l'internat, façades Est et Ouest de l'internat
Source : Archives départementales du Morbihan

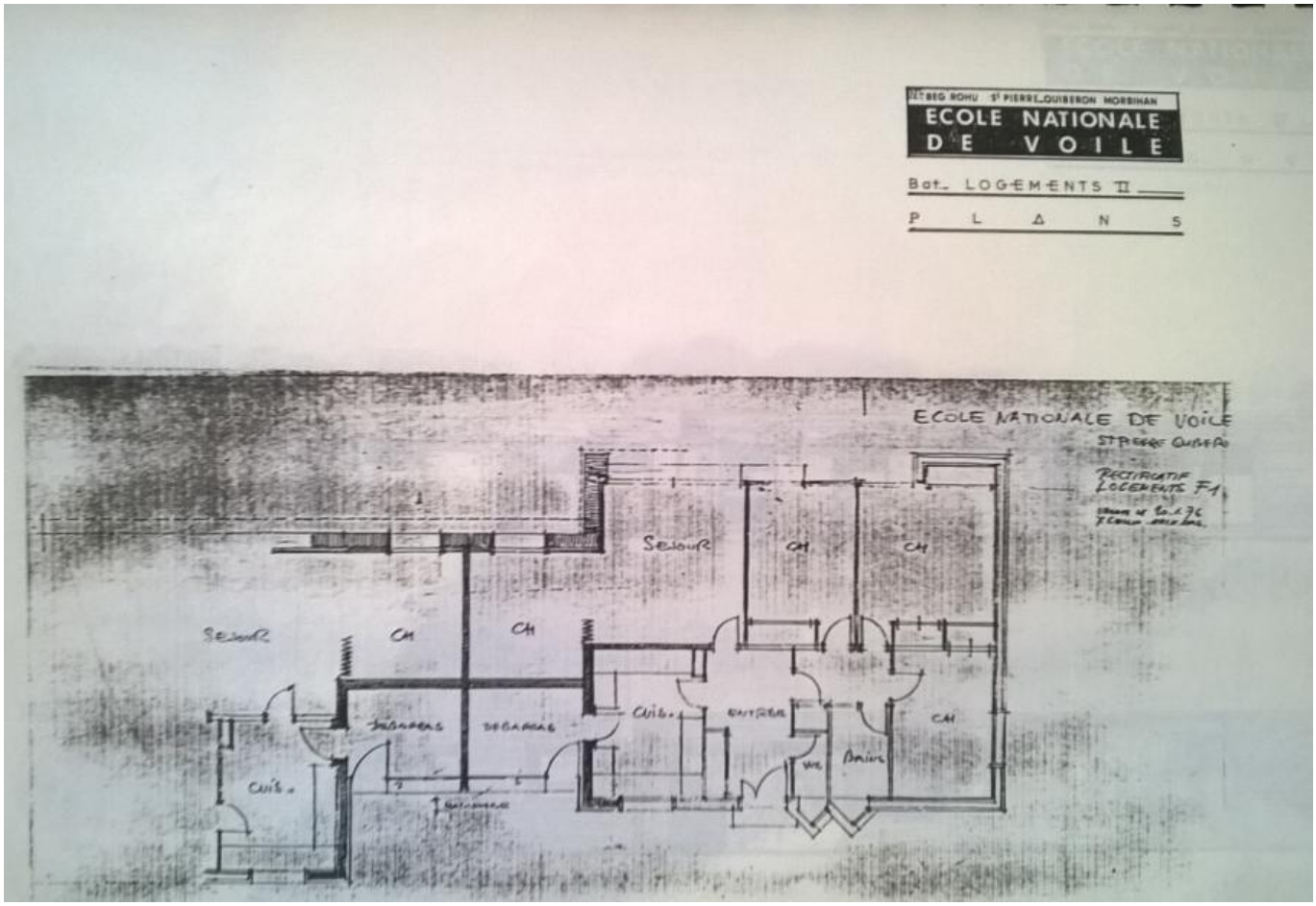

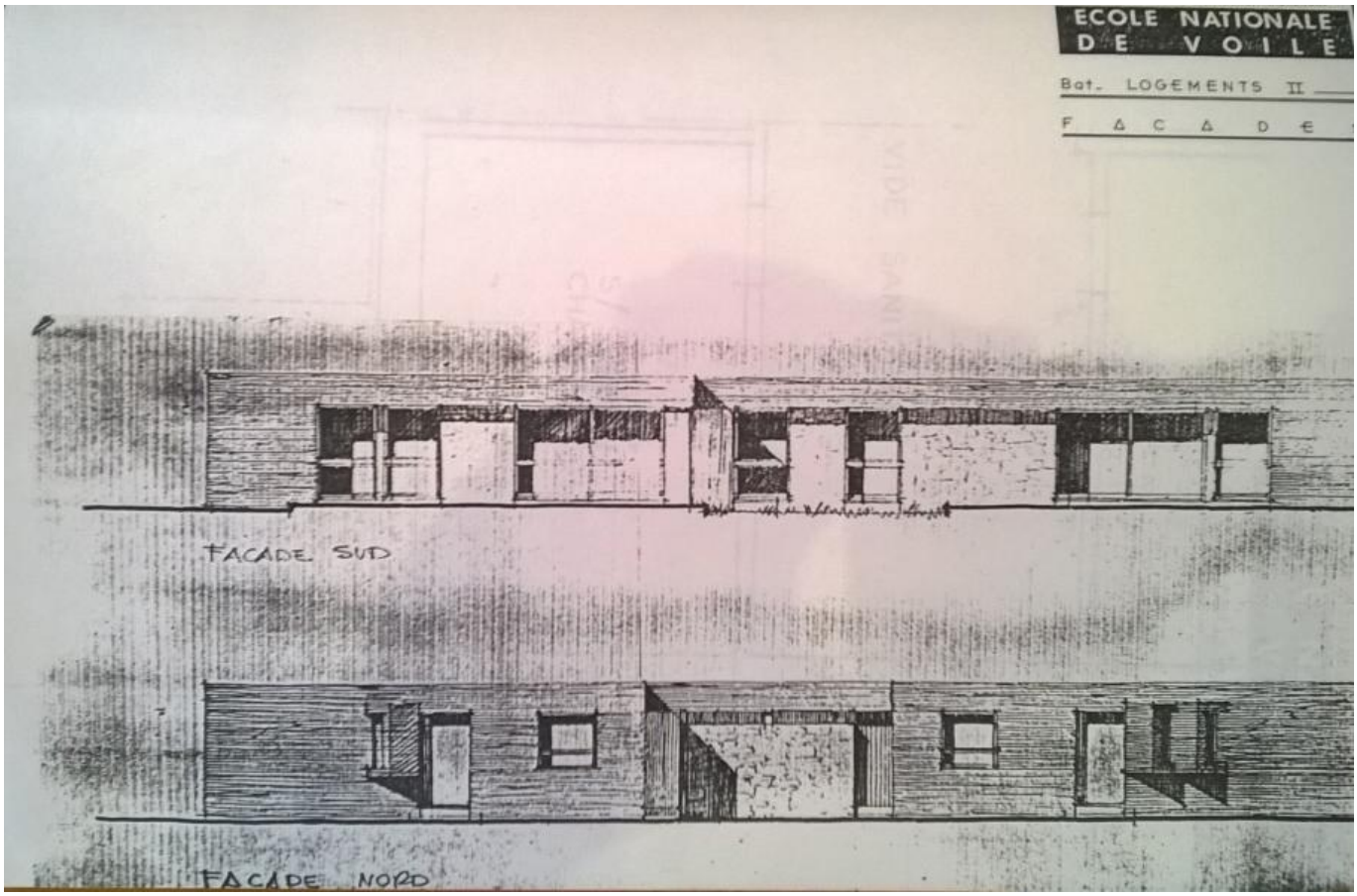

De haut en bas : plan dees logements, façades Sud et Nord des logements
Source : Archives départementales du Morbihan

De haut en bas : (gauche) vue du bâtiment de l'internat façade Ouest en construction dans les années 1970, (droite) vue sur la mer depuis le site, (gauche) vue du bâtiment d'enseignement façade Ouest dans les années 1970, (droite) vue du bâtiment d'administration façade Nord dans les années 1970, (gauche) vue du bâtiment d'administration dans les années 1970, (droite) vue du bâtiment de logements façade Sud dans les années 1970, (gauche et droite) vues du bâtiment de l'internat façade Est dans les années 1970
Sources : CAUE 56

De haut en bas : (gauche) vue Nord du hangar, (droite) vue Sud du hangar, (gauche) vue Ouest du bâtiment de l'internat, (droite vue Est du bâtiment de l'internat, (gauche) vue Nord du bâtiment de l'administration, (droite) vue Ouest du bâtiment d'enseignement, (gauche) vue de la baie depuis le bâtiment de restauration, (droite) vues intérieures du séchoir de la voilerie
Sources : Photos personnelles Marion Albericci, CAUE 56

Patrimoine du XXe siècle
Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Hédé-Bazouges (35630)

Pont belvédère sous-tendu

Appellation (APPL) : Pont belvédère sous-tendu ; Pont des 11 écluses

Dénomination (DENO) et genre (GENR) :

- ouvrage d'art
- pont ; passerelle

Localisation :

- Géolocalisation : 48°18'32,79" N - 148°16,30" O
- Adresse (ADRS) : Site des 11 écluses, 35630 Hédé-Bazouges
- Plan de situation – en annexe
- Plan cadastral – en annexe
- Référence cadastrale (CADA) :

Datation :

- (SCLE) 4e quart du XXe siècle.
- (DATA)

- Mai 1992 : lettre de commande pour l'étude architecturale.
- Mars 1993 : conception architecturale du premier projet.
- Novembre 1993 : publication du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- 1994 : démarrage des travaux du premier projet.
- 1995 : conception architecturale du 2e projet
- Février 1996 : publication de dossier de consultation des entreprises du deuxième projet.
- Fin 1998 : Livraison

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : Conseil général (départemental) d'Ille-et-Vilaine, Direction des Routes et des Infrastructures.
- Maîtrise d'œuvre : Marion Faunières et Pierre Lafon architectes ; Louis Fruitet (ingénieur conseil).
- Bureaux d'études techniques : Bâti-structure ; Sofresid (étude de faisabilité)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : janvier 2017

Localisation :

Hédé-Bazouges est une commune d'environ 2 000 habitants située à une vingtaine de kilomètres de Rennes, sur la route de Saint-Malo. Le Pont-belvédère sous-tendu se trouve au nord-est du bourg d'Hédé, dans la campagne. Il assure le franchissement du canal d'Ille-de-Rance par la route départementale D 795 qui relie Hédé à Dol-de-Bretagne en passant par Combourg. Le pont enjambe le canal en aval des franchissements de la D 3795 (anciennement D759) et de la D87.

L'ouvrage est construit à l'issue d'un site possédant déjà une forte identité patrimoniale : le site des 11 écluses, 2ème site éclusier de France. Cet aménagement du canal est commandé par Napoléon Ier en 1804. Sa construction s'achève en 1832. La « Maison du Canal d'Ille et Rance», mémoire du site, abrite une exposition permanente sur l'histoire de la construction du canal et des expositions temporaires sur le patrimoine fluvial ou le patrimoine régional.

Le site s'étend sur 2km et présente un dénivelé de 27 m. Les écluses se succèdent tous les 200 m. L'endroit est particulièrement est apprécié par les promeneurs qui parcourent les chemins de halages longeant le canal. Le pont, situé en aval des écluses, juste avant une courbe effectuée par le cours d'eau, vient clore la remarquable perspective offerte par le site.

Programme :

Programme inital : Pont assurant le franchissement du canal d'Ille et Rance sur le tracé de la déviation de la route départementale D 795 reliant les villes de Hédé-Bazouges et Dol-de-Bretagne. Construction en amont de la 11ème écluse. Coût estimé de 5,5 millions de francs.

Programme réalisé : Le pont est finalement construit en aval de la 11ème écluse.

Historique :

Jusqu'aux années 1990, en Ille-et-Vilaine, la réalisation des ouvrages d'art était assurée par les ingénieurs de la DDE (Direction Départementale de l'Equipement). Les architectes n'étaient sollicités que pour la réalisation d'habillage d'infrastructures. En résultaient des constructions très uniformes. Dans les années 1990, les concours ouverts aux architectes associés à des ingénieurs sont de plus en plus courants, notamment pour des ouvrages exceptionnels. Ces deux catégories de professionnels, historiquement opposées, s'allient de plus en plus fréquemment, engendrant une nouvelle interaction des compétences. Le *Moniteur des travaux publics et du bâtiment* consacre un article à ce phénomène en mai 1996. Ses auteurs, Elisabeth Allain Dupré et Guillaume Delacroix, estiment que cette évolution s'opère en réaction à *« la banalisation du territoire et à la difficulté matérielle des bureaux d'études publics traditionnels à assumer la multiplicité d'ouvrages dont ils ont la charge ».* Aussi les maîtres d'ouvrage font-ils de plus en plus fréquemment appel à des concepteurs externes à leurs services, en particulier pour les ouvrages exceptionnels et sites sensibles.

En Ille-et-Vilaine, cette évolution dans l'attitude des institutions, aidée par le processus de décentralisation initié dans les années 1980, est mise en œuvre par Patrick Faucheur, directeur de la

DAE (Direction de l'Architecture et de l'Environnement) du conseil général d'Ille-et-Vilaine. Patrick Faucheur œuvre pour un rapprochement et une transversalité entre les services et pour l'intervention d'architectes dans la conception des ouvrages d'art. La réalisation du pont de Hédé va alors être l'œuvre d'un travail conjoint entre La DRI (Direction des Routes et des Infrastructures) la DAE et le CAU d'Ille-et-Vilaine (Conseil en Architecture et en Urbanisme, créé à la fin des années 1980). Le dossier est suivi par Laurent Manneuheut, responsable du CAU 35. L'interaction entre ces différents services entraîne une nouvelle approche de la conception de l'ouvrage prenant davantage en considération le paysage et l'environnement.

Le pont du site des onze écluses est commandé en 1992 par la DRI. Il est envisagé dans le cadre de la déviation de la départementale en direction de Dol-de-Bretagne. Au départ, on imagine procéder selon la logique habituelle, c'est à dire en concevant un pont en béton à habiller. L'intervention du CAU et la particularité du site impose néanmoins l'intervention d'architectes. L'agence de Marion Faunières et Pierre Lafon est retenue pour l'étude architecturale de l'ouvrage qui débute en mars 1993. Le projet bénéficie des conseils de Louis Fruitet, un ingénieur indépendant expérimenté aillant notamment travaillé avec Jean Prouvé. Il fallu prendre en compte dans les calculs le fait que le pont se trouvait sur un itinéraire militaire. L'idée de développer le caractère « belvédère » de l'ouvrage émerge dès le début de l'étude du projet. Le dossier de consultation des entreprises est publié en novembre 1993.

Lors de la conception de l'ouvrage, deux désaccords majeurs surgissent.
Le premier concerne le choix des matériaux. Les architectes souhaitent réaliser un ouvrage métallique. Or, la DRI préconise l'utilisation du béton, réputé moins coûteux et plus facile à entretenir. Par ailleurs, le département n'est pas équipé en logiciels capables de suivre la réalisation d'ouvrages métalliques. Les architectes ont dû démontrer que l'impact visuel d'un ouvrage en béton sur le paysage serait catastrophique et qu'une structure en métal, plus légère, aurait l'avantage de minimiser cet impact. On optera finalement pour un ouvrage mixte béton / acier.
Le second différend concerne l'emplacement du pont. La DRI souhaite le placer en amont et au ras de la dernière écluse, légèrement en biais par rapport à l'axe parallèle à celle-ci. Or, la DIREN (Direction Régionale de l'environnement) estiment, avec le soutien des architectes et le CAU, qu'une telle implantation serait préjudiciable pour l'intégrité du site et qu'il serait préférable de placer le pont en aval de la dernière écluse, juste avant la courbe empruntée par le cours d'eau. La discussion se poursuit jusqu'en 1994 alors que les travaux ont déjà commencés. On décide alors de jouer sur la procédure de classement du site afin de le protéger. Une plaque attestant le classement est alors apposée avant même que la procédure ait eu lieu. Cette stratégie mena au déplacement du pont.

Un second projet, quasiment identique au premier, est donc étudié à partir de 1995. On notera principalement une variante dans le traitement des culées adoptée pour des raisons économiques et pour permettre l'élargissement de la vue. Le DCE est publié en février 1996. L'ouvrage sera livré à la fin de l'année 1998, 6 ans après l'initiation du projet.
Le pont-belvédère de Hédé sera présenté à un concours national par le département.

Les architectes :

Pierre Lafon est né à Hanovre (Allemagne) en 1951. Il étudie à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts à Paris la peinture (atelier Singier) et l'architecture (UP6 Paris la Vilette). Pierre Lafon est diplômé d'architecture en 1978. Il dirige aujourd'hui l'agence LDLV et enseigne à l'Ecole des Beaux-Arts de Rennes.
Marion Faunières est née à Dakar en 1954. Elle étudie l'architecture à l'UP6 La Villet à Paris et obtient son diplôme d'architecte DPLG en 1979. Elle est aujourd'hui enseignante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne.

L'Agence Lafon-Faunières exerce à Paris des les années 1980 à 2000, et à Rennes à partir des années 1987-1988. L'agence s'engage dans une « recherche *transdisciplinaire dans les domaines croisés de l'architecture, du paysage et des infrastructures ».* Elle *« situe dans une démarche dans le questionnement des mutations environnementales et urbaines »* (http://www.pierre-lafon.com/studio). Cette démarche mène à la conception de réalisations discrètes et attentives au paysage. L'Institut français d'architecture fait figurer l'agence parmi « les 40 de moins de 40 ans » distingués en 1990 suite à l'aménagement du rond-point de l'échangeur de Kernilien à Guingamp (nationale 12). Cette réalisation initie la longue collaboration entre l'agence Lafon-Faunières avec les Ponts et Chaussées et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.
En 1992, Lafon et Faunières réalisent une passerelle levante pour le port de Binic. Il s'agit du premier ouvrage métallique de l'agence. La passerelle doit relier les deux rives du port de plaisance sans altérer la perception de la forêt de mâts des bateaux. Elle est constituée d'un tablier de bois épais de 8 cm en rive et piqué de fibres optiques porté par des tubes et des consoles en acier. Les poteaux sont jumelés et dédoublés pour rappeler les mâts. Le pont-levis est actionné par des vérins hydrauliques et des bras articulés. En dehors du pont belvédère de Hédé, Faunières et Lafon réalisent deux ouvrages pour la DRI : un pont autoroutier en béton précontraint à Bain de Bretagne (1993) franchissant la 4 voies Rennes – Nantes, dont les *« fibres optiques intégrées dans la masse témoignent des forces contraintes qui traversent la structure » (BRAUSCH Marianne, « Révélateurs de territoires, L'Empreinte », n°32, mars 1996, p. 42),* et un pont treillis à inertie variable à Bourg-des-comptes (1999). Ici, les automobiles circulent sur le tablier supérieur, et les piétons sur l'intrados dessiné sous celui-ci et auquel sont reliées des passerelles permettant de rejoindre la berge.

L'agence Lafon-Faunières fait ponctuellement appel à l'ingénieur structure Louis Fruitet qui la conseille pour la conception de ses ouvrages métalliques, dont le pont belvédère de Hédé. Louis Fruitet est le co-auteur du *Guide pour la conception des bâtiments à structure en acier* (avec l'Office technique pour l'utilisation de l'acier aux édition de l'OTUA, 1978) et de *Jean Prouvé dans les Alpes* (avec Bernard Marrey, aux éditions du CAUE de Haute-Savoie, 2012).

L'activité de l'agence est poursuivie après le départ de Marion Faunières par Pierre Lafon au travers de la SARL LDLV au sein de laquelle il collabore avec des professionnels issu de plusieurs disciplines (architectes, artistes, graphistes, ingénieurs…) et développe des partenariats en France et à l'étranger.

Analyse :

Le pont belvédère sous-tendu des 11 écluses est un ouvrage de 43.5 m de long pour 9 mètres de large sensiblement axé nord-sud. Son franchissement est de 30 mètres. Les forces exercées sur la structure sont équilibrées par des haubans de sous-tension.

L'ouvrage offre deux circulations différenciées : une circulation routière (en aval) et une circulation piétonnière (en amont). La passerelle de circulation routière est en encorbellement sur les culées en béton banché laissé brut. Le tablier est également en béton. Les garde-corps en acier peint sont étudiés pour protéger les usagers de la passerelle piétonne des projections de gravillons. A mi distance du cheminement, la passerelle piétonne présente un belvédère offrant une vue sur les écluses. De part et d'autre du belvédère, la passerelle s'écarte du tablier en oblique et en pente douce pour venir trouver le chemin de halage. Le plancher des passerelles est en métal déployé en losange.

L'ouvrage présente un système hydraulique complexe comprenant des fossés de drainage des remblais contigus, ainsi que des barbacanes d'évacuation des eaux pluviales, dont celles du tablier. Les barbacanes sont aménagées dans le soutènement de l'ouvrage et disposées dans le même rythme que les tirants de sous-tension. Un caniveau de béton préfabriqué récupère l'eau des barbacanes en pied de culée sur toute sa largeur (8.83 m). Ce système s'intègre à un réseau plus vaste qui concerne le drainage du canal dans sa section en remblais, les bassins de dérivation et de décantation, les digues de protection des terrains inondables, etc… et participe ainsi à l'intégration de l'ouvrage dans le site.

La prise en considération et le respect du site éclusier détermine la conception de cet ouvrage, conformément à la démarche habituelle de l'agence Lafon-Faunières. La structure même de l'ouvrage participe à son intégration dans le site. La tension conférée par les haubans qui sous-tende le pont s'inscrit dans sa dynamique visuelle. Par ailleurs, ce système constructif en fait une

construction légère et ténue que s'insère en douceur dans le paysage et atténue l'effet « écran ». Le pont est une infrastructure discrète que la distance rend presque invisible.
On peut en outre établir une analogie entre le pont et les écluses existantes. Les culées en béton et les semelles d'accroche des passerelles piétonnes font écho aux resserrements en soutènement de plateaux d'écluses. Par ailleurs, le volume des culées rappelle celui des maisons éclusières.
La bonne intégration de l'ouvrage au site passe aussi par une attention particulière accordée à sa topographie. Celle-ci est minutieusement étudiée et un travail important est mené sur les talus afin que le cheminement piéton permis par la passerelle rejoigne harmonieusement le chemin de halage.
La passerelle et la rampe d'accès sont implantés plus haut du côté est, le chemin de halage étant d'une hauteur supérieure à celui de la rive gauche (digue de protection des terrains inondables situés au Nord-Est).
Le pont belvédère vient clore la perspective de cet « ascenseur de paysage » (selon les mots de Pierre Lafon et Marion Faunières) constitué par la succession d'écluses.

Etat sanitaire visuel :
Bon état apparent. L'ouvrage est seulement visuellement dégradé par des tags sur les culées.

Position du propriétaire et des concepteurs :
Le CAU ainsi que les architectes sont favorables à l'attribution du label.
Voir avec la DRI.

Conclusions :
Le pont belvédère sous-tendu de Hédé a la particularité de se situer sur un site exceptionnel très fréquenté par les promeneurs. Il est d'ailleurs aujourd'hui bien intégré au circuit de promenade grâce à la passerelle piétonne reliée au chemin de halage et qui aboutissant sur un parking côté sud.
L'ouvrage s'intègre harmonieusement dans le paysage grâce à une architecture légère et attentive à la topographie. Il participe par ailleurs à la mise en valeur du site grâce au belvédère aménagé sur la passerelle piétonne.
Par ailleurs, le pont témoigne d'une évolution de l'attitude des pouvoirs publics face à la réalisation des ouvrages d'art et d'une relâche de l'opposition historique entre architectes et ingénieurs.

Sources :

Visite et entretien :

- Visite du site le 11 septembre 2016 par Benoit Carrié

Bibliographie :

Articles :

- BRAUSCH Marianne, « Révélateurs de territoires, L'Empreinte », n°32, mars 1996, p. 42-43
- « Dossier ouvrages d'art : quand les architectes s'impliquent », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n°4823, 3 mai 1996 (0026-9700), p. 36

Presse quotidienne :

- BOULAIN Yannick, «La seconde déviation remise en cause au nom de l'environnement. Hédé : le conseil général au créneau », *Ouest-France*, 19-20 février 1994.

Archives :

- Archives privées Marion Faunières :

- Pièce graphique et notes explicatives pour le DCE du 2ème projet (après février 1996)
- Etude 1ère phase du 2ème projet, échelle 1/100ème, 5/1995 : plan, coupe A1, façade nord-est, façade sud-ouest.

Sites internet :

http://www.pierre-lafon.com/, site internet le l'atelier LDLV dirigée par Pierre Lafon [consulté le 05/01/2017]

http://maisonducanal.free.fr/, site de la Maison du canal d'Ille et Rance [consulté le 16/01/2016]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Pont sous-tendu - Hédé

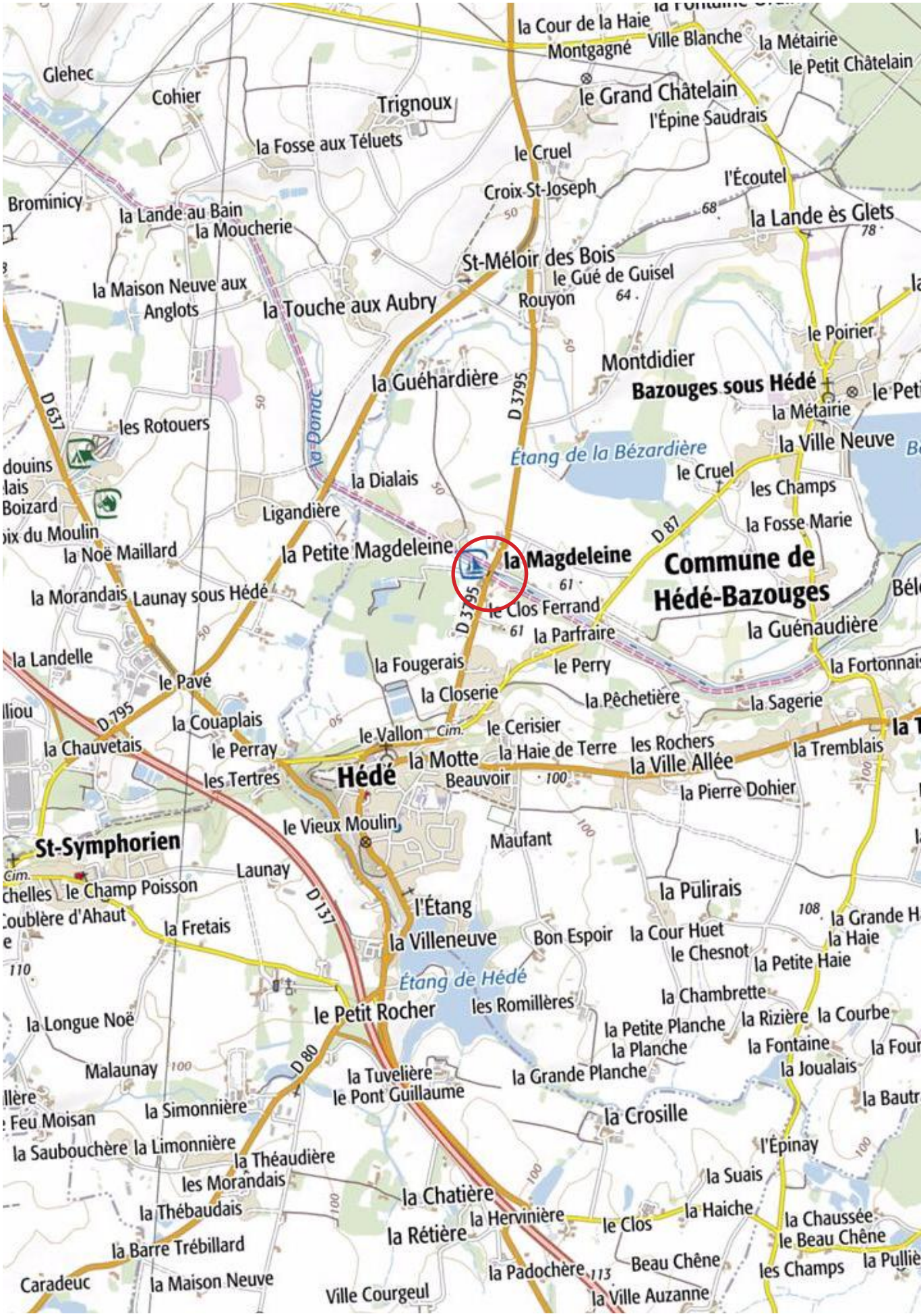

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
TINTENIAC

Section : ZK
Feuille : 000 ZK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/01/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-MALO
38 Bd des Déportés 35414
35414 SAINT-MALO
tél. 02.99.20.80.99 -fax 02.99.20.80.77
cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

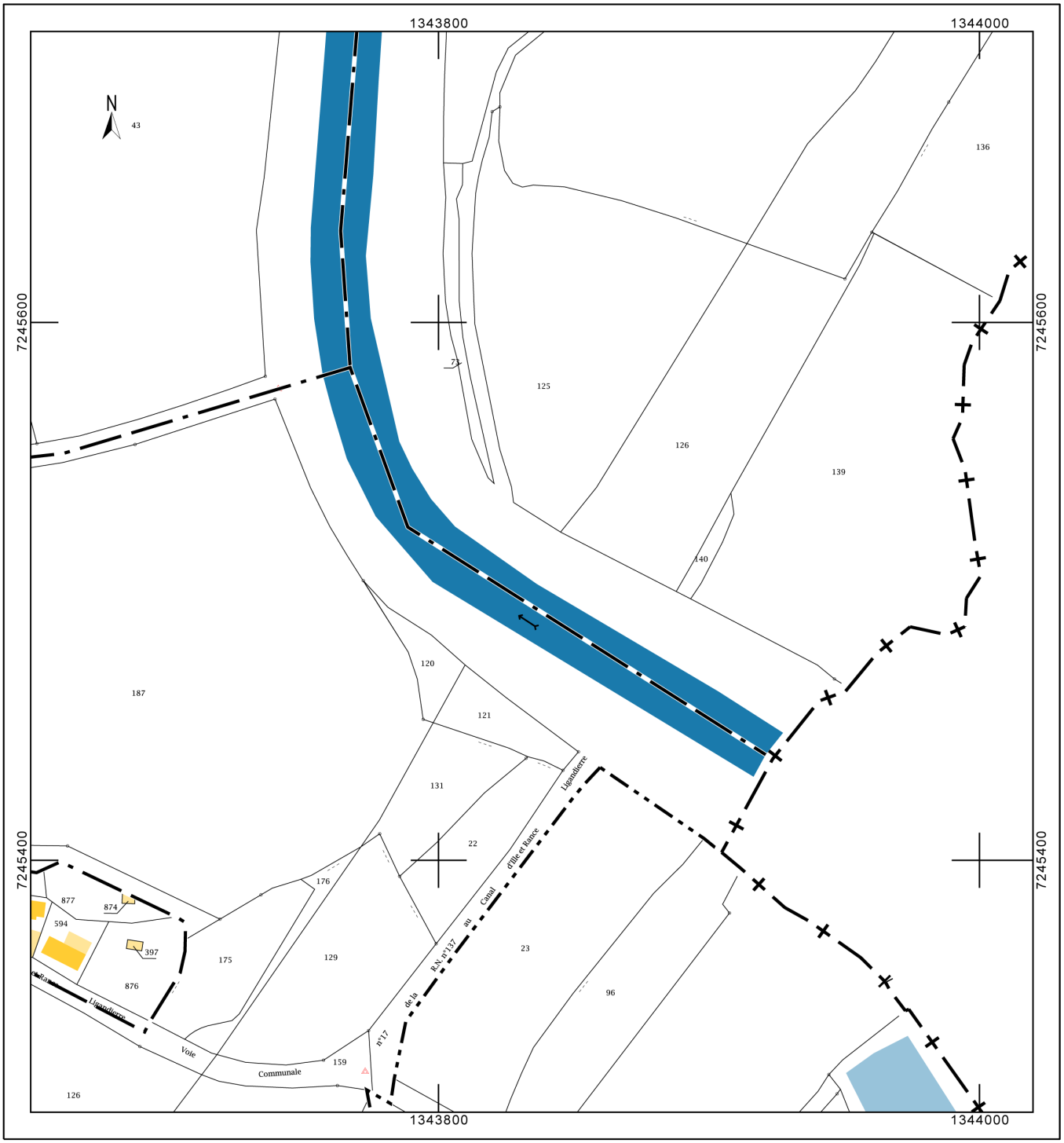

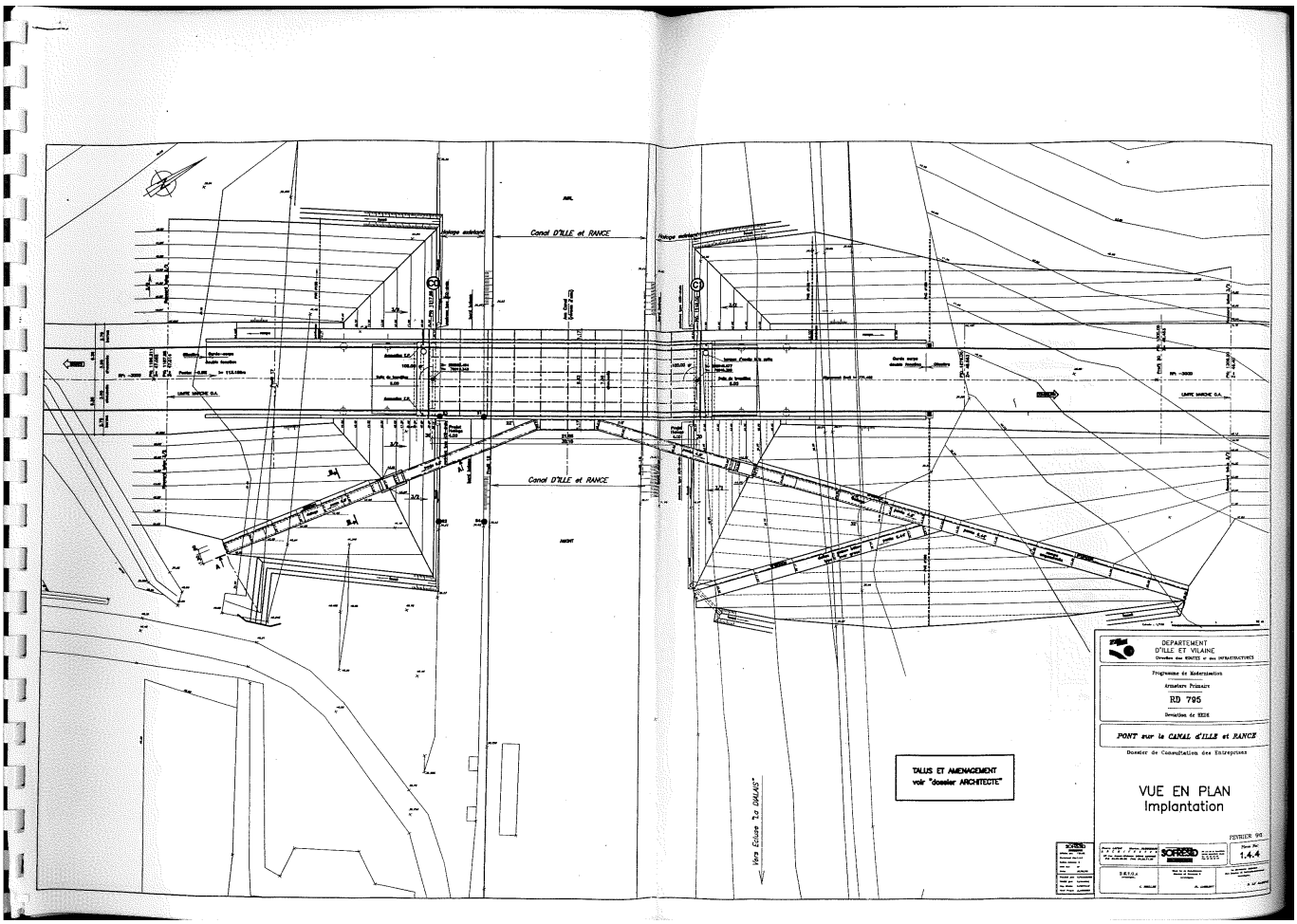

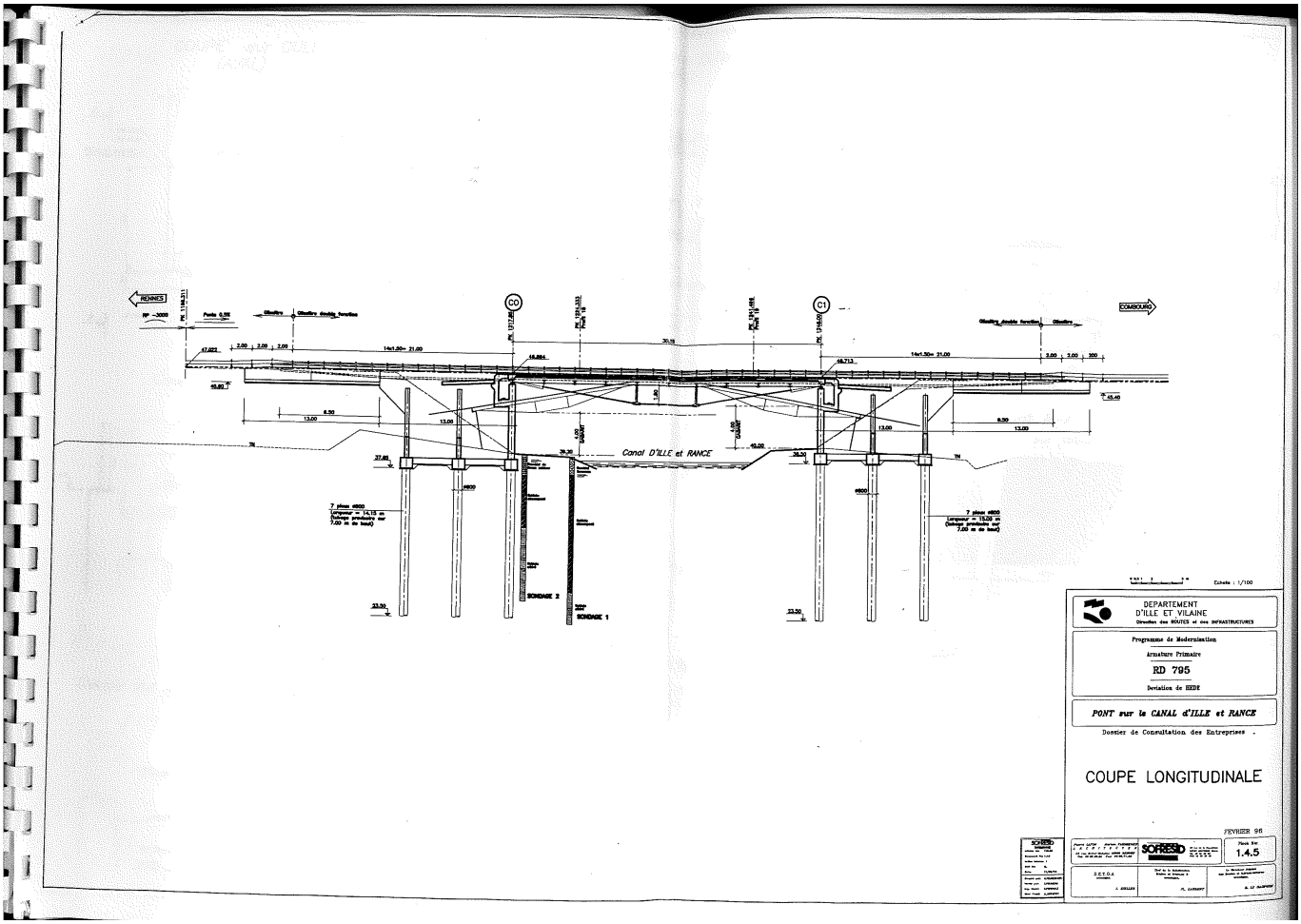

De haut en bas : plan d'implantation, coupe longitudinale
Source : Marion Faunières et Pierre Lafon architectes

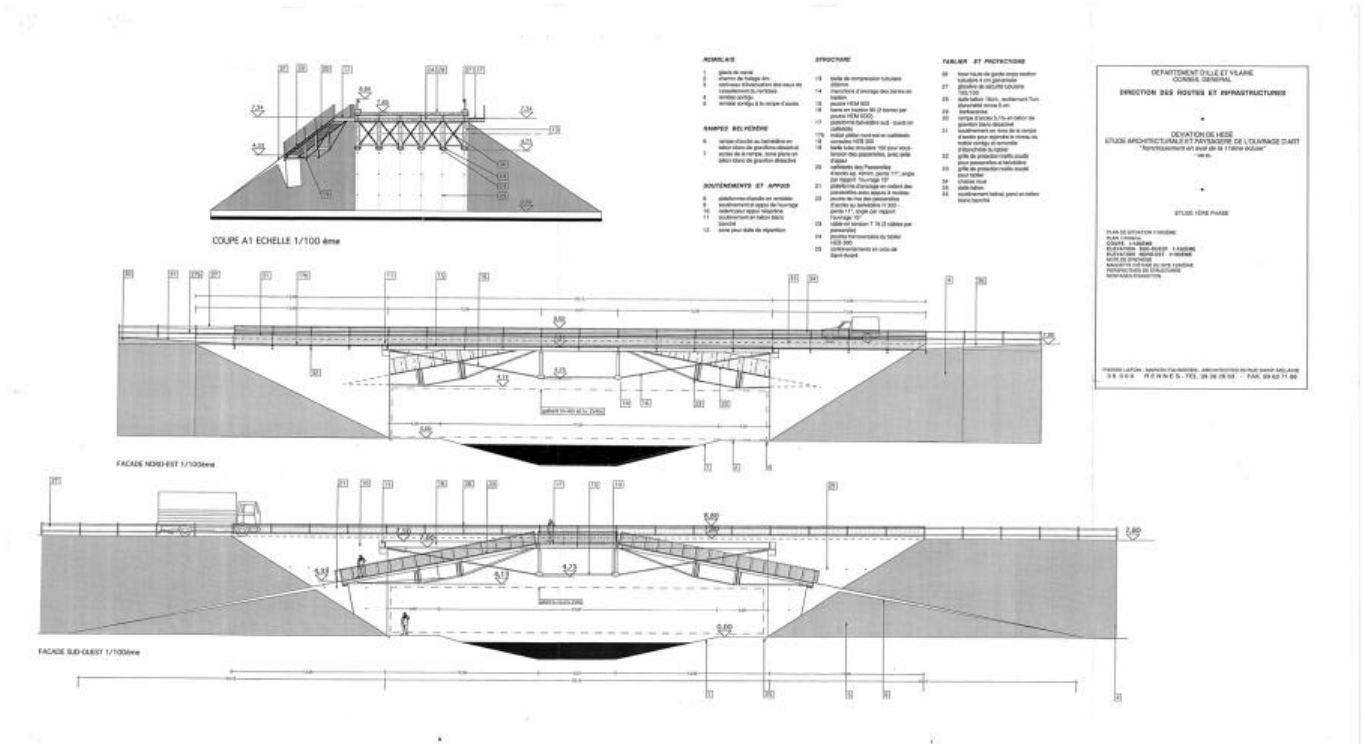

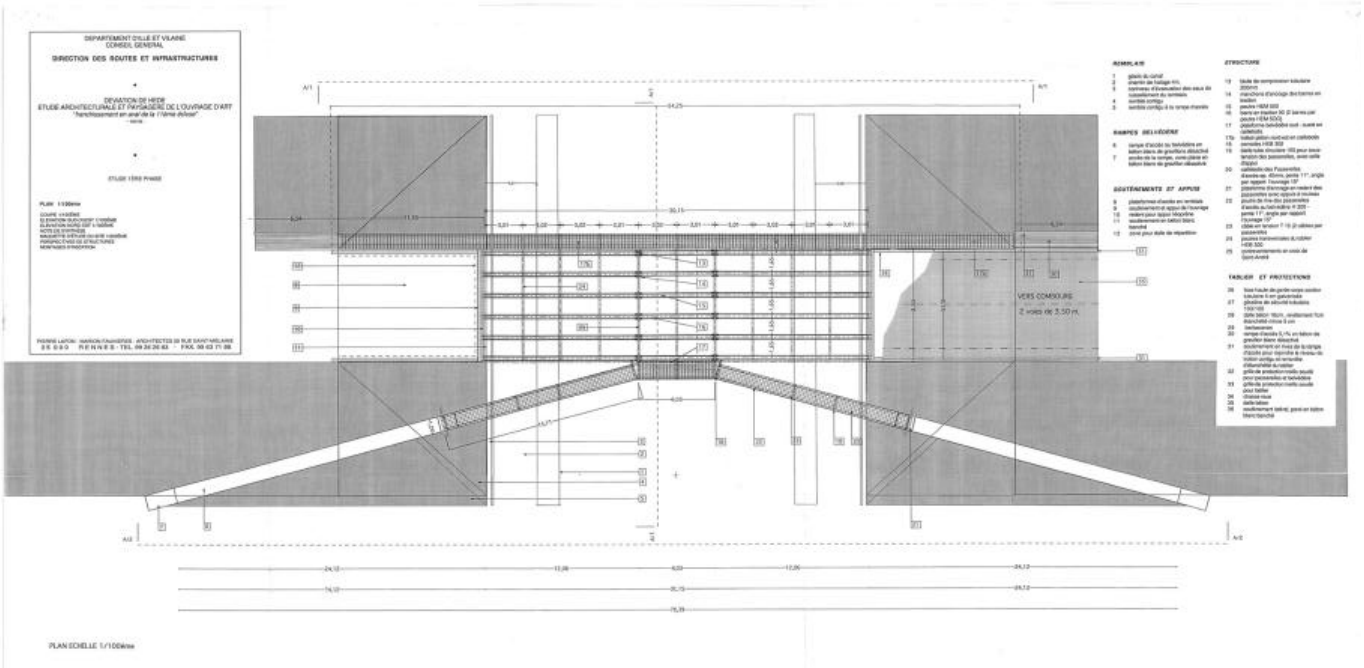

De haut en bas : schéma d'étude, coupe d'étude
Sources : Marion Faunières et Pierre Lafon architectes

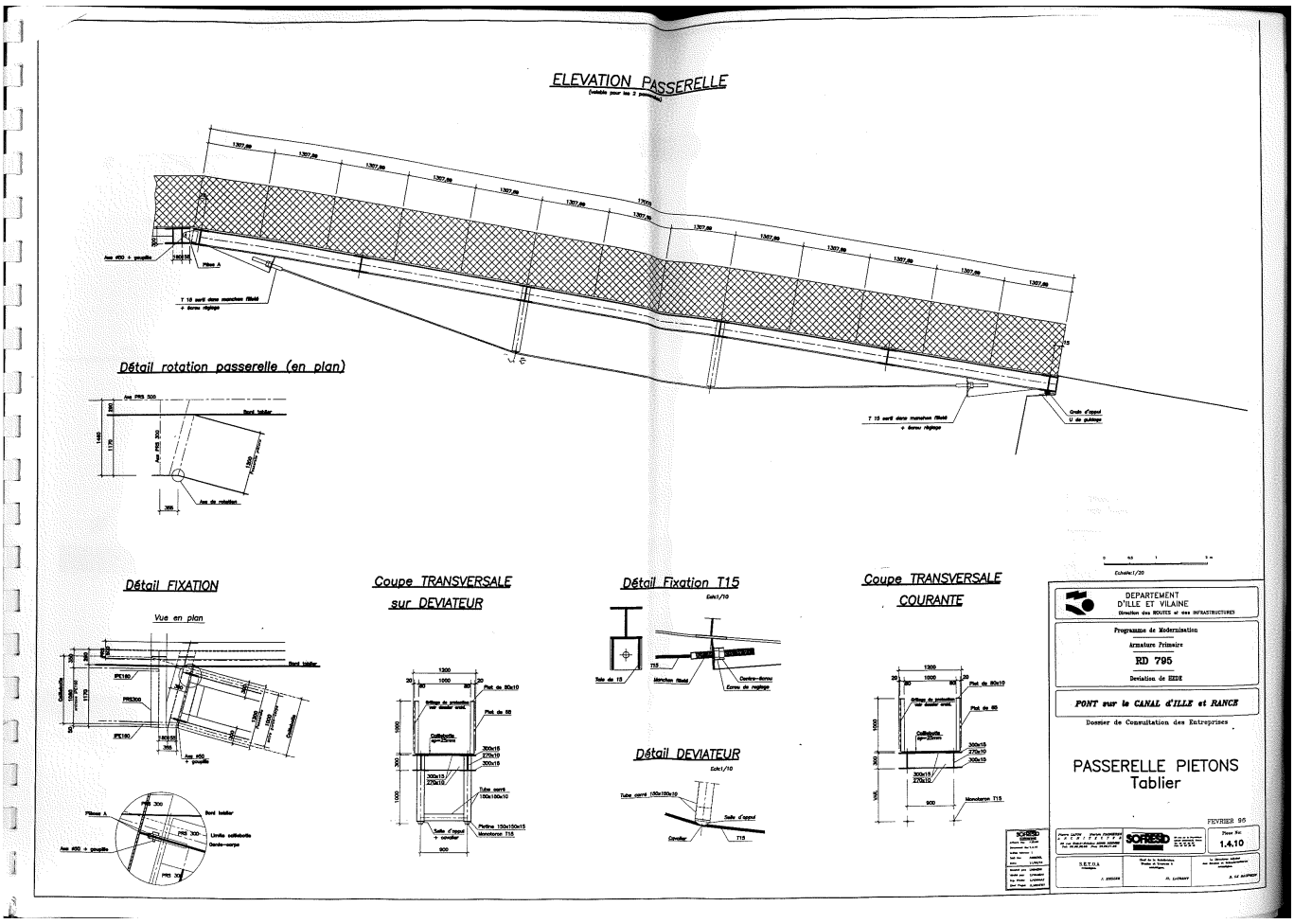

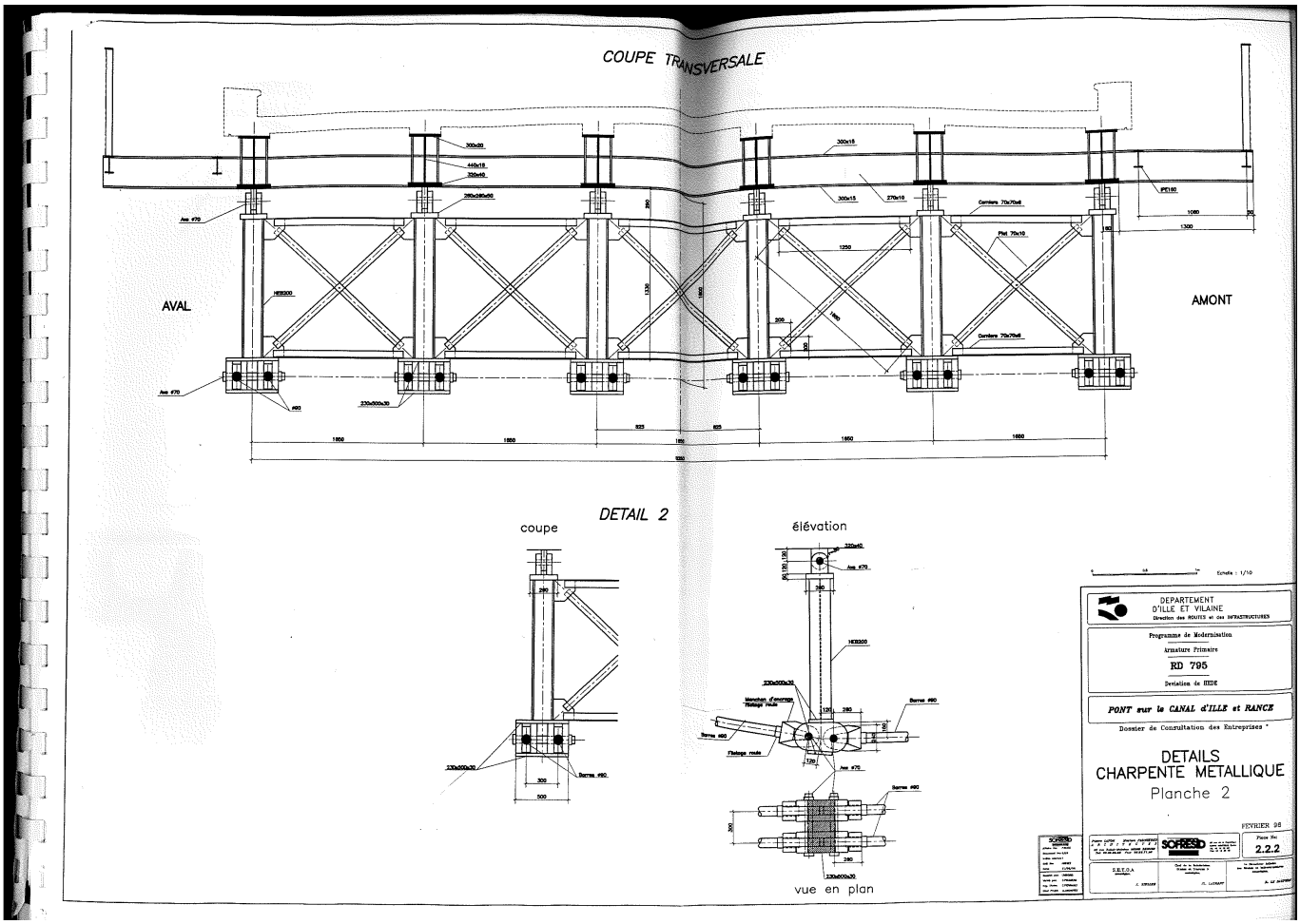

De hait en bas : détails constructifs de la passerelle, détails de la charpente métallique
Source : Marion Faunières et Piere lafon architectes

De haut en bas : (gauche) vue des écluses de Hédé, (droite) vue de la maison éclusière, (gauche et droite) vue des écluses et du site, (fin) vues du pont dans son contexte et en détail.
Sources : photos personnelles Marion Albericci

Patrimoine du XXe siècle

Proposition de labellisation

Ille-et-Vilaine (35)

Eglises à plan alvéolaire en préfabriqué

DRAC Bretagne – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne – 2016

Informations générales :

Appellation (APPL) : Églises à plan alvéolaire, églises à plan en nid d'abeilles, églises hexagonales, centres cultuels en préfabriqué

Dénomination (DENO) et genre (GENR) : église ; église catholique

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)
- 1967 : campagne d'études et enquête de Comité National de Construction d'Églises
- A partir de 1969 : Enquête « Eglises nouvelles » par le Comité National d'Art Sacré (CNAS) dans le but d'*« éclairer les problèmes difficiles de l'implantation et du programme des équipements religieux dans l'urbanisation »*
- 1969 : convention entre les maîtres d'œuvre et l'entrepreneur Ducassou pour la construction des églises alvéolaires en préfabriqué.
- 24 octobre 1969 : création d'une Sous-commission des nouveaux centres de culte dépendant de la Commission diocésaine d'art sacré (CDAS).

Acteurs d'origine (AUTR) :

- Maîtrise d'ouvrage : diocèse de Rennes
- Maîtres d'œuvre : cabinet d'architectes Y. Perrin et G. Martin (167 rue de Fougères, Rennes)
- Artiste : Francis Pellerin, sculpteur (16 rue Georges Sand, Rennes)
- Entrepreneurs : C.I.A.B (Constructions industrielles appliquées en Bretagne, à L'Hermitage) : préfabrication ; Construction Henri Ducassou et Cie (Lorient et L'Hermitage) : gros œuvre ; Entreprise Tourneux (Louvigné-du-Désert) : charpente ; Société des Mines de bitume et d'asphalte du Centre (Rennes) : étanchéité ; Société de Ret-Rochereuil (Rennes) : menuiseries extérieures et intérieures ; Entreprise Launay (Châteaugiron) : électricité ; Entreprise Lemaître (Rennes) : plâtrerie – faïence ; Entreprise Lebas (Rennes) : plomberie – sanitaire ; Entreprise Lebas (Rennes) : chauffage central ; Fermetures Mischler (Rennes) : Fermetures extérieures ; Etablissements Marcha (Saint-Cyr-L'Ecole) : cloisons extensibles.
- Bureau de contrôle : SOCOTEC – Bureau Securitas (95 boulevard Sévigné, Rennes)

Acteurs actuels (STAT) :

- Propriétaire : Association diocésaine de Rennes ; centre d'imagerie médicale (église Sainte-Elisabeth)

Rédacteur : Marion Albericci

Date de l'étude : février 2017

Informations par église :

Appellation (APPL) : Église Saint-Julien-Maunoir ; Église Bienheureux-Julien-Maunoir ; Église des Cotterêts

Localisation :

- Géolocalisation : 48°21'44.6"N 1°11'09.3"W
- Adresse (ADRS) : 35 avenue de Normandie, 35300 Fougères
- Plan de situation – en annexe

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)
- 8 mai 1978 : demande de permis de construire
- 27 mai 1970 : arrêté municipal d'alignement et autorisation de voirie
- 8 août 1970 : arrêté municipal accordant le permis de construire

---

Appellation (APPL) : Église Sainte-Madeleine ; Église de la Chattière

Localisation :

- Géolocalisation : 48°20'35.4"N 1°11'49.5"W
- Adresse (ADRS) : 2 rue Gué Maheut, 35300 Fougères
- Plan de situation – en annexe

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)
- 8 mai 1978 : Demande de permis de construire pour l'église de la Chattière (Saint-Julien-Maunoir) du,
- 27 mai 1970 : avis favorable pour permis de construire avec réserves
- 27 mai 1970 : arrêté municipal d'alignement et autorisation de voirie
- 8 août 1970 : arrêté municipal du accordant le permis de construire l'église de la Chattière.

Appellation (APPL) : Eglise Saint-Benoît

Localisation :

- Géolocalisation : 48°05'16.4"N 1°39'48.1"W
- Adresse (ADRS) : 12 boulevard Louis Vauclair, 35000 Rennes
- Plan de situation – en annexe

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)

- 7 août 1970 : Arrêté municipal accordant le permis de construire
- 23 juin 1970 : Arrêté municipal d'alignement et autorisation de voierie
- 7 décembre 2010 : déclaration préalable de travaux du (aménagement d'un local de rangement existant en sanitaire accessible aux handicapés impliquant une modification de la façade).

Appellation (APPL) : Eglise Sainte-Elisabeth ; centre cultuel des Ourmes

Localisation :

- Géolocalisation : 48°05'06.2"N 1°39'00.6"W
- Adresse (ADRS) : 4 avenue de la Vistule, 35000 Rennes
- Plan de situation – en annexe

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)

  - 29 mai 1970 : demande de permis de construire
  - 12 juin 1970 : avis favorable du directeur du bureau Municipal d'Hygiène de la Ville de Rennes à la demande de permis de construire
  - 31 juillet 1970 : avis sur demande de permis de construire délivré par le directeur départemental de l'équipement pour le ministère de l'équipement et du logement au maire de Rennes.
  - 10 novembre 1970 : arrêté municipal d'alignement et autorisation de voirie
  - 20 octobre 1971 : réception provisoire

- 30 mai ou 1er juin 1972 : réception définitive
- 24 avril 1992 : déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour réfection de façade de locaux professionnels.

Appellation (APPL) : Eglise Saint-Marc ; centre cultuel de Villejean

Localisation :

- Géolocalisation : 48°7'16.98"N 1°42'50.51"W
- Adresse (ADRS) : 26 avenue de Guyenne, 35000 Rennes
- Plan de situation – en annexe

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)
  - 2 avril 1970 : passation du marché entre l'association diocésaine de Rennes et l'entreprise H. Ducassou et Cie.
  - 23 avril 1970 : arrêté municipal d'alignement et autorisation de voierie
  - 12 août 1970 : rejet de demande de permis de construire par arrêté municipal (Georges Graff, adjoint au maire)
  - 29 septembre 1971 : réception définitive
  - février 2017 : destruction

Appellation (APPL) : Église Saint-Marcel

Localisation :

- Géolocalisation : 48°5'14.02"N 1°40'56.77"W
- Adresse (ADRS) : 30 avenue du Canada, 35000 Rennes
- Plan de situation – en annexe

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)

- 29 mai 1970 : demande de permis de construire
- 12 juin 1970 : avis favorable du directeur du bureau Municipal d'Hygiène de la Ville de Rennes à la demande de permis de construire
- 31 juillet 1970 : avis sur demande de permis de construire délivré par le directeur départemental de l'équipement pour le Ministère de l'équipement et du logement au maire de Rennes.
- 10 novembre 1970 : arrêté municipal d'alignement et autorisation de voirie
- 1972 : réception définitive

Appellation (APPL) : Eglise Saint-Charles

Dénomination (DENO) et genre (GENR) : église ; église catholique

Localisation :

- Géolocalisation : 47°39'32.5"N 2°04'35.9"W
- Adresse (ADRS) : 10 avenue Gaston Sébilleau, 35600 Redon
- Plan de situation – en annexe

Datation :

- (SCLE) 3e quart du 20e siècle
- (DATA)
- 1972 : Inauguration
- 26 septembre 2015 : inauguration des travaux de rénovation.

Localisation :

Les églises à plan alvéolaire en préfabriqué recensées en Bretagne sont toutes situées dans les quartiers populaires créés au cours des Trente Glorieuses pour pallier l'extension démographique des villes.

Ainsi, l'église Saint-Marc est construite à l'extrémité ouest de l'ancienne ZUP de Villejean, tout près de la rocade. Les églises Sainte-Elisabeth, Saint-Benoît et Saint-Marcel sont construites dans l'ancienne ZUP-Sud de Rennes. L'église Sainte-Elisabeth se situe dans le quartier des Hautes-Ourmes, non loin de l'hôpital Sud, sur l'îlot circonscrit par l'avenue de la Vistule. C'est un quartier à prédominance pavillonnaire comportant quelques plots de logements collectifs. L'église Saint-Benoît est construite au pied des tours du square des Grisons, à 600 mètres de la station de métro Triangle, dans le quartier du Blosne. L'église Saint-Marcel, également environnée de tours, se situe à 700 m du métro Henri Fréville, dans le quartier de Bréquigny. L'église Saint-Julien-Maunoir se trouve dans le quartier des Cotterêts, au nord-est de Fougères. La deuxième église fougeraise, Sainte-Madeleine, est construite dans le quartier de la Chattière, au sud de la ville. Les Cotterêts et la Chattière sont tous deux des quartiers résidentiels construits de logements collectifs et de lotissements pavillonnaires. A proximité immédiate de Saint-Julien-Maunoir est implanté un centre commercial, et tout près de Sainte-Madeleine, une école primaire. L'église Saint-Charles à Redon est située à Bellevue, quartier résidentiel au nord du centre-ville qui se compose de pavillons et de logements collectifs.

Les églises sont toutes tapies dans un terrain paysager verduré et planté d'arbres censé créer une rupture avec leur environnement urbain.

Programme :

Programme initial : Le projet de construction de ces églises est développé par l'office diocésain des nouvelles paroisses de Rennes. Les églises doivent se composer de locaux transformables à usages multiples.

9 églises sont projetées dans le diocèse de Rennes.

- 5 églises à Rennes : 1 à Villejean, 3 en ZUP Sud, 1 route de Lorient.
- 2 églises à Fougères
- 1 église à Redon
- 1 église à Vitré

(*Plaquette de l'Office diocésain des nouvelles paroisses,* 1970, AHDR)

Ces 9 centres doivent desservir 60 000 habitants. (« Première d'une série de neuf, l'église Saint-Marc, à Rennes-Villejean, sera polyvalente », *Ouest-France*, 12 décembre 1970)

Programme réalisé : 4 églises sont finalement réalisées à Rennes (abandon du projet d'église route de Lorient), 2 églises à Fougères et une à Redon. L'église à Vitré ne sera jamais construite.

Programme actuel : La plupart des églises alvéolaires sont toujours en activité et ont conservé leur destination d'origine, à l'exception de l'Eglise Sainte-Elisabeth (Rennes) qui est devenue un centre médical dans les années 1980 et de Saint-Marc qui a été démolie en février 2017

Historique :

A l'issue de la seconde guerre mondiale, les opérations de reconstruction, l'évolution démographique, l'exode rural et à la forte croissance économique entraînent une véritable frénésie constructive en France. Les importants besoins en nouveaux logements nécessitent la construction dans l'urgence de quartiers neufs en périphérie des villes. Il convient alors d'équiper ces nouvelles zones d'habitation en commerces, centres de soins, centres sociaux, centre de loisirs… et lieux de cultes.

L'Ille-et-Vilaine, et notamment les villes de Rennes, Fougères, Redon, Saint-Malo et Dinard, connaît une forte évolution démographique. A Rennes, on recense environ 110 000 habitants en 1946 pour près de 200 000 en 1982 (d'après le recensement de effectué par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales). Afin d'accueillir cette population nouvelle, la ville de Rennes lance un vaste programme de construction d'où sont issus les quartiers de grands ensembles de la ville (Cleunay, Maurepas, Villejean, Le Blosne…).

La ville de Fougères connaît également une forte expansion dans les années 1960. Sa population passe de 19 281 habitants en 1946 à 26 610 en 1975 (source EHESS). De nouveaux quartiers, conçus comme des bourgs, émergent. Pour la construction du quartier « champignon » des Cotterets (qui accueillera l'église Bienheureux-Julien-Maunoir), la Ville augmente sa superficie de 400 hectares, passant ainsi de 600 à 1 000 hectares.

La ville de Redon accueille quant à elle plus de 2 000 habitants supplémentaires de 1946 à 1975 et le quartier. Le quartier de Bellevue est construit dans les années 1960.

L'Église entreprend alors la construction de nouveaux centres de culte pour desservir cette population urbaine. A Rennes, sept églises modernes sont construites en une décennie, de 1957 à 1967 :

- Saint-Clément, rue Eugène Pottier à Cleunay, Nantes Yves Perrin et Georges martin architectes (1957)
- Saint-Yves, rue de Nantes Yves Perrin et Georges martin architectes (1957)
- Saint-Jean-Marie Vianney, Place d'Erlangen à Maurepas, Georges Labesse et Beauchamps architectes (1960)
- Saint-Laurent, rue de la Marbaudais, Yves Perrin et Georges Martin (1964)

- Saint-Paul, rue de Brest, R. Chevalier R. et H. Leroux architectes (8000 habitants desservis. 1 520 m² de planchers construits, 8000 places, 5 salles de catéchisme et réunions, presbytère pour 3 prêtres. 105 millions d'ancien francs, livraison en 1966)
- Saint-Luc, avenue Winston Churchill, Pierre-Edmée Derouch architecte (4 200 habitants desservis, 1800 m² de planchers. 800 places. 4 salles de catéchisme, 2 salles d'aumônerie pour étudiants de faculté et lycée, presbytère pour trois prêtres et un aumônier. Début des travaux septembre 1966. Livraison en 1967)
- Saint-Augustin, Rue Mirabeau à Beaulieu, Beauchamps architecte (pour desservir environ 6 000 étudiants, professeurs et employés du complexe scientifique, 2 000 habitants du quartier et 3 lycée du secteur des Gayeulles, 1900 m² de plancher, presbytère pour 5 aumôniers, 4 salles de réunion en sous-sol. Bureaux. Estimation à 125 millions d'anciens francs. Livraison fin 1967).

Cependant, ces nouvelles églises ne suffisent pas à accueillir tous les fidèles, comme le révèlent ce témoignages recueillis dans une plaquette de l'office diocésain des nouvelles paroisses conservées aux archives historiques du diocèse de Rennes (AHDR) *: « c'est déjà trop petit. – après six mois d'existence, l'église est déjà remplie aux trois messes du dimanche : ils n'ont pas prévu assez grand ».*
Dans le quartier de Bréquigny, place Sarah Bernhardt, une chapelle est construite suite à la création de la paroisse Saint-Marcel, puis détruite presque aussitôt car trop petite. Il faut d'urgence envisager la construction de nouveaux lieux de culte.

Des études sont menées au niveau national afin d'estimer les besoins de la population catholique. En 1967, le Comité national de construction d'églises lance une campagne d'études et enquêtes dans le but d'*« éclairer les problèmes difficiles de l'implantation et du programme des équipements religieux dans l'urbanisation »* à travers l'exploitation de résultats issus de recherches systématiques. Ces recherches sont axées sur les points suivants : les perspectives sur l'urbanisation ; le fréquentation des équipements religieux ; l'équipement religieux en milieu urbain ; la politique de financement des équipements religieux ; les besoins et les aspirations des populations françaises en matière d'équipements religieux. (AHDR, 31 N1). Une fois les besoins définis, la réalisation de nouvelles églises s'organise.
En octobre 1969, une Sous-commission des nouveaux centres de culte, dépendant de la Commission Diocésaine d'Art Sacré (CDAS), est créée. Sa mission est de suivre la construction et l'aménagement des nouveaux centres cultuels. Elle délibère et donne son avis sur :
- l'implantation des nouveaux centres de culte, l'acquisition des terrains, programmes de construction, choix du ou des architectes appelés à les réaliser.
- Les esquisses des projets présenté par les architectes / artistes.
- les avant-projets d'exécution et leurs conditions de mises en appel d'offres.

Une fois les lieux de cultes envisagés dans un secteur, un conseil pastoral local provisoire est établit. Il comprend des représentants du clergé responsables du territoire considéré, et six ou huit

membres laïcs, hommes et femmes, issus de différents milieux sociaux. Le conseil élit un président et un vice-président chargés de le représenter vis-à-vis de l'archevêché et des administrations publiques.
Les dossiers déposés par les architectes et artistes sont soumis à l'archevêque à qui revient la décision finale, l'avis de la commission n'ayant que valeur d'indication.

Dans ce cadre, le diocèse de Rennes décide de la construction de 9 églises inclues dans le Programme « Nouvelles Paroisses » coordonné par l'Office diocésain des nouvelles paroisses. La construction des églises est suivie par l'économat diocésain, l'abbé Le Pêtre. Ces nouveaux centres doivent répondre à trois conditions principales : être réalisés rapidement, à moindre coût (le diocèse est endetté - 720 millions d'anciens francs en 1967 selon une plaquette d'appel aux dons diffusées par l'office), et répondre à une nécessité d'adaptabilité (locaux capables de s'adapter à des besoins variés).
C'est l'architecte Yves Perrin (du cabinet d'architecte Yves Perrin et Georges Martin), déjà connu du diocèse pour la construction de l'église Saint-Yves à Rennes, qui sera désigné pour la réalisation de ces nouveaux lieux de cultes. Ce dernier confie à M.-Ch. Castel-Paulet, étudiante en architecture (« Nouvelles paroisses : Y. Perrin architecte, F. Pellerin sculpteur », dans *Histoire et cultures architecturales*, Patrick Dieudonné, Ecole d'Architecture de Rennes, 1996) que l'archevêché aurait contacté en premier lieu l'entrepreneur, lui passant commande de « hangars agricoles ». C'est l'entrepreneur qui serait venu chercher Perrin pour lui demander d'intervenir. Yves Perrin imagine alors un type d'églises à plan alvéolaire déclinable selon les besoins de chaque paroisse. Ces églises sont composées de panneaux de béton préfabriqués réalisables en série présentant des motifs en relief imaginés par l'artiste Francis Pellerin. Ce modèle de construction industrialisée fait l'objet d'une convention en 1969 entre les maîtres d'œuvre et l'entrepreneur Ducassou.

L'office diocésain des nouvelles paroisses présente ainsi les futures églises aux fidèles dans une plaquette d'appel aux dons parue en 1969-1970 :

> *« Inédit, certes, mais d'architecture simple et presque classique, présentant, pour des catéchisme, réunions et cérémonies religieuses, une grande souplesse d'utilisation de salles bien compartimentées s'ouvrant toutes sur un chœur central exclusivement réservé au culte… tous comptes faits, pour des construction en série, sa mise en œuvre entraînerait des économies de près de 40% par rapport aux coûts des plus récentes réalisations. »* (Archives départementales de Rennes, 73 J 322)

En 1970, l'office diocésain des nouvelles paroisses établit ainsi le calendrier de construction des églises : ouverture de Saint-Marc à Villejean pour Noël 1970 ; Saint-Benoît, dans la ZUP-Sud, pour avril 1971 ; Saint-Marcel, dans la ZUP-Sud également, pour mai 1971 ; Sainte-Madeleine à Fougères en mai 1971 également ; L'église Bienheureux-Julien-Maunoir à Fougères pour juin 1971 ; Saint-Charles à Redon en juillet 1971 ; et enfin Saint-Elisabeth dans la ZUP-Sud de Rennes pour septembre

1971. Deux autres centres, qui ne furent finalement pas réalisés, étaient alors projetés, avec moins de certitude, pour la fin de l'année 1971, route de Lorient à Rennes (église Sainte-Anne), et pour l'année 1972 à Vitré. Ces 9 centres cultuels devaient s'ajouter aux 15 centres desservant 100 000 habitants déjà construits et desservir 60 000 habitants supplémentaires. Au total, 24 centres auraient été construits en à peine 15 ans.

Le coût de ces églises à plan alvéolaire conçues par Yves Perrin doit s'élever à 8 millions de francs, dont 1,5 millions à la charge des paroisses où se bâtissent les centres de culte et 6,5 millions à celle du diocèse, soit en moyenne 700 000 francs pour 1 000m² de locaux de réunions et locaux habitables. On compte alors sur la quête de Noël, qui a produit environ 525 mille francs en 1969, ainsi que sur la vente d'une partie du patrimoine immobilier du diocèse. Le chantier doit être réalisé en deux ans (D. Pennequin, « Première d'une série de neuf, l'église Saint-marc, à Rennes-Villejean, sera polyvalente », *Ouest-France*, 10 décembre 1970).
Les difficultés liées au budget sont appréhendées de manière positive par l'architecte : *« Quand l'entrepreneur m'a rendu visite avec le projet de l'archevêché qui ne voulait consacrer aux nouvelles églises qu'un budget restreint, je ne croyais pas possible la réalisation de ce projet. C'est peut-être ce qui m'a rendu plus libre dans l'invention de cette réalisation ».* (ROYER Eugène, « De l'art et de l'âme», 1974, témoignages d'Yves PERRIN et de Francis PELLERIN). Francis Pellerin aussi voit des avantages dans la contrainte : *« Nous ne disposions pas de beaucoup d'argent. C'est un avantage. Si on a de l'argent, on fait des Fourvières, des Lisieux et autres. La pauvreté oblige à créer. »* (Castel-Paulet M. Ch., « Nouvelles paroisses : Y. Perrin architecte, F. Pellerin sculpteur », dans *Histoire et cultures architecturales* (Patrick Dieudonné), Ecole d'Architecture de Rennes, 1996)

La sous-commission des nouveaux centres de culte prévoit de faire appel à des artistes pour l'ornementation des nouvelles paroisses. On y allouerait « une tranche de travaux considérée d'un crédit égal au maximum à 3% de celui fixé pour le prix plafond des constructions. » Cette sous-commission s'intéresse aux artistes suivants dont les références sont listées dans un document présent au AHDR (31 N1) : Griot, Le Moal, Krebs, Jorj Morin, Noël Pasquier, Francis Pellerin, Léon Zack, Philippe Kaeppelin.
Une note des architectes à l'intention des artistes pour la décoration des églises à plan alvéolaires de mai 1970 (AHDR 31 N 1) décrit datant leurs attentes l'ornementation des chœurs :

> *« L'autel, qui doit se situer au centre ou proche de celui-ci pour que tous les fidèles, quelque soit la place qu'ils occupent dans les absides, aient vue sur lui ; la présidence ; l'ambon : qui ne peut être trop éloigné de l'autel pour les mêmes raisons ; le tabernacle : qui doit prendre place dans le chœur. Il doit être prévu si possible, en dehors de l'autel ; La croix ; Evocation de la Vierge ; Evocation du Saint-Patron par sculptures ou par tout autre moyen ; L'emmarchement : il est souhaitable que la surélévation du chœur n'excède pas 2 marches, afin de tenir compte de la retombée des poutres séparant le*

chœur de chaque abside : Hauteur sous linteau : 2.55 ; Il est possible d'envisager d'autres éléments sur lesquels pourraient se porter la décoration »

25 000 francs sont alloués à la décoration pour chaque centre de culte, montant qui comprend les honoraires des artistes, la fourniture et la pose de chaque élément, y compris la matière première.
L'architecte propose à la commission d'art sacré une liste de six artistes « dont l'esprit et la compétence doit permettre d'assurer au mieux l'unité entre leur création et l'environnement architectural ». Après présentation du projet et agrément de la commission, « les contacts entre l'Artiste et l'Architecte deviendront beaucoup plus étroits pour aboutir à la réalisation ».
Le travail d'ornementation des églises a finalement été attribué de la façon suivante :

- Pierre Szekely pour Sainte-Elisabeth à Rennes. Pierre Székely (1923-2001) est un sculpteur hongrois que l'on connaît aussi pour sa collaboration avec Henri Mouette pour la réalisation du Village de vacances du Renouveau (Beg meil en 1969),
- Jorj Morin pour Saint-Marc à Rennes. Jorj Morin (1905-1995) est un peintre, graveur, mosaïste et tapissier du Maine-et-Loire
- Noël Pasquier pour Saint-Marcel à Rennes. Noël Pasquier (né en 1941) est un artiste reconnu internationalement appartenant au courant artistique de l'abstraction lyrique. Il a notamment peint tout un quartier de Suresnes et réalisé les peintures murales de la gare TGV de Rennes.
- Yves Reynier pour Sainte-Madeleine à Fougères. Yves Reynier (né en 1946) réalise des objets par la technique du collage.
- Paul Griot pour Bienheureux-Julien Maunoir à Fougères, également auteur de l'anneau de Möbius sur le parvis du bâtiment administratif de l'université Rennes 1.
- Jean-Pierre Lucas pour Saint-Charles à Redon. Né en 1944, cet artiste formé aux Beaux-Arts de Nantes dans la section architecture qui s'est récemment réorienté vers la peinture.
- Francis Pellerin (1915-1998), pour Saint-Benoît à Rennes, qui est également le sculpteur des panneaux de béton qui constitue les parois des églises.

L'ensemble des églises est construit entre 1971 et 1972. Elles sont toutes composées des mêmes éléments préfabriqués, seuls le plan et les contributions des artistes varient. La C.I.A.B (Constructions Industrielles Appliquées en Bretagne) réalise les panneaux de béton, et l'entreprise Ducassou exécute les travaux de construction. La préfabrication rend possible une mise en œuvre facile avec un programme de finition réduit, ainsi qu'une rapidité d'exécution qui limite les imprévus de retard : *« Le montage est très spectaculaire par sa rapidité. En huit jours sur un terrain plat les fondations sont réalisées, puits de béton qui supporteront les piliers d'angle de forme triangulaire : une semaine après tous les éléments sont assemblés, la charpente posée, le centre est prêt à recevoir les bancs, tables et chaises, il est prêt à servir déjà. »* (Georges Langlade, « Une innovation architecture, une expérience pastoral : Les centres cultuels du diocèse de Rennes », *Bretagne*

Dimanche, 17-18 avril 1975). Ce système constructif permet de réaliser une économie de 40% par rapport à une église « traditionnelle ». Par exemple, l'église Saint-Luc a coûté 1,2 millions de francs, contre 700 milles francs pour Saint-Marc ou Saint-Benoît. (ROBIN, Suzanne, *Eglises modernes : évolution des édifices religieux en France depuis 1955.* Paris : Hermman, 1980. p. 143)

Le 2 avril 1970, l'Association diocésaine de Rennes passe un marché avec l'entreprise Ducassou pour la réalisation des travaux de gros œuvre de l'église Saint-Marc. En mars 1970, le maître d'ouvrage indique par courrier à l'entrepreneur que les plans définitifs de sont prêts et qu'ils ont reçu l'accord de l'Archevêché. Une première demande de permis de construire de l'église est rejetée le 12 août 1970 par la Ville de Rennes, l'implantation du projet ne respectant pas le plan de la ZUP établit par Henri Madelain, architecte en chef de la ZUP de Villejean. Le projet est réétudié selon ses recommandations et les travaux peuvent finalement commencer. La réception définitive de l'église a lieu le 29 septembre 1971. L'église Saint-Marc est rattachée au secteur paroissial Saint-Luc.
Le permis de construire de l'église Sainte-Elisabeth est accordé en juin 1970. La réception définitive du bâtiment a lieu au printemps 1972. Un centre commercial reprenant le type de plan à nids d'abeille est construit en 1974 à proximité immédiate de l'église.
Le permis de construire de l'église Saint-Marcel, qui vient remplacer la chapelle construite place Sarah Bernhardt, est accordé le 12 juin 1970. Son devis estimatif s'élève à 600 000 francs. L'église est livrée en 1972. Elle fait partie de la paroisse Saint-Marcel, renommée paroisse Bienheureux-Marcel-Callo en 2003. L'association de l'église est également créée en 1972 sous l'égide du père Marcel Martin. Monsieur Paul Bertin a ensuite été nommé à la tête de la paroisse.
Le permis de construire de l'église Saint-Benoît à Rennes est accordé le 7 août 1970. D'après les bases de données Mérimée et Gertrude, elle a été livrée en 1971. Elle forme un secteur paroissial avec l'église Sainte-Elisabeth.
Les permis de construire des églises Sainte-Madeleine et Bienheureux-Julien-Maunoir à Fougères sont accordés le 8 août 1970. Le devis estimatif s'élève à 420 000 F sur le devis descriptif des travaux. Les sources consultées n'ont pas permis de déterminer la date précise de leur livraison. L'église Sainte-Madeleine est rattachée à la paroisse Saint-Léonard et Bienheureux-Julien Maunoir à la paroisse Notre-Dame de Bonabry.
L'église Saint-Charles à Redon est livrée et inaugurée en 1972. Elle s'érige à la place d'une chapelle en bois construite après la guerre. Elle est rattachée à la paroisse Saint-Conwoïon.
Comme nous l'apprennent les plans conservés aux Archives Historiques du Diocèse de Rennes, deux autres projets de centre sont étudiés mais pas réalisés. Une pour le quartier de la Baratière à Vitré (avenue Le Gonidec de Traissan), et un autre pour l'église Sainte-Anne route de Lorient à Rennes.

D'autres églises de ce type ont été construites en France. Les églises Sainte-Thérèse à La Baule (1972), l'église Saint-Paul à Saint-Nazaire (1973) et l'église Saint-Bernard au Mans ont été recensées.

Il en existe probablement d'autres. D'après la liste de désignation des organismes intervenant dans la réalisation des 6 centres cultuels de Rennes conservée dans le fonds Perrin – Marin (AD 35, 73 J 322), l'entrepreneur Ducassou était aussi chargé de la commercialisation de ces églises. Le modèle créé par Yves Perrin et Francis Pellerin pu être reproduit partout dans le pays et au-delà, Ducassou possédant des filiales à l'étranger. Selon les recherches de Konogan Kailhareg, qui réalise un documentaire sur les églises en préfabriqué de Perrin et Pellerin, la reproduction des églises alvéolaires aurait fait l'objet d'un conflit entre l'entrepreneur et les maîtres d'œuvre.

Les caractéristiques des églises alvéolaires en font des constructions innovantes d'un point de vue architectural, mais aussi audacieuses d'un point de vue liturgique, leur configuration inédite entraînant une refonte de la pratique du culte en accord avec le Concile Vatican II.
Aussi, les églises à plan alvéolaires ne passent pas inaperçu au sein de la communauté religieuse. Elles sont d'ailleurs présentées au salon d'art sacré de 1971 reporté par le journal suisse La Liberté des 3-4 juillets 1971 qui les présente de façon très positive :

> *«… si nous insistons sur cette fabrication, c'est qu'elle pourrait être la solution aux angoissants problèmes d'architecture ecclésiale qui se posent. Nous le faisons encore parce que J. Dumas architecte a justement fait entrevoir aux membres du colloque de Lausanne que l'église préfabriquée était la solution de l'avenir, à condition de concentrer la fabrication et les commandes, système pratiqué par les architectes de Rennes. »*

En 1975, l'enquête du CNAS « Eglises nouvelles » relate la construction de 7 centres de cultes par le diocèse de Rennes à partir d'éléments préfabriqués : *« Ces centres fonctionnent depuis 4 ans déjà. Ils donnent satisfaction, et n'ont pas donné lieu à des critiques sérieuses. Dans une époque aussi instable, c'est déjà un succès !… ».*
Elles ne font cependant pas l'unanimité. C. Keruel en fait la critique dans un article publié dans la *Semaine religieuse du diocèse de Nantes* en 1972 :

> *« Sauf cas exceptionnels, clairement définis et acceptés par l'Evêché, une église ne doit pas être prévue pour des usages multiples. […] Par chacun de ses éléments, chacune de ses pierres, elle doit être un agent de sacralisation. Elle est la maison où le peuple de Dieu vient chez lui, où le touriste incroyant se pose le mystère de la foi, où il respire une atmosphère de certitude et de joie.*
> *De cela, il découle que sa première qualité doit être la simplicité. Ceci dit, il faut tout de même lui donner les moyens de devenir un signe et une invitation. Les plus petites églises ou chapelles, en particulier celles qui sont avenantes, où l'on ne peut s'empêcher d'entrer, doivent devenir des lieux privilégiés de paix, de recueillement et de contemplation. Pour arriver à cela, il ne suffit pas de demander à un architecte de faire un hexagone plutôt qu'un rectangle, quant au reste, il viendrait par surcroît, avec le seul souci de l'utilitaire et de la pauvreté qui n'émergerait pas de la médiocrité. »* (KERUEL C, « Une église ou un ring », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 1972)

Les églises ont rapidement connu d'importants problèmes d'étanchéité. De nombreux dossiers conservés aux archives municipales de Rennes nous renseignent sur cette affaire concernant la totalité des églises construites en Bretagne.
Un rapport d'expertise datant de 1976 rédigé par l'architecte Ivan Roginski dans le cadre d'un litige opposant l'association diocésaine de Rennes à l'entreprise Ducassou et à la société des Mines de bitume et d'asphalte du Centre rend compte des observations concernant les églises Saint-Marc, Sainte-Elisabeth, Saint-Benoît et Saint-Marcel qui présentent des « désordres identiques » (fuites, moisissures, infiltrations…) causés principalement par des problèmes d'étanchéité des chéneaux et des lanterneaux. Les églises de la Chattière et des Cotterêts (Fougères) et Saint-Charles (Redon) sont sujettes aux mêmes défauts de construction. L'expertise s'étale sur quatre ans (quatre rapport d'expertise sont fournis par Ivan Rogenski : 5 juillet 1976, 5 octobre 1976, 9 avril 1980, 6 décembre 1980). Les travaux de réfection sont menés par l'architecte Louis Chouinard au cours de l'année 1980.

En juillet 1988, un incendie criminel détruit la sacristie et l'une des alvéoles de l'église Sainte-Elisabeth. L'église a déjà été auparavant sujette aux dégradations : 10 000 francs avaient été investis en 1987 dans des travaux de réfection. L'église, qui coûte cher à la paroisse, notamment en chauffage, et sa fréquentation est en baisse. Au moment de l'incendie, elle est déjà en vente depuis plusieurs mois. Le docteur Bonfils achète l'église en mars 1988 et la reconvertit en cabinet de radiologie, le premier d'un important groupe d'imagerie médicale. Pascale Minier, architecte installée à Laval, a été chargée des travaux de reconversion. Le centre commercial jouxtant l'église et construit sur le même modèle permettait en effet de concevoir facilement un autre usage pour cette église. Par la suite, le docteur Bonfils revend une partie des locaux de son centre de Sainte-Elisabeth. L'ancienne église accueille désormais diverses activités médicales (laboratoire d'analyses, cabinet de kinésithérapie, cabinet infirmier…). En 1992, une demande pour la modification de façades de locaux professionnels demandée par un certain M. Merdignac est acceptée par la mairie de Rennes. Le projet est signé par l'architecte Lelu (Rennes). Deux baies vitrées sont installées en façade nord et sud.
L'église Saint-Marc montre aussi relativement rapidement une baisse d'activité. En 1998, elle n'est plus utilisée que le dimanche pour le culte et ponctuellement pour des réunions en semaine. Ses logements et bureaux prévus ont été mis à disposition d'une communauté étudiante, de sorte qu'il y a toujours une présence. L'église est aujourd'hui désaffectée et murée. Elle a été rachetée récemment par le groupe Bouygues et récemment détruite pour faire place à un ensemble immobilier.
L'église Saint-Charles à Redon a connu d'importants travaux de rénovation d'octobre 2014 à septembre 2015, financé majoritairement par le diocèse de Rennes, mais aussi par la paroisse grâce aux dons des fidèles (600 000 euros estimés au total). Le père Roger-Louis Blot, responsable de la

Commission d'art sacré au diocèse de Rennes, a supervisé les travaux dans un souci de respect du patrimoine de l'église. Ces travaux de modernisation comprennent notamment la réfection du toit (budget de 200 000 euros), le désamiantage de l'édifice et l'ajout d'une alvéole. Ils visent également à améliorer l'isolation phonique et thermique de l'église et à s'aligner sur les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sont dans un premier temps dirigés par l'architecte Michel Hays, puis par Nicolas Mercier, tous deux membres de l'agence MH architectes (55 rue de la Châtaigneraie, Redon). Les légères modifications apportées à l'aménagement du chœur ont été supervisées par l'architecte et artiste Jean-Pierre Lucas, concepteur de l'œuvre originale. La hauteur de l'investissement dédié à ces travaux témoigne de la volonté de maintenir l'activité de l'église dont la fréquentation reste satisfaisante. On y célèbre la messe deux samedis par mois et elle accueille fréquemment les divers rassemblements des fidèles de la paroisse Saint-Conwoïon.
Les églises Saint-Marcel et Saint-Benoît à Rennes fonctionnent toujours de façon satisfaisante, bien que leur fréquentation ait tendance à diminuer. Dans les églises fougeraises, la messe est célébrée une fois par mois et elles accueillent ponctuellement des manifestations ou célébrations diverses.

Les concepteurs :

Yves Perrin (1921-2013) :

Yves Perrin est le fils de l'architecte Hyacinthe Perrin, connu en particulier pour sa production d'édifices religieux. Il a notamment réalisé le Carmel de la rue d'Antrain (1934), l'église Sainte-Thérèse (1934-1936), l'achèvement l'église Sainte-Jeanne-d'Arc (1953), etc…
La vocation d'Yves Perrin pour l'architecture lui serait venue tôt, dès l'âge de onze ans, alors qu'il visitait le chantier de l'église Sainte-Thérèse : *« Les cordeaux tendus pour délimiter les fondations m'ont intéressé. J'ai alors pu voir la concordance entre les plans que mon père avait tracés et leur transcription sur le terrain. J'ai tout de suite su que je voulais être architecte. »* (Charbonnier Patrice, « Architectes de père en fils », *le Rennais*, n°386, 15 sept. 2007, p. 45). Yves Perrin fait ses études d'architecture à l'école des Beaux-Arts de Paris, comme son père. Il y rencontre Georges Martin avec qui il fondera une agence d'architecture à Rennes.
L'agence remporte en 1955 le concours pour la construction de l'église Saint-Yves qui a probablement favorisé la commande de la série d'églises à plan alvéolaire. L'architecture religieuse représente alors 10 à 15 % de l'activité de l'agence.
Yves Perrin exerce également l'activité de professeur de perspective et de théorie de l'architecture à l'école d'architecture de Rennes.
Yves Perrin est le père de l'architecte d'Hervé Perrin (1955) qui s'illustrera aussi dans le domaine de l'architecture religieuse avec la Maison des Filles de Jésus (1992), boulevard Magenta à Rennes. Hervé Perrin s'associe d'ailleurs avec Laurent Martin, fils de Georges Martin. Les petites-filles d'Yves Perrin, Maëlle Gérard, Haude Leroy et Gaëlle Texier, sont elles aussi architectes.

Bien qu'étant au cœur d'une véritable dynastie d'architectes, Yves Perrin se distingue par une sensibilité propre : *« Chacun sa personnalité, chacun son style. Hyacinthe était soucieux de la vérité. Moi, j'ai beaucoup travaillé avec le nombre d'or et toujours aimé la franchise des matériaux. J'étais astreint par la géométrie alors qu'Hervé s'en est libéré. Mon fils m'a souvent surpris, je suis fier de ce qu'il a fait* » (Yves perrin, propos recueillis par Charbonnier Patrice dans « Architectes de père en fils », *le Rennais*, n°386, 15 sept. 2007, p. 45)

Francis Pellerin (1915-1998) :

Francis Pellerin est né en 1915 à Cancale et mort en 1998 à Rennes. Se destinant au départ à devenir ébéniste, il fréquente finalement l'atelier de sculpture des Beaux-Arts de Rennes et décroche le grand prix de Rome de sculpture en 1944 avec « L'amazone blessée et dévêtue de sa tunique dorienne s'est retirée du combat », ce qui lui permet d'être pensionnaire à la Villa Médicis. Il se tourne rapidement vers l'abstraction et met son art au service de l'art sacré. A Rennes, en dehors des églises alvéolaires, Francis Pellerin collaborera avec Perrin et Martin sur les églises de Saint-Clément, Saint-Laurent et Saint-Yves. Armel Pellerin, fils de Francis Pellerin, explique qu'après plusieurs collaborations avec l'agence, Pellerin faisait partie de l'équipe. Le plasticien voyait dans cette association l'occasion de travailler dans la pluridisciplinarité et de découvrir l'aspect technique de la conception architecturale.

Pour Laurence Imbernon, conservatrice du fond « art contemporain » au musée des Beaux-Arts de Rennes en 2005, la contribution de l'artiste à l'église Saint-Yves constitue alors *« la première expression de l'art abstrait dans le domaine sacré en Bretagne »* (Benoît Le Breton, « L'art urbain de Pellerin entre au musée », *Ouest-France*, 22/03/2005). Pour l'artiste plasticienne Lise Mazo, élève de Pellerin « *son travail était « prophétique au niveau de l'art abstrait dans la région, la Bretagne était alors dans une conception artistique traditionnelle ».* (« Francis Pellerin, un artiste en quête de spiritualité *», Actualité du diocèse*, n°70, 29 mars 2005, p. 11)

Dans le cadre du 1% artistique, Pellerin livre des œuvres dans de nombreux bâtiments scolaires, universitaires (faculté de Droit à Rennes, Louis Arretche architecte…), et autres édifices publics. Sur ce type d'opérations, Perrin et Pellerin travaillèrent ensemble par trois fois : à l'occasion de la reconstruction par Perrin et Martin du collège de Villejean à Rennes pour lequel il réalise un galet de 260 x 195 x 100 cm (1967). Pellerin conçoit aussi une sculpture pour le collège des Hautes-Chalais, dans le quartier du Blosne, à Rennes (1971). Pour le collège Lamenais de Saint-Servan (Blanc, Perrin et Martin architectes, 1974), il crée une sculpture métallique, « Le Coq et la Poule ». Francis Pellerin travaillera également sur des constructions privées.

Le travail de Francis Pellerin avec les architectes se nourrit d'une véritable collaboration, et même parfois d'une sincère amitié, comme ça sera le cas avec Yves Guillou, architecte morbihannais qu'il rencontre au cours de ses études. Pellerin et Perrin entretenaient eux aussi vraisemblablement des liens amicaux et une complicité qui *«permettra une belle unité de l'œuvre ».* (« Francis Pellerin, un

artiste en quête de spiritualité », *Eglise en Ille-et-Vilaine*, n°70, 29 mars 2005, p. 11). XX compléter avec infos entretien Armel Pellerin.

Analyse :

Si l'on n'hésite pas à faire usage de matériaux « modernes » (béton, lamellé-collé…) pour la conception des églises bretonnes d'après-guerre, celles-ci conservent une forme et une organisation traditionnelle. Or, les églises alvéolaires se distinguent par leur absence de monumentalité qui se traduit notamment par une franche horizontalité conférée par leur faible hauteur et l'absence de clocher. Ainsi, les églises alvéolaires contrastent avec les barres et les tours les environnant. Elles se veulent accueillantes et rassurantes au milieu de ces bâtiments gigantesques.

L'architecture humble des églises alvéolaires répond aussi au renouveau liturgique voulu par le Concile Vatican II (1962-1965). L'abandon des formes traditionnelles pour l'adoption de formes laïques a pour objectif de « *renouer des liens avec une société qui a tendance a rejeter les valeurs spirituelles proposées par l'Eglise-Institution et, partant, les formes architecturales qu'elles ont prises jusque là. »* (« Eglises d'aujourd'hui : évolution et continuité »*, Architecture*, n°33, mars 1982)

Les églises de Perrin et Pellerin se composent de cellules hexagonales aux dimensions toutes identiques (95 m²) qui, vues du ciel, font penser à des nids d'abeilles. La géométrie de ces cellules a donné à ces constructions le nom d'églises à « plan alvéolaire ». Ce système de cellule permet une grande variation du plan selon les besoins et l'activité de chaque centre cultuel.

> *« Nous avons adopté un plan unique pour toutes les nouvelles églises. Ce plan obéit à une mathématique rigoureuse. C'est un assemblage d'hexagones. Au fond, tout se passe comme si il y avait un phénomène de cristallisation, les cristaux se développent autour d'un noyau central qui est le chœur. Mais le plan reste à deux dimensions. Un moment, il a fallu nous poser le problème de la troisième dimension : la hauteur. Elle a été déterminée en rapport avec l'hexagone. »* propos d'Yves Perrin recueillis par Eugène ROYER, « De l'art et de l'âme », 1974)

Chaque église se compose de six types de cellules combinées de façon propre selon le projet : une cellule « narthex », ouverte sur un côté, qui fait office de hall d'entrée et assure la transition entre l'intérieur et l'extérieur ; une cellule « chœur », centrale, qui accueille l'autel ; des cellules « absides », disposées autour du chœur, où s'installent les fidèles ; une cellule divisée par des cloisons qui accueille la sacristie, une salle de réunion, des sanitaires et les locaux techniques. Certains centres accueillent aussi un presbytère : les cellules sont alors cloisonnées pour permettre l'aménagement de trois logements.

L'originalité des églises en préfabriqué de Perrin et Martin réside donc dans l'abandon du plan basilical et dans l'abolition la nef qui, menant à la fois vers la lumière du soleil et vers le chœur abritant l'autel, servait une *« conception hiérarchique et sacrale de la vie en église » (*Bernard Heudré*, « L'espace liturgique et l'architecture religieuse : l'exemple du diocèse de Rennes après*

1950 », dans IMBERNON Laurence. *Francis Pellerin (1915-1998): [exposition, Rennes, Musée des beaux-arts de Rennes, 23 mars-12 juin 2005].* Rennes : Musée des beaux-arts de Rennes, 2005. p. 70*).* Ainsi, l'espace de culte s'adapte à l'ensemble de l'assemblée, clercs et laïc, et lui permet d'exprimer son unité autour de l'autel. C'est aussi une façon d'encourager l'unité sociale des assemblées issues de populations nouvellement implantées dans des quartiers neufs. Par ailleurs, la disposition des fidèles autour du chœur favorise leur participation à la célébration. Cette disposition, qui implique une rupture avec la liturgie traditionnelle, est en accord avec la réforme conciliaire de Vatican II. Bernard Heudré va jusqu'à dire que l'église alvéolaire « *pourrait à première vue apparaître comme l'édifice idéal de ce qui était voulu par la recherche liturgique conciliaire »* (Bernard Heudré, catalogue d'expo 2005 Pellerin BA Rennes)

Les églises de Sainte-Madeleine et Bienheureux-Julien-Maunoir à Fougères ne sont constituées que de 7 alvéoles organisées de façon radiale : la cellule centrale, faisant office de chœur, les cellules « absides » (4 cellules), et une cellule sacristie/accueil/chaufferie. Les églises rennaises et redonnaises comportent un espace « presbytère ». L'ancienne église Sainte-Elisabeth compte en tout 10 cellules, l'église Saint-Benoît, 12, l'église Saint-Marc à Rennes, 11, l'église Saint-Marcel, 13 et Saint-Charles, 10. Aucun des plans n'est strictement identique. Pour Yves Perrin, il s'agit en fait *« d'un jeu géant de construction, la forme même de l'hexagone permettant un grand nombre de combinaisons »*. (PENNEQUIN Dominique, « Trois nouvelles églises dans la ZUP Sud et une à Villejean », *Ouest-France*, 4 avril 1970)

Au-delà de l'adaptabilité du plan selon les besoins de chaque paroisse, les locaux eux-mêmes sont modulables. Selon l'architecte, cette nécessité d'adaptabilité suit une tendance générale : *« les gens ne changent plus de locaux, ce sont les locaux qui changent de fonction* » (PENNEQUIN Dominique, « Trois nouvelles églises dans la ZUP Sud et une à Villejean », *Ouest-France*, 4 avril 1970). Les cellules peuvent accueillir aléatoirement des activités diverses (catéchisme, réunions, conférence…). Elle peuvent être séparées des autres par des cloisons en accordéon qui se plient et se déplient à volonté. Les activités peuvent ainsi être efficacement dissociées et les cellules inutilisées isolées. Ce type de procédé avait déjà été expérimenté à Gap, comme le rapporte le journal Suisse *La Liberté* du 3-4 juillet 1971. Là-bas, *« la nef peut se séparer du chœur par une paroi mobile. Grâce à un appareil de projection installé sur un de ses côtés et à un écran sur l'autre, elle devient une salle de cinéma. Ainsi on tend à dissocier la nef du sanctuaire. »*
L'adjonction de locaux à usage divers (catéchisme, réunions d'action catholique, conférences, etc.) au sein des édifices religieux est alors un fait relativement nouveau qui se traduit dans les églises « traditionnelles » par l'aménagement de locaux accolés à la nef, voir par un grignotage de l'espace de cette dernière. Les alvéoles modulables proposées par Perrin offrent une solution satisfaisante à cette évolution de la vie liturgique.

Les parois des églises alvéolaires sont constituées de panneaux doubles réalisés selon un procédé innovant pour l'époque : les panneaux sont préfabriqués en usine par la C.I.A.B. à l'aide d'un moule, *« le plus grand d'Europe »,* lit-on dans le *Ouest-France* du 10 décembre 1970. Ils mesurent 6 mètres de long sur 3.55 de haut (5.80 pour le chœur qui est plus haut) et 20 centimètres d'épaisseur. Ces panneaux s'interposent entre des poteaux triangulaires fixés sur une dalle de béton. Les panneaux de béton laissé brut présentent des reliefs géométriques imaginés par Francis Pellerin moulés sur chaque face. Il existe quatre types de panneaux :

- pleins
- à claustras comportant deux ouvertures verticales à leur extrémité
- avec baies et portes
- les panneaux de 5,80 mètres, utilisés pour rehausser le chœur, comportant un bandeau vitré filant en partie haute.

Les modénatures de béton travaillées par Francis Pellerin pour ces panneaux animent visuellement les parois. L'artiste explique sa démarche en ces termes :

> *« Nous avons cherché une espèce de silence obtenu par une certaine qualité de lumière, les murs sont le support d'une sorte de vibration lumineuse. La lumière donnée par la surface des fenêtres se trouve ainsi reprise. Nous employons l'expression : animation murale. »* (propos de Francis Pellerin recueillis par Eugène ROYER, « De l'art et de l'âme », 1974)

A l'intérieur, le sol est recouvert de dalles en ciment brut de formes géométriques (triangle, losange, hexagone…).

La charpente d'une alvéole se constitue de six arbalétriers en sapin du Nord lamellés-collés, laissés brut ou lasurés. Les arbalétriers prennent appui sur les six angles de l'hexagone et sont assemblés au sommet par un poinçon métallique. Les pannes sont également en sapin du Nord. Selon Yves Perrin, cette structure rappelle les édifices religieux médiévaux :

> *« Nous avons les même problèmes de poussée de la voûte que les constructeurs d'autrefois. Le bâtiment comporte en effet une cellule hexagonale centrale couverte par une charpente. Cette charpente exerce des poussées obliques. Ces poussées convergent, comme sur les piliers de jadis, sur des poteaux triangulaires placés aux différents angles de l'hexagone. Elles sont contrebutées par les grands panneaux des cellules hexagonales voisines qui jouent le rôle qu'exerçaient, par exemple, les contreforts dans la construction médiévale. »* (propos d'Yves Perrin recueillis par Eugène ROYER, « De l'art et de l'âme », 1974)

La toiture à six pentes est constituée de panneaux de bois multicouches recouverts d'un revêtement bitumeux (contrairement à ce qu'aurait souhaité l'architecte qui préconisait un revêtement de cuivre).

Les églises présentent différents modes de percement dans la toiture pour l'éclairage zénithal : des lanterneaux et des petites lucarnes triangulaires diffusent une lumière restreinte dans les absides alors que les baies horizontales ouvrantes au sommet des parois du chœur diffusent une lumière plus vive. L'éclairage se fait également par les baies et portes donnant sur l'extérieur, ainsi que par les ouvertures des panneaux à claustras. Les vitrages sont en Makrolon, un produit plastique de fabrication allemande moins vulnérable que le verre. Les menuiseries sont en bois lasuré ou peint. L'éclairage électrique est assuré dans chaque alvéole par six luminaires suspendus. Le relief des murs sculptés par Francis Pellerin fait jouer la lumière.

Les contributions artistiques pour l'aménagement du chœur de chaque église font leur unicité. Elles sont mises en avant par Yves Perrin et Francis Pellerin dans leur témoignage livré à Eugène Royer en 1974.

> *« Les gens disent : mais ces églises vont toute avoir la même architecture, elles vont toutes se ressembler. Réfléchissez à ça se vous visitez les églises romanes d'Auvergne, vous constaterez qu'elles présentent aussi les même traits architecturaux ? Cependant, chacune de ces églises est personnalisée. Nous sommes dans la même situation que les architectes de l'époque romane. Nous avons l'intention de donner, en particulier par la décoration, un caractère propre à des monuments dont l'architecture est fondamentalement semblable.*
> *[…] Ces différentes églises sont construites avec les mêmes moyens. La portée est la même, pour parler en termes musicaux mais tout dépend de la clef. La clef, c'est le chœur. »*

La statuaire est pratiquement inexistante, les auteurs lui préférant des « évocations ».

Les églises, qui ne sont pourvues que de peu d'ouvertures, sont relativement hermétiques à l'environnement extérieur. Il semble que ce soit une volonté des concepteurs qui souhaitaient une rupture entre le lieu de culte et son environnement extérieur très urbain. Cette rupture se traduit notamment par les espaces verts aménagés autour de chacun des bâtiments. Le narthex est un espace tampon qui permet une transition en douceur entre l'intérieur et l'extérieur. *« Ainsi, l'église étant, dans ce monde bruyant qui est le notre, un lieu privilégié de silence, nous aimerions que cet espace qui l'entoure et le petit hall d'entrée constituent des transitions vers le silence. »* (propos recueillis par Eugène ROYER, « De l'art et de l'âme », 1974)

État sanitaire visuel :

L'église Bienheureux-Julien Maunoir à Fougères ne semble pas avoir connu de transformation notable à l'extérieur (huisseries d'origine peintes en vert, béton laissé brut, couverture d'origine…). Elle paraît cependant en assez mauvais état de l'extérieur : le béton s'effrite et les armatures sont visibles, la peinture des menuiseries est écaillée… L'édifice laisse une impression plutôt triste.

L'intérieur du chœur a été peint en blanc crème et gris. Les murs des absides sont laissés bruts. Les bancs d'origine ont été remplacés par des chaises en plastique dans une abside. Le chœur a été réaménagé dans les années 2000. La sacristie ne semble pas avoir connu de modification.

L'église Sainte-Madeleine à Fougères n'a pas pu être visitée de l'intérieur. Elle est dans un état similaire à celui de l'église Bienheureux-Julien Maunoir. Les menuiseries ont cependant été remplacées par des portes et fenêtres en PVC vert sapin.

L'église Saint-Charles à Redon a été restaurée en 2014-2015. A cette occasion, elle a subit d'importants travaux mené dans un souci du respect de sa dimension patrimoniale, sous le supervision de Roger-Louis Blot, responsable de la Commission diocésaine d'Art Sacré au diocèse de Rennes.

L'église a été désamiantée. Les travaux visaient aussi notamment à améliorer l'isolation thermique et phonique. La couverture de l'église a été entièrement refaite. Les panneaux de bois multicouche ont été remplacés par des caissons métalliques isolants phonique et thermique. Certaines parois donnant sur l'extérieur ont été doublées. L'intégralité des ouvertures a été remplacée par des baies en doubles vitrages aux huisseries en PVC marron. Afin de répondre aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, les ouvertures qui le nécessitaient ont été élargies.

A l'extérieur, le béton des parois a été laissé brut. Les poteaux triangulaires entre lesquels sont logés les panneaux de béton étant très abîmés (ferraille apparente), ils ont été repeints dans une couleur proche de celle du béton brut. Le narthex, ou hall d'accueil, a été vitré. Devant celui-ci, un parvis en ciment, de l'exacte emprise d'une alvéole, a été créé.

Des salles de réunions supplémentaires ont été aménagées. L'une d'entre elle s'est installée dans l'ancien presbytère dont les cloisons ont été supprimées pour ne former qu'un seul espace. Le faux plafond y a été enlevé. Une alvéole supplémentaire a été créée pour accueillir une autre salle de réunion et des rangements avec toilettes. Elle est différente dans son traitement des anciennes alvéole : sa charpente est composé d'arbalétriers et de poteaux en bois laissé brut. Contrairement aux anciennes alvéoles, elle ne présente pas de panne courant ou sablière. La nouvelle alvéole est clairement perceptible de l'extérieur, ses parois étant bardées dans lambris couvert d'une lasure rouge.

Le cloisonnement de l'alvéole contenant l'entrée, des WC, l'accueil, la cuisine, et la chaufferie a été modifié. La cuisine a été refaite à neuf, ainsi que les WC qui sont désormais adapté aux PMR. L'accueil a été transformé en bureau et l'accès intérieur à la chaufferie condamné. L'accès extérieur a été conservé.

Les alvéoles du chœur et des absides n'ont pas connu de restructuration profonde, mais ont néanmoins été repeinte en blanc. Certaines cloisons en accordéons ont été repeintes en bleu. Les lanterneaux ont été remplacés par de grands velux répondant aux normes de sécurité incendie. Les

luminaires d'origine ont été remplacés par des pendentifs en plastique. Le sol et le mobilier sont néanmoins d'origine. L'aménagement décoratif du chœur est resté sensiblement le même, les travaux ayant été supervisés par l'architecte Jean-Pierre Lucas, concepteur de l'œuvre.
Une croix réalisée par les élèves du Lycée Marcel Callo de Redon.

L'église Saint-Benoit à Rennes est bien entretenue. Elle a été intégralement repeinte de l'extérieur dans blanc crème qui altère les effets de lumière initialement conférés par les reliefs sculptés des panneaux. Les chéneaux ne semblent pas d'origines (peut-être ont-ils été remplacés lors des travaux de réfection menés suite aux problèmes d'étanchéité vers 1980 ?).
Les parois intérieures ont été repeintes en blanc.
L'intégralité des œuvres de Francis Pellerin sont en place et intactes.

Sainte-Elisabeth à Rennes a, comme dit précédemment, été rachetée et reconvertie en centre médical. Les parois extérieures ont été repeintes en blanc, les huisseries changées, les ouvertures modifiées. A l'intérieur, les cellules ont été cloisonnées. Il ne reste en définitive plus rien permettant de comprendre la destination originelle de l'édifice. Ses usagers ne la connaissent d'ailleurs pas pour la plupart.

Saint-Marc à Rennes, longtemps restée désaffectée, murée et taguée, a été vendue par le diocèse au promoteur immobilier Bouygues et a été détruite en février 2017. Un stèle à mosaïque issue de l'aménagement du chœur réalisée par l'artiste Jorj Morin a été transféré à l'église Saint-Luc (8, avenue Winston Churchill à Rennes) et va bénéficier d'une restauration.

Saint-Marcel, à Rennes, est en bon état apparent.
Un panneau à claustras, les arbalétriers et la couverture du narthex ont été peints dans un bleu moyen assez vif. L'intérieur de l'église a été repeint en blanc et gris clair à l'occasion de ses 25 ans (1997). Les dalles de ciment du chœur ont été enduites d'un ragréage dans les tons blanc-cassé / rosé en 2016. Dix portes en bois on été remplacées par des portes en PVC blanc. Les huisseries non remplacées sont en métal rouge rouille.
Des radiateurs bas courant le long des parois remplacent le chauffage par le sol d'origine (les conduites étaient en mauvais état).
Tous les luminaires ont été remplacés. Seul ceux du chœur, des pendentifs, son resté dans l'esprit des luminaires installés initialement.
Le mobilier et les portes en accordéon sont d'origine. L'aménagement du chœur par Noël Pasquier est toujours en place.
Une croix en chêne imaginée par l'artiste José Trichet et réalisée par les compagnons du devoir a été installé devant l'église.

Position du propriétaire et des concepteurs :

Notre correspondant au diocèse, le père Roger-Louis Blot, a conscience de l'intérêt patrimonial des églises alvéolaires et œuvre auprès de l'archevêque pour la préservation de leur intégrité architecturale.

Conclusions :

L'intérêt des églises en préfabriqué de Perrin et Pellerin réside tout particulièrement dans leur caractère innovant et audacieux.

La production industrialisée d'édifices religieux reste un fait exceptionnel. En outre, elles constituent ainsi « *parfait exemple de l'évolution d'une architecture statique vers une architecture dynamique. Il est possible de considérer la présente réalisation comme un des tremplins vers l'église future.* » (ROBIN, Suzanne*. Eglises modernes : évolution des édifices religieux en France depuis 1955. Paris : Hermman, 1980. p. 108).* Les églises à plan alvéolaire témoignent d'une tendance architecturale propre aux années 1970 s'orientant vers l'architecture modulaire en quête d'une adaptabilité maximum.

Elles sont aussi représentatives d'un renouveau liturgique en cherchant à traduire au mieux la réforme conciliaire de Vatican II par l'abolition de la nef remplacée par une disposition radiale des absides et du chœur et par leur allure modeste.

En outre, l'étroite collaboration entre l'artiste et l'architecte pour la conception d'éléments composants l'architecture du bâtiment reste assez exceptionnel.

Afin de déterminer la labelisation d'une ou plusieurs église de ce type, nous préconisons un entretien avec le diocèse pour connaître précisément les perspectives d'usages des édifices. L'église St Marcel de Rennes semble la plus proche de l'état d'origine mais très peu utilisée. L'église st Benoît de Rennes semble encore très utilisée mais un ravalement devrait être réalisé pour retrouver un état plus proche de l'origine.

Sources :

Visite et entretien :

- Saint-Julien Maunoir (Fougères) : visite par Benoît Carrié en septembre 2017 et par Marion Albericci le 28 septembre 2016
- Sainte-Madeleine (Fougères) : visite (extérieur) par Benoît Carrié en septembre 2017 et par Marion Albericci le 28 septembre 2016
- Saint-Charles (Redon) : visite par Elise Gronnier et Marion Albericci le 14 décembre 2016
- Saint-Benoit (Rennes) : visite par Raphaël Labrunye et Marion Albericci le 27 septembre 2016
- Sainte-Elisabeth (Rennes) : visite par Marion Albericci le 20 septembre 2016
- Saint-Marc (Rennes) : visite (extérieur) par Marion Albericci le 16 septembre 2016
- Saint-Marcel (Rennes) : visite par Marion Albericci le 16 septembre 2016

- Entretien téléphonique avec le M. Roger-Louis Blot, responsable à la Commission d'Art Sacré du diocèse de Rennes, le 15 février 2017
- Entretien téléphonique avec M. Armel Pellerin, architecte, fils de Francis Pellerin, le 16 février 2017

Bases de données :

Base Mérimée :

- Eglise Saint-Julien Maunoir (Fougères) :
http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=LOCA&VALUE_98=%20Fougeres&NUMBER=1&GRP=0&REQ=%28%28Fougeres%29%20%3aLOCA%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=3&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous
- Eglise Sainte-Madeleine (Fougères) :
http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=LOCA&VALUE_98=%20Fougeres&NUMBER=2&GRP=0&REQ=%28%28Fougeres%29%20%3aLOCA%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=3&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous
- Eglise Saint-Charles (Rennes) :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=cmer1&VALUE_1=&FIELD_2=cmer4&VALUE_2=&FIELD_3=cmer5&VALUE_3=&FIELD_4=AUTR&VALUE_4=%27PERRIN%20YVES%27&FIELD_5=TOUT&VALUE_5=&FIELD_6=titre%20courant&VALUE_6=&FIELD_7=date%20protection&VALUE_7=&FIELD_8=DOSURLP&VALUE_8=%20&NUMBER=4&GRP=0&REQ=%28%2

8%27PERRIN%20YVES%27%29%20%3aAUTR%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous

- Eglise Saint-Benoit (Rennes) :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=LOCA&VALUE_98=%20Rennes&NUMBER=60&GRP=0&REQ=%28%28Rennes%29%20%3aLOCA%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=3&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous

- Eglise Saint-Marcel (Rennes) :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=cmer1&VALUE_1=&FIELD_2=cmer4&VALUE_2=&FIELD_3=cmer5&VALUE_3=&FIELD_4=AUTR&VALUE_4=%27PERRIN%20YVES%27&FIELD_5=TOUT&VALUE_5=&FIELD_6=titre%20courant&VALUE_6=&FIELD_7=date%20protection&VALUE_7=&FIELD_8=DOSURLP&VALUE_8=%20&NUMBER=5&GRP=0&REQ=%28%28%27PERRIN%20YVES%27%29%20%3aAUTR%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous

- Eglise Saint-Marc :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=cmer1&VALUE_1=&FIELD_2=cmer4&VALUE_2=&FIELD_3=cmer5&VALUE_3=&FIELD_4=AUTR&VALUE_4=%27PERRIN%20YVES%27&FIELD_5=TOUT&VALUE_5=&FIELD_6=titre%20courant&VALUE_6=&FIELD_7=date%20protection&VALUE_7=&FIELD_8=DOSURLP&VALUE_8=%20&NUMBER=7&GRP=0&REQ=%28%28%27PERRIN%20YVES%27%29%20%3aAUTR%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous

Base Gertrude :

- Eglise Saint-Marc (Rennes) :

http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/dossier/eglise-paroissiale-saint-marc/6bdce6f2-8402-4d70-be09-6b624a4e0c70

- Eglise Saint-Marcel (Rennes) :

http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/dossier/eglise-paroissiale-saint-marcel/46d9ba74-a469-4f1b-a3c6-faafc4f5ca43

- Eglise Saint-Benoit (Rennes) :

http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/dossier/eglise-paroissiale-saint-benoit/db95a3ce-a169-4857-91cc-5597c59b1088

Bibliographie :

Ouvrages :

- IMBERNON Laurence. Francis *Pellerin (1915-1998): [exposition, Rennes, Musée des beaux-arts de Rennes, 23 mars-12 juin 2005].* Rennes : Musée des beaux-arts de Rennes, 2005. 138 p.

Mention dans des ouvrages :

- CASTEL-PAULET M.-Ch, « Nouvelles paroisses : Y. Perrin architecte, F. Pellerin sculpteur », dans *Histoire et cultures architecturales*, Patrick Dieudonné, Ecole d'Architecture de Rennes, 1996Histoire et cultures architecturales [Travaux d'élèves]. Rennes : Ecole d'Architecture de Bretagne, 1996
- « Architecture religieuse » par Isabelle Letiembre et « Villejean » par Jean-Yves Veillard, dans CROIX Alain (dir.), VEILLERD Jean-Yves. *Dictionnaire du patrimoine rennais*. Rennes : Apogée, 2004. p. 40, 476.
- Bernard Heudré, « L'espace liturgique et l'architecture religieuse : l'exemple du diocèse de Rennes après 1950 », dans IMBERNON Laurence. *Francis Pellerin (1915-1998): [exposition, Rennes, Musée des beaux-arts de Rennes, 23 mars-12 juin 2005].* Rennes : Musée des beaux-arts de Rennes, 2005. p. 70-71.
- « Les églises hexagonales », dans IMBERNON Laurence. Francis *Pellerin (1915-1998): [exposition, Rennes, Musée des beaux-arts de Rennes, 23 mars-12 juin 2005].* Rennes : Musée des beaux-arts de Rennes, 2005. p. 76
- ORAIN Véronique : ASSOCIATION pour l'Inventaire Bretagne*. Églises et chapelles : Ille-et-Vilaine*. Rennes : Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 1996
- ROBIN, Suzanne. *Eglises modernes : évolution des édifices religieux en France depuis 1955.* Paris : Hermman, 1980. p. 107-108 ; 143
- SAUVAGE André. *Le Blosne : du grand ensemble au vivre ensemble*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013. p. 147-149

Articles de revues :

- KERUEL C, « Une église ou un ring », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 1972
- ROYER Eugène, « De l'art et de l'âme », 1974, témoignages d'Yves PERRIN et de Francis PELLERIN.
- ROBIN Suzanne, « Églises d'aujourd'hui », *Architecture*, Mars 1982, n°33.
- Archives Modernes de l'Architecture de Bretagne, *spécial Yves Guillou,* Bulletin de liaison de l'association n°12, juin 2004, p. 13
- CHARBONNIER Patrice, « Architectes de père en fils », Rennais, n°386, 15 sept. 2007, p. 44-45

Presse quotidienne :

- PENNEQUIN Dominique, « Trois nouvelles églises dans la ZUP Sud et une à Villejean. Grâce à l'hexagone et aux techniques de construction industrielle, le prix des églises baisse de 40%. », *Ouest-France*, 4 avril 1970.

- PENNEQUIN Dominique, « Première d'une série de neuf, l'église Saint-Marc, à Rennes- Villejean sera polyvalente. », *Ouest-France*, décembre 1970.
- NIDEGGER Jules, « Le salon d'Art Sacré : Architecture alvéolaire *», La Liberté*, juillet 1971, Suisse.
- ROYER Eugène et CAIGNEUX Pierre, « Jeunes églises : une réflexion sur l'architecture religieuse *», Ouest-France*, janv. 1975.
- TERRIERE HENRI, « Un effort artistique joint au souci d'économie. », *Ouest-France*, décembre 1970. Leroi-Gourhan, Paris, Hermann, 1980.
- GAUTIER Jean, « Romain, 7 ans : on ne s'attaque pas à une église *», Ouest-France*, 7 juillet 1988.
- « Une innovation architecturale, une expérience pastorale », *Bretagne dimanche*, 17-18 avril 1975
- Benoit Le Breton, « L'art urbain de Pellerin entre au musée », *Ouest-France*, 22 mars 2005
- « Religion. L'église Saint-Charles en travaux pour neuf mois », *Ouest-France*, 27 février 2014
- « Redon. Les travaux battent leur plein à l'église Saint-Charles », *Ouest-France*, 22 décembre 2014.
- « L'église Saint-Charles rouvre samedi soir », *Ouest-France*, le 22 septembre 2015

Archives :

- *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Fonds Perrin et Martin – 73 J :*

Cote 73 J 319 :

Eglise Sainte-Anne, route de Lorient, Rennes : Plans et correspondance.

Cote 73 J 321 :

Eglise Sainte-Elisabeth, Le Blosne, Rennes : Plans, correspondance, Procès verbaux de visites de chantier.

- Arrêté municipal (signé par l'adjoint délégué Georges Graff) d'alignement et autorisation de voirie (10/11/1970)
- Arrêté municipal accordant le permis de construire de l'église Saint-Marc (19/11/1970)
- Courrier adressé par l'entreprise Ducassou à l'association diocésaine de Rennes proposant la date du 20 octobre 1971 pour la réception provisoire de l'église Sainte-Anne et la date du 29 septembre 1971 pour la réception définitive de l'église Saint-Marc (09/11/1971)
- Compte rendu de la pré-réception définitive (20/04/1972)
- Courrier adressé par l'entreprise Ducassou à Yves Perrin proposant la date du 30 mai 1972 pour la réception définitive de l'église Sainte-Elisabeth (25/04/1972)

Cote 73 J 322 :

Eglise Saint-Marc, Villejean, Rennes : Plans, correspondance, Procès verbaux de visites de chantier.

- Plaquette de l'Office diocésain des nouvelles paroisses, (1969-1970 ?)
- Courrier adressé par la paroisse Saint-Luc à l'abbé Lepêtre de l'archevêché de Rennes (07/01/1970)

- Arrêté municipal d'alignement et autorisation de voierie (23/04/1970)
- Courrier adressé par l'agence Perrin & Martin à la CIAB – Ducassou (26/03/1970)
- Rejet de demande de permis de construire de l'église Saint-Marc (12/08/1970)
- Plan d'implantation du centre paroissial Saint-Marc, Y. Perrin (12/10/1970)
- Compte rendu de la visite de pré-réception définitive (08/09/1971)
- Procès verbal de réception provisoire (n. d)
- Liste de désignation des organismes intervenant dans la réalisation des 6 centres cultuels de Rennes (n. d.)
- Devis descriptif des travaux (n. d)

Cote 73 J 326 :

- Avant projet de décoration du Narthex du centre cultuel Saint-Marc dessiné par F. Pellerin (05/05/1971)
- Centre paroissial Saint-Benoît, Y. Perrin et G. martin : plan masse (20/04/1970)
- Arrêté municipal d'alignement et autorisation de voierie (23/06/1970)
- Arrêté municipal accordant le permis de construire de l'église Saint-Benoît (07/08/1970)

- *Archives municipales de Rennes :*

Cote 18 Z 778 : correspondance et rapports concernant les problèmes d'étanchéité (1978-1983)

Cote 18 Z 779 : procès verbal de réception des travaux de réfection (28/05/1984)

Cote 18 Z 780 :

- Plan masse de l'église Saint-Marc dressé par Ducassou (05/05/1970)
- plans relevés de l'églises Saint-Marcel (1978)
- correspondance relative aux problèmes d'étanchéité (1978)

Cote 18 Z 781 et 782 : documents relatifs aux travaux de remise en état des locaux (documents graphiques, correspondance, devis descriptifs, calendriers de travaux, recpetions des travaux…) (1971-1980)

Cote 685 W 40 : dossier de déclaration de travaux exempts de permis de construire sur l'ancienne église Sainte Elisabeth (1992)

Cote 746 W 1 :

dossier de permis de construire de l'église Saint-Marcel.

- Plan d'architecte : masse, plan rez-de-chaussée (25/02/1970)
- Plan de la façade, coupe (10/1969)
- Demande de permis de construire (13/05/1970)
- Avis favorable du bureau d'hygiène de la mairie de Rennes (12/06/1970)
- Avis favorable du service central de la DDE (24/06/1970)
- Arrêté accordant le permis de construire (31/07/1970)

- Arrêté municipal d'arrêté d'alignement et autorisation de voierie (10/11/1970)
- Devis descriptif des travaux, n. d.

Cote 799 W 31 :

Dossier de permis de construire de l'église Sainte-Elisabeth

- Demande de permis de construire (11/05/1970)
- Avis favorable du bureau d'hygiène de la mairie de Rennes (12/06/1970)
- Avis favorable du service central de la DDE (24/06/1970)
- Avis favorable du service de sécurité de la DDE (01/07/1970)
- Arrêté municipal d'arrêté d'alignement et autorisation de voierie (10/11/1970)
- Devis descriptif des travaux, n. d.

Cote 2017 W 46 :

Dossier de déclaration préalable pour la création d'un sanitaire pour handicapés à l'église Saint-Benoît (2010)

Cote 2092 W 48 :

- Plan d'aménagement des espaces verts du centre paroissial Saint-Marcel, signé J. Le Rudus ? (11/02/1971)

Cote 2092 W 182 :

- Projet d'aménagement des espaces verts pour le centre paroissial Saint-Marc par le service des jardins de la Ville de Rennes (2/06/1973)

Cote 2092 W 476 :

- Plan d'implantation du centre paroissial Saint-Benoît (20/04/1970)
- Plan d'aménagement des espaces verts du centre paroissial Saint-Benoît, signé J. Le Rudus ? (11/02/1971)

- *Archives municipales de Fougères :*

Cote T2/2 151

Dossier de permis de construire de l'église Saint-Julien-Maunoir

- Demande de permis de construire (5/05/1970)
- Arrêté municipal d'arrêté d'alignement et autorisation de voierie (27/05/1970)
- Arrêté municipal accordant le permis de construire (8/08/1970)
- Devis descriptif et estimatif des travaux (n. d.)
- Plans d'architecte : façade, coupe (10/1969) ; situation, rez-de-chaussée (2/03/1970) ; de masse (22/06/1970)

Cote T2/2 152

Dossier de permis de construire de l'église Sainte-Madeleine

- Demande de permis de construire (5/05/1970)

- Arrêté municipal d'arrêté d'alignement et autorisation de voierie (27/05/1970)
- Arrêté municipal accordant le permis de construire (8/08/1970)
- Devis descriptif et estimatif des travaux (n. d.)
- Plans d'architecte : plan du rez-de-chaussée (22/04/1970)

- *Archives Historiques du Diocèse de Rennes :*

Cote 31 N 1 :

Commission nationale d'art sacré :

- Compte rendu de la séance portant sur la Sous-commission des nouveaux centre de culte du 24/10/1969
- Rapport de l'enquête « églises nouvelles » (06/1975)

Office diocésaine des nouvelles paroisses (1966-1979) :

- Plaquettes d'information et d'appel aux dons pour la construction de nouvelles églises

Cote 31 N 3 :

Photographies : maquette d'autels des églises préfabriquées, photos de chœurs en chantier,

Cote 5 Y 115 :

Eglise Sainte-Madeleine : Plan masse (9/03/1970)

Eglise Saint-Julien-Maunoir : Plan du rez-de-chaussée, plan de situation (2/03/1970)

Cote 5 Y 236 :

Eglise Saint-Charles : plan d'implantation n° 2 (17/11/1970) ; plan du rez-de-chaussée n°3 (1/12/1970)

Cote 5 Y 238 :

- Eglise Saint-Marcel : plan de masse (4/02/1970) ; plan de couverture, plan du rez-de-chaussée (25/02/1970)
- Eglise Saint-Benoît : plan masse, plan du rez-de-chaussée ; (20/03/1970)
- Eglise Sainte-Elisabeth : Plan du rez-de-chaussée, plan de masse, plan de situation 1 bis (16/03/1970) ; plan n°3 de l'église (14/04/1970)
- Eglise Sainte-Anne (non réalisée) : plan n°3 (14/03/1970) ; plan du rez-de-chaussée , plan masse n°2 (6/04/1970) ; plan de situation n°1 (14/05/1970) ; plan du sous-sol n°2bis (8/09/1970)

Cote 5 Y 360

Avant projet de l'église de la Baratière à Vitré (non réalisée) : Plan de situation, plan du rez-de-chaussée (7/12/1970)

Sites internet :

- http://www.wiki-rennes.fr/%C3%89glise_Saint-Marc, page Wiki-Rennes Métropole consacrée à l'église Saint-Marc à Rennes [consultée le 07/10/2016]

- http://www.wiki-rennes.fr/Yves_Perrin, page Wiki-Rennes consacrée à Yves Perrin [consultée le 10/02/2016]
- http://rennes.catholique.fr/actualite/articles/2574-eglise-moderne-st-charles-a-redon-inauguree/, site du diocèse de Rennes, « L'église moderne St Charles à Redon inaugurée suite à une rénovation-extension », 25 septembre 2015 [consulté le 19/10/2016]
- http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=28930, site « Des villages de Cassini aux Communes d'Aujourd'hui, EHESS - notice Communale de Rennes [consulté le 10/02/2017]

Table des illustrations :

Cahier illustrations en annexe

Table des échanges de correspondance :

Cahier des illustrations

Église alvéolaire Saint Julien Maunoir - Fougères

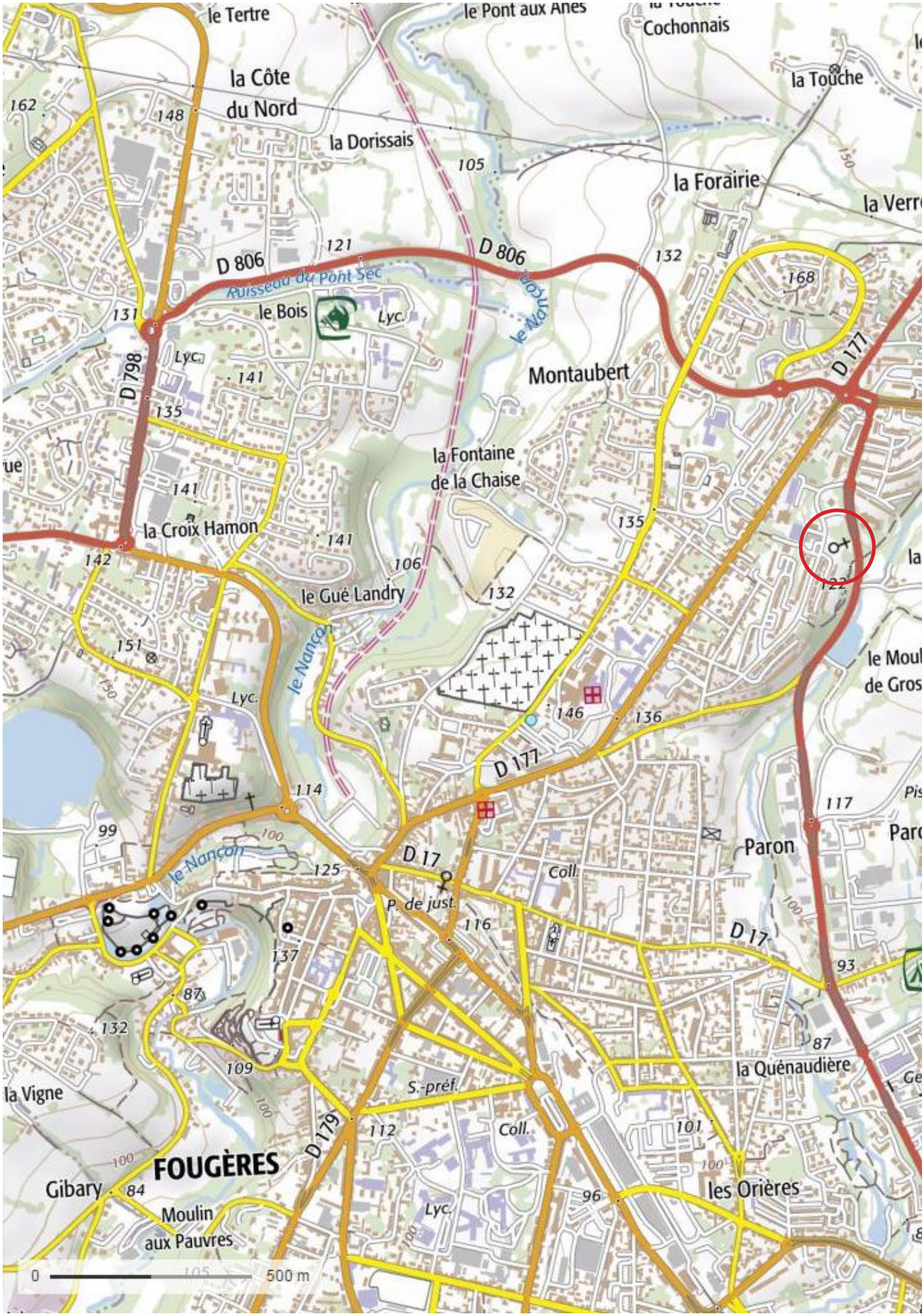

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
FOUGERES

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES Cedex 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

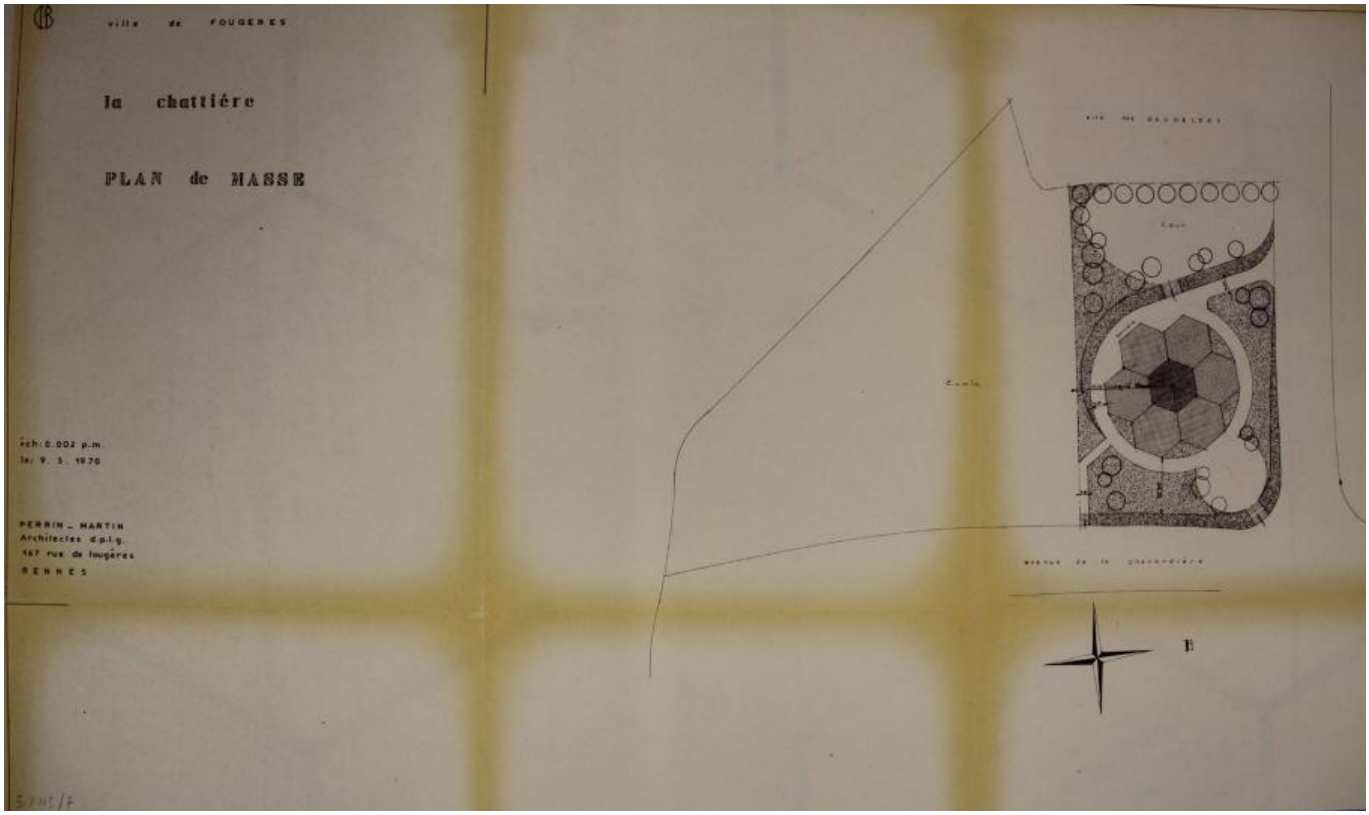

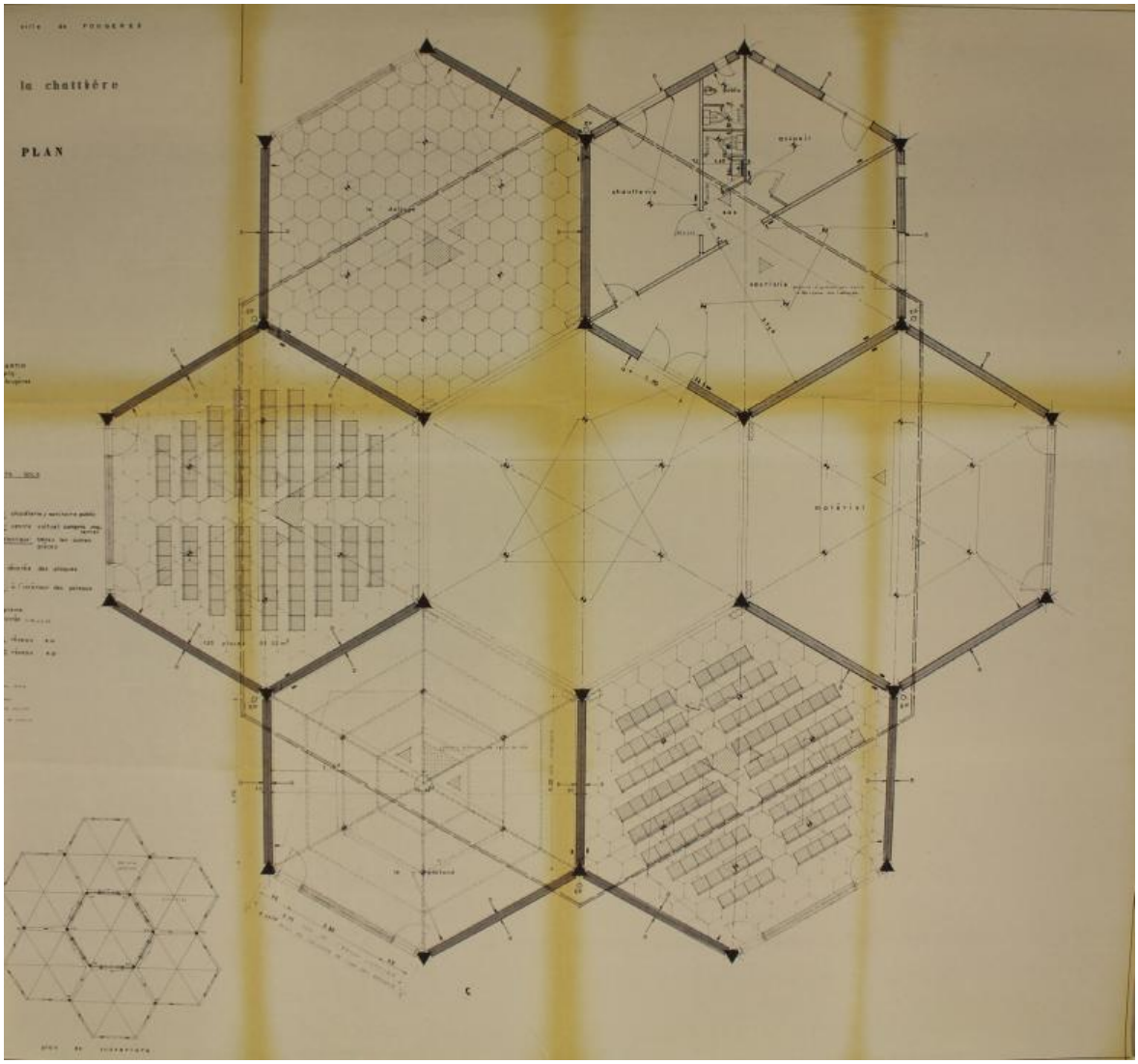

(Haut) plan masse du site de la Cha ère, plan de l'église Saint ulien Maunoir
Source : archives municipales de Fougères

De haut en bas : (gauche) vue de l'église en 1971, (droite) vue actuelle, (gauche) vue du choeur en 1971, (droite) vue actuelle, (gauche) vue de l'entrée, (droite) détail du rev tement extérieur, (gauche) détail structurel, (droite) vue de la sacristie
Sources : archives départementales, photo personnelles Marion Albericci, patrimoinedefrance.com

Cahier des illustrations

Église alvéolaire Sainte Madeleine - Fougères

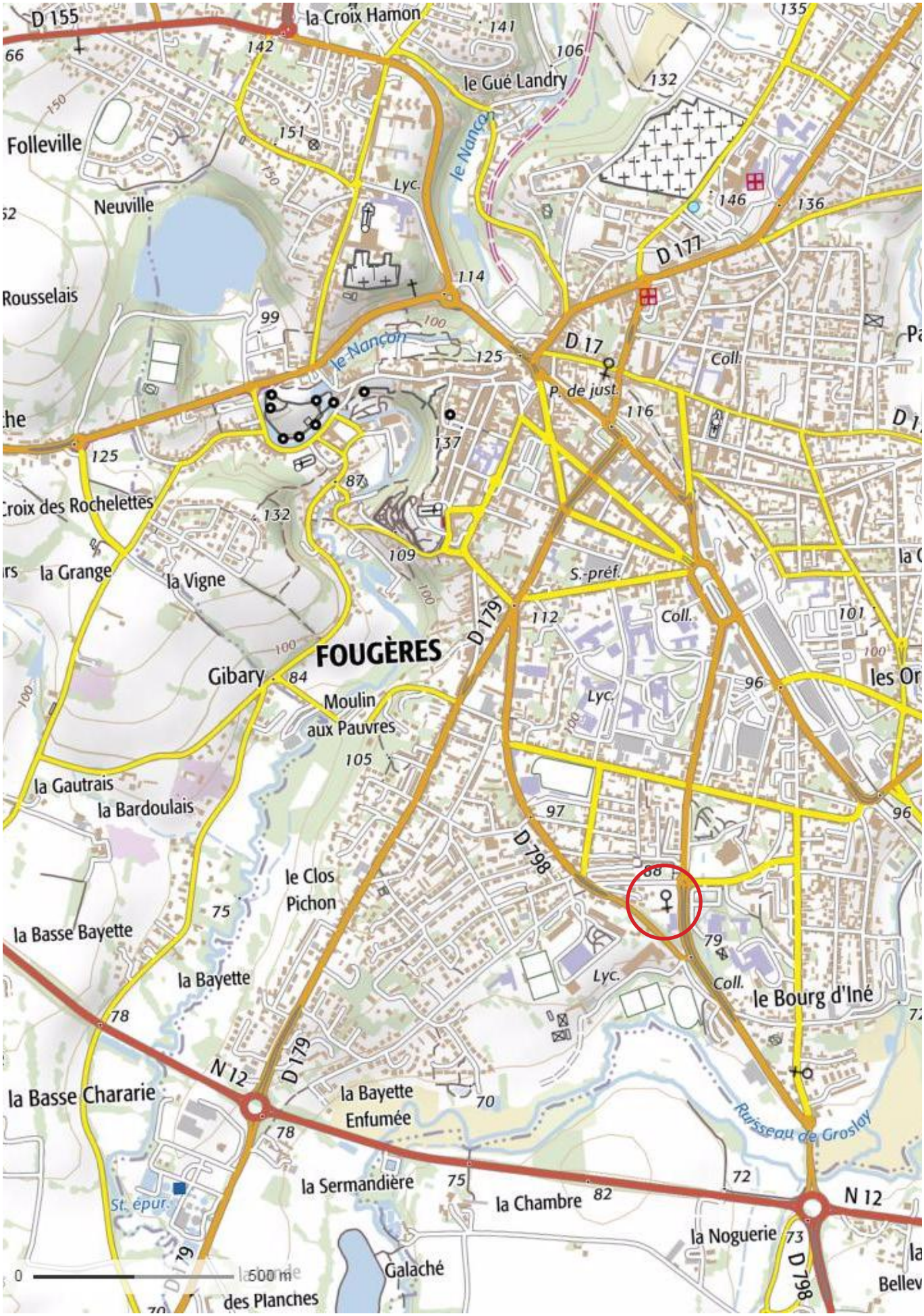

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
FOUGERES

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES Cedex 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

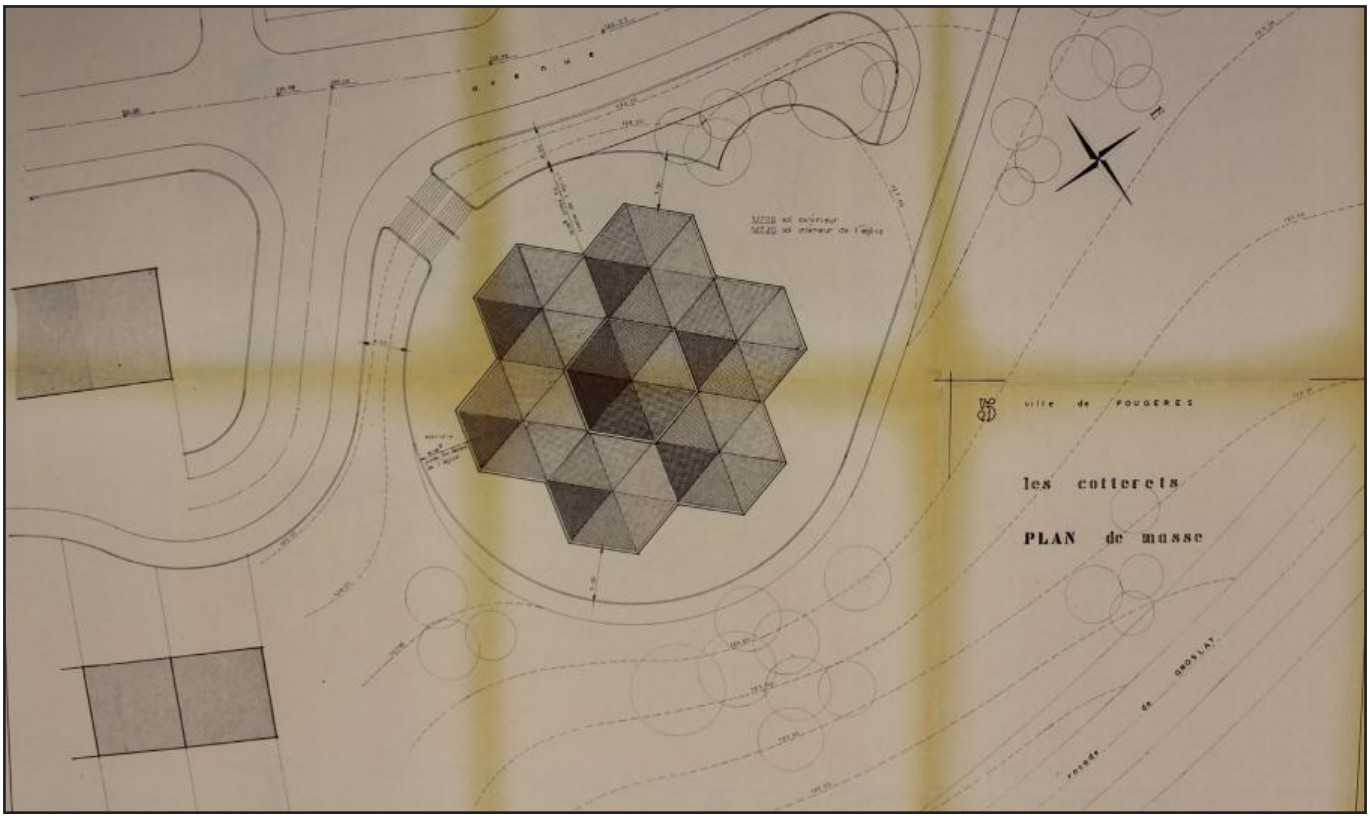

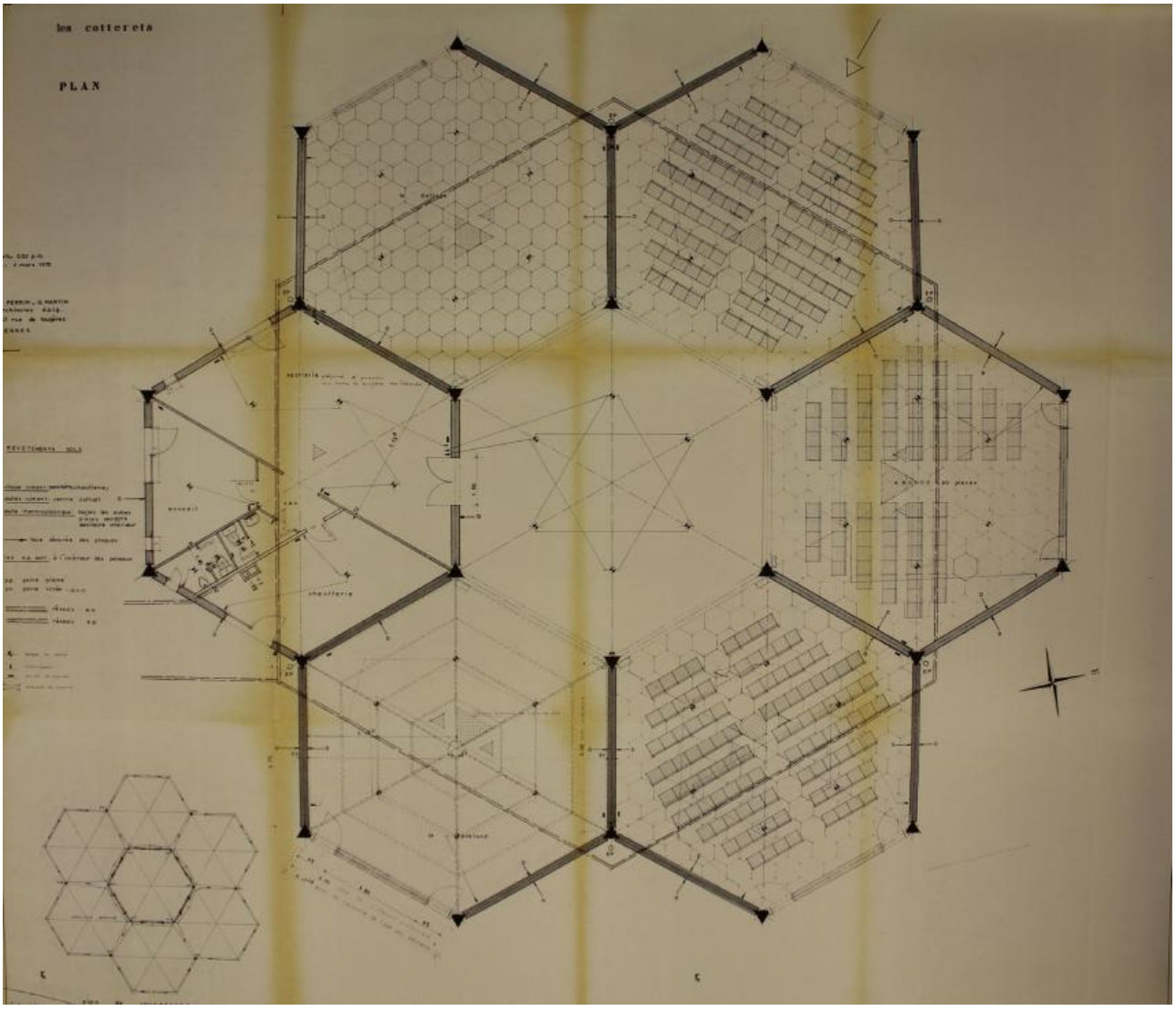

(Haut) plan masse du site des Cotterets, plan de l'église Sainte Madeleine
Source : archives municipales de Fougères

Cahier des illustrations

Église alvéolaire paroissiale Saint Benoît - Rennes

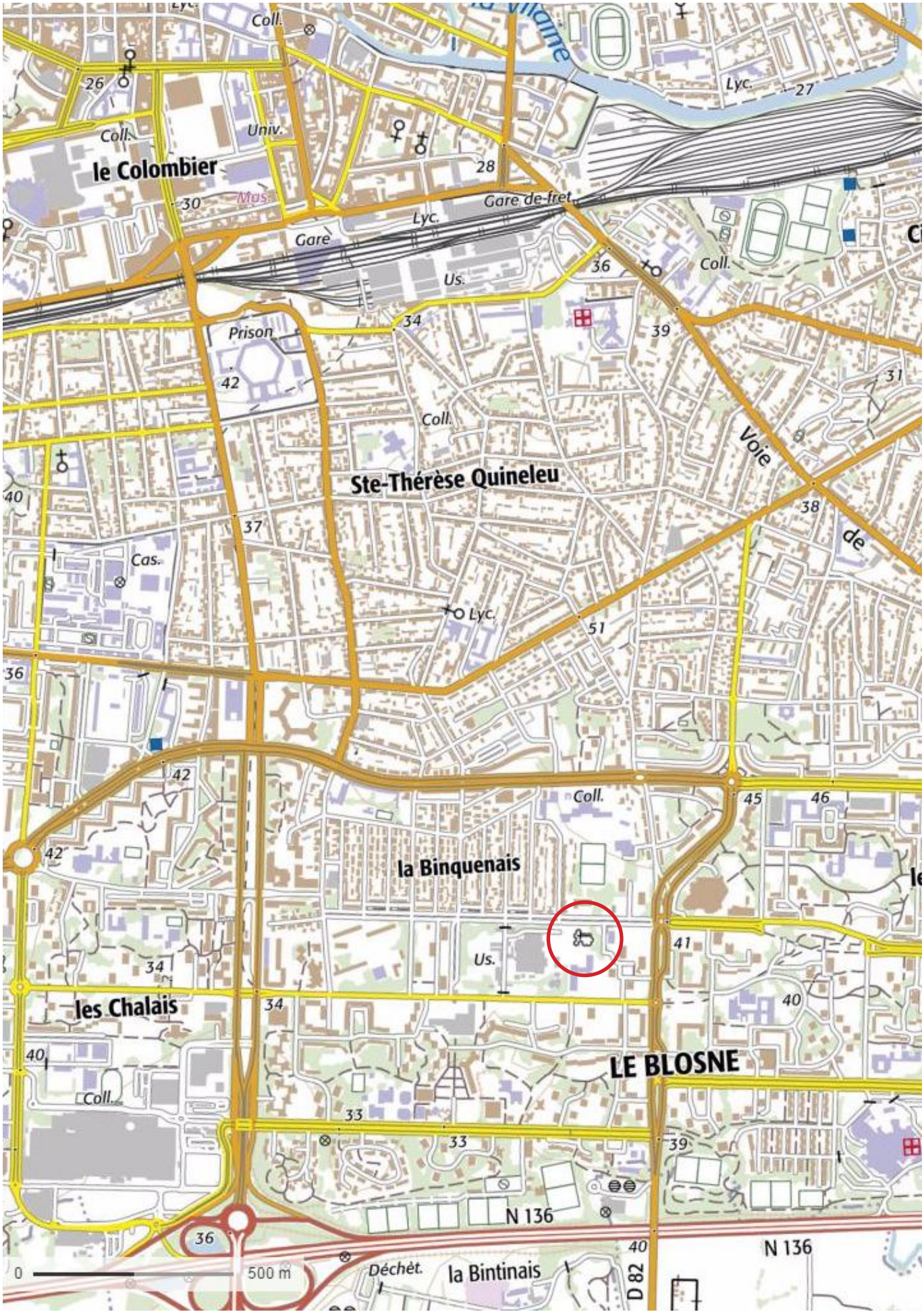

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : LR
Feuille : 000 LR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

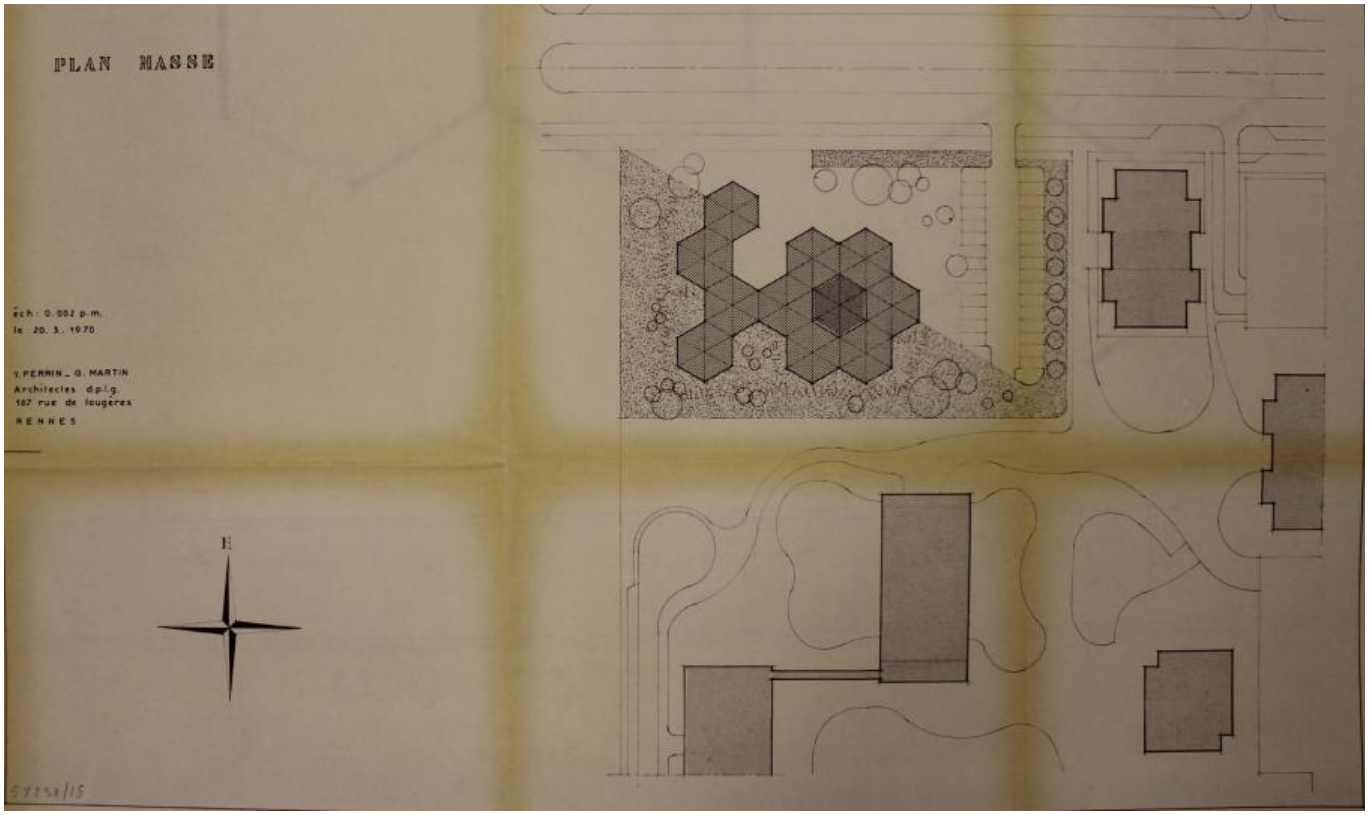

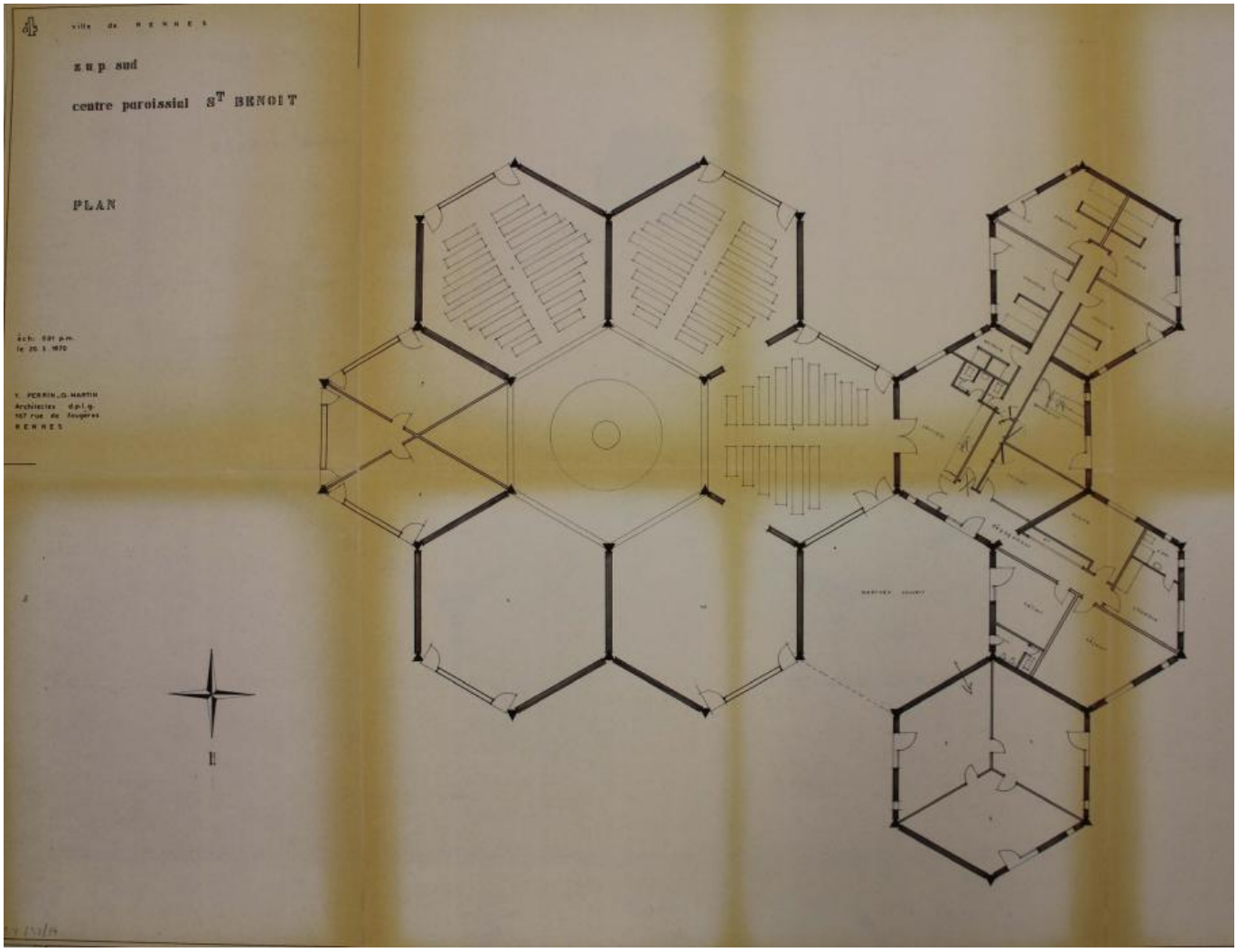

(Haut) plan masse, (bas) plan de l'église Saint Beno t
Source : archives municipales de Rennes

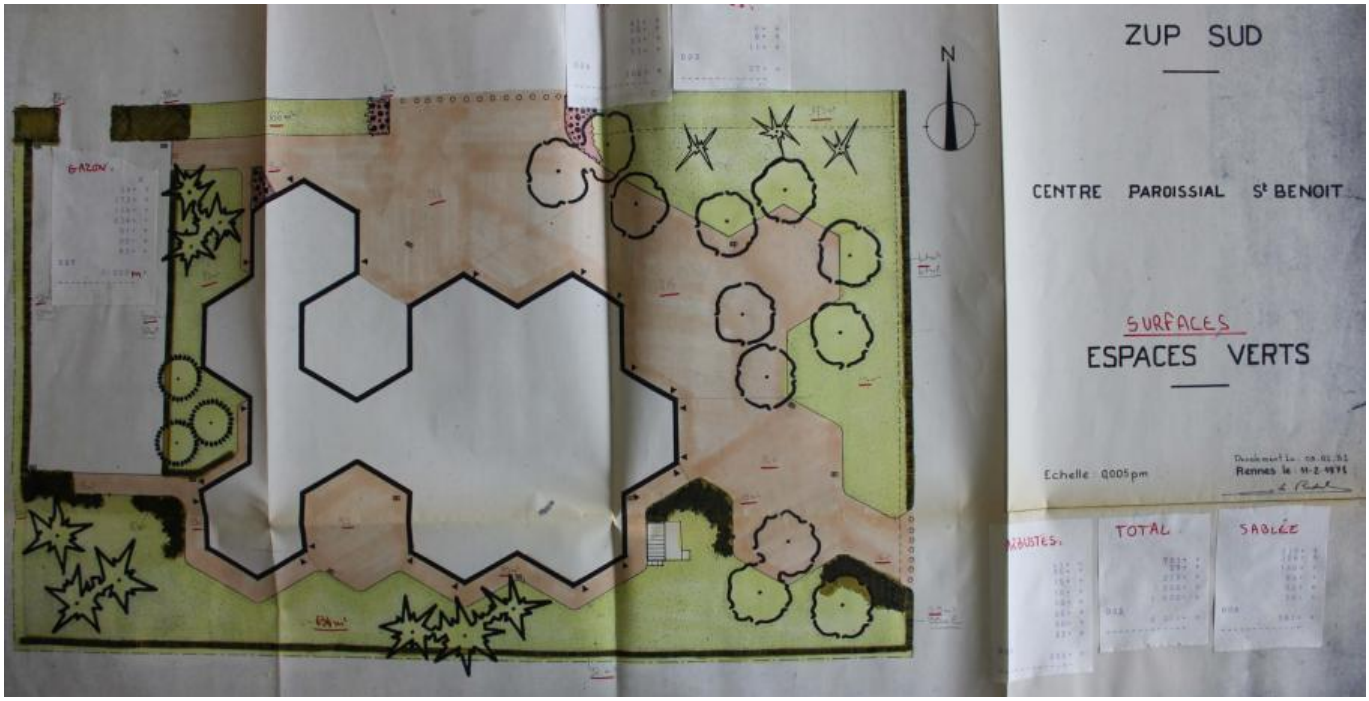

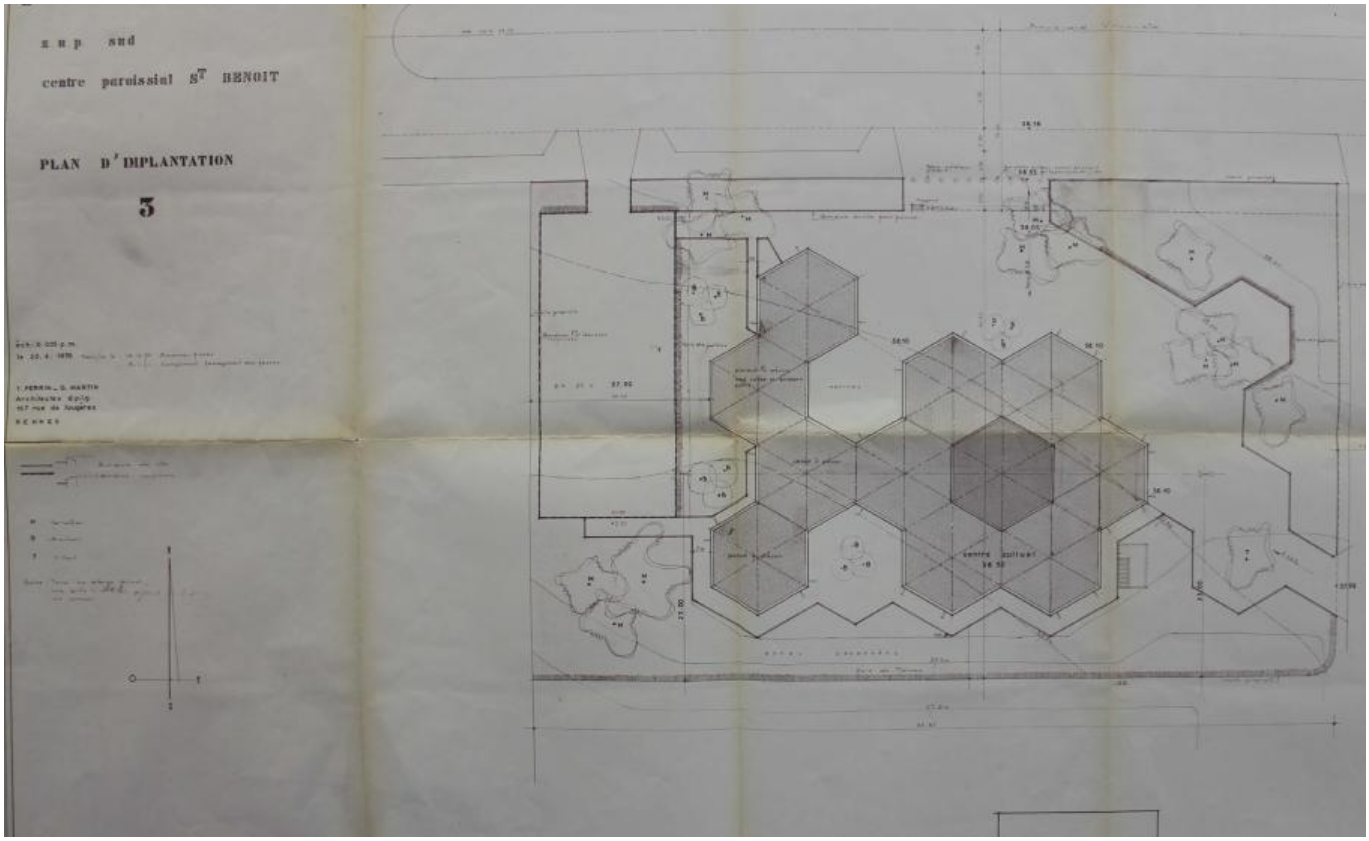

(Haut) plan d'aménagement paysager, (bas) plan d'implantation de l'église
Source : archives municipales de Rennes

De haut en bas : (gauche) vue historique de l'église, (droite) vue actuelle de l'église, (gauche) vue du contexte urbain proche, (droite) détail de l'entrée, (gauche) vue du porche, (gauche) vue de l'entrée, (gauche) détail de l'autel, (droite) vue du chœur et de l'autel
Sources : archives municipales de Rennes, photo personnelles Raphael abrunye

Cahier des illustrations

Église alvéolaire Sainte Elisabeth - Rennes

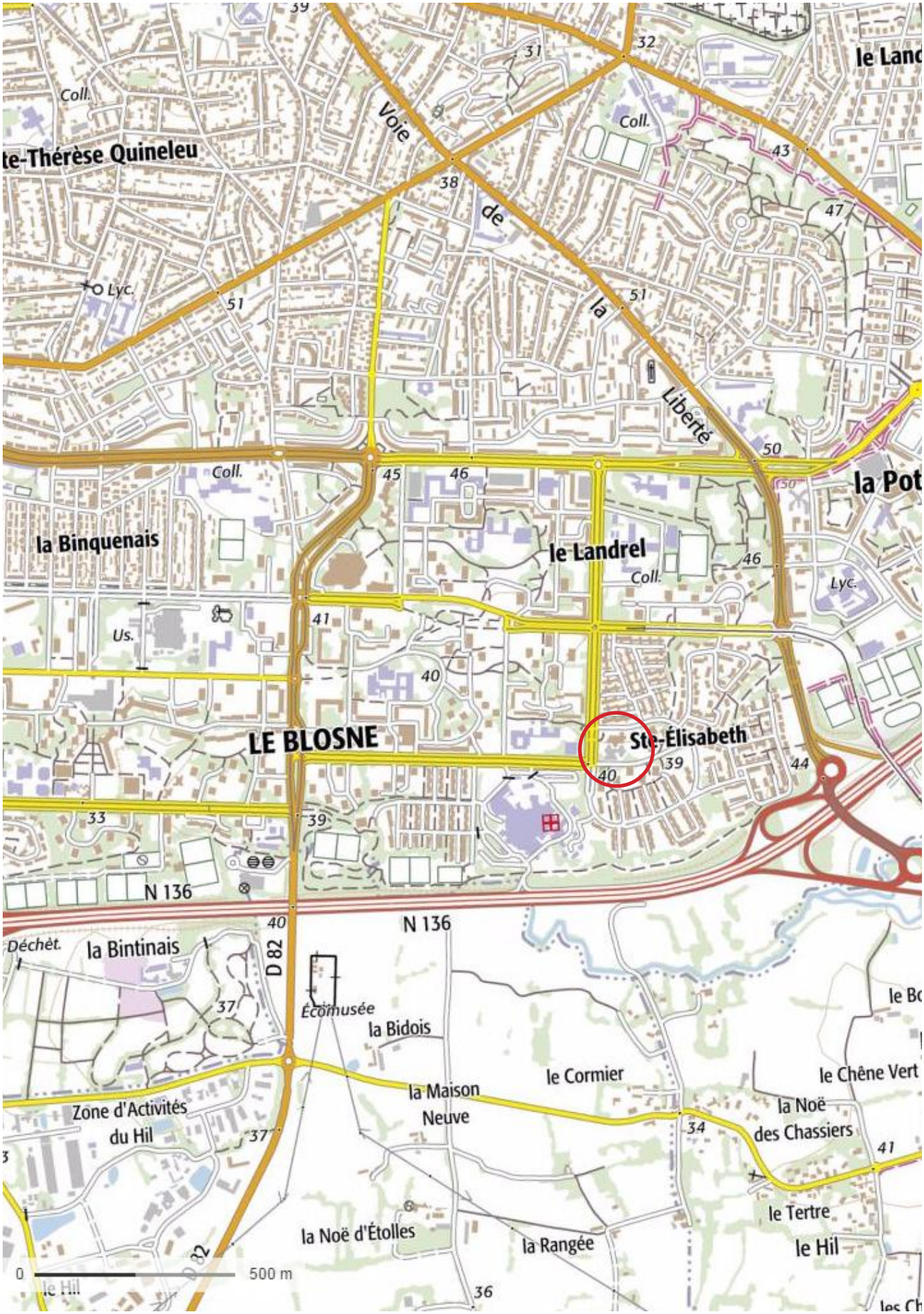

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : KZ
Feuille : 000 KZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/11/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

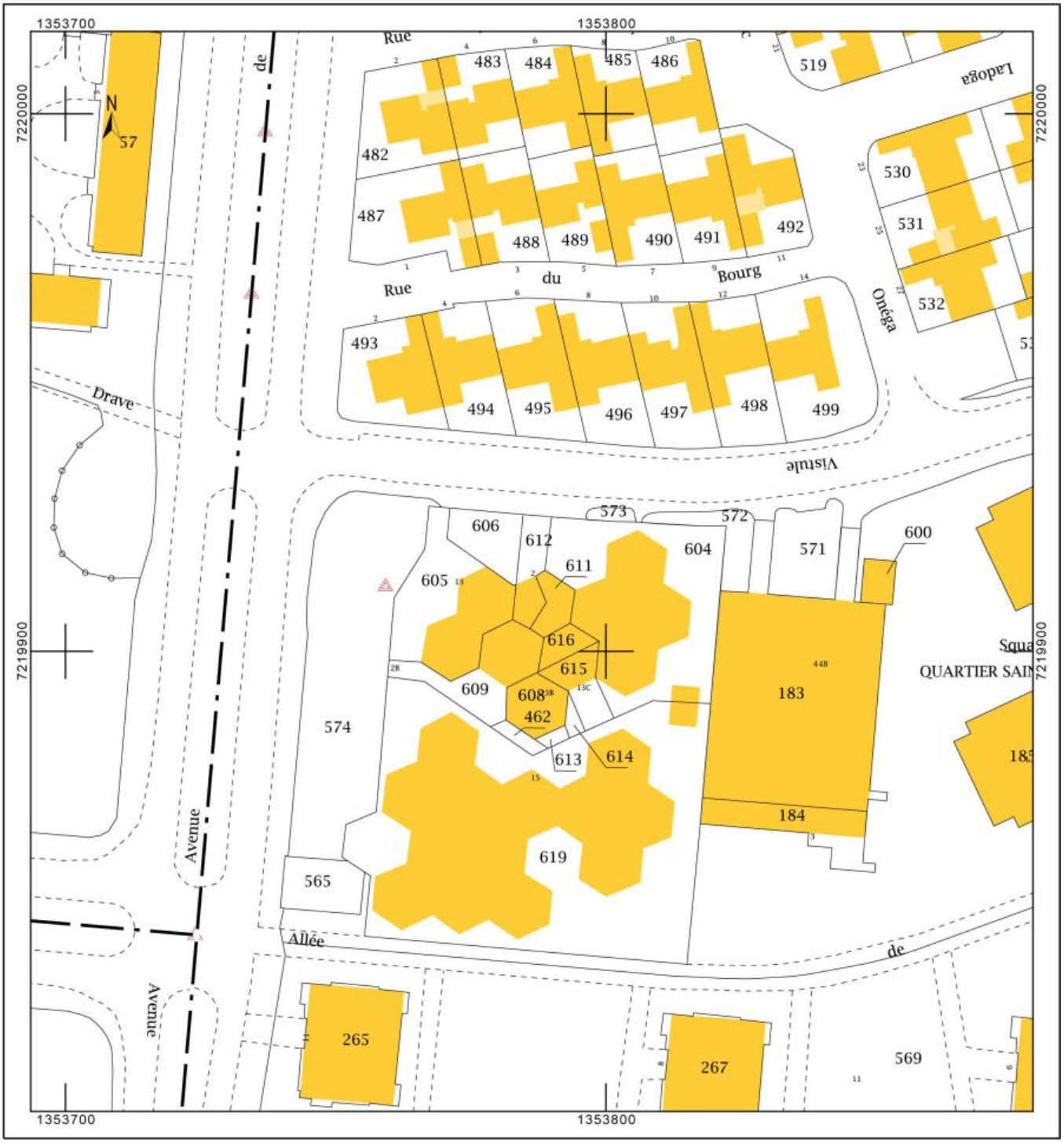

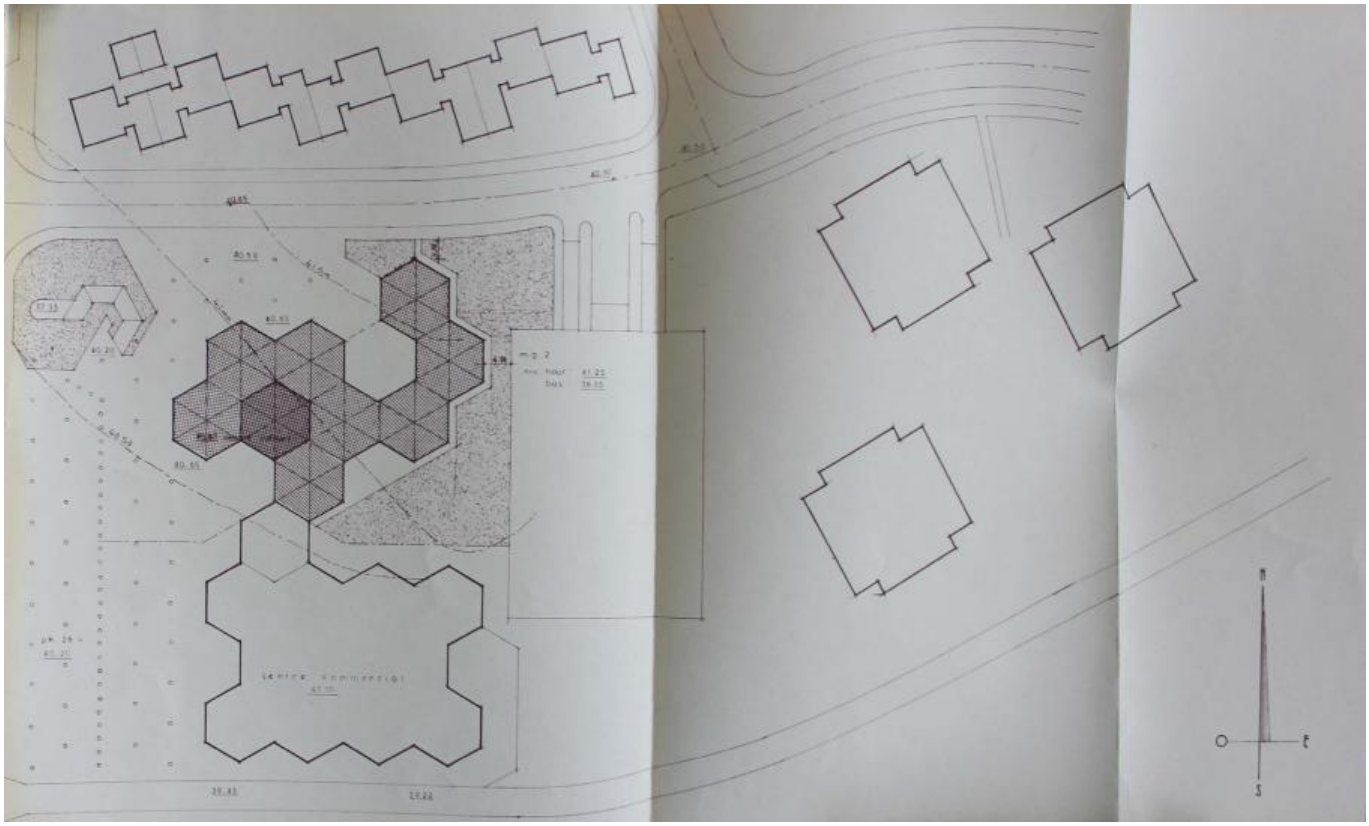

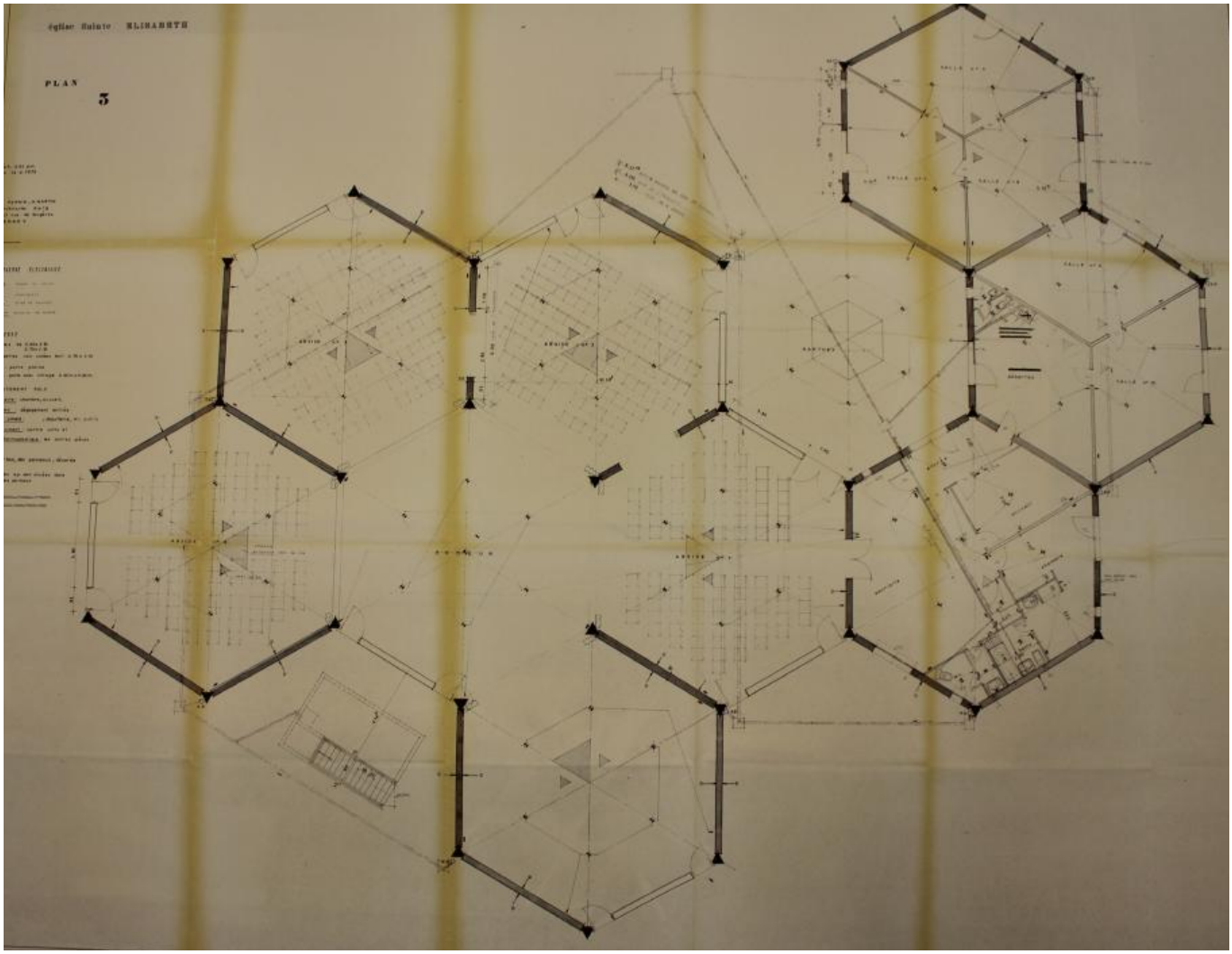

(Haut) plan masse, (bas) plan au de l'église Saint Elisabeth
Source : archives municipales de Rennes

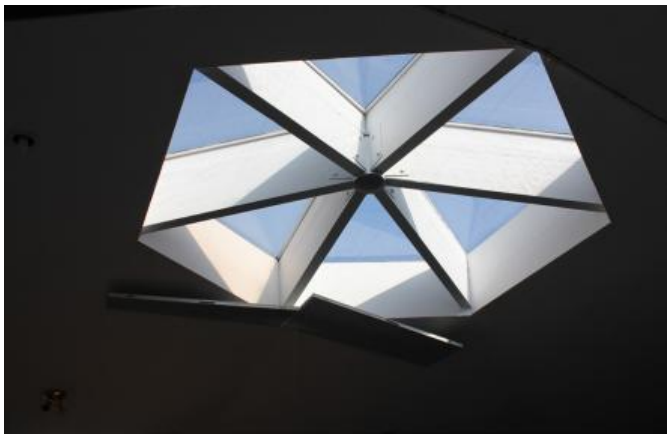

De haut en bas : (gauche) vue du contexte urbain proche, (droite) vue d'intégration dans le site, (gauche) vue générale du centre commercial, (droite) vue de l'entrée du centre de radiologie, (gauche et droite) vue de la galerie couverte, (gauche) vue d'un détail de façade, (droite) détail constructif d'une ouverture énithale

Sources : archives municipales de Rennes, photo personnelles Marion Albericci

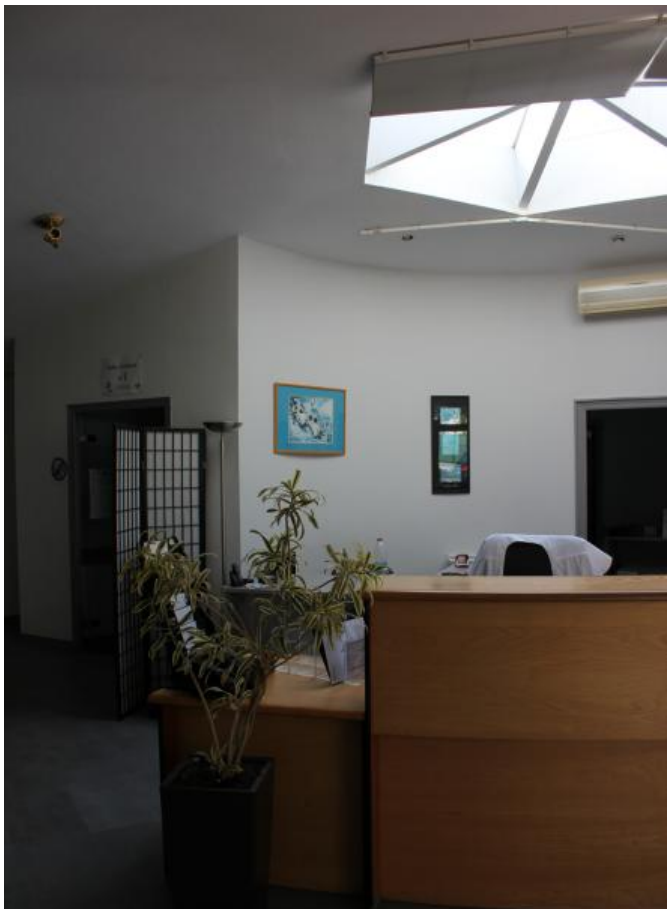

De haut en bas : (gauche) vue d'une salle du centre de radiologie, (droite) vue des bâtiments, (gauche) vue du local de stoc age du centre de radiologie, (droite) vue de l'accueil du centre de radiologie, (gauche) plan d'évacuation du bâtiment
Sources : archives municipales de Rennes, photo personnelles Marion Albericci

Cahier des illustrations

Église alvéolaire Saint Marc - Rennes

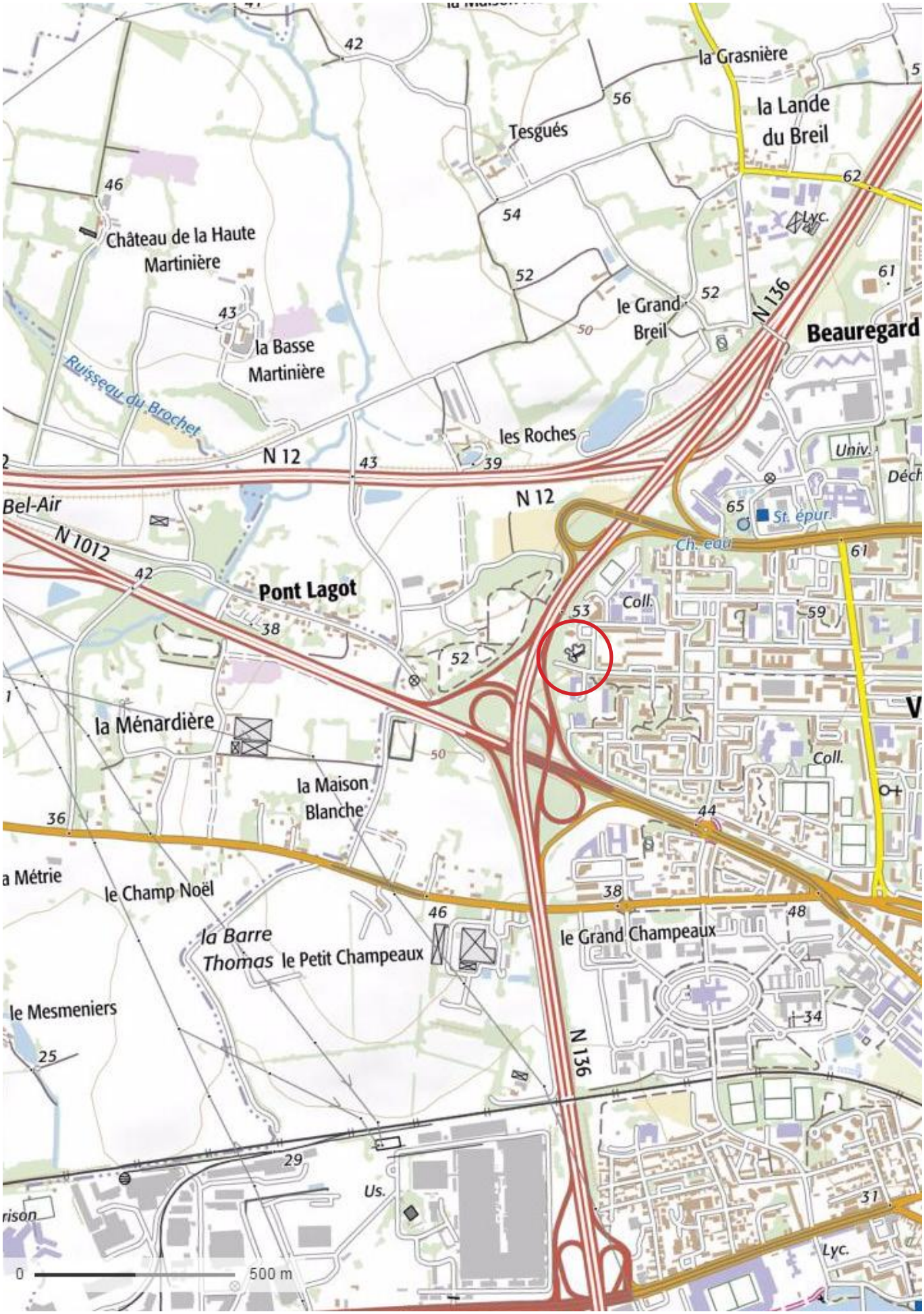

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : EX
Feuille : 000 EX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

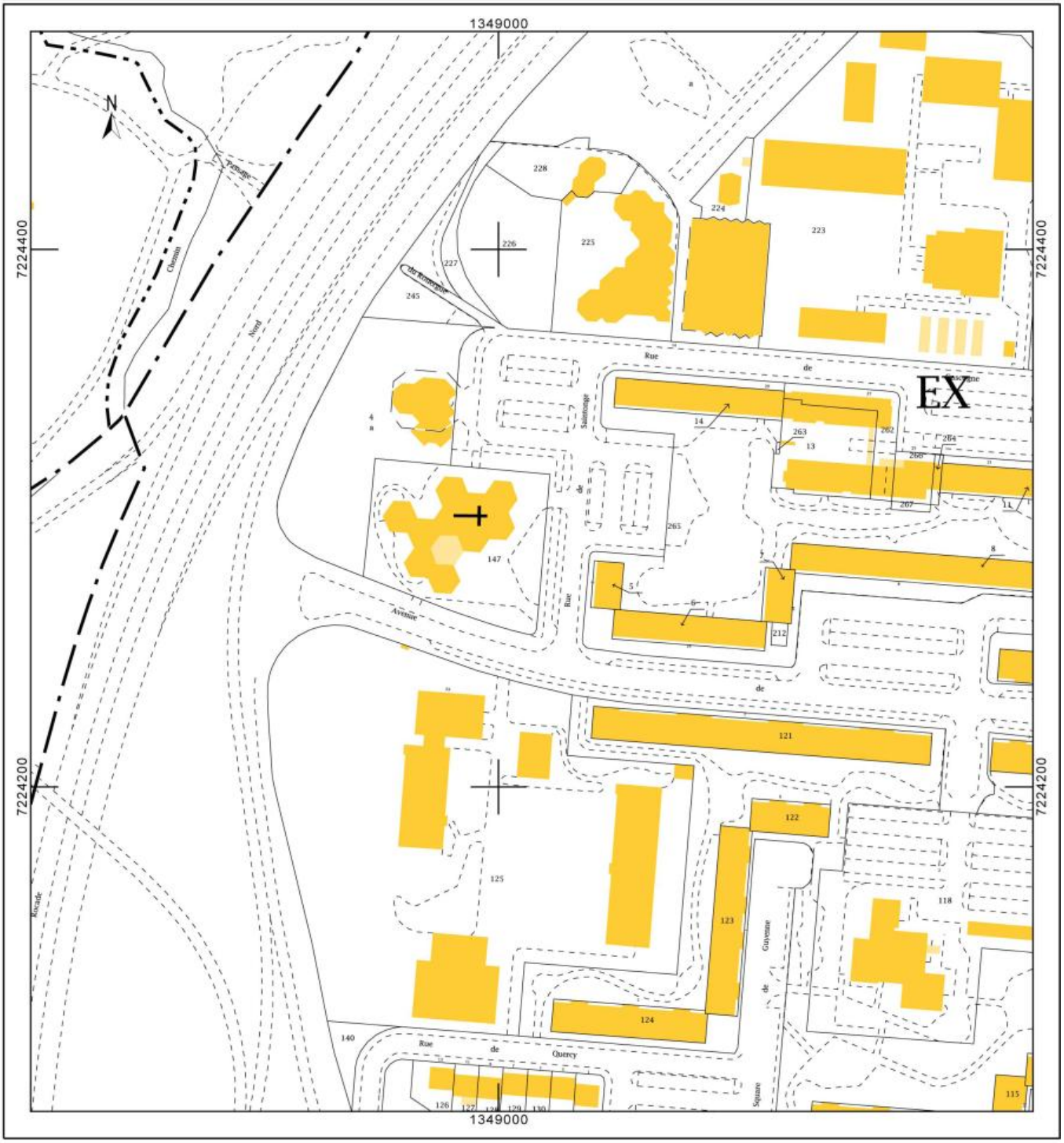

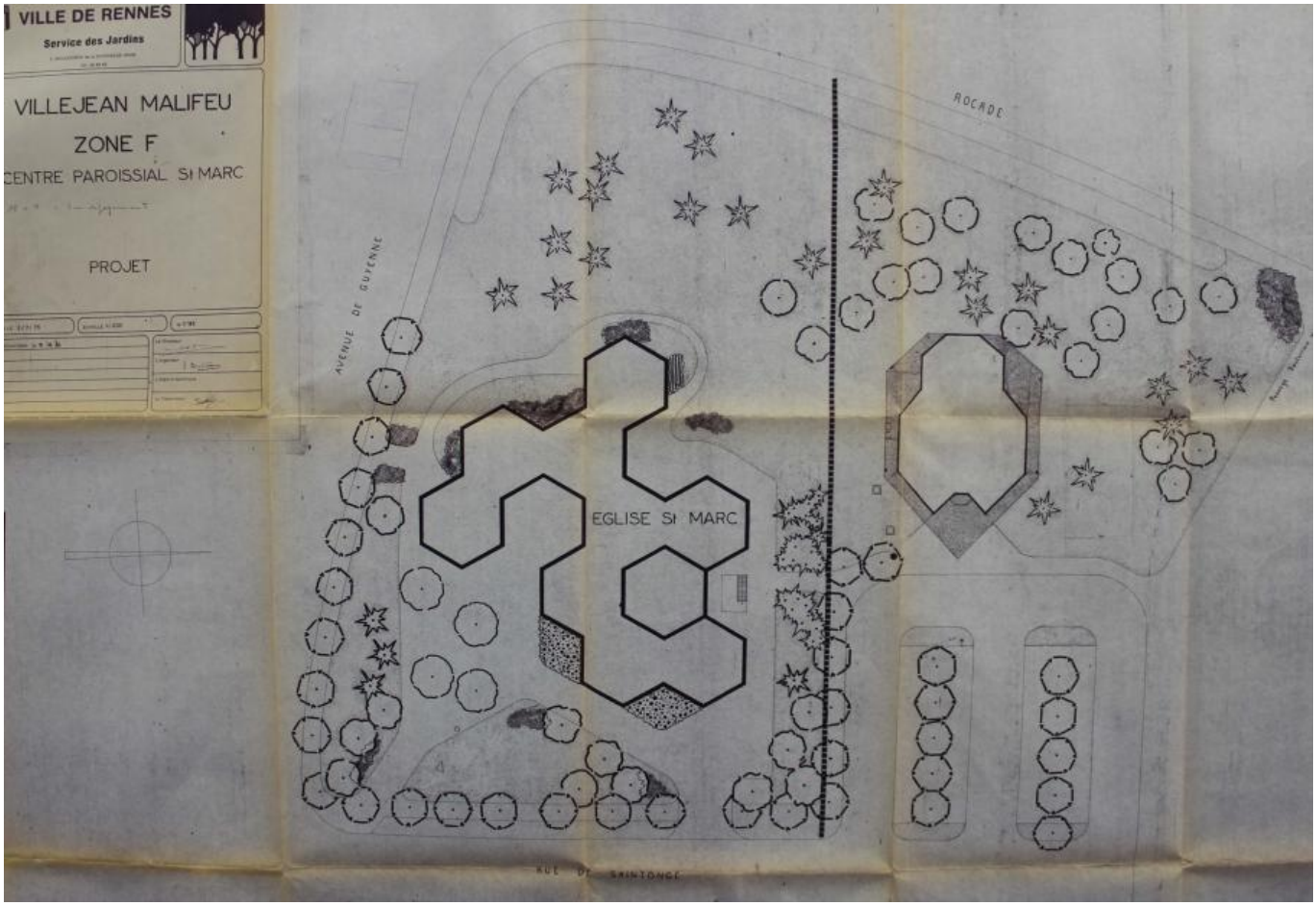

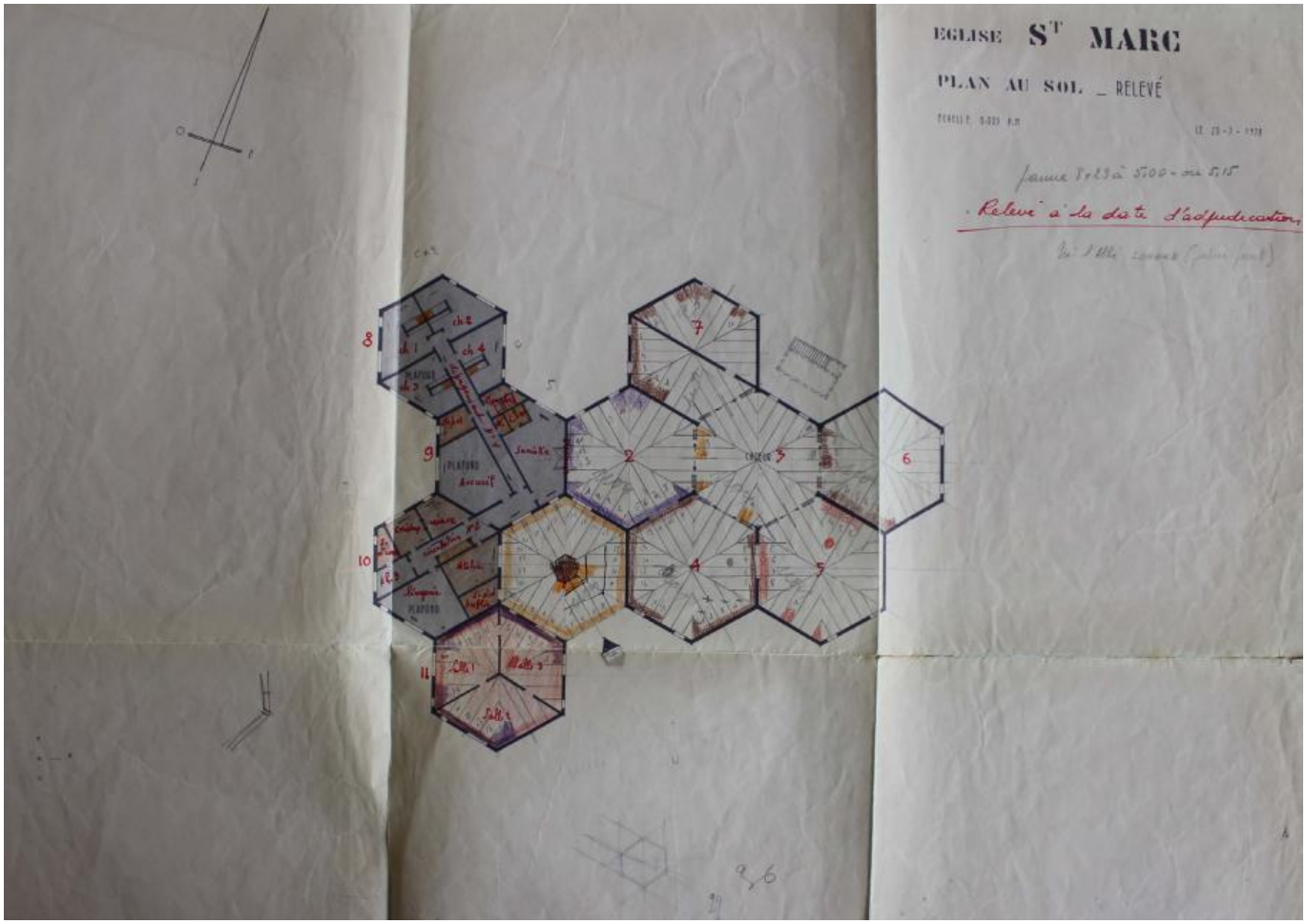

(Haut) plan masse, (bas) plan au de l'église Saint Marc
Source : archives municipales de Rennes

De haut en bas : (gauche) vue historique de l'église, (droite) vue actuelle de l'église, (gauche) vue d'implantation dans le site, (droite) vue du parvis, (gauche) vue de la façade Est, (droite) vue de la façade Nord, (gauche et droite) vue de la maison verte attenante à l'église
Sources : archives municipales de Rennes, photo personnelles Marion Albericci

Cahier des illustrations

Église alvéolaire paroissiale Saint Marcel - Rennes

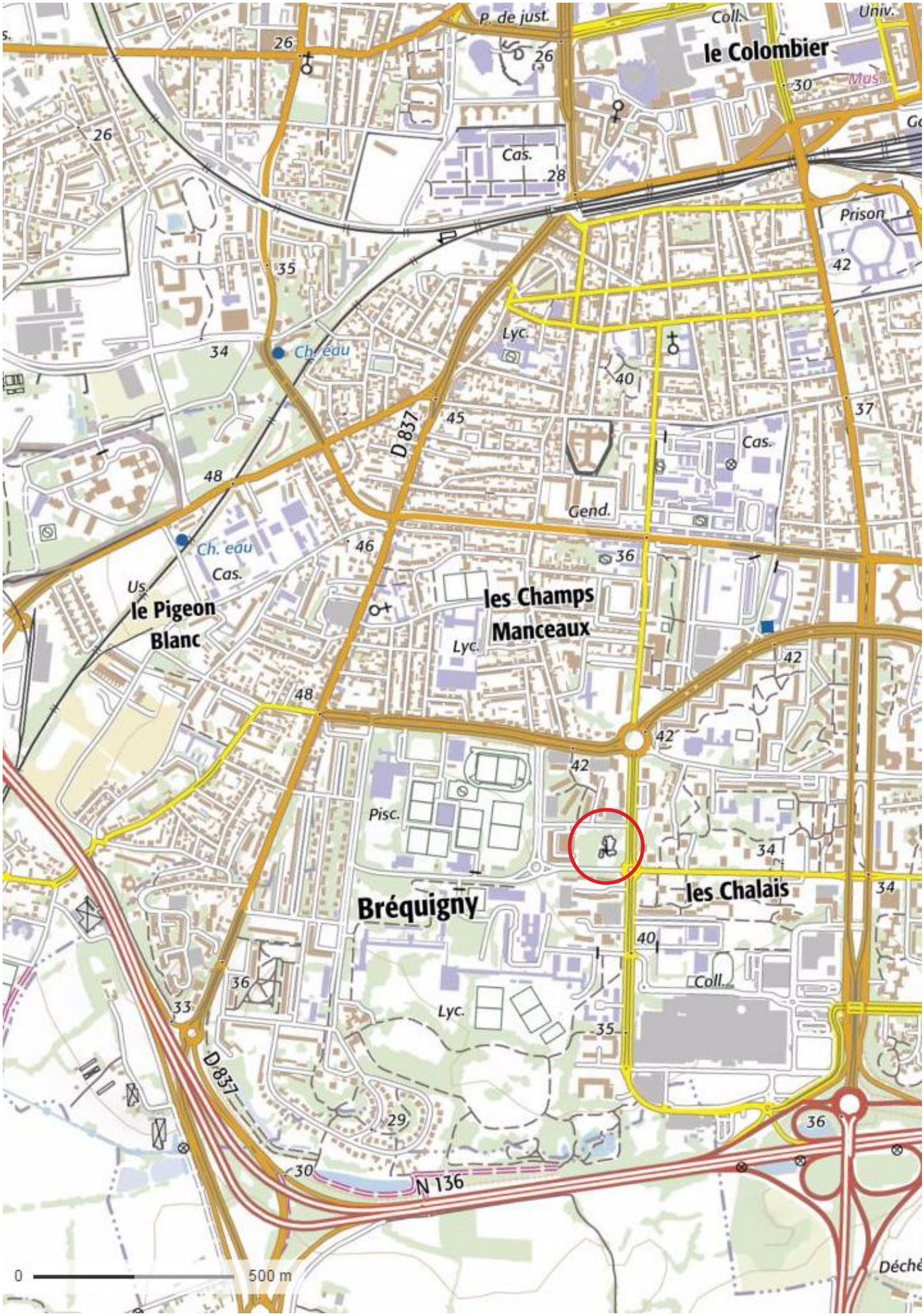

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : LX
Feuille : 000 LX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 26/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

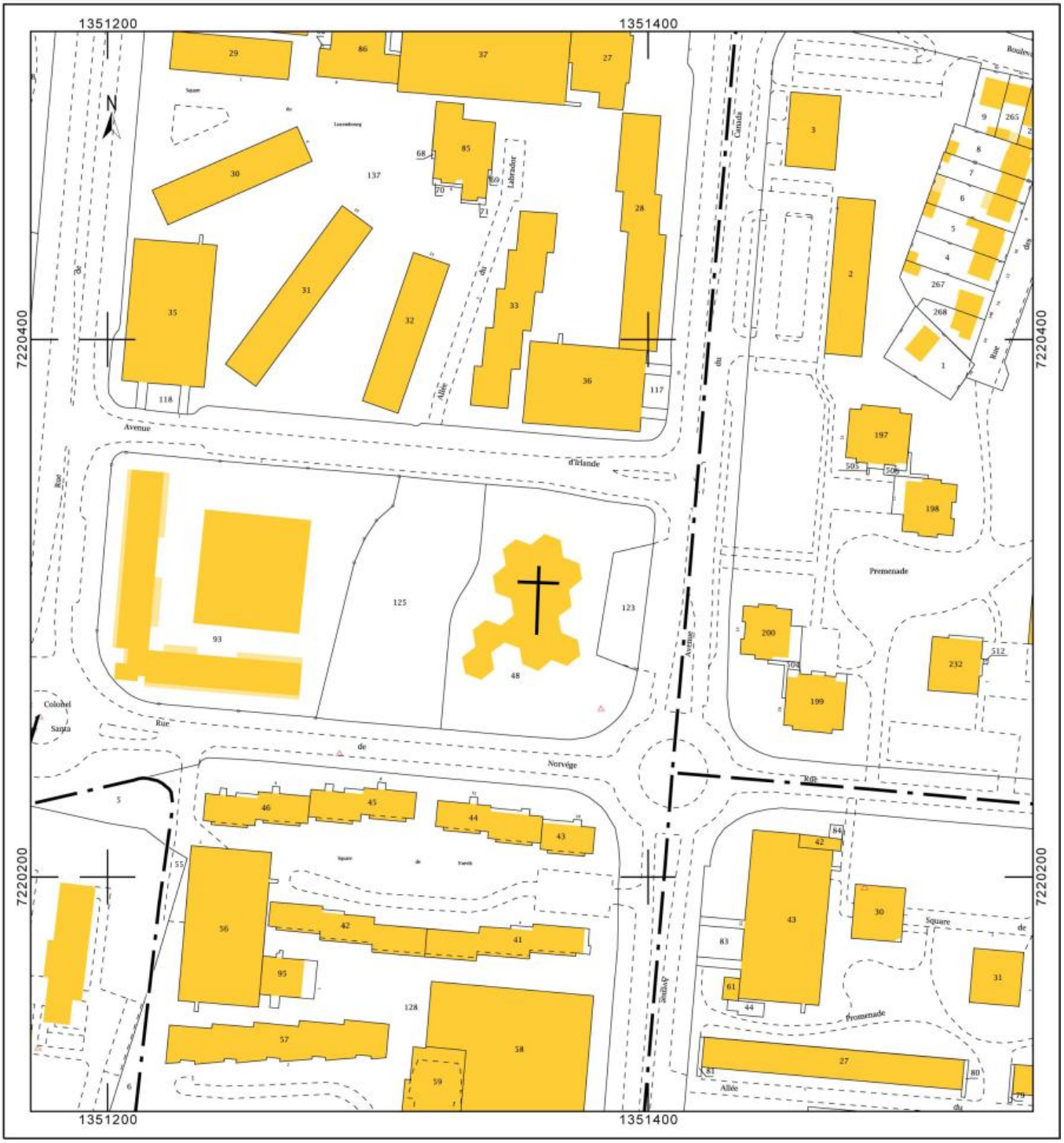

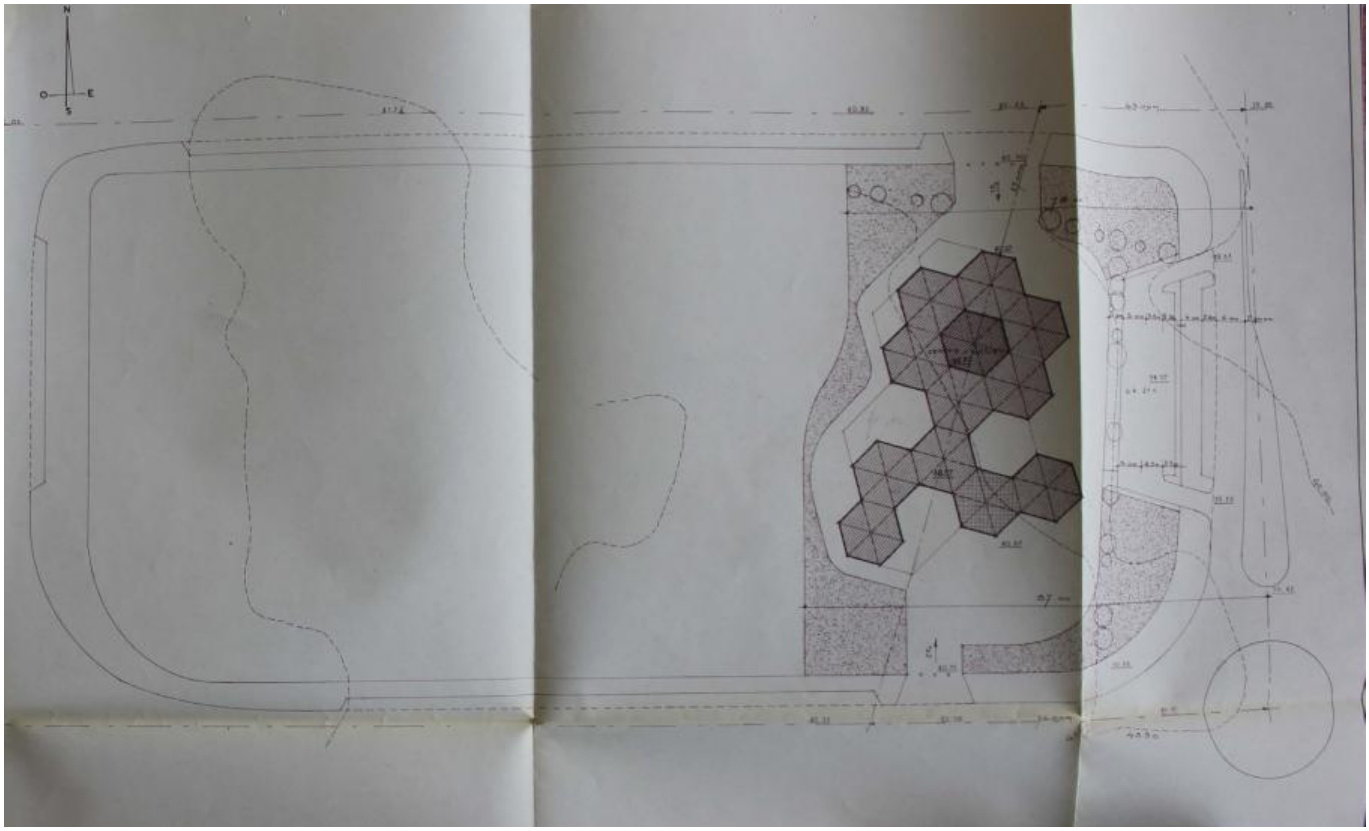

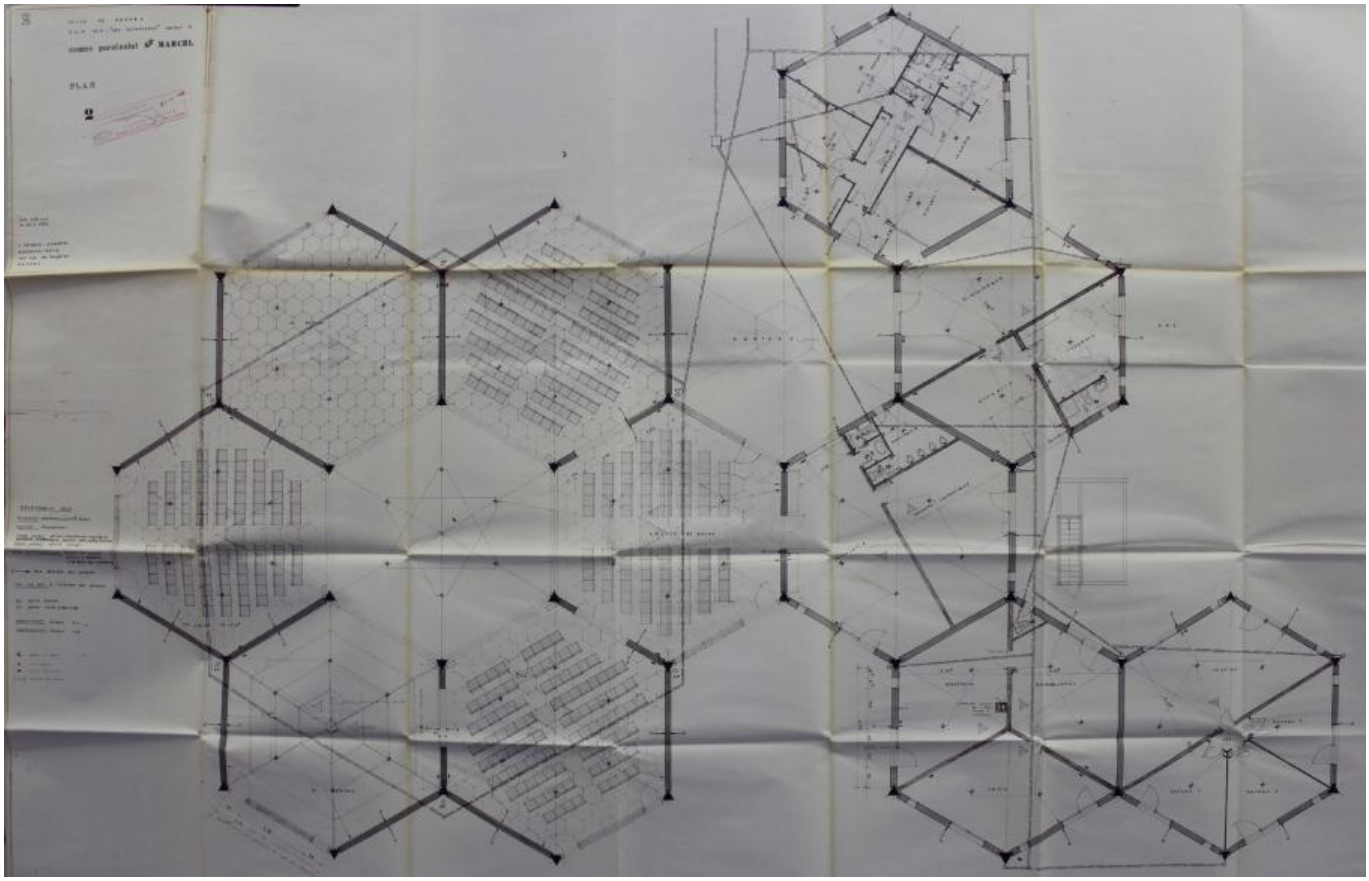

(Haut) plan masse, (bas) plan au de l'église Saint Marcel
Source : archives municipales de Rennes

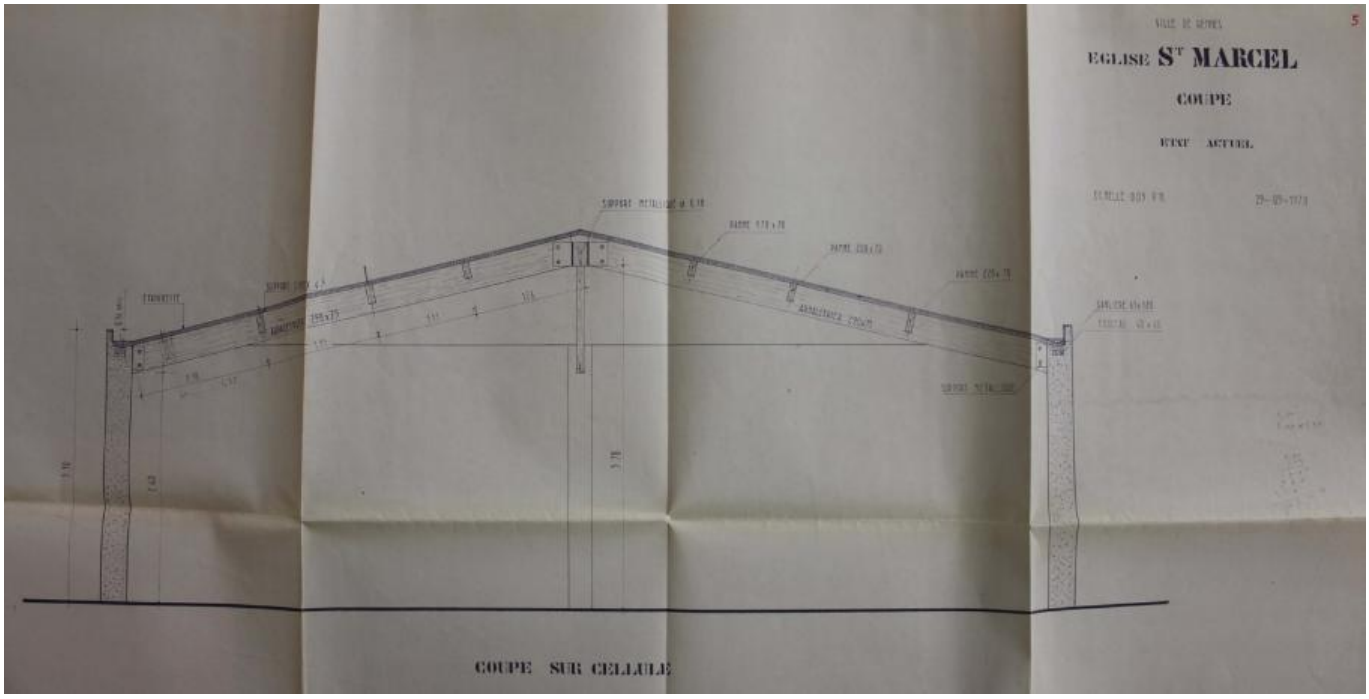

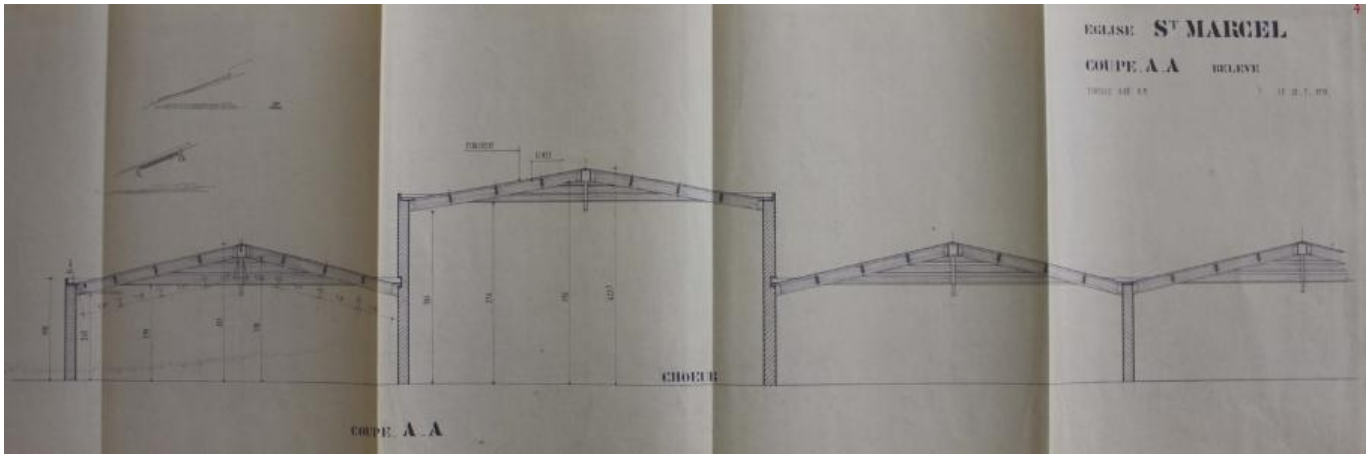

(Haut) coupe transversale d'une cellule, (bas) coupe transversale de l'église
Source : archives municipales de Rennes

De haut en bas : (gauche) vue historique de l'église, (droite) vue actuelle de l'église, (gauche) vue du contexte urbain proche, (droite) vue d'intégration dans le site, ((gauche) vue du porche d'entrée, (droite) vue de la nef, (gauche) vue du chœur, (droite) vue de la sacristie
Sources : archives municipales de Rennes, photo personnelles Marion Albericci

Cahier des illustrations

Église alvéolaire Saint Charles - Redon

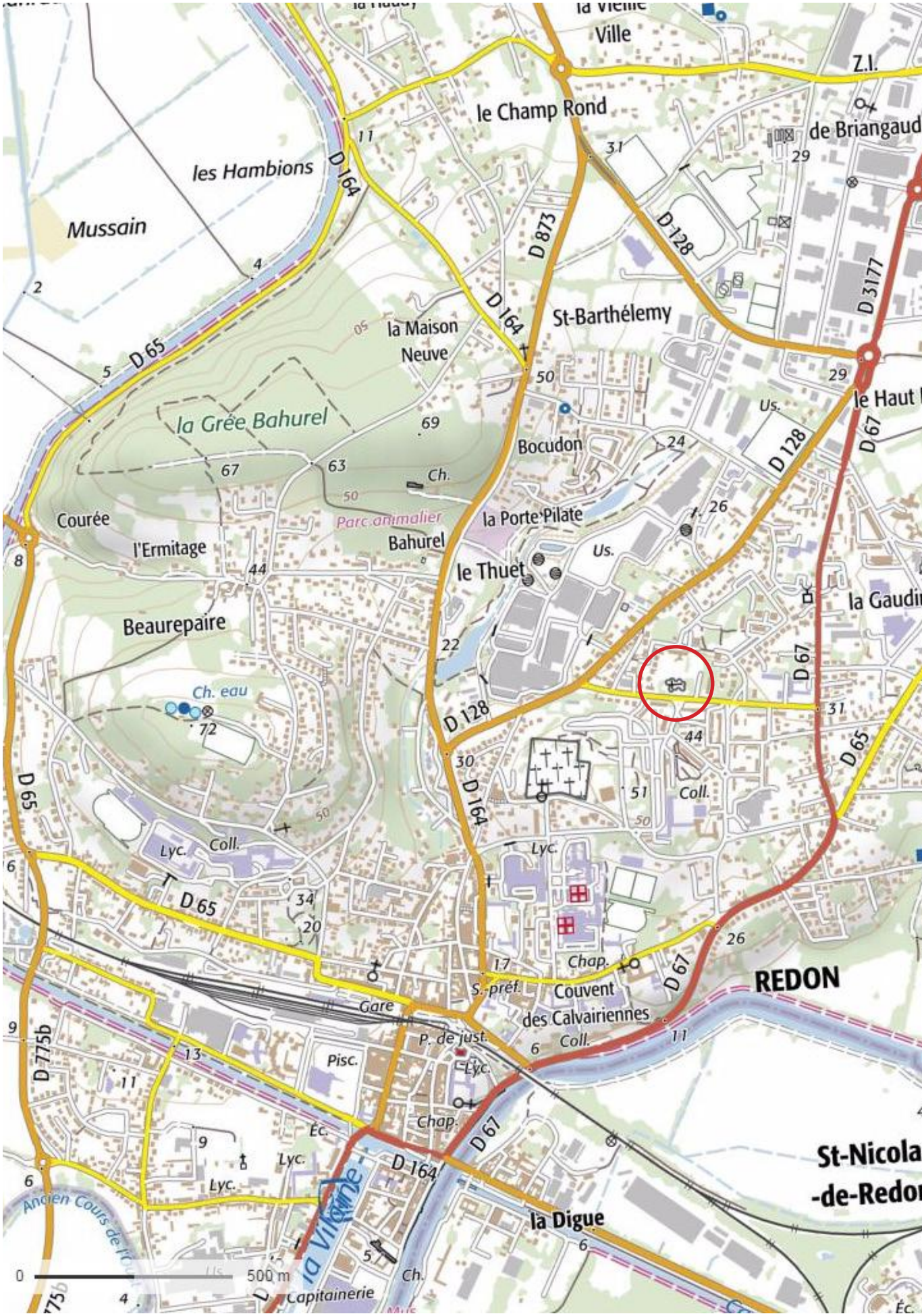

Plan de situation
Source : Geoportail - IGN

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
REDON

Section : BW
Feuille : 000 BW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastrale)
Accueil 2, Boulevard Magenta 3023
3023 RENNES Cedex 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

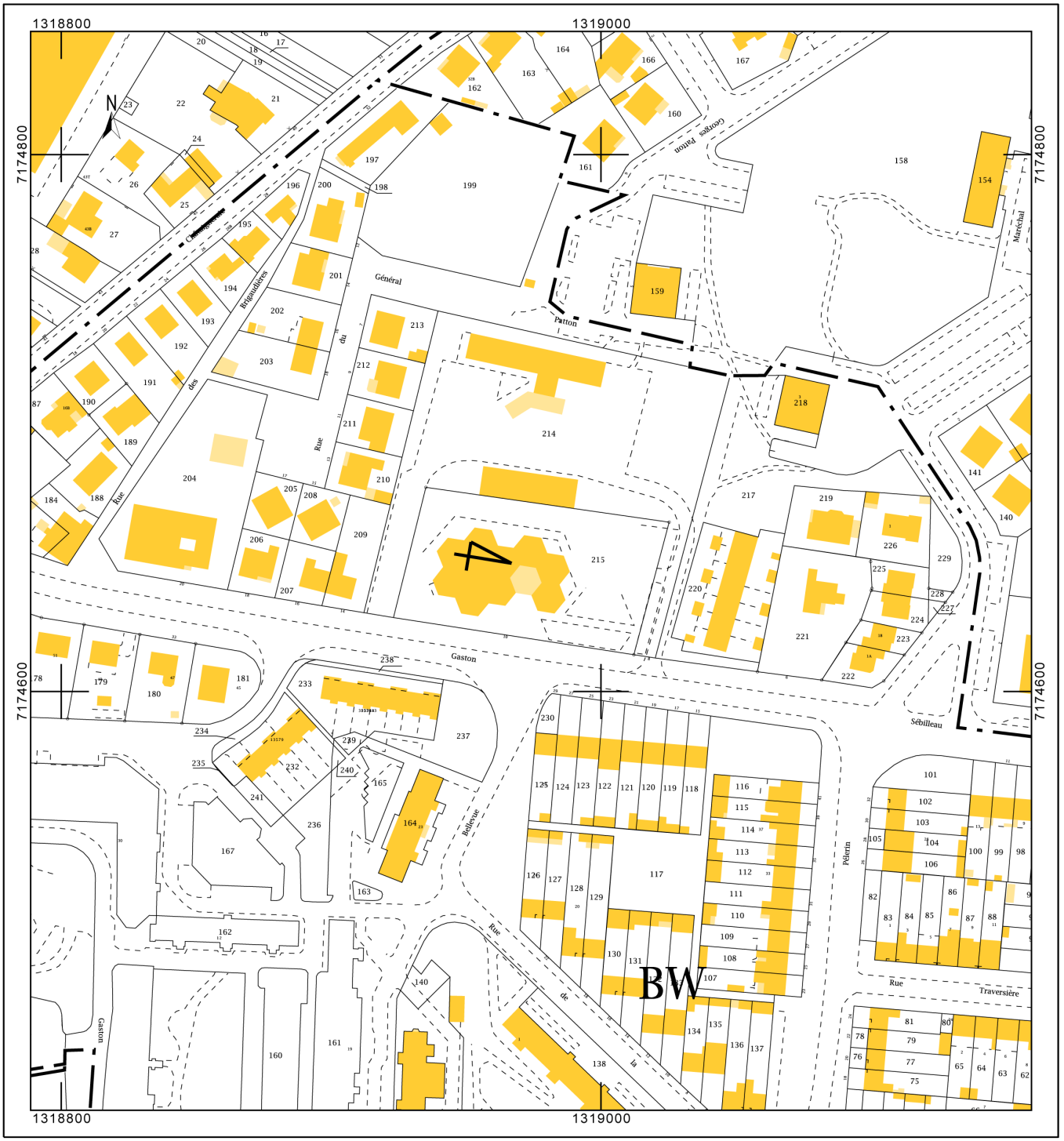

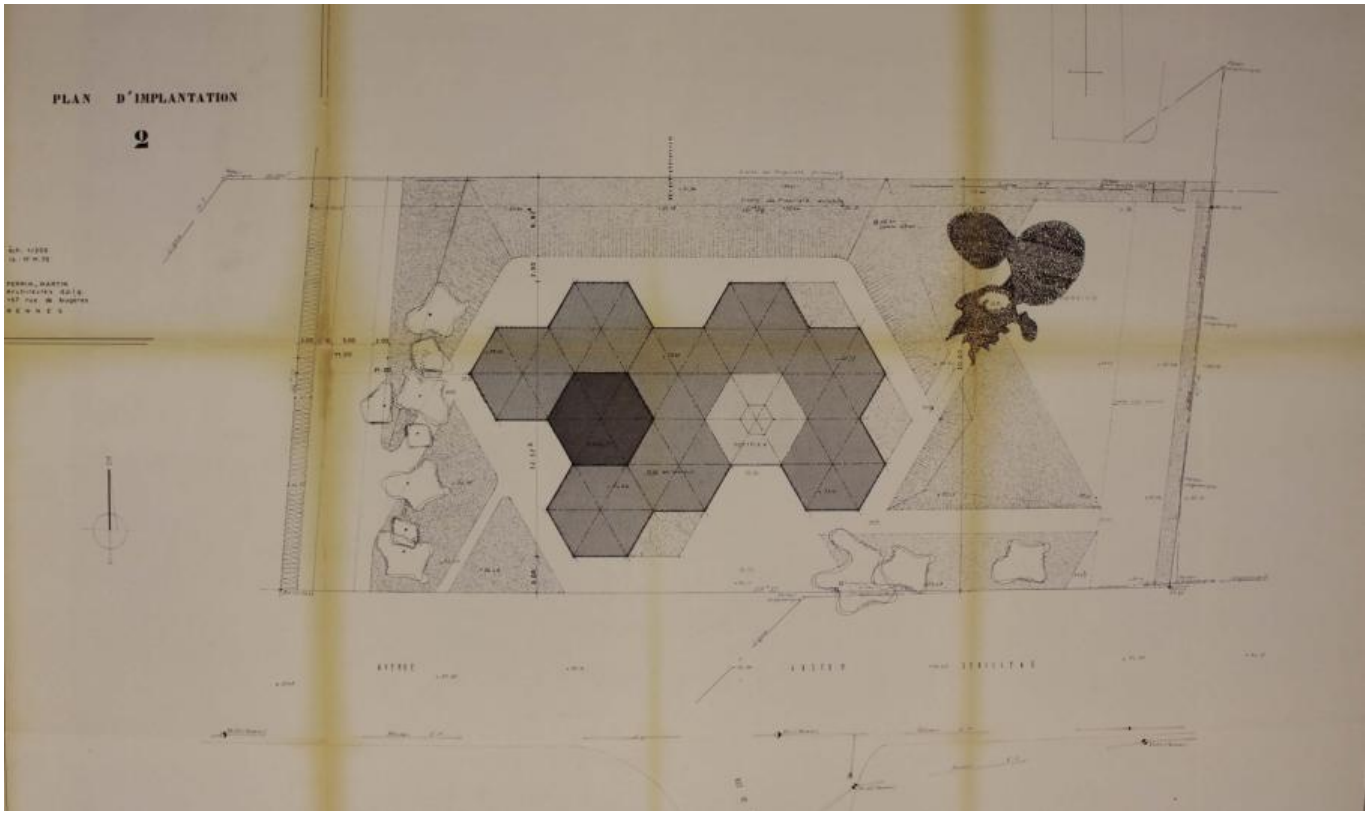

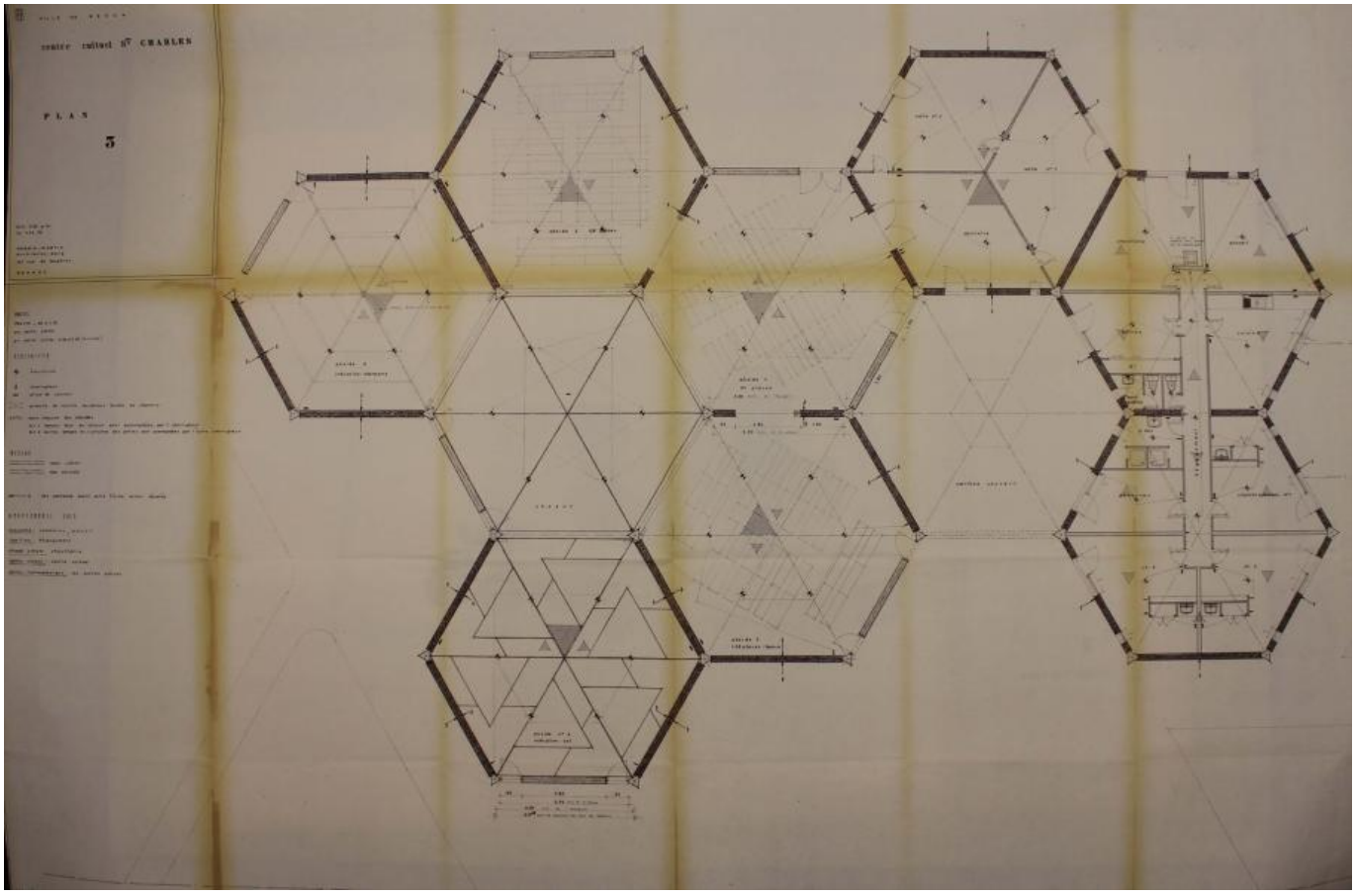

(Haut) plan d'implantation sur le site, (bas) plan de l'église Saint Charles
Source : archives municipales

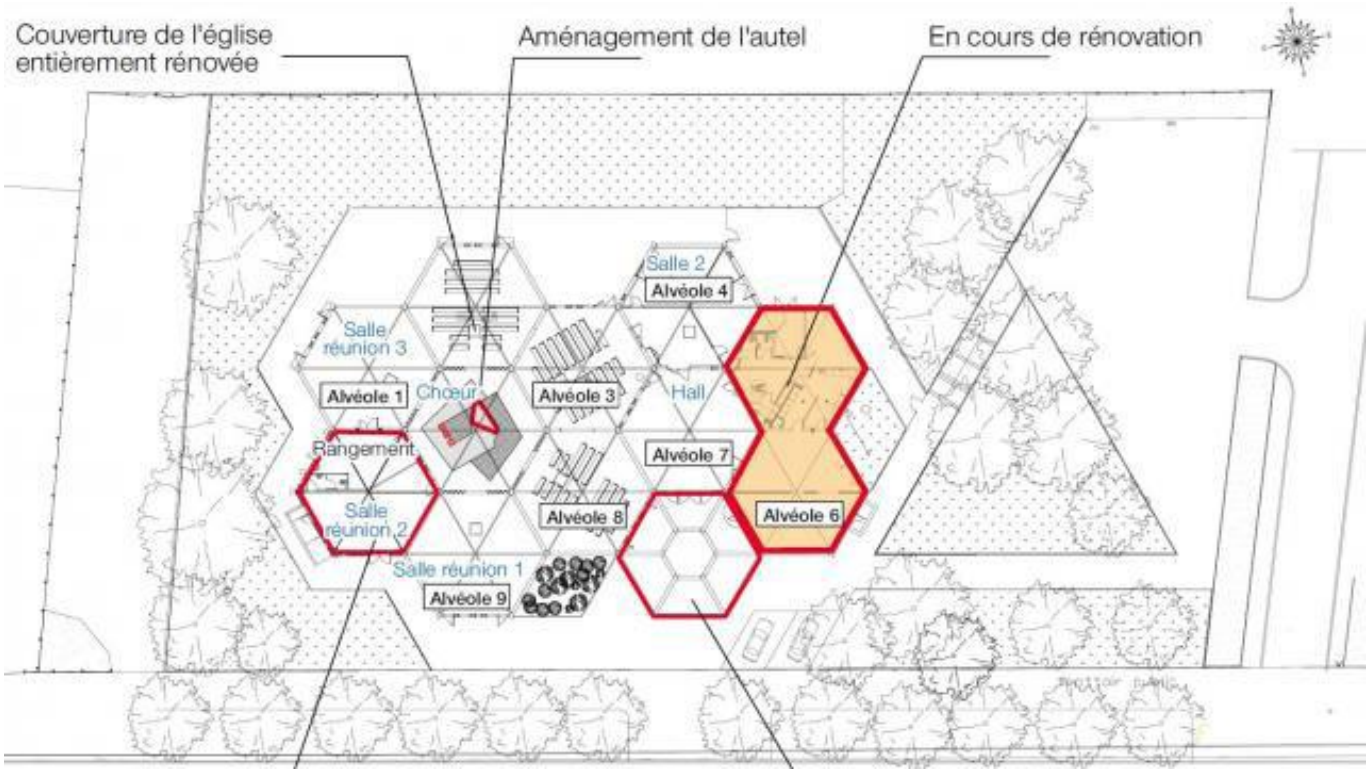

De haut en bas : (gauche) vue historique de l'église, (droite) vue d'implantation dans son environnement, plan de l'église, (gauche) vue de l'entrée, (droite) vue du chœur et de l'autel
Sources : archives départementales, patrimoinedefrance.com, ouestfrance.fr, topic-topos.com, rennes.catholique.fr

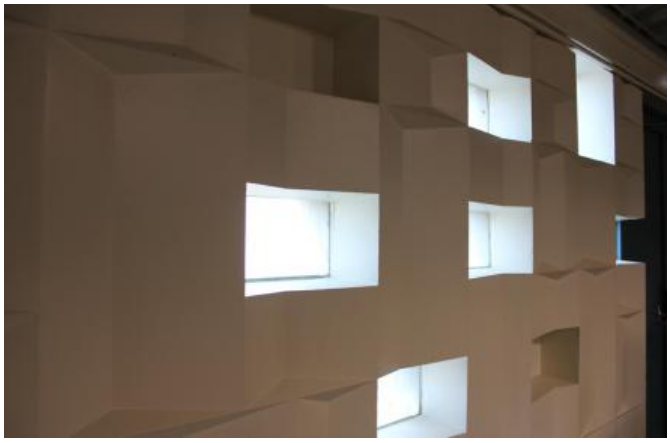

De haut en bas : (gauche) vue du contexte urbain, (droite) vue de l'église, (gauche) vue du parvis, (droite) vue du «hall» d'entrée couvert, (gauche) vue de l'autel, (droite) vue d'une des chapelles, (gauche) détail de la charpente, (droite) détail d'une parois.
Sources : photos personnelles Elise Gronnier

Auteurs :
Raphaël Labrunye (dir.)
Marion Albericci
Elise Gronnier
Benoît Carrié
Anne Bondon